



**HAL**  
open science

# Histoire de la Fédération protestante de France (1905-1991) à travers les Actes des Assemblées générales.

Yves Parrend

► **To cite this version:**

Yves Parrend. Histoire de la Fédération protestante de France (1905-1991) à travers les Actes des Assemblées générales.. Religions. Université de Strasbourg, 2019. Français. NNT : 2019STRAK010 . tel-02885756

**HAL Id: tel-02885756**

**<https://theses.hal.science/tel-02885756v1>**

Submitted on 1 Jul 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**ÉCOLE DOCTORALE 270**  
**EA 4378 (Théologie protestante)**

**THÈSE** présentée par :  
**Yves PARREND**

soutenue le : **15 novembre 2019**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Strasbourg**  
Discipline/ Spécialité : **Théologie protestante**

**Histoire de la Fédération protestante de France  
(1905-1991)**

à travers les Actes des Assemblées générales.

**THÈSE dirigée par :**  
**M. Matthieu ARNOLD**

Professeur, Université de Strasbourg

**RAPPORTEURS :**  
**M. Patrick CABANEL**  
**M. Hugues DAUSSY**

Directeur d'études, EPHE  
Professeur, Université de Franche-Comté

**AUTRE MEMBRE DU JURY :**  
**M. Marc LIENHARD**

Professeur émérite, Université de Strasbourg

Faculté de Théologie protestante  
Université de Strasbourg

**HISTOIRE DE LA FEDERATION PROTESTANTE  
DE FRANCE (1905-1991)**  
à travers les Actes des Assemblées générales.

Yves Parrend,  
Sous la direction du professeur Matthieu Arnold

*« Notre confiance n'est pas dans l'organisation, mais dans l'esprit. S'il est vrai que la Fédération n'est qu'un lieu de rencontre, prenons du moins le terme dans son sens le plus fort : ce n'est pas un carrefour où l'on ne ferait que se croiser, c'est une "chambre de réflexion" et à certaines heures une "chambre haute" où nous avons le privilège de prier ensemble, d'écouter ensemble la Parole de Dieu. Notre rencontre serait vaine si nous ne nous souvenions pas que la " Parole de Dieu ne retourne pas à lui sans effet ". Notre rencontre serait vaine si nous étions ici avec des droits à défendre et des revendications à faire valoir. Toute recherche de nouvelle structure serait vaine, si nous n'avions pas d'abord la volonté loyale de répondre ensemble à la vocation qui nous est commune et de nous faire confiance les uns les autres. »*

**Charles Westphal, AG FPF Aix-en-Provence, 1963.**

*« Le protestantisme a une représentation centrale derrière laquelle il fait bloc. »*  
**Message aux Protestants de France, Henri Monnier, AG FPF Lyon, 1919.**

# SOMMAIRE

<b>Avant-Propos</b>	7
<b>Introduction</b>	8
• Présentation du sujet	
• Questions méthodologiques	
• Abréviations	
	17
• <b>1<sup>ère</sup> partie : Une dynamique de projet</b>	21
Chapitre 1 : Loi de Séparation et laïcité	22
Chapitre 2 : Les statuts	57
Chapitre 3 : Les finances	88
Chapitre 4 : Les messages	130
• <b>2<sup>ème</sup> partie : La naissance d'une institution</b>	157
Chapitre 1 : L'origine	158
Chapitre 2 : Le siège	179
Chapitre 3 : La commission d'Action	197
Chapitre 4 : La FPF et la Première Guerre mondiale	209
Chapitre 5 : Le président Edouard Gruner – notice biographique	230
Chapitre 6 : Le président Emile Morel – notice biographique	239
• <b>3<sup>ème</sup> partie : La montée des nationalismes</b>	249
Chapitre 1 : La FPF et la Deuxième Guerre mondiale	250
A. Etat des lieux	250
B. La FPF et le régime de Vichy	281
C. La FPF et l'Armée du Salut	328
Chapitre 2 : Les guerres d'Indépendance	343
Chapitre 3 : Le président Marc Boegner – notice biographique	378
Chapitre 4 : Le président André-Numa Bertrand – notice biographique	386
• <b>4<sup>ème</sup> partie : Unité protestante et œcuménisme</b>	392
Chapitre 1 : La FPF et le Mouvement œcuménique	393
A. Le Conseil œcuménique des Eglises	394
B. Les relations fédératives avec l'Eglise catholique romaine	423
Chapitre 2 : La FPF et l'unité protestante	445
Chapitre 3 : Des communautés protestantes	472
• <b>5<sup>ème</sup> partie : Mutations et crises institutionnelles</b>	503
Chapitre 1 : La crise sociétale et la réponse des Eglises	504
Chapitre 2 : Des femmes protestantes	545
Chapitre 3 : Les présidents Charles Westphal, Jean Courvoisier, Jacques Maury et Jacques Stewart – notices biographiques	573
• <b>6<sup>ème</sup> partie : Evolutions structurelles et orientations fédératives</b>	608
Chapitre 1 : Les relations internationales	609
Chapitre 2 : La FPF et l'Europe	658
Chapitre 3 : Enjeux, défis et prises de position d'une Institution	672
Chapitre 4 : Structures et fonctionnement de l'institution (Services, commissions et départements).	781

<b>Conclusion générale :</b>	828
A. Eléments factuels	828
B. Eléments d'analyse et de synthèse	848
<b>Postface</b>	878
<b>Bibliographie</b>	880
<b>Annexes</b>	909
Sommaire :	
Annexe I :	- Avant-Projet d'une Fédération des Eglises protestantes françaises, texte d'Auguste Decoppet (28 janvier 1891).
Annexe II :	- Carte du protestantisme 1923.
Annexe III :	- Les statuts de la FPF
Annexe IV :	- Les messages de la FPF.
Annexe V :	- Déclaration des Eglises allemandes, dite de Stuttgart (19 octobre 1945).
Annexe VI :	- Message au Président du Gouvernement provisoire de la République française, (25 octobre 1945).
Annexe VII :	- Statistiques. Rapport du 16 mars 1948. Nombre de postes pastoraux rattachés à la Fédération protestante de France. (Référence : Archives du Conseil Œcuménique des Eglises. N°42.0028/1).
Annexe VIII :	- Déclaration sur l'Algérie.
Annexe IX :	- Vers une charte fédérative : Conditions spirituelles d'appartenance à la FPF, document adopté par le Conseil de la FPF en date du 29 septembre 1979.
Annexe X :	- Chronologie.
Annexe XI :	- Index : Noms propres, noms de lieux, table des illustrations.

## **HISTOIRE DE LA FEDERATION PROTESTANTE DE FRANCE (1905-1991) à travers les Actes des Assemblées générales.**

### ***Avant-propos***

Cette thèse traite de l'histoire de la Fédération protestante de France (FPF) de 1905 à 1991. Lorsque le président François Clavairoly me remit un stylo de belle marque à l'Assemblée générale de cette institution en janvier 2014, m'encourageant à traiter de l'histoire de la FPF, je me sentis conforté dans la recherche que j'avais déjà engagée quelques mois auparavant. J'ai aujourd'hui le sentiment d'avoir été bien présomptueux de vouloir en faire un travail universitaire, marqué du sceau de la rigueur académique.

J'éprouve les mêmes réserves que celles dont François Goguel<sup>1</sup> faisait part en introduction à son rapport à l'une des AG de la Fédération. « Le sujet, écrivait-il alors, est immense et présente tant d'aspects divers que, pour le traiter complètement, il faudrait non pas un homme mais tout une équipe de spécialistes. [...] C'est dire que mon rapport devra négliger (plusieurs sujets importants) se limitant (aux étapes) les plus significatives. Je recours à votre indulgence, en vous demandant de mesurer la difficulté de la tâche, [...] mieux que je ne l'ai mesurée moi-même. »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> François Goguel (1909-1999), juriste constitutionnaliste et haut fonctionnaire, ancien secrétaire général du Sénat. Il était membre de la paroisse réformée de l'Oratoire du Louvre (Paris).

<sup>2</sup> Actes AG FPF Montbéliard 1960, Les transformations de la Société Française depuis la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905-1960), p.45.

## Introduction

I- Un travail de recherche historique :

Il s'agit de l'histoire d'une institution constituée en association au titre de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Je me propose de discerner les différentes étapes de la construction de l'institution, de vérifier les objectifs et limites du projet fédératif, et enfin de comprendre quel fut son apport – et éventuellement son influence - dans la vie religieuse, culturelle, morale, sociale et politique de la société française.

I-1. Le sujet choisi :

Le sujet retenu, en accord avec mon directeur de thèse, le professeur Matthieu Arnold, est : « Histoire de la Fédération protestante de France (1905-1991) à travers les Actes des Assemblées générales ».

Il s'agit d'une recherche historique bornée par deux dates importantes dans la vie de l'institution, d'une part la validation des accords donnés par des Eglises protestantes à la création d'une fédération qui les regroupe et les représente, d'autre part l'Assemblée générale qui se tint à Lille en 1991. Ce cadre, portant sur presque un siècle, correspond aussi à des dates historiques fondatrices à divers titres pour le protestantisme français, en l'occurrence le vote, en France, de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat (décembre 1905), et la crise calédonienne qu'ouvrit l'assassinat de Jean-Marie Djibaou, président du FLNKS par des extrémistes Kanaks (4 mai 1989). Dans les deux cas, le rôle de la FPF est significatif quant à la compréhension de ces crises et leur évolution, en 1905, par l'empathie du protestantisme à l'égard des lois de laïcité, en 1989, par la médiation à laquelle le protestantisme sera associé et le bilan qui en fut tiré lors de l'AG FPF de Lille deux ans plus tard. La première date pose la question des rapports de la religion et de l'Etat, la seconde renvoie à la question missionnaire et l'émancipation du processus colonial. Dans les deux cas, l'autorité de la FPF sort renforcée.



En outre, au printemps 1989, la FPF diligente une mission qui se rendra dans l'ensemble des *Länder*<sup>3</sup> allemands, à l'Est comme à l'Ouest. L'attention portée alors par la FPF aux évolutions européennes en cours nous permettra d'ouvrir le regard au-delà de l'hexagone. La chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989, l'effondrement du bloc de l'Est, modifient les équilibres en Europe et rebattent les cartes quant aux relations entre les Eglises en Europe. De 1989 à 1991, l'on assiste à la modification du rapport entre les blocs antagonistes, la proclamation de la souveraineté des Républiques socialistes soviétiques durant l'été 1991 et la création, en décembre de la même année, par certaines de ces républiques devenues indépendantes, de la Communauté des Etats Indépendants (C.E.I.). Ceci coïncide aussi avec la fin des modèles théologiques de libération fondés sur le matérialisme dialectique et le début d'une ère d'expansion du monde évangélique notamment pentecôtiste. La FPF, dans ce contexte et dans les limites de sa mission, sera à la fois spectatrice et partie prenante de ces mutations.

Le contexte de cette histoire d'une institution protestante se confond avec l'histoire du protestantisme contemporain lui-même. Il concerne une problématique essentiellement intra-protestante marquée par un extrême morcellement de ses composantes. Il suggère aussi l'impérieuse nécessité, pour le protestantisme français, de s'organiser durant le vingtième siècle pour prendre place utilement au cœur des débats de la société civile. En outre, la création de la FPF répond aussi au besoin de représentation du protestantisme auprès des autorités.

## I-2. La problématique:

La problématique consiste à : - comprendre l'évolution du protestantisme au XXème siècle, réfléchir sur le processus d'unification du protestantisme français, - analyser les relations entre Eglises historiques et Eglises évangéliques, - discerner les éléments relatifs à l'apparition et au développement du mouvement œcuménique et la part reprise par la FPF dans ce processus, - préciser le rôle des différents acteurs dans la genèse et la structuration de la FPF, - évoquer les mutations sociétales et leurs impacts dans le protestantisme, - lister les prises de position de la FPF et les questions éthiques et poser la question de leur statut (magistère ou lieu ressource), - aborder la FPF comme institution représentative auprès des pouvoirs publics,

---

<sup>3</sup> Il y avait alors 10 régions pour la République fédérale allemande (+ Berlin-Ouest) et 5 régions en République démocratique allemande, régions remplacées depuis 1952 par des districts.

- informer sur la FPF comme prestataire de service (émissions de radio ou de télévision, aumôneries armée, prison, hôpitaux, etc.). Il conviendra notamment de préciser le sens de l'expression « assurer l'exercice du ministère commun »<sup>4</sup>. Nous interrogerons donc nos sources sur la nature du Pacte fédératif.

### I-3. Le titre de la Thèse :

Dans le contexte de l'unification du protestantisme français au début du vingtième siècle, il nous a paru utile de travailler sur l'histoire de la Fédération protestante de France et de borner notre travail dans les limites du corpus documentaire retenu. La période étudiée peut paraître ambitieuse, puisqu'elle couvre l'essentiel du siècle passé. Ceci exigera donc à la fois rigueur et modestie. Ce travail nécessitera un important effort de synthèse des données recueillies. Nous laisserons donc de côté les développements sur des questions trop spécifiques et qui pourraient faire l'objet de monographies à part entière. Nous nous en excusons auprès du lecteur.

- le choix de la FPF <sup>5</sup> ;

- la justification des dates :

- Un *terminus a quo* situé en 1905, date de la création de l'institution (octobre 1905) et vote de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat (décembre 1905).
- Et un *terminus ad quem* fixé à 1991, ce qui correspond à la dix-neuvième assemblée générale de la FPF. Le contexte est alors marqué, en France, par la crise calédonienne et en Europe, par la chute du mur de Berlin et l'effondrement des régimes communistes, mutations dont la FPF fut un témoin attentif.

### I-4. Rappel du projet doctoral :

Il s'agit de rédiger une thèse de doctorat, dans le cadre de la Faculté de théologie protestante de Strasbourg et de l'Ecole doctorale de Strasbourg, sur l'histoire de la Fédération protestante de France (FPF).

---

<sup>4</sup> AG FPF Montbéliard, 1960, vœu sur la création de Départements au sein de la FPF.

<sup>5</sup> Nous utiliserons le plus souvent, dans le cadre de ce travail, le sigle FPF pour désigner la Fédération protestante de France.

## II- Exposé des motifs :

II-1. La FPF est née en octobre 1905. Même si cela concerne une institution centenaire, l'histoire détaillée de la FPF n'a jamais été écrite. Il convient donc de combler une lacune.

II-2. En tant que chercheur et pour la mise en œuvre de ce travail, j'ai donné priorité à la consultation d'archives originales, sans omettre la lecture de documents de synthèse éventuellement publiés antérieurement.

II-3. Ces archives sont essentiellement francophones, ce qui n'exclut pas de faire une recherche documentaire parmi les partenaires étrangers de la FPF (Conseil œcuménique des Eglises, Fédération luthérienne mondiale, Communion mondiale d'Eglises réformées<sup>6</sup>), ou consulter des archives privées comme nous l'avons fait de documents propres à certains collaborateurs de la FPF<sup>7</sup>, etc.

II-4. Ayant exercé à la FPF en qualité de secrétaire général de 2008 à 2014, je me suis efforcé de mettre à distance cette expérience afin de privilégier la démarche de l'historien plutôt que l'approche du praticien. Ainsi, bon nombre des problématiques qui sont abordées dans le cadre de cette thèse me sont apparues nouvelles et imprévues, m'obligeant à un regard neuf sur l'institution, ses fondements et ses évolutions.

## III- Cadre de la recherche :

III-1. Il ne s'agit pas d'écrire un ouvrage grand public, mais de faire un travail universitaire, dans le cadre de l'Ecole doctorale, et précisément de la Faculté de théologie protestante de Strasbourg.

III-2. Dans ce contexte, il a été convenu de limiter la recherche à une période précise excluant les réalités les plus contemporaines, afin de respecter les exigences académiques d'une recherche universitaire. Nous n'aborderons donc pas la période la plus récente (1992-2019).

---

<sup>6</sup> *World Council of Churches (WCC), Lutheran World Federation (LWF), World Communion of Reformed Churches (WCRC).*

<sup>7</sup> Archives Georges Richard-Molard, mises à disposition par son fils Olivier Richard-Molard.

#### IV- Partenariat :

IV-1. La recherche documentaire a été effectuée en relation étroite avec les assistantes successives des présidents de la FPF, les personnels chargés de la documentation à la FPF, le Centre protestant d'études et de documentation (CPED), et la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (SHPF).

IV-2. Un contact a été pris, ponctuellement et en fonction de l'avancement de nos travaux, avec les services documentaires des Eglises et Œuvres membres de la FPF, lorsqu'ils existent.

#### V- Intitulé :

V-1. Le présent travail doctoral que nous soumettons à l'avis du jury porte sur la genèse et l'évolution de la Fédération protestante de France et ce qui constitue en elle une dynamique de projets.

IV-2. Le titre de la thèse a évolué en fonction de l'avancement du travail de recherche et de l'analyse qui a été faite des archives et divers éléments en notre possession. Nous avons donc *in fine* retenu la mention complémentaire « à travers les Actes des assemblées générales », ces documents constituant notre corpus de référence.

VI- Plan : Concernant l'histoire de la FPF, le travail de thèse discerne trois parties qui constituent un *continuum* chronologique (parties 2, 3 et 4), ainsi que trois parties analytiques (parties 1, 5 et 6).

En ce qui concerne le *continuum* chronologique, nous avons travaillé sur les origines de la FPF (1904 – 1929), puis sur la dynamique unitaire et de développement œcuménique (1929 – 1961) et ce qui apparaît comme l'hégémonie réformée sous le mandat de Marc Boegner, et enfin l'émergence du monde évangélique, la tentation du politique et la crise de société (1961 – 1991).

En ce qui concerne les parties plus strictement analytiques ou documentaires, il s'est agi davantage de discerner les points communs à ces différentes étapes, ainsi que

les éléments de transversalité. Nous avons tenté de discerner les thématiques particulières à chacune de ces époques et d'analyser leurs singularités. Nous avons choisi de privilégier les éléments de fonctionnement ou de structure (vie associative, finances, place des femmes dans l'institution, messages aux protestants, etc.) plutôt que les déclarations d'intention.

Ceci nous permettra de structurer notre travail selon le sommaire suivant :

#### Introduction

- 1<sup>ère</sup> partie : Une dynamique de projet
- 2<sup>ème</sup> partie : La naissance d'une institution
- 3<sup>ème</sup> partie : La montée des nationalismes
- 4<sup>ème</sup> partie : Unité protestante et œcuménisme
- 5<sup>ème</sup> partie : Mutations et crises institutionnelles
- 6<sup>ème</sup> partie : Evolutions structurelles et orientations fédératives

à quoi nous rajouterons outre la conclusion, une bibliographie et des annexes.

#### VII- Fonds documentaire utilisé :

VII-1. Nous avons choisi de retenir un corpus homogène, celui des comptes-rendus ou *Actes* des Assemblées générales de la Fédération protestante de France. Comme le signale Jacques Stewart, dans son Avant-propos<sup>8</sup> à l'AG FPF de Strasbourg 1987, « les Actes [...] ne sont pas seulement destinés à assister la mémoire des délégués, mais à provoquer encore l'imagination, à élargir la réflexion et l'activité de toutes celles et ceux qui représentent au niveau local des Eglises, des Institutions, des Œuvres et des mouvements, jusque dans les plus petites unités, et dans les situations de dissémination, la communauté de la FPF. »

Il est en outre apparu nécessaire de consulter les procès-verbaux des Conseils FPF pour éclairer telle ou telle information donnée aux délégués aux AG, ou telle ou telle

---

<sup>8</sup> Actes 18<sup>e</sup> AG FPF, 29-31 mai 1987, Strasbourg, Thème « Conviction et tolérance », p.3.

décision ayant pu faire débat au sein du Conseil. Nous l'avons fait, notamment et de façon exhaustive, pour les périodes relatives aux première et deuxième guerres mondiales. Les fichiers correspondant s'adosent largement à une lecture systématique de ces documents.

VII-2. Le choix qui a été fait par nous a donc été de se fonder sur les Actes des Assemblées générales de la FPF lorsqu'ils ont été publiés, ou, à défaut d'édition, sur les archives disponibles à la Fédération protestante de France (documents manuscrits, rapports divers, etc.) pour les Assemblées générales des années 1948 (Strasbourg), 1950 (Nancy), 1955 (Montpellier). Ces Actes sont, notamment à partir de 1966, complétés par des rapports de gestion préparatoires aux AG, rapports auxquels nous nous reporterons également pour une meilleure compréhension des enjeux de celles-ci. De façon complémentaire, nous avons également réalisé deux entretiens avec les pasteurs J. Maury et J. Stewart. Nous avons été guidés dans cette démarche par les travaux d'Anne Revillard<sup>9</sup>.

En début de thèse, le lecteur trouvera un index des abréviations. Ex : FPF, SHPF, COE, DEFAP, etc.

VIII- Perspectives, analyses, interrogations et conclusions :

VIII-1. Ce travail historique s'adosse à des contributions spécifiques comme celles développées sous le titre « Faire de l'histoire » par Jacques Le Goff et Pierre Nora, en 1974. Comme le soulignent les auteurs<sup>10</sup> de cette somme en trois tomes, trois processus caractérisent l'émergence de la *nouvelle histoire*, « de nouveaux problèmes qui remettent en cause l'histoire elle-même, de nouvelles approches qui ont enrichis et modifié les secteurs traditionnels de l'histoire, de nouveaux objets enfin sont apparus dans le champ épistémologique de l'histoire. » Sur ce dernier point, nous verrons en effet que des disciplines nouvelles, comme par exemple la

---

<sup>9</sup> Anne Revillard, *Associate professor* en sociologie, SciencesPo-Observatoire sociologique du changement (OSC-LIEPP). Nous nous référons ici aux fiches pédagogiques n°5 (*La grille d'entretien*) et n°7 (*La conduite de l'entretien*), ressources pédagogiques - fiches techniques, initiation-investigation empirique.

<sup>10</sup> Jacques Le Goff, Pierre Nora, *Faire de l'histoire, I. Nouveaux problèmes, II. Nouvelles approches, III. Nouveaux objets*, Paris, NRF, Gallimard, 1974.

sociologie, seront prises en compte dans la compréhension du développement des institutions. Des ouvrages généralistes ont aussi éclairé notre travail, comme celui de Gérard Noiriel intitulé *Une histoire populaire de la France*<sup>11</sup> qui propose une approche sociale de l'histoire et met en valeur le rôle des groupes sociaux et des minorités dans la genèse des différentes étapes, des grands événements et des ruptures qui font l'histoire de France.

VIII-2. La FPF, durant la période étudiée, se sera montrée proche, autant que possible, du peuple protestant et ceci pour plusieurs raisons :

- a) En réunissant ses Assemblées générales essentiellement en province ;
- b) En concluant ses AG par des messages aux protestants de France, messages qui pouvaient être lus en chaire par les pasteurs le dimanche suivant, ce qui rendait les fidèles proches de l'institution.

Et le cas échéant...

- c) En abordant des problématiques éthiques diverses, voire d'actualité.

VIII-3. Nous tenterons de discerner les enjeux essentiels auxquels la FPF s'est trouvée confrontée durant la période étudiée, et notamment :

- a) Un trait d'union entre les Eglises protestantes ;
- b) Le rendez-vous manqué avec les Evangéliques ;
- c) La FPF et les Œuvres protestantes ;
- d) La FPF et le mouvement œcuménique ;
- e) La FPF et les questions éthiques ;
- f) La FPF, une « super-Eglise » ou une institution prestataire de service au bénéfice de ses membres ?
- g) Une institution, témoin de son temps.

VIII-4. Les limites de notre travail :

Les limites sont doubles, d'une part la durée étudiée qui porte sur la presque totalité du vingtième siècle, d'autre part le corpus de référence qui ressemble à *un filet à grosses mailles*. En effet, les Assemblées générales ont souvent été des chambres

---

<sup>11</sup> Gérard Noiriel, *Une histoire populaire de la France, de la guerre de cent ans à nos jours*, publié avec le concours du Centre national du livre et de la région Sud-PACA, Marseille, Editions Agone / mémoire sociale, 2018.

d'écho du travail effectué par le Conseil de la FPF, les commissions, les départements et les services, sans faire toujours droit aux informations les plus utiles à la compréhension des débats ni aux détails les plus déterminants. A l'exception des thématiques abordées, les Actes des AG sont donc déjà des synthèses, des comptes-rendus d'activités, la mise en exergue des éléments les plus saillants de l'action de la FPF. Il nous semble néanmoins que l'originalité de ce travail de thèse pourra rencontrer, si ce n'est l'adhésion, du moins l'intérêt des historiens et des spécialistes des institutions religieuses contemporaines.

Nous avons choisi, enfin, de reproduire de très nombreux extraits et citations issus des Actes des Assemblées générales. Nous l'avons fait de façon délibérée quoique l'on puisse sans doute nous l'objecter. Il nous est apparu que, plutôt que de faire de la paraphrase, voire nous en tenir à faire valoir quelques personnalités marquantes de cette histoire, nous souhaitions montrer l'extrême diversité des acteurs qui y contribuèrent et la très grande richesse de leurs contributions. Il nous a semblé, par exemple, que la grande qualité des interventions des délégué(e)s aux assemblées générales méritait d'être respectée, et qu'il paraissait nécessaire de faire droit à ce qui caractérise, au cœur même de l'institution étudiée, la culture protestante comme culture du débat. Les citations sont reproduites conformément à l'original ce qui peut occasionner une certaine hétérogénéité dans la présentation.

Enfin, nous mettrons en perspective l'apport de ce travail de recherche et les évolutions récentes de l'institution fédérative. A cet égard, nous n'ignorons pas la complexité de ce travail. Nous essaierons d'en dénouer les fils, à la manière d'Edgar Morin qui associait la complexité à l'image d'une tapisserie contemporaine comportant des brins de différentes couleurs noués de différentes manières<sup>12</sup>. La prise en compte de cette complexité, que nous considérons comme fondamentalement heuristique, constituera l'un des éléments majeurs de cette étude.

---

<sup>12</sup> Nous renvoyons ici le lecteur au livre d'Edgar Morin, Introduction à la pensée complexe, Paris, ESF éditeur, 1990 ; rééd. Collection Points/Essais, éditions du Seuil, 2005, et plus largement au travail d'Edgar Morin publié en six tomes, et intitulé *La Méthode* (tome I : *La Nature de la nature* ; tome II : *La Vie de la vie* ; tome III : *La Connaissance de la connaissance* ; tome IV : *Les Idées* ; tome V : *L'Humanité de l'humanité, l'Identité humaine* ; tome VI : *L'Ethique*), Paris, éditions du Seuil, Nouvelle collection, coll. Points, 1981, 1985, 1992, 1995, 2003, 2006. Coffret en deux volumes, coll. Opus, Ed. du Seuil, 2008.



## ABREVIATIONS

ABMU	American Baptist Missionary Union
ACAT	Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
ACO	Action Chrétienne en Orient
ADD	Assemblées de Dieu
AEF	Alliance évangélique française
AEPF	Association des Eglises de professants de langue française
AFP	Associations Familiales Protestantes
AG	Assemblée(s) générale(s)
AMSP	Association médico-sociale protestante
AORB	Association Œcuménique pour la Recherche Biblique
AP2E	Association protestante pour l'Éducation et l'Enseignement
ARTV	Association des Amis de la Radio-Télévision Protestante
AS (ou ADS)	Armée du Salut
ASEE	Alliance scolaire de l'Eglise évangélique
ASIC	Association des Services d'Information Chrétienne : BIP, SNOP, SOP, BSS
ATM	Amitiés Tiers-Monde
BIP	Bulletin d'information protestante
BIPP	Bureau d'information de la presse protestante
BNU	Bibliothèque nationale universitaire (Strasbourg)
BOSEB	Bibliothèque Œcuménique et Scientifique d'Étude de la Bible
BSS	Sigle regroupant le BIP, le SNOP et le SOP
CASP (Ia)	Commission des Affaires sociales et politiques
CCFD	Comité catholique contre la faim et pour le développement
CCIA	Commission des Églises pour les affaires internationales
CCREC	Comité des Églises sur la responsabilité des Églises dans la Construction européenne
CCSA	Comité Chrétien de Service en Algérie
CDERFOM	Commission générale des Églises réformées françaises d'outre-mer
CEA	Commissariat à l'Énergie Atomique
CEAF	Communauté d'Eglises d'expression africaine en France
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CECEF	Conseil d'Églises Chrétiennes en France
CED	Communauté Européenne de Défense
CEEEFE	Commission des Églises évangéliques d'expression française à l'étranger
CEGES	Centre de gestion de l'Édition scientifique
CEI	Communauté des États Indépendants
CEMB	Centre Évangélique Missionnaire de Bretagne
CEMO	Conseil des Eglises au Moyen-Orient
CEPPLE	Conférence des Églises protestantes des pays latins d'Europe

CESEAR	Commission d'entraide et de service des Eglises et d'assistance aux réfugiés
CESP	Commissions d'Éthique sociale et Politique
CETA	Conférence des Eglises de Toute l'Afrique
CETM	Comité des Eglises auprès des Travailleurs Migrants
CEVAA	Communauté Évangélique d'Action Apostolique
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CGE	Commission générale d'Évangélisation
CGERFOM	Commission générale des Eglises réformées françaises d'Outre-mer
CGQJ	Commissariat général aux questions juives
CIEETS	Centro Inter-eclesial de Estudios Teológicas y Sociales (Centre universitaire inter-ecclésial d'études théologiques et sociales)
CIM	Conseil international des missions
CIMADE	Comité Inter-Mouvements Auprès des Évacués
CMRP	Conférence mondiale des religions pour la paix
CNCDH	Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme
CNDP	Centre national de documentation pédagogique
CNEF	Conseil National des Évangéliques de France
CNRS	Centre national de la recherche scientifique (Centre d'Études des religions du Livre)
COE	Conseil Œcuménique des Églises
COESEO	Commission Œcuménique pour Église et Société en Europe Occidentale
COJE	Conseil œcuménique de la jeunesse en Europe
COMECE	Commissio Episcopatum Communitatis Europensis
CPAFE	Comité Protestant des Amitiés Françaises à l'Étranger
CPCV	Comité Protestant des Centres de Vacances
CPED	Centre protestant d'Études et de documentation
CPJ	Conseil Protestant de la Jeunesse
CPLR	Comité Protestant Luthéro-Réformé
CRIJF	Conseil représentatif des institutions juives de France
CSCE	Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe
CSEI	Commission Sociale, économique et internationale
DECAUMA	Département des Centres, animateurs universitaires, Mouvements adultes
DEFAP	Département évangélique français d'Action apostolique
DOM	Départements d'Outre-Mer
DRE	Département des relations extérieures
EA	Eglise Apostolique
ECAAL	Église de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine
ECLOF	Ecumenical Church Loan Fund (Fonds de prêt pour les Églises œcuméniques)
ECU	European Currency Unit (unité monétaire européenne)
ECZ	Eglise du Christ au Zaïre
EECCS	European Ecumenical Commission for Church and Society
EELF	Église évangélique luthérienne de France

EENC	Église évangélique de Nouvelle Calédonie
EKD	Evangelische Kirche Deutschland (Église protestante allemande)
EPCAAL	Eglise protestante de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (ex ECAAL)
EPHE	École Pratique des Hautes Études
EPRAL	Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (ex ERAL)
EPUB	Eglise Protestante Unie de Belgique
EPUdF	Église protestante unie de France
ERAL	Église réformée d'Alsace et de Lorraine
ERB	Équipes de Recherches bibliques
ERB	Équipes de recherche biblique
EREI	Églises réformées évangéliques indépendantes
ERF	Église Réformée de France
ETR	Études Théologiques et religieuses
FCC	Conseil fédéral des Églises du Christ en Amérique
FCCCA	Federal Council of Churches of Christ in America
FEDO	Fédération des Objecteurs
FEEBF	Fédération des Églises évangéliques baptistes de France
FEEUF	Fédération des Éclaireurs et Éclaireuses unionistes de France
FEF	Fédération Évangélique de France
FFACE	Fédération Française des Associations chrétiennes d'Étudiants
FFRC	Fédération Française des Radios Chrétiennes
FIC	Fédération des Institutions chrétiennes
FJKM	Église réformée malgache
FLM	Église luthérienne malgache
FLM	Fédération luthérienne mondiale (voir aussi LWF)
FLNKS	Front de libération nationale kanak et socialiste
FOE	Fédération des Œuvres évangéliques
FPE	Fédération protestante de l'Enseignement
FPF	Fédération protestante de France
FPMA	Église protestante malgache en France
GAW	Gustav-Adolf Werk
GBU	Groupes bibliques universitaires
IBN	Institut biblique de Nogent-sur-Marne
ICI	Informations catholiques internationales
ICYE	International Cultural Youth Exchange (échange international de lycéens chrétiens)
IPT	Institut protestant de théologie
ISEO	Institut Supérieur d'Études Œcuméniques
JEEP	Jeunes Équipes d'Éducation populaire
KEK	Conférence des Églises Européennes - <i>Konferenz Europäischer Kirchen</i>
LWF	Lutheran World Federation
MAR	Mouvement d'Action Rurale
MCC	Mouvement des Cadres Chrétiens

METF	Mission évangélique des Tziganes de France (Vie et Lumière)
MIR	Mouvement international de la Réconciliation
MIRP	Mission dans l'Industrie de la région parisienne
MPE	Mission Populaire Évangélique
MPEF	Mission populaire évangélique de France
MPF	Maison du protestantisme français
NCC	National Council of Churches (of America)
OAS	Organisation de l'armée secrète ou Organisation armée secrète
OFAJ	Office franco-allemand de la Jeunesse
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPL	Observatoire Protestant pour le logement
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
RDA	République démocratique allemande
RHPR	Revue d'Histoire et de Philosophie religieuses
SEMIS	Société de Mission intérieure de Strasbourg
SHDBF	Société d'Histoire et de Documentation Baptistes de France
SHPF	Société de l'histoire du protestantisme français
SHPFQ	Société d'histoire du protestantisme franco-québécois
SME	Système Monétaire Européen
SME	Société des missions évangéliques
SMEP	Société des missions évangéliques de Paris
TOB	Traduction œcuménique de la Bible
TOM	Territoires d'Outre-Mer
UCJF	Union chrétienne de Jeunes filles
UCJG	Union chrétienne de Jeunes Gens
UEELF	Union des Églises évangéliques libres de France
UEEMF	Union des Eglises évangéliques méthodistes de France
UEPAL	Union des Églises protestantes d'Alsace-Moselle
WCC	World Council of Churches
WCRC	World Communion of Reformed Churches
WEA	World Evangelical Alliance
YMCA	Young Men's Christian Association (Unions chrétiennes de Jeunes Gens)

\*\*\*\*\*

\*\*\*

\*

- **1<sup>ère</sup> partie : Une dynamique de projet**

Chapitre 1 : Loi de Séparation et laïcité

Chapitre 2 : Les statuts

Chapitre 3 : Les finances

Chapitre 4 : Les messages

Cette première partie de notre travail de recherche s'inscrit, d'une part, dans le souci de définir le cadre institutionnel dans lequel la Fédération protestante de France a inscrit son action au cours du vingtième siècle et, d'autre part, dans une volonté de contextualisation. Nous nous proposons donc de poser ici les fondements de notre étude.

Nous avons choisi de le faire en développant, en premier lieu, ce qui a trait au vote de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat et, en second lieu, ce qui apparaît significatif à travers l'examen des statuts, l'évolution des moyens dont l'institution dispose et les thématiques qu'elle a pu développer. Les documents de référence figurent dans les annexes.

La FPF naît dans le contexte d'un travail parlementaire intense et d'un débat idéologique majeur quant à l'évolution de la société française. Avec le débat sur la laïcité, ce qui se joue là n'est rien moins que le socle d'une nouvelle société. Force est de reconnaître que le protestantisme est alors grandement morcelé, ce qui constitue indéniablement un élément de fragilité. De façon paradoxale, le protestantisme bénéficie toutefois d'un cadre « concordataire », précisément celui des Articles organiques, qui lui donne légitimité et un relatif confort matériel.

Ce cadre, qui a régi les rapports entre l'Etat et les religions catholique, luthérienne, réformée et juive, et assuré une réelle stabilité, est remis en question et se trouve appelé à évoluer. La France est en quête d'un nouvel équilibre. Le protestantisme doit s'approprier les termes de ce débat et préciser ses orientations.

## Chapitre 1 : LOI DE SEPARATION ET LAÏCITE

La FPF naît dans le contexte de la séparation des Eglises et de l'Etat de décembre 1905. Le protestantisme est parcouru, depuis le milieu du XIXème siècle, par la question du rapport à l'Etat. Parmi les documents que nous avons consultés, nous nous reporterons en particulier au texte d'Edouard Gruner du 21 décembre 1904 qui fait référence sur ce point.

Pourtant des lois dites de laïcité avaient été votées antérieurement, notamment relativement à l'Ecole. Et le triptyque définissant une école « laïque, gratuite et obligatoire » avait trouvé un remarquable écho dans la pensée protestante.

Cette question de la laïcité sera abordée à plusieurs reprises dans le cadre des AG FPF, notamment en ce qui concerne l'enseignement protestant et le regret du protestantisme d'avoir concédé ses établissements<sup>13</sup>. L'AG FPF de Montpellier 1955 fera une large place au bilan de la loi de 1905, de sa mise en œuvre et des questions qui se posent encore au Protestantisme.

Parmi les scientifiques de la deuxième moitié du vingtième siècle, Jean Baubérot sera l'un des spécialistes de cette thématique, quant à la société française mais aussi comparativement à d'autres pays tels que le Japon ou le Canada où il a effectué plusieurs voyages. Ses nombreuses contributions font référence<sup>14</sup>. Historien et sociologue, Jean Baubérot estime que « la laïcité absolue n'existe pas mais que c'est un idéal à atteindre »<sup>15</sup>.

Cette question sera portée durant tout le vingtième siècle par le protestantisme français parce qu'elle touche à l'identité protestante elle-même. Elle est notamment à nouveau abordée de façon approfondie en 1987 lors de l'Assemblée générale FPF de Strasbourg, notamment par Jacques Robert et Elisabeth Labrousse.

---

<sup>13</sup> Cf. : AG FPF 1929 et 1934.

<sup>14</sup> A titre d'exemple, nous renvoyons ici à l'étude de Jean Baubérot intitulée « La laïcité à la française et la minorité protestante », *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*. N°10, 1986. pp.5-14. On peut aussi mentionner : Jean Baubérot, *Histoire de la Laïcité en France*, coll. Que sais-je ? P.U.F., rééd. 2017.

<sup>15</sup> Entretien du 28 février 2014 réalisé par Ixchel Delaporte, *L'humanité*.

En outre, cette question fait l'objet de la publication en 1989 d'un texte sur la Laïcité<sup>16</sup>, commun avec la Ligue de l'Enseignement, et l'année suivante, toujours avec la Ligue de l'Enseignement, sous le titre « Vers un nouveau pacte laïque »<sup>17</sup>.

A. Vers la loi de 1905 :

Vieille revendication républicaine émise par Gambetta dès 1869, la question de la séparation des Eglises et de l'Etat est posée à la Chambre le 21 mars 1905. La loi est votée le 3 juillet 1905 par 341 voix contre 233 à la Chambre, et le 6 décembre 1905 par 181 voix pour contre 102 au Sénat. Elle est promulguée le 9 décembre 1905 (publiée au *Journal officiel* le 11 décembre 1905) et entre en vigueur le premier janvier 1906<sup>18</sup>.

Par l'Encyclique *Vehementer Nos* du 11 février 1906, le pape condamne la Séparation et demande à l'épiscopat français de s'opposer à l'application de cette loi<sup>19</sup>. Le catholicisme n'entend renoncer ni à son statut ni à ses prérogatives. Toutefois, si cette loi est une loi de combat pour certains, c'est une loi d'apaisement pour d'autres. Elle est un marqueur de la société et la culture françaises. Elle établit de nouveaux équilibres.

La société française de la fin du dix-neuvième siècle et du début du vingtième siècle est, en effet, confrontée à une grave crise. La défaite de 1871, l'expulsion des religieux de l'enseignement par Jules Ferry le 29 mars 1880, l'affaire Dreyfus, le poids considérable du Catholicisme dans les institutions, opposent deux France, l'une conservatrice, l'autre républicaine. Simultanément et dans ce contexte, la

---

<sup>16</sup> Texte sur la Laïcité (avec la ligue de l'enseignement), 1989.

<sup>17</sup> « Vers un nouveau pacte laïque ? » FPF et Ligue de l'Enseignement, 1990, 7p.

<sup>18</sup> La séparation : discussion de la loi (1904-1905) / Aristide Briand, 1908.

<sup>19</sup> Ce que fit effectivement l'Eglise catholique, alors que les protestants et les israélites acceptaient la mise en œuvre des nouvelles dispositions.

France se divertit, s'élargit à de nouveaux territoires, s'ouvre à des techniques nouvelles et de nouveaux modes de transports, et parle de solidarisme<sup>20</sup>.

La France cherche un nouvel équilibre. Celui-ci passera par une émancipation à l'égard du religieux et la séparation des Eglises et de l'Etat. Celle-ci est l'aboutissement d'un processus commencé dès 1792, notamment avec la laïcisation de l'Etat-civil, puis avec la victoire des républicains en octobre 1877. La France vote la suppression des prières publiques pour l'ouverture des sessions parlementaires, autorise le divorce par la loi Naquet du 27 juillet 1884<sup>21</sup>, promulgue des lois scolaires décisives, telles que la gratuité et la laïcité des programmes (1881-1882) et la laïcité des personnels (1886)<sup>22</sup>. Cette situation sera confortée par la victoire du bloc des gauches en 1902.

La séparation est rendue possible par l'élection à la présidence du Conseil d'Emile Combes le 7 juin 1902. Celui-ci, ancien séminariste devenu médecin, est d'un anticléricalisme affirmé. Après de multiples tensions, autour de la fermeture d'écoles privées catholiques et le refus de donner l'autorisation à de nouvelles congrégations religieuses, il rompt les relations diplomatiques avec le Saint-Siège le 30 juillet 1904. Et si le gouvernement démissionne le 18 janvier 1905, l'impulsion qu'il aura donnée sera déterminante quant à l'aboutissement du processus en cours.

Le protestantisme est largement favorable au vote de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Ce choix a été affirmé dès 1849 avec la constitution de l'Union des Eglises Evangéliques Libres, puis plus tard à plusieurs reprises par des représentants d'autres Eglises protestantes. Le fait que la FPF soit créée dès 1904 dans son projet –soumis aux diverses Eglises- puis plus officiellement en octobre 1905 sur un socle largement libriste atteste de cette volonté.

---

<sup>20</sup> Ayant son origine chez le socialiste français Pierre Leroux (1797-1871), cette philosophie politique est développée notamment par Léon Bourgeois, homme politique radical.

<sup>21</sup> Celle-ci réintroduit le divorce dans le Code civil. Celui-ci avait été autorisé par la loi du 20 septembre 1972, puis abrogé sous la Restauration (Loi du 8 mai 1816).

<sup>22</sup> Jean-Daniel Roque, dans son ouvrage intitulé *La foi et la loi : les associations culturelles*, coll. FPF, Lyon, Editions Olivétan, 2015, p.23, précise aussi qu'outre la séparation des Eglises et de l'Ecole (19 mars 1882, loi de laïcisation des écoles primaires publiques), ceci concerna aussi la laïcisation des pompes funèbres (loi du 7 mars 1881 mettant fin au monopole des fabriques ou consistoires) et des cimetières, ainsi que la laïcisation progressive des hôpitaux (de 1879 à 1891).



Toutefois, la loi présente plusieurs difficultés et la FPF n'aura de cesse de la faire modifier ou préciser sur plusieurs points. En outre, la laïcité ne se réduit pas à cette loi.

Elle englobe d'autres enjeux, notamment concernant le domaine scolaire et les œuvres à caractère social. Lors de l'AG FPF de Bordeaux 1934, c'est à dire trente ans après le vote de la loi, ces questions (enseignement protestant et action sociale des œuvres protestantes) apparaissent fortement. En ce qui concerne l'enseignement, le protestantisme essaie de « sauver les meubles » et plusieurs interpellations montrent combien le sujet est sensible, et combien il paraîtrait souhaitable que le Protestantisme conserve quelques-unes de ses écoles ou établissements d'enseignement. En ce qui concerne l'action sociale, l'impact de la Loi de Séparation, qui réduit le témoignage des Eglises à la dimension culturelle sans prendre en compte le témoignage social des Eglises comme étant consécutif à la prédication, est souligné par Ch. Voigt qui s'exprime à l'AG FPF Bordeaux 1934, au titre de la Délégation générale des Diaconats de Paris<sup>23</sup>. Ce dernier montre premièrement combien fut grande la rupture introduite par la loi de séparation dans le fonctionnement social des Eglises, deuxièmement comment les œuvres protestantes se sont structurées comme associations de personnes par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 à côté des associations culturelles, troisièmement comment les Œuvres protestantes ont pu bénéficier des nouvelles procédures administratives ou principes d'organisations nouveaux imposés par l'Etat pour se développer.

Le protestantisme est présent dans ce processus de deux façons : d'une part à travers ceux qui parmi ses membres sont concepteurs ou rédacteurs de la loi, d'autre part à travers ceux qui le représentent et défendent ses intérêts. Il convient de noter ici la convergence, essentielle mais paradoxale, qui lie les tenants protestants de la laïcité républicaine telle qu'elle s'imposera dans la nation française, et les représentants de l'évangélisme protestant. Les premiers veulent desserrer l'étau catholique, les seconds veulent affirmer la distance absolue entre cité de Dieu et cité des hommes. L'unité protestante sur ce thème, qui s'exprime par l'affirmation commune « Les protestants sont pour la laïcité », pourrait donc s'être construite sur un malentendu.

---

<sup>23</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, pp.164 -170.

## 1. Concepteurs et rédacteurs :

En ce qui concerne ceux que nous appelons « Concepteurs et rédacteurs » : Quant à l'esprit, nous nous arrêterons sur la personnalité d'un philosophe, Raoul Allier. Quant à la lettre, nous citerons deux protestants qui sont au cœur du processus d'élaboration de la loi : Ferdinand Buisson et Louis Méjean<sup>24</sup>.

a) Ferdinand Buisson : Patrick Cabanel mentionne que : « Le 20 octobre 1902, le député de la Charente-Inférieure Eugène Réveillaud<sup>25</sup> (un protestant par conversion) a proposé la formation d'une commission parlementaire de 33 membres, chargée d'examiner les propositions de loi relatives à une séparation des Eglises et de l'Etat. Constituée le 18 juin 1903, forte de 17 membres favorables à cette séparation et 16 opposants, la commission élit pour président Buisson (à une voix de majorité) et pour rapporteur Aristide Briand. Le premier aurait été écarté de cette fonction à cause de ses tendances trop fortement anticléricales et, lui aussi, de ses origines protestantes. Sa nomination à la présidence suffisait pour rendre hommage à sa valeur et à son autorité morale », écrit le juriste protestant Louis Méjean, qui allait devenir le principal collaborateur de Briand, dans la rédaction de son rapport puis, comme (dernier) directeur des cultes, dans l'application de la loi. De Buisson, Méjean a noté ceci, souvent rappelé : « Il travaillait volontiers avec moi. Mon protestantisme lui inspirait confiance. Il se méfiait beaucoup de Briand qui le manœuvrait en se servant habilement de l'état d'âme de Buisson, presque toujours en état d'inquiétude par scrupule. »<sup>26</sup>

b) Louis Méjean : Le vote de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat s'appuie sur le travail assidu de nombreuses personnalités, et en premier lieu sur Aristide Briand. A ses côtés, se trouvait un homme de grande qualité et de grande rigueur, du nom de l'ancien sénateur de la III<sup>ème</sup> République, Louis Méjean (1874-1955). Sa biographie est disponible sur le site du Sénat auquel nous renvoyons<sup>27</sup>. Nous y lisons que « Protestant cévenol, fils et frère de pasteurs, il entra dans la carrière

---

<sup>24</sup> Aussi orthographié Méjan.

<sup>25</sup> 1851-1935.

<sup>26</sup> Patrick Cabanel, *Ferdinand Buisson, Père de l'Ecole laïque* (et précisément le chapitre « La séparation des Eglises et de l'Etat »), Genève, Labor et Fides, 2016, p.342 et ss.

<sup>27</sup> [www.senat.fr](http://www.senat.fr).

administrative lorsque Monis<sup>28</sup>, le garde des Sceaux dans le ministère de Waldeck-Rousseau, l'attacha à son cabinet. Distingué par Briand, devenu par hasard et véritablement sans vocation rapporteur du projet de loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il fut pendant plus d'un an son secrétaire et son conseiller, participant à la rédaction de tous les textes que le député socialiste présentait à la commission puis à la Chambre. Puis il devint son chef de cabinet pendant les ministères Sarrien et Clémenceau. »

Le même texte évoque les trois exigences de Louis Méjan : a) donner à toutes les Eglises une pleine liberté, b) empêcher l'Eglise romaine d'être une puissance politique dans l'Etat, c) restaurer l'autorité de l'Etat en appliquant aux Eglises le droit commun<sup>29</sup>.

Aux deux personnalités précédentes, il convient donc d'ajouter le nom de Raoul Allier.

c) Raoul Allier<sup>30</sup> : Dans la biographie<sup>31</sup> qu'il a récemment consacrée à Raoul Allier, Daniel Reivax évoque les deux combats de ce dernier, l'affaire Dreyfus et la Séparation des Eglises et de l'Etat. « Dans les deux cas, écrit-il, l'affaire Dreyfus ou la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, nous avons affaire à un homme qui n'a pas peur d'entrer dans l'arène politique, d'utiliser sa plume avec ferveur et justesse, en se présentant toujours du côté des plus faibles, du côté du droit. Il imprime le sentiment d'appartenance à un groupe, sans perdre le regard libre de l'universitaire, du philosophe. »<sup>32</sup> La personnalité de Raoul Allier force l'estime. Diplômé de la rue d'Ulm (Ecole Normale Supérieure) qu'il intègre en 1882, agrégé de philosophie (1885), il est nommé professeur de philosophie au lycée de Montauban. Quelques mois plus tard, il enseigne la philosophie à la faculté de théologie de Montauban (1886) puis est nommé professeur à la faculté de théologie protestante de Paris (1902) dont il est doyen de 1920 à 1933. Influencé par Tommy Fallot, Charles

---

<sup>28</sup> Emmanuel Monis (1846-1929), garde des sceaux du 22 juin 1899 au 6 juin 1902.

<sup>29</sup> Voir aussi : Louis-Violette Méjan, *La séparation des Eglises et de l'Etat*, l'œuvre de Louis Méjan, dernier directeur de l'administration autonome des cultes. Préface de M. Gabriel Le Bras, 1959.

<sup>30</sup> Nous renvoyons ici à la notice biographique rédigée par André Encrevé, *Dictionnaire biographique des protestants français, de 1787 à nos jours*, tome 1 : A-C, sous la direction de la SHPF et de Patrick Cabanel et André Encrevé, les Editions de Paris/Max Chaleil, publié avec le soutien de la Fondation du protestantisme, janvier 2015, p.45-46.

<sup>31</sup> Daniel Reivax, *Raoul Allier, un prédicateur en temps de guerre, 1914-1917, Contre la Résignation*, Carrières-sous-Poissy, La Cause, 2016.

<sup>32</sup> *Op.cit.* p.39-40.

Secrétan et Alexandre Vinet, il est membre de l'Union des Eglises Evangéliques libres dont il sera président de la commission synodale de 1927 à 1934.

## 2. Le rôle d'Edouard Gruner :

En ce qui concerne ceux qui représentent le protestantisme et défendent ses intérêts, nous citerons en premier lieu le président Edouard Gruner et le rôle déterminant qu'il joua. Gruner est à la fois lucide et visionnaire. C'est un homme réaliste et concret, autant qu'un homme de conviction. Il aidera à franchir avec intelligence cette étape décisive.

Nous choisissons donc de reproduire en totalité le texte<sup>33</sup> de son intervention auprès de la Commission parlementaire réunie le 21 décembre 1904 saisie des projets de séparation. Cette note très technique, rédigée par Edouard Gruner, est présentée au nom de l'Union des Eglises évangéliques libres de France, des Eglises évangéliques méthodistes de France et des Eglises évangéliques baptistes de France, ce qui mérite d'être souligné :

« Les Eglises protestantes indépendantes de l'Etat viennent vous demander, messieurs, de ne point restreindre le régime de liberté et de ne point aggraver le régime financier sous lesquels elles ont vécu depuis leur origine. Organisées les unes (Eglises méthodistes) dès 1822, les autres (Eglises baptistes) dès 1835, les dernières Eglises évangéliques libres) en 1849, ces trois unions d'Eglises ont pu, sous Louis-Philippe, sous la seconde République, dans les temps les plus difficiles du second Empire et pendant les 34 années de la troisième République, vivre et se développer, tenir leurs assemblées générales annuelles et leurs synodes, construire ou louer les temples, chapelles et presbytères nécessaires à l'exercice de leur culte.

Grâce à la forme fédérative qui est à la base de leur organisation, ces Eglises et les groupes protestants disséminés qui s'y rattachent, la plupart peu nombreux et pauvres, ont pu s'entraider et se soutenir mutuellement.

Le paragraphe 2 de l'article 8 du projet du gouvernement, en prescrivant l'existence d'union dépassant les limites d'un département, sous des peines sévères énoncées à l'article 10, renouvellerait contre nos Eglises protestantes certaines des mesures prises par Louis XIV.

Le texte que paraît avoir adopté en dernier la commission, en accordant le bénéfice de l'article 7 du décret du 16 août 1901 qu'aux différents cultes antérieurement reconnus et dans les limites actuelles de leurs circonscriptions ecclésiastiques laisse

---

<sup>33</sup> « Enquête sur la séparation des églises et de l'Etat », *Le Siècle*, 26 décembre 1904.

entièrement hors la loi toutes les Eglises actuellement indépendantes de l'Etat, comme celles qui pourraient se créer dans l'avenir. Nous avons lieu d'être justement inquiets d'une telle situation.

Les mêmes pénalités énoncées à l'article 10 atteindraient, en vertu de l'article 6, toute personne qui accepterait les fonctions d'administrateur ou directeur d'une association sans résider dans le canton même où serait situé l'immeuble servant de lieu de culte ; et pourtant, avec l'extrême dispersion de nos coreligionnaires, nombreuses sont les églises dont les membres viennent vers un même lieu de culte de plusieurs cantons, quelquefois d'arrondissements différents.

Ces Eglises, qui depuis soixante à quatre-vingt ans ont réalisé la séparation de l'Eglise et de l'Etat, dont les membres se sont groupés à l'appel des Alexandre Vinet, des Agenor de Gasparin, des Edmond de Pressensé, pour pratiquer leur culte en toute indépendance, en supportant eux-mêmes toutes les charges qui en résultent, viennent vous demander de leur maintenir la liberté de fait dont elles ont bénéficié jusqu'à présent, et de n'assujettir ni elles, ni les Eglises d'autres dénominations chrétiennes, à des mesures qui limiteraient une liberté dont elles ont dès longtemps pu jouir (NDLR : ...sans générer pour autant ...) aucun préjudice pour l'Etat.

Profondément attaché aux principes de liberté que nous ont transmis nos pères, nous avons, dans toutes les parties de France, et en maintes occasions, prouvé notre inébranlable dévouement au régime républicain que nous avons toujours considéré comme seul capable de réaliser dans notre pays cette séparation des églises et de l'Etat dont nous avons supporté par avance toutes les charges et responsabilités.

Nous ne saurions cependant considérer la séparation comme un progrès et comme un triomphe de nos principes que si elle établissait définitivement en France la liberté des cultes en reconnaissant à tout groupe de fidèles, quelle qu'en soient l'importance et la dénomination :

- 1° Le droit d'ouvrir, en tout temps et en tout lieu, une chapelle après une déclaration unique faite à la municipalité ;
- 
- 2° Le droit de recevoir les souscriptions et, avec l'autorisation du Conseil d'Etat, les dons et legs, et de posséder une réserve pouvant s'élever à un capital dont le revenu serait égal à la moyenne des dépenses des cinq dernières années ;
- 
- 3° Le droit commun en matière d'impôt, c'est-à-dire l'exemption pour les Eglises et leurs dépendances immédiates (chapelles, presbytères, etc.) de la taxe d'accroissement et de l'impôt de 4% sur les revenus (impôts établis par les lois des 28 décembre 1889, article 3 et 29 décembre 1884, article 7).
- 

Tels sont les droits et libertés que nous venons respectueusement demander d'inscrire dans le texte du projet de loi que vous vous proposez de soumettre au Parlement. »

Ce texte peu connu est exceptionnel. Il est favorable à la séparation mais très ferme sur le fond. Le protestantisme saura s'y conformer et apparaîtra comme *le bon élève* de la laïcité, créant sans rechigner autant d'associations culturelles qu'elle renferme

d'Eglises locales. Du côté de l'Eglise romaine, il faudra attendre les accords Poincaré-Ceretti de 1923-1924 pour que les biens ecclésiastiques soient confiés à des associations cultuelles, conformément à la loi, celles-ci n'étant toutefois reconnues que sous la forme d'associations diocésaines.

La loi stipule que « la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public » (article 1<sup>er</sup>). Cependant, elle « ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte » (article 2). Cette loi renouait avec l'éphémère décret du Directoire de 1795.

### 3. Une loi perfectible :

a) Le texte a ses limites et la FPF fera très tôt des propositions d'amélioration de la loi. C'est en particulier le cas de l'AG FPF de 1919 à Lyon, puis de l'AG de 1924 à Strasbourg. Un bilan sera fait à l'AG FPF de Montpellier en 1955.

L'AG de Lyon, 1919, statue sur le vœu suivant qu'elle adopte sous le titre « Modification de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat » :

- Les associations cultuelles – relativement aux dons et legs :  
« L'Assemblée émet le vœu que toutes les démarches utiles soient faites pour obtenir les modifications suivantes à la loi de séparation,

Art.19.- Le paragraphe 4 de l'art.19 de la loi du 9 décembre 1905 est complété comme suit : .... « Elles peuvent en outre recevoir des donations et legs ».

Art. 22.- « Les associations et Unions d'Associations peuvent constituer un fonds de réserve suffisant pour assurer les frais et l'entretien du culte et ne pouvant en aucun cas recevoir une autre destination. Le revenu total de ce fonds de réserve ne pourra dépasser la moyenne annuelle des sommes dépensées pendant les cinq dernières années pour les frais et l'entretien du culte ». (NDLR : est ajouté immédiatement après et entre parenthèses la phrase suivante : "recommandé spécialement pour les voies et moyens au Conseil de la Fédération", ce qui signifie que ce vœu s'adresse au Conseil de la FPF qui jugera des voies et des moyens à mettre en œuvre pour faire aboutir cette recommandation).

La question de l'extension des droits des associations culturelles est reprise lors de l'AG de Strasbourg 1924, dans le rapport annexe<sup>34</sup> du Conseil de la FPF, sous la forme suivante :

« Extension des droits des associations culturelles :

Prenant en considération le vœu émis à Lyon, au sujet de l'extension des droits des Associations culturelles, en ce qui concerne les *donations et legs*, le Conseil s'est dans plusieurs séances préoccupé des moyens d'obtenir une solution favorable. Jusqu'à présent, aucune solution n'a pu être obtenue, en raison du fait que toute extension devrait être applicable à toutes autres Associations. Nous aurons à poursuivre cette étude. »

b) Le cas particulier de l'Alsace- Moselle : La victoire de 1918 et le retour de l'Alsace-Moselle dans la nation française pose la question du droit local et du statut particulier des cultes. Plusieurs pensent que les départements concordataires sont appelés à se conformer au droit commun. La gauche française du Cartel<sup>35</sup> va dans ce sens. Toutefois, le protestantisme fédératif est soucieux du respect du particularisme alsacien et mosellan, auquel les Eglises de ces régions sont fortement attachées. L'Alsace-Moselle craint l'alignement sur des juridictions qui lui seraient moins favorables. Il y a aussi des questions de culture et de langue régionale. Si la FPF n'est pas opposée par principe à l'intégration dans le schéma séparatif, elle souhaite, d'une part, que cela soit fait dans le respect des particularismes, et d'autre part, que cela ne soit pas imposé mais soit la conséquence d'un accord obtenu sur la base d'une concertation respectueuse des Eglises. Les instances de la FPF se prononceront *in fine* pour le *statu quo*.

Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que cette question soit évoquée lors de l'AG de Strasbourg en 1924<sup>36</sup>. Le mercredi 22 octobre 1924, à l'église Saint-Nicolas, l'AG

---

<sup>34</sup> Un rapport annexe est joint aux Actes de l'AG FPF Strasbourg 1924, complémentaire à celui lu par Edouard Gruner en plénière. Il porte sur la manière dont le Conseil a géré les vœux de l'AG de Lyon 1919 en apportant une précision pour chacun d'eux. *In* Actes AG Strasbourg 1924, pp.101-102.

<sup>35</sup> La coalition du Cartel des Gauches remporta les élections du 11 mai 1924. Il groupait les socialistes SFIO, les républicains socialistes, les radicaux socialistes et la gauche radicale.

<sup>36</sup> Débat sur la question du droit des cultes en Alsace-Moselle, Actes AG FPF Strasbourg 1924, pp.38-39.

aborde la « *question de l'application de la loi de séparation à l'Alsace et à la Lorraine* »<sup>37</sup>. Voici ce qui est mentionné :

« M. le Doyen Raoul Allier, président de la Commission des vœux, expose le travail de la commission sur cette importante question. Après une étude approfondie pendant de longues heures, la commission a eu la joie d'arriver à proposer à l'unanimité le texte suivant, à l'adoption de l'Assemblée :

L'Assemblée générale du Protestantisme français réunie à Strasbourg, préoccupée de travailler pour sa part au maintien de la paix religieuse et au progrès spirituel de notre patrie, estime que l'accomplissement de cette obligation sacrée serait facilitée par une législation qui n'assurerait pas seulement le libre exercice du culte, mais qui, l'indépendance et les droits de la société civile étant mis hors d'atteinte, tiendrait compte de ce fait que la religion étant une inspiration de la vie toute entière, ne se réduit pas à des cérémonies et à des pratiques. Elle affirme que le Protestantisme français, attaché au respect de la loi, est résolu à poursuivre son œuvre dans le cadre des libertés existantes ; mais connaissant par une expérience de près de vingt ans les points sur lesquels il serait urgent d'améliorer la loi du 9 décembre 1905 afin de donner aux Eglises plus de facilités pour organiser les bases matérielles, elle se réfère aux vœux émis dans ses assises précédentes et elle est unanime à demander notamment :

1°- que le paragraphe 4 de l'article 19 de la loi du 9 décembre 1905 soit complété comme suit : ... « Elles peuvent en outre recevoir des donations et legs » ;

2°- que l'article 22 soit revu de la façon suivante : « Les associations et unions d'associations peuvent constituer un fond de réserve suffisant pour assurer les frais et l'entretien du culte et ne pouvant en aucun cas recevoir une autre destination. Le revenu total de ce fonds de réserve ne pourra dépasser la moyenne annuelle des sommes dépensées pendant les cinq dernières années pour le frais et l'entretien du culte » ;

---

<sup>37</sup> Il s'agit de l'intitulé exact, ce qui témoigne de ce qui témoigne d'une réflexion déjà très avancée dans ce domaine.



3°- que l'exemption d'impôts accordée par l'article 24 soit étendue aux immeubles de toutes les associations culturelles pour mettre fin aux inégalités existantes.

Dans le cas où le régime de la Séparation serait un jour étendu aux trois départements recouvrés, l'Assemblée exprime sa ferme conviction que le gouvernement de la République s'inspirerait d'un large libéralisme, tenant compte des situations acquises, et introduisant dans la loi, après avoir entendu les représentants autorisés des Eglises, toutes les modifications exigées par le respect des traditions et des aspirations du protestantisme en Alsace et en Lorraine. »<sup>38</sup>

Cette déclaration est adoptée sans discussion. Il est décidé que communication en sera donnée à M. le Ministre, Président du Conseil<sup>39</sup>, par le Bureau de la Fédération et qu'il lui sera donné une publicité aussi large que possible.

#### B. Les modifications de la loi de 1905 :

Sur le point 1° de la déclaration, nous voyons la question réapparaître, dans le rapport du président Boegner à l'AG de Nîmes 1945, dans le contexte du régime de Vichy. On peut lire<sup>40</sup> : « Dès ce premier séjour à Vichy (Marc Boegner y séjourne dans les derniers jours de juillet 1940), les thèmes essentiels qui devaient revenir constamment dans mes entretiens ultérieurs, furent très nettement abordés : Les rapports entre l'Etat et les Eglises, la menace d'un nouveau cléricalisme, l'enseignement libre, l'interdiction faite aux Eglises de recevoir des dons et legs, l'aumônerie de la jeunesse, les réfugiés politiques, la situation des non-aryens<sup>41</sup>. »

Marc Boegner eut l'occasion d'intervenir sur plusieurs de ces sujets, en sa qualité de membre du Conseil national de Vichy. Ayant pris le risque de défendre *la politique de*

---

<sup>38</sup> A l'AG FPF de Strasbourg 1924, le vœu ci-dessus sur la loi de 1905 et le statut des cultes en Alsace-Moselle – avec demande du maintien du statu quo.

<sup>39</sup> M. Edouard Herriot, Ministre des Affaires Etrangères, président du Conseil, a reçu le 6 novembre 1924 la délégation de la Fédération protestante de France et « a vivement remercié le Protestantisme français de son attitude dans cette question ».

<sup>40</sup> Rapport du président, Actes AG FPF Nîmes 1945, p.15.

<sup>41</sup> Cette expression n'est pas entre guillemets.

*présence*, il avait le souci d'obtenir des résultats. « On me demanda<sup>42</sup> si nos Eglises avaient un désir à exprimer quant au régime de séparation des Eglises et de l'Etat. Je répondis qu'elles en étaient satisfaites, qu'elles entendaient avant tout maintenir leur indépendance à l'égard du pouvoir temporel, et qu'elles savaient fort bien que tout avantage matériel ou moral consenti par l'Etat aux Eglises serait payé par celles-ci d'une renonciation à une partie de leur liberté spirituelle. J'ajoutai que, cependant, nos Eglises réclamaient depuis longtemps et ne cessaient de réclamer que soit introduite dans la loi<sup>43</sup> une disposition leur permettant de recevoir des dons et legs. J'indique tout-de-suite qu'après de nombreuses démarches auprès de plusieurs Ministres et grâce au labeur de M. Sauret, alors sous-directeur des cultes, nous obtînmes satisfaction en décembre 1942. »

La loi du 25 décembre 1942 introduisit en fait deux possibilités : celle de recevoir des dons et legs (art.1<sup>er</sup>), et celle de recevoir des subventions publiques pour les réparations aux édifices du culte (art .2). Au lendemain de la Libération, ceci fut mis au crédit du président Boegner.

La loi ne cessera d'évoluer, contrairement à l'image d'un texte gravé *dans le marbre* que d'aucuns voudraient donner. Les spécialistes se reporteront aux compléments à la loi qui furent apportés dans d'autres cadres législatifs<sup>44</sup>. Quant aux circonstances non prévues, diverses dispositions législatives<sup>45</sup> viendront compléter ce que le législateur n'avait pu anticiper<sup>46</sup>.

---

<sup>42</sup> Rapport du président, Actes AG FPF Nîmes 1945, pp.15-16.

<sup>43</sup> Loi de séparation des Eglises et de l'Etat, loi du 9 septembre 1905.

<sup>44</sup> Relativement aux établissements de santé ou aux établissements pénitentiaires, par exemple. Cf. : *Laïcité et liberté religieuses, recueil de textes et de jurisprudence*, les éditions des Journaux officiels, première édition octobre 2011, p.73 et p.87.

<sup>45</sup> Notamment en 1907, 1908 et 1909.

<sup>46</sup> Jean-Daniel Roque, op.cit., p.39. L'auteur mentionne : Art .59 de la loi du 28 décembre 1959 exonérant de droits de mutation à titre gratuit les donations et legs aux associations culturelles ; art.11 de la loi de finances du 29 juillet 1961 permettant à l'Etat et aux collectivités territoriales de garantir des emprunts contractés pour financer la construction d'édifices de culte [...] ; loi du 20 décembre 1966 étendant aux trois départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Réunion) la loi du 25 décembre 1942 modifiant l'article 19 de la loi du 9 décembre 1905 ; art 8 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés [...] ; art.4 de la loi du 23 juillet 1987 sur (le) mécénat : étend aux associations culturelles les avantages fiscaux attachés au mécénat ; relativement au prendre en compte le développement de la coopération intercommunale (art.12 modifié par l'art.94-1 de la loi n°98-546 du 2 juillet 1998) ; création du bail emphytéotique administratif [...] ; Adoption du nouvel article L 2124-31 du Code général de la propriété des personnes publiques.

### C. Un bilan :

1. Une loi évaluée : A la faveur du cinquantième de la loi du 9 décembre 1905, la question de la séparation fera l'objet d'une évocation (évaluation) lors de l'AG du protestantisme français des 29 octobre-1<sup>er</sup> novembre 1955 à Montpellier. Deux contributions seront faites, outre l'analyse proposée par Marc Boegner dans son rapport en tant que président. Il s'agit des rapports de William Seston et de l'Inspecteur Brandt pour le cas spécifique de l'Alsace.

Le samedi après-midi 29 octobre 1955 est présenté le rapport de M. William Seston<sup>47</sup> sur la Séparation. Le titre du rapport est : « Avantages et inconvénients de la séparation des Eglises et de l'Etat ». Nous retiendrons quatre points essentiels de sa contribution à l'AG de Montpellier : a) La Séparation des Eglises et de l'Etat était depuis longtemps inscrite dans les vœux des synodes. La Loi du 9 décembre 1905, dont la rédaction a été en partie l'œuvre de protestants, a été par la volonté du Parlement avant tout une loi de combat contre le « péril clérical » identifié à l'Eglise catholique. [...] En fait, un *modus vivendi* s'est progressivement établi qui fait que non seulement l'Etat n'ignore plus tout-à-fait et systématiquement les Eglises mais encore qu'il leur apporte dans certains cas son aide. b) La Séparation ne semble pas avoir eu d'influence décisive sur ce que l'Histoire Sociale appelle les « structures » protestantes (recrutement des pasteurs, des Conseils presbytéraux, et des membres des Eglises). c) De nos jours<sup>48</sup>, les Eglises ont l'autonomie et la liberté de vivre et de s'organiser selon la discipline et l'orientation qu'elles se donnent. Leur situation matérielle toujours précaire est une entrave à leur développement [...]. Mais ces soucis ne sont pas sans tourner au bénéfice de la vie spirituelle, car les Eglises exigent des pasteurs une plus complète consécration à leur vocation et des fidèles un sens plus aigu de leur responsabilité devant Dieu. La séparation a contribué à resserrer les liens des Eglises entre elles, en rendant sensible moins ce qui les séparait que ce qu'elles avaient en commun. Ainsi, contrairement à l'attente du législateur, la séparation a été paradoxalement un facteur d'unité. d) La séparation, telle que l'a voulue le législateur a été néfaste en ce qu'elle a contribué à isoler à

---

<sup>47</sup> Historien et épigraphiste, William, Max, Marcel Seston (1900-1983) fut professeur d'histoire romaine à la faculté des lettres de Paris-Sorbonne. Membre de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, il est agrégé d'histoire et de géographie et docteur ès-lettres. (Source : BnF, catalogue général, notice de personne).

<sup>48</sup> Il convient de replacer ces éléments d'analyse dans leur contexte (1955).

l'intérieur de la nation le Protestantisme déjà minoritaire. C'est enfin l'opinion du rapporteur que le régime de 1905, qui a séparé de l'Université les facultés de Théologie, risque à la longue de nuire à leur développement et à leur influence.

Cette contribution fit forte impression : en même temps qu'elle ouvrait des perspectives nouvelles, elle suggérait d'originales pistes de réflexion.

L'Inspecteur Brandt, délégué de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine, fera, quant à lui, un développement sur le régime local des cultes. Ceci apparaîtra comme un plaidoyer pour l'équilibre que celui-ci permet dans la relation entre société civile et société religieuse au sein des départements concordataires. Au terme de son intervention, l'orateur s'écrie : « .... La loi de la séparation ? Nous n'en voulons pas, à moins de la modifier sérieusement. »<sup>49</sup> Quant à ce statut, Brigitte Basdevant-Gaudemet précise que « « la loi de 1905 ne s'appliqua pas dans les trois départements de l'Est de la France, qui étaient sous autorité allemande lors de sa promulgation (Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle). Après 1871, l'Empereur d'Allemagne et le Saint-Siège s'étaient accordés pour maintenir dans les diocèses de Strasbourg et Metz les lois françaises relatives aux religions en vigueur lors de l'annexion. Des décrets impériaux avaient modifié ou complété quelques dispositions de la législation française antérieure. Après le retour de ces trois départements à la France, en 1918, hommes politiques, autorités religieuses et populations souhaitaient le maintien du *statu quo*. De fait, le droit local d'Alsace Moselle conserve le système des cultes "reconnus", salariés de l'Etat. »<sup>50</sup>

Trois ans après l'Assemblée de Montpellier, la quatrième République touche à sa fin. Appelé par le président Coty, le Général de Gaulle revient au pouvoir. Associée au nom de Michel Debré, la Constitution du 4 octobre 1958 dispose, dans son article 1<sup>er</sup> : « La France est une république [...] laïque [...] » comme le précisait déjà l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution du 27 octobre 1946. « Elle assure l'égalité devant la loi de tous

---

<sup>49</sup> Régi par les *Articles organiques* promulgués le 8 avril 1802. Voir J-L Vallens (dir.), *Le guide du droit local : le droit applicable en Alsace et en Moselle*, Paris, éd. Economica, 1997. Ainsi que Jean Volff, *Dictionnaire juridique et pratique des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine*, Lyon, Editions Olivétan, 2016.

<sup>50</sup> Brigitte Basdevant-Gaudemet, « Droit et religions en France », *Revue internationale de droit comparé* 50, 1998, pp. 335-366. Cit.p.341.

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.<sup>51</sup> »

La France des années soixante n'en finira toutefois pas avec ce thème essentiel et, à bien des égards, fondateur.

Défenseurs de la laïcité, les protestants y apparaissent souvent menés par des sentiments contradictoires. A travers la référence confessionnelle, ils défendent pratique et culture religieuses, et sont proches du monde catholique. A travers leur tradition humaniste et libérale, ils sont souvent tentés de faire corps avec athées et tenants de la libre pensée. Le protestantisme, en outre, doute de lui-même. Il s'interroge sur sa place dans la société pendant que son pouvoir d'influence diminue. Il se réduit à quelques personnalités emblématiques<sup>52</sup> tandis que l'identité protestante se dilue du fait des mariages mixtes. Ayant abandonné ses écoles<sup>53</sup>, il a renoncé à former ses élites.

## 2. L'enjeu scolaire :

Si la notion de laïcité renvoie au statut des cultes, elle concerne en effet aussi d'autres domaines dont l'enseignement et plus largement l'éducation. Le protestantisme français est devenu dépendant de rythmes définis par l'administration. Il n'est pas consulté dans les choix pédagogiques et a concédé, sauf en Alsace-Moselle, la formation des maîtres. Le vingtième siècle rompt avec le précédent et sera moins favorable au protestantisme. Minoritaire, il conserve cependant un sentiment de fierté, celle d'avoir fait basculer la France dans la modernité. Mais force est de constater qu'il lui en aura coûté.

La situation des Ecoles protestantes au XIXe siècle a fait l'objet d'un travail approfondi<sup>54</sup> de la part d'Isabelle Olekhnovitch, auquel nous renvoyons ici le lecteur. Elle précise notamment qu'en 1881, il y avait 1535 écoles protestantes. Et que parmi elles, 1000 sont devenues laïques vers cette date, les 500 autres plus tard. La plupart des écoles protestantes aura disparu avant 1929.

---

<sup>51</sup> Note d'orientation de l'Observatoire de la laïcité, « La Laïcité aujourd'hui ». Non datée.

<sup>52</sup> Maurice Couve de Murville, Michel Rocard, etc. Ou encore quelques familles liées au monde économique.

<sup>53</sup> A l'exception du Cours Bernard Palissy, du Collège cévenol au Chambon-sur-Lignon, du Collège Lucie Berger et du Gymnase Jean Sturm, etc.

<sup>54</sup> Isabelle Olekhnovitch, « Les écoles protestantes en France de 1815 à 1880 », *Théologie Evangélique* 6, 2007, pp.29-37. Elle cite notamment J.-C. Vinard, *Les écoles primaires en France de 1815 à 1885*, mémoire de maîtrise, Institut protestant de Théologie, 2 vol., Montpellier, juin 2000.

Un débat approfondi eut lieu à Bordeaux, lors de la troisième Assemblée générale de la FPF. Il mérite d'être mentionné avec soin. La parole est donnée le samedi 17 novembre 1934 à M. le Professeur Gonthiez, de Lille, pour la lecture de son rapport sur « L'Ecole Unique et la laïcité dans l'enseignement secondaire »<sup>55</sup>. L'AG décide qu'elle ne débattera qu'après avoir entendu un autre rapport<sup>56</sup>, celui de M. le pasteur Jean Autrand intitulé « La bataille pour l'enfant », plus précisément « le rôle respectif de la Famille et de l'Etat dans l'éducation de l'Enfant ». Ces rapports révèlent un trouble très grand des Eglises face aux enjeux de la scolarité et de l'éducation. Les protestants ont le sentiment d'avoir beaucoup perdu dans le renoncement à des processus spécifiques de scolarisation. Le dossier est très technique et mérite un examen approfondi. Le rapport Gonthiez est favorable à la laïcité tandis que le rapport Autrand plaide pour le confessionnalisme.

Le professeur Gonthiez, de Lille, évoque, en préambule<sup>57</sup> de son rapport, le vœu suivant voté au Synode de Castres, cette même année 1934, par l'Union Nationale des Eglises réformées évangéliques (UNERE) : « Le Synode.... émet le vœu : -1° Que la prochaine Assemblée du protestantisme français place au centre de ses travaux l'étude de la sauvegarde de la liberté de l'enseignement dans notre patrie ; - 2° Que, dès à présent, les Eglises Réformées Evangéliques soient invitées à entreprendre tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher que le monopole<sup>58</sup> de l'enseignement ne devienne en France une réalité mortelle pour notre foi et notre liberté. » Ainsi, si cette question est à l'ordre du jour de cette Assemblée, c'est qu'une Eglise membre l'a fortement souhaité. L'orateur, toutefois, restera sur un terrain technique en montrant l'importance des choix qui furent faits naguère en faveur d'une école laïque, gratuite et obligatoire.

Le rapport du pasteur Jean Autrand est, quant à lui, un plaidoyer pour l'enfant et la transmissions des valeurs et de la mémoire protestantes. Il est intitulé : « Le rôle respectif de la famille et de l'Etat dans l'Education de l'Enfant »<sup>59</sup>. Il se termine par un appel à veiller à la liberté de l'enseignement, une invitation à rappeler « ce que nos pères ont fait pour l'instruction et l'éducation des enfants » et « ce qu'ils ont

---

<sup>55</sup> Rapport sur « l'Ecole unique et la Laïcité dans l'Enseignement secondaire », in Actes AG FPF Bordeaux 16-20 novembre 1934, pp.90-110.

<sup>56</sup> Les rapports successifs occupent les pages 90 à 130 des Actes de l'AG FPF de Bordeaux 1934.

<sup>57</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.90.

<sup>58</sup> Le vœu évoque un monopole d'Etat.

<sup>59</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, pp.111-131.

souffert par la suppression de leurs libertés <sup>60</sup>». Jean Autrand estime que le droit de la famille est supérieur à celui de l'Etat. Ce rapport, évoquant en outre la fidélité des ancêtres huguenots au cœur des persécutions, est vivement applaudi.

Dans le cadre du débat qui suivra, M. le doyen Gounelle renchérit et ajoute qu'il regrette vivement que le Protestantisme « ait laissé disparaître ses 2000 écoles et l'Ecole Normale d'Instituteurs de Courbevoie », parce qu'il croyait à la vraie neutralité de l'éducation laïque ! Si la laïcité a desserré l'étau du confessionnalisme catholique, il n'a pas pour autant servi les intérêts protestants.

Lors de cette AG, la parole est encore donnée au rapporteur de la commission de l'enseignement, M. Léthel. Il replace le débat dans son contexte : « Le Conseil de la Fédération Protestante, saisi d'un vœu du Synode des Eglises Libres demandant à la Fédération de faire entendre la voix du Protestantisme dans la grave question de l'école unique, avait, au début de 1932, renvoyé à sa Commission de l'Enseignement l'étude du rapport de M. le Doyen Raoul Allier. [...] La commission a choisi de traiter non seulement la question de l'école unique, de la gratuité de l'enseignement secondaire et de la sélection, mais d'une façon générale de la neutralité de l'enseignement public vis-à-vis des idées religieuses et des violations de cette neutralité dont notre peuple protestant peut avoir à se plaindre. Des faits caractéristiques ont été signalés à la Commission, moins encore en ce qui touche les actes de propagande anti-chrétienne à l'école de la part de certains instituteurs qu'en ce qui touche l'envahissement par l'enseignement public du jour de semaine formellement réservé par la loi à la liberté des familles qui veulent, en dehors des classes, donner à leurs enfants un enseignement religieux. Cet envahissement se manifeste sous deux formes : devoirs à faire et leçons à apprendre à domicile, qui absorbent le temps des enfants, même le jeudi ; cours dits « facultatifs » fonctionnant le jeudi dans des conditions qui en rendent la fréquentation pratiquement obligatoire pour la préparation des examens. Le Fédération avait, dans cet ordre d'idées, saisi la Commission en 1933, d'un vœu de l'Assemblée des Ecoles du Dimanche à Reims, et d'une délibération du Synode national d'Auteuil, demandant à faire respecter la liberté du jeudi. [...] »<sup>61</sup>

---

<sup>60</sup> *Idem*, p.130.

<sup>61</sup> Rapport de la Commission de l'Enseignement : présenté par M. Léthel, vice-président, *in* Actes AG FPF Bordeaux 1934, pp.194-196.

Il convient ici de noter que ladite Commission a tenté d'obtenir des cas concrets, et par voie de presse protestante, a publié un questionnaire pour prendre la mesure de la « généralisation du mal<sup>62</sup> ». En pure perte, puisque deux témoignages seulement lui parvinrent. On peut donc s'interroger sur la mobilisation réelle du protestantisme sur ce point. A moins que ces questions ne préoccupent seulement qu'une frange du protestantisme, la plus « évangélique » et témoignent d'un débat interne que le rapporteur et le Conseil de la FPF ne veulent pas envisager. Le rapporteur conclut toutefois avec un ton combatif sous la forme suivante : « Les travaux de la Commission ont remis en lumière des problèmes que le Protestantisme français ne peut plus ignorer ou éluder : devons-nous réorganiser notre enseignement primaire confessionnel, que nous avons pratiquement laissé disparaître depuis un demi-siècle, sur la foi des promesses de neutralités des fondateurs de l'enseignement laïque ? Pouvons-nous et devons-nous faire quelque chose, dans l'ordre de l'Enseignement secondaire, pour nos enfants protestants. Et si oui, qu'y-a-t-il lieu de faire ? » <sup>63</sup>

Le rapporteur M. Léthel, estimant que la Commission n'a pu approfondir suffisamment ces questions, se bornera à proposer un vœu « catégorique » à l'AG FPF Bordeaux 1934 sur la « liberté du jeudi », en vue de la défense des droits de la famille dans l'éducation de l'enfant et du respect de la liberté de conscience. L'atmosphère de l'Assemblée générale est à la mobilisation et à la défense de l'héritage protestant.

Suite à ces interventions, plusieurs motions aussi appelés « ordres du jour » sont rédigées. M. Gambier<sup>64</sup>, président de l'Assemblée générale, après avoir pris avis de l'assemblée, celui-ci transmet ces vœux à la commission des vœux. Voici « l'ordre du jour définitif » (vœu) qui sera soumis au vote de l'AG FPF dans sa séance du lundi 19 novembre 1934 :

Liberté de l'enseignement :

« La 5<sup>ème</sup> Assemblée générale du Protestantisme français, placée en dehors et au-dessus de tout parti politique ;

---

<sup>62</sup> Sic !

<sup>63</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.196.

<sup>64</sup> Le pasteur H. Gambier est délégué à l'AG Bordeaux 1934, au titre de l'Union des Eglises réformées évangéliques de France.



Rendant hommage au dévouement de la généralité des membres du corps enseignant ;  
Mais préoccupée des efforts qui sont faits pour instaurer en France le monopole de l'enseignement ;  
Convaincue que la liberté de l'enseignement est nécessaire à la liberté de la pensée et de la conscience, et que toucher à l'une, c'est toucher aux deux autres ;  
Fidèle à la tradition des protestants d'autrefois, qui ont lutté pour conserver la liberté de l'enseignement et ont souffert de se la voir refuser ;  
Ferme dans la défense de ses principes ;  
Déclare que le protestantisme français s'opposerait de toutes ses forces réunies à la proscription d'une des libertés essentielles de la personne humaine et de l'Eglise chrétienne ;  
Affirme, au sujet du droit sur l'enfant, qu'en vertu de l'ordre naturel et divin, le droit de la famille est supérieur à celui de l'Etat, et qu'il appartient aux pères et aux mères de décider de l'orientation intellectuelle et morale des êtres dont ils sont responsables devant Dieu.  
L'Assemblée générale, après avoir affirmé le droit des parents, met sur leur conscience le devoir essentiel de la culture religieuse des enfants et celui de l'éducation familiale, que rien ne saurait remplacer et que la gravité de l'heure rend d'une urgence toute particulière.  
Elle demande également aux Eglises de dire aux fidèles :  
Ce que nos pères ont fait pour l'instruction et l'éducation des enfants ;  
Ce qu'ils ont souffert pour la suppression de leurs libertés ;  
Et combien il est nécessaire aujourd'hui de veiller au maintien de la liberté de l'enseignement.<sup>65</sup> »

Il n'y aura pourtant pas de retour au *statu quo ante*. Plusieurs facteurs vont en effet mettre à mal ce bel enthousiasme : la situation économique consécutive à la crise de 1929, la victoire du national-socialisme en Allemagne qui fait resurgir la peur d'une guerre, et le choix de mise en œuvre d'un processus confessionnel unitaire dans la famille réformée.

C'est dans l'Education nationale que le protestantisme s'épanouira et non dans la résurgence de structures propres.

A Nîmes en 1945, comme à Montpellier en 1955, la question de l'Ecole demeurera un lieu de débat, - et d'affrontement -, au cœur du protestantisme.

---

<sup>65</sup> Vœu sur la Liberté de l'enseignement, Actes AG FPF Bordeaux 1934, pp.129-130.

Tandis que la France se reconstruit difficilement au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale, la FPF réfléchit sur l'école et vote, lors de l'AG FPF de Nîmes 1945, deux vœux qui formeront le socle des prises de positions ultérieures.

Le premier s'exprime sur la liberté de l'enseignement et prône la constitution de l'enseignement protestant en une Fédération<sup>66</sup>. En fait, plus qu'un vœu, ce texte est un cadre discuté qui permettra de voter le vœu suivant. L'Assemblée reprend le débat sur la liberté de l'enseignement. Il est animé par les interventions de MM. les pasteurs Poincenot, Boulanger, Boegner, Rozier, Roth, Lauriol, Fabre, Bosc, et de MM. Schmutz, Fougeirol, Légal et Morley. L'impression qui s'en dégage c'est qu'il ne convient pas de lier nécessairement la question de la séparation des Eglises et de l'Etat avec celle du statut de l'école en Alsace, ni celle-ci avec celle de la liberté de l'enseignement sous sa forme générale. De plus, un assez grand nombre de membres de l'assemblée se déclarent hostiles au principe des subventions de l'Etat à l'enseignement libre, alors que d'autres le défendent.

Finalement les thèses suivantes présentées par le rapporteur, M. le pasteur Boulanger, sont adoptées sans avis contraire mais avec une forte proportion d'abstentions :

« - La position protestante dans la question de l'enseignement est une position de liberté. Tout monopole nous paraît un instrument dangereux, car son institution risque de développer, chez ceux qui l'auraient en main, la tentation d'en user pour un nivellement des consciences contraire à l'Évangile et aux principes de la Réforme.

« - Le Protestantisme français doit guider les parents protestants dans leur rôle de gardiens du respect de la loi sur la neutralité scolaire dans les écoles publiques.

« - L'enseignement protestant doit être organisé sur le plan national en une fédération qui permette la constitution d'un corps professoral d'éducateurs chrétiens et qui favorise les mesures de démocratisation des écoles protestantes.

---

<sup>66</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, pp.178-179.

« - Il faut dès maintenant multiplier les internats protestants qui envoient leurs élèves aux écoles officielles.

« - Le Protestantisme français doit pratiquer une politique de présence dans l'Université. L'effort le plus urgent doit porter à présent sur l'enseignement primaire et ses cadres. »<sup>67</sup>

Le second vœu porte sur la liberté de l'enseignement et se prononce contre tout monopole de l'enseignement. Un nouveau débat s'engage qui témoigne des hésitations éprouvées par plusieurs délégués d'Alsace et de Lorraine, et des objections de fond de plusieurs autres. M. le pasteur Lauriol, rapporteur, retouche encore son texte qui sera adopté sans avis contraire quelques instants plus tard. Il est ainsi rédigé : « La 6<sup>ème</sup> AG du protestantisme français réunie à Nîmes les 23, 24, 25 et 26 octobre 1945, mise en présence du grand problème de l'enseignement, tient d'abord à rappeler le rôle que beaucoup de protestants jouèrent dans l'organisation de l'enseignement public sur la base laïque, ainsi que la loyauté et le désintéressement avec lesquels – supprimant la plupart de ses écoles confessionnelles – le Protestantisme, dans son ensemble, s'est rallié à cet enseignement. »

Cette AG « rappelle aussi le grand nombre de maîtres que le Protestantisme n'a cessé de fournir à l'enseignement public à tous les échelons de sa hiérarchie, et qui ont souvent compté parmi les meilleurs » [...] et déclare « que le Protestantisme n'a nullement l'intention de renoncer à cette attitude positive à l'égard de l'enseignement public. Elle n'en est que plus à l'aise pour se prononcer avec énergie contre tout monopole de l'enseignement qui serait une menace, que l'exemple des états totalitaires ne permet pas de sous-estimer, à la liberté de conscience des familles – quelles que soient leurs croyances ou leurs incroyances – dans ce qu'elle a de plus précieux, savoir l'âme de leurs enfants<sup>68</sup>. »

« L'Assemblée attire l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de la part de l'Etat de veiller, avec une semblable loyauté et suivant les intentions formelles du législateur, à la stricte neutralité de l'école en matière religieuse.

---

<sup>67</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, p.179.

<sup>68</sup> Ce paragraphe est en italique dans les Actes de l'AG FPF de Nîmes comme pour en souligner l'importance.

« L'Assemblée attire, enfin, l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de donner aux enfants l'instruction religieuse que l'Etat laïque affirme, lui-même, que son école ne doit pas donner, et que l'Assemblée affirme, solennellement, indispensable au relèvement du pays. Or l'Assemblée est obligée de constater, avec regret, que les aménagements prévus par la loi existante se sont montrés, à l'usage, insuffisants ou inopérants.

« En conséquence, l'Assemblée estime qu'une nouvelle loi devrait être mise à l'étude qui, définissant les responsabilités de l'Etat comme celles des Eglises, ainsi que les droits des familles – ceux des incroyants somme des croyants - permettrait d'établir le climat confiant qu'exige l'avenir de la France, et d'aider à la solution du problème particulier qu'offre, dans ce domaine, le statut actuel de l'Alsace et de la Lorraine. »<sup>69</sup>

Sur ce sujet, la Fédération protestante de France dispose d'un remarquable *lieu ressource* à travers la Fédération protestante de l'enseignement (F.P.E.). Celle-ci joue, par sa compétence et son inscription dans le tissu scolaire et éducatif, un rôle important d'analyse et de conseil.

La Fédération protestante de l'enseignement adressera à l'AG FPF de Montpellier 1955 une lettre ainsi libellée :

« Au moment où l'AG du Protestantisme se réunit et fait le bilan de cinquante années de séparation des Eglises et de l'Etat, la Fédération protestante de l'Enseignement croit devoir rappeler publiquement une nouvelle fois son attachement au principe de laïcité scolaire et manifester sa reconnaissance envers les protestants éminents qui en furent les pionniers. Alors que les représentants de la libre pensée laïque manifestent une attitude analogue, et que certaines lois d'inspiration cléricale sont venues troubler une paix scolaire réelle, forte au sein de l'école publique, de respect et d'ouverture réciproque, les membres de notre fédération tiennent à affirmer d'abord que la laïcité ne peut et ne doit être le monopole de telle ou telle fraction, si importante soit-elle, de l'opinion publique, et encore moins de tel ou tel parti politique. Nous entendons

---

<sup>69</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, pp.180-181.

également qu'elle corresponde à un pacte de bonne foi, respecté dans sa lettre et dans son esprit.

« Sans doute peut-on regretter que la laïcité de l'Ecole ait été à son origine et risque peut-être dans l'avenir d'être la cause de conflits temporels et de malentendus spirituels entre les français. Mais avant qu'elle (ne) fut décrétée, des déchirements bien plus graves ne s'étaient-ils pas produits depuis la révocation de l'Edit de Nantes jusqu'aux lois qui ont mis fin au Concordat de 1801 ? Si nous croyons que la promotion de l'homme à la liberté voulue par Dieu est l'œuvre de la seule révélation de la Parole dans l'Ecriture Sainte, nous sommes obligés d'admettre que la plupart de nos compatriotes ne pensent pas ainsi. Mais à partir du moment où des non-chrétiens acceptent les obligations et les limitations qui permettent l'exercice de la liberté de penser et de croire, nous pouvons, en tant que chrétiens, nous trouver à leur côté.

Nous considérons avec eux que l'école laïque est un lieu de rencontre et de compréhension pour des enfants venus de tous les horizons spirituels.

« Irréductibles, il est vrai, sont les positions des groupes qui se réclament aujourd'hui de la laïcité. C'est cependant ici encore que celle-ci prend toute sa valeur. Elle est en effet pour nous une réalité historique, d'expérience. Marqués par quinze siècles de prédication chrétienne, les sociétés en sont venues à dissocier, dans le développement de la culture, les valeurs proprement spirituelles et religieuses du contexte temporel auxquelles elles se trouvaient associées, et le clerc et le laïc ont reçu des tâches techniques différentes. Aux enseignants, il appartient non de prêcher, mais d'ouvrir leurs élèves à la connaissance de toutes les forces de pensée et de doctrine qui, dans leur diversité et leurs oppositions, sont les richesses communes de la nation et de l'humanité. Aux Eglises, il revient de donner l'instruction religieuse, tâche que l'Etat doit les laisser accomplir sans s'y opposer, ni de principe ni de fait.

« Nous nous refusons à croire que les chemins de la grâce ne passent pas au milieu de nos semblables, même si ceux-ci ne partagent pas notre foi. Pour porter témoignage, le terrain de la compréhension et du respect mutuel des opinions nous apparaît comme le seul où il soit possible de témoigner dans l'école de notre fidélité à Jésus-Christ. »

Ce texte remarquable est signé « Pour la Fédération protestante de l'Enseignement, *Ricoeur* et *Boulade*. »

Le point de vue qui est exprimé ici, faisant notamment référence à l'histoire protestante, confortera les délégués à l'AG FPF de Montpellier. L'affirmation que la laïcité peut être *un pacte de bonne foi, respecté dans sa lettre et dans son esprit*, tout autant que la clause conclusive faisant référence à Jésus-Christ, correspondaient aux convictions des délégués. Il ne saurait y avoir d'opposition entre les convictions protestantes et le pacte social laïque.

La Fédération protestante de l'Enseignement rédigera plusieurs études et proposera, dès 1957, un intéressant document<sup>70</sup> intitulé « Laïcité et paix scolaire ». Bon nombre d'instituteurs protestants sont affiliés à cette structure, eux que l'opinion publique suspectait pourtant de s'être mués en « hussards noirs de la République ».

Vingt-cinq ans passeront, marqués par une forte évolution des pratiques pédagogiques, la crise de mai 1968, et le redéploiement de l'enseignement catholique.

La fin de l'année 1982 résonne du coup de tonnerre que représente l'annonce du projet d'intégration des maîtres du privé dans la fonction publique et la création d'« établissements d'intérêt public » associant les écoles publiques et privées et les collectivités territoriales. Le projet de loi n'est pas sans intérêt mais il effarouche l'enseignement catholique. Le protestantisme ne disposant, quant à lui, que de peu d'établissements confessionnels n'entend pourtant pas rester à l'écart de ce débat.

La forte mobilisation de l'année 1983 obligera donc la FPF à préciser ses positions.

Lors de l'AG FPF de La Rochelle 1983, à la faveur du débat sur la réforme de l'École qui donnera lieu à la très forte mobilisation des catholiques pour la défense de *l'École Libre*, et consécutivement au retrait du projet de loi sous la pression de la rue, Pierre Chrétien, dans son rapport, rend compte de la position du Conseil de la FPF,

---

<sup>70</sup>*Laïcité et paix scolaire - Enquête et conclusions de la Fédération protestante de l'enseignement*. Préface d'André Siegfried, Paris, Berger-Levrault, 1957 (1 vol.).

sous la forme suivante<sup>71</sup> : « Le Président de la FPF, averti qu'il serait interrogé par le ministre de l'Education Nationale dans le cadre de ses entretiens sur l'avenir de l'enseignement libre, a réuni dans cette perspective des représentants des établissements secondaires protestants et des divers branches de l'enseignement public. » Jacques Maury consulte. Il sait le sujet d'importance et redoute le retour de l'opposition des deux France. Il allie modération et conviction. Il n'ignore rien des arrières pensées politiques qui sous-tendent ce débat alors que la Gauche du *Programme commun* vient de gagner les élections présidentielles d'une courte tête. Plutôt que de s'inscrire dans une défense et illustration de l'Ecole privée, le protestantisme est attaché à une amélioration de l'école en général et notamment celle qui relève de l'Education nationale. Il s'émeut de l'échec scolaire. Il est attaché à la formation des enseignants. Il plaide pour une intégration républicaine des enfants de l'immigration dans l'Ecole publique.

Plus d'un an et demi plus tôt, dans sa session de février 1982, le Conseil de la FPF s'est entretenu du débat sur l'avenir de l'enseignement privé. Cet entretien a fait apparaître la diversité des opinions, ou en tout cas des sensibilités protestantes à ce sujet. Toutefois, il a permis, comme le mentionne fort justement Pierre Chrétien, de mettre en lumière les lignes de force suivantes : « 1- Le protestantisme reste très attaché à la laïcité de l'Etat qui lui apparaît comme la garantie fondamentale de la vie publique. [...] L'histoire différente qu'il a connue dans les trois départements du Rhin et de la Moselle a cependant contribué à donner au protestantisme de cette région une sensibilité aux accentuations différentes et lui a permis de connaître des expériences spécifiques qui ne seraient pas inutiles à prendre en considération dans le débat actuel. [...] Nous plaidons, écrit le secrétaire général, pour une laïcité ouverte qui ne soit entachée d'aucun sectarisme clérical ou anticlérical. C'est d'ailleurs ce qui se pratique avec succès dans nos quelques établissements secondaires protestants où ont toujours été largement accueillis des élèves appartenant à d'autres minorités tout comme des enfants dont l'échec scolaire a conduit à rechercher pour eux un accompagnement plus personnalisé. »<sup>72</sup> 2- Le Conseil de la Fédération, pour la majorité de ses membres, a le sentiment qu'il ne serait ni sage ni efficient d'isoler le problème de l'enseignement privé de l'ensemble

---

<sup>71</sup> Rapport du SG P. Chrétien, in Actes 17<sup>e</sup> AG FPF La Rochelle 11-13 novembre 1983, § 10.4. Enseignement libre, p.83-85.

<sup>72</sup> Actes AG FPF La Rochelle 1983, rapport du Secrétaire général, p.83

du problème scolaire en France, lequel lui paraît appeler une réforme d'ensemble d'une urgence évidente. [...] »

Le Conseil plaide en effet pour une réforme : « Il ne nous semble pas qu'une détermination sur l'avenir du seul enseignement libre, qu'il s'agisse de son maintien ou de la suppression du *statu quo*, permette de guérir l'école des maux dont elle souffre aujourd'hui, ni qu'elle soit le préalable obligé de sa guérison. [.]. 3- Le Conseil de la Fédération Protestante s'est accordé de penser qu'une telle réforme d'ensemble devra s'appuyer sur une conception globale de l'homme et de l'enfant, qui tienne compte de leur spiritualité. »<sup>73</sup>

Il convient de noter ici l'extrême qualité de l'analyse qui est faite par le Conseil FPF. Le protestantisme n'entend pas défendre ses intérêts, mais parler projet éducatif et qualité de l'enseignement.

« On devrait viser, rapporte Pierre Chrétien dans le même développement, dans l'esprit recherché d'une décentralisation, à rendre l'école à la nation, à la diversité des traditions, des situations et des aspirations locales, à la multiplicité de ses orientations culturelles. Ni l'Etat, ni les corporations enseignantes ne sont, ne doivent être, les propriétaires de l'école. Que l'Etat assure des ressources aux écoles, elles assurent un service public ; qu'il garantisse la compétence des maîtres, la qualité des diplômes, la laïcité, c'est-à-dire le respect de la pluralité et de la divergence des convictions de nos concitoyens : ce n'est pas son droit seulement, c'est son devoir. Mais qu'il suscite, contrôle, critique, respecte, selon des formules à définir, et sans doute variées, des associations, des fondations, dans lesquelles les usagers (familles ou élèves selon leur âge), les enseignants, les communautés locales (et pas seulement les élus ou les appareils de partis) puissent choisir leurs dépenses et leur pédagogie, individualiser leur école. C'est là une recherche pleine d'aléas et de risques, mais qu'appelle un esprit de liberté et de générosité. Il s'agirait en somme de généraliser une politique contractuelle et de faire bénéficier l'ensemble du service public des avantages et des libertés qui sont aujourd'hui le privilège contesté par nombre de nos concitoyens, de l'enseignement privé. Pourquoi ne généraliserait-on pas la formule du contrat d'association entre l'Etat et des organes locaux de tutelle

---

<sup>73</sup> *Idem*, p.84.



de l'école : - pour la désignation du chef d'établissement considéré comme garant du projet pédagogique. »

Le Conseil de la FPF s'est aussi prononcé pour la composition cohérente de l'équipe pédagogique qui, avec l'appui des familles, le réaliserait au mieux de ses possibilités. Il a également pris acte que « le problème spécial du statut scolaire dans les trois départements concordataires n'est pas ici abordé et nécessite assurément une concertation particulière. [...]»<sup>74</sup>

Pierre Chrétien ajoute qu'il est bon que les délégués à l'AG La Rochelle 1983 soient bien informés « car cette question a déjà soulevé des remous dans notre pays et aussi chez certains de nos coreligionnaires. »<sup>75</sup> En d'autres termes, cette question divise le protestantisme.

Le projet de loi sur l'école annoncé en 1982, dite loi Savary, sera finalement retiré en 1984. Il visait à intégrer les Ecoles privées dans un « grand service public unifié et laïc de l'éducation nationale »<sup>76</sup>. La mobilisation ne s'éteignit pas pour autant.

Le Conseil de la FPF « avait le sentiment qu'il ne serait ni sage ni efficient d'isoler le problème de l'enseignement privé de l'ensemble du problème scolaire en France, lequel paraît appeler une réforme d'ensemble d'une urgence évidente »<sup>77</sup>, comme le souligne Pierre Chrétien à l'Assemblée générale de Strasbourg en 1987. Sous le titre « Enseignement libre, Education nationale, laïcité »<sup>78</sup>, P. Chrétien liste les points justifiant une telle réforme d'envergure (monolithisme du système actuel, gigantisme de l'entreprise « Education nationale », interrogations des enseignants souvent désespérés et stérilisés dans leurs possibilités d'innovation pédagogique, diversité régionale ou de tout autre ordre ne pouvant être prises en compte, etc.). Il ajoute que « Toute une réflexion a été menée au niveau des trois pôles suivants : - pratique de la laïcité au niveau des programmes et du matériel de l'enseignement, - rôle des Associations de parents d'élèves, - question des Aumôneries dans les

---

<sup>74</sup> Idem, rapport du SG, p.85.

<sup>75</sup> Pierre Chrétien, rapport de gestion 51979-1983), De la Grande Motte à La Rochelle, 17<sup>e</sup> AG La Rochelle, 11-13 nov.1983, « Choisir la vie, l'humanité à la croisée des chemins », p.85. Le secrétaire général considère que « cette question [...] ne manquera pas, dans l'avenir, de provoquer encore des polémiques diverses. »

<sup>76</sup> Ce fut l'une des propositions de François Mitterrand, candidat à l'élection présidentielle.

<sup>77</sup> Actes 18<sup>e</sup> AG FPF Strasbourg, 1987, rapport de gestion, Pierre Chrétien, secrétaire général, p.85.

<sup>78</sup> Idem, point 2.2 du rapport.

établissements d'enseignement public ». En conséquence de cette réflexion, une lettre a été adressée aux Eglises membres dans laquelle le conseil :

« - rappelle l'attachement traditionnel des Eglises protestantes françaises à la laïcité de l'Etat, protection essentielle des individus et des groupes contre toute discrimination,

« - souligne qu'à l'école, elle doit être une laïcité ouverte, qui n'implique nullement de la part des maîtres une absence de convictions, mais qu'elle doit offrir au contraire la possibilité pour toutes les convictions, de prendre part dans le respect de la légalité, à l'expression commune et diversifiée de la culture nationale,

« - affirme enfin que les Eglises n'ont pas à combattre ni l'école publique, ni l'école privée. Dans la perspective de l'évangile, il lui apparaît primordial que l'école publique ou privée soit regardée non comme le lieu d'un pouvoir à conquérir mais comme celui d'un service à exercer. »<sup>79</sup>

Ici apparaît pour la première fois la notion de laïcité « ouverte ». Ce point fera débat ultérieurement dans la société française. La laïcité peut-elle – ou doit-elle ? - s'accommoder d'un qualificatif ? Y-a-t-il plusieurs laïcités ou plusieurs façons de comprendre la laïcité selon les temps et les lieux.

P. Chrétien poursuit son analyse : « Trois questions prioritaires sont apparues : - Comment se comprend et se vit la laïcité dans notre société aujourd'hui ? Comment pouvons-nous intervenir dans l'élaboration des programmes et des manuels scolaires ? Quelle est la présence de l'Eglise et son témoignage en milieu scolaire ? »<sup>80</sup>

Le cadre d'une Assemblée générale, pour utile qu'il soit, ne suffirait pas à contenir un débat aussi important. La FPF s'était dotée, dès 1963, de départements regroupant des Institutions protestantes et des Eglises, sur des bases thématiques et transversales. La question fut donc posée de savoir s'il y avait lieu de créer un département regroupant les problématiques de l'éducation, de la vie scolaire et de l'enseignement, de la formation et de la catéchèse. Le secrétaire général rappela

---

<sup>79</sup> *Idem*, p.86.

<sup>80</sup> Actes AG FPF Strasbourg, 1987, p.86.

qu'une requête avait été adressée au Conseil quant à la création d'un Département de l'Education qui coordonnerait toutes les réflexions concernant éducation et laïcité. Il fit remarquer aux délégués que cette question n'était pas nouvelle puisqu'elle avait déjà été posée à l'AG de Colmar 1966. Il ajouta « qu'une lettre récente du président de la Fédération protestante de l'Enseignement demandait que le Conseil FPF se saisisse à nouveau de cette question pour lui donner une réponse positive. »<sup>81</sup>

Les Actes de cette Assemblée générale font apparaître les contributions introductives thématiques par section sur le thème retenu « Conviction et tolérance »<sup>82</sup>. Ce sont des documents préparatoires à l'Assemblée générale. Sur le thème « Conviction et tolérance dans le domaine de l'éducation », le document interroge la pensée protestante. Il évoque un siècle de laïcité et suggère que des problématiques nouvelles sont apparues, notamment celle du multiculturalisme. Nous lisons que « L'histoire des protestants témoigne d'une sensibilité particulière à la notion de tolérance. Dans les années 1880, celle-ci prit le visage de la laïcité, proposant un nouveau modèle d'éducation, une manière différente de vivre ensemble. Aujourd'hui, dans un contexte multiculturel, quelles valeurs éducatives et quelles expériences le protestantisme peut-il proposer pour former des êtres de conviction et de tolérance ? Dans un monde aux dimensions de plus en plus réduites, comment apprendre à puiser à ses propres sources spirituelles et culturelles sans se fermer à la richesse de celles des autres ? Questions : a) Comment les protestants ont-ils su, par le passé, lier conviction et tolérance ? Quel type d'éducation peut aujourd'hui les y préparer ? b) Quelles sont les exigences éthiques d'une laïcité de notre temps ? A quelles nouvelles vigilances appellent-elles ? c) Dans la catéchèse, comment articuler appartenance confessionnelle et exigence œcuménique ? Conviction chrétienne et ouverture à l'universel ? Foi et cultures ? »<sup>83</sup>

C'est un protestantisme militant, ouvert au monde, qui s'exprime ici.

En 1987, le juriste Jacques Robert aborde, à nouveau, cette question dans la table ronde introductive au thème de l'AG FPF de Strasbourg 1987 exprimé sous la forme

---

<sup>81</sup> *Ibidem*.

<sup>82</sup> Section 3, in chapitre de présentation du thème : Conviction et Tolérance, pp.15-55, Actes 18<sup>e</sup> AG FPF Strasbourg, 29-31 mai 1987, Conviction et Tolérance.

<sup>83</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1987, p.18.

suiuante : "Conviction et tolérance"<sup>84</sup>. Il se demande si « la tolérance n'est pas l'absence de conviction ? » et poursuit sa réflexion, disant : « (La Laïcité) qui est aujourd'hui la traduction juridique de la tolérance religieuse en France ne suppose-t-elle pas que (l'Etat) n'a pas de conviction et qu'il ne veut reconnaître officiellement aucune religion ? »<sup>85</sup>

Il pose le regard suivant sur l'évolution de la société française : « Notre société politique française actuelle présente cinq caractéristiques fondamentales : elle est à la fois libre et pluraliste, mais aussi fragile et intolérante. De plus n'est-elle pas aujourd'hui « bloquée » ? Ces différentes constantes cumulatives constituent sans aucun doute son originalité par rapport aux autres sociétés démocratiques qui nous entourent. Libres, nous le sommes à l'évidence, même si les libertés ont changé. On se bat et on se battra toujours en France pour la défense des libertés mais nous les avons en général largement en partage, même si ce ne sont pas les mêmes... Le cléricalisme n'est plus l'ennemi. La laïcité a changé. La querelle scolaire prend d'autres dimensions. Mais les réunions restent libres. Et avec la même liberté, on s'associe, on manifeste, on s'exprime... »<sup>86</sup> En homme lucide, Jacques Robert invite le protestantisme à changer son regard.

Lors de la même table ronde, Elisabeth Labrousse intervient sur le thème de l'éducation<sup>87</sup> pour une contribution intitulée « Conviction et tolérance dans le domaine de l'éducation ». Elle parle de tolérance civile, de liberté de conscience. Dans un texte très touffu, E. Labrousse stigmatise l'intégrisme autant que l'arrogance inconsciente qui parcourent la société et parfois le protestantisme lui-même. Elle est pertinente dans son regard sur la laïcité : « La Laïcité n'est que le nom moderne de cette tolérance civile qui fut si ardue à établir [...]. Aussi l'attachement des protestants français à la laïcité est-il parfaitement logique et sans doute indéfectible. La Laïcité n'est pas une machine de guerre contre qui que ce soit, mais une protection de principe de la liberté de conscience pour tous et l'expression de la vigilance que toute société démocratique doit exercer quant au respect des minorités

---

<sup>84</sup> Introduction au thème, par Jacques Robert, pp.23-27.

<sup>85</sup> Actes 18<sup>e</sup> AG FPF 29-31 mai 1987, Strasbourg – Conviction et Tolérance, table ronde introductive, p.23.

<sup>86</sup> *Idem*, p.24.

<sup>87</sup> « Conviction et tolérance dans le domaine de l'éducation », par Elisabeth Labrousse, pp.36-38, in Actes 18<sup>e</sup> AG FPF 29-31 mai 1987, Strasbourg – Conviction et Tolérance, table ronde d'introduction.

qui peuvent exister dans son sein. »<sup>88</sup>

Ce questionnement traversera les Eglises et les milieux professionnels concernés. Au point qu'en 1989, la FPF est associée à la publication du document « Vers un nouveau pacte laïque ? », avec la Ligue pour l'Enseignement et l'Education permanente. Deux ans plus tôt, à titre provisoire et dans la suite de l'Assemblée générale de Strasbourg, avait été créé le Département Education. Il se réunit ensuite encore en 1988 et 1989, mais cherche déjà à clarifier ses objectifs et sa finalité.

Christiane Minssen<sup>89</sup>, à l'AG de Lille 1991, présente un rapport sur le travail de ce Département<sup>90</sup>. Elle précise qu'en dépit de l'existence du Département, la FPF a cependant directement interpellé la Fédération protestante de l'Enseignement (FPE) « sur les questions scolaires qui furent importantes (foulard, grève de novembre 1990, ...) ». Il semble en effet qu'assez rapidement les questions d'enseignement religieux et de catéchèse se soient trouvées au centre des travaux du Département. La vision de Christiane Minssen paraît plus sociale. Ainsi conclut-elle son bref rapport d'une demie-page par un constat et une proposition. Le constat est que « les questions liées à l'éducation sont complexes dans les sociétés occidentales et le protestantisme en France a historiquement fait confiance à l'Etat en la matière. » La proposition est celle d'une ouverture au soutien scolaire pour endiguer l'échec scolaire et accompagner l'intégration des enfants de l'immigration. Elle écrit : « Il semble pourtant que le protestantisme pourrait jouer un rôle important dans le domaine éducatif en cherchant comment aider au plan scolaire les plus démunis,

---

<sup>88</sup> *Idem*, p.36.

<sup>89</sup> Elle apparaît comme rédactrice en chef de la revue *Foi et Education*, avant de céder sa place à Sylvie Montfrini. « *Foi et Education* est une revue d'inspiration et de documentation chrétienne(s) pour éducateurs puis revue trimestrielle de la Fédération protestante de l'Enseignement créée en 1947. Il y avait 675 abonnés en 1949. Le mouvement est né à Nîmes en 1929. Le mouvement trouve son origine dans les camps organisés depuis 1922 par les Unions chrétiennes de Jeunes Filles du Gard puis aussi de l'Hérault, camps spécialement destinés aux institutrices. Des cours y étaient donnés par des professeurs de faculté, des éducateurs et éducatrices, des pasteurs et des missionnaires. Dès 1927, des camps furent aussi organisés pour les instituteurs par les Unions chrétiennes de Jeunes Gens du Languedoc et de Provence. » Source : Institut français de l'Education, [www.inrp.fr/presse-education](http://www.inrp.fr/presse-education). Pour la revue de cote BnF : Microfiche 8° R. 38778 (Inc. ; 1931 – 1940, 8° R. 38778 (1941 – 1972), 4° 14269 (1973).

<sup>90</sup> §.6.1. Département Education : rapport de Christiane Minssen, rapport *in* Actes XIXe AG FPF, « Grâce sans frontières », Lille, 1-3 novembre 1991, p.151.

tout comme il y a cent ans il a joué un rôle pour que tous aillent à l'école. »<sup>91</sup> Ceci trouvera écho dans le monde protestant et l'engagement des enseignants est, à travers des initiatives individuelles ou des associations spécialisées, sans aucun doute à saluer.

Outre l'enseignement, l'école et plus largement l'éducation, la FPF résonnera également de divers autres débats en lien avec la laïcité. Notamment sur la question des Œuvres. Pour ne pas alourdir notre propos, nous choisissons de ne nous référer qu'au seul débat de l'AG de Bordeaux 1934. Les intervenants attirent l'attention sur le fait que, si les Eglises sont constituées sur la base de la loi de décembre 1905, les Œuvres, quant à elles, le sont sur la base de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. M. Voigt, dans son propos, évoque « la crise redoutable de la séparation des Eglises et de l'Etat, où le législateur de 1905 chercha à établir une distinction absolue entre les deux domaines du culte et de la charité. »<sup>92</sup>

Il postule que la liberté de pourvoir aux besoins des malheureux fait partie du Patrimoine moral des Eglises et que l'exercice de la charité est considéré par elles comme un droit imprescriptible. Ainsi « des dispositions législatives durent-elles permettre le fonctionnement régulier d'associations organisées en vue d'assurer la conservation et la gestion des biens des pauvres appartenant aux diverses confessions, ces associations devant toutefois être et rester indépendantes de celles chargées de veiller à l'exercice du culte... »<sup>93</sup>

Cette question réapparaîtra lorsqu'il s'agira d'intégrer les Œuvres, Institutions et Mouvements divers à la FPF, à partir de 1961. Puis plus tard encore lorsque, les Œuvres se professionnalisant, la distance entre celles-ci et les Eglises alla croissant. Nous touchons là au cœur même de la pensée du législateur et du cadre qu'il proposa et retint en 1905 : Les Eglises se réduiraient au cultuel.

#### D. La Loi entre statu quo, évolution et jurisprudence :

La loi de Séparation fut modifiée à plusieurs reprises, complétée par d'autres lois et son interprétation précisée aussi par voie de décision jurisprudentielle. Le lecteur se

---

<sup>91</sup> *Idem*, p.151.

<sup>92</sup> Eglise et Œuvres : L'AG FPF Bordeaux 1934, décide d'entendre les trois rapports sur « l'Eglise et les Œuvres », rapports de MM. G. Benignus, Voigt et Will, Actes p.157.

<sup>93</sup> *Ibidem*.

reportera ici à l'état des lieux<sup>94</sup> effectué en 2011 à l'initiative du Ministère de l'Intérieur de la République française, dans le contexte de la création de Commissions départementales de la Laïcité. Des travaux érudits récents ont en outre été publiés sur ce sujet par MM. Patrick Cabanel<sup>95</sup>, Jean-Daniel Roque<sup>96</sup> et Jean-Paul Willaime<sup>97</sup>.

Jean-Daniel Roque, dans son ouvrage, rappelle les finalités de la loi. Celle-ci consiste d'une part à affirmer plusieurs principes de liberté (Liberté de conscience et libre exercice du culte, articles 4 et 10), et d'autre part d'organiser un cadre juridique nouveau. Il réfute en outre l'idée que la Loi « privatiserait la religion » et cite à l'appui de son développement le Conseil d'Etat qui rappelle que « pour les pères fondateurs de la loi de 1905, puis celle de 1907 sur les cultes, la laïcité n'est pas le refoulement des religions ou de leurs manifestations de l'espace public vers la sphère privée. C'est le refus de l'accaparement de l'Etat et de la société par les religions, et inversement, de la mainmise de l'Etat sur celles-ci. C'est, selon Jean Jaurès, « la fin de l'infaillibilité d'Eglise ou d'Etat. »<sup>98</sup> L'ancien proviseur du Lycée de Versailles fait droit aussi à l'appréciation de J-P. Willaime précisant que « l'espace public n'est pas seulement le domaine des institutions publiques, mais aussi celui des corps intermédiaires que constituent les multiples et divers mouvements, groupes et associations qui contribuent à la vie sociale. »<sup>99</sup>

Si le protestantisme fut l'un des acteurs de la laïcisation de la société française, il n'en a pas tiré profit pour lui-même. Le renoncement à ses écoles, notamment, tandis que sa base démographique se tasse, le confine dans le rôle de brillant élève d'un processus qui le condamne. Religion à part entière avec ses rites, ses traditions, ses lieux de mémoire et son clergé, il sait mal se défendre des accusations de confessionnalisme proférés par les tenants de la libre pensée. Conjointement libéral par essence et progressiste par vocation, il n'ose faire cause

---

<sup>94</sup> *Laïcité et liberté religieuse, recueil de textes et de jurisprudence*, Les éditions des Journaux officiels, Paris, octobre 2011.

<sup>95</sup> Patrick Cabanel, *Entre religion et laïcité*, Privat, 2007.

<sup>96</sup> Jean-Daniel Roque, « *La foi et la loi : les associations culturelles* », coll. FPF, Lyon, Editions Olivétan, 2015.

<sup>97</sup> Jean-Paul Willaime, *Le retour du religieux dans la sphère publique*, Lyon, Editions Olivétan, 2008.

<sup>98</sup> Conseil d'Etat, Rapport public 2004, p.263.

<sup>99</sup> Jean-Paul Willaime, *Le retour du religieux*, *op. cit.*, p.83.

commune avec le catholicisme. Pris entre le marteau et l'enclume, il se devra de redéfinir ses fondements et son identité au risque de devenir une minorité sans influence dans la société française.

Le protestantisme s'interroge comme en témoigne le président Jacques Stewart qui achève le chapitre qu'il consacre au dialogue-inter-religieux dans son livre « La Grâce de croire » par cette réflexion sur la laïcité : « L'avenir de la laïcité dépend de notre confiance réciproque, aux uns et aux autres, à comprendre et assumer démocratiquement les enjeux déterminants des problèmes actuels de société. La laïcité est trop souvent comprise comme le cadre de la simple coexistence de communautés culturelles diverses. Or la laïcité doit assurer bien davantage que ce respect de l'altérité et de la diversité. Elle a pour but de servir l'unité de la société. Et cette unité, comprise en termes de solidarité, se construit par le débat entre les familles d'expériences, d'histoire, de mémoire, de références philosophiques ou religieuses différentes. »<sup>100</sup>

La laïcité fait partie de l'ADN protestant, comme nous avons pu le voir à travers ce chapitre. Le protestantisme distingue aisément entre foi et religion, c'est pourquoi il est à l'aise avec la différenciation entre société civile et société religieuse. De même que la constitution d'associations culturelles fut largement approuvée par lui, il est en consonance avec le principe de laïcité. Mais cela peut apparaître aujourd'hui, davantage peut-être que par le passé, comme une sorte d'originalité française.

---

<sup>100</sup> Jacques Stewart, *La Grâce de croire*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, p.113.



## Chapitre 2 : LES STATUTS<sup>101</sup>

### A. Des évolutions constantes :

Par rapport à d'autres pays, la France se caractérise par la vitalité de sa vie associative. Celle-ci y est régie notamment par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Sur le site officiel de l'administration française, on peut lire que « l'acte fondateur d'une association est la signature d'un contrat par au moins 2 personnes (au moins 7 en Alsace-Moselle) qui les engage les unes par rapport aux autres. Ce contrat est appelé statuts de l'association. Le contrat est établi librement sauf restriction prévue par la loi ou fixée par les statuts eux-mêmes. Le statut peut être complété par un ou plusieurs règlements intérieurs.<sup>102</sup>» Le texte précise encore que « le contrat d'association est un contrat de droit privé soumis, sauf restriction prévue par la loi ou fixée par les statuts eux-mêmes, au principe de liberté contractuelle. »

Les associations visent à doter quelques personnes d'un cadre contractuel leur permettant d'atteindre un but commun, un ou des objectifs, qu'on nomme « objet de l'association ». La loi du premier juillet 1901 en propose ainsi le cadre dans un but autre que de partager des bénéfices.

En outre, au-delà des questions relatives à la constitution, au fonctionnement, au financement et à la fiscalité des associations à but non lucratif, le législateur a aussi permis la constitution d'associations spécifiques (Associations reconnues d'utilité publique) et des Fondations (Fondations reconnues d'Utilité publique, Fondations d'entreprises et Fonds de dotation), d'associations sous régime légal spécial (Associations culturelles et associations syndicales de propriétaires) et d'associations représentatives (Associations de consommateurs, associations de protection de l'environnement, associations de parents d'élèves, associations familiales, associations de locataires).

---

<sup>101</sup> Cf. : Annexes III.

<sup>102</sup> Service-Public-Asso.fr, site officiel de l'administration française, vérifié le 13 octobre 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de la vie associative.

La FPF se dotera de statuts associatifs. Ceux-ci seront modifiés ou complétés à chaque étape importante de la vie fédérative. Quatre étapes majeures marqueront l'histoire des statuts de la FPF, de son origine à 1991 :

- Les statuts initiaux du 2 mars 1904, qui seront soumis aux Eglises et validés par cinq d'entre elles, ce dont prendra acte le Conseil de la FPF réuni en date du 25 octobre 1905. Il est convenu de retenir cette dernière date comme fondation de la Fédération protestante de France. Il n'y a pas trace, à notre connaissance, d'un dépôt officiel des statuts, cela ne posant pas problème en soi puisque l'on peut alors considérer la FPF constituée en tant que « association de fait ». Cela signifiait néanmoins qu'elle n'avait pas de personnalité juridique. (Cf. Annexe III/1)
- Les statuts modifiés de 1919 (Cf. Annexe III/2) qui intègrent les Eglises réformées et luthériennes d'Alsace, après la première guerre mondiale. Ces statuts ne seront officiellement déposés que le 3 septembre 1935. L'examen des statuts de la Fédération est l'un des points fixés à l'ordre du jour du Conseil du 10 avril 1919<sup>103</sup>. M. Beigbeder y expose que le projet de statuts est sous presse et il soumet au Conseil le texte de la lettre qui accompagnera l'envoi de ce projet de texte aux Eglises. Le texte définitif sera ultérieurement soumis, la même année, à l'Assemblée générale. Ce texte sera complété en 1929.
- Les statuts de 1945 (Cf. Annexe III/3).
- Les statuts de 1962 (Cf. Annexe III/4) qui feront débat notamment sur la création de départements au sein de la FPF, et dans l'environnement desquels apparaissent également de fortes réticences quant à l'orientation œcuménique de la Fédération et ses liens avec le COE / association sans

---

<sup>103</sup> Séance du 10 avril 1919 : la séance se tient 1 rue Bourdaloue, à 5h soir. Présents : MM. Gruner président, Juncker, Bonnet, Roy, Béguelin, Vincent, Gout, Faure, de Rouville, Beigbeder, Parker, E. Morel (qui apparaît pour la première fois. Peut-être sa nomination est-elle mentionnée sur la page manquante de la séance de conseil précédent, p.210 ? Il succède à M. Jules Pfender, démissionnaire pour les Eglises réformées évangéliques), Roberty, J. Meyer, Widmer. On y traite de : - l'élection de Wilfred Monod en qualité de vice-président en remplacement de M. Jules Pfender. « M. le président (Gruner) rappelle comment se sont faites précédemment les élections des membres du Bureau : elles montrent chez le Conseil la préoccupation d'avoir, par un accord tacite, une sorte de roulement permettant aux diverses Unions d'être représentées dans ce Bureau. » Cf. : PV du Conseil FPF, manuscrit, p.211.

adhésion<sup>104</sup>. Ceux-ci ne seront déposés qu'en 1964. Entre le projet de statuts de 1962 et le dépôt en 1964, il y a une rupture significative dont témoigne le départ de l'Union des églises évangéliques libres (UEEL), pourtant fondatrice. L'UEEL ne reviendra à la FPF, en qualité de membre, qu'en 1996.

Les statuts feront ensuite l'objet de modifications ponctuelles en 1979 (Cf. Annexe III/5), en 1983 (Cf. Annexe III/6) et en 1989 (Cf. Annexe III/7). Il est à noter que le rôle des Assemblées générales était seulement de prendre acte de ces statuts, régulièrement approuvés par les Unions d'Eglises. Le Conseil FPF centralisait ces approbations. Ceci étant fait, les modifications prenaient effet immédiatement. Les statuts évolueront donc de façon relativement mécanique, entre deux Assemblées générales. Nous nous attacherons dans ce chapitre à discerner les évolutions que nous avons constatées. Quant au texte même des statuts, parfois abondants, nous renvoyons l'historien et le chercheur aux annexes de ce travail à l'exception des textes de référence que constituent la rédaction initiale du 2 mars 1904 ainsi que le règlement intérieur soumis aux délégués présents à l'AG FPF de Nîmes et validés par le Conseil FPF en date du 12 décembre 1910.

## B. Des procédures complexes.

### 1) De 1904 à 1929 :

Comme nous le verrons dans le chapitre relatif à l'origine de la Fédération protestante, un premier texte, rédigé par le pasteur Auguste Decoppet, de l'Oratoire du Louvre, constitua les prémices de statuts fédératifs. Ce texte, daté du 28 janvier 1891, avait pour titre *Avant-Projet d'une Fédération des Eglises protestantes françaises*. Ce texte appelle à l'unité protestante sous une forme fédérative tout en maintenant le principe d'une autonomie de chaque Eglise membre, tant en ce qui concerne sa confession de foi que son organisation. Le fonctionnement d'une telle structure reposerait sur la convocation d'une assemblée annuelle<sup>105</sup>, et une commission exécutive chargée du suivi des décisions prises en assemblée générale. Une telle assemblée nommerait également une commission d'arbitrage ou de médiation. Le texte s'achève par le souhait de voir une telle structure fédérative prendre l'initiative de réunions publiques « en vue de l'édification ». Il s'agirait donc

---

<sup>104</sup> Voir Actes de l'AG FPF de Montbéliard, 1960.

<sup>105</sup> Ou bisannuelle.

aussi de peser sur la société française sur des questions morales. L'objet d'une telle institution serait fondamentalement de manifester l'unité fondamentale du protestantisme français. Nous portons ce texte en annexe (Annexe I).

Ce texte donna une impulsion décisive quant à la création de la FPF. Dans le contexte du débat sur la séparation des Eglises et de l'Etat, des statuts furent rédigés au début de l'année 1904. Ils furent soumis aux Eglises protestantes, dans l'espoir de leur approbation. Ils constitueront désormais le socle de l'institution fédérative. Ces premiers statuts font apparaître trois éléments majeurs : la sauvegarde et la défense de la liberté de culte, le strict respect des identités particulières des Eglises fédérées et l'encouragement à l'unité protestante. La FPF se définit aussi comme représentant du protestantisme auprès des pouvoirs publics. Le texte du 2 mars 1904, validé par l'AG FPF de Nîmes en 1909, était ainsi rédigé :

a) Les statuts fondateurs du 2 mars 1904 :

#### Fédération Protestante de France

#### Statuts du 2 mars 1904

##### Article 1

Les Eglises <sup>106</sup>....

Se plaçant sous le regard de Dieu, en face des intérêts du règne de Jésus-Christ et des difficultés que traversent actuellement les Eglises ;

Considérant comme un devoir et un privilège de manifester publiquement l'union fraternelle des protestants Français et de resserrer, en vue des progrès de leur commune cause, les liens qui existent entre les Eglises issues de la Réforme,

ont décidé de former ensemble une FÉDÉRATION PROTESTANTE.

---

<sup>106</sup> La liste des Eglises adhérentes sera arrêtée lors de la réunion du 25 octobre 1905. Il s'agit de L'Union Nationale des Eglises réformées évangéliques de France, les Eglises réformées unies de France, l'Union des Eglises réformées de France, l'Eglise évangélique luthérienne de France, l'Union des Eglises évangéliques libres de France, l'Eglise évangélique méthodiste de France.

## Article II

Cette Fédération laissera subsister dans leur intégrité les principes, la discipline, la liturgie et l'organisation propres à chaque Eglise.

## Article III

Elle aura pour objet immédiat de veiller à la sauvegarde des libertés nécessaires à l'exercice du culte protestant et de défendre, s'il y a lieu, auprès des pouvoirs publics, les droits des Eglises fédérées, qui feront appel à son intervention.

## Article IV

Elle contribuera à un rapprochement plus intime des Eglises et des œuvres protestantes.

## Article V

Elle aura pour organe un Conseil dit Conseil de la Fédération protestante, composé de deux représentants de chaque Commission dirigeante des Eglises fédérées.

## Article VI

Ce Conseil, qui ne pourra agir que d'un commun accord, sera chargé :

- 1° D'intervenir, au nom de la Fédération, en faveur des intérêts des corps qu'elle représente ;
- 2° De provoquer la convocation d'Assemblées publiques, toutes les fois que cela sera jugé utile ;
- 3° De prêter son concours à toutes les entreprises conformes à l'esprit de la Fédération et de favoriser les aspirations du protestantisme français sur le terrain moral, et social ;
- 4° De travailler à faire entrer dans la Fédération les autres Eglises protestantes, afin d'aboutir à une représentation unanime du protestantisme français.

Ces statuts seront complétés par un règlement intérieur en 1909, proposé aux délégués à l'occasion de l'AG FPF de Nîmes. Ce projet sera reçu positivement. Suite à cette première Assemblée générale, voici le texte du règlement Intérieur, qui sera adopté par le Conseil de la FPF, le 12 décembre 1910 :

## Règlement intérieur

### *Composition et organisation du Bureau*

Article premier : Le Bureau du Conseil de la fédération protestante de France se compose du Président, de deux Vice-présidents, d'un secrétaire-archiviste et d'un secrétaire-adjoint.

Article II : Le Bureau est élu dans la première séance de chaque année au scrutin secret.

Les membres sortants peuvent être réélus. Les différents membres du Bureau sont, de préférence et dans la mesure du possible, choisis dans un groupe différent.

Article III : Le Bureau est chargé de convoquer et de préparer les séances du Conseil, d'exécuter ses décisions et d'entretenir les relations entre la Fédération et chacun des Comités Directeurs.

### *Siège de la fédération*

Article IV : Le siège de la Fédération est établi 42, rue de Provence à Paris. Il pourra être déplacé par simple décision du Conseil.

### *Séances du Conseil*

Article V : Le Conseil de la Fédération se réunit, en principe, une fois par mois, sauf dans le trimestre d'été. Les séances peuvent être ajournées, après entente entre le président et le secrétaire, s'ils constatent qu'il n'y a aucune affaire à mettre à l'ordre du jour.

Le Conseil est convoqué extraordinairement, sur ordre du Président, toutes les fois que la demande en est faite par trois membres au moins.

Article VI : Il ne peut être statué en séance que sur les questions portées à l'ordre du jour transmis aux membres au moins cinq jours à l'avance.

### *Relations avec la commission d'action*

Article VII : Le Conseil de la fédération se tient en relations constantes avec la Commission d'action. Il provoque chaque année une réunion à laquelle sont convoqués tous les membres de la Commission d'action. Dans cette séance, il reçoit communication du rapport de cette commission sur son activité pendant l'exercice écoulé et étudie avec elle toutes les questions relatives à son fonctionnement.

Comme on peut le constater, cette première assemblée pose donc un socle essentiel. En outre, il convient encore de joindre aux statuts et règlement intérieur originels de la FPF, et de façon complémentaire, les décisions suivantes, de cette Assemblée générale du Protestantisme français réunie à Nîmes les 27 et 28 octobre 1909 :

- 1- Il y aura tous les cinq ans, une Assemblée générale du Protestantisme français ;
- 2- L'Assemblée se réunit en sessions ordinaires dans la première année de chacune des périodes quinquennales. Elle peut, si les circonstances l'exigent, être convoquée en sessions extraordinaires ;
- 3- Les membres de l'Assemblée sont élus à l'approche des sessions ordinaires. Ils sont rééligibles d'une Assemblée à l'autre. Ils seront nommés par les corps ecclésiastiques compétents, suivant les règles qui ont présidé à la constitution de la réunion actuelle ;
- 4- Le Conseil de la fédération assure, en temps utile, l'élection des délégués. Il fixe la date et le lieu, tant des séances ordinaires qu'extraordinaires ; il convoque l'Assemblée et prépare le programme de ses travaux ; en toute matière concernant l'Assemblée, le Conseil prendra l'avis de la commission d'action émanant de la précédente Assemblée, et il agira en accord fraternel avec elle ;
- 5- Le Conseil de la fédération et la commission d'action pourvoient, chacun dans son domaine, à l'exécution des décisions prises par l'assemblée, le Conseil décidant quelles sont les affaires et question dont il doit rester saisi ;
- 6- Il pourra y avoir, en tout temps, d'autres réunions publiques, convoquées, suivant le cas, et selon l'appréciation du Conseil, par lui-même ou par la Commission. Elles seront destinées, soit à affirmer l'unité morale du Protestantisme en France, soit à sauvegarder les droits des consciences religieuses et la liberté des cultes dans l'ensemble des territoires français, soit à favoriser les campagnes entreprises en faveur du progrès moral et social.<sup>107</sup>

L'Assemblée suivante, prévue à l'automne 1914, n'aura pas lieu du fait du début de la guerre. Ce sont donc ces textes qui régiront l'organisation et le fonctionnement de la FPF pendant les dix années suivantes. Le Conseil de la FPF ne cessera cependant de se réunir, et fort régulièrement, durant toute cette période, comme en témoignent les archives que nous avons consultées. Son travail sera considérable.

#### b) Les statuts de 1919 :

Le texte de 1919 fait la synthèse des décisions et textes précédents. Il ouvre de nouvelles possibilités et précise sur plusieurs points le fonctionnement de la FPF.

Onésime Beigbeder, président de la Commission de statuts, s'exprime ainsi lors de l'AG 1919 de Lyon : « Messieurs, depuis 1909, jusqu'à cette année, nous avons vécu

---

<sup>107</sup> Le règlement intérieur sera modifié et complété à plusieurs reprises. Nous renvoyons ici au R.I. adopté par le Conseil du 21 juin 1969, et révisé le 27 septembre 1975. Cf : Actes XVIe AG FPF, La Grande-Motte, 16-18 mars 1979, document dactylographié, p.151-153. Une nouvelle modification interviendra en date du 13 février 1983.

avec ces divers statuts, règlements et vœux qui forment un ensemble un peu touffu, et il a paru à votre Conseil que le moment était venu de codifier ces diverses prescriptions en profitant de l'expérience acquise pour mieux définir par une rédaction claire et précise, les règles qui doivent assurer désormais la bonne marche de la Fédération Protestante. Pour réaliser ce dessein, Le Conseil de la Fédération nomma une commission spéciale dans laquelle chaque groupe était représenté. Le travail de cette Commission, examiné par le Conseil en séance plénière, et adopté après quelques retouches, fut envoyé il y a six mois<sup>108</sup> aux différentes Unions qui composent la Fédération avec prière de le soumettre à leurs synodes respectifs.<sup>109</sup> » Onésime Beigbeder mentionne que tous les synodes se sont prononcés et ont fait connaître leurs réponses au Conseil de la Fédération protestante. Il précise qu'ont donné leur adoption pure et simple sans formuler aucune réserve :

- le Synode des Eglises Réformées évangéliques ;
- le Synode des Eglises libres ;
- le Synode des Eglises baptistes.

Mais que, par contre, le synode de l'Eglise luthérienne et celui de l'Eglise méthodiste ont demandé d'une manière formelle des modifications sur certains points. Ce qui est le cas également du synode de l'Union nationale des Eglises réformées qui, tout en votant les statuts, a néanmoins formulé un certain nombre d'amendements. Il informe en outre que quelques Eglises indépendantes, telles que Passy, Boulogne, St-Cloud, Bordeaux, La Rochelle, Pau et une dizaine d'autres ont demandé leur entrée dans la Fédération.

Le Conseil étudiera avec soin les réponses qui lui ont été transmises. Le président de la Commission des statuts constate logiquement devant les délégués que « le Conseil a fait connaître tous ces vœux à la Commission spéciale que vous avez nommée pour étudier les statuts et l'orientation à donner désormais à la Fédération.<sup>110</sup> » C'est donc avec ce mandat qu'Onésime Beigbeder s'adresse à l'AG de 1919.

---

<sup>108</sup> C'est-à-dire au printemps 1919.

<sup>109</sup> Actes de l'AG FPF, Lyon, 1919, p.129.

<sup>110</sup> *Ibidem*.



La commission des statuts propose de valider ces statuts et de soumettre les variantes proposées par les Méthodistes<sup>111</sup>, les Eglises indépendantes<sup>112</sup>, et les Eglises réformées<sup>113</sup>. Les propositions de cette dernière ne portent pas seulement sur la forme mais bien aussi sur des points essentiels. Il y est question de doter la FPF d'un siège et d'un budget, de promouvoir la régionalisation de la FPF et de salarier un secrétaire général et un(e) dactylographe.

Onésime Beigbeder propose aux délégués de se prononcer sur les orientations suivantes :

- ratifier les statuts proposés et déjà validés par les Unions ;
- recommander à l'étude des synodes généraux de toutes les Unions faisant actuellement partie de la Fédération les propositions concernant :
  - la modification de l'article 3 des statuts ;
  - la proposition de créer des fédérations régionales et locales ;
  - la demande d'admission présentée par les « Eglises Réformées indépendantes » ;
  - la création de ressources suffisantes pour alimenter la Caisse de la Fédération.

La procédure est assez lourde puisqu'elle renvoie à chaque synode particulier la validation des propositions faites par l'Assemblée générale. Néanmoins, comme le souligne M. Beigbeder, il demeure entendu que, dès l'accord établi entre toutes les

---

<sup>111</sup> Proposition du synode méthodiste sur une modification du paragraphe C de l'article 3 : à la place de « de favoriser les campagnes entreprises en faveur du progrès moral, social et religieux » par « de favoriser les campagnes entreprises en faveur du progrès du Protestantisme Français et des œuvres qu'il poursuit dans notre pays ».

<sup>112</sup> Proposition des Eglises indépendantes : Il est proposé de renvoyer à l'examen de chaque synode respectif. Cette proposition émane des dix-sept Eglises indépendantes qui ont exprimé le souhait de se fédérer dans le seul but d'être représentées à l'AG FPF – dont de grandes, telles Bordeaux, Pau et La Rochelle. A noter que ces Eglises sont déjà présentes à cette assemblée particulière de Lyon, donc sans statut officiel ! Leurs représentants sont mentionnés dans la liste des présents sous la forme suivante : - Délégués titulaires Eglises indépendantes : Pasteurs Marc Boegner, Bouzon, Meyer, Vièles, et délégués suppléants : Cabrol et L. Vérilhac. Ndlr : cette liste figure ainsi dans les actes de l'AG : seul Boegner est joint à son prénom et seul Vérilhac est pourvu d'une initiale (L.).

<sup>113</sup> Propositions du synode des Eglises réformées) : a) Demande de favoriser l'établissement de fédérations régionales et locales. b) Etablissement d'un budget de la FPF : « pour faire face aux dépenses que nous entrevoyons pour que la fédération puisse exercer son influence et appliquer les décisions déjà prises. Il faudrait un local à Paris, modeste sans doute, mais pourtant suffisant pour y réunir le Conseil et les invités de passage, y installer un bureau et y réunir toutes les archives. Il faudrait pouvoir appeler (NDLR : nommer/ embaucher) un secrétaire général salarié de même qu'une dactylographe. Il faudrait enfin avoir des ressources suffisantes pour faire des publications de circonstance. L'ensemble des dépenses peut être évalué à 20.000 frs par an, somme qui pourrait être facilement couverte si chaque union versait 20 euros par Eglise ou Association cultuelle. Il est proposé de renvoyer cette question à l'examen de chaque Union.

Unions, les nouveaux textes entreront immédiatement en application par le Conseil de la Fédération sans qu'il soit nécessaire d'attendre une nouvelle Assemblée générale du Protestantisme français.

Cette délibération est dite "ordre du jour", mais il s'agit d'avantage d'une motion, d'un vœu. Soumise à l'Assemblée, elle est votée à l'unanimité des délégués présents.

Les changements introduits par l'Assemblée générale de Lyon 1919, par rapport à celle de Nîmes 1909 sont importants (Cf. Annexe III/2). Ils portent, en premier lieu, sur l'accroissement du nombre d'Eglises fédérées, puisque l'on note l'Adhésion des Eglises baptistes du Nord de la France ; ensuite, sur le doublement du nombre de représentants des Eglises au Conseil FPF, leçon étant tirée du fonctionnement retenu durant la première guerre mondiale. Enfin, les conditions sont réunies pour l'entrée prochaine des Eglises luthériennes et réformées d'Alsace à la FPF. Les délégués choisissent par contre de renoncer à énumérer la liste des commissions, laissant au Conseil de la Fédération le soin de créer telle ou telle commission selon les nécessités et les circonstances. Sur ce point, outre la Commission d'Action préexistante, trois commissions avaient été créées pendant la guerre : le Comité de propagande, le Comité d'entraide, et le Comité protestant de l'Union pour les secours de guerre. Onésime Beigbeder suggère des évolutions d'intitulés (par exemple : Commission de propagande et de publicité) et la création de nouvelles commissions, telles une Commission pour l'étude des questions touchant la jeunesse ou encore la création d'une Commission des "Aumôniers protestants".

Les statuts prévoient également la convocation d'une AG FPF tous les cinq ans, et un Bureau désormais composé d'un président, deux vice-présidents, un secrétaire des séances et un secrétaire-adjoint notamment chargé des archives, et d'un trésorier. Nous portons le texte issu de l'AG FPF de Lyon 1919 en annexe III/2.

Lors de l'AG FPF de Strasbourg 1924, dans le rapport du Conseil de la FPF, Edouard Gruner mentionne que « conformément au vœu exprimé par certains membres du Conseil, et après approbation de toutes les Unions, une disposition typographique a fait ressortir dans ces statuts, l'unité, d'une part, de l'Eglise

Réformée de France, et, d'autre part, de l'Eglise luthérienne de France. »<sup>114</sup> Gruner ajoute, en direction des membres de l'AG de Strasbourg 1924, que « les nouveaux exemplaires des Statuts qui vous seront distribués portent ces modifications »<sup>115</sup>. La remarque d'Edouard Gruner ne nous avait pas échappé : les Eglises fédérées sont regroupées par famille confessionnelle. Cela répond au souhait qui s'était fait jour durant la Première Guerre Mondiale d'une action résolue en faveur de l'unité protestante. Cette présentation était en quelque sorte prophétique.

Cinq ans plus tard, en 1929, les délégués des Eglises protestantes se réuniront à Marseille. Edouard Gruner a démissionné. Emile Morel préside la FPF de façon quasi intérimaire. Les soubresauts de la crise qui a affecté la FPF en 1927 nécessitent des ajustements en matière de procédures autant qu'en matière d'administration. L'AG valide un nouveau règlement intérieur ainsi structuré : - *Titre I : Du Conseil* ; - *Titre II : De l'Assemblée générale du Protestantisme français* ; - *Titre III : de l'arbitrage* ; - *Titre IV : Des assemblées publiques* ; - *Titre V : De l'intervention* ; - *Titre VI : Des Comités affiliés* ; - *Titre VII : Des Commissions spéciales* ; - *Titre VIII : Patronages*.

Ce texte a été élaboré par la Commission des statuts et règlements et adopté par le Conseil en date du 18 avril 1929.

A Marseille, la composition du Conseil et les modalités de désignation de ses membres est à nouveau abordée par les délégués. Emile Morel aborde ce point dans son rapport. Le Conseil, en son sein, doit-il faire place à des membres élus par l'Assemblée générale ? Il y a là une revendication de démocratie. Le constat est fait pourtant que certaines Eglises sont réticentes, estimant qu'elles ne veulent pas d'une « superstructure » qui les coifferait. Le président de la FPF prend acte des souhaits exprimés relativement à la révision des statuts quant à la désignation des membres du Conseil, notamment l'étude de la question de la réduction du nombre des délégués désignés par chaque Union nationale et l'introduction dans le Conseil de membres élus directement par l'AG. Il suggère également que des modifications apparaîtront aux articles 5,7,9 ou portant sur la suppression de l'article 14 concernant une liste à établir par l'AG pour la formation des commissions.

---

<sup>114</sup> Edouard Gruner, chapitre 1 de son rapport intitulé : « Vie intérieure du Protestantisme », Actes AG FPF Strasbourg 1924, p.91.

<sup>115</sup> *Ibidem*.

Emile Morel ajoute que L'AG FPF Marseille 1929 sera donc invitée à se prononcer sur ces modifications. Il ajoute que la commission spéciale portant sur les statuts et règlements fait apparaître deux éléments importants, « deux questions dont la portée pourrait aller jusqu'à intéresser l'existence même de la Fédération : premièrement : Quels rapports doivent exister entre le Conseil de la Fédération et l'Assemblée générale ; deuxièmement : La Fédération doit-elle être uniquement une fédération d'Eglises, ou bien une fédération d'Eglises et d'œuvres ? »<sup>116</sup>

## 2. De 1945 à 1961 :

Au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale, les statuts font l'objet d'un examen approfondi et de modifications lors de l'Assemblée générale de Nîmes.

Deux choses apparaissent pour la première fois dans les statuts des Actes de l'AG FPF de Nîmes 1945<sup>117</sup>: le Comité d'Etude à l'article 10, qui inclut les représentants des œuvres, et un nouvel article 18. Les articles 6 et 8 font, quant à eux, l'objet de modifications.

Ceci fait l'objet d'une communication très rigoureuse de Jean Theis, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Il est à noter que depuis l'AG précédente, a) l'Eglise Réformée de France (ERF) a été créée ; b) et Marc Boegner préside à la fois aux destinées de l'ERF et de la FPF. La représentation au Conseil et au Bureau est donc modifiée, et la réélection d'un président pour plusieurs mandats successifs devient possible, sous réserve d'un vote acquis par au moins deux-tiers des églises ou Unions d'Eglises membres.

Le pasteur Bartholmé<sup>118</sup> (1881-1962) donne la parole le mardi 23 octobre 1945 à 18h15 à Jean Theis pour la lecture de son rapport sur « Les nouveaux statuts de la Fédération protestante de France ». Le rapport de Jean Theis, membre du Conseil FPF, est séparé en 6 chapitres délimités de I à VI que nous présentons ci-dessous. On découvre que des modifications majeures sont apportées dans le fonctionnement des instances de la FPF. Ces modifications sont décisives. Nous verrons que, pour

---

<sup>116</sup> Cf. : Actes AG FPF Marseille 1929, p.31.

<sup>117</sup> pp.182-188. Les Actes sont publiés en 1946.

<sup>118</sup> Charles Bartholmé, pasteur de la paroisse réformée du Bouclier à Strasbourg de 1935 à 1955, présidera l'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine (ERAL) de 1936 à 1960.

souhaitées qu'elles soient, elles seront en partie à la base de la « crise de 1961 ». Ces modifications sont liées en partie à la création de l'ERF en 1938. Elles ouvrent une nouvelle étape dans le fonctionnement fédératif. Il importe donc d'en comprendre la portée.

Jean Theis place ces évolutions dans leur contexte et précise trois types d'arguments :

a) - Le remembrement, alors en voie de réalisation de l'E.R.F., avait amené dès le fin 1937 et le début de 1938 le Conseil de la Fédération protestante à envisager une révision des statuts de la Fédération. Le rapporteur souligne donc la nécessité de nouveaux équilibres institutionnels. « Les statuts en effet, dit Jean Theis, vous le savez, prévoient une représentation égalitaire des diverses Eglises ou Unions d'Eglises, qui ont chacune quatre délégués au Conseil de la Fédération. Ce système, acceptable au temps où neuf groupements d'importance diverse mais cependant comparables étaient affiliés, devenait une anomalie à partir du moment où, mises à part les Eglises d'Alsace et de Lorraine recouvrée, la grande majorité des Eglises Réformées étaient groupées en une seule Union. Si, dans une Fédération telle que la nôtre, on doit avoir le souci de ne pas laisser une majorité dominer sur les moins nombreux, il serait non moins contraire à l'équité que ceux-ci puissent réduire à rien la voix de la majorité du peuple protestant. Image devenue inexacte de ce dernier, le Conseil risquerait d'ailleurs d'y perdre son autorité tant vis-à-vis des Eglises qu'à l'égard du monde extérieur. Si le régime actuel était maintenu, que se passerait-il ? L'union réformée qui englobe quatre unions préexistantes ayant ensemble seize représentants, n'en aurait plus que quatre, en face des vingt-quatre délégués des autres groupes. Aussi bien, le Conseil a-t-il unanimement estimé que son mode actuel de désignation devait être modifié. Cette modification, je tiens à le dire immédiatement, n'aura d'ailleurs qu'une portée limitée. D'après l'article 11 des statuts<sup>119</sup>, en effet, la règle est que les décisions du Conseil sont prises d'un commun accord, et les représentants d'une même Union, s'ils font bloc, peuvent faire échec à

---

<sup>119</sup> L'article 11 stipule que : « En principe, les décisions du Conseil de la Fédération doivent être prises d'un commun accord ; en cas de désaccord, la question sur laquelle porte le différend est remise à une séance ultérieure pour y faire l'objet d'un nouvel examen. Elle sera écartée si, dans cette seconde séance, la représentation d'une Union y fait unanimement opposition. Les délégués de l'Union qui veut user du droit de veto doivent être tous présents à la séance ou avoir notifié leur opposition par lettre adressée au Président. »

l'avis de tous les autres. Ainsi se trouvent, en tout état de cause, écarté le danger d'une dictature de la majorité auquel nous faisons allusion il y a un instant. »<sup>120</sup>

b) A l'appui de cette première assertion, il ajoute : « Cette arme suprême donnée par l'article 11 à chaque membre de la Fédération n'est pas, vous le pensez bien, d'emploi courant. On peut même dire qu'en pratique elle demeure étrangère aux délibérations du Conseil où règne le plus fraternel esprit de compréhension. Il est toutefois apparu qu'il convenait de régler par des dispositions spéciales le mode de révision des statuts, jusqu'ici non prévue par ceux-ci. [...] Le Conseil a pensé qu'il convenait, tout en maintenant la réserve de l'article 11, de prévoir le cas d'un partage des avis et que des conditions particulières de majorité devaient en conséquence être fixées. Ces dispositions feraient l'objet d'un article 18 nouveau. »<sup>121</sup>

c) Les évolutions des statuts se fondent sur des mutations institutionnelles, les suivent ou les précèdent selon les circonstances. Ainsi, le maître de requêtes au Conseil d'Etat constate-t-il que « la diminution du nombre des Unions membres de la Fédération protestante, d'une part, l'importance variable de leur représentation numérique, d'autre part, ont conduit le Conseil à envisager une modification de l'article 8 relatif à la composition du Bureau. Dans le texte actuel, il est stipulé que ce dernier ne peut comprendre plus de deux délégués de la même Union. La rigueur de cette prescription peut présenter des inconvénients qui seront évités par sa suppression. Enfin a été regardé comme pouvant également être préjudiciable aux intérêts du protestantisme français la disposition du même article aux termes de laquelle le président ne peut être élu plus de deux fois consécutives. Introduite en 1929 à la suite de l'Assemblée de Marseille, cette disposition permettait au Conseil, sans heurter les susceptibilités ou manquer aux règles de la courtoisie, de procéder aux rajeunissements nécessaires. Peut-être aussi, dans la pensée de ses auteurs, ouvrait-elle la voie à une rotation de la présidence entre les diverses Unions. »<sup>122</sup>

De fait, cette modification ferme la voie à une rotation de la présidence entre les différentes unions. Et il n'y a plus de limitation de mandats... Marc Boegner peut donc être réélu au-delà des 10 années correspondant à deux mandats. En fait la

---

<sup>120</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, rapport de Jean Theis, p.56 et ss.

<sup>121</sup> *Ibidem*.

<sup>122</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, p.58.

modification suppose quand même que la troisième élection et les suivantes soient acquises aux 2/3 des voix.

Jean Theis justifie cette modification par le fait que, dans des circonstances que chacun s'accorde à considérer comme exceptionnelles, la présidence de Marc Boegner est souhaitable. « Quoiqu'il en soit, l'automatisme<sup>123</sup>, utile dans certains cas, peut être nuisible dans d'autres. Contraindre le Conseil, dans une période aussi difficile que celle que nous traversons, à interrompre une activité qui, par la grâce de Dieu, est exactement adaptée à la lourde tâche à laquelle il faut pourvoir, serait offenser le bon sens et faire bon marché des dons que Dieu nous donne la possibilité d'utiliser pour le bien de son Eglise. Cette limite que nous avons nous-mêmes créée, nous devons pouvoir l'outrepasser toutes les fois qu'il y aura de sérieux motifs de le faire. Proposée par le vénéré M. Merle d'Aubigné, cette seconde modification de l'article 8 des statuts a recueilli l'unanimité des membres du Conseil. »

« Voici donc, dit Jean Theis à l'adresse des délégués à l'AG de Nîmes [...], l'objet et la portée des modifications sur lesquelles vous aurez à exprimer votre opinion. »<sup>124</sup>  
Ces modifications se concrétisent dans les propositions suivantes :

- Article 6 : Au lieu de « La Fédération a pour organe un Conseil dit Conseil de la Fédération protestante. Le Conseil comprend 4 délégués de chacune des Unions, désignés par elle selon ses statuts et règlements » ; on lirait : « La Fédération a pour organe un Conseil dit Conseil de la Fédération protestante. Chacune des Eglises y est représentée par un délégué pour 25 postes de pasteurs, ou fraction de 25, égale ou supérieure à 12. Les délégués sont désignés par les Eglises selon leurs statuts et règlements. Ici deux remarques sont à faire : la première c'est que par poste de pasteur il faut entendre tout poste que doit normalement occuper un pasteur, même s'il est vacant ; la seconde, c'est que le chiffre minimum de 12 postes ne jouera que pour la représentation au Conseil et non pour l'affiliation à la Fédération qui demeure possible à des groupes d'Eglises inférieurs à ce nombre. Quant au chiffre de base d'un délégué pour 25 postes, il a été choisi comme correspondant approximativement à l'effectif actuel du Conseil. »

---

<sup>123</sup> De la limitation du nombre de mandats.

<sup>124</sup> Rapport Jean Theis, Actes AG FPF Nîmes 1945, p 58.

- Article 8<sup>125</sup> : Sa première partie, rédigée ainsi qu'il suit, ne serait pas modifiée :  
« Après chaque Assemblée générale quinquennale du Protestantisme français, le Conseil nomme pour cinq ans son bureau, composé d'un président, de quatre vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier, tous membres du Conseil. Les élections ont lieu au scrutin secret. »

« Par contre, aux dispositions actuelles : Le président ne peut être élu plus de deux fois consécutives. Le Bureau ne peut compter plus de deux membres délégués par la même Union, on substituerait la phrase suivante : Après deux élections consécutives le Président ne pourra être réélu que sur la demande de 2/3 des Eglises ou Unions d'Eglises représentées au Conseil. La formule finale : Le Conseil peut nommer un secrétaire général pris en dehors de ses membres, reste sans changement. »

Un nouvel article est donc ajouté aux statuts - on y lit notamment la référence au sacro-saint article 11 des statuts et qu'une entorse peut être faite au droit de veto :

- Article 18 (nouveau) : « Toutes modifications aux présents statuts devra être adoptée, dans deux séances successives, par la majorité des membres du Conseil, représentant au moins les 2/3 des Eglises ou Unions d'Eglises, membres de la Fédération. Elle sera soumise à l'approbation des Synodes ou corps directeurs des Eglises et deviendra définitive si elle est approuvée par les 2/3 au moins. Aucune modification ne pourra être apportée à l'article 11 que si elle est votée par les représentants de toutes les Eglises ou Unions, membres de la Fédération, et a reçu l'approbation de tous les Synodes ou corps directeurs de ces Unions. »

Il est d'usage de soumettre préalablement ce type de modification aux Eglise membres. « Ces propositions, ajoute Jean Theis, soumises en 1938 aux Synodes ou organes directeurs des diverses Eglises, membres de la Fédération, ont recueilli leur approbation. »<sup>126</sup>

Toutefois, Jean Theis modère cette affirmation mentionnant les réserves formulées par les luthériens face à une possible hégémonie réformée au sein de la FPF depuis la création de l'ERF en 1938. L'on est en droit de se demander si les luthériens furent-ils les seuls à émettre des réserves.

---

<sup>125</sup> *Idem*, p.59.

<sup>126</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, p 60.



De façon précise, l'Eglise Evangélique Luthérienne de France a formulé deux réserves qui concernent les articles 6 et 8, et qui correspondent à la même préoccupation. Elle a estimé tout d'abord qu'il ne convenait pas que par le jeu de la proportionnalité, une Union d'Eglises puisse disposer au Conseil de la majorité des sièges ; elle a en conséquence demandé qu'en tout état de cause l'effectif d'une délégation n'excède pas la moitié du nombre de ceux-ci. D'autre part, la suppression de la limitation à deux du nombre des délégués d'une même union au sein du Bureau permettrait à l'une d'elles de disposer de la majorité des postes composant ce dernier. L'Eglise Luthérienne a demandé que, là aussi, la moitié soit un maximum. Comme le Bureau comprend 7 membres, cela revient en pratique à limiter à 3 le nombre de ses membres appartenant à une même Union.

Le Conseil prit au sérieux les remarques luthériennes, ce qu'indique Jean Theis qui ajoute : « Bien que l'article 11 donne aux majorités toutes les garanties que l'Eglise luthérienne paraît souhaiter, le Conseil n'a pas cru devoir refuser de lui donner satisfaction. Ainsi, à la rédaction arrêtée par lui le 15 mars 1938, il a envisagé d'apporter les dispositions complémentaires suivantes :

- à l'article 6, serait ajouté un paragraphe ainsi rédigé : « En aucun cas la délégation d'une Eglises ou Union d'Eglises ne peut disposer dans le Conseil de plus de la moitié de sièges. Un règlement intérieur fixera les conditions d'application de cet article. »
- à l'article 8, serait insérée, après la phrase indiquant la composition du Bureau, la formule suivante : « Une Eglise ou Union d'Eglises ne peut disposer dans le Bureau de plus de la moitié des sièges ».

Le rapporteur au Conseil d'Etat est convaincant. Il montre combien la démarche initiée par le Conseil FPF, quant au renouvellement des statuts, est fondée. Et comment le Conseil a pris en compte les réserves ou propositions formulées :

« Ainsi que vous le constatez, dit-il, les retouches apportées aux statuts de la Fédération, rendues nécessaires par les modifications heureusement intervenues dans la composition de l'Eglise réformée ne bouleverseront ni la physionomie, ni le fonctionnement de l'organisme qui atteste la fraternité des Eglises protestantes de France. Elles feront de son Conseil un corps plus exactement représentatif de celles-ci, et tout en conservant à chacune la possibilité d'affirmer son point de vue, elles

leur laisseront plus de latitude dans la désignation des hommes auxquels elles confient le redoutable honneur de les représenter, tant au sein de notre peuple que vis-à-vis des autres Eglises chrétiennes répandues dans le monde. »

C'est sur ces paroles que Jean Theis clôt son propos. Les délégués à l'AG, en cet automne 1945, sortent de la longue nuit de la guerre. Ils connaissent l'urgence de la reconstruction. Ils savent aussi qu'il convient de renforcer les structures existantes. Il n'y aura pas de débat. L'unanimité prévaut dans cette assemblée très renouvelée. Le quitus donné à André-Numa Bertrand et Marc Boegner pour leur action vaut aussi pour le renouvellement des statuts. La solidarité et la confiance prévaudront donc. A peine donne-t-on la parole au pasteur de Saint-André auquel il est répondu que l'article 6 signifie qu'une Union doit compter au moins 12 églises pour être membre du Conseil, mais non pour être affiliée à la Fédération protestante de France. »

La discussion étant ouverte, M. le pasteur Boegner fait remarquer que le rôle de l'Assemblée est seulement de prendre acte de ces statuts, régulièrement approuvés par les Unions d'Eglises. Ensuite de quoi « ils prendront effet immédiatement ».

En annexe III/3 se trouve le texte des statuts de la FPF figurant dans les Actes de l'AG du Protestantisme français, Nîmes 22-26 octobre 1945<sup>127</sup>. Ces statuts resteront inchangés jusqu'à l'Assemblée générale de Montbéliard (1960).

### 3. Les statuts de 1962/64 :

L'AG de Montbéliard, X<sup>e</sup> Assemblée générale du Protestantisme français réunie du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1960 sur le thème "Jésus-Christ, Unité de l'Eglise", fut une des Assemblées générales porteuses de grande mutation quant au fonctionnement de la FPF : les délégués créent des Départements, et intègrent des Œuvres, Institutions et Mouvements dont les représentants au Conseil seront bientôt élus par l'AG. Cette modification, modeste en apparence, sera d'une grande conséquence dans la vie fédérative. Les délégués des Eglises, quant à eux, ne sont toujours pas élus par l'AG mais restent désignés par les Eglises membres.

---

<sup>127</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, pp.182-188.

L'AG de Montbéliard commença par une entorse aux statuts. Celle-ci portait sur sa composition. André Appel, alors secrétaire général évoque le fait que : « En vue d'une modification des statuts, mais aussi pour tenir compte de l'importance accrue des Mouvements et des Œuvres, et de leur désir de trouver une articulation concrète avec les Eglises instituées, le Conseil de la Fédération décida d'augmenter d'une manière importante leur représentation au sein de la Xème Assemblée et leur donna voix délibérative. »<sup>128</sup> On ne peut que s'étonner de cette initiative qui, pour opportune qu'elle ait été, s'avérait irrégulière.

Cette décision n'avait d'ailleurs pas fait l'unanimité, ce que confirme André Appel, récusant toutefois la critique : « On ne saurait surestimer les conséquences de cette décision qui, bien que contestée par quelques-uns, assura le caractère véritablement représentatif de cette Assemblée. »<sup>129</sup> Consécutivement, Il ajoute, que « Les Mouvements laïques souhaitaient, depuis longtemps, ne pas être considérés comme en marge de l'Eglise. Le fait que des représentants d'organismes inter-ecclésiastiques siégeaient côte à côte avec les délégations d'Eglises conférait au problème de l'unité du protestantisme français une priorité absolue. Il soulignait avec une force nouvelle, pour les protestants français, l'obligation d'apporter un témoignage commun dans la nation et dans l'Eglise Universelle de Jésus-Christ. [...] »

Une nouvelle constitution, celle de 1958, régit la nation française. Le contexte est celui de l'arrivée au pouvoir du Général de Gaulle, de la décolonisation, d'une nouvelle croissance économique et d'une évolution des mœurs. A Montbéliard, comme le souligne André Appel, les délégués s'efforcèrent de situer le protestantisme dans le cadre de l'évolution générale de la France. Le secrétaire général de la FPF estime que « d'importantes et urgentes mesures sont à prendre, tant sur le plan des structures que sur celui de la vie et du témoignage des Eglises<sup>130</sup> ». Il souhaite donc que s'ouvre un large débat.

Ce point de vue d'André Appel sera conforté par le document de la section « Unité », présenté dans le cadre des rapports des sections (commissions ou groupes de travail de l'Assemblée générale). Ce rapport<sup>131</sup> précise la direction dans laquelle il convient que la FPF s'achemine pour mettre les statuts de la FPF en conformité avec

---

<sup>128</sup> Actes AG FPF Montbéliard 1960, p.6.

<sup>129</sup> Ce choix fut à l'origine d'une vraie mutation dans le fonctionnement de la FPF.

<sup>130</sup> Actes AG FPF Montbéliard 1960, p.7.

<sup>131</sup> *Idem*, pp.125-126.

les orientations définies par l'AG. Les débats avaient été, comme il convient, déjà largement préparés lors des réunions du Conseil de la FPF. Nous en trouvons la trace dans le procès-verbal du Conseil FPF du 6-7 janvier 1962. Le nouveau projet de statuts fut approuvé, en seconde lecture, par 19 voix et 2 abstentions<sup>132</sup>.

Les nouveaux statuts adoptés par le Conseil seront maintenant soumis aux différents Conseils d'Eglises et Unions d'Eglises pour ratification. Le président de l'ERF, Pierre Bourguet, exprima son espoir que les Eglises accordent une attention confiante à ces textes qui ont représenté des années de travail. Il exprima sa reconnaissance au président de la Commission des statuts, M. Courtin, ainsi qu'à ses membres. Il souhaita que chaque membre du Conseil puisse s'en retourner devant son Synode « en témoignant de l'esprit fraternel qui règne au sein du Conseil et du désir qui a animé tous les représentants d'Eglises à rester ensemble. Ces statuts, ajouta-t-il, ne représentent en rien une tentative d'ingérence ou de mainmise sur les Eglises. »<sup>133</sup> Cette dernière assertion révélait la crainte de voir l'une ou l'autre des Eglises fédérées quitter la FPF.

Pour la première fois, il s'agit d'intégrer les Institutions, Œuvres et Mouvements (IOM), de créer des départements mais aussi de proposer que les AG soient plus fréquentes (tous les deux ans). Au paragraphe II, nous lisons que : « Elle (la section « Unité ») constate qu'un grand nombre d'institutions, d'œuvres et de mouvements exercent actuellement une part essentielle du ministère de l'Eglise. Elle souhaite que, pour l'exercice de ce ministère commun, les Eglises s'unissent effectivement à ces Institutions, Œuvres et Mouvements dans le cadre de la Fédération protestante de France. Pour qu'il en soit ainsi, elle demande instamment au Conseil de la Fédération de préparer, en relation avec les institutions, œuvres et mouvements, pour les soumettre aux Eglises et Unions d'Eglises, de nouveaux statuts de la Fédération qui mettent en œuvre les principes suivants :

- 1- La réunion, tous les deux ans, d'une Assemblée générale de la Fédération Protestante de France.

---

<sup>132</sup> Il s'agit de MM. Longeiret et de Maleprade. Quant à M. Bonzon, présent à ce Conseil avec voix consultative, il ne prit pas part au vote. (Cf. : Annexes III / Statuts).

<sup>133</sup> Extrait du PV du Conseil du 6-7 janvier 1962.

- 2- La participation, à cette Assemblée, au même titre que les délégués d'Eglises ou d'Unions d'Eglises, des représentants qualifiés des institutions, œuvres et mouvements ou de leurs groupements. La liste devrait être révisée lors de chaque Assemblée en vue de la convocation de la suivante.
- 3- L'Assemblée de l'automne 1962, convoquée sur la même base que l'Assemblée de 1960, aurait à ratifier ces statuts.
- 4- Les pouvoirs de l'Assemblée devraient comprendre, en particulier, l'élection par elle d'un nombre à fixer de membres du Conseil de la Fédération.
- 5- L'Assemblée de 1962 aurait également à se prononcer sur la mise en place, en vue d'assurer l'exercice du ministère commun, d'un certain nombre de départements de la Fédération Protestante de France, départements placés sous l'autorité de son Conseil. La composition, le mode d'existence et la compétence de ces départements devraient être exprimés dans un règlement intérieur particulier à chacun d'entre eux.<sup>134</sup>
- 6- Le Conseil de la Fédération devrait veiller à la constitution de Conseils protestants locaux ou régionaux chaque fois que la situation l'exige.
- 7- Le Conseil de la Fédération devrait considérer comme l'une de ses responsabilités essentielles l'établissement d'une stratégie commune aux Eglises et unions d'Eglises, Institutions, Œuvres et Mouvements.
- 8- Les représentants des Eglises d'autres nations devraient être invités à participer régulièrement aux sessions des Assemblées générales. »<sup>135</sup>

S'il était évident que l'arrivée des Institutions, Œuvres et Mouvements renforçait l'assise de la FPF et apportait du sang neuf, ceci constituait un défi. D'une part, ceci

---

<sup>134</sup> La liste de ces départements, qui devraient rendre compte de leur activité à l'Assemblée générale, pourrait comporter entre autres : Aumôneries (Armées, prisons, écoles...), Jeunesse ( Mouvements, Ecoles du dimanche...), Services et Institutions ( CIMADE, FIC, FOE...), Mouvements adultes (Centre de formation, Jeunes femmes, Christianisme social, Villemétrie...), Communautés (Diaconesses, Taizé, Pomeyrol...), Relations inter-ecclésiastiques (particulièrement relations éventuelles avec les jeunes Eglises, délégués fraternels...), Information (Presse, Radio-télévision, publications...), Evangélisation (Mission Populaire...).

<sup>135</sup> Actes AG FPF Montbéliard 1960, pp.125-126.

posait la question des relations des Eglises et des associations, d'autre part, l'entrée des IOM au sein de la FPF renforçait le poids de l'Eglise réformée de France au sein de la structure fédérative. Cette évolution avait été précédée de consultations multiples. Et dans ce cadre, l'une des dynamiques les plus exemplaires fut la création du Département des recherches communautaires.

Les nouveaux statuts furent soumis à l'approbation des Eglises membres. Ceci prit du temps. Les statuts ne seront donc validés qu'en 1964, sans l'Union des Eglises évangéliques libres (UEEL). Cette Eglise, qui avait joué un rôle si considérable pour la création de la FPF et fourni le premier président (Edouard Gruner, de 1904 à 1927) et les deux premiers secrétaires (Henri Cordey) et secrétaire général (Elie Bonnet), choisissait d'entrer en dissidence. Il faudra attendre l'année 1997 pour que l'UEEL réintègre la FPF et l'année 2007 pour retrouver un libriste à la présidence de la FPF, en la personne de Claude Baty (2007-2013).

En annexe III/4, nous reportons le texte des statuts effectivement approuvés lors du Conseil de janvier 1962, avec la mention des Eglises Libres<sup>136</sup>.

L'Eglise réformée de France (E.R.F.) s'est également prononcée sur ces statuts. Ils furent validés par le synode ERF de Mulhouse 1962. Cependant des réserves furent émises lors de la seconde séance du synode, le samedi 28 avril 1962.

La question des statuts de la FPF fut abordée, lors de ce synode, par le pasteur Romane-Musculus qui exprima des réserves quant à la rédaction de l'article 3 des nouveaux statuts de la Fédération protestante de France. La formulation « laisser subsister dans leur intégrité les Eglises, institutions, œuvres et mouvements » ne le satisfait pas. Derrière cette remarque, il y a la question de l'unité du protestantisme. Le pasteur Romane-Musculus ne veut se satisfaire du *statu quo*. Le pasteur Gaillard fait remarquer que ces mêmes réserves ont été faites par le Conseil national lui-même, celui-ci ayant néanmoins approuvé ces statuts. Et le pasteur Barde demande si, en approuvant ces statuts, le synode approuve en même temps les réserves du

---

<sup>136</sup> Annexe 1 du PV du Conseil FPF, 6-7 janv. 62. *Voir aussi* : Source : B.I.P., 18 Janvier 1962.

Conseil national. Suit une discussion où interviennent MM. les pasteurs Bouttier, Gaillard, Clavel, et le président du Conseil national. Pour répondre à ces objections, le pasteur Westphal, président de la FPF, prendra la parole pour souligner en quoi ces statuts sont un progrès par rapport aux précédents. Le modérateur demandera alors au synode de se prononcer sur l'attitude du Conseil national qui a approuvé les nouveaux statuts de la Fédération protestante de France avec les réserves ou « regrets » exprimés plus haut. Le synode valida la décision du Conseil national par 84 voix et aucune voix contraire. L'incident était clos.

Prenant acte de l'ensemble des discussions qui étaient intervenues préalablement, l'AG FPF réunie en 1963 à Aix-en-Provence évoquera la question des statuts dans la perspective du dépôt de ceux-ci. Charles Westphal, qui a succédé à Marc Boegner, se lance dans une opération « déminage » !

Toute l'aile évangélique de la FPF émet des réserves sur les nouveaux statuts. Le nouveau président de la FPF tente de trouver un compromis et de dissiper les craintes, comme le mentionnent les Actes de cette Assemblée générale. Dans son discours, il veut rassurer la FEEDF sur la crainte que les baptistes éprouvent d'une « centralisation autoritaire <sup>137</sup> » via la création de « départements », et les EREI sur la participation de la FPF aux travaux du Conseil œcuménique des Eglises, les EREI n'étant pas membres du COE. Il évoque enfin les vœux émis à l'AG FPF de Montbéliard et notamment celui sur l'Unité du protestantisme. Vœu relatif à l'unité du Protestantisme, confessant que la division ecclésiastique (actuelle) des protestants de France constituait un obstacle grave à l'accomplissement de notre mission dans notre pays, exhortant les Eglises à multiplier les contacts qui leur permettent d'avancer sur la voie d'une unité enrichie de leur diversité ».

L'Union des Eglises évangéliques libres de France (UEELF) y voit une prétention de l'ERF à l'hégémonie. Si les Libristes sont disposés au dialogue, ils veulent pouvoir affirmer leur différence. L'incompréhension est totale, et tandis que la personnalité de Marc Boegner avait été un élément fédérateur, ce n'est plus le cas pour Charles Westphal.

---

<sup>137</sup> Rapport du président Ch. Westphal, Actes AG FPF Aix-en-Provence 1963, p.35.

La FPF, sous sa présidence, passe d'une culture de consensus à une culture de débat. L'interrogation porte sur la nature et la qualité du lien fédératif. « Il faut, ajoute Ch. Westphal, reconnaître que la situation des Eglises peu nombreuses est parfois inconfortable au Conseil de la Fédération, puisqu'elles n'y ont que deux représentants. Notre problème, en somme est de respecter pleinement les minorités sans pour autant nous laisser paralyser par elles. Ici encore, la solution ne peut pas être juridique, c'est une question de confiance mutuelle. »<sup>138</sup>

Ces statuts ayant été tardivement déclarés à la Préfecture de la Seine, ils portèrent alors la mention : *Définitivement adoptés le 24 février 1964 (vingt-quatre février mil neuf cent soixante-quatre) suivant la procédure prévue à l'article 18 des Statuts antérieurs.*

Nous mentionnons ici l'existence dans les archives FPF d'une note non signée et non datée pour les archives expliquant ce qui précède. Nous la reproduisons à l'identique ci-dessous. Il y est mentionné ceci<sup>139</sup> :

*Note très importante*

S/ exemplaires d'ARCHIVES, laisser date du 6 février 1962, comme date d'adoption définitive en 2<sup>ème</sup> lecture

-----

*Mais ces statuts ayant été tardivement déclarés à la Préfecture de la Seine (ils portèrent alors la mention : Définitivement adoptés le 24 février 1964 (vingt-quatre février mil neuf cent soixante-quatre) suivant la procédure prévue à l'article 18 des Statuts antérieurs.*

*Reporter désormais cette date du 24 février 1964  
sur tous les exemplaires des Statuts*

L'AG FPF de 1963 à Aix-en-Provence évoqua donc la question des statuts dans la perspective du dépôt de ceux-ci. Charles Westphal avait tenté de trouver un compromis comme le mentionne la note ci-après :

<sup>138</sup> *Idem*, p.36.

<sup>139</sup> Copie conforme à l'original de la note, avec surlignage et absence de fermeture de la parenthèse ouverte après « Préfecture de la Seine ». Cette forme aurait dû logiquement faire place à une virgule.



« Nos nouveaux statuts, définitivement modifiés le 6 janvier 1962, affirment d'abord que le but de la Fédération n'est pas seulement, comme à l'origine, de défendre les intérêts moraux du protestantisme, mais "de rendre, au sein de notre peuple, un témoignage commun à la souveraineté du Christ vivant". [...] L'association des œuvres est chose faite [...]. Montbéliard avait demandé que nos assemblées générales (ou plénières, selon le vœu de certains, ce qui serait juridiquement plus juste) soient convoquées désormais tous les deux ans (au lieu de cinq auparavant). Le Conseil n'a pas cru pouvoir suivre cette suggestion et a prévu une périodicité de de trois ans. [...] Enfin, nos nouveaux statuts donnent à notre Assemblée une plus grande responsabilité : elle n'est pas seulement consultative, elle doit « discuter la politique générale du Conseil et établir les lignes générales de l'action future. »<sup>140</sup>

Le protestantisme français est, à cette période, parcouru par des mouvements contradictoires. Relativement à la FPF, ceux-ci sont simultanément centrifuges et centripètes. Le monde évangélique se constitue, discrètement, de façon autonome. Et conjointement, il a besoin de la protection et de la notoriété fédérative. Si les Libristes quittent la FPF, des Eglises nouvelles, de la mouvance pentecôtiste, s'en rapprochent et demandent leur admission.

C'est pour répondre à cette demande qu'à l'AG FPF de Paris (8-11 novembre 1975) apparaît la notion de « membres correspondants ». Jean Courvoisier mentionne « que ceci ne suppose pas de représentation au Conseil, mais que des *dispositions de relations* seront prises pour que ces nominations ne restent pas formelles.<sup>141</sup>» Préalablement, le Conseil, dans sa séance de septembre 1975, a accueilli comme membres correspondants 3 communautés pentecôtistes ayant demandé leur admission. Il s'agit des communautés de Carhaix, Brest et Vannes. Leurs "conducteurs"<sup>142</sup> sont les pasteurs Yvon Charles, Michel Pelletier, Jean-Marc Thobois. Lors de cette AG parisienne, le président J. Courvoisier leur souhaite la bienvenue et leur exprime sa joie. « Il rappelle que d'autres membres, l'Eglise américaine du Quai d'Orsay et l'Eglise évangélique allemande de la rue Blanche

---

<sup>140</sup> Extrait du discours du président Westphal lors de l'AG de 1963 à Aix-en-Provence, Actes AG FPF Aix-en-Provence, pp.33-36.

<sup>141</sup> P.13, in Rapport du président (J. Courvoisier), 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine, *Centre protestant d'Etudes et de documentation*, n° spécial – Février 1976, Information-Evangélisation n°6 – 1975. Rapport pp.8-14.

<sup>142</sup> Le terme est de Jean Courvoisier.

avaient été, reçues auparavant avec le même statut de membres correspondants.<sup>143</sup>»

Ceci signifie que ces *membres correspondants* seront invités aux AG de la FPF et qu'il leur est loisible de s'acquitter d'une contribution au budget fédératif.

Ceci tardera à être formalisé. Nos recherches n'ont trouvé d'adoption d'un tel texte<sup>144</sup> qu'à l'occasion d'une réunion du Conseil FPF datée du 4 février 1979. On peut lire :

« Il sera constitué une liste d'Eglises, d'Institutions, d'Œuvres et Mouvements qui, sans faire partie de la FPF<sup>145</sup> comme membres titulaires par application de l'article 7j des statuts, mais en accord avec ses buts et en relations fraternelles avec tous ses membres, veulent entretenir avec elle des liens d'échange spirituel et de libre coopération.

Ces Eglises, Institutions, Œuvres et Mouvements recevront le titre de *membres correspondants* de la Fédération Protestante de France.

L'inscription sur la liste des membres correspondants résultera d'un vote du Conseil de la Fédération Protestante de France sur la proposition de son Bureau, à la demande de l'organisme intéressé. Celui-ci déposera à l'appui de sa demande une copie de ses statuts avec l'indication de son personnel directeur, il fera connaître par la suite les changements qui y seront apportés.

L'inscription sur la liste précitée n'implique de la part de la FPF aucune obligation financière ; l'organisme inscrit détermine lui-même chaque année le montant de sa participation au budget de la FPF.

Les conséquences de l'inscription sont les suivantes :

1. Par la qualité de membre correspondant la FPF reconnaît l'intérêt, pour le Protestantisme français, du travail accompli par l'organisme inscrit ; mais celui-ci accomplit ce travail sous sa responsabilité exclusive.
2. Le Bureau de la FPF est habilité à inviter l'organisme inscrit (avec voix consultative) aux Assemblées générales du Protestantisme français.
3. L'organisme inscrit fera régulièrement part à la FPF de ses travaux, ainsi que de l'effort de réflexion qu'il a pu mener dans son domaine propre ; et il s'engage à répondre aux consultations que la Fédération pourra lui adresser sur des questions particulières relevant de son activité spécifique. »

Ceci témoigne de la part de la FPF d'une certaine prudence en même temps que d'un esprit d'ouverture. Prudence, parce que ne permettant pas de représentation au Conseil, mais ouverture parce qu'intégrant de fait des Eglises et œuvres évangéliques voire pentecôtistes à la dynamique fédérative.

---

<sup>143</sup> Rapport du président, AG FPF Paris 1975, p.13.

<sup>144</sup> Actes AG FPF Lille, 1991, p.192.

<sup>145</sup> Souligné par nos soins.

Les Actes de l'AG FPF réunie à Paris en 1975 reproduisent les statuts de la FPF<sup>146</sup>, statuts déposés en 1964. Nous notons cependant qu'une note infrapaginale complète l'article premier. Celle-ci mentionne que « La Mission Populaire Evangélique et l'Eglise Apostolique ont été ajoutées à cette liste en 1969 et 1972, postérieurement à 1963, année de dépôt des statuts.<sup>147</sup> »

C'est aussi en cette année 1975 que la FPF accueille la Mission Evangélique des Tsiganes (Vie et Lumière). Celle-ci avait été créée par le pasteur Clément Le Cossec en 1952 et revendiquait entre 30 et 50 000 membres<sup>148</sup>.

Sous la présidence de Jacques Maury (1977-1987), la FPF estimera nécessaire de procéder à une rénovation de ses fonctionnements, c'est-à-dire aussi de ses textes statutaires.

#### 4. Les statuts de 1979 :

L'AG de 1979 est réunie à La Grande-Motte du 16 au 18 mars 1979. Le secrétaire général est alors le pasteur luthérien Pierre Chrétien. C'est une AG de « clarification interne et de consolidation institutionnelle ». Elle sera suivie d'une adoption de nouveaux statuts de la FPF datée du 26 mai 1979 suivant la procédure prévue à l'article 21 de statuts antérieurs, et d'une déclaration en préfecture du 27 juillet 1979.

Les modifications portent sur les articles 6§a et 6§b, ainsi que les articles 11, 15, et 18. Pierre Chrétien dans son rapport<sup>149</sup> de gestion, fait le point sur la modification des statuts (§ XVI, p.30 et 31) : « Après qu'elles aient été communiquées aux Eglises et après discussion, le Conseil a adopté les modifications suivantes :

##### *1- Nomination des représentants des Institutions, Œuvres et Mouvement au Conseil de la Fédération :*

Art. 6§a : Texte des statuts de 1964 : La composition du Conseil est fixée de la façon suivante : a) chacune des Eglises ou Unions d'Eglises est représentée par un nombre de délégués proportionnel au nombre de ses pasteurs et fixé par le Conseil à la suite de chaque Assemblée générale. Les

---

<sup>146</sup> Actes de cette AG FPF de Paris, 8-11 novembre 1975, p.183.

<sup>147</sup> *Ibidem*.

<sup>148</sup> Les chiffres d'aujourd'hui oscillent entre 50 000 et 100 000 membres.

<sup>149</sup> Pierre Chrétien, rapport de gestion, Actes AG FPF La Grande-Motte, 16-18 mars 1979, pp.19-33.

délégués sont désignés par les Eglises ou Unions d'Eglises selon leurs statuts et règlements. Pour être membre du Conseil mais non pas pour être affilié à la fédération, une Union doit compter au moins 12 paroisses. En aucun cas, la délégation d'une Eglise ou Union d'Eglises ne peut disposer dans le Conseil de plus de la moitié des sièges attribués aux Eglises ou Unions d'Eglises.

*Texte adopté : identique sauf à la 3<sup>ème</sup> ligne : .... Avant chaque Assemblée Générale....*

Art. 6§b : texte des statuts de 1964 : b) Les Institutions, Œuvres et Mouvements sont représentés par des membres élus par l'Assemblée Générale et dont le nombre ne peut dépasser le tiers des délégués d'Eglises ou Unions d'Eglises. En cas de vacance d'un siège normalement pourvu par l'Assemblée Générale, le Conseil en désigne le titulaire jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

*Texte adopté : Les Institutions, Œuvres, Mouvements y sont représentés par des délégués dont le nombre total ne peut dépasser le tiers des délégués d'Eglises ou Unions d'Eglises. Avant chaque Assemblée Générale, le Conseil fixe le nombre de ces délégués et en fait la répartition entre les Départements, chaque département étant appelé à élire au moins un délégué. Le Comité de chaque département élit son ou ses délégués à la suite de chaque Assemblée Générale et avant la première réunion du Conseil qui suit celle-ci.*

## *2-Composition du Bureau :*

Art.11, texte des statuts de 1964 : Après chaque Assemblée Générale du Protestantisme français, le Conseil nomme son Bureau composé d'un président, quatre-vice-présidents, un secrétaire et un trésorier, tous membres du Conseil. Les élections ont lieu au scrutin secret. Une Eglise ou Union d'Eglise ne peut disposer dans le Bureau, de plus de la moitié des sièges. Le Conseil nomme un secrétaire général qui peut être pris en dehors de ses membres.

*Texte adopté : ajouter après « un trésorier » des assesseurs au nombre maximum de cinq.*

## *3-Rythme de l'Assemblée Générale :*

Article 15, texte des statuts de 1964 : L'Assemblée Générale du Protestantisme français se réunit tous les trois ans, dans une ville de France choisie par le Conseil de la Fédération après entente avec l'Eglise ou les Eglises de cette ville.

*Texte adopté : ... se réunit au moins tous les quatre ans.*

Art. 18 : texte des statuts de 1964 : L'Assemblée entend et discute les rapports qui lui sont présentés par le Conseil et se prononce sur les diverses questions portées à l'ordre du jour. Elle nomme au Conseil les représentants des Institutions, Œuvres et Mouvements dont le nombre est fixé selon l'article 6§b.

Texte retenu : *supprimer la phrase : « Elle nomme au conseil les représentants des Institutions, Œuvres et Mouvements dont le nombre est fixé selon l'art.6§b.<sup>150</sup> »*

Nous notons, pour notre part, quelques autres modifications non signalées par Pierre Chrétien, comme celle de l'article 23, Titre IV, qui stipule que « l'actif net doit être attribué sur délibération du Conseil à un ou plusieurs organismes analogues remplissant les conditions légales ». Le texte des statuts figurant dans les Actes de l'AG FPF 1975 stipulait que : « L'actif net doit être réparti entre les membres proportionnellement à la moyenne de leurs cotisations respectives dans les dix dernières années. »

Ces modifications furent validées par le Conseil FPF qui suivit l'AG. Le texte des statuts tel qu'il figure dans les Actes de l'AG FPF de la Grande Motte, 16-18 mars 1979 est porté en annexe III/5.

5. Les statuts de 1983 (Cf. Annexe III/6) :

En cas de dissolution de la FPF, il est prévu que l'actif net doive être attribué sur délibération du Conseil à *un ou plusieurs organismes analogues remplissant les conditions légales*. Ceci manquait de précision. C'est pourquoi plusieurs membres de la FPF souhaitèrent que ceci soit clarifié. Il fut donc convenu que l'actif net serait réparti désormais entre les membres au bénéfice de personnes morales qu'ils désigneraient. Dans les Actes de la XVIIème AG FPF de La Rochelle (11-13 novembre 1983) figure le texte d'une résolution permanente<sup>151</sup> adoptée au Conseil de la FPF dans sa séance du 26 mai 1979 ainsi libellée : « Dans le cas prévu à l'article 23 des statuts modifiés par délibération de ce jour, chacun des membres de la Fédération pourra obtenir qu'une part de l'actif net, proportionnelle à la moyenne

---

<sup>150</sup> Texte adopté ou « retenu » : cette mention n'est pas écrite. Le rédacteur des Actes de l'AG l'a-t-il oubliée ?

<sup>151</sup> Titre IV, modification aux statuts.

de ses cotisations durant les dix dernières années, soit attribuée à une ou plusieurs personnes morales désignées par lui et remplissant les conditions légales.<sup>152</sup> »

Enfin et dans les limites de notre étude, il convient de faire place encore aux évolutions statutaires qui intervinrent à l'AG de Strasbourg en 1987.

#### 6. Les statuts de 1987 (Cf. Annexe III/7) :

Les statuts FPF seront modifiés le 17 janvier 1987 et déclarés à la Préfecture de Police de Paris le 30 mars 1987.

Nous retenons ici trois éléments essentiels. D'une part l'adjonction aux statuts F.P.F. adoptés le 26 mai 1979 pour mise à jour de la liste des Eglises Protestantes françaises de l'article premier. Les Eglises ainsi mentionnées sont : - la Mission Populaire et l'Eglise Apostolique ont été ajoutées à cette liste en 1969 et 1972 ; - la Mission Evangéliques des Tziganes de France en 1975. Ainsi que les Eglises des dénominations suivantes : - l'Eglise de Dieu en France, l'Eglise Evangélique de Réveil<sup>153</sup>, l'Eglise Chrétienne Evangélique de Nantes, l'Eglise Evangélique de Rochefort, l'Eglise Evangélique de haute-Bretagne, l'Eglise Evangélique de Vannes, en 1983.

D'autre part, le rappel de la « *Résolution de portée permanente* »<sup>154</sup> adoptée par le Conseil de la Fédération Protestante de France dans sa séance du 26 mai 1979.

Et enfin, le texte portant sur le statut de « membre correspondant », texte par le Conseil du 4 février 1979. Ce statut particulier sera plus tard désigné sous l'expression *membre(s) associé(s)*.

Nous renvoyons ici aux Actes<sup>155</sup> de cette Assemblée générale strasbourgeoise

---

<sup>152</sup> Actes AG FPF La Rochelle, 11-13 novembre 1983, p.149.

<sup>153</sup> Ces Eglises sont fondées sous l'impulsion de l'évangéliste gallois George Jeffreys. La première Eglise fondée en France le sera à Villeurbanne en 1957 sous la direction du pasteur Fleury Hobbe.

<sup>154</sup> Chapitre IV, modification aux statuts.

<sup>155</sup> Cf : Statuts, pp.161-167, *in* Rapport de gestion, Annexes, Actes XVIIIe AG FPF Strasbourg 1987. Se trouvent dans ces pages : - Les statuts : Statuts FPF, 47 rue de Clichy, 75009 Paris (Association loi 1901 – N° d'ordre ASS. 44034 P) Association déclarée le 3 septembre 1935 à la préfecture de Police de la Seine comme Association selon la loi de 1901 (JO du 22 septembre 1935, p.10.343), - modifiés le 24 janvier 1954, - nouveaux statuts adoptés le 26 mai 1979 suivant la procédure prévue à l'article 21 des statuts antérieurs. – modifiés le 17 janvier 1987 et déclarés à la Préfecture de Police de Paris le 30 mars 1987. - Ainsi que l'article 23 des *Dispositions générales*, p.164 et le Règlement intérieur de l'Assemblée générale, adopté par le Conseil le 21 juin 1969, révisé le 27 septembre 1975 et le 13 février 1983.

réunie les 29-30-31 mai 1987 sur le thème « Conviction et tolérance ».

La FPF, si elle témoigne d'une grande stabilité à travers le vingtième siècle, est aussi une institution qui sait s'adapter aux évolutions du protestantisme français. Elle en est à la fois le témoin et l'acteur. Elle fait face à plusieurs défis, à commencer par la diversité des Eglises membres ou appelées à le devenir, et leur volonté de conserver leur autonomie. Elle se confronte à la question du centralisme qui constitue pour elle à la fois un atout et une fragilité. Avec les statuts, elle dispose d'un cadre indispensable. Nous notons ici que l'existence de membre(s) correspondant(s) et les interrogations sur la régionalisation révèlent une certaine prudence quant à l'ouverture de la Fédération. Lorsqu'il prend la présidence de l'institution fédérative en 1987, le président Jacques Stewart dispose néanmoins d'un socle précis et solide pour mener à bien sa mission.

## Chapitre 3 : LES FINANCES

### A) La situation financière de la FPF de l'origine à 1933 :

#### 1) De 1909 à 1919 :

La Fédération protestante de France connut des débuts extrêmement modestes. Les locaux où se réunissait le Conseil étaient prêtés gracieusement, les frais éventuels étaient pris en charge par les membres. L'institution n'avait en outre aucun personnel salarié. La FPF reposait sur le bénévolat. Cette situation durera près de douze années, de 1907 à 1919. Comme origine effective des activités de la FPF, nous retiendrons la date de janvier 1907, correspondant à la première réunion d'un Conseil de la Fédération. Les éléments comptables fournis concernent les dix années séparant les deux premières Assemblées générales de Nîmes (1909) et de Lyon (1919).

La question des moyens disponibles ne devait pas être un obstacle à la dynamique fédérative en cours ni être de nature à dissuader de nouveaux membres éventuels de rejoindre l'institution. La question ne fut donc pas posée lors de la création de la FPF.

Les frais de fonctionnement, qui étaient faibles, furent répartis entre les membres. Pour des objectifs spécifiques, il fallut cependant réunir les moyens nécessaires. Cela fut le cas, notamment, pour la publication du « Manifeste » voté dans la séance du Conseil FPF du 28 septembre 1914, et publié à 3000 exemplaires. Il fut envoyé par les soins de chaque union à toutes les Eglises protestantes et aux divers journaux religieux. Il fut également envoyé jusqu'en Angleterre, en Ecosse et en Suisse. Dans le procès-verbal<sup>156</sup> du Conseil du 21 décembre 1914, il est écrit que « La répartition des frais occasionnés par la publication et la diffusion du Manifeste est faite entre les diverses Unions, proportionnellement au nombre d'exemplaires qui ont été remis à la disposition de chacune d'elles. Le Secrétaire, ayant fait remarquer que les fonds dont il disposait pour les dépenses courantes du Conseil sont épuisés, une cotisation de 10 frs est demandée à chaque Union. »<sup>157</sup>

---

<sup>156</sup> Le PV signé par A. Juncker, président de séance en l'absence d'Edouard Gruner retenu par ses devoirs militaires, et M. Prunier, secrétaire.

<sup>157</sup> Des frais de reprographie et d'envoi du questionnaire à adresser aux Eglises et Unions d'Eglises en vue d'établir un Livre d'Or.



Ce point est repris par le Conseil de la FPF dans sa séance du 14 juin 1916 sous le titre "cotisations demandées aux membres" : « La question conduit le Conseil à décider qu'une allocation annuelle sera demandée aux Unions pour constituer un fonds sur lequel on puisse compter en vue des dépenses courantes nécessitées par l'activité croissante du Conseil. »<sup>158</sup> Cette mention est complétée dans la marge par la note ci-après : « Cette allocation a été répartie ainsi qu'il suit : Union des Eglises Réformées Evangéliques et Société centrale : 225 frs, Union des Eglises Réformées : 125 frs, Union des Eglises Luthériennes : 60 frs, Union des Eglises Libres : 50 frs, Union des Eglises Méthodistes : 40 frs, soit un total de 500 frs. »<sup>159</sup>

C'est la première fois que se trouve évoqué, à travers la contribution financière des membres, le rapport entre les différentes unions et leurs tailles respectives.

La question des finances de la FPF apparut de façon impérieuse lors de l'Assemblée générale réunie en 1919 à Lyon. Le secrétaire faisait, à l'époque, fonction de trésorier et dans un contexte institutionnel où il n'y a pas de commission financière.

Déjà le président Edouard Gruner avait abordé cette question dans son rapport des travaux du Conseil. Il insista sur l'impossibilité pour le Conseil de continuer à faire face à son activité actuelle avec une recette même de 500 francs comme en 1918, et au nom du Conseil demanda à l'Assemblée d'envisager pour l'avenir un budget qui permette à la Fédération de fonctionner « sans recourir à l'aide d'autres associations ».

Ce fut ensuite le tour d'Elie Bonnet, secrétaire (général) de la FPF. En quelques mots, M. Bonnet avait exposé la situation financière de la Fédération :

- Pendant cinq ans, le budget de la fédération a été de 30 frs par an.

Puis il s'est élevé, à 50, puis 60, puis 80 frs/an et pendant les trois dernières années à 500 frs/an. Il signale qu'au cours des 10 années écoulées la Fédération a

---

<sup>158</sup> PV du Conseil du 14 juin 1916, pp.95-96.

<sup>159</sup> *Idem*, p.96.

reçu 1.900 frs/an et n'a dépensé que 1.536,05 frs., ce qui laisse une encaisse, au jour de sa communication<sup>160</sup> à l'AG de Lyon, de 363, 95 frs.

Années	Recettes	Dépenses	Solde au 8 novembre 1919
1909 à 1919	1900,00 frs	1536,05 frs	363,95 frs

Mi-novembre de cette année 1919, l'encaisse était donc très faible. Le président de la FPF mentionna dans son intervention « que les anciens statuts n'avaient prévu aucun budget, et que, malgré cette lacune, le Conseil a dû faire face à des dépenses, dès son entrée en fonction, d'impression, de poste, etc.<sup>161</sup> ».

Il ajouta que « quelques modestes versements, effectués par les Unions, *sensiblement au prorata de l'importance numérique des Eglises*, ont fourni les 1900,00 francs qui ont suffi, pendant les dix années écoulées depuis l'AG de Nîmes pour couvrir les frais strictement indispensables<sup>162</sup> ». Edouard Gruner évoqua le fait que les réunions du Conseil FPF sont hébergées dans des lieux d'Eglises, tout cela revêtant un caractère gracieux et provisoire<sup>163</sup>.

---

<sup>160</sup> Le 18 novembre 1919.

<sup>161</sup> AG FPF Nîmes 1919, rapport du Conseil de la Fédération protestante de France sur son activité pendant la période 1909-1919, présenté par M. Gruner, président, p.93.

<sup>162</sup> *Idem*, p.93.

<sup>163</sup> « Partout, usage des locaux, éclairage, chauffage ont été fournis gratuitement, et quand il était nécessaire de faire effectuer des copies ou des tirages, tel ou tel membre les faisait exécuter, le plus souvent gratuitement, dans ses bureaux ».

2) De 1919 à 1933 :

A Lyon, les efforts coalisés d'Edouard Gruner et d'Elie Bonnet aboutirent au vote par les membres de l'Assemblée générale d'un vœu portant sur la création de ressources suffisantes pour alimenter la Caisse de la Fédération.

Les besoins étaient nombreux et la FPF était devenue, du fait même de la guerre, une institution reconnue. Edouard Gruner pense que la FPF doit, dès lors, disposer d'un ou de plusieurs postes permanents et salariés. Il suggère qu' « alors que l'importance de la Fédération semble appelée à grandir, que les relations internationales, en se développant, paraissent devoir exiger le concours de collaborateurs qui aient plus de temps à consacrer aux correspondances à entretenir et aux démarches à effectuer ; alors qu'il peut paraître nécessaire d'assurer le classement et la conservation d'archives qui prennent déjà quelque importance, il y a lieu de se demander s'il n'est pas nécessaire de prévoir pour la Fédération le vote d'un budget d'une certaine importance, la nomination d'un agent qui puisse lui consacrer une partie tout au moins de son temps et le choix d'un local où elle puisse se réunir régulièrement, et recevoir modestement, mais cependant dignement ses hôtes étrangers. »<sup>164</sup>

Edouard Gruner est alors tel qu'en lui-même, infiniment modeste. Il a conscience de l'effort qu'il va demander aux Eglises membres. Il sait aussi que, sans cet effort, s'en est fini de la Fédération. « Le Conseil, dit-il, a le sentiment profond de l'insuffisance de son action. » Mais au moins, il n'hésite pas à dire « qu'en toutes circonstances - et combien dramatiques furent-elles avec la première guerre mondiale, et dans tous ses actes -, il n'a eu d'autre ambition que de faire honneur au Protestantisme français et de servir loyalement notre Patrie bien-aimée. »

A l'heure où parle Edouard Gruner, la FPF s'apprête à gérer des fonds de reconstruction importants et ne dispose d'aucuns fonds propres.

Cette question avait été au cœur des débats du Conseil et la prise de conscience était en cours parmi les membres de la FPF. La même année, le synode des Eglises réformées avait voté, relativement à l'établissement d'un budget de la FPF, le texte

---

<sup>164</sup> Actes de l'AG FPF, Lyon 1919, p.93.

suisant : « Pour faire face aux dépenses que nous entrevoyons pour que la fédération puisse exercer son influence et appliquer les décisions déjà prises. Il faudrait un local à Paris, modeste sans doute, mais pourtant suffisant pour y réunir le Conseil et les invités de passage, y installer un bureau et y réunir les archives. Il faudrait pouvoir appeler un secrétaire général salarié de même qu'une dactylographe. Il faudrait enfin avoir des ressources suffisantes pour faire des publications de circonstance. L'ensemble des dépenses peut être évalué à 20.000 francs par an, somme qui pourrait être facilement couverte si chaque union versait 20 francs par Eglise ou Association cultuelle. »<sup>165</sup>

Dans un climat consensuel, la Commission des statuts proposa donc à l'Assemblée de Lyon d'approuver cette motion et de « recommander à l'étude des Synodes généraux de toutes les Unions la création de ressources suffisantes pour alimenter la Caisse de la Fédération. »<sup>166</sup>. Cette proposition fut votée à l'unanimité.

Il fut proposé ainsi, conformément aux procédures en vigueur à la FPF, de renvoyer cette question à l'examen de chaque Union. Pour la première fois, se trouvait en outre posée officiellement la question d'un siège pour la Fédération protestante de France.

Le Conseil FPF eut, dès sa première séance en décembre 1919, à s'occuper de cette question afin d'obtenir le versement de 20 frs. par Eglise ou association cultuelle. Les Eglises membres se prononcèrent favorablement, au rythme des réunions de leurs instances dirigeantes. L'année 1919 s'achèvera avec une encaisse de 84,90 frs au 31 décembre. Les contributions des Eglises membres, au niveau souhaité, ne furent effectives que pour l'exercice comptable de l'année 1920.

Toutefois, les responsables de la FPF chargés des comptes étaient bien seuls : aucune commission financière n'avait été créée.

Edouard Gruner revint donc à la charge lors de l'Assemblée générale suivante, à Strasbourg en 1924. Pour la première fois, il manifesta de l'impatience à l'égard du Conseil et mit en cause celui-ci disant que « Le Conseil de la Fédération n'a pas cru nécessaire de constituer une commission des finances. »<sup>167</sup> La gestion des ressources mises à sa disposition avait donc été assurée entre les deux Assemblées générales par le secrétaire général, Elie Bonnet et le trésorier, Emile Morel. Aucun

---

<sup>165</sup> Le synode national des Eglises réformées de France se tint à Nîmes du 1<sup>er</sup> au 4 juillet 1919.

<sup>166</sup> Actes AG FPF Lyon, 1919, p.137.

<sup>167</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1924, Rapport du Conseil de la Fédération protestante présenté par le président E. Gruner, *in* Documents annexés au Compte rendu de l'Assemblée générale, p.93.

des deux n'était comptable. Le suivi de comptabilité avait été aléatoire, ce que ne manquera pas de faire remarquer le commissaire aux comptes F. Courtois de Viçose<sup>168</sup>.

F. Courtois de Viçose indiqua en préambule qu'il avait été chargé par le Conseil de la Fédération, lors de son dernier Comité, de la vérification des comptes de la Fédération depuis l'Assemblée générale de Lyon en 1919.

Le principe d'un budget annuel de la FPF avait été acquis en 1919, à hauteur d'environ 20 000,00 frs. Force est de reconnaître qu'il n'avait pas été très facile de procéder au recouvrement des recettes correspondantes. Par ailleurs, dès 1921, des situations d'urgences étaient venues impacter le fonctionnement de la FPF, celle-ci disposant alors de dotations pour tiers distinctes de son budget de fonctionnement. Il fit remarquer aussi que les frais des Assemblées générales de Nîmes et de Lyon avaient été pris en charge par les Eglises accueillantes.

D'une grande rigueur, le Commissaire aux comptes n'était toutefois pas dépourvu d'humour. La FPF ayant reçu en 1920 un don de 10 000,00 frs en souvenir de M. Hottinguer, grâce auquel la FPF pouvait disposer pour la première fois d'un indispensable fonds de roulement, il s'adressa aux membres de l'Assemblée générale de Lyon en disant : « Nous sommes certains d'être l'interprète de tous les membres de cette assemblée en adressant nos plus sincères remerciements aux généreux donateurs. Si d'autres personnes pouvaient suivre cet exemple, la vie matérielle de notre Fédération en serait grandement facilitée ! »<sup>169</sup>

La FPF procédera, à partir de 1921, à l'intégration des comptes spéciaux dans sa comptabilité. Nous considérerons, en outre, que l'année 1921 correspond à l'institutionnalisation de la FPF, avec pour la première fois la mention d'un budget relatif à un poste salarié, celui du secrétaire général<sup>170</sup> sous la forme « secrétaire .... 6 000,00 frs » et les frais de fonctionnement afférents. Apparaissent également pour la première fois la mention de ces comptes spéciaux. Qu'en est-il ?

---

<sup>168</sup> Rapport du Commissaire aux comptes, in Actes AG FPF Lyon, 1919, pp.113-117.

<sup>169</sup> *Idem*, p.115.

<sup>170</sup> Les rapports évoquent aussi la présence d'un aide-secrétaire.

A côté des ressources qu'il a eues à sa disposition pour son fonctionnement, le Conseil de la Fédération est intervenu pour recevoir des fonds destinés à aider des œuvres spéciales et pour les transmettre. Pour des sommes souvent conséquentes, le Conseil a servi de boîte aux lettres.

F. Courtois de Viçose estime donc « pour plus de clarté, nécessaire de distinguer les comptes de la Fédération des autres qu'il appelle les *comptes spéciaux*. »

Les livres de comptes laissent à désirer. Le commissaire aux comptes signale ainsi que « le livre Journal qui m'a été présenté contient des opérations comptables effectuées par le Secrétaire de la Fédération et non pas uniquement la comptabilité de la Fédération comme cela devrait être. De ce fait, la vérification devient très difficile, les causes d'erreurs deviennent multiples ».

Il estime qu'il y aura des mesures à prendre à ce sujet. Au-delà des procédures, le déséquilibre vient en partie du fait que les sommes gérées sur les comptes spéciaux sont supérieures aux sommes liées au compte de fonctionnement. Pour l'exercice 1921, par exemple, les dépenses pour les FPF furent de 9 975,03 frs, et les dépenses pour tiers (sommes en transit) de 15 422,00 frs. Dans les faits, les comptes n'ont pas été suffisamment distingués.

Le commissaire aux comptes mentionne des « légères » divergences d'avec les chiffres fournis par secrétaire général : « La vérité m'oblige à vous informer que, pour les années 1922 et 1923, de légères différences existent entre les chiffres qui m'ont été fournis par le Secrétaire de la Fédération et ceux que je viens de vous donner. Cela provient de la difficulté de vérification que je vous signalais tout à l'heure, et le temps matériel m'a manqué pour découvrir la cause de ces différences. Je vous demande de n'accepter mes chiffres que sous bénéfice d'inventaire, votre Conseil étant chargé de les mettre définitivement au point avant de les publier. »<sup>171</sup>

La question posée demeure celle des moyens dont dispose la FPF et F. Courtois de Viçose souhaite qu'une étape nouvelle soit franchie dans la gestion de la FPF : « j'ai constaté que la Fédération était gérée avec la plus stricte économie, je dirai même avec une trop grande économie. Notre Secrétaire étant seul, est obligé de recourir constamment à l'intervention bénévole du personnel que met à sa disposition tel ou tel membre du Conseil, telle ou telle Société ou Union. Nous pensons que cette

---

<sup>171</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1924, rapport du Commissaire des comptes, p.117.

situation doit être améliorée, et qu'un aide doit être mis à la disposition du Secrétariat pour assurer la tenue des écritures et registres, le classement des pièces, etc. »<sup>172</sup>

Le commissaire aux comptes fait aussi des propositions d'évolutions des procédures. Il suggère que « au point de vue de la tenue des registres de comptabilité, [...] il serait bon d'avoir un Livre de Caisse, et un Livre de détails des recettes et dépenses.<sup>173</sup> »

En 1924, Les ressources fournies à la FPF par le versement de 20,00 frs par Eglise ou Association cultuelle et par an paraissent suffisantes. Aucune augmentation ne sera demandée. Ces ressources seront abondées de façon significative et pour la première fois, en 1925, par la contribution des Eglises réformées d'Alsace-Lorraine.

La FPF est désormais un acteur de solidarité, un intermédiaire dans l'attribution de fonds d'urgence. Parmi les recettes de la FPF, l'affectation de fonds pour tiers mentionne par exemple :

- En recettes :

- Reçu de Zurich pour églises dévastées,
- Reçu pour tremblement de terre au Japon.

- En dépenses :

- Somme envoyée pour enfants russes,
- Somme envoyée au Japon,
- Somme pour aide aux Arméniens,
- Somme donnée aux Unions pour Eglises dévastées, etc.

Il convient de noter aussi que la FPF est présente en tant qu'intermédiaire dans le concert des Eglises et des facultés, comme en témoigne ce « reçu pour concours entre les facultés de théologie ». En outre, dans les comptes spéciaux, figurent en 1925 les frais liés à la délégation à l'assemblée de Stockholm, et en 1926 la mention d'un compte "Beyrouth".

Autant dire que le rayonnement de la FPF, vingt ans après sa création, est considérable et que son action ne se limite pas à la géographie nationale.

---

<sup>172</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1924, rapport du Commissaire des comptes, p.117.

<sup>173</sup> *Ibidem*.

A l'Assemblée générale de Marseille en 1929, Emile Lafont est trésorier. Il porte un regard lucide sur l'évolution des équilibres comptables de la Fédération protestante de France. Dans la conclusion de son rapport financier, il constate la fragilité de l'institution et interpelle, comme l'avait fait F. Courtois de Viçose à l'Assemblée générale précédente, les délégués en disant : « De l'examen comparatif de ces comptes, il résulte que les dépenses tendent à augmenter depuis 1928, ce qui est normal, par suite de l'importance lentement croissante que prend la Fédération, tandis que les recettes ne suivent pas la même progression, ce qui est infiniment regrettable. »<sup>174</sup>

Il ajoute que « ce déplorable état de choses ne peut durer et (que) toutes les mesures [...] doivent être prises et menées à bien coûte que coûte. »<sup>175</sup> Emile Lafont fera ainsi plusieurs propositions, dont la constitution d'une commission des finances.

Ces remarques seront reprises par celui qui vient de succéder au président Edouard Gruner, Emile Morel. Emile Morel n'est pas préparé à cette fonction présidentielle. La démission inattendue d'E. Gruner a eu pour conséquence l'élection du vice-président qu'il est alors à la tête de la FPF. Cela s'est fait dans la précipitation. Et l'Assemblée générale de Marseille mettra Emile Morel en difficulté sur plusieurs points. Mais Emile Morel fera face honorablement et permettra la nécessaire prise de conscience de la précarité de l'institution. A défaut de création d'une commission des finances, Emile Morel suggère la constitution d'une commission pour étudier les propositions du trésorier.

Sur proposition d'Emile Morel, une commission est donc constituée pour examiner les propositions d'Emile Lafont et faire des suggestions. Sont nommés : MM. Courtois de Viçose, Vérilhac, Albert Roux, Ernwein, Biau, Meyer, Lafont et Kopp.

Au terme du volume imprimé des « Actes de cette AG Marseille FPF 1929 », on peut lire<sup>176</sup> un appel aux dons qui témoigne du souhait de la FPF de communiquer sur ce point par un appel directe aux protestants, sans passer par les Eglises ou Unions d'Eglises membres :

---

<sup>174</sup> Actes AG FPF Marseille 1929, p.80.

<sup>175</sup> *Ibidem.*

<sup>176</sup> Actes AG FPF Marseille 1929, p.174.



« Au lecteur :

La Fédération protestante de France est encore inconnue de beaucoup de protestants français.

D'autre part, son budget est manifestement insuffisant, si l'on veut qu'elle représente dignement le Protestantisme devant la France et devant l'étranger.

Que ceux qui aiment la Fédération, qui considèrent qu'elle fait œuvre utile, et désirent voir son influence grandir, nous aident à la faire connaître en faisant lire ce volume, et en demandant au secrétariat (47 rue de Clichy, Paris, 9<sup>e</sup>) la plaquette de propagande mise gratuitement à la disposition de ceux qui veulent la répandre.

Prière d'envoyer vos dons et souscriptions au Trésorier de la Fédération. »<sup>177</sup>

Les exercices comptables 1925 et 1928 ont été déficitaires. En 1925, l'excédent des dépenses sur les recettes est de 970,67 frs. En 1928, il est de 1 563,83 frs.

Suite à l'Assemblée générale qui se réunit à Marseille en 1929, Marc Boegner est élu président de la FPF. Il connaît déjà bien l'institution, ses forces et ses faiblesses. Il sait que les fonds de reconstruction se sont taris. Il est convaincu de la nécessité de l'intégration des comptes spéciaux dans la comptabilité générale de la FPF. Ceci ne règle pas la question des équilibres d'ensemble mais cela répond à deux maîtres-mots, la simplification et la cohérence.

A l'Assemblée générale suivante, celle de Bordeaux<sup>178</sup>, Elie Vidal lit le rapport du trésorier, Emile Lafont n'ayant pu venir. A l'issue du rapport, voté à l'unanimité, Marc Boegner signale que le trésorier « a donné sa démission à regret, ses obligations professionnelles ne lui permettant plus de venir régulièrement à la FPF comme par le passé. »<sup>179</sup>

L'année 1932 est mauvaise. Les résultats suivants sont communiqués sont les suivants :

Recettes : 64 465, 35 frs

Dépenses : 66 751, 16 frs

Excédent des dépenses sur les recettes : 2 285,81 frs

---

<sup>177</sup> Suivent les références des comptes correspondant : « *compte chèque postal : Emile Lafont, 47 rue de Clichy, 75009, Paris, N° Paris 1371-93 ou à la Banque Mirabaud, 56 rue de Provence, pour le compte de la Fédération Protestante.* »

<sup>178</sup> Rapport financier in Actes AG FPF 1934, pp.55-58.

<sup>179</sup> *Idem*, p.58.

Report de l'exercice précédent : 1 563,06 frs  
- Encaisse au 31 décembre 1932 : - 722,75 frs

Le découvert bancaire, au 31 décembre 1932, est de 722,75 frs.

La FPF touche le fond. Elle ne dispose plus d'aucuns fonds propres. Des décisions de rigueur et d'économie sont prises. L'exercice 1933 se terminera avec une modeste encaisse positive de 230,72 frs.

On peut lire dans les Actes de l'AG FPF Bordeaux 1934 :

« En présence de cette pénible situation, qui risquait de compromettre l'existence matérielle de la Fédération protestante, le président Boegner a adressé un pressant appel à la générosité de nombreux protestants de Paris et de province<sup>180</sup>.

D'autre part, le Conseil a décidé de porter les contributions des Unions et Eglises de 40,00 frs à 50,00 frs annuellement par Eglise ou association cultuelle. Cette mesure est devenue effective dès 1933, pour la presque totalité des Unions et Eglises.

En outre la FPF a demandé, à chaque Union, une cotisation de 10 frs par Eglise afin d'être en mesure de régler régulièrement sa cotisation annuelle au Conseil œcuménique de Stockholm ». Le rapport mentionne également que « l'appel de notre président a été entendu puisqu'en 1933, les souscriptions et les dons particuliers ont atteints 64 272, 25 frs. »<sup>181</sup>

Marc Boegner met aux voix l'approbation des comptes des cinq exercices précédents (1929-1934). Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

La fonction présidentielle, à la FPF, est bénévole. Marc Boegner est resté pasteur de la paroisse de Passy, où il est secondé par Charles Westphal. Dans les locaux de rue de Clichy, la FPF fonctionne avec une équipe restreinte et polyvalente.

---

<sup>180</sup> Dès début 1933.

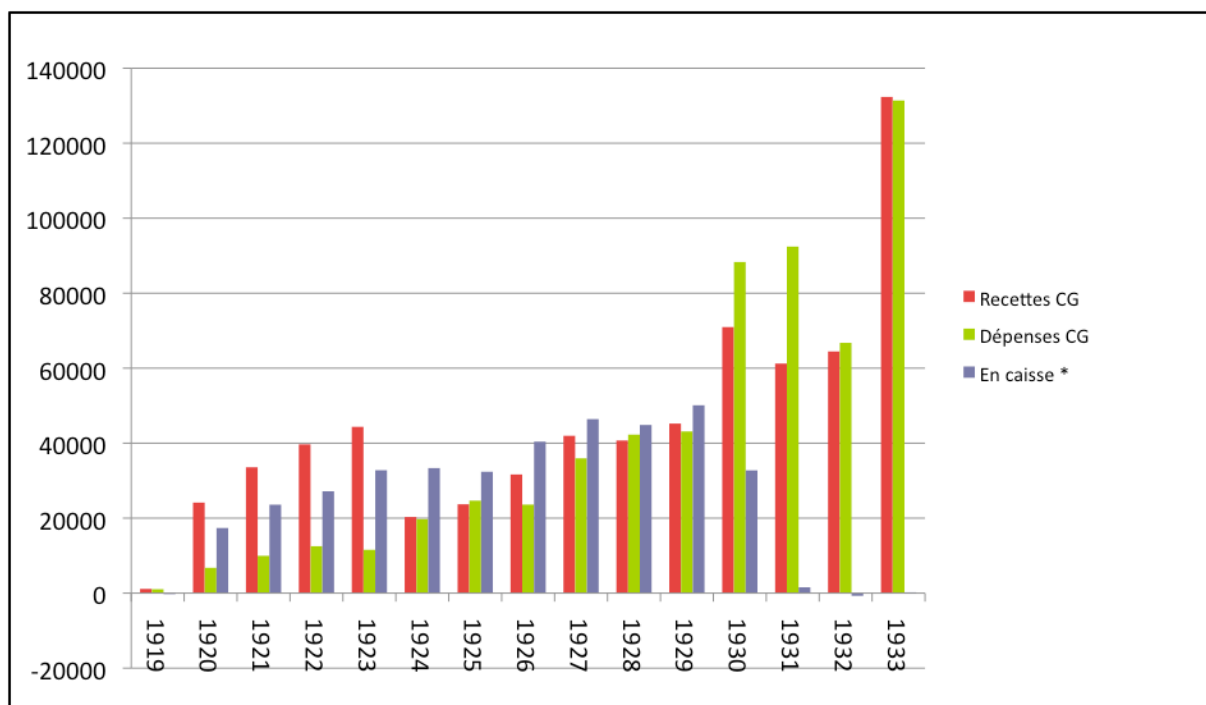
<sup>181</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, rapport financier, p.57.

Au lendemain de l'Assemblée générale de Bordeaux s'ouvre une nouvelle période quinquennale marquée par un lent retour à l'équilibre financier. Il est prévu que la prochaine AG se tienne à l'automne 1939. La FPF dispose alors de deux salariés : le secrétaire général et un secrétaire-comptable-sténo-dactylographe, comme le définit Marc Boegner<sup>182</sup>.

Nous proposons ci-après deux graphiques qui illustrent l'évolution que nous venons de décrire. Le premier porte sur le compte général, de 1919 à 1933 :

## COMPTES FPF

Compte général 1919-1933 (ci-après) :

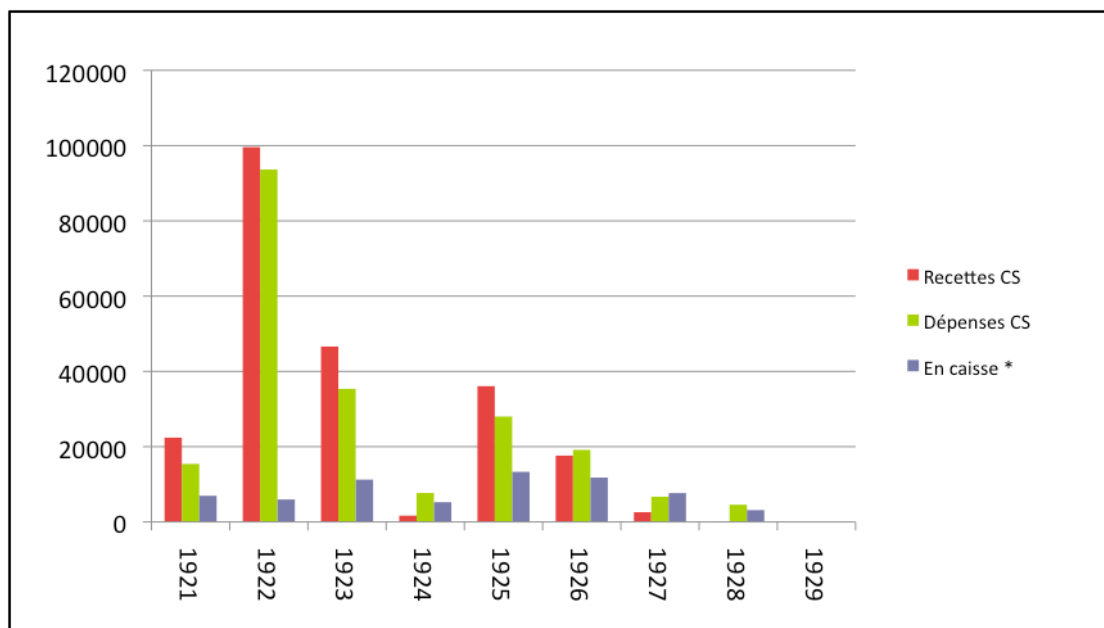


Le second graphique (ci-après) porte sur les comptes spéciaux, de 1921 à 1929 :

## COMPTES FPF

Comptes spéciaux 1921-1929

<sup>182</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.38.



#### B. La situation financière de la FPF de 1934 à 1945 :

Dans les carnets M. Boegner, on peut lire la note suivante datée du vendredi 8 septembre 1944 : « J'ai présidé aujourd'hui une réunion des banquiers protestants. Nous devons prévoir que les conséquences des bombardements et événements de guerre compromettront l'équilibre de nos budgets 1944-1945. De là, nécessité d'obtenir par des dons la constitution à bref délai d'un fonds de garantie pour les traitements pastoraux. L'accueil de tous à ce que Charles Bungener et moi demandions a été très favorable et j'espère que nous aboutirons rapidement. J'ai remercié M. Hottinguer, qui nous avait réunis chez lui. »<sup>183</sup>

La question de l'équilibre de gestion de la FPF sera de nouveau posée lors de l'Assemblée générale de 1945 à Nîmes<sup>184</sup> : « Le jeudi 25 octobre 1945 au matin la parole est donnée à Charles Bungener, membre du Conseil<sup>185</sup>, « non pas pour qu'il présente les comptes du Conseil, mais pour qu'il mette l'Assemblée en présence de ce que devrait être le budget de la Fédération, comme le propose M. le pasteur M. Boegner. »

<sup>183</sup> Carnets Boegner, p.304.

<sup>184</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, p.124.

<sup>185</sup> Dans la liste des membres de l'AG où figure en premier rang les membres du Conseil de la FPF, Ch. Bungener n'est pas mentionné comme trésorier quoique nous trouvons un président : Marc Boegner, un vice-président : Henri Boury et un secrétaire : Maurice Rohr.

M. Charles Bungener souligne "la médiocrité inexcusable" des recettes assurées depuis de longues années par les cotisations des Unions affiliées à 50 francs par poste de pasteur. Il propose que l'assemblée demande aux Unions participantes de l'élever à 250 francs pour assurer l'équilibre d'un budget minimum de 250 000 francs.

Après débat, le vœu suivant est adopté à l'unanimité :

« La VIème Assemblée générale du protestantisme français approuve le projet de budget de la Fédération protestante pour 1946, qui lui a été présenté au nom du Conseil, et émet le vœu que les Eglises ou Unions d'Eglises, membres de la Fédération, portent leur cotisation à un minimum de 400 francs par poste de pasteur »<sup>186</sup>. Les comptes, toutefois, ne seront pas communiqués.

### C. La situation financière de 1946 à 1960 :

La France sort libérée mais dévastée du second conflit mondial. Tout est à reconstruire, et il faudra attendre le plan Marshall, dont les modalités sont signées lors de la Conférence de Paris le 20 septembre 1947 pour que des perspectives nouvelles de croissance voient le jour<sup>187</sup>.

La question financière n'est pas traitée, en tant que telle, en Assemblée générale durant les années d'immédiate après-guerre. Marc Boegner l'évoque néanmoins lors de l'AG FPF de Montpellier en 1955, constatant la faiblesse des moyens dont la FPF dispose.

Moyens financiers : M. Boegner évoque dans son rapport le fait « qu'il y a de l'ordre à mettre dans le protestantisme français et, je l'ai déjà indiqué, dans la Fédération protestante elle-même. »<sup>188</sup> « Si misérables, dit Marc Boegner, que soient les moyens financiers mis à la disposition de la Fédération, ils impliquent une contribution des Eglises dont dans chaque paroisse, on doit arriver à reconnaître la nécessité et l'efficacité. [...] Mais ici, ajoute-t-il, ne voulant pas anticiper un débat ultérieur, je dirai simplement que, pour que la Fédération accomplisse sa mission,

---

<sup>186</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, p.124.

<sup>187</sup> Aussi appelé Programme de Rétablissement Européen (P.R.E.).

<sup>188</sup> Rapport présenté à l'Assemblée générale du protestantisme français réuni à Montpellier les 29, 30, 31 Octobre 1955, par le pasteur Marc Boegner, président du Conseil de la fédération protestante de France, archives FPF, rapport dactylographié, p.11.

toute sa mission, avec la plus grande efficacité possible, son Conseil doit disposer de services mieux équipés qu'ils ne le sont actuellement. »<sup>189</sup>

En outre, une certaine confusion règne entre gestion de la nouvelle Eglise réformée de France, créée en 1938 et la Fédération protestante de France. Marc Boegner, avec autorité, cumule les deux présidences<sup>190</sup>, de 1938 à 1950.

#### D. La situation financière de 1960 à 1991 :

La FPF se confronte à la modicité de ses budgets et la faiblesse de ses moyens. En 1959, le Conseil de la FPF décide du doublement du montant des cotisations des Eglises, faisant passer celles-ci de 80 à 160 NF par poste pastoral.

##### 1) A Montbéliard (1960) :

Durant toute cette période, les moyens dont disposent la FPF demeurent limités. Le secrétaire général, André Appel, lors de l'AG de la FPF qui se tient à Montbéliard en 1960, évalue les besoins<sup>191</sup> qui se font jour et plaide, devant les délégués réunis au Centre de Glay, pour la nécessité absolue d'adjoindre au responsable du service télévision, Jean Gosselin, un assistant à plein temps.

Puis André Appel tire la sonnette d'alarme : « Je me demande si [...] l'un ou l'autre d'entre vous s'est posé la question toute banale et pratique : comment finance-t-on ces activités ? »<sup>192</sup>

Il remarque « qu'il n'est pas de tradition de parler de budget aux Assemblées plénières du protestantisme. Mais il est bon parfois de rompre les traditions, d'autant plus qu'il nous paraît urgent de vous dire en toute simplicité, mais sans ambages, qu'il est impossible à la Fédération de continuer à vivre avec un budget de misère. [...] Tout ce travail nous l'accomplissons avec un budget équivalent à la moitié de celui d'une de nos grandes paroisses de Paris. Pour être complet, il faut ajouter que nous avons contracté environ cinq millions de dettes en exécutant les vœux de l'Assemblée de Montpellier. Au Conseil, on rêve souvent d'un budget décent. A vous

---

<sup>189</sup> Rapport du président M. Boegner, AG FPF Montpellier, p.11.

<sup>190</sup> Président de la FPF de 1929 à 1961, il sera président du Conseil national de l'Eglise réformée de France de 1938 à 1950.

<sup>191</sup> Rapport d'activité, AG FPF Montbéliard, 29 oct.-1<sup>er</sup> novembre 1960, p.40.

<sup>192</sup> *Ibidem*.

de nous dire ce que doit être un budget décent. Le système fédéral veut que nos recettes proviennent essentiellement des cotisations des membres. Ce sont donc nos Eglises qui alimentent le budget de la fédération, au prorata du nombre de postes de pasteurs. Vous connaissez, ajoute André Appel, les difficultés qu'elles rencontrent pour que les cibles synodales soient respectées. Il faut mentionner que le Conseil de la Fédération a décidé, l'année dernière<sup>193</sup>, le doublement des cotisations, qui est maintenant porté à 160 NF<sup>194</sup> par poste de pasteur. La majorité des Eglises ont accepté de faire cet effort, mais il n'en reste pas moins que la fédération ne peut pas exécuter son mandat avec un budget de cet ordre. Il fut un temps où un certain nombre de paroisses nous envoyaient des dons ou des collectes. Nous serions heureux de nous savoir soutenus et entourés d'une manière aussi concrète.<sup>195</sup> »

## 2) A Aix-en-Provence (1963) :

Dans son rapport d'activité du Conseil de la Fédération protestante de France, André Appel, secrétaire général, aborde à nouveau la question financière, en disant que cette question « figure assez souvent à la table des matières des délibérations du Conseil <sup>196</sup> ». Il l'aborde sous la forme suivante : « Il n'est pas de tradition de parler finances aux Assemblées du Protestantisme, en partie parce qu'elles ne sont pas responsables des budgets de la Fédération. Dans la mesure où les mouvements, Œuvres ou Institutions seront représentés à son Conseil et leurs délégués élus par l'Assemblée Générale, il faudra bien soulever ici ce "problème délicat"<sup>197</sup>. Considérez-le aujourd'hui comme un divers dont je suis persuadé que vous tirerez les conclusions qui s'imposent. » André Appel poursuit et donne des éléments généraux qui ne peuvent pas ne pas interpeller les membres de l'AG : « Nous avons procédé à une petite étude comparative des budgets de la Fédération protestante depuis la dernière assemblée. A l'exception de sommes minimales pour les Comités d'étude des départements, Montbéliard n'a suscité que la création d'une commission

---

<sup>193</sup> 1959.

<sup>194</sup> Nouveaux Francs. Le 1<sup>er</sup> janvier 1960 est créé le *Nouveau Franc*, qui se substitue au Franc germinal (ou Franc Bonaparte) de 1803. Nous retenons donc les abréviations suivantes : frs pour les francs d'avant 1960, et F pour les francs dits nouveaux (ou encore Pinay ou de Gaulle).

<sup>195</sup> Rapport d'activité, AG FPF Montbéliard, 29 oct.-1<sup>er</sup> novembre 1960, pp.40-41.

<sup>196</sup> Actes AG FPF Aix-en-Provence, 1963, pp.54-55.

<sup>197</sup> Le processus d'intégration des IOM n'a pas prévu les modalités relatives à leur contribution éventuelle au budget de la FPF. Le secrétaire général parle donc d'un problème « délicat ».

de sociologie religieuse et d'une Commission d'études théologiques. Par ailleurs, les hausses de budget relèvent toujours de l'évolution interne et normale du volume de travail de la Fédération. Elles concernent la création d'un poste d'Assistante<sup>198</sup> du Secrétaire général ; l'extension du Service de Radio-Télévision ; la création d'un poste de secrétaire-adjoint [...] ; l'engagement d'un opérateur ; la Commission de l'Aumônerie des Etudiants d'outre-mer et la Commission de l'Aumônerie des prisons. » André Appel confirme ces données en précisant : « C'est ainsi que le budget de fonctionnement de la Fédération a passé de 167.020 F en 1961, à 243.803 F en 1962 et à 261.102 F en 1963. Vous constaterez que ces chiffres sont bien modestes par rapport au travail qui nous est demandé. Pour vous donner une vue précise de nos finances, il faut ajouter que nous gérons des comptes de tiers qui dépassent de beaucoup notre budget de fonctionnement. Pour la Commission d'Entraide seule, ils s'élèvent à environ 500.000 F par an, pour la Commission de l'Aumônerie des étudiants d'Outre-Mer à 25.000 F, pour l'O.P.L. à 50.000 F. »<sup>199</sup>

Comme on peut le constater sur le tableau ci-dessous, les dépenses croissent tandis que les contributions des Eglises n'augmentent pas en proportion. Le Conseil de la FPF décide donc, en 1961 d'une campagne financière. Celle-ci commencera à porter ses fruits à partir de 1962, la campagne financière étant lancée annuellement auprès d'un petit nombre de fidèles particulièrement généreux<sup>200</sup>.

*Les sommes figurant sur le tableau ci-dessous sont en nouveaux francs.*

Année	Budget de fonctionnement	Contribution des Eglises	En % par rapport au budget	Résultat de la campagne financière	Commentaire
1961	167.020	137.780	82%		
1962	243.803	169.500	69%	26.000	
1963	261.102	173.200	66%	48.050	A la date du 20 septembre 1963

A. Appel aborde alors la question des recettes, disant :

<sup>198</sup> Il mentionne ici le travail important effectué par Melle Huguette Morize sans qui « les préparatifs de cette Assemblée eussent été bien difficiles ».

<sup>199</sup> Actes AG FPF Aix-en-Provence 1963, p.54.

<sup>200</sup> Cf. : J. Walch, *in* rapport de gestion pour la XIIIe AG FPF Grenoble, 8-11 novembre 1969, p.147.



« Une Fédération, par principe, vit des cotisations de ses membres. C'est sur ce plan que nous devons poser le problème de l'équilibre budgétaire. Les Eglises membres ont constamment augmenté leurs cotisations, malheureusement, toutes n'ont pas pu le faire dans les mêmes proportions. »<sup>201</sup>

Le secrétaire général fait apparaître que, proportionnellement au budget, la contribution des Eglises est en baisse constante sur trois années.

« Non seulement, poursuit-il nos Eglises ne peuvent donc pas assurer l'ensemble du budget, mais leur participation a baissé par rapport à la hausse inévitable des dépenses. C'est la raison pour laquelle le Conseil de la Fédération a dû décider le lancement d'une campagne financière qui, en 1962 a rapporté 26.000 F, et pour 1963<sup>202</sup>, la somme de 48.050 F. »<sup>203</sup>

Les chiffres sont communiqués relativement à la hausse des dépenses pour les années 1961 et 1962. Nous mettons en forme les données d'A. Appel dans le tableau ci-dessous. A noter que le secrétaire général fait aussi apparaître les évolutions de recettes telles subventions et les remboursements d'emprunts. Ces derniers n'ont pas pu être honorés, ce qui accroît le montant des dettes de la FPF<sup>204</sup>.

Postes	1961	1962	Différence
<i>Secrétariat général</i>	41%	34%	- 7%
<i>Commissions</i>	27%	38%	+11%
<i>Subventions</i>	16%	15%	-1%
<i>Remboursement dettes</i>	13%	10%	-3%

<sup>201</sup> En 1961, elles contribuaient pour la somme de 137.780 F, en 1962 pour 169.500 F et en 1963, elles prévoient une participation de 173.200 F. Ce chiffre représente respectivement 82%, 69% et 66% du budget total.

<sup>202</sup> Au 20 septembre 1983.

<sup>203</sup> Rapport d'activité, in Actes AG FPF Aix-en-Provence 1963, p.55.

<sup>204</sup> *Idem*, p.55.

En effet, André Appel poursuit son exposé<sup>205</sup> sur la situation financière, disant, en ce qui concerne le remboursement des dettes, en nette baisse, que : « Si nous avons pu clore les exercices sans déficit important, c'est tout simplement parce que nous n'avons pas effectué tous les remboursements de dettes<sup>206</sup> prévus. » Il complète en disant que « c'est aussi parce qu'un certain nombre de Commissions n'ont pas touché entièrement les subventions qui leur avaient été accordées. Par ailleurs la diminution des dépenses du Secrétariat général vient, en partie, de ce que pendant 18 mois une secrétaire n'a pas été remplacée. C'est le personnel qui a subi, en partie, les conséquences de cette situation financière. »<sup>207</sup>

Il conclut ce point "finances" en disant que l'Assemblée générale n'est pas directement responsable du budget de la Fédération, mais que ceci est du ressort du Conseil. Néanmoins, il interpelle les délégués dont il n'imagine pas qu'ils ne prennent conscience de l'urgence de la situation, notamment parce que les rapports des groupes de travail font souvent apparaître des besoins nouveaux générateurs de dépenses nouvelles <sup>208</sup>! En effet, l'AG FPF d'Aix-en-Provence s'apprêtait à mettre en œuvre un nouvel organigramme et créer plusieurs "Départements". A. Appel évoque le fait qu'à Montbéliard, huit secteurs avaient été envisagés, mais que l'idée d'un Département de Formation chrétienne a été abandonnée. Et qu'il en reste donc sept (dont les intitulés ne sont pas définitifs) : Diaconie, Evangélisation, Information, Jeunesse, Mouvements d'Etudes et de recherches, Recherche communautaire et Relations extérieures<sup>209</sup>.

La création de l'OPL : A. Appel évoque enfin<sup>210</sup> parmi les instruments de travail indispensables aux tâches d'avenir l'Observatoire Protestant pour le logement (O.P.L) que préside M. Eric Boissonnas et dont il a déjà été question à Montbéliard. Il se développe, dit-il, lentement mais sûrement : « Un comité régional s'est constitué dans l'Est. Nous participons au financement de la construction de presque tous les nouveaux presbytères et venons d'ouvrir un compte " Prêts". Toutes les associations,

---

<sup>205</sup> Rapport d'activité, Actes AG FPF Aix-en-Provence 1963, p.55.

<sup>206</sup> Dettes dues aux dépenses immobilières pour le logement de personnel.

<sup>207</sup> *Idem*, p.55.

<sup>208</sup> « Si nous vous soumettons le problème, c'est pour que vous nous aidiez à lui trouver une solution, d'autant plus urgente que toutes les remarques que je viens de faire ne tiennent aucun compte des décisions que vous prendrez concernant la constitution des Départements. p.55»

<sup>209</sup> Actes AG FPF Aix-en-Provence 1963, p.56.

<sup>210</sup> Actes AG FPF Aix-en-Provence 1963, pp.59-60.

même à but non lucratif, étant manifestement tenues de verser le 1% pour le Fonds de construction, dans la mesure où elles emploient plus de 10 salariés, l'OPL devait aussi pouvoir aider nos œuvres et entrer dans une phase d'aide plus générale, à condition que les employeurs protestants acceptent de le soutenir. »

L'*Observatoire* deviendra *Organisation*. Quoique structure autonome de la FPF, elle apparaîtra longtemps comme l'équivalent d'un service de la FPF. Ainsi, vingt ans plus tard, dans les Actes de l'AG FPF de La Rochelle 1983, un paragraphe entier lui est consacré par le secrétaire général Pierre Chrétien<sup>211</sup>.

### 3) Vers l'AG de Colmar (1966) :

Dans le document préparatoire à l'AG FPF de Colmar<sup>212</sup>, Jean-Marc Vernes, trésorier, rédige un bref rapport financier. Il mentionne que « depuis la dernière Assemblée d'Aix-en-Provence en novembre 1963, nous nous sommes débattus pour assurer l'équilibre du budget de la Fédération. »<sup>213</sup> Il ajoute que « si nous avons clos sans déficit important ces deux exercices, c'est d'une part grâce à la campagne financière, à des dons exceptionnels dont nous remercions une fois de plus les généreux donateurs, et au report de certaines dettes. »

Les budgets 1964 et 1965 s'élevaient respectivement à 330.000 F et 375 .000 F.

Jean-Marc Vernes évoque ensuite trois éléments précis : les augmentations des charges de fonctionnement, les hausses de salaires légales et l'élargissement du champ de compétence de la FPF. Pour y faire face, le Conseil de la FPF a proposé « une augmentation en 1965 de la participation des Eglises en portant le montant de leur cotisation par poste de pasteur de 250 F en 1964 à 275 F en 1965, puis à 302 F pour 1966. Il note que « toutes les Eglises n'ont pas pu accepter intégralement cette cible » et que seul « l'appoint d'une campagne financière » a permis d'équilibrer le

---

<sup>211</sup> L'OPL a été créée en 1958 pour aider à financer le logement des pasteurs et aussi celui des laïcs consacrés au service de l'Eglise, des Œuvres et des Mouvements. Ce mouvement est maintenant très ralenti et l'OPL consacre la plus grande part de ses ressources à financer les œuvres qui peuvent légalement en bénéficier (Foyers de jeunes, maisons de retraite, etc.) ou le logement de leurs employés. L'OPL est présidée par Eric Boissonnas et Daniel Lestringant en est le Secrétaire. C'est ainsi que les sommes distribuées par l'OPL sont passées de 64 000F en 1964 à 2.400 000F en 1982 ; ce qui après correction par un facteur de 4,4 pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, donne un rapport de 8,5 en francs constants. Ces 2 400 000F ont été versés à titre de subventions (75%) et à titre de prêts (25%), à des Eglises (15%) et à des Œuvres (60%). [...] » Cf. : O.P.L., §6.4. pp.64-65, in Actes 17<sup>e</sup> AG FPF La Rochelle, rapport du SG Pierre Chrétien. (p.64)

<sup>212</sup> 30 octobre – 1<sup>er</sup> novembre 1966.

<sup>213</sup> Rapport de gestion 1963-1966 pour la XI<sup>e</sup> AG FPF, pp.157-158.

budget. Pour les années 1964 à 1966, il donne les chiffres suivants (tableau ci-dessous) :

Ressources		1964	1965	Budget 1966
	Eglises	64%	62%	55%
	Départements	4%	9%	-
	Campagne financière	22%	18%	-
Dépenses				
	Secrétariat général	31%	28%	-
	Commissions	43%	37%	-
	Subventions aux Services	16%	18%	-
	Départements	3%	5%	-
	Remboursement des dettes	4%	7%	-

Reprenant les constats de ses prédécesseurs, Jean-Marc Vernes attire l'attention des délégués à l'AG qui se réunira à Colmar que « seul votre Conseil d'Administration est responsable du budget de la Fédération » mais qu'il faut néanmoins « trouver une solution définitive plutôt que vivre chaque année au moyen de solutions précaires. » Il note que, dans le cadre de la campagne financière, certains donateurs n'ont pris d'engagements que pour une période limitée de 3 à 5 ans et que leur défaillance ou leur absence pourrait conduire à une impasse.

Pourtant, dans les rapports et recommandations des six groupes<sup>214</sup> de travail, constitués à l'AG FPF de Colmar, pas plus que dans le rapport final du groupe coordination qui tentera la synthèse des débats ou le groupe relatif à l'étude du rapport Keller<sup>215</sup>, rien n'indique une prise en compte particulière de la question

<sup>214</sup> Diaconie, Information, Recherches communautaires, Jeunesse, Relations extérieures, Etudes et Recherches.

<sup>215</sup> Actes de la XI<sup>e</sup> AG FPF Colmar 1966, pp.81-101.

financière. Au lendemain de cette AG encore, le Conseil de la FPF, seul, aurait à s'y confronter.

Le personnel FPF se répartit entre deux lieux, le siège de la rue de Clichy et la Villa du parc Montsouris (Paris, XIVème). Dans le Rapport de gestion 1963-1966 pour la XIIème AG FPF Colmar 1966, le secrétaire général précise l'organisation de la FPF et les missions des différents collaborateurs<sup>216</sup>. Il écrit « à titre indicatif, l'ensemble du personnel à plein temps ou à temps partiel dépendant de la Fédération (Secrétariat et services) est actuellement de 17. » Il ajoute, comme son prédécesseur, que le Secrétariat proprement dit est actuellement arrivé à un point de saturation<sup>217</sup> qui ne pourrait pas être dépassé sans danger sérieux. Il évoque les différentes tâches qui incombent au Secrétariat de la Fédération écrivant qu'il est chargé, outre la correspondance normale, d'établir et de diffuser les rapports des réunions du Conseil, des Services, des Commissions et Départements, ainsi que la préparation des Assemblées générales notamment. [...] » Il ajoute que « le Secrétariat fonctionne en fait comme un service SVP du protestantisme et reçoit les chocs du passage à Paris du Protestantisme mondial.<sup>218</sup> » Ce faisant, il rend hommage au dévouement « sans limite et à l'esprit d'équipe d'un vrai service pour le travail commun, des personnels. [...] En fait, écrit-il, le travail est assuré par une secrétaire-comptable par deux secrétaires sténos-dactylos qui ont également la charge du B.I.P. (bulletin d'information protestante), l'envoi du bulletin de la diaconie ainsi qu'une partie du Service de la Radio-Télévision. »<sup>219</sup>

Dans le cadre de ce travail et concernant l'évolution du personnel, il apparaît intéressant de préciser la composition<sup>220</sup> de l'effectif de la FPF à cette période et donc de nommer les 17 personnes à temps plein ou partiel qui constituent l'effectif de la FPF à la veille de l'AG FPF Colmar 1966 :

---

<sup>216</sup> Rapport de gestion 1963-1966 pour la XIIIème Assemblée générale, Colmar 30 octobre-1<sup>er</sup> novembre 1966, p.17.

<sup>217</sup> Il le juge effroyablement composite tant sur le plan administratif que financier !

<sup>218</sup> Actes AG FPF Colmar 1966, p.18.

<sup>219</sup> En note ip1, rapport de gestion p.17, Albert Nicolas, nouveau secrétaire général, écrit qu'il faut mentionner à part Melle Dalais qui, pendant 6 ans, a été la secrétaire comptable de la Fédération. Il ajoute que « grâce à sa compétence, une gestion financière saine a pu être assurée. Rapport de gestion 1963-1966, p.17.

<sup>220</sup> Note ip2 de la page 17 du rapport de gestion (1963-1966), sous la plume d'Albert Nicolas.

- Au siège de la FPF, 47 rue de Clichy, Paris (9è) :  
-B.I.P. : Georges Richard-Molard (*1/2 temps*) ; Mme J-P. Sers (*1/2 temps*) ;  
Radio-TV : J. Cabries (*1/2 temps*), Mme R. Cazaux (*1/2 temps*). M. Deluz, M.  
Gosselin, A. Sencey. Au Secrétariat : Mme Archimbaud, Mme Joseph, Melle  
H. Morize (*le poste de comptable est à pourvoir*).
  
- Dans les bureaux situés 8 villa du parc Montsouris, Paris (14è) :  
Aumônerie africaine : (*à pourvoir*) ; Aumônerie malgache : M. Ramahaly ;  
Boursiers œcuméniques ; I.C.Y.E. : Mme Evdokimoff, Melle Cl. Vandeventer  
(*2/3 temps*) ; Equipes de Recherche biblique : Mme F. Smyth-Florentin ;  
Commission Musique et chant : Melle N. Wild (*1/5 temps*) ; Poste actuellement  
confié administrativement à la FPF : Missionnaires étrangers : Mme P.  
Benignus ; Poste itinérant : Aumônerie des prisons ; Melle T. Metzel.

La création des Départements, suite à l'AG d'Aix-en-Provence a pour conséquence de susciter des charges nouvelles. Toutefois, ceci ouvre, en termes de gestion comptable, de nouvelles possibilités. Georges Richard-Molard en est un bon témoin. Il parle, pour le Département de l'Information d'une perspective éventuelle d'autonomie financière dans son rapport préparatoire à l'AG de Colmar 1966. On peut en effet lire sous sa plume : « Le rapport n'a pas parlé du budget du Département. Sa politique en la matière est de parvenir à l'autonomie. Il est possible qu'en 1966, la contribution de la Fédération ne soit que de 25% mais, devant l'extension de son travail, il est certain que le département, s'il veut réaliser cette autonomie dans l'avenir, aura besoin de l'aide de tous ceux qui font appel à lui. »<sup>221</sup>

Durant cette même période, la FPF est une institution gestionnaire de fonds pour ses membres :

La FPF est aussi gestionnaire de fonds au service de ses membres ou pour des situations d'urgence ayant fait l'objet d'appel spécifiques notamment par la Cimade, comme ce fut le cas à cette période pour l'Inde, suite à de fortes inondations, et l'Afrique qui subit sécheresse et famines. Dans le Rapport de Gestion 1963-1966

---

<sup>221</sup> Rapport « Département de l'Information », in rapport de gestion 1963-1966 pour la XIIe AG FPF, Colmar, 1966, présenté par Georges Richard-Molard, secrétaire exécutif du Département de l'Information, p.90.

pour la XIIe AG FPF Colmar 1966, Albert Nicolas, en sa qualité de secrétaire de la Commission d'Entraide, donne d'utiles précisions<sup>222</sup>.

« La commission, a pour mission de préparer les dossiers de demandes d'aide, de les présenter aux Eglises-sœurs ; elle gère les divers fonds de prêts et coordonne avec les Eglises et la Cimade, les appels résultant de catastrophes naturelles et de situation d'urgence » <sup>223</sup>, rappelle A. Nicolas<sup>224</sup> qui précise le fonctionnement de la commission dont tous les membres sont présidents des Unions d'Eglises sous la présidence du président de la FPF. Albert Nicolas précise que l'Entraide repose en grande partie sur l'aide provenant de l'étranger. Il ajoute sur ce point<sup>225</sup> que : « il semble admis que l'entraide fraternelle se pratique d'une part à l'échelon international (dons provenant par exemple de nombreuses Eglises diverses de Scandinavie, des USA, d'Allemagne, etc.), et d'autre part entre les paroisses d'une même Union d'Eglises ». La commission d'Entraide établit une liste par priorité des demandes d'aides établies par des Eglises ou des œuvres françaises (*Project-List*), liste qui est discutée puis approuvée par la Division d'Entraide du COE qui la diffuse auprès de ses membres.

Albert Nicolas ajoute<sup>226</sup> que, pour les trois années écoulées, les sommes suivantes ont été reçues :

Année	Montant	Objet
1963	341 494 F.	Construction ou équipement
1964	346 966 F.	Idem
1965	362 783 F.	Idem

Il est intéressant de s'arrêter sur l'affectation par la Commission d'Entraide des sommes mentionnées dans le tableau précédent. Albert Nicolas distingue les grands

---

<sup>222</sup> Aux pages 19 à 27. Ces informations apparaissent dans le paragraphe du sommaire intitulé : Entraide et Boursiers – Echange international de lycéens chrétiens, I.C.Y.E.

<sup>223</sup> *Idem*, p. 19.

<sup>224</sup> A la suite d'André Appel qu'il mentionne.

<sup>225</sup> En note ip, p.19.

<sup>226</sup> Rapport de gestion 1963-1966 pour la XIIème AG FPF Colmar 1966, p.20.

projets destinés à favoriser les constructions (Centre protestant de la cité Montsouris, Foyer des étudiants de la Cimade à Massy, Lyon-la-Duchère, Collège Lucie Berger) et les projets de type *Self-Help* destinés à permettre l'installation ou l'appareillage d'œuvres divers (matériel pour foyer de rééducation professionnelle, par exemple) à la portée de communautés plus limitées et de contact plus directs au niveau des paroisses ou des consistoires.

La Commission d'Entraide travaille en liaison étroite avec le Département de la Diaconie et les associations ou institutions qui en font partie.

Albert Nicolas, comme secrétaire de la Commission d'Entraide, signale<sup>227</sup> « non comme des activités séparées, mais comme des aspects particuliers de l'entraide » :

a) Le gestion du fonds de prêts mis à la disposition de la France par l'organisme œcuménique ECLOF, prêtant, à des conditions particulièrement avantageuses mais très pédagogiques des sommes importantes pour les constructions relevant des Eglises. A titre indicatif, au 30 septembre 1964, il y avait en cours 61 prêts pour un total de 540 000 F.

b) Le programme des bourses d'études et l'échange international de lycéens chrétiens (ICYE) envoyant en 1966 25 étudiants et lycéens à l'étranger et accueillant une trentaine de jeunes en France<sup>228</sup>.

c) Le programme de bourses de convalescence<sup>229</sup> : Depuis 1945, des séjours de convalescence de 3 à 4 semaines sont offerts chaque année par la Division d'entraide au (du ?) Conseil œcuménique à des responsables (pasteurs et laïcs) d'Eglises ou d'œuvres de France à la *Casa Locarno*. En 1965, 28 séjours ont pu ainsi être répartis à des français. »

d) Organisation protestante pour le Logement. A. Nicolas écrit <sup>230</sup>: « Le compte-rendu de l'Organisation protestante du logement (O.P.L.) qui est, à proprement parler, indépendante de la Commission d'entraide, mais qui participe au même souci général. Son Comité responsable ne refusera certainement pas, ajoute A. Nicolas, d'être placé dans la même perspective générale de l'Entraide<sup>231</sup>. Le président de

---

<sup>227</sup> Rapport de gestion 1963-1966 pour la XIIème AG FPF Colmar 1966, p.23. Ce qui fait l'objet de trois annexes dans les pages suivantes, pp.24-27.

<sup>228</sup> *Idem*, p.24, Annexe I.

<sup>229</sup> *Idem*, p.25, Annexe II.

<sup>230</sup> *Idem*, pp.26-27, Annexe III.

<sup>231</sup> Ce qui pose la question du statut de l'OPL et des liens institutionnels entre l'OPL et la FPF. L'OPL apparaît dans l'organigramme, aux pages 2 et 3 des Actes, dans la colonne des *services* de la FPF.



l'OPL, Monsieur E. Boissonnas, y présente de façon synthétique l'OPL, ce qui apparaît en annexe III au rapport de la Commission d'Entraide. Il rappelle que les « ressources (de l'OPL) proviennent de la contribution patronale de 1% sur les salaires, imposée par la loi du 9 août 1953 à toutes les personnes morales ou physiques qui emploient dix salariés ou plus. Les aides se répartissent ainsi :

Année	Montant	Bénéficiaires paroisses	Bénéficiaires Œuvres
1964	80 000 F	Vesoul, Paris XIIIe, Bourg-la-Reine	Foyer de jeunes travailleurs de la Rochelle, Collège cévenol
1965	235 000 F	Clermont-Ferrand, Puteaux, Martigues, Ermont-Eaubonne	Foyers de jeunes travailleurs de Grenoble, Foyer des jeunes filles de Nîmes, Foyer pour personnes âgées Le Chatelet, Foyer d'Etudiants de la Cimade à Massy
1966	296 000 F	Presbytères de Fumel, Soyons, Lasalle, Valence, Lunel, Villeneuve-St-Georges, Mas de Tesse, Crest	Foyer des jeunes travailleurs de Grenoble, Foyer d'étudiants de la Cimade à Massy, Foyer de personnes âgées de Valence, Maison d'accueil pour enfants Loriol, Foyer du Haut-du-Lièvre Nancy.

#### 4) A l'AG FPF Grenoble (1969) :

Il était admis que si l'Assemblée générale de Montbéliard avait donné une impulsion notable aux activités de la Fédération, celle d'Aix-en-Provence l'avait accentuée.

Lors de la XIIIème AG FPF qui se tient à Grenoble du 8 au 11 novembre 1969, Jacques Walch est trésorier. Il rend compte<sup>232</sup>, à travers son rapport financier de la situation de la FPF et notamment de l'évolution de la situation financière depuis l'AG de 1966. La commission des finances, présidée par Pierre Bruneton est composée de MM. François Bonnet, Etienne Jung, André Thobois et Jacques Walch. Le président Charles Westphal et le secrétaire général de la FPF Albert Nicolas en sont membres de droit.

Un équilibre a enfin été trouvé : Les Eglises, Unions d'Eglises, Institutions, œuvres et Mouvements, membres de la Fédération paient une cotisation annuelle fixée par le Conseil<sup>233</sup>.

Ci-après le Tableau de l'évolution de la situation financière de la Fédération protestante en milliers de francs, données présentées à l'AG de la FPF de Grenoble<sup>234</sup>.

En milliers de Francs	1961	1965		1966		1967		1968	
	Effectives	Prévues au budget	Effectives	Prévues au budget	Effectives	Prévues au budget	Effectives	Prévues au budget	Effectives
DEPENSES	158	402	373	517	394	466	429	424	559
RECETTES des cotisations statutaires des Eglises membres et de la Mission Populaire	136	230	231	258	281	281	309	307	350
Solde	-14	-172	-142	-259	-113	-185	-120	-117	-209

<sup>232</sup> Rapport de gestion 1966-1969, AG FPF Grenoble, 8-11 novembre 1969, pp.145-148.

<sup>233</sup> Dans le rapport de gestion 1966-1969 pour la XIIIe Assemblée Générale, Grenoble 8-11 novembre 1969, p.153 à 159, sont reproduits les statuts en vigueur. Cf : L'article 14 des statuts, p.157.

<sup>234</sup> Rapport de gestion pour la XIII° AG FPF Grenoble, 8 au 11 novembre 1969- Rapport financier, p.145.

Ce tableau ne présente que les recettes liées aux contributions des membres. Il apparaît clairement que celles-ci ne suffisent pas à assurer l'équilibre financier de la FPF. Les recettes d'activités ou les subventions éventuelles viennent équilibrer les comptes, au moins en partie. Néanmoins, les dépenses vont croissant tandis que les recettes stagnent sur deux années (1966 et 1967). L'année 1968 marque une forte augmentation des dépenses liée à un surcroît d'activité. L'équilibre financier reste précaire dans toute cette période. L'évolution majeure est intervenue après 1961, lors de la création des Départements. En outre, aucune cotisation n'est perçue du côté des Institutions, Œuvres et Mouvements qui sont désormais présents à l'Assemblée générale et au Conseil.

Jacques Walch précise qu'entre l'AG de Montbéliard et celle d'Aix-en-Provence, « les dépenses courantes ont crû en francs courants de 158 000 à 375 000 F, c'est-à-dire dans le rapport de 1 à 2,37. En volume, c'est-à-dire en francs supposés constants, elles ont crû dans le rapport de 1 à 2, soit 20% par an en moyenne. <sup>235</sup>»

Le Conseil de la FPF estimera, fin 1965, « qu'il fallait maintenir le taux annuel du développement des activités et même plutôt l'accroître que le réduire. <sup>236</sup> »

Il a donc été prévu pour 1966 des dépenses en augmentation de 28,5% sur celles prévues pour 1965 (de 402 000 à 517 000 F) soit de 23 % environ en francs constants. Cette augmentation affecte pour 13% seulement le Secrétariat Général et portait donc essentiellement sur les dépenses des Départements, Services et Commissions.

Jacques Walch constate ainsi « qu'il est manifeste que, malheureusement, les ressources n'ont pas permis de respecter le programme envisagé. »<sup>237</sup> Il indique que les dépenses effectives sont restées très en deçà des prévisions, prévisions qu'il a fallu ramener les années suivantes à des niveaux mieux en rapport avec lesdites ressources, de 517 000 en 1966 à 437 000 F en 1968, les ressources passant dans le même temps de 258 000 à 307 000 F. Il ajoute que « les missions à assumer se

---

<sup>235</sup> Rapport de Gestion pour la XIIIe AG FPF Grenoble 1966-1969, p.146.

<sup>236</sup> *Idem*, p.146.

<sup>237</sup> Jacques Walch demande un nouvel effort aux Eglises membres afin de donner à la FPF les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ses objectifs.

font pressantes : développement de l'aumônerie des prisons, du Centre d'Etudes et de Documentation, du département de l'Information, des équipes de recherche biblique, du service de la Radio-Télévision à titre d'exemples. Nécessité fait loi : il a fallu au Conseil de la Fédération en fin 1968, en valeur relative et même en valeur absolue, prévoir à nouveau pour 1969 un budget en forte augmentation<sup>238</sup>, avec des espoirs mais non la certitude de pouvoir le financer dans des conditions pas trop anormales. »<sup>239</sup>

Le trésorier constate « combien sont insuffisantes les cotisations statutaires des membres vis-à-vis des dépenses globales de la Fédération, de ses départements, services et commissions. »<sup>240</sup>.

Pour équilibrer les comptes, Jacques Walch mentionne que le reste des recettes est constitué par les recettes directes de certains départements, et par la campagne financière lancée annuellement depuis 1962 auprès d'un petit nombre de fidèles généreux. Jacques Walch est pourtant résigné<sup>241</sup>.

Il constate toutefois, à la veille de l'AG FPF de Grenoble 1969, que la perte nette de l'exercice 1969 s'établira vraisemblablement aux environs de 50 000 F et que cette perte ne pourra pas ne pas se traduire par une réduction importante des liquidités. En bon gestionnaire, il met en garde les délégués à l'AG FPF de Grenoble 1969 et constate « que si une telle situation ne devait pas être redressée à très bref délai, elle mettrait en cause les fondements mêmes de la Fédération<sup>242</sup>. »

Ce constat plaïda, à l'heure où la FPF allait se doter d'un nouveau président, pour le choix d'un gestionnaire avisé, banquier de son état, Jean Courvoisier. Charles Westphal pouvait partir avec les honneurs : il avait eu la lourde tâche de succéder au président Boegner, permis le développement de la FPF par la mise en œuvre des décisions de l'AG de Montbéliard (1960) et Aix-en Provence (1963) et affronté les

---

<sup>238</sup> Moins importante toutefois que celle de 1966 par rapport à 1965, en valeur relative et en valeur absolue.

<sup>239</sup> Rapport de gestion, Actes AG FPF Grenoble 1969, p.146.

<sup>240</sup> *Idem*, p.147.

<sup>241</sup> Il ajoute que « quelle que soit notre reconnaissance pour les donateurs, il ne peut malheureusement être question de lui fixer un terme dans les circonstances actuelles. Elle a rapporté 80 000 F en 1968, y compris un don exceptionnel de 25 000 F reçu des Etats-Unis. Elle a rapporté à ce jour en 1969 environ 65 000 F et il n'y a guère plus à en attendre. » Cf. : Rapport de gestion pour la XIIIe AG FPF Grenoble 1969, 8-11 nov., p.147.

<sup>242</sup> *Idem*, p.147.

crises diverses qui affectèrent le protestantisme durant la décennie des années soixante.

Pour faire face à l'avenir, la FPF confia, d'une part, à un *organisateur-conseil* le soin de faire un *Audit* du fonctionnement de la FPF à des fins d'optimisation, et décida d'autre part de demander, pour 1970, une augmentation de 30% des cotisations des divers membres par rapport à 1969. Et ceci « pour survivre sans avoir à amputer gravement les activités de la Fédération<sup>243</sup>. »

Il est à note, d'une part, que l'inflation en 1968, 1969 et 1970 fut respectivement de 4,5%, 6,5% et 5,2%. Et que, d'autre part, entre 1968 et 1971, le Conseil FPF s'honore de quatre années d'exercices comptables bénéficiaires.

Lors de l'AG FPF de Caen 1972, le rapport financier<sup>244</sup> est présenté par Jacques Walch, trésorier. Pour la première fois est évoqué, me semble-t-il, le *rajustement* des salaires du personnel laïque. Un *rajustement* est en effet intervenu en 1970, les salaires étant considérés comme notablement trop faibles, de l'avis même du trésorier. Il constate cependant avec satisfaction que les comptes (Cf. : tableau ci-dessous) de la FPF furent excédentaires entre 1968 et 1971, les cotisations des Eglises (et Mission Populaire Evangélique) oscillant à elles-seules entre 54% et 60% environ du total des recettes, les recettes propres des services et celles liées à la Campagne financière et aux produits financiers étant équivalentes à hauteur de 16,2%, et assurant le complément.

Toutefois, les perspectives restent incertaines et Jacques Walch indique « qu'un déficit se profile pour les années à venir, qui ne pourrait être supporté pendant plus de deux ou trois ans sans épuiser les fonds propres restant disponibles de la Fédération. [...] ».

Ainsi, le président<sup>245</sup> de la FPF a-t-il demandé aux différentes Eglises et à la Mission Populaire de lui indiquer ce que, dans les activités de la Fédération, elles considéraient comme prioritaire, comme souhaitable dans les limites seulement des possibilités financières ou comme pouvant être pris en charge par des organismes

---

<sup>243</sup> Rapport de gestion pour la XIIIe AG FPF Grenoble 1969, 8-11 novembre, p.148.

<sup>244</sup> Actes XIVème Assemblée générale de la Fédération protestante de France, Caen, 10-12 nov. 1972, « Notre espérance et ses engagements », Foi et Vie, janv.1973, n°1, 72<sup>e</sup> année, Paris, pp.53-56.

<sup>245</sup> Jean Courvoisier, p.56.

extérieurs. La procédure est en cours. Ou bien les Eglises, Institutions, œuvres et Mouvements, d'un commun accord, lui proposeront des économies, ou bien, en s'abstenant, elles prendront en quelque sorte *ipso facto* l'engagement d'accroître les ressources de la Fédération à la mesure des tâches qu'elles voudront la voir continuer à assumer. »<sup>246</sup>

Tableau*	1968	1969	1970	1971
Recettes	578	656	783	831
Dépenses	541	647	760	792
Excédent	37	9	23	39

\*En milliers de francs.

De façon précise, Jacques Walch note<sup>247</sup> que « les dépenses totales de la Fédération, de ses Départements, Services et commissions ont ainsi crû de 46% en francs courants entre 1968 et 1971, soit d'environ 22% en francs constants, ou d'environ 7% par an. » Durant la période considérée (1968-1971), certains services ont été renforcés. Les dépenses de l'Information ont subi une importante augmentation, à la suite de la création d'un poste à plein temps du Bureau d'Information, puis la mise en route de la publication commune du BIP-SNOP. En outre, un troisième poste à plein temps d'aumônier des prisons a été pourvu d'un titulaire le 1<sup>er</sup> septembre 1969<sup>248</sup>.

Il y aura donc quatre années d'embellie. Cette situation, pourtant, ne sera que provisoire.

##### 5) De Caen (1972) à Paris (1975) :

Dans le rapport financier que Jacques Walch présente à Caen (10-12 novembre 1972), il évoque des perspectives défavorables pour plusieurs motifs qu'il identifie comme suit :

<sup>246</sup> Il précise, page 55, qu'un déficit net prévisible de 30 000F est probable pour 1972 et de 45 000F pour 1973.

<sup>247</sup> Actes AG FPF Caen, 1972, rapport financier, p.53.

<sup>248</sup> Jacques Walch rappelle ici, p.53 de son rapport financier, que l'un des trois postes est financé par l'ERF et que l'aumônerie pénitentiaire est assurée sur l'ensemble du territoire par 175 aumôniers bénévoles appartenant aux différentes Eglises.

« -Une augmentation sensible de charge de loyer pour le logement du Secrétaire Général.

-La création pour deux ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1972, du poste de M. Henry Bruston, Directeur du Service de recherche théologique et des relations œcuméniques.

-L'inscription au budget de 1973 du tiers des dépenses afférentes à l'activité de Mademoiselle Barot revenant en France et dont la Fédération a pu s'assurer partiellement la collaboration pour deux ans à partir du 1<sup>er</sup> avril 1973.

-L'inscription au budget 1973 pour 6 mois d'un poste – traitement et charges sociales – de Secrétaire Général.

-La prise en charge éventuelle à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1973 d'un successeur de Madame Fabre, toujours bénévole au CPED. »<sup>249</sup>

Lors de l'AG FPF suivante qui se déroule à Paris du 8 au 11 novembre 1975, Jacques Walch, toujours trésorier, présente l'évolution de la situation financière entre les deux assemblées générales de 1972 et de 1975<sup>250</sup>. L'inflation en France a été très forte, comme l'indique le tableau<sup>251</sup> ci-dessous :

Année	Taux d'inflation	Budget FPF en KF
1975	11.8 %	566
1974	13.7 %	506
1973	9.2 %	445
1972	6.2 %	407

Il faudra attendre l'année 1980 pour retrouver un taux d'inflation comparable à celui de 1974, à 0,1% près. Et la tension sur les comptes de la FPF reste importante en dépit des efforts des Eglises membres de la FPF qui ont augmenté leurs cotisations de 44% en moyenne entre 1972 et 1975 ! Les années 1974 et 1975 se soldent respectivement par des déficits de 50 000 F et 80 000 F.

<sup>249</sup> Actes AG FPF Caen, 1972, rapport financier, p.55.

<sup>250</sup> Actes de la 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine », *Centre protestant d'Etudes et de documentation*, n° spécial – février 1976, *Information-Evangélisation* n°6 – 1975, pp.138-141.

<sup>251</sup> Source : [www.france-inflation.com](http://www.france-inflation.com)

Pour le budget 1976, l'ERF et l'ECAAL ont annoncé un accroissement de leurs cotisations de 19% par rapport à celles de 1975 ; l'ERAL propose à son synode une augmentation de 20% tandis que l'EELF a déjà fixé depuis le printemps 1975 une augmentation de 10%. Reste la question de la contribution des autres Eglises. Certes leur contribution au budget de la FPF est faible, de l'ordre de 4%. Mais Jacques Walch espère un effort ; il suggère de la part de ces Eglises qu'elles ajustent leur effort au niveau de celui de l'Eglise Evangélique Luthérienne de France (EELF), soit 10% par rapport à l'année précédente.

Le trésorier constate lucidement que la FPF sera dans l'obligation de maintenir sa campagne financière auprès de quelques généreux donateurs. Et que l'équilibre financier pour l'année 1976 sera à ce prix.

De façon singulière, la FPF s'engage financièrement par le moyen de subventions allouées aux Départements, Services et Commissions. Ces subventions s'élèvent à 460 000 F en 1972 et 586 F en 1975. Toutefois, ceci ne couvre pas les besoins de ces différentes structures qui doivent assurer leur équilibre financier par des recettes complémentaires. Ainsi les recettes propres s'élèvent-elles à 237 000 F en 1972 et à 182 000 F en 1975. Comme on peut le constater ces recettes sont en baisse pour la période considérée. Le déficit est alors supporté par les caisses des services gérées de façon autonome. Les Départements, Services et Commissions sont ainsi encouragés à tenir leur propre comptabilité. Si le Centre protestant d'Etudes et de Documentation apparaît à certains égards comme un prestataire de service et doit payer les services rendus, plusieurs structures parallèles apparaissent, constituées ou non en association, qui porteront les noms de "Amis du service biblique", ou "Amis de la Radio et de la Télévision Protestante", par exemple.

En outre, certains postes FPF sont pris en charge de façon totale ou de façon partielle par les Eglises, et pour des durées variables. Comme par exemple le poste de secrétaire général ou celui de l'Aumônerie des prisons, où le pasteur Jean Hoibian est rémunéré entièrement par la région parisienne de l'Eglise réformée de France pour un montant de 6 000 francs, hors prise en charge par la FPF des frais de desserte.



Le cas échéant, il ne sera pas procédé au remplacement d'une personne quittant la FPF, comme ce sera le cas au départ du pasteur Bruston (Service des Recherches théologiques et des relations œcuméniques), ceci occasionnant une économie de 28 000 F.

Ci-dessous, l'évolution des cotisations statutaires des Eglises membres entre 1972 et 1975, au regard de la diminution des recettes diverses et exceptionnelles :

Année	Contributions des Eglises membres	Evolution	Recettes diverses et exceptionnelles	Evolution
1972	526 000 F		166 000 F	
1975	759 000 F	+ 44 %	119 000 F	-28,31%

En conclusion, Jacques Walch postule <sup>252</sup> que l'exercice 1975 sera déficitaire d'environ 80 000F et que deux causes majeures sont à l'origine de ce résultat probable :

- La modification des structures du personnes, à concurrence de 50 000 F ;
- La forte régression des recettes propres aux services entre 1972 et 1975.

Il exprime en outre sa gratitude à l'ECAAL d'une part, qui consent à prendre sur son rôle le poste du pasteur Tania Metzler, l'un des deux aumôniers généraux des prisons, poste qui sera ainsi rémunéré par l'Etat à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1975, du fait du statut particulier des cultes en Alsace et en Moselle, et d'autre part à l'ERF qui prendra en charge la moitié des émoluments et charges du pasteur Richard-Molard, secrétaire du service de l'Information, au titre de la participation de ce pasteur à la confection des journaux régionaux<sup>253</sup>.

Il convient ici de mentionner qu'outre le fait que l'ERF et l'ECAAL sont les deux gros contributeurs au budget de la FPF, leur effort est accru par la prise en charge d'un ou plusieurs postes pastoraux. Désormais, le poids financier des deux Eglises ne peut rester sans conséquence quant aux orientations de la FPF. La faiblesse des contributions des Eglises évangéliques ne leur permet pas de peser réellement sur les orientations de l'institution.

<sup>252</sup> Rapport financier, Actes AG FPF Paris 1975, p.140.

<sup>253</sup> *Idem*, p.141.

## 6) L'Assemblée générale FPF de La Grande Motte (1978) :

Il n'y a pas de rapport financier dans les Actes de l'AG FPF qui se réunit à La Grande Motte du 16 au 18 mars 1979. Nous y apprenons cependant que François Guiraud a succédé à Jacques Walch, comme trésorier – coopté- au sein du Conseil FPF.

La liste<sup>254</sup> des services, commissions et départements de la FPF ne fait pas non plus apparaître de Commission des finances. Tout au plus fait-elle apparaître la Commission d'Entraide<sup>255</sup>, qui transmet annuellement des projets aux organismes œcuméniques, ainsi qu'un Comité des Bourses<sup>256</sup>, celles-ci étant attribuées à des

---

<sup>254</sup> Actes AG FPF La Grande Motte, 16-18 mars 1979, p.149.

<sup>255</sup> En ce qui concerne la *Commission d'Entraide*, voici les informations financières dont nous pouvons disposer, à travers les Actes de la XVI<sup>e</sup> AG FPF (La Grande Motte, 16-18 mars 1979) : - Commission d'Entraide (p.110 -112, in Actes AG FPF La Grande Motte, 16-18 mars 1979, le rapport est d'Albert Nicolas, juillet 1978) : « Un Comité d'entraide pour les Eglises sinistrées avait déjà fonctionné dans le cadre de la FPF pendant la première guerre mondiale. Le protestantisme français bénéficia ensuite largement entre les deux guerres de l'activité du Comité d'Entraide pour les Eglises d'Europe, animé par Adolphe Keller. Dès la fin 1940, le Conseil de la FPF reconstituait un Comité d'Entraide, destiné à favoriser le soutien des Eglises de zone occupée ; ce Comité devait s'appeler pendant quelques années *Comité de Reconstruction*, en relation avec le département semblable du COE. C'est dire que depuis le début, la dimension de l'Entraide a été inévitablement présente dans la Fédération, et qu'elle a été un élément de relations multiples avec le monde œcuménique. » Composition de la Commission : elle est nommée par le Conseil. Animée par le Secrétaire général sous l'autorité du Président, elle est composée depuis le 26/9/1976 de M. Ballamy-Brown (ERF), Bois (Cimade), Deschryver (Mission Populaire), Koch (ECAAL-ERAL), Lestringant (FIC), Mordant (EELF), Rousseau (Fédération baptiste et DEFAP), Melle Tournier (secrétaire administrative). Elle se réunit environ tous les deux mois. Sa fonction : - être à l'écoute des besoins ; - coordonner les relations entre Eglises et IOM d'une part et Organismes œcuméniques d'autre part ; - stimuler la participation française à l'Entraide œcuménique. Son activité : a) Elle est responsable, sous l'autorité d'un Comité de Genève de la gestion des prêts ECLOF (capital confié à la France : environ 500 000 francs), prêts à taux réduits (6%) et temps de remboursement limité, la commission étudie les dossiers avant de la transmettre à Genève ; (p.111) - b) La Commission transmet chaque année aux organismes œcuméniques, dont elle est le correspondant reconnu, des projets qui sont proposés aux Eglises d'Allemagne, de Suisse, de Grande-Bretagne, de Scandinavie... (...) C'est ainsi que nous transmettions chaque année au GAW les dossiers trois ou quatre projets pour un montant d'environ 80 à 100 000 DM, et à la Commission d'Entraide du COE les demandes concernant principalement la Cimade [...] - c) La Commission coordonne les inscriptions françaises pour les séjours de repos offerts à des membres actifs des Eglises ou des Œuvres à la Casa Locarno (Suisse) En 1977, 28 personnes ont pu ainsi bénéficier d'un séjour de 4 semaines (...). D) La Commission, sur l'initiative de M. Appel, avait pris l'initiative d'offrir quelques bourses de convalescence, venant de l'est de l'Europe ou des Eglises d'Espagne ou du Portugal ?

Questions : 1) Comment discerner les vrais besoins, apprécier les demandes ? ; 2) Comment justifier l'appel aux Eglises étrangères ? 3) Comment développer l'apport français à la solidarité œcuménique ? Elle est déjà notable. En 1977, par l'intermédiaire du DEFAP et de la Commission Missionnaire d'Alsace et de Lorraine, environ 2.700.000 francs ont été envoyés de France vers la CEVAA ou le travail missionnaire ; et par l'intermédiaire de la Cimade, plus d'un million de francs pour les catastrophes ou les projets de développement du COE.

<sup>256</sup> En ce qui concerne le Comité des Bourses, le rapporteur anonyme rappelle (pp.113-114, in Actes AG FPF La Grande Motte, 16-18 mars 1979), qu'un groupe de travail fut créé le 14 mars 1969, dans le cadre du département des relations Extérieures de la FPF avec pour mission d'essayer d'établir un

étudiants étrangers via la FPF. Ces fonds sont, pour l'essentiel, alimentés par les Eglises étrangères. Ce qui amène le secrétaire général, Albert Nicolas, à penser que le protestantisme français devrait et pourrait se manifester beaucoup plus encore envers « les plus pauvres ». Il estime que le protestantisme français qui a été beaucoup aidé devrait à son tour exercer cette même présence, cette même solidarité auprès de ceux qui sont dans le besoin au loin (Tiers-Monde) comme au près (Quart-Monde).

La gestion est tendue et il convient de faire des réductions significatives : En dépit des efforts faits, la situation de la FPF est critique. Le Conseil de la FPF, en septembre 1979, doit prendre « des mesures draconiennes pour rétablir une situation financière qui était de plus en plus déséquilibrée et qui aurait conduit, écrit le secrétaire général Pierre Chrétien, sans aucun doute à des catastrophes.<sup>257</sup>» Le secrétaire général fait un double constat : que l'équilibre budgétaire annuel est assuré, d'une part grâce à un suivi rigoureux des dépenses, et d'autre part, grâce à une campagne financière dont les donateurs s'amenuisent chaque année. Il sait en outre que toute création nouvelle « doit être acceptée par les Eglises et les IOM comme un effort financier supplémentaire, comme ce fut le cas pour la création du poste radio au 1<sup>er</sup> janvier 1984.<sup>258</sup>» Pour établir le budget 1980, de grandes coupes sombres furent faites touchant les services et notamment les Equipes de Recherches Bibliques (ERB), les Commissions comme la Commission sociale, économique et internationale (CSEI), le plafonnement ou la réduction des subventions allouées<sup>259</sup>. En outre, *last but not least*, le poste du Secrétaire général a été retiré du budget<sup>260</sup> de la FPF, tandis que les moyens du Secrétariat général sont

---

inventaire des bourses accordées dans le protestantisme français. (p.113) Ce groupe de travail préconisa la création d'un Comité des Bourses qui fut nommé par le Conseil de la FPF en 1971. Lieu de réflexion, le Comité a été constitué lorsque la FPF a demandé au DEFAP de reprendre les activités de Mme Evdokimov. Et comme il y a quatre membres du DEFAP dans ce comité, il apparaît pour certains comme étant une commission du DEFAP. Pourtant il regroupe le service des bourses de la Cimade, de l'Institut protestant de théologie, de l'institut orthodoxe Saint-Serge, de la faculté de théologie de Strasbourg, de l'Eglise luthérienne, et du Département évangélique français d'Action apostolique. Le rapport évoque ensuite plusieurs questions, telles que l'accueil des étudiants boursiers et plus largement des étrangers, l'information et la sensibilisation de l'opinion publique, l'ouverture internationale et l'encouragement de candidatures de français désireux de partir à l'étranger.

<sup>257</sup> Rapport de gestion 1979-1983, 17<sup>e</sup> AG FPF La Rochelle, 11-13 nov.1983, p.86.

<sup>258</sup> *Ibidem*.

<sup>259</sup> Notamment pour le CPED.

<sup>260</sup> Il est désormais pris en charge par les Eglises luthériennes.

néanmoins toujours jugés insuffisants : il faudrait 6 personnes, là où il n'y en a que 4½.

Lorsque s'ouvre l'AG FPF de la Rochelle, Pierre Chrétien admet que « l'on peut demeurer sinon inquiet, du moins soucieux » lorsque l'on considère que les Eglises ont des difficultés pour assurer leur propre budget, tandis que les besoins des services de la FPF ne peuvent plus être correctement honorés. Et le secrétaire général dresse ici une impressionnante liste des besoins non couverts<sup>261</sup>. Pierre Chrétien sait que « toute politique générale de la FPF est liée à ses possibilités de financement des objectifs poursuivis et des choix effectués. <sup>262</sup>» Ceci n'est pas sans incidence sur le personnel et le tableau ci-dessous montre notamment l'évolution du nombre de salariés entre 1979 et 1983 :

Année	Montant	Effectifs	% accroissement du budget
Budget 1979	1.808.215 F	17 salariés	
Budget 1983	2.651.540 F	15 salariés	+ 46,64 %

Dans la période concernée, l'inflation, quant à elle, est de 56,70%, c'est-à-dire qu'elle est de plus de dix points supérieurs à l'accroissement du budget de la FPF.

7) De l'AG de Strasbourg (1987 à celle de Lille (1991) :

Pierre Chrétien fait, à nouveau, une communication sur la situation financière dans le rapport de gestion de l'AG FPF suivante, celle de Strasbourg 1987. Il précise son analyse de l'évolution du contexte du déploiement de l'action fédérative à cette période, et des moyens dont dispose la FPF. Tout en soulignant les défis auxquels la FPF est confrontée, il paraît toutefois moins inquiet qu'à La Rochelle.

Il écrit que : « Bien que souvent on entende dire que la FPF est une institution coûteuse, il n'en demeure pas moins vrai que le budget de la Fédération est modeste compte tenu des responsabilités qu'elle soit assumer, et souvent dans des conditions difficiles, tant sur le plan humain que sur le plan financier. Il suffit de renvoyer aux

---

<sup>261</sup> Plusieurs demandes de postes supplémentaires à temps plein ou partiel sont sollicitées, dans les Services (Information, Radio, Télévision, ERB), ou à l'initiative des Commissions, telle la demande de création d'un poste d'aumônier général des hôpitaux. Ces demandes portent également sur l'administration et le secrétariat de la FPF.

<sup>262</sup> Rapport de gestion, AG FPF La Rochelle 1983, p.87.

différents rapports qui suivent et qui décrivent bien la réalité<sup>263</sup>. De 1984 à 1987, le budget est passé de 3.130.000 F à 3.860.000, soit une augmentation moyenne de 4% par an. Constamment, la FPF est obligée de repenser ses priorités et de placer les responsabilités des services et des commissions dans des situations difficiles.<sup>264</sup> »

Un budget en croissance constante :

Budget 1984	Budget 1987
3.130.000 F	3.860.000 F

Toutefois, Pierre Chrétien met en garde l'Assemblée de Strasbourg sur les difficultés qui demeurent. « Nous sommes arrivés, dit-il, au point où il est difficile de comprimer davantage les dépenses. Mais comment augmenter les ressources lorsque les Eglises elles-mêmes vivent de réelles difficultés ? C'est le point auquel une réunion commune de la Commission des finances et des présidents d'Eglises nous a conduit, sans pour autant offrir de réelles solutions à ce problème difficile à vivre mois après mois, pour ceux qui ont en charge la gestion de la Fédération. <sup>265</sup> » En outre, des fonds pour tiers ou gérés de façon indépendantes ne sont pas intégrés dans les budgets FPF. Ainsi, pour avoir une connaissance plus précise des finances de la FPF à cette période, il convient ici de se reporter ici aux rapports<sup>266</sup> relatifs aux Comité des bourses et à l'Organisation Protestante pour le Logement (OPL), l'un et l'autre fonctionnant comme commissions de la FPF, cette seconde étant toutefois, comme nous l'avons déjà souligné, une association à part entière.

Afin de couvrir autant que possible la totalité de la période étudiée dans notre thèse (1905-1991), il nous est apparu utile de consulter encore les Actes de l'AG FPF de Lille 1991. Le document d'une demi-page est liminaire, mais il permet de compléter notre connaissance de la gestion de la FPF depuis l'AG de Strasbourg réunie en mai 1987. Il y est question d'une commission de contrôle.

---

<sup>263</sup> De l'action de la FPF.

<sup>264</sup> Rapport de gestion, la politique financière de la FPF, Pierre Chrétien, in Actes XVIIIe AG FPF, 29-31 mai 1987, Strasbourg, thème « *Conviction et tolérance* », §2.10, p.96.

<sup>265</sup> Rapport de gestion « Question abordées en Conseil et en Bureau », in Actes 18<sup>e</sup> AG FPF Strasbourg, 29-31 mai 1987, p.96.

<sup>266</sup> Actes de cette même 18<sup>e</sup> AG FPF de Strasbourg 1987, p.144 et p.146.

Dans les Actes de l'AG FPF de Lille 1991, le rapport de la Commission des finances<sup>267</sup> figure sous le §9 « Réalisme et solidarité » du rapport plus général des Départements, Services et Commissions. Il est communiqué par Olivier Leenhardt.

La Commission, écrit le trésorier de la FPF, a eu à se prononcer, à la demande du Conseil, sur un projet de statuts d'Association culturelle, ou les implications financières du développement de la politique de communication. Ceci paraît relativement annexe dans le travail de la commission. Par contre, la Commission a pris une décision importante, mais dont la justification n'est pas donnée : il s'agit de la création d'une « Commission de contrôle chargée de procéder à la vérification comptable des recettes et des charges et de s'assurer de la bonne tenue de la comptabilité »<sup>268</sup> de la FPF. Si la composition de la commission est donnée<sup>269</sup>, nous apprenons qu'elle fonctionne déjà depuis deux ans. Elle a donc été créée en 1989. L'impulsion a été vraisemblablement donnée par le président Jacques Stewart, au moment de sa prise de fonction.

Olivier Leenhardt constate que des charges nouvelles incombent à la FPF. Il s'agit des dépenses liées à la création du Conseil des Eglises chrétiennes en France et au transfert du Service des relations œcuméniques, dont le fonctionnement est intégré désormais dans le budget de la FPF alors qu'il incombait jusqu'alors au Comité Protestant Luthéro-Réformé (CPLR).

La Commission constate que, depuis des années, certains services placés sous son égide sont financés par l'Etat, comme c'est le cas pour l'Aumônerie aux Armées ou encore pour les émissions<sup>270</sup> de radio ou de télévision protestantes, sur les chaînes de service public. Et donc que les chiffres qui sont fournis à la connaissance des membres de l'AG ne portent que sur une partie des activités fédératives.

Charges	En 1987	En 1990
	4.031.000 F	4.712.000 F

Le budget de 1991 s'avèrera, dit le trésorier, difficile à équilibrer du fait du développement des actions de communication, notamment. En outre, les relations

---

<sup>267</sup> Actes AG FPF Lille, 1-3 novembre 1991, p.173.

<sup>268</sup> Actes AG FPF Lille 1991, Olivier Leenhardt, rapport commission des finances, 9.1, p.173.

<sup>269</sup> Elle est constituée par trois membres choisis au sein de la commission des finances.

<sup>270</sup> Culte radiodiffusé sur France Culture, et émissions télévisées sur Antenne 2. A noter qu'Antenne 2 deviendra France 2 le 7 septembre 1992.

extérieures qui sont assumées à cette époque conjointement par le DEFAP et la FPF génèrent également des coûts. Si leur importance n'est pas remise en cause par les délégués à l'AG FPF de Lille 1991, ces relations internationales doivent faire l'objet de recherches de financements "par objectif". Ainsi, parmi les remarques conclusives du rapport de Robert Bonnal<sup>271</sup>, il est précisé que le financement des relations extérieures est assuré par le DEFAP avec une contribution de la FPF (50 000 F en 1991) pour ce qui concerne le fonctionnement des sections et actions régulières telles que les soutiens au CIEETS et au CTE (Amérique latine) au CLCF (Zaire), à l'Eglise protestante malgache en France. Les visites de délégations dans un sens comme dans l'autre et les actions nouvelles doivent faire l'objet de devis particuliers et de recherches de ressources complémentaires. R. Bonnal s'interroge sur l'opportunité d'envisager de nouveaux secteurs de relations extérieures et ajoute quelques perspectives en forme de critères de priorité, comme : - Francophonie et contexte historique ; Aspects culturels. - Eglises en situation de minorité ; - Enjeux et dialogues théologiques ; - Long terme. Situation stratégique d'avenir. Il évoque cependant « la limitation de nos moyens. »<sup>272</sup>

Ces données excèdent désormais le cadre de notre recherche et devront faire l'objet d'une étude complémentaire.

En conclusion de ce chapitre, nous tirons les enseignements suivants :

- C'est en 1919 qu'est élaboré le premier budget de la FPF, à la demande d'Edouard Gruner.
- L'institution fédérative, pour la période étudiée, est une institution en croissance continue.
- La FPF a été, à plusieurs reprises, gestionnaire de fonds qui lui étaient confiés pour des tiers.
- La FPF est depuis son origine en situation financière précaire. Elle doit son équilibre au fait que certains postes sont assumés par des Eglises membres ; certains services ont des recettes propres qui pallient aux carences du budget

---

<sup>271</sup> In Aperçu du travail des sections, Actes XIXe AG FPF Lille, 1-3 nov. 1991, « Grâce sans frontières », Rapport des Départements, Services et Commissions, p.130-136, précisément : Relations extérieures, p.132-135, rapport rédigé par Robert Bonnal, citation p.135.

<sup>272</sup> *Idem*, p.135.

général ; le budget de l'Etat ou, par délégation de services publics, prend en charge des secteurs entiers de l'action fédérative, ceci faisant l'objet de conventions ou de contrats ; des dons privés ou de mécénat ont parfois abondé aux recettes de la FPF.

-La FPF a dû régulièrement réévaluer les contributions de ses membres (Eglises ou Institutions, Œuvres et Mouvements).

-La FPF est excessivement complexe dans sa structuration, ce qui appelle à une simplification de son fonctionnement. Michel Wagner confirme ce constat en se faisant l'écho de la perplexité des membres des groupes de travail à l'AG de la Rochelle quant à l'évolution de l'institution fédérative. Ceci a, en effet, été souligné et bien analysé par plusieurs délégués lors de l'AG FPF de la Rochelle en 1983 à la suite de Michel Wagner. Celui-ci exprimait le besoin de restructuration de la FPF sous la forme suivante : « La multiplicité et la diversité des rouages de notre vie commune nous ont laissés perplexes. Nous sommes convaincus que des simplifications et une meilleure utilisation de nos forces sont possibles et nécessaires<sup>273</sup>. » Pourtant, si Michel Wagner esquisse des perspectives nouvelles comme « l'utopie d'un journal commun à tout le protestantisme » et évoque aussi le possible<sup>274</sup> abandon du projet de département des Facultés de théologies, ceci est naturellement insuffisant pour redresser la Fédération. Il conclut en proposant « d'ouvrir un débat responsable sur les moyens financiers et en personnes que nous pouvons et voulons consacrer à notre marche commune. »<sup>275</sup>

Enfin, il convient de noter que :

- Plusieurs activités de la FPF sont prises en charges en totalité ou en partie par l'Etat (Aumônerie militaire ou Aumônerie des prisons) ou des organismes de service public qui lui sont liés (Radio-Télévision).

- Sauf exception, la FPF ne génère pas de recettes propres. Elle ne dispose pour l'essentiel, quant à ses ressources, que des contributions de ses membres et de subventions.

---

<sup>273</sup> Actes AG FPF La Rochelle, p.122, §5. Questions aux Commissions, Services et Départements de la Fédération.

<sup>274</sup> Celui-ci n'a jamais pu se réunir. La question du rapport à l'université reste l'une des grandes questions posées à la FPF.

<sup>275</sup> *Idem*, Actes AG FPF La Rochelle, p.122.



- La FPF est une organisation prestataire de service pour ses membres.
- Pour la période étudiée (1905-1989), le budget de la FPF repose très largement sur la participation des Eglises luthériennes et réformées. Cet élément, qui assure une incontestable stabilité à l'institution fédérative, pèse néanmoins sur les processus de décision.

Toute comptabilité est un outil au service de la gestion d'une société, d'une entreprise ou d'une association. Les données qu'elle regroupe sont autant d'indicateurs dans la connaissance que l'on peut avoir, année après année, du fonctionnement de telle ou telle de ces structures. Elle constitue un des éléments de l'appréciation que l'on peut porter sur la solidité d'une telle structure. Nous donnons acte ici de la précision et de la transparence des comptes et budgets que nous avons étudiés. La FPF est une association de type loi du 1er juillet 1901 qui caractérise un contrat de droit privé. Elle est à but non lucratif. La solidarité n'en est donc pas absente. Les éléments que nous avons étudiés dans ce chapitre sanctionnent les choix faits par la Fédération, et parfois aussi de ce à quoi elle a dû renoncer. Quant au budget, on peut s'interroger, au regard de la ligne relative à la contribution, en recettes, des membres de la Fédération, sur le poids institutionnel relatif de chacun d'eux. Et se demander si cela ne constitue pas un réel étiage de leurs influences respectives.

## Chapitre 4 : LES MESSAGES

Les Assemblées générales de la FPF se sont souvent conclues par des messages (*ou adresses*) aux Protestants de France. Ce sont essentiellement des synthèses des travaux des délégués, voire des résumés des moments importants de ces rencontres fédératives, mais aussi des interpellations destinées au peuple protestant de France, comme autant de signes d'une volonté de communiquer étroitement avec lui.

Il s'est agi de rendre compte du déroulement des débats qui furent ceux des délégués à ces AG, de faire écho aussi à la réflexion thématique qui furent au cœur de ces assemblées. Plus rarement de faire part de prises de position particulières quoique ceci ne fut pas exclu.

Nous invitons le lecteur à se reporter en annexe aux textes de ces messages<sup>276</sup>. Le tableau ci-dessous précise le rythme et la nature des communications qui furent, ou non, consécutives à ces temps forts de la vie fédérative.

AG FPF	Message	Objet	Contenu
Nîmes 1909	+	Manifeste au peuple protestant	Une fédération en création
Lyon 1919	+	Message d'Après-guerre	L'institution se consolide
Strasbourg 1924	+	Une dynamique de projet	L'Alsace dans le concert du protestantisme français
Marseille 1929	+	Réaliser l'Unité	Une assemblée de la confiance
Bordeaux 1934	+	Un urgent devoir	Un contexte préoccupant
Nîmes 1945	+	Restaurer l'Eglise de J-Christ	Panser les plaies et Reconstruire
Strasbourg 1948	+	La justice sociale	La confrontation au monde
Nancy 1950	-	-	-
Montpellier 1955	+	Exhortation au dialogue	Aux chrétiens de France et d'Afrique du Nord

<sup>276</sup> Le texte de ces messages se trouve en Annexe IV.

Montbéliard 1960	+	Unité des chrétiens	Témoignage, Service et Unité
Aix-en-P 1963	+	Une Eglise pour le monde	Des Œuvres au service du renouveau
Colmar 1966	-	-	-
Grenoble 1969	-	-	Création d'une commission de Synthèse du rapport Keller*
Caen 1972	-	-	-
Paris 1975	+	Rapport à L'Ecriture sainte	Unité et diversité
La Grande-Motte 1979	-	-	-
La Rochelle 1983	+	Une pédagogie pour la Paix	Bipolarisation du monde
Strasbourg 1987	+	Vers une nouvelle évangélisation	Respect des différences
Lille 1991	+	Vivre la grâce	Dans le monde et dans l'Eglise

\*S'il n'y eut pas de message en tant que tel, l'AG aboutit à une consultation des protestants de France.

Comme on peut le voir sur le tableau ci-dessus, sur dix-neuf Assemblées générales quatorze d'entre elles ont été suivies d'un message au peuple protestant et cinq ne l'ont pas été. Nous donnons ci-dessous les précisions utiles.

#### A. Un message fondateur :

L'AG FPF, qui se déroula les 27 et 28 octobre 1909 à Nîmes, est, en quelque sorte fondatrice dans ce domaine. Le message conclusif à cette AG se présente comme un Manifeste au peuple protestant<sup>277</sup>. Le vote de ce texte n'alla pourtant pas de soi. Le texte soumis au vote définitif des délégués édulcorait le texte initial du pasteur Charles Babut, ce qui fit débat et amena le président Gruner à souhaiter un vote unanime. Et c'est en effet ainsi que fut adopté ce texte au terme d'une assemblée de deux jours qui avait fait, de l'avis même des délégués, œuvre utile « pour le pays et pour le Protestantisme ». Avec le sentiment du devoir accompli, les délégués chantèrent le cantique de la Réformation « C'est un rempart que notre Dieu ». Ils le firent à l'invitation du pasteur Babut, qui valida la mouture définitive. Il terminait là,

<sup>277</sup> Actes AG FPF Nîmes 1909, pp.77-81.

avec autorité, son mandat de président d'honneur de la première assemblée de la Fédération protestante de France.

Si le texte s'adressait en effet aux protestants de France, il avait l'ambition de toucher un public plus vaste.

Dans le paragraphe introductif, il est écrit : « Si c'est à vous que nous adressons cette lettre, ce n'est pas à vous seuls que nous avons pensé en l'écrivant. Nous voudrions pouvoir la placer sous les yeux de tous les Français. Rien de ce qui est humain, à plus forte raison rien de ce qui concerne le bien de notre chère patrie, ne nous est étranger. » Le style, lyrique et quelque peu grandiloquent, est conforme à l'esprit du temps : il se veut solennel. Le texte ne ménage pourtant pas le lecteur qu'il suspecte d'être indifférent à cette *adresse*, et de ne plus savoir au juste s'ils sont encore chrétiens et protestants !

Les délégués ont la fierté d'avoir tenu la première Assemblée fédérative, même si d'autres avaient eu une prétention analogue. Le texte fait apparaître un certain optimisme, s'étonne du morcellement<sup>278</sup> protestant qu'il considère comme provisoire et postule l'unité foncière des protestants de France. Ceci donne l'occasion de préciser que « <sup>279</sup> dans un sincère et commun désir d'entente, écrivent les délégués, nous avons écarté de nos débats les questions ecclésiastiques. Les groupements actuels, au sein du protestantisme, subsisteront tant que leur existence apparaîtra nécessaire à leurs membres. Mais en dehors et au-dessus de nos diverses Associations, il y a place pour une *Assemblée générale*<sup>280</sup> semblable à celle qui vient de siéger. »

Cette AG FPF fut fondatrice. Le message mentionne que la décision a été prise de convoquer une telle assemblée tous les cinq ans. Il attire l'attention du peuple protestant sur la question de la liberté de culte dans le contexte de la situation à Madagascar<sup>281</sup>. Il s'achève par la citation de Matthieu 23/8-10 et l'affirmation que « la vérité prévaudra. »<sup>282</sup>

Au terme de l'AG, M. J. de Pourtalès demandera, ce qui fut adopté, la publication des Actes de l'Assemblée et propose l'ouverture d'une souscription.

---

<sup>278</sup> Comme on peut le lire dans la citation qui suit, les Eglises protestantes sont assimilées à des « groupements » !

<sup>279</sup> Entre guillemets, nous plaçons une partie du résumé des décisions de l'Assemblée générale, tel qu'il a été ajouté ensuite par le Conseil de la Fédération.

<sup>280</sup> En italique dans le texte.

<sup>281</sup> Nous renvoyons ici au chapitre sur la FPF et les guerres d'indépendance.

<sup>282</sup> AG FPF Nîmes 1909, p.81.

Comme nous l'avons déjà souligné, il n'y aura pas d'assemblée cinq ans plus tard. Dix ans s'écouleront donc entre les deux premières assemblées. Mais la fracture qui était intervenue, du fait de la Première Guerre Mondiale, était considérable. Lorsque la FPF se réunit à Lyon du 18 au 21 novembre 1919, les blessures étaient encore profondes, même si la victoire mettait un baume sur les innombrables sacrifices qui avaient affecté la population et notamment les familles protestantes. L'unité nationale communiait dans ce sentiment.

#### B. Entre patriotisme et reconstruction :

Dans le message qu'elle adresse aux protestants de France, l'AG de 1919 réunie à Lyon parle de reconstruction et de renforcement des structures fédératives. Elle se réjouit de la présence de nombreuses délégations étrangères et fait le constat d'avoir dû « adapter (son) organisation fédérale aux circonstances nouvelles qui résultent de la guerre<sup>283</sup> ». Nous notons que ce message se veut positif et rend compte utilement de la réflexion prospective qui fut celle des délégués. Il s'agit de reconstruire, mais aussi de discerner les voies nouvelles d'une pratique fédérative. On y lit notamment que la FPF sera dotée d'un siège social et d'un budget, et qu'elle a décidé la création de commissions. Il est mentionné que l'unité<sup>284</sup> est notamment visible dans le domaine de la mise en commun des moyens de l'Entr'aide. Le texte est signé Henri Monnier au nom du Comité de propagande<sup>285</sup>.

Le protestantisme, considère Henri Monnier, y est investi d'une mission spirituelle essentielle: Il s'agit rien moins que de sauver la France! « Dieu l'a miraculeusement préservée de la ruine, dit le texte, et ce n'est pas pour qu'elle périclite d'inanition spirituelle. A nous de lui donner l'Évangile. L'heure est propice à le recevoir. » La FPF estime qu'il convient d'aller à la rencontre de tous ceux qui, la guerre étant passée par là, sont à la recherche d'un Dieu inconnu. Le protestantisme fait donc une offre religieuse nouvelle à ses contemporains, certain de s'être « affirmé si profondément chrétien par sa volonté de sacrifice, tout en étant détaché du

---

<sup>283</sup> Actes AG FPF Lyon, p.50.

<sup>284</sup> Des Eglises protestante de France.

<sup>285</sup> Actes de l'AG Lyon 1919, pp.50-54. Henri Monnier figure à l'AG FPF parmi les représentants de Sociétés religieuses, et précisément au titre du Comité de propagande, aux côtés de Paul Fuzier, André Weiss, Edouard Soulier, Paul Doumergue, André Monod et Victor Monod.

cléricalisme, et qui a soif de certitudes, mais qui ne veut point les acheter au prix de son droit de penser et d'agir librement. »<sup>286</sup>

Le texte, qui prend en compte l'urgence d'un engagement des Eglises sur le plan moral, s'achève par une exhortation à la confiance : « Frères, ayez confiance. La moisson est grande et, pour remplacer ceux qui sont tombés, des ouvriers nombreux se lèvent, répondant à l'appel de leur sacrifice. »<sup>287</sup>

Nous retrouvons dans ce texte un élément important qui figure déjà dans le précédent, à savoir, la réticence protestante devant tout ce qui pourrait apparaître comme s'interposant entre Dieu et le croyant. Il s'agit d'une réserve exprimée quant à la place de tout pouvoir humain, et quant au risque de dérive qui lui serait inhérent.

Le message de l'Assemblée générale qui se tient à Strasbourg en 1924<sup>288</sup> reflète l'atmosphère très patriotique qui prévalut lors de cette rencontre. A Strasbourg, c'est l'Alsace toute entière qui accueille les délégués. Fierté de l'Alsace redevenue française, fierté de l'institution fédérative d'y avoir été invitée à tenir séance. Le message final porte d'ailleurs la marque de la solennité que le Bureau de la FPF a voulu donner à cet événement : Il y a trois signataires, le président Gruner, le secrétaire Elie Bonnet et le président de la commission des vœux, le professeur Raoul Allier.

Le message est dense et les sujets abordés nombreux. Il s'agit à la fois d'un compte-rendu de séance et d'une adresse aux protestants de France. Le ton est patriotique et l'introduction souligne « que c'est avec une émotion profonde que nous nous sommes trouvés avec nos frères enfin rendus à la Patrie, sur cette terre d'Alsace qui nous a toujours été si chère. » La famille protestante est désormais au complet. La FPF n'ignore pas que se trouve posée la question du statut des Eglises alsaciennes et mosellanes invitantes. Nous sommes en 1924 et le Cartel des gauches que préside Edouard Daladier et qu'a fondé Edouard Henriot, et qui a gagné les élections le 11 mai, aimerait mettre fin à la singularité alsacienne. Nul n'ignore que cette question pourrait diviser les protestants eux-mêmes. Un groupe de travail avait été créé. Celui-ci parvint à une synthèse qui fut votée unanimement : il s'agirait de

---

<sup>286</sup> *Idem*, p.53.

<sup>287</sup> *Idem*, p.54.

<sup>288</sup> Actes de l'AG FPF Strasbourg 21- 23 octobre 1924, pp.81-87.

respecter la spécificité des trois départements concordataires<sup>289</sup> au cas où « le régime de séparation serait un jour étendu aux trois départements recouverts (en) introduisant dans la loi toutes les modifications exigées par le respect des traditions et des aspirations du protestantisme en Alsace et en Lorraine.<sup>290</sup> » La présentation est habile et cette déclaration, adoptée sans discussion<sup>291</sup> et par acclamation, n'aborde la question du statut local des cultes qu'en seconde partie du troisième alinéa, dans le contexte d'une réflexion sur la loi du 9 décembre 1905. Le premier alinéa porte sur la revendication de « recevoir des dons et legs », le second sur la constitution de « fonds de réserve » ; le troisième exprime la demande que « l'exemption d'impôts accordée par l'article 24 soit étendue aux immeubles de toutes les associations cultuelles pour mettre fin aux inégalités existantes. »<sup>292</sup>

Le message aux protestants rend compte des débats et d'un ordre du jour abondant. Il s'est agi, en effet, de se prononcer sur la modification des statuts relativement aux modalités de désignation des membres du Conseil, la création de Fédérations régionales FPF, l'accroissement de la contribution des Eglises au budget fédératif, la création d'un *rôle*<sup>293</sup> des pasteurs.

En outre, il a été question d'encouragement à la participation aux cérémonies officielles, de création d'un livret de la famille protestante, d'une action plus vigoureuse de lutte contre l'immoralité publique et privée. La FPF souhaite une plus grande coordination du travail des œuvres protestantes, notamment relativement à l'enfance, et un soutien à la communauté arménienne<sup>294</sup>. Le message évoque enfin la décision prise de participer à la Conférence universelle du Christianisme pratique qui se réunira à Stockholm l'année suivante.

Les délégués n'oublient pas qu'ils sont réunis à quelques semaines de Noël et réaffirment donc « leur fidélité à l'idéal que le message de Noël viendra rappeler aux hommes de bonne volonté ». Ils ont répondu ainsi à « l'appel aux protestants qui vient d'en-haut », appel qu'ils sont résolus de transmettre à leurs coreligionnaires.

---

<sup>289</sup> Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle.

<sup>290</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1924, question de l'application de la loi de séparation à l'Alsace et à la Lorraine, déclaration p.38-39.

<sup>291</sup> Le texte a fait l'objet d'un accord préalable en commission où siégeaient alsaciens, mosellans et autres *protestants de l'intérieur*.

<sup>292</sup> Déclaration de l'Assemblée générale de Strasbourg 1924, p.39.

<sup>293</sup> Liste dûment établie par les Eglises membres.

<sup>294</sup> Il s'agirait de recueillir quelques-uns des deux cent-mille orphelins sans abris et sans soutien.

### C. L'Entre-deux-guerres :

La rédaction du message suivant, lors de l'AG FPF de Marseille 1929 sera plus laborieuse. Un projet de message est présenté à l'assemblée. Le texte est jugé trop long et M.de Félice se fait le porte-voix de plusieurs membres de l'Assemblée, pour demander que le message soit écourté. Pour la première fois depuis un quart de siècle, le Conseil FPF sera en charge de la rédaction définitive de cette adresse aux protestants de France. Nous savons que cette AG fut laborieuse. Elle marquait la fin du mandat d'Emile Morel. Celui-ci avait été pris à partie par plusieurs délégués et Marc Boegner était déjà pressenti par plusieurs pour lui succéder. Le texte<sup>295</sup> évoque en introduction « l'émouvante conviction que, sur la voie où l'Esprit de Dieu nous a lui-même engagés, de nouvelles perspectives de rapprochement et de coopération étroite et féconde s'ouvrent devant nos Eglises »<sup>296</sup>. Il n'y aura pas d'autre point mentionné quoique la rencontre ait été dense. Seule la question de la dynamique unitaire du protestantisme français est valorisée dans ce message : « Dans le dessein de manifester et de fortifier toujours plus cette unité, nous avons demandé, disent les délégués, au Conseil de la Fédération d'organiser dès 1930 une rencontre des représentants de nos Eglises et de nos grandes œuvres, où seront traités les problèmes relatifs à la pensée et à l'action religieuse du Protestantisme français. » Cette impulsion sera décisive, et scellera le dialogue renoué du protestantisme réformé.

Le message est signé par Aimé Couve, le président de cette Assemblée générale. L'autorité du président de la FPF, comme on peut le constater, passera ici encore, au second plan.

Lorsque l'Assemblée générale suivante se réunit à Bordeaux du 16 au 20 novembre 1934 sous la présidence du pasteur Gambier, le pasteur Marc Boegner est déjà solidement installé dans le fauteuil de son bureau du 47 rue de Clichy. Mais le contexte est redoutable et les défis nombreux.

Le texte du message FPF est soumis à l'approbation des délégués le lundi 19 novembre 1934, dans l'après-midi de la troisième journée d'une AG placée sous la présidence du pasteur Gambier. Après que la séance ait été ouverte par une prière prononcée par Paul Gounelle, le pasteur Gambier lit le projet de « Message aux

---

<sup>295</sup> Actes AG FPF Marseille, 22-25 octobre 1929, pp.162-164.

<sup>296</sup> Actes AG FPF Marseille 1929, p.162.



Protestants de France »<sup>297</sup> rédigé par le Bureau de l'Assemblée. Marc Boegner, prenant la parole, explique pourquoi il lui paraîtrait préférable que ce message, « qui doit être imprégné de l'esprit de l'Assemblée », ne soit rédigé qu'à la fin de cette rencontre. Il propose d'en renvoyer la rédaction définitive, qui, comme la précédente, est souhaitée plus brève par l'assemblée-, au Conseil. Celui-ci en assurera la publication. Cette procédure fut validée. On peut néanmoins s'interroger sur la nature des réserves qui animaient le président de la FPF pour justifier le renvoi du texte au Conseil.

De cette déclaration nous retenons deux choses : a) premièrement, la mention que l'AG se réunit dans des circonstances dont la gravité n'échappe à personne : d'une part, l'arrivée au pouvoir d'Hitler en Allemagne en 1933 et, d'autre part, les tensions très vives de la société française en février 1934 avec l'action des Ligues, et la crise scolaire ouverte par l'abandon d'une journée réservée aux cultes<sup>298</sup>, "ce qui donne aux Eglises un urgent devoir". b) et deuxièmement, la phrase suivante qui est à la fois obscure et lourde de sens : « c'est peu dire aujourd'hui que les puissances de la matière oppriment les puissances de l'esprit »<sup>299</sup> !

Le texte est un appel à une parole protestante commune « de paix » dans l'unité protestante. Le texte mentionne qu'on trouve sans doute des protestants dans tous les camps, précisément là où « un croyant peut lutter pour la vie et la liberté des âmes »<sup>300</sup>. Faisant suite aux débats internes et notamment aux contributions relatives à la jeunesse, le texte identifie pourtant les points suivants comme étant les plus importants de l'AG : a) Le destin de « nos enfants » ; b) un conflit possible entre la famille et l'Etat ; c) l'âme de la jeunesse dans ses rapports avec la vie de « nos Eglises ».

Le message estime que « pour remédier au désordre des choses, il faut d'abord remédier au désordre des âmes. »<sup>301</sup> Et qu'il convient « de faire entendre le message de salut et de vie que L'Évangile apporte à un monde perdu. »<sup>302</sup> Comme on peut le constater, la tonalité de ce message apparaît comme pessimiste. Sans doute fut-il perçu ainsi par le peuple protestant dont le sentiment communiait aux mêmes affres

---

<sup>297</sup> Actes AG FPF Bordeaux, 1934, pp.177-179.

<sup>298</sup> Il s'agit du jeudi, habituellement réservé aux catéchismes.

<sup>299</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.178.

<sup>300</sup> Le texte fixe ici les limites tolérables.

<sup>301</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.178.

<sup>302</sup> *Ibidem*.

que ses représentants. Le texte, dans sa deuxième partie, est un appel vibrant à l'unité au-delà des engagements de chacun, dans un contexte qui exige « une même obéissance, un même respect, une même charité <sup>303</sup>».

D. De la souffrance à la joie, célébrer la victoire :

L'Assemblée générale prévue cinq ans plus tard ne put se tenir. Il fallut donc attendre l'AG FPF réunie à Nîmes du 22 au 26 octobre 1945, pour que les conclusions de celle-ci soient transmises au peuple protestant. Il est désormais entré dans les mœurs fédératives que les messages des assemblées passeront désormais sous les fourches caudines du Conseil. C'est en quelque sorte la fin d'un dialogue direct entre les membres des Assemblées générales et la population protestante. Le fait que du temps s'écoule entre l'AG et la réception du message exprimé par celle-ci dans les paroisses montre le poids croissant de l'institution et le souhait de voir le Conseil faire œuvre de régulation.

La matinée du vendredi 26 octobre 1945 est consacrée aux vœux<sup>304</sup>. Après le culte présidé par le pasteur Auguste Broussous, la parole est donnée à M. Jean Courvoisier<sup>305</sup> pour la lecture du projet de résolution sur les tâches présentes de l'Eglise. Après un dialogue auquel prennent part les pasteurs Salles, Boegner, Lauriol, Rimbault, Conord, Bosc, ainsi que MM. Theis, Fougeyrol, Morley et Légal, le texte<sup>306</sup> est adopté à l'unanimité. Ce texte est d'une grande radicalité. C'est une véritable remise en question de la pratique traditionnelle de l'Eglise et du rôle des pasteurs. Il réclame une plus grande place pour les laïcs, le recentrage sur le culte et la Cène, une appartenance qui rompe avec l'hérédité, et rappelle la vocation nationale et internationale de ce petit peuple mis à part par Dieu pour une mission éminente qu'est le peuple protestant français, etc.

La 6ème AG du protestantisme français réunie à Nîmes du 23 au 26 octobre 1945, constate que les conclusions des rapports Courvoisier et Tirel, fruits de l'expérience des Eglises de la captivité, ont rencontré exactement les préoccupations des membres de l'Assemblée quant aux tâches essentielles du protestantisme.

---

<sup>303</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.179.

<sup>304</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, pp.174-181.

<sup>305</sup> Se reporter aux rapports Courvoisier-Tirel qui étaient compagnons de captivité et qui ont offert à l'AG de Nîmes successivement, mais complémentirement, une *contribution lumineuse et prophétique fruit de l'expérience des Eglises de la captivité*.

<sup>306</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, pp.174-176.

Le texte appelle : a) à Restaurer avant tout l'Eglise en demandant à Dieu de faire apparaître au sein de nos paroisses d'authentiques communautés chrétiennes entièrement inspirées dans leur vie collective par l'Esprit de Jésus-Christ. Il s'agit de rompre avec les contraintes et les usages du siècle, regrouper les fidèles autour de leur église de résidence, un retour à la pratique du sacerdoce universel, la restauration d'une culture chrétienne selon l'esprit de la Réforme, et vivre l'engagement social sur des valeurs chrétiennes et non plus selon les usages conventionnels communément admis.

Le texte définit aussi les membres de l'Eglise de façon nouvelle. On peut lire que « les membres d'une telle communauté trouveront le secret et la force du partage de leurs biens matériels et spirituels en s'unissant par le lien de la prière, en retrouvant le culte du dimanche comme le rassemblement nécessaire du peuple de Dieu, et la Sainte-Cène comme l'heure où nous est signifié que la vie du Christ descend, réelle et présente en nos vies, nous intègre les uns aux autres en Lui et ordonne chaque communauté à la Sainte Eglise Universelle. »<sup>307</sup> Cette définition de l'eucharistie apparaît nouvelle dans le contexte de ce message aux protestants : elle rompt avec les oppositions traditionnelles entre présence réelle et/ou symbolique du Christ dans les espèces.

Et affirme : b) Une telle Eglise est seule qualifiée pour l'évangélisation et pour les grandes tâches qui la requièrent dans notre peuple et dans le monde.

Cette déclaration, marquée par la place assignée à la spiritualité comprise comme un renouveau de la pensée protestante, est aussi un regard porté sur la société d'après-guerre, regard exigeant et critique, qui s'exprime sous la forme suivante : « En présence de la pensée matérialiste moderne, qui menace la liberté de l'esprit, du catholicisme romain et du libéralisme laïque qui est en régression, elles doivent affirmer l'importance de la responsabilité personnelle comme le fondement le plus sûr du sérieux et de la discipline nécessaires à la reconstruction du pays, être libres de toute entraves devant les exigences dans la cité, en demeurant dégagées de toute prétention temporelle.<sup>308</sup> »

Le texte s'achève, une fois encore, par un appel aux Eglises de la Réforme à travailler ensemble.

---

<sup>307</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, p.175.

<sup>308</sup> *Idem*, p.176.

E. La confrontation aux défis d'un nouveau monde :

A Strasbourg, en 1948, l'Assemblée, réunie du 23 au 26 octobre, estima qu'il importait qu'un message soit adressé au pays par lequel les Eglises protestantes exprimeraient *en termes clairs et précis leur opinion sur la crise et le désarroi actuel*<sup>309</sup>. Après le déjeuner pris en commun au Chapitre St-Thomas, la séance reprit à 14h30 le samedi 23 octobre 1948 pour la discussion du rapport de M. Boegner. A la majorité des voix, l'assemblée décida de nommer une commission spéciale chargée de rédiger un message que le Protestantisme français entend adresser au pays et « à ceux à qui incombe à l'heure actuelle la responsabilité affreusement lourde de l'ordre public ». Ainsi fut fait. Après lecture, les délégués décidèrent de confier au Conseil de la Fédération la tâche de rédiger le message définitif. Ce message devrait faire écho aux différentes suggestions présentées par divers orateurs durant cette rencontre en terre d'Alsace. Dans le contexte de l'après-guerre, d'une part, et de la fin des relations coloniales et de graves conflits sociaux, d'autre part, l'Assemblée générale du protestantisme français renonçait donc à s'adresser aux seuls protestants et choisissait de s'exprimer *ad extra* ! Les délégués se confrontent au fait que la France est entrée dans une réalité nouvelle marquée par les guerres d'indépendance. Les questions portent sur l'Indochine et Madagascar, mais aussi sur le retrait des troupes françaises de la Sarre et la création éventuelle d'un poste de pasteur français à Sarrebruck<sup>310</sup>.

L'Assemblée estimant qu'il importait qu'un message soit adressé au pays par lequel les Eglises protestantes exprimeraient en termes clairs et précis leur opinion sur la crise (Il s'agit des grèves des mineurs) et le désarroi actuel, confia au Conseil de la Fédération la tâche de rédiger le message par un texte qui répondrait aux différentes suggestions présentées par divers orateurs.

En réalité le texte fut bien rédigé. Mais n'obtint pas de consensus. Ce point est donc transmis au Conseil FPF pour finalisation. Il s'avère que, dans la séance du 4 novembre 1948, ce point est en effet inscrit à l'ordre du jour. Il est mentionné

---

<sup>309</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1948, p143 et ss.

<sup>310</sup> Sur ces points, nous renvoyons ici le lecteur au chapitre correspondant (La FPF et les guerres d'Indépendance). L'AG prenait également acte de la création par le Conseil FPF d'un Comité d'étude des ministères féminins et de la demande d'affiliation des Eglises réformées évangéliques indépendantes, cette union ayant consenti à modifier son titre et à accomplir les formalités légales.

que dans une lettre au président Boegner, M. Bartholmé dit que « les Alsaciens n'ont pas compris que nous n'avons pu nous mettre d'accord sur la rédaction d'un message, qu'ils sont navrés de ce manque d'unité et espèrent que le Conseil de la Fédération trouvera les paroles qu'il faut dire ». Le débat s'engage au Conseil sur cette base. Se succèdent plusieurs intervenants dont le pasteur luthérien Ph. Poincenot qui dit que « nous étions mal partis sur deux points : nous parlions trop des grèves et le projet de message avait un sens doctrinal »<sup>311</sup>. Ch. Westphal, quant à lui, constate amèrement « que le seul intérêt du message c'est qu'il était inspiré par une crise aigüe, ... (et que) maintenant nous n'avons (plus) rien à dire. » M. Babut estime toutefois qu'on peut encore « adresser un message aux chrétiens un appel en faveur des enfants de mineurs »<sup>312</sup>. Cette attitude est aussi celle de M. Courvoisier qui pense que le temps du message est passé, mais qu'on peut faire encore un appel en faveur de ceux qui souffrent. Le Conseil est attentif à la misère d'après la grève et souhaiterait, comme l'exprime M. Bungener que « les Eglises locales soient mises en état de faire quelque chose »<sup>313</sup>. Dans ce contexte, M. Boegner rapporte l'entretien qu'il a eu avec les présidents de régions réformées, que des secours urgents pourront être organisés, et une déclaration de sympathie rédigée. Marc Boegner suggère que MM. Maury, Lauriol et Babut rédigent un tel texte. Au terme d'un échange au cours duquel M. Courtin a jugé que « quant au message, il faudrait que l'Esprit souffle... », M. Lauriol accepte de préparer un texte.

Le texte qui figure dans les archives FPF porte exclusivement sur la situation sociale consécutive aux grèves qui ont affectées la France cette automne-là, mais ne fait pas droit à un quelconque appel d'urgence. Ce furent sept semaines de grèves « d'une rare puissance et d'une rare violence »<sup>314</sup>, qui reçurent parfois le qualificatif d'insurrectionnelles et affectèrent les bassins houillers du 4 octobre au 29 novembre 1948. Les bilans les plus modestes rapportent qu'il y eut six morts et trois mille arrestations.

Le texte du message issu des débats de l'Assemblée de Strasbourg 1948 n'est pas dans le dossier de l'AG mais figure, comme nous l'avons indiqué plus haut, dans les

---

<sup>311</sup> PV du Conseil FPF du 4 novembre 1948, p.3.

<sup>312</sup> *Idem*, p.3.

<sup>313</sup> *Idem*, p.4.

<sup>314</sup> M. Fontaine, *Revue XXème siècle*, revue d'histoire 2014/1, p.21.

archives de la FPF, précisément dans les dossiers relatifs aux procès-verbaux des Conseils<sup>315</sup>. Il est à noter qu'il fut adopté sans qu'il soit revenu en débat lors du Conseil suivant, celui du 18 janvier 1949. Il peut être consulté en annexe. Le texte se place sur le terrain de la foi chrétienne. Il fait acte de contrition estimant que « les Eglises protestantes portent leur part de responsabilité dans le désordre actuel du monde » et donne acte à ceux qui souffrent et luttent pour plus de justice qu'ils sont *en accord avec la volonté de Dieu*. Les paragraphes suivants atténuent néanmoins cette formule. En effet, le texte évoque que l'une des fonctions de l'Etat est de maintenir l'ordre et *peut employer la contrainte lorsque celui-ci est menacé*. Le constat est fait de « grandes transformations sociales nécessaires », mais celles-ci ne sont pas précisées ce qui affaiblit la portée du message. Le dernier paragraphe, qui précise que « les grands maux ne peuvent être conjurés que par Jésus-Christ » est une attaque en règle contre les syndicats. Ceux-ci, dit la FPF, doivent servir les hommes et non se servir d'eux ! En outre, la FPF rappelle que les syndicats ne doivent pas détourner des revendications légitimes à des fins politiques. La crise est indubitable et marquera durablement l'appréciation que l'opinion portera sur le gouvernement d'Henri Queuille<sup>316</sup>. C'est une crise de la gouvernance, une crise du modèle politique, une crise du modèle social. La FPF « voit avec douleur que, quelle que soit l'issue du présent conflit, seront aggravées l'amertume, la haine et la peur ». Le gouvernement d'Henri Queuille réprimera ces grèves avec l'envoi massif de l'armée et de blindés. Comme l'évoque France Info TV en octobre 2016, sur le thème de la réparation : « ils sont 300 000 à mener la grève pour leur salaire. Certains iront en prison, d'autres perdront leur emploi ou leur distinction militaire.<sup>317</sup> » L'AG FPF de Strasbourg 1948 aura servi de chambre d'écho à l'un des plus rudes conflits sociaux de l'après-guerre. L'analyse des modalités et des causes de ce conflit aura divisé une assemblée fédérative jusqu'ici plutôt consensuelle.

---

<sup>315</sup> PV Conseils et Bureaux (1947-1961), année 1948.

<sup>316</sup> Le premier gouvernement Queuille dura du 11 septembre 1948 au 5 octobre 1949. Henri Queuille (1884-1970) fut à nouveau chef du gouvernement du 2 juillet 1950 au 4 juillet 1950, et du 10 mars 1951 au 10 juillet 1951. Cf : [archives.gouvernement.fr / premier ministre / histoire des chefs de gouvernements](http://archives.gouvernement.fr/premier_ministre/histoire_des_chefs_de_gouvernements). Il fut député radical-socialiste de la Corrèze de 1946 à 1958.

<sup>317</sup> [www.francetvinfo.fr/.../greve-des-mineurs-en-1948-la-reparation](http://www.francetvinfo.fr/.../greve-des-mineurs-en-1948-la-reparation). Octobre 2016.

A l'issue de l'AG qui se déroule du 21 au 23 octobre 1950, à Nancy, aucun message de l'Assemblée au Protestantisme français ne semble avoir été rédigé. En l'absence de publication d'Actes, le document de synthèse dactylographié dont je dispose, en 5 pages, comporte aux deux premières pages non numérotées l'ordre du jour de l'AG, puis aux pages 1,2 et 3 suivantes les textes des divers vœux votés par l'AG sous le titre « résolutions et vœux de l'AG du protestantisme français, Nancy 21-23 octobre 1950 ».

Ces résolutions et vœux portent sur :

I- Une exhortation à aider tous ceux « qui ne peuvent trouver dans le salaire familial les moyens de subsister »<sup>318</sup>.

II- Une demande instante au Gouvernement français « de rechercher, sans se laisser arrêter par un souci de prestige ou d'intérêt, un règlement pacifique de conflit indochinois »<sup>319</sup>.

III- Une demande (réitérée) du vote d'une loi d'amnistie qui « tout en tenant compte des exigences de la justice, fasse la part la plus large au besoin d'apaisement et aux considérations d'humanité »<sup>320</sup>.

IV- Le souhait que soit donnée à l'union européenne une existence réelle<sup>321</sup>.

V- La détermination de la FPF pour « la lutte contre l'alcoolisme en France métropolitaine et à la France d'Outre-mer »<sup>322</sup>.

VI- Une interrogation sur les rapports entre les Eglises de la Réforme avec le Catholicisme romain<sup>323</sup>.

Ces six points auraient pu constituer la trame d'une déclaration fédérative adressée au public protestant. Celui-ci devra se contenter de l'écho donné éventuellement dans leurs paroisses respectives par les délégués présents à l'AG.

---

<sup>318</sup> Archives FPF, document dactylographié, AG FPF Nancy 1950, p.1.

<sup>319</sup> *Idem*, p.1.

<sup>320</sup> *Idem*, p.1-2.

<sup>321</sup> *Idem*, p.2.

<sup>322</sup> Archives FPF, AG FPF Nancy 1950, p.2. Cette question est traitée dans le chapitre relatif aux prises de position de la FPF.

<sup>323</sup> *Idem*, p.3.

F. Au risque d'une parole publique :

Le Message de l'Assemblée du protestantisme français, réunie à Montpellier du 29 au 31 octobre 1955, est intitulé : « Message aux chrétiens de France et d'Afrique du Nord »<sup>324</sup>. Jusqu'alors, les messages de la FPF faisaient, d'une façon ou d'une autre, la synthèse des points abordés en Assemblée générale. Cet usage cesse en 1955. L'adresse aux protestants de France qui clôt l'AG FPF de Montpellier ne traite que d'un seul point : la situation en Afrique du Nord. Il s'agit de donner aux protestants un texte de référence. C'est pourquoi le document est rédigé avec un soin extrême. Il s'agit de l'analyse de la situation à laquelle la France est dramatiquement confrontée. Le peuple protestant français est d'ailleurs divisé sur l'appréciation qu'il doit porter sur ces conflits. S'agit-il d'une question de strict maintien de l'ordre ou les attentats qui se sont produits par exemple à la Toussaint 1954 en Algérie, et la répression qui s'en est suivie, révèlent-ils une situation insurrectionnelle potentiellement évolutive ? Au-delà du message à la communauté protestante française, c'est au peuple français lui-même que la FPF s'adresse et ceci est également nouveau. Il ne s'agit plus de communiquer ad intra mais bien de le faire ad extra en direction de l'opinion publique toute entière. La FPF est en outre interpellée par ses partenaires internationaux qui lui demandent de préciser sa position. Il n'est pas sans intérêt de constater que le message de cette Assemblée sera envoyé aussi au Président de la République René Coty, avec une lettre jointe.

Le ton est celui du compromis. La FPF « recommande de se garder des jugements hâtifs, d'avoir toujours le souci de l'information la plus sûre, et les dispositions d'esprit de l'amour fraternel ». Il y a là une ferme volonté d'apaisement et le désir d'appeler au dialogue. La marge est étroite : la FPF préconise de se garder de la violence autant que de la tentation de l'abandon. Le mot n'est pas choisi au hasard : il s'agit bien de se garder, quant à l'Algérie, de tout renoncement à ce territoire français. En outre, la FPF n'ignore pas qu'un certain nombre de protestants alsaciens et mosellans ayant choisi l'option française, s'y sont installés après la défaite de 1871, y fondant des exploitations agricoles assez prospères.

Les protestants français sont invités à se garder de tout manichéisme et de « prendre conscience de la complexité des problèmes et des conséquences qui résultent de l'insouciance de l'opinion, de l'inconstance et du manque d'autorité des

---

<sup>324</sup> *Evangile et Liberté*, 9 novembre 1955, p.3. Il n'y a pas d'Actes de cette AG publiés par le FPF.



pouvoirs publics ». Chaque paragraphe s'adresse à des groupes spécifiques, tels les chrétiens de France, les chrétiens d'Afrique du Nord, ou encore les chrétiens engagés dans les opérations militaires, etc.

Le souci de la FPF est de conciliation : elle appelle à la recherche d'une entente qui consacre le respect de la personne humaine et des droits de toutes les communautés qui cohabitent en Algérie, ainsi qu'au Maroc et en Tunisie. Elle plaide pour que les protestants, et plus largement les chrétiens, deviennent « les pionniers du rapprochement des hommes par-delà les différences de race et de religion et les conflits d'intérêts ». La FPF prend en compte aussi la présence en France d'une minorité musulmane.

La FPF ignore encore que la crise qu'elle analyse va entraîner la France, pour plusieurs années encore, dans la tourmente. Le texte est néanmoins d'une grande clairvoyance. La FPF condamne « toute politique qui oublierait que la force est en elle-même insuffisante pour trouver le chemin du droit et de la justice ». Cette attitude restera constante.

G. A la recherche du juste équilibre :

Le message de l'Assemblée plénière du Protestantisme aux Protestants de France de l'Assemblée générale de Montbéliard 1960<sup>325</sup> est essentiellement centré sur le thème de l'unité, dont on peut penser qu'elle renvoie à l'unité du protestantisme d'une part, et d'autre part celle de l'œcuménisme à travers le COE<sup>326</sup>.

L'AG FPF de Montbéliard constitue un tournant dans la vie fédérative. Elle s'inscrit dans le contexte d'une crise de société importante, liée à la modernité et à une croissance économique retrouvée. Elle est aussi la dernière de la présidence de Marc Boegner. Elle pose la question de la constitution de la FPF en antenne du COE, ce qui sera rejeté, de la modification des statuts aussi afin de faire droit à l'entrée des Institutions, Œuvres et Mouvements protestants au sein de la FPF, et de la création de « Départements » nouveaux. Le processus mis en œuvre va profondément bouleverser la structure fédérative et modifier les équilibres anciens. Ceci fait écho aux turbulences qui se font jour dans la société, et qui affectent jusqu'aux structures ecclésiales elles-mêmes.

---

<sup>325</sup> Actes de la Xème Assemblée générale du Protestantisme français, Montbéliard 29 octobre – 1er novembre 1960, p 136.

<sup>326</sup> Le Concile de Vatican II ne sera ouvert que le 11 octobre 1962. Il s'achèvera le 8 décembre 1965.

Le message est toutefois d'une rare concision. Le texte affirme, en introduction, la satisfaction des délégués présents à cette AG devant « la vision renouvelée de la vocation commune ». Et si le constat est fait « des temps pleins de menaces où les passions du moment, les violences injustes, les idéologies dressent les hommes et les peuples les uns contre les autres », il est peu fait mention des orientations éventuelles qu'il conviendrait que les Eglises prennent pour ouvrir un nouvel horizon. La réponse, dit notre texte, est dans l'unité. « Ne faisons plus séparément ce que nous pouvons faire ensemble ! » A la lecture de ce texte, l'on peut avoir l'impression qu'il s'agit pourtant bien plus de conjurer le sort que d'ouvrir une dynamique nouvelle. Car ce qui menace la FPF, plus que les défis externes, ce sont les tensions internes et le risque de voir partir des pans entiers du monde évangélique. Ce qui menace la FPF, c'est le morcellement et le repli sur des logiques ecclésiales particulières. Le message se clôt comme une prédication, par un verset biblique. Ce qui est seul de nature à réunir les protestants, sans doute, mais ce qui ne règlera pas les tensions internes. Chacun sent confusément qu'une époque s'achève dans une sorte de fin de règne, celui de Marc Boegner. Et qu'une fois encore l'unité se fera sur sa personne, en attendant que s'affrontent les opposants qu'il avait su réduire au silence.

La onzième *Assemblée plénière* du Protestantisme français eut pour thème : « Une Eglise pour le Monde ». Elle se déroula à Aix-en-Provence du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 1963<sup>327</sup>, ce dont rendent compte les Actes correspondant. L'AG FPF aura la responsabilité de mettre en œuvre les décisions prises à Montbéliard et notamment de préciser le cahier des charges des nouveaux « Départements ». Après l'éditorial signé « Les déléguées jeunes femmes à Aix », le document commence par le message de cette Assemblée plénière du Protestantisme, alors qu'en général cette adresse clôt les Actes. Ce message apparaît fortement marqué par les premières assemblées conciliaires. Nous sommes dans l'enthousiasme des premières avancées œcuméniques. En outre, les délégués ont choisi de lier Unité et Renouveau, ce qui n'est pas sans importance. La communion ecclésiale passera par un renouveau des communautés et leur redéploiement. L'intérêt de ce message est de tourner les Eglises vers le monde. Dans un contexte marqué par un fort enjeu

---

<sup>327</sup> Les « Actes » de cette AG sont publiés dans un numéro commun aux revues *Foi et Education* n°65 ; *Christianisme social* n°1-2 (1964) ; *Foi et Vie* n°6 (1963) ; *Jeunes femmes* n°78 ; *La revue de l'Évangélisation* n°109.

institutionnel interne – du fait des modifications intervenues -, cette AG ouvre une ère nouvelle. L'Évangile n'est plus destiné à un petit cercle, mais représente une espérance pour le monde.

L'AG de la Fédération fut réunie en 1966, du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre, à Colmar (Haut-Rhin). C'était la douzième du nom. Elle ne fit pas l'objet d'une communication publique sous la forme des messages habituels. Le protestantisme fédératif choisit de faire un travail en profondeur, interpellé qu'il avait été par le rapport du pasteur Keller. Comme l'écrit Charles Westphal, dans la préface : « Après l'Assemblée de Colmar, le Conseil de la fédération protestante a pensé qu'il fallait poursuivre la réflexion amorcée par le « rapport Keller ». Il a confié à une petite équipe animée par Jacques Lochard le soin de rédiger une brochure où les suggestions et propositions de ce rapport seraient, en quelque sorte, mis à la portée de nos fidèles (et de nos infidèles ! Car nous avons dans et autour de nos Églises, les fidèles "fidèles" et les fidèles "infidèles", et aussi ceux qu'on pourrait appeler les infidèles fidèles.... Un texte de plus ? ... etc.<sup>328</sup> »

Le message aux protestants de France est en fait tout un dossier, un cahier d'étude sur le rapport Keller<sup>329</sup>.

Dans le contexte de la crise de société que traversait alors la France, la FPF renonça, à l'exception de l'AG de Paris 1975, à clore ses Assemblées par des messages. Cela durera de 1969 (Grenoble) à 1979 (La Grande Motte). Trois assemblées sur quatre furent muettes. Paradoxe, sans doute, à une époque où une parole de l'institution aurait pu paraître opportune. Le protestantisme était divisé sur la marche à suivre, autant que sur les orientations à prendre. Le débat interne n'était pas moins intense.

A l'AG FPF de Grenoble, en 1969, les délégués sont réunis sur le thème « Quel développement pour quel Homme ? » au Centre œcuménique Saint-Marc du 9 au 11 Novembre. Le secrétaire général, Albert Nicolas, commence la présentation de ces

---

<sup>328</sup> « A la recherche de formes nouvelles d'une Église pour les autres », *Cahier d'étude sur le rapport Keller*. Préface Charles Westphal, p.1.

<sup>329</sup> « A la recherche de formes nouvelles d'une Église 66-69 pour les autres » : cahier d'étude sur le rapport Keller (Colmar, novembre 1966). In *Information/évangélisation*, n°4 – août-septembre 1967.

Actes de l'AG de Grenoble 1969<sup>330</sup> en rappelant que « le plus tôt possible après la clôture de l'Assemblée, par les soins du secrétaire de la Fédération et sous le contrôle du président de l'Assemblée, une brochure publie les Actes de l'Assemblée. » (Règlement intérieur, art.18). A. Nicolas justifie la publication des Actes de la manière suivante : « Il n'en reste pas moins que « l'image » donnée par l'Assemblée, les impressions des participants, les critiques sans bienveillance et souvent sans recul et, de ce fait, fort précieuses des journalistes devront être reprises. Ce sera avant tout l'affaire du Conseil de la Fédération.<sup>331</sup> » Il ajoute : « Il faudra se demander pourquoi cette Assemblée a suscité autant de réactions imprévisibles.<sup>332</sup> » A côté de la réflexion thématique sur *le Développement*, les délégués entendirent un exposé relatif à l'organigramme de la FPF, rapport rédigé par Francis Andrieux, président de la Commission de Sociologie de la Fédération protestante de France. Les enjeux dépassaient les possibilités de cette rencontre. Quant à l'organigramme, l'AG renvoya la question au Conseil. Quant au thème, un travail rigoureux fut effectué, sans convaincre. Le plan des débats fut celui-ci : 1.- Qu'est-ce que le sous-développement, Le développement ? 2.La question de l'aide ; 3. La question du modèle ; 4. La question du pouvoir. Globalement, il s'agit de lutter contre le libéralisme, changer le rapport du dominateur au dominé, du possesseur au possédé, etc. Nous retiendrons ici les éléments suivants : a) ce n'est pas la théologie qui a amené les chrétiens à se préoccuper du développement, mais l'interpellation est venue du monde ; b) cette interpellation renvoie les chrétiens au sérieux théologique [...] il faut donc revenir à une théologie de l'Incarnation. Relativement aux notions d'aide, la FPF exprime sa gêne à l'égard du paternalisme [...], la seule réparation consisterait en un changement des structures de domination qui existent dans le monde. Elle constate que l'évangile ne donne pas un modèle de société, mais oriente vers des critères de choix pour un projet global. Et que « l'un des aspects du prix à payer sera pour l'Eglise la mise en question de ses liens avec les structures de pouvoir. »<sup>333</sup>

Face au désarroi de l'assemblée quant aux suites à donner à la difficile réflexion sur le thème retenu, il n'y aura pas de message en tant que tel, même si divers vœux

---

<sup>330</sup> Actes XIIIe AG FPF, Grenoble 8-11 novembre 1969, « Quel Développement pour quel Homme ? Foi et Vie n°4, 68<sup>e</sup> année, p.3.

<sup>331</sup> Actes XIIIe AG FPF, Grenoble, p.4.

<sup>332</sup> *Idem*, p.4.

<sup>333</sup> Actes de la XIIIe AG FPF, Grenoble 8-11 novembre 1969, pp.55-56.

seront votés<sup>334</sup>. Pourtant, l'assemblée ne restera pas sans suite majeure : en effet, comme l'écrit Jacques Terme dans son livre « Mutations et crises dans l'Eglise réformée de France, Horizons protestants 1971-1975 », en 1970 le Conseil de la FPF désignera un groupe de travail chargé de donner suite à l'assemblée de Grenoble. C'est ce groupe qui rédigera, *après quelques péripéties*, le document « Eglise et Pouvoirs »<sup>335</sup>.

L'AG FPF suivante, celle de Caen, se réunira précisément à Hérouville Saint-Claire du 10-12 novembre 1972. Elle aura pour thème « Notre espérance et ses engagements »<sup>336</sup>. L'AG de Caen se révélera être une assemblée de travail, c'est-à-dire peu spectaculaire. Elle intervient un an après la diffusion du document *Eglise et Pouvoirs* qui fut à l'origine d'une immense controverse. C'est donc avec une volonté d'apaisement que le Conseil de la FPF, présidé par Jean Courvoisier, aborde cette AG. Les rares tensions qui se feront jour n'interviendront qu'à l'occasion des votes des recommandations et vœux. L'évènement le plus important de cette AG, nous semble-t-il, sera l'admission de l'Eglise Apostolique à la FPF. Il s'agit là de la porte ouverte à de nouvelles sensibilités évangéliques. Cette adhésion est acquise, sur proposition du Conseil de la FPF, à l'unanimité.

Le document relatif à l'AG FPF Caen 1972 est d'un volume assez sensiblement réduit par rapport à ceux de Colmar (1966) et Grenoble (1969), qui avaient été précédés d'un rapport de gestion volumineux, et parfois suivi d'envoi complémentaire après l'AG, comme le rapport Keller. Ce n'est pas le cas pour l'AG de Caen 1972. Le rapport de gestion est présenté en séance par le secrétaire général Albert Nicolas, aux pages 33 à 51. En ce qui concerne les Actes dont je dispose, ils commencent à

---

<sup>334</sup> Concernant les grévistes de la faim au centre de Saclay (unanimité), Sur la fourniture par la France d'armes à l'étranger (unanimité), Sur le Mouvement international de la Réconciliation (admis au sein du département des relations extérieures – 70 pour et 3 contre), Sur l'arrêt de l'expérimentation d'engins nucléaires (75 pour et 3 contre), sur l'action sociale contre les esclavages sociaux (alcool, proxénétisme, drogue, logement, justice. Voté à la majorité), Sur les formes nouvelles pour l'Eglise (80 pour et 2 contre). Ceci est complété par deux décisions : l'admission de la Mission Populaire évangélique à la FPF et l'élection des représentants des Mouvements, Œuvres et Institutions présentés par les 6 Départements au Conseil.

<sup>335</sup> Mutations et crises dans l'ERF, Horizons protestants 1971-1975, Olivétan, Lyon, 2007, page 59. Nous renvoyons l'examen de ce texte au chapitre correspondant de notre thèse.

<sup>336</sup> 14<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Hérouville Saint-Clair près Caen, 10-12 novembre 1972, thème : « Notre espérance et ses engagements », Foi et Vie, n°1, janvier 1973, 72<sup>e</sup> année.

la page 13. Qu'en est-il des pages précédentes ? Il est probable que les pages 1 à 12 ne concernent pas la FPF, mais soient propres à ce numéro de « Foi et Vie ».

La page 13 correspond, en effet, au début des Actes de cette AG et à un résumé fort utile des conditions de mise en œuvre de cette AG.

Dans son intervention finale<sup>337</sup>, le professeur Marc Lienhard évoque la frustration ressentie par les participants à cette Assemblée générale, pondérant ce pendant immédiatement son propos. Il écrit : « Pour cette Assemblée une nouvelle béatitude a été formulée : heureux ceux qui n'attendent rien de l'assemblée, car ils ne seront pas déçus. Je pense, ajoute-t-il, que c'est faire preuve de trop de méchanceté, et que cette assemblée a été moins décevante qu'on pouvait le craindre. [...] Trois raisons ont pu notamment faire naître ce sentiment de frustration. » Et Marc Lienhard cite a) le temps imparti à l'assemblée était trop court ; b) un certain nombre d'affrontements ont été évités ; c) un certain désarroi régnait au sein des communautés du protestantisme français face au texte « Eglise et pouvoirs »<sup>338</sup>.

M. Lienhard ajoute immédiatement après trois raisons d'espérer : a) d'abord qu'une certaine communication a pu s'établir entre les participants malgré leurs différences et leurs différends ; b) « qu'il était essentiel qu'un dialogue ait pu s'établir dans cette assemblée avec les responsables de la Fédération soit à la Radio-TV, soit à l'Aumônerie des prisons, et de façon générale avec les hommes à l'œuvre dans les Institutions de la Fédération Protestante de France. » M. Lienhard souligne, dans ce contexte et de façon plus générale, la solitude de ces hommes et de ces femmes qui, très souvent, sont guettés par un certain découragement ; c) nous avons essayé de ne pas vivre repliés sur nous-mêmes, de mener une démarche de solidarité. [...] <sup>339</sup>»

L'AG distinguera recommandations et vœux. Les recommandations correspondent aux conclusions et propositions émises par les quatre Ateliers constitués dans le cadre de cette rencontre en terre normande<sup>340</sup>, à quoi s'ajoute une motion de soutien au service Radio-TV. Les vœux porteront, quant à eux, sur les méthodes de travail de l'Assemblée, la représentation féminine, la contraception et l'avortement, la

---

<sup>337</sup> Actes 14<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Hérouville Saint-Clair près Caen, 10-12 novembre 1972, thème : « Notre espérance et ses engagements », *Foi et Vie*, n°1, janvier 1973, 72<sup>e</sup> année. pp.103-111.

<sup>338</sup> Actes AG FPF Caen 1972, p.103.

<sup>339</sup> *Idem*, p.104.

<sup>340</sup> Elles porteront sur les thématiques Développement-Migrants, Eglise et Pouvoirs, Equipes de Recherches Bibliques, et Prisons.

situation dans les Départements et territoires d'Outre-Mer, ainsi que sur les insoumis et les objecteurs de conscience.

Il n'y aura pas de message formel au peuple protestant français dans les Actes de cette AG.

H. Le choix d'une parole audacieuse :

Le protestantisme fédératif renoue avec l'usage des messages lors de l'Assemblée de Paris 1975. Le thème de cette rencontre, qui s'est déroulée à la Tour Olivier de Serres, porte sur « Situation et vocation du Protestantisme dans la société contemporaine ». Le message<sup>341</sup> s'adresse aux protestants de France mentionnés comme « frères et sœurs dans la foi ». Le texte a pour objet le rapport à l'Écriture sainte, parole de Dieu. Le protestantisme renoue en quelque sorte avec *son cœur de métier*, si l'on ose dire. Le texte se présente non pas comme une déclaration mais plutôt comme une offre de dialogue avec le peuple protestant. La FPF souhaite, comme elle le dit elle-même en introduction, partager et vérifier dans ce partage que l'Écriture n'apporte la vie que si l'Esprit la porte et l'applique.

Le texte est une méditation sur la souffrance, et sur les exclus, à l'image du Serviteur souffrant que fut le Christ lui-même. Il rend compte de quatre lectures distinctes de péricopes bibliques d'Ancien et de Nouveau Testament<sup>342</sup>, et sans doute complémentaires.

Le message évoque enfin le souhait « d'avancer ensemble et d'apprendre à tirer de notre trésor des vérités anciennes et des vérités nouvelles »<sup>343</sup>. C'est une invitation à retrouver la joie de la lecture de la Bible. Au-delà de l'intuition et de l'inspiration de l'Esprit, le texte se borne à dire que lire la lecture de la Bible est *un travail*. Ce n'est pas seulement une forme de style, c'est l'affirmation que la FPF soutiendra résolument les efforts des biblistes, des Equipes de Recherche Biblique (E.R.B.) et des groupes locaux. Pourtant, cette assertion conteste de fait une autre approche, celle d'une lecture spirituelle de la Bible. Elle privilégie une démarche intellectuelle voire académique, au détriment d'une lecture pieuse, et relativise le bien-fondé d'une lecture littérale voire fondamentaliste de l'Écriture. Ceci honore la FPF mais ceci

---

<sup>341</sup> Actes de la 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, p.147.

<sup>342</sup> Le Chant du serviteur en Esaïe 52-53 et 1 Pierre 2.

<sup>343</sup> Actes AG FPF Paris 1975, p.148.

confirme, au sein même de l'institution, la ligne de fracture entre deux tendances que le texte lui-même souhaiterait voir disparaître.

Personne n'ignore, à ce moment-là, que remettre la Bible au cœur de la piété protestante est un vrai défi. Les lectures sont plurielles, lorsqu'elles existent encore... L'on est protestant par sociologie plus que par conviction. Le protestantisme se réduit à des valeurs, qui, - pour importantes qu'elles soient ! -, n'ont plus que de rares liens avec l'Évangile. Réinvestir la Parole de Dieu et se laisser interpellé par elle supposent autant d'humilité que de ferveur. Le choix qui sera encouragé est donc double : c'est celui du respect de la piété de l'autre différent, d'une part, et simultanément l'encouragement de l'étude par un examen scientifique du texte biblique et des approches méthodologiques rigoureuses. Ce message fut largement approuvé par 116 voix pour et 5 voix contre.

A l'AG FPF réunie à la Grande Motte en 1979<sup>344</sup>, il y a deux types de *motions* : celles qui sont adressées au Conseil de la FPF (Motions de l'Assemblée de la FPF à la Grande-Motte, 18 mars 1979, transmises au Conseil de la FPF) et celles à caractère général qui sont votées sans destinataire particulier et qui figurent comme des prises de position (motions votées par l'AG et le Conseil de la FPF à la Grande-Motte, le 18 mars 1979). Mais il n'y a pas, en tant que tel de message aux protestants de France.

Les motions destinées au Conseil portent sur l'unité protestante (encourageant à l'unité luthéro-réformée), les progrès de l'œcuménisme, les relations avec les Orthodoxes, l'application de la loi Veil, les statuts des salariés et non-salariés travaillant dans l'Église, la question de la parité et de la place respective des femmes et hommes dans l'Église (ces deux derniers vœux étant issus de la réflexion et de la proposition des Femmes d'Orsay), ainsi que sur les Équipes de recherche théologique – rencontre laïcs-théologiens (dans la perspective de la création d'équipes de recherche théologique)<sup>345</sup>.

Les motions à caractère général portent sur la Planification des naissances et avortement, Prostitution : projet Le Tac, Crise de l'emploi, Immigrés, Peine de mort,

---

<sup>344</sup> AG FPF 16-18 mars 1979 La Grande Motte (document dactylographié).

<sup>345</sup> Actes AG FPF La Grande Motte, pp.137-138.



Objecteurs et insoumis, Sur la torture, Lutte contre l'alcoolisme, Fête de la Réformation<sup>346</sup>.

Suivent également dans les Actes, des suggestions<sup>347</sup> de l'Assemblée transmises au Conseil de la FPF sur l'unité, les méthodes de travail, la communication interne, et des propositions d'études à entreprendre, etc.

Lors de l'AG FPF de 1983, les débats, qui se déroulèrent à La Rochelle du 11 au 13 novembre, furent marqués par la prise de position des délégués sur la question nucléaire. L'Assemblée demanda aux autorités françaises « d'avoir le courage de s'engager vers un gel nucléaire comme premier pas de désescalade du surarmement, même unilatérale. »<sup>348</sup> Ceci fit l'effet d'un coup de tonnerre. Cette motion s'accompagnait d'un soutien aux mouvements de la paix, d'un encouragement à l'accueil des objecteurs de conscience et d'une promotion de l'éducation à la non-violence. Le texte appelait, en outre à mettre en œuvre l'appel du Conseil de la Fédération à faire du 3<sup>ème</sup> dimanche de l'Avent, le 11 décembre 1983, une journée spéciale<sup>349</sup> de prière et d'action pour la paix et la justice, précédée si possible d'une semaine d'information et de débats. Cette motion apparaissait pour beaucoup comme une victoire mais elle divisait l'opinion protestante, et notamment mettait en porte-à-faux le corps des aumôniers militaires et la commission de l'aumônerie aux Armées. En outre, la gauche revenue au pouvoir et son ministre Charles Hernu hésitaient quant à l'attitude à adopter, alors que le socialisme faisait depuis des décennies profession de pacifisme. Beaucoup pensaient qu'il ne convenait pas dans ce contexte d'affaiblir la France<sup>350</sup>.

Quatre ans plus tard lors l'AG FPF qui se déroule à Strasbourg du 29 au 31 mai 1987, dans son message du président, J. Maury reprend l'idée d'un moratoire de la parole (FPF), idée qu'il récuse cependant et de belle manière. Il écrit : « Mon ami

---

<sup>346</sup> *Idem*, pp.133- 135.

<sup>347</sup> *Idem*, pp.139-142.

<sup>348</sup> « La lutte pour la paix », Actes AG FPF La Rochelle 1983, p.118.

<sup>349</sup> Eventuellement accompagnée d'un jeûne.

<sup>350</sup> Deux ans plus tard, des agents français couleront en rade du port d'Auckland (Nouvelle Zélande) un bateau d'écologistes militant contre les essais nucléaires français dans le Pacifique (10 juillet 1985).

Jean Baubérot disait, il y a quelque temps, que la Fédération protestante devrait bien se décider à un *moratoire* de quelques années en ce qui concerne ses déclarations. Mais qui prononcera un moratoire sur les souffrances intolérables (des hommes et des femmes de ce monde) ?<sup>351</sup> ».

Et l'AG de Strasbourg 1987 vote un texte puissant. C'est la troisième assemblée générale qui se déroule dans la capitale alsacienne, après celle de 1924 et celle de 1948. Elle est réunie sur le thème « Conviction et tolérance ». Le texte, spirituel, mentionne trois éléments : a) le monde, malgré ses souffrances, appelé à devenir Royaume de Dieu ; b) le Christ, centre et auteur de l'unité ; c) l'autorité de l'Écriture au cœur de la foi protestante. Au-delà de ces affirmations, le texte prend en considération deux choses importantes : le service des hommes et l'évangélisation. La vocation des protestants, et a fortiori des chrétiens, est « d'appeler au respect des différences et d'être en paroles et en actes des partisans de paix et de justice », comme le mentionne la conclusion du message. Proclamer la fraîcheur de l'Évangile, dire son espérance, développer une pédagogie de la conviction tolérante, tels sont les axes sur lesquels insiste le message de Strasbourg. Les délégués portent une préoccupation majeure : les élections du 16 mars 1986, à la proportionnelle, ont envoyé 35 députés du Front national à l'Assemblée nationale. Dans certaines régions traditionnellement protestantes<sup>352</sup> les résultats font apparaître un vote frontiste anormalement élevé. La FPF et les Églises sont préoccupées par l'écho qu'ont reçues les thèses de l'extrême droite et le discours hostile à l'immigration. La « pédagogie de la conviction tolérante »<sup>353</sup> renvoie donc directement à ce que les protestants sont invités à mettre en œuvre au niveau local, pour enrayer ces thèses que d'aucuns jugent contraires à l'Évangile.

L'AG FPF de Lille, qui se tient en 1991, a pour thème « Grâce sans frontières ». Le président de la région Nord de l'Église réformée de France, François Clavairolly, est associé à l'accueil et à l'organisation de ces journées. Nul ne se doute encore que ce

---

<sup>351</sup> Actes XVIIIe AG FPF Strasbourg, 29-31 mai 1987, rapport du président, p.8.

<sup>352</sup> Comme en Alsace du Nord, par exemple.

<sup>353</sup> Actes AG FPF Strasbourg, p.59.

spécialiste des relations avec le Judaïsme sera l'un des prochains présidents de la FPF<sup>354</sup>.

Ce texte<sup>355</sup> en quatre parties est d'apparence théologique, mais le §3 du chapitre II étonne dans son évocation des relations israélo-palestiniennes, seul exemple précis de l'illustration de la grâce divine !!! De même, le choix de l'expression « l'invasion de la grâce », au chapitre III peut sembler surprenant. Nous retiendrons seulement ici les titres qui figurent en caractère gras dans le texte final et en structurent la présentation. Les titres retenus par les rédacteurs ne rendent pourtant que partiellement compte des débats – toujours parcourus par l'actualité – qui furent ceux de cette assemblée :

- I. La grâce est le parti pris de Dieu pour les humains. Elle trouve sa pleine expression dans l'évangile de Jésus-Christ pour nous. Il y a une espérance pour le monde.
- II. Tous les humains sont appelés à vivre comme enfants de Dieu, dans une société qui accueille leur diversité et respecte leur identité.
- III. La grâce de Dieu devient espérance pour le monde quand elle transforme la communauté chrétienne et la met au service des hommes. Nous sommes appelés à nous ouvrir à l'invasion de la grâce.
- IV. Reconnaissant que ce qui nous unit est notre foi commune en la grâce de Dieu manifestée en Jésus-Christ, nous invitons toutes les communautés protestantes à vivre la grâce.

En conclusion de ce texte, la FPF affirme qu'elle ne peut accepter « les barrières qui empêchent de reconnaître chez les autres les expressions pleines et légitimes de l'unique Eglise de Jésus-Christ ». Elle invite à dépasser les oppositions qui existent en son sein et à rendre compte ; lors d'une prochaine AG des progrès accomplis... Force est de reconnaître que cette remarque fait figure d'antienne et qu'elle apparaît davantage comme un constat d'échec que comme un défi à relever.

Ce texte sera adopté par 118 voix pour, 4 contre et 8 abstentions.

---

<sup>354</sup> Il prendra ses fonctions au lendemain du rassemblement « Protestants en fête » de Paris-Bercy, à l'automne 2013.

<sup>355</sup> Actes AG FPF, Message de la XIXe Assemblée générale de la Fédération Protestante de France, Lille, 1-2-3 novembre 1991, pp.78-79.

Ces messages, dans leur diversité, démontrent, s'il en était besoin, l'importance de la communication de la FPF en direction du peuple protestant. Il s'agit par ces messages d'aller à la rencontre des fidèles dans les paroisses, des gens *engagés* comme on se plaisait à dire, et plus largement de *dire une parole protestante*. Par ces messages, l'institution tentait aussi de se comprendre. La post-modernité semblait signer la fin du religieux et le protestantisme laïc triomphait, au moins en apparence. Ce n'était pourtant qu'un effet d'optique.

La FPF se sera donc adressée de façon régulière aux protestants de France, sauf à de rares exceptions. Cette parole, parfois destinée au seul public protestant, parfois envisagée comme une parole protestante au peuple de France, aura été marquée par la rigueur. Il convient de noter que ces messages n'ont pas été transmis par le truchement des Eglises membres : ce fut la parole libre d'une institution libre. Les protestants de France ont sans doute apprécié cette proximité. Nous voulons croire qu'ils reçurent cette parole comme un signe de la confiance qui leur était faite d'être en situation de comprendre des problématiques aussi complexes que nécessaires.

\*\*\*\*\*

\*\*\*

\*

Cette première partie de notre thèse fait apparaître plusieurs points majeurs : la nécessité pour le protestantisme français de s'unir dans un contexte en mutation, la faiblesse chronique des moyens dont il dispose et la pertinence de la parole institutionnelle. Le protestantisme, s'il s'adresse en priorité aux siens, sait aussi parler à la société toute entière et se révéler bon partenaire des pouvoirs publics. Sa parole, qui est celle d'une minorité, peut aussi faire autorité, être facteur de médiation, avoir pouvoir de convocation dans le respect de ses partenaires. La FPF, dans ce contexte, est le réceptacle de l'identité protestante en même temps qu'elle la construit. Au service des Eglises membres, elle place l'humain, quel qu'il soit, au cœur de ses préoccupations.

Nous faisons également le constat de la capacité de l'institution fédérative à évoluer dans son organisation et trouver, à cette fin, des équilibres financiers et de gestion comptable. Les évolutions statutaires ont, quant à elles, pour objet de doter la structure associative des outils nécessaires à son bon fonctionnement.

- **2<sup>ème</sup> partie : La naissance d'une institution (1905-1929)**

Chapitre 1 : L'origine

Chapitre 2 : Le siège

Chapitre 3 : La Commission d'action

Chapitre 4 : La FPF et la Première Guerre mondiale

Chapitre 5 : Le président Edouard Gruner – notice biographique

Chapitre 6 : Le président Emile Morel – notice biographique

Cette seconde partie de thèse développe ce qui nous est apparu comme l'une des étapes les moins connues de l'institution. La mémoire commune a oublié jusqu'au nom des fondateurs. Nous avons donc cherché à développer, dans les chapitres qui suivent, les éléments majeurs aboutissant à la création de la FPF, et sa progressive institutionnalisation sur près d'un quart de siècle.

La Fédération protestante de France est le fruit d'une lente élaboration, même si elle se structure, en à peine dix-huit mois, sous l'impulsion d'Edouard Gruner. En effet, dès la fin du dix-neuvième siècle, plusieurs acteurs du protestantisme français appellent celui-ci à son unité. Ceci a un double objectif : assurer une représentation commune et s'inscrire dans une espérance évangélique.

La FPF, à son origine, apparaît comme une structure à la fois nécessaire et précaire. Nécessaire parce qu'il s'agit de faire pendant à la grande Eglise catholique et romaine, précaire parce que reposant sur le seul vouloir de quelques-uns. Aucun d'eux n'a l'expérience de la vie associative. Les pratiques sont fondamentalement des pratiques d'Eglises, l'engagement y est bénévole, les budgets inexistantes.

Les chapitres constituant cette seconde partie visent donc à écrire l'histoire des origines tout autant qu'à restaurer le socle de la mémoire fédérative. Nous irons ainsi à la rencontre des deux premiers présidents de la FPF pour discerner leurs contributions respectives en cette étape fondatrice.

## Chapitre 1 : L'ORIGINE DE LA FPF

### A. Le contexte :

La création de la FPF, au début du vingtième siècle, s'inscrit dans un contexte spécifique marqué par :

- La division extrême du monde réformé et plus généralement des Eglises issues de la réforme ;
- La fragilité du Protestantisme français affaibli par la perte de l'Alsace-Lorraine, et des composantes protestantes réformées et luthériennes de ces deux régions, soit près de 350 000 à 400 000 protestants ;
- Un processus d'unification du protestantisme dans plusieurs pays, dont les Etats-Unis ;
- Une dynamique propre à l'Union des Eglises évangéliques libres, qui renouvelle le paysage protestant depuis 1849 ;
- Une France divisée par l'affaire Dreyfus ;
- Un processus complexe de « laïcisation » de la société française culminant avec le vote de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat ;
- La nécessité pour le Protestantisme de s'unir pour être en capacité d'être, à travers la Fédération protestante de France, le vis-à-vis des pouvoirs publics.

Dans son livre « La grâce de croire<sup>356</sup> », Jacques Stewart, président de la FPF de 1987 à 1997 évoque les origines de la FPF sous la forme suivante :

« La Fédération protestante de France représente une longue histoire de résistance contre l'isolement des Eglises et des institutions protestantes. Lorsqu'elle est officiellement créée en 1905, le protestantisme est affaibli, pour des raisons institutionnelles et conjoncturelles. Il subit les séquelles des périodes de persécutions et d'exil connues entre la révocation de l'Edit de Nantes en 1685 et la proclamation de l'Edit de tolérance de 1787 ; mais aussi les contraintes diverses du pouvoir politique et de l'administration qui, en de

---

<sup>356</sup> Jacques Stewart, *La grâce de croire*, Desclée de Brouwer, Paris, 1998. En collaboration avec Anne-Emmanuelle Kervella.

multiples occasions (et parfois sous la pression d'autorités catholiques), tentent d'empêcher des activités d'évangélisation, l'ouverture de lieux de culte et de réunion. Le protestantisme souffre encore de tensions doctrinales entre courants dits orthodoxes et libéraux, et de l'amputation des communautés de l'Alsace et de la Moselle, intégrées à l'Empire allemand depuis 1870. »<sup>357</sup>

Il s'agit là d'un rappel historique assez général. Mais ce rappel revêt un réel intérêt : celui d'inscrire la FPF dans un processus mémoriel. La FPF s'inscrit dans un processus de « mise au jour », d'accès à la visibilité sociale d'une minorité. Le fait minoritaire génère des sentiments et des comportements complexes, et une double attitude. D'une part, la volonté de se fondre dans le corps social majoritaire, de s'identifier à lui, d'y trouver sa place sans distinction et, d'autre part, le besoin de faire valoir ses caractéristiques spécifiques, de faire entendre sa différence, voire de défendre des intérêts particuliers. Il s'agit pour le protestantisme d'exister dans une société qui l'a longtemps rejeté, de laquelle il fut exclu. La France du XIX<sup>e</sup> siècle offrait alors à celui-ci un cadre possible. La France était profondément divisée et le protestantisme sut trouver sa place entre Empire et Restauration puis avec la République, avec ses valeurs propres.

Un homme illustre par excellence cette rencontre : Georges Cuvier. Né à Montbéliard en 1769, celui qu'on surnommait « l'Aristote du XIX<sup>e</sup> siècle »<sup>358</sup> grandit dans une famille luthérienne. Son oncle, pasteur, l'accueillit quelques fois dans son presbytère de Roches-les-Blamont<sup>359</sup> sur les premiers contreforts du Jura. Cuvier fut à la fois un scientifique et un pédagogue. Naturaliste, père de la paléontologie, il fut professeur au Collège de France et membre de l'Académie des sciences<sup>360</sup> dont il devint secrétaire perpétuel pour les sciences physiques en 1803. Georges Cuvier s'illustra aussi par des missions officielles en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas, et la

---

<sup>357</sup> *La grâce de croire*, p.53.

<sup>358</sup> Dans l'édition électronique, mise en ligne par l'Institut français de l'Education (I.F.E.), du Nouveau dictionnaire de pédagogie et de l'instruction primaire publié sous la direction de Ferdinand Buisson (Edition de 1911), on trouve les fondements de ce surnom : « Napoléon, comme jadis Philippe de Macédoine donnant Aristote pour précepteur à Alexandre, avait voulu confier à Georges Cuvier l'éducation du roi de Rome, et lui avait déjà demandé de dresser la liste des livres qui devaient composer la bibliothèque de son élève. Les événements de 1814 empêchèrent la réalisation de ce projet ».

<sup>359</sup> Département du Doubs. G. Cuvier naquit dans la principauté de Montbéliard, à l'époque propriété des Wurtemberg et fit ses études à Stuttgart. La principauté de Montbéliard devint française par son rattachement en 1793.

<sup>360</sup> L'Académie des sciences fut créée en 1666.

rédaction de rapports très élaborés sur les systèmes d'enseignement qu'il avait pu y découvrir<sup>361</sup>. Il fut président de la Commission de l'instruction publique, comme successeur de Pierre-Paul Royer-Collard, du 13 septembre 1819 au 4 octobre 1820 ; puis président du Conseil royal de l'instruction publique, du 31 juillet 1821 au 1er juin 1822. Il reçut le titre de Baron par lettres patentes du roi Charles X en date du 29 décembre 1829. Il mourut le 13 mai 1832. On peut considérer Georges Cuvier comme l'un des précurseurs de la laïcité, tant son rôle fut essentiel dans l'émergence d'une pédagogie non religieuse.

De façon modeste ou de façon décisive, le protestantisme investira peu à peu l'ensemble des domaines de la société civile. Au plan religieux, le protestantisme cherche encore son identité.

Jacques Stewart constate que se développe « au cours du XIXe siècle, en France comme dans d'autres pays, sous l'influence des Mouvements de Réveil, une activité intense associant l'évangélisation populaire et l'action sociale et éducative. Elle renouvelle la piété de nombreuses communautés locales en reposant davantage sur l'initiative de membres d'Eglises et de fortes personnalités que sur celles des directions d'Eglises ou des mouvements. Le XIXe siècle est aussi celui du développement des sociétés missionnaires, des réseaux internationaux des mouvements de jeunes, des Œuvres : ces organismes affirment de nouveaux liens entre l'évangile et la société, une solidarité fraternelle avec les milieux les plus précaires, la lutte contre la misère. Ces courants et le foisonnement d'initiatives spirituelles et d'œuvres, l'essor des relations internationales entre Eglises (...) ne sont pas étrangers, en France, à l'inspiration du projet de création d'une Fédération pour un témoignage solidaire et public du protestantisme dans la diversité même.<sup>362</sup> »

La création de la Fédération protestante de France est le fruit d'initiatives convergentes, au sein de l'Alliance évangélique française, et dans les familles luthériennes et réformées.

---

<sup>361</sup> I.F.E, op.cit. notice « Georges Cuvier ».

<sup>362</sup> Jacques Stewart/Anne-Emmanuelle Kervella, *La grâce de croire*, Desclée de Brouwer, 1998, p.53.



1) Au sein de l'Alliance évangélique française :

L'Alliance évangélique fut fondée à Londres en 1846. Inter-dénominationnelle, elle est née au sein des Eglises issues de la Réforme afin de promouvoir l'approfondissement de la vie spirituelle par la prière. Internationale, elle disposera d'une branche française marquée par le piétisme.

En France, c'est au début de l'année 1891, qu'une trentaine de représentants d'Eglises constitués en comité à la suite d'une rencontre organisée sous les auspices de l'Alliance évangélique s'adressent aux églises pour proposer un lien fédératif <sup>363</sup>. Cette initiative bouscule les conventions : l'Alliance évangélique est un groupement de personnes individuelles. Elle inscrit son action dans la transversalité. Elle privilégie les convictions plus que les institutions. Le comité constitué disposera donc de sa propre autonomie.

Nous reproduisons ici le texte de cet appel. Il comporte une analyse de la faiblesse du Protestantisme et une proposition forte. Cette faiblesse, qui consiste dans l'extrême morcellement du protestantisme, est constatée de toute part. Elle ouvre le champ à toutes les concurrences et rend le protestantisme inaudible. La proposition fédérative, quant à elle, est neuve, parce qu'elle est pensée structurellement.

Il s'agit « d'affirmer l'unité fondamentale du Protestantisme par une institution visible ».

« En face de l'unité, apparente, si l'on veut, mais, à coup sûr, imposante et forte de l'Eglise de Rome, le protestantisme offre, au premier aspect, le spectacle d'une maison divisée contre elle-même. Cette division existe, non seulement de pays à pays, mais dans le sein d'une même nation, d'une même ville, d'une même famille, quelquefois. Y-a-t-il dans cette division ou, si le mot paraît trop fort, dans cette diversité un élément de liberté, de richesses intellectuelle et spirituelle, d'action variée s'adaptant à la variété des caractères ? Nous ne refusons pas de le reconnaître. Mais n'y-a-t-il pas là aussi un élément de faiblesse ? Un émiettement de nos ressources, de notre temps, de nos énergies ? Le patrimoine que Dieu a confié à notre administration est-il mis en valeur comme il pourrait l'être ? Les différences ecclésiastiques qui nous séparent ne compromettent-elles en rien notre

---

<sup>363</sup> Jacques Stewart, *op.cit.* p.55. (Cf. : Archives de la FPF, année 1891).

influence sur nos concitoyens catholiques ou incrédules ? Il nous est impossible de n'en pas convenir. Affirmer notre unité fondamentale par une institution visible, serait-ce peu de choses ? Réduire le plus possible les éléments qui nous affaiblissent, et, tout ensemble, retenir les éléments de liberté, et de variété qui sont une des forces du protestantisme, tel est l'objet que nous poursuivons.

Notre devise est celle-ci : ni rivalité, ni confusion, mais respect mutuel et fédération. Chaque Eglise, conservant son caractère particulier et son entière autonomie, aurait sa représentation officielle dans un Conseil fédératif des Eglises protestantes de France. Ce Conseil mettrait en pleine lumière, non plus seulement comme l'Alliance évangélique, la communauté de foi des chrétiens de toute Eglises, mais la communauté de foi entre les Eglises elles-mêmes. Le seul fait de son existence tendrait à rendre plus fraternelles les relations d'Eglise à Eglise, et s'il venait à surgir une difficulté sérieuse entre une Eglise et une autre, il y aurait là des arbitres tout indiqués, dont les décisions s'imposeraient au respect de tous ; et surtout au nom de cette fédération, le protestantisme tout entier pourrait, dans telle circonstance, être représenté avec autorité auprès du gouvernement, auprès de l'opinion publique, auprès des Eglises étrangères... »<sup>364</sup>

Ce texte précise de façon remarquable ce que pourrait être l'institution nouvelle si elle venait à être créée. Chaque Eglise protestante, conservant son caractère particulier et son entière autonomie, « aurait sa représentation officielle dans un Conseil fédératif des Eglises ». Ce principe est essentiel, et comme intrinsèque à la FPF : dans la période étudiée, il ne sera jamais remis en question.

2) Au sein de l'Eglise luthérienne :

Derrière l'appel de 1891, il y a un homme : Auguste Mettetal (1825-1898). Auguste Mettetal est un passionné. Depuis plusieurs années, il tient le même discours et lance des appels à l'évangélisation de la France. Il fustige, dans son camp, « les querelles coupables » et ceux qui s'en satisfont, « les chefs des sectes ». Et il n'est

---

<sup>364</sup> Archives FPF, 1891.

pas le seul à tenir ce discours : il y a les pasteurs Monod, Lalot, Prunier et Appia... Tous appellent à une plus grande unité, tous ciblent les défaillances morales du peuple autant que des élites, les iniquités et les scandales qui parcourent la société de l'époque.

Le nom d'Auguste Mettetal apparaît dans le rapport d'Henri Cordey, premier secrétaire de la FPF, lors de l'Assemblée générale de Nîmes en 1909. Cette année-là, Henri Cordey y présente « un bref historique des origines et de l'activité de la Fédération elle-même ».

Il cite<sup>365</sup> l'adjuration faite par Auguste Mettetal<sup>366</sup> aux chrétiens de France « déjà réunis par leur coopération à tant d'œuvres communes » *de resserrer plus encore leurs liens*. Auguste Mettetal, ancien président du Consistoire luthérien de Paris, interviendra dans le contexte d'une conférence à deux voix avec le Père Hyacinthe Loyson, recteur de l'Eglise Gallicane qui lui donne la réplique, dans le contexte de l'auditoire nombreux qui remplissait l'Eglise catholique-gallicane de Paris, le dimanche 19 mars 1893.

Cette conférence aura un retentissement considérable. Ce n'est sans doute pas un hasard si Auguste Mettetal s'adresse indifféremment aux protestants et aux catholiques qui l'écoutent. Il s'agit là d'une paroisse spécifique, de la communion gallicane. Contre le catholicisme romain dominant, le protestantisme cherche des alliés. Il s'agit là d'une alliance de circonstance.

Auguste Mettetal voit, dans la proclamation de l'Evangile dans toutes les couches de la société, la réponse aux maux de son époque : « Mais qui ramènera la France à Dieu et à Jésus-Christ ? C'est vous, mes frères, vous, catholiques et protestants de cet auditoire ! Oui, il est en votre pouvoir de conjurer la ruine de la patrie. Et que faut-il pour épargner à nos enfants et pour nous épargner à nous-mêmes les plus poignantes désolations ? Il faut que nous devenions un peuple d'apôtres, un peuple de missionnaires ; il faut que nous répandions l'Evangile de Jésus-Christ dans la France entière ; il faut surtout que nous soyons un cœur et une âme. Unis, les

---

<sup>365</sup> En référence à un article qu'il avait rédigé dans la *Revue chrétienne*, 1904, t.1, p.128.

<sup>366</sup> « Jésus-Christ et la France », discours de M. le pasteur Auguste Mettetal.

chrétiens de France sauveront la patrie. Divisés, ils seront les artisans de ses malheurs. Protestants et catholiques, prenez-y garde : vos divisions, vos rivalités, vos étroitesse, sont une pierre de scandale pour ces millions de français qui soupirent après l'évangile et que vous retenez dans les liens de l'incrédulité : vous en répondrez devant le tribunal de Jésus-Christ. »

Le discours d'A. Mettetal est un regard porté sur la société française de la fin du XIXème siècle. Et sur le rôle possible des Eglises. Il s'inquiète de leurs querelles, tout autant que de l'athéisme qui se propage. Il appelle au sursaut. Son propos est œcuménique, tant il croit que les Eglises doivent s'unir pour offrir à la France une alternative à son déclin.

« Entendez-vous persévérer dans vos coupables querelles, dit-il ? Eh quoi ! Le flot de l'incrédulité nous monte à la gorge ; les fondements sont renversés ; la société s'effondre ; le christianisme lui-même est en péril ; et nous luthériens, nous réformés, nous catholiques, nous nous déchirons les uns les autres ! Sommes-nous donc aveugles ? Avons-nous perdu la raison ? O Dieu ! Aurais-tu prononcé sur nous, sur nos enfants et sur la France, tes malédictions suprêmes ? Mes frères, mes bien-aimés frères en Jésus-Christ, catholiques et protestants, ah ! Je vous en conjure, ne laissons pas la patience de Dieu. »

Auguste Mettetal s'en prend enfin aux responsables des Eglises qui vivent leurs responsabilités comme le lieu de leur pouvoir et de leur ambition : « Et vous, chefs de sectes, croyez-vous que les vrais chrétiens subiront à jamais votre joug ? » Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende ce que l'Esprit dit aux Eglises...

La conférence est conclue par un appel à l'évangélisation de la France sous la forme d'une exhortation à l'auditoire et plus largement aux chrétiens de France. Auguste Mettetal interpelle notamment les femmes chrétiennes, estimant qu'elles ont un rôle majeur à tenir dans ce renouveau du Christianisme « car c'est vous qui tenez entre vos mains les destinées de la patrie ».

Avec lyrisme, il conclut ce jour-là à l'adresse des chrétiens qui l'écoutent : « Vous êtes la race des héros : conduisez-vous en héros. Vous êtes de la race des martyrs : immolez-vous pour Jésus-Christ et pour la France ». Qui pourrait résister à un tel

appel ? Il n'ignore pourtant pas que c'est premièrement dans son camp qu'il faut convaincre. Et que le chemin sera long et semé d'obstacles.

Le pasteur Emile Roberty, membre du Conseil de la FPF au titre des « Eglises réformées » reprendra l'histoire de la genèse de la FPF dans un discours sur le « faisceau des forces protestantes en 1924<sup>367</sup> » en commentant l'initiative d'Auguste Mettetal. Il estime qu'un « un premier effort fut tenté en vue d'un large groupement protestant, par le pasteur Auguste Mettetal, de l'Eglise luthérienne de Paris. D'abord acclamé d'enthousiasme par le Comité de l'Alliance évangélique, ce projet fut ensuite présenté aux autorités des diverses Eglises, mais seule l'Eglise méthodiste de France l'accueillit sans réserve. Honneur à nos frères méthodistes ! Cependant le projet d'Auguste Mettetal finalement échoua ».

3) Au sein des Eglises réformées :

Emile Roberty ajoute que ce projet devait être repris, amplifié, perfectionné par le pasteur Auguste Decoppet, de l'Eglise Réformée de Paris (Oratoire du Louvre), « sous la forme d'un congrès des Eglises ». Mais que « ce nouvel effort ne devait pas non plus aboutir ».

Le nom d'Auguste Decoppet apparaît déjà dans le rapport<sup>368</sup> d'Henri Cordey, à propos de la création de la FPF.

H. Cordey précise que, grâce à l'initiative de celui-ci, fut constitué un premier « Comité de Fédération » dont A. Decoppet était le président. Mais l'initiative était prématurée. Les Eglises ne sont pas prêtes. Auguste Decoppet rédigea néanmoins avec talent un « Avant-projet d'une Fédération des Eglises protestantes françaises » qui inspirera les statuts premiers de la FPF. Nous joignons ce texte en annexe (Cf. : Annexe I.)

« Toutefois l'idée était en marche et elle devait un jour prendre corps »<sup>369</sup>, ainsi s'exprime à Nîmes le secrétaire de la Fédération, Henri Cordey, en direction des délégués lors de la première Assemblée générale.

---

<sup>367</sup> Actes de l'AG FPF Strasbourg 1924, pp180-182.

<sup>368</sup> Actes de l'Assemblée générale du Protestantisme français, Nîmes, 1929, pp.13-16.

<sup>369</sup> *Idem*, p.14.

Deux dynamiques fondamentales convergent, dès lors, pour la création d'une fédération des Eglises protestantes : la première *ad intra* parce que les oppositions théologiques sont de moins en moins comprises, et la seconde *ad extra* parce que la société civile offre un cadre législatif nouveau qui oblige le protestantisme à se situer rapidement par rapport à lui et « à sortir de son farouche isolement ».

Un processus en marche : Emile Roberty, dans son rapport<sup>370</sup> à l'Assemblée générale de Strasbourg 1924, nous livre quelques éléments précieux, mentionnant « qu'il était réservé au Synode des Eglises libres, réuni à Clairac en 1903, qui avait eu l'heureuse idée d'inviter à ses séances M. Wilfred Monod, alors pasteur à l'Eglise réformée de Rouen, aujourd'hui notre très aimé collègue à l'Oratoire de Paris et professeur à la faculté de théologie de la même ville, il était, dis-je, réservé à ce Synode de faire fleurir le germe déjà déposé dans les consciences. A l'unanimité, le Synode résolut d'adopter la proposition de M. Monod, d'organiser un groupement fraternel des Eglises protestantes françaises, sans tenir compte des divergences ecclésiastiques. Par l'entremise de M. le pasteur Cordey, alors attaché à la chapelle Taitbout, à Paris, l'un des plus fervents ouvriers de la première heure en faveur de l'entente protestante, l'appel du Synode de Clairac fut adressé à tous les corps directeurs du protestantisme français et accueilli, cette fois-ci, avec une vive sympathie, et par la Délégation libérale des Eglises Réformées, aussi bien que par les Eglises libres et l'Eglise méthodiste. »<sup>371</sup>

Le pasteur Roberty mentionne ici les raisons qui prévalurent à l'aboutissement de cette nouvelle initiative : « Un souffle nouveau passait sur les esprits, une vérité d'une banalité extrême, mais à laquelle en raison de sa banalité, personne ne pensait plus, étincelait d'une clarté nouvelle : c'est que toutes ces Eglises, en dépit de leur théologie, liturgie et discipline spéciales, avaient la même origine : la Réforme ; la même patrie : la France ; le même but : le salut des âmes et des sociétés ; le même moyen, la foi en Jésus-Christ. Les Eglises commençaient à se ressouvenir. »<sup>372</sup>

---

<sup>370</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1924, « Le faisceau des forces protestantes en 1924 », rapport du pasteur Emile Roberty, membre du Conseil de la Fédération au titre des Eglises réformées, pp.179-189.

<sup>371</sup> *Idem*, p.181.

<sup>372</sup> *Idem*, pp.181-182.

Il ajoute que « le 2 mars 1904, une commission d'organisation, à laquelle étaient venus se joindre des délégués de l'Eglise luthérienne de Paris et du Pays de Montbéliard, préparait une première rédaction des statuts de la Fédération protestante de France, tels qu'ils furent présentés, après examen par les Synodes, à la première assemblée générale de Nîmes, en 1909<sup>373</sup>, et finalement remaniés et adoptés à l'Assemblée générale de Lyon, en 1919. »

La présentation que fait le pasteur Roberty (ci-dessus) des origines de la FPF n'est que partielle. Elle prend appui sur les rapports d'Henri Cordey d'une part (AG FPF, Nîmes 1909) et d'Onésime Beigbeder (AG FPF, Lyon 1919) qui apportent des précisions complémentaires. H. Cordey et O. Beigbeder sont des ouvriers de la première heure et demeureront jusqu'au bout des collaborateurs fidèles du président E. Gruner. Leurs témoignages en sont d'autant plus précieux. Ils soulignent en particulier le rôle joué par Wilfred Monod.

Wilfred Monod, intervenant devant le synode des Eglises Libres à Clairac, avait exhorté les chrétiens de France à faire un travail de rénovation théologique, ecclésiastique et sociale.

Il s'en était suivi, selon Henri Cordey, un débat émouvant tandis que l'idée d'une proposition tendant au rapprochement des Eglises était accueillie avec enthousiasme et qu'était voté à l'unanimité un vœu qui se terminait ainsi : « Le Synode s'adresse aux chrétiens qui se réclament de la Réforme et leur demande de préparer les mesures qui abaisseront les barrières entre les Eglises et faciliteront la collaboration fraternelle au service de Dieu dans l'humanité.<sup>374</sup> » Henri Cordey ajoute que « cette rédaction un peu vague avait été choisie afin de ne pas paraître empiéter sur la liberté des corps protestants qui consentiraient à se grouper. <sup>375</sup>»

Les esprits étant désormais prêts, Wilfred Monod fut l'élément déclenchant. Il parlait, faut-il le dire, devant un auditoire tout acquis à sa cause, celui des Eglises libres.

---

<sup>373</sup> Statuts FPF in Actes de l'AG du Protestantisme français, Nîmes, 1909, pp.98-99.

<sup>374</sup> Synode de l'Union des Eglises libres, Clairac, octobre 1903.

<sup>375</sup> Actes AG FPF Nîmes 1909, Communication d'Henri Cordey, p.14.

« La Commission Synodale des Eglises libres s'empressa, dit Henri Cordey, de transmettre ce vœu aux commissions directrices des autres Eglises. Elle eut la joie de recevoir dès l'abord des réponses favorables de la Commission permanente du Synode officieux des Eglises réformées, de la délégation libérale et de l'Eglise évangélique méthodiste de France.

Le 13 janvier 1904, les représentants de ces quatre groupes ecclésiastiques se réunirent pour la première fois, au nombre de douze, dans la chapelle Taitbout. Un fraternel échange d'idées fit apparaître une sympathie commune pour le projet d'une Fédération protestante. On nomma aussitôt une commission d'études « chargée de définir le caractère de l'entreprise, d'examiner les voies et les moyens propres à la réaliser et de préparer un projet de statuts qui pût être présenté aux Assemblées générales des Eglises intéressées.

Le 2 mars de la même année (1904), la Commission d'organisation votait le projet des statuts de la Fédération tels qu'ils sont aujourd'hui (NDLR : 1909). Mais il fallut attendre la réunion des divers Synodes et ce ne fut que le 25 octobre 1905, que la Commission put prendre acte de l'adhésion officielle de cinq Eglises, savoir : (a) Le Synode de l'Eglise méthodiste de France, siégeant à Paris, du 9 au 10 juin 1904 ; (b) L'Assemblée générale des Eglises réformées libérales, réunie à Paris, fin juin 1904 ; (c) Le Synode officieux de l'Eglise réformée de France, tenu à Reims, en mai 1905 ; (d) Le Synode général de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, dans sa séance du 18 mai 1905 ; (e) Le Synode de l'Union des Eglises libres, siégeant à Moncoutant, en septembre 1905.<sup>376</sup> »

Il est à noter que le Synode de l'Union des Eglises évangéliques libres, qui avait pris l'initiative de cette consultation, sera la dernière à la valider, attendant d'avoir reçu confirmation de l'intérêt porté par les autres Eglises à cette démarche.

---

<sup>376</sup> Actes AG FPF Nîmes 1909, Communication d'Henri Cordey, pp.14-15.



Ces éléments sont repris par Onésime Beigbeder lors de l'AG de Lyon en l'année 1919<sup>377</sup>.

B. Un aboutissement concret : La Fédération protestante de France naît le 25 octobre 1905 par le constat d'accord fait par la Commission d'organisation, appelée aussi Commission d'Etude. Soit un peu plus d'un mois avant le vote de la Loi de séparation des Eglises et de l'Etat, le 9 décembre 1905. Après que les membres de la Commission aient enregistré ces cinq demandes d'adhésions, Edouard Gruner déclare la Fédération protestante de France « constituée en principe ». Dans la foulée, le Comité d'Etude invite les cinq Eglises fédérées à nommer chacune deux délégués à son instance dirigeante, le Conseil, comme le prévoit l'article V des statuts.

Le Conseil de la Fédération protestante de France qui se réunit pour la première fois le 10 janvier 1907 est composé de MM. Lacheret et Fauche, pour les Eglises réformées évangéliques, de Schickler et Jalabert pour les Eglises réformées libérales, Caspari et Weber, pour les Eglises luthériennes, Gruner et Cordey pour les Eglises libres, Prunier et Clavel pour l'Eglise méthodiste.

La première décision de ce Conseil, comme le souligne Geoffroy de Turckheim<sup>378</sup>, Conseil qui se réunira pour la première fois en janvier 1907 et que présidera E. Gruner jusqu'en 1927, est de conformer la Fédération aux statuts d'association type loi 1901, différents de ceux des associations culturelles nouvellement régies par la loi de 1905. Il est également convenu que le Conseil entreprendra deux démarches particulières : - une en direction des Eglises baptistes<sup>379</sup>, qui n'ont pas souhaité adhérer à la Fédération, à moins que l'on retire des statuts toute allusion à la notion d'union religieuse ou fraternelle (Le Conseil prend acte de ce refus, mais propose néanmoins d'associer ces Eglises aux actions de la fédération), - une autre est entreprise en direction du Comité général de l'Union des Eglises réformées, dite de Jarnac, auquel appartient Wilfred Monod et qui a refusé de choisir, en 1906, entre « orthodoxes » et « libéraux », pour lui proposer de rejoindre l'organisation fédérale.

---

<sup>377</sup> Actes de l'AG FPF de Lyon, 18-22 novembre 1919, p.128.

<sup>378</sup> La Fédération protestante de France à ses origines (1904-1907), Geoffroy de Turckheim, document BIP (*Bulletin d'information protestant*) du 25 octobre 1995.

<sup>379</sup> La Fédération des Eglises évangéliques baptistes adhèrera à la FPF en 1916.

Dernière décision de ce premier Conseil : il appellera tous les pasteurs de France, « chaque année et en temps utile », à participer au « dimanche de la paix ».

Quelques temps après, en l'année 1908, l'Union des Eglises Réformées, dites de Jarnac<sup>380</sup>, envoie également son adhésion.

Des délégués de chacune de ces six Unions se réunirent à Nîmes du 26 au 28 octobre 1909 pour former la première Assemblée générale du Protestantisme français. Cette Assemblée donna son approbation aux statuts présentés, émit un certain nombre de vœux pour assurer la marche pratique de la Fédération et enfin, nomma une Commission d'Action, en lui confiant une tâche spéciale définie dans un certain nombre d'articles de règlement.

Plusieurs points particuliers méritent ici d'être encore précisés quant à la genèse de l'institution protestante. Et c'est vers Olivier Prunier, lui qui fut un acteur de la première heure de la dynamique fédérative en sa qualité de représentant de l'Eglise méthodiste que nous nous tournerons. Olivier Prunier est l'auteur d'une contribution fort détaillée sur les origines de la FPF<sup>381</sup>, « d'après des souvenirs personnels, des procès-verbaux de Comités et des correspondances. » Ce document nous permet de disposer de détails nouveaux sur le processus de création de la FPF.

Olivier Prunier est l'un des rares à mentionner les difficultés voire les oppositions rencontrées par les initiateurs du projet fédératif. Il évoque l'opposition qu'a rencontrée, chez les principaux représentants de presque toutes nos Eglises, l'idée même de cette « double institution ». Sans doute fait-il référence ici aux dimensions à la fois ecclésiale et associative de la Fédération protestante. Il fallait concilier le droit pour chaque Eglise de se gouverner elles-mêmes et le devoir de reconnaître la solidarité qui unissait toutes ces Eglises ensemble. Olivier Prunier avait fait ses études en Suisse et avait, quant à lui, fait l'expérience de diversités conciliables.

---

<sup>380</sup> Officialisée en 1907, l'Union nationale des Eglises réformées (dite de Jarnac) regroupait 80 Eglises locales et une centaine de pasteurs.

<sup>381</sup> Olivier Prunier, « Les origines de la Fédération protestante de France », *Revue chrétienne*, recueil publié sous la direction de John Viénot, Paris, mars-avril 1921, pp.57-68.

Il suggère que « l'idée d'une Fédération des Eglises protestantes de France fut pour la première fois lancée dans une assemblée publique, au cours des Conférences fraternelles pour le progrès de la vie chrétienne et de l'évangélisation, convoquées à Paris, dans la chapelle Taitbout<sup>382</sup>, du 14 au 17 octobre 1890 ». Suite au rapport de Jean Monnier, agent général de la Société centrale d'Évangélisation, rapport appelant à l'union des chrétiens et des Eglises qui avait produit « une impression très vive », s'était exprimé Auguste Mettetal. Celui-ci, timidement semble-t-il, se risqua à suggérer la nomination d'une commission qui serait chargée d'examiner les voies et les moyens de constituer en fédération les diverses Eglises évangéliques de France. S'il y eut quelques réticences « faisant entendre le langage de la froide raison », cette proposition fut néanmoins applaudie, et il fut convenu, non pas de créer une commission mais de renvoyer ce vœu au Comité même de l'Alliance évangélique.

Ce comité, convoqué peu après, estima que les statuts de l'Alliance ne lui permettaient pas de travailler directement à la réalisation de ce vœu, mais que ceux de ses membres qui souhaiteraient s'y consacrer pourraient, individuellement, le faire. Ceux-ci se constituèrent donc « séance tenante » en comité, avec pour mission « d'étudier la question d'un rapprochement ou d'une fédération à établir entre les Eglises évangéliques de France ». Ce comité se choisit aussitôt pour président le pasteur Decoppet et pour secrétaire M. Matthieu Lelièvre, qui fut peu de temps après remplacé par Olivier Prunier lui-même.

Ce comité se réunit pour la première fois le 24 novembre 1890, chez le pasteur Decoppet.

Voici quelle en fut la composition : MM. Les pasteurs Decoppet, Matthieu Lelièvre, Auguste Mettetal, Théodore Monod<sup>383</sup>, Charles Vernes, Gédéon Jaulmes, A. Fisch, Mouron, O. Prunier et MM. Gustave Monod et Louis Sautter. MM. Matter, Hollard,

---

<sup>382</sup> Le pasteur de la chapelle Taitbout était alors Edmond Dehaut de Pressensé (1824-1991). Disciple d'Alexandre Vinet, il est consacré pasteur en 1847 à la chapelle Taitbout et restera toute sa vie pasteur de cette Église indépendante parisienne. Élu sénateur inamovible à partir de 1883, il entre en 1890 à l'Académie des sciences morales et politiques. Il est le père de Francis de Pressensé, lequel fut député du Rhône et surtout le premier président de la Ligue des Droits de l'Homme. Cf. Source : *Musée virtuel du Protestantisme*.

<sup>383</sup> Théodore Monod (1836-1921), pasteur. Père de William Frédéric Monod, dit Wilfred Monod (1867-1943).

Cordey, Saillens, Boegner<sup>384</sup> et Gustave Meyer s'étaient excusés de ne pouvoir assister à la séance, « mais avaient envoyé leurs observations ou objections ». Un ancien pasteur, M. Théophile Roller et M. Trueblood, des Etats-Unis et de passage à Paris assistaient à la séance.

Cette première séance fut consacrée à un échange autour de trois projets de fédération préparés, l'un par M. Decoppet, le second par M.G. Jaulmes et le troisième par A. Mettetal. Comme conclusion à cette discussion, le Comité, rapporte Olivier Prunier, chargea à l'unanimité Théodore Monod de rédiger une adresse aux églises pour leur recommander d'entrer dans la voie de la Fédération. Le postulat était qu'il faudrait « prendre les Eglises telles qu'elles sont, avec les différences de principes et d'organisation qui les distinguent ».

Une seconde séance eut lieu le 8 décembre 1890, où le Comité se prononça à l'unanimité moins une abstention sur le principe de fédération. La troisième séance, du 28 janvier 1891, vit enfin le projet d'adresse aux Eglises rédigé par Théodore Monod, adopté. Avec des modifications de détail.

La lettre fut envoyée, non pas aux Eglises, mais à une liste de personnalités en vue du Protestantisme français leur demandant leur adhésion de principe, et le cas échéant d'exprimer leurs observations<sup>385</sup>.

Une trentaine de lettres revinrent pourvues des signatures de pasteurs et de laïcs d'Eglises différentes. Un texte définitif fut alors adressé aux Eglises. Mais deux points devaient être réglés : le premier portait sur la composition de la Commission constitutive. Il fut convenu que les Eglises réformées disposeraient de dix membres, l'Eglise de la Confession d'Augsbourg de six membres, l'Union des Eglises libres de deux membres, tout comme l'Eglise méthodiste, et qu'un siège serait échu à l'Eglise baptiste. Ceci définissait assez précisément la géométrie de la fédération envisagée. Le second point donna lieu à une discussion « plus prolongée » et l'accord se fit plus difficilement. Son enjeu était d'importance : il s'agissait du remplacement des mots « Eglises évangéliques » par les mots « Eglises protestantes » ! L'accord ne se fit pas et les trente signataires consultés se divisèrent aussi sur ce sujet. Il fut décidé

---

<sup>384</sup> Il s'agit d'Alfred Boegner (1851-1912), à l'époque directeur de la Société des missions évangéliques de Paris. Il avait épousé Emilie Dehaut de Pressensé, fille du pasteur Edmond de Pressensé.

<sup>385</sup> Le texte qui était joint à cette lettre, n'était rien moins que « l'Avant-projet d'une Fédération des Eglises protestantes de France » d'Auguste Decoppet.

que l'on conserverait l'expression « Eglises évangéliques françaises » dans l'usage courant, mais que l'on maintiendrait le titre de « Projet de Fédération des Eglises protestantes de France ».

Olivier Prunier voit juste lorsqu'il en conclut qu'il s'agissait « d'une cote mal taillée et une conclusion peu logique de la discussion qui avait duré des semaines ... mais la porte restait ouverte aux Eglises que certains voulaient empêcher d'entrer dans la Fédération ».

La représentation des Eglises dans l'institution à créer et le débat « protestants ou évangéliques » constitueront durablement les pierres d'achoppement de la Fédération. En les mentionnant dans son article, Olivier Prunier pointait du doigt deux des enjeux essentiels des difficiles équilibres internes du Protestantisme français.

Il fut convenu de saisir les instances des Eglises protestantes, c'est-à-dire leurs commissions permanentes ou exécutives. Certains, au sein du comité souhaitaient que la lettre soit adressée aux Consistoires. C'était le point de vue notamment de ceux qui souhaitaient la plus large adhésion possible d'Eglises à ce projet fédératif. Ce point de vue ne fut pas suivi : contourner les directions d'Eglises aurait représenté un grand risque. La lettre fut envoyée à la Commission permanente du Synode officieux des Eglises réformées, à la Commission exécutive des deux synodes particuliers de l'Eglise luthérienne (Paris et Montbéliard), à la Commission synodale des Eglises libres, au bureau de la Conférence de l'Eglise évangélique méthodiste et à la Commission exécutive des Eglises baptistes.

Olivier Prunier constate que le résultat de cet envoi « ne fut pas encourageant » et « que seul le synode de l'Eglise méthodiste se prononça en faveur du projet ». Il précise l'attitude des instances des Eglises à cette époque. On notera donc que les luthériens se divisèrent sur le sujet, le synode luthérien de Montbéliard se déclarant favorable, mais demandant que la Fédération comprenne toutes les églises protestantes sans distinctions d'opinions théologiques, tandis que celui de Paris renvoyait la décision au Synode général. O. Prunier mentionne que l'Union des Eglises libres fit preuve de prudence, modifiant le projet initial et proposant de « demander seulement aux diverses Eglises une manifestation en faveur du principe de fédération », que le Synode officieux des Eglises réformées évangéliques, trouvant le dossier trop incomplet, écarta le Projet purement et simplement. Ce processus s'était étendu de 1891 à 1893.

Le projet fut mis à l'ordre du jour de quelques conférences pastorales, dont celles de 1895, où Auguste Decoppet plaida que les Eglises pourraient s'unir sous la forme d'une fédération « qui est la forme moderne et protestante de l'unité ». L'expression était audacieuse mais montra que A. Decoppet<sup>386</sup> avait une vision assez précise de ce que devait être la future institution protestante. Le discours persévérant qu'il tenait trouvait un écho favorable. Les conférences de 1895 émirent le vœu « de voir aboutir les efforts qui ont pour objet de manifester par un Congrès ou sous toute autre forme permanente, l'unité du Protestantisme français ». Le projet devait être repris en 1896, lors des conférences suivantes, préparé par une commission ad hoc composée de MM. A. Decoppet, A. Mettetal, O. Prunier, A. Matter, Th(éodore) Monod, H. Mouron, C. Soulier, R. Saillens et A. Fisch. Mais, s'étant réunie trois fois (29 octobre 1895, 22 janvier et 16 mars 1896), la commission fit le constat d'une « impossibilité de parvenir à une manière de voir commune sur l'objet du Congrès, de sa composition, etc. ». La Commission interrompit ses travaux. La première tentative de création d'une Fédération protestante de France venait d'échouer.

L'unité protestante passait aussi par des rapprochements entre les Eglises. Des propositions d'unions bilatérales avaient été suggérées durant le XIX<sup>ème</sup> siècle, entre luthériens et réformés notamment, à Colmar (1848) et à Montbéliard. (1872). En 1899, les Eglises libres et l'Eglise méthodiste résolurent de réaliser entre elles, *par tous les moyens*, une entente fraternelle pratique. En 1903, ces Eglises se prononcent en faveur du principe d'une « Fédération des Eglises indépendantes ».

Olivier Prunier, qui est membre de l'Eglise méthodiste, ajoute que dans le cadre de cette réflexion « des délégués sont nommés pour étudier cette question ». La question est donc bien de savoir ce que libristes et méthodistes entendent par « Eglises indépendantes ». Nous pouvons postuler qu'il s'agit des Eglises indépendantes de l'Etat. Alors qu'un premier projet de loi de séparation des églises et de l'Etat est apparu en 1902, le clivage entre luthériens et réformés d'une part, mis

---

<sup>386</sup> Auguste Decoppet, appelé à Paris en 1869 comme pasteur auxiliaire à l'Oratoire du Louvre, succèdera l'année suivante au pasteur Rognon. Nommé au second poste de pasteur de l'Oratoire en 1877, il y restera jusqu'à sa mort le 27 août 1906. Il n'était pas issu d'une famille de pasteurs. Catéchumène d'Adolphe Monod, bachelier en théologie de la faculté de Montauban, il est consacré à Alès. Il aura été préalablement étudiant en Angleterre, puis professeur et précepteur en Hollande. Il était né le 4 février 1836 à Paris.

au bénéfice des Articles Organiques et dont les pasteurs sont rémunérés par l'Etat, et les Eglises non liées, reparaît avec vigueur. Le projet de Fédération protestante semble de nouveau s'estomper au profit d'unions plus homogènes. A moins que les dynamiques diverses d'unions ne soient pas contradictoires, et s'inscrivent dans un mouvement plus vaste de quête d'unité tous azimuts.

La réponse sera donnée lors du Synode des Eglises libres réuni à Clairac, la même année. A la suite de la présentation par Wilfred Monod d'une étude intitulée « Que faire ? », le Synode adopte un vœu favorable au rapprochement des diverses Eglises protestantes et donne mandat à la Commission synodale de saisir les autres Eglises « pour la désignation de délégués pour examiner les moyens pratiques de réaliser ce rapprochement ».

Le 13 janvier 1904, dans la chapelle Taitbout, se réunissent neuf délégués en réponse à cette invitation. Ce sont : MM. Lacheret et Couve (M. Eugène Fauche n'ayant pu répondre à la convocation) pour la Commission permanente du Synode officieux des Eglises réformées évangéliques ; M. le Baron de Schickler et M.E. Schultz, pour la délégation des Eglises réformées (le doyen Jalabert étant empêché) ; MM. Gruner, Cordey et Bonnet, pour les Eglises libres ; MM. Prunier et Parker, pour l'Eglise méthodiste.

Deux institutions ecclésiastiques étaient notoirement absentes : l'Eglise évangélique luthérienne de France, et les Eglises baptistes. Les premiers exprimèrent leur sympathie pour l'initiative mais arguèrent du fait que leurs règlements les empêchaient d'entrer dans la voie d'une fédération. Les seconds que « n'ayant pas d'organisation centrale, elles n'avaient pu se consulter », et que le but de la réunion manquait de précision. Si les luthériens se raviseront, dès l'année suivante, au terme d'un processus interne propre, il faudra attendre l'année 1916 pour voir les baptistes, en encore partiellement c'est-à-dire la fédération du Nord et de Belgique, adhérer à la FPF.

Edouard Gruner, qui avait pris l'initiative de la convocation de la réunion en devint le président provisoire, tandis qu'Henri Cordey faisait fonction de secrétaire. Une collaboration, décisive pour la suite, était née. Il fut décidé de créer une commission restreinte composée de cinq membres (MM. Lacheret, Jalabert - ou à défaut M.de Schickler -, Gruner, Cordey et Prunier) avec pour mission « d'étudier un projet de Fédération sur lequel les Synodes des diverses Eglises auraient à se prononcer ».

Nous connaissons la suite :

- Le 2 mars 1904, cette commission adopte le projet de Fédération protestante et les statuts initiaux ;
- Le projet est immédiatement envoyé aux Commissions permanentes des quatre Eglises représentées dans la commission. Ce projet est soumis aux assemblées dirigeantes de ces Eglises qui se prononcent positivement les 9-10 juin 1904 pour l'Eglise méthodiste ; fin juin 1904, pour l'Assemblée générale des Eglises réformées libérales ; en mai 1905 pour le Synode officieux des Eglises réformées évangéliques (celui de Bourges en 1904 s'était déjà prononcé favorablement) ; le 27 septembre 1905 pour le Synode de l'Union des Eglises Libres réuni à Moncoutant.
- L'Eglise luthérienne avait rejoint ce groupe par le vote favorable de son synode général assemblé à Paris le 18 mai 1905.

Cinq Eglises ou Unions d'Eglises constituèrent donc le socle de la nouvelle Fédération protestante de France. Ces adhésions furent constatées par la Commission préparatoire le 25 octobre 1905. La Commission demanda aux membres de désigner deux délégués par institution, ainsi que deux suppléants afin de parer aux absences, pour constituer le Conseil de la nouvelle association. Ce premier conseil se réunit, comme nous l'avons vu, le 10 janvier 1907.

Olivier Prunier, membre fondateur, constate<sup>387</sup> avec satisfaction que « ce qui avait été accueilli avec tant de scepticisme par les représentants les plus autorisés de presque toutes nos Eglises, est né viable et que [...] les services déjà rendus au protestantisme lui assurent l'avenir ».

La Fédération protestante de France constituée, il n'y eut pas de triomphalisme. La modestie prévalait. Le pasteur Roberty, lors de l'AG de Strasbourg en 1924, précisera de façon imagée la nature et l'objet de la Fédération protestante de France, relisant à sa manière les statuts de la FPF :

« Sa nature ? C'est un groupement fédératif des Eglises protestantes de notre pays, qui laisse à chaque Eglise son autonomie doctrinale, liturgique et disciplinaire. Il n'est pas au pouvoir de la Fédération, ni dans ses désirs, de devenir une sur-Eglise [...]. Non, la Fédération n'est pas le rouleau de gomme

---

<sup>387</sup> Les origines de la FPF, p.67.



élastique destiné à effacer les traditions historiques de nos diverses Eglises. La Fédération est une association par libre affiliation [...]. Son objet ? Relisons nos statuts. La Fédération a pour objet :

- D'affirmer l'unité morale du Protestantisme dans notre pays.
- De contribuer à un rapprochement plus intime des Eglises et des œuvres protestantes.
- De favoriser les campagnes entreprises en faveur du progrès moral, social et religieux.
- De veiller à la sauvegarde des libertés nécessaires à l'exercice du culte protestant et de défendre, s'il y a lieu, auprès des pouvoirs publics, les droits des Eglises fédérées, qui feront appel à son intervention. »<sup>388</sup>

Ceci constituera le socle de l'action et du fonctionnement de la FPF. La FPF n'aura de cesse de respecter les Eglises qui la constituent. Sur les sujets éthiques, la FPF saura exprimer son point de vue lorsque cela sera nécessaire. Marc Boegner lui-même rappellera inlassablement que la FPF n'est pas appelée à être une « super-Eglise », mais qu'elle a fondamentalement une double mission, d'unité et de représentation.

Comme le mentionne Geoffroy de Turckheim, « la Fédération protestante de France est née d'une double préoccupation de ses fondateurs :

- rapprocher les unes des autres les Eglises de la Réforme, alors particulièrement divisées entre elles, d'une part ;
- engager, d'autre part, une concertation entre ces mêmes Eglises dans le but d'adopter une attitude commune lors de la mise en place du régime de séparation des Eglises et de l'Etat.

C'est probablement, poursuit-il, la conjonction de ces deux préoccupations, apparemment sans lien entre elles, qui précipitera la décision d'instituer en France une fédération d'églises protestantes. Cette instance nouvelle du protestantisme français ne se fera pas en un jour. Ni même en un an : entre la première réunion d'une commission d'étude chargée d'élaborer un projet de Fédération protestante et

---

<sup>388</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1924, Emile Roberty, « Le faisceau des forces protestantes en 1924 », in *Discours prononcés devant l'Assemblée générale du Protestantisme français, le 21 octobre 1924 au Temple-neuf et à l'église de St-Pierre-le-Vieux*, p.183.

la première Assemblée générale du protestantisme, qui se tiendra à Nîmes en 1909, il aura fallu cinq années de travail, de patience et de conviction.<sup>389</sup> »

Philippe Vassaux, dans son article<sup>390</sup> intitulé « Les origines de la Fédération protestante de France » évoque l'intervention d'Henri Cordey lors de l'Assemblée générale FPF de Nîmes en 1909. H. Cordey, écrit-il, affirma que l'Assemblée générale « ne constitue pas une sorte d'aréopage supérieur aux Eglises. Nous n'avons aucun mandat nous permettant de nous mêler ni des affaires intérieures de nos Unions, ni de leurs relations réciproques. » Postulat de modestie, avons-nous dit.

Dans le même article, Ph. Vassaux posera un regard d'une grande acuité sur la genèse de la fédération et son évolution au cours du vingtième siècle. Il prend acte, en conclusion, que « la FPF a atteint et largement dépassé les objectifs de 1909, qu'elle est devenue un carrefour, un lieu de rencontre de dialogue, voire de confrontation indispensable pour la vie des Eglises (protestantes) ». C'est le regard de l'historien sur presque un siècle de Protestantisme français.

Un élément va toutefois très tôt profondément bouleverser la vie institutionnelle de la FPF : la Première Guerre mondiale. Celle-ci empêchera la tenue de la seconde assemblée générale initialement prévue à l'automne 1914. Dix ans s'écouleront entre la première et la seconde assemblée générale du protestantisme français. La FPF sera, en France, durant toutes ces années, le lien précieux et indispensable aux Eglises issues de la Réforme.

---

<sup>389</sup> Geoffroy de Turckheim, « La Fédération protestante de France à ses origines (1904-1907) », *Document BIP (Bulletin d'information protestant)* du 25 octobre 1995,

<sup>390</sup> Philippe Vassaux, « Les origines de la fédération protestante de France », *Le Christianisme au vingtième siècle*, hors-série n°5, mars 1992, p.14ss.

## Chapitre 2 : LE SIEGE DE LA FEDERATION PROTESTANTE DE FRANCE

Lorsque la FPF est créée, l'essentiel est de constituer une institution capable de représenter le Protestantisme français. La FPF répond aussi à un urgent besoin d'unité protestante. Le protestantisme est morcelé. Il est en outre confronté au défi de la laïcité, de la séparation des Eglises et de l'Etat.

Certaines Eglises ont considéré comme un atout de s'inscrire dans la reconnaissance officielle des cultes. Ceci d'autant plus que le Protestantisme s'est toujours inscrit dans le respect des autorités. Conformément à la tradition paulinienne<sup>391</sup> dont il est issu. L'Epître aux Romains a particulièrement marqué l'esprit protestant, dans son appel à la soumission aux autorités : « Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures, car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées par Dieu. C'est pourquoi celui qui s'oppose à l'autorité résiste à l'ordre que Dieu a établi, et ceux qui résistent attireront une condamnation sur eux-mêmes »<sup>392</sup>.

Toutefois, d'autres Eglises, sans remettre en cause ce fondement scripturaire, se sont inscrites dans un rapport critique à l'Etat, lorsque l'attitude de celui-ci semblait contraire aux valeurs évangéliques. Nous rencontrons ce dilemme à plusieurs reprises durant le vingtième siècle.

Le rapport à l'Etat fut ambivalent, selon les époques et les situations.

Nous avons vu qu'une partie du protestantisme, au nom de sa fidélité même au Dieu vivant, précisément à Dieu seul<sup>393</sup> s'était prononcé pour la fin des Eglises officielles, pour des Eglises « libres ». Inutile donc d'envisager une dotation d'Etat.

Pour nécessaire qu'il soit, le choix d'un siège pour la Fédération protestante ne paraît, à l'origine de celle-ci, impératif : les lieux d'Eglises sont nombreux qui, à Paris, peuvent accueillir les réunions de son Conseil. Rappelons que chaque Eglise ou Union d'Eglise est représentée dans ce Conseil par deux représentants seulement. En tout une douzaine de personnes.

La première mention officielle du siège de la FPF se trouve dans le texte du règlement intérieur adopté par le Conseil de la FPF le 12 décembre 1910, dans le

---

<sup>391</sup> 1 Timothée 2/1-2.

<sup>392</sup> Romains 13/1-2.

<sup>393</sup> *Soli Deo gloria.*

chapitre consacré à la composition et l'organisation du Bureau FPF, à l'article IV : « siège de la Fédération : Le siège de la Fédération est établi, 42 rue de Provence à Paris. Il pourra être déplacé par simple décision du Conseil ».

Lorsque cette décision est prise, la FPF existe déjà depuis plus de cinq années. Le comité pour une fédération protestante se réunissait en outre depuis près de deux ans (mars 1904). Edouard Gruner, premier président de la FPF, évoque la précarité qui fut celle de la FPF, sans locaux propres, et dépendante du bon vouloir des paroisses locales.

Ainsi, dans son rapport à l'Assemblée générale du Protestantisme, réunie en 1919 à Lyon, E. Gruner précise<sup>394</sup> que le Conseil de la Fédération a successivement siégé :

- dans la sacristie de la chapelle Taitbout,
- au local de l'Union des Eglises Réformées Evangéliques,
- et parfois à la maison presbytérale, sise 4 rue de l'oratoire, ou encore, comme ce fut le cas pour plusieurs réunions du Conseil FPF à la fin de la première guerre mondiale, dans une salle de l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques, 1 rue Bourdaloue.

Il ajoute que « partout, usage des locaux, éclairage, chauffage ont été fournis gratuitement, et quand il était nécessaire de faire effectuer des copies ou des tirages, tel ou tel membre les faisait exécuter, le plus souvent gratuitement, dans ses bureaux ». Sans moyens, la FPF ne pouvait espérer disposer de locaux. La FPF ne disposait en outre d'aucun salarié ou personnel rémunéré. Les réunions étaient occasionnelles.

Ce point avait déjà été évoqué par le secrétaire Henri Cordey à l'Assemblée générale de 1909 à Nîmes. Dans son rapport, il s'adresse aux délégués en disant que : « Le 13 janvier 1904, les représentants de ces quatre groupes

---

<sup>394</sup> Dans le rapport d'Edouard Gruner, cette remarque s'inscrit à la suite immédiate du paragraphe relatif au budget et aux moyens dont dispose la FPF.

ecclésiastiques<sup>395</sup> se réunirent pour la première fois, au nombre de douze, « dans la chapelle Taitbout ».

Les rues Taitbout, de Provence, de la Victoire, où la FPF va successivement se réunir, se situent toutes dans le neuvième arrondissement. Précisément à proximité immédiate d'un triangle constitué par l'Opéra, La Madeleine et la gare Saint-Lazare. C'était à l'époque le quartier des affaires et des grands magasins.

L'Eglise évangélique libre s'était installée rue Taitbout au milieu du XIXe siècle. Ce que André Encrevé atteste dans son étude sur les lieux de culte protestants à Paris<sup>396</sup>. Celui-ci précise que « jusqu'au concordat, le temple de Saint-Louis du Louvre est le seul temple réformé à Paris. Concédé par l'Etat en 1802, il est remplacé en 1811 (il est démoli en raison des travaux d'agrandissement du Palais du Louvre) par l'ancienne Eglise de l'Oratoire du Louvre ». Deux autres édifices sont affectés au culte réformé correspondant au nombre de postes pastoraux<sup>397</sup>. Il s'agit de l'Oratoire du Louvre, de l'église Ste-Marie située rue St-Antoine, et de l'église de Pentemont, située rue de Grenelle.

Le Protestantisme est à l'étroit dans le cadre fixé par l'Etat. Les nouvelles Eglises apparues au dix-neuvième siècle sont en outre ignorées et le Protestantisme réformé peine « à se contenter des largesses mesurées de l'Etat ».

André Encrevé constate que « ces trois temples ne suffisent pas à desservir une population réformée que le consistoire évalue à 25000 personnes » mais aussi qu'on « doit noter qu'une desserte plus équilibrée des huguenots de la capitale n'est pas seulement le fait du consistoire. C'est aussi à la suite de toute une série d'initiatives individuelles qu'un réseau de temples est édifié. Les premiers à réagir sont des

---

<sup>395</sup> Il s'agit de la Commission synodale des Eglises Libres, de la commission permanente du synode officieux des Eglises réformées, de la délégation libérale et de l'Eglise évangélique méthodiste de France.

<sup>396</sup> André Encrevé « Traits généraux de l'implantation des lieux de culte protestants à Paris », *in Actes du colloque Paris-Sorbonne 6 novembre 1990 : Paris et ses religions au XXème siècle*, pp.37-68.

<sup>397</sup> Trois postes pastoraux ont été affectés par l'Etat au Consistoire réformé de Paris, soit un poste pastoral pour 6000 protestants, la population protestante intra-muros étant évaluée à 25000 personnes.

protestants partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Mais sous la restauration, régime jugé peu favorable par les huguenots, il n'est guère facile d'ouvrir de nouveaux temples, a fortiori des temples non officiels. Dès la révolution de juillet 1830, en revanche, quelques protestants des mouvements de réveil, se décident à agir. Très convaincus, ils pensent que, comme l'écrit Jean Pédézer<sup>398</sup> dans ses mémoires, la France « est mûre et prête pour un meilleur sort religieux mais que pour parvenir à ce résultat, il faut dépouiller le christianisme de tout costume sacerdotal et lui rendre son caractère laïque ».

Ce protestantisme ne se veut, ni ne se conçoit clérical. Il se méfie des prêtres et se réfère volontiers à Luther et au « sacerdoce universel des croyants ». Il peut s'affranchir de l'architecture des églises, de leur nef, de leur chœur et de leur transept. Une salle peut suffire, sauf à concevoir une architecture propre au culte protestant<sup>399</sup>.

Geoffroy de Turckheim précise que « dès le mois d'octobre 1830, [quelques protestants] ouvrent un lieu de culte indépendant dans une modeste salle rue Taitbout (9<sup>ème</sup> arrondissement), qu'ils nomment tout simplement « Chapelle Taitbout » dans un quartier où les protestants sont assez nombreux et où une partie des fondateurs de la Chapelle ont leur résidence. Devant le succès, le local devient vite trop petit. Il faut donc en changer plusieurs fois. Finalement en 1840, la chapelle se fixe rue de Provence, non loin de la rue Taitbout. Cette église indépendante est importante car elle offre un modèle de développement du réseau paroissial protestant dans un cadre totalement indépendant de l'aide de l'Etat. »<sup>400</sup>

Lorsqu'Henri Cordey ou Edouard Gruner mentionnent la « Chapelle Taitbout », c'est donc l'édifice de la rue de Provence qu'ils évoquent, au numéro 42<sup>401</sup>.

---

<sup>398</sup> Jean Pédézer, *Souvenirs et études*, Paris, 1888, p.14.

<sup>399</sup> Bernard Reymond, *L'Architecture religieuse des protestants*, Genève, Labor et Fides, 1996.

<sup>400</sup> Cf. : Archives FPF : notice de Geoffroy de Turckheim sur l'origine de la FPF. Celui-ci écrit « à la chapelle Taitbout, rue de Provence ».

<sup>401</sup> Cette chapelle deviendra propriété de l'Armée du Salut. Elle fait l'objet actuellement d'une cession à une Eglise coréenne indépendante (source AdS, major Anne Thöni).

A. De la chapelle Taitbout à la rue de la Victoire : Le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Paris deviendra durablement la terre d'élection de la Fédération protestante de France. Celui-ci est alors en pleine évolution ; on y trouve l'Opéra, construit en 1861, l'église de la Madeleine dont les travaux ont été achevés en 1842, et la première gare de Paris, la gare St-Lazare<sup>402</sup> immortalisée par Claude Monet en janvier 1877. Mais s'y trouvent aussi des échoppes d'artisans au cœur de quartiers plus modestes et des appartements bourgeois dans des immeubles haussmanniens. A proximité de l'Eglise de la Trinité<sup>403</sup> construite en 1867, se livre au regard des passants le bel hôtel particulier du 10 rue de Clichy, datant du Second Empire et portant le monogramme des de Wendel, du nom d'une grande famille de maîtres de forges. Si le siège de la Fédération protestante était établi 42 rue de Provence à Paris, en 1909<sup>404</sup>, c'est à peu de distance de là, au 8 rue de la victoire que se trouve le siège de la FPF en 1919. L'explication nous en est fournie par Paul Fuzier lors de son intervention à l'AG FPF Strasbourg 1924. Durant cette AG, en effet, le président Paul Fuzier évoque la création du Comité protestant français, son installation<sup>405</sup> et une brève présentation du Comité protestant français, fondé le 11 juin 1915, sous le nom de "Comité protestant de Propagande française à l'Etranger", dans une séance constitutive convoquée par M. Edouard Gruner, président du Conseil de la Fédération, au nom de ce Conseil. Paul Fuzier note qu'un

« Comité d'initiative avait tenu une réunion préparatoire le 4 mai précédent. Au cours de cette réunion, M. Paul Doumergue lut un rapport où l'on remarquait cette définition : Nous sommes des protestants qui faisons de la propagande française, non pas des français qui faisons de la propagande protestante. M. le professeur André Weiss fut porté par un vote unanime à la présidence, qu'il occupa pendant toute la durée de la guerre. Le Comité n'avait à ce moment d'autres ressources que celles qu'il attendait des premiers souscripteurs qui, au

---

<sup>402</sup> Avant qu'elle ne soit détrônée par la Gare du nord.

<sup>403</sup> Olivier Messiaen (1908-1992) en fut l'organiste titulaire.

<sup>404</sup> Et ceci de façon inchangée depuis la création de la FPF ; précisément depuis janvier 1904, comme le mentionne Henri Cordey dans les Actes de l'AG de Nîmes.

<sup>405</sup> Rapport du Comité protestant des Amitiés françaises à l'étranger (rapporteur président Paul Fuzier ; agent-directeur : Pasteur André Monod).

nombre de 200, répondirent à notre appel. [...] Nous nous sommes d'abord installés, dès 1919, rue de la victoire, en plein centre des affaires. Nos amis étrangers nous ont félicités de cette innovation. En même temps, nous pouvions mettre à la disposition du Conseil de la Fédération, une partie de nos locaux, avec le concours du personnel de nos bureaux. [...] L'installation de la FPF au 8 rue de Provence est donc le fruit d'une opportunité, celle d'être hébergés par le Comité protestant français. Cette situation, pour favorable qu'elle soit, fut pourtant transitoire. Il importait désormais que la FPF trouve un siège plus conforme à sa notoriété, plus conforme à son ambition. Edouard Gruner en était convaincu. En outre, les missions effectuées par les représentants de la FPF aux Etats-Unis, ainsi que la solidarité qui s'y exerça, avaient permis de réunir des fonds importants. Ceux-ci étaient destinés à la reconstruction, après-guerre et, ce que l'on découvrit bientôt, à l'acquisition d'un immeuble dans la capitale. Il fallut donc chercher un lieu et un immeuble qui offrirait des possibilités d'agrandissement. L'idée germa que plusieurs institutions protestantes pourraient y être regroupées. »

B. De la rue de la Victoire à la rue de Clichy : Lors de la troisième Assemblée Générale qui aura lieu à Strasbourg en 1924, le siège a encore changé, se trouvant désormais 47 rue de Clichy, Paris IXème, où il se trouve encore aujourd'hui. L'immeuble du 47 rue de Clichy, acquis en 1923, permit de regrouper plusieurs institutions protestantes. Le Comité protestant français fut l'une des institutions concernées et Paul Fuzier donne, dès l'AG 1924 à Strasbourg, une description favorable de ce lieu : « L'an dernier (c'est-à-dire en 1923), nous pouvions nous installer dans l'hôtel acquis par l'Association maison du Protestantisme, 47 rue de Clichy. Nous disposons dans ce bel immeuble de deux pièces bien agencées, ainsi que d'une salle de Conseil et de salons de réception beaucoup plus vastes que notre précédente installation. Nos bureaux sont situés sur le même étage que le bureau du Secrétaire général de la Fédération ; ainsi la collaboration et l'aide mutuelle sont de tous les instants, et toujours très cordiales ». A cette même Assemblée générale, Edouard Gruner précise également<sup>406</sup> que le Conseil FPF a tenu ses séances dans les locaux du Comité protestant français, qui lui offrait généreusement l'hospitalité 8

---

<sup>406</sup> Rapport du Conseil de la FPF, AG FPF Strasbourg 1924, p.90.



rue de la Victoire, jusqu'au jour où il a pu s'installer dans la Maison qui a été généreusement offerte au Protestantisme français par nos frères américains sur l'initiative du *Federal Council*. Cet événement est considérable : c'est grâce à la solidarité des protestants américains que la Fédération protestante de France pourra acquérir l'immeuble situé 47 rue de Clichy.

Lors de l'Assemblée générale de Strasbourg, en 1924, E. Gruner évoque avec émotion, en effet, que « le Conseil a eu la satisfaction de participer à la réalisation du projet « d'achat d'un immeuble que le *Federal Council*, par les soins spécialement de M. Sloan Coffin, tenait à mettre à la disposition du Protestantisme français pour lui servir de quartier général et pour permettre de grouper autour de la fédération les services de divers Unions et Œuvres protestantes. »<sup>407</sup>

Ceci est confirmé ensuite par le rapport fait par Edouard Gruner lors de la même Assemblée générale, cette fois en sa qualité de président du Comité d'Union Protestante et de Secours en France et en Belgique, connu aux Etats-Unis sous le nom de *United protestant Commission for Relief in France and Belgique*<sup>408</sup>. Les dégâts occasionnés par la guerre étaient considérables et la tâche de reconstruction immense. Elle dépassait les possibilités fort modestes du protestantisme français. Les baptistes purent compter très tôt sur la solidarité de leurs coreligionnaires nord-américains. La FPF, quant à elle, avait constitué, début 1918, ce Comité chargé d'évaluer les pertes et les besoins.

Le Comité fut placé sous la présidence d'Edouard Gruner. Il était secondé par le pasteur André Monod, qui cumulait les fonctions de secrétaire et de trésorier.

« Le Comité d'Union protestante et de secours en France et en Belgique a été fondé par la FPF dans sa séance du 18 Février 1918, après avoir entendu MM les pasteurs Georges Lauga et Victor Monod, qui venaient de remplir aux Etats-Unis une mission de plusieurs mois organisée par le Comité de propagande. Au cours de cette mission, ces délégués avaient recueilli des promesses de secours à nos Eglises éprouvées par la guerre, (ainsi que la garantie) que la Fédération des Eglises protestantes américaines était disposée à se mettre à la disposition d'un Comité qui représenterait toutes les forces protestantes de France et de Belgique. En fait, ce comité ne tarda pas à unir toutes nos Eglises et nos principales œuvres

---

<sup>407</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1924, p. 95.

<sup>408</sup> Rapport à l'AG FPF Strasbourg 1924, pp.135-140.

de Mission et d'Évangélisation de France et de Belgique et à comprendre en même temps des représentants du Protestantisme américain qui se trouvaient à l'œuvre en France. Un comité similaire était constitué dans le même but à New-York <sup>409</sup>».

Dès le mois de novembre 1918, un appel préparé par Charles Wagner et signé par MM. Gruner, André Weiss et Cornélis de Witt fut envoyé à la Fédération américaine. « Nous nous trouvions, dit Edouard Gruner, en présence d'une tâche énorme de reconstruction de nos édifices religieux et de réorganisation des Eglises cruellement éprouvées par l'invasion et l'évacuation des populations civiles. Presque toutes nos œuvres étaient en déficit du fait de la prolongation des hostilités. Il s'agissait d'aider financièrement le protestantisme français tout entier à supporter les charges laissées par la guerre. »

Tout un plan d'action fut adopté en 1919, après l'AG FPF de Lyon avec M. William Sloane Coffin. Et cette collaboration mit à disposition des sommes dont le total approchait la somme de dix millions de francs. Ce plan est détaillé et il nous a paru intéressant d'en rendre compte ici, vu l'importance du travail réalisé par le Comité. Il agissait bien, en effet, au titre de la FPF. La liste des institutions et des lieux ayant bénéficié de cette aide est la suivante : a) le nom des reconstructions et réparation des édifices religieux : Reims, St-Quentin, Argicourt, Arras et Achicourt, Compiègne, Verdun, Cambrai, Wanquetin, Hénin-Liétard, Liévin, Château-Thierry, Monneaux, Société centrale/reconstruction, Eglises/ réparations, pour un montant de 2.801.916,45 frs. b) Mission en pays païens : Société des Missions pour un montant de 1.410.855,68 frs. c) Évangélisation : Société Centrale, Union pour l'action missionnaire - La Cause, Évangélisations/œuvres diverses, pour un montant de 1.402.961,90 frs. d) Éducation : Œuvres d'éducation, Œuvres de foi et vie, Association pour favoriser les familles nombreuses des ministres du culte protestant, pour un montant de 291.028,37 frs. e) Œuvres sociales : Comité protestant d'Entraide, infirmières visiteuses, Maison des diaconesses de Metz, Asiles de La Force, Sanatorium Coligny, Hôpital Ambroise Paré de Lille, pour un montant de 548.061,88 frs. f) Eglises et œuvres de Belgique : dons à l'Union des églises et à l'Eglise missionnaire belge, pour un

---

<sup>409</sup> AG FPF Strasbourg 1924, p.136.

montant de 274.006,76 frs. g) Maison du Protestantisme français, pour un montant de 1.052.143,85 frs.

Ceci représente un total partiel de 7.780.974,89 frs. La somme attribuée à la « Maison du Protestantisme » représente environ 13,5%. Il convient de noter que ces sommes représentent les versements effectués d'après les indications de M. Coffin, mais qu'il y a eu d'autres distributions antérieurement à 1920. A cette époque par exemple, les Eglises belges avaient déjà reçu 92.246,57 frs. D'autres pays protestants, la grande Bretagne, la Hollande, la Suisse, le Danemark, la Suède et la Norvège, ont aussi contribué généreusement à l'œuvre du Comité, souvent par l'intermédiaire du Comité d'Entraide ou par des dons faits directement pour la reconstruction de nos temples détruits.

Ajoutons qu'au moment même où le Comité de secours New-Yorkais considérait que sa tâche était terminée, un Comité central de secours aux Eglises d'Europe était constitué, toujours sous les auspices du Conseil fédéral des Eglises du Christ en Amérique. Le Dr Adolf Keller, de Zurich accepta la lourde charge d'être le secrétaire général de ce Comité central. Considérant désormais les besoins des autres Eglises européennes, le Comité français reconnut sans réserve le Comité central de secours aux Eglises d'Europe comme l'intermédiaire entre les églises d'Amériques et les Eglises françaises.

Nous voyons apparaître ici pour la première fois l'expression « Maison du Protestantisme ». Ce n'est donc pas la FPF qui fut destinataire des fonds américains, mais bien une structure ad hoc « la Maison du protestantisme français » constituée en association.

Le lundi 20 novembre 1922 à 17h, à l'initiative de Edouard Gruner et du Conseil de la FPF une AG constitutive de l'Association déclarée « Maison du Protestantisme français » se tient « dans le local de la Fédération protestante de France, 8 rue de la Victoire, dans le but de constituer une association déclarée par application de la loi du premier juillet 1901 ». Cette association, dont Onésime Beigbeder a préparé les statuts, a pour but (article 1<sup>er</sup>) de faciliter le fonctionnement de la Fédération Protestante de France et de toutes les œuvres morales et sociales qui s'y rattachent en leur procurant un local à titre gratuit, sauf participation aux charges. Le Conseil

d'administration se réunit immédiatement après et donne mandat d'acheter de la « Compagnie forestière Sangha Oubangui » l'immeuble que cette compagnie possède à Paris 47 rue de Clichy, 9<sup>ème</sup> arrondissement, nécessaire au but poursuivi par l'association moyennant le prix principal de huit cent vingt-cinq mille francs qui sera payé comptant. Et il donne tout pouvoir et autorisations nécessaires à M.O. Beigbeder, administrateur, à l'effet de réaliser l'acquisition dont il s'agit au mieux des intérêts de l'Association [...] pour passer et signer tous Actes et pièces quelconques, élire domicile, substituer et généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire ». Cette délibération est signée du président du Conseil d'administration de l'association Edouard Gruner. Sont présents : MM. Edouard Gruner, Raoul Allier, O. Beigbeder, F. Courtois de Viçose, E. Morel, E. Roberty, A. de Rouville, G. Roy, E. Vidal, M. Widmer. Absents : J. Faivret, T. Roux.

Le 27 février 1923, a lieu la vente<sup>410</sup>, par la Compagnie forestière Sangha Oubangui, d'un immeuble situé 47 rue de Clichy, à la « Maison du Protestantisme ». Ce document<sup>411</sup> contient en outre les statuts de la Maison du Protestantisme français. Le montant de la transaction s'élève précisément à 824.100,00 francs. M. Onésime Beigbeder y représente l'association « Maison du Protestantisme Français ». M. Jean Weber, administrateur, Directeur général de la Compagnie Forestière Sangha-Oubangui, société anonyme au capital de 24 millions de francs ayant son siège à Paris, rue de la Rochefoucauld, n°5, représente le vendeur.

Une sous-commission<sup>412</sup> a été appelée à s'occuper de l'achat de l'immeuble de la rue de Clichy, et, par ses soins, a été constituée la Société Immobilière spéciale qui est devenue propriétaire de la Maison du Protestantisme<sup>413</sup>. A noter que l'expression « Société Immobilière spéciale » semble ici emphatique puisque la structure qui fut créée est de type associatif.

---

<sup>410</sup> Le document nous a été transmis par la Fondation du Protestantisme et son secrétaire général, Jean-Daniel Roque.

<sup>411</sup> Acte de vente notarié, par devant M° Jean Auguste Adrien Dufour, et M° Louis Guérin, tous deux notaires à Paris, 15 Boulevard Poissonnière.

<sup>412</sup> Issue de la Commission de concentration protestante, à laquelle se rattachaient notamment « La Cause » et la « Semaine protestante ».

<sup>413</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1924, p.93.

Ce projet a été solutionné par l'achat et l'aménagement au 47 rue de Clichy, par les soins de M. O. Beigbeder, d'un « bel immeuble », dont la gestion est confiée au Conseil d'une association déclarée qui en a la propriété légale.

En outre, dès l'origine, la Maison du Protestantisme français a vocation à accueillir une diversité d'Œuvres et d'Eglises. La liste des Eglises et Œuvres qui s'installent 47 rue de Clichy est communiquée aux membres de l'Assemblée générale de Strasbourg avec une grande précision.

On y découvre que « les locaux actuellement disponibles ont permis l'installation des Bureaux de la Fédération protestante de France, du Comité protestant des amitiés françaises à l'étranger, du Comité d'Union franco-américaine, du Comité des aumôniers militaires, de l'Union des Eglises Réformées évangéliques, de l'Union des Eglises Réformées, de la Société Centrale Evangélique et du Comité du Christianisme social. »

On y apprend aussi que, à la même adresse, « le Cercle Duplessis-Mornay s'est installé, il y a un mois, dans un appartement devenu disponible. Le Comité du Sanatorium Amiral de Coligny, et le Comité du Franc des Etudes Théologiques y tiennent leurs séances, et de nombreuses assemblées protestantes ont pu s'y réunir. »

Lieu de travail, la Maison du protestantisme français est aussi un lieu de convivialité puisque « les salons ont servi à des ventes et réceptions diverses, et à une exposition du Cercle des Etudiants protestants. » Edouard Gruner peut enfin recevoir les délégations étrangères dans un lieu adapté. Et c'est avec courtoisie que les touristes et les curieux y sont aussi accueillis, « pouvant trouver là des renseignements sur les questions les plus variées ».

Edouard Gruner est un homme efficace. C'est aussi un visionnaire. S'arrêterait-il ici pour contempler son œuvre ? Non ! Il entrevoit l'extension de la Maison : « Aussitôt que les autres appartements et locaux deviendront disponibles, ils pourront être mis à la disposition d'autres Œuvres ou Sociétés qui en exprimeront le désir. »

Rien de cela, il le sait bien, n'aurait été possible sans les subsides américains. A ceux qui l'interrogent sur ce point, il confie que le protestantisme français « ne saurait

trop exprimer sa profonde reconnaissance à nos frères d'Amérique pour le don magnifique de cet immeuble » ...

C. Les modalités d'une acquisition : Un homme connaît cette réalité mieux que quiconque, c'est Onésime Beigbeder. Il appartient au premier cercle des proches d'Edouard Gruner, il est membre de la même Eglise. Dans son rapport sur la Maison du protestantisme, il apporte des précisions nouvelles :

« Le Conseil d'Administration de la Fédération Protestante, installé provisoirement, 8, rue de la Victoire, sentait depuis longtemps la nécessité d'avoir un local plus spacieux où pourraient se grouper les Unions faisant partie de la Fédération, et même les plus importantes Sociétés protestantes. Mais pour réaliser ce désir, il fallait des fonds que nous ne possédions pas. Heureusement qu'un chrétien laïque de New-York, ami très chaud de la France, M. Coffin, s'est intéressé à nous. Il nous connaissait de près, puisqu'il avait séjourné à Paris pendant longtemps pour organiser l'œuvre des Foyers du soldat, et il suivait avec intérêt toutes les manifestations de l'activité protestante en France.

« Secondé par M. Mac Farland, secrétaire général de la Fédération des Eglises du Christ en Amérique, lequel est également venu plusieurs fois dans notre pays pendant la guerre, M. Coffin a provoqué en Amérique des souscriptions en faveur de la France et il a pu affecter 1.050.000 francs<sup>414</sup> à la réalisation de notre désir de posséder un immeuble à Paris.<sup>415</sup> »

Cette somme est considérable pour l'époque. Elle montre l'importance de la solidarité qui s'exerça aux Etats-Unis envers les Eglises françaises. Ceci parachevait en quelque sorte l'effort de reconstruction fait au lendemain de la première guerre mondiale par les églises américaines envers le protestantisme français.

« Cet acte de générosité, poursuit O. Beigbeder, mérite d'être rappelé au moment où se réunit à Strasbourg l'Assemblée générale du Protestantisme français. Tous ses

---

<sup>414</sup> En caractère gras dans le texte.

<sup>415</sup> Rapport sur la Maison du Protestantisme français, Actes de l'AG FPF Strasbourg 1924, pp.155-157.

membres se joindront à nous pour adresser à nos amis les Etats-Unis d'Amérique l'expression de notre profonde gratitude.<sup>416</sup> »

Trouver un siège pour l'institution fédérative ne fut pas si facile. Le choix du site répondait à des critères et des impératifs précis, ainsi qu'on peut le lire dans l'extrait ci-dessous :

« Il n'a pas été facile de trouver une maison appropriée au but que nous poursuivions. Nous désirions surtout qu'elle fût placée dans un endroit central de Paris, où l'on pût accéder facilement. Nous cherchions en particulier dans la zone géographique Opéra-Madeleine-Saint-Lazare. Finalement, après avoir vu plusieurs immeubles nous avons donné la préférence à celui de la rue de Clichy, n°47, qui n'est pas trop éloigné de la place de la Trinité, endroit très central où se trouvent des stations du Métropolitain, d'autobus et de tramways. Pour pouvoir acquérir cet immeuble, il fallait tout d'abord constituer une Société<sup>417</sup> ayant capacité pour devenir propriétaire. Une Commission spéciale a examiné les diverses combinaisons proposées et s'est finalement prononcée pour la formation d'une Association déclarée, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Cette Association a été constituée par l'adhésion de 16 membres du Conseil de la Fédération, représentant les Unions suivantes :

- Union des Eglises Réformées,
- Union des Eglises Réformées Evangéliques,
- Union des Eglises Evangéliques Libres,
- Union des Eglises Méthodistes Wesleyennes. »

Onésime Beigbeder souligne ici l'attitude des luthériens et des baptistes dans ce projet : ils sont absents. Sans doute pour des raisons différentes.

Les luthériens parce qu'ils font bloc : l'Eglise évangélique luthérienne de France et l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine ne veulent en aucun cas s'aventurer dans un projet immobilier. Les baptistes, quant à eux, parce qu'ils considèrent que l'aventure fédérative ne doit pas supplanter leur propre projet d'évangélisation pour la France.

---

<sup>416</sup> *Idem*, p.155.

<sup>417</sup> Les mots « Société » et « Association » semblent équivalents dans la bouche des protestants de l'époque.

Onésime Beigbeder fait donc le constat que « L'Union des Eglises luthériennes et l'Union des Eglises baptistes ont préféré s'abstenir. »

En homme rigoureux, il ajoute que « cette Association a été déclarée sous le titre de « Maison du Protestantisme français » et que « les statuts ont été rédigés conformément au texte fourni par l'Administration. La déclaration à la Préfecture de Police a été faite le 19 décembre 1922 et l'insertion au Journal officiel a paru dans le numéro du 28 décembre 1922. »

A ce moment, les statuts de la FPF elle-même, n'ont pas encore été déposés. Ils ne le seront que dix ans plus tard...

A quoi ressemblait l'immeuble à cette époque ? Onésime Beigbeder ne résiste pas au plaisir de le décrire aux membres de l'AG de Strasbourg qui, pour la plupart d'entre eux, n'y sont jamais allés.

Avec un air gourmand, et avec une fierté bien légitime, il nous en livre la description suivante :

« L'immeuble se compose de deux parties bien distinctes :- une maison sur rue, comprenant au rez-de-chaussée, une porte cochère, la loge du concierge, une boutique ; quatre étages ayant chacun 7 pièces et de nombreux dégagements ainsi qu'un escalier de service accédant à un 5<sup>ème</sup> étage où se trouvent des chambres lambrissées,- une cour intérieure au fond de laquelle se trouve un hôtel particulier comprenant caves, entresol élevé, deux étages ayant chacun, grande entrée et 5 pièces dont une de très belle grandeur ; plus un troisième étage avec 6 pièces lambrissées. A la suite de l'hôtel se trouve un jardin de 110 m<sup>2</sup>. Le rez-de-chaussée de l'hôtel comprend 3 pièces qui servent de salles de réunions pour conférences, conseils d'administration, ventes, expositions, etc.

Le plafond a 4,50 m de hauteur et les baies sont de grandes dimensions. Le premier étage est occupé par la Fédération Protestante, le Comité protestant français et l'Union des Eglises Réformées ; le deuxième, par l'Union des Eglises réformées évangéliques ; le troisième sert, pour une partie, de logement au gardien et pour le surplus au dépôt d'archives de diverses Sociétés religieuses. » <sup>418</sup>

---

<sup>418</sup> Il n'est pas mentionné ici quelles sont ces « Sociétés religieuses » partenaires de la FPF.



Il s'agit d'un hôtel particulier assez cosu que la FPF occupe dès lors, et encore seulement partiellement, à l'adresse du 47 rue de Clichy. L'ensemble immobilier est composé d'immeubles construits en carré autour d'une cour intérieure.

Au fond de la parcelle, se trouve un parc de petite dimension. Les immeubles se répartissent entre 45 et 47 rue de Clichy, par moitié. Il faudra attendre la fin du vingtième siècle pour que des acquisitions surviennent « au 45 ».

En dépit de la satisfaction manifestée par Edouard Gruner et Onésime Beigbeder, l'immeuble acquis ne se situe pas dans le triangle de référence. Et la rue de Clichy, au vingtième siècle, n'a pas très bonne presse. Certes, elle y recèle de beaux biens, comme par exemple l'hôtel de Wendel, situé au numéro 10, où Charles de Wendel est décédé en 1870. Des personnalités y ont également vécu, parmi les plus prestigieuses, comme Victor Hugo, qui s'installa au 21. Mais la rue de Clichy débouche sur la place du même nom, et le quartier y est populaire, voire mal fréquenté. Il est proche de Montmartre et les prostituées y sont nombreuses. Les artistes aussi.

Le nom de Toulouse-Lautrec apparaît, parmi d'autres copropriétaires ou bailleurs, sur l'acte de vente de l'immeuble à la Fédération protestante par la Compagnie forestière Sangha Oubangui. Toutefois, si la famille des comtes disposait bien d'un appartement sur place et non loin de là, boulevard des Batignolles, rien n'atteste qu'Henri de Toulouse-Lautrec ait été un hôte assidu des lieux.

Onésime Beigbeder mentionne également, dans sa contribution, *que* « la librairie Fischbacher a créé dans un local sur la cour une annexe, à titre d'essai. Quant à la maison sur rue, dit-il, nous devons respecter les baux en cours, et jusqu'ici nous n'avons pu disposer que de deux étages en faveur de nos œuvres religieuses ou sociétés. Le troisième étage est occupé par le Cercle Duplessis-Mornay et le quatrième par la Société Centrale Evangélique. »<sup>419</sup>

Il ajoute : « Dès que la boutique et les deux autres étages seront disponibles, nous les offrirons aux Unions et Sociétés religieuses qui voudront s'y installer. A ce

---

<sup>419</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1924, p.157.

moment, le but que nous nous proposons sera complètement atteint. Mais nous sommes heureux de pouvoir constater que, dès à présent l'immeuble rend de grands services. Nous désirons qu'il soit connu de tout le Protestantisme français et le secrétaire général de la Fédération protestante M. le pasteur Bonnet, qui s'y tient en permanence, se fera un plaisir d'y accueillir tous ceux qui voudront le visiter. »

A Strasbourg en 1924, Edouard Gruner fait le constat de l'installation de la FPF. Modeste, il affirme que « ce projet a été solutionné par l'achat et l'aménagement, au 47 rue de Clichy, par les soins de M. O. Beigbeder, d'un bel immeuble, dont la gestion est confiée au Conseil d'une Association déclarée qui en a la propriété légale ». Personne n'ignore qu'il est, lui Edouard Gruner, et à l'heure même où il rend hommage à O. Beigbeder, le président de cette association qu'il désigne comme en ayant la propriété légale, la « Maison du Protestantisme français ».

Cette acquisition, qui parachève l'action d'Edouard Gruner à la tête de la FPF, a été possible grâce aux « Frères d'Amérique ». Le rôle du *Federal Council* est en effet déterminant. Et au sein de celui-ci de deux hommes, MM. Mac Farland et Coffin. Le *Federal Council of Churches*, précisément « *The Federal Council of Churches of Christ in America* », fut constitué au début du vingtième siècle pour réunir différentes dénominations protestantes. Il s'ouvrit à la dimension œcuménique en 1950 pour constituer le Conseil national des Eglises dans la ville de Cleveland.

Le Conseil fédéral des Eglises aux Etats-Unis fut fondé lors d'une convention réunie en mai 1908 à l'académie de musique de Philadelphie. Sur le site internet du Conseil national des Eglises, on peut lire : « *The national Council of Churches was formally organized in 1950, in Cleveland, Ohio, but the ecumenical spirit in the U.S.A. emerged a half century earlier. In the first decade of the twentieth century, churches of every Christian tradition were actually aware of the irony of proclaiming Christ's Gospel of love and salvation in a culture of acrimony and injustice.* »<sup>420</sup>

---

<sup>420</sup> *National Council of the Churches of Christ in the USA*. Les informations qui figurent ici sont issues du site [www.nationalcouncilofchurches.us](http://www.nationalcouncilofchurches.us).

Le Conseil fédéral pointe ici du doigt la crise sociale et raciale qui caractérisait la société américaine à cette époque :

*« In 1900, millions of non-white Americans were living in hostile environments, fearing for their lives, ostracized from employment, forced into the figurative and physical prisons of Jim Crow segregation, government designated reservations, and ghettos. Too, millions of lower-class white Americans -immigrants and working poor- worked twelve hours or more each day on hard scrabble farms and in dangerous factories, for cruelly inadequate wages. Children as young as eight years old were forced to work in gruelling, unsanitary conditions. Church's leaders – many of whom had been active in abolition and temperance movements – realized the churches would have to work together to address the deplorable social conditions in the United States. »*

En 1907, Walter Rauschenbusch, théologien baptiste et militant de la justice sociale, écrivit *« Christianity and the social Crisis »*<sup>421</sup> et ses mots déterminèrent les responsables d'Eglises à mettre en œuvre un plan d'action. C'est ainsi qu'en mai 1908, trente-deux dénominations<sup>422</sup> chrétiennes se réunirent à Philadelphie pour constituer *« The Federal Council of Churches »*. L'un de ses buts principaux était de « finaliser le credo social des Eglises en mettant fin aux abus dans les fermes et les entreprises », abus évoqués dans le rapport du pasteur méthodiste Frank Mason North. La réunion<sup>423</sup> eut lieu à l'Académie de musique de Philadelphie. Le rôle du *Federal Council of Churches* pour plus de justice et d'égalité fut très positif. Toutefois, la « prédication sociale de l'Evangile » fut contestée par la fraction chrétienne conservatrice, et ses acteurs traités de « socialistes ». Cet aspect du témoignage et du rôle des Eglises fit ainsi l'objet de vives critiques dans la société américaine tout au long du vingtième siècle.

Le projet fédératif français était différent. Mais deux choses liaient les protestants de part et d'autre de l'Atlantique, le souvenir de l'exil des huguenots, en premier lieu, et, en second lieu, la compassion américaine pour la fragilité du protestantisme français.

---

<sup>421</sup> W. Rauschenbusch, *Christianity and the social Crisis*, The Macmillan Company, 1907. Réédition : Westminster/John Knox Press, Louisville, Kentucky, 1992.

<sup>422</sup> Le texte parle de « *communions* ».

<sup>423</sup> *The first meeting*.

Plus tard, la naissance du Conseil œcuménique des Eglises inscrira les relations nouées jusque-là dans une plus anonyme universalité de l'Eglise.

En 1950, dans la fidélité à leur mission et continuant à œuvrer ensemble dans la perspective de l'unité de l'Eglise, les Eglises américaines qui avaient constitué « *The Federal Council of Churches* » se joignirent à d'autres institutions<sup>424</sup> pour constituer « *The National Council of Churches of Christ in the U.S.A* ». Le *Federal Council of Churches* avait su jouer un rôle majeur auprès des Eglises européennes, notamment françaises, dans le processus de reconstruction qui suivit la première guerre mondiale.

Lorsqu'il parle aux délégués à Strasbourg en 1924, Edouard Gruner est âgé de soixante-quinze ans environ. Libriste, homme de réseau, il a inscrit la FPF dans un très riche ensemble de relations ecclésiales. Il s'est lié également avec les plus grands responsables d'Eglises au plan international. A travers l'acquisition du siège parisien de la FPF, il restera comme celui qui a posé le socle d'une institution prestigieuse, la Fédération protestante de France. Avec ses salles de réunions, de réceptions et ses bureaux, le 47 rue de Clichy est aujourd'hui encore un des lieux incontournables du Protestantisme français. Ce lieu n'était pas inconnu des familiers de la chapelle Taitbout puisqu'Edmond de Pressensé<sup>425</sup> et Elise du Plessis, son épouse, y avaient vécu jusqu'en 1871, année de la mort de Victor de Pressensé<sup>426</sup>.

---

<sup>424</sup> *Others ecumenical bodies.*

<sup>425</sup> Edmond de Pressensé fut consacré à la Chapelle Taitbout en avril 1847.

<sup>426</sup> Cf. Rémi Fabre, *Francis de Pressensé et la défense des droits de l'homme – un intellectuel au combat*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p.25.

### Chapitre 3 : LA COMMISSION D'ACTION

Lorsque la FPF est créée, cette nouvelle institution dans le paysage protestant est le fruit d'une dynamique complexe, c'est-à-dire l'accomplissement d'initiatives diverses. Tendante à l'unité du Protestantisme et à sa représentation, elle est singulière dans son ambition. Toutefois, de façon presque parallèle et portant également un principe d'unité protestante, était apparue, suite à la seconde Conférence fraternelle de Lyon (1899), une structure appelée "Commission d'action protestante évangélique sur le terrain moral et social". De même qu'avait été créée, deux ans plus tôt, une "Association pour l'étude pratique des questions sociales"<sup>427</sup>. Ceci témoignait de la vitalité protestante et de la prise en compte des questions sociales. Les deux structures participaient, en outre, du rayonnement du protestantisme à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Cependant, les deux dynamiques étaient nettement différentes. La première était ecclésiale, la seconde diaconale. Dans les Actes de la première Assemblée générale FPF de 1909, il fut question des deux. Il fut rappelé que *l'Association pour l'étude pratique des questions sociales* avait été fondée en juillet 1887 et que la première assemblée générale avait eu lieu dans le grand Temple de Nîmes le 18 octobre 1888. » Il fut également mentionné la tenue à Besançon, en juin 1910, du congrès de cette association tandis que les membres de l'assemblée étaient invités « à y donner leur adhésion et leur concours ».

#### A. Deux structures comparables :

Lors de la première AG FPF Nîmes 1909, la question des relations entre la jeune FPF et notamment son conseil, et la Commission d'action fut posée avec acuité. Et fut l'objet de nombreux débats. La Commission d'action et son devenir furent en effet au cœur de l'ordre du jour de cette assemblée générale. Henri Cordey le mentionne<sup>428</sup> comme l'un des sujets les plus importants qui y figurent. Fallait-il la supprimer ou la conserver, quelle était sa spécificité, sa place et son mandat depuis la création de la FPF, quelle devait en être la composition, etc.

---

<sup>427</sup> *L'Association pour l'étude pratique des questions sociales* est créée en juillet 1887. Elle élit Tommy Fallot comme premier président, et Charles Gide comme vice-président. Ce dernier, à la même époque, participe activement à Nîmes à une coopérative de consommation. Le mouvement coopératif est promu notamment par l'Ecole de Nîmes dont Charles Gide est l'un des animateurs, et par des protestants comme Auguste Fabre et Edouard de Boyve. Voir aussi « Les débuts de l'association protestante pour l'étude pratique des questions sociales », *RCS* 52, 1939, vol. 1, pp.86-104. Cité par Christophe Chalamet, *Revivalism and Social Christianity : the Prophetic Faith of Henri Nick and Andre Trocmé*, Eugene (USA), Wipf & Stock Publishers, 2013.

<sup>428</sup> AG FPF Nîmes 1909, p.24.

La Commission d'action justifiait à ses propres yeux d'un assez modeste bilan et s'interrogeait sur sa pérennité. La commission incarnait à la fois la réflexion éthique et la place des œuvres dans le protestantisme français. Nous verrons que ce n'est qu'en 1960 que le débat sur la place des œuvres sera réellement tranché par l'intégration de celles-ci au sein de l'Assemblée générale. Si les Eglises avaient été réduites par la loi d'octobre 1905 à leur dimension religieuse, leur témoignage social en demeurerait une composante importante, quoiqu'ignorée par le législateur. Sans sous-estimer ces enjeux, c'est néanmoins sur le plan institutionnel que le débat se plaça lors de l'AG FPF de Nîmes (1909). Il fallait éviter une gouvernance bicéphale constituée d'une part par le Conseil FPF, et d'autre part, par la Commission d'action qui avait le privilège de l'antériorité. Il fallait éviter la création d'un organisme nouveau, qui, fonctionnant en dehors de la Fédération protestante, se superposerait aux organisations ecclésiastiques déjà existantes.

Dans ce chapitre sont développés les différents éléments nécessaires à la compréhension de ce débat complexe. Au terme de ce débat, le pasteur Benjamin Couve, parlant au nom et comme rapporteur commun des deux Commissions chargées de l'étude de la périodicité des Assemblées générales d'une part, et de la reconstitution de la Commission d'action, d'autre part, présentera deux motions complémentaires, la seconde subordonnant clairement la Commission d'action au Conseil de la FPF. On peut lire en effet que 1909 « la Commission d'action rendra compte annuellement de son mandat au Conseil de la Fédération, lequel est le représentant officiel de la Fédération. »<sup>429</sup> Quant au cadre institutionnel, c'est dans le règlement intérieur de la FPF en 1910 que la place de la Commission d'action sera enfin précisée.

Nous reproduisons, ci-dessous, le texte de l'article VII du Règlement Intérieur, adopté par le Conseil de la FPF le 12 décembre 1910 :

#### Relations avec la commission d'action

Article VII : Le Conseil de la Fédération se tient en relations constantes avec la Commission d'action. Il provoque chaque année une réunion à laquelle sont convoqués tous les membres de la Commission d'action. Dans cette séance, il reçoit communication du rapport de cette commission sur son

---

<sup>429</sup> §3 de la motion II, p.73 des Actes de l'AG FPF Nîmes.

activité pendant l'exercice écoulé et étudie avec elle toutes les questions relatives à son fonctionnement.

#### B. Un utile compromis :

Cette solution évita le risque d'une confrontation entre deux structures différentes et potentiellement concurrentes. La reconstitution de la Commission d'action lors de l'AG FPF de Nîmes 1909 et son intégration dans l'organigramme de la FPF fut assez habile. Elle fut acquise sous l'œil bienveillant du pasteur Charles Babut qui la présidait depuis son origine. Intégrée dans la FPF, La Commission d'action aurait désormais « pour mandat exclusif de poursuivre autant que faire se pourra, l'exécution des résolutions et des vœux qui lui seront en partage, d'accord avec les églises et Unions d'églises, et par conséquent, en respectant la pleine autonomie de celles-ci »<sup>430</sup>.

Outre la désignation de suppléants à la Commission d'action, Edouard Gruner fera trois concessions importantes pour obtenir la subordination de la Commission d'action : a) Le maintien d'un budget et la désignation d'un trésorier pour la Commission d'action alors que la FPF en tant que telle n'en a pas<sup>431</sup>; b) L'accord sur les modalités de désignation des membres de la Commission<sup>432</sup>; c) Le principe d'une différence de modalités de représentation des Eglises au sein du Conseil FPF, d'une part, chaque Eglise ou Union y étant représenté à égalité de membres, et au sein de la Commission d'action, d'autre part, où la représentation y est proportionnelle au poids respectif supposé des Eglises.

Il faudra toutefois encore un peu de temps pour qu'Edouard Gruner dispose de toute la légitimité nécessaire à sa fonction et d'une autorité incontestable au sein de l'institution qu'il avait créée. C'est la première guerre mondiale qui, révélant la grande

---

<sup>430</sup> Rapport Trial, *in* Actes AG FPF Nîmes 1909, p 59. Le pasteur L. Trial, de Nîmes, est pasteur des Eglises réformées unies à l'AG FPF et délégué titulaire.

<sup>431</sup> Le budget sera constitué par le transfert des fonds restant de la précédente commission ainsi que de « dons spontanés de la part d'individus ou de collectivités (...) inspirés par l'amour pour nos Eglises et le souci de l'unité protestante ».

<sup>432</sup> La reconstitution de la commission d'action par l'AG FPF Nîmes 1909 ouvrira une brèche dans le fonctionnement de la FPF, du fait de sa composition partielle intégrant une représentation de l'AG (8 membres sur 15). Cette demande avait été formulée par quelques délégués qui n'estimaient pas normal que le Conseil de la FPF lui-même ne soit pas élu par l'AG, au moins partiellement.

lucidité et le remarquable discernement d'Edouard Gruner dans l'exercice de son mandat, lui confèrera une autorité indiscutée au sein du Protestantisme français et réduira définitivement le rôle de la Commission d'action à celui d'une simple commission de la FPF.

La Commission d'action tenait ses pouvoirs de la seconde Conférence fraternelle de Lyon de 1899, conférence exclusivement composée de représentants des Eglises réformées, mais qui cependant, à la presque unanimité, avait voté une proposition du pasteur Charles Babut sous la forme suivante : « La commission sera composée de douze membres [...]. Elle s'adjoindra trois membres pris dans l'Eglise de la Confession d'Augsbourg ou dans les Eglises indépendantes ». Ce qui fut fait. La diversité s'inscrivait donc dans les gènes de la nouvelle commission.

Le travail de la commission fut conséquent, quoiqu'impacté à partir de 1904 par l'importance des débats internes au protestantisme autour de la séparation des Eglises et de l'Etat. La Commission d'action se réunit dès lors moins souvent dans le contexte délicat de l'évolution du statut juridique des cultes.

Cinq intervenants abordèrent, lors de la première assemblée générale du Protestantisme français, la délicate question de l'articulation de la Commission d'action avec la Fédération protestante de France. Il s'agit tout d'abord d'H. Cordey en sa qualité de secrétaire, et de B. Couve qui déposera un « contre-projet » de résolution ; ce furent ensuite G. Fulliquet, L. Trial qui présentèrent leurs rapports successivement, et enfin E. Fauche qui présenta une contre-proposition parlant de « sous-commission » du Conseil, bien décidé à obtenir la reddition de la Commission d'action.

Henri Cordey posa les bases de la réflexion, prenant grand soin de montrer le respect du Conseil de la FPF à l'égard de la Commission d'action et tentant de trouver le lien le plus harmonieux entre les deux structures. Personne au fond n'était dupe. Quoiqu'envisagée, aucun des membres de l'assemblée de Nîmes ne souhaitait la disparition de la Commission. L'alternative se réduisait donc aux termes suivants : ou bien il y aurait conflit entre les structures, la famille réformée



maintenant, le cas échéant, les prérogatives d'une commission indépendante, ou bien, et c'était l'hypothèse la plus vraisemblable, la Commission d'action serait maintenue, mais dans une relation de subordination au Conseil FPF.

C'est à partir de 14h30, dans sa séance du jeudi 28 octobre 1909 présidée par Edouard Gruner, que le pasteur Benjamin Couve<sup>433</sup>, parlant au nom et comme rapporteur commun des deux commissions chargées de l'étude de la périodicité des Assemblées, d'une part, et de la reconstitution de la commission d'Action, d'autre part, présente l'exposé des motifs et les deux « ordres du jour »<sup>434</sup> suivants, emportant la conviction de l'assemblée :

« Les membres des deux Commissions pour les Assemblées générales et pour la Commission d'action,

« Désireux d'attester par un fait tel que la périodicité des Assemblées générales, la permanence des sentiments de solidarité et de fraternité qui unissent et doivent unir de plus en plus tous les protestants de France,

« Désireux également d'éviter tout ce qui paraîtrait conduire à la création d'un organisme nouveau, qui, fonctionnant en dehors de la Fédération protestante, se superposerait aux organisations ecclésiastiques déjà existantes,

« Déposent d'un commun accord les deux projets suivants, relatifs aux Assemblées générales, et à la Commission d'Action :

- I -

« L'Assemblée générale du protestantisme français réunie à Nîmes les 27 et 28 octobre 1909, voulant répondre aux sentiments d'union fraternelle dont les Eglises protestantes sentent le besoin et le devoir, et résolue à maintenir et à resserrer les liens de la Fédération protestante, décide :

1° Il y aura, tous les cinq ans, une Assemblée générale du Protestantisme français ;

2° Les membres de cette Assemblée seront élus suivant les règles qui ont présidé à la formation de l'Assemblée actuelle. Leurs pouvoirs dureront jusqu'à l'Assemblée suivante ;

3° Le Conseil de la Fédération assurera en temps utile l'élection des délégués par les corps ecclésiastiques compétents. Il fixera la date et le lieu de réunion de l'Assemblée ; il la convoquera et préparera le programme de ses travaux après avoir pris l'avis de la Commission d'Action.

---

<sup>433</sup> Pasteur, délégué titulaire à l'AG au titre de l'Union des Eglises réformées évangéliques.

<sup>434</sup> Actes de l'AG FPF Nîmes 1909, pp.71-74. L'expression « ordres du jour », privilégiée dans le langage de l'époque, correspond au terme « vœux », plus habituel aujourd'hui.

4° L'Assemblée pourra, si les circonstances l'exigent, être réunie en session extraordinaire dans les conditions de l'article précédent. » Et le texte se poursuit par une « Remarque subsidiaire » : « il est entendu qu'il pourra y avoir, en tout temps, d'autres réunions publiques, convoquées, suivant les cas, et selon l'appréciation du Conseil, par lui-même **ou par la Commission**. Elles seront destinées, soit à affirmer l'unité morale du protestantisme en France, soit à sauvegarder les droits des consciences religieuses et la liberté des cultes dans l'ensemble des territoires français, soit à favoriser les campagnes entreprises en faveur du progrès moral et social. »

Le texte ci-dessus révèle que le Conseil de la FPF et la Commission d'action jouissent à cette époque d'une autorité comparable. L'enjeu de ce débat est donc de préciser avec soin l'articulation entre les deux structures. Le Conseil représentait les Eglises protestantes, la Commission d'action était quant à elle porteuse d'un projet spécifique. Elle se comprenait comme la boîte à idées de la FPF, tandis que le Conseil assurait essentiellement la représentation extérieure. Il est assez aisé de comprendre qu'une clarification s'imposait. Le débat fut donc exigeant. Il aboutit à la rédaction d'un second vœu ainsi rédigé :

- II -

**L'Assemblée générale**, comprend la légitimité de certains regrets et de certains désirs relatifs à l'ancienne Commission d'action, espérant que le jour viendra où l'action morale et sociale du Protestantisme se confondra normalement avec son action religieuse, tenant compte des possibilités réalisables, en ce moment, dans le plein accord des volontés et des sentiments, **décide** :

« **1° Qu'il y a lieu de nommer une nouvelle Commission d'action avec le nom et le programme arrêtés par la Conférence de Lyon** :

« **Une Commission d'action protestante évangélique sur le terrain moral et social** (Défense du protestantisme par des brochures, par des conférences dans les Eglises qui le demanderaient, propagande contre l'athéisme, l'alcoolisme, et en faveur de la moralité publique, etc.) ;

2° La Commission d'action agira toujours d'accord avec les Eglises et les Unions d'Eglises, et respectera leur pleine autonomie ;

3° La Commission d'action rendra compte annuellement de son mandat au Conseil de la Fédération, lequel est le représentant officiel de la Fédération ;

4° La Commission sera composée de 15 membres dont 8 au moins pris au sein de l'assemblée.

Elle comptera : 5 représentants des Eglises réformées évangéliques, 2 des Eglises réformées unies ; 2 des Eglises réformées (Jarnac) ; 1 des Eglises réformées indépendantes ; 2 de l'Eglise luthérienne ; 1 des Eglises libres, 1 des églises méthodistes, 1 des Eglises baptistes. (NDLR : nous verrons que les délégués baptistes refuseront de prendre part au vote et d'engager leurs Eglises, n'ayant pas reçu mandat pour cela et estimant qu'ils ne sauraient « participer à

des entreprises religieuses qui ne seraient pas garanties par une déclaration de foi équivalente à celle de l'Alliance évangélique ».)

5° Chaque groupe (selon la proportion fixée) choisira les membres chargés de le représenter au sein de la commission. Il désignera un certain nombre de suppléants. L'Assemblée sera appelée à ratifier ces choix.

6° Les pouvoirs de la Commission d'action dureront jusqu'à la prochaine Assemblée générale. Les membres seront rééligibles sans que leur réélection puisse infirmer les dispositions de l'article 1<sup>er</sup>.

7° La Commission d'Action s'organisera de la façon qu'elle jugera la plus pratique. Toutefois, comme l'exécution de son mandat entraînera certains frais, il est nécessaire qu'elle ait une caisse et un trésorier. Ses ressources se composeront : - du reliquat que pourra lui transmettre la Commission d'action qui finit aujourd'hui, quand toutes ses dépenses auront été réglées ; - des dons spontanés soit des individus, soit des collectivités, dons qui leur seront inspirés par l'amour pour nos Eglises et par le souci de l'unité protestante. »

Ces deux résolutions, sur l'assemblée générale et sur la recomposition de la Commission d'action, furent adoptées à l'unanimité. Outre les 85 délégués, il y avait à l'Assemblée générale trois invités représentant la Commission d'action<sup>435</sup>. La difficulté présente était donc surmontée et un accord trouvé. L'assemblée, mentionnent les Actes, exprima sa reconnaissance envers Dieu « pour le bon accord dont ses membres ont donné des preuves », par une prière que prononça H. Cordey et par le chant entonné spontanément de « Gloire soit au Saint-Esprit ».

Toutefois, les représentants baptistes à l'AG FPF Nîmes 1909, quant à eux, refusèrent de prendre part au vote et s'en expliquèrent : MM. Blocher et Dubarry, représentants des Eglises baptistes, firent une déclaration par laquelle ils se disaient liés par des votes formels des Congrès baptistes ; lesdits congrès ont refusé en effet « de participer à des entreprises religieuses qui ne seraient pas garanties par une Déclaration de foi équivalente à celle de l'Alliance évangélique ».

En conséquence, ils ne pouvaient prendre part « qu'à des votes conformes à leur compétence, votes en dehors desquels ils ne sauraient engager leurs Eglises ». L'assemblée leur donna acte de cette déclaration. Il n'était d'ailleurs pas prévu que des membres des Eglises baptistes intègrent, à ce stade, la Commission d'action.

Il est intéressant de souligner que deux personnes sont membres à la fois de la nouvelle Commission d'Action et du Conseil de la FPF. Il s'agit de M. Eugène

---

<sup>435</sup> Il s'agit de MM. Tholozan, de Nîmes, Sibleyras, d'Aix-en-Provence, et du professeur Georges Fulliquet (1863-1924), professeur de théologie systématique à l'université de Genève après avoir été pasteur à Lyon.

Fauche (laïque, Eglises réformées évangéliques, Paris) et Olivier Prunier (pasteur, Eglise évangélique méthodiste, Neuilly sur Seine, également secrétaire du Conseil – second secrétaire du Conseil après Henri Cordey). En outre, nous notons que Marc Boegner fait son entrée à la Commission d'Action en tant que titulaire (au nom des Eglises réformées dites « de Jarnac »), et que l'on y trouve aussi le pasteur André-Numa Bertrand (suppléant) qui dirigera la FPF en zone nord de 1940 à 1943 et présidera la région parisienne de l'ERF après 1938.

Sont présentés à l'Assemblée générale et proclamés par elle comme membres de la *Commission d'action*<sup>436</sup>: I- *Union des Eglises réformées évangéliques* : MM. Fauge (Beaumont-lès-Valence), L. Maury (Montauban), Jos. Martin (Saint-Geniès-de-Malgoires), de Boeck (Bordeaux), Eug. Fauche (Paris). Suppléants : MM. Sibleyras (Aix-en-Provence), Parlier (Montpellier), Henri de Seynes de Larlenques, Paris. II- *Union des Eglises réformées unies* : MM. Ch. Bost (Le Havre), Colonel d'Adhémar (Tonneins). Suppléants : Past. Bertrand (Castres), René Duchemin (Paris). III- *Union des Eglises réformées* (dites de Jarnac) : MM. Marc Boegner (Aouste), Dr Jean Morin (Le Gua). Suppléants : MM. Dürlemann (Roubaix), Maurice Hottinger (Paris), Ch. Latune (Crest). IV- *Eglises Luthérienne* : MM. F. Dumas (Paris), L. Ahnne (Valentigney). V- *Eglises Libres* : M. Elie Gounelle (Paris), suppléant : M. H. Hollard (Lyon). VI- *Eglises méthodistes* : M. Prunier (Neuilly). Suppléant : M. Th. Roux (St-Brieuc). VII- *Eglises réformées indépendantes* : M. P. Vièles (Bordeaux). Suppléant : M. G. Soulier (La Rochelle).

### C. Une nouvelle étape :

La nouvelle Commission d'action est donc composée de dix réformés, deux luthériens, un libriste et un méthodiste. Image presque parfaite de l'assemblée générale. La Commission d'action qui cède la place n'a nullement démérité. Le but des efforts de la Commission était « le réveil des Eglises en vue de leur action

---

<sup>436</sup> Cette répartition est proche de la composition même de l'AG de Nîmes dont Henri Cordey dit (Actes AG FPF Nîmes 1909, p 21 et 22) « qu'il ne sera sans doute pas inutile de rappeler que nous (NDLR : les membres de l'AG FPF Nîmes 1909) avons été nommés par les Synodes de nos Eglises ou au moins par des groupes d'Eglises directement consultées. Le Conseil de la Fédération en attribuant 30 délégués aux Eglises (réformées) évangéliques, 12 aux Eglises libérales, 12 à celles de Jarnac, 12 à l'Eglise luthérienne, 7 aux Eglises libres, 7 à l'Eglise méthodiste, 3 au groupe des Eglises réformées indépendantes et 2 aux Eglises baptistes (NDLR : elles n'adhéreront comme Fédération du Nord et de Belgique qu'en 1916), a voulu être équitable mais n'a nullement eu la prétention d'établir une proportion mathématique correspondante à l'importance réelle des groupements ».

morale et sociale ». Elle s'était réunie quinze fois en dix ans et s'était placée sur des terrains d'action importants. Elle s'était, en effet, préoccupée de l'exclusion et des précarités alors que se créaient les « Solidarités », de la lutte contre l'immoralité en soutenant l'action de « l'Etoile blanche », de la réalisation de campagnes antialcooliques en lien avec « la Croix bleue » et « l'Etoile bleue ». Sa grande réussite fut indéniablement la convocation du premier Congrès des Diaconats protestants qui se tint à Lille les 23 et 24 octobre 1902.

Elle se préoccupa des « sans-travail », dénonça les « jeux barbares et les jeux d'argent » et se préoccupa des prêts gratuits ou mutuels.

La Commission développa aussi une intéressante réflexion sur la presse protestante, prouvant en cela que son action n'avait pas été aussi modeste qu'elle ne le présenta lors de l'AG de Nîmes. La nouvelle commission s'engageait désormais à rendre compte annuellement de son travail au Conseil de la FPF et à définir avec lui son champ d'action. Elle agirait en outre, dans l'intervalle entre deux assemblées générales, en lien avec les Eglises et les Unions d'Eglises et sans se substituer à elles. La présence de trois personnes invitées à l'AG du Protestantisme français à Nîmes en 1909 en tant que membres de la Commission d'action initiale, et la qualité des échanges qui intervinrent, avaient permis de résoudre positivement ce qui aurait pu être la première crise rencontrée par la FPF. La FPF ne cessera de devoir adapter son fonctionnement au gré des évolutions du protestantisme français.

La Commission d'action présentera, en tant que telle, un rapport aux Assemblées générales de la FPF de 1909 (Nîmes) et 1919 (Lyon).

Lors de l'AG FPF de Lyon 1919, ce rapport est présenté par le professeur Maury<sup>437</sup>. Celui-ci rend hommage à l'activité infatigable en qualité « d'agent » du pasteur Peyric ainsi qu'au secrétaire de la commission, le pasteur Durrleman. Il parle des conférences, de l'émergence de groupes régionaux, et des congrès des diaconats, notamment le second d'entre eux, celui de 1912, réuni à Paris dans l'église de Pentemont<sup>438</sup>. La Commission d'action s'honora aussi de plusieurs publications<sup>439</sup> mais cessa peu à peu de se réunir faute de disposer des moyens nécessaires,

---

<sup>437</sup> Rapport de la Commission d'Action de 1909 à 1919 présenté par le professeur Maury, pp.95-104, *in* Actes de l'Assemblée générale du Protestantisme français réuni à Lyon du 18 au 21 novembre 1919.

<sup>438</sup> Le troisième eut lieu au Havre dans les premiers jours de 1914.

<sup>439</sup> Notamment celle sur la question des « sans-travail », relative au chômage et à ses remèdes. La Commission édita en outre onze brochures apologétiques, soit un total de 90 000 exemplaires.

comme le constatait, avec un peu d'amertume, le professeur Maury<sup>440</sup>. Elle fut remplacée par décision du Conseil de la Fédération protestante de France par une Commission de l'Action morale et sociale au début de l'année 1928 et tint sa première séance constitutive le 27 avril de la même année. Cette nouvelle commission reprit une partie de la mission d'information et de communication de la Commission d'action et fut pour l'essentiel formée sur des bases nouvelles et avec un cahier de charges élargi<sup>441</sup>.

Il n'est pas possible de rendre compte du détail de son action. Toutefois, à titre d'exemple, nous retiendrons ici les éléments qui furent fournis, lors de l'Assemblée générale de Bordeaux en 1934<sup>442</sup>. La Commission comprenait son rôle comme étant celui d'un acteur vigilant, une sorte de sentinelle de la pensée protestante. On peut lire en effet que « la commission est un organe d'étude, dont le rôle est de documenter la Fédération qui, elle-même, informe les organisations religieuses confédérées, et rassemble leur influence pour qu'elle s'exerce en bloc sur les autorités, sur l'opinion publique et sur le peuple protestant.<sup>443</sup> »

Chaque rapport quinquennal porta sur l'activité déployée entre deux assemblées générales. A Bordeaux, cinq ans s'étaient écoulés depuis l'AG de Marseille 1929. N'hésitant pas à intervenir dans le débat public voire à éclairer ou conseiller les électeurs protestants, la Commission d'action rédigea un *appel aux électeurs protestants*, comportant une liste de revendications recommandées par la Fédération Protestante de France. La Commission se pencha sur la question des assurances sociales<sup>444</sup> et fit un examen approfondi du problème de la réglementation de la prostitution. Elle conclut que le protestantisme tout entier avait le devoir de prendre

---

<sup>440</sup> Rapport de la Commission d'Action de 1909 à 1919 présenté par le professeur Maury, p.103.

<sup>441</sup> Elle fut formée en partie par l'ancienne commission de la natalité et de la moralité, et se vit fixer trois tâches : a) information et documentation ; b) coordination et liaison entre les Eglises et les organismes d'occupant d'action morale et sociale ; c) initiative et action quant à l'actualité dans le domaine moral et social (mise en œuvre de campagnes éventuelles).

<sup>442</sup> Rapport de la Commission de l'Action morale et sociale de la Fédération, Actes AG FPF Bordeaux 1934, pp.191-194.

<sup>443</sup> *Idem*, p.191.

<sup>444</sup> La Commission a préparé, en plusieurs occasions, l'intervention du président de la Fédération auprès des pouvoirs publics. (Actes AG FPF Bordeaux 1934). Elle a rédigé et envoyé au Ministre du Travail, aux membres des commissions spéciales du parlement, aux parlementaires protestants et à plusieurs journaux qui l'ont insérée et commentée favorablement, une lettre relative à la loi sur les assurances sociales avant son vote par le Sénat.

parti sur ce point, et « que les Eglises comme les fidèles devaient en être informés ». Elle rédigea donc un manifeste intitulé « Le Protestantisme contre l'Immoralité » et pria les Synodes de mettre la question à l'étude dans toute la France. Elle se proposa de mettre à la disposition des Eglises la documentation réunie à ce sujet. Le manifeste lui-même ne serait publié et diffusé que si la Commission trouvait les ressources pour cela.

La Commission assurait une présence réelle du Protestantisme dans nombre de structures, ce que le Conseil ne pouvait faire. Elle intervint explicitement dans un but d'information et d'influence. Ainsi, la Commission « a pris part, par l'intermédiaire de ses membres délégués, à tous les congrès de la Natalité (dont chacun comporte une commission protestante), au Congrès international d'Education morale, au Congrès international pour la protection de l'Enfance, à toutes les séances de l'Union temporaire contre la Prostitution règlementée, à celle de l'Union civique des croyants, au Centre d'étude des associations chrétiennes internationales auprès de la Conférence du Désarmement à Genève, aux séances du Groupement des Forces morales et spirituelles, de la France qui se sont tenues à la Sorbonne sous la présidence de M. Charléty<sup>445</sup>, puis au siège de la Ligue pour le relèvement de la moralité publique. »

Le Protestantisme y est présent pour dire une parole spécifique dans les questions de sociétés. A l'AG FPF de Bordeaux, il est souligné que « dans toutes ces réunions, nos délégués ont eu à jouer un rôle actif et ont été particulièrement bien écoutés. Le protestantisme est à l'honneur dans les milieux d'action morale et sociale et ce sont très souvent les solutions proposées par ses représentants qui sont adoptées ». La Commission est même honorée d'un grand prix lors de l'exposition coloniale qui se tient à Paris en 1931, pour son tableau des œuvres protestantes. Le protestantisme y fait d'ailleurs une forte impression car le pavillon des missions protestantes y est surmonté d'une grande croix en verre de cinq mètres de haut !

La Commission intervient, conformément à l'esprit de l'époque, fortement sur le terrain moral, ce qu'elle trouve légitime, par exemple, « elle a, d'accord avec la Ligue pour le Relèvement de la Moralité Publique, demandé avec succès l'interdiction de la publicité pour les maisons spéciales dans certains journaux, l'interdiction de la vente

---

<sup>445</sup> Sébastien Charléty (1867-1945), professeur et historien. Directeur de l'instruction publique à Tunis (1908-1919), puis à Strasbourg (1919-1927). Recteur de l'académie de Paris (1927-1937), il présida la commission supérieure des archives nationales.

d'un journal malsain, et, sans succès, la suppression de certains films, et la création d'une organisation pour la délivrance immédiate des jeunes filles terrorisées par les proxénètes et appelant à l'aide. Elle a protesté contre des articles à tendance immorale. »

Le Conseil FPF, à chaque fois, valide ces démarches, laissant une grande autonomie à la Commission d'Action. Il est en accord avec les principes religieux et moraux qui commandent et délimitent l'action de la Commission : « Puisque Dieu est souverain, toute la vie individuelle et sociale lui appartient. Des chrétiens protestants et des Eglises protestantes, c'est-à-dire faisant profession de foi de vouloir obéir à la Parole de Dieu ne peuvent donc se tenir en dehors de l'action morale et sociale, dans les questions nombreuses sur lesquelles Il nous a donné, dans sa révélation, un ordre clair ». La FPF entend intervenir<sup>446</sup> dans la lutte pour la tempérance, pour la pureté, pour la probité, etc.

La protection de l'enfance, la famille et la lutte contre la prostitution sont au cœur des débats des Eglises, car « le mariage et la famille sont voulus par Dieu ». « Dans le domaine de l'action sur le peuple protestant, la Commission a assuré, par un accord avec les sociétés bibliques, la diffusion d'un message aux époux. Elle a étudié, mais constaté qu'elle n'avait pas les moyens de la réaliser, l'organisation d'une liste de films à déconseiller. Enfin, elle a participé au manifeste que le Président de la Fédération protestante a fait parvenir l'année dernière aux églises et aux journaux protestants, qui a fait, dans tout le pays, une si profonde impression, et dont le groupement des Forces Morales et Spirituelles de la France s'est largement inspiré. »<sup>447</sup>

Paul Doumergue et Etienne Matter marqueront fortement la commission de leur empreinte. Point de magistère protestant cependant, car chacun sait que la Fédération n'est pas une Eglise : elle est simplement au service des Eglises. C'est aux Eglises qu'il appartient de promulguer les disciplines que l'étude des questions morales, par la Commission, peut faire apparaître comme désirables. La FPF doit rester au service de ses membres et ne jamais être tentée de se substituer à eux.

---

<sup>446</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.193.

<sup>447</sup> Rapport de la Commission de l'Action morale et sociale de la Fédération, Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.191 et ss.



## Chapitre 4 : LA FPF ET LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Comme le mentionne André Encrevé<sup>448</sup>, citant Wilfred Monod prêchant le dimanche 6 janvier 1918, « un million cinq cent mille français ont péri dans la tourmente » de la Première Guerre mondiale. Au total, environ neuf millions de morts, si l'on s'en réfère au « bilan de la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale » publié par les soins du Centre national de documentation pédagogique (CNDP)<sup>449</sup>. Les conséquences furent, dit le même article, des séquelles démographiques profondes et durables, des dévastations considérables, un nouvel équilibre économique mondial et des bouleversements politiques qui engagèrent tout le XXe siècle.

Les souffrances humaines furent considérables. Relativement à ce conflit, nous citerons ici, parmi d'autres, les travaux de deux auteurs, tout d'abord l'historien Jean-Yves Le Naour<sup>450</sup>, spécialiste de la Première Guerre mondiale, et ensuite l'académicien Max Gallo<sup>451</sup>. Pour une approche exhaustive de cette période au regard du protestantisme français, nous renvoyons ici le lecteur aux textes réunis par Patrick Cabanel et André Encrevé, sous le titre « Les protestants français et la première guerre mondiale », publié dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*<sup>452</sup>.

Il s'agit pour nous, dans ce chapitre, d'étudier à la lumière des comptes-rendus des Conseils FPF et des Actes de l'Assemblée générale qui suivit le premier conflit mondial, à Lyon en 1919, quel rôle joua la FPF durant cette guerre.

A l'issue de l'AG FPF de Nîmes, mandat avait donné au Conseil de la FPF de convoquer dans un délai de cinq ans une nouvelle assemblée générale. Celle-ci devait se tenir à Lyon à l'automne de l'année 1914, à l'invitation des Eglises de la ville. Ceci ne put avoir lieu, la guerre ayant été déclarée par l'Allemagne à la France le 3 août de la même année.

---

<sup>448</sup> André Encrevé, « Les protestants français et la première guerre mondiale », *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*, tome 160-1, janvier--mars 2014, p.11 (« Introduction »).

<sup>449</sup> Précisément le Crdp (Centre régional de documentation pédagogique) de Champagne-Ardenne (Reims), 2000. Celui-ci comptabilise en plus des 1 500 000 de morts français, 2 000 000 de morts allemands, 1 800 000 de russes, 750 000 de britanniques, 650 000 d'italiens. Il faut rajouter à ce nombre, les 500 000 soldats qui moururent après la guerre des suites de leurs blessures. Ainsi que 6 500 000 blessés.

<sup>450</sup> Jean-Yves Le Naour, *1914-1918*, Paris, Perrin, coll. l'intégrale / Essai, 2018.

<sup>451</sup> Max Gallo, *1914-1918 Une histoire de la Première Guerre mondiale*, Paris, Xo Editions, 2018.

<sup>452</sup> Tome 160, janvier-février-mars 2014, Droz, Genève- Paris.

Dix ans s'écouleront donc entre la première et la seconde assemblée générale qui se tint à Lyon du 18 au 21 novembre 1919.

De 1910 à 1914, le protestantisme poursuivit sa mutation :

- Fin 1912, les Eglises Réformées unies fusionnèrent avec l'union des Eglises Réformées ;
- Durant l'année 1914, l'Union des Eglises Baptistes du Nord fit part de son souhait d'adhérer à la FPF et désigna le pasteur Vincent et M. Béguelin respectivement comme délégué titulaire et délégué suppléant pour la représenter au Conseil de la FPF ;
- Au sein de la FPF, le pasteur Cordey, rappelé par l'Eglise libre du Canton de Vaud (Suisse) renonça à sa fonction de secrétaire. Celui-ci était secondé par le pasteur Prunier. Le pasteur Bonnet lui succéda en 1918. Il était, lui aussi, membre des Eglises évangéliques libres.

Dans le chapitre relatif au président Edouard Gruner, nous avons souligné le rôle extrêmement important qu'il joua au service de la France en sa qualité d'officier supérieur et d'administrateur de société minière. Il se rendit en particulier en Russie en 1916.

Retenu par ses devoirs militaires, E. Gruner fut souvent empêché de présider les Conseils de la FPF. Ce sont MM. Pfender et Juncker qui assumèrent donc la charge de la présidence, lorsque c'était nécessaire. Le pasteur J. Pfender, délégué titulaire, représentait les Eglises réformées évangéliques et M. A. Juncker, inspecteur général des Ponts et Chaussées, les Eglises luthériennes. Le Conseil, durant cette période, eut aussi à déplorer le décès de deux de ses membres, Jacques de Pourtalès et Charles Wagner.

Le fonctionnement du Conseil avait évolué précocement, suite à la décision de l'AG de Nîmes 1909 de solliciter, de la part des Eglises membres, la nomination de délégués suppléants. Cette décision s'avéra particulièrement pertinente durant la guerre de 14/18 au point qu'à partir de 1916, et par décision du Conseil<sup>453</sup>, les

---

<sup>453</sup> Dans sa séance du 13 novembre 1916.

suppléants furent convoqués à toutes les séances conjointement avec les titulaires. Ceci assura une présence constante d'environ 10 à 15 membres.

Dans son rapport à l'AG de Lyon 1919, Edouard Gruner constate que « l'activité du Conseil de la Fédération, limitée pendant la période 1909-1914, a pris à partir de la déclaration de guerre et surtout dans les dernières années, une intensité inattendue<sup>454</sup>. »

Suite à l'AG initiale de Nîmes 1909, le Conseil de la FPF publia le *Manifeste*<sup>455</sup> rédigé par le pasteur Babut, édita les Actes de cette AG, sollicita des Eglises membres la désignation de personnes référentes dites *arbitres* en cas de conflit entre les membres, encouragea un rapprochement entre les deux sociétés bibliques de France et de Paris. Il porta de façon constante le souci de la liberté religieuse à Madagascar<sup>456</sup>.

Le travail du Conseil fut considérable. Dans le contexte de tensions internationales qui prévalait, E. Gruner mentionne<sup>457</sup> l'appel aux Eglises à consacrer un dimanche pour la paix, le message envoyé en décembre 1912 à la conférence des délégués balkaniques, conférence réunie à Londres, ainsi que l'appel financier en faveur des victimes de la « Guerre d'Orient ». La FPF demanda une modification de la loi de 1905 « qui faciliterait la réunion et la gestion des ressources nécessaires aux édifices religieux<sup>458</sup> » et obtint la possibilité pour les pasteurs d'entrer dans les salles militaires des hôpitaux. Les nécessités d'urgence furent aussi prises en compte par un appel financier adressé aux Eglises pour venir en aide aux inondés de Paris, au moyen de la solidarité et de l'entraide. Il s'agissait de faire face aux besoins exprimés suite à la crue de la Seine de 1910 avec une cote de 8,50m qui inonda près de la moitié de la capitale et fit 200 000 sinistrés.

---

<sup>454</sup> Actes AG FPF Lyon 1919, p.84.

<sup>455</sup> Le tirage fut de 10 000 exemplaires ce qui était considérable pour l'époque. Charles Babut avait été élu président d'honneur de l'AG de Nîmes par acclamation. Il avait présenté le mercredi après-midi 27 octobre 1909 son « projet d'Adresse aux protestants de France ». Après débat, ce texte vigoureux fut renvoyé en commission, celle du *Manifeste au peuple protestant* dont le rapporteur était M. De Witt. Le texte définitif, de dimension plus réduite, fut validé par les délégués et diffusé sous la forme d'un message « Aux protestants de France ». Ch. Babut valida la mouture définitive, mais regretta la suppression d'un paragraphe de son travail relatif à l'unité religieuse du Protestantisme français, texte auquel il tenait.

<sup>456</sup> Ceci avait fait l'objet du rapport du professeur R. Allier à l'AG de Nîmes. Cf : Actes de cette AG, p.83 et ss.

<sup>457</sup> Actes AG FPF Lyon 1919, p.86.

<sup>458</sup> Ce processus fut interrompu par la guerre.

Il y eut plus d'une quarantaine de séances du Conseil de la FPF durant la première guerre mondiale. Autant dire que le rythme des réunions fut presque mensuel.

E. Gruner fut absent, retenu par ses devoirs militaires, seize fois. Ce fut le cas au début de la guerre<sup>459</sup> puis essentiellement entre octobre 1915 et décembre 1916. Il fut remplacé par M. Juncker, le plus souvent et M. Fender, plus rarement<sup>460</sup>, tous deux vice-présidents.

Les réunions se tiennent à la sacristie de la chapelle Taitbout<sup>461</sup> à l'exception de la séance du 29 janvier 1917 dont le PV mentionne que<sup>462</sup> : « Par suite d'un accident qui a privé de chauffage et d'éclairage la sacristie de la chapelle Taitbout, cette séance s'est tenue dans une salle de l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques, 1 rue Bourdaloue. » Ceci sera également le cas pour la séance du 9 février 1917, ainsi que pour toutes les séances tenues entre le 12 novembre 1917 et le 10 avril 1919. Entre temps, les réunions, selon les possibilités, se tiennent à nouveau à la chapelle Taitbout et exceptionnellement à la Maison presbytérale de l'Oratoire<sup>463</sup>. Le besoin de locaux permanents se fait sentir. Ainsi, lors du Conseil du 25 février 1918, alors que la guerre est encore loin d'être terminée, Edouard Gruner exprime le souhait de voir la FPF disposer d'un siège social, pour archives et Bureau. La question de locaux propres à la FPF sera à nouveau évoquée dans le procès-verbal<sup>464</sup> du Conseil du 20 août 1918 sous la forme suivante : « La fédération qui, théoriquement, a son siège social 42 rue de Provence, est quelque peu errante et vagabonde, tenant ses séances rue Bourdaloue et ayant ses archives 58 rue Madame, [...]»<sup>465</sup>. Comme les nouvelles relations avec l'Amérique lui donnent une importance croissante, l'idée a déjà été émise qu'il faudrait à la fédération une agence spéciale avec local et personnel appropriés, mais comme cette organisation entraînerait nécessairement des dépenses importantes, le Conseil décide de mettre à l'étude l'ensemble de cette question ».

---

<sup>459</sup> Séances des Conseils FPF des 28 septembre 1914, 7 et 21 décembre 1914.

<sup>460</sup> Séances des 23 octobre et 13 novembre 1916.

<sup>461</sup> Siège de la FPF, sis 42 rue de Provence.

<sup>462</sup> Archives FPF, Conseil, PV des séances, vol.2, p.110.

<sup>463</sup> Le 14 mai 1917.

<sup>464</sup> Archives FPF, Conseil de la FPF, Procès-verbaux des séances, vol.2, p. 179.

<sup>465</sup> Edouard Gruner constate que la FPF n'a même plus de papier à en-tête...

Le président de la FPF, quoique tout entier consacré au secours aux victimes et à la reconstruction, n'aura dès lors de cesse de faire aboutir un projet<sup>466</sup> que quatre années de guerre n'avaient cessé de différer.

Nous suivrons ici, année après année, l'action de la FPF, au regard des trois périodes majeures de ce premier conflit mondial : l'offensive allemande et la stabilisation du front (août 1914-novembre 1915), la guerre de position et l'échec des offensives (décembre 1915-mars 1917), la modification du rapport des forces en présence (avril 1917- novembre 1918).

#### A. En l'année 1914 : L'offensive allemande.

Survient alors l'inéluctable enchainement des faits qui précipiteront le monde dans un des conflits les plus meurtriers de son histoire. L'Archiduc François-Ferdinand d'Autriche est assassiné à Sarajevo le 5 juillet 1914. L'Allemagne assure l'Autriche de son soutien en cas de conflit avec la Russie. Le 28 juillet, l'Autriche déclare la guerre à la Serbie. Jean Jaurès est assassiné à Paris le 31 juillet. La Russie du Tsar Nicolas II ordonne la mobilisation le 30 juillet 1914. Guillaume II déclare la guerre à la Russie le 1<sup>er</sup> août. Le même jour la mobilisation générale est décrétée en France et en Allemagne. Le lendemain, 2 août les armées allemandes entrent au Luxembourg. Le 3 août, l'Allemagne déclare la guerre à la France. Le 4 août, les armées allemandes entrent en Belgique. Et le même jour, suite à la violation de la neutralité de la Belgique, l'Angleterre déclare la guerre à l'Allemagne. Le 2 septembre les armées du Kaiser sont à Senlis et reçoivent l'ordre de marcher sur Paris. Le 6 septembre commence l'offensive franco-britannique dans la Marne.

L'empereur d'Allemagne avait postulé la neutralité de l'Angleterre. La stratégie allemande avait été précisée, en effet, depuis de longs mois : conformément au « *plan Schlieffen* »<sup>467</sup>, il serait aisé de prendre les armées françaises à revers et de les vaincre, puis de se retourner contre la Russie pour ne se battre que sur un seul front. Tout était prêt lorsque le chef des Armées Von Moltke donna l'ordre d'attaquer. Guillaume II doubla l'offensive militaire d'une offensive diplomatique. E. Gruner mentionne<sup>468</sup> que le Conseil FPF « s'est trouvé en face de manifestations par

---

<sup>466</sup> Nous renvoyons ici au chapitre intitulé « Le siège de la FPF ».

<sup>467</sup> Du nom du Comte von Schlieffen, chef d'Etat-major allemand. Le plan, élaboré en 1905, sera actualisé en 1914.

<sup>468</sup> Actes AG FPF Lyon 1919, p.86.

lesquelles le gouvernement allemand cherchait à égarer sa propre population et les neutres sur les origines et les buts de la lutte. » La réponse de la FPF fut triple :

- D'une part, de dénoncer dès le 28 septembre par la voix du Bureau « le mal accompli par des pratiques qui déguisent, sous le couvert de paroles évangéliques, la négation de la religion des prophètes et de Jésus-Christ<sup>469</sup> ».
- D'autre part, promouvoir auprès des autorités françaises, le bien-fondé du développement de la préparation de l'aumônerie militaire.
- Enfin, afin d'éclairer et de soutenir l'opinion publique française, d'organiser des séries de conférences dans diverses Eglises de Paris sur des sujets actuels, religieux ou patriotiques. Ceci fut mise en œuvre, notamment, avec le concours du pasteur Edouard Soulier.

La FPF s'exprima, en effet, dès le 28 septembre 1914 par « une courte et vibrante proclamation<sup>470</sup> ». Rédigée par le Bureau, elle fut publiée notamment par le *Journal des Débats*<sup>471</sup>, comme le mentionne Daniel Reivax dans son ouvrage<sup>472</sup> sur Raoul Allier<sup>473</sup>, en date du 4 octobre 1914 sous le titre : « Le protestantisme et l'Allemagne ». Voici quelle en était la teneur : « Le Conseil de la Fédération protestante de France, qui représente toutes les fractions des Eglises issues de la Réforme, a voté à l'unanimité le 28 septembre 1914 la protestation suivante : Au nom du Protestantisme français tout entier, - exprime sa profonde douleur de voir après tant de siècles de christianisme deux grands empires<sup>474</sup> transgresser systématiquement les règles les mieux établies du droit des gens ; - s'indigne avec toute l'humanité civilisée contre la destruction de Louvain et le bombardement de la cathédrale de Reims ; - réproouve l'abus de phrases creuses dont les empereurs d'Allemagne et d'Autriche donnent le scandaleux exemple depuis le début des hostilités ; - constate avec tristesse combien cette exploitation de Dieu risque de compromettre la religion devant la conscience moderne ; - et dénonce à la chrétienté

---

<sup>469</sup> Proclamation du 28 septembre 1914, Actes AG FPF Lyon 1919, p.86.

<sup>470</sup> Rapport du président Gruner, Actes AG FPF Lyon 1919, p.86.

<sup>471</sup> *Le Journal des Débats politiques et littéraires*, n°45. Créé en 1789 sous le titre « Journal des débats et des décrets », il sera dirigé sans discontinuer par Etienne Bandy de Nalèche, de 1895 à 1942.

<sup>472</sup> Daniel Reivax, *Raoul Allier, Un prédicateur en temps de guerre (1914-1917)*, Carrières-sous-Poissy, La Cause, 2016, p.11 et ss.

<sup>473</sup> Raoul Allier (1862-1939).

<sup>474</sup> La FPF désigne ici l'Allemagne et l'Autriche.

toute entière le mal accompli par des pratiques qui déguisent avec un vêtement de paroles évangéliques la négation de la religion des prophètes et de Jésus-Christ ».

Un difficile positionnement : Le protestantisme français vécut douloureusement, alors que ses enfants meurent sur le front, la suspicion qui pesait sur lui d'une collusion confessionnelle avec la puissance ennemie. Les appels réitérés<sup>475</sup> de l'empereur d'Allemagne à la chrétienté protestante le mettent en difficulté. D'autant que ces appels « aux chrétiens évangéliques de l'étranger » sont relayés par des théologiens allemands importants dont A. Deissmann, E. Dryander, A. Harnack et W. Hermann. La France catholique se fait accusatrice. La réponse protestante ne se fait pas attendre : Charles Babut et Wilfred Monod dénoncent tour à tour le bellicisme germanique, Babut parlant de « la guerre à Dieu<sup>476</sup> », Monod parlant « d'erreurs démoniaques<sup>477</sup> ». L'un et l'autre vivent difficilement la prise de position des intellectuels allemands et notamment de théologiens protestants comme Von Harnack en faveur de la guerre et du *Reichsland*.

B. En l'année 1915 : La stabilisation du front.

Le protestantisme français ne cessera dès lors de donner des gages de patriotisme. Et c'est avec soulagement qu'il pourra saluer, le moment venu, l'entrée en guerre des Etats-Unis<sup>478</sup> « puissance protestante » dont l'engagement fera définitivement basculer le conflit en faveur des puissances alliées.

La FPF reviendra sur ce thème à travers une lettre<sup>479</sup> datée du 10 mars 1915 et adressée au *Journal des Débats*. La lettre est signée : « pour le président de la Fédération (mobilisé) M-E Gruner, les vice-présidents : A. Juncker et J. Pfender. » Il s'agissait d'une réponse à l'article dudit journal daté du 14 février 1915. Celui-ci était introduit par le commentaire suivant : « Le protestantisme français a tenu à flétrir l'attitude prise par l'empereur d'Allemagne qui donne l'ordre de commettre les plus indignes atrocités en invoquant le nom de Dieu. »<sup>480</sup>

---

<sup>475</sup> Notamment celui daté de fin août 1914.

<sup>476</sup> In « La guerre à Dieu », Nîmes, 18 avril 1915.

<sup>477</sup> In « Le Souvenir français », Paris, 28 janvier 1917.

<sup>478</sup> Celle-ci intervient le 6 avril 1917.

<sup>479</sup> Lettre publiée par *Evangile et Liberté* dans son édition du 17 avril 1915, citée par D. Reivax, *op.cit.*

<sup>480</sup> Cf : Daniel Reivax, *op. cit.*, p.11.

La même année, La *Revue chrétienne*<sup>481</sup> publie l'Adresse du synode national de l'Eglise réformée évangélique au Président de la république<sup>482</sup>, et « l'Appel aux femmes de pays neutres et des pays alliés<sup>483</sup> » du Conseil national des femmes françaises et de l'Union française pour le suffrage des femmes qu'ont signées notamment Julie Siegfried, Adrienne Avril de Sainte-Croix et Marguerite de Witt-Schlumberger.

Le Protestantisme français est très minoritaire. A cette date et en raison de l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine (la Moselle) par l'Empire allemand en 1871, les protestants ne regroupent plus qu'environ 1,6% des Français contre 2,3% au milieu du XIXe siècle<sup>484</sup>.

Sur le terrain, l'affrontement des troupes est terrible. « Les soldats retrouvent la nuit les cauchemars où ils revoient, démesurées, les scènes de ces jours<sup>485</sup>. » Parmi eux se trouvent des étudiants en théologie et des pasteurs.

A Montauban, comme le souligne André Gounelle<sup>486</sup>, la Faculté de théologie « tourne au ralenti. Il y a peu d'étudiants, trois professeurs, la plus grande partie des locaux sont réquisitionnés pour un hôpital provisoire dépendant de la Société de Secours des blessés militaires.<sup>487</sup>»

La responsabilité de la jeune FPF est considérable : elle reçoit chaque jour des nouvelles préoccupantes et des demandes d'aide. E. Gruner évoque le martyre d'Edith Cawell, infirmière anglaise fusillée le 12 octobre 1915 à Bruxelles par les Allemands, et le culte fixé au dimanche 14 novembre, à l'Oratoire du Louvre. Il rend hommage à « ceux qui ont soutenu et vivifié le moral non seulement de nos

---

<sup>481</sup> Deux revues dominent le débat protestant à cette époque : - la *Revue chrétienne* fondée en janvier 1854 par Henri Hollard et dont Edmond de Pressensé (1824-1891) prend la direction dès octobre 1854. Plus tard, Frank Puault en prenant la direction en 1884, celle-ci sera dirigée par John Viénot (historien) dès 1904 ; et : - *Foi et Vie*, revue fondée en 1898. Celle-ci supplantera la *Revue chrétienne* qui disparaît en 1926.

<sup>482</sup> *Revue Chrétienne* 1915, pp 252-253.

<sup>483</sup> *Idem*, pp 278-280.

<sup>484</sup> En effet, selon une estimation du ministère des cultes datée de 1904, on dénombre alors en France environ 548000 réformés et 81000 luthériens (pour 40 millions de Français).

<sup>485</sup> André Jalaguier, in « Notes du temps de la guerre, 1914-1915 ».

<sup>486</sup> *Etudes théologiques et religieuses (ETR)* 2013/2.

<sup>487</sup> A. Gounelle ajoute que « l'armistice signé, [...] le synode de Neuilly, en juin 1919, choisit de transférer à Montpellier. [...] La Faculté s'y installe en novembre 1919, après déménagement des archives, d'une partie de la bibliothèque et du mobilier, avec le même Doyen, le même corps professoral, mais avec des étudiants assez différents. Dix de ceux inscrits en 1914 sont morts au combat, et parmi les inscrits de 1919, beaucoup reviennent du front, durement marqués par la guerre. »



coreligionnaires, mais aussi de frères et sœurs d'autres Eglises, [...] ainsi qu'à M. le professeur Raoul Allier et M. le pasteur Emile Schulz dont, l'un par ses conférences, l'autre par ses courtes méditations, ont fortifié et soutenu bien des âmes angoissées et blessées. <sup>488</sup>» La FPF doit aller convaincre de la nécessité de la solidarité au-delà du seul hexagone. « Parmi les Neutres, on sentait des doutes, des hésitations, presque des blâmes pour la persistance de notre résistance. Il devenait nécessaire d'aller leur parler. Le sentiment de ce devoir a provoqué, sous votre patronage<sup>489</sup>, la création du Comité Français de propagande à l'étranger. »

Dans sa séance du 8 juin 1915, présidée par E. Gruner, le Conseil prend connaissance du compte-rendu<sup>490</sup> de la réunion préparatoire convoquée le vendredi 4 juin 1915 pour constituer un *Comité protestant de propagande française* parmi les neutres. Le Conseil donne son accord à la création de ce comité et adopte de la liste des membres proposés<sup>491</sup>. Le choix de M. André Weiss, de l'Institut, comme président est unanimement approuvé. Comme vice-présidents sont proposés MM. F. Piaux et C. Jullian, de l'Institut. Relativement à la fonction de secrétaire général de ce comité, le Conseil souhaite l'adjonction de MM. R. Allier, J. Viénot et Paul Doumergue (selon disponibilité) au nom proposé de M.de Douveille-Maillefeu déjà prononcé dans la réunion préparatoire du Comité. Comme trésorier, le Conseil aimerait voir appelé à ces fonctions « un représentant de la banque protestante » et charge M. Juncker de s'informer auprès de MM. Philippe Vernes et Etienne Mallet si l'un d'eux est disposé à accepter. Le Comité exercera durant toute la période de la guerre une influence importante, notamment dans l'ordre des relations internationales.

La Lettre du Comité protestant des Amitiés françaises à l'Etranger, datée de décembre 2015<sup>492</sup>, évoque le centenaire de cette institution sous la plume de Louis Burckard. Celui-ci mentionne que « Les autorités françaises, jugeant nécessaire de

---

<sup>488</sup> Rapport du président, Actes AG FPF Lyon 1919, p.88.

<sup>489</sup> Celui des membres du Conseil de la FPF.

<sup>490</sup> Archives FPF, Conseil de la FPF, vol.2, p.48.

<sup>491</sup> *Idem*, p.50.

<sup>492</sup> N°56, p.5. Créée en 1915 en tant que Comité protestant français de propagande à l'étranger, puis Comité protestant des amitiés françaises à l'étranger à partir de 1927, l'association s'appelle « Les Amitiés huguenotes internationales » depuis 2016.

modifier le rapport de forces entre les deux blocs belligérants en tentant de faire basculer certains pays neutres dans le bloc des alliés, un Comité protestant de propagande française à l'étranger a été mis en place en juin 1915 à l'instigation du Conseil de la FPF. » L. Burckard cite Edouard Gruner disant que « ce nouveau comité est une création du protestantisme tout entier, considéré comme une des forces morales de la France et comme un trait d'union indispensable avec les puissantes organisations religieuses des Etats-Unis, de Hollande, des Pays scandinaves et de Suisse<sup>493</sup>». Le Comité eut pour premier président le juriste André Weiss jusqu'au jour où, absorbé entièrement par les négociations de la Paix, il dut passer la charge au Conseiller d'Etat Paul Fuzier. L'œuvre du Comité fut précieuse. Elle fut notamment le trait d'union avec plusieurs fédérations d'Eglises protestantes à travers le monde et singulièrement avec la Fédération des Eglises protestantes d'Amérique et son secrétaire général le révérend Charles S. Mac Farland. Nous renvoyons ici le lecteur à la contribution de Denis Carbonnier parue en mars 2014<sup>494</sup>. Il écrit en outre « qu'au sortir de la guerre, le Comité protestant était considéré comme l'un des rouages essentiels de la Fédération pour les relations internationales : depuis juillet 1919, 8 rue de la victoire, puis 47 rue de Clichy, ses bureaux voisinent de très près avec ceux de la Fédération. Ils sont l'office d'information, le salon de réception pour les visiteurs étrangers, le secrétariat polyglotte, et si l'on veut, notre petit ministère des affaires étrangères, dont un de nos publicistes protestants demandait récemment la création. »<sup>495</sup>

Le Conseil de la FPF reste attentif aussi aux questions éthiques, et notamment à la question de l'alcoolisme qui affecte la population française. Le Conseil aborde cette question en sa séance<sup>496</sup> du 13 décembre 1915 et décide d'envoyer à toutes nos Eglises une circulaire<sup>497</sup> par le moyen des comités directeurs des Unions auxquelles se rattachent ces Eglises, « en les invitant à s'associer à la campagne contre l'alcoolisme et en leur indiquant quelques moyens pratiques de le faire ». La FPF y

---

<sup>493</sup> Archives FPF, Conseil de la FPF, vol.2, p.50.

<sup>494</sup> Denis Carbonnier, « le Comité protestant de propagande française à l'étranger (1915-1927) », in *Les protestants français et la Première Guerre mondiale*, Bulletin de la SHPF, tome 160-1, 2014, pp185-217.

<sup>495</sup> *Ibidem*.

<sup>496</sup> Archives FPF, Conseil de la FPF, Procès-verbal des séances, vol.2, pp.59-61.

<sup>497</sup> Celle-ci sera tirée à 1200 exemplaires.

demande également la fin du privilège des bouilleurs de cru<sup>498</sup>. En fait, le conseil penche pour une intervention directe des électeurs sur leurs députés notamment. MM. Juncker et Meyer seront chargés de la rédaction du texte. Cette question sera de nouveau abordée quelques mois plus tard<sup>499</sup>, suite à la demande formulée par l'Union des femmes française d'envoyer aux pasteurs une circulaire contre l'alcool invitant les femmes à signer un appel au parlement et au gouvernement. Cette circulaire aura un bon écho dans les Eglises locales et la FPF, ayant pris connaissance de l'action mise en œuvre par le conseil presbytéral de Montauban qui a interpellé deux sénateurs et 3 députés du Tarn-et-Garonne, ainsi que le maire, les adjoints de Montauban, recommandera aux autres Eglises de prendre exemple pour développer une attitude analogue. La lutte contre l'alcoolisme, ainsi que celle contre la prostitution, figureront de tout temps, à la FPF, parmi les combats engagés résolument pour le respect de la dignité humaine.

### C. En l'année 1916 : La guerre de position.

L'année 1916 voit l'échec de l'offensive allemande sur Verdun (21 février-15 décembre), ainsi que la bataille décisive sur la Somme (1<sup>er</sup> juillet-15 novembre). Le 12 décembre 1916, l'Allemagne fait une proposition de paix aux alliés qui la rejettent. En février de cette année-là, 26 aumôniers militaires avaient lancé un appel à la réunification de la famille protestante. Ils jugeaient dérisoires les divisions existantes, alors qu'ils devaient intervenir auprès des troupes et dans les conditions les plus difficiles. Constatant que « sur le champ de bataille [...], dans les ambulances, aucun pasteur ne songe à demander aux blessés, aux mourants à quelle *fraction d'Eglise* ils appartiennent... », les aumôniers militaires figureront, après la guerre, parmi les plus ardents avocats de la cause de l'unité protestante.

La situation de l'Alsace est au cœur des préoccupations de bon nombre de responsables protestants qui, ayant fait l'option française, ont quitté la région annexée en 1871, tout en y gardant parfois de solides liens familiaux ou patrimoniaux. Ainsi le Conseil FPF aborde-t-il, dans sa séance du 6 mars 1916, la question des enfants alsaciens protestants évacués en France dont plusieurs ont été

---

<sup>498</sup> Le texte de la circulaire est validé lors de la séance du Conseil du 27 décembre 1915.

<sup>499</sup> Séance du 14 juin 1916. Le Conseil ne donnera pas suite.

placés dans des milieux « tout catholiques » et « même dans des couvents », comme mentionné<sup>500</sup> par M. Pfender. Emu par cette situation, le Conseil décide que le dossier sera transmis à Mme Julie Siegfried<sup>501</sup> qui préside, depuis 1915, l'Association d'assistance en Alsace-Lorraine.

Pour pallier à l'absence de pasteurs dans les paroisses, de nombreuses femmes contribueront au maintien de la vie ecclésiale à des degrés divers. En cette année 1916, leur rôle est mieux perçu et fait l'objet d'une attention particulière de la part du Conseil FPF. Dans sa séance du 29 mai 1916, est abordée la question du développement de l'activité féminine dans les Eglises. Deux hommes sont particulièrement porteurs de cette préoccupation, Wilfred Monod et Raoul Allier. Ce dernier insiste sur « la distinction qu'il faut faire entre cette activité quand elle sera appelée à s'exercer dans une Eglise de ville sous la direction immédiate d'un pasteur et quand elle devra suppléer, du moins dans une mesure, à l'absence du pasteur, dans une Eglise de campagne privée de conducteur spirituel, comme il y en aura certainement un assez grand nombre après la guerre. <sup>502</sup>» Il ajoute que « les dames, auxquelles ces Eglises seront confiées, devront avoir une forte préparation religieuse et biblique qui leur permette de s'occuper efficacement de l'instruction religieuses, au moins élémentaire, de la jeunesse. M. Monod ajoute que si tous sont d'accord sur le but à atteindre dans l'utilisation de l'activité féminine, la question de sa préparation est délicate. Pour lui, les femmes que leur culture intellectuelle et leurs aptitudes spéciales désigneraient pour être employées dans les Eglises privées de pasteur devraient séjourner dans une maison où elles seraient placées sous une influence bienfaisante et où elles auraient toute facilité pour suivre pendant deux ans des cours spéciaux pour les préparer à leur future activité. Elles devraient ensuite faire un stage d'un an ou deux pour acquérir la préparation pratique nécessaire. <sup>503</sup> »

Lors de cette même séance du 29 mai 1916 est ainsi approuvée la résolution proposée par Raoul Allier, une note qui sera envoyée aux Unions d'Eglises sur ce sujet. Pour la première fois, et même si c'est pour en récuser l'idée, est évoqué le

---

<sup>500</sup> Archives FPF, PV des Conseils, vol.2, p.78.

<sup>501</sup> Julie Siegfried née Puaux, 1848-1922, présidente du Conseil national des femmes françaises de 1912 à 1922. Celle-ci sera faite chevalier de la Légion d'Honneur en 1919.

<sup>502</sup> Archives FPF, Conseil de la FPF, Procès-verbaux des séances, vol.2, p.91.

<sup>503</sup> *Idem*, p.92.

pastorat féminin. R. Allier écrit : « sans rêver en aucune façon au pastorat féminin », mais s'interroge toutefois, et le Conseil FPF avec lui sur l'utilisation la plus adaptée de ces *bonnes volontés*, « demandant aux Eglises de manifester leur sympathie pour la mise à l'étude de ces problèmes. »

En outre, le procès-verbal<sup>504</sup> de la séance du Conseil FPF du 13 novembre 1916 permet de clarifier la question de l'adhésion des baptistes à la FPF. En effet, M. Juncker donne, ce jour-là, lecture d'une lettre de M. le pasteur Andru qui s'étonne que les Eglises baptistes soient considérées comme non rattachées à la Fédération protestante, ces Eglises, du moins celles du Nord, ayant fait connaître à M. Gruner, par une lettre du 21 juillet 1914 leur désir d'adhérer à la Fédération. M. Juncker constate que « la première séance du Conseil après cette date, qui coïncide presque avec la déclaration de guerre, n'ayant eu lieu que le 28 septembre (1914) en l'absence de M. Gruner, on comprend que la lettre de M. Andru ne soit pas arrivée à la connaissance du Conseil de la Fédération. »

Lors de ce Conseil, M. Juncker prend acte avec satisfaction de l'adhésion des Eglises baptistes du Nord, mais il se dit embarrassé par le fait qu'elles ne représentent pas l'ensemble des Eglises baptistes de France. M. Juncker, dans sa réponse à M. Andru, attirera son attention sur ce fait et lui demandera « s'il ne serait pas possible à ces Eglises de s'entendre pour adhérer toutes ensemble à la Fédération. » Cette question est reprise lors de la prochaine séance de la manière suivante<sup>505</sup> lors d'un point intitulé « proposition de M. Andru relative à la représentation des Eglises baptistes au Conseil de la Fédération protestante de France ». M. Prunier, qui assure le secrétariat de séance, indique que « M. Juncker donne lecture d'une lettre de M. Andru, à qui il avait écrit dans le sens indiqué à la précédente séance. Tout en comprenant très bien la difficulté que crée pour notre Conseil le fait que les Eglises baptistes du nord ne représentent qu'une partie des Eglises baptistes, M. Andru suggère que celles de ces Eglises qui ont adhéré à la Fédération protestante<sup>506</sup> soient représentées dans notre Conseil par deux délégués comme les autres unions d'Eglises, et qu'au cas où la seconde Association des

---

<sup>504</sup> Archives FPF, Conseil de la FPF, Procès-verbaux des séances, vol.2, pp.105-106.

<sup>505</sup> *Idem*, PV de la séance du 3 décembre 1916, p.108.

<sup>506</sup> La Fédération du Nord et de Belgique.

Eglises baptistes entrerait dans la Fédération, elle y nommerait un délégué qui remplacerait un des deux précédemment nommés. Cette suggestion est adoptée et M. Andru en sera informé. » A noter que les délégués baptistes, MM. Vincent et Béguelin, siégeront pour la première fois<sup>507</sup> au Conseil le 29 janvier 1917.

L'année 1916 s'achève sur le constat des lourdes pertes qui sont subies par l'armée française. Un service *en mémoire des étudiants morts pour la patrie* est organisé à la Chapelle du Luxembourg le vendredi 22 décembre auxquels MM. Allier et De Faye sont, notamment, priés de prendre la parole.

D. En l'année 1917 : La reprise des offensives.

Cette année marque la modification du rapport de force entre les Alliés et les puissances coalisées autour de l'Allemagne. Le 6 avril 1917, les Etats-Unis déclarent la guerre à l'Allemagne.

Un mois plus tôt, c'est « de plein cœur et sans hésitation » que le Conseil de la FPF « a donné son adhésion à la grande manifestation qui a eu lieu en Sorbonne le 7 mars où toute la France est venue affirmer sa ferme et irrévocable volonté de combattre jusqu'au bout pour le droit et la liberté.<sup>508</sup> »

La France reprend espoir.

La situation évolue, dès lors, et notamment sur le front des colonies. C'est ainsi que la société des missions évangéliques de Paris prend, la même année, la relève des missions protestantes allemandes au Cameroun, à l'œuvre dans ce territoire jusqu'alors possession allemande<sup>509</sup>, surmontant des difficultés de tous ordres.

Le 7 mars 1917 a lieu en Sorbonne une manifestation « pour affirmer la volonté unanime des français de poursuivre la guerre jusqu'au triomphe du droit<sup>510</sup> ». Le Conseil FPF avait, en effet, voté un mois plus tôt, en sa séance du 17 février et à l'unanimité, la participation à cette manifestation et chargé M. André Weiss, président du Comité protestant de propagande française, d'y prononcer une déclaration au nom du protestantisme français.

---

<sup>507</sup> Archives FPF, Conseil de la FPF, PV des séances, vol.2, p.110. Au §1, sont mentionnées les paroles de bienvenue qui leur furent adressées par le président Gruner le 29 janvier 1917.

<sup>508</sup> Actes AG FPF Lyon 1919, rapport du président Gruner, pp.88-89.

<sup>509</sup> Les troupes franco-anglaises avaient fait la conquête du Cameroun dès septembre 1914.

<sup>510</sup> Archives FPF, procès-verbaux, Conseils FPF, vol.2, p.119.

En outre, le Conseil a plus que jamais le souci de l'accompagnement des jeunes appelés et de l'aumônerie militaire. Ainsi, E. Gruner porte-t-il à la connaissance des membres du Conseil la demande exprimée par le président du Comité des Aumôniers afin que la FPF invite les Eglises et les familles à faire connaître aux aumôniers la présence de leurs membres mobilisés. Concomitamment, le principe de l'édition d'un Livre d'Or, avec les noms des protestants tombés au champ d'honneur est encouragé.

Cette année-là est aussi celle du quatrième centenaire de la Réformation. Elle est à l'ordre du jour des séances des 30 avril et 14 mai. La Fédération protestante de France apparaît divisée quant à l'opportunité de cette célébration mémorielle. Une séance exceptionnelle du Conseil du 14 mai suit la séance ordinaire, à 17h. Y Sont présents, outre les membres du Conseil : MM. E. Fauche, F. Méjean, M. Reyss, ainsi que J. Viénot, P. Boegner, A. Weber, E. Caspari, L. Sahler, Ch. Schmidt, Fred. Borel. Les membres présents sont divisés<sup>511</sup> : M. Weber lit une résolution hostile votée par le Comité des Ecoles du dimanche. Cette opinion est validée par MM. Léon Sahler et Juncker, puis par MM. Pfender et Méjean. Sont pour : MM. Faivret et Caspari « qui craignent que les catholiques pensent que nous avons honte de nos origines ». Après avoir entendu MM. Allier, Wagner, Beigbeder, Prunier, « le Conseil constatant l'impossibilité d'adopter la proposition de manifestation publique qui lui est soumise par la SHPF<sup>512</sup>, laisse à cette Société le soin d'inviter nos Eglises à célébrer comme elles entendront la Fête de la Réformation et l'encourage<sup>513</sup> à leur fournir, par un numéro spécial du Bulletin, les documents nécessaires à cette célébration. » La FPF craint que le Chevalier Georges<sup>514</sup> ne soit utilisé à contre-emploi pour ses origines allemandes.

La guerre entraîne de forts déplacements de populations. Ainsi, le Conseil du 9 octobre 1917 se préoccupe-t-il de l'accueil des personnes évacuées du Nord et de Saint-Quentin. Mission est confiée par M. Pfender, en accord avec le président Gruner<sup>515</sup>, absent, « au pasteur Dejarnac à Evian pour y accueillir les évacués protestants des régions de St-Quentin et du Nord et chercher à les faire envoyer de préférence dans des milieux protestants. Il est aidé dans cette tâche par M. le

---

<sup>511</sup> *Idem*, p.127.

<sup>512</sup> En l'absence de ses président et secrétaire, c'est J. Viénot qui a lu la proposition de la SHPF.

<sup>513</sup> Souligné dans le PV.

<sup>514</sup> Nom pris par Martin Luther lors de son séjour au château de la Wartburg.

<sup>515</sup> E. Gruner est absent à cette séance du Conseil.

pasteur André Boegner et par le Commissaire spécial qui est protestant<sup>516</sup>. » Ce même Conseil FPF accueille M. Ch. Wurst, conseiller d'Etat, qui remplace dans le Conseil M. le Comte Jacques de Pourtalès, et procède à la nomination de MM. Dumas et Rocheblave au Comité de propagande.

#### E. En l'année 1918 : La victoire des Alliés.

Lors de la séance du conseil FPF du 18 février 1918, Victor Monod et Georges Lauga sont reçus et rendent compte de leur voyage aux Etats-Unis. Ils témoignent de l'hospitalité américaine. M. V. Monod signale en particulier la création, le 7 janvier 1918, d'un « Comité d'union américain pour secourir les protestants de France et de Belgique ». Son but est à la fois de préserver les œuvres protestantes et si possible de les développer. Monod estime qu'il ne faut pas s'illusionner sur l'aide que le protestantisme français pourrait recevoir, ce en quoi il se trompe. Lauga, quant à lui, rend un hommage appuyé au *Federal Council*<sup>517</sup> et son secrétaire exécutif, le révérend Mac Farland. Il rappelle la demande américaine de création d'un « Comité d'Union protestante » pour recevoir et gérer des fonds, et mentionne que « les américains estiment que les protestants français sont trop occupés à des débats dogmatiques et pas assez à leur orientation pratique et sociale<sup>518</sup> ». Les américains demandent des prévisions quant aux Eglises, leurs budgets et le nombre de leurs pasteurs. Ceux-ci pourraient être les premiers destinataires de l'aide financière américaine. G. Lauga mentionne que les américains souhaiteraient une connaissance fluide de la langue anglaise pour favoriser les échanges d'étudiants, les relations entre facultés. Le révérend Mac Farland est annoncé en France pour le printemps 1918. Le Comité de propagande, dont ce n'est pas l'objet, ne peut être le gestionnaire des fonds annoncés. C'est pourquoi un « Comité protestant d'Union pour les secours de guerre en France et en Belgique » est créé qui correspondra avec le Comité américain créé sous le même titre. Pour faciliter le travail de ce Comité, est nommée une commission exécutive comprenant outre le Bureau du Conseil de la Fédération, MM.C.de Witt, en sa qualité de président du Comité d'entraide pour les régions envahies, et A. Monod comme secrétaire. Le Conseil FPF

---

<sup>516</sup> Séance du mardi 9 octobre 1917, PV p.140.

<sup>517</sup> Le Conseil fédéral des Eglises du Christ en Amérique.

<sup>518</sup> Archives FPF, Conseil FPF, procès-verbaux des séances, p.158 et ss.



estime à deux millions de dollars le montant approximatif des sommes qu'il y aurait à distribuer aux Eglises et aux œuvres des régions envahies, y compris celles d'Alsace et de Belgique<sup>519</sup>.

La date du 17 mars 1918 est proposée aux paroisses pour être mise à part par les Eglises protestantes afin d'être consacrées « à de saintes et ferventes prières pour nos peuples, la chrétienté et le règne de Dieu. »<sup>520</sup>

L'année 1918 est décisive. Et lorsque le président de la FPF présente aux membres du Conseil une lettre de l'évêque d'Uppsala, Nathan Söderblom invitant les Eglises protestantes des pays belligérants à envoyer à Stockholm des délégués pour examiner ensemble la possibilité de rétablir des relations entre ces Eglises, les administrateurs de la FPF sont « unanimes à penser qu'aucun rapport ne peut être rétabli entre nos Eglises et celles des pays ennemis, aussi longtemps que celles-ci n'auront pas reconnu le crime dont ces pays se sont rendus coupables, soit par la déclaration de guerre, soit par l'invasion de la Belgique. »<sup>521</sup>

De mars à Juillet 1918 se déroule la grande bataille de France. Paris est bombardée le 23 mars. Le général Pershing, qui met le 30 mars les forces américaines à la disposition du général Foch, obtient que deux millions de soldats soient envoyés en Europe, au rythme de deux cent mille par mois. Ce nouveau rapport de force renverse les équilibres sur le terrain au profit des pays de l'Entente. Le 27 mai a lieu la contre-offensive allemande au Chemin des Dames. Après l'échec de l'offensive allemande en Champagne de la mi-juillet, les Alliés repoussent les armées au-delà de la Marne. Le 15 septembre, la ville de Nancy est libérée. Les quatre jours qui séparent le 27 et le 30 septembre voient se briser le système de défense et de fortifications de défense du général von Hindenburg, bâtie pendant l'hiver 1916-1917.

---

<sup>519</sup> Séance du Conseil FPF du 27 novembre 1917, p.148.

<sup>520</sup> Le principe de cette journée de prière a été arrêté par le Conseil dans sa séance du 17 décembre 1917, p.151.

<sup>521</sup> Archives FPF, Conseils FPF, procès-verbaux, p.157.

Suite à cette séquence décisive, dans sa séance du 30 septembre 1918, le Conseil FPF adresse ses félicitations au président du Conseil Georges Clémenceau à l'occasion de son 77<sup>e</sup> anniversaire<sup>522</sup> et au généralissime Ferdinand Foch à l'occasion de sa nomination de Maréchal<sup>523</sup>.

A plusieurs reprises durant la guerre, la FPF aura répondu positivement et relayé auprès des Eglises et auprès des pasteurs les informations relatives aux divers emprunts souscrits pour la Défense nationale.

Au lendemain de la signature de l'armistice en forêt de Rethondes mettant fin à la guerre, le protestantisme français releva le défi de l'Entr'aide. La création de cette nouvelle structure appelée "Comité d'Entr'aide", à laquelle se consacrèrent M. Cornélis de Witt et Madame Ferdinand Roy « entourés d'une cohorte serrée d'amis dévoués », répondait à des nécessités d'urgence autant qu'aux besoins de reconstruction. Les Eglises étaient mises en face de devoirs nouveaux et pressants. Il s'agissait de faire face « aux dévastations barbares qui ont privé de tout abri et de toutes ressources un si grand nombre de nos coreligionnaires, dans les régions envahies et dans celles qui furent le théâtre de luttes incessantes, soit dans le Nord et l'Est, soit dans la Haute-Alsace.<sup>524</sup> »

La guerre terminée, la FPF éleva encore une protestation<sup>525</sup> contre la prétention de descendants « indignes du Refuge de Berlin de faire amnistier l'Empereur Guillaume II en invoquant le souvenir des services (rendus par lui) aux malheureux huguenots expulsés de France ». Simultanément, après avoir organisé durant le conflit des réunions d'adieu aux jeunes soldats nouvellement appelés et des services commémoratifs en souvenir des morts, elle lança un appel à toutes les Eglises « en vue de conserver dans un Livre d'Or, le souvenir de tous les jeunes frères morts pour la patrie<sup>526</sup>. » Edouard Gruner et le Conseil FPF pouvaient se prévaloir d'avoir été dignes en cette période dramatique de l'histoire de France et d'avoir honoré leur charge. Plusieurs membres du Conseil avaient eu un fils tué à l'ennemi. Ce fut le cas

---

<sup>522</sup> Il est né le 28 septembre 1841 à Mouilleron-en-Pareds (Vendée).

<sup>523</sup> *Idem*, p.186. F. Foch est né le 2 octobre 1851 à Tarbes et décédé à Paris le 20 mars 1929.

<sup>524</sup> Actes AG FPF Lyon 1919, p.89.

<sup>525</sup> Actes AG FPF, p.92. Cf. : note ip.

<sup>526</sup> *Ibidem*.

d'E. Gruner lui-même et de J. Meyer dès le début de la guerre, ainsi que de R. Allier auquel le Conseil FPF adressa ses condoléances lors de sa séance du 29 mai 1916. La Fédération protestante de France développa durant la première guerre mondiale, et ce n'est pas le moindre des paradoxes au cœur de ce sanglant conflit, des relations internationales multiples et assit sa notoriété. La création du Comité protestant de propagande française, d'une part, et l'envoi de missions fédératives destinées à prendre contact avec les Eglises ou Unions d'Eglises étrangères dans les pays neutres furent décisives. Ce fut le cas pour le développement des relations avec le *Federal Council of Churches of Christ in America* et l'accueil d'une première délégation le 7 janvier 1916<sup>527</sup>, ou encore pour les délégations envoyées en Hollande, au Danemark, en Suède et en Norvège<sup>528</sup>, aux Etats-Unis<sup>529</sup> ou en Ecosse<sup>530</sup>. La FPF fut aussi consultée par des Eglises européennes comme en témoigne une lettre de pasteurs de Milan souhaitant créer une Fédération protestante d'Italie. Edouard Gruner envoya à ces pasteurs une réponse circonstanciée faisant part de l'expérience française<sup>531</sup>.

Au terme de l'année 1918, se réunit, une fois encore, le Conseil FPF. La reconstruction<sup>532</sup>, l'accompagnement des familles endeuillées, ainsi que des blessés, invalides et victimes de la guerre, la nomination de nouveaux pasteurs occupent le protestantisme français. L'ordre du jour de la réunion convoquée le 23 décembre est pourtant tout entier tourné vers l'avenir. Il s'agit tout d'abord de tisser à nouveau un lien étroit avec l'Alsace et la Lorraine, de retour dans le giron national. Le président

---

<sup>527</sup> Archives FPF, Procès-verbal des séances, vol.2, pp.67-71.

<sup>528</sup> Décision du Conseil du 29 janvier 1917 mandatant une délégation composée notamment du pasteur Rocheblave accompagné du pasteur Ed. Soulier et lieutenant-colonel A. Dollfuss (puis de nouveau en Hollande et dans les pays scandinaves suite à la décision du Conseil du 20 août 1918).

<sup>529</sup> Mission de G. Lauga et V. Monod.

<sup>530</sup> Mission de représentation confiée au professeur Henri Bois.

<sup>531</sup> Séance du mardi 9 octobre 1917, archives FPF, Conseils FPF, vol.2, PV p.140.

<sup>532</sup> Archives FPF, PV des séances du Conseil, vol.2, Séance du 7 janvier 1919, p.197 : Question de la reconstruction : Il s'agit du compte-rendu de la réception par le Conseil de la Fédération uni au Comité d'Union protestante pour les secours de guerre, au 1 rue Bourdaloue (dans la salle que l'Union des Eglises réformées évangéliques met à disposition de la FPF) de :

- 1° du Dr Frank Mason North, président de la Fédération américaine, dont M. Mac Farland est le secrétaire exécutif ; - 2° d'une délégation des deux fractions Nord et Sud de l'Eglise épiscopale (*surchargé méthodiste*) américaine composée des Bishops Anderson, Atkins, Henderson, Lambuth, Hughes, des Dr. Tipple et Pinson, et des Rev. Emmons, Bysshe, etc. A noter la formule suivante d'un des membres (non précisé) de la délégation : « Comme le général Pershing a mis ses troupes à la disposition du Maréchal Foch, nous venons mettre nos bonnes volontés à la disposition du protestantisme en France pour la réparation des ruines et la proclamation de l'évangile. »

Gruner parle du souhait de bienvenue qu'il a exprimé dans le Journal d'Alsace-Lorraine. En outre, il mentionne qu'une délégation a été envoyée dans les deux provinces redevenues françaises pour y saluer les Eglises protestantes. Sur ce point, M. J. Meyer, l'un des membres de cette délégation, rend compte de sa mission au Conseil. Il dit que les populations ont souffert presque jusqu'à l'épuisement. D'autre part, qu'il « a été heureux de constater combien grande est la joie des Alsaciens que leur pays est revenu à la France. Si quelques personnes ne croyant pas à ce retour si rapide à la mère-patrie, ou trop germanophiles, demeurent encore d'autres, en grand nombre, se sont montrés très patriotes. »<sup>533</sup> M. A. Monod, quant à lui, s'est rendu à Metz, à Colmar et à Mulhouse et garde, lui aussi, « un heureux et très satisfaisant souvenir de sa tournée ».<sup>534</sup>

Il s'agit ensuite, pour le Conseil, d'évoquer la question de l'adhésion d'Eglises indépendantes, de contrôler les réunions de prières de l'Alliance évangélique. Dans les deux cas, la réponse de la FPF est rigoureusement institutionnelle et l'on reconnaît en cela la rigueur extrême et le respect d'Edouard Gruner à l'égard des Eglises et de la diversité protestante. Pour les adhésions d'Eglises qui accepteraient volontiers d'avoir un *lien de discipline* avec la FPF, la réponse est que l'assemblée générale est seule compétente pour en juger. En ce qui concerne la demande d'André Monod, chargé d'organiser pour l'année 1919 les réunions de prière de l'Alliance évangélique, qui souhaite que ces réunions soient placées sous le contrôle de la Fédération « comme cela se fait en Amérique », elle se voit opposer une fin de non-recevoir de la part du Conseil considérant qu'il existe à Paris une Comité d'Alliance évangélique et ne croit pas devoir, du moins pour le moment, assumer la responsabilité au sujet de laquelle il a été pressenti. »<sup>535</sup>

Le même Conseil validera, par contre, la lettre adressée par le président Gruner au président des Etats-Unis Thomas W. Wilson<sup>536</sup> le 28 novembre précédent. L'objet de la lettre est double : d'une part, de suggérer une réception<sup>537</sup> lors de la prochaine venue du président américain à Paris et d'autre part, d'attirer son attention en faveur des populations du sud de la Russie *victimes du bolchévisme*. Sans doute Edouard

---

<sup>533</sup> Archives FPF, Séance du 23 décembre 1918, pp.193-194.

<sup>534</sup> *Ibidem*.

<sup>535</sup> Archives FPF, séance du Conseil du 23 décembre 2018, p.194.

<sup>536</sup> Thomas Woodrow Wilson (1856-1924), vingt-huitième président des Etats-Unis.

<sup>537</sup> Cette réception aura lieu le 27 janvier 1919. Elle se déroule en l'absence d'E. Gruner, en déplacement en Alsace à cette date.

Gruner dispose-t-il d'informations de première main, lui qui s'est rendu à plusieurs reprises dans ces régions méridionales durant la guerre.

A la veille de l'Assemblée générale de Lyon, c'est un protestantisme fédératif paradoxalement solide et renforcé qui sort de la guerre, sous la houlette du président E. Gruner. La structure nouvelle a tenu son rang et traversé cet effroyable conflit avec dignité et efficacité, en dépit des nombreuses pertes humaines qui affectaient les familles des administrateurs. Au cœur même de la tourmente, la FPF avait maintenu le lien entre les Eglises protestantes, encouragé les familles pastorales, consolidé les aumôneries, et développé d'utiles contacts avec les institutions homologues américaines ou scandinaves. La FPF serait un des acteurs de la reconstruction.

L'Assemblée générale de Lyon 1919 accueille avec joie et effusion les délégués alsaciens et lorrains. Il s'agissait des pasteurs Ortlieb, Adam, Appel, Daugler, Hermann, Teutsch, Jaeglé, Westphal et Scheurer-Frey pour l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, et des pasteurs Kuntz, Horst, Thierry-Mieg, Schenk et Stricker pour l'Eglise réformée. Ceux-ci invitèrent la FPF à réunir les prochaines Assises du Protestantisme à Strasbourg en 1924. Concernant l'Alsace, une contribution intéressante a été rédigée sur les prédications de guerre protestantes prononcées en Alsace à l'occasion de l'anniversaire du Kaiser, par le professeur Matthieu Arnold de l'université de Strasbourg. Celle-ci comble un vide, quant à cette période, et évoque notamment le « plaidoyer hardi d'Albert Schweitzer pour un authentique pacifisme<sup>538</sup> », lui qui fut interné en France de septembre 1917 à juillet 1918.

---

<sup>538</sup> M. Arnold, « Les prédications de guerre protestantes », in *Les protestants français et la Première Guerre mondiale*, Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français, Tome 160-1, janvier-mars 2014, pp.57-76.

## Chapitre 5 : LE PRESIDENT EDOUARD GRUNER<sup>539</sup> (1849–1933)



*E. Gruner en 1910*

*Photo : Annales de l'Ecole polytechnique.*

Les sources que nous avons utilisées pour préciser et comprendre le parcours d'Edouard Gruner, premier président de la Fédération protestante de France, sont au nombre de quatre. La première source est naturellement le fonds constitué par les Actes des Assemblées générales de la FPF, notamment celles de 1929 (Marseille) et 1934 (Bordeaux)<sup>540</sup>. L'Assemblée générale de Marseille fait place au regard d'Emile Morel sur son prédécesseur et suit immédiatement la démission d'Edouard Gruner (1927) ; la seconde mentionne l'hommage de Marc Boegner au fondateur de la FPF. La seconde source est constituée des éléments relatifs à la carrière militaire d'Edouard Gruner fournis par Mme Sylvie Itté, aumônier protestant aux armées, ancienne documentaliste du centre Boenhoeffer de l'aumônerie protestante aux armées, centre situé au château de Vincennes à Paris<sup>541</sup>. La troisième source est celle des Annales de l'Ecole polytechnique où Edouard Gruner fut élève<sup>542</sup>, la quatrième est la notice biographique fournie par la « Revue de la Métallurgie », signée Léon Guillet<sup>543</sup>.

Il convient de rendre justice à Edouard Gruner du rôle essentiel qu'il joua dans la genèse et la structuration de la FPF. Durant vingt-deux ans (1905-1927), E. Gruner fut, au cœur de la FPF, l'artisan infatigable de l'unité

---

<sup>539</sup> Le nom du premier président de la Fédération protestante de France est aussi attesté sous la forme suivante : Grüner. Nous choisissons l'orthographe sans tréma, telle qu'elle apparaît dans les Actes des AG FPF de Nîmes (1909), Lyon (1919) et Strasbourg (1924) qu'il présida.

<sup>540</sup> Actes AG FPF 1929, Actes AG FPF 1934.

<sup>541</sup> Dossier SHD. (Société d'Histoire de la Défense) GR 5YE 20031.

<sup>542</sup> [www.annales.org/archives/x/egruner.html](http://www.annales.org/archives/x/egruner.html).

<sup>543</sup> *Revue de la métallurgie* n°1, janvier 1934, pp.55-56.

protestante et de la représentation du Protestantisme auprès de la société civile. Titulaire de la Légion d'honneur, il est fait chevalier en 1896 et officier en 1901.

Fils d'Emmanuel Gruner (ou Grüner) et Emma née Milson, Edouard Gruner est né à Poitiers le 16 juin 1849. Marié à Mathilde Engelbach, Edouard aura d'elle deux fils, Henri et Louis. Il partagera la tristesse de celle-ci lors du décès de leur fils Henri, au champ d'honneur, en 1915. Edouard Gruner décède le 21 juillet 1933 à Rimoron, commune de Breux-Jouy (Essonne) à l'âge de 84 ans.

Polytechnicien, Ingénieur civil des Mines, Edouard Gruner est l'une des personnalités protestantes de l'époque les plus diplômées. Il figure aussi parmi les plus respectées pour son efficacité, son discernement et sa clairvoyance. Ancien élève de l'Ecole polytechnique (promotion 1869 ; sorti classé 57<sup>e</sup>) et de l'Ecole des Mines de Paris (Promotion 1871), dont il sort major des élèves externes. Lorsqu'il entre à l'Ecole polytechnique, les parents d'Edouard Gruner sont domiciliés 62 boulevard St-Michel à Paris.

#### A. Un officier apprécié :

Edouard Gruner<sup>544</sup> entre à l'Ecole militaire de Saint-Cyr en 1867. Avec le grade de Sous-lieutenant au 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie, il défend Paris (1871). Il a alors vingt-deux ans. Il est muté au 3<sup>e</sup> régiment du Génie le 26 août 1871. Il est démissionnaire le 3 octobre 1871 et inscrit au 37<sup>e</sup> régiment d'Artillerie le 3 juin 1876. Il est passé lieutenant en 2<sup>e</sup>, au 15<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie le 31 août 1882. Il est rayé des cadres alors qu'il est passé capitaine 2<sup>e</sup> Classe (11 août 1884) le 4 novembre 1887. Il est réintégré dans les cadres le 20 novembre 1890 dans l'armée territoriale. Affecté à la batterie auxiliaire du camp retranché de Paris, il est rayé des cadres par application du décret du 3 août 1878. Il est alors capitaine (services spéciaux du territoire).

Un « feuillet du personnel » concernant Edouard Gruner se trouve dans un rapport particulier de l'Inspection Générale de 1889<sup>545</sup>, note du chef de Corps. Ce feuillet est

---

<sup>544</sup> Le nom de E. Gruner est écrit sans tréma dans plusieurs des documents du Ministère de la guerre. Mais il y a des exceptions. Certaines citations des services de l'Armée, retenues par nous et insérées dans ce chapitre portent en effet l'orthographe « Grüner ».

<sup>545</sup> N° 22/90.

accompagné d'une appréciation liminaire de l'Inspecteur Général écrite en lettres capitales « BON OFFICIER TERRITORIAL ». Le tout est signé le 18 décembre 1890 du chef d'Escadron adjoint à l'Etat-major de l'Artillerie. Cette note donne des éléments précieux quant à la connaissance de la personnalité et à la psychologie d'Edouard Grüner. On peut lire : « Constitution physique et aptitude à faire campagne, équitation : BONNES ; Principes, éducation et relations, conduite, tenue : TRES BONNES ; Instruction générale : SUPERIEURE ; Dessin et aptitude à lire une carte : TRES BONS ; Instruction militaire théorique, pratique et administrative : BONNES. La note se poursuit avec la mention : Monsieur et officier distingué – ancien élève de l'Ecole polytechnique, Ingénieur civil des mines. Très instruit, très intelligent, dévoué, sérieux, calme, à hauteur de ses fonctions. A accompli une période d'instruction du 12 au 28 avril 1889. »

Il est détaché au Sous-Secrétariat de l'Art et des Munitions, comme contrôleur de la main d'œuvre, le 14 septembre 1913. La première guerre mondiale voit la réintégration d'Edouard Gruner en tant que Capitaine le 1<sup>er</sup> septembre 1914, au Parc d'artillerie de la place de Vincennes.

L'année 1916 marque un tournant. L'année précédente a vu la mort d'Henri, l'un de ses deux fils. Edouard Gruner se consacre davantage à ses responsabilités aux Forges de France. Il est vrai qu'en période de guerre, les mines et la métallurgie étaient d'une importance capitale dans l'économie de la nation. Edouard Gruner part à l'étranger (Russie) pour plusieurs mois. Edouard Gruner est alors âgé de 67 ans.

Edouard Gruner fera donc un séjour en Russie, au titre des Forges de France, du 1<sup>er</sup> août 1916 au 31 janvier 1917. Toutefois, une nouvelle demande est formulée par le Comité des Forges dès le 22 janvier, pour une prolongation du congé sans solde d'Edouard Gruner à partir du 1<sup>er</sup> février 1917 « dans les mêmes conditions ». Celle-ci sera effective jusqu'au 30 avril 1917.

Dans une note du 9 septembre 1916 pour le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Artillerie (Direction Bureau du personnel), le Cabinet du Ministre (2<sup>ème</sup> Bureau) « a l'honneur de faire connaître que le ministre accorde au chef d'escadron Gruner du Parc d'Artillerie de la place de Vincennes, l'autorisation de séjourner en Russie, au cours



de son congé sans solde de trois mois dont il est titulaire (Mission) » Signé : le chef de Bureau (Cabinet du Ministre 2<sup>ème</sup> Bureau)<sup>546</sup>.

Dans le dossier de M. Gruner figure la note de service<sup>547</sup> accordant au Chef d'Escadron Gruner, du parc d'Artillerie de la Place de Vincennes, un congé sans solde de trois mois à partir du 1<sup>er</sup> août 1916, pour être mis à la disposition des Forges de France, congé signé par le Colonel Adjoint, sous-secrétaire d'Etat de l'Artillerie.

A son tour, le Ministre autorise M. Gruner, en congé sans solde pour le compte des Forges de France, à se rendre en Russie le 9 septembre 1916<sup>548</sup>. Edouard Gruner est administrateur de la Société des Minerais de fer de Krivoï-Rog depuis 1905. Et ses relations et contacts sont multiples<sup>549</sup>.

Précisément, Edouard Gruner se rendra, au titre des Forges de France, en Russie jusqu'au 31 janvier 1917, mandat prolongé encore d'un trimestre, car une nouvelle demande est formulée par le Comité des Forges dès le 22 janvier, pour une prolongation du congé sans solde d'Edouard Gruner à partir du 1<sup>er</sup> février 1917 « dans les mêmes conditions ». Celui-ci sera effectif jusqu'au 30 avril 1917.

Sylvie Itté, ancienne documentaliste au Centre de documentation Bonhoeffer<sup>550</sup>, estime « qu'il semblerait d'après un courrier de M. Gruner, à en-tête du "Comité des forges de France, Bureau métallurgique des combustibles, 7 rue de Madrid, Paris" daté du 26 septembre 1916, au sous-secrétaire d'Etat aux munitions (M. le Ministre) qu'il a eu un premier congé sans solde du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre (congé accordé) avec autorisation de passer la seconde partie de ce congé en Russie) et que le Comité des Forges lui demandant de continuer en novembre et décembre.... Il demande par la présente au Ministre une prolongation de 3 mois du 1<sup>er</sup> novembre 1916 au 31 janvier 1917. Cela lui a été accordé comme en témoigne la note de service n° 10019/ 13 du 18 octobre 1916. L'adresse figurant à la fin de ce courrier, manuscrite, est : 60 rue des Saints-Pères, Paris. »

---

<sup>546</sup> N° 1663/K.

<sup>547</sup> Datée du 1/09/1916 n° 8127 - 1/3.

<sup>548</sup> N° 166-31 K.

<sup>549</sup> Krivoï-Rog, ville d'Ukraine du district de Dniepropetrovsk. Les premiers investisseurs européens s'installent vers 1880 pour valoriser les mines.

<sup>550</sup> Cf. Documentation-Bibliothèque Dietrich Bonhoeffer, Aumônerie protestante de l'Armée de terre, Aum-Nelly Buttet, Fort Neuf de Vincennes, bât. 17, Cour des maréchaux, Paris.

Une nouvelle lettre demande la prolongation du congé d'Edouard Gruner : Il s'agit d'un courrier à en-tête du « Comité des Forges de France, 7 rue de Madrid, Paris » ; il est daté du 22 janvier 1917<sup>551</sup>. Il est adressé à « Monsieur le Ministre » : Monsieur Albert Thomas, Ministre de l'Armement et des fabrications de guerre, Paris, rédigé ainsi : « Le congé sans solde que vous avez bien voulu accorder au Cdt<sup>552</sup> Grüner, pour lui permettre de prendre la direction du Bureau Métallurgique des Combustibles nécessaires aux Etablissements privés travaillant pour la Défense Nationale, prend fin le 1<sup>er</sup> février ».

« Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir prolonger ce congé dans les mêmes conditions, pour permettre au Commandant Grüner de continuer à apporter son concours aux questions si complexes de l'approvisionnement en combustibles des usines de guerre. Veuillez agréer... » « signé : le Secrétaire Général ». Le rôle de logisticien d'Edouard Gruner est donc considérable.

Les archives consultées n'ont pas permis, à ce jour, de vérifier la nomination d'Edouard Gruner à la Direction du Bureau Métallurgique des combustibles. Le Revue de la Métallurgie mentionne néanmoins qu'il fut appelé au Sous-secrétariat des Munitions, chargé de mission dans les usines et dans les manufactures de l'Etat.

Le 10 février 1917, par B.E n° 7.071, le Ministre de l'Armement et des fabrications de Guerre, service ouvrier, 1<sup>ère</sup> direction, écrit : « Le service ouvrier n'est pas intervenu dans l'attribution du congé sans solde accordé au Commandant Grüner. Il ne voit aucun inconvénient à ce que cet officier supérieur âgé d'environ 70 ans (NDLR : en réalité, il en a 68 !) obtienne satisfaction ». « Signé : Le Directeur du service ouvrier, le chef d'escadron ».

Ceci fera l'objet d'une nouvelle prolongation de 3 mois en date du 17 février 1917, avec effet au 1<sup>er</sup> février. La note<sup>553</sup>, signée « le Colonel Commandant le Parc », mentionne « La prolongation est accordée au chef d'Escadron Grüner, jusqu'au 30 avril 1917, en réponse à la lettre du 13 février 1917, envoyée par le secrétaire général du Comité des Forges. Accusé de réception de la lettre du Ministre de la

---

<sup>551</sup> N° 859.

<sup>552</sup> Commandant ? note peu lisible.

<sup>553</sup> N° 495d.

guerre, direction du personnel, bureau du personnel (N°20.249), courrier de février 1917, n° 1181-1/3. (1)

Edouard Gruner est donc chargé de mission du 1<sup>er</sup> août 1916 au 30 avril 1917. Cette période est décisive, puisqu'elle correspond à l'effondrement du régime tsariste en Russie. Durant l'hiver 1916-1917, la situation militaire est critique. Le régime s'effondre en février 1917. La Russie est alors<sup>554</sup> au cinquième rang des pays industrialisés, même si l'industrie est « entre les mains (à 85% pour les mines, et à 50% pour la métallurgie) du capital étranger (français, allemand et belge). »

La guerre touche à sa fin et Édouard Gruner est atteint par la limite d'âge. Le 26 juillet 1918, un courrier du Ministre de l'Armement et des fabrications de guerre à M. le Président du Conseil, Ministre de la Guerre, Direction de l'Artillerie - Bureau du personnel<sup>555</sup>, a la teneur suivante :

« Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître la situation militaire du Chef d'Escadron d'Artillerie territoriale Grüner Edouard, Emmanuel, classe 1869.

Cet officier a été mis à la disposition du Sous-Secrétaire d'Etat de l'Artillerie, le 4 septembre 1915 et affecté au Service de la Main d'œuvre. Puis il a été mis en congé sans solde le 31 juillet 1916 pour diriger le Bureau Métallurgique des Combustibles au Comité des Houillères de France. Je désirerais savoir s'il est toujours compris dans les cadres des Chefs d'escadron d'artillerie territoriale, afin de pouvoir, dans l'affirmative, proposer la radiation des cadres de cet officier qui a dépassé la limite d'âge fixée par les dernières circulaires. ». Signé : NN ....., chef de cabinet.

Le 13 septembre 1918, il est proposé d'office pour être rayé des cadres via « Rapport fait au Ministre », objet : « Analyse - proposition de radiation des cadres ».

---

<sup>554</sup> Source : *Encyclopédie Larousse*, La Première Guerre mondiale.

<sup>555</sup> N° 1438. P.A.

Signé : le chef de Bureau (Ministère de la Guerre – 5<sup>ème</sup> direction - Bureau du personnel - 8<sup>ème</sup> section)<sup>556</sup>.

Rayé des Cadres, art.4/ par décret en date du 24 septembre 1918. Il est nommé par décision ministérielle le 24 septembre 1918, et par application de la loi du 24 avril 1916 (JO du 6 Octobre 1918), Chef d'Escadron du 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie honoraire. Les archives du ministère de la défense mentionnent qu'à la date de cessation du service, le 24 septembre 1918, Edouard Gruner se retire à Paris, 60 rue des Saints-Pères. Le sort de la guerre a basculé mi-juillet de la même année. L'armistice est signé le 11 novembre 1918 dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne.

## B. Un industriel compétent :

Fils d'un scientifique de renom qui fut aussi ancien patron du corps des Mines, Edouard Gruner ingénieur civil des mines, aime écrire. Pour l'anecdote, il est médaillé d'or du meilleur journal de voyage aux mines pour un texte sur la métallurgie du fer rédigé à l'issue d'un stage en Styrie-Carinthie. Mais c'est surtout un exceptionnel patron de l'industrie minière française.

Les Annales de l'Ecole polytechnique retracent son parcours notant qu'il commence comme

« Adjoint du directeur de l'usine de Châtillon- sur-Seine (Cie Châtillon-Commentry) puis qu'il dirige les usines de Neuves-Maisons (1876) et de Beaucaire (1879-1885). Son père meurt à Beaucaire lors d'un voyage chez lui. Ingénieur-Conseil chez de Dietrich, chargé de missions en Europe (Allemagne, Autriche, Russie, Espagne) et en Algérie (1886-88), il devient secrétaire général des Houillères de France (1889), poste dans lequel Henri de Peyerimhoff lui succède à partir de 1906, et fonde le Comité permanent des accidents du travail. Il est Administrateur général (1905) de la Société des minerais de fer de Krivoï-Rog en Russie. Après la guerre, il est nommé membre de l'office de reconstitution<sup>557</sup> des régions envahies. Il préside les Aciéries de Paris et d'Outreau, les Houillères de Haute-Loire puis de France

---

<sup>556</sup> N° 19188/ 1/3.

<sup>557</sup> NDLR : reconstruction ?

(1931) et la commission générale de l'Ecole des Mines. Il est président des Sociétés françaises d'encouragement pour l'industrie, des ingénieurs civils, ainsi que de la Société de l'industrie minérale (1920-1921), créée par son père en 1855. Son influence est considérable. Il a présidé l'Association des anciens élèves de l'Ecole des mines et œuvre puissamment à rassembler des fonds pour la construction de la Maison des mines, mourant peu de temps après son inauguration. »

La Revue de la Métallurgie<sup>558</sup> évoque l'exigence éthique qui anima toujours Edouard Gruner au sein de ses fonctions en entreprise.

Ainsi, on découvre que dans le Bulletin de l'Association Amicale des Elèves de l'Ecole Nationale des Mines de Paris, il donna, en 1887, un mémoire sur « La réforme de la législation des Mines », et, de 1890 à 1900, dans le Bulletin du Congrès Permanent des Accidents du Travail, une série de mémoires sur les lois et règlements d'assurances contre les accidents, la vieillesse et la maladie. Dans la « Réforme Sociale », en 1887, il publia des articles sur les syndicats industriels, en particulier, les syndicats miniers en Allemagne. Puis, dans le Bulletin de la Société des Ingénieurs Civils de France, en 1887, un mémoire sur les lois d'assurances ouvrières en Allemagne, en Autriche et en Suisse.

### C. Un chrétien engagé :

Edouard Gruner est protestant ; il est membre de l'Union des Eglises Evangéliques Libres et pratique à la chapelle Taitbout. C'est d'ailleurs là que se réunit le premier comité pour une Fédération protestante de France.

Croyant, il préside la Fédération protestante de France (*de facto* de 1905 à 1907, *de jure* de 1907-1927) ainsi que la Société des Missions évangéliques (1917-1933).

A la tête de la FPF, Edouard Gruner exerce un mandat formel du 10 janvier 1907 au 14 juin 1927. Sa présidence est donc l'une des plus longues dans l'histoire de cette institution.

---

<sup>558</sup> L'article est signé Léon Guillet (1873-1946), professeur de métallurgie et de travail des métaux, ancien directeur de l'Ecole centrale des arts et manufactures (1922-1945), membre de l'Institut.

Toutefois, il est présent dès l'élaboration du projet de statut d'une Fédération du Protestantisme en 1904. En outre, il restera membre du Conseil de la FPF, au-delà de son départ de la présidence, à la demande de son Eglise.

La présidence de la FPF lui ouvre de nouveaux horizons :

- Sur le terrain de l'action médicale et sociale, il préside, en 1925, à la création de l'Association des Œuvres protestantes françaises de Syrie et du Liban, association qui assure la desserte de plusieurs dispensaires notamment à Souéida, Chahba et Saalkhad répondant à l'appel des populations du Djebel-Druze<sup>559</sup>, et crée un dispensaire d'Ophtalmologie puis un dispensaire de Gynécologie à Beyrouth.<sup>560</sup>

- Il préside aussi à la création de l'association « Maison du Protestantisme » (1923), dont l'objet est tout d'abord d'acquérir l'immeuble du 47 rue de Clichy, Paris 9<sup>e</sup>, puis de gérer cet ensemble immobilier. Après avoir fondé la FPF, Edouard Gruner préside donc aussi à l'acquisition du siège qu'elle occupe aujourd'hui encore. Edouard Gruner est également mentionné en qualité de membre du Conseil d'administration de l'Ecole Alsacienne de Paris (1933).

Pour le protestantisme français, son œuvre est fondamentale. Mais sa mémoire est encore trop méconnue de ses coreligionnaires. Il est à noter que c'est un laïque, et non un pasteur, qui présida le premier aux destinées de la FPF. Avec lui, Dieu fut toujours « premier servi »<sup>561</sup>.

Lorsqu'Edouard Gruner disparaît, un hommage unanime salue sa mémoire. La Revue de la Métallurgie<sup>562</sup>, dont Edouard Gruner fut l'un des fondateurs et où il siégea comme membre du Comité de rédaction depuis sa création, se termine par ces mots : « Nous garderons pieusement le souvenir de celui qui nous honorait de son amitié. » Emile Morel, son successeur à la tête de la Fédération, dans son discours à Marseille 1929, estime que les vingt-deux ans de présidence d'Edouard Gruner « méritent la très vive reconnaissance des Eglises » protestantes<sup>563</sup>. Nous constatons que celle-ci n'intervint sans doute pas à la hauteur espérée.

---

<sup>559</sup> Cette région sera ultérieurement constituée en Etat par la France entre 1921 et 1936.

<sup>560</sup> Actes AG FPF Marseille 1929, p.99.

<sup>561</sup> Citation Marc Boegner, in Actes AG FPF Bordeaux 1934, pp.32-33.

<sup>562</sup> *Op.cit.* p.56.

<sup>563</sup> Actes AG Marseille 1929, pp.19-21.

## Chapitre 6 : LE PRESIDENT EMILE MOREL (1858-1935)

La succession d'Edouard Gruner intervient dans des conditions de crise. Suite à la démission d'Elie Bonnet de son poste de secrétaire général de la FPF, Edouard Gruner a remis son mandat. Il l'a fait sans même informer son Eglise. Rien ne prédisposait pourtant la FPF à devoir remplacer Édouard Gruner de façon inopinée. Faute de pouvoir mettre en œuvre une commission de recherche de candidature, le conseil FPF pare au plus pressé. Elle nomme le vice-président Emile Morel à la présidence.

### A. L'enfance :

Emile Morel, fils d'instituteur, sera un homme de transition. Homme courageux, c'est un pasteur qui a fait toute sa carrière en province, au pays de Montbéliard puis dans le Nord. Elu président de l'Union des Eglises réformées évangéliques<sup>564</sup>, il est devenu, à ce titre, membre du Conseil de la FPF, et est entré au Bureau de la FPF en 1919 en qualité de trésorier.

Le 5 janvier 1926, après le décès d'Emile Roberty, Emile Morel est appelé à la vice-présidence. Mais Emile Morel n'est pas un leader et se conçoit avant tout comme serviteur de l'institution fédérative.

L'AG de Marseille en 1929 précise qu'un an plus tard, suite à la démission d'Edouard Gruner, « le 14 juin 1927, le Conseil de la FPF reconstituait son bureau. Il appelait à la présidence l'un de ses vice-présidents, M. le pasteur Emile Morel. » Homme intelligent, apprécié de ses pairs, celui-ci accède cependant à la présidence de l'institution protestante sans vraiment l'avoir souhaité.

Il y a peu de points communs entre les deux premiers présidents de la FPF. Edouard Gruner est un laïc, son successeur est un pasteur. Edouard Gruner est polytechnicien et ingénieur des mines, son successeur a dû travailler pour payer ses études et vient de la classe moyenne. Ce qui les rapproche, c'est que tous deux ont une même fidélité à l'Évangile. Et que tous deux seront des serviteurs zélés du protestantisme français.

Rares sont les notices biographiques relatives à Emile Morel. Les données d'état-civil que nous reproduisons partiellement ici nous ont été fournies par M. Pierre

---

<sup>564</sup> Il fut président de la commission permanente de l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques de 1919 à 1931.

Lebecq, archiviste de la société d'émulation de Cambrai <sup>565</sup>, où Emile Morel fut pasteur.

Dans les archives de l'Aisne est mentionnée, à Lemé, la naissance le 31 août 1858 de Charles Emile Morel, fils de Frédéric Morel, instituteur primaire, 26 ans et de Stéphanie Bauduin, ménagère, 24 ans<sup>566</sup>.

Son père, Frédéric Morel, fils de David Morel, tisserand, et de Catherine Silamite Hisler, était né le 7 mai 1832 en Alsace, dans la vallée de la Bruche, précisément à Neuviller-la-Roche.

Sa mère, Stéphanie Bauduin<sup>567</sup>, était née le 23 juin 1834 dans la commune de Quiévy, petite bourgade à l'est de Cambrai où se trouvait une communauté protestante significative<sup>568</sup>. Ces racines maternelles resteront toujours pour Emile Morel de la plus haute importance.

Frédéric Morel et Stéphanie Bauduin se marièrent le 19 septembre 1853 à Quiévy. De cette union naquit Emile Morel, à Lemé, canton de Sains, arrondissement de Vervins (Aisne). A l'âge de vingt-cinq ans, le 28 août 1884, Emile Morel épousa Marie Gabrielle Der<sup>569</sup>, fille de Jean Der et Pricille Delair, âgée de 20 ans. Celle-ci était née le 26 août 1864. Ses parents étant « propriétaires », un contrat de mariage fut signé le 18 août 1884, chez Maître Léon Laillet, notaire à Clairac<sup>570</sup>. Le mariage eut lieu à Laparade, village du Lot-et-Garonne d'où, par temps clair, on peut

---

<sup>565</sup> Celui-ci nous informe que les archives de la Société d'Emulation de Cambrai ont été détruites par des incendies au cours des deux dernières guerres mondiales. Et qu'elles ne sont constituées actuellement que par les travaux des membres ou des dons de documents d'anciens membres de la Société. C'est à partir de la fiche de décès de Jean Morel, son fils, mort pour la France en 1914, fiche trouvée sur le site « Mémoire des Hommes » que M. Lebecq a pu retrouver un certain nombre de documents d'état-civil concernant Emile Morel, ainsi que des traces dans le recensement de 1906 de Cambrai.

<sup>566</sup> Furent témoins à l'état-civil : Victor Amable Leducq, 35 ans, instituteur primaire et Pierre Zéphyr Diot, 34 ans, menuisier.

<sup>567</sup> Archives du Nord, actes numérisés : Quiévy naissance (393/686).

<sup>568</sup> Le protestantisme est signalé dans cette commune en 1746. Le temple y fut construit en 1788. La communauté protestante y trouvera une nouvelle force dans le réveil religieux de 1832. Cf : Notice sur l'Eglise protestante de Quiévy par O. Lorriaux avec la mention « se vend chez l'auteur au profit de la société chrétienne du Nord), 1894. Prix 0,30 cts.

<sup>569</sup> Archives du Lot et Garonne, actes numérisés : Laparade, mariage (130/238).

<sup>570</sup> Les témoins furent Paul Morize, pasteur de l'église réformée au Fleix (Dordogne), 25 ans, Lassarade Emile, propriétaire, 26 ans, Laubie Jean, cultivateur, 35 ans, Marraud Emile, propriétaire, 28 ans, les trois derniers habitant Laparade.



apercevoir les Pyrénées. Le père d'Emile Morel est alors mentionné comme « employé de commerce ».

B. La formation d'Emile Morel : « Devenir pasteur exige de longues études et donc des ressources, financières en conséquence. Ce dont ne disposait pas le jeune Emile Morel. Il entra donc très jeune à la banque Vernes. La finance, profession rigide, ne lui fit pas oublier son don naturel pour la musique. N'avait-il pas reçu naguère la médaille de la ville de Paris donnée à l'élève le plus méritant en solfège ? » écrira Mireille Legait-Verbregghe<sup>571</sup>. « Quand il put enfin s'asseoir sur les bancs de la faculté de théologie de Paris, Emile Morel apprit auprès d'Auguste Sabatier le goût des recherches exactes mais aussi cette plus grande vérité que le maître exprimait ainsi : « Le travail de la réflexion philosophique, quelque indispensable qu'il soit, n'est pourtant pas la chose essentielle dans la vie chrétienne. Il y a quelque chose de plus urgent, de plus nécessaire que d'expliquer les expériences de la piété, c'est de les faire ».

Emile Charles Morel et Gabriele Der auront un premier fils prénommé Jean, né le mardi 26 mai 1885 à Inchy-Beaumont. Aspirant à la licence-ès-lettres, Jean Morel, nommé pasteur à Roubaix, décèdera au champ d'honneur le 20 octobre 1914, à Berry au bac. Plusieurs autres enfants naîtront de cette union<sup>572</sup> : Marc le 20 mai 1887, Elisabeth le 21 juillet 1889 et Elie, 11 juin 1891<sup>573</sup>.

Emile Morel aime l'histoire et se consacre avec l'un de ses fils, Marc, à la rédaction d'une « table » des parutions du bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français (SHPF). Elève à l'Ecole des Chartes, Marc est promis à une brillante carrière. Nommé bibliothécaire à Cambrai, il est associé avec son père au travail de la Société d'histoire du protestantisme français. Travail considérable que celui de l'édition d'une table générale du Bulletin de la SHPF<sup>574</sup>. L'histoire en est rapportée

---

<sup>571</sup> L'article de Mireille Legait-Verbregghe est paru dans le numéro 572 du Christianisme au 20<sup>ème</sup> siècle (semaine du 22 au 28 décembre 1996).

<sup>572</sup> Dasle, Tables Décennales (Doubs). Les actes ne sont pas numérisés.

<sup>573</sup> Naissance à Dasle (Pays de Montbéliard) où Emile Morel a été nommé pasteur dans l'Eglise évangélique luthérienne de France, après un bref séjour à Inchy. Emile Morel et sa famille rejoindront ensuite Cambrai.

<sup>574</sup> « Dès 1869, le Comité de la SHPF avait mis à l'étude la préparation d'une table générale dite « Table Alphabétique, Analytique & chronologique » des noms de personnes et de lieux ainsi que des principales matières que renferment les cinquante premiers volumes du Bulletin historique et littéraire

par un article du secrétaire du Comité, Jacques Pannier, daté de juillet 1927. Nombreux furent les historiens qui furent associés à cette œuvre. Ce travail aboutit enfin sous l'impulsion du pasteur Fonbrune–Berbinau auquel le Baron de Schickler, président de la Société, rendra un hommage appuyé lors de l'assemblée générale de 1913<sup>575</sup>. M. Fonbrune-Berbinau avait eu pour collaborateurs M. le pasteur Emile Morel et son fils Marc.

Jacques Pannier rapporte l'anecdote suivante<sup>576</sup> :

« Marc Morel annonça en juillet 1914 que les premières feuilles du manuscrit révisé allaient être apportées à Paris afin qu'avant les vacances on pût les envoyer à l'imprimerie. La guerre éclate. Le lieutenant Morel part aux armées et, bientôt, meurt pour la France. On signale comme disparu le parent qui devait remettre les papiers à la Bibliothèque<sup>577</sup>! Mais avant son départ, Marc Morel avait déposé les lettres A, B, C, au presbytère de Cambrai, où se trouvaient déjà M, N, O. Lorsque la ville, occupée par les Allemands, commença à être bombardée, lorsque se multiplièrent les menaces d'incendie et d'évacuation précipitée, M. le pasteur (Emile) Morel mit le précieux dépôt dans une boîte de zinc, la fit souder, l'enterra dans une cabane du jardin à un mètre de profondeur, la recouvrit de grosses pièces de chêne. Après l'évacuation de la ville, puis sa libération, il envoya un ami rechercher au milieu des décombres... : la boîte était intacte (novembre 1918) ».

Au lendemain de la Première guerre mondiale, le protestantisme devait à la vigilance d'Emile Morel de disposer encore de ce précieux manuscrit.

---

(1852-1902) du Bulletin de la Société pour l'histoire du Protestantisme français, mais la guerre puis les difficultés financières et autres avaient retardé les travaux », *Bulletin de la SHPF*, 1870, p. 143.

<sup>575</sup> « Mais le contenu devait attendre près de dix ans encore avant qu'arrivât le moment prévu dès juillet 1914 : l'envoi chez l'imprimeur. En 1922 sept énormes volumes cartonnés étaient mis à la disposition des lecteurs de la bibliothèque : c'était l'avant-dernière étape de cette odyssee. Une subvention de la Caisse nationale des recherches scientifiques (4 e section), en 1926, et un don de M. Denfert- Rochereau permirent enfin au Comité, en janvier 1927, de décider une publication trop longtemps attendue par les travailleurs. Si elle n'a point atteint la perfection dont parlait en 1883 M. Bonnet, on a du moins essayé de faire le mieux possible. L'imprimerie « Je sers », et son directeur M. le pasteur Caudron, méritent leur part de reconnaissance parmi les artisans consciencieux de ce monument dont la construction a demandé un quart de siècle. » Jacques Pannier, juillet 1927, in « La table alphabétique, analytique et chronologique des noms de personnes et de lieux ainsi que des principales matières [...] du Bulletin historique et littéraire. »

<sup>576</sup> *Bull. SHPF*, juillet 1927.

<sup>577</sup> *Bull. SHPF*, 1915, p. 685.

C. Un président d'Eglise à la tête de la Fédération :

Après la première assemblée générale du protestantisme qui s'est tenue à Nîmes en 1909, Emile Morel devient membre suppléant du Conseil puis membre titulaire pour la deuxième assemblée générale (Lyon 1919).

En ce qui concerne Emile Morel, on peut dire que la mémoire fédérative est peu à peu tombée dans l'oubli, effacé que celui-ci fut par son successeur<sup>578</sup>. Tout en étant membre du Conseil de la FPF, Emile Morel poursuit son mandat de Président de la Commission permanente des E.R.E (Eglises Réformées évangéliques), mandat qu'il exercera de 1919 à 1931, ce qui constitue une tâche écrasante. Il est à ce titre, par exemple, associé en 1922 à la solution du litige relatif à la propriété du Temple d'Arles, dit « La Rotonde ». Faisant preuve d'habileté et bien décidé à conserver au protestantisme la propriété de ce lieu de culte, Emile Morel écrira au pasteur d'Arles disant que « l'affaire est en voie de résolution ». L'Union nationale deviendra, sous l'impulsion d'Emile Morel, peu de temps après propriétaire du lieu. Charles Emile Morel est fait chevalier de la légion d'honneur par décret du 10 août 1928 en qualité de Président de la Fédération protestante de France. Honneur dont il jouira peu. Il a, en effet, la tristesse de perdre son épouse, Gabrielle, peu de temps après, le 31 décembre 1928. On ne sait si cela pesa dans sa décision de ne pas briguer le renouvellement de son mandat, mais cela est possible.

Lors de l'Assemblée générale de Bordeaux 1934, Marc Boegner, dans la seconde partie de son rapport présidentiel, partie intitulée « La vie intérieure du Conseil depuis l'Assemblée générale de Marseille », note qu'« ainsi qu'il en avait exprimé l'intention formelle avant l'Assemblée générale de Marseille, M. le pasteur Emile Morel fit part au Conseil de la Fédération, au moment où celui-ci était appelé à renommer son Bureau, de son refus d'être réélu Président de la Fédération protestante de France ».

Emile Morel est un homme intelligent et un travailleur infatigable. Il ne laisse cependant pas d'écrits majeurs. Son successeur lui rendra hommage lors de l'AG de Bordeaux 1934<sup>579</sup> en disant : « Ceux qui, au cours de années 1927 à 1929, ont

---

<sup>578</sup> Je me suis donc tourné vers sa famille et notamment le pasteur Jacques Morel (UEPAL/EPRAL) qui m'a transmis en date du 18 décembre 2015 l'article paru dans le numéro 572 du *Christianisme au XX<sup>e</sup> siècle*<sup>578</sup>, sous la plume de Mireille Legait-Verbreghe. Cet article comble bien des lacunes.

<sup>579</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.35 et ss.

participé régulièrement aux travaux du Conseil de la Fédération, à l'élaboration de notre règlement intérieur, à l'examen de maintes questions délicates se souviennent de la haute conscience avec laquelle le président Morel accomplissait ses multiples tâches ».

Marc Boegner évoque aussi « la cordialité toujours patiente qu'il mettait à diriger nos débats. [...] Ayant cessé d'être Président, il a bien voulu présider pendant plusieurs années la Sous-commission du Recueil commun de Psaumes et cantiques. Par le dévouement qu'il a apporté à s'acquitter de cette nouvelle charge, il a acquis un nouveau titre à notre affectueuse reconnaissance ». Emile Morel est en effet un musicien. Mais présider une sous-commission hymnologique, quand on a été président de la FPF, révèle assez chez Emile Morel une attitude modeste et le refus de « faire carrière ». C'est un homme de service qui fit preuve d'abnégation dans l'exercice de sa fonction, et dont l'autorité eut parfois du mal à s'affirmer, comme on peut le voir dans plusieurs échanges qui marquèrent l'AG de la FPF à Marseille.

Dans le numéro du *Christianisme au XXe siècle* du 10 janvier 1935, un article « in memoriam », rend hommage à Emile Morel, décédé le 4 janvier 1935 à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne), et cite abondamment le pasteur Gallienne qui présidait le service funèbre au temple évangélique de Charenton. On peut lire : « Nous causions, il puisait à la fois dans le trésor de ses souvenirs et dans celui des vieilles estampes qui décoraient les murs de sa chambre en un véritable musée du religieux. Il aimait Dürer... » Le pasteur Gallienne poursuit en évoquant la forte figure de l'Instituteur protestant, celle du père d'Emile Morel « qu'il faudrait tailler dans le granit du Vivarais ou le grès des Vosges pour en faire ressortir la mâle splendeur » et qui était surtout « un éveilleur d'âmes<sup>580</sup> ».

Emile Morel fait partie de ces responsables protestants qui firent l'unité protestante dans le premier tiers du XXe siècle. Son mandat présidentiel à la FPF s'inscrit, sur le plan international, dans le contexte œcuménique de l'Assemblée de Lausanne (août 1927) d'une part et d'autre part, sur le plan national, dans la dynamique d'union réformée qui naît de l'assemblée générale FPF de Marseille.

Dans l'environnement d'Emile Morel, une nouvelle équipe est constituée suite à la démission d'Edouard Gruner. Ainsi, dans son « rapport sur les travaux du Conseil depuis l'AG de Strasbourg 1924 », Emile Morel mentionne que, suite à la démission

---

<sup>580</sup> *Le Christianisme au XXème siècle*, 10 janvier 1935.

d'Edouard Gruner, le Conseil de la FPF reconstituait son Bureau le 14 juin 1927 en le nommant à la présidence, lui le vice-président et en outre président de la commission permanente de l'Union des Eglises Réformées Evangéliques. Il ajoute que :

« Le pasteur A.-N. Bertrand, président de l'Union Nationale des Eglises Réformées, était élu vice-président. Comme secrétaire général, en remplacement de M. Bonnet, il était fait appel à M. Henri d'Allens, l'un des secrétaires généraux de l'Alliance Nationale des Unions Chrétiennes de Jeunes gens (M. d'Allens ne devait servir la Fédération que jusqu'au 31 décembre 1928 pour reprendre les fonctions qu'il n'avait que partiellement abandonnées ; son esprit d'ordre et sa connaissance très spéciale des œuvres morales et sociales avaient fait apprécier son concours). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier (1929), c'est le pasteur Vidal, membre du Conseil, précédemment secrétaire-adjoint, qui est titulaire du secrétariat général de la Fédération, auquel il se consacre entièrement. »<sup>581</sup>

Emile Morel s'arrête là dans son énumération sans mentionner les autres fonctions. On peut donc supposer que celles-ci restèrent inchangées, Emile Lafont restant trésorier.

#### D. Une responsabilité provisoire :

L'assemblée générale de Marseille 1929 aurait pu consacrer Emile Morel comme une personnalité majeure du protestantisme français. Mais des oppositions se firent jour et le rapport d'Emile Morel fut contesté sur plusieurs points, notamment par Théodore Gounelle<sup>582</sup>. Le mandat d'Emile Morel ne durera néanmoins pas au-delà de l'AG de Marseille 1929. Il est en effet sévèrement mis en cause lors de l'AG par le pasteur Théodore Gounelle.

Dans le « rapport de la commission des vœux », M. de Witt-Guizot informe l'Assemblée « qu'une seule observation a été déposée concernant le rapport du Conseil de la Fédération<sup>583</sup> ». En fait, il s'agit là d'une charge très forte de Théodore Gounelle contre le président Morel. Théodore Gounelle, pasteur à Marseille, « était un saint homme, d'une probité légendaire, d'une simplicité exemplaire. Il vivait

---

<sup>581</sup> Actes de l'AG de Marseille 1929, p.21.

<sup>582</sup> Théodore Henri Gounelle (1878-1957), fils d'Adolphe Gounelle, instituteur puis pasteur méthodiste, et Rosalie Ginouvrier. Il était le frère d'Elie, Paul et Edmond. Il épouse Lydie Mazel en 1902.

<sup>583</sup> Actes de l'AG FPF Marseille 1929, p.65.

chichement. Mamon, sous tous ses aspects, était son ennemi personnel [...] », comme le décrit avec emphase Raoul Crespin<sup>584</sup>. Il dirigera la publication de la revue « *L'Avant-Garde* » de 1929 à 1940<sup>585</sup>. Théodore Gounelle, pourfendeur des élites, était surtout hostile à tout parisianisme. Le pasteur Théodore Gounelle pose une question au président de la Fédération, à propos de cette phrase dans son rapport : « La Fédération n'interviendra en Indo-Chine que si le Gouverneur général juge que cela est opportun. » Il estime<sup>586</sup> en effet « que dans les affaires d'Indo-Chine, la Fédération a agi avec trop de lenteur, alors que le rapport du Conseil de la FPF marque un certain empressement vers les manifestations officielles où l'on marche sous les étendards. Tout cela est bien, mais non sans danger, tandis qu'il y a des questions vitales au sujet desquelles la Fédération reste sur la réserve : lutte contre le vice patenté, contre certaines méthodes coloniales, et... Mais hélas, entre les délibérations des Synodes et l'Assemblée quinquennale impuissante, la Fédération ne peut rien faire ». Théodore Gounelle voudrait plus de courage et d'initiative de la part de la FPF qu'il accuse d'immobilisme. Il reprend en outre une question ancienne en affirmant qu'il faudrait que le Conseil de la Fédération soit nommé par l'Assemblée générale. Il s'ensuit une passe d'arme sévère entre le pasteur Th. Gounelle et le président Morel qui se montre très maladroit. On peut lire en effet : « M le président Morel répond : En ce qui concerne l'Indo-Chine, le texte cité par M. Gounelle est inexact, il n'est pas question de subordonner l'action de la Fédération aux ordres du Gouverneur général, mais le Gouverneur étant résolu à faire respecter la liberté de conscience en Indo-Chine, le Conseil n'a pas voulu gêner son action par une démarche prématurée auprès du Ministre. L'Action de la Fédération a été rendue difficile par l'agitation et les critiques formulées de semaine en semaine par la presse, alors qu'elle mettait tous ses soins et sa diligence à obtenir les satisfactions légitimes, agissant quand le moment était opportun. Elle a abouti quand même à des résultats tangibles ».

En 1885, la Chine avait signé le traité reconnaissant la tutelle française sur les régions de l'Annam et du Tonkin. La France assurait dès lors un protectorat sur le Cambodge et l'actuel Viêt-Nam (le royaume d'Annam, le Tonkin et la Cochinchine).

---

<sup>584</sup> Crespin Raoul, *Des protestants engagés, le christianisme social, 1945-1970*. Préface de Paul Ricoeur, Paris, Les Bergers et les Mages, 1993, p.40.

<sup>585</sup> La revue reprendra sous le titre « Cité nouvelle » en 1945.

<sup>586</sup> Actes AG FPF Marseille 1929, p.66.

Le Laos fut absorbé en 1893<sup>587</sup>. Présentes dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les Missions catholiques (Missions étrangères de Paris) poursuivirent leur implantation à cette époque, tandis que les Gouverneurs généraux se succédaient à Hanoï à un rythme soutenu. Dans la période contemporaine de l'assemblée générale FPF de 1929, trois Gouverneurs généraux peuvent être mentionnés : Alexandre Varenne (18 novembre 1925- Janvier 1928), Maurice Antoine François Montguillot (janvier 1928-août 1928<sup>588</sup>) et Pierre Marie Antoine Pasquier (22 août 1928-15 janvier 1934). Du côté protestant, Frédéric Fabre<sup>589</sup> mentionne que la S.M.E. tenta d'envoyer en 1921 deux pasteurs, Soulier et Bois, mais que « la tentative échoua. » L'auteur ajoute que « La Société obtint l'autorisation de venir pour des missionnaires américains. Le pasteur Bois, qui déplorait que ces missionnaires n'aient reçu aucun soutien du protestantisme français, fit le constat « qu'ils évangélisèrent et ne firent aucun effort scolaire, ou social, charitable ou médical ».

La situation en Indochine est tendue : à la réalité coloniale s'ajoute la crise économique de 1929. « Déjà en 1908 avait éclaté la révolte patriotique du De Tham, écrit Jean Vermeil<sup>590</sup>. Plus tard, les 9 et 10 février 1930, deux compagnies de tirailleurs du Tonkin se soulèvent. La mutinerie est réprimée mais une vague de troubles et d'attentats s'en suivra. Le 2 mars 1930, à la conférence de Kwoloon, Hô Chi Minh fonde le Parti communiste indochinois. » Quelques semaines à peine se sont écoulées depuis l'assemblée générale de la FPF.

La polémique entre Théodore Gounelle et Emile Morel enfla. Le compte-rendu de l'AG développe d'ailleurs ce point de façon inhabituelle en faisant droit à l'opposition qui est en train de naître au sein de l'assemblée. La critique est multiple : elle vise l'institution autant que son président. On peut lire immédiatement à la suite : « En ce qui concerne la Fédération elle-même, M. Th. Gounelle<sup>591</sup> ne paraît pas favorable au Conseil actuel. Cependant, ce sont les Unions d'Eglises qui l'ont nommé. Si l'Assemblée générale veut élire un autre Conseil qui tienne d'elle ses pouvoirs, quelle agisse à son gré, mais ce sera une autre Fédération ! »

---

<sup>587</sup> L'Indochine française disparaît avec les accords d'indépendance (1949-1950).

<sup>588</sup> Il avait déjà assumé cette fonction d'avril 1925 à Novembre 1925.

<sup>589</sup> Frédéric Fabre, *Protestantisme et colonisation, l'évolution du discours de la Mission protestante au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Karthala, 2011, p.80.

<sup>590</sup> In chapitre 26 de « l'Autre histoire de France » de Jean Vermeil, cité par « Le POSTarchives ». Le *Post.fr* laisse place au *Huffington Post* le 23 janvier 2012.

<sup>591</sup> Théodore Gounelle est membre de l'AG en qualité de délégués de l'Union nationale des Eglises réformées. Il apparaît d'une manière ou d'une autre comme le porte-parole de son groupe ou au moins d'une fraction de celui-ci. Cette stratégie ouvre la porte à la présidence de Marc Boegner.

La polémique pourrait s'arrêter là, mais le président Morel juge bon de reprendre la parole et rappelle les difficultés au milieu desquelles travaille le Conseil avec le commentaire suivant : « La Fédération a des ennemis qui disent : moins elle fera, mieux ce sera, et elle a des amis qui lui reprochent des timidités et la poussent à une action retentissante. » Homme de consensus, Emile Morel peine à se situer entre les uns et les autres et ne sait s'il doit dompter cette hydre. Il est affecté par ces critiques. Le président Morel croit bon encore de se justifier sur les cérémonies officielles en disant « que M. Théodore Gounelle a reproché au Conseil d'affectionner les cérémonies officielles. Deux ou trois fois, au cours de ces cinq dernières années, nous avons été invités à des cérémonies officielles, et si nous avons répondu favorablement, c'est avec le seul désir non de rechercher la parade, mais de bien servir la cause du Protestantisme français ». Lorsque l'escarmouche prend fin, chacun constate que l'autorité du président Morel est gravement contestée. Quand bien même il le souhaiterait, il ne sera pas réélu à la tête de la FPF.

La démission d'Edouard Gruner avait été un petit séisme dans l'univers protestant. Elle obligea Emile Morel et l'ensemble du Conseil de la FPF à assumer d'impérieuses responsabilités. Emile Morel fit face avec clairvoyance aux défis posés, sans omettre les questions posées par l'édification de la jeunesse (aumônerie de lycée) ou la réalité fédérative en région, où la base protestante faisait pression pour une plus grande communion ecclésiale<sup>592</sup>. Il transmettra le relais, sans état d'âme et presque avec soulagement à son successeur, Marc Boegner. Avec le retrait d'Emile Morel, le monde protestant évangélique passera pour longtemps au second plan dans la dynamique fédérative.

\*\*\*\*\*

\*\*\*

\*

Au terme de cette deuxième partie, l'on peut constater que l'action des fondateurs a posé la FPF sur des bases solides. Dans le contexte de la création et de l'institutionnalisation de la Fédération, deux éléments caractérisent cette période : la Première Guerre mondiale et les épreuves qu'elle engendre, et, simultanément, l'entrée du protestantisme fédératif dans le concert des institutions représentatives des forces religieuses et morales de notre pays, et ceci de façon durable.

---

<sup>592</sup> Ces points (jeunesse, régionalisation) feront l'objet d'un développement spécifique dans le chapitre sur les enjeux auxquels la FPF sera confrontée au cours du XXème siècle.



• **3<sup>ème</sup> partie : La montée des nationalismes**

Chapitre 1 : La FPF et la Deuxième Guerre mondiale

A. Etat des lieux

B. La FPF et le régime de Vichy

C. La FPF et l'Armée du Salut

Chapitre 2 : Les guerres d'Indépendance

Chapitre 3 : Le président Marc Boegner – notice biographique

Chapitre 4 : Le président André-Numa Bertrand – notice biographique

Vingt ans à peine séparent la fin du premier conflit mondial et le début du second. Ces vingt années sont marquées par une crise économique sans précédent, l'apparition du communisme soviétique et la montée des nationalismes. Cette période voit l'élection du pasteur Marc Boegner à la tête de la Fédération protestante de France. C'est le début d'une nouvelle étape dans la vie fédérative.

Nous étudions dans cette troisième partie l'attitude des protestants durant la Deuxième Guerre mondiale, et précisément celle de la FPF et de ses dirigeants.

La France se partagea entre pétainistes et gaullistes, entre partisans et adversaires de la collaboration avec l'Allemagne. Les protestants eux-mêmes ne furent unanimes ni dans leurs convictions ni dans leurs choix. Nous essaierons d'en discerner les contours et de comprendre quelles en furent les conséquences institutionnelles.

Dès juin 1940, la FPF fit un choix, celui d'une *politique de présence*<sup>593</sup> au sein des institutions nouvelles. Ce choix fut pondéré par des affirmations courageuses, relativement aux lois antijuives notamment. Ce choix fut, en tout cas, justifié au nom de la défense des intérêts du protestantisme français.

Parmi les différents éléments dont nous disposions, nous avons choisi de concentrer plus particulièrement notre attention à la dévolution des biens de l'Armée du Salut, et au rôle joué par l'institution fédérative quant à leur attribution, temporaire, aux Diaconesses de Reuilly. Ceci constitue, à notre sens, un élément significatif des relations entre la Fédération protestante et les Œuvres protestantes.

Nous examinons également les évolutions des équilibres internationaux et notamment les revendications d'indépendance exprimées par les peuples colonisés. Dans ce contexte, la FPF fut amenée à exprimer analyses et interrogations, à travers un double prisme, celui du témoignage missionnaire des Eglises membres et celui de l'Aumônerie protestante aux Armées.

---

<sup>593</sup> Nous développons cette notion en B. La FPF et le régime de Vichy.

## Chapitre 1 : LA FPF ET LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE

Ce chapitre est structuré en trois parties. Il est constitué tout d'abord d'un état des lieux. Il est ensuite complété par une étude sur les protestants et le régime de Vichy, ainsi que par un développement sur le rôle joué par la FPF dans la préservation des biens de l'Armée du Salut.

### A. ETAT DES LIEUX :

Le second conflit mondial fit environ soixante millions de morts dont deux-tiers de civils. Trente millions d'Européens furent déplacés. La France vaincue se fit collaboratrice : le 22 juin 1940, elle signe l'armistice, et accepte sa partition en deux zones. Elle renonce à l'Alsace et à la Moselle, se replie au sud de la Loire et se rassemble frileusement sous la direction de Philippe Pétain et du régime de Vichy.

Cette période a été traitée notamment par l'historien Jean-Pierre Azéma, dans son livre « De Munich à la Libération<sup>594</sup> », ou encore par le même auteur et en collaboration avec François Bédarida dans « La France des années noires <sup>595</sup> ». Ces travaux constituent pour nous des sources précieuses. Parmi les références significatives, que nous pouvons également retenir, se trouvent les messages de l'écrivain Thomas Mann (1875-1955) qui figura parmi les intellectuels ayant choisi l'exil, lors de l'arrivée au pouvoir du national-socialisme en Allemagne, et interpella ses compatriotes allemands à travers des allocutions radiodiffusées<sup>596</sup>.

« Dans une France disloquée [...], peut-on repérer la manifestation collective d'une sensibilité réformée ? [...] La réponse est plutôt oui, mais un oui qui doit être nuancé en veillant à ne pas passer sous silence ni les ambivalences ni même les contradictions des uns et des autres. Ce constat interdit toute approche manichéenne et tout discours triomphaliste. » Ainsi s'exprime Jean-Pierre Azéma

---

<sup>594</sup> Jean-Pierre Azéma, *Nouvelle histoire de la France contemporaine - De Munich à la Libération (1938-1944)*, Paris, Seuil, 2002.

<sup>595</sup> Jean-Pierre Azéma, François Bédarida, *La France des années noires*, Paris, Seuil/Points Histoire, 2000.

<sup>596</sup> Thomas Mann, *Appel aux Allemands 1940-1945*, Paris, Balland, Martin Flinker, 1985.

lors du Colloque<sup>597</sup> intitulé *Les protestants français pendant la seconde guerre mondiale* qui fut réuni au Palais du Luxembourg en novembre 1992.

Pour une approche informée de ce chapitre et de la période dont il traite, en ce qui concerne le Protestantisme, nous invitons le lecteur à se reporter aux Actes de ce colloque, ouvrage de sept-cent-trente-sept pages, riche de nombreuses et importantes contributions sur cette période.

De façon plus ciblée, notre recherche porte sur l'attitude de la Fédération protestante à travers ses archives.

Les archives de la Fédération protestante de France auxquelles, pour l'essentiel, nous nous référerons ici, sont d'une part les Actes des Assemblées générales qui encadrent la guerre de 1939-1945 et d'autre part les procès-verbaux des Conseils.

En ce qui concerne ces procès-verbaux, nous pouvons postuler que, dans un contexte de guerre et d'occupation marqué par la censure et la suspicion, les documents auxquels nous nous référons furent édulcorés ou à tout le moins écrits avec prudence.

Qu'en outre, certains débats sensibles ou certaines décisions courageuses ne furent jamais couchés sur le papier, ces éléments pouvant, à tout moment, être portés à la connaissance de l'occupant en cas de perquisition ou d'arrestation.

Deux assemblées générales FPF sont tenues, l'une à Bordeaux en 1934, et l'autre à Nîmes en 1945. L'AG prévue pour 1939 n'aura pas lieu. Onze années s'écoulent donc sans que les représentants du protestantisme français ne se réunissent en assemblée plénière. C'est donc le Conseil de la FPF et les permanents qui assurent la continuité institutionnelle.

Le contexte est celui des très vives tensions et crises qui aboutissent à la déclaration de guerre au Troisième Reich, le 3 septembre 1939, par la France et l'Angleterre. Cette déclaration avait été précédée d'un ultimatum réclamant le retrait des troupes allemandes ayant envahi la Pologne.

Les tensions, qui culminent en 1939, sont présentes plusieurs années auparavant. Elles sont économiques (crise de 1929), politiques, nationales et internationales (arrivée du parti national-socialiste au pouvoir en Allemagne en 1933). On a dit,

---

<sup>597</sup> Actes du colloque de Paris, *Les protestants français pendant la seconde guerre mondiale*, Palais du Luxembourg, 19-21 novembre 1992, réunis par André Encrevé et Jacques Poujol, supplément au *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, n°3, Paris, juillet-août-septembre 1994 ; *Les protestants sous l'occupation*, Jean-Pierre Azéma, p.312.

comme une forme d'évidence, que les causes de la Seconde Guerre mondiale sont déjà présentes dans le texte du Traité de Versailles du 28 juin 1919.

L'AG FPF de Bordeaux 1934 résonne de ces crises et évoque les situations particulières de la Russie et de l'Allemagne, ce dont fait écho le « Message aux Protestants de France » voté par cette AG. On peut en trouver aussi l'écho dans les interventions suivantes, et le vœu voté par l'AG sur la liberté de conscience et la liberté de culte qui ne seraient pas respectées « dans divers pays ». Il m'a paru bon de mentionner ici les craintes d'un inexorable enchaînement qui apparaissent dès cette AG. Lors de la même assemblée générale, plusieurs représentants d'organismes œcuméniques sont invités à prendre la parole.

Prennent successivement la parole<sup>598</sup> : - en premier lieu, le pasteur Henriod, secrétaire général du Conseil œcuménique du Christianisme pratique et de l'Alliance pour l'Amitié internationale par les Eglises. Il souligne le rôle considérable joué par le protestantisme français dans les conférences qui ont donné naissance au Mouvement œcuménique, ainsi que « l'influence de la pensée et de la flamme du protestantisme français »<sup>599</sup> sur le message de Stockholm. Il rend hommage aux ouvriers de la première heure, MM. Charles Merle d'Aubigné, Wilfred Monod, Elie Gounelle, Henri Monnier, Georges Lauga, ainsi qu'à M et Mme J. Jézéquel, et évoque la précieuse collaboration, à Genève, de MM. les pasteurs Ch. Guillon et Toureille. Il signale la contribution fort appréciée aux réunions de Fanö (Danemark) par le *distingué* Président de la Fédération protestante de France, le pasteur Marc Boegner. Les assises de Fanö ont marqué une étape importante dans l'existence du Mouvement œcuménique<sup>600</sup>. Il mentionne les résultats suivants : 1- La mise en pratique d'une collaboration plus étroite entre les diverses branches du Mouvement œcuménique ; 2- l'importance du département des recherches. Mais le pasteur Henriod traite ensuite d'un sujet dont il dit qu'il s'est imposé à lui, celui de l'Eglise et de l'Etat, « rendu plus brûlant encore par les événements actuels d'Allemagne ». Il ajoute : « Nous jugeons la Russie, mais prenons garde de ne pas généraliser. Nous jugeons l'Allemagne. C'est des chrétiens de ces deux pays que nous viennent les plus beaux exemples d'héroïsme et de foi à l'heure actuelle ». D'où « l'importance de

---

<sup>598</sup> In §. Réception des représentants des Mouvements œcuméniques, Actes de l'AG FPF de Bordeaux 1934, pp.183-189.

<sup>599</sup> *Idem*, p.183.

<sup>600</sup> Nous renvoyons ici au chapitre correspondant dans notre thèse.

l'organisme œcuménique qui permet aux Eglises, non seulement d'avoir un lieu de rencontre, mais une permanence et un instrument de travail pour l'étude des graves problèmes que pose à l'Eglise l'état du monde et les courants qui le dominent.<sup>601</sup>»

- En second lieu, la parole est donnée au professeur Adolphe Keller<sup>602</sup>, secrétaire général de l'Office central d'Entraide aux Eglises. Celui-ci parle tout d'abord de l'Alliance presbytérienne, dont Charles Merle d'Aubigné a été le président. Il trace ensuite un aperçu du Protestantisme dans l'Europe orientale, de la Russie soviétique jusqu'en Autriche. En Russie, constate-t-il, l'introduction de la Bible est interdite, l'éducation religieuse est défendue avant la 18<sup>ème</sup> année, la famine a sévi terriblement en 1933 dans les villes de l'Ukraine et des milliers de chrétiens sont morts de faim. Seules quelques centaines de personnes ont pu être sauvées par l'Office central d'Entraide. Il poursuit en décrivant brièvement la situation difficile, et toute aussi sombre, des minorités protestantes en Roumanie, en Pologne, en Hongrie et en Yougoslavie.

-En troisième lieu, la parole est donnée au pasteur Jézéquel, secrétaire général de la branche française de l'Alliance universelle pour l'Amitié internationale par les Eglises, qui lut quelques mots fraternels de Lord Dickinson, président de l'Alliance<sup>603</sup>. Faisant suite à l'intervention du pasteur Jézéquel, le professeur Zilka, de l'université de Prague, précisa les buts<sup>604</sup> de l'Alliance universelle et ajouta, quant à l'institution, qu'il représentait : « Elle avoue sa faiblesse.... Mais quoi d'étonnant, la Société des Nations est dans le même cas !<sup>605</sup> ». Il estima que « la France, qui a une grande influence dans le monde, et, en France, le Protestantisme, ont une responsabilité particulière<sup>606</sup> ». Marc Boegner assura ces représentants du soutien du protestantisme français.

---

<sup>601</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, pp.183-184.

<sup>602</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p185.

<sup>603</sup> Il n'avait pu se rendre à l'AG FPF de Bordeaux.

<sup>604</sup> En particulier celui de *rendre la guerre impossible*.

<sup>605</sup> Actes AG FPF de Bordeaux 1934, pp.186-187.

<sup>606</sup> Pour éclairer le monde, l'inviter à discerner les enjeux et... éviter le pire.

Après qu'il fut fait lecture des nombreux messages fraternels<sup>607</sup> adressés aux délégués à cette Assemblée, celle-ci adopta un vœu en faveur « de la liberté de conscience et de culte pour les croyants persécutés dans divers Etats ». En voici le texte :

« La cinquième Assemblée générale du Protestantisme français, -vivement émue de la situation douloureuse des Eglises protestantes de certaines régions de l'Europe, - exprime sa profonde sympathie à tous ceux qui, dans divers pays, souffrent pour leur foi. Elle s'associe sous la forme suivante aux vœux de l'Alliance universelle pour l'Amitié internationale et du Conseil œcuménique réunis : "Il doit être clairement établi que la qualité de membres de la Société des Nations implique la liberté de conscience effective et la liberté de culte", - et affirme que ce principe doit s'appliquer à tous les Etats, quels qu'ils soient, qui sont membres de la Société des Nations. »<sup>608</sup> Ce vœu faisait écho à l'intervention du professeur Adolphe Keller, de l'Office Central d'Entraide aux Eglises, mais ce message, refusant de citer des situations ou des pays précis, manqua sa cible. Au terme de cette Assemblée générale, les délégués se donnèrent rendez-vous pour une nouvelle rencontre, cinq ans plus tard, conformément aux usages de l'institution fédérative.

Le Conseil FPF, jusqu'en 1940, se réunit tous les mois comme de coutume. En dehors de la question financière qui est préoccupante, les procès-verbaux du Conseil révèlent aussi l'inquiétude des représentants des Eglises, à l'approche de la guerre.

L'année 1938 est celle de l'unité réformée et de la création de l'Eglise réformée de France « lors d'une assemblée réunie à Lyon, après cinq ans de contacts intenses entre réformés orthodoxes et libéraux. »<sup>609</sup> Conjointement, cette année est marquée par l'attention vigilante que porte la FPF aux questions des droits humains. En début d'année, les séances du Conseil se succèdent les 18 janvier, 8 février et 15 mars 1938. On y apprend que le président Boegner a fait une démarche personnelle auprès de l'Ambassade d'Allemagne à Paris, suite à la condamnation du pasteur Niemöller (1892-1984), priant de bien vouloir faire connaître au Reich allemand

---

<sup>607</sup> De la part des Eglises évangéliques libres d'Angleterre, de la Société évangélique Continentale ; de l'Alliance Evangélique Universelle ; du président de « l'Alliance Luthérienne Universelle » et... de la Fédération protestante de Normandie.

<sup>608</sup> §. *Vœux divers*, in Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.188.

<sup>609</sup> Cf : Musée virtuel du protestantisme, Fondation Eug. Bersier, « L'Eglise réformée de France ».

« l'émotion douloureuse et l'anxiété ressenties dans toutes les Eglises protestantes européennes à la nouvelle que le Pasteur Niemöller avait été maintenu en état de détention et transféré dans un camp de concentration. »<sup>610</sup>

Les dossiers étudiés cette année-là sont multiples : message aux Eglises à l'occasion de la fête de la Réformation, recueil<sup>611</sup> de psaumes et cantiques, relations avec La Cause, culte du 11 novembre, emprunts d'Etat, réunion de l'été du Bureau central d'Entraide aux Eglises d'Europe, 4<sup>e</sup> centenaire de l'arrivée de Calvin à Strasbourg, conseil national des Eclaireurs unionistes, voyage en Suède, etc.

A la séance du 11 octobre 1938, le Conseil entend une communication du président Boegner sur la crise internationale, et notamment sur la Tchécoslovaquie que l'Allemagne envahira le 15 mars 1939 au mépris de l'accord de Munich.

Lors de la séance du 29 novembre 1938, après avoir reçu les nouveaux représentants de l'Eglise luthérienne<sup>612</sup> en son sein et entendu le compte-rendu du voyage en Suède et au Danemark de Marc Boegner, le Conseil se saisit de la question des persécutions odieuses exercées contre les juifs. Le Conseil de la FPF approuve à l'unanimité le texte suivant :

« Réuni pour la première fois depuis qu'un crime odieux a donné prétexte à de nouvelles persécutions contre les juifs<sup>613</sup>, le Conseil de la FPF sait être l'interprète de toutes les Eglises qu'il représente dans notre Patrie en élevant une protestation solennelle contre un pareil déchaînement de violence et de cruauté.

Les Eglises chrétiennes trahiraient le message qui leur est confié si elles ne condamnaient sans réserve les doctrines racistes comme contraires à l'enseignement du Christ et des Apôtres, et si elles ne réprouvaient pas avec la

---

<sup>610</sup> Celui-ci avait été arrêté le 1<sup>er</sup> juillet 1937. Il est jugé le 2 mars 1938. Arrêté par la Gestapo à la sortie du tribunal, il sera interné à Sachsenhausen, puis Dachau. Il y restera sept ans jusqu'à la libération du camp par les troupes alliées.

<sup>611</sup> M. Merle D'Aubigné signe le bon à tirer en septembre pour les deux éditions du nouveau recueil « Louange et Prière ».

<sup>612</sup> La nouvelle représentation luthérienne est composée de MM. le professeur A. Lods, le pasteur E. Brunnarius, avec le pasteur Wheatcroft, qui remplacent M. L'inspecteur Appia, le pasteur Ed. Soulier, et M. Ed. Schmidt.

<sup>613</sup> Dans l'économie, est imposé le Transfert des entreprises juives à des allemands non-juifs ; à l'université est instauré un *numerus clausus* ; dans la vie quotidienne, interdiction est faite aux médecins juifs de soigner des non-juifs, et à partir de 1938, les enfants juifs doivent quitter l'école. L'évènement auquel le Conseil fait référence dans ce texte est la Nuit de Cristal du 9/10 novembre 1938, visant à isoler physiquement les juifs du reste de la population.

dernière énergie les méthodes barbares par lesquelles on entend les appliquer dans la vie des nations. »<sup>614</sup>

Le refus de l'antisémitisme constituera l'attitude constante de la FPF<sup>615</sup>.

Le Conseil aborde simultanément, en cette fin d'année 1938, les dossiers usuels<sup>616</sup>, ouvre le chantier de la rénovation des statuts, et se confronte au problème de l'accueil des réfugiés<sup>617</sup> et des secours pour les protestants tchécoslovaques, en faveur de qui les paroisses sont invitées à organiser une collecte spéciale. Se pose aussi le problème des modalités d'accueil et d'accompagnement des réfugiés protestants espagnols. Le Conseil soutiendra les initiatives qui lui seront soumises. Ainsi en est-il de celle du pasteur Delpech qui a constitué cinq centres d'hébergement pour les femmes, enfants et vieillards.

#### 1) Un conflit de plus en plus probable :

Le 10 janvier 1939, le Conseil prend acte, du fait de la création de l'Eglise réformée de France, de la nouvelle composition que cela induit. « Nous sommes réunis, dit

---

<sup>614</sup> PV du Conseil FPF du 29 novembre 1938, p.2/3.

<sup>615</sup> André Encrevé, « les protestants et la vie politique française (1933-1940) » in *Actes du colloque « les protestants français pendant la seconde guerre mondiale »*, suppl. Bulletin de la SHPF n°3, 1994, évoque le refus de l'antisémitisme, pp.50-51. Il écrit : « De leur côté les instances dirigeantes de l'Eglise, et particulièrement le pasteur Boegner, ne font aucune concession à l'antisémitisme, bien au contraire. Le 6 avril 1933, Marc Boegner adresse, au nom de la Fédération protestante dont il est le président, une lettre au grand rabbin de France, qui est publiée par la plupart des grands journaux, *Le Temps* notamment. Il y dénonce très vivement les persécutions antisémites qui viennent de se déclencher en Allemagne et y affirme la solidarité historique et religieuse qui unit les protestants français aux juifs. Il y écrit, entre autres : « Le Conseil de la Fédération protestante de France (...) me prie de vous assurer que les protestants français s'unissent de tout leur cœur, à l'indignation de leurs compatriotes israélites et à la détresse des victimes d'un fanatisme odieux. Les fils spirituels des Huguenots tressaillent d'émotion et de sympathie chaque fois qu'une minorité religieuse est persécutée, et ils savent trop ce que le christianisme, et très particulièrement les Eglises de la réforme doivent aux prophètes qui ont frayé la voie à l'Evangile pour ne pas se sentir meurtris des coups qui frappent les fils d'Israël ». (Note ip : cité notamment par le temps et les grands journaux protestants dont le Christianisme au XXe siècle du 13 avril 1933, p.175, col.2. Le grand rabbin répond que « cette noble adresse, pleine de sympathie humaine et de fraternité religieuse, ira droit au cœur de tous mes coreligionnaires »). De même, ajoute André Encrevé, Marc Boegner « consacre l'une de ses conférences de Carême radiodiffusée intitulée « L'évangile et le racisme à dénoncer toutes les formes de racisme » (note ip : conférence publiée en brochure par les éditions *Je sers*, Paris, 38p.). André Encrevé, p.52-53, évoque enfin Karl Barth et sa prise de position favorable à la résistance armée face au nazisme dans une lettre au pasteur Hromadka face aux menaces d'annexion de la Tchécoslovaquie (lettre du 19 septembre 1938) « Pour l'amour de la foi, il est commandé de mettre au second rang la crainte de la violence et l'amour de la paix, et de mettre résolument à la première place la crainte de l'injustice et l'amour de la liberté ». L'annexion interviendra le 15 mars 1939.

<sup>616</sup> Annuaire protestant, lettre du pasteur Durrleman, TSF (émissions radiophoniques protestantes), Ligue protestante universelle, 400<sup>e</sup> anniversaire de la publication du Psautier, etc.

<sup>617</sup> Allemands et Espagnols notamment.



Marc Boegner, pour la première fois depuis que l'Eglise réformée de France a restauré son unité et vit sous sa forme nouvelle. Vous avez donc devant vous des représentants d'Eglises réformées qui se sont réunies dans l'Eglise réformée de France et nous en prenons acte avec reconnaissance. Il a été convenu que, jusqu'à la prochaine AG, nous gardons comme délégués nos dénominations ecclésiastiques antérieures. D'ici à la prochaine AG, les synodes seront appelés à désigner leurs délégués à cette Assemblée, mais à Nîmes il n'y aura plus de délégués des anciennes Eglises fusionnées. »

Il fut convenu ce jour-là que la prochaine assemblée générale se tiendrait à Nîmes du 27 au 30 novembre 1939. Le thème retenu serait « Le protestantisme dans la nation ».

La Fédération protestante de France avait en outre procédé au renouvellement de son Bureau en adjoignant au président Boegner un vice-président en la personne de l'Inspecteur ecclésiastique luthérien Boury.

L'hypothèse d'un nouveau conflit armé est de plus en plus vraisemblable. Le 7 mars 1939, tandis qu'un nouveau trésorier est nommé<sup>618</sup> en la personne de M. le pasteur Roux, il est donné lecture d'une lettre de M. de Witt-Guizot relative à la défense passive, celui-ci ayant été chargé d'organiser un *centre de recueil* pour les populations de l'Alsace voisines de la frontière. [...] « Les populations à évacuer, écrit-il, seront dirigées vers les départements désignés à l'avance, et l'on ne peut rien changer au plan qui a été préparé [...] ». Le président Boegner lui-même se préoccupe de l'évacuation des services des unions d'Eglises, des grandes œuvres et de la Fédération. Simultanément, l'Eglise réformée de France ouvre une enquête pour préciser la situation exacte des différentes régions en cas de mobilisation. Il est notamment mentionné que la région Nord désirerait, en cas de conflit, que la population fût dirigée si possible vers d'autres régions protestantes, ce qui fait dire que *le problème est complexe et considérable*.

Homme de communication, le président Boegner informe le conseil qu'il a enfin obtenu ce qu'il cherchait depuis longtemps, la diffusion d'un culte complet le

---

<sup>618</sup> En remplacement de M. Jules Siegfried, démissionnaire pour raison de santé.

dimanche matin. Ce culte sera diffusé tous les dimanches à 11h55 par le poste Radio-37.

Le Conseil se préoccupe de la mutuelle des pasteurs et reste attentif, comme il l'a toujours été, aux questions morales. Ainsi, il prend position très fermement contre la vente, par les éditions Hachette, de « livres obscènes ». Il se confronte aussi à l'organisation dont souhaite se doter plusieurs Eglises évangéliques. Un pasteur a interpellé la FPF dans ce sens. Il s'agit du pasteur Teulon qui appelle de ses vœux la création d'une union des Eglises évangéliques.

Le Conseil écrit à M. Daladier. Il le remercie d'avoir affirmé que « la politique de la France ne s'inspirerait jamais du principe que les relations entre les nations doivent se régler par la force. » M. Daladier en a été touché. Il a répondu que cette démarche protestante est *un grand réconfort* pour lui<sup>619</sup>.

Les conseils FPF s'enchaînent les 5 septembre, 4 octobre et 5 décembre 1939. L'Assemblée générale prévue est reportée *sine die*. Nombreux sont les pasteurs qui sont mobilisés. Le général Brécard, président de la commission des aumôniers militaires indique, relativement au maintien de leur rémunération, que : 1.- Tous les pasteurs conserveront la jouissance de leur presbytère ou indemnité de logement, 2.- Les pasteurs mobilisés, simples soldats, conserveront leur traitement. Les points 3 et 4 de sa communication sont relatifs aux dispositions spécifiques concernant les pasteurs, sous-officiers ou officiers. Il pose enfin la question de savoir si les femmes de pasteurs pourront toucher l'allocation données aux femmes des mobilisés et se propose d'intervenir dans ce sens. Le Conseil décide de la réédition à 30 000 exemplaires du "Livre de prière du soldat".

Si la guerre a été déclarée le 3 septembre 1939, l'ordre d'évacuation des populations alsaciennes et lorraines avait déjà été donné dès le 1<sup>er</sup> septembre, notamment à Strasbourg. Le 2 septembre, les populations exposées avaient été regroupées avec 30kg de bagages autorisés. Le jour-même, plusieurs convois partaient vers le Sud-Ouest.

---

<sup>619</sup> Séance du Conseil du 2 mai 1939.

Le 4 octobre 1939, M. Eccard fait connaître les impressions qu'il rapporte de la visite qu'il vient de faire dans plusieurs départements du Sud-Ouest (Dordogne, Haute-Vienne, Charente) où se trouvent des Alsaciens et des Lorrains évacués. (...) Après discussion, le Conseil décide que son président préparera, d'accord avec l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (ECAAL) et l'Eglise Réformée d'Alsace et de Lorraine (ERAL), un appel aux protestants français, leur demandant de s'associer aussi généreusement que possible à l'œuvre de solidarité qui, de toute urgence, doit être accomplie au milieu des populations évacuées. Cet appel ne sera pas compris par tous, et les archives de la FPF mentionnent qu'un pasteur<sup>620</sup> se plaint auprès de la FPF de la charge que cela lui occasionne et de son souhait de voir, pour ce service, sa rémunération complétée...

Les appels financiers cumulés rapporteront près de 350 000 frs, somme non négligeable qui permet de faire face aux premières nécessités et soutenir les œuvres de solidarité<sup>621</sup>. Toutefois, le bilinguisme des évacués choque les populations chargées de l'accueil. Ainsi, Marc Boegner met-il le Conseil au courant du fait que les populations civiles françaises ont été fortement surprises de constater que l'enseignement religieux des jeunes alsaciens se faisait encore en langue allemande. Il a attiré sur ce point l'attention de M. Hoepffner, Président du Directoire<sup>622</sup>, du pasteur Bartholmé, président de la Commission synodale de l'Eglise Réformée d'Alsace, et de M. Altorffer, directeur des cultes d'Alsace-Lorraine. « Leur sentiment, dit-il, est qu'il faut profiter des circonstances actuelles pour obtenir que cet enseignement soit donné en français. Ils vont d'ailleurs s'y employer. » Sur la question des protestants d'Alsace-Moselle durant la deuxième guerre mondiale, le lecteur se reportera utilement aux contributions de B. Vogler<sup>623</sup> et de D. Sturtzer<sup>624</sup> et à l'analyse qu'ils proposent. Celle-ci porte sur quatre points majeurs : la mise en place d'une *Evangelisch-lutherische Landeskirche des Elsass*<sup>625</sup>, la promulgation de

---

<sup>620</sup> Celui de la paroisse de Chartres.

<sup>621</sup> A lui seul, M.B. Valloton a réuni 200 000 frs.

<sup>622</sup> De l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

<sup>623</sup> Actes du colloque « les protestants français pendant la seconde guerre mondiale », suppl. Bulletin de la SHPF, n°3, Paris 1994, p.540 et ss.

<sup>624</sup> Didier Sturtzer, *Les Eglises protestantes d'Alsace pendant la seconde guerre mondiale*, Mémoire de maîtrise, Faculté de théologie protestante de Strasbourg, 1983.

<sup>625</sup> Dès le 23 juin 1940, le pasteur Charles Maurer, qui a fait partie d'un groupe d'autonomistes internés par les autorités françaises à Arches (Vosges), est chargé par les autorités allemandes de diriger l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace. [...] Sa nomination semble avoir été accueillie favorablement par une majorité de pasteurs : il s'agit d'un Alsacien, alors que tous les postes à

mesures antiprotestantes dont la mise sous séquestre des biens et des revenus de toutes les associations paroissiales et de jeunesse (ou encore le placement du Gymnase et de la Fondation St-Thomas sous la tutelle de la ville de Strasbourg), à quoi s'ajoutent le rôle de Charles Maurer et l'évolution du sentiment des protestants alsaciens passant de la résignation à la défiance. A noter que sur le plan institutionnel et suite à l'évacuation, les structures administratives seront maintenues : la direction française du service des cultes désormais installé à Périgueux entretiendra des relations permanentes avec le gouvernement de Vichy.

Le 5 novembre 1939, la FPF apprend le décès, en Bretagne, de l'un de ses plus fidèles serviteurs, le professeur Raoul Allier. Cette personnalité attachante avait contribué mieux que toute autre au rayonnement du protestantisme français, de sa pensée et de ses institutions.

Plusieurs pasteurs et laïcs se déclarent objecteurs de conscience. Une poignée seulement, six à huit, qui courent le plus grand risque. Cette question sera portée par la FPF jusqu'à son épilogue en 1964. Le président Boegner choisit d'intervenir auprès de la présidence du Conseil<sup>626</sup>, car la situation de ces quelques jeunes hommes éveille de vives inquiétudes dans certains pays neutres et également en Grande-Bretagne<sup>627</sup>.

Cette attitude dénote une évolution sur cette question puisque, lorsqu'en 1935 la FPF, sollicitée pour donner son avis, décide de s'y opposer en soutenant que le mal que représente toute guerre peut, pourtant « *dans certaines circonstances faire partie du plan de conservation de Dieu* »<sup>628</sup>.

---

responsabilité ont été attribués à des allemands. Bien que germanophile convaincu, il est loin de passer pour un adepte sincère du national-socialisme et il est compétent : averti, bien ancré dans la tradition luthérienne et au courant des affaires ecclésiastiques et régionales. [...] Il est perçu « comme une chance pour l'Eglise et une autorité spirituelle reconnue ». A noter que les paroisses protestantes de Moselle seront intégrées à l'Eglise du Palatinat.

<sup>626</sup> Le président du conseil est Edouard Daladier du 12 avril 1938 au 20 mars 1940. Il succède à Léon Blum et sera remplacé par Paul Reynaud puis Philippe Pétain.

<sup>627</sup> Conseil FPF, séance du 16 février 1940.

<sup>628</sup> Cité par Jean Baubérot, *Le Retour des Huguenots, la vitalité protestante XIXe-XXe siècle*, Paris, Le Cerf – Genève, Labor et Fides, 1985, pp.223-242, chapitre intitulé « Les tensions politico-religieuses dans les années trente ».

## 2. En l'année 1940 : La défaite.

Le 10 mai 1940, mettant fin à la « drôle de guerre », l'armée allemande envahit la Belgique, la Hollande et la France. Les événements se précipitent. La bataille de France durera jusqu'au 24 juin. Le 25 juin le maréchal Pétain annonce aux Français que « les conditions auxquelles nous avons dû souscrire sont sévères ».

Quelques jours plus tôt, la Cimade, Comité inter-mouvements auprès des Evacués, avait été officiellement constituée, et sa « déclaration d'Association » publiée au Journal officiel du 3 juin 1940, avec pour but, par le moyen des différents mouvements de jeunesse d'inspiration protestante, de témoigner de l'Évangile auprès de la jeunesse française éprouvée par la guerre, et de lui venir en aide sur le plan moral, social et éducatif. En fait, La Cimade qui avait son secrétariat à Nîmes au premier étage du 7 rue Grétry, en pleine ville, était un Comité de coordination pour l'assistance dans les camps. A partir de septembre 1942, selon le témoignage de Violette Mouchon, alors présidente de la Cimade, Nîmes constitua pour les Juifs un point de passage quasi obligé pour gagner quelque abri en Cévennes, ou parvenir en Suisse, par ses *filières d'évasion*<sup>629</sup>.

Le Conseil FPF, sous l'influence de Marc Boegner, choisit *la politique de présence* auprès du gouvernement de Vichy. La FPF devient bicéphale et se partage entre zone libre et zone occupée : Au Sud, Marc Boegner est à Nîmes tandis que, au Nord, le Conseil FPF se réunit à Paris sous la présidence d'André-Numa Bertrand<sup>630</sup>. Le 24 août 1940, est publié dans les colonnes d'Évangile et Liberté, d'une part, et du Christianisme au XXe siècle, d'autre part, le communiqué<sup>631</sup> suivant :

« Le Conseil de la Fédération s'est réuni le mardi 20 août 1940 sous a présidence de M. le pasteur A.N. Bertrand.

« Après la prière, le Président de séance exprime l'émotion des membres présents à se trouver si peu nombreux et privés de leur Président. Il

---

<sup>629</sup> Madeleine Barot, rapatriée de Rome où elle avait continué ses études jusqu'au 10 mai 1940, est alors nommée secrétaire générale de la Cimade.

<sup>630</sup> André-Numa Bertrand avait été nommé vice-président de la FPF lors de la séance du Conseil FPF du 7 mai 1940.

<sup>631</sup> Le communiqué est daté du 20 août 1940.

demande à Dieu de les aider à porter chrétiennement les lourdes responsabilités qui leur incombent.

« Il rend compte des démarches qu'il a faites, soit en conformité des instructions qui lui avaient été laissées par le Président, soit en raison des circonstances : il a maintenu le contact, dans la mesure des possibilités, tant avec les autorités religieuses des autres confessions qu'avec les représentants du Gouvernement à Paris ; il s'est préoccupé de la libération des Aumôniers, de la situation des prisonniers de guerre et de l'organisation de l'aumônerie dans les camps entre lesquels ceux-là sont répartis soit sur le territoire français, soit en Allemagne.

« Le Conseil approuve les initiatives prises.

« M. Bertrand pense que la Fédération devra intervenir en faveur des pasteurs dont le presbytère a subi des dommages au cours de l'occupation et il entretient le Conseil du projet de *marrainage*<sup>632</sup> permettant aux enfants des prisonniers de recevoir la même éducation que si leur père était présent au foyer. Aussitôt qu'une liaison pourra être établie avec M. le pasteur Marc Boegner, des mesures d'ordre général seront prises à ce sujet.

« M. Bertrand fait part au Conseil des renseignements reçus sur les dispositions prises par le nouveau Gouvernement soit à l'égard des Eglises, soit pour l'organisation de la jeunesse française ; il indique qu'elles semblent devoir être les répercussions de ces mesures sur la vie ecclésiastique et sur l'action des Unions chrétiennes et des Mouvements d'éclaireurs. *Fin du communiqué.* »

Il est à noter que le rôle du pasteur Bertrand fut longtemps sous-estimé, lui qui s'est pourtant montré d'une lucidité et d'un courage remarquables.

André-Numa Bertrand rend compte de sa visite au Grand Rabbin de France et entretient le Conseil de la question israélite. Le Conseil hésite et compte sur l'intervention de Marc Boegner. Celui-ci est dans l'expectative. « Il s'est occupé, mentionne le procès-verbal du Conseil daté du 18 décembre 1940, à plusieurs

---

<sup>632</sup> L'orateur utilise ici un néologisme.

reprises de cette question dans ses entretiens avec certains membres du Gouvernement, mais il s'est abstenu de faire des démarches officielles ».

L'offensive allemande a été d'une rare brièveté. Les pertes sont immenses, les prisonniers nombreux. Des populations entières errent sur les routes à la recherche de lieux plus sûrs. Dans ce contexte, le pasteur Bertrand fait savoir qu'il a donné suite aux décisions du Conseil relativement à la libération des aumôniers retenus en captivité MM. Brunnarius, Schloesing, Laroche et des aumôniers auxiliaires comme M. Lods et d'autres, ainsi que relativement à 3 pasteurs infirmiers envoyés en Allemagne au moment où ils allaient être libérés<sup>633</sup>.

Le 24 octobre 1940 a lieu la rencontre de Montoire-sur-le-Loir entre Adolf Hitler et Philippe Pétain. Quelques jours plus tard, le 30 octobre, à l'occasion d'une allocution radiodiffusée, Pétain appelle les français à la *collaboration*.

### 3) En l'année 1941 : La France soumise.

Lors de la séance du Conseil<sup>634</sup> du 28 janvier 1941, A-N. Bertrand fait part de la désignation du président Boegner parmi les 180 français constituant le *Conseil national* qui doit assister de ses conseils le Maréchal Pétain. Il se réjouit de « l'hommage ainsi rendu à sa personne et à la sagesse des renseignements qu'il a apportés à Vichy depuis que le gouvernement est constitué, et il est assuré que sa présence au Conseil national sera une force. »

Le 29 août 1941 est agréé par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse du gouvernement de Vichy, le Conseil Protestant de la Jeunesse (C.P.J.) qui avait vu le jour le 24 juillet 1940, fédérant cinq mouvements de jeunesse protestants<sup>635</sup>. Il faisait suite à la *Commission inter-mouvements*. Cette structure de coordination assurera un lien déterminant au sein du protestantisme durant la guerre.

---

<sup>633</sup> Le 15 avril 1941, il fera le constat que ces demandes, transmises à M. Scapini, n'ont pas donné les résultats escomptés. Finalement libérés, M. Schloesing, Pannier et Brunnarius témoigneront devant le conseil FPF, réuni en séance le 21 octobre 1941, de leur activité dans les camps de prisonniers, soit en France soit en Allemagne, et donneront un aperçu de la vie des prisonniers, ainsi que de ce qu'on peut faire pour eux au point de vue religieux.

<sup>634</sup> Le Conseil est réuni sous la présidence de A.N. Bertrand, vice-président. Sont présents : M. l'inspecteur Boury, vice-président, M le pasteur Rohr, secrétaire. MM. Breyer, Duchemin, Durand-Gasselien, Lauga, Lods, Roux, Vincent et Wheatcroft.

<sup>635</sup> Unions Chrétiennes de Jeunes Gens, Unions Chrétiennes de Jeunes Filles, Eclaireurs Unionistes, Fédération française des Eclaireuses branche unioniste, et Fédération française des Associations chrétiennes d'Etudiants (FFACE).

Les archives FPF disposent pour l'année 1941 du précieux texte sur « Les thèses de Pomeyrol ». Quelques pasteurs et fidèles, réunis les 16 et 17 septembre pour rechercher ensemble ce que l'Eglise doit dire aujourd'hui au monde, ont rédigé les thèses qui commencent par cette affirmation : Il n'est qu'un seul Seigneur de l'Eglise et du monde : Jésus-Christ, Sauveur et roi. Le document<sup>636</sup> est signé par Madeleine Barot, Jean Cadier, Georges Casalis, Paul Conord, Pierre Courthial, Jacques Deransart, Suzanne de Dietrich, Pierre Gagnier, Jean Gastambide, Roland de Pury, André de Robert. Ils les soumettent à l'Eglise Réformée de France et en proposent l'étude aux réunions pastorales, aux conseils presbytéraux et aux synodes, « demandant à Dieu qu'Il nous accorde la grâce de confesser notre foi ».

Les signataires concluent que l'Eglise à laquelle ils croient « considère comme une nécessité spirituelle la résistance à toute influence totalitaire et idolâtre ». Cette affirmation fait référence à quatre citations bibliques (Ezéchiel 28/27 ; Daniel 3 ; Matthieu 5/37 ; Hébreux 12/4).

En cette fin d'année 1941, au cœur des débats du Conseil de la FPF, deux points sont particulièrement sensibles : la question du baptême des Israélites et la question du serment. Sur le premier point, il est convenu que si le cardinal Gerlier<sup>637</sup> obtient l'accord du cardinal Suhard, Marc Boegner et lui feront conjointement une démarche à Vichy pour que l'appartenance à une Eglise chrétienne puisse être prouvée par un autre moyen que par un acte de baptême. Sur le second point, il apparaît que beaucoup de chrétiens étant troublés par l'obligation faite de prêter serment au Maréchal imposée à certaines catégories de français, A-N. Bertrand demande si l'Eglise ne devrait pas : 1. souligner le sérieux avec lequel une semblable affirmation de loyalisme devrait être envisagée ; 2. indiquer que le premier serment auquel aucun autre ne doit contredire est celui que le chrétien prête à Dieu en entrant dans l'Eglise. Il considère que la formule « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes », que beaucoup considèrent comme toujours sous-entendue dans l'esprit d'un chrétien, devrait être rappelé par l'Eglise. Le Conseil approuve cette suggestion et lui

---

<sup>636</sup> Voir aussi : Yves Cruvellier, *Pour Dieu, pour l'Homme, protester*. Petit manuel à l'usage des protestants et des non protestants sur le sens de la Réforme aujourd'hui, Paris, Les Bergers et les Mages, 1995, réed.2006.

<sup>637</sup> Primat des Gaules, à Lyon.



demande d'écrire dans ce sens à M. Boegner. Dans cette période dramatique, le Conseil FPF tient à lui marquer sa fidélité.

#### 4) En l'année 1942 : La FPF face à l'antisémitisme.

A-N. Bertrand, dans les limites de sa fonction, et avec une marge étroite, - on en conviendra -, ne ménage pas ses efforts. Lors de la séance du Conseil du 24 février 1942, il rend compte de la démarche qu'il a faite auprès du Commissariat général aux questions juives. « Il y a, dit-il, contradiction entre le texte de loi et la pratique des bureaux, lorsqu'il s'agit pour un israélite de prouver son titre de protestant. » Et lecture est donnée de la lettre qu'il a adressée au Commissariat général.

La question de l'enseignement libre préoccupe aussi les protestants qui s'inquiètent de voir le catholicisme disposer, sous le régime de Vichy, de nouvelles prérogatives.

Durant cette période, l'arsenal répressif des lois anti-juives n'a cessé de se développer. La révision des naturalisations a fait l'objet du décret-loi du 22 juillet 1940, la propagande antisémite dans la presse est désormais licite, la date limite du recensement des juifs en zone occupée décidée le 27 septembre 1940 est fixée au 20 octobre 1941<sup>638</sup> ouvrant la porte à un fichier des juifs établi par la Préfecture de Police de Paris.

La liste des lois qui humilient et isolent les juifs est longue : exclusion des juifs de la fonction publique<sup>639</sup>, internement des étrangers de « race juive », affichage sur les vitrines des entreprises et des commerces, nouvelles cartes d'identité portant la mention « juif ou juive » en lettres rouges. Ceci culmine avec la création du Commissariat général aux questions juives (CGQJ), la troisième ordonnance allemande qui donne une nouvelle définition du juif et élargit les interdictions professionnelles qui leur sont faites. Le 29 mai 1942, est publiée l'ordonnance allemande relative obligeant les juifs à porter l'étoile jaune.

Dans sa séance du 6 juin 1942, le Conseil de la FPF mentionne que le président est chargé d'écrire au chef de l'Etat au sujet de nouvelles mesures prises à l'égard des israélites de zone occupée qui atteignent des chrétiens, non pas seulement dans leur intérêt personnel, mais dans leur dignité personnelle. Consécutivement à cette démarche, une circulaire est envoyée à tous les pasteurs de zone occupée pour les

---

<sup>638</sup> Première ordonnance allemande du 27 septembre 1940.

<sup>639</sup> Loi du gouvernement de Vichy datée du 3 octobre 1940.

tenir au courant de l'attitude prise par la Fédération. En fait, deux démarches parallèles seront effectuées : l'une en zone occupée par A-N. Bertrand et l'autre, à partir de Nîmes, par M. Boegner. Le 6 octobre 1942, le pasteur Bertrand rappelle la lettre qu'il a écrite au Maréchal et aux pasteurs de la zone occupée et donne lecture de la réponse reçue du Maréchal Pétain. Il rappelle également la lettre qu'il a adressée à M. de Brinon<sup>640</sup> et communiquée à tous les membres du Conseil. Il n'a reçu aucune réponse de la délégation du Gouvernement français. M. Bertrand lit ensuite une lettre adressée par M. Boegner au Maréchal Pétain. Le Conseil approuve ces initiatives prises tant par le président que par le vice-président en ce qui concerne cette question. Enfin A-N. Bertrand communique, à titre documentaire, une lettre adressée à M. le président du Conseil national de Vichy par le Grand rabbin de Paris, au sujet de la profanation de la grande synagogue. Cette lettre est restée sans réponse, ce qui peut laisser supposer qu'elle n'est jamais arrivée à son destinataire du fait de la censure ou qu'elle fut volontairement ignorée.

Cette année-là, le papier commence à manquer. Et dans les archives de la FPF, apparaît pour la première fois la mention du camp de prisonniers de Drancy. Le 6 octobre 1942, lecture est donnée d'une lettre de Mademoiselle Annette Monod<sup>641</sup>, assistante sociale, signalant qu'il ne lui est plus possible de visiter les protestants dans les camps français. Le Conseil souhaite que la liste des camps et les emplacements exacts lui soient demandés pour leur signalement aux pasteurs. Il est décidé qu'une démarche sera tentée pour l'obtention d'une autorisation de visiter ces camps. La FPF envisage simultanément de prendre l'initiative d'un service commémoratif pour les morts de la guerre. Elle s'enquiert de la situation des familles pastorales et les demandes de secours.

---

<sup>640</sup> Fernand de Brinon (1885-1947), Avocat, fondateur du Comité France-Allemagne en 1935 avec G. Scapini. Il est nommé ambassadeur de France auprès du gouvernement allemand à Paris, le 5 novembre 1940 puis délégué général du gouvernement français dans les territoires occupés (17 nov.1940). Nommé en 1942 secrétaire d'Etat dans le gouvernement de Pierre Laval, il sera le seul représentant officiel du gouvernement à Paris. Ayant fui à Siegmaringen, il se rend aux américains à défaut d'avoir pu rejoindre l'Espagne. Remis aux autorités françaises, il sera jugé et fusillé le 15 avril 1947.

<sup>641</sup> Nous renvoyons ici à la notice brève de Pierre Lyon-Caen, datée du 16/07/2013, notice intitulée *En mémoire d'Annette Monod-Leiris, volontaire pour le Vel d'Hiv*. « Le 16 juillet 1942, la Croix-Rouge prend contact avec une jeune assistante sociale, Annette Monod. Celle-ci accepte de se porter volontaire pour se rendre au Vel d'Hiv' où 8160 juifs ont été enfermés, dont 4115 enfants. » in *Hommage à Pierre Lyon-Caen, avocat honoraire près la cour de cassation*.

Le Conseil évoque les relations avec les autorités d'occupation<sup>642</sup>. La plupart des publications ont été supprimées ; en juin de cette même année, il a été demandé à toutes les publications périodiques de faire une demande d'autorisation pour avoir un numéro d'ordre destiné à être reproduit sur les exemplaires. La plus grande fantaisie a présidé à ces distributions de numéros. Le Conseil prend acte que l'Eglise luthérienne est privée de toute publication, tant à Paris qu'au Pays de Montbéliard.

Le dossier d'archives FPF relatif aux procès-verbaux des séances du Conseil pour l'année 1942 est complété par quelques feuillets concernant la modification de la loi du 9 novembre 1905 par la loi du 25 décembre 1942. Il est mentionné que cette nouvelle loi apporte deux importantes modifications à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat et qu'il conviendrait les faire connaître et expliquer à tous les conseils de paroisse. En particulier, le texte précise que l'une d'entre elles, celle qui fait l'objet de l'article premier<sup>643</sup>, doit être portée par eux à la connaissance de tous les fidèles.

Voici le texte de cette loi :

« Nous, maréchal de France, chef de l'Etat français,  
« Après avis du conseil d'Etat,  
« Le conseil des ministres entendu,  
« Décrétons :  
« Article 1.- l'article 19 (par.4) de la loi du 9 décembre 1905 est complété par la disposition suivante :  
« Les Associations cultuelles pourront recevoir, dans les conditions déterminées par les articles 65, 7 et 8 de la loi des 4 février 1901 – 18 janvier 1941, relative à la tutelle administrative en matière de dons et legs, les libéralités testamentaires et entre vifs destinées à l'accomplissement de leur objet ou grevées de charges pieuses ou cultuelles.  
« Article 2.- L'article 19 (par.6) de la loi du 9 décembre 1905 est modifié ainsi qu'il suit :  
« Elles ne pourront, sous quelque forme que ce soit, recevoir des subventions de l'Etat, des départements et des communes. Ne sont pas considérées comme subventions les sommes allouées pour réparation aux édifices affectés au culte public, qu'ils soient ou non classés monuments historiques. »  
« Article 3.- Le présent décret sera publié au journal officiel de l'Etat français et exécuté comme loi de l'Etat.  
« Fait à Vichy, le 25 décembre 1942, signé Ph. Pétain. »

---

<sup>642</sup> Séance du Conseil du 6 octobre 1942.

<sup>643</sup> Possibilité pour les paroisses de recevoir des dons et legs, et autres libéralités.

Suit, dans le même document, une remarquable explication de texte précisant ce qui a été modifié. Cette nouvelle mouture de la loi est l'aboutissement des demandes réitérées par la FPF depuis le vote de la loi et est à mettre au crédit de Marc Boegner<sup>644</sup>.

Durant cette année 1942, la résistance protestante s'organise, en marge de La Fédération protestante. Le 90ème anniversaire de l'Union chrétienne de Nîmes, en Avril 1942, avait donné lieu à une kermesse populaire fort animée. Pierre Bolle en a fait une très intéressante recension<sup>645</sup>. Le registre, écrit-il, note que le pasteur Charles Guillon, du Comité universel UCJG-YMCA à Genève présida le culte au Grand Temple et prononça une prédication sur « La part de Dieu dans les évènements présents » qui fit forte impression. Le pasteur Charles Guillon était depuis la première heure, sans qu'on le sache, un résistant qui joua un rôle très important grâce à ses relations internationales. Pasteur de l'Eglise réformée de France, il avait été élu maire du Chambon-sur-Lignon. Le 23 juin 1940, il avait démissionné de sa charge, expliquant que, secrétaire général d'une organisation protestante, son premier devoir était de s'occuper des prisonniers de guerre et des réfugiés, ce qui n'était pas compatible avec l'exercice de son mandat. Il fut fait juste parmi les nations en 1991<sup>646</sup>.

En outre, le Conseil national des chefs éclaireurs unionistes de la zone Sud s'était également tenu à Nîmes, à la Toussaint 1942. Il y avait eu près de 800 participants.

Quelques jours plus tard, précisément le 11 novembre 1942, les troupes allemandes avaient franchi la ligne de démarcation et occupé le sud de la France, en réponse au débarquement franco-américain en Afrique du Nord.

---

<sup>644</sup> Nous renvoyons ici au fichier intitulé « La FPF et le régime de Vichy ».

<sup>645</sup> Cf. : Pierre Bolle ; « Charles Guillon, maire du Chambon », le Plateau Vivarais-Lignon. Accueil et résistance, 1939-1944, SHM, Le Chambon-sur-Lignon, 1992, pp.42-53.

<sup>646</sup> Dossier Yad Vashem n°4897.

Avec la fin de l'année 1942, la solidarité protestante s'intensifie. Le Conseil FPF réuni en séance le 16 novembre, accueille avec émotion et reconnaissance le don d'un montant de 2.000 frs d'un Oflag<sup>647</sup> destiné à venir en aide aux Eglises protestantes de la zone occupée. Il est convenu entre les membres du Conseil de partager cette somme entre les Eglises réformées, luthériennes et baptistes, proportionnellement à leur nombre de postes.

Les communautés protestantes serrent les rangs. Ainsi, la Fédération protestante est-elle saisie d'une demande d'adhésion d'Eglises pentecôtistes. A-N. Bertrand donne lecture de la lettre qu'il a reçue de M. Fauvel, représentant des Eglises pentecôtistes, demandant l'affiliation de ces dernières à la Fédération protestante. Il informe qu'il a accusé réception de cette lettre, disant simplement qu'il posera la question à la prochaine réunion du Conseil ; il a écrit en même temps à M. Boegner pour prendre son avis sur cette question, mais il n'a jusqu'ici pas reçu de réponse. La question fait débat. Les membres du Conseil sont divisés et plutôt réticents<sup>648</sup>. Après échange de vues, il est décidé que M. Bertrand verra M. Fauvel et lui expliquera qu'il y a à cette affiliation éventuelle une objection de principe, en raison de statuts de la Fédération, le Conseil ne sachant si les Eglises pentecôtistes sont considérées comme Eglise ou si elles ne sont qu'un « mouvement ». Après cette entrevue, il est demandé à A-N. Bertrand de soumettre des propositions au prochain Conseil. Celui-ci rendra compte aussi ce qui a été fait en ce qui concerne la reprise par l'ERF des œuvres de l'Armée du Salut, conformément à la demande des autorités d'occupation<sup>649</sup>.

## 5) En l'année 1943<sup>650</sup> : La fin des concessions.

---

<sup>647</sup> Un Oflag (contraction de *Offizier-Lager*) était un camp de prisonniers pour officiers. Les Stalag (diminutif de *Stammlager*) étaient destinés aux soldats et aux sous-officiers. Les deux appellations concernent les prisonniers de guerre (*Kriegsgefangenen*).

<sup>648</sup> M. Rohr a vu M. Fauvel qui l'a interrogé sur ce que la Fédération pourrait faire éventuellement si leurs membres d'origine judaïque baptisés par eux étaient en difficulté. M. Duran-Gasselin se montre opposé à l'entrée de ce mouvement car il est, dit-il, dangereux de créer un précédent, et il ne croit pas que ce soit dans les attributions du Conseil de reconnaître tel mouvement dissident. Il admet que ce mouvement groupe un nombre important d'adeptes, mais considère que c'est un mouvement qui vit en marge de l'Eglise. M. Boury se montre formellement opposé à l'admission et M. Wheatcroft a écrit dans le même sens. M. Lauga exprime aussi quelques réserves.

<sup>649</sup> Voir chapitre correspondant.

<sup>650</sup> Nous développons les éléments relatifs à cette période, marquée par le retour de Marc Boegner à Paris, dans le chapitre « La FPF et le régime de Vichy ».

Au mois de mars 1943, Marc Boegner rentre à Paris. Comme son prédécesseur, il constate, du fait de la pénurie, qu'il n'y a pas de chauffage à la FPF et que les locaux sont glacials. Le Conseil FPF peine à se réunir. Cette année est celle d'un double centenaire : celui de Jean-Paul Rabaut Saint-Etienne<sup>651</sup> et celui de l'église luthérienne de la Rédemption. Marc Boegner réfléchit à la création d'une Alliance protestante des mouvements de jeunesse. Le Conseil<sup>652</sup> se préoccupe des prisonniers libérés, de l'aumônerie des travailleurs français en Allemagne<sup>653</sup> et de l'accès à la radiodiffusion nationale des émissions religieuses protestantes.

La guerre fait rage sur le front russe, ce qu'illustre la bataille de Stalingrad<sup>654</sup>. Elle a lieu sur trois fronts, au nord, au centre et au sud de la ville. Peu à peu, les troupes soviétiques desserrent l'étau et libèrent l'Ukraine et la Biélorussie. Les troupes allemandes ont besoin de renforts. Les jeunes alsaciens et lorrains sont réquisitionnés et envoyés sur le front de l'Est pour renforcer les armées allemandes. Dès le 25 août 1942 en effet, le *Gauleiter*<sup>655</sup> Wagner avait signé le décret portant incorporation de force des Alsaciens-Mosellans, que l'histoire retiendra sous l'expression de « Malgré-nous ». La plupart d'entre eux furent envoyés sur le front russe et tués. Certains seront faits prisonniers par les armées soviétiques et internés dans des camps comme celui de Tambow. Prise entre deux feux, cette génération cherchera longtemps son identité.

#### 6) En l'année 1944 : De la détresse à l'espérance.

La pression s'accroît sur la Fédération protestante. Dans sa séance du 25 avril 1944, est évoquée la demande du Dr. Reichl, nazi chargé à Paris de la relation avec les Eglises, de « prendre position contre les bombardements et le terrorisme ». Après un échange de vues, les membres du Conseil se mettent d'accord pour charger le président et les deux vice-présidents d'adresser au Dr. Reichl une réponse négative. Celui-ci avait laissé supposer que la FPF, en cas de réponse positive, pourrait être

---

<sup>651</sup> J-P. Rabaut Saint-Etienne (1743-1793) prit une part active dans l'élaboration de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (26 août 1789). Il fut notamment Président de l'Assemblée nationale à partir de 1790.

<sup>652</sup> Séance du 12 juillet 1943.

<sup>653</sup> La FPF avait pris position contre la réquisition du travail. Le périodique protestant et monarchiste Sully publiera en juin 1943 un article de Noël Vesper très polémique contre la FPF, coupable à ses yeux d'avoir pris position contre cette mesure.

<sup>654</sup> 17 juillet 1942 - 2 février 1943.

<sup>655</sup> Chef de district dans l'Allemagne hitlérienne.

récompensée par la libération de quelques pasteurs ou laïcs protestants.... Il reviendra à plusieurs reprises dans les locaux de la FPF.

Le Conseil poursuit son travail, traite de l'affiliation des pasteurs aux caisses des travailleurs indépendants, d'une évolution possible des statuts de la Fédération, du rôle des Commissions (Action morale, commission du chant sacré, etc.) et de la création éventuelle d'une *Action protestante* regroupant plusieurs œuvres et organismes.

Le débarquement des troupes alliées en Normandie le 6 juin 1944 provoque soulagement et enthousiasme, en dépit des pertes et des bombardements qui l'accompagnent.

Le 7 août, le Conseil de la FPF se réunit, nomme un comité provisoire de l'Alliance protestante<sup>656</sup>, confirme son intérêt ininterrompu pour la radiodiffusion comme moyen de communication privilégié, et crée la commission des affaires œcuméniques.

Le débarquement en Provence et la présence des premières troupes vers Toulon les 14 et 15 août 1944 ouvre un second front. Aux côtés des troupes anglo-saxonnes se trouve un corps d'armée de 120 000 français commandé par le général de Lattre de Tassigny<sup>657</sup>. L'armée progresse, mais la libération s'accompagne de pertes nombreuses et douloureuses dans les rangs des résistants et maquisards. Le maquis du Vercors, que nombre de jeunes protestants avait rejoint, sera anéanti en juillet 1944 par les SS et la Milice.

Les combats pour la libération de Paris dureront du 19 au 25 août 1944. Au Conseil du 24 octobre 1944, le pasteur Boegner rend compte des premiers contacts qu'il a eus avec le Gouvernement provisoire. Il est utile de rappeler ici que le Comité français de Libération nationale s'était constitué le 3 juin 1944 en Gouvernement provisoire de la République française. Présidé par le général de Gaulle, il avait été reconnu par les Alliés en date du 3 octobre.

Devant l'avancée des troupes alliées, la résistance allemande fut farouche : les armées du Reich n'entendaient pas reculer derrière leurs frontières. Les exécutions

---

<sup>656</sup> Cette structure nouvelle est comprise comme une évolution du Comité protestant de la Jeunesse (CPJ) créé au début de la guerre par les dirigeants des mouvements de Jeunesse protestants. Marc Boegner avait été prié d'en prendre la présidence, ce qu'il fit pendant cinq ans.

<sup>657</sup> Cf. : Hérodote.net.

sommaires faites par les nazis furent nombreuses, tandis que les régions libérées se livraient parfois aux excès d'une épuration incontrôlée.

Les contacts furent assez froids entre de Gaulle et Boegner, quoique deux fils de Marc Boegner aient rejoint le général et la France Libre. Les protestants suspectaient le général de Gaulle de vouloir instaurer un régime autoritaire. En outre, les interventions de Marc Boegner, cité au procès de Pétain par la défense, et intervenant pour demander la grâce de Pierre Laval ne furent pas comprises. La Fédération protestante évoque le service religieux du 11 novembre, la structuration des aumôneries (Aumônerie militaire et des prisons et centres d'internement, Aumônerie des lycées et des collèges), la communication (presse et radio). Albert Finet et Jean Bosc font part de leur souhait de créer un journal protestant. Celui-ci verra le jour, l'année suivante, sous le titre « Réforme ». Le premier numéro paraîtra le 24 mars 1945.

Il convient dès lors de convoquer sans délai une nouvelle assemblée plénière, sous forme d'Assemblée générale. Plus de dix ans se sont écoulés sans que celle-ci puisse être réunie. Ceci fera l'objet des délibérations des conseils de l'année 1945. L'AG sera convoquée à Nîmes.

#### 7) Des protestants solidaires :

Patrick Cabanel évoque la figure du pasteur Manen, qui, étant intervenu avec courage comme aumônier du camp d'étrangers des Milles à Aix-en-Provence, élève une vigoureuse protestation le 11 novembre 1944, après la pendaison, sur le Cours Mirabeau, d'un collaborateur nommé Derouet, exécuté la veille. Le professeur Cabanel mentionne, sur le même sujet du *refus des excès de l'épuration*<sup>658</sup>, l'attitude de Marc Boegner : « Marc Boegner a tenté de peser dans un sens voisin auprès du Général de Gaulle. J'utilise ici, écrit-il, l'analyse que Roger Mehl a présentée des textes donnés au Figaro par le président de la Fédération protestante de France. »

La première chronique, le 31 août 1944, intitulée « Contre la violence et la haine » ne masquait pas les responsabilités des Eglises face aux persécutions passées et

---

<sup>658</sup> Actes du colloque de Paris, *Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale*, Palais du Luxembourg, 19-21 novembre 1992, réunis par André Encrevé et Jacques Pujol, supplément au Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français, N°3, juillet-août-sept. 1994, pp.503- 504.



avertissait solennellement : « les Eglises n'ignorent rien des passions exacerbées, des blessures saignantes, des injustices atroces, des soifs de réparation. Mais elles seraient gravement infidèles à leur vocation si elles n'élevaient pas la voix pour demander, pour supplier que les procédés, les abus, les excès si justement reprochés à ceux qui hier détenaient le pouvoir ou rôdaient dans ses avenues, ne soient pas mis en œuvre, ne serait-ce qu'avec l'adhésion silencieuse de ceux qui l'exercent aujourd'hui. »

Cette chronique publiée dans le Figaro, écrite alors que la France n'est pas encore libérée, - Paris n'est pas la France -, et que, sur tout le flanc Est, l'armée allemande résiste encore, multipliant les arrestations arbitraires et les exécutions sommaires, sera peu goûtée par les résistants eux-mêmes. On peut en outre se demander si M. Boegner ne fait pas du zèle quand il parle de ceux qui « rôdaient dans les avenues du pouvoir », alors qu'il avait été l'un de ceux-là, en qualité de membre du Conseil national de Vichy !

Par ailleurs, la libération de la France sera acquise au prix d'une lutte sans merci contre l'occupant. A titre d'exemple, nous nous arrêterons sur les massacres perpétrés par les troupes allemandes dans le Nord Franche-Comté, précisément en Haute-Saône, où 40 hommes dont 32 d'Etobon et 8 étrangers à la commune seront fusillés le long du temple luthérien de Chennebier en date du mercredi 27 septembre 1944, la libération du village intervenant seulement deux mois plus tard<sup>659</sup>. Nous citerons également l'exécution de 14 hommes de Présentevillers (Doubs), sur la route de Dung, le 28 octobre 1944, la libération de Présentevillers intervenant le 17 novembre 1944. Et parmi tous ces martyrs se trouvaient une majorité de protestants. Faits prisonniers, d'autres seront transférés à Belfort puis acheminés en Allemagne vers les camps<sup>660</sup>.

---

<sup>659</sup> Le 18 novembre 1944.

<sup>660</sup> Dans le blog fort documenté d'Alain Jacquot-Boileau, il est écrit que « Lorsqu'il monte dans le wagon, Lucien (Berthel, du maquis de Chérimont), qui est toujours avec André Faivre (16 ans, rescapé du massacre d'Etobon !), aperçoit les rescapés du maquis, Robert Vélux, Michel et Jacques Stègre. Ils le rejoignent. Se trouvent également là, Pierre Bordenet, Paul Dujin et Gaston Begey de Plancher-les-Mines, Gilbert Clerget de Courchaton qui, on se rappelle, a également vécu le drame du 18 septembre à Magny d'Anigon, Raymond Nardin d'Etobon, Edmond Fesselet curé à Montbéliard, le pasteur Jacques Roulet de Sochaux et le pasteur Pierre Marlier d'Etobon. Le convoi s'ébranle le 3 octobre 1944 en direction de Buchenwald à Bergen-Belsen en passant par Ellrich où plusieurs mourront. NDLR : Il convient de noter en effet qu'au total 40 hommes de 18 à 36 ans avaient été fusillés à Magny-Danigon le 18 septembre 1944, et 20 à Offemont le 16 septembre 1944. Ces

La démarche humanitaire de Marc Boegner n'était pas dépourvue de grandeur, comme le rappelle Patrick Cabanel, qui précise que, le 7 septembre, un ordre de mission lui permettait de visiter prisons et camps d'internements. Le 21 septembre, il obtenait une entrevue avec le Général de Gaulle et demandait que soient instaurées des conditions d'existence humaines dans diverses prisons.

Concluant ce chapitre sur l'attitude des protestants à la Libération et relativement à l'Épuration, Patrick Cabanel ajoute : « Ainsi, de 1941 à 1944, du statut des juifs à l'Épuration, les protestants de France, par le truchement du président de la FPF<sup>661</sup> et de bon nombre de leurs pasteurs, ont pu exprimer leur différence au nom d'une exigence radicale de justice puisée aux leçons de l'Évangile. Leur intervention ne fut certes ni la seule, ni sans doute la plus entendue : mais elle exprima avec une grande clarté une position collective. Peut-on y trouver pour autant l'expression d'une attitude *protestante* devant la Libération et la justice, qui se distinguerait clairement d'attitudes dictées par d'autres principes, chrétiens ou humanistes [...] ? »<sup>662</sup>

La FPF encouragea en outre l'action de la Cimade et les initiatives qui concourraient à un dialogue renoué en Allemagne ou avec elle. Des aumôniers militaires, dont Jacques Maury, rejoignaient l'Armée de Leclerc ; des pasteurs étaient envoyés à Berlin en qualité d'aumôniers de la prison de Spandau auprès des dignitaires nazis en attente du procès de Nuremberg.

Du 4 au 11 février 1945, un nouvel équilibre du monde naît des accords de Yalta.

Si l'armistice signé le 8 mai 1945 mit fin à la guerre avec l'Allemagne, la guerre mondiale dura encore jusqu'au début août de la même année et l'envoi des bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki, et la capitulation du Japon<sup>663</sup>. Le feu nucléaire ferait désormais partie du destin de l'humanité.

---

derniers appartenaient en partie ou en totalité à un groupe de maquisards n'ayant pas été arrêtés à Magny-Danigon et Clairegoutte. (Cf. : site internet « Le maquis de Chérimont »)

<sup>661</sup> Comme nous l'avons déjà mentionné, il convient d'associer André-Numa Bertrand à l'action efficace de la FPF durant cette période.

<sup>662</sup> Actes du colloque « Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale », colloque de Paris, Palais du Luxembourg, 19-21 nov.1992, réunis par André Encrevé et Jacques Poujol, supplément au Bulletin de la SHPF, n°3, juil.-août-sept.1994, p.507.

<sup>663</sup> Respectivement les 6 et 9 août 1945.

Dans sa séance du 9 octobre 1945, le Conseil prépare la prochaine Assemblée générale. Il met aussi à son ordre du jour la Société d'évangélisation des colonies, l'examen d'une délibération du Conseil presbytéral de Bordeaux relativement à l'injonction adressée aux Eglises par le gouvernement français d'organiser des services religieux à l'occasion de la Veillée funèbre décidée pour le 13 juillet, la question des Sociétés bibliques. En outre, un projet de réforme du statut légal des Eglises est abordé et une étude remise aux membres du Conseil à des fins d'examen. Le Conseil se préoccupe également de l'Enseignement secondaire protestant.

La FPF se confronte à la législation des cultes<sup>664</sup>, évoque la création formelle et encore à venir du Conseil œcuménique des Eglises, la situation des Eglises protestantes en Italie, en Tunisie et à Dakar, et se préoccupe de répondre aux besoins les plus urgents avec le projet de création d'une maison de rééducation pour l'enfance inadaptée. Elle réfléchit aux modalités d'application de la loi de sécurité sociale, à la situation des prisonniers de guerre, à l'Eglise de la Sarre, etc. En outre, la FPF parle structure, représentation des Eglises en son sein et unité du Protestantisme. Elle se confronte à la demande d'affiliation<sup>665</sup> de l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques. Sur ce point, le président Boegner rappelle les origines du *problème* et l'attitude de la minorité évangélique qui refusa d'entrer dans le mouvement de l'unité qui aboutit à la création de l'Eglise réformée de France en 1938. Cette minorité avait fait une déclaration à la Préfecture de Police de Paris, affirmant sa prétention d'être la continuatrice de l'Eglise réformée évangélique. Le Conseil de la FPF répondit que l'Eglise réformée évangélique avait toujours sa représentation au Conseil et qu'il ne pouvait en accepter une autre. L'Eglise dissidente présenta ensuite deux recours au Conseil d'Etat pour réclamer la succession de l'Eglise réformée évangélique. Par deux arrêts successifs, le Conseil d'Etat déclara que l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques se continuait dans l'Union nationale des Associations cultuelles de l'Eglise réformée de France, titre nouveau qu'elle a pris légitimement en application de ses statuts. Le

---

<sup>664</sup> Avec le concours de M. Méjean, le 18 mars 1946. Et aborde la question du statut des cultes en Alsace-Moselle, lors du Conseil du 9 juillet 1946, M. Méjean ayant eu à Strasbourg un entretien avec les juristes alsaciens.

<sup>665</sup> PV du Conseil FPF du 9 juillet 1946, feuillet 3.

Conseil de la FPF constata, en conclusion, que ce groupe aurait dû modifier son titre et faire une nouvelle déclaration à la Préfecture de police, ce qui n'a pas eu lieu<sup>666</sup>.

La question de la place des Eglises qui n'avaient pas rejoint l'Eglise réformée de France, restera durablement posée. En outre, et du fait de la présidence conjointe de Marc Boegner à la tête de l'ERF et de la FPF, une durable confusion sera entretenue, dans l'esprit des fidèles, entre les deux institutions.

L'AG de Nîmes se tiendra du 22 au 26 octobre 1945, avec pour thème « *Les églises protestantes pendant la guerre et l'occupation* ». Marc Boegner y fait un brillant rapport. André-Numa Bertrand, malade et épuisé, est excusé<sup>667</sup>. Les délégués exprimeront néanmoins, à l'un comme à l'autre, leur gratitude pour le courage et la dignité dont ils ont fait preuve durant ces années dramatiques. Tous deux avaient fait honneur au Protestantisme français et avaient maintenu, avec une dignité et fidélité, les principes fondateurs de l'institution fédérative.

Lors de cette AG de Nîmes 1945, le secrétaire général par intérim Paul Conord replace intelligemment les Eglises devant les défis auxquels elles furent confrontées : Il constate que le mouvement œcuménique a démontré (durant la période de guerre) son efficacité « mais l'obstacle le plus sérieux venait assurément du fait que les Eglises chrétiennes du monde entier se sont trouvées en butte à la menace d'une idéologie et d'une conception de vie qui ne tendaient à rien moins qu'à les supprimer. » Il pointait du doigt ici l'idéologie national-socialiste.

Paul Conord poursuit en constatant qu'elles « ne se sentirent pas seulement unies comme on peut l'être par l'approche d'un danger commun, mais par la conviction qu'elles avaient à rendre leur témoignage et à faire entendre sa parole au monde. Ce que nos Eglises purent apprendre du combat pour la foi des Eglises de Hollande, de Norvège et de l'Eglise confessante d'Allemagne, comme de la fidélité des Eglises d'Angleterre et d'Amérique, leur fut un encouragement dans la voie de la fidélité. La concordance des témoignages, s'ajoutant à la communauté des souffrances, ne

---

<sup>666</sup> Celle-ci finira par adopter une nouvelle dénomination d'Union Nationale des Eglises Réformées Evangéliques Indépendantes (UNEREI). Actuellement : Union Nationale des Eglises protestantes réformées évangéliques de France (UNEPREF).

<sup>667</sup> Son rapport, assez succinct, est lu par le secrétaire du Conseil Maurice Rohr, président de la commission permanente des Eglises réformées évangéliques ». Il était arrivé à Nîmes ce matin-là pour assister aux dernières séances du Conseil national ERF précédant l'assemblée générale FPF.

pouvait manquer de faire éprouver aux différentes Eglises l'unité de leur vocation et la réalité de leur communion. Bref, ni les morcellements sanglants de la guerre, ni son silence étouffant, ni la menace mortelle d'une nouvelle barbarie n'amenèrent nos Eglises à se replier sur elles-mêmes, à perdre la conscience de l'unité du corps du Christ ou à la rejeter dans les nuages de l'avenir. Elles éprouvèrent, dans la division même du monde, que l'Eglise de Jésus-Christ était universelle et une, que Jésus-Christ était un seul et unique Seigneur et qu'il leur donnait l'ordre de faire entendre le même témoignage inspiré par la même foi. »<sup>668</sup>

#### 8) Le témoignage des rescapés :

Le 24 octobre 1945, à 9h50, la parole est donnée à M. Jean Courvoisier, puis à M. le pasteur Pierre Tirel, anciens prisonniers de guerre, pour un rapport<sup>669</sup> intitulé « Les tâches essentielles des Eglises protestantes ». L'Assemblée de Nîmes est bouleversée par le témoignage des deux orateurs. Il s'agit en effet d'un rapport à deux voix successives, les deux ayant partagé une commune vie de camp, « jetés là comme des pions anonymes d'un jeu monstrueux ».

Le rapport de Jean Courvoisier se propose « d'exposer certaines expériences faites en captivité, en tirer quelques conclusions aussi bien pour la vie intérieure de l'Eglise que pour les relations de l'Eglise vers l'extérieur ». C'est une sorte de rapport des « Eglises de la captivité » comme il les appelle lui-même. Il aborde les questions suivantes :

- Concernant la vie intérieure de l'Eglise : L'Eglise décision de Dieu et ses conséquences dans la prédication, la Sainte-Cène, la Communauté, les disséminés, Division et unité du protestantisme, Culture et enseignement.
- Concernant les relations de l'Eglise avec l'extérieur : L'Evangélisation, Rapports avec catholiques et catholicisme, Protestantisme et climat politique.

Jean Courvoisier mentionne en introduction d'un rapport extrêmement brillant que « dans leurs grandes lignes, ces questions ont été réparties au préalable entre le pasteur Tirel et lui-même. L'un à Mazamet (Tirel), l'autre à Paris (Courvoisier), nous y

---

<sup>668</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, oct.1945, « Les Eglises protestantes de France et le mouvement œcuménique », par M. le pasteur Paul Conord, secrétaire général par intérim, pp.125-133.

<sup>669</sup> Actes AG FPF Nîmes, oct.1945, « Les tâches essentielles des Eglises protestantes de France », par Jean Courvoisier, pp.73-86 ; par M. le pasteur Pierre Tirel, pp.87-104.

avons travaillé ensuite séparément : mais l'étroite communion de pensée qui nous lie depuis notre commune vie de camp nous font espérer que les répétitions ne seront pas trop nombreuses ».

Le rapport de Jean Courvoisier est incisif, brillant, sans langue de bois, mettant en cause la vie traditionnelle des Eglises, la prédication indigente, l'absence de place pour les laïcs, etc .... Il révèle ce que les captifs ont vécu dans les camps et le regard critique des laïcs (notamment à l'égard des pasteurs) et exigeant pour tous, de ceux-ci quant à l'Eglise. Il se termine par la certitude que la vie dans les camps, et les communautés qui s'y retrouvaient, a gommé largement les différences et relativisé la diversité des traditions protestantes et que « le problème de l'unité du protestantisme français, largement dépassé déjà par les grandes questions œcuméniques, devrait être à bref délai résolu ».

Pierre Tirel, quant à lui, poursuit sur la même ligne ajoutant « que la captivité a offert à beaucoup de prisonniers, en particulier à tous ceux qui ne furent pas isolés, le privilège de vivre dans une communauté authentique qui leur a rendu proche la réalité du corps du Christ ». Au contact des non-protestants qui saluent la haute conscience qu'avaient leurs camarades (protestants), il constate « qu'il était admis que le groupe protestant était le plus fraternel et le mieux assuré dans ses convictions, mais on mettait en doute que des masses très nombreuses puissent être formées à une telle discipline ». Il fait ensuite une sorte de *mea culpa* sur les insuffisances de l'Eglise (et sans doute des pasteurs). Il ajoute que « si nous voulons être en mesure de remplir notre mission, nous devons, tout en demeurant de plus en plus ouverts au monde et à ses problèmes, arrêter la vague de sécularisation des esprits aux frontières de nos Eglises, afin que ce ne soient pas seulement les problèmes de l'Eglise, mais ceux du monde qui soient repensés en fonction de la seule parole de Dieu. [...] Là où l'Esprit agit, aucune tradition ne vaut ! ».

Il se montre critique face au catholicisme et ses mouvements spécialisés (JAC, JOC, syndicats chrétiens, Mouvement Jeunes France, etc ...). Il ajoute : « L'action des chrétiens ne doit être efficiente que dans le cadre des organes ordinaires de la Cité. L'Eglise ne peut former que des témoins. »<sup>670</sup> Avec le catholicisme, il met en garde : « Nous devons avec elle (l'Eglise catholique) nous contenter d'accords limités sur des sujets précis », et encore : « Il faut montrer que ces deux attitudes (la protestante

---

<sup>670</sup> Actes AG FPF Nîmes, p. 94.

et la catholique) font un Esprit et une logique interne différents. [...] C'est une vérité de foi et d'expérience qu'une Eglise qui n'évangélise pas meurt et que celle qui évangélise vit. L'Eglise ne peut être que l'Eglise du Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés. »<sup>671</sup> Pierre Tirel dans sa communication traite de culture, d'enseignement et d'évangélisation, et parle sans détour des rapports avec catholiques et catholicisme. Sur ce point, il se montre très réservé : « Nous devons faire savoir à nos coreligionnaires, mal informés et prompts à un optimisme facile, que le catholicisme en son fond ne varie pas. Il ne se réforme pas. Il faut nous tenir à ce qu'il nous dit lui-même. Certes nous avons trouvé des esprits bien divers et nous avons enregistré à notre égard des attitudes assez dissemblables ». Il fait l'amer constat d'avoir rencontré dans les camps, dans bien des cas, une franche hostilité. « Nous nous réjouissons de tout ce qui peut nous rapprocher et pourtant la barrière est là, infranchissable<sup>672</sup> ». Pierre Tirel aborde aussi le thème « Protestantisme et climat politique ». Dans le contexte de l'après-guerre, il est convaincu qu'une Eglise de la Réforme puissante et fidèle « manque à la France que nous voulons servir ». L'assemblée est émue. Les rapports de J. Courvoisier et P. Tirel feront l'objet d'un débat intense et respectueux au sein de cette assemblée, et seront salués par de nombreux délégués dont les pasteurs J. Bost, H. Eberhard qui « ont été saisis par la grandeur de la vision de l'Eglise qui surgissait de ces rapports ».

Dans l'après-midi de cette même deuxième journée<sup>673</sup>, d'anciens prisonniers comme MM. les pasteurs Jacques Marchand, Ernest (?) Brunnarius, Emile Schloesing, Paul Arbousset font part de leurs expériences en insistant sur : a) l'importance des élites ; b) la nécessité d'une formation doctrinale sérieuse *associée à de larges visions* ; c) le bienfait inestimable du travail des laïques dans l'Eglise.

Ces remarques apparaissent comme un enseignement tiré de l'expérience des camps, de la confrontation avec la mort, de l'approfondissement de la foi chrétienne dans sa dimension protestante lorsqu'elle est en dialogue avec croyants et incroyants. Il s'agit d'un appel à la fraternité et à l'édification des communautés ecclésiales sur des bases nouvelles.

Sur les quais des gares, la joie des retrouvailles se mêle au silence des absents. Les prières se font instantes dans l'attente d'un proche, tandis que se réunissent à

---

<sup>671</sup> *Idem*, p.97.

<sup>672</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, p.99.

<sup>673</sup> Mercredi 24 octobre 1945.

nouveau ceux que la guerre a dispersés. Dans les ruines des bombardements, et le soulagement de la Libération, la vie quotidienne reprend peu à peu ses droits.<sup>674</sup>

Quant à la situation des prisonniers de guerre et des déportés, nous renvoyons ici aux contributions érudites d'Henri Dubief<sup>675</sup> et à celle d'Aimé Bonifas<sup>676</sup>.

En outre, un focus pourrait être également fait sur la situation des protestants français outre-mer, notamment au Dahomey (aujourd'hui Bénin) et en Côte d'Ivoire, c'est-à-dire dans ce qu'il convenait encore alors d'appeler « les colonies ». Nous invitons le lecteur à se reporter au témoignage<sup>677</sup> du pasteur André Roux, qui œuvra en qualité de missionnaire au Dahomey et en Côte d'Ivoire, puis au sein de la Société des missions évangéliques de Paris et comme spécialiste de missiologie aux facultés de théologie de Paris, Montpellier et Strasbourg.

Lorsque l'Assemblée générale de la FPF de 1945 s'achève, les délégué(e)s ont le sentiment qu'une époque est définitivement révolue. Et que pourtant, celle qui s'ouvre devant eux, s'annonce peut-être porteuse – dans l'affrontement des deux blocs désormais en présence – de défis plus grands encore.

En conclusion, il convient de dire que le Conseil de la FPF a fait preuve de courage et de discernement (lois anti-juives, question du serment, service du travail obligatoire, etc.). Et qu'il a défendu dignement les intérêts protestants au regard des enjeux considérables auxquels il était confronté (relation avec l'Etat, enseignement, laïcité, aumôneries, etc.). Dans ce contexte, la FPF n'a jamais perdu de vue sa responsabilité institutionnelle quant aux Eglises membres, et plus généralement quant au peuple protestant dans son ensemble. Elle aura multiplié les initiatives pour demander la libération des pasteurs et des laïcs emprisonnés ou déportés. En outre, deux éléments consolidèrent son action, d'une part l'unité réformée qui assura un socle solide dans cette période dramatique, et d'autre part la présence à Genève du Conseil œcuménique en formation qui permit de maintenir des relations

---

<sup>674</sup> Cf. « La vie des Français à la Libération », in *The Conversation*, Hanna Diamond, Cardiff University, 20 septembre 2015.

<sup>675</sup> Henri Dubief, « L'Eglise enfermée : les prisonniers de guerre », in Actes du colloque sur les Protestants pendant la Seconde Guerre mondiale, Palais du Luxembourg 19-21 nov. 1992, supplément au bulletin de la SHPF, n°3, juillet-août-septembre 1994, pp.561-574.

<sup>676</sup> Aimé Bonifas, « Les Déportés », in Actes du colloque « les Protestants pendant la Seconde Guerre mondiale, Palais du Luxembourg 19-21 novembre 1992, supplément au bulletin de la SHPF, n°3, juillet-août-septembre 1994, p.575 et ss.

<sup>677</sup> *Idem*, pp.615-623.



internationales utiles et fécondes. Enfin, nous saluons le rôle d'André-Numa Bertrand qui suppléa, en zone occupée et pendant plus de deux ans et demi, à l'absence de Marc Boegner.

La guerre achevée, une nouvelle étape s'ouvre. L'enjeu de la reconstruction est considérable. Parmi d'autres, deux dates marqueront de façon décisive l'après-guerre. Sur le plan économique, le 5 juin 1947 est annoncé le plan américain d'aide aux pays européens. Pas moins de seize pays bénéficieront du plan Marshall, du nom du secrétaire d'Etat américain. Sur le plan confessionnel, c'est en août 1948 qu'est créé à Amsterdam le Conseil œcuménique des Eglises.

Au regard de notre recherche, nous partagerons ici le point de vue que « Le peuple protestant, confronté lui aussi à des choix dramatiques durant les années noires, s'est, dans son ensemble, *tenu droit*<sup>678</sup> », conformément à la conclusion qui est tirée par J-P. Azéma pour cette période.

## B. LA FPF ET LE REGIME DE VICHY :

### 1) Une « politique de présence »<sup>679</sup>:

En préambule, nous retiendrons ici le nom de quelques auteurs qui traitèrent de cette période douloureuse de l'histoire de France. Nous citerons tout d'abord les deux thèses contradictoires sur cette période, celle de Robert Aron<sup>680</sup> et celle de Robert Paxton<sup>681</sup>. Leurs ouvrages nous aident à mieux comprendre l'attitude de l'opinion publique française dans le contexte de l'arrivée au pouvoir du Maréchal Pétain, et à discerner les enjeux d'une période dramatique marquée par l'Occupation et la collaboration. Ils éclairent aussi les tensions et les contradictions qui parcoururent la société française, et sans doute aussi, quant à notre étude, les questions qui firent débat au sein des Eglises. Nous citerons également la contribution pour le grand public due à Henri Amouroux<sup>682</sup>, du fait du retentissement que cet ouvrage eut dans

---

<sup>678</sup> Jean-Pierre Azéma, « Les protestants sous l'occupation, » in Actes du colloque de Paris, Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale, Palais du Luxembourg, 19-21 novembre 1992, réunis par André Encrevé et Jacques Poujol, supplément au Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français, N°3, juillet-août-septembre 1994, p.319.

<sup>679</sup> Cette expression qui fut « souvent employée alors » comme le mentionne Marc Boegner, prescrivait de garder le contact avec le gouvernement. Cf. : Actes AG FPF Nîmes 1945, p.12.

<sup>680</sup> Robert Aron, en collaboration avec Georgette Elgey, *Histoire de Vichy*, Paris, Fayard, coll. Les grandes études contemporaines », 1954.

<sup>681</sup> Robert Paxton, *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Seuil, 1973.

<sup>682</sup> Henri Amouroux, *40 millions de Pétainistes (juin 1940-juin 1941). La grande histoire des Français sous l'occupation*, Paris, Hachette Littératures, 1991.

l'opinion publique française et partiellement pour la réécriture de la mémoire commune de cette époque.

Le protestantisme français lui-même ne parla jamais d'une seule voix. Il reflétait assez bien les divisions qui parcouraient la société française elle-même. Plutôt radical-socialiste jusqu'alors, le protestant français exprime, entre les deux guerres, des points de vue contradictoires. Les protestants perdent « leurs réflexes communautaires ». Seul le barthisme vient impulser une vision théologique et politique renouvelée, et ouvrir un nouvel horizon.

Dans ce contexte, on peut s'interroger sur l'évolution de l'opinion protestante durant la Seconde Guerre mondiale. Il est vraisemblable que le protestantisme ait été assez divers, même si l'on a tenté de trouver une équivalence entre « camisards » et « maquisards ». Il convient de se reporter ici à la contribution de Pierre Laborie et François Boulet<sup>683</sup>. Les protestants français ne furent ni tous pétainistes, ni tous résistants. L'opinion protestante a vraisemblablement évolué durant les années de guerre, à l'image de l'opinion française elle-même. « Les premières interrogations portent sur la notion même d'opinion protestante, sur sa réalité, sur sa nature, et ses limites. Les travaux des historiens de l'opinion prouvent la fragilité des hypothèses qui induisent une explication déterministe des conduites collectives et qui laissent supposer une relation de causalité entre les comportements et l'appartenance à une communauté sociale ou une communauté de culture. A cette observation générale s'ajoutent les effets du contexte : dans de nombreux cas, loin de souder la cohésion sociale, la crise des années quarante favorise l'éclatement des clivages traditionnels, entraîne la perte des repères habituels et accentue les disparités. »<sup>684</sup>

Sous Vichy, et comme le soulignent la plupart des démographes, les 800 000 protestants français sont partagés entre le Nord occupé – 200 000 à 300 000 – et la zone libre de la France du Sud, 500 000 à 600 000.

Le protestantisme, comme l'évoque André Encrevé<sup>685</sup>, est toutefois marqué par un clivage droite-gauche singulier. Professeur d'histoire émérite à l'université de Paris XII (Paris-Est-Créteil-Val-de-Marne), il fait référence notamment à Jean Baubérot et

---

<sup>683</sup> « L'évolution de l'opinion protestante 1940-1944 », in *Les protestants français pendant la seconde guerre mondiale*, Actes du colloque de Paris, Palais du Luxembourg, Paris, 19-21 novembre 1992, textes réunis par André Encrevé et Jacques Poujol, BSHPF, 1994/3

<sup>684</sup> *Idem* p.407.

<sup>685</sup> « Les protestants français et la vie politique française entre 1933 et 1939 », *idem*. pp.34-54.

son analyse publiée sous le titre « Les tensions politico-religieuses dans les années trente<sup>686</sup>. » A l'appui de chaque tendance se trouve souvent une publication ou une revue. A gauche, *Foi et vie* fondée par le pasteur Paul Doumergue en 1898, de tendance barthienne complétée par la revue *Hic et nunc*<sup>687</sup> qui fut publiée de novembre 1932 à janvier 1936 (soit 9 livraisons – 11 avec les doubles) par un groupe de cinq intellectuels protestants, Roland de Pury et Roger Jézéquel, tous deux pasteurs ainsi que Denis de Rougemont, Albert-Marie Schmidt et Henri Corbin<sup>688</sup>. Ou encore, et de la même tendance barthienne *Le Semeur*, revue des étudiants chrétiens dont les deux rédacteurs successifs furent Charles Westphal et Jean Bosc. Du côté des protestants sociaux, il convient de mentionner également *l'Avant-Garde* dirigée par Théodore Gounelle et le docteur Pierre Antonin, et *la Revue du Christianisme social* dirigée par Elie Gounelle. On dira que, pour la plupart de ces revues, et quel que soit leur influence, le tirage fut relativement confidentiel. A cette époque, la question qui divise le protestantisme autant que l'opinion publique est celle du pacifisme, face à la montée des périls. Trois groupes peuvent ici être distingués dans la nébuleuse politique de la gauche « extrême » : les pacifistes intégraux, les pacifistes révolutionnaires et les pacifistes juridiques. A droite, on trouve *l'Association Sully*, fondée en 1925 sous le nom d'Action protestante et réunissant des monarchistes protestants sous l'égide du pasteur Noël Nougat (1882-1944) alias *Vesper*, *La Vie nouvelle*<sup>689</sup> de Louis Lafon (1856-1943) et, dans une moindre mesure, *La Cause*, « dont le but n'était pas immédiatement politique, mais qui par son patriotisme (groupe *Amiral de Coligny*, 38<sup>e</sup> sous-section) et son activisme anti-communiste notamment (groupe *d'Action contre le mouvement des « Sans-Dieu militants »*, 39<sup>ème</sup> section) » rejoignait les thèses des autres mouvements. Il est à noter, sur ce point, que cette appréciation d'André Encrevé est contestée par Christophe Durrleman<sup>690</sup> qui précise « que le pasteur Freddy Durrleman, que l'on a classé à droite a toujours voulu rester au-delà des partis. [...] Et que, répondant à l'appel de la Ligue des Droits de l'homme, il avait prononcé en 1920 une conférence intitulée « Défense d'Israël ». Il ajoute que *La Cause* a également « alerté l'opinion

<sup>686</sup> *Le Retour des Huguenots*, Paris-Genève, Le Cerf-Labor et Fides, 1985, pp.22-24.

<sup>687</sup> Arnaud Baubérot, « La revue *Hic et Nunc*, les jeunes-turcs du protestantisme et l'esprit des années trente », BSHPF n° 149/3.

<sup>688</sup> P. Cabanel, *De la paix aux résistances : les protestants en France 1930-1945*, Paris, Fayard, 2015.

<sup>689</sup> *La Vie Nouvelle*, créée en 1893, fusionnera avec *Le Protestant* en 1913 pour prendre le nom d'*Evangile et Liberté*. Toutefois, Louis Lafon sera à l'initiative d'une nouvelle parution de *La Vie Nouvelle* dès 1925.

<sup>690</sup> Discussion du rapport d'André Encrevé, BSHPF 1994/3, p. 154.

sur le fascisme et le nazisme ». Dans le contexte de l'effondrement économique de la plupart des pays européens, l'arrivée de Hitler au pouvoir trouva l'opinion publique française partagée. La violence des ligues, l'appel réitéré au sursaut moral de la nation constituaient autant d'indicateurs d'une société en crise. L'antisémitisme était pour beaucoup devenu un lieu commun. Dans ce contexte, le protestantisme institutionnel prit position clairement à plusieurs reprises. La FPF exprime une première condamnation dès novembre 1938 :

Ce fut le cas en effet, sur la question de l'antisémitisme, après la « Nuit de Cristal, qui se déroula dans la nuit du 9 au 10 novembre 1938, lors de la séance du Conseil de la FPF du 29 novembre de la même année où fut approuvé à l'unanimité le texte suivant :

« Réuni pour la première fois depuis qu'un crime odieux a donné prétexte à de nouvelles persécutions contre les juifs, le Conseil de la Fédération protestante sait être l'interprète de toutes les Eglises qu'il représente dans notre patrie en élevant une protestation solennelle contre un pareil déchaînement de violence et de cruauté. Les Eglises chrétiennes trahiraient le message qui leur est confié, si elles ne condamnaient pas sans réserve les doctrines racistes comme contraires à l'enseignement du Christ et des apôtres, et si elles ne réprovaient pas avec la dernière énergie les méthodes barbares par lesquelles on entend les appliquer dans la vie des nations ».

Le peuple protestant français était appelé en outre à soutenir les réfugiés. Plusieurs voix s'étaient déjà élevées pour dénoncer l'antisémitisme du régime nazi. Outre celle de Pierre Maury, nous évoquerons ici celle d'Henri Roser qui, suite à un voyage qu'il vient d'effectuer en Allemagne au lendemain de l'accession d'Hitler au pouvoir, dénonce<sup>691</sup> l'hitlérisme et dit son indignation face aux persécutions antisémites. Ce fut également le cas aussi après l'invasion de la Tchécoslovaquie, comme le mentionne Roger Mehl<sup>692</sup> qui cite le PV du Conseil FPF du 4 avril 1939 : « Réuni pour la première fois depuis les événements qui ont mis fin à la Tchécoslovaquie et ouvert une ère de terrible détresse pour les Eglises de ce pays, le président (M. Boegner) estime que le Conseil devrait [...] adresser à ces Eglises un message les

---

<sup>691</sup> Patrick Cabanel mentionne son nom, avec d'autres pacifistes protestants, dans une liste parue dans la *Revue du Christianisme social*, nov.-déc.1933, pp.586-590.

<sup>692</sup> « L'opinion publique en France et l'évènement de Munich », *BSHPF* 1994/3, p.139.

assurant de l'ardente et fraternelle sympathie et de la fidèle intercession des Eglises protestantes de France. »<sup>693</sup>

Nous donnons acte cependant à Roger Mehl de sa remarque sur l'attitude de la FPF : « on s'étonnera que, dès l'accord de Munich ((29-30 septembre 1938 – devenue protectorat, la Tchécoslovaquie cessa d'exister le 15 mars 1939), le Conseil (FPF) n'ait pas exprimé son indignation devant ce qui était une trahison de la France. » Et il ajoute : « Mais une telle déclaration n'aurait sans doute pas été admise par l'opinion française, qui d'ailleurs, à cette époque, était peu favorable aux interventions politiques de la Fédération » et qui reçut l'accord de Munich sans illusion, mais avec soulagement. Les protestants français, à l'image de l'opinion publique dans son ensemble, partageaient assez largement ce lâche soulagement. Contre cette attitude, une femme s'élèvera : Suzanne de Dietrich, qui écrira courageusement que « nous avons méconnu la doctrine chrétienne qui veut qu'il n'y ait de paix que dans la justice » et qui, estimant « qu'une politique de gangster s'est instaurée en Europe avec l'assentiment de la France et de l'Angleterre » et « qu'il faut que l'on sache que, pour toutes les nations de la terre, la parole de la France ne compte plus »<sup>694</sup>, et fera montre d'une rare lucidité.

Dans ce contexte, avec une parole libre, un homme fait preuve de clairvoyance et d'un grand discernement : c'est André-Numa Bertrand. Au sein du Conseil FPF qui s'était réuni en séance le 29 novembre 1938, sa voix s'élève, pour dire des Tchèques « qu'on les a sacrifiés à la paix, alors qu'ils étaient prêts à se défendre » et que l'envoi de secours pour « atténuer leurs souffrances » tel que le suggérait le Conseil œcuménique des Eglises en formation serait reçu par eux comme un camouflet. A.-N. Bertrand, qui présidera la FPF par délégation de juillet 1940 à Mars 1943, exprimait ici, par rapport à Marc Boegner, une voix dissonante. Nous retrouverons tout au long de la seconde guerre mondiale, cette dualité au sommet de la FPF. Marc Boegner privilégie l'institution tandis qu'André-Numa Bertrand privilégie l'éthique. Mais ces deux hommes, que leur style oppose, se font une mutuelle confiance. Nul doute que le protestantisme ait bénéficié de cette singulière complémentarité.

---

<sup>693</sup> *Ibidem*.

<sup>694</sup> In *Le Semeur*, année 1938-39, n°1, cité par Roger Mehl, dans son article « L'opinion protestante en France et l'événement de Munich (1938) », *BSHPF* 1994/3, p.141.

Pierre Bolle, dans son rapport intitulé « Eglises et mouvements de jeunesse<sup>695</sup> » distingue trois périodes : a) Pétainisme et occupation (juillet 1940 – septembre 1941), b) L’Eglise sentinelle (septembre 1941 – juin 1942), c) La résistance spirituelle (juin 1942-août 1944). Cette distinction, pour pertinente qu’elle soit pour l’évolution de l’opinion protestante, ne recoupe pas exactement l’action du président de la FPF. Car, par affinité, prudence ou calcul, Marc Boegner restera toujours dans la déférence à l’égard du Maréchal Pétain. Dans l’attitude du président de la FPF, il y aura, me semble-t-il – ce que le développement ci-dessous tentera de vérifier – seulement deux périodes majeures, celle qui précède et celle qui suit le 17 avril 1942, date de la nomination de Pierre Laval à la présidence du Conseil, succédant à l’amiral Darlan. Alliant habileté et intelligence, conservateur et humaniste à la fois, et quoique membre du Conseil national de Vichy, Marc Boegner parviendra à la Libération sans que son autorité ne soit gravement mise en cause. Le Protestantisme avait trouvé en lui un homme digne et un leader.

## 2) Des protestants à Vichy :

C’est le 2 juillet 1940 que le gouvernement s’installe à Vichy. Le gouvernement quitte Bordeaux et s’installe à l’hôtel du Parc. L’Armistice a été signé dix jours plus tôt, le 22 juin. Le 10 juillet, à la faveur d’une modification de la constitution, Philippe Pétain donne naissance à « l’Etat français ». La République parlementaire a vécu. La droite et l’extrême droite des Ligues tiennent leur revanche sur le Front populaire. Dans la confusion s’instaure un nouveau régime, idéologiquement proche des idées de Charles Maurras.

Alors que la défaite jette sur la France un voile de détresse, et qu’une partie des troupes française est faite prisonnière, plusieurs personnalités protestantes apparaissent dans la mouvance du nouveau régime. Des élus, des intellectuels et des hauts fonctionnaires, à l’extrême droite, notamment, de l’échiquier politique.

L’extrême-droite protestante fait l’objet d’une contribution approfondie de la part de Grace Davie<sup>696</sup>. Cette communication, comme le mentionne une note

---

<sup>695</sup> Rapport présenté lors du colloque « les Protestants français pendant la seconde guerre mondiale », Actes du colloque de Paris, Palais du Luxembourg, 19-21 novembre 1992, réunis par André Encrevé et Jacques Pujol, supplément au bulletin de la SHPF, n°3, Juillet - Août - Septembre 1994, p.161.

<sup>696</sup> *Op. cit.*, pp.94-104.

infrapaginale<sup>697</sup>, « s'attache aux organisations qui ont formé la droite protestante ». Elle est complétée par la remarque suivante : « il y eut de surcroît des contributions individuelles à la pensée de la droite parmi les protestants dans la période de l'entre-deux guerres, notamment celle de René Gillouin<sup>698</sup>. Pour des raisons de place, les travaux de Gillouin n'ont pas été inclus dans ce travail bien qu'il n'y ait aucun doute que la présence de Gillouin à Vichy possède une portée considérable pour ce colloque ».

De même, Jean Pierre Azéma<sup>699</sup> dit « qu'on rencontre quelques protestants dans les allées du pouvoirs vichyssois ». Il retient trois figures, Gaston Bruneton « chrétien mystique et naïf », le contre-Amiral Platon et René Gillouin. Il définit ce dernier ainsi : « traditionaliste, antilibéral, (il) fut l'un des idéologues les plus en vue des débuts de la révolution nationale, au point de rédiger non seulement un certain nombre de discours du chef de l'Etat mais la majeure part de l'ouvrage collectif France 1941. La Révolution nationale. Un bilan et un programme. »

Pierre Laborie et François Boulet, lors du même colloque<sup>700</sup> évoquent ceux qui parmi les dirigeants protestants ont choisi le camp de Vichy et pris le parti de la Révolution nationale. Ils reprennent la distinction de Jean-Pierre Azéma entre *pétainistes de conviction* et *pétainistes d'illusion*. Parmi les premiers, ils citent « le contre-amiral Charles Platon, « héros de Dunkerque », membre du gouvernement dès septembre 1940, anglophobe, pro-collaborateur, artisan virulent de la politique d'exclusion et de persécution à l'égard des francs-maçons et des juifs ». Ils évoquent aussi les protestants du groupe Sully « qu'on retrouve à Montpellier, à Nîmes et dans le Lot et Garonne. » Les auteurs mentionnent<sup>701</sup>, à Tournon, un médecin ardéchois qui affirme ses convictions sullystes et qui confiera à l'un des membres du Conseil presbytéral en mai 1943 : « j'ai fait un grand pas vers le catholicisme »<sup>702</sup>. Les auteurs ajoutent : « Quant à René Gillouin, qui entretient jusqu'en mai 1942 des

---

<sup>697</sup> Note 3, page 92.

<sup>698</sup> Né à Aouste-sur-Sye le 11 mars 1881, il est décédé le 2 avril 1971. Elève au lycée Henri IV, puis normalien. Elu conseiller municipal de Paris (VIème arrondissement) en décembre 1931, il est réélu en avril 1934, puis à nouveau en mai 1935 (du fait de l'invalidation de la précédente). Il devient vice-président du Conseil municipal de Paris en juin 1937. Conseiller du Maréchal Pétain, il sera écarté lors du retour de Pierre Laval et vivra dès lors en Suisse de 1943 à 1948 et échappera ainsi à l'épuration. Il perd son fils unique, Marc, en mai 1940 dans la « Bataille de France ». Jusqu'à sa mort, il sera proche de *l'Action française*.

<sup>699</sup> « Les protestants sous l'occupation », *opus cit.*, p.313.

<sup>700</sup> « L'évolution de l'opinion protestante 1940-1944 », *opus cit.*, p.418.

<sup>701</sup> Cf. : Note infrapaginale, p.418.

<sup>702</sup> Rémy Chalaye, *Les Chrétiens à Tournon 1940-1944*. Archives départementales de l'Ardèche.

relations privilégiées avec le maréchal Pétain, et dont on connaît l'influence sur ce dernier, il est plus difficile à classer. En dépit de son opposition à la collaboration, de ses notes de protestations contre la politique antisémite de Vichy après juin 1941 et de l'amitié que le pasteur Marc Boegner a continué à lui témoigner, il y a quelques objections à le ranger exclusivement dans le camp des *pétainistes d'illusion* ». Notre conviction, sur la base des documents étudiés, est d'une autre nature. Elle ne valide pas l'analyse de Jean-Pierre Azéma. Nous introduirons plutôt une distinction entre les partisans de Pétain et ceux de Laval, qui se livrèrent une lutte acharnée pour le pouvoir, d'une part, et retiendrons la date du 11 novembre 1942, date de l'occupation de la zone sud de la France par les allemands, comme ligne de crête. L'illusion de l'autonomie du régime de Vichy s'estompe alors, tandis que le retour de Laval introduit la France dans un régime de collaboration radicale. Il s'agit toutefois d'un même camp en débat avec lui-même. L'extrême-droite française, unie dans le refus farouche du communisme, montrera dès lors un zèle redoutable.

L'internement des réfugiés, l'accueil des évacués notamment alsaciens puis la défaite, hâtent la restructuration des œuvres de jeunesse protestante, ou suscitent l'émergence de nouvelles dynamiques solidaires. C'est le cas de la Cimade. C'est aussi le cas des mouvements de jeunesse protestants. Patrick Cabanel écrit<sup>703</sup> « qu'en zone sud, une réunion des responsables de mouvements a lieu le 24 juillet 1940, à Montauban, sous la présidence de Marc Boegner. Il est décidé de transformer et renforcer le jeune CIM (Comité inter-mouvements) en Conseil protestant de la jeunesse (CPJ) présidé par Boegner. Les mouvements installent leurs bureaux à Nîmes, en passe de devenir la capitale provisoire du protestantisme français. Seul le secrétariat général des Eclaireurs unionistes, dirigé par Jean Gastambide, s'établit à Vichy. »

Sur les mouvements de jeunesse protestants pendant la Seconde Guerre mondiale, nous renvoyons également ici aux travaux<sup>704</sup> d'André-Jean Mendel (Eclaireurs unionistes) et de Jean Jousselin, auteur de l'ouvrage sur « Le Scoutisme, éveilleur d'âmes »<sup>705</sup> .

---

<sup>703</sup> In « Les mouvements de jeunesse protestants », Patrick Cabanel, *De la paix aux résistances. Les protestants en France (1930-1945)*, p.151.

<sup>704</sup> « Les mouvements de jeunesse protestants pendant la seconde guerre mondiale », *op.cit.*, pp.184-210, *BSHPF* 1994/3. Suivi de *Uriage et les protestants*, pp.211-214.

<sup>705</sup> Jean Jousselin, *Le scoutisme, éveilleur d'âmes*, Paris, Editions Je sers, 1932.



Un homme, plus que tout autre, ouvrira au président de La Fédération protestante de France les allées du pouvoir vichyssois : René Gillouin. L'amitié qui les lie ne sera jamais démentie. C'est que les deux hommes se connaissent bien. Et qu'ils partagent foncièrement la même analyse sur la situation de la France et les causes de sa défaite. En outre, l'un et l'autre éprouvent respect et considération pour le vainqueur de Verdun qui « offre sa personne » à la France.

Mais qui était donc René Gillouin<sup>706</sup> et quel rôle joua-t-il dans l'environnement du président de la Fédération protestante de France ?

C'est dans la Drôme qu'il faut chercher l'origine de leur rencontre, précisément à Aouste-sur-Sye. Les deux hommes, étant nés en 1881, ont donc le même âge. Oncle de Marc Boegner, Tommy Fallot<sup>707</sup> y avait été pasteur de 1900 à 1904. Et c'est là que, succédant à son oncle, Marc Boegner fut nommé de 1905 à 1911, avant de devenir professeur à la Société des missions évangéliques de Paris. René Gillouin, quant à lui, est le fils du pasteur Emile Gillouin (1846-1898), le prédécesseur de Tommy Fallot. Celui-ci avait été nommé par décret dans cette même paroisse d'Aouste-sur-Sye en date du 10 août 1871. Il avait desservi cette paroisse jusqu'à sa mort, et c'est là, entre temple et presbytère, que René Gillouin avait grandi. René Gillouin avait un frère, Charles Gillouin (1882-1922), médecin, et quatre sœurs, Jeanne (1873-1882), Juliette (1875-1876), Nélie (1877-1878), toutes trois mortes en bas-âge, et Fanny (1885-1962). D'une même culture réformée, d'une même tradition pastorale, Marc Boegner et René Gillouin parlaient le même langage. Et si leurs choix fondamentaux avaient pu les opposer, l'un et l'autre se portaient un mutuel respect. Celui-ci ne sera jamais démenti, au point qu'en 1966 Marc Boegner, désormais académicien français, accepta d'écrire la préface d'un livre contesté de René Gillouin<sup>708</sup>.

Avant-guerre, attaché au cabinet dès 1912 puis directeur de cabinet de la présidence du Conseil municipal de Paris jusqu'à sa démission en 1931, René Gillouin avait

---

<sup>706</sup> Serre Robert, « René Gillouin, de Aouste, conseiller intime du Maréchal », Ed. AUED, Valence, *Etudes drômoises*, n°53, mars 2013, p.3.

<sup>707</sup> Tommy Fallot, né le 4 octobre 1844 à Fouday (Bas-Rhin), est décédé le 3 septembre 1904 à Mirabel-et-Blacons (Drôme).

<sup>708</sup> Gillouin René, *J'étais l'ami du Maréchal Pétain*. Préface du pasteur Boegner, Paris, Plon, 1966.

sans doute eu l'occasion de rencontrer à ce titre, dès 1929, Marc Boegner en sa qualité de président de la Fédération protestante de France.

Marc Boegner retrouve René Gillouin à Vichy pour la première fois le 27 juillet 1940. Ce jour-là il est préalablement reçu par Pierre Laval, à qui il s'ouvre de sa crainte du « caractère catholique » de la Révolution nationale, du statut légal des Eglises, ainsi que d'autres sujets qui le préoccupent, dont la situation des pasteurs alsaciens dans l'incapacité de retourner ou de rester en Alsace, la « livraison des réfugiés » et la sécurité des Français en zone occupée<sup>709</sup>. Lorsqu'il rencontre René Gillouin, « sa nomination comme secrétaire général de l'Education nationale vient d'être annulée parce qu'il est un élu et qu'on a décidé de ne plus appeler un seul élu dans une fonction de ce genre<sup>710</sup>. » Le Maréchal lui demande de collaborer avec lui comme chargé de mission. Marc Boegner suppose que celui-ci « voudrait qu'il revoie tous les manuels d'enseignement », ce qui n'est pas avéré, car René Gillouin sera surtout utilisé pour rédiger les fondements idéologiques du nouveau régime et écrire les discours du Maréchal. Le président de la FPF ajoute que « Gabriel Marcel et lui ont dîné avec le comte de Paris lorsque celui-ci est venu, avec l'assentiment officieux du gouvernement, s'engager dans la Légion. « Il croit, comme d'autres, que la monarchie sera rétablie si la chose est bien préparée »<sup>711</sup>. Une relation étroite liera désormais les deux hommes.

Gillouin est un patriote et un idéologue : dans le dialogue avec l'Allemagne, et sur la question de la cession des bases de la Méditerranée dont Bizerte, Boegner note<sup>712</sup> « qu'avec le général Laure et le général Brécard, Gillouin défend une attitude de fermeté » contre l'avis de Darlan et Hunzinger. Ceci vaudra à Gillouin de sévères attaques de *l'Œuvre*<sup>713</sup>. Il ajoute, dans l'entretien qu'il a eu avec lui en date du 1<sup>er</sup> février 1941, que Gillouin lui a « parlé de certains choix lamentables faits par le Conseil national au point de vue moral ou politique, et qu'il a remis un mémoire au maréchal à ce sujet. » Il semble qu'il n'y ait pas lieu de douter de la conviction de Gillouin et que Boegner utilise à son profit cette indépendance d'esprit. En un mot,

---

<sup>709</sup> Carnets Boegner, p.40-41.

<sup>710</sup> *Op.cit.*, p.43.

<sup>711</sup> *Ibidem.*

<sup>712</sup> Carnets, p.72.

<sup>713</sup> Ce journal périodique participera à la collaboration pendant l'occupation.

Gillouin est l'un des proches conseillers du Maréchal Pétain. Grâce à lui, Marc Boegner apprécie ainsi d'avoir ses entrées auprès du chef de l'Etat dont « la précision de la pensée, la concision des paroles le frappent, et plus encore « le grand calme qui émane de toute sa personne ». Le Maréchal apprécie Gillouin qui est « une bonne plume, dont il s'est déjà servi » et qui « corrige certains de ses discours ». De cet intellectuel au service du régime, « il se servira encore »<sup>714</sup>.

La présidence de la Fédération protestante de France est alors bicéphale. Le départ de Marc Boegner pour Vichy intervint dans les derniers jours de juillet 1940. S'installant à Nîmes, Marc Boegner partagea la présidence avec André-Numa Bertrand, l'un en zone sud et l'autre en zone occupée. A.-N. Bertrand, au siège de la FPF à Paris, rue de Clichy, assura donc la présidence par intérim pendant presque 3 ans, de juillet 1940 à mars 1943, date du retour de M. Boegner à Paris.

A cette époque, Marc Boegner est alors simultanément président de l'Eglise réformée de France et A-N. Bertrand, président du Consistoire réformé de Paris.

Dans les Actes de l'AG FPF de Nîmes, M. Boegner dit ceci :

« Le soir de ce même jour (24 juillet 1940), je partais pour Vichy. Au nom de qui allais-je y entreprendre des démarches ? Je sais, Messieurs, que le moi est haïssable. Et peut-être trouvez-vous que j'ai déjà trop parlé de moi ? Cependant, je ne puis vous rendre un compte exact à l'action du Conseil de la Fédération, de juillet 1940 à Mars 1943 – date de mon retour à Paris - sans parler de ce que j'ai fait ou écrit. Ma situation ne laissait pas d'être singulièrement délicate. La majorité des membres du Conseil était à Paris, mais le président de la Fédération se trouvait en zone sud comme les représentants du Conseil de l'Eglise luthérienne d'Alsace et l'un des délégués de l'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine. Dès la fin juillet, la correspondance entre les deux zones fut interrompue, et vous savez avec quelle difficulté purent être rétablis de très insuffisants contacts. C'est précisément au cours de mon premier séjour à Vichy que je reçus la dernière lettre de mon cher ami, le pasteur Bertrand. » <sup>715</sup> [...] Et M. Boegner de poursuivre en disant :

---

<sup>714</sup> Carnets Boegner, p.75.

<sup>715</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, page 15 du Rapport de M. Boegner « Les Eglises protestantes pendant la guerre et l'occupation » (pages 5-49).

« Vous entendrez, après ce rapport, un exposé que le Conseil a prié M. Bertrand de vous faire de l'activité du Conseil en zone occupée, pendant le temps où M. Bertrand en a assuré la présidence. Nul ne pourrait oublier, dans le Protestantisme français, le rôle capital que notre frère a joué à Paris et dans la zone occupée, dans ces terribles années d'occupation, et en particulier dans les premiers mois, alors qu'il fallait unir la hardiesse à la sagesse, le courage à la prudence, la fermeté au sens des nuances, la volonté d'obtenir la discipline nécessaire à une souriante bonté. » Il ajoute : « Nous lui devons tous une très grande gratitude pour la noblesse, la dignité et la clairvoyance avec quoi il a présidé pendant près de trois ans le Conseil de la Fédération protestante de France. »

André-Numa Bertrand, qui était membre du Bureau de la FPF en qualité de vice-président quand la Seconde Guerre mondiale éclata, fut « appelé par le Conseil à faire fonction de président de la Fédération protestante pour la zone occupée. » On peut lire dans les actes de l'AG FPF de Nîmes 1945, et, de sa plume, les éléments suivants qui précisent cette situation et qui disent aussi le respect très profond qu'André- Numa Bertrand avait pour M. Boegner. Ce lien peut paraître presque excessif dans sa forme, tant le pasteur Bertrand montra de courage dans l'exercice de sa charge.

La défaite française et l'instauration du régime de Vichy révéla simultanément des personnalités remarquables telles que celle d'André Philip<sup>716</sup> (1902-1970) ou celle du germaniste Edmond Vermeil (1878-1964). Fadiey Lovsky lui consacre une page remarquable dans le cadre de sa contribution intitulée « les protestants français et l'antisémitisme<sup>717</sup> (1933-1940), ainsi que tout un développement sous le titre « Edmond Vermeil et l'antisémitisme », lors du Colloque de 1992<sup>718</sup>. Homme érudit et visionnaire, professeur à la Sorbonne à partir de 1933, « révoqué en 1940 par le gouvernement de Vichy, réfugié à Londres, Edmond Vermeil travaille(ra), après la Libération, à la réconciliation franco-allemande ».

---

<sup>716</sup> Résistant, socialiste et démocrate, il fut l'un des quatre-vingts parlementaires refusant de voter les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain le 10 juillet 1940. Il rejoindra le général de Gaulle à Londres en 1942.

<sup>717</sup> Actes du colloque de Paris, *Les protestants français pendant la seconde guerre mondiale*, palais du Luxembourg, 19-21 novembre 1992, réunis par André Encrevé et Jacques Poujol, suppl. au bulletin de la SHPF, n°3, juil.-aout-sept.1994, p.115.

<sup>718</sup> *Idem.* pp.125-131.

Lorsque Paul Reynaud fait appel à Philippe Pétain le 16 mai 1940, il croit rassurer les Français. Il méconnaît en fait l'ambition de celui-ci. En effet, Pétain, quand il quitte l'ambassade de France à Madrid où il a été nommé au printemps 1938, prend congé du général Franco en lui disant : « Nous allons mettre fin à 30 ans de marxisme. » Cette conviction soutiendra dès lors toute son action.

Le Conseil de la FPF, dans sa séance du 21 mai 1940, avait choisi (dans quelle mesure Marc Boegner avait-il pesé dans ce sens ?) une *politique de présence* auprès du gouvernement et encouragé son président à poursuivre utilement le mandat qui lui avait été confié 1929 à l'issue de l'AG de Marseille, celui de représenter le protestantisme français auprès des autorités et de défendre ses intérêts. Marc Boegner déposa alors, dans un premier temps, une demande de visa pour partir sur le *Massilia* avec les parlementaires. Il ne partit cependant pas dans cette expédition où le nouveau régime voulut faire passer les démocrates pour des traîtres. Il suivit donc le nouveau maître de la France défaite, le Maréchal Pétain, à Bordeaux puis à Vichy.

### 3) Le Conseil national de Vichy :

La loi du 24 janvier 1941, portant création du Conseil national<sup>719</sup> à l'initiative de Pierre-Etienne Flandin, mettait en place une assemblée consultative, avec le désir avoué de rallier les élites, après la crise du 13 décembre 1940, opposant le Maréchal Pétain à Pierre Laval. Elle était composée de 213 conseillers. Elle se réunit pour la première fois en mars 1941, François Darlan succédant à Pierre-Etienne Flandin, démissionnaire en date du 9 février 1941. Le Maréchal Pétain, craignant une assemblée pléthorique, souhaita un travail par commissions, ce qui fut fait.

Dans son rapport intitulé « Eglises et mouvements de jeunesse <sup>720</sup> », Pierre Bolle montre que, dans l'entourage du Maréchal Pétain, se trouvent plusieurs personnalités protestantes. Marc Boegner, président de l'ERF depuis 1938 et de la FPF depuis 1929, connaissait la plupart d'entre eux. Il trouva sa place parmi eux entre confidences et complicités. En outre, son statut de membre du Conseil national de Vichy faisait de lui une sorte de parlementaire, ce qui lui donnait des privilèges

---

<sup>719</sup> Acte constitutionnel n°7 du 27 janvier 1941.

<sup>720</sup> Actes du colloque de Paris, *Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale*, palais du Luxembourg, 19-21 novembre 1992, réunis par André Encrevé et Jacques Poujol, suppl. au bulletin de la SHPF, n°3, juil.-aout-sept.1994, p.163.

pour circuler ou pour accéder aux divers ministères et cabinets. Il bénéficiait d'une sorte d'immunité. La troisième République avait cédé la place à *l'Etat français* et une représentation non élue. Parmi les cadres du régime vichyssois se trouvaient François Darlan (1881-1942), ancien camarade de la classe préparatoire à l'Ecole Navale, nommé vice-président du Conseil et désigné comme successeur du Maréchal Pétain, avec lequel il est lié d'une solide amitié. Celui-ci est présenté comme le successeur éventuel du Maréchal Pétain.

Sept protestants sont nommés au Conseil national de Vichy : Marc Boegner, président de la FPF, Jean Fraissinet et Léonce Vieljeux, armateurs, François-Martin, député, André Mallarmé, sénateur, André Siegfried, sociologue et économiste, et Georges Laederich, industriel vosgien du textile. Comme le souligne Patrick Cabanel<sup>721</sup>, leur attitude fut très variable : « André Siegfried refuse d'emblée de siéger dans cette assemblée, Fraissinet démissionne en avril 1942 par refus de la collaboration, François Martin est nommé Préfet mais démissionne en 1943, Vieljeux entre dans la résistance, est déporté puis assassiné en 1944. Seul Georges Laederich, demeurant pétainiste<sup>722</sup> », restera membre du Conseil national de Vichy aux côtés de Marc Boegner. A partir du retour de Pierre Laval, le Conseil national ne sera plus réuni.

Se trouvent également dans les sphères du pouvoirs, et ceci sans préjuger de l'engagement de plusieurs d'entre eux ultérieurement dans la résistance: Gaston Bruneton, homme d'affaires et industriel, qui deviendra Commissaire à la Main-d'œuvre étrangère française en Allemagne ; - l'Amiral Platon, secrétaire d'Etat aux colonies ; Pierre Arnal, directeur-adjoint des affaires politiques et commerciales au ministère des affaires étrangères ; le Général Brécard, grand chancelier de la Légion d'honneur, directeur de cabinet militaire du Maréchal ; René Gillouin, chargé de mission au cabinet du Maréchal Pétain . C'est lui, nous l'avons vu, qui écrit les premiers discours du Maréchal. En outre, se trouvent aussi des fonctionnaires de

---

<sup>721</sup> Patrick Cabanel, *De la paix aux résistances : les protestants en France (1930-1945)*, Paris, Fayard, 2015, p.132.

<sup>722</sup> Né à Epinal le 30 juin 1898, il mourra à Paris le 11 novembre 1969. Condamné à deux ans de prison en 1946, il sera membre de l'Association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain créée en 1951.

haut rang comme Etienne Jung, en parenté avec Marc Boegner, en charge de la gestion des évacués d'Alsace et de Lorraine<sup>723</sup>.

Marc Boegner, président de la FPF et président du Conseil national de l'Eglise réformée de France, connaît la plupart d'entre eux. Il est en outre convaincu qu'il ne faut, à aucun prix, « pratiquer la politique de la chaise vide ». Le protestantisme doit être représenté, et défendu. Y aurait-il la tentation d'une restauration catholique ? Alors, Marc Boegner, au nom des protestants de France, ferait entendre sa différence. Il sera dès lors exposé aux critiques de tous bords, celles des pétainistes qui lui reprocheront ses prises de position contre les lois sur le statut des juifs, et celles des protestants, pasteurs ou laïcs, qui lui reprocheront sa compromission avec ce régime.

Dans ce contexte, René Gillouin apparaît comme un confident. Marc Boegner voit en lui un homme de conviction, un homme « qui a l'oreille » du Maréchal. Les rencontres entre R. Gillouin et M. Boegner à l'hôtel du Parc, interviennent dans une atmosphère de confiance mutuelle. Celle-ci ne sera jamais démentie.

Je retiens trois mentions importantes dans les carnets de M. Boegner, la première à la date du samedi 27 juillet 1940. Deux jours avant, M. Boegner écrit à la date de Limoges, 25 juillet 1940 : « Décret sur la déchéance de la nationalité française et la confiscation des biens des « partis », entre le 20 et le 30 juin ».

Première mention : le samedi 27 juillet 1940<sup>724</sup>, M. Boegner rencontre Pierre Laval, puis le ministre de la justice M. Alibert, et enfin R. Gillouin. Marc Boegner note à ce propos : « Vu René Gillouin. Sa nomination comme secrétaire général de l'Education nationale a été annulée parce qu'il est un élu et qu'on a décidé de ne plus appeler un seul élu à une fonction de ce genre. Le Maréchal lui demande de collaborer avec lui comme chargé de mission par le chef de l'Etat. Il voudrait qu'il revoie tous les manuels d'enseignement. Gillouin m'a raconté que Gabriel Marcel et lui ont dîné avec le comte de Paris lorsque celui-ci est venu, avec l'assentiment officieux du gouvernement, s'engager dans la Légion. Dans les cercles du pouvoir, il est question du rétablissement de la monarchie. Le mouvement royaliste protestant, quoique très

---

<sup>723</sup> Il deviendra ultérieurement président de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine. Né le 14 février 1908 à Petite-Rosselle (Moselle), il mourra le 14 septembre 1996 à Strasbourg.

<sup>724</sup> Carnets Boegner, p.43.

marginal et auquel le nom de Noël Vesper<sup>725</sup> est associé, œuvre d'ailleurs dans ce sens.

Deuxième mention : elle est datée<sup>726</sup> de Vichy, le vendredi 13 septembre 1940, où M. Boegner note : « J'ai été reçu par le Maréchal Pétain hier soir. Il avait auprès de lui, au pavillon Sévigné, René Gillouin, et ceci n'est pas sans signification. Il m'a reçu plus cordialement que ne me le laissait supposer une expérience d'il y a quelques années. Il n'est nullement « assoupi », sait ce qu'il veut et écoute avec attention. »<sup>727</sup> Marc Boegner, âgé de soixante ans déjà, est conforté dans son statut par le Maréchal qui l'assure de le considérer à l'égal des autorités catholiques, le cardinal Suhard et Mgr Beaussart. Marc Boegner aura désormais, à son égard, une attitude toujours déférente. En outre, foncièrement conservateur, Marc Boegner est en phase avec le maître de Vichy. Ainsi, ajoute-t-il dans la même note : « Je l'ai remercié, *au nom de nos Eglises*, de ce qu'il a fait contre l'alcoolisme, le divorce, pour la famille, la moralité publique et la jeunesse. Marc Boegner s'autorise néanmoins deux réserves assez étranges : Il déplore à l'adresse du Maréchal ensuite « l'anglophobie ambiante » et le sentiment que « la France apparaît, au monde entier, comme plaidant coupable » dans le sort qui l'accable. Il conclut : « Tel est l'essentiel de la conversation que j'ai eue avec le Maréchal Pétain et qui mérite d'être noté. » Marc Boegner ne veut pas froisser le Maréchal.

Pas un mot, notamment, à propos de la loi draconienne sur l'obligation pour tout fonctionnaire, magistrat, officier, d'être né de parents français. Dans sa note<sup>728</sup> du 18 juillet (1940), Marc Boegner écrit pourtant à ce sujet : « Ceux qui ne répondent pas à cette exigence seront considérés comme démissionnaires. D'autre part, jusqu'au 31 octobre (1940), tout fonctionnaire, magistrat ou officier peut être relevé de ses fonctions, nonobstant toute disposition antérieure. [...] Nous allons voir l'usage qui sera fait de cette loi, et si l'on s'oriente vers le racisme et vers un nouveau conformisme. » De même, ne seront pas abordées les premières mesures du régime, en l'occurrence, les premières lois -anti-juives et anti-étrangers et réfugiés- portant sur la création d'une commission de révision des naturalisations depuis 1927,

---

<sup>725</sup> De son vrai nom Noël Nougat, pasteur de l'Eglise réformée de France à Lourmarin.

<sup>726</sup> Carnets Boegner, p.45.

<sup>727</sup> Il semble que ce soit la première rencontre de M. Boegner avec Pétain.

<sup>728</sup> Carnets Boegner, p.38.



et la déchéance de nationalité française, ce que Marc Boegner consigne dans ses notes<sup>729</sup> des 23 et 25 juillet 1940.

Marc Boegner, dont l'autorité est déjà grande, apparaît comme une caution morale et politique pour le régime de Vichy. Habile, il sait en jouer par un subtil mélange de liberté de parole et de soumission aux institutions.

Ainsi, ce même jour du vendredi 13 septembre 1940, le président de la FPF note :  
« L'amiral Darlan m'avait reçu dans l'après-midi. Nous avons préparé l'Ecole navale ensemble, il y a environ quarante-deux ans. Je l'ai revu deux fois depuis, aux obsèques de Pierre Loti et lorsqu'il était au cabinet de Georges Leygues. « Je ne sais pas si je te tutoie, m'a dit Darlan, mais comme tu es *le Pape des protestants*, je te dirai vous. »

Remarquable mention, qui dit bien le statut de Marc Boegner et qui renvoie sans doute autant aux fonctions de Marc Boegner au COE naissant qu'aux postes de présidents de l'ERF et de la FPF qu'il cumule. Boegner jubile : « Darlan, à qui je demandais un aumônier titulaire de la Marine en temps de paix, m'en a promis deux : un pour Toulon et un pour l'Afrique du Nord. [...]».

Troisième mention : celle du samedi 14 septembre 1940<sup>730</sup> : « Longue conversation avec René Gillouin ». Gillouin est un intellectuel brillant. Il a l'ascendant sur le Maréchal. Ce qui donne lieu à l'étrange confidence<sup>731</sup> suivante : « La veille, le général Brécard<sup>732</sup> m'avait fait part de certaines inquiétudes éveillées (à Vichy) par l'influence croissante de Gillouin sur le Maréchal et de Mme Gillouin sur Mme Pétain. » Gillouin, nommé secrétaire général de l'Instruction publique par la volonté du Maréchal, a dû se retirer lorsque Ripert<sup>733</sup> a remplacé Mireaux. Le Maréchal l'a pris à son cabinet et le voit constamment. On me dit que Gillouin était trop anglophile et qu'il est intervenu en faveur de Léger, etc. Gillouin m'a parlé de tout ça et de beaucoup d'autres choses. »

---

<sup>729</sup> Carnets Boegner, p.40.

<sup>730</sup> *Op.cit.* p.47.

<sup>731</sup> *Ibidem.*

<sup>732</sup> Charles Th. Brécard (1867-1952), Saint-Cyrien, gouverneur de Strasbourg, grand chancelier de la Légion d'honneur (1940-1944), Président du Conseil de l'ordre de la Francisque (1942-1944). Il prononce l'allocution de la cérémonie d'inauguration de la statue du Maréchal Pétain, chef de l'Etat, le 1<sup>er</sup> mai 1943.

<sup>733</sup> Note infrapaginale dans les carnets, p47 qui précise : Secrétaire d'Etat à l'Instruction publique.

Ainsi se poursuivront les rencontres de Marc Boegner et de René Gillouin.

A la date du 8 novembre 1940, Boegner note<sup>734</sup> « Rencontré de nouveau Gillouin à qui je dis encore un mot de la question juive. Il vient d'achever un mémoire pour le Maréchal concluant à l'urgence d'une modification profonde de la loi. »

A la lumière de ses notes, on discerne aisément que Marc Boegner est désormais au cœur du régime<sup>735</sup>. Il en connaît les arcanes. Il en discerne les luttes d'influences, les petites et les grandes trahisons. Dans le conflit qui oppose le Maréchal à Pierre Laval, et deux visions de la collaboration, il est sans conteste du côté du Maréchal.

« Laval, ajoute Marc Boegner dans la même note<sup>736</sup>, regarderait (Gillouin) comme son ennemi personnel. Gillouin m'a d'ailleurs annoncé, écrit-il, que Laval ne restera pas, que c'est impossible et qu'une crise est prochaine. » Pertinente prémonition puisque Laval sera révoqué le 13 décembre 1940. La lutte au sommet ne fait que commencer entre les partisans du Maréchal et ceux de Laval. Elle se soldera par la victoire du second, de retour aux affaires, le 18 avril 1942. Deux mois plus tard le 22 juin 1942, Pierre Laval affirme à la radio de Vichy : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne » Marc Boegner restera, quant à lui, jusqu'au bout dans le camp du Maréchal. Position redoutable, faite de calculs et de diplomatie, d'honneurs et de compromissions.

4) Un faux pas : Le 13 février 1941 restera une date sombre<sup>737</sup> dans le ministère de Marc Boegner : Le Maréchal Pétain fait halte à Nîmes, sur le chemin de Montpellier où il rencontrera le général Franco venu lui demander le transfert en Espagne des avoirs des républicains espagnols, et s'entretiendra de l'internement et du renvoi, souhaité par lui, des réfugiés espagnols. Avec un zèle dérisoire, Marc Boegner est sur le quai, accueillant le Maréchal avec déférence. Il écrit dans ses carnets : « Le Maréchal s'est arrêté ce matin à Nîmes en allant à Montpellier, où il a rencontré le

---

<sup>734</sup> Carnets Boegner, pp.59-60.

<sup>735</sup> Nous renvoyons ici aux travaux très approfondis des spécialistes de Vichy que sont Jean-Paul Cointet et son épouse Michèle Cointet, qui écrivirent notamment *Vichy et le fascisme, l'Eglise et Vichy* ou encore *le Conseil national de Vichy, vie politique et réforme de l'Etat en régime autoritaire 1940-1944*, Paris, Klincksieck, coll. Bibliothèque de l'âge classique, 1990.

<sup>736</sup> Carnets Boegner, p.48.

<sup>737</sup> *Idem*, p. 81.

général Franco. Le préfet m'avait prié de me joindre aux personnalités qui devaient le recevoir. La pluie tombait malheureusement alors que les enfants, les éclaireurs, la foule, se massaient près de la gare. Avec une quinzaine de « notables », j'ai attendu le train sur le quai de la gare. Le Maréchal est descendu de son wagon comme s'il avait cinquante ans. Ne connaissant que moi – le préfet Chiappe était encore dans le wagon-, il m'a souri et tendu la main. Je lui ai présenté les personnalités, puis le préfet, en retard, a fait les autres présentations. Grand enthousiasme de la jeunesse, des combattants. Le Maréchal a fait une impression extraordinaire par sa sveltesse et son pas rapide. Il essoufflait ceux qui le suivaient. Il m'a dit qu'il reviendrait un jour à Nîmes officiellement. » Zèle inutile d'un homme que tout désigne pourtant comme un humaniste.

Au Conseil national de Vichy qui se réunit à la villa Strauss à Vichy à partir de mars 1941, le président de la FPF côtoie d'autres religieux de premier plan. Il s'agit du cardinal Mgr Emmanuel Suhard (Cardinal de Paris), qui déclinera, mais dont l'attitude, pour le moins ambiguë, sera contestée par la Résistance (Il ne pourra accueillir le général de Gaulle, le 26 août 1944, lorsque celui-ci entrera à Notre-Dame) ; de Mgr Roger Beaussard, évêque coadjuteur de Paris, (il est nommé évêque auxiliaire de Paris en 1935) ; et d'un prêtre favorable à la « révolution nationale » nommé Louis Sorel, qui sera assassiné par la Résistance en décembre 1943.

Avec ces religieux catholiques, Marc Boegner aura peu de contacts : il a un objectif essentiel que l'on peut résumer ainsi : défense et illustration du protestantisme français. Par contre, il aura une relation privilégiée avec Mgr Saliège, évêque de Toulouse, homme courageux qui envoya une lettre pastorale qui reste célèbre, le 23 août 1942, lettre connue sous le titre « Lettre de son éminence Mgr Saliège, archevêque de Toulouse sur la personne humaine ». Les relations avec l'archevêque de Lyon, le cardinal Pierre Gerlier<sup>738</sup> (1880-1965) seront toujours empreintes de respect mutuel. Celui-ci sera d'ailleurs reconnu « juste parmi les nations » par l'Etat d'Israël.

---

<sup>738</sup> Avocat au barreau de Paris, Pierre Gerlier, ancien combattant de la première guerre mondiale où il fut fait prisonnier, ne fut ordonné prêtre qu'à l'âge de 41 ans. Dossier Yad Vashem n°1769, année 1981.

Marc Boegner travaille de manière infatigable. Il préside des cultes, fait des conférences où il parle de la « rénovation » nationale<sup>739</sup>, assure des émissions à la radio au titre du protestantisme. Il se rend à Genève, où il rencontre Wilhelm Visser't Hooft et le premier cercle des fondateurs du Conseil œcuménique des Eglises *en formation*. Il maigrit. Pour gérer la pression, il prend du repos avec son épouse à La Croix-Valmer, où il trouve un havre de paix.

Au cœur de la tourmente, Gillouin reste son confident et son ami.

A la date du Vendredi 15 août 1941, Boegner trouve « Vichy vide ». Boegner note<sup>740</sup> « Vu Gillouin, qui ne cesse de parler au Maréchal de la loi juive, des violentes réactions qu'elle provoque, en particulier de la part des consciences chrétiennes. Le Maréchal s'étonne et dit : *Mais pourquoi les cardinaux ne m'en ont-ils pas parlé ?* Gillouin m'a demandé des documents précis en dehors de ce que je lui ai remis aujourd'hui. » [...] Dans l'application de la loi de juin<sup>741</sup>, le commissaire Xavier Vallat<sup>742</sup> va au-delà de la loi allemande. D'après Gillouin, le Maréchal est très ému de constater la désapprobation soulevée par le statut juif. »

Le président de la FPF, qui s'est installé à Nîmes, utilise la ligne de chemin de fer directe qui relie la préfecture du Gard à la sous-préfecture de l'Allier devenue capitale, deux villes distantes d'environ 400 kilomètres. Il écrit son journal, parfois avec quelques jours de retard, ce qui permet de prendre un peu de distance. Dans celui-ci, il évite de mentionner les patronymes, reste volontairement imprécis quand cela lui paraît prudent, note ses impressions ou ses analyses en sachant qu'un jour, sans doute, il sera lu... Il s'inquiète de ses fils et de sa fille. Et laisse transparaître son admiration pour le Maréchal, à l'image de la majorité de la population française.

##### 5) Les thèses de Pomeyrol<sup>743</sup> :

Les 16 et 17 septembre 1941, plusieurs pasteurs et laïcs se réunissent à Pomeyrol<sup>744</sup>. Huit thèses seront rédigées<sup>745</sup>. José Loncke les résume ainsi : « Les

---

<sup>739</sup> Et non de la « révolution nationale » chère au nouveau régime, tout en maintenant l'équivoque.

<sup>740</sup> Carnets Boegner, p.131.

<sup>741</sup> 1941.

<sup>742</sup> En note de bas de page des Carnets Boegner, p132 : Commissaire aux questions juives.

<sup>743</sup> Anne-Cathy Graber, « D'une protestation personnelle à une confession communautaire : Suzanne de Diétrich, des Accords de Munich (septembre 1938) aux Thèses de Pomeyrol (septembre 1941) », in M. Arnold et Ch. Krieger (éd.), *Chrétiens et Églises face au nazisme : entre adhésion et résistance*, Strasbourg, Association des Publications de la Faculté de Théologie Protestante, 2005, p. 131-153.

<sup>744</sup> Georges Casalis, « Documents et témoignages sur le synode de l'Église confessante allemande (29-31 mai 1934) et ses suites », *Études théologiques et religieuses*, 1984, n° 4, Institut protestant de théologie, Montpellier.

quatre premières portent sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat. La sixième sur le respect des libertés individuelles ; la septième « élève une protestation solennelle contre tout statut rejetant les juifs hors des communautés humaines » ; la dernière considère comme une nécessité spirituelle la résistance à toute dictature totalitaire et idolâtre ». La cinquième thèse, que J. Loncke ne commente pas, porte sur le respect des autorités, mentionne que « L'Eglise reconnaît l'autorité de l'Etat voulu par Dieu pour le bien commun ; elle exhorte ses membres à accomplir loyalement leurs devoirs de citoyens. [...] ». Le groupe a été réuni, à l'initiative de Wilhelm Visser't Hooft et de Madeleine Barot, à Saint-Etienne du Grès. Marc Boegner est absent. Il siège dans le cadre du Conseil national de Vichy et en sous-commission. Le Conseil national travaille sur la nouvelle constitution. L'évêque d'Oran vient de rendre visite<sup>746</sup> au Maréchal. Il lui a dit qu'il fallait mettre en article premier « La religion catholique est la religion de la France » et en article deux « La France est vouée à la Vierge Marie ». Marc Boegner est sur le qui-vive.

Les thèses, si elles honorent leurs auteurs, auront un faible retentissement<sup>747</sup>. Elles sont discutées. A Montpellier, on les réécrit. Dans l'Eglise réformée de France, on attend la validation par un synode et un message officiel qui leur donnerait une légitimité un statut, au-delà des seuls signataires. C'est que les signataires<sup>748</sup> de ces thèses, ne voulant pas s'isoler, ont retenu une démarche institutionnelle<sup>749</sup> : « ils les soumettent à l'Eglise réformée de France et en proposent l'étude aux réunions pastorales, aux conseils presbytéraux et aux Synodes, demandant à Dieu qu'Il nous accorde la grâce de confesser notre foi ». Le texte sera donc soumis à discussion. Marc Boegner en est informé, naturellement. Il n'en dit cependant rien dans ses « carnets » et s'il rencontre W. Visser't Hooft le 1<sup>er</sup> octobre 1941 à Yverdon, ce dossier n'est pas évoqué. Ces mêmes jours<sup>750</sup>, il siège au Conseil national de Vichy.

---

<sup>745</sup> *Croire-publication*, Publicroire, José Loncke.

<sup>746</sup> 17 septembre 1941.

<sup>747</sup> Christine Prieto, « Les thèses de Pomeyrol, une position protestante méconnue », *Autres Temps*, n°63, automne 1999.

<sup>748</sup> Les signataires sont trois laïcs : Madeleine Barot, Suzanne de Dietrich, et René Courtin ; et 9 pasteurs : Jean Cadier, Georges Casalis, Paul Conord, Pierre Courthial, Jean Gastambide, Jacques Deransart, Pierre Gagnier, Roland de Pury, André de Robert. Ne signent pas : Wilhelm Visser't Hooft (COE en formation), Henri Clavier (Faculté de théologie de Strasbourg), Henri Eberhard (Dieulefit), André Vermeil (Livron), Antoinette Butte (maison de Pomeyrol).

<sup>749</sup> Adoptées par le synode régional d'Annecy (oct.1941), ces thèses le seront par le Conseil national de l'ERF début 1942.

<sup>750</sup> 13-17 septembre 1941.

Marc Boegner veut à tout prix maintenir l'unité protestante. Et il semble ne souhaiter d'aucune façon la naissance d'une « Eglise confessante à la française » qui apparaîtrait comme une alternative à l'Eglise instituée qu'il préside et donc comme une mise en cause de sa propre autorité.

Un an plus tard (16-19 septembre 1942), le cercle s'est agrandi : cinquante-cinq pasteurs se retrouvent à Pomeyrol pour y rédiger, cette fois sur la question de la persécution des juifs et de leur protection à exercer en Eglise, neuf affirmations.

Le peuple protestant est parcouru, comme le reste de la nation, par la question du rapport au régime de Vichy et de l'attitude à retenir dans ce contexte. D'autres, ailleurs, dont le propre fils de Marc Boegner, Jean-Marc, ont déjà choisi leur camp : ils rejoindront la France Libre.

Le Figaro, daté du 15 octobre 1941, annonce ainsi que Jean-Marc Boegner, diplomate, a été déchu de sa nationalité française. L'amiral Darlan est nerveux. Il menace : « j'aime bien M. Boegner, mais s'il continue, je n'hésiterai pas à le coffrer ». Le danger pour Boegner est partout présent. Dès le jeudi 20 juillet 1940, son appartement parisien<sup>751</sup> avait été perquisitionné et son courrier saisi. Une « visite » avait suivi deux jours plus tard rue de Clichy, « pour voir le Comité des réfugiés ». Puis, le 15 janvier 1941, a lieu une seconde perquisition<sup>752</sup> rue de Boulainvilliers. Des dossiers et des livres sont emportés. Les officiers de la Gestapo agissent sur ordre : on lui reproche « d'organiser une Internationale des Eglises contre le nazisme. » Avec gravité, M. Boegner écrit<sup>753</sup> : « Il faut donc – toujours - être prêt à tout », c'est-à-dire même au pire. Mais le régime ne peut s'aliéner le chef des réformés de France, sans courir le risque de se mettre à dos l'ensemble des protestants français.

#### 6) Des succès non négligeables :

Marc Boegner, s'il est utile au nouveau régime, entend bien monnayer sa présence au Conseil national de Vichy. Notamment sur trois points :

---

<sup>751</sup> 53 rue de Boulainvilliers, Paris XVI°. Carnets pp.38-39.

<sup>752</sup> Carnets Boegner, p.81.

<sup>753</sup> Mercredi 29 octobre 1941, Carnets, p.148.

- L'enseignement protestant : Avant même d'être nommé au Conseil national de Vichy, le président de la FPF, lors d'un entretien avec Pierre Laval le samedi 27 juillet 1940, avait évoqué la liberté religieuse alors que d'aucuns s'interrogent sur le « caractère catholique » de la Révolution nationale. Laval l'assure<sup>754</sup> « que le gouvernement maintiendrait énergiquement la liberté religieuse, et que les protestants, bien loin d'être persécutés, auraient dans la nation la place qui leur revient ». Il assure qu'en cas de subvention à l'enseignement libre, les établissements protestants « auront leur part » et qu'il demandera que nos écoles reçoivent ce à quoi elles ont droit. M. Raphaël Alibert<sup>755</sup>, que Marc Boegner rencontre<sup>756</sup> durant l'après-midi, entend que l'enseignement libre ait une existence légale et que « le régime d'égalité qu'il veut établir impliquera sous une forme ou sous une autre que les écoles libres (catholiques ou protestantes) soient aidées. »

- La modification de la loi de 1905 :  
« On me demanda<sup>757</sup> si nos Eglises avaient un désir à exprimer quant au régime de séparation des Eglises et de l'Etat. Je répondis qu'elles en étaient satisfaites, qu'elles entendaient avant tout maintenir leur indépendance à l'égard du pouvoir temporel, et qu'elles savaient fort bien que tout avantage matériel ou moral consenti par l'Etat aux Eglises serait payé par celles-ci d'une renonciation à une partie de leur liberté spirituelle. J'ajoutai que, cependant, nos Eglises réclamaient depuis longtemps et ne cessaient de réclamer que soit introduite dans la loi<sup>758</sup> une disposition leur permettant de recevoir des dons et legs. J'indique tout-de-suite qu'après de nombreuses démarches auprès de plusieurs Ministres et grâce au labeur de M. Sauret, alors sous-directeur des cultes, nous obtînmes satisfaction en décembre 1942. »

Cette question avait été abordée, pour la première fois, par le pasteur Boegner lors d'un entretien avec le ministre de l'intérieur Pucheu, à l'occasion d'un entretien de presque une heure à Vichy le 13 décembre 1941 sous la forme suivante<sup>759</sup> : « Je lui

---

<sup>754</sup> Carnets Boegner, pp.40-41. Du 12 juillet au 6 septembre 1940, Laval est ministre secrétaire d'Etat et vice-président du Conseil.

<sup>755</sup> Ministre de la justice.

<sup>756</sup> Lors du même entretien, Marc Boegner aborde la question de la situation dans laquelle se trouvent les pasteurs alsaciens, et des réfugiés allemands réclamés par l'Allemagne.

<sup>757</sup> Rapport du président, Actes AG FPF Nîmes 1945, p.15 et ss.

<sup>758</sup> Loi de séparation des Eglises et de l'Etat, loi du 9 décembre 1905.

<sup>759</sup> Carnets Boegner, p.153.

ai parlé tout d'abord des legs et donations que les Eglises ne peuvent recevoir. Il m'a prié de lui exposer la question dans une note personnelle. » Ce que fit le président de la FPF. D'autres sujets sont ensuite abordés, « sur le rôle des Eglises, la Légion, sa lettre au Grand Rabbin, les rigueurs de la loi juive, la peur d'une dictature policière croissante, la forme des interrogatoires des pasteurs. » Lors de ce même entretien, le président Boegner dit que « ceci m'a amené à l'entretenir (Pucheu) de l'erreur immense que commettrait le gouvernement en cherchant à utiliser les Eglises. Que l'Etat les laisse accomplir leur vocation propre. Il discréditera les ministres du culte devant leurs fidèles si ceux-ci ont l'impression que le gouvernement se sert d'eux, et les pasteurs ne pourront plus rien faire, même dans le sens de la rénovation morale et spirituelle ». Habile plaidoyer pour l'indépendance des Eglises issues de la Réforme et de leurs ministres...

- La jeunesse<sup>760</sup> : Un Secrétariat d'Etat à la Jeunesse est créé dès le 12 juin 1940. Les moyens mis à sa disposition, ainsi que les objectifs, évolueront jusqu'à la loi du 30 janvier 1942<sup>761</sup>. Marc Boegner a pris les devants, d'une part en créant le Conseil protestant de la jeunesse (C.P.J.) pour fédérer les mouvements de jeunesse notamment au niveau paroissial, et d'autre part, en faisant un travail de *lobbying* auprès des autorités de Vichy. Le jeudi 5 mars 1942, alors qu'il est à Vichy, Marc Boegner note : « Ce matin première séance de la Commission d'étude des questions de la jeunesse, qui a été ouverte par le Maréchal lui-même. Il a tenu à venir nous lire son message et il a promis de revenir. Le Maréchal a été très net sur des points essentiels. Pas de jeunesse d'Etat et pas davantage de jeunesse unique. Quant à l'action politique de certains jeunes, il a été très prudent. » Le pire a été évité : aux côtés de Jean Gastambide, commissaire national des Eclaireurs unionistes de France de 1936 à 1943, et de Georges Casalis, secrétaire général de la Fédération française des associations chrétiennes d'étudiants de 1940 à 1943, Marc Boegner peut exprimer sa satisfaction. Elle sera de courte durée, puisque bientôt la réquisition du travail<sup>762</sup> (Service du travail obligatoire- STO) agitera de nouveau les milieux protestants et notamment les mouvements de jeunesse féminins qui s'inquiètent que des jeunes filles puissent être réquisitionnées pour aller travailler en Allemagne<sup>763</sup>.

---

<sup>760</sup> *Idem*, p.166.

<sup>761</sup> *In Persée*, Jérôme Cotillon « Jeunesse maréchaliste et collaborationniste dans la France de Vichy », Matériaux pour l'histoire de notre temps, n°74, avril-juin 2004, pp.29-36.

<sup>762</sup> Loi du 16 février 1943.

<sup>763</sup> Ceci fut néanmoins le cas en Alsace annexée, où ces jeunes filles sont connues sous le nom de



Un rôle d'influence : Le président de la FPF décline inlassablement la « politique de présence » auprès des autorités de Vichy. « Vu Gillouin. Il m'a dit que le Maréchal est mieux que jamais. Il a, paraît-il, été remarquable de dignité et de fermeté à Saint-Florentin, où il rencontra le maréchal Goering. Il aurait dit à Goering en parlant du protocole secret de Berchtesgaden : "Je ne puis pas l'honorer de ma signature". Et Goering aurait répondu qu'il le comprenait. En tout cas, sur la mise des bases à la disposition de l'Allemagne, le Maréchal aurait été très net : impossible. »<sup>764</sup>

Il y a entre les deux hommes des échanges d'une grande sincérité. Philippe Pétain trouve en Marc Boegner une sorte de confident, une voix libre ou plutôt indépendante, dont il est prêt à entendre même des critiques et qui peut l'entretenir du pays réel. Ainsi, on peut lire en date du dimanche 18 janvier 1942<sup>765</sup> que le pasteur Boegner rencontre le Maréchal Pétain à 16h30, qu'il lui remet la brochure envoyée pour Noël aux prisonniers de guerre *Lumière dans les ténèbres* et s'entretient avec lui des conférences de Bernard Faÿs sur la Franc-maçonnerie (et de ses attaques contre le Protestantisme, qui irritent Marc Boegner), de l'offensive allemande en Russie, de la religion protestante de l'amiral Platon (ce que Pétain ignorait, semble-t-il), de la question juive, de la question du serment, etc. Au moment où Boegner se lève, l'huissier annonçant au Maréchal qu'un préfet l'attend, Pétain lui dit : « Ne laissons pas de désaccord se mettre entre nous ». Boegner, habile, désire à tout prix conserver son relatif pouvoir d'influence sur le vainqueur de Verdun. Jusqu'au bout, il défendra Pétain, estimant qu'il voulait le bien de la nation.

Tandis que la France sombre dans le désespoir et, pour partie d'entre elle, dans la collaboration, que Boegner visite les camps français de Gurs et de Rivesaltes avec Madeleine Barot, il semble que le président de la FPF minimise les dérives de Vichy. Il est en zone sud et n'a que peu de contacts avec A.-N. Bertrand qui gère, quant à lui, la rue de Clichy. Au camp des Milles à Aix-en-Provence, œuvre pour sa part le pasteur Henri Manen. C'est le gendre<sup>766</sup> d'André-Numa Bertrand.

---

« Malgré elles ». Cf : Nina Barbier, *Malgré elles : Les alsaciennes et mosellanes incorporées de force dans la machine de guerre nazie*, Strasbourg, Editions du Rhin / Nuée bleue, 2001.

<sup>764</sup> *Idem*, p.155.

<sup>765</sup> Carnets Boegner, p.169.

<sup>766</sup> Il a épousé Alice Bertrand, fille d'A.-N. Bertrand.

La « question juive » est abordée par M. Boegner avec le Maréchal Pétain le dimanche 18 janvier 1942. Il écrit<sup>767</sup> : « J'ai senti la souffrance qu'éveillent en lui les grandes injustices<sup>768</sup>. »

Le lendemain<sup>769</sup>, à Vichy, Marc Boegner note : « Après un entretien avec le général Bergeret<sup>770</sup>, je suis allé au pavillon Sévigné où j'ai passé quelques longs moments avec Gillouin. Il est toujours prodigieusement intéressant. Son intelligence, sa culture, sa précision dans l'expression font qu'on l'écoute avec une vraie jouissance. Il arrivait de Grasse où il avait vu longuement le général Weygand. Ceci l'a conduit à me parler des quatre mille tonnes d'essence que nous avons fait passer aux allemands. Pour lui, l'amiral Darlan mérite la Haute Cour.... Je passe (dixit Boegner). Récit d'entretien avec le Maréchal à qui il a remis, daté du 1<sup>er</sup> janvier, un mémoire faisant le bilan assez mélancolique des dix-huit derniers mois. [...] ».

Le président de la FPF mesure l'intérêt qu'il peut y avoir à être « dedans » plutôt que « dehors ». Il estime que cette connaissance intime des enjeux doit lui permettre de juger opportunément des attitudes à développer au service du protestantisme français.

Depuis *Pearl Harbor* (7 décembre 1941) et l'entrée en guerre des Etats-Unis, le contexte a changé et le président Boegner considère la victoire de l'Allemagne comme moins probable, même si l'Allemagne poursuit partout ses offensives.

Dans son rapport<sup>771</sup> intitulé « Juifs et Protestants 1940-1944 », François Boulet mentionne : « Le protestant, à travers son mythe camisard, fait son propre essai « d'histoire partielle » pour lui-même et le juif persécuté. Du même coup cette analyse permet de mieux comprendre l'attitude de René Gillouin, à la fois protestant et traditionaliste, conseiller et « ami » du Maréchal Pétain. En mars 1942, on note

---

<sup>767</sup> Carnets, p.159.

<sup>768</sup> Deux jours plus tard le 20 janvier 1942, se tiendra la Conférence de Wannsee. Quinze hauts responsables nazis se réuniront à la Villa Marlier à Berlin pour arrêter les modalités de mise en œuvre de la « solution finale de la question juive » ...

<sup>769</sup> Lundi 19 janvier 1942.

<sup>770</sup> Note infrapaginale des carnets Boegner p.160 : « L'Amiral Leahy », dont Boegner tait, semble-t-il, le vrai nom.

<sup>771</sup> Actes du colloque « les protestants pendant le Seconde Guerre mondiale », Palais du Luxembourg, 19-21 novembre 1992, supplément au bulletin de la SHPF n°3, juil.-aout-sept.1994, pp.335-366 et annexes.

dans un rapport du préfet du Gard que René Gillouin prend part à la « propagande régionaliste » à une conférence<sup>772</sup> sur Frédéric Mistral. Or c'est le même qui dès 1941 compare la persécution antisémite du régime à la révocation de l'Edit de Nantes de 1685, et il ajoute que cette dernière est une « bergerie à côté de vos lois juives, Monsieur le Maréchal ». Cette phrase importante et unique prononcée en août 1941 semble être en contradiction avec l'idéologie traditionaliste et régionaliste. L'histoire « classique » du Protestantisme est l'antidote contre toute idéologie fondée sur le mythe du sol et du sang. Le Maréchal aurait exprimé sa surprise<sup>773</sup> : « Mais enfin, pourquoi Gillouin prend-il toujours la défense des juifs ? »

On ne peut cependant être que réservé quant à cette version des faits. Et se demander s'il ne s'agit pas d'un plaidoyer *pro domo*, car, au-delà des lettres de Gillouin à Pétain des 23 et 29 août 1941, dans son livre « J'étais l'ami du Maréchal Pétain » que préfacera Marc Boegner devenu académicien, René Gillouin consacre un chapitre<sup>774</sup> intitulé « ma campagne pour les juifs » qui est en contradiction complète avec la politique menée par Vichy à cette époque et à laquelle Gillouin était intimement associé. Gillouin ne fit pas partie du cercle de Pierre Laval. Mais, dans les milieux d'extrême-droite qu'il fréquentait et dont il fut l'un des théoriciens, l'antisémitisme était un *élément structurant*. Il se excuse ici, à trop bon compte. Il fut notamment directement mêlé, peu après l'arrivée de Pétain au pouvoir, à la révocation des fonctionnaires juifs par Vichy, à l'heure même où une pastorale, réunie en octobre 1940 à Granges avec E. Gounelle et J. Martin, travaillait sur le thème de « L'antisémitisme et la Bible ».

- Le statut des Juifs :

Les lois racistes de Vichy sont multiples. Il n'est pas inutile de les rappeler ici : - Loi du 3 octobre 1940 portant statut des Juifs (journal officiel du 18 octobre 1940) interdisant l'accès et l'exercice des fonctions publiques et de certains mandats, signée par Philippe Pétain. – Ordonnance du 4 octobre 1940 relative à l'internement des Juifs étrangers. – Loi du 7 octobre 1940 portant abolition du décret Crémieux du 24 octobre 1870, relative aux droits politiques des Juifs indigènes d'Algérie. – Loi du

---

<sup>772</sup> Référence mentionnée en note ip : A. N. FI CIII 1153, Gard, rapport du 31 mars 1942.

<sup>773</sup> Note ip : Marc Ferro, *Pétain*, Paris, Fayard, 1987, pp.245-247.

<sup>774</sup> In René Gillouin, *J'étais l'ami du Maréchal Pétain*, pp.153-162.

29 mars 1941 relative à la Création du Commissariat général aux Questions juives. Loi du 19 mai 1941 relative aux mesures de police à appliquer aux Juifs. – Loi du 2 juin 1941 relative à un nouveau statut des juifs, signée par Philippe Pétain. – Cette loi est complétée par l'ordonnance du 10 décembre 1941, relative à la surveillance et au contrôle périodique des Juifs. – Le décret n°1301 du 6 juin 1942 interdisant l'accès des Juifs aux métiers de la culture et du spectacle, signé par Philippe Pétain. A ceci, il convient d'ajouter les ordonnances allemandes, dont l'Ordonnance du 27 septembre 1940 relative à la religion juive ; - l'Ordonnance du 18 octobre 1941 imposant le recensement des entreprises juives ; - l'Ordonnance du 26 avril 1941 élargissant les interdictions professionnelles<sup>775</sup> ; - l'Ordonnance du 29 mai 1942 relative au port de l'étoile jaune pour tous les Juifs dès l'âge de six ans révolu. Le président Boegner<sup>776</sup> interviendra à plusieurs reprises pour émettre des réserves ou dire son désaccord<sup>777</sup>. Il le fera de sa propre initiative ou sur mandat des Conseils de l'Eglise réformée de France ou de la Fédération protestante de France. Le 10 mars 1941, il est reçu par l'amiral Darlan. Le 26 mars 1941, il exprime sa sympathie au Grand Rabbin de France<sup>778</sup>. Le même jour, le Conseil national de l'Eglise réformée de France écrit au vice-président du Conseil, l'Amiral de la Flotte Darlan. Le Conseil national de l'ERF vient de se réunir, pour la première fois depuis la mise en application de la loi du 3 octobre 1940. Il s'émeut d'une loi qui introduit dans notre législation « le principe raciste. » Le 19 septembre 1941, Marc Boegner propose au cardinal Gerlier une démarche commune auprès du Maréchal sur le statut des juifs<sup>779</sup>. En juin 1942, C'est André-Numa Bertrand qui prend la plume<sup>780</sup> en qualité de « vice-président du Conseil de la Fédération protestante de France (zone occupée) dans une lettre au Maréchal, où il dénonce l'ordonnance du 29 mai « imposant à nos compatriotes de race juive le port d'un signe distinctif ». Le 20 août 1942, Marc Boegner écrit au Maréchal Pétain au sujet des « livraisons » des juifs étrangers. Dans la revue *Etudes drômoises*<sup>781</sup>, Pierre Balliot ajoute : « Une quinzaine de jours

---

<sup>775</sup> Cette ordonnance sera suivie des premières rafles.

<sup>776</sup> Pierre Balliot, *Etudes Drômoise*, n°41, Pascale Dondey éditeur. Publié par l'Association Universitaire d'Etudes Drômoises (AUED).

<sup>777</sup> Musée de la Résistance en ligne, 1940-1945. [museedelaresistanceenligne.org](http://museedelaresistanceenligne.org).

<sup>778</sup> Le grand rabbin de France est Isaï Schwartz (1939-1952), auquel succèdera Jacob Kaplan (1952-1980).

<sup>779</sup> Il coprésidé avec le cardinal Gerlier *l'Amitié Chrétienne* à Lyon qui œuvre pour aider les réfugiés.

<sup>780</sup> A.-N. Bertrand prend de cours M. Boegner, qu'il juge trop prudent, opinion partagée par le pasteur Roland de Pury.

<sup>781</sup> N°41.

plus tard, au Musée du Désert, il s'adresse aux soixante-deux pasteurs présents pour les mettre au courant de la situation et les informer des modalités de coordination de l'action en faveur des Juifs par l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE) et la Cimade. Encore en septembre, il rencontre Pierre Laval pour lui parler à nouveau des Juifs. Laval lui répond qu'il ne peut faire autrement, qu'il fait de la prophylaxie... » Le 15 septembre, Marc Boegner précise que René Gillouin a joint une lettre personnelle à sa lettre du 23 août 1941 adressée au Maréchal « sur la question juive » et que cela l'honore.

#### 7) Désaccords au sommet :

Marc Boegner voit René Gillouin chaque fois qu'il se rend à Vichy. C'est encore le cas le vendredi 27 mars 1942. Il mentionne <sup>782</sup>: « Nous sommes en pleine crise, et peut-être en plein drame. Laval et Darlan se sont vus. Laval reviendrait comme président du Conseil, les ministres n'étant responsables que devant lui<sup>783</sup>. Il prendrait les affaires étrangères et l'Intérieur et ne garderait que Darlan et Pucheu. On disait ce soir qu'il partait pour Berlin en avion. [...] Vu Gillouin. Je l'ai trouvé très triste. Il avait vu le Maréchal pendant une heure et demie. Il espère encore que le chef de l'Etat évitera ce qui à d'autres paraît déjà conclu [...]. »

Cette situation-là présage de la disgrâce de René Gillouin qui s'exilera en Suisse. Mais sans Gillouin, Marc Boegner n'a plus ses entrées à l'Hôtel du Parc, ni plus d'intermédiaire bienveillant pour accéder au bureau du Maréchal. Bientôt d'autres noms et d'autres têtes illustreront la nouvelle étape dans laquelle s'engage le régime de Vichy.

Cet élément marque donc aussi la fin de la complaisance de Boegner à l'égard de Vichy. Si son estime pour le Maréchal reste entière, le retour probable de Laval est pour le pasteur Boegner intolérable et porteur d'un nouveau durcissement du régime. Il s'en explique quelques jours plus tard, comme on peut le lire ci-dessous, lorsqu' en date du mercredi<sup>784</sup> saint 1<sup>er</sup> avril 1942, le Conseil national de Vichy clôt l'une de ses sessions. Boegner s'est à nouveau singularisé sur la question de « la rééducation morale des rapatriés » en faisant remarquer qu'en fait de rééducation morale, les

---

<sup>782</sup> Carnets Boegner, p 169.

<sup>783</sup> Sous-entendu « pas devant le Maréchal ». Cette situation sera utilisée lors du procès Pétain par ses défenseurs pour disculper le Maréchal de toute responsabilité, à partir du retour de Pierre Laval au pouvoir.

<sup>784</sup> Carnets Boegner, p.171 ; notes datées du jeudi 2 avril, en gare de Clermont.

prisonniers feraient sans doute la nôtre plutôt que la leur ». Le vendredi saint 3 avril 1942, il revient sur le Conseil national de Vichy, en disant que « Le Maréchal a passé plus d'une heure au Conseil national mercredi après-midi » [...] Il ajoute<sup>785</sup> que « Le Maréchal a paru préoccupé, mais quelle dignité dans sa démarche. Il devait recevoir Laval dans l'après-midi. Echos d'intrigues Laval-Pucheu-Darlan qui donnent la nausée. »

Ce printemps 1942 marque un changement décisif dans l'attitude de Marc Boegner. Parce qu'il comprend qu'il ne sera plus écouté et que le protestantisme n'a rien à attendre de nouveaux maîtres partisans d'une France avilie, il ne sera plus le soutien du régime. Six mois plus tard, lorsque les troupes allemandes passeront la ligne de démarcation pour occuper la zone sud de la France, le 11 novembre 1942, Marc Boegner prendra définitivement acte de la fin d'un rêve d'une France dirigée par elle-même. Les discours du Maréchal avaient fait illusion. L'illusion est en train de prendre fin. Le 4 septembre 1942, la loi créant le Service du travail obligatoire, précipitera une partie de la jeunesse française dans la résistance.

Dans une note<sup>786</sup> datée de Grasse 9 avril 1942, le président de la FPF, fatigué, prend quelques jours de repos sur la Côte d'Azur. Il évoque sa rencontre avec « le général Weygand, au Parc-Palace, voisin de notre hôtel ». « Le général Brécard était avec lui dans son cabinet, venu de Cannes, où il donnait hier une conférence ». Boegner relate que Weygand a déjeuné deux fois avec le maréchal, le mois dernier à Villeneuve-Loubet<sup>787</sup>, et l'a trouvé *mieux que jamais*. « Trois points semblent acquis : le Maréchal peut céder encore ici ou là, mais il ne cédera jamais sur l'essentiel. Il n'a aucune confiance dans les Allemands. S'il a cru à la collaboration, il n'y croit plus. Il ne veut pas faire la guerre à l'Angleterre, à laquelle il ne répondra pas, et entend rester en bonnes relations avec les Etats-Unis ».

Marc Boegner relate ensuite longuement le reste de l'entretien<sup>788</sup>. « Grande netteté des jugements de Weygand », écrit Boegner. « Intelligence lucide, vive, pénétrante. »

En date du mardi 14 avril 1942, Marc Boegner écrit : « De grands changements vont

---

<sup>785</sup> Carnets Boegner, p.172.

<sup>786</sup> *Idem.*, p.173.

<sup>787</sup> La note infrapaginale mentionne qu'il s'agit de la « Résidence du maréchal Pétain sur la Côte d'Azur ».

<sup>788</sup> Carnets Boegner, pp.173-175.

sans doute apparaître dans le fonctionnement du régime, et j'ai lieu de me demander si j'aurai demain la même liberté de parole qu'aujourd'hui. Nous verrons. »

Les craintes de Marc Boegner ne tardent pas à se confirmer. Et le samedi 18 avril 1942, il écrit<sup>789</sup> : « J'ai appris ce soir à Montpellier la composition du gouvernement Laval. Un nom suffit à le caractériser : Abel Bonnard, à l'Education nationale ! Passons... ».

Le 22 juin 1942 éclate un coup de tonnerre. Marc Boegner est à Mende. Le lendemain, écrit dans son journal<sup>790</sup> du Collet-de-Dèze où il est arrivé. Il est 10h du matin : « C'est de Mende que nous avons entendu hier soir le message de Laval : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne... » Impossible d'exprimer ce que nous avons éprouvé (et des millions d'autres) en entendant ces paroles. Il s'agissait de persuader le plus grand nombre d'ouvriers français d'aller travailler en Allemagne. Je sais qu'on en réclame trois cent cinquante mille, et la pression doit être très forte puisque Laval a dit : « Il faut qu'ils répondent à mon appel. » Son argumentation aura-t-elle convaincu beaucoup d'ouvriers ? Ce message ne fera qu'accroître l'impopularité de son auteur ». Marc Boegner entend dire, dans les cercles du pouvoir, que cette décision aura aussi comme effet de casser l'influence communiste parmi les ouvriers. L'anticommunisme fut en effet aussi l'un des arguments de Vichy.

Paradoxalement, Philippe Pétain, qui reçoit Marc Boegner à Vichy le samedi 27 juin 1942 à 17h, a l'air « mieux portant que jamais » selon la note de son visiteur. Il vient de recevoir des journalistes suisses, s'est enquis de savoir quels sont les journaux protestants et quels sont les journaux catholiques. « Je lui ai dit, dit Marc Boegner, lesquels sont protestants, et lesquels sont catholiques. Il préfère manifestement les protestants » dit Marc Boegner, qui s'en amuse.

A Paris, le Conseil FPF s'inquiète et souhaiterait une attitude plus ferme de Marc Boegner. Celui-ci s'en fait l'écho auprès du Maréchal dans le même entretien. « Je lui ai lu la belle lettre<sup>791</sup> que A.-N. Bertrand lui a adressée au nom du Conseil de la Fédération protestante au sujet des mesures récentes prises en zone occupée contre les Juifs. Il m'a interrompu dès les premiers mots pour me rappeler ce qu'il

---

<sup>789</sup> Carnets Boegner, p.177.

<sup>790</sup> *Idem*, p.184.

<sup>791</sup> Cf. : Actes de l'AG FPF de Nîmes, octobre 1945.

m'avait dit en janvier et qu'il m'avait prié de garder pour moi : « Je me confie à vous, a-t-il ajouté ». J'ai repris ma lecture et il m'a prié de lui remettre le message de la Fédération, dont il m'a remercié. Il m'a parlé une fois de plus du protestantisme. Il trouve décidément que les catholiques mettent trop aisément leur conscience de côté.... Il est certain que le Maréchal nous<sup>792</sup> estime. » Commentaire redoutable quand on sait le drame que vivent les juifs de France à cette période.

Le président Boegner ajoute plus loin une note<sup>793</sup> datée de « Nîmes, mardi 30 juin 1942, 7h30 : Oublié de noter que j'ai parlé au Maréchal de l'impression douloureuse ressentie par les Alsaciens<sup>794</sup>. Il en a certainement le cœur meurtri<sup>795</sup> ». Marc Boegner partira de là pour Chamonix.

Entre avril et novembre 1942, la France bascule. On écoute *Radio Londres*, même si l'écoute est brouillée. Le 30 janvier 1943 est créée la Milice qui « a pour mission de traquer tous les opposants au régime de Vichy et à l'occupant allemand ». Durant toute l'année 1942, sur le front de l'Est, l'Union soviétique oppose une résistance farouche au prix de pertes considérables.

Epuisé par le travail, et non loin de la Suisse où il se propose d'aller, Marc Boegner marque qu'il s'est pesé le 2 juillet 1942, à Chamonix et qu'il est tombé à soixante-sept kilos. Malicieusement, il note que son épouse Mary « a repris à cinquante-huit »<sup>796</sup>. A l'ombre du Mont-Blanc, Marc Boegner savoure sa tranquillité.

## 8) La rupture :

Dans sa note du samedi 25 juillet 1942<sup>797</sup>, Marc Boegner écrit : « L'Amiral Platon a refusé aux Eclaireurs unionistes le maintien de Mendel, leur secrétaire général non arien. Les Etats-Unis ont décidé de quitter Vichy. Gastambide<sup>798</sup> m'écrit qu'on veut

---

<sup>792</sup> L'on ne sait si le « nous » s'applique à Marc Boegner lui-même ou aux protestants dans leur ensemble ...

<sup>793</sup> Carnets Bogner, p.186.

<sup>794</sup> A propos de la phrase de Laval « je souhaite la victoire de l'Allemagne ».

<sup>795</sup> Marc Boegner prête ici des sentiments à Pétain, et l'on est en droit de se demander sur quoi il se fonde pour dire cela. Le fils du préfet d'Epinal semble, malgré son propos, bien loin de l'Alsace.

<sup>796</sup> Cette remarque est à la fois futile, ironique et significative.

<sup>797</sup> Carnets Boegner, p 190.

<sup>798</sup> Jean Gastambide (1906-1988), pasteur. Chef de meute puis de troupe, il deviendra commissaire national des Eclaireurs unionistes de France de 1936 à 1943. Resté en zone occupée, il passa clandestinement la ligne de démarcation pour animer le camp unioniste de Camguilhem. (Source : Scoutpédia).



expédier à Lyon le secrétariat général de la jeunesse (de Vichy), qui d'ailleurs est en liquéfaction. Nous courons vers l'heure où il faudra, sur des points essentiels, dire : Non ! »

Cette remarque du président de la FPF marque un tournant décisif. Marc Boegner consulte, rencontre, évalue. Il dîne<sup>799</sup> avec Pierre Brisson<sup>800</sup> (1896-1964), avec René Massigli (1888-1988) qui deviendra commissaire aux affaires étrangères de la France libre.

Les Eglises membres de la FPF, légitimistes, hésitent. Faut-il entrer en résistance ? « Le 12 octobre 1942, écrit Pierre Bolle<sup>801</sup>, la Commission permanente des E.R.E.I. (Eglises Réformées Evangéliques Indépendantes) adresse un message aux fidèles, le seul durant toute cette période de guerre. Elle exprime sa loyauté à l'égard du chef de l'Etat et sa soumission aux autorités ; elle implore la miséricorde et le pardon de Dieu sur Israël. » Plusieurs pasteurs de cette Eglise, dont Henri Bruston à Saint-Jean-du-Gard, ont déjà pris leurs distances, déclarant que les mesures ordonnées par le gouvernement français [...] violent ouvertement les lois de Dieu. Pierre Bolle ajoute que dès le lendemain, les protestants de Saint-Jean-du-Gard commencèrent à cacher des juifs. L'Eglise réformée de France a, quant à elle, signifié dès le 22 septembre « qu'elle ne peut garder le silence devant la souffrance de milliers d'êtres humains qui reçurent asile sur notre sol ». Ce texte sera lu en chaire le dimanche 4 octobre. A quelques exceptions près (deux en zone sud et six en zone nord, dont le président de la région parisienne qui donnera sa démission), tous les pasteurs liront ce texte. Ceci mettra un terme aux critiques qui allaient croissant « reprochant aux Eglises de garder un silence scandaleux. »

Les événements se précipitent durant le mois de novembre 1942 : Marc Boegner écrit<sup>802</sup> : Nous sommes à la veille de décisions redoutables pour la zone non occupée. Les divisions allemandes sont dans la région de Nevers. Lyon s'attend à leur prochain passage. Je pense suspendre pour le moment l'activité de conférencier que j'ai entreprise depuis l'été 1940 ». Dans cette même note, il mentionne que Darlan, dont l'absence suscite de multiples questions, est « l'hôte » d'un général américain.

---

<sup>799</sup> Note datée de Lyon, le dimanche 11 octobre 1942. Carnets Boegner p.210.

<sup>800</sup> Journaliste et directeur du Figaro.

<sup>801</sup> Pierre Bolle, « Eglises et mouvements de jeunesse », in *Les protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale*, Actes du colloque de Paris, 19-21 nov. 1992, p.180.

<sup>802</sup> A Lyon, le mardi 10 novembre 1942.

Le 11 novembre 1942, date éminemment symbolique, les troupes allemandes franchissent la ligne de démarcation, traversent Lyon. Marc Boegner rencontre Emile Brémond, directeur du *Progrès de Lyon* qui autorise des réunions secrètes dans les locaux du journal et où travaille l'un de ses fils.

Sur la ligne éditoriale du *Progrès de Lyon* durant la guerre, nous renvoyons ici au livre d'Yves Cau intitulé « Un grand quotidien dans la guerre, Le Progrès, juin 1940 - Novembre 1942 » et à la recension qu'en fait Gilbert Garrier, professeur d'Histoire à l'université de Lyon II : « Le 12 novembre 1942, écrit Gilbert Garrier, alors que les troupes allemandes déferlent vers la méditerranée. Le Progrès de Lyon, qui avait refusé de se plier aux consignes de mise en page imposées par la censure de Vichy en ces circonstances, annonçait à ses lecteurs qu'il interrompait sa parution. Décision difficile et courageuse [...]»<sup>803</sup>. » « Aucun journal ne parle de Darlan ni du général Juin ». Le régime de Vichy est au cœur d'une crise sans précédent.

Prenant toute la mesure de cette situation, le président de la FPF écrit <sup>804</sup>: « Toutes les radios annoncent que l'Amiral Darlan invite par radio les navires de guerre français à rallier les ports alliés, que le général Noguès, venu conférer avec les chefs américains garde la direction du Maroc. Et que le général Giraud organise son armée !!! » [...] Nous sommes rentrés à Nîmes à 17h15. » A peine arrivé, Marc Boegner poursuit une inlassable activité : « J'ai eu vers 18h, écrit-il, le groupe d'études bibliques. Plus de quatre-vingt personnes. » Il sait que la relative liberté dont il disposait jusqu'alors va se heurter à l'épreuve des faits.

Le samedi 14 novembre 1942<sup>805</sup>, Marc Boegner écrit : « J'ai convoqué le Conseil national<sup>806</sup> pour le 24. Impossible d'attendre janvier pour nous mettre devant les problèmes nouveaux qui s'imposent à notre examen ; J'ai pu télégraphier à André (- Numa Bertrand) ».

Désormais, « Nîmes est remplie d'Allemands. Un état-major s'y installe à demeure. » Il ajoute, en date du 15 novembre 1942 : « La Gestapo est déjà ici. Y viendra-t-elle en force ? » Comme il l'écrit lui-même, « la question de la direction de l'Eglise se posera peut-être bientôt ». A Nîmes l'on s'inquiète pour le pasteur Boegner.

---

<sup>803</sup> Dans la recension faite par Gilbert Garrier du livre d'Yves Cau, il est précisé que « *Le Progrès*, seul des grands quotidiens lyonnais d'Avant-guerre, est autorisé à reparaître le 8 septembre 1944 sous le même titre, dans sa 85ème année d'existence, avec le numéro 30 038... »

<sup>804</sup> Dans la note de Nîmes, 13 novembre 1942, soir. Carnets Boegner, p.215.

<sup>805</sup> Carnets Boegner, p.216.

<sup>806</sup> De l'Eglise réformée de France (E.R.F.).

« Madeleine Barot est même arrivée cette nuit de Genève, où l'on se préoccupe à son sujet. »

Parvenu à Montauban, Marc Boegner y apprend que « Darlan est déclaré déchu de la communauté nationale et privé de toutes ses prérogatives civiles et militaires. Et que de Gaulle se déclare *non solidaire* des « délégués de Vichy » qui négocient en Afrique du Nord ! » Darlan est en fuite, ce que Boegner -homme de fidélité-, n'approuve pas. René Gillouin sera bientôt en disgrâce<sup>807</sup>. La statue du Maréchal vacille sur son socle. C'est tout l'édifice construit en juillet 1940 et la *politique de présence* qui doivent être repensés. Et Marc Boegner, à ce moment-là, a déjà choisi son camp.

Ainsi note-t-il à propos de Pétain<sup>808</sup> : « Je plains le Maréchal. Il est seul, sans conseiller à la fois loyal et compétent. Que veut-il ? Joue-t-il un jeu terriblement subtil et dangereux ? Ou a-t-il vraiment pris parti ? De toute façon, il doit souffrir. Mais ne va-t-il pas finir dans le ridicule ? Dans son message, il dit « j'ordonne » et personne n'obéit. Il dit encore « je suis leur seul chef » et personne ne songe à le suivre ! »

Il sait aussi que c'est un boulevard pour Laval qui n'a plus de concurrent. Le mardi 17 novembre 1942, il note<sup>809</sup> : « Je pense au Maréchal avec compassion. Le voici trahi par celui qu'il avait choisi de lui succéder ! Car enfin, quelques explications que donnera Darlan de sa conduite, il ne peut soutenir qu'il ait été fidèle à l'homme à qui « il avait fait don de sa personne ». Je sais qu'il déclare que le Maréchal n'est plus libre, et cela est tristement vrai. Il n'en a pas moins « tourné casaque » avec une déconcertante rapidité.

Avec tristesse, Marc Boegner mentionne, dans son journal<sup>810</sup> en date du jeudi 19 novembre 1942 : « Laval reçoit les pleins pouvoirs et redevient le successeur désigné du Maréchal. [...] » Le président de la FPF est à la croisée des chemins : « Me préparer, écrit-t-il, spirituellement à tout ce qui peut advenir... voilà ce qui importe en ce moment ».

Marc Boegner s'inquiète, s'informe. Il se rapproche de ses relations les plus sûres. Ainsi, le 29 novembre 1942, « à la justice, je croise Etienne Jung, chef adjoint du cabinet pour les affaires d'Alsace. Mari d'une petite-cousine, il me rapporte que, dès

---

<sup>807</sup> Au retour de Laval, il part pour Vaison-la-Romaine puis se réfugie en Suisse, où il résidera jusqu'en 1948.

<sup>808</sup> *Idem*, p.217.

<sup>809</sup> Carnets Boegner, p.218.

<sup>810</sup> *Ibidem*.

l'entrée des Allemands (en zone sud), Laval a posé trois questions relatives aux Alsaciens, aux évadés et au Juifs. Des assurances formelles lui ont été données en ce qui concerne les deux premières catégories, mais pas pour la troisième... »

Loin de Vichy, Marc Boegner rencontrera René Gillouin encore à plusieurs reprises. Comme à Nice, le 14 février 1943, où il écrit<sup>811</sup> : « Ce matin, visite de René Gillouin de passage ici. Nous avons échangé nos impressions sur la situation tragique du Maréchal ».

#### 9) La perspective du retour à Paris :

La décision de Marc Boegner n'est pas prise : doit-il rester à Nîmes ou doit-il revenir à Paris ? Une rencontre sera, sur ce point, décisive : celle avec René Bousquet<sup>812</sup> (1909-1993). Bousquet est à l'origine d'une part de la rafle du Vel d'Hiv de juillet 1942 où près de 13 000 juifs seront livrés à l'occupant et déportés et d'autre part de la rafle de Marseille de janvier 1943. La note<sup>813</sup> écrite dans le train de Vichy à Lyon, du 19 février 1943, mentionne : « Je ne puis penser ce soir qu'à la nouvelle que m'a annoncée M. Bousquet à la fin de notre entretien de cet après-midi : la ligne de démarcation sera supprimée le 1<sup>er</sup> mars et nous irons librement de Marseille à Lille ! Ainsi donc l'exil va prendre fin. Du moment que de Paris je pourrai me rendre à Vichy, où restera le gouvernement tant que le contrôle de la presse ne lui sera pas accordé, je n'ai aucune raison de ne pas regagner Paris » écrit Marc Boegner. « Sécurité personnelle ? Bousquet ne croit pas que le risque soit plus grand à Paris qu'à Nîmes, et d'ailleurs la question, à l'heure actuelle passe au second plan. Paris devenant accessible, je dois rentrer à Paris. Quel changement dans notre existence ! L'exil va prendre fin. »

Le président de la FPF a soixante-deux ans. Il écrit le jour de son anniversaire<sup>814</sup> : « La pensée que nous serons à Paris la semaine prochaine m'émeut à un point inexprimable. Ce matin, entretien avec Pierre Maury venu, juste à ce point, pour bénir le mariage de son fils. Son affection se réjouit de notre prochain retour. Il est entendu que je prêcherai le 7 mars à Passy. Comment me préparer à cette heure attendue depuis trente mois !<sup>815</sup>»

---

<sup>811</sup> Carnets Boegner, p.232.

<sup>812</sup> Secrétaire général de la police du régime de Vichy du 18 avril 1942 au 31 décembre 1943.

<sup>813</sup> Carnets Boegner, p.233.

<sup>814</sup> Il est né le 21 février 1881 à Epinal (Vosges).

<sup>815</sup> Carnets Boegner, p.234.

Fin mars 1943, Joseph Barthélémy, ministre de la justice et l'Amiral Platon, non reconduits dans leurs fonctions, quittent le gouvernement. Laval dispose désormais de tous les pouvoirs et accentue la politique de collaboration au service de l'Allemagne nazie.

Le lien entre Marc Boegner et Philippe Pétain n'en demeure pas moins étroit. Le lundi 19 avril 1943, le pasteur Boegner est reçu<sup>816</sup> par le Maréchal pour un entretien d'une demi-heure. Le président de la FPF parle « d'abord de l'inquiétude des mouvements de jeunesse féminine devant l'éventualité de déportations de jeunes filles. Il m'a déclaré que toute demande à ce sujet se heurterait de sa part et de la part du gouvernement à une opposition formelle. [...] Ceci l'a conduit à me parler des cardinaux Suhard et Gerlier. Il a grande confiance dans le cardinal Suhard, dont il apprécie la sagesse et la modération. Il trouve le Cardinal Gerlier trop impétueux, trop enclin à parler. »

La conversation évolue ensuite sur le terrain de la situation intérieure et des événements de novembre 1942, et de la « question Darlan »<sup>817</sup>. En tout cela, le Maréchal s'estime trahi. Plus intéressant est le dialogue qui se poursuit sur « la nécessité de soutenir les forces spirituelles, avec le même refrain connu dans la bouche de Pétain : « Vous, protestants, avez peut-être moins besoin que les catholiques de rite collectif, car vous avez votre conscience ». Pétain, n'ayant plus le droit d'aller dans sa propriété du Midi, se considère comme « prisonnier ». Marc Boegner commente en disant : « pourquoi ne le dit-il pas tout haut ? » et il termine sa relation de l'entretien du lundi 19 avril 1943 sur ces mots : » Le Maréchal inspire du respect malgré toutes les réserves que l'on doit faire sur son action et ses silences et ses paroles depuis le 8 novembre (1942), il inspire aussi une immense compassion. Mais qu'est-ce aujourd'hui que le suivre ? »

Pour la première fois, Marc Boegner, avec netteté, mentionne les silences coupables du Maréchal et aussi les critiques à faire sur son action. Le président de la FPF ne prend pourtant pas grand risque à s'exprimer ainsi. Et encore Marc Boegner parle-t-il pudiquement « d'exprimer des réserves ». En effet, sur le front de l'Est, la bataille de Stalingrad s'est achevée deux mois plus tôt avec la victoire des troupes soviétiques. Cette bataille avait duré du 17 juillet 1942 au 2 février 1943, l'hiver ayant été fatal aux

---

<sup>816</sup> *Idem*, p.244.

<sup>817</sup> *Idem*, p.245.

troupes allemandes. La victoire soviétique présageait désormais d'un affaiblissement stratégique de l'Allemagne.

Marc Boegner rentre à Paris le 4 mars 1943. Hans Umbreit décrit avec soin<sup>818</sup> les interrogations allemandes face à la personne de Marc Boegner. On peut lire<sup>819</sup> : « Les Allemands continuèrent à l'observer avec méfiance. Ils le suspectaient de s'opposer à « la relève », d'apporter de l'aide aux juifs et de soutenir la résistance. Ils réduisirent le temps d'antenne qui lui était imparti pour ses allocutions matinales à la radio. Mais ils tentaient d'éviter tout conflit ouvert avec le protestantisme, qui, selon eux, n'aurait fait que renforcer l'influence de l'Eglise catholique. Pour eux le pasteur Boegner était la cause principale des mauvais rapports avec le protestantisme. Mais la Gestapo, de même que l'Ambassade d'Allemagne craignaient de le faire arrêter, quoique, d'après eux, sa mentalité antiallemande eût justifié une pareille mesure. Ils redoutaient les répercussions internationales ou encore la démission du gouvernement de Vichy et pensaient, dans ce cas, devoir arrêter également le cardinal Gerlier qui, à leurs yeux, était, « sans aucun doute plus dangereux encore ». La décision en avait été laissée au ministère des affaires étrangères qui partageait les mêmes hésitations ; les Allemands se contentèrent d'inciter Laval à exhorter les dirigeants de l'église protestante à la modération. »

Marc Boegner retrouve, le mardi 9 mars 1943, le Conseil de la Fédération protestante de France. Il note<sup>820</sup> : « Nous étions huit ou neuf seulement, bien des membres sont dans l'autre zone et plusieurs parisiens s'étaient excusés. » Le Conseil de la FPF s'était en effet trouvé partiellement dispersé après la répression brutale qui avait touché Paris les 16 et 17 juillet 1942. André-Numa Bertrand l'accueille cordialement. Marc Boegner parle de ses récentes démarches, informe sur son rendez-vous avec Pierre Laval qui devrait intervenir le lendemain et examine avec les personnes présentes « quelques questions importantes » parmi lesquelles l'Armée du Salut et les départs pour l'Allemagne dans le cadre du Service du Travail Obligatoire (STO).

Marc Boegner poursuit jusqu'à la fin de la guerre ses contacts avec le gouvernement de l'Etat français et notamment Pierre Laval.

---

<sup>818</sup> « Les services d'occupation allemands et les Eglises chrétiennes de France », *Revue du Nord*, 1978, pp.299-310.

<sup>819</sup> *Idem*, p.301.

<sup>820</sup> Carnets Boegner, p.237.

Pierre Laval, que rencontre Marc Boegner le dimanche 11 juillet 1943, lui dit<sup>821</sup> : « J'ai failli vous prier de venir, il y a quelque temps. Dans une conversation l'ambassadeur d'Allemagne avait attiré mon attention sur votre activité. Je lui ai dit que je vous ferais venir. Je ne l'ai pas fait. [...] Avec ingénuité, le président de la FPF demande des précisions : « – Mais, Monsieur le président, l'ambassadeur ne vous a-t-il donné aucune précision ? » « Non, aucune », répond Pierre Laval. » « N'y-a-t-il pas de note à ce sujet à votre cabinet ? » « Non, il n'y a eu qu'une conversation » dit Laval. Marc Boegner ajoute : « Impossible d'en savoir davantage. » L'ambassadeur d'Allemagne était venu demander à Pierre Laval de faire pression sur Marc Boegner. Pierre Laval réduira la durée des émissions de radio assurées par l'hôte de la rue de Clichy puis supprimera totalement les prédications de Carême de Passy ainsi que celles de Radio Notre-Dame. Le vendredi 11 février 1944, une nouvelle rencontre a lieu, où Marc Boegner lui dit « qu'en plein accord avec le cardinal (Suhard), il venait lui faire part de l'émotion croissante de l'opinion publique devant le nombre immense de prisonniers civils déportés ».

A plusieurs reprises, Marc Boegner reçut, à son bureau de la rue de Clichy, la visite du Dr Reichl qui avait pour mandat de surveiller les autorités religieuses françaises. Celui-ci se présenta à Marc Boegner en lui disant qu'il avait entendu parler de lui de façon contradictoire<sup>822</sup>, à la fois « *gut und schlecht* » ! Marc Boegner demanda des comptes quant aux arrestations de plusieurs pasteurs, et exige leur libération.

Le Dr Reichl se déclara prêt à étudier la question, sous réserve d'obtenir des informations sur le mouvement œcuménique international « sur le bolchévisme, la paix et la réconciliation des peuples », ou encore, une déclaration de l'Eglise réformée de France et de la Fédération protestante de France condamnant « les bombardements alliés<sup>823</sup> et le terrorisme ».

Le Conseil<sup>824</sup> de la Fédération protestante de France refusa. Le 5 mai 1944, il vote<sup>825</sup> la résolution suivante : « l'Eglise de Jésus-Christ ne saurait élever sa voix que sur l'ordre de son Chef. »

Boegner se rendra dans les villes bombardées. Il cite Rouen, Rennes, Saint-Malo,

---

<sup>821</sup> Carnets Boegner, p.255.

<sup>822</sup> Carnets Boegner, p.249-250.

<sup>823</sup> Samedi 17 juillet 1943, carnets Boegner, p.255 : « bombardement des usines Peugeot de Sochaux. [...] Dès hier matin on parlait de deux cents morts. » ou encore dans les *carnets* p.259, en date du Mardi 24 août 1943, : Raid aérien sur Villacoublay. Au printemps 1944, le temple de Sotteville ainsi que celui de Juvisy seront également détruits.

<sup>824</sup> *Idem.* p. 263, entretien du 1<sup>er</sup> mars 1944.

<sup>825</sup> Cf : Annexe n°8, p 351, in *L'Exigence œcuménique*. Le texte complet de la résolution y est publié.

Amiens, Le Havre, Lille, ou encore en région parisienne, etc.

C'est à Guermantes, où il se repose, qu'il apprend l'assassinat le 2 octobre 1943 de cinquante prisonniers extraits du camp de Romainville au Mont Valérien<sup>826</sup>.

Au soir du vendredi 31 décembre 1943, Marc Boegner mentionne<sup>827</sup> : « Ce soir nous avons appris de grands changements au ministère de l'Intérieur. Bousquet est remplacé par Joseph Darnan, chef de la Milice, fondateur jadis des SOL, service d'ordre de la Légion. Je l'ai vu d'assez près au Conseil national pour savoir que c'est un homme à poigne qui ne reculera devant rien ».

Le président de la FPF a deux fils qui ont rejoint très tôt la France Libre. En ce début d'année 1944, les notes de ses carnets deviennent éparses. Le Maréchal règne encore sur une France où la milice et la Résistance se rendent coup pour coup. Son image est désormais définitivement ternie. Marc Boegner a pris ses distances. Il ne reconnaît plus « le vieillard digne » qu'il admirait. « Le Maréchal est venu à Paris<sup>828</sup> pour assister à la cérémonie de Notre-Dame en souvenir des victimes des derniers bombardements. Impressions diverses, grande sensation dans certains milieux. De retour à Vichy, le Maréchal a adressé aux français un message qui lui aussi « a fait sensation » - mais dans un sens tout contraire à celui qu'on souhaitait. Il a parlé « de la défense du continent par l'Allemagne » ! Le lendemain, écrit Marc Boegner, j'ai rencontré une paroissienne qui, après avoir entendu le message du Maréchal, a déchiré sa photo... »

L'Eglise réformée de France tient son synode à Belleville le mardi 6 juin 1944. A 8h25, la radio annonce de violents combats au-dessus de la Manche. « Il semble que quelque chose commence », note le pasteur Boegner. Ce qu'il confirme dans la soirée, après une journée de travail assidu. A 22h, il écrit : « Nous attendons en pensant à ce coin de terre où la bataille fait rage, où l'on meurt pour que nous soyons libérés. Nous avons l'impression d'être brusquement projetés dans une nouvelle époque de l'histoire de la France et du monde. Que sera notre prochain avenir ? – Que Dieu nous aide à être fidèles là où il nous a placés ! Mais il est difficile de réfréner notre impatience. »

L'on parle d'une possible entente entre le Maréchal et les Américains. Marc Boegner, plutôt soulagé, semble-t-il, par cette hypothèse, mentionne qu'il a « la conviction »

---

<sup>826</sup> De mars 1941 au mois d'août 1944, plus d'un millier des personnes y seront exécutées.

<sup>827</sup> Carnets Boegner, p.261.

<sup>828</sup> Jeudi 27 avril 1944, Carnets Boegner, p.264.



qu'ils pourront s'entendre. Mais entre le 24 juillet et le 6 août 1944, l'avance des troupes alliées se confirme<sup>829</sup>. Les intuitions du général Brécard sur le maintien possible au pouvoir du Maréchal Pétain ne semblent pouvoir se confirmer. « J'ai constaté une fois de plus à quel point se trompent ceux qui croient que l'arrivée du Maréchal à Paris ferait l'union de tous. D'aucuns soutiennent au contraire qu'elle créerait le plus grand désordre, surtout si elle donnait l'impression qu'on veut barrer la route au général de Gaulle. »<sup>830</sup>

Dans le contexte de la Libération de la France, Marc Boegner, dans un article publié par *le Figaro*, appelle à la réconciliation du peuple français et met en garde contre les excès de l'épuration. Le texte<sup>831</sup>, intitulé « Contre la violence et la haine » tombe mal. Si Paris est libéré, les combats se poursuivent et la résistance paie durement son engagement pour la libération de la France. De juillet 1944 à Avril 1945, les troupes allemandes exécutent, torturent, massacrent résistants et populations civiles. En Alsace<sup>832</sup>, dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 septembre 1944, 107 membres du réseau Alliance ainsi que les 35 membres du groupement mobile Alsace-Vosges sont assassinés au Struthof. Tous ces hommes et ces femmes sont morts parce qu'ils luttèrent contre l'ignominie.

Je suggère l'hypothèse suivante pour expliquer l'attitude de Boegner et sa relative « servilité » par rapport au régime de Vichy, et le choix d'une stratégie de présence plutôt que de rupture :

Durant la Seconde Guerre mondiale, le président de la FPF s'est inscrit dans un contexte historique dramatique où il tissa inlassablement des liens, notamment dans le milieu protestant des fonctionnaires de Vichy. Ce fut pour lui, à la fois la garantie de bénéficier de solides appuis, et, simultanément, la possibilité de disposer d'informations de première main pour apprécier l'évolution d'une situation fort complexe dans le contexte de l'occupation. Il ne fait pas de doute que le mandat de représentation auprès des autorités, intrinsèque à la fonction de président de la FPF

---

<sup>829</sup> Les Américains ont avancé de trois cents quarante kilomètres avec leurs blindés et les Russes ont porté la guerre sur le sol allemand. (Carnets Boegner, 6 août 1944, p.276.)

<sup>830</sup> Mercredi 9 août 1944, Carnets Boegner, p.277.

<sup>831</sup> *Le Figaro*, n°9, 31 août 1944, p.1.

<sup>832</sup> Source : Céline Viguié. Facebook, 1<sup>er</sup> sept.2016.

qui était la sienne, et la défense des intérêts du protestantisme français furent au cœur de son action.

Les points auxquels Boegner fut irréductiblement attaché sont :

- Sur le plan confessionnel : la défense du protestantisme, la jeunesse, l'aumônerie aux armées, l'enseignement privé protestant ;
- Sur le plan éthique : le statut des membres de la communauté israélite, et la protection des réfugiés ;
- Sur le plan juridique : la Constitution et la question du serment.

En effet, ce sur quoi Marc Boegner ne transigera pas c'est :

a) Sur la défense et la promotion du protestantisme français dans ce contexte troublé ; inlassablement, il questionnera sur toute éventualité d'évolution du statut légal des Eglises, c'est à dire de remise en cause de la loi de 1905. Par exemple, le samedi 27 juillet 1940, il rencontre Raphaël Alibert, ministre de la Justice<sup>833</sup>. Il s'en suit un échange approfondi, où Boegner évoque le statut légal des Eglises, l'enseignement libre, l'Alsace, les réfugiés et la constitution. Sur le point du statut légal des Eglises, Marc Boegner note en réponse à Alibert qui lui demandait ce qu'il souhaitait : « Rien, ai-je répondu parce que nous sommes enchantés d'avoir depuis 1905 notre indépendance spirituelle, bien que matériellement, elle exige de nous un dur effort. Mais si on songe jamais à un concordat ou à un statut légal quelconque, nous demandons que rien ne soit imposé du dehors, mais à ce que tout soit étudié avec nous. »

b) Sur le risque d'un retour en force du catholicisme, ce qu'il appelle le « caractère catholique de la révolution nationale ». A noter qu'en ce domaine, il maintiendra toujours des relations cordiales avec le Cardinal Gerlier, de Lyon, suggérant à plusieurs reprises que protestants et catholiques engagent des démarches communes. Ce que ne valide pas Marc Boegner dans le régime de Vichy, c'est le « caractère catholique » de la révolution nationale, ce dont il s'ouvre à Pierre Laval<sup>834</sup>. Face aux craintes d'une « Restauration catholique », Boegner a un entretien avec Darlan<sup>835</sup>. Il note : « Avant de le quitter, je lui redis : « Prenez bien

---

<sup>833</sup> Ministre de la justice du 11 juillet-27 décembre 1940. Membre de l'Action française.

<sup>834</sup> Carnets Boegner, p 40, à la date du samedi 27 juillet 1940.

<sup>835</sup> Carnets Boegner en date du 28 mai 1941, p.115.

garde à n'avoir aucune apparence de favoriser une réaction cléricale. Une vague d'anticléricisme balayerait tout. – Darlan répond : Les préfets ont des instructions à cet égard. – Et Boegner de répondre : « Cela n'empêche que certains préfets ont organisé des fêtes de Jeanne d'Arc tout-à-fait cléricales. Et Darlan de répondre : « Il faudrait être derrière chaque préfet... »

c) Sur le refus de la discrimination à l'égard des juifs :

En ce qui concerne sa présence au Conseil national de Vichy, Marc Boegner maintiendra toujours l'analyse qu'il fit, intuitivement de sa nomination<sup>836</sup> : « Sept ou huit protestants à ma connaissance en font partie, dont André Siegfried, Vieljeux, François Martin. Je ne sais pas encore si cette charge me demandera beaucoup de temps, je ne le crois pas. Sans doute me permettra-t-elle de défendre nos intérêts spirituels, les libertés de l'Eglise avec plus d'autorité, et de rendre service au protestantisme. J'y vois aussi une possibilité accrue de faire connaître la véritable opinion du pays à celui qui le gouverne et de travailler aux reconstructions nécessaires. Plusieurs de mes collègues rencontrés aujourd'hui sont d'ailleurs satisfaits de ma désignation au Conseil national [...]. » Aux côtés d'André-Numa Bertrand et de Marc Boegner, le Conseil national de l'Eglise réformée de France et le Conseil de la Fédération protestante de France auront tenu bon dans la tourmente. L'unité protestante sort renforcée de la guerre, et les nouvelles structures qui sont apparues (Cimade, Conseil Protestant de la Jeunesse, etc.) s'avèrent désormais indispensables au témoignage même du Protestantisme français.

Lorsque Paris est libéré, le mercredi 23 août 1944, et alors que le crépitement des mitrailleuses se fait entendre place de la Concorde, que se dressent des barricades, il est décidé de fermer les bureaux de la rue de Clichy. C'est dans la liesse que les responsables du protestantisme français veulent vivre les premiers instants d'une France retrouvée. Marc Boegner s'exclame<sup>837</sup> : « Que de grandeur dans le spectacle de cette libération, et que de sérieux dans la joie de tous. » Avec sobriété, il ajoutera<sup>838</sup> deux jours plus tard : « Je rentre du bureau où j'ai présidé une réunion des mouvements de jeunesse. Maintenant que l'ordonnance de septembre 1940 est

---

<sup>836</sup> Carnets Boegner, p.71, note datée du samedi 25 janvier 1941.

<sup>837</sup> Carnets Boegner, p.297.

<sup>838</sup> Note datée du Samedi 26 août 1944, 16h30. Carnets Boegner, p.298.

abolie, il faut envisager le problème de la réorganisation des mouvements et de leur adaptation aux exigences nouvelles. » Le président de la FPF est bien décidé à poursuivre, dans le contexte de la reconstruction et de la paix, l'œuvre si durement accomplie en temps de guerre au service du protestantisme français. Le lendemain, il présidera un service d'action de grâce à l'Oratoire du Louvre.

Pourtant, si Paris est libéré et placé sous une nouvelle administration, la guerre, quant à elle, durera encore huit mois. Depuis le 3 juin 1944, par ordonnance à Alger a été institué le Gouvernement provisoire de la République française<sup>839</sup> (GPRF), que dirige Charles de Gaulle. Celui-ci mettra en œuvre l'essentiel des orientations retenues par le Conseil national de la Résistance (CNR).

La première rencontre entre les deux hommes a lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1945. De Gaulle apparaît courtois mais distant. Il connaît bien deux des fils<sup>840</sup> de Marc Boegner qui ont rejoint le combat de la France Libre et le mentionne à son interlocuteur. Mais le contact restera formel. Marc Boegner n'est pas de ce cercle. Sans doute aurait-il souhaité, intimement, la réconciliation du vainqueur de Verdun et du chef de la France Libre.

Quelques mois s'écouleront avant que les deux hommes ne se revoient : cette rencontre a lieu dans le contexte du procès de Pierre Laval, mi-octobre 1945, où Marc Boegner plaide pour Pierre Laval, trouvant le procès inique<sup>841</sup>. A cet entretien, Charles de Gaulle reste de marbre, appréciant, semble-t-il, fort peu l'intervention du pasteur Marc Boegner. Peut-être juge-t-il, au regard de l'histoire de France dont il vient d'écrire une page éminente, qu'il est des causes qui ne sont pas défendables, même pour des hommes d'Eglise. Entre temps a eu lieu le procès du Maréchal Pétain qui s'est ouvert en date du 23 juillet 1945. Marc Boegner y a témoigné le lundi 30 juillet 1945, cité par la défense. Le Conseil de la Fédération protestante de France avait décidé, en date du vendredi 27 juillet 1945, que Marc Boegner devait « répondre à la citation » que lui avait adressée le Maréchal Pétain. Marc Boegner a préparé soigneusement sa déposition. Il est calme et d'une grande maîtrise de lui-même, de sa pensée et de sa parole, comme il le dit lui-même<sup>842</sup>. Son témoignage est rapporté dans la presse de façon contradictoire. Marc Boegner le rapporte lui-

---

<sup>839</sup> Reconnu officiellement par les alliés le 3 octobre 1944.

<sup>840</sup> Etienne et Jean-Marc Boegner.

<sup>841</sup> Pierre Laval, condamné à mort pour trahison, sera fusillé le 15 octobre 1945 à la prison de Fresnes.

<sup>842</sup> Carnets Boegner, p.347.

même écrivant<sup>843</sup> que « Madeleine Jacob, dans *le Franc-tireur*, le traite d'Ignace de Loyola ! Le *Parisien libéré* titre « Déposition accablante du pasteur Boegner », tandis que les autres journaux (*Le Figaro*, *le Monde*) sont plutôt sobres. Le journal communiste *Ce soir* parle d'une déposition « modérée et absolument objective. » A quelques exceptions près, les critiques sont nombreuses. Marc Boegner n'a pas osé dire, dans l'enceinte du prétoire, ce qu'il avait écrit dans son projet de déposition à propos du Maréchal Pétain et, notamment, au sujet des lois les plus controversées : « Il m'a toujours donné l'impression d'être en complet désaccord avec son gouvernement<sup>844</sup> ». Il n'est pas sûr que cela ait été un oubli. Il est plus vraisemblable que Marc Boegner n'a ni voulu ni pu voler au secours du Maréchal, quelles que soient ses convictions intimes et la nature des liens qui s'étaient établis entre eux. Faire croire que le Maréchal Pétain était innocent des crimes qu'on avait commis en son nom était tout simplement impossible. Le Maréchal ne regarda pas de son côté lorsque le président de la FPF quitta l'audience. Un juré, manifestement peu convaincu par la déposition de Marc Boegner, demanda et ce fut la seule question, si « le Consistoire<sup>845</sup> était pour la collaboration avec l'Allemagne<sup>846</sup> ? »

Celui qui avait présidé aux destinées de la France occupée est jugé devant la Haute Cour de justice. Philippe Pétain est reconnu coupable *d'avoir entretenu des intelligences avec l'Allemagne, puissance en guerre avec la France, en vue de favoriser les entreprises de l'ennemi*. Par ces motifs, Pétain est condamné à la peine de mort, à l'indignité nationale et à la confiscation de ses biens. Gracié par le général de Gaulle, Pétain mourra en internement à Port-Joinville (Ile d'Yeux), le 23 juillet 1951.

Lorsque l'Assemblée générale de la FPF se réunit à Nîmes en octobre 1945, elle adresse un long message<sup>847</sup> au Général de Gaulle, président du Gouvernement provisoire de la République française. Confus et très religieux, difficilement rédigé par Charles Westphal, « après débats et retouches » et pour cette raison même moult fois réécrit par l'assemblée, il omettait de saluer celui qui avait sauvé l'honneur de la France. Ce texte, sorte de prédication, manquera sans doute son objectif et l'on peut s'interroger sur la manière dont le destinataire, le Président du Gouvernement

---

<sup>843</sup> *Idem*. pp.347-348.

<sup>844</sup> Carnets Boegner, p.349.

<sup>845</sup> En fait, le Conseil de la FPF ou son homologue le Conseil national de l'Eglise réformée de France.

<sup>846</sup> *Idem*, p.347.

<sup>847</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, pp.143-144.

provisoire de la République française, l'aura reçu. Pas un mot sur la Résistance, pas un mot sur le courage du Général et sur la France Libre, pas un mot sur la reconstruction de la France et la contribution que le Protestantisme français pourrait apporter à l'effort de la nation toute entière. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le lien de confiance avec le nouveau régime resterait à construire. Nous mettons ce texte en annexe à ce document<sup>848</sup>.

Le texte est enfin adopté à l'unanimité. La lecture des Actes de Nîmes, relativement à cet événement, ne dissipe pas l'incertitude qui nous a saisi : ce texte est trop éloigné de l'actualité d'un pays qui sort à peine de la guerre. Il affirme l'autorité de Dieu seul, comme si les délégués voulaient affirmer le recentrage protestant sur la foi des ancêtres et la référence biblique, et mettre l'actualité à distance. Au point que l'on peut se demander pourquoi l'Assemblée générale a tenu à en rendre destinataire le Général. L'actualité est pourtant impérieuse : c'est celle des élections qui viennent de se tenir la veille de l'ouverture de l'AG de la FPF ! C'est celle de l'élection d'une Assemblée constituante et du référendum associé, le peuple français ayant été saisi sur deux questions, premièrement : *Voulez-vous que l'Assemblée élue ce jour soit constituante ?* Et deuxièmement : *Si le corps électoral répond « oui » à la première question, approuvez-vous que les pouvoirs publics soient, jusqu'à la mise en vigueur de la nouvelle constitution, organisés conformément au projet de loi ci-contre* (le texte est joint<sup>849</sup>) ? Les résultats définitifs des votes au référendum seront publiés au Journal officiel du 13 mars 1946. Ils apparaissent comme un plébiscite<sup>850</sup>. Les résultats des élections des députés à l'Assemblée constituante seront connus, quant à eux, dès le 23 octobre 1945. Ils ouvrent la voie à la constitution du gouvernement De Gaulle II, où le MRP (Mouvement Républicain Populaire) dirigé par Maurice Schumann fait cause commune avec le PCF (Parti Communiste Français) de Maurice Thorez et la SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière) de Guy

---

<sup>848</sup> Voir Annexe VI.

<sup>849</sup> Le texte mentionne à l'article 10 que « les pouvoirs de l'assemblée consultative provisoire instituée par l'ordonnance du 17 septembre 1943 prendront fin le 21 octobre 1945 ». Projet de loi portant organisation des pouvoirs publics. Texte daté de Paris, le 17 août 1945, et signé du Général de Gaulle.

<sup>850</sup> Nombre d'électeurs inscrits : 25 717 551 ; nombre de votants : 20 361 709. Première question, suffrages exprimés : 19 283 882, nombre de « oui » : 18 584 746, nombre de « non » : 699 136. Deuxième question, suffrages exprimés : 19 244 419, nombre de « oui » : 12 795 213, nombre de « non » : 6 449 206.

Mollet<sup>851</sup>. Pour la première fois en France, l'élection bénéficie du vote des femmes. Elles sont trente-trois à être élues à ce scrutin, et représentent 5,6% des députés<sup>852</sup>. Nul doute que cela n'ait constitué un évènement.

Pour la première fois depuis la guerre, toutes les Eglises membres de la Fédération protestante de France, notamment les Eglises Luthérienne et Réformée d'Alsace et de Lorraine, retrouvent leur place au sein du protestantisme français. L'Assemblée générale, est émue et reconnaissante. Elle communique dans un profond sentiment de joie devant le processus de libération, même si cette joie est teintée de souffrance encore face au drame indicible qu'a vécu le peuple de France. La paix retrouvée, une étape nouvelle s'ouvre désormais.

Au sommet de la Fédération protestante de France, deux hommes se seront illustrés durant la Seconde Guerre mondiale : Marc Boegner et André-Numa Bertrand. Lors de l'AG de Nîmes les délégués leur exprimeront unanimement leur gratitude par la motion suivante :

« L'Assemblée du Protestantisme français,  
Après avoir entendu les rapports du président et du vice-président de la Fédération protestante sur l'activité qu'ils ont déployée au nom du Conseil, ou parfois en leur propre nom, pendant la guerre et l'occupation ennemie, tient à exprimer son entière approbation au Conseil de la Fédération tout entier, et à manifester sa reconnaissance à ceux qui ont tout spécialement porté la lourde responsabilité : les pasteurs Marc Boegner et A.-N. Bertrand<sup>853</sup>. »

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et tandis que A.-N. Bertrand est physiquement très affaibli, Marc Boegner, président de la FPF depuis 1930, s'affirme comme le leader incontesté du protestantisme français.

---

<sup>851</sup> Les résultats sont les suivants : sur 586 députés, et compte-tenu de l'effondrement du Parti radical d'Edouard Herriot, le PCF (et apparentés) dispose de 159 députés, le MRP de 150 députés et la SFIO (et apparentés) de 146 députés. Les trois groupes représentent 77,64% du nombre d'élus.

<sup>852</sup> Source : Assemblée nationale. [www2.assemblee-nationale.fr](http://www2.assemblee-nationale.fr)

<sup>853</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, p.61. Cet éloge intervient dès l'après-midi du mardi 23 octobre 1945.



*Source : COE/FPF, Marc Boegner.*

### C. LA FPF ET L'ARMÉE DU SALUT

A la tête de la FPF, deux hommes furent en effet régulièrement sollicités pour défendre les intérêts du protestantisme français pendant la seconde guerre mondiale. Ce furent André-Numa Bertrand et Marc Boegner. Tous deux assumaient en outre des responsabilités importantes au sein de la nouvelle Eglise réformée de France créée en 1938, Marc Boegner en qualité de président du Conseil national, et André-Numa Bertrand comme président du conseil régional réformée d'Ile-de-France. Lois iniques, précarité des associations protestantes, arrestations arbitraires se succédaient confrontant l'institution fédérative à ses limites. Aucun d'eux ne renonça jamais à plaider la cause protestante et défendre les ministres du culte ou les responsables laïcs protestants. André-Numa Bertrand était à Paris, Marc Boegner à Nîmes où il résida du 27 septembre 1940 au 3 mars 1943. Du fait des distances, de la partition de la France en deux zones, la coordination entre eux fut difficile. Marc Boegner fut plutôt protégé par son statut de membre du Conseil national de Vichy. André-Numa Bertrand, quant à lui, président de la FPF par intérim et homme de terrain, fut souvent aux premières loges des sollicitations.



Lors de l'Assemblée générale du protestantisme français de Nîmes en octobre 1945, en effet, le rapport d'André-Numa Bertrand est lu, du fait de son absence pour raison de santé. Le pasteur A-N Bertrand s'y exprime ainsi <sup>854</sup> :

« Une plus grave tâche et plus difficile nous échet lorsque les Allemands prirent des mesures contre l'Armée du Salut. Ce fut d'abord la fermeture de ses salles d'évangélisation. Nous obtînmes (*leur maintien*) à la condition que le service y serait assuré par des pasteurs de l'Eglise réformée de France ; autorisation assez précaire, puisque le jour où nous annonçâmes une première réunion à la salle centrale<sup>855</sup> elle fut aussitôt interdite sans autre explication. Puis ce fut la fermeture des œuvres sociales : terrible danger pour la foule des miséreux, de jour en jour accrue par la guerre. Nous étions en train de nous débattre pour essayer de les sauver, lorsque le ministre Laval prononça la dissolution de l'Armée du Salut, ce que n'avaient pas fait les autorités d'occupation qui s'étaient contentées d'interdire son fonctionnement tout en respectant son existence même. Du fait de cette initiative, l'affaire passait entre les mains du président Boegner et nous n'avions plus à nous en occuper. On sait l'heureuse solution qui est intervenue [...].<sup>856</sup> »

Le pasteur A- N. Bertrand discerne donc trois étapes :

- La fermeture des salles d'évangélisation : En dépit de l'intervention diligente du pasteur Bertrand, ceci ne suffit pas à garantir la pérennité de ces lieux d'évangélisation. L'Armée du Salut, dont la direction internationale était en Angleterre, paraissait suspecte. Plusieurs officiers britanniques purent néanmoins quitter la France. Mais, parmi ceux qui étaient demeurés sur place, plusieurs furent internés. Le port de l'uniforme et les réunions publiques étaient désormais proscrits, avec plus ou moins de fermeté selon les lieux.

---

<sup>854</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, pp.49-55.

<sup>855</sup> Il s'agit de la chapelle Taitbout, rue de Provence, salle acquise en 1921 par l'Armée du Salut.

<sup>856</sup> Actes AG FPF Nîmes 22-26 octobre 1945, pp.51-52.

- La fermeture des œuvres sociales : « terrible danger, écrit A-N. Bertrand, pour la foule des miséreux de jour en jour accrue par la guerre !<sup>857</sup> ». Les œuvres s'étaient beaucoup développées, l'Armée du Salut, qui avait été créée en France en 1881, prenant véritablement son essor entre les deux guerres avec la création de grandes institutions sociales à Paris en Province, comme cela fut souligné lors de l'Assemblée générale de l'Armée du Salut qui s'est tenue à Thiais en 2012. On peut mentionner l'ouverture de la salle centrale, rue de Provence en 1921, l'ouverture du Palais de la femme (première grande institution sociale salutiste en France) en 1926, l'ouverture de la péniche et du Palais du peuple en 1929, la création de la Cité-refuge en 1933, l'achat de la propriété de Morfondé à Villeparisis en 1937 qui servit aussi de refuge clandestin pour des enfants juifs pendant la guerre.

- Et enfin, la dissolution, qui contraignait l'Armée du Salut à une semi-clandestinité. Beaucoup de salutistes s'illustrèrent alors par leur courage et leur fidélité. Parmi les grands résistants, il convient de citer notamment le major Georges Flandre, officier à Montpellier, chef de réseau à Marseille sous le nom de Montcalm, arrêté le 27 avril 1944 et fusillé par les Allemands. Ou le tailleur de Saint-Germain-de-Calberte, Paul Tinel qui hébergea une famille juive de novembre 1942 au printemps 1943, M et Mme Majer Landau et leur fille Sylvie. Paul Tinel, officier de l'Armée du salut, fut honoré, ainsi que sa sœur prénommée Amy ou Annie, de la médaille des Justes en date du 30 août 1988<sup>858</sup>.

Sur la fermeture des salles d'évangélisation, l'Eglise réformée de France se substitua à la FPF qui ne possédait, quant à elle, aucun lieu de culte, ni aucune salle, et ne pouvait gérer un tel dispositif.

Quant à la fermeture des œuvres sociales, il s'agissait de tenter de plaider l'intérêt public et de justifier du rôle charitable de l'Armée du Salut auprès des populations précarisées par la guerre. Mais la loi du 4 octobre 1940 était redoutable, mettant sous tutelle du Secours national les associations caritatives. En outre, L'Etat s'était engagé à dresser la liste des associations qui feraient l'objet d'un agrément de la

---

<sup>857</sup> *Idem*, p.52.

<sup>858</sup> Dossier Yad Vashem n° 3979.

part du Secours national. Et l'Armée du Salut n'était pas dans la liste des associations agréées, ce qui la privait de toute légitimité pour poursuivre son action, en application de l'article 5 de cette loi qui stipulait : « Art.5. - Le Secours national pourra déléguer aux œuvres privées qui ont une spécialité nettement définie et dont la liste limitative sera établie par décret de poursuivre leur mission dans les conditions de leur fonctionnement habituel en liaison directe avec l'autorité publique. »

André-Numa Bertrand utilise l'expression « d'interdire son fonctionnement ». En effet, la loi du 4 octobre 1940 relative au Secours national, publiée au *Journal officiel* du 10 octobre 1940, porta sévèrement atteinte à l'action même de l'Armée du salut. Le mandat confié au Secours national était précis comme en témoignent les articles suivants :

« Art.2. - Il complète l'action des pouvoirs publics et coordonne l'action des œuvres privées dans leur aide aux populations civiles éprouvées par la guerre et ses suites. [...].

Art.3. - Dans le cadre de la mission du Secours national définie à l'article 2 ci-dessus, et notamment en ce qui concerne l'assistance par le travail, le ravitaillement, le logement, l'habillement, le chauffage, le Secours national représente les œuvres privées devant les pouvoirs publics. Dans la limite des attributions ainsi définies, le Secours national est seul qualifié pour formuler des appels publics à la générosité et recevoir des subventions de l'Etat ou des diverses collectivités publiques. »

Le Secours national, créé le 4 août 1914 et tombé en désuétude, avait en effet été reconstitué par la loi du 29 novembre 1939, loi publiée au *Journal officiel* daté du 1<sup>er</sup> décembre 1939, placé sous la présidence du Maréchal Pétain et chargé de coordonner l'aide publique et privée. Aucune collecte ne pouvait plus avoir lieu ni aucune distribution d'aide sans l'accord de celui-ci. Cette loi du 4 octobre 1940 stipulait en effet à l'article 4 que « les œuvres privées qui ne se soumettraient pas aux injonctions faites par le Secours national dans les limites de sa compétence pourront être frappées de l'interdiction de poursuivre leur activité. Cette interdiction sera prononcée par décret en Conseil d'Etat. »

Force est de reconnaître que l'Armée du Salut était donc en sursis depuis le début de la guerre et les premières lois du régime de Vichy.

Succédant à François Darlan, Pierre Laval était devenu chef du gouvernement le 18 avril 1942. Ce qu'il resta jusqu'au 19 août 1944 cumulant les fonctions de chef de gouvernement, ministre des affaires étrangères, ministre de l'intérieur et ministre de l'information.

En mai 1942, comme le souligne Raymond Delcourt<sup>859</sup> « la première sérieuse alerte fut donnée lorsque la police allemande se présenta au poste de Bordeaux, ordonna la fermeture de la salle de réunions, confisqua la caisse et les livres et interdit le port de l'uniforme. Cette intervention brutale ne faisait que préluder aux mesures drastiques qui furent prises en juin et qui s'étendirent à toute la zone occupée. Le 27 juin 1942, les autorités d'occupation perquisitionnent au QG de la rue de Rome (à Paris) et interrogent les officiers responsables ».

Le décret n°42 du 9 janvier 1943 porta dissolution de l'Association des œuvres françaises de bienfaisance de l'Armée du salut. Ce décret était rédigé ainsi :

Décret n° 42 du 9 janvier 1943  
portant dissolution d'une association  
(Publié au Journal officiel de la république française du 28 janvier 1943).

*Source : BnF / Bibliothèque nationale de France - François Mitterrand*

Le chef du Gouvernement,

Vu l'acte constitutionnel n°12 ;

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ;

Vu la loi du 5 octobre 1940 ;

Vu la loi du 11 juillet 1941 ;

---

<sup>859</sup> Raymond Delcourt, *L'Armée du salut*, Que sais-je ? PUF, Paris, avril 1989, p 28.

Le conseil de cabinet entendu,

Décrète :

Art.1<sup>er</sup> : L'association dite Association des œuvres françaises de bienfaisance de l'armée du salut dont le siège est à Paris, 76, rue de Rome, est et demeure dissoute.

Art.2 : Est abrogé le décret du 7 août 1931 qui a reconnu d'utilité publique l'association dite Association des œuvres françaises de bienfaisance de l'armée du salut.

Art.3 : Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur et le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret dont il sera fait mention au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 9 janvier 1943.

Pierre Laval

Le décret fit l'effet d'un coup de tonnerre dans le ciel protestant. Tandis que d'autres mesures menaçaient d'être prises à l'encontre des Unions chrétiennes (YMCA) ou de la Société des Amis (Quakers).

Deux ministres étaient chargés de l'exécution du présent décret, le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, qui n'était autre que Pierre Laval lui-même, et le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances, Pierre Cathala.

La Fédération protestante de France ne pouvait rester inactive. André-Numa Bertrand ne disposait pas de la notoriété suffisante pour interpeller le gouvernement. Il fut donc fait appel à Marc Boegner. Celui-ci, dans une note laconique datée de Nîmes, le 29 janvier 1943, écrit : « Un décret dissout l'Association des œuvres de bienfaisance de l'Armée du salut, sous prétexte de double emploi avec le Secours national. Sont-ce les Allemands qui ont exigé cette mesure ? Là encore, je dois intervenir. »<sup>860</sup>

---

<sup>860</sup> Carnets du pasteur Boegner (1940-1945), p 230. Nota : Du jeudi 31 décembre 1942 au 28 janvier 1943, il n'y a aucune note dans les carnets Boegner.

« L'Armée du Salut était dissoute, ses biens mis sous séquestre et son président déchu de ses droits et pouvoirs. Les officiers et employés se trouvèrent remerciés sans indemnité. L'administration des Domaines, particulièrement zélée à Marseille, apposa les scellés sur le foyer de la rue Félix-Pyat et emporta la caisse. Dans la plupart des cas, elle fut heureusement plus lente à se mettre en branle », commente Raymond Delcourt <sup>861</sup>.

Dans l'adversité, l'Armée du Salut fut la première à se mobiliser pour tenter d'assurer la continuité de sa mission. « Des sessions de formation d'officiers (p.29, Raymond Delcourt, Que sais-je ?) eurent même lieu en Savoie au début de 1943 et à Paris à la fin de la même année ».

Ses responsables prirent contact avec Marc Boegner.

Dans la note de M. Boegner, datée du jeudi 11 février 1943, on peut lire sous la plume du président de la Fédération protestante de France : « Longue visite ce soir de Péan accompagné d'officiers de l'Armée du salut. Péan arrivait de Paris en passant par Vichy. Des renseignements qu'il a eus à Paris même, il ressort que la mesure prise contre l'Armée du salut a été déterminée par des motifs politiques <sup>862</sup>». « *Ce sont tous des gaullistes* », lui a-t-on dit. « Avec une affirmation de ce genre, ajoute Marc Boegner, on pourra sans entendre personne dissoudre tout ce qu'on voudra et enfermer qui on voudra. Au ministère de l'Intérieur, on paraissait dire qu'il y avait des Allemands derrière cette mesure, que l'Allemagne exigeait la suppression totale de l'Armée du Salut. Péan<sup>863</sup> m'a dit que Doriot, abandonné par les Allemands, est hors de cause. La question restait donc en suspens ».

Peu de temps après, le Commissariat général à la famille prit l'immeuble salutiste de l'avenue de l'Opéra.

---

<sup>861</sup> *Op.cit.*, p.29.

<sup>862</sup> Carnets Boegner, p.232.

<sup>863</sup> Officier suisse de l'Armée du Salut, Charles Péan est né à Paris le 28 février 1901. Il s'illustrer dans son combat pour la fin du bagne en Guyane. Il prend la tête de l'Armée du Salut en France de 1957 à 1966, puis en Suisse jusqu'en 1971. Il meurt à Neuchâtel (Suisse) le 14 juillet 1991.

Dès 1938, organisme à dimension internationale, l'Armée du Salut s'était rattachée au Conseil œcuménique en voie de formation. Après la défaite de 1940, l'Armée du Salut avait fait en France un choix analogue à celui de la Fédération protestante, c'est-à-dire, avoir des responsables dans les deux zones. Ainsi, un quartier général pour la zone non occupée s'était installé à Valence tandis que les principaux services continuaient de fonctionner à Paris au 76 de la rue de Rome<sup>864</sup>. Au leadership d'Albin Peyron (1917-1935), avaient succédé ceux de Gustave Isely (1935-1939), Franck Barret (1939-1940) et Ernest Dejonghe (1940-1943).

En premier lieu, Marc Boegner demanda donc d'urgence audience à René Bousquet<sup>865</sup>, secrétaire général pour la Police. Il souhaitait parler de l'Armée du Salut et aussi d'autres sujets qui le préoccupaient dont l'arrestation des pasteurs Trocmé et Theis au Chambon-sur-Lignon, et des menaces qui pesaient sur les biens des Quakers et les Unions chrétiennes de Jeunes Gens (YMCA). Marc Boegner relate à deux reprises son entretien du 19 février 1943 avec René Bousquet, une fois dans ses carnets<sup>866</sup> où il mentionne notamment que René Bousquet a pris l'engagement de lui écrire dès le soir même les réponses à ses questions, et une fois dans son ouvrage intitulé *L'exigence œcuménique*<sup>867</sup>.

L'entretien ne fournit pas au président de la Fédération protestante de France les informations qu'il attendait. Mais René Bousquet apprit ce jour-là à Marc Boegner que « la ligne de démarcation serait supprimée le 1<sup>er</sup> mars<sup>868</sup> et que, si mon ministère l'y appelait, je pourrais voyager librement de Marseille à Lille ». De retour à Chambéry où il retrouva son épouse Mary, décision fut prise par le couple Boegner de « prendre les mesures nécessaires à leur départ » de Nîmes et leur retour à Paris. Avec Pierre Maury, qui était arrivé à Nîmes le 22 février, il convînt de prêcher à la paroisse de Passy-Annonciation - dès le 7 mars à Paris.

---

<sup>864</sup> Raymond Delcourt, *Op.cit.* p.27.

<sup>865</sup> René Bousquet, secrétaire général pour la police au Ministère de l'Intérieur d'avril 1942 à décembre 1943. Un des principaux responsables de la déportation des juifs, il sera assassiné le 8 juin 1993 à Paris.

<sup>866</sup> Cette note est écrite dans le train de Vichy à Lyon, 19 février 1943 (carnets p.233).

<sup>867</sup> Marc Boegner, *L'exigence œcuménique – souvenirs et perspectives*, Paris, Albin Michel, 1968, pp.62 -163.

<sup>868</sup> De l'année 1943.

Les journées qui suivirent furent remplies par la session du Conseil national de l'Eglise réformée, siégeant à Nîmes pour la dernière fois, et par la conférence des chefs protestants des Chantiers de jeunesse réunie à Valence.

Le mardi 23 février 1943<sup>869</sup>, Marc Boegner écrit une phrase liminaire, juste quelques mots lourds de sens : « Conférence avec les chefs de l'Armée du salut ». Marc Boegner n'en dit pas plus. Puis poursuit sur d'autres sujets. Cette rencontre fut sans doute décisive. Ernest Dejonghe dirige l'Armée du Salut à ce moment-là, mais seul Charles Péan apparaît comme l'interlocuteur privilégié de Boegner en ces jours décisifs.

La rencontre avec René Bousquet n'ouvrait aucune perspective. La question n'était pas seulement une question de simple police, mais bien une question de principe. Le protestantisme lui-même était gravement affecté par la mesure de dissolution frappant l'Armée du Salut. C'est donc conscient de ses responsabilités que le Conseil de la Fédération protestante de France lui-même demanda alors à Marc Boegner, le 9 mars 1943, de rencontrer le chef du gouvernement en personne. André-Numa Bertrand avait de son côté entrepris des démarches pressantes à Paris, « cependant, dit M. Boegner, la solution tardait et l'on éprouvait de vives inquiétudes.<sup>870</sup> »

Le Conseil de la FPF ne put réunir que quelques-uns de ses membres, ce qui parut chagriner Marc Boegner :

« Nous étions huit ou neuf seulement, bien des membres sont dans l'autre zone, et plusieurs Parisiens s'étaient excusés. Bertrand, que j'avais prié de présider, m'a souhaité la bienvenue avec une affection qui m'a profondément ému. J'ai mis le Conseil au courant de mes plus récentes démarches. Nous avons examiné ensuite quelques questions importantes. Il a été entendu que je verrais Laval dès demain et lui parlerai du problème des « *demi-juifs* »<sup>871</sup>. J'entreprendrai également le chef du gouvernement de l'Armée du Salut et des départs pour l'Allemagne<sup>872</sup> ». Sur ce

---

<sup>869</sup> Carnets Boegner p.234.

<sup>870</sup> M. Boegner, *L'exigence œcuménique*, Paris, éditions Albin Michel, 1968, p.163.

<sup>871</sup> Il fait ici référence à Darquier de Pellepoix qui dirigea le Commissariat général aux questions juives du mai 1942 à février 1944. Il avait succédé à Xavier Vallat. Celui-ci envisageait la publication d'une loi interdisant aux juifs de voyager sous prétexte de les empêcher de faire du marché noir...

<sup>872</sup> Carnets M. Boegner, p 237, note datée du Mardi 9 mars 1943.



dernier point, la réquisition du travail, le Conseil de la FPF souhaita que soit signifié à Pierre Laval son accord avec la position catholique, qui avait fait l'objet d'une déclaration hostile à cette mesure. Il n'est pas sans importance de noter que le catholicisme se situa clairement contre cette mesure dite service du travail obligatoire (S.T.O) au nom de la défense de la famille.

Le temps était compté. Et les dossiers urgents se multipliaient dans le contexte de la collaboration du régime de Vichy avec l'occupant. Le Conseil pria donc son président, dès le 8 mars 1943, de demander audience à Pierre Laval. Celui-ci avait été nommé chef du gouvernement le 18 avril 1942 à la place de l'Amiral Darlan. Marc Boegner, toujours membre du Conseil national de Vichy, fut reçu le 10 mars 1943. Marc Boegner parla en effet aussi de la « relève » et de l'éventualité qu'il redoutait d'une nouvelle loi sur les juifs<sup>873</sup>. Marc Boegner aborda « dès l'entrée » la question de l'Armée du Salut, la dissolution de celle-ci ayant été prononcée déjà depuis deux mois.

Le dossier lui avait déjà été soumis. « Laval m'apprit que M. Pichat<sup>874</sup>, président du Secours national, était déjà venu l'en entretenir. L'affaire était pendante depuis plusieurs semaines ». Georges Pichat avait été nommé à la présidence du Secours national<sup>875</sup>, lors de la reconstitution de cette institution par Edouard Daladier le 19 octobre 1939, et reconduit dans ses fonctions le 15 juillet 1940. A ce titre il gérait l'aide publique et se trouvait donc en lien avec les principaux organismes charitables de l'époque, dont l'Armée du Salut.

Marc Boegner, dans son développement<sup>876</sup>, évoque la responsabilité de l'Amiral Platon dans la décision de dissolution. Comme on le verra plus loin, cette responsabilité est avérée, mais il semble que le président de la FPF n'en eut

---

<sup>873</sup>In *L'exigence œcuménique*, p.163.

<sup>874</sup> In [www.conseil-etat.fr](http://www.conseil-etat.fr), « *Le Conseil d'Etat et la juridiction administrative* » : Georges Pichat fut vice-président du Conseil d'Etat de 1937 à 1938. C'est Alfred Porché qui lui succéda de 1938 à 1944. Georges Pichat avait fait ses études à l'institut St-Joseph de Lyon, puis de brillantes études de droit à la faculté de théologie catholique de cette ville, puis à l'Ecole libre des Sciences politiques de la rue St-Guillaume à Paris.

<sup>875</sup> Le décret du 4 octobre 1940 place le Secours national sous la haute autorité du Maréchal Pétain, centralisant et imposant une coordination obligatoire de toutes les œuvres de charité et d'aide mutuelle en relation avec la guerre et d'après-guerre.

<sup>876</sup> In *L'exigence œcuménique*, p.163.

réellement connaissance qu'*in fine*, lors d'un entretien avec Charles Péan peu avant la restitution des biens à l'Armée du Salut. Les relations avec l'amiral Platon étaient mauvaises, mais cet événement ne sembla pas être celui qui provoqua la rupture entre les deux hommes. C'est sur la question des lois racistes de Vichy que se cristallisa la rupture. Le pasteur Boegner avait fait référence aux racines huguenotes de son interlocuteur, ce qui avait laissé ce jour-là l'amiral Platon de marbre. Le fait est d'autant plus probable qu'une autre imprécision s'est glissée dans la relation que fait Boegner de ce même entretien avec Pierre Laval. Il mentionne la fonction de « vice-président du Conseil d'Etat » exercée à l'époque selon lui par Georges Pichat ; or Georges Pichat n'en était plus vice-président depuis 1938.

Alarmés, les chefs de l'Armée du Salut étaient venus voir Marc Boegner à Nîmes. De son côté André-Numa Bertrand avait entrepris des démarches pressantes à Paris. L'entretien du 10 mars 1943 était celui de la dernière chance.

Pierre Laval prit la décision de mettre l'Armée du Salut sous la garde de l'Association des Diaconesses de la rue de Reuilly. Le pasteur Boegner parle d'une « solution étrange au premier abord, mais que M. Pichat, alerté par le baron de Neuflyze<sup>877</sup>, avait accueillie comme satisfaisante ». L'Association des Diaconesses, présidée par Georges Lauga, serait chargée de gérer les œuvres et les biens de l'Armée du salut. Le président de la FPF fut invité à « adresser d'urgence à Vichy, sur l'Association des Diaconesses, une note que Lauga et Christian Monnier rédigèrent le même jour<sup>878</sup> ». L'entretien s'engagea ensuite sur d'autres sujets.

C'est à l'hôtel Matignon que Marc Boegner fut reçu par le chef du gouvernement. « C'est ce matin-là, je tiens à le dire, qu'il accéda à la requête que je lui présentai à propos de l'Armée du Salut. Je ne puis ouvrir ce chapitre<sup>879</sup>, mais il faut qu'on sache

---

<sup>877</sup> Le Baron De Neuflyze, banquier protestant, était, semble-t-il, membre du Conseil d'administration de l'association des diaconesses de Reuilly.

<sup>878</sup> *Op.cit.* p.163.

<sup>879</sup> On peut s'étonner de cette remarque de M. Boegner qui vient plus loin, à nouveau, à la rescousse de Pierre Laval, comme il le fera toujours relativement aux rencontres officielles, soucieux de ne prononcer aucune parole définitive et tentant de relever tout autant les points positifs que les faiblesses de ses interlocuteurs. M. Boegner, dans ses carnets, prétendra toujours à l'objectivité et à une certaine distance par rapport à son sujet.

que si les biens et les œuvres de l'Armée du Salut, dissoute par Pierre Laval à qui on avait fait voir en elle un foyer du Gaullisme (encore un !), ont été remises à la gérance de l'Association des Diaconesses, c'est à l'engagement que prit ce jour-là Pierre Laval qu'on le doit<sup>880</sup> ». Marc Boegner avait abordé cette question en disant à Pierre Laval : « je viens aujourd'hui vous parler de chrétiens »<sup>881</sup>.

L'Association des diaconesses était à l'époque présidée par le pasteur Georges Lauga, tandis que la communauté avait à sa tête Sœur Matter. Marc Boegner avait lui-même installé, en 1934, Georges Lauga à la tête de l'Association.

Marc Boegner eut, ce jour-là, l'assurance que, si la chose était possible, l'Association des diaconesses serait chargée de gérer les œuvres et les biens de l'Armée du Salut. Il fut invité à adresser, sans retard, une note sur les diaconesses à Vichy, note qui fut rédigée par Georges Lauga et Christian Monnier.

M. Pichat, en sa qualité de président du Secours national, n'avait pas pu ignorer la dissolution de l'Armée du Salut. Saisi par le Baron de Neufelize, membre du Conseil d'administration des diaconesses, d'une proposition d'attribution des biens à l'association des diaconesses, il s'était montré plutôt favorable. C'est donc aussi dans le cercle des diaconesses et des responsables associés à la gestion de leurs œuvres que s'est précisée cette transition. Les diverses démarches entreprises permirent<sup>882</sup> que les 316 officiers soient intégrés comme évangélistes de l'Eglise réformée de France (E.R.F.) et, pour ceux qui étaient responsables d'une institution sociale, qu'ils soient intégrés comme directeurs dépendant de l'Association des Diaconesses de Reuilly. Le Quartier général de la rue de Rome étant fermé, quelques bureaux s'installèrent à la rue de Reuilly. « Il faut rendre hommage, dit Raymond Delcourt, au pasteur Lauga, administrateur, et à Sœur Matter, directrice, pour *leur bienveillant et chaleureux accueil et leur fraternelle hospitalité*. Quelques salles purent être à nouveau utilisées, les attributs salutistes en ayant été retirés ; surtout, des locaux protestants s'ouvrirent spontanément aux salutistes. Quant aux œuvres caritatives, elles purent poursuivre leur action particulièrement nécessaire en ces temps de restrictions et de chômage ».

---

<sup>880</sup> Rapport Boegner, AG FPF de Nîmes, 1945, p.38.

<sup>881</sup> Carnets M. Boegner, p.238.

<sup>882</sup> Raymond Delcourt, *L'Armée du salut*, Paris, P.U.F., « Que sais-je ? », 2ème édition, 1989, p 29.

La Communauté des diaconesses se montra exemplaire, elle qui n'était pourtant pas épargnée par la guerre et ses conséquences. Ce qui sera vécu par l'Association des diaconesses dans le contexte de la gestion temporaire des biens de l'Armée du Salut nous est connu par la *Petite Chronique de Reuilly à travers quelques visages*<sup>883</sup>, qui fut rédigée par Sœur Elisabeth. En juin 1940, les sœurs diaconesses sont dispersées. « Il ne restait que douze sœurs à Reuilly avec Sœur Meyer, encore là, Sœur Annette, et un seul docteur : Mademoiselle Édith Boegner<sup>884</sup>, écrit sœur Elisabeth. » Mais la communauté était très soudée et, à l'exception des sœurs restées en province, elle se reconstitua peu à peu dans les mois qui suivirent.

Dans la *Petite Chronique*, sœur Elisabeth mentionne<sup>885</sup> « qu'il n'y eut pas d'héroïsme spectaculaire, mais beaucoup de ferveur ; les entrées au noviciat sont nombreuses. Sœur Annette et Monsieur Lauga prennent en secret leurs responsabilités. Plusieurs jeunes filles juives sont cachées à la Ruche ; tel résistant blessé est accueilli, opéré et gardé le temps nécessaire. Un jour, une partie de la maison (en façade du 95, rue de Reuilly) est réquisitionnée par les soldats allemands. Sœur Annette leur tient tête, et obtient que la chapelle soit respectée, et les offices quotidiens célébrés ».

La mobilisation de la communauté d'une part et de l'association d'autre part fut sans faille. Sœur Elisabeth nous apporte des informations précieuses quant à cette page écrite, de façon *étonnante* comme elle la qualifie elle-même, avec l'Armée du Salut. Dans sa *Petite chronique*, les conditions du transfert sont ainsi définies et mises en œuvre : « L'Armée du Salut est dissoute par un décret de Vichy et toutes ses œuvres, une quarantaine, sont confisquées. Ce décret draconien comporte cependant une clause qui sera l'issue de secours : « les responsables actuels de l'Armée du Salut peuvent désigner une Association similaire à la leur, capable de gérer leurs biens en attendant leur liquidation »<sup>886</sup>. Le Colonel Dejonghe, alors chef de l'Armée du Salut en France, se tourne vers l'Association des Diaconesses. Dans les vingt-quatre heures, M. Lauga et Sœur Annette prennent cette décision dont les conséquences pouvaient être graves. Les salutistes enlèvent leur costume et restent

---

<sup>883</sup> *In Revue Foi et Vie*, avril 1992.

<sup>884</sup> Edith Boegner (1896-1943) était la fille d'Alfred Boegner et Emilie Dehaut de Pressensé, cousine germaine de Marc Boegner. Elle est l'auteure avec Maxime Laignel-Lavastine d'un ouvrage de médecine intitulé « Amyotrophie cervicale postérieure avec syndrome de Raynaud et dégénérescence pyramidale d'origine encéphalithique – Poitiers, Société française d'imprimerie, 1928 ».

<sup>885</sup> *Petite chronique*, p.42.

<sup>886</sup> *Ibidem*.

à la direction de leurs œuvres. Le Quartier général, au lieu de siéger rue de Rome, vient s'installer à Reuilly. Grâce à cet habile camouflage, l'Armée du Salut put continuer à vivre, alors même qu'elle était dissoute ! »

La solidarité protestante aidant, l'Armée du Salut se fondit donc dans de nouveaux habits sans changer fondamentalement de nature ni modifier profondément son organisation. La médiation de la Fédération protestante de France s'était exercée opportunément et les réseaux réformés avaient montré leur grande efficacité.

Dans le contexte de l'occupation allemande, « le même courage exemplaire, poursuit Sœur Elisabeth, présida du reste à l'action des diaconesses de la communauté présentes en province, telles Sœur Lambercier, Sœur Marie, Sœur Gisèle et (de) tant d'autres » qui furent fidèles à leur vocation.

Heureux épilogue, la restitution des biens à l'Armée du Salut intervint dans le contexte de la libération de Paris<sup>887</sup>. Une question demeurait, à savoir identifier celui qui portait la responsabilité de la dissolution de l'Armée du Salut. La question avait été posée dans les cercles protestants et parmi les responsables de l'Armée du Salut relativement à l'autorité qui avait donné l'ordre de dissoudre l'Armée du Salut. Était-ce l'Allemagne ? La réponse fut donnée par Charles Péan, dont le nom, nous l'avons vu, passera à la postérité comme celui qui est à l'origine de la fermeture du bagne de Guyane. Il est bien entendu que c'est le gouvernement de Vichy, placé sous l'autorité de Pierre Laval, chef du gouvernement du 18 avril 1942 au 19 août 1944, qui était seul responsable de cette décision. Mais au sein du gouvernement, un homme avait joué un rôle déterminant dans cette décision, l'Amiral Platon.

Charles Péan<sup>888</sup> raconta à Marc Boegner, le jeudi 31 août en matinée, son dernier entretien avec l'amiral Platon, fin mars 1943, au cours duquel l'amiral lui a dit : « C'est moi qui, ayant appris par des rapports verbaux que vos centres étaient des foyers de gaullisme, c'est moi qui ai écrit au ministre de l'Intérieur pour le prier de faire ce qu'il devait faire. » « Ainsi, ajoute Marc Boegner, contrairement à ce que nous croyions, les Allemands n'ont été pour rien dans la dissolution de l'Armée du Salut. » C'est donc un protestant – l'Amiral Platon - qui a été, sans doute pas seul mais certainement de façon décisive, à l'origine de la dissolution de l'Armée du Salut

---

<sup>887</sup> Celle-ci intervint du 19 au 25 août 1944.

<sup>888</sup> Carnets Boegner, note du jeudi 31 août 1944, pp.301-302.

en France ! Patrick Cabanel<sup>889</sup> mentionnera avec beaucoup de précision la liste des protestants hauts fonctionnaires associés au régime de Vichy ou au contraire ayant fait allégeance à De Gaulle et à la France Libre. A propos de l'amiral Platon, il écrit que « L'homme était antigauilliste, anglophobe et antisémite, [...] » et que « son parcours illustre les dérives d'une poignée de protestants collaborationnistes »<sup>890</sup>. Raymond Delcourt<sup>891</sup> évoque la fin du calvaire sous la forme suivante : « Quelques semaines après le débarquement allié du 6 juin 1944, c'était la fin du cauchemar pour les salutistes aussi : ils reprenaient possession de leurs locaux et pouvaient redosser leur uniforme. Le poste de Strasbourg<sup>892</sup> évacué à Périgueux rentrait chez lui. Meurtrie par ces épreuves mais non abattue, l'Armée, convalescente, rassemblait ses forces dispersées et regardait l'avenir avec confiance. De nouveaux horizons s'ouvraient à son activité ». Dès le début de l'année suivante Wycliffe Booth prit la direction de l'Armée du Salut en France ouvrant une nouvelle étape, celle de la reconstruction. La Fédération protestante de France avait permis à l'Armée du Salut, avec l'aide des diaconesses de Reuilly, de traverser la tourmente de la seconde guerre mondiale, l'une des pages les plus sombres de notre histoire nationale.

La guerre n'étant pas terminée, c'est à l'occasion d'un moment festif marqué d'une grande intensité et d'une profonde émotion que les biens de l'Armée du Salut furent restitués, le dimanche 17 septembre 1944. Marc Boegner écrit<sup>893</sup> : « Je note seulement que j'ai présidé, ce matin, la réouverture de l'œuvre de l'Armée du salut. J'ai eu une grande joie. La salle centrale surbondée, un orchestre de la *Salvation Army* était présent ».

La salle mentionnée était celle de la chapelle Taitbout. Avec humour, le pasteur Boegner ajoute que, ce jour-là, il avait prêché sur « Rendez à César<sup>894</sup> » .... Un lien étroit liera désormais, et durablement, la FPF et l'Armée du Salut.

---

<sup>889</sup> Cabanel Patrick, *De la Paix aux résistances, les Protestants en France (1930-1945)*, Paris, Fayard, « Histoire », 2015, p.498 et ss.

<sup>890</sup> Capturé le 22 juillet 1944, il sera exécuté par la résistance dans les allées du domaine de la Querrerie en Dordogne le 28 août 1944.

<sup>891</sup> Delcourt Raymond, *L'Armée du Salut*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, 2<sup>ème</sup> édition corrigée, p.29.

<sup>892</sup> *Idem*, p.30.

<sup>893</sup> Carnets Boegner, p.307.

<sup>894</sup> L'expression est présente dans les trois évangiles synoptiques : Matth. 22/21, Marc 12/17 et Luc 20/25.

## Chapitre 2 : LES GUERRES D'INDEPENDANCE<sup>895</sup>

Le protestantisme français, à travers ses sociétés missionnaires, est en lien avec les Eglises protestantes outre-mer, dans ses colonies ou à l'étranger. Il en est de même pour la Fédération protestante de France, institution représentative. Elle est en contact avec divers organismes internationaux. Elle est aussi, dans le cadre de ses assemblées générales ou lors des réunions de son Conseil, chambre d'écho des préoccupations de ses membres. Ainsi sera-t-elle interpellée par la situation au Liban ou à Madagascar. Elle sera également confrontée à la situation du protestantisme en Extrême-Orient. L'une des questions centrales est celle de la liberté de culte pour les Eglises protestantes. La FPF interviendra toujours avec fermeté sur ce sujet.

La FPF est également confrontée aux difficultés, évolutions et crises issues de la colonisation. Les années qui suivront la seconde guerre mondiale seront celles des processus d'indépendances nationales marquant la fin de la colonisation, mais aussi une période où la France sera confrontée à des guerres d'indépendances, en Indochine et en Algérie. L'engagement de troupes françaises sur le terrain suppose la présence de l'aumônerie militaire protestante. Celle-ci dépend de la FPF. La question du mode de présence des Eglises de la Réforme auprès des appelés ou des jeunes engagés protestants constituera l'un des enjeux de ces guerres où se succèdent volonté de pacification, dialogue et répression.

La FPF est enfin confrontée aux questions éthiques liées à l'autodétermination des peuples, le commerce des armes, l'objection de conscience, la torture, ou l'arme atomique. Elle se prononcera, avec pertinence, sur chacun de ces sujets.

A. MADAGASCAR : Ce fut le grand dossier, avec les relations avec la commission d'action, le projet de manifeste et le fonctionnement de l'Assemblée, de la première assemblée générale de la FPF, qui se réunit à Nîmes en 1929. De 1885 à 1896, Madagascar eut statut de protectorat français 1885-1896 puis fut annexé par la loi du 6 août 1896. Plusieurs gouverneurs succéderont au premier d'entre eux, Galliéni (1896-1905). Un mouvement nationaliste apparaît dès 1915 pour l'égalité

---

<sup>895</sup> Parmi les ouvrages de référence sur ce sujet, nous citerons celui de Bernard Droz, *Histoire de la décolonisation*, Paris, Seuil, 2009.

des droits des Malgaches et du fait de la difficulté d'obtenir la nationalité française. Ce mouvement trouvera son origine dans les milieux protestants et estudiantins.

La journée du mercredi 27 octobre 1909 s'acheva sur un exposé du professeur Allier relativement aux violations de la liberté de conscience et de culte à Madagascar ceci faisant l'objet d'une résolution de l'assemblée<sup>896</sup>.

Plusieurs faits sont mentionnés témoignant des difficultés qu'y rencontre le protestantisme. L'un d'eux concerne l'histoire de l'Union chrétienne de jeunes gens de Tananarive, union existant depuis 1898. Elle se rattachait à l'Alliance française des UCJG dont le siège est à Paris, 14 rue de Trévis. Elle s'était donnée en 1902, des statuts et les avait régulièrement déposés à la Mairie de Tananarive. Elle avait envoyé en France en 1904, un « instituteur indigène breveté », M. Ravelojaona pour se former aux fonctions de secrétaire général d'Union Chrétienne. Le 8 octobre 1906, le missionnaire Delord reçoit de M. Victor Augagneur, gouverneur général de Madagascar la lettre suivante : « Monsieur, par lettre du 2 octobre dernier, vous m'avez transmis les statuts de l'union chrétienne des jeunes gens de Tananarive, dont vous êtes le président. J'ai l'honneur de vous faire connaître que le dépôt des statuts n'est pas une formalité suffisante. En effet la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 n'est pas applicable aux Colonies et d'autre part la loi du 10 avril 1834 dispose que toute association est soumise à l'autorisation préalable du gouvernement. Il en résulte que l'Union Chrétienne, dont la création remonte à 1898, est constituée illégalement et tombe sous le coup de l'art. 292 du Code pénal. »

D'autres faits sont portés à la connaissance des membres de cette AG. En conséquence, l'AG de Nîmes 1909 votera le vœu suivant : « l'Assemblée générale - fait un devoir à tous les protestants de ne négliger rien de ce qui est en leur pouvoir pour obtenir l'organisation à Madagascar d'un régime digne de notre pays ; - accueille avec gratitude la fondation d'un Comité pour la défense de la liberté de conscience à Madagascar. »<sup>897</sup>

---

<sup>896</sup> Actes de l'AG FPF 1909 Nîmes, pp.83-97.

<sup>897</sup> Le Comité pour la défense de la liberté de conscience et de culte à Madagascar est composé de MM. J. Anglas, docteur ès-sciences ; F. Anstett (NDLR : qui fait fonction de secrétaire) ; Edouard de Billy ; Paul Boegner, préfet honoraire ; René Duchemin, industriel ; Th. Duconseil, avoué honoraire ; Jean Friedel, docteur ès-science ; Julien Monod ; F. Pillon, directeur de l'Année philosophique ; Emmanuel Sautter, secrétaire général du Comité national des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens ; Jules Scal ; Raoul Allier, professeur honoraire de l'Université de Paris.



Ce comité œuvrera avec ténacité et persévérance tout au long du XXe siècle, alertant la FPF quant à la situation de Madagascar, tant sur le plan ecclésial que sur le plan social ou humanitaire.

Le regard des français sur Madagascar est néanmoins marqué par la colonisation, plus que par le partenariat. Madagascar est ainsi présenté, avec d'autres pays et d'autres peuples, dans le cadre de l'exposition coloniale qui se tient à Paris du 6 mai au 15 novembre 1931, à la Porte dorée et au bois de Vincennes. Les protestants sont, quant à eux, pourtant déjà « convaincus qu'il y a un besoin urgent de réviser leur position traditionnelle, leurs conceptions et leur vocabulaire ». Celui qui parle ainsi c'est Emile Schloesing, directeur de la Société des Missions évangéliques de Paris, à l'AG FPF de Nîmes en 1945. Au lendemain de la guerre, il constate qu'il serait étrange d'avoir fait la guerre au racisme et au nazisme, et « d'oublier le principe de l'unité humaine. » Schloesing, comme d'autres, reste attaché à l'idéal<sup>898</sup> « de la Communauté française [...] où la présence des Eglises d'Outre-Mer intensifierait prodigieusement le rayonnement du Protestantisme de langue française dans le monde.<sup>899</sup> » Il parle statistiques et évoque les 800 000 à 1 000 000 protestants malgaches, qu'il rapproche des 400 000 à 500 000 protestants camerounais, des 250 000 protestants d'Afrique équatoriale, ou encore les 150 000 protestants d'Afrique occidentale surtout présents dans les missions sœurs.

Le mardi 26 octobre l'AG FPF Strasbourg 1948, la parole est donnée à M. Jean Brice relativement aux missions protestantes à Madagascar. L'orateur montra la part que les Eglises protestantes de France ont prise depuis plus de 100 ans dans l'évangélisation de la Grande Ile à côté des missions étrangères qui y travaillent depuis longtemps, à savoir la Mission luthérienne franco-norvégienne et la Mission de Londres. L'orateur exposa ensuite la situation telle qu'elle se présente à l'heure actuelle et insista sur l'importance du témoignage que les missionnaires et les colons français ont à apporter à la population malgache, « très reconnaissante pour le message de l'Evangile qui les libère des superstitions païennes et en même temps contribue au renouveau spirituel et humanitaire des indigènes. »

Les missionnaires Brunel de Madagascar et Preiss de Tahiti complétèrent l'exposé de l'orateur, ainsi que le pasteur indigène Ratéfy qui venait d'être appelé à la tête d'un synode à Madagascar.

---

<sup>898</sup> Le directeur de la Société des Missions évangéliques de Paris parle de *vision prophétique*.

<sup>899</sup> Actes de l'AG FPF Nîmes 1945, p.155.

L'histoire veut que Madagascar se soit invité en métropole. Marc Boegner mentionne ensuite la création d'une aumônerie spéciale pour les étudiants et lycéens autochtones (Jeunes gens et jeunes filles venus d'Outre-mer) en particulier de l'Afrique française et de Madagascar. A côté de Jean Vernier, ancien missionnaire à Madagascar, nous espérons, ajoutait-il, qu'un pasteur africain et un pasteur malgache viendront bientôt l'aider dans ce ministère difficile et dont l'urgence n'est plus à démontrer<sup>900</sup>.

Le 14 octobre 1958 est instituée la République malgache, par le pouvoir colonial. La proclamation de l'indépendance interviendra le 26 juin 1960. Celle-ci passera presque inaperçu en métropole, du fait de l'extrême difficulté du dossier algérien pour la France.

Dans le rapport du secrétaire général, André Appel évoque le travail des aumôneries. A côté des aumôneries militaires et des prisons, il parle de l'aumônerie des étudiants outre-mer que préside le pasteur Charles Boury. Les jeunes Eglises d'Afrique et de Madagascar, poursuit-il, ont envoyé deux pasteurs pour assurer ce ministère, les pasteurs Nguimba, du Cameroun, et Ramilijaona, de Madagascar, en priant la FPF de veiller à leur ministère parmi les étudiants. Les malgaches se sont constitués en Eglise évangélique malgache en France, ce qui pourrait « préfigurer l'évolution des rapports des Eglises dans la Grande Ile »<sup>901</sup>. André Appel ne s'est pas sur ce point montré prophète, ou peut-être pas encore...

L'intérêt de la FPF pour Madagascar ne se démentira jamais (aumônerie et bourses pour des étudiants, adhésion de l'Eglise protestante malgache en France-FPMA<sup>902</sup>, etc.) Ainsi, un Groupe Madagascar existe-t-il encore en 1991 à la FPF comme le souligne Louis Schweitzer dans son rapport : « Un peu à la marge du Département des relations extérieures (DRE) à cause de la présence d'autres mouvements non membres de la FPF, un groupe a suivi depuis plusieurs années la situation malgache en étroite relation avec les Eglises de ce pays. »<sup>903</sup>

---

<sup>900</sup> Rapport du SG, AG Montpellier 1955, p.8.

<sup>901</sup> Actes AG FPF Aix-en-Provence, rapport du secrétaire général, p.45.

<sup>902</sup> L'Eglise protestante malgache en France (FPMA) bénéficiera d'une adhésion simplifiée en 2017, devenant ainsi la vingt-troisième Eglise membre de la FPF.

<sup>903</sup> Cf. : 2.4.4. Groupe Madagascar : rapport du SG, Actes AG FPF Lille 1991, p.104.

## B. EN INDOCHINE :

La question de la liberté religieuse en Indochine est posée dès 1929 lors de l'AG FPF de Marseille<sup>904</sup>. Un vœu est présenté, au nom de la commission des vœux par M. Latune.

Il explique que le Protestantisme français ne peut se désintéresser de l'importance de « hâter l'obtention de la pleine liberté religieuse dans tout le territoire de l'Indochine et souhaite que l'AG FPF encourage la Société des Missions Evangéliques de Paris à fonder, le plus tôt possible, une œuvre missionnaire en Indochine. [...] Il estime que le Protestantisme doit entreprendre une œuvre missionnaire, seule capable de conjurer des catastrophes et sauver le peuple annamite *au risque de la propagande irrégieuse et bolchévique* ». Le pasteur Marc Boegner, qui devait être élu président de la FPF lors du premier Conseil qui suivrait cette assemblée générale, appuiera énergiquement cette motion et distinguera deux plans : liberté religieuse et liberté d'action. En outre, Marc Boegner met en cause le président Morel et son attitude qu'il juge timorée sur cette question. « J'ai été témoin, dit-il, au cours de ces derniers mois, de la *prudence* que M. Morel a apportée à suivre cette affaire et des efforts qu'il a tentés pour donner satisfaction aux aspirations de la conscience protestante, mais il ne suffit pas d'assurer la liberté religieuse aux Annamites devenus chrétiens. Il y a la question de la liberté d'action dont jouissent (ou non) telles ou telles missions étrangères [...] »<sup>905</sup>. Suite à ce débat, la Fédération sera priée de prendre en main la question des rapports entre la Société d'évangélisation des Colonies et l'Œuvre missionnaire<sup>906</sup>, ce qui sera fait.

La liberté d'action et la liberté de conscience sont deux choses différentes, autant que complémentaires. La FPF est ainsi confrontée aux réalités du terrain. Il ne suffit pas que les protestants soient autorisés à croire ; encore faut-il qu'ils puissent le faire !

Dans les débats de l'AG de Marseille, apparaît la question de l'athéisme communiste. C'est sur ce fondement, réalité nouvelle, que va se structurer peu à peu la révolte en Asie.

---

<sup>904</sup> Actes AG FPF Marseille 1929, p.157.

<sup>905</sup> *Ibidem*.

<sup>906</sup> La Société des Missions Evangéliques de Paris (SMEP).

A peine la Deuxième Guerre mondiale est-elle achevée que commence la guerre d'Indochine<sup>907</sup> :

L'Indochine se composait du Viêt-Nam, du Cambodge et du Laos. Sur le site « Chemins de mémoire » du ministère des Armées<sup>908</sup>, on peut lire que « L'essor de l'impérialisme à partir du XVIIIe siècle amène les puissances européennes à conquérir de façon directe ou indirecte l'Afrique, l'Asie et l'Océanie. La France, au motif de protéger les missionnaires et les populations catholiques persécutés, intervient en Indochine et en Chine entre 1858 (à l'initiative de Napoléon III) et 1883. [...] L'Annam et le Tonkin sont occupés au prix de dures campagnes, tandis que la Cochinchine devient colonie française entre 1863 et 1867. » La présence française en Indochine ne sera reconnue en Indochine qu'en 1885.

Des personnalités protestantes seront présentes en Indochine. Nous nous référons ici à la contribution d'Henri Dubief, ou encore aux apports d'Auguste Bernard au colloque sur les Protestants et la Seconde Guerre mondiale<sup>909</sup>. Sont mentionnés : le docteur Rivolet, le professeur de Lycée Bois, le planteur Frédéric Walther. Il est précisé également que le gouverneur de la Cochinchine était M. Hoeffel<sup>910</sup>. Un autre fonctionnaire est le résident supérieur en Annam, Emile Grandjean<sup>911</sup>. Des protestants sont aussi mentionnés dans la résistance aux troupes japonaises. Le lecteur pourra, dans ce domaine également, utilement se reporter aux Actes de ce colloque.

1) La révolte couve dès 1930 :

Constatant que la résistance en Indochine commença bien avant la seconde guerre mondiale, Pierre Brocheux, historien, écrit que « dans la nuit du 9 au 10 février 1930,

---

<sup>907</sup> Le calendrier des événements auquel nous nous référons est celui du journal retenu par le journal *L'express*.

<sup>908</sup> Ministère des Armées, direction des patrimoines, de la mémoire et des archives.

<sup>909</sup> Henri Dubief, « Les protestants français hors de France : Londres, Empire français, Déportés, prisonniers de guerre de 1940 à 1945, in *Les Protestants français pendant la Seconde Guerre mondiale*, Actes du colloque de Paris, Palais du Luxembourg, 19-21 nov. 1992, textes réunis par André Encrevé et Jacques Poujol, supplément au *Bulletin de la SHPF*, n°3, juil.-août-sept.1994, pp.555-556.

<sup>910</sup> Oncle du pasteur Michel Hoeffel (+), ancien président du directoire de l'ECAAL.

<sup>911</sup> Il fut un temps au cabinet de M. Royannez. E. Grandjean, agrégé d'histoire et de géographie, bachelier en théologie, ancien catholique converti, était un vichyssois extrémiste et devait son poste à l'amiral Platon.

vers deux heures du matin, dans la garnison de Yen Bay, en plein cœur du Tonkin, 200 tirailleurs tonkinois, appuyés par une soixantaine d'insurgés venus de l'extérieur, s'emparent des armes, assassinent cinq officiers et sous-officiers français et en blessent six autres. Le 10 février, à 20 h 30, des hommes à bicyclette lancent des bombes dans différents endroits de Hanoï. »<sup>912</sup> La France intervient avec vigueur. Suivent arrestations préventives et mesures de maintien de l'ordre. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les évènements se précipitent :

Le 2 septembre 1945 Ho Chi Minh proclame l'indépendance du Vietnam en rappelant les principes d'égalité entre les hommes qui fondent les démocraties. Le 6 mars 1946, l'indépendance vietnamienne n'est reconnue qu'au sein de l'Union française (et sert de prétexte pour justifier l'entrée des troupes françaises à Hanoi). Le 23 novembre 1946 : au terme de la dégradation des rapports franco-vietnamiens au cours des mois qui ont précédé, la marine française bombarde le port de Haiphong.

Cette dernière date marque le début de la guerre dite « d'Indochine ». Cette situation est évoquée à demi-mots lors de l'AG FPF de Strasbourg en 1948. Avant de donner la parole à Wilhelm Visser't Hooft du COE, relativement à la portée de l'Assemblée d'Amsterdam (COE), eut lieu le samedi 23 octobre 1948, à 14h30 la poursuite de la séance de discussion du rapport du président de la FPF. A la majorité des voix, l'assemblée générale décida de nommer une commission spéciale chargée de rédiger un message que le Protestantisme français entendait adresser au pays et « à ceux auxquels incombe à l'heure actuelle la responsabilité affreusement lourde de l'ordre public ». De même fut reconnue par l'Assemblée générale la nécessité d'adresser un message aux pouvoirs publics sur les conditions de la détention préventive.

Toutefois, la FPF continuait simultanément à porter la préoccupation de l'existence des communautés protestantes. Ainsi, dans les archives du COE, on trouve une lettre au COE datée du 12 septembre 1949, lettre de Pierre Bungener, rédigée au titre de la FPF, concernant une demande d'aide formulée par l'Eglise du Tonkin et rappelant que le temple et le presbytère de Haïphong ont été partiellement détruits par le bombardement américain du 10 octobre 1943. L'Eglise du Tonkin dépend de la Société d'Evangelisation des Colonies françaises.

---

<sup>912</sup> Numéro 401-402 de l'hebdomadaire *Marianne*.

De façon complémentaire, nos recherches dans les archives du COE ont trouvé un rapport<sup>913</sup> daté du 29 décembre 1949 sur la situation à Haïphong signé par le président de la Société d'Évangélisation des colonies, M. Louis de Saint-André, rapport destiné au Church World Service.

2) De 1946 à 1954, la guerre française :

La guerre dite d'Indochine concerna les actuels Vietnam, Laos et Cambodge. Evincée par le Japon durant la seconde guerre mondiale, la France entendait bien réaffirmer sa légitimité sur ces terres. Elle devait toutefois prendre en compte le fait que, au Vietnam, que le Vietminh avait pris plusieurs grandes villes au nord et déclaré unilatéralement l'indépendance le 2 septembre 1945. Une canonnade à Haïphong fut le prétexte de la reconquête, le 19 décembre 1946.

Entre 1947 et octobre 1950, le Viêt-minh est soutenu par une part croissante de la population et par la Chine (communiste à partir de 1949) ; les Français subissent de lourdes pertes à Cao Bang lors de leur retrait du haut Tonkin.

La situation est extrêmement tendue. L'opinion publique française découvre qu'elle est engagée dans une nouvelle guerre. C'est ainsi que les débats se font plus précis à l'AG suivante qui se réunit à Nancy, du 21 au 23 octobre 1950. Parmi les vœux qui sont votés par les délégués, l'un d'eux concerne ce sujet douloureux. Préoccupée par les manquements au droit, la FPF prend clairement position et déclare qu'« après avoir supplié Dieu, dans la prière, de donner un esprit de sagesse, de justice et de paix à tous ceux qui sont responsables du gouvernement des peuples et de l'organisation des Nations Unies, Après avoir rappelé l'ardente intercession de l'Église pour tous ceux qui luttent dans la souffrance et pour tous ceux qui pleurent dans l'angoisse et dans le deuil, (elle) tient à affirmer une fois de plus qu'aucun conflit ne peut recevoir dans la seule solution de force, une solution de justice, et demande instamment au gouvernement français de rechercher, sans se laisser

---

<sup>913</sup> Rapport circonstancié de 3 pages, sous la référence : 42.0008/5.1950.

arrêter par un souci de prestige ou d'intérêt, un règlement pacifique de conflit indochinois. »<sup>914</sup>

De 1951 à 1953, les troupes françaises se replient sur Hanoï et remportent quelques victoires ; la vietnamisation de la guerre (processus de transfert des responsabilités vers les dirigeants vietnamiens) se met en place.

En 1953, le journal *Réforme* ouvre ses colonnes à Marc Boegner, sur la question de l'Indochine : Boegner plaide pour une Indochine dans la République française, alors que *Réforme* prend plutôt position pour les indépendances post-coloniales. Dans ce débat, qui est aussi celui de la société française toute entière, l'analyse de Frédéric Hartweg<sup>915</sup> peut aider à mieux comprendre l'attitude protestante française dans le contexte de la décolonisation, et les alternatives en présence.

Le 7 mai 1954, le camp retranché de Diên Biên Phù est pris par les forces du Vietminh : amère défaite française. Le pasteur Pierre Tissot (1916-2001), aumônier militaire est parachuté avec Pierre Schoendoerffer sur Diên Biên Phù. Il est fait prisonnier. Libéré, l'aumônier sera reçu par le Conseil de la FPF dans sa séance du Conseil du 14 décembre 1954. Sous la présidence de M. Boegner, le compte-rendu mentionne : «(page 3) Réception de M. l'aumônier Pierre Tissot – Après que M. Boegner lui ait souhaité la bienvenue et rappelé l'affectation avec laquelle nous avons attendu et appris les nouvelles concernant son ministère à Dien Bien Phù, sa captivité et sa libération, l'aumônier Tissot répond aux questions qui lui sont posées par les membres du Conseil et indique notamment que le taux de la mortalité s'est élevé à 50% parmi les prisonniers de Diên Biên Phù, est à 60% parmi les prisonniers plus anciens, que son ministère à Diên Biên Phù était avant tout un ministère de présence auprès de tous, et que l'assimilation par le Vietminh des Aumôniers aux Commissaires politiques lui a interdit, comme aux autres aumôniers, tout ministère pendant sa captivité. »<sup>916</sup>

---

<sup>914</sup> In Archives FPF, les Actes de cette AG n'ayant pas été publiés.

<sup>915</sup> Frédéric Hartweg, « Mission, colonisation et décolonisation : de quelques particularités du protestantisme français », *Kirchliche Zeitgeschichte*, Vol.5/2, *Mission und Kolonialismus*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1992, pp.223-239.

<sup>916</sup> CR, p.3.

Le journal Réforme raconte, dans son édition du 21 mars 2012, l'anecdote suivante : « Ce 18 avril 1954, sur le tarmac de l'aéroport de Hanoï en Indochine, on se bouscule pour embarquer dans le tout dernier Transall en partance pour la cuvette de Diên Biên Phu en pleine bataille. L'aumônier militaire Pierre Tissot, pasteur ERF en poste en Indochine, est dans la longue file des derniers volontaires. Derrière lui, Pierre Schoendoerffer, vingt-six ans, caporal-chef et soldat de l'image pour le service cinématographique des armées, a du mal à passer. Il s'empare alors de la sacoche du pasteur et, sans coup férir, se déclare son secrétaire. Du coup, il monte à côté du pasteur. [...]»<sup>917</sup>

En métropole, l'Investiture de Pierre Mendès-France comme président du Conseil est votée en date du 17 juin 1954. Son rôle restera désormais dans les mémoires. Il crée les conditions du dialogue, parvient aux accords de paix signés à Genève les 20 /21 juillet 1954 et à la cessation des hostilités le 22 juillet 1954. La France, en même temps qu'elle fait, avec amertume, l'expérience de la perte d'une de ses colonies, s'interroge sur cette volonté d'indépendance. L'opinion, qui fait l'expérience de la défaite, est néanmoins soulagée par l'annonce de la paix. L'intelligence de Pierre Mendès-France, en charge du destin de la France du 19 juin 1954 au 5 février 1955, soit sept mois et dix-sept jours, est saluée par tous. En quelques mois, celui-ci fera une œuvre considérable. Comme le mentionne la biographie de l'Institut qui porte son nom, « après l'Indochine, il règle tour-à-tour les problèmes tunisiens, sarrois et des Comptoirs français de l'Inde. La Communauté Européenne de Défense (CED) est repoussée et une nouvelle politique européenne mise en place <sup>918</sup>». Brièvement ministre dans le gouvernement suivant, celui de Guy Mollet, il en démissionnera par désaccord avec la politique algérienne de la France.

La paix sera de courte durée puisqu'à la Toussaint 1954 débute la guerre d'Algérie.

Au-delà de la paix retrouvée et des plaies qu'il fallait panser, le Protestantisme entendait maintenir le contact avec le nouveau Vietnam. Il s'agissait de maintenir les liens noués de longue date, de faire œuvre de dialogue et de réconciliation, de

---

<sup>917</sup> Rubrique « Tendances-Hommage », sous le titre « le cinéaste et le pasteur ».

<sup>918</sup> PMF, Institut Pierre Mendès-France. Cf. : mendes-france.fr



soutenir aussi les populations locales sans forcément opposer la foi chrétienne et le matérialisme historique.

Un pasteur réformé était parti au Vietnam, forçant un peu les institutions missionnaires. Marc Boegner souhaitait de l'aide pour le maintien au Vietnam sud d'un poste de pasteur civil desservant la communauté en langue française. Il se tourna vers le Conseil Œcuménique. Force est de reconnaître que c'est avec prudence que Willem Visser't Hooft lui répondit par une lettre du 4 mars 1957. Il prenait acte de la préoccupation du président Boegner à l'endroit de la situation de Bertrand de Luze à Saïgon, sans toutefois prendre d'engagements<sup>919</sup>.

La paix de 1954 avait acté la partition du Vietnam entre le Nord et le Sud. Cette situation était précaire, en proie à l'éventuelle contestation des limites de frontière, sans parler des enjeux d'influence. Le Vietnam se trouvait sur la ligne de front qui opposait l'Occident et les forces communistes. Dix ans s'écoulèrent dans le contexte de la guerre froide et de l'opposition de ces deux blocs. La France s'était résolue à accueillir ceux qui avaient pris parti pour elle.

De 1959 à 1963, le soutien américain au Sud-Vietnam ira croissant. Pour des raisons de géostratégie, et dans le contexte de l'affrontement des deux blocs, les Etats-Unis ne veulent pas laisser la place libre.

### 3) La guerre « américaine », 1963-1975 :

L'année 1963 fut une année charnière : le régime soutenu par les américains s'était durci. Il pratiquait une politique hostile au Bouddhisme, politique qui atteignit son paroxysme au mois de mai, ce qui correspondait à l'anniversaire du Bouddha. La répression fut vive et, un mois plus tard, un moine bouddhiste s'immolait par le feu, image qui fit le tour du monde. En novembre 1963, un putsch, mis en œuvre avec l'appui de la CIA, renverse le régime.

---

<sup>919</sup> Cf. : Archives du COE : 42.0011/III : *Marc Boegner, 1939-1970*.

La reprise des hostilités, dans le contexte d'une très forte tension entre les deux blocs, suscita chez les chrétiens un très grand désarroi. Parmi d'autres contributions, nous renvoyons ici à l'article de Sabine Rousseau intitulé « Des chrétiens français face à la guerre du Vietnam »<sup>920</sup>.

Il y est fait mention de l'attitude des protestants, en particulier Georges et Dorothee Casalis, dans « La revue du Christianisme social », dont ils sont rédacteurs en chef depuis 1965, et de Jacques Lochard, secrétaire général du mouvement (du Christianisme social) s'exprimant dans l'autre revue du mouvement intitulée « Cité Nouvelle ». L'opinion publique devient familière de termes nouveaux tels « impérialisme », « lutte de classe », « théologie de la libération », ou encore « droits de l'homme », ou « guerres d'indépendance ». En outre, la France vit mal le fait d'avoir été, en dix ans, supplantée par les Etats-Unis. Le protestantisme français, par ailleurs, s'identifie ontologiquement aux populations opprimées et le regard sur le géant américain est peu favorable. Même la droite française, sous la présidence du général de Gaulle, prend ses distances, met fin à la présence militaire américaine sur son sol, et quitte l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). En outre, des chrétiens de gauche deviennent « compagnons de route » du parti communiste, non qu'ils en épousent toutes les thèses, mais parce que l'option prioritaire pour les pauvres est au cœur de leur action. Et parce que la cause de la paix est au centre de leur engagement. La paix au Vietnam sera au cœur de la réflexion de ceux qui sont proches du Christianisme social, notamment. Les images de bombardements, les souffrances qui y sont liées, véhiculées par l'unique chaîne de télévision feront le reste. Le protestantisme français s'engagera pour la paix en participant à la « Conférence chrétienne pour la paix ».

Dans le Rapport de Gestion (1963-1966) préparatoire à la XIIe AG FPF de Colmar, 30 octobre-1<sup>er</sup> novembre 1966, rapport<sup>921</sup> rédigé par Jacques Maury, on peut lire : « Voici des années que la participation française à la « Conférence de Prague » ne s'établissait guère que sur la base de relations personnelles. Le pasteur Conord y avait bien été pendant un temps « observateur » de la Fédération protestante, mais

---

<sup>920</sup> Sabine Rousseau, « Des chrétiens français face à la guerre du Vietnam (1966) », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, 47, 1999, pp.176-190.

<sup>921</sup> Il s'agit du rapport relatif au Département des relations extérieures (DRE).

cela était resté sans lendemain. A la demande du professeur Casalis, l'un des vice-présidents de la Conférence, le Comité directeur du Département s'est à plusieurs reprises longuement entretenu de l'attitude de nos Eglises et Mouvements à l'égard de la Conférence. S'il n'a pas jugé possible d'envoyer à l'Assemblée de 1964 une délégation officielle, il a cependant demandé à M. Casalis d'être son observateur et s'est efforcé de constituer une délégation qui, pour être officieuse, a été cependant beaucoup plus nombreuse que par le passé. Il a, d'autre part, encouragé la constitution d'un Comité français officieux où il serait directement représenté par deux délégués. Quelles que soient les vicissitudes de nos relations officielles avec la Conférence, le Département a en tout cas la conviction que la Conférence représente un important effort pour la paix de ce monde et qu'elle offre un précieux terrain de rencontre avec les chrétiens de l'Est, qui appelle de notre part une participation toujours plus active. »<sup>922</sup>

Cette AG FPF vote un vœu pour la paix au Vietnam, sous la forme suivante : « Dans la conviction d'une responsabilité collective des chrétiens du monde devant le drame du Vietnam qui met en péril l'existence d'un peuple entier, l'Assemblée de la Fédération Protestante de France demande au Conseil de la fédération d'intervenir à nouveau auprès du Conseil National des Eglises des Etats-Unis, pour engager avec lui un dialogue direct en vue d'une action commune pour la paix. »<sup>923</sup> L'émotion est très grande.

L'engagement pour la paix sera également porté par le Mouvement international de la Réconciliation (MIR). Lors de l'assemblée générale FPF qui se réunit à Grenoble, du 8 au 11 novembre 1969, le Mouvement international de la Réconciliation est admis à la FPF au sein du Département des relations extérieures par 70 voix pour et 3 contre.

La FPF recevra des délégations étrangères, notamment vietnamienne. Les protestants français multiplieront dès lors les contacts avec leurs coreligionnaires.

Ces contacts seront promus aussi, en Europe même, avec les protestants des pays de l'Est. Cette dynamique sera relayée, à Genève, par le Conseil œcuménique des

---

<sup>922</sup> Rapport de gestion (1963-1966), p.118.

<sup>923</sup> Actes AG FPF Colmar 1966, p.102.

Eglises. Les mouvements de la paix renvoient, dos à dos, les deux blocs ; cette attitude, vingt ans plus tard, sera au cœur de l'émancipation de l'Allemagne de l'Est à l'égard du grand frère soviétique.

Le 30 avril 1975, la chute de Saïgon marque la fin de la guerre du Vietnam. Une Eglise protestante autonome se créa tandis que le presbytère protestant de Saïgon était transformé par les vainqueurs en Représentation parlementaire et le Temple en ateliers d'activité artisanale et commerciale. La Communauté d'Eglises évangéliques d'expression française à l'étranger (CEEEFE) constituera vainement un dossier pour en demander la restitution.

La victoire du Vietnam Nord emporta l'intervention de ses troupes au Cambodge voisin. Le régime communiste de Pol Pot, proche de la Chine, tomba révélant au monde l'atrocité d'un génocide. Cette année-là eut lieu l'un des plus grands exodes que le monde ait connus, sous le nom de « boat people ». Nombre de cambodgiens et vietnamiens qui s'étaient prononcés pour l'Occident trouvèrent asile, en France notamment, où les protestants furent nombreux à les accueillir et à œuvrer en leur faveur dans les organismes humanitaires.

### C. EN ALGERIE, un conflit de huit années (1954-1962) :

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la société évolue et le protestantisme des années cinquante se redéfinit entre modernité, décolonisation et croissance économique. André Encrevé retient ces trois éléments et écrit de façon pertinente « qu'étudier les protestants et la guerre d'Algérie permet une étude de l'évolution de la place des protestants dans la société française au moment où cette société commence à changer rapidement, par suite de la croissance économique<sup>924</sup> et de la croissance démographique<sup>925</sup>, et où les éléments extérieurs qui avaient conduit les protestants à opter majoritairement pour la gauche politique commencent à être moins évidents. »<sup>926</sup>

---

<sup>924</sup> C'est le temps des « trente glorieuses » soit une croissance continue de trois décennies.

<sup>925</sup> La période d'après-guerre est marquée par un fort rebond de la natalité, aussi appelé *Baby-boom*.

<sup>926</sup> « Introduction », *Les protestants et la guerre d'Algérie*, *Bulletin de la SHPF*, Octobre-Novembre-Décembre 2004, p.640.

A la Libération, la situation en Algérie est pré-insurrectionnelle. Les manifestations qui accompagnent la célébration de la victoire le 8 mai 1945 donnent lieu à des revendications d'indépendance en dépit des ordres donnés. Tandis que la foule défile avec des drapeaux algériens et réclame la libération de Messali Hadj, les forces de l'ordre tirent. Des massacres ont lieu à Sétif, Guelma et Kherrata. Si les chiffres officiels sont de l'ordre de 1150 victimes, ce sont des chiffres allant de 8000 à 30000 qui sont évoqués le plus souvent.

Deux ans plus tard, la France apprit, entre stupeur et consternation, la mort du Général Philippe Leclerc de Hautecloque le 28 novembre 1947 à 60 km de Colomb-Béchar, en Algérie. Les débris de son avion étaient dispersés le long d'une voie ferrée. Il était en mission d'inspection militaire. La France perdait l'un de ses héros et découvrait que la présence nationale, qui avait ouvert pour de nombreuses familles des perspectives favorables, s'adossait à une réalité complexe, dont une politique exclusive de maintien de l'ordre ne saurait prendre la mesure.

L'Afrique du Nord, désormais, présentait de grandes incertitudes. En 1950, Marc Boegner prit, au sein de l'Eglise réformée de France, la présidence de la Commission générale des Eglises réformées françaises d'outre-mer (C.D.E.R.F.O.M.)<sup>927</sup>. Cette dernière constate rapidement que « les troubles de Sétif avaient provoqué en Algérie une fermentation dangereuse. Dans les deux protectorats, la volonté d'indépendance ne cessait de s'affirmer. Je proposai, écrit Boegner<sup>928</sup>, au Conseil de la Fédération protestante (de France) de prendre l'initiative de « journées nord-africaines » où à Tunis, Alger, Rabat ou Paris, des représentants du Conseil et des Eglises d'Afrique du Nord échangeraient une fois par an les informations indispensables, étudieraient les problèmes communs et, selon l'évolution des circonstances politiques, formuleraient les propositions nécessaires. [...] ». Ce travail se poursuivit durant toute la période du conflit.

Quatre ans plus tard, le 1<sup>er</sup> novembre 1954, des indépendantistes commettraient plusieurs dizaines d'attentats, dont certains meurtriers. Une trentaine de bombes artisanales éclataient faisant de cette « Toussaint rouge » le début de la guerre

---

<sup>927</sup> Il quittait, cette année-là, la présidence de l'ERF.

<sup>928</sup> *In L'exigence œcuménique*, pp.211-212.

d'Algérie. Pour ce qui est de la guerre elle-même, nous renvoyons ici aux études et analyses d'historiens comme Benjamin Stora<sup>929</sup>, Pierre Nora<sup>930</sup>, Robert Davezies<sup>931</sup> ou encore d'Evelyne Lever associée à Bernard Droz<sup>932</sup>. Nous renvoyons également aux témoignages nombreux, parmi lesquels nous citerons ceux d'Elisabeth Schmidt<sup>933</sup>, Jérôme Monod<sup>934</sup> ou Roby Bois<sup>935</sup>.

1) Lorsque la crise algérienne s'invite à l'AG FPF :

Dans une note signée et non datée qu'on trouve dans le dossier d'archives de l'AG FPF de Montpellier 1955, on peut lire que la neuvième AG du protestantisme français, constituée par les représentants des Eglises que groupe la fédération protestante de France, se réunira à Montpellier du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre prochain. Et que celle-ci marquera tout à la fois le cinquantenaire de la Fédération protestante de France et celui de la Séparation des Eglises et de l'Etat. Le bilan de ce demi-siècle et les leçons qu'il comporte en vue de l'avenir seront, dès le premier jour, présentés à l'Assemblée.

Il est toutefois précisé que cette AG « sera toutefois appelée à concentrer sa réflexion sur la vocation actuelle des Eglises protestantes de France dans la nation, dans l'Union française et dans le mouvement œcuménique contemporain. Le drame de l'Afrique du nord et les responsabilités qu'il place devant les Eglises feront l'objet d'un débat particulier. »

Un an plus tôt, l'Algérie s'était déjà invitée dans les débats protestants sous la forme suivante :

---

<sup>929</sup> Benjamin Stora, *Histoire de la guerre d'Algérie 1954-1962*, 4<sup>e</sup> édition, collection Repères, La Découverte, 2004.

<sup>930</sup> Pierre Nora, *Les français d'Algérie*, Paris, Christian Bourgois, coll. Essais, 2012.

<sup>931</sup> Robert Davezies, préface Jean Lajonchère, *Le temps de la justice, Algérie 1954-1962*, Paris, L'Harmattan, 2012.

<sup>932</sup> Bernard Droz et Evelyne Lever, *Histoire de la guerre d'Algérie 1954-1962*, Paris, Seuil, coll. Points/Histoire, 1982.

<sup>933</sup> Elisabeth Schmidt, *La tristesse des abandons, souvenirs d'une femme pasteur dans la guerre d'Algérie 1958-1963*. Préface et édition de Gabrielle Cadier et Vincent Duclert, Paris, Armand Colin, coll. Documents, 2012.

<sup>934</sup> Jérôme Monod, *Lettres d'Algérie et du Maroc 1953-1958*, Paris, Fayard, 2008.

<sup>935</sup> Roby Bois, *Sous la grêle des démentis, Récits d'Algérie 1948-1959*, Paris, L'Harmattan, 2009.

« Les délégués des Eglises protestantes françaises d'Afrique du Nord et de la Fédération protestante de France, réunis à Tunis les 30, 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 1954, partageant les soucis et les angoisses de tous ceux qui, quelle que soit leur origine ou leur appartenance, subissent directement les effets de la crise qui agite les pays où ils vivent,

« Appellent les fidèles de leurs Eglises à la prière d'intercession pour tous les hommes leurs frères et en particulier pour ceux qui ont la charge d'exercer l'autorité.

« Ils rappellent aux représentants de l'Etat que si, selon l'Ecriture Sainte, il leur appartient d'user de la force si ce recours est indispensable à la protection des personnes et des biens de tous les habitants, cet usage doit être accompagné de la décision de respecter les règles de justice.

« Ils expriment formellement le vœu que, dans les textes institutionnels en voie d'élaboration, soit assuré le respect de toutes les libertés fondamentales appartenant à tout homme, quelle que soit sa race, sa langue ou sa religion, et notamment celle de professer et de propager sa foi sans qu'il en puisse résulter pour lui aucune discrimination quant à l'exercice de ses droits civils, civiques et professionnels.

« Ils prient le Dieu de tous les hommes, révélé en Jésus-Christ, de hâter l'heure où, dans la confiance, la compréhension actuelle et la pratique de l'amour fraternel, les différentes fractions des populations de l'Afrique du Nord pourront ensemble travailler à la solution des problèmes politiques, économiques et sociaux que pose l'état présent de leurs pays. »

L'AG FPF de Montpellier s'achève le 1<sup>er</sup> novembre 1955. Il est décidé qu'une lettre sera envoyée à M. le président de la République<sup>936</sup>, lettre dont fait lecture le pasteur André Chatoney, président de l'Eglise réformée en Algérie. La lettre est datée de Montpellier, le jour même, et signée du président de la FPF, Marc Boegner et du président de cette l'AG FPF, Etienne Jung. La lettre fera l'objet d'une réponse de la

---

<sup>936</sup> René Coty sera président de la république du 16 janvier 1954 au 8 janvier 1959.

part du président René Coty datée du 5 novembre 1955. C'est avec gravité que les délégués s'adressent au président de la République.

La lettre est à la fois une analyse de la situation créée par le conflit algérien et une mise en garde tous azimuts. Elle cible notamment l'insuffisance d'esprit civique dans la patrie, le manque d'autorité et l'absence de continuité dans les décisions des pouvoirs publics. En voici les termes :

« M. Le président de la République,

L'Assemblée générale du protestantisme français, tenant à Montpellier les 29, 30 et 31 octobre ses assises quinquennales, a porté une attention spéciale aux douloureux événements de l'Afrique du Nord. Elle a déploré l'insuffisance d'esprit civique dans notre patrie, le manque d'autorité et l'absence de continuité dans les décisions des pouvoirs publics. Elle a donc adressé aux communautés qui composent les Eglises de la Réforme en France le message ci-joint<sup>937</sup>. Mais sachant les lourdes responsabilités qui incombent à la plus haute autorité de la Nation en cette heure grave de notre histoire, elle tient particulièrement à vous faire connaître ses préoccupations en attirant votre attention sur ce texte.

En invitant ses fidèles à une plus grande vigilance dans l'exercice de leurs droits et l'accomplissement de leurs devoirs de citoyens, elle vous assure de son respect et demande pour vous l'inspiration et l'assistance de Dieu, souverain Maître du monde et de la destinée des nations.

Veillez accepter, Monsieur le Président de la République, l'assurance de notre très haute considération et de notre déférent dévouement. Signé : le président de la FPF et le président de l'AG du protestantisme français. »

Cette lettre déférente attirera l'attention du président Coty. Il y répondra quelques jours plus tard, le 5 novembre, sous la forme suivante :

« Monsieur le président,

C'est un bien noble message que celui de l'Assemblée Générale du protestantisme français. Il exprime avec autorité des sentiments qui, j'en suis convaincu, sont ceux de tous les vrais chrétiens, comme ceux de tous les hommes de cœur. Au-dessus des conceptions politiques qui peuvent s'opposer ainsi que des désaccords qui dérivent souvent d'informations différentes, votre émouvant appel contribuera à éclairer les consciences et à rapprocher les esprits. Je vous en remercie. Je sais particulièrement gré, dans les circonstances actuelles, à l'Assemblée d'avoir rappelé que chaque citoyen, quelles que soient ses intimes convictions, doit obéir aux lois de l'Etat.

« Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, et de bien vouloir transmettre à Monsieur le président de l'Assemblée générale du Protestantisme Français

---

<sup>937</sup> Voir chapitre « Les messages de la FPF ».



la bien sincère expression de mes sentiments déferents et dévoués. Signé  
manuscrit : René Coty.<sup>938</sup> »

Une autre lettre est présente dans les archives de l'AG FPF Montpellier 1955, sur le même sujet, à entête du « Président du Conseil de la République » et datée du 7 novembre 1955. On peut lire : « J'ai pris connaissance avec le plus vif intérêt de ce texte<sup>939</sup> qui définit votre position devant les graves problèmes qui se posent à notre pays, en Afrique du Nord, et je vous remercie de me l'avoir communiqué. Veuillez agréer... ». Le président du Conseil est, à cette époque, M. Edgar Faure. Le gouvernement dit « Edgar Faure II » durera du 23 février 1955 au 23 janvier 1956, soit une stabilité relative de 11 mois.

La jeunesse française est mobilisée. Au plus haut niveau on parle de pacification. La réalité de terrain est toute autre. Elle est faite d'impossibles fidélités, d'espoirs de réconciliation, de tensions et de trahisons.

Dès lors, la FPF tentera de se maintenir dans un juste milieu, dénonçant les excès des deux camps. Les nouvelles qui sont transmises par les pasteurs en poste en Algérie sont préoccupantes. Elles révèlent le désarroi des populations, la montée du sentiment national et pointent du doigt des pratiques inqualifiables.

Ainsi, le Conseil de la FPF vote-t-il, dans sa séance du 12 mars 1957, la motion suivante :

« [...] Le Conseil de la Fédération protestante de France rappelle qu'il a toujours protesté contre les atrocités accomplies, sur la terre d'Afrique, par les fellaghas<sup>940</sup> et solennellement déclaré que rien au monde ne saurait légitimer de semblables horreurs.

C'est dans le même esprit qu'il est contraint de s'élever contre certaines pratiques policières, en particulier dans les représailles collectives, les interrogatoires de prisonniers ou de suspects, dont le conseil de la Fédération veut espérer qu'elles sont limitées, mais dont il appartient au Gouvernement qui, seul, en a la possibilité de vérifier l'étendue et la gravité.

---

<sup>938</sup> Lettre du Président de la République, datée du 5 novembre 1955.

<sup>939</sup> Ceci fait référence au message adressé par l'AG du Protestantisme français aux communautés qui composent les Eglises de la Réforme, mentionné dans le paragraphe précédent.

<sup>940</sup> Ce terme se référant à la forme bédouine *fellâg* désignait à l'origine tous les nationalistes.

« La rigueur inévitable que toute armée apporte dans l'exécution de sa mission, notamment dans une situation aussi délicate et tragique que celle d'Algérie, ne justifie pas des réactions aux conséquences redoutables.

« L'assurance des autorités que ces sévices ne seraient perpétrés – ce dont nous sommes certains- qu'en violation des ordres les plus formels, ne saurait nous satisfaire. Car il est du devoir de ceux qui donnent les ordres de surveiller leur exécution.

« La décision de ces autorités de ne tenir compte que des témoignages signés (alors qu'ils risquent d'attirer et ont attiré sur leurs auteurs de graves représailles) nous satisfait moins encore.

« Le devoir des autorités est de chercher à savoir, non de fournir des prétextes à éluder ce devoir.

« Les témoignages reçus sont trop nombreux et de trop sûre qualité, les sévices exercés trop attestés et trop graves, l'émotion de beaucoup de soldats et d'officiers, trop douloureuse pour que nous ne fassions pas appel à la conscience publique. Nous redoutons que notre jeunesse ne soit pour longtemps marquée par les événements.

« Nous sommes certains que défendre l'honneur et le moral de l'ensemble de l'armée, où se manifestent de nombreux et magnifiques dévouements à quoi nous rendons hommage, consiste à réprimer les abus qui les compromettent et non à blâmer ceux qui dénoncent ces abus.

« Nous ne croyons pas, au surplus, que des moyens qui en eux-mêmes contredisent la fin (ici la pacification des cœurs) puissent, malgré les succès immédiats qu'obtient la force, servir à cette fin.

« Nous ajoutons que le régime d'arbitraire auquel sont actuellement soumis parfois européens et musulmans (et ce régime trouve des encouragements dans la faiblesse d'une certaine justice et l'insuffisance de l'appareil judiciaire), ne peut au contraire que retarder l'heure souhaitée où tous les habitants de l'Algérie, sur un sol qui, pour tous, est leur, oubliant les malheurs du passé, marcheront unis vers un avenir plus heureux. »

Simultanément, et comme le mentionne la FPF<sup>941</sup>, à la demande du CCE et avec son financement, la Cimade implante dès 1957 à Alger, puis à Médéa, une équipe

---

<sup>941</sup> FPF, *diaconie.protestants.org*.

féminine. Il est estimé que le plus gros du travail se fera parmi les femmes et les enfants. Une solidarité se met en place avec les Églises réformées en Algérie et des associations locales, notamment avec le Comité Chrétien de Service en Algérie (CCSA). Avec l'appui du Church World Service, le Service d'entraide protestant de Suisse, la Croix-Rouge, le Secours Catholique, la Cimade distribue vêtements, vivres et vitamines à Orléansville, Médéa, Palestro, Tizi-Ouzou, Cherchell, Tienet, Collo. La Cimade est autorisée à entrer dans les centres d'assignation à résidence en 1958. Nous renvoyons ici aux témoignages publiés relativement à l'action de la Cimade dans ce contexte<sup>942</sup>. Celle-ci œuvrera, avec le soutien de la FPF, des deux côtés de la méditerranée et durablement, au-delà de la proclamation de l'indépendance, notamment dans les chantiers de reboisement.

## 2) L'enlèvement :

L'Europe regarde ce conflit, et l'enlèvement de la France, avec circonspection. La FPF est interpellée sur ses prises de positions autant que sur ses silences. Les Eglises rassemblées dans le jeune Conseil œcuménique s'interrogent. Aux attentats qui se multiplient en Algérie répondent des arrestations multiples et parfois arbitraires. L'on parle des sévices infligés par l'armée.

La France envoie ses appelés en Algérie, c'est-à-dire sa jeunesse. La FPF se préoccupera donc d'accompagner les jeunes du contingent dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler « une guerre » et de répondre à la crise morale qui en résulte. L'institution fédérative a en charge l'aumônerie militaire. Marc Boegner lance alors un appel pour que des pasteurs répondent à l'impérieux besoin de présence pastorale protestante auprès des troupes françaises sous la forme suivante : « Toute la jeunesse de nos Eglises, dit-il, est jetée dans une situation dangereuse, douloureuse, souvent dramatique. » [...] C'est au nom du Conseil de la Fédération protestante de France que, d'ici<sup>943</sup>, j'adresse un solennel appel aux pasteurs, leur demandant de se poser devant Dieu la question de leur départ pour l'Algérie, et aux

---

<sup>942</sup> N° 65 – La Cimade, *l'engagement de la Cimade en Algérie* raconté par Mireille Desrez, équipière à Médéa. Elle évoque aussi notamment le rôle de deux autres équipières Cimade, Jeanne Merle d'Aubigné et Elisabeth Schmidt, présentes déjà ensemble à Gurs. Ou encore Rosine Dreyfus, *Isabelle Peloux, une équipière Cimade dans la tourmente (1957-1962)*, in *Les protestants français et la guerre d'Algérie*, études réunies par André Encrevé et Laurent Theis. *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, tome 150, oct.-nov.-déc.2004.

<sup>943</sup> Il s'agit de la table de présidence de l'AG.

paroisses les priant de reconnaître la responsabilité de leur Eglise, et donc de la leur propre, vis-à-vis de notre jeunesse en Algérie et d'en tirer les inéluctables conséquences lorsque le pasteur sera disposé à s'offrir ou directement appelé à partir. Que vous le croyiez ou que vous ne le croyiez pas, l'Aumônerie militaire en Algérie, ailleurs aussi, est pour beaucoup de nos jeunes vivant en pleines ténèbres une lumière pour laquelle nous devrions tous rendre grâce à Dieu. »<sup>944</sup>

Sur le fond, la FPF appelle tout à la fois à la justice et à la réconciliation. L'AG FPF votera un long texte où elle constate que « le déchaînement des passions et des actes de violence provoqués par la guerre d'Algérie a divisé notre pays et élève dans le monde des barrières d'incompréhension entre la France et les autres nations <sup>945</sup>». Ce texte, que nous mettons en annexe<sup>946</sup>, aura une portée considérable. La FPF porte un regard lucide sur le drame algérien, l'angoisse des communautés chrétiennes en Algérie, la gravité de la répression qui s'y exerce au nom de la raison d'Etat. Elle espère encore un statut équitable pour toutes les communautés qui vivent ensemble en Algérie, et une garantie contre toutes représailles. La France ne résonne-t-elle pas encore de l'écho du discours prononcé par le général de Gaulle au Forum d'Alger le 4 juin 1958 ? Les Français d'Algérie espéraient le soutien de la nation tandis qu'une partie des intellectuels français avait rejoint le camp de la décolonisation.

Peu-à-peu l'idée de l'indépendance algérienne, que beaucoup combattaient, commença à s'imposer dans les cercles dirigeants. Le constat était fait qu'il n'y aurait pas de victoire sur le terrain contre des opposants résolus. Le discours ambigu du Forum d'Alger fut contrebalancé un an plus tard, le 16 septembre 1959. Le général de Gaulle évoqua, lors d'une allocution télédiffusée, « le droit des Algériens à l'autodétermination ».

Se trouve aussi dans les archives du COE<sup>947</sup>, un télégramme daté du 12 décembre 1960 relatif à l'exécution de Bouceta, patriote algérien, et Albdelkader, citoyen marocain, à Paris le 8 décembre. Ceci donne l'occasion d'une nouvelle lettre de

---

<sup>944</sup> Rapport du président, Actes AG FPF de Montbéliard (1960), p.19.

<sup>945</sup> Déclaration sur l'Algérie, Actes AG FPF Montbéliard 1960, pp.133-135.

<sup>946</sup> Annexe VIII. Déclaration sur l'Algérie.

<sup>947</sup> 42.0011/III, archives COE.

Visser't Hooft à Boegner datée du 13 décembre 1960, où il questionne les Eglises protestantes « sur ce qu'elles comptent faire. » Toujours prudent, Marc Boegner répond, dans une lettre manuscrite datée du 15 décembre 1960 : « Je crains qu'une intervention extérieure ait un effet contraire à celui recherché. »

Le 8 janvier 1961, le peuple français approuve par référendum le principe de l'autodétermination des algériens de toutes conditions. Le 21 avril 1961 a lieu le putsch des généraux. Le 23 avril, le général de Gaulle apparaît en uniforme à la télévision, parle du « putsch insurrectionnel d'un quarteron de généraux à la retraite » et ordonne de « barrer la route, par tous les moyens, à ces hommes-là<sup>948</sup> ». Le putsch a échoué.

Les accords d'Evian du 18 mars 1962 mettront fin à huit ans de guerre et ouvriront la voie à l'indépendance de l'Algérie.

Parmi les protestants qui eurent des responsabilités en Algérie, nous mentionnerons ici le nom de Jacques Soustelle, gouverneur général de l'Algérie (1955-1956). Ayant rejoint la France libre, il avait été directeur général des services d'action en France, à Alger (1943-1944) puis ministre des colonies (1945), notamment. Ministre de l'information dans le gouvernement de Gaulle (1958), ministre délégué auprès du premier ministre, chargé du Sahara, des DOM et TOM et des affaires atomiques dans le gouvernement Debré (1959-1960), il démissionne pour désaccord avec le général de Gaulle et séjourna à l'étranger de 1961 à 1968. Nous renvoyons ici le lecteur à la biographie que nous avons consultée, qui est disponible auprès de l'Académie française où « il fut élu le 2 juin 1983, au fauteuil de pierre Gaxotte (36<sup>e</sup>) et reçu sous la coupole le 24 mai 1984 par Jean Dutourd. Mort le 6 août 1990. Le service funèbre eut lieu au Temple de l'Oratoire du Louvre. Jean Guilton y prononça, le 10 octobre 1990, un discours mémorable. » Il avait été reçu premier au concours de l'Ecole normale supérieure en 1929.

Comme l'écrit André Encrevé, « à l'origine homme de gauche, il devint peu à peu l'un des principaux partisans du maintien de l'Algérie française <sup>949</sup>». Ceci nous incite à postuler que l'opinion protestante fut divisée par la crise algérienne. Et qu'il fallut

---

<sup>948</sup> Cf : Hérodote.net, 21 septembre 2016.

<sup>949</sup> André Encrevé, Bulletin de la SHPF, *Les protestants et la guerre d'Algérie*, Oct-Nov-Dec. 2004, Vol.150, pp.637-806 (extrait, p.640). Voir aussi : Jacques Soustelle, *Vingt-huit ans de Gaullisme*. Paris, La Table Ronde, 1968.

toute l'autorité du général de Gaulle pour en discerner –et en imposer- une issue raisonnable.

Jean-Pierre Monsarrat, dans la recension<sup>950</sup> qu'il fait, pour le CPED<sup>951</sup> du livre de Geoffrey Adams, *The Call of conscience, French Protestant Responses to the Algerian War 1954-1962*<sup>952</sup>, évoque le rôle de Jacques Soustelle<sup>953</sup>. Il évoque ses origines cévenoles comme marqueurs d'une action politique.

Peu de français, en outre, envisagent la possibilité d'une indépendance de ce territoire<sup>954</sup>. André Encrevé y voit trois raisons. La première, c'est qu'une importante communauté française est implantée en Algérie ; la seconde est que, de ce fait, l'habitude a été prise de considérer l'Algérie comme *presque la France* (elle est divisée en départements) ; et la troisième est que, dès l'origine, les nationalistes algériens optent pour le terrorisme. La réalité c'est que, d'une part, personne ne comprend qu'un processus d'émancipation des peuples est en cours, sur le plan

---

<sup>950</sup> Recension n°391-98.

<sup>951</sup> Centre protestant d'Etude et de Documentation.

<sup>952</sup> Waterloo (Canada), *Univ.Press*, 1998, 270p.

<sup>953</sup> Jean-Pierre Monsarrat écrit : « Les protestants se retrouvent dans les différents camps en présence. L'Auteur consacre une place importante à J. Soustelle, rappelant que Jacques Soustelle lui-même attribuait à son héritage cévenol au moins autant qu'à sa formation universitaire d'ethnologue les convictions qui ont conduit son action politique et l'ont mené du service de la République comme Gouverneur Général d'Algérie à la révolte ouverte contre le président de la République, le général de Gaulle. Il fait écho au combat du groupe qui a lancé *Tant qu'il fait jour* proche de Jacques Soustelle. Bien des pages traitent des débats au sein de la SFIO et de la gauche en général, et de la part prise dans ces débats par des personnalités protestantes comme Gaston Defferre, André Philip, Charles-André Julien et Michel Rocard. Les débats au sein de l'équipe rédactionnelle de *Réforme* et entre le journal et ses lecteurs sont aussi analysés. L'Auteur fait écho aux prises de position dans le mouvement étudiant de la Fédé. Il retrace le dialogue parfois difficile entre les pasteurs de l'Eglise Réformée en Algérie originaires de métropole et les fidèles... l'Auteur fait revivre de nombreuses discussions et polémiques théologiques, éthiques et philosophiques suscitées par la guerre, l'objection de conscience, la torture, l'action psychologique. Les protestants n'ont pas été seulement mêlés au débat d'idées. Certains ont assumé des responsabilités politiques et administratives parfois fort importantes. Ils se sont engagés sur le terrain social et caritatif. Les initiatives de la Cimade conduite par Jacques Beaumont, son secrétaire général, sous la présidence de Marc Boegner, sont longuement décrites. [...]».

<sup>954</sup> En introduction (p.637) au document intitulé « Les protestants et la guerre d'Algérie », tome n°150 du Bulletin de la SHPF (référence ci-dessous), on peut lire, sous la plume d'André Encrevé, que ces « Actes » publient sept articles issus de communications présentées lors de la journée d'étude du 20 mars 2004, intitulée *Les Protestants et la guerre d'Algérie*, organisée à la faculté de théologie protestante de Paris par le Groupe de recherches sur l'histoire des protestantismes. (En note ip, page 637 : « Ce groupe est animé (NDLR : à l'époque de la publication) par Marianne Carbonnier-Burkard, Philippe Büttgen et André Encrevé ; il associe l'IPT (Paris), Le Centre d'Etudes des religions du Livre (CNRS) et l'Institut Jean-Baptiste Say (Université de Paris 12). »

mondial et que, d'autre part la crise algérienne entraîne d'innombrables drames humains que l'opinion publique ne veut pas voir. Ainsi, André Encrevé ajoute-t-il que « parmi les premières victimes figurent deux instituteurs stagiaires, M et Mme Guy Monnerot, jeunes mariés, débarqués en Algérie depuis seulement quelques semaines et dont le seul tort est de se trouver dans un autocar menant de Biskra à Arris à 7h du matin le 1<sup>er</sup> novembre 1954. A. Encrevé complète son analyse par le constat que « venant d'arriver, ils ne peuvent passer pour des exploités d'algériens misérables ... d'autant qu'ils ont choisi de quitter la France pour venir apprendre à lire et à écrire à des enfants algériens [...] ». »<sup>955</sup>

Dans le même numéro de la SHPF référencé : « *Les Protestants et la guerre d'Algérie* »<sup>956</sup>, on trouve un article très rigoureux de Pierre Bolle intitulé : « Les instances dirigeantes du protestantisme français face à la guerre d'Algérie »<sup>957</sup>, qui est résumé ainsi: « De 1954 à 1962, 25 textes sont publiés par les instances dirigeantes du protestantisme français avec quatre dominantes : la torture, l'état d'esprit des appelés, les interventions caritatives, la recherche d'une paix juste et fraternelle. Pendant six ans le dialogue est difficile à l'intérieur des Eglises. Avec l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle et l'Assemblée de Montbéliard de 1960, une nouvelle période commence, *mais seule la Fédération protestante de France fait entendre un message clair.* »<sup>958</sup>

En outre, Pierre Bolle présente, au terme de son exposé, un tableau (pp.651-656) sous forme de Chronologie des textes et déclarations. Celui-ci met en parallèle, en quatre colonnes : 1) La chronologie des événements d'Algérie ; et les prises de positions ou déclarations de 2) - la FPF, 3) - l'ERF et 4) - l'Eglise réformée d'Algérie.

### 3) La prise de conscience :

Je retiendrai ici ce qui a trait à la FPF, en confrontant cette source aux autres que nous avons pu consulter : - En l'année 1955 : Si l'ERF se positionne dès le 14/06/1954 au synode national du Havre par un vœu sur « l'Afrique du Nord » justice

---

<sup>955</sup> *Idem*, pp.637-638.

<sup>956</sup> Etudes réunies par André Encrevé et Laurent Theis, *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, tome 150, oct-nov.-déc.2004, Paris.

<sup>957</sup> *Op.cit.* pp.643-657.

<sup>958</sup> *Idem*, p.657.

et réconciliation », puis en commission sociale contre les tortures policières (10 février 1955) puis encore au Synode national de Strasbourg, par un message aux Eglises d'Algérie « pour un témoignage évangélique », la première prise de position publique de la FPF intervient lors de l'Assemblée générale de Montpellier (31 octobre 1955) par un message et des lettres par un message au président de la république et au président du Conseil (contre la torture). L'Etat d'urgence a été déclaré le 3 mars 1955.

- En l'année 1956 : l'ERF, au synode national de Royan, fait une déclaration le 11 juin 1956, déclaration destinée à la fois à l'opinion publique française et adressée comme message aux Eglises, intitulée « La paix dans la justice », déclaration où l'Eglise réformée considère que le gouvernement doit arrêter la guerre.

- En l'année 1957 : Le 7 janvier 1957, Les pouvoirs de police sont confiés au général Massu. Puis le 28 janvier 1957 débute la « Bataille d'Alger ». Le 12 mars 1957, le Conseil de la FPF élève une protestation contre les pratiques policières et la torture. Le 13 mai 1957, le synode ERF de Marseille recommande aux paroisses la déclaration de la FPF. Le 4 juillet 1957 : est constituée à Boufarik, « l'Union des croyants ». Le 12 décembre 1957, arrestation du pasteur Etienne Mathiot. Son procès commencera le 7 mars 1958.

- En l'année 1958 : Le 26 janvier 1958, la FPF organise des « Journées d'Etudes nord-Africaines : « contre la haine, la violence et la mort ».

Puis lors de sa réunion du 25 mars 1958, le Conseil FPF lance un « appel aux pouvoirs publics pour mettre un terme à la torture ». Le 1<sup>er</sup> juin 1958, Le général de Gaulle devient président du Conseil, le président René Coty ayant fait appel, le 29 mai 1958 « au plus illustre des français ». L'expression figure dans le « Message de M. le Président de la République au Parlement », transmis au Conseil de la République par M. Le président de l'Assemblée nationale et lu par M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République. René Coty écrit : « Dans le péril de la patrie et de la république, je me suis tourné vers *le plus illustre des français*, vers celui qui, aux années les plus sombre de notre histoire, fut notre Chef pour la



reconquête de la liberté et qui, ayant réalisé autour de lui l'unanimité nationale, refusa la dictature pour rétablir la République. »<sup>959</sup>

- En l'année 1959 : le 8 janvier 1959, De Gaulle devient Président de la République. Au mois de mai 1959, le Cardinal Feltin pour l'Eglise catholique et Marc Boegner en tant que président de la FPF lancent un appel conjoint en faveur des « regroupés ». Ainsi, dans les archives du COE, se trouve une lettre de W. Visser't Hooft à Marc Boegner disant qu'il vient de recevoir un télégramme, et demandant au président de la FPF « si les Eglises de France s'occupent de cette situation ou si elles ont l'intention de le faire ». Le télégramme est ainsi libellé : « Honneur et tristesse – porter connaissance sept cents prisonniers algériens détenus prison Fresnes dixième jour grève faim illimitée et sept cents prisonniers détenus prison Santé troisième jour grève illimitée. Etat extrêmement alarmant – privés eau sur ordre ministre de la justice stop. Conséquences fatales à craindre. Stop. Vous prions très respectueusement intervenir auprès autorités françaises pour respect vie et dignité prisonniers algériens. Très respectueusement. Maîtres Beauvillar, Ben Abdallahussedik, Courrège, Radziewsky, Vergès, Zavrian avocats barreau Paris.<sup>960</sup> » Le 16 septembre 1959, le peuple français est consulté sur le droit à l'autodétermination par référendum. Le 2 octobre, le Conseil national de l'ERF exprime sa reconnaissance pour la perspective de paix. Mais se dit alarmé par la persistance de la torture : démarche auprès de président de la République.

- En l'année 1960 : Le 17 janvier 1960, est publiée une déclaration commune de Mgr Rhodain et du pasteur Jacques Beaumont (Cimade) sur les « *camps de regroupés* ». Le 26 janvier 1960, alors que vient de commencer la « semaine des barricades » (24 janvier-1<sup>er</sup> février 1960), le Conseil de la FPF adresse un message de confiance au général de Gaulle l'encourageant « à sauvegarder l'autorité de l'Etat, faire respecter la légalité républicaine, et promouvoir la réconciliation nationale ».

Dans le dossier<sup>961</sup> d'archives de cette période, se trouve le compte-rendu de la réunion du Conseil FPF du 26 janvier 1960, sous la présidence de Marc Boegner. On y lit au 2§ que le président résume l'esprit et le déroulement des Journées d'Etudes

---

<sup>959</sup> N° 468, Conseil de la République, session ordinaire de 1957-1958, annexe au procès-verbal de la séance du 29 mai 1958.

<sup>960</sup> Lettre datée du 29 juin 1959, référence : 42.0011/ III, archives COE.

<sup>961</sup> Dossier intitulé « Torture » 61.20, carton archives FPF 00169. S.N. Algérie 1954-1962.

Nord-Africaines qui ont eu lieu à Alger du 7 au 9 janvier. Il soumet au Conseil une motion finale qui sera votée par tous les participants<sup>962</sup> : « Les Journées d'Etudes nord-africaines, organisées chaque année par la Fédération protestante de France, viennent de se tenir à Alger du 7 au 9 janvier 1960. Elles ont rassemblé des représentants de la Fédération Protestante de France et des Eglises d'Algérie et du Maroc.

« La continuation de la guerre, dit-il, son caractère particulièrement cruel et les conditions d'un retour à la paix ont été étudiés dans un esprit de fraternité et d'humilité. [...] Mais ils constatent avec émotion que la pratique de la torture reste fréquente, et ils pensent qu'elle ne saurait être excusée par les atrocités des fellaghas. Ils renouvellent donc solennellement les protestations qui ont été exprimées à maintes reprises par la Fédération Protestante de France. [...]

« Ils témoignent aussi de leur angoisse devant la continuation de la guerre et les perspectives actuellement très sombres, en ce qui concerne le rétablissement de la paix. [...] « A cet égard, la déclaration du Général de Gaulle en date du 16 septembre comportait des éléments positifs qui semblent avoir été perdus de vue par tout le monde, et même par les autorités françaises. [...]».

Le compte-rendu du Conseil conclut sur ce point, et après un débat au cours duquel M. Westphal souligne combien les discussions autour de cette motion reflètent l'opposition irréductible des deux camps. L'intention de l'auteur du projet était de souligner la nécessité, pour le chef de l'Etat, de préciser ce qu'il entend par autodétermination. Et cela avait ouvert, ce jour-là, la boîte de Pandore.

Je note que l'on y précise les relations entre chrétiens et musulmans sous la forme suivante : a) Il ne serait pas acceptable que sur le plan politique la majorité musulmane de l'Algérie soit noyée (à moins qu'elle ne l'accepte) au sein de la majorité française métropolitaine et n'ait de ce fait aucune possibilité de s'affirmer. b) il ne serait pas plus acceptable que la minorité non musulmane de l'Algérie fut mise à la merci de la majorité musulmane [...].

En mars 1960, le pasteur Georges Tartar<sup>963</sup>, qui avait pris position pour l'Algérie française est suspendu de ses fonctions par l'Eglise réformée de France.

---

<sup>962</sup> Nous n'en retenons ici que les points les plus importants.

<sup>963</sup> Pasteur à Boufarik, Georges Tartar avait créé une *Union des Croyants*.

Le 13 juin 1960, le synode national ERF décide l'étude du problème algérien et abord le cas des désertions. Le 21 juin 1960, le Conseil FPF exprime sa reconnaissance pour les négociations et invite à une intercession pour une paix juste. Les 25/29 juin 1960 : Les Pourparlers de Melun se soldent par un échec. Le 5 septembre de la même année, le général de Gaulle parle de *l'Algérie algérienne*.

Le secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises trouve le protestantisme français trop timoré.

Dans sa conférence publique au Temple St-Martin du 29 octobre 1960, dans le cadre de l'AG FPF de Montbéliard 1960, Wilhelm Visser't Hooft évoque la guerre d'Algérie dans ces termes : « Du fait de la nécessité d'une prise de conscience de la nouvelle vocation de l'Europe, le monde œcuménique ne peut pas se désintéresser du problème algérien. Vos frères chrétiens d'autres pays savent, tout comme vous, que la continuation de la guerre d'Algérie est l'obstacle majeur sur ce chemin qui doit nous conduire à un vrai renouveau des relations avec l'Afrique et l'Asie, renouveau qui doit être caractérisé par un esprit d'entraide entre hommes libérés de complexes d'infériorité ou de supériorité. » Cette interpellation résonne d'autant plus au cœur de cette assemblée, fort nombreuse ce soir-là, que le pasteur Etienne Mathiot, pasteur de l'Eglise évangélique luthérienne de France dans la paroisse voisine de Belfort, avait été arrêté le 12 décembre 1957 pour avoir hébergé et accompagné à la frontière suisse le chef politique algérien de la Villaya Nord-Est, nommé Si Ali. Incarcéré à la prison de Besançon, il avait comparu devant le tribunal correctionnel de cette ville le 7 mars 1958 et avait été condamné le 14 mars à huit mois de prison pour « atteinte à la sécurité extérieure de l'Etat. »<sup>964</sup> Nous renvoyons le lecteur, sur la situation spécifique du pasteur Etienne Mathiot, à la monographie rédigée par Pierre Croissant<sup>965</sup>.

L'AG FPF de Montbéliard entend l'appel de W. Visser't Hooft. En date du 1<sup>er</sup> novembre 1960, elle vote une déclaration sur l'Algérie intitulée « trêve, négociations, méditation » qui se double d'un soutien à l'objection de conscience.

Le 16 novembre 1960 : De Gaulle annonce un référendum sur l'autodétermination.

---

<sup>964</sup> Actes AG FPF Montbéliard 1960, pp.121-122.

<sup>965</sup> Pierre Croissant, « L'Affaire Mathiot, épisode montbéliardais de la guerre d'Algérie », *Bulletin de la Société d'Emulation de Montbéliard*, p.365-390, n°132-2009 (publié en 2010).

Durant ce même mois de novembre, l'Eglise réformée d'Algérie demande des aumôniers<sup>966</sup> (militaires ?), comme l'indique Pierre Bolle dans la colonne « Eglise réformée d'Algérie ». Simultanément, Marc Boegner (FPF), le Cardinal Feltin et le grand rabbin Kaplan écrivent au général de Gaulle afin qu'il mette fin à la guerre et aux tortures.

- En l'année 1961 : Les évènements s'enchaînent. Le 8 janvier 1961 : Référendum sur l'autodétermination. Le 11 avril 1961, le pasteur Max-Alain Chevallier est élu président des Eglises réformées d'Algérie. 22-25 avril 1961 : Putsch à Alger. 1<sup>er</sup> mai 1961 : le Synode ERF de Valence est marqué par des « divergences qui mettent en péril l'unité interne » ; il se dit « attentif à la situation »<sup>967</sup>. 20 mai 1961 : Négociations d'Evian. En juillet 1961, à Boufarik est constituée l'Eglise réformée indépendante (Boufarik). Le 2 octobre 1961, De Gaulle parle d'un « Etat algérien souverain et indépendant ». La France est confrontée à l'accueil des français d'Afrique du Nord.

A l'approche du 17 octobre 1961, le conseil FPF adresse un message aux Eglises d'appel au « respect de la personne humaine et réconciliation ». Les 17/18 octobre 1961 a lieu à Paris, à l'appel du FLN une manifestation qui regroupe de vingt à cinquante mille algériens. La répression est féroce et sera connue sous le nom de « massacre de Charonne » du nom de la station de métro où avaient eu lieu les heurts et les arrestations. On comptera une centaine de morts. Quelques jours plus tard, le 26 octobre 1961, le nouveau président de la FPF, le pasteur Charles Westphal, intervient auprès du préfet de police Maurice Papon pour exprimer sa préoccupation.

- En l'année 1962 : En date du 12 janvier 1962 le Conseil de la FPF adresse un message aux Conseils presbytéraux, mouvements, œuvres et institutions : extrême gravité de la situation ; solidarité avec les victimes. Vigilance envers l'OAS. Le 27 janvier 1962, se réunit un synode extraordinaire de la région parisienne de l'ERF qui affirme que : a) le domaine de l'Etat fait partie de la mission de l'Eglise ; b) la

---

<sup>966</sup> Militaires ?

<sup>967</sup> Cf. : Pierre Bolle, *op.cit.* p.655.

participation à l'OAS<sup>968</sup> est une erreur ; c) la violence et l'anarchie sont condamnées ; d) il faut secourir les maltraités.

Les tensions sont à leur paroxysme et, le 8 février 1962, a lieu une grande manifestation anti-OAS à Paris.

La guerre s'achève le 18 mars 1962 en date du 1<sup>er</sup> mai 1962, le Synode national ERF de Mulhouse décide la création d'une Eglise réformée d'Algérie, l'accueil des rapatriés, la constitution d'une commission d'étude sur la guerre subversive et l'action psychologique. Dans les archives FPF<sup>969</sup> se trouve la photocopie des actes du Synode national Mulhouse 1962, notamment de la deuxième séance du samedi 28 avril 1962. A propos de l'Algérie, il est indiqué que le pasteur Max-Alain Chevallier, président du Conseil régional de la XVI<sup>e</sup> région, exprime la reconnaissance des Eglises d'Algérie pour la confiance de l'Eglise réformée de France, qui porte leur souci au milieu du drame actuel. M. Chevallier demande la modification sur quelques points d'une motion soumise au synode. Il ajoute « qu'il ne s'agit pas de pousser les Eglises d'Algérie à une indépendance totale vis-à-vis de l'Eglise réformée de France. (Que) rien ne sera fait dans ce sens sans consulter le conseil national ou le Synode. » Le texte, adopté par 85 voix, mentionne à propos de l'Eglise réformée en Algérie « qu'approuvant son souci de créer une Eglise évangélique unie dans ce pays, le synode national fait confiance au Conseil régional de la XVI<sup>ème</sup> Circonscription pour qu'il fasse le nécessaire afin que cette Eglise puisse s'organiser et vivre en toutes les circonstances. »

Le 1<sup>er</sup> juillet 1962, les Algériens sont appelés à se prononcer par référendum en Algérie pour la ratification des accords d'Evian. Et le 3 juillet 1962, l'Indépendance de l'Algérie est déclarée. Une nouvelle période s'ouvrait, marquée en métropole par l'accueil des familles de Harkis, et en Algérie, par la volonté de mettre l'économie au service de l'indépendance.

Jacques Beaumont, secrétaire général et Marc Boegner, président de la Cimade, lancent, au mois d'octobre de la même année, un appel « pour soutenir les chrétiens d'Algérie en participant avec eux, dans un esprit fraternel, à l'œuvre de

---

<sup>968</sup> Organisation de l'Armée Secrète.

<sup>969</sup> Dossier « torture », archives FPF 00169, SN. Algérie 1954-1962 / 61-20.

reconstruction. » Dans ce contexte, le courage, avait été sans doute « l'une des particularités du protestantisme français »<sup>970</sup>.

#### D. L'AFFRONTMENT DES DEUX BLOCS, la guerre froide<sup>971</sup> :

Les guerres d'indépendance et la fin de la colonisation portent à leur paroxysme la lutte entre les deux blocs, celui de l'Occident et celui des pays de l'Est. Cette lutte d'influence trouve son origine, notamment, dans les accords de Yalta qui furent discutés, et signés du 4 au 11 février 1945, en Crimée. Un nouvel équilibre du monde devait résulter de ces accords. La confrontation n'en fut que plus grande. Au cœur de cette réalité se trouvaient la question de l'idéologie communiste, la fascination qu'elle exerçait sur les intellectuels, et le maccarthisme qui lui faisait face Outre Atlantique.

Les discours antagonistes et la surenchère des armements alimentaient les peurs.

L'invasion de la Hongrie par les chars russes en 1956 ouvrit une première brèche. Cette question apparaît plus tard, dans les archives du COE, dans le cadre de la correspondance échangée entre W. Visser't Hooft et M. Boegner, apparaît un désaccord entre W. Visser't Hooft et Karl Barth, d'une part à propos de la lettre de Karl Barth relative aux armements nucléaires, d'autre part à propos de la Hongrie. A l'interrogation exprimée par le président Boegner sur la nature de ce désaccord dans une lettre du 29 janvier 1959, Visser't Hooft répondra brièvement par une lettre datée du surlendemain. Quant aux armements nucléaires, Visser't Hooft estime « 1) qu'il simplifie le problème en parlant d'une « menace *prétendument* plus grave. Le vrai problème est que cette menace idéologique est *vraiment* plus grave. Barth ne prend pas au sérieux ce qui se passe en Hongrie et en Allemagne de l'Est. ; 2) que tout en critiquant les autres de ne rien faire, il propose une solution qui n'est qu'une banalité,

---

<sup>970</sup> Frédéric Hartweg, « Mission, colonisation et décolonisation : de quelques particularités du protestantisme français », *Kirchliche Zeitgeschichte*, vol.5/2, *Mission und Kolonialismus*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1992, pp.223-239.

<sup>971</sup> Sur la notion de « guerre froide », nous renvoyons ici à l'interview du général de division Jean-Fred Berger publiée dans le journal *Réforme*, en date du 13 février 2019 : « J'ai été élève officier à Saint-Cyr de 1978 à 1980. Le monde était alors en pleine guerre froide. Mes camarades de promotion et moi-même envisagions la guerre comme une hypothèse parfaitement "solide", à la fois probable et évidente. »

car nous voulons naturellement tous que l'opposition idéologique disparaisse ! ; 3) qu'enfin il pose une question terriblement grave sans donner une vraie réponse. » W. Visser't Hooft prie enfin Marc Boegner de ne pas le citer en parlant de Karl Barth, « car il y a déjà entre lui et moi, le problème de la Hongrie sur lequel nous ne sommes pas d'accord et c'est assez pour le moment. »

La question posée à l'historien est notamment celle de l'appréciation que portent les théologiens les plus éminents sur les événements de leur temps.

Si le marxisme a fortement influencé les intellectuels français de l'entre-deux guerres, les premières critiques se firent jour à la FPF vers 1930, relativement aux questions relatives à la liberté religieuse et à la précarisation croissante des Eglises en URSS. Cette réalité ira s'accroissant après la Seconde Guerre mondiale et la partition de l'Europe en deux blocs antagonistes.

Les premières fissures apparurent consécutivement à la répression en Hongrie (1956) puis l'invasion de la Tchécoslovaquie (1968). Le poids du Parti communiste en France restera important, chez les intellectuels comme dans la population jusqu'en 1981 environ.

Le protestantisme, s'il se reconnaissait volontiers dans une sensibilité politique de gauche, se refusa à faire de l'idéologie communiste une référence formelle. Toutefois, le marxisme fut prégnant dans l'analyse de la société que fit le protestantisme dans les années soixante et soixante-dix. Le document « Eglises et pouvoir » atteste de cette situation, lorsqu'il propose son alternative. Il était devenu courant, même dans les Eglises protestantes, de formuler l'analyse ou la critique de la société en termes de rapports de classes, de société de consommation, de contestation des sociétés multinationales, etc.

Le protestantisme se distanciera également du libéralisme économique. Celui-ci est identifié, selon l'expression de Jacques Stewart, « aux réalités de l'exploitation réifiant l'homme<sup>972</sup> ». Et plus loin, lorsque le même président de la FPF s'interroge en des termes plus religieux pour savoir si le libéralisme est une nouvelle idole. Parmi d'autres, deux intellectuels protestants s'opposèrent : Jacques Ellul et sa contestation de la société technicienne, et Georges Casalis avec son soutien aux mouvements de libération, notamment au Nicaragua. Le protestantisme fut riche de

---

<sup>972</sup> Actes AG FPF Lille, 1-3 novembre 1991, p.10.

cette alternative. Le premier parlait à l'intérieur des valeurs d'une société libérale, le second s'exprimait en regard d'une analyse matérialiste.

Il faut attendre l'AG FPF qui se réunira à Lille du 1 au 3 novembre 1991, et la chute du monde communiste, pour que Jacques Stewart trouve la juste formulation d'une compréhension protestante à l'égard de celui-ci :

« En Europe de l'Est, l'imposante construction du communisme soviétique, édifiée sur la base du marxisme-léninisme, a fait faillite. Aux origines lointaines de la construction, s'élevait la critique des réalités sociales et économiques du monde industriel, aliénantes, déshumanisantes. Emmanuel Mounier écrivait en 1947 que « Le rapport du communisme au christianisme n'est pas celui de deux doctrines qui s'affrontent du dehors ou qui se partagent avec netteté le ciel et la terre comme le veulent sommairement certains chrétiens. Communisme et christianisme sont noués l'un à l'autre comme Jacob et l'ange dans une rigueur et une fraternité de combat qui dépasse infiniment l'enjeu du pouvoir<sup>973</sup>. Mais ce système, poursuit Jacques Stewart, s'est développé et s'est imposé par le mensonge, la délation et les violences. Cependant, les réalités de l'exploitation réifiant l'homme, celle de la misère et la soif de justice demeurent comme des questions dramatiquement ouvertes pour des multitudes à travers le monde. [...] La chute de l'orgueilleuse construction dont il ne reste que peu de pierres sur pierres mais le souvenir de 40 millions de victimes, nous rendra-t-elle vigilante à ne pas laisser développer le souci de la justice en religion de la justice, laquelle est une hérésie qui peut justifier le pire ? La fin d'une idéologie (et non des idéologies) nous rendra-t-elle plus vigilants à ne pas verser d'une pensée monolithique à l'autre, à ne pas nous laisser enfermer maintenant dans la logique d'un nouveau sens global de l'histoire qui s'imposerait désormais. Le libéralisme sera-t-il la nouvelle idole ? »<sup>974</sup>

Jacques Stewart ajoute : « Lors de l'AG FPF de Grenoble, en 1969, le professeur Hromadka de Prague, parlant de la situation des chrétiens tchécoslovaques et d'autres pays de l'Est engagés dans un effort de transformation des structures de la société, nous interrogeait : « Nous sommes comme martelés par cette idée que le socialisme ne peut avancer que sous la contrainte. Pourtant, dans la situation difficile qu'est la mienne et celle de tant de socialistes, la question de tous les hommes et pas seulement de Tchécoslovaquie demeure : est-ce qu'un ordre plus juste doit être fondé uniquement sur la force ou sur la libre adhésion des hommes ? Est-ce qu'un ordre nouveau doit être imposé par les grandes puissances ou bâti sur l'adhésion des citoyens de chaque nation ? » La nouvelle actualité de ces propos aujourd'hui

---

<sup>973</sup> *Ibidem.*

<sup>974</sup> Actes AG FPF Lille 1991, p.10.



vous surprendra sans doute autant que moi, mais le professeur Hromadka concluait : « Pour nous, la transformation de la société est inséparable de notre foi en Jésus-Christ. Ne pensez-pas que nous soyons des minables dans mon pays, mais nous avons besoin de votre intercession et de votre soutien, que vous nous accompagniez sur la route qui est la nôtre. »<sup>975</sup>

Jacques Stewart connaît les limites du protestantisme français et aussi ses contradictions. C'est ainsi qu'il poursuit son exposé en posant la question suivante aux délégués de cette assemblée :

« Quelle contribution avons-nous préparée ? Qu'allons-nous apporter, nous, protestants français, dans le nouveau contexte des communications ouvertes entre Pays de l'Est et de l'Ouest en Europe, pour la construction d'une société plus conviviale, d'une démocratie participative où l'on aurait le souci les uns des autres ? Quelles spiritualités de résistance avons-nous développées au long de ces années, face aux contraintes de notre société de consommation ? Quelles théologies, quelle éthique nos Eglises et Institutions ont-elles défendues ? Quelles libertés de parole avons-nous développées à l'intérieur des Eglises, quelle provocation de liberté responsable et quelles solidarités avons-nous développées à l'extérieur ? [...]»<sup>976</sup>

Autant dire que les intellectuels protestants devraient désormais penser en des termes renouvelés. Peu de temps après, l'histoire, quant à elle, tranchera le débat. L'URSS est dissoute le 26 décembre 1991 laissant place à un libéralisme triomphant ainsi qu'à de nouvelles luttes d'influences et de nouveaux défis.

A travers ce chapitre, nous avons tenté de préciser les enjeux majeurs auxquels la FPF s'est trouvée confrontée dans le contexte de l'affrontement des blocs, autant que dans le contexte de la décolonisation. La question d'une troisième voie, pacifique et indépendante, questionnait les chrétiens qui pensaient médiation, dialogue et réconciliation entre les peuples. Les protestants français eux-mêmes voulaient discerner, dans l'émergence des pays du Tiers-monde, les prémices d'une époque nouvelle.

---

<sup>975</sup> Lukl Hromadka (1889-1969), doyen de la faculté de théologie Comenius de Prague. Il est le fondateur en 1957 de la Conférence chrétienne pour la paix. Il sera l'un des artisans du dialogue entre chrétiens et athées. A noter que nous n'avons pas trouvé trace de cette intervention dans les Actes de l'AG de Grenoble 1969.

<sup>976</sup> Actes AG FPF Lille 1991, p.10.

### Chapitre 3. LE PRESIDENT MARC BOEGNER (1881-1970) - notice biographique

La fonction présidentielle est importante à la FPF, dans l'organigramme de l'institution et parce qu'elle désigne celui qui a vocation à représenter les protestants. Dans les limites de notre étude, sept présidents ont incarné cette fonction. Lorsque Marc Boegner s'éteint à Paris le 15 décembre 1970 à 10h15, le protestantisme français perd l'un de ses plus grands hommes. Nul autant que lui ne fut plus comblé d'honneurs, nul ne fut plus respecté que lui.

Nous n'avons pas la prétention de retracer ici avec exhaustivité son parcours de vie ; nous aborderons essentiellement quelques-unes des étapes saillantes du ministère du pasteur à travers sa responsabilité à la Fédération protestante de France.

En marge des archives de la Fédération, trois biographies, parmi d'autres, guideront aussi notre travail : Celle du Doyen Roger Mehl<sup>977</sup>, celle de Pierre Bolle<sup>978</sup> et celle d'Oscar Cullmann<sup>979</sup>, cette dernière étant relative à la vie et aux travaux de Marc Boegner, et qui fut lue lors d'une séance de l'Institut de France.

« Marc Boegner, à cause même de son autorité, intimidait. Et pourtant c'était un homme simple<sup>980</sup> », écrit Roger Mehl. En fait, le pasteur Boegner marquait toujours une distance avec ses interlocuteurs qu'il ne tutoyait pas. Il avait aussi un côté plus secret, une sorte de réserve que seule sa passion de la vitesse était capable de dissiper. L'on découvre en effet qu'il aimait rouler vite et traiter « sans ménagement sa Peugeot 203<sup>981</sup> ». De façon inattendue sans doute, il y avait de l'impatience chez Marc Boegner. Sur la route comme dans sa manière de diriger les institutions qui furent confiées à sa responsabilité, il aimait aller vite. Le pasteur Boegner, quoique doué d'une grande capacité d'écoute, n'aimait pas perdre de temps et manifestait une réelle aptitude à discerner l'essentiel en chaque situation. Nous appellerions cela, aujourd'hui, un esprit de synthèse. Il avait une claire conscience des objectifs à atteindre et n'entendait pas qu'on l'en détourne.

---

<sup>977</sup> Roger Mehl, *Le Pasteur Marc Boegner, une humble grandeur*, Paris, Plon, 1987.

<sup>978</sup> Pierre Bolle, « Boegner Marc », in : *Dictionnaire biographique des protestants français, de 1787 à nos jours*, tome 1 : A-C, Sous la direction de la SHPF et de Patrick Cabanel et André Encrevé, Paris, Les éditions de Paris/Max Chaleil, 2015, pp.333-334.

<sup>979</sup> Oscar Cullmann, *Notice sur la vie et les travaux du pasteur Marc Boegner (1881-1970)*, lue dans la séance du mardi 28 mai 1974, Institut de France, Académie des Sciences morales et politiques, Paris, 1974.

<sup>980</sup> Roger Mehl, *Le Pasteur Marc Boegner, une humble grandeur*, Paris, Plon, 1987, p.308.

<sup>981</sup> *Idem*, p.307.

Même ses amis, au nombre desquels on peut nommer Pierre Maury, Charles Westphal et Jean Bosc, disaient avec respect, déférence et cordialité « Monsieur Boegner ». Les responsabilités qu'il avait assumées, les épreuves qu'il avait endurées, les défis qu'il avait dû relever en firent un personnage d'exception.

#### A. Un homme d'Eglise :

Marc Boegner, né le 21 février 1881 à Epinal, était fils de Préfet. La personne de son père, Paul Boegner, apparaît déjà à plusieurs reprises dans l'environnement de la FPF. Lors de la première AG FPF de Nîmes, nous notons la présence de Paul Boegner, en qualité de délégué titulaire de l'Eglise évangélique luthérienne de France, inspection de Paris. Nous notons aussi sa présence comme membre du Comité pour la défense de la liberté de conscience et de culte à Madagascar<sup>982</sup>. Marc Boegner est aussi présent. Marc Boegner apparaît pour la première fois dans le fonctionnement de la FPF lors de cette même AG FPF Nîmes 1909, comme membre du bureau de l'AG, en qualité de secrétaire, aux côtés d'Edmond Gounelle (Eglise évangélique méthodiste - Codognan), L. Debard (Eglises évangéliques libres – Marsillargues), et De Seynes de Larlenque<sup>983</sup> (Eglises réformées évangéliques), et une seconde fois comme membre titulaire de la Commission d'Action, au titre des Eglises réformées dites de Jarnac. Il est à l'époque en poste à Aouste-sur-Sye où il a succédé à son oncle Tommy Fallot décédé en 1904. Il a vingt-huit ans et ne quittera plus l'horizon de la FPF.

Lors de cette AG FPF, Le secrétaire du Conseil rappelle qu'en vertu de l'article 10 des nouveaux statuts, il convient de désigner vingt personnes en dehors du Conseil FPF en vue de la constitution des commissions que le Conseil sera appelé à

---

<sup>982</sup> L'AG FPF de Nîmes 1909 votera le vœu suivant : « L'Assemblée générale, réunie à Nîmes, - fait un devoir à tous les protestants de ne négliger rien de ce qui est en leur pouvoir pour obtenir l'organisation à Madagascar d'un régime digne de notre pays ; - accueille avec gratitude la fondation d'un Comité pour la défense de la liberté de conscience à Madagascar. Le Comité pour la défense de la liberté de conscience et de culte à Madagascar est composé de MM. J. Anglas, docteur ès-sciences ; F. Anstett (NDLR : qui fait fonction de secrétaire) ; Edouard de Billy ; Paul Boegner, préfet honoraire ; René Duchemin, industriel ; Th. Duconseil, avoué honoraire ; Jean Friedel, docteur ès-science ; Julien Monod ; F. Pillon, directeur de l'*Année philosophique* ; Emmanuel Sautter, secrétaire général du Comité national des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens ; Jules Scal ; Raoul Allier, professeur honoraire de l'Université de Paris.

<sup>983</sup> Il y aura 4 secrétaires de séance, tandis que Edouard Gruner est président du Bureau de l'AG avec, à ses côtés, comme vice-présidents M. le Pasteur A. Weber, et M. Benoît-Germain.

former<sup>984</sup>. Marc Boegner est de ce nombre aux côtés de MM. P. Barde, G. Boissonnas, H. Bois, D. Couve, P. Doumergue, J. Dumas, E. Fauche, P. Fuzier, H. Guex, G. Lauga, J. Martin, P. Matter, Prof. L. Maury, H. Monnier, J. Peyric, P. de Pourtalès, Ed. Soulier, A. Weiss, et Cornélis de Witt.

Il devient professeur à la Maison des Missions de Paris en 1911 alors que son oncle Alfred Boegner est le directeur<sup>985</sup> de la Société des Missions évangéliques de Paris, et y rencontre John Mott<sup>986</sup>. Infirmier-chef durant la première guerre mondiale, il est nommé pasteur de la paroisse de Passy-Annonciation en octobre 1918. Son portrait photographique se trouve aujourd'hui encore dans ce temple réformé parisien.

Au cours des cinq années qui s'écouleront entre l'Assemblée générale de Strasbourg 1924 et celle de Marseille 1929, divers changements se produiront dans la composition du Conseil, parmi lesquels on peut noter que le pasteur Wilfred Monod, démissionnaire, est remplacé par le pasteur Marc Boegner le 3 mars 1926. Marc Boegner entre donc au Conseil à la veille de la crise liée au départ d'Edouard Gruner et à l'élection précipitée d'Emile Morel. Il a quarante-huit ans et montre des qualités de sérénité et de sagesse. Sa double formation, en droit et en théologie, le qualifie pour briguer, à brève échéance, de nouvelles responsabilités.

Aux côtés de Marc Boegner, en qualité de représentants des Eglises réformées, se trouvent le pasteur A-N. Bertrand (vice-président), et MM. G. Roy-Mirabaud, et J. Siegfried.

La réunion du Conseil du 3 décembre 1929, qui suit la tenue de l'Assemblée générale de Marseille, élit Marc Boegner à la présidence de la FPF, Emile Morel ayant fait connaître sa décision de ne pas briguer un nouveau mandat. Le pasteur A-N. Bertrand s'efface derrière M. Boegner. Sous l'impulsion de ce dernier et pour gagner en efficacité, les fonctions de secrétaire du Conseil et de secrétaire général

---

<sup>984</sup> Actes AG FPF Nîmes 1909, p.22.

<sup>985</sup> Il le sera de 1882 à 1912.

<sup>986</sup> 1855-1965. Baptiste, prix Nobel de la paix 1946, il sera le fondateur de la Fédération universelle des Associations chrétiennes d'étudiants (FUACE). Cf : *Notice Marc Boegner*, Musée virtuel du protestantisme français.

sont formellement distinguées, le pasteur Elie Vidal occupant cette charge désormais en tant que salarié. La FPF s'institutionnalise et ouvre une nouvelle étape.

La construction de l'unité réformée et le mouvement œcuménique seront, dès lors, les deux grandes œuvres auxquelles le président Boegner se consacrera.

Homme de communication, il inaugure en 1928 des « conférences radiophoniques de Carême » qui seront retransmises par Radio-Paris dès l'année suivante et qu'il assurera jusqu'en 1962. Celles-ci feront sa réputation et nombreux seront les protestants français qui écouteront, par le truchement de la T.S.F.<sup>987</sup> les messages simples et pourtant érudits du neveu de Tommy Fallot. En 1933, il a la douleur de perdre sa femme, Jeanne Jenny Bargeton, qu'il avait épousée en 1905<sup>988</sup>. Il se remarie, deux ans plus tard, avec Mary Thurneyssen<sup>989</sup>.

Lorsque la seconde guerre mondiale éclate et conformément au choix du Conseil de la FPF dit de « politique de présence », il suit le gouvernement à Bordeaux puis Vichy. Il s'installe à Nîmes avec son épouse. Il entre au Conseil national de Vichy le 22 janvier 1941<sup>990</sup>. Il rentre à Paris début mars 1943, après l'invasion de la zone sud par les Allemands et le retour au pouvoir de Pierre Laval.

## B. Une autorité rayonnante :

Successeur d'Emile Morel, le pasteur Marc Boegner présida la FPF du 3 décembre 1929 au 31 janvier 1961. Aucune autre présidence ne sera aussi longue. Simultanément, il devient président du Conseil national de l'Eglise réformée de France en 1938, charge qu'il occupera jusqu'au synode réformé de Nîmes 1950, date à laquelle Pierre Maury lui succèdera. Il ne quitte pas pour autant le devant de la scène réformée, puisqu'il est immédiatement nommé président de la nouvelle Commission générale des Eglises réformées françaises d'Outre-mer – CGERFOM-, où il sera confronté notamment à la guerre d'Algérie.

---

<sup>987</sup> Téléphonie sans fil.

<sup>988</sup> Quatre enfants naîtront de cette union : Denyse (1906-1980), Etienne (1908-1985), Philippe (1910-1991) et Jean-Marc (1913-2003).

<sup>989</sup> Elle décédera en 1951.

<sup>990</sup> Celui-ci est créé à l'initiative de Pierre-Antoine Flandin.

Homme d'action, Marc Boegner fut aussi un homme de méditation et de prière<sup>991</sup>.

Marc Boegner au lendemain de la seconde guerre mondiale, tient son autorité internationale de son mandat de président de la FPF. Le Conseil œcuménique est en formation. Il a besoin de sa composante française, d'autant que les liens qui furent tissés pendant la guerre sont très étroits. Marc Boegner prend l'initiative de rompre avec la tradition antérieure et fait valider par l'Assemblée générale de Nîmes 1945 la possibilité de réélection d'un président pour plusieurs mandats successifs, sous réserve d'un vote acquis par au moins deux-tiers des églises ou Unions d'Eglises membres. L'ambition de Marc Boegner rencontre l'intérêt de l'institution fédérative. Jean Theis, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est chargé de présenter la nouvelle mouture des statuts<sup>992</sup>. Il s'agit notamment de la rédaction de l'article 8. Sa première partie, rédigée comme suit, ne serait pas modifiée : « Après chaque Assemblée générale quinquennale du Protestantisme français, le Conseil nomme pour cinq ans son bureau, composé d'un président, de quatre vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier, tous membres du Conseil. Les élections ont lieu au scrutin secret. »

« Par contre, aux dispositions d'alors qui précisent que « Le président ne peut être élu plus de deux fois consécutives », et qu'en outre, le Bureau ne peut compter plus de deux membres délégués par la même Union, on substituerait la phrase suivante : « Après deux élections consécutives le Président ne pourra être réélu que sur la demande de 2/3 des Eglises ou Unions d'Eglises représentées au Conseil. »<sup>993</sup>

C. L'éloignement :

Sur cette base, Marc Boegner ne cessera pas d'être réélu jusqu'en 1961, date à laquelle il renonce à son mandat.

A l'AG de Montbéliard, il laisse entendre qu'il ne se représentera pas. Il a quatre-vingts ans. Cette assemblée de Montbéliard est évoquée incidemment dans le livre de Marc Boegner « L'Exigence œcuménique<sup>994</sup> », relativement à l'œcuménisme et précisément au Concile de Vatican II. Marc Boegner y parle de l'œcuménisme dans

---

<sup>991</sup> Roger Mehl, *Le pasteur Marc Boegner, une humble grandeur*, Paris, Plon, 1987, p.301.

<sup>992</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, p.56-61.

<sup>993</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, p.59.

<sup>994</sup> *In L'exigence œcuménique*, pp. 242- 244.

le contexte de l'annonce de la convocation par Jean XXIII de convocation d'un concile. On peut y lire : « L'Assemblée générale du protestantisme réunie à Montbéliard du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1960 fut la dernière à laquelle je présentai un rapport en qualité de président de la Fédération protestante de France. J'avais pris en effet la décision de ne pas accepter que me soit confiée une fois encore cette haute charge - à supposer que mes collègues en éprouvent le désir - au moment où le Conseil de la Fédération, renouvelé après l'Assemblée, élit son bureau. »<sup>995</sup>

Marc Boegner quitte la présidence de la FPF dans un contexte de crise. La période est devenue turbulente et les débats internes sont très âpres. Trois points caractérisent en effet la dernière assemblée générale à laquelle il participe, celle de Montbéliard. Ce sont : l'intégration des institutions, œuvres et mouvements dans l'institution fédérative, le changement des statuts, la fin de la procédure de veto et la place de la FPF dans le mouvement œcuménique. Cette assemblée est celle de la rupture avec l'Union des Eglises évangéliques libres qui tirera les conséquences de ses désaccords sur ces différents points. L'UEELF, par respect pour Marc Boegner, ne quittera pas la FPF sous sa présidence, mais dès après son départ. Cette rupture a, dès lors, une portée considérable pour qui sait, - et nous l'aurons montré à travers cette recherche sur l'histoire de la FPF-, que les Libristes sont au cœur même de la genèse, de l'action et de la mémoire fédératives.

Les successeurs de Marc Boegner, pour éminents qu'ils soient, n'ont pourtant pas son aura et ne pourront dissiper le sentiment de nombre d'observateurs qui considèrent que la FPF est devenue, dès les années cinquante, une annexe de l'Eglise réformée de France.

Il est invité au Concile de Vatican II. Ainsi est-il présent à la troisième session le 14 septembre 1964. Celle-ci durera jusqu'au 21 novembre 1964 et s'achèvera avec la Promulgation de la constitution dogmatique *Lumen Gentium* (sur l'Eglise), des décrets *Unitatis Redintegratio* (sur l'Œcuménisme) et *Orientalium Ecclesiarum* (sur les Eglises orientales catholiques). Il sera également présent à la session suivante (quatrième session du Concile) qui commence le 14 septembre 1965. Le Concile s'achèvera le 8 décembre 1965. Marc Boegner est au faite de sa gloire.

---

<sup>995</sup> *Idem*, p.243.

Mais le monde de l'époque craque et se déchire dans le contexte de la guerre froide. Les générations nouvelles aspirent à plus de liberté. Le modèle issu de l'après-guerre a vécu.

Roger Mehl évoque l'incompréhension du pasteur Boegner, alors âgé de 87 ans, à l'égard de la révolte étudiante de mai 1968. « Il était trop âgé pour apercevoir (en celle-ci) ce qu'il y avait de positif, malgré les excès et les aspects psychodramatiques de l'évènement. [...] Quand il apprit que les étudiants en théologie (qui) s'étaient joints au mouvement, avaient envahis la cour de la rue de Clichy, il fut à la fois stupéfait et horrifié. [...] »<sup>996</sup> Marc Boegner décède le 18 décembre 1970. Et Jean Courvoisier lui rend hommage dans son rapport à l'Assemblée générale suivante qui se tient à Caen. Il écrit : « La dernière présidence que M. Boegner ait voulu conserver à la limite de ses forces était, vous le savez, celle de la Société des Missions Evangéliques de Paris. A l'occasion du centenaire de celle-ci, en 1922, il déclarait<sup>997</sup> que la véritable Eglise de Jésus-Christ se reconnaît non point à la correction de ses croyances, à la beauté de ses temples, à la richesse de ses libéralités, mais à sa volonté déterminée d'être, entre les mains du Dieu vivant, un instrument pour le salut du monde. Dans l'une de ses conférences de Carême en 1951, s'inscrivant dans un approfondissement de la vie spirituelle, il disait que la vocation apostolique de l'Eglise a ses racines les plus profondes dans sa prière : que vienne le Règne de Dieu...(ajoutant que) la prière et l'apostolat sont si indissolublement liés de par la volonté du chef de l'Eglise qu'il est permis de dire que les Eglises où le devoir missionnaire laisse indifférents ou même hostiles les fidèles, (celles-ci) n'ont pas encore appris à prier l'Oraison dominicale, et tout d'abord à l'écouter avec la volonté de prendre au sérieux les exigences qu'elle place devant leur foi. »<sup>998</sup>

Autre figure protestante, Oscar Cullmann fera lecture, dans la séance du mardi 28 mai 1974 de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), d'une notice sur *la vie et les travaux du Pasteur Marc Boegner (1881-1970)*. Dans ce discours, salué par le président de l'Académie Emile James, Oscar Cullmann

---

<sup>996</sup> Roger Mehl, *Le pasteur Marc Boegner, une humble grandeur*, Plon, Paris, 1987, p.306.

<sup>997</sup> Rapport du président de la FPF, Actes de la XIVe AG FPF Caen, 10-12 novembre 1972, Foi et Vie n°1, janvier 1973, p.30.

<sup>998</sup> *Idem*, p.31.



développera quatre aspects de la vie de Boegner : le pasteur, le théologien, le chef engagé vis-à-vis du monde, et l'artisan de l'unité des chrétiens.

En conclusion, il apparaît que Mac Boegner a côtoyé, du fait de la durée de son mandat fédératif et des responsabilités éminentes qui lui furent confiées, plusieurs présidents de la République et présidents du Conseil. Il évoque cette responsabilité dès l'AG FPF de Bordeaux 1934 de la manière suivante : « Le président de la Fédération est, auprès des Pouvoirs publics, le représentant normal des Eglises protestantes de France et, s'il y a lieu, le défenseur des libertés inscrites dans la loi. Il ne peut s'acquitter de cette tâche que s'il établit les contacts nécessaires auprès de ceux auxquels il est appelé à intervenir. »<sup>999</sup> Le pasteur Boegner mentionne l'accueil que lui ont réservé les présidents de la République successifs : Gaston Doumergue, - dont il souligne ce qu'il doit à ses origines huguenotes<sup>1000</sup> -, Paul Doumer ou Albert Lebrun. « Il faut, dit-il, qu'à l'Élysée comme ailleurs on sache que le protestantisme français existe et que, dans l'ensemble du monde, les Eglises issues de la Réforme constituent une force religieuse, morale et sociale, considérable. »

Sans doute pouvons-nous nous risquer à dire que, personnalité brillante, Marc Boegner aura été fondamentalement un homme<sup>1001</sup> prudent et conservateur ce qui, dans un contexte ecclésial, explique aussi sa longévité à la tête de l'institution fédérative et son aisance dans les milieux du pouvoir. Emile James, président de l'Académie des Sciences morales et politiques, saluera en lui « l'homme de foi qui avait su attirer à lui tous ceux qui, protestants, catholiques ou agnostiques, avaient le souci de la dignité humaine. »<sup>1002</sup>

Jusque dans ses derniers jours, l'attitude de Marc Boegner témoigne à la fois de lucidité et de sérénité<sup>1003</sup>. Il restera dans la mémoire protestante comme l'une des figures religieuses les plus respectées du vingtième siècle et comme un fin observateur des mutations du protestantisme moderne.

---

<sup>999</sup> Rapport des travaux du Conseil par le président Marc Boegner, Actes AG FPF Bordeaux 1934, p 45, § - L'Action du Conseil auprès du pouvoirs publics.

<sup>1000</sup> Cf : sur le site « Les huguenots » des Amitiés protestantes françaises à l'étranger, la notice biographique concernant Gaston Doumergue, seul président de la République protestant à ce jour.

<sup>1001</sup> La liste pourrait être complétée par les noms de Vincent Auriol, René Coty et Charles de Gaulle.

<sup>1002</sup> Emile James, allocution de clôture de la séance du mardi 28 mai 1974, en réponse à Oscar Cullmann.

<sup>1003</sup> Roger Mehl, *Le Pasteur Marc Boegner, une humble grandeur*, Plon, Paris, 1987, p.317.

#### Chapitre 4. LE PRESIDENT ANDRE-NUMA BERTRAND (1876 -1946) – notice biographique

A la suite de la biographie de Marc Boegner, il nous a semblé légitime de consacrer un chapitre au pasteur André-Numa Bertrand, à son parcours au sein de la FPF et à la *présidence par intérim* qu'il assura durant la Seconde Guerre mondiale. Ce fut pendant trois ans et dans les conditions les plus difficiles.

Lors de l'AG FPF de Nîmes 1945, Marc Boegner parle ainsi du pasteur Bertrand :

« Le soir de ce même jour (24 juillet 1940), je partais pour Vichy. Au nom de qui allais-je y entreprendre des démarches ? Je sais, Messieurs, que le moi est haïssable. Et peut-être trouvez-vous que j'ai déjà trop parlé de moi ? Cependant, je ne puis vous rendre un compte exact à l'action du Conseil de la Fédération, de juillet 1940 à Mars 1943 – date de mon retour à Paris- sans parler de ce que j'ai fait ou écrit. Ma situation ne laissait pas d'être singulièrement délicate. La majorité des membres du Conseil étaient à Paris, mais le président de la Fédération se trouvait en zone sud comme les représentants du Conseil de l'Eglise luthérienne d'Alsace et l'un des délégués de l'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine. Dès la fin juillet, la correspondance entre les deux zones fut interrompue, et vous savez avec quelle difficulté purent être rétablis de très insuffisants contacts. C'est précisément au cours de mon premier séjour à Vichy que je reçus la dernière lettre de mon cher ami, le pasteur Bertrand. »<sup>1004</sup>

André-Numa Bertrand présida dès lors les réunions du Conseil, séances au cours desquelles il fit montre d'une grande intelligence dans ce contexte dramatique. C'est ce que confirme en effet le pasteur Boegner, rappelant que les délégués à l'AG FPF de Nîmes 1945 entendraient pour rapport « un exposé que le Conseil a prié M. Bertrand de vous faire de l'activité du Conseil en zone occupée, pendant le temps où M. Bertrand en a assuré la présidence. Nul ne pourrait oublier, dans le Protestantisme français, le rôle capital que notre frère a joué à Paris et dans la zone occupée dans ces terribles années d'occupation, et en particulier dans les premiers mois, alors qu'il fallait unir la hardiesse à la sagesse, le courage à la prudence, la

---

<sup>1004</sup> Rapport du président du Conseil de la FPF, §I. De septembre 1939 à juin 1940, Actes AG FPF Nîmes, 22-26 octobre 1945, pp.13-14.

fermeté au sens des nuances, la volonté d'obtenir la discipline nécessaire à une souriante bonté. »

A cette Assemblée générale, A-N. Bertrand, malade, est absent. L'hommage sincère que lui rend Boegner est à la mesure du courage dont Bertrand fit preuve. « Nous lui devons tous, dit M. Boegner, une très grande gratitude pour la noblesse, la dignité et la clairvoyance avec quoi il a présidé pendant près de trois ans le Conseil de la Fédération protestante de France ». Le pasteur Bertrand mourra un an plus tard à Paris, à l'âge de soixante-dix ans, le 8 octobre 1946.

A. Un serviteur de la foi réformée :

Sur le site de la paroisse de l'Oratoire du Louvre, se trouve une brève notice biographique concernant celui qui y fut pasteur pendant vingt ans de 1926 à 1946. Nous invitons le lecteur à s'y reporter<sup>1005</sup>. Il fut en outre président de l'Union des Eglises réformées de 1922 à 1938. Lui-même fils de pasteur, il était né à Milhaud le 14 février 1876.

Membre du Conseil FPF, A-N. Bertrand était entré au Bureau de la FPF dans le contexte de l'élection d'Emile Morel à la présidence. Suite à la démission d'Edouard Gruner, le 14 juin 1927, le Conseil reconstituait son bureau. Comme nous l'avons vu, il appelait à la présidence l'un de ses vice-présidents, M. le pasteur Emile Morel, président de la commission permanente de l'Union des Eglises Réformées Evangéliques. Le pasteur A-N Bertrand, président de l'Union Nationale des Eglises Réformées, était élu vice-président. Comme secrétaire général, en remplacement de M. Bonnet, il était fait appel à M. Henri d'Allens<sup>1006</sup>. Le Pasteur A-N. Bertrand, en sa qualité de vice-président de la FPF, interviendra sur la question des "rapports entre le Conseil de la FPF et l'Assemblée générale" lors de l'AG FPF de Marseille (22-25 octobre 1929)<sup>1007</sup>. Cette question fut suivie d'un échange. Il s'agissait de faire suite à l'AG de Strasbourg (1924) qui souhaitait une meilleure représentation de l'AG au Conseil. Cette question avait divisé profondément l'Assemblée générale réunie dans la capitale alsacienne. Une commission avait été créée, puis un texte de compromis

---

<sup>1005</sup> oratoiredulouvre.fr

<sup>1006</sup> Actes AG FPF Marseille 1929, p.21. A noter qu'Henri d'Allens ne restera dans cette fonction que jusqu'au 31 décembre 1928. Le pasteur Vidal lui succèdera.

<sup>1007</sup> Actes AG FPF Marseille 1929, pp.44 -55.

soumis au Conseil qui l'adopta de façon presque unanime et le proposa aux Eglises membres et à leurs synodes en 1927. Le texte prévoyait que :

« La Fédération a pour organe un Conseil dit *Conseil de la Fédération protestante*. Le Conseil comprend :

- 1- Quatre délégués de chacune des Unions d'Eglises fédérées, désignés par elle, selon ses règlements et statuts ;
- 2- Huit membres élus au scrutin secret et à la majorité absolue des membres présents, par l'assemblée générale, prévue à l'article XI. Tout membre du Conseil doit être membre d'une Eglise protestante. »<sup>1008</sup>

Rendant compte de cette procédure lors de l'AG de Marseille, A-N. Bertrand fit remarquer que ce texte était plus timide que le vœu de l'AG de Strasbourg. Mais il dut se résigner, avec le Conseil, au fait que seules l'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine et l'union des Eglises Réformées de France avaient approuvé la proposition du Conseil. Tous les autres synodes s'étaient prononcés contre elle.<sup>1009</sup> » Cette question, assez importante, apparaîtra plus tard comme l'un des enjeux de la vie fédérative. Ce qui était sous-jacent c'était la représentativité du Conseil et l'aptitude de la FPF à prendre en compte les dynamiques des Assemblées générales. Le pasteur Bertrand était favorable à cette ouverture.

En 1938, il est membre du Conseil national de l'ERF, président du Consistoire réformé de Paris<sup>1010</sup>, et membre du Conseil de la FPF dont il est vice-président. Responsable au sein des Eclaireurs unionistes, il est élu président du Bureau interfédéral du scoutisme. A ce titre, il fera preuve d'une remarquable vigilance à l'endroit du régime de Vichy, ce que soulignent Pierre Bolle (+) et Patrick Cabanel. Dès la fin 1940, il souhaite que la FPF élève une protestation vigoureuse contre l'antisémitisme. « Le 5 juin 1942, il écrit une lettre au Maréchal Pétain pour protester contre le port imposé de l'étoile jaune (la lettre est remise en main propre, le 27, par Marc Boegner). Le dimanche 7 juin 1942, premier jour d'application de la mesure en zone occupée, il s'écrie depuis la chaire de l'Oratoire<sup>1011</sup> : Là où sont frappés des

---

<sup>1008</sup> Actes AG FPF Marseille p.45.

<sup>1009</sup> *Idem*, p.46.

<sup>1010</sup> Epuisé, A-N. Bertrand démissionnera de cette charge en décembre 1944.

<sup>1011</sup> Cf : Dictionnaire biographique des protestants français, Notice rédigée par Pierre Bolle (+) et Patrick Cabanel, note ip, p.276 : *Le sermon Notre Parole, (7 juin 1942), est réédité en extraits par P.*

enfants de 6 ans, l'Eglise de Jésus-Christ a le devoir de dire : Ceux-là sont à Dieu, je les bénis. [...] Il y a des choses qui doivent être dites ; l'Eglise les dit. Il y va de quelque chose de plus que son honneur, il y va de l'honneur de Dieu.<sup>1012</sup> »

Sur ce sujet, le 11 juin 1942, il écrit encore quelques jours plus tard aux pasteurs de la zone occupée que la chaire chrétienne ne peut rester silencieuse devant l'atteinte ainsi portée à la dignité d'hommes et de croyants. Le 3 août, il proteste contre la rafle du Vel d'Hiv auprès de Fernand de Brinon, en faisant référence « à l'extermination d'une race, au martyre immérité de ses femmes et de ses enfants. »<sup>1013</sup>

## B. Un solide théologien :

André-Numa Bertrand fut également un des acteurs de l'unité protestante. Nous renvoyons ici à la recension<sup>1014</sup> faite par François-Henry Dreyfus du livre d'Henri Manen<sup>1015</sup> intitulé « Le pasteur A.-N. Bertrand, témoin de l'unité évangélique, 1876-1946 ». Nous découvrons dans le livre de H. Manen plusieurs aspects attachants dans la personnalité du pasteur Bertrand. A titre d'exemple, nous mentionnerons ici qu'à la fin de ses études, ce dernier avait souhaité partir en mission à Madagascar et que sa demande s'était trouvée refusée à cause d'une suspicion de libéralisme théologique.

A-N. Bertrand n'en sera pas moins l'un des principaux artisans de l'unité réformée qui aboutira à la création de l'Eglise réformée de France en 1938.

Bertrand était à la tête des Eglises « réformées » lorsque se réunit, dans l'été 1933, le synode national à l'Oratoire, synode appelé à se prononcer sur le « vœu de Livron » appelant à l'unité réformée. « Le synode n'hésita pas à l'accepter et pria Bertrand de faire connaître aux Eglises « réformées évangéliques » son vif espoir

---

*Bolle, dans P. Bolle et Jean Godel, dir., Spiritualité, théologie et résistance, Grenoble, PUG, 1987, p.175-177, et intégralement par P. Cabanel dans Diasporas. Histoire et sociétés, 16, 2010, Marquer, discriminer, exclure p. 102-112, et dans Résister. Voix protestantes, Nîmes, Alcide, 2012, p.104-117.*

<sup>1012</sup> Notice biographique, in *Dictionnaire biographique des protestants français, de 1787 à nos jours*, tome 1 (A-C), sous la direction de la SHPF et de Patrick Cabanel et André Encrevé, Paris, Editions de Paris/Max Chaleil, 2015, p.275-276.

<sup>1013</sup> *Idem*, notice P. Bolle (+) et Patrick Cabanel.

<sup>1014</sup> François-Georges Dreyfus, *Archives de sociologie des religions*, année 1969, vol.28, n°1, pp.222-223.

<sup>1015</sup> Henri Manen avait épousé Alice Bertrand, fille d'A-N. Bertrand. Il s'illustrera durant la seconde guerre mondiale par son action au camp des Miles (Aix-en-Provence) et sera fait *Juste parmi les nations* conjointement avec son épouse Alice. Dossier Yad Vashem n°3369, année 1986.

que sur la base de ce vœu, des conversations pourraient s'engager sans tarder entre les deux Unions nationales. Quelques semaines plus tard, le Synode national des Eglises « réformées évangéliques » décida à son tour, non sans discussion, de prendre le vœu en considération et de répondre favorablement au désir exprimé par les Eglises « réformées ». Il fut bientôt convenu que les Comités directeurs des deux Unions se réuniraient en une « Assemblée » appelée à prendre les décisions auxquelles pourraient aboutir les conversations qui allaient s'engager, et que leurs bureaux formeraient une « délégation mixte » chargée de préparer, par une étude détaillée, les délibérations de l'Assemblée. »<sup>1016</sup>

Lorsque naît l'Eglise réformée de France, A-N. Bertrand aurait dû en être le premier président, ce qu'admet Marc Boegner. Il écrit en effet : « Cette charge eût dû revenir à A-N. Bertrand dont l'autorité n'avait fait que croître au cours des cinq années écoulées. On estima (pourtant) que ni l'un ni l'autre des présidents d'Eglise n'en pouvait être investi, et l'on fit appel à mon concours.<sup>1017</sup> »

Homme d'action, A-N. Bertrand est convaincu que « le protestantisme ne nourrit pas les rêves d'hégémonie qu'on lui a parfois sottement prêtés. [...] Il veut être pour agir ; croître pour servir.<sup>1018</sup> » Celui qui présida aux destinées de la Fédération protestante en zone occupée s'honorera toujours d'avoir été un bon et fidèle serviteur de la cause de l'Évangile. Organisateur avisé, Il aura été aussi un intellectuel capable d'explorer la pensée religieuse protestante autant que son actualité. Ce ne sont pas moins de sept ouvrages d'une grande densité et d'une réelle pertinence qui seront écrits de sa plume<sup>1019</sup>. En outre, il traduit en 1907 en français l'ouvrage de Karl Gustav Adolf von Harnack « Essence du Christianisme », ouvrage qui fut publié en Allemagne en 1900 sous le titre *Das Wesen des Christentums*. C'est pourquoi il convient de rendre hommage à celui qui sut s'effacer derrière Marc Boegner sans jamais renoncer à ses convictions et à sa propre personnalité. « Nul ne pourrait

---

<sup>1016</sup> Marc Boegner, *L'exigence œcuménique*, p.77.

<sup>1017</sup> *Idem*, p.85.

<sup>1018</sup> Pasteur A.-N. Bertrand, *Protestantisme*, Paris, Ed. Je sers, ré-édit.1946, p.251.

<sup>1019</sup> *La pensée religieuse au sein du protestantisme libéral*, Paris, Fischbacher, 1903 ; *Problèmes de la libre-pensée*, Paris, Fischbacher, 1910 ; *La vie chrétienne et la doctrine*, Lausanne, Concorde, 1929 ; *L'Évangile et la vie*, Paris, La Cause, 1930 ; *L'Évangile de la grâce*, Paris, Je sers, 1936 ; *Témoins*, Editions des Éclaireurs unionistes, 1936 ; *Protestantisme, simples notes sur quelques aspects du problème religieux*, Paris, Je Sers, Paris, 1946.

oublier, dans le Protestantisme français, le rôle capital que notre frère a joué à Paris et dans la zone occupée dans ces terribles années d'occupation, et en particulier dans les premiers mois, alors qu'il fallait unir la hardiesse à la sagesse, le courage à la prudence, la fermeté au sens des nuances, la volonté d'obtenir la discipline nécessaire à une souriante bonté. <sup>1020</sup>»

Dans la nécrologie parue dans le journal *Le Monde* du 11 octobre 1946, hommage est rendu à ce « témoin de l'Unité évangélique, prédicateur apprécié, (qui fut) aussi avec lucidité et fermeté le chef incontesté de l'Eglise protestante dans la zone Nord ».

Ce président *par intérim* ou *par délégation*, comme l'on voudra, avait été l'honneur du protestantisme français.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*  
\*

Au terme de cette troisième partie, il apparaît que quatre éléments majeurs marquent cette période : l'émergence des totalitarismes, les flux migratoires engendrés par les tensions internationales, le nouvel équilibre mondial défini par les accords de Yalta et la décolonisation. Dans ce contexte, le rôle des Eglises apparaît bien modeste. Et, sans nul doute aussi, celui de la Fédération protestante de France, quelle que soit l'image que les protestants eux-mêmes veulent en conserver. La FPF, durant la Deuxième Guerre mondiale, aura été bicéphale, maintenant ainsi une présence effective dans la société française au cœur même de la tourmente. Au-delà de l'institution, il convient d'évoquer, sans pouvoir toujours les nommer, tous ceux et toutes celles qui, sur le terrain et au péril de leur vie, ont pris le risque de la solidarité, de la clandestinité et de la fraternité évangélique. Au risque des contradictions, sans doute, la FPF s'est inscrite cependant dans une réelle continuité institutionnelle, sans jamais déroger à sa vocation.

---

<sup>1020</sup> Actes de l'AG FPF de Nîmes 1945, p 15 in Rapport de M. Boegner « Les Eglises protestantes pendant la guerre et l'occupation », pages 5-49.

- **4<sup>ème</sup> partie : Unité protestante et œcuménisme**

Chapitre 1. La FPF et le Mouvement œcuménique

A. Le Conseil œcuménique des Eglises

B. Les relations fédératives avec l'Eglise catholique romaine

Chapitre 2 : La FPF et l'unité protestante

Chapitre 3 : Des communautés protestantes

La FPF est née dans le contexte d'une revendication d'unité protestante, tant les oppositions qui la parcouraient avaient été nombreuses et profondes. Ces divisions apparaissaient comme autant de facteurs de fragilité et de vulnérabilité face aux défis à relever. Les fondements de la FPF étant désormais assurés, vint le moment d'ouvrir une nouvelle étape. Nous étudions, dans cette quatrième partie, le rôle joué par l'institution fédérative dans la promotion du mouvement œcuménique, dans le domaine de ses relations avec l'Eglise catholique romaine, d'une part, et dans la genèse du Conseil œcuménique des Eglises, d'autre part. Nous abordons également le rôle de la FPF relativement à l'unité des Eglises françaises issues de la Réforme. Dans ces processus, se rencontrent simultanément la dimension nationale et la dimension internationale du témoignage des Eglises. Cette partie aborde aussi la question des relations institutionnelles entre partenaires. Ceux-ci se veulent complémentaires, mais sont parfois rivaux. La FPF, qui n'est pas une Eglise, n'a pas vocation à faire oeuvre théologique. Pourtant, nous sommes ici fondamentalement sur le terrain de l'ecclésiologie, au cœur d'une théologie des ministères et de la question du magistère. Nous tenterons d'en discerner les enjeux.

Nous sommes aussi sur le terrain de la spiritualité et du renouveau communautaire qui marque le protestantisme français et européen, avec la création de communautés nouvelles. La question des relations entre ces communautés et les Eglises se pose avec une acuité toute particulière. La FPF est témoin de ces mutations. Elle regarde aussi avec intérêt la convocation du second Concile de Vatican, sans discerner encore que cette assemblée anticipe la crise sociétale qui est en train d'advenir et la devance par une mise à jour prophétique. Acteur de l'œcuménisme, la FPF est partenaire d'un vaste mouvement qui caractérise le vingtième siècle et ne cesse d'évoluer, dans ses formes autant que dans ses modalités.



## Chapitre 1. LA FPF ET LE MOUVEMENT OECUMENIQUE

Le vingtième siècle est le siècle de l'œcuménisme. Il est marqué par de multiples initiatives en faveur de l'unité chrétienne.

Sur le plan international, c'est notamment la naissance du Conseil œcuménique des Eglises. Dans l'ordre des relations avec l'Eglise catholique romaine, ce sont les grandes avancées du second Concile de Vatican. En ce qui concerne le protestantisme français, la quête de l'unité est marquée par la naissance de l'Eglise réformée de France (1938), puis par le dialogue luthéro-réformé qui aboutira ultérieurement à la naissance des Eglises unies, en Alsace avec l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL), et dans le reste de la France avec l'Eglise Protestante Unie de France (EPUdF).

Nous étudierons successivement ces trois éléments, sans prétendre à l'exhaustivité, mais en veillant à promouvoir le rôle joué par la FPF dans ces trois directions, conformément à l'objet même de notre recherche. Nous aurons recours, dans ce domaine, aux éléments fournis par les Actes des Assemblées générales de la FPF complétés par nos recherches personnelles, comme celles que nous avons pu mener au service d'archives du Conseil œcuménique des Eglises (WCC-COE)<sup>1021</sup>. Ces recherches ont porté sur les archives relatives aux documents échangés entre le COE et la FPF d'une part, et d'autre part, sur la correspondance entre les deux organismes. Le volume en est conséquent. Nous veillerons à intégrer aussi les monographies de références, notamment celle, particulièrement informée, de Michel Freychet<sup>1022</sup>, l'étude<sup>1023</sup> de synthèse proposée par Madeleine Barot ou encore les éléments fournis par celui qui fut l'un des acteurs majeurs du mouvement œcuménique, Willem Visser't Hooft<sup>1024</sup>.

---

<sup>1021</sup> 22 au 24 juin 2016. Je remercie M. Hans von Rütte, archiviste du Conseil œcuménique des Eglises, ainsi que Mme Anne-Emmanuelle Tankam Téné pour leur accueil.

<sup>1022</sup> Michel Freychet, « Le cheminement œcuménique du protestantisme français », *Autres Temps. Les cahiers du Christianisme social*, n°23, 1989, p. 20-43.

<sup>1023</sup> Madeleine Barot, *Le mouvement œcuménique*, Paris, Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ? 1967.

<sup>1024</sup> Willem Visser't Hooft, *Le temps du rassemblement - Mémoires*, Paris, Seuil, 1975.

## A. LE CONSEIL ŒCUMENIQUE DES EGLISES (WCC-COE) :

Devant le morcellement du protestantisme, l'exigence d'unité et le besoin de synergies s'étaient fait jour, au-delà des appartenances particulières. Mission et évangélisation, notamment, resserrèrent les liens. Des personnalités incarnèrent cette mutation, sur le plan international comme John Mott (1865-1955) ou Nathan Söderblom (1866-1931), en France comme Tommy Fallot (1844-1904) ou Wilfred Monod (1867-1943). Des institutions se créèrent également pour répondre à ces attentes, comme autant de dynamiques antérieures puissantes dont on peut situer l'origine dès 1907 avec la rencontre de Rome et la création du *World Council of Christian Education*, qui adhéra au COE lors de son assemblée de Lima (1971), puis en 1910 à Edimbourg (Ecosse) avec la *World Missionary Conference*.

### 1) La conférence d'Edimbourg (1910) :

Dans ce contexte, la Conférence d'Edimbourg, présidée par John Mott<sup>1025</sup>, apparaît comme fondatrice. Pourtant, il n'est pas fait mention, dans les Actes des AG de la FPF de 1909 puis de 1919 de la Conférence universelle des Missions qui se tint à Edimbourg en 1910, que plusieurs considèrent néanmoins comme « donnant le coup d'envoi du mouvement œcuménique mondial<sup>1026</sup> ». Conférence intra-protestante, elle avait été précédée de quatre autres rencontres à Liverpool (1860), à Londres (Mildmay -1878), puis à nouveau à Londres en 1888 et enfin à New-York, en 1900. Jean-François Zorn précise, dans le même document<sup>1027</sup> de *Perspectives missionnaires* relatif au centenaire de cette conférence, que la Conférence débouchera sur « la constitution d'un comité de continuation, international et inter-ecclésiastique de 35 membres, lequel donnera naissance en 1921 à Lake Mohonk (Etats-Unis) au Conseil international des Missions, véritable Commission mondiale permanente des Eglises protestantes. » Celui-ci s'intégrera au Conseil œcuménique des Eglises à New Dehli en 1961 en devenant l'une de ses grandes commissions pour la mission et l'évangélisation. Sur 1215 participants, il y a seulement dix français dont Alfred Boegner, qui dirige la Société des Missions évangéliques de Paris (1870-1912). La désignation de la délégation française n'a pas été soumise à la jeune Fédération protestante de France qui n'entend pas se substituer aux

---

<sup>1025</sup> Méthodiste américain, John Mott fonda, en 1895, la Fédération universelle des Associations chrétiennes d'étudiants (FUACE).

<sup>1026</sup> *Perspectives missionnaires*, 2008/1-N°55.

<sup>1027</sup> *Idem*, p.76.

Eglises. Après Lake Mohonk, L'*International Missionary Council* se réunira à nouveau à Oxford (1923), à Jérusalem (1928), à Madras<sup>1028</sup> (Inde, 1938), à Whitby (Ontario USA, 1947), à Willingen (Hesse Allemagne, 1952) et à Accra (Ghana, 1958).

La Conférence d'Edimbourg avait également révélé Charles Brent, (1862-1929), évêque anglican en mission aux Iles Philippines, qui appela de ses vœux<sup>1029</sup> la tenue future d'une « Conférence à laquelle seraient invitées toutes les Eglises chrétiennes en vue de rétablir l'unité ». Et il ajoutait : « Ces jours-ci, une nouvelle vision des choses nous a été montrée. Quand Dieu fait la grâce d'une nouvelle vision, il fait découvrir en même temps une nouvelle responsabilité. Et, vous comme moi, en quittant cette assemblée, nous partons avec de nouveaux devoirs à remplir. »

Il serait erroné d'omettre la position orthodoxe dans ce domaine, l'Orthodoxie étant durant tout le vingtième siècle partie prenante du dialogue œcuménique. En termes d'antériorité, c'est lors de la réunion le 10 janvier 1919 du Saint Synode de l'Eglise de Constantinople, patriarcat œcuménique, que W.A. Visser't Hooft situe en premier lieu l'impulsion donnée à la création d'une « Ligue d'Eglise ». Il écrit<sup>1030</sup> : « *When the Holy Synod of the Church of Constantinople (..) met on 10 January 1919, it took an initiative, which was without precedent in Church history. It was officially decided to take steps to issue an invitation to all Christian churches to form a « league of Churches.* » Sous la plume de Vladimir Golodanov<sup>1031</sup>, l'attitude orthodoxe, rejoignant le mouvement « Foi et Constitution » en 1927, est précisée sous la forme suivante : « Les Orthodoxes avaient déjà posé les premiers jalons avant. Dès 1902, le patriarche de Constantinople Joachim III adressait une encyclique à toutes les Eglises orthodoxes territoriales qui posait la question des modalités possibles pour un rapprochement entre les familles chrétiennes d'Orient et d'Occident. Par cette encyclique, tous les chrétiens étaient invités à participer à l'amorce d'un dialogue afin

---

<sup>1028</sup> Aujourd'hui *Chennai*, capitale de l'état du Tamil Nadu, en Inde du Sud.

<sup>1029</sup> Cité par le Père Robert Levet, *op.cit.*

<sup>1030</sup> W.A. Visser't Hooft, *Genesis and Formation of the World Council of Churches*, Genève, Oikumene/WCC, 1982, p.1.

<sup>1031</sup> V. Golodanov, *Quelques étapes de l'œcuménisme orthodoxe* (partie 1), in « Principes fondamentaux régissant les relations de l'Eglise orthodoxe russe avec l'hétérodoxie ». [www.eglise.russe.eu](http://www.eglise.russe.eu). §.Parlons d'orthodoxie.

d'apprendre à mieux se connaître et à collaborer de manière plus étroite sur toute une série de questions pratiques<sup>1032</sup>. »

Toutefois, le chemin n'était pas dépourvu d'embûches. Notamment lorsqu'à Lausanne en 1927, les anglicans invitèrent les représentants des autres Eglises, unilatéralement, à l'intercommunion. Les autorités orthodoxes prirent fort mal la chose et s'abstinrent, demandant une explication et faisant valoir leurs réserves. Cependant, force est de constater que le dialogue entre protestantisme, anglicanisme et orthodoxie sera l'une des caractéristiques majeures du mouvement œcuménique.

Dans la genèse du Conseil œcuménique des Eglises, W.A. Visser't Hooft, mentionne également le rôle éminent qui fut celui de Nathan Söderblom qui intervint, de façon contemporaine à l'initiative du patriarcat orthodoxe de Constantinople, au lendemain du désastre de la première guerre mondiale. Il écrit<sup>1033</sup> : « *Archbishop Soderblom's first public reference to the formation of an ecumenical council of churches was made in April 1919. It was the natural outcome of Soderblom's intensive and tenacious struggle to bring together the churches of the nations involved in the war, to render witness to their common Lord. The churches had participated in the general cacophony of the war years.* »

## 2) LA FPF et le COE, les Assemblées préparatoires :

Créé officieusement en 1938, ce n'est pourtant que dix ans plus tard que le Conseil œcuménique des Eglises prendra son envol. La première Assemblée générale du COE a lieu en effet, du 22 août au 4 septembre 1948, à Amsterdam, Pays-Bas sur le thème « Désordre de l'homme et dessein de Dieu ». 351 délégués représentant 147 Églises et 44 pays y assistaient.

De la Conférence d'Edimbourg vont surgir plusieurs initiatives :

- *Life and Work* : « Vie et Action », aussi appelé *Mouvement du Christianisme pratique* qui se réunira à Stockholm (1925) puis à Oxford (1937) et Utrecht

---

<sup>1032</sup> Encyclique patriarcale et synodale du patriarche œcuménique.

<sup>1033</sup> *Op.cit.*, p.12.

(1938). Son but consistait, comme l'écrit Jean Baubérot<sup>1034</sup>, « à rapprocher les Eglises par des prises de positions et des engagements dans les grands problèmes contemporains, comme les questions sociales et la lutte pour plus de justice économique, la morale internationale et la lutte contre la guerre et le militarisme. »

- *Faith and Order* : « Foi et Constitution » qui se réunira à Lausanne en 1927, puis à Edimbourg en 1937. Le Conseil œcuménique des Eglises, sur son site internet<sup>1035</sup>, précise que « les racines du mouvement de Foi et constitution remontent à 1910, quand la Convention générale de l'Église épiscopale des États-Unis convoqua une conférence mondiale *pour l'examen des questions touchant à la foi et à la constitution*, c'est-à-dire les questions de doctrine (foi) et les questions liées à la structure du ministère de l'Église (constitution) ». La vocation du Mouvement puis de la Commission du même nom est d'approfondir la réflexion théologique et doctrinale.

Ces deux mouvements s'uniront pour constituer ensemble la première assemblée du Conseil œcuménique des Eglises à Amsterdam en 1948.

### 3) La conférence de Stockholm (1925) :

La Fédération protestante de France est présente à Stockholm. En effet, signé par Edouard Gruner, président, Emile Bonnet, secrétaire, et Raoul Allier, président de la Commission des vœux de l'AG FPF réunie à Strasbourg du 21 au 23 octobre 1924, et daté de novembre 1924, le « Message aux Protestants Français » mentionne<sup>1036</sup> qu'elle « s'est trouvée devant l'invitation adressée à la Fédération protestante de France par les organisateurs de la conférence universelle du Christianisme pratique (*Life and Work*) qui doit se tenir à Stockholm au mois d'août 1925. Personne n'a pensé un seul instant que la France pût être absente d'un congrès qui doit réunir les représentants du Protestantisme mondial. Il faut que, partout où il s'agit des destinées du Christianisme évangélique, notre pays soit représenté et fasse

---

<sup>1034</sup> Jean Baubérot, « L'archevêque luthérien Nathan Söderblom et la création du mouvement œcuménique Life and Work », *Revue historique* 262, 1979, p.51.

<sup>1035</sup> [www.oikoumene.org/fr/activités/foi-et-constitution](http://www.oikoumene.org/fr/activités/foi-et-constitution).

<sup>1036</sup> Actes de l'Assemblée générale du protestantisme français réunie à Strasbourg du 21 au 23 octobre 1924, publiés par les soins du conseil de la FPF, Paris, 1925, p.85.

entendre sa voix. Nos délégués iront à Stockholm : mais combien y seront-ils ? La réponse à cette question dépend des décisions que le Protestantisme français prendra par rapport au budget de la Fédération. [...] L'Assemblée de Stockholm sera l'assemblée générale d'une véritable Société des Eglises chrétiennes ». Les rédacteurs font ici le parallèle avec la Société des nations, « qui n'est plus une simple espérance et qui commence à être un fait. »<sup>1037</sup>

Cette remarque a été précédée d'une lettre d'Edouard Gruner. Il s'agit du premier contact épistolaire dont nous ayons trace dans les archives du COE. Il date du 21 juin 1924<sup>1038</sup>. Il a donc trait à la représentation de la FPF à la Conférence universelle du Christianisme pratique qui doit se réunir à Stockholm en 1925. Le président de la FPF écrit à Henri Atkinson, secrétaire général du Comité « *Life and Work* », à l'adresse du 4 avenue Calas à Genève :

« Monsieur et honoré frère,

« J'ai transmis au Conseil de la Fédération protestante, dans sa séance du 1<sup>er</sup> juin, votre fraternelle invitation à nous faire représenter à la Conférence universelle du Christianisme pratique qui doit se réunir en août 1925 à Stockholm, et j'ai été chargé de vous remercier de cette invitation que nous sommes heureux d'accepter.

« Nous constatons avec satisfaction que le Protestantisme Français aura 13 délégués. Nous notons que votre comité a désigné directement deux délégués, Charles Gide<sup>1039</sup> et M. Wilfred Monod.

« Nous croyons devoir vous faire remarquer que le Conseil de la Fédération n'avait désigné MM. Charles Scheer<sup>1040</sup>, Henri Monnier et Jules Jézéquel que pour la réunion spéciale qui devait avoir lieu à Zurich en 1923. Pour occuper les 13 places attribuées au Protestantisme Français, le Conseil de la Fédération s'occupe d'avoir à vous désigner les onze personnes qui viendront s'adjoindre à MM. Charles Gide et Wilfred Monod, en choisissant

---

<sup>1037</sup> Actes AG FPF, Strasbourg, 1924, p.87.

<sup>1038</sup> Archives COE 42.0028, 21/ 06/ 1924.

<sup>1039</sup> Charles Gide (Uzès, 1847 – Paris, 1932), économiste et professeur, théoricien de l'économie sociale, président du Mouvement du Christianisme social, co-fondateur de l'Ecole de Nîmes, mouvement coopératif français aux côtés d'Edouard de Boyve (1840-1923).

<sup>1040</sup> Charles Scheer (1871-1936) était membre du Conseil de la FPF et dirigea la délégation de Stockholm.

les délégués au mieux pour représenter toutes les parties du monde protestant Français.

« Nous demandons sincèrement à Dieu que cette grande manifestation puisse vraiment contribuer au progrès de son règne dans le monde.

« Veuillez agréer, Monsieur et honoré frère, l'expression de nos sentiments les plus dévoués. Signé : Le Président, *Edouard Gruner*. »<sup>1041</sup>

La composition de la délégation française que présida le pasteur Scheer est mentionnée avec précision dans les vœux votés par l'AG FPF de Marseille 1929, l'un de ceux-ci ayant invité la FPF à se faire représenter à la Conférence de Stockholm (Life and Work).

Ce sont quatorze délégués élus par le Conseil de la FPF qui participèrent à la conférence.

Ils appartenaient à toutes les nuances du protestantisme. Parmi eux figuraient cinq membres du conseil de la Fédération : le pasteur Altorffer, Député du Bas-Rhin, M. Frédéric Ernwein, président du directoire de l'ECAAL, le pasteur Georges Lauga, le professeur Henri Monnier, de la Faculté libre de Théologie protestante de Paris, le pasteur Scheer, Député du Haut-Rhin. La délégation comptait également : Le pasteur Louis Appia inspecteur ecclésiastique de l'ECAAL, Paul Fuzier, président de Section au Conseil d'Etat, le pasteur Elie Gounelle, directeur du Christianisme social, le pasteur Jarillon, de l'Eglise française de Stockholm, le pasteur Jézéquel, secrétaire général de l'Union des Eglises réformées, le pasteur Charles Merle d'Aubigné, président de l'Alliance presbytérienne universelle, le pasteur Wilfred Monod, professeur à la Faculté libre de Théologie protestante de Paris, Albert Roux, Industriel, président du Synode luthérien de Montbéliard, et le lieutenant-colonel François de Witt-Guizot.

La conférence de Stockholm eut un large retentissement. Mandatés par la FPF, les délégués en rendirent compte lors d'une grande assemblée publique tenue à l'Oratoire du Louvre sous la présidence d'Edouard Gruner. La dynamique

---

<sup>1041</sup> Actes AG FPF Marseille 1929, p.25.

« œcuménique » était lancée. Et la Fédération protestante de France en serait l'un des acteurs majeurs.

Les actes de l'AG de la FPF de Marseille 1929 précisent encore<sup>1042</sup> que : « le pasteur et professeur Henri Monnier, sur la demande du Conseil de la Fédération, a publié un ouvrage sur la Conférence universelle de Stockholm, sous le titre *Vers l'Union des Eglises*. L'Assemblée générale consacra en outre une soirée à entendre le pasteur Scheer, notamment, parler des grandes Assemblées internationales. »

Un « Comité de Continuation » fut créé à l'issue de la Conférence de Stockholm dont faisaient partie quatre représentants du protestantisme français, W. Monod, H. Monnier, L. Appia et J. Jézéquel. Ce comité créa « l'Institut International du Christianisme pratique et social » dont la tâche serait de réunir les informations relatives à l'ensemble des problèmes économiques et sociaux, et de les étudier à la lumière de la morale chrétienne. » Il s'agirait là de la création d'un « bureau d'information scientifique, d'enquêtes, de consultations et renseignements, au service des Eglises<sup>1043</sup>. » Il fut demandé à la FPF de nommer un représentant permanent dans cet Institut. Mais la FPF n'avait, comme elle le note elle-même, *ni l'homme, ni les ressources*.

La réalité est plus compliquée. Une femme du nom de Mina Valette avait posé sa candidature, avec le soutien d'Elie Gounelle. Elle fit entre 1926 et 1933 de très nombreuses traductions, notamment en direction du public francophone. Mal payée, elle se plaignait souvent de son sort. L'Institut souhaitait qu'elle soit reconnue par la FPF et payée par elle. Ce ne fut jamais le cas. Une lettre fut écrite, dans ce sens, en 1931 à Marc Boegner devenu président de la FPF. Il existe au Conseil œcuménique des Eglises un « dossier Valette <sup>1044</sup> » émouvant qui témoigne aussi de la pression exercée par Elie Gounelle pour qu'une solution soit trouvée à ce problème, sans jamais parvenir à infléchir la volonté du président Boegner. Mina Valette y vitupère à plusieurs reprises contre le protestantisme « qui fait profession de féminisme sans jamais que cela soit suivi des faits ». Si la FPF n'entendait pas financer ce poste, elle était pourtant partie prenante du « Mouvement de Stockholm » : un échange de

---

<sup>1042</sup> Actes AG FPF Marseille 1929, p.25.

<sup>1043</sup> *Idem*.p.26.

<sup>1044</sup> Boegner Marc, 1931-1970, réf. : 42.0011/1 : WCC General Secretariat – General correspondence (dossier Vallette). Cf. : Lettre d'Atkinson à Boegner du 21 mai 1931.



lettres<sup>1045</sup> entre H.-L. Henriod, secrétaire général du Conseil œcuménique du Christianisme pratique et Elie Vidal, secrétaire général de la FPF, témoigne de l'envoi par la FPF d'un chèque d'un montant de 2000 francs français pour solde de la cotisation FPF 1935 « au mouvement ».

#### 4) La Conférence de Lausanne (1927) :

Le mouvement « *Faith and Order* » (Foi et Constitution) se réunira à Lausanne en 1927, puis à Edimbourg en 1937. Sous la plume d'Emile Morel<sup>1046</sup>, il est précisé que, de même qu'il y avait eu une présentation publique de la Conférence de Lausanne, il y en eut une aussi, également organisée par la FPF, le 4 décembre 1927 « pour faire connaître au public protestant » ce qui s'était passé à la Conférence de Lausanne en août 1927. Emile Morel mentionne que, contrairement à la Conférence de Stockholm, c'étaient les diverses Unions d'Eglises et non la Fédération qui avaient été invitées à se faire représenter.

Visionnaire, Emile Morel, à la suite d'Edouard Gruner, jugera « qu'il appartenait à la Fédération de rendre le public protestant attentif à ces grands mouvements qui auront, quoiqu'on puisse en penser, une répercussion dont on ne saurait exagérer l'importance sur l'avenir de la chrétienté ». Le Conseil de la Fédération estima de sa responsabilité, en effet, d'organiser une telle Assemblée publique « dans laquelle des représentants des Eglises réformées évangéliques, des Eglises réformées, de l'Eglise luthérienne et de l'Eglise méthodiste ont exposé les origines de la Conférence, sa composition et son esprit, les problèmes posés, les résultats obtenus et les perspectives d'avenir<sup>1047</sup>. »

Sur le site internet du Conseil œcuménique des Eglises, se trouve une contribution datée du 14 octobre 2010, rédigée à l'occasion du Centenaire de la Conférence de Lausanne, à l'origine de « Foi et Constitution ». Elle est écrite par le chanoine John Gibaut<sup>1048</sup>. Les débuts de Foi et constitution sont étroitement liés à la Conférence mondiale des missions de juin 1910 à Edimbourg. « Parmi les délégués à la Conférence, écrit John Gibaut, se trouvait Charles Brent, évêque missionnaire

---

<sup>1045</sup> Lettre du 8 janvier 1934 de H.L. Henriod à E. Vidal, avec une demande d'avance et réponse.

<sup>1046</sup> Rapport sur les travaux du Conseil, Actes de l'AG FPF Marseille 1929, p.43.

<sup>1047</sup> *Idem*, p.43.

<sup>1048</sup> De l'Eglise anglicane du Canada. Il fut enseignant à l'Université Saint-Paul d'Ottawa (Canada). Il fut nommé directeur de la Commission Foi et Constitution du COE en janvier 2008.

d'origine canadienne ayant travaillé aux Philippines pour le compte de l'Eglise épiscopale des Etats-Unis. C'est l'évêque Brent qui eut l'idée d'une conférence de « Foi et constitution », en établissant le lien entre la Conférence d'Edimbourg et l'appel lancé par celle-ci en faveur de l'unité chrétienne, d'une part, et la nécessité de résoudre les questions de foi et de constitution au sein des Eglises divisées, d'autre part. »

A l'issue de la Conférence d'Edimbourg, l'évêque Brent déclara : « Ces derniers jours, une nouvelle vision nous a été dévoilée. Mais là où Dieu présente une vision, il désigne de nouvelles responsabilités et, vous et moi, lorsque nous quitterons cette assemblée, nous repartirons avec des devoirs nouveaux à accomplir. »

John Gibaut, mentionne notamment que « L'évêque Brent rentra aux Etats-Unis en 1910 pour la Convention générale de l'Eglise épiscopale, qui se tenait en octobre cette même année. L'évêque prépara une résolution pour la Convention générale qui allait avoir des conséquences majeures sur le mouvement œcuménique naissant. Le 19 octobre 1910, la Convention générale adopta à l'unanimité une résolution appelant à la tenue d'une conférence mondiale des représentants de toutes les Eglises, "afin d'étudier les questions relatives à la foi et la constitution de l'Eglise du Christ". [...] En provenant d'une Eglise et non pas d'une faculté théologique ou d'une société missionnaire, cette initiative assurait que les Eglises s'engageraient à surmonter les différends historiques au moyen du dialogue théologique et à ouvrir la voie à l'unité de l'Eglise dans la foi, la constitution, la vie, le travail, le culte et la mission, afin que le monde croie en Christ. C'est l'évêque Charles Brent qui présida l'événement de Lausanne. »

En août 1934, eut lieu la rencontre de Fanö, petite île du Danemark. Marc Boegner en rend compte<sup>1049</sup> disant que celle-ci « avait été choisie pour être, cette année-là, le siège des assemblées de trois mouvements : Le Conseil œcuménique du Christianisme pratique, l'Alliance universelle pour l'amitié des peuples par le moyen des Eglises et un Congrès international de la jeunesse chrétienne. » Marc Boegner et Wilfred Monod furent désignés pour représenter la FPF à la réunion du

---

<sup>1049</sup>*L'exigence œcuménique*, p.59 et ss.

Christianisme pratique où M. Boegner siégea pour la première fois. Monod ne put y assister et fut remplacé par le pasteur Jézéquel. L'évêque de Chichester, Georges Bell, présida cette séance. Après avoir entendu les représentants du parti des « Chrétiens allemands » (*Deutsche Christen*), dont l'*Oberkirchenrat* Birnbaum et le Dr. Heckel, conseiller consistorial supérieur représentant le *Reichsbischof* Muller, l'assemblée vota le 30 août 1934, une « résolution relative aux affaires allemandes » qui exprimait l'angoisse des Eglises protestantes devant l'évolution de la situation. Les délégations allemandes et autrichiennes votèrent contre et accusèrent cette assemblée, à leur retour, de s'en être pris au chancelier Hitler lui-même. De son côté, l'*Eglise confessante* (*Bekennniskirche*), absente à Fanö où seule l'Eglise officielle siégeait, se structurait<sup>1050</sup> : après la déclaration d'Ulm du 22 avril 1934, s'était tenu le premier synode de l'Eglise confessante à Barmen (29-31 mai 1934), puis le second synode à Dahlem (19-20 octobre 1934). La création de la première direction provisoire de l'Eglise confessante, présidée par August Marahrens, évêque provincial de Hanovre, intervint le 22 octobre de la même année.

##### 5) Les conférences d'Oxford et d'Edimbourg (1937) :

La Conférence d'Oxford de « *Life and Work* » (Vie et Action) se réunit en juillet 1937. La France est dirigée par le Front populaire et Léon Blum. En Espagne, la guerre fait rage et les réfugiés sont nombreux à franchir la frontière française pour trouver la sécurité. Cette situation préoccupe particulièrement la FPF. Le Conseil de la Fédération protestante de France, dans une communication publique, évoque cette question et précise également en introduction la composition de la délégation à la conférence d'Oxford<sup>1051</sup> : « Le Conseil de la Fédération protestante de France s'est réuni le mardi 3 novembre 1936 sous la présidence du pasteur Marc Boegner. Il a désigné le président de la Fédération (M. Boegner), MM. les professeurs Wilfred Monod et (*illisible*), et M. le pasteur Conord pour représenter les Eglises protestantes de France à la Conférence universelle des Eglises chrétiennes qui doit se réunir à Oxford en juillet 1937. » En réalité la composition de la délégation présente à Oxford

---

<sup>1050</sup> Gilbert Krebs et Gérard Schneilin, *Etat et société en Allemagne sous le IIIe Reich*, Colloque de Paris, déc.1996, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, coll. Institut d'Allemand d'Asnières. 1997. Cf. *Le protestantisme allemand sous le troisième Reich*, p.137.

<sup>1051</sup> Communication de la FPF datée du 3 novembre 1936, relative à la Conférence universelle des Eglises chrétiennes qui doit se tenir à Oxford en Juillet 1937. Réf. : archives COE/WCC 420028/1.

fut sensiblement différente. William Temple<sup>1052</sup> (1881-1944), avec lequel Marc Boegner se lia d'amitié, rédigea le message de cette Assemblée. La FPF serait parmi les fondateurs de la nouvelle institution.

Marc Boegner note<sup>1053</sup> qu'il a participé aux deux réunions préparatoires à la Conférence d'Oxford, réunions qui eurent lieu en 1935 et 1936 à Chamby, au-dessus de Montreux. Marc Boegner sait aussi être caustique dans la recension qu'il fait des événements auxquels il est associé. Il note, par exemple, que Wilfred Monod assista à la première d'entre elle et qu'il lui parut peu à son aise : « il me donna l'impression de ne plus se sentir en communion parfaite avec la direction du mouvement ». Il ajoute que Wilfred Monod ne cessa pas de faire des caricatures, « de préférence des silhouettes de ses voisins ! ». Marc Boegner ajoute que lui-même arriva avec un retard de quelques heures à Oxford, et qu'il eut « la surprise d'apprendre de mes amis qu'un fait était déjà acquis : les deux conférences devaient préparer la Constitution d'un nouveau Conseil œcuménique des Eglises qui, tout en poursuivant l'exécution du programme particulier de chacun des deux mouvements, assurerait, en liaison avec les autres organisations, l'avenir du Mouvement œcuménique. Après trois jours de délibérations, ajoute-t-il, les membres présents votèrent une brève résolution dans ce sens, accompagnée d'un memorandum esquissant les grandes lignes de l'organisation souhaitée<sup>1054</sup>. »

Préoccupée par la montée des tensions internationales et la situation en Allemagne, la Conférence d'Oxford envoya en outre un télégramme au Chancelier Hitler réclamant la libération de Martin Niemöller.

A la conférence d'Oxford, la délégation<sup>1055</sup> française, désignée par le Conseil de la Fédération protestante, se composait du doyen Henri Strohl, de Strasbourg, d'Elie Gounelle, d'Henri Monnier, du professeur Clavier, de Montpellier et de Marc Boegner.

La Conférence d'Edimbourg de « *Faith and Order* » réunie en août 1937 valida la démarche inaugurée l'année précédente à Oxford et vota pour la création d'un

---

<sup>1052</sup> Prêtre anglican, il devint évêque de Manchester (1921), archevêque d'York (1929) puis archevêque de Canterbury en 1942.

<sup>1053</sup> *L'exigence œcuménique*, p.89-90.

<sup>1054</sup> *Idem*, p.90.

<sup>1055</sup> *Idem*, p.92.

organisme international œcuménique. Marc Boegner consacre deux chapitres à ces conférences dans la première partie<sup>1056</sup> de son livre *L'Exigence œcuménique*, ainsi qu'à la conférence d'Utrecht et la session de Saint-Germain-en-Laye de 1939. Avant que n'éclate la Seconde Guerre mondiale, plusieurs rencontres eurent encore lieu à Genève, Zeist et Clarens (juillet-août 1939). Ces relations internationales permirent à la FPF et son président de rester en contact, durant toute la guerre, avec les instances protestantes, notamment européennes.

6) Vers la création du Conseil œcuménique des Eglises : La conférence d'Utrecht (1938) :

En 1937, la Conférence du Christianisme pratique, tenue à Oxford, avait approuvé sa fusion avec Foi et constitution ; en 1938, ce fut également le cas pour « Foi et constitution », ce qui allait déboucher sur la création du Conseil Œcuménique des Eglises. Le COE « en formation » fut ainsi créé de façon provisoire, réunissant les deux branches du mouvement œcuménique « *Life and Work* » et « *Faith and Order*. » Cette communauté fraternelle d'Eglises « en formation » était managée par un hollandais Willem Adolf Visser't Hooft (1900-1985), disciple de Karl Barth. Plus tard, le Conseil international des missions (CIM), une alliance mondiale d'Eglises pour la paix ainsi qu'un Conseil issu du mouvement des écoles du dimanche fondé au XIXe siècle se joindront à eux. Du fait de la guerre, la première assemblée générale n'aura lieu que dix ans plus tard, à Amsterdam, en 1948<sup>1057</sup>.

Soixante-quinze membres participèrent à la Conférence d'Utrecht, qui se tint du 9 au 12 mai 1938. Plus de 40 représentants officiels d'Eglises de dénominations différentes, d'Europe, d'Amérique et d'Asie, avaient, en outre, répondu à l'invitation. Marc Boegner évoque dans *L'Exigence œcuménique*<sup>1058</sup> le rôle décisif de cette Assemblée. En effet, « La Conférence adopta la constitution de la nouvelle organisation (qui) devait n'avoir qu'un caractère provisoire, (le tout devant) être remis en question ou ratifié à la première Assemblée générale prévue pour 1941. » 34 membres titulaires et suppléants formaient le Comité « provisoire » du Conseil œcuménique en formation. La tâche de ce Comité, dont il était prévu une seule

---

<sup>1056</sup> *L'exigence œcuménique*, pp.88-114.

<sup>1057</sup> Les AG du COE ont lieu tous les huit ans. La plus récente a eu lieu à Busan (Corée du Sud) en 2013.

<sup>1058</sup> *Op.cit.*, p.104-106.

réunion annuelle, était de nommer les principaux collaborateurs, chercher les ressources et gérer les dépenses. Le Comité était présidé par William Temple. Ce Comité désigna, en son sein, un comité administratif se réunissant plusieurs fois dans l'année, chargé d'accompagner le secrétariat installé à Genève dans l'exercice de sa mission. Willem Visser't Hooft fut nommé secrétaire général. Marc Boegner, quant à lui, devint vice-président du Comité provisoire et président du comité administratif.

C'est à ce titre qu'il accueillit dès février 1939 la première session régulière du COE en formation à Saint-Germain en Laye. Plusieurs décisions<sup>1059</sup> y furent prises : a) il fut constitué un comité de liaison entre le COE et le Conseil international des missions. b) le Dr. Schönfeld<sup>1060</sup> fut chargé d'une vaste enquête sur « l'Eglise vivante dans la société moderne ». Il fut aussi question de l'avenir dont Marc Boegner dit que « si sombre qu'il apparut, nous ne voulions pas croire à un nouveau conflit ».

#### 7) Un COE « en formation » (1938-1948) :

Les archives du Conseil œcuménique ne contiennent malheureusement pas, en tant que tels, un organigramme ou une liste des membres du personnel du Conseil œcuménique « en formation ». La première liste<sup>1061</sup> des secrétaires date de 1945. Une liste plus complète<sup>1062</sup> des « *Members of the secretariat of the provisional committee of the World Council of Churches* » est publiée en 1946-47.

A la tête du Conseil œcuménique *en formation (Provisional Committee)* se trouvent<sup>1063</sup>, en 1938, l'archevêque d'York, William Ebor Temple, président ; Marc Boegner, l'Archevêque Germanos et John R. Mott sont vice-présidents ; Marc Boegner cumule cette charge avec la présidence du Comité administratif.

Le secrétariat est dirigé par deux secrétaires généraux : W.A. Visser't Hooft, nommé en mai 1938 et William Paton, nommé en janvier 1939. Il est complété par deux

---

<sup>1059</sup> *Idem*, p.108.

<sup>1060</sup> Directeur du département d'Etudes du Mouvement de Stockholm.

<sup>1061</sup> *Minutes of meeting continental European members of the provisional committee*, Geneva, 22 January 1945.

<sup>1062</sup> Cf.: *The World Council of Churches: its process of formation. Minutes and reports of the meeting of the provisional Committee of the WCC held at Geneva from February 21st to 23rd, 1946; the constitutional documents of the WCC / and an introd. by W.A. Visser't Hooft*, Geneva, WCC, (1946).

<sup>1063</sup> *Minutes of the provisional Committee and administrative Committee of the WCC in formation*. Réf. n° 301.005.

secrétaires associés : Henry Smith Leiper et William Paton (mai 1938-janvier 1939). Le président de la Commission des Etudes est Henry Van Dusen, le trésorier est Marc Chenevière, nommé en janvier 1939 ; le président du Comité financier est Charles Guillon. Le chargé de mission (*Liaison officer*) avec l'Alliance mondiale pour l'amitié internationale par les Eglises (*World Alliance for International Friendship through the Churches*). Pour être rigoureux, il convient de mentionner Hans Schönfeld et Nils Ehrenström, tous deux directeurs du Département d'Etude « *Life and Work* » ; Edwin Espy, secrétaire du travail de jeunesse ; Adolf Keller, responsable du Séminaire théologique œcuménique ; et Adolf Freudenberg, secrétaire pour le travail auprès des réfugiés qui est nommé en juillet 1939.

William Ebor Temple, archevêque d'York, qui mourra brutalement le 27 octobre 1944, en assura la présidence (1938-1944). La question de sa succession fut tranchée le 23 février 1946, par l'élection de cinq co-présidents : les archevêques Germanos, Fischer et Eidem, John Mott et Marc Boegner, ce dernier conservant la présidence du comité administratif. Au lendemain de l'Assemblée fondatrice du COE à Amsterdam (1948), Georges Bell, évêque de Chichester, est élu à sa présidence.

Pendant la guerre, différents groupes se réunissent quand les conditions le permettent. Leurs décisions<sup>1064</sup> doivent être confirmées par les autres membres du *Provisional Committee* : en Amérique sous la présidence de John Mott, en Suisse sous la présidence du Dr Kœchlin, en Scandinavie sous la présidence de l'archevêque d'Uppsala, Erling Eidem.

Les minutes de la rencontre de *Buck Hills Falls*, en avril 1947, contiennent une liste des participants qui énumère comme co-présidents : Marc Boegner, Erling Eidem, Geoffrey Fischer, archevêque de Canterbury, S. Germanos, archevêque de Thyatire, et John R. Mott. En 1948, avant que ne se tienne l'Assemblée d'Amsterdam, les deux dernières réunions du *Provisional Committee* sont présidées par Marc Boegner.

---

<sup>1064</sup> *Minutes of the Provisional Committee*, London, 6 novembre 1944. Les sujets abordés sont notamment l'accueil des réfugiés et l'aide aux prisonniers de guerre.

Deux protestants français jouèrent donc un rôle institutionnel de premier plan dans la période fondatrice du Conseil œcuménique des Eglises : Charles Guillon<sup>1065</sup> et Marc Boegner.

Le pasteur Charles Guillon, homme d'action, fut éminemment présent au plan international. Les archives du COE disposent par exemple d'une lettre d'Elie Vidal, secrétaire général de la FPF, à l'adresse de Charles Guillon au Chambon-sur-Lignon, l'informant que le Comité administratif du Mouvement de Stockholm pourra se réunir dans les salons de la FPF les 4 et 5 août 1933. La lettre est datée du 3 juillet 1933. Secrétaire mondial de l'YMCA, secrétaire national des UCJG et de la Cimade, il donnera sa démission de son mandat de maire du Chambon-sur-Lignon le 23 juin 1940, estimant « que son devoir est de s'occuper des prisonniers de guerre et des réfugiés ». Il œuvre jusqu'à la Libération « pour réunir les fonds nécessaires afin de venir en aide aux prisonniers et internés quelle que soit leur religion. » Son rôle fut considérable et son courage remarquable.

Quant à Marc Boegner, président de l'Eglise réformée de France depuis 1938, président de la Fédération protestante de France depuis 1929, vice-président du Conseil œcuménique des Eglises, il fut donc appelé à jouer un rôle de premier plan. Toutes les Eglises de la FPF n'entendaient cependant pas être liées par les engagements œcuméniques du président.

#### 8) Le COE provisoire en débat au sein de la FPF :

Les années qui suivirent la Seconde Guerre mondiale projetèrent Marc Boegner « en pleine action œcuménique » tandis que réunions et voyages « occupèrent une place considérable dans son labeur quotidien<sup>1066</sup>. » A titre d'exemple, un voyage aux Etats-Unis qu'il fit en compagnie de Georges Bell et Willem Visser't Hooft, début mai 1945, convainquit John D. Rockefeller de soutenir la création de l'Institut œcuménique de Bossey<sup>1067</sup>. Hendrick Kraemer, missiologue et membre de l'Eglise réformée

---

<sup>1065</sup> Charles Guillon est né à Paris en 1883. Il est pasteur de Saint-Agrève (Ardèche) de 1919 à 1921, puis au Chambon-sur-Lignon de 1921 à 1927, avant d'intégrer le secrétariat du Comité universel des UCJG à Genève. Il occupera ces fonctions de 1927 à 1955. En 1929, il est élu au Conseil municipal du Chambon-sur-Lignon avant de devenir maire de la commune (1931-1941 et 1945-1959). Il est également Conseiller général du canton de Tence (1938-1960). (*Source AJPN, dossier Yad Vashem n°4897*).

<sup>1066</sup> In « souvenirs et perspectives », *L'exigence œcuménique*, p.170.

<sup>1067</sup> Idem, p.186.



hollandaise, le dirigera tandis que Suzanne de Dietrich en assurera la direction des études. L'administration fut confiée au pasteur Henriod.

Lors de l'Assemblée générale de la FPF qui se réunit à Nîmes à partir du 23 octobre 1945, les délégués entendirent la lecture par Visser't Hooft, lors de sa conférence sur « les grands problèmes œcuméniques de l'après-guerre », de la déclaration dite « de Stuttgart » adressée au Conseil œcuménique des Eglises par le nouveau Conseil de l'Eglise évangélique allemande et datée du 18 octobre 1945. Dans le texte<sup>1068</sup> rédigé par le théologien H. Asmussen et signé par huit responsables, les Eglises allemandes s'y « affirmaient entièrement solidaires des fautes de leur peuple, appelées à la même repentance. » Dans cette confession collective, les protestants allemands exprimaient avec humilité, qu'ils se reconnaissaient « profondément unis, non seulement dans une commune souffrance, mais dans la solidarité d'une faute commune [...] Il est vrai que nous avons, à longueur d'années, combattu, au nom de Jésus-Christ, cet esprit qui trouva son expression dans l'horreur du régime de violence national-socialiste. Mais nous nous accusons de n'avoir pas porté témoignage avec plus de courage [...]»<sup>1069</sup>. Le texte de la déclaration fut remis à la délégation du Conseil œcuménique des Eglises. Celle-ci était composée<sup>1070</sup>, outre W.A. Visser't Hooft, de représentants des Eglises des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, de France, de Hollande et de Suisse. Le pasteur Pierre Maury représentait la France.

- Le rôle de Marc Boegner :

Quelques jours plus tard, à l'Assemblée générale de Nîmes le 24 octobre 1945, Paul Conord, secrétaire général par intérim de la FPF, présente un rapport sur « Les Eglises protestantes et le Mouvement œcuménique »<sup>1071</sup>. Il constate que le mouvement œcuménique a démontré durant la période de guerre son efficacité mais que « l'obstacle le plus sérieux venait assurément du fait que les Eglises chrétiennes du monde entier se sont trouvées en butte à la menace d'une idéologie et d'une

---

<sup>1068</sup> Cf. : Annexe V. Le texte est reproduit dans son intégralité.

<sup>1069</sup> Kirchliches Jahrbuch (KJB) 1945/48; hrsg. von Joachim Beckmann, Gütersloh 1950, S.26. Mentionné par Armin Boyens, Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte, Institut für Zeitgeschichte, München-Berlin, Jahrgang 19 (1971), Heft 4.

<sup>1070</sup> W.A. Visser't Hooft, *Le temps du rassemblement – mémoires*, Paris, Editions du Seuil, 1975, p.242.

<sup>1071</sup> Rapport P. Conord, Actes AG FPF Nîmes 1945, pp.125-133.

conception de vie qui ne tendaient à rien moins qu'à les supprimer.[...] Elles ne se sentirent pas seulement unies comme on peut l'être par l'approche d'un danger commun, mais par la conviction qu'elles avaient à rendre leur témoignage et à faire entendre sa parole au monde. »

- Une Commission de l'Unité :

Fort de cette dynamique, Marc Boegner mentionnera, quant à lui, lors de l'Assemblée générale de Montpellier (1955), la création d'une Commission dite de l'Unité, puis d'une Commission d'étude œcuménique. « Ce fut Nîmes 1945 et Amsterdam 1948. Il était impossible que les résolutions de ces Assemblées ne retentissent pas dans la réflexion du Conseil. De là, la formation d'une Commission dite de l'Unité »<sup>1072</sup>, dit-il avec enthousiasme.

Connaissant les réticences d'une partie des délégués à cette Assemblée sur le sujet de l'œcuménisme, Marc Boegner se veut pédagogue envers l'Assemblée générale, mais les réserves sont très fortes, ce qu'il constate aussitôt, disant que « le résultat plus ou moins négatif de ses délibérations ne saurait être que le point de départ d'une nouvelle recherche. Mais ce résultat même signifie qu'il y a eu dialogue et dialogue loyal et persévérant entre représentants de diverses Eglises, en particulier des réformés et des Luthériens. Tout récemment, une commission d'étude œcuménique a été nommée (1955) et s'est mise au travail. Sa tâche est de première importance. Toutes les Eglises membres de la Fédération n'ont pas cru pouvoir s'associer à ses travaux. Celles qui y ont envoyé des délégués estiment qu'elle préparera [...] de la façon la plus utile l'étude [...] des grands problèmes que le Conseil œcuménique des Eglises propose à leur réflexion. »

Durant les années qui suivent, les relations se tendent au sein de la FPF. Plusieurs Eglises membres, réformée évangélique, libriste, ne veulent pas s'engager sur le chemin où l'on voudrait les mener.

9) La création du Conseil œcuménique des Eglises à Amsterdam (1948) :

L'Assemblée fondatrice, dont les préparatifs avaient commencé en 1946 dès lendemain de la guerre, se réunit le 22 août 1948. Les délégués représentaient cent-

---

<sup>1072</sup> Rapport du président, Actes AG FPF Montpellier 1955, p.8.

quarante-sept Eglises de quarante-quatre pays différents. Parmi la génération pionnière, Willem Visser't Hooft mentionne<sup>1073</sup> John R. Mott, J.H. Holdham, l'archevêque Germanios, le professeur Alivisatos, l'évêque Brilioth et l'archevêque Söderblom. « *Of vital importance was what the Assembly had to say on the nature of the World Council*, écrit-il <sup>1074</sup>». Et il ajoute avec perplexité : « *I do not believe that the majority of the delegates, who were newcomers to the ecumenical movement, were ready for such a discussion.* » En dépit de cela, l'Assemblée d'Amsterdam fut néanmoins un succès. Mais la question de la nature de l'institution était durablement posée.

- La déclaration de Toronto :

La déclaration dite « de Toronto » est au cœur des débats. Ce document intitulé "La signification ecclésiologique du Conseil œcuménique des Eglises" avait été proposé au Comité exécutif en février 1950 par W.A. Visser't Hooft. Il devait être l'un des principaux thèmes à traiter par la session du Comité central qui devait se tenir dans cette ville en juillet de cette année-là. Les attaques<sup>1075</sup> avaient pour cible principale la phrase suivante : « Il y a place dans le Conseil œcuménique à la fois pour les Eglises qui en reconnaissent d'autres comme telles au plein et vrai sens du terme et pour celles qui ne le font pas ». Comme pour la FPF, certains craignaient que le Conseil œcuménique des Eglises ne devienne une *super-Eglise*. Sur ce sujet, dans le document<sup>1076</sup> de Bruno Chenu, il est stipulé que « un an après Amsterdam, Visser't Hooft avait senti la nécessité de mettre en route une réflexion sur les implications ecclésiologiques de la constitution du COE. Cette dimension avait pratiquement été laissée dans l'ombre à Amsterdam par suite de l'importance de la tâche constitutionnelle à accomplir. »

Un an après Evanston, Visser't Hooft lance à nouveau une piste de réflexion mais sur un point plus précis qu'à Toronto. Il sent que l'apport d'Evanston n'a pas été saisi par toutes les Eglises et qu'une clarification s'impose. Il écrit donc un texte sur « le

---

<sup>1073</sup> W.A. Visser't Hooft, *Genesis and formation of World Council of Churches*, WCC, Genève, 1982, p.64.

<sup>1074</sup> Idem, p.66.

<sup>1075</sup> W.A. Visser't Hooft, *Le temps du rassemblement – mémoires*, Paris, Editions du Seuil, 1975, p.274.

<sup>1076</sup> Bruno Chenu, « La signification ecclésiologique du Conseil œcuménique des Eglises 1945-1963 », in : *ENEA Eglise nouvelle - Eglise ancienne*, Paris, Beauchesne, 1972, pp.134-135.

COE et l'Unité » reprenant Toronto pour le confronter à la situation actuelle du Conseil œcuménique.

Cette question deviendra fondamentale au sein de la FPF. Bruno Chenu mentionne « que le secrétaire hollandais s'efforce de préciser en 1955 la relation du COE à l'unité et la conception de l'unité que le COE vise. Que veut dire le Conseil œcuménique lorsqu'il parle de l'unité chrétienne ? [...] Ce thème apparaît souvent : déclarations d'Assemblées, textes des comités centraux, rapports de Foi et Constitution. En d'autres termes, peut-on aller au-delà de la déclaration de Toronto et éclairer positivement la nature de l'unité que le COE veut favoriser et qui serait l'axe de sa recherche ? Comme le déclarait le sous-comité de Davos qui travaillait sur le texte de Visser't Hooft, cette question est à la fois urgente, importante et difficile. »

Le COE entend assumer son rôle « d'institution du défi » au creux des divisions ecclésiales. Bruno Chenu ajoute que W. Visser't Hooft présentera au Comité central de Davos un texte nouveau intitulé *Des différentes manières de concevoir l'Unité et l'Unité que le Conseil œcuménique cherche à promouvoir*. Visser't Hooft y aborde la question des lieux théologiques du Conseil, puis du degré d'engagement respectif du Conseil et des Eglises. Il conclut en estimant, comme une main tendue vers les plus réticents, que « faire partie du Conseil œcuménique des Eglises n'implique pas l'acceptation d'une doctrine particulière sur la nature de l'Unité de l'Eglise ». Cette remarque suscitera, rapporte Bruno Chenu<sup>1077</sup> des réactions mitigées : - des Eglises-membres du COE ne la comprennent pas ; - des Eglises non membres y discernent un indice de « confusion théologique » ; - d'autres suspectent la présence de buts inavoués derrière ces paroles précautionneuses.

- Les Assemblées d'Evanston (1954) et de New Dehli (1961) :

Les Assemblées du COE se succéderont, à Evanston en 1954, puis à New-Dehli en 1961. Entre ces deux dates, le Comité central du Conseil œcuménique des Eglises se réunit en Hongrie (Galyatető, août 1956) et à Rhodes (1959) notamment où, dans le pays hôte, fut abordée la question de l'attitude des Orthodoxes à l'égard du

---

<sup>1077</sup> *Op.cit.*, pp.136-137.

Conseil œcuménique des Eglises, et évoquées leurs hésitations en face des Eglises protestantes.

A Evanston, s'ouvrit le 14 août 1954 la seconde Assemblée générale du Conseil œcuménique des Eglises. Il fut décidé que « les présidents ne se succèdent pas à eux-mêmes ». Marc Boegner constate avec amertume que ses « quatre coprésidents (et lui) n'eûmes qu'à nous retirer<sup>1078</sup> ». Marc Boegner se vit confier toutefois un ultime mandat, celui de président du Comité de la division de l'Education œcuménique. Ce mandat prit fin lors de la session du Conseil œcuménique des Eglises à Paris en 1962. Marc Boegner écrit : « Le lien, qui depuis Evanston me rattachait encore à l'activité du Conseil œcuménique des Eglises, était dénoué. » Celui qui faisait l'interface entre la FPF et le COE laissait peu à peu sa place à d'autres.

L'Assemblée de New-Dehli, en 1961, fut décisive sur plusieurs points : elle intégra le patriarcat de Moscou, ainsi que les Eglises orthodoxes bulgare, roumaine et polonaise, ce qui portait à treize le nombre d'Eglises orthodoxes membres du Conseil œcuménique des Eglises. Elle produisit aussi un texte qui proclame que l'unité est à la fois don et volonté de Dieu pour l'Eglise, et affirmant que cette unité doit trouver une expression visible. On y parla d'unité *organique*. En outre, et pour la première fois, elle accueillit des observateurs officiels au nombre de cinq, mandatés dûment par le Vatican. C'était la première fois que Rome répondait à l'invitation du COE.

#### 10) L'aide à la reconstruction :

La correspondance<sup>1079</sup> entre la FPF et le COE rend compte des liens étroits qui lièrent les deux institutions. La FPF fut gestionnaire de fonds pour tiers, de la part du COE, comme par exemple les fonds « dits Forell » versés à l'œuvre du pasteur Toureille<sup>1080</sup> intitulée « Aumônerie protestante pour les réfugiés étrangers en France », comme l'évoque la lettre de Willem Visser't Hooft à Louis Brunet (ERF) du 9 juillet

---

<sup>1078</sup> L'exigence œcuménique, p.209.

<sup>1079</sup> Archives référencées : 42.0028 WCC General Secretariat – General correspondence –dossiers 1 et 2- Fédération protestante de France – (Fenne) 1924-1954.

<sup>1080</sup> Pierre Toureille l'avait dirigée depuis 1939, se mobilisant en faveur des Tchèques au lendemain des accords de Munich. Jacques Delpech (1887-1965) lui succédera en 1945.

1941. Pierre-Charles Toureille était responsable à Lunel du bureau du COE pour les réfugiés. Comme le mentionne la notice du Comité français pour Yad Vashem<sup>1081</sup>, « il était également vice-président du Comité de Nîmes créé par le gouvernement de Vichy pour coordonner les activités des organisations humanitaires françaises et étrangères et faire des recommandations sur le statut des étrangers et notamment des Juifs. » La FPF intervint également auprès du COE pour assurer la trésorerie de la CIMADE durant le premier semestre 1946. De même, le COE jouera un rôle important après-guerre, ce dont témoigne l'échange de lettres entre J. Hutchinson Cockburn, directeur du Département de reconstruction et de l'Entraide des Eglises et Marcel Seydoux, secrétaire du Comité français de reconstruction. M. Seydoux sollicite le COE par lettre du 25 avril 1946 relativement aux besoins de divers établissements dont la liste jointe est fournie par le comité d'Enseignement Libre Protestant. Cette association a son siège au 47 rue de Clichy. La liste n'identifie pas moins de 26 établissements différents, dont le Centre de Glay rattaché à l'inspection luthérienne de Montbéliard. Dans les années suivantes, à échéance de 1954, l'échange de courrier entre les deux hommes se poursuit de façon régulière. Il est utile de mentionner ici, notamment, la lettre<sup>1082</sup> du COE (Département de reconstruction) datée du 28 octobre 1947 précisant les destinataires des aides financières et les subsides pour Pomeyrol (chauffage), La Cité des Gosses à Cluny, Ermont (ERF), la réédition des Cahiers de Foi et Vie, le Collège Lucie Berger, La Brise de Mer (Nantes), Montivilliers, La Falaise-Vimereux, Marseille –Tilsitt, etc.

Ceci concerne les institutions, mais aussi les familles pastorales. Dans une lettre<sup>1083</sup> datée du 15 juin 1947, Marcel Seydoux s'adresse ainsi au Révérend Cockburn : « Un des soucis du Comité de reconstruction de la Fédération protestante de France au cours de l'hiver 1946-47 a été de venir en aide aux foyers pastoraux ayant subi des dommages par suite des faits de guerre. Un fonds a été constitué à l'aide d'une part d'un don de 500 000 frs du Conseil œcuménique et de prélèvement sur 1°) un fonds de secours accordé par le *Christian Reconstruction in Europe*, 2°) des fonds reçus pour rééquiper les foyers pastoraux. Il a été décidé de répartir en quatre catégories les pasteurs sinistrés, suivant la gravité des dégâts et des pertes éprouvées : a)

---

<sup>1081</sup> Les Justes parmi les Nations. Toureille Pierre-Charles, année de nomination ; 1974. Dossier Yad Vashem n°813.

<sup>1082</sup> Archives COE. Réf : 42.0028/2.

<sup>1083</sup> *Ibidem*.

première catégorie : totalement sinistrés ; b) deuxième catégorie : gravement sinistrés ; c) troisième catégorie : moyennement sinistrés ; d) quatrième catégorie : faiblement sinistrés. » Et la lettre se poursuit avec les éléments suivants : « Le Comité a pu apporter une aide très substantielle à : 12 foyers totalement sinistrés (40.000 frs par famille), 37 foyers gravement sinistrés (20.000 frs par famille), 27 foyers moyennement sinistrés (15.000 frs par famille), 28 foyers faiblement sinistrés (10.000 frs par famille). Soit un total de 1.905.000 frs réparti entre 102 familles qui pour la plupart vivaient (et vivent encore), soit dans des immeubles prêtés, soit hébergés provisoirement chez des parents ou des amis et dont le traitement subvenant difficilement aux besoins quotidiens, n'a pas permis le rééquipement en linge, matériel de ménage, meubles et souvent même en livres indispensables au travail du pasteur. En plus de ces indemnités de sinistrés, nous avons pu donner, sur des dons étrangers, à tous les pasteurs en activité (sinistrés ou non) 2.000 frs, au titre du rééquipement des foyers pastoraux. »

Les archives du COE disposent, daté du 16 mars 1948<sup>1084</sup> d'un document intéressant relatif au nombre de postes pastoraux rattachés à la Fédération protestante de France, que nous faisons figurer en annexe<sup>1085</sup>. En outre, des sommes sont affectées aussi pour le relèvement des salaires pastoraux<sup>1086</sup>.

Les fonds œcuméniques sont également destinés à des aides d'urgence<sup>1087</sup>, comme par exemple l'aide à l'enfance, consécutivement aux crues considérables qui ont affecté le nord et l'Est de la France, suite au rapport de l'Union départementale de la protection de l'Enfance de la Moselle.

Dans une note<sup>1088</sup> non datée sur la situation de la France au début des années 50, il est écrit que « La situation de la France, tant du point de vue alimentaire que du point de vue habillement, peut être considérée au début des années 1950 comme redevenue absolument normale. [...] Le problème des ménages pastoraux reste, par contre, ouvert. »

---

<sup>1084</sup> *Ibidem*.

<sup>1085</sup> Cf. : Annexe VII.

<sup>1086</sup> Lettre de Pierre Bungener, comité de reconstruction FPF, du 5 octobre 1949 à M. Micheli, directeur du DRC0-Commission de reconstruction du COE.

<sup>1087</sup> Lettres des 25 et 27 janvier 1948.

<sup>1088</sup> Archives COE, Réf : 42.0028/5.

La période de la reconstruction prit fin. Le monde entra dans un contexte de *guerre froide* entre deux blocs, renouait avec la croissance, découvrait avec délice les joies de la consommation, ou se confrontait aux exigences des économies planifiées.

Concomitamment eurent lieu trois événements de différentes natures et qui furent, chacun pour leur part, décisifs : La convocation du Concile de Vatican II, l'Assemblée du COE à New-Dehli, et l'Assemblée générale de la FPF à Montbéliard. Au cœur de chacune de ces initiatives, était posée la question de l'unité des chrétiens.

Dans son discours d'ouverture<sup>1089</sup> à l'Assemblée d'Amsterdam, Willem Visser't Hooft, avec prudence, avait déclaré que « Le Conseil œcuménique des Eglises n'est qu'une phase transitoire sur la route de la désunion à l'Unité. » L'horizon était donc ouvert. Mais ceci ne suffirait pas à rassurer la branche « évangélique » de la Fédération protestante de France.

#### 11) Les désaccords au sein de la FPF :

Des tensions ont surgi au sein de l'institution fédérative. Plusieurs Eglises sont décidées à mettre un coup d'arrêt. La raison en est la question œcuménique et l'unité des Eglises.

Lors de l'AG FPF de Montbéliard 1960, André Appel, alors secrétaire général, présente le rapport d'activité. Il évoque la question de l'œcuménisme<sup>1090</sup>. Plus précisément, il parle du « problème de l'œcuménisme » disant que celui-ci « relève directement de la Fédération Protestante de France. » C'est que cette question divise les Eglises de la Fédération. André Appel, qui en fait le constat, s'adresse aux délégués en ces termes : « Il faut peut-être rappeler ici que c'est ensemble, au sein du Conseil de la Fédération, que le protestantisme français a désigné la délégation à la première conférence du Mouvement œcuménique, celle de Stockholm (1929<sup>1091</sup>).

Trente ans plus tard, l'Assemblée d'Evanston établissait des liens précis avec les Conseils nationaux chrétiens. N'était-il pas normal que Genève demandât que le Conseil œcuménique pût considérer la Fédération Protestante de France, doyenne

---

<sup>1089</sup> W.A. Visser't Hooft, *Discours d'ouverture de l'Assemblée d'Amsterdam*, Rapport de l'Assemblée d'Amsterdam, vol.1 Paris-Neuchâtel, Delachaux-Niestlé, 1949.

<sup>1090</sup> André Appel, Rapport d'activité, Actes de la Xème Assemblée du Protestantisme français, Montbéliard, 29 oct-1<sup>er</sup> novembre 1960, *Foi et Vie*, p.32.

<sup>1091</sup> Le secrétaire général se trompe ici sur la date, en mentionnant 1929, alors que la Conférence s'est réunie en 1925.



de tous les Conseils nationaux d'Églises comme un Conseil national « associé » ? Cette simple question devait entraîner une longue discussion qui aboutit finalement à un vote négatif. Celui-ci révélait d'ailleurs que le problème de l'unité du protestantisme français ne pouvait ignorer celui que posait à certains l'appartenance au Conseil œcuménique. » Ce vote du Conseil de la FPF mit un terme à l'unanimité qui, jusqu'alors, prévalait. Le protestantisme français n'avait pas rechigné à bénéficier des aides internationales attribuées ou transmises par le Conseil œcuménique des Églises, dans le contexte de la reconstruction d'après-guerre. Mais de là à devenir une antenne du COE, il y avait un pas que plusieurs églises ne voulaient pas franchir. Celles-ci tenaient à leur indépendance. Et l'attitude de ces Églises était autant un geste de défiance à l'égard du COE qu'à l'égard de l'institution fédérative. Elles avaient peur de perdre leur identité et de devoir passer sous des fourches caudines de l'œcuménisme institutionnel. Michel Freychet suggère deux motifs à cette attitude : d'une part, la résistance des Églises membres de la FPF mais non membres du COE, et, d'autre part, la crainte manifestée par les Églises luthériennes qui redoutaient de voir se distendre par ce biais leur propre lien avec le COE<sup>1092</sup>.

Sentant arriver, en outre, la fin de mandat du président Boegner, elles ne le suivraient pas dans cette ultime orientation.

Cette question divisera durablement les Églises de la FPF. Elle fut à l'origine du départ de la FPF de l'Union des Églises Évangéliques libres (UEELF). Dans son ouvrage sur l'histoire de cette Église<sup>1093</sup>, le pasteur Claude Baty écrit que si « l'action de la FPF est notée comme positive en plusieurs domaines, l'Union exprime des réticences par rapport à l'orientation œcuménique et aux prises de positions politiques de la FPF. » Elle proteste en outre « contre une cotisation trop élevée ». Ces réticences sont exprimées au synode d'Orthez (1957). Mais elles conditionnent aussi l'appartenance à la FPF à la conformité des décisions prises par la FPF « à ses statuts, à la foi, aux principes et à la liberté de nos Églises. » La majorité des

---

<sup>1092</sup> Michel Freychet, « Le cheminement œcuménique du protestantisme français », *Revue Autres Temps. Les cahiers du Christianisme social* n°23, 1989, pp.20-43. Michel Freychet ajoute : « Du coup, la FPF, qui fut en Europe, et même dans le monde, le premier Conseil d'Églises, est-elle encore à ce jour (1989) un des Conseils d'Églises non rattachés comme tels au COE. » p.24.

<sup>1093</sup> Claude Baty, *Les Églises évangéliques libres 1849-1999*, Valence, LLB, 1999, pp.258-261.

délégués est pour la rupture. Ainsi l'Assemblée du synode vote-t-elle sa confiance à la Commission synodale « pour que, si elle juge que les intérêts de l'Union sont menacés, elle puisse, après consultation des Eglises, décider son retrait de la Fédération, sans attendre la convocation d'un autre Synode <sup>1094</sup>». Cette orientation sera confirmée deux ans plus tard au Synode de Clairac (2-4 avril 1959) dans un « vœu de défiance » qui déplorait l'orientation « de plus en plus œcuménisante » de la Fédération protestante de France. La FPF avait engagé une réforme de ses statuts, avec l'entrée des Œuvres protestantes en son sein. Les libristes entendaient en connaître la teneur. Le synode de Matha (12-14 avril 1961) confirma donc son propre refus d'adhésion au Conseil œcuménique des Eglises, « le respect indiscuté de l'autorité de l'Écriture Sainte, l'accord (nécessaire) sur les doctrines essentielles et le souci de l'évangélisation ». Il invita<sup>1095</sup> également la Commission synodale de l'UEELF « à explorer les possibilités d'arrangement et de collaboration suivie avec les Eglises proches des nôtres par leurs convictions évangéliques et leur notion de l'Église. »

La rupture intervint lors du synode suivant, réuni à Cannes du 20 au 22 février 1963. Les libristes étaient saisis de la question des nouveaux statuts de la FPF. Ceux-ci validaient la création des Départements au sein de la FPF et intégraient la représentation des Œuvres et Mouvements. L'Assemblée synodale en prit prétexte pour les récuser, exprimant la crainte d'une subtile volonté « d'unification institutionnelle du protestantisme français. » Le synode craignait que « la liberté dans le service d'une Union minoritaire (en soit) amoindrie. » Il vota sa « désaffiliation de l'Union de la Fédération protestante », à l'unanimité. Le processus ouvert en 1957 était arrivé à son terme<sup>1096</sup>. L'Union des Eglises évangéliques libres se rapprocha de l'Association des Eglises de professants de langue française (AEPF), ouvrant ainsi la voie à de nouvelles recompositions.

Les relations de la FPF et du COE sont aussi à l'origine de tensions très vives au sein de la Fédération avec les Eglises de l'Union des Eglises évangéliques

---

<sup>1094</sup> Cl. Baty cite ici « Pour la vérité » de mai 1957, p.8.

<sup>1095</sup> *Op.cit.* p259. Recueil des procès-verbaux des synodes de l'Union (1959-1993), p.37-38.

<sup>1096</sup> Les synodes de 1991 et 1993 (La Costette) seront saisis de l'hypothèse du retour de l'Union dans la FPF. Celui-ci sera acquis au synode de 1995, par 83 voix sur 119 votants, la majorité des 2/3 (soit 80) étant requise. Seuls le pasteur Doulière et les délégués de l'Église de Livron-Loriol quitteront l'Union suite à cette décision.

réformées indépendantes. Pour celles-ci en effet, comme le développe<sup>1097</sup> le Président Charles Westphal, « c'est la participation de la FPF aux travaux du Conseil œcuménique des Eglises qui fait problème ».

Ces Eglises ne sont en effet pas membres du COE. Sous la pression de ces Eglises, la FPF a renoncé à se constituer comme *Conseil associé* au Conseil œcuménique et à envoyer un *délégué fraternel* au Comité central et à l'Assemblée mondiale. Un fragile accord est donc intervenu, permettant aux Eglises réformées évangéliques indépendantes de rester à la FPF. Mais Charles Westphal note<sup>1098</sup> que « cet accord ayant été récemment remis en question, nous souhaitons avoir convaincu la Commission permanente des EREI de l'utilité de maintenir [ce lien], non pas tant comme un compromis que comme un acte d'entente fraternelle. »

- Une institution partenaire :

Les oppositions au mouvement œcuménique étaient fortes. Madeleine Barot en a fait la recension avec soin<sup>1099</sup>. Au plan international, et en dehors des Libéraux peu enclins à se satisfaire d'une confession de foi trinitaire qui était sensée fonder en doctrine le socle théologique commun aux Eglises membres du COE, c'est surtout du côté évangélique que des réticences furent formulées. Ceci se concrétisa par la création de deux structures internationales, le *Conseil international des Eglises chrétiennes* créé dès 1948 par le pasteur Mac Intire des Etats-Unis, et la *Fédération mondiale évangélique*, créée en 1963. La première avait inscrit dans sa charte qu'il était « de son devoir de dévoiler les erreurs et les périls du Conseil œcuménique des Eglises et de s'y opposer par tous moyens légitimes et surtout par la prédication de l'Évangile, l'action religieuse et par la presse. » La seconde, à laquelle des prédicateurs de renom étaient rattachés tel Billy Graham, tout en étant plus modérée, ne souhaitait pas se situer sous la tutelle d'une *super-Eglise* et insistait sur la rencontre personnelle du chrétien avec son Dieu.

Dans ces conditions, les Eglises membres du COE se réservèrent le droit, si nécessaire, de créer un nouvel organisme.

---

<sup>1097</sup> *Idem*, p.35.

<sup>1098</sup> *Idem*. Ch. Westphal aura su éviter la rupture de la famille réformée au sein de la FPF.

<sup>1099</sup> Madeleine Barot, *Le mouvement œcuménique*, Paris, Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ? 1967. Cf. §. Les oppositions au mouvement œcuménique, pp.114-121.

- Les enjeux d'un débat :

Le COE était, quant à lui en pleine dynamique. Il devait encore connaître une croissance importante dans les décennies suivantes, marquées dès 1961 par l'entrée des Eglises orthodoxes d'Europe orientale et des Eglises des pays issus du processus de décolonisation. Willem Visser't Hooft, qui était déjà intervenu lors des Assemblées plénières du Protestantisme français à Nîmes (1945), Strasbourg (1948) et Nancy (1948), intervint à nouveau à Montbéliard (1960). Le temple Saint-Martin était comble pour l'écouter au soir du samedi 29 octobre. Sa parole résonna, prophétiquement. Elle appelait à l'unité au-delà des différences, à l'unité dans la diversité. La conférence<sup>1100</sup> avait pour titre : « La Mission de l'Eglise ».

Dans son livre « L'exigence œcuménique », Marc Boegner rend compte<sup>1101</sup> de ce moment de la manière suivante : « Visser't Hooft nous fit entendre, sur la mission de l'Eglise, une conférence à la fin de laquelle, exhortant nos Eglises protestantes de France à une collaboration plus étroite encore, il nous donna cet avertissement : « Il faut bien le dire : en collaborant les uns avec les autres, nous ne remplissons pas encore la pleine mission de l'Eglise. Cette Unité n'est pas une belle chose, un luxe superflu. Elle est nécessaire, elle est essentielle. Il n'y a qu'à lire les pages du Nouveau Testament pour s'en convaincre. » Ses derniers mots furent pour nous rappeler que « l'Unité appartient à l'essence du corps de Jésus-Christ ».

Ce soir-là, W.A. Visser't Hooft salue<sup>1102</sup> le protestantisme français qui « joue un rôle assez remarquable dans le mouvement œcuménique [...] non pas en nombre, [...] mais par les personnalités, hommes et femmes qu'il a données. » Il s'exprime de façon prudente, évoquant le fait – en avait-il entendu parler ? - que, pour ce qui est de la mission de l'Eglise et du mouvement œcuménique, les responsables du protestantisme français ne sont pas en phase avec la base et utilisent trop de grandes paroles grecques qui ne sont pas traduites... Il fait le constat du déclin de l'ère constantinienne de l'Eglise. Et développe trois choses caractéristiques de la mission de l'Eglise : a) être avec Jésus ; b) la responsabilité et le devoir de l'Eglise

---

<sup>1100</sup> Conférence publique, par le Dr W.A. Visser't Hooft, secrétaire général du Conseil Œcuménique des Eglises. Actes AG FPF Montbéliard 1960, pp.115-124.

<sup>1101</sup> *L'exigence œcuménique*, p.243.

<sup>1102</sup> Actes AG FPF Montbéliard 1960, p.116.

est d'aller<sup>1103</sup>. Il mentionne dans ce second point<sup>1104</sup> que « du fait de la nécessité d'une prise de conscience de la nouvelle vocation de l'Europe, le monde œcuménique ne peut pas se désintéresser du problème algérien. Vos frères chrétiens d'autres pays savent, tout comme vous, que la continuation de la guerre d'Algérie est l'obstacle majeur sur ce chemin qui doit nous conduire à un vrai renouveau des relations avec l'Afrique et l'Asie, renouveau qui doit être caractérisé par un esprit d'entraide entre hommes libérés de complexes d'infériorité ou de supériorité. » c) la mission de l'Eglise est de faire quelque chose. Le secrétaire général du COE prend l'image du lavement des pieds par Jésus. Il parle ici – invente-t-il le mot ? - de *théodïaconie*. « Et cela signifie, dit-il ce soir-là, que l'Eglise ne peut rester indifférente aux problèmes sociaux et politiques de notre temps. »<sup>1105</sup> Cette parole-là fut déterminante et peut être mise en exergue de l'action de la FPF – et plus largement du protestantisme français - pour les trente années qui suivirent (1960-1990).

En conclusion, Visser't Hooft exhorta à l'unité des Eglises protestantes : « C'est pourquoi je ne puis parler ici de la mission de l'Eglise sans vous demander aussi si vous ne voulez pas aller encore plus loin les uns avec les autres ? Si vous ne voulez pas, en France, comme il faut le faire dans tous les autres pays, aller vers cette unité pleine, cette unité qui appartient à l'essence du corps du Christ et dont la manifestation dans le monde est terriblement importante [...]. »<sup>1106</sup>

#### - Des évolutions parallèles

La FPF, dans le cadre national, et le COE dans le cadre international, jouèrent un rôle très positif dans le contexte dramatique de la Seconde Guerre mondiale, la confrontation des idéologies, les évolutions sociétales, l'interrogation sur les outils de la communication de l'Evangile au monde.

Il convient de rapprocher les évolutions des deux institutions (COE et FPF). D'une part, sur le rôle particulier de chacune de ces structures dans un monde en conflit, en

---

<sup>1103</sup> Il faut comprendre « Etre en mouvement », ceci se référant au pèlerinage d'Abraham que Visser't Hooft évoque, disant que le destin de l'Eglise n'est pas de « rester sur place » mais de « voyager ».

<sup>1104</sup> Actes AG FPF Montbéliard 1960, pp.121-122.

<sup>1105</sup> *Idem*.p.122.

<sup>1106</sup> Actes AG FPF Montbéliard 1960, p.124.

crise ou en mutation, et d'autre part, sur la question du lien entre les Eglises qui les composent :

a) Sur la question du lien entre les Eglises membres, ce que Madeleine Barot appelle « la vie commune<sup>1107</sup> ». L'ancienne secrétaire générale de la Cimade évoque les exigences que cela impose : « renoncer à être enfermé dans sa propre histoire, [...] renoncer à passer les autres sous silence ou les représenter comme au temps de la séparation d'avec eux, s'interdire tout compromis ou toute indifférence parce qu'il ne peut être question de s'unir sur le plus petit commun dénominateur<sup>1108</sup> ». Et ceci s'applique indifféremment à chacune des deux institutions.

b) Sur la question de la nature de leurs liens mutuels, l'assemblée générale de Montbéliard cristallisa les oppositions entre les Eglises luthéro-réformées et les Eglises évangéliques, les uns souhaitant des relations plus étroites, les autres contestant fondamentalement cette forme d'ecclésiologie. Relativement à l'un et l'autre de ces organismes (FPF et COE), l'accusation d'hégémonie, la suspicion de vouloir faire des superstructures, des "super-Eglises", ne seront jamais tout à fait dissipées.

Les relations entre la FPF et le COE se poursuivront encore sur les questions de la jeunesse, de l'apartheid, des réfugiés, des relations Israël-Palestine (1973), du combat pour l'émancipation des femmes, du programme de lutte contre le racisme (PLR) en 1984, de la Nouvelle Calédonie ou des mouvements de la paix. Mais, désormais partenaire, la FPF ne serait pas une « antenne » du Conseil œcuménique des Eglises.

---

<sup>1107</sup> Madeleine Barot, *Le Mouvement œcuménique*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1967, pp.122-124.

<sup>1108</sup> *Idem*, p.123, in « Perspectives d'avenir ».

## B. LES RELATIONS FEDERATIVES AVEC L'EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE :

Le protestantisme, dans sa diversité, chercha tout au long des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles à se rapprocher du catholicisme ou, à tout le moins, à dialoguer avec lui. Le catholicisme lui-même fut marqué par la publication d'un ouvrage<sup>1109</sup> qui posait les bases, *-les principes-* d'un « œcuménisme catholique », ouvrage du Père Yves Congar, dominicain. Anglicans et réformés firent figures de pionniers dans ce dialogue tandis que le catholicisme hésitait quant au statut des Eglises avec lesquelles il discutait.

### 1) Dans la Communion anglicane :

Ainsi, comme le mentionne le Père Robert Levet, dans une synthèse<sup>1110</sup> rigoureuse intitulée « Le mouvement œcuménique a cent ans », l'anglican John Henry Newman (1801-1890) fut à l'origine du « Mouvement d'Oxford » (1833-1845) qui tendait à rapprocher l'anglicanisme du catholicisme, « mais sa conversion au catholicisme mit un terme à ce mouvement. »

Plus tard, « s'étant rencontrés par hasard à Madère en 1889, l'anglican Lord Halifax et le religieux lazariste Fernand Portal cherchèrent très activement eux aussi à favoriser un rapprochement entre anglicans et catholiques. En 1896, une bulle de Léon XIII, déclarant invalides les ordinations anglicanes, stoppa ces tentatives de rapprochement<sup>1111</sup>. Mais, très tenaces, ces deux amis se retrouvèrent à Malines en 1921 pour de nouvelles « Conversations » en compagnie du cardinal Mercier, archevêque de cette ville<sup>1112</sup>. La mort du cardinal (1925) et du P. Portal (1926) vinrent y mettre un terme. »

---

<sup>1109</sup> Yves Congar (Père), *Chrétiens désunis. Principes d'un œcuménisme catholique*, coll. Unam sanctam, Paris, éditions du cerf, 1937.

<sup>1110</sup> Texte publié dans *Eglise à Marseille*, de mars, avril et mai 2010.

<sup>1111</sup> La bulle *Apostolicae Curae* a été promulguée le 18 septembre 1896, op.cit.

<sup>1112</sup> « On retient, écrit le Père R. Levet, ces cinq réunions sous le nom de « *Conversations de Malines* » qui se sont tenues de 1921 à 1925 sous la direction du Primat de Belgique, le cardinal Désiré-Joseph Mercier. »

## 2) Dans la Communion réformée :

Robert Levet rend hommage aussi au pasteur protestant français Tommy Fallot (1844-1904), estimant qu'il n'est malheureusement pas assez connu<sup>1113</sup>. Initiateur, au sein de l'Église réformée de France, du mouvement « Christianisme social », il fut aussi un grand militant de l'œcuménisme. « J'ai la conviction, écrivait-il en 1894, que Dieu réunira tôt ou tard ce que les hommes ont séparé... J'aimerais aider à la constitution du parti catholique dans l'Église protestante. Car c'est bien la vieille Église catholique qui se renouvellera pour recevoir ses enfants longtemps séparés... L'Église sera catholique ou elle ne sera pas. Le chrétien sera protestant ou il ne sera pas... Je me considère comme "catholique évangélique" » – expression qu'il tenait du pasteur Jean-Frédéric Oberlin (1740-1826) : « catholique » parce que n'hésitant pas à adhérer à tout ce qui lui paraissait positif dans le catholicisme, et « évangélique » parce que restant très attaché au renouvellement évangélique apporté au christianisme par la Réforme protestante. »

## 3) En lien avec l'Église catholique romaine :

### a) Un œcuménisme de terrain : la Résistance.

De la naissance de « Témoignage chrétien » aux engagements communs dans la résistance, la seconde guerre mondiale fut le terreau d'une rencontre féconde entre protestants et catholiques.

René Bédarida<sup>1114</sup> précise avec pertinence qu'au « sujet du partage entre chrétiens vichyssois et résistants, Roland de Pury considère que le clivage s'est opéré en 1940 non point entre protestants et catholiques, mais à l'intérieur de chaque Eglise. Il y avait d'un côté les catholiques et les protestants vichyssois, de l'autre les protestants et les catholiques résistants, ceux-ci, peut-on dire, ont été des marginaux au sein de leurs Eglises respectives ». Dans une lettre antérieure, le pasteur précisait : « Quand les mesures concrètes ont été prises contre les Juifs, beaucoup de protestants ont réalisé et ressenti ce qu'ils ne savaient peut-être pas théoriquement et se sont affermis dans leur résistance. Ce fut là le point principal. Et c'est dans l'amitié et l'entraide judéo-chrétienne que toute la partie vivante de l'Église réformée avec la

---

<sup>1113</sup> Sa notoriété est pourtant incontestable.

<sup>1114</sup> In « *L'entente catholiques/protestants de la Résistance à la Libération* », pp.457-465, Actes du Colloque de Paris, Palais du Luxembourg, 19-21 novembre 1992, textes réunis par André Encrevé et Jacques Poujol, supplément au *Bulletin de la SHPF*, n°3, juillet-août-sept. 1994, l'auteur évoque notamment les relations entre Roland de Pury et le Père Chaillet, p.458.



partie vivante de l'Église romaine a lutté sans désespérer de juillet 1942 à la Libération<sup>1115</sup>. Le Père Chaillet, lui aussi, a évoqué dès la Libération sa collaboration avec le pasteur de Pury. A l'occasion de la publication dans l'hebdomadaire *Témoignage chrétien* d'un extrait du *Journal de cellule* du pasteur, il écrit que « le pasteur Roland de Pury a été, au (journal) *Témoignage chrétien*, un de mes premiers compagnons de lutte, dans la communion de l'obéissance au Libérateur. (...) L'exigence de porter témoignage, qui a scellé notre amitié dans les risques communs de la vie clandestine, m'autorise à publier<sup>1116</sup> quelques extraits de ce « *Journal de cellule* ».

Par contraste ou en écho au couple De Pury/Chaillet, R. Bédarida évoque un autre couple des années 1940-1944, celui qui a uni le pasteur Boegner et le cardinal Gerlier. En effet, bien des points communs rapprochent les deux hommes. « Tous deux sont des notables que les circonstances investissent de lourdes responsabilités, ce qui a renforcé chez eux la conscience aigüe des devoirs de leur charge. Tous deux respectent le maréchal Pétain et appuient l'effort de redressement annoncé par le régime. Mais tous deux ont affirmé simultanément leur volonté de sauvegarder l'autonomie des mouvements de jeunesse confessionnels menacés par les tentatives de Vichy de former une jeunesse unique. Pour les allemands, tous deux sont des adversaires sur le plan idéologique comme sur le plan national. Si les occupants se méfient du pasteur accusé d'être anglophile, ils se méfient plus encore du cardinal, taxé de gaullisme. Toutefois le pasteur Boegner a devancé le cardinal Gerlier dans sa protestation contre les mesures antisémites. »

Le protestantisme, au lendemain de la seconde guerre mondiale, se révélait, en France, plus uni, et s'adossait simultanément à une forte dynamique internationale. Le catholicisme montrait, quant à lui, davantage de rigidités en s'engageant dans de nouvelles affirmations doctrinales. Le 1<sup>er</sup> novembre 1950, le Pape Pie XII définit le dogme de l'Assomption de la bienheureuse vierge Marie « élevée en âme et en corps à la gloire céleste. » Clef de voûte du mystère marial, Marie est également proclamée co-rédemptrice, médiatrice et avocate (4 avril 1954). Force est de reconnaître que ceci n'était pas de nature à simplifier le dialogue entre les parties.

---

<sup>1115</sup> R. Bédarida cite ici la lettre de R.de Pury à Louis Cruvillier datée du 7 juillet 1946, archives privées.

<sup>1116</sup> Cf : Note infrapaginale. *Courrier français du Témoignage chrétien*, 11 novembre 1944.

La FPF avait déjà eu à se distancier à plusieurs reprises du catholicisme, avant d'ouvrir, à l'occasion du Concile de Vatican II, une page nouvelle. Ce fut le cas, dès son origine en 1905, où la question de la laïcité et du rapport à l'Etat opposa protestants et catholiques. Nous renvoyons ici au chapitre sur « le Protestantisme et la loi de 1905 ». Dans les actes des Assemblées générales de la FPF, les relations entre protestants et catholiques sont abordées à plusieurs reprises, entre tensions et convergences.

Ainsi, l'Assemblée générale du Protestantisme français, réunie à Nancy le 23 octobre 1950, ayant reçu communication du texte de la résolution votée le 28 septembre 1950, par la conférence des Eglises protestantes des pays latins, sur les rapports des Eglises de la Réforme avec le catholicisme romain,

« fait sienne cette résolution en attirant sur elle l'attention particulière des Eglises et leur demande de se conformer aux principes qui y ont été énoncés :

« 1- La mission première de nos Eglises est de rendre témoignage devant tous les hommes à la vérité telle que Dieu l'a révélée dans sa Parole et d'édifier des communautés sur l'unique fondement, Jésus-Christ.

« 2- Dans l'accomplissement de cette mission, les Eglises doivent s'abstenir, à l'égard de l'Eglise catholique romaine, de tout jugement mal fondé et de toute attitude de dénigrement.

« 3- Elles se réjouissent de certains courants qui se font jour dans le catholicisme romain tels que le retour à la Bible, l'intérêt croissant pour le mouvement œcuménique et une attitude plus objective envers la Réforme, propre à faciliter la compréhension mutuelle.

« 4- D'autre part, elles constatent avec tristesse que l'Eglise catholique romaine, dans les décisions de son magistère, n'encourage pas ces tendances iréniques et continue de s'éloigner de la vérité évangélique sur des points importants.

« 5- Elles demeurent prêtes à des conversations fraternelles avec des catholiques romains, étant bien entendu que les membres des Eglises de la Réforme ne sauraient se soumettre à une autre autorité que celle de la Parole de Dieu. En tout état de cause, le but de l'œcuménisme ne saurait être la victoire d'une Eglise quelconque sur une autre Eglise. »

Nous lisons bien : « Le but de l'œcuménisme ne saurait être la victoire d'une Eglise quelconque sur une autre Eglise » ! Le mot « quelconque » résonnait d'une singulière condescendance...

Cette question sera reprise cinq ans plus tard à Montpellier (1955), à travers deux interventions en Assemblée générale, celle de Raoul Crespy et celle de Marc Boegner.

M. Crespy présente un rapport fort intéressant sur l'œcuménisme. Il est intitulé<sup>1117</sup> : « Nos responsabilités dans le mouvement œcuménique ». Il est présenté sous forme de thèses et structuré ainsi : a) Introduction ; b) La tâche œcuménique relève de la vocation ordinaire et permanente de l'Eglise ; c) Situation des Eglises de la réforme française ; d) Nos Eglises et le mouvement œcuménique ; e) Recherche de l'unité au sein des Eglises de la Réforme ; f) Nos Eglises et l'Eglise catholique romaine.

Lors de cette même Assemblée, Marc Boegner mentionne la création à la FPF d'une commission dite « de l'Unité » qui prendra ensuite le nom de « Commission d'études œcuméniques ». Marc Boegner, avec réalisme et prudence estime que « le résultat plus ou moins négatif de ses délibérations ne saurait être que le point de départ d'une nouvelle recherche. Mais ce résultat même signifie qu'il y a eu dialogue et dialogue loyal et persévérant entre représentants de diverses Eglises [...] » Marc Boegner exprime ses craintes devant le fait que « toutes les Eglises membres de la Fédération n'ont pas cru pouvoir s'associer à ses travaux. Celles qui y ont envoyé des délégués estiment qu'elle préparera [...] de la façon la plus utile l'étude (...) des grands problèmes que le Conseil œcuménique des Eglises propose à leur réflexion. » La commission est présidée par le professeur Roger Mehl. Bien vite, ce sont pourtant moins les questions abordées par le COE en matière œcuménique – celles-ci poseront à la FPF un problème institutionnel – que les relations avec le Catholicisme qui s'imposeront à la réflexion de la Commission.

b) La convocation du second Concile de Vatican :

Dans ce contexte, l'annonce, en date du 25 janvier 1959 par le Pape Jean XXIII (1881-1963), de la convocation d'un Concile fut un coup de tonnerre dans le ciel ecclésiastique. Une intense phase préparatoire au Concile durera jusqu'en octobre

---

<sup>1117</sup> AG FPF Montpellier 29 octobre-1955 - 1<sup>er</sup> novembre 1955, rapport non publié, en archives FPF sous forme de feuillets dactylographiés.

1962. Le 11 octobre, c'est à dire moins de quatre ans après son élection<sup>1118</sup>, Jean XXIII en prononce le discours d'ouverture dans la basilique Saint-Pierre de Rome.

Les Actes de la XIème Assemblée plénière du Protestantisme français, réunie à Aix-en-Provence du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 1963, font une large place à la « Communication sur le Concile »<sup>1119</sup> qu'y fait le pasteur Hébert Roux. Hébert Roux intervient à l'AG FPF d'Aix-en-Provence, 1963, en tant qu'observateur-délégué de l'Alliance Réformée Mondiale et président de la Commission de la Fédération protestante de France des Relations avec le Catholicisme. Hébert Roux se propose de partager, avec les délégués à Aix, « quelques impressions et réflexions que lui suggèrent l'événement ».

Cet événement s'inscrit « dans une évolution de l'Eglise catholique qui est loin d'être parvenue à son terme.<sup>1120</sup> » Les conditions sont telles que les observateurs suivent en détail les délibérations et ont la possibilité de « connaître personnellement nombre de ceux qui y participent ». Hébert Roux prend appui sur le thème de l'AG FPF d'Aix-en-Provence « Une Eglise pour le monde ». Il dit qu'il lui semble que : « Ce qui se passe ou se prépare à l'heure actuelle dans le Concile et par le Concile pour l'ensemble de l'Eglise Catholique de demain, les questions que se pose à elle-même cette Eglise, la manière dont elle les pose, et, par là même, les questions que pose aux Eglises de la réforme, en France et dans le monde, l'évolution qui se dessine à Rome, non seulement ne peuvent nous laisser indifférents, mais rejoignent très directement le thème central de notre Assemblée et les préoccupations qui s'y rattachent. » « Comment nier, interroge-t-il qu'un vrai dialogue, lucide et charitable, avec le catholicisme romain [...] fasse nécessairement partie de notre vocation d'Eglises de la Réforme [...]. »<sup>1121</sup>

A l'heure où il intervient, le pape Jean XXIII vient de décéder. Hébert Roux exprime tout d'abord quelques remarques sur le changement de pontificat et l'élection d'un nouveau souverain Pontife en la personne de Paul VI, et ses incidences sur la dialectique conciliaire. Il estime que « Jean XXIII a donné l'impulsion » et que Paul

---

<sup>1118</sup> Le Cardinal Angelo Roncalli est alors âgé quatre-vingt ans.

<sup>1119</sup> Actes de la XIème AG du Protestantisme français, Aix-en-P. 1963, pp.61-74.

<sup>1120</sup> *Idem*, p.62.

<sup>1121</sup> *Idem*. pp.63-64.

VI, a, quant à lui « la sagesse de s'asseoir avant de bâtir pour calculer la dépense. » Hébert Roux aborde ensuite la question d'une « Eglise en dialogue avec elle-même ». Il évoque notamment les premières discussions sur le rôle et la place des laïcs dans l'Eglise, sur la collégialité, sur la « lente parturition d'une ecclésiologie théologique, théocentrique et pastorale<sup>1122</sup>. »

Ce qui frappe Hébert Roux, c'est la découverte d'une « Eglise en pleine recherche ». Il entend dire : « Ici nous ne sommes pas seulement l'Eglise enseignante (*Ecclesia docens*), nous sommes aussi l'Eglise qui cherche (*Ecclesia quaerens*). » Hébert Roux remarque avec étonnement et intérêt que l'Eglise catholique « est à la recherche d'une nouvelle expression théologique de la vérité chrétienne [...] autant que des formes nouvelles à inventer ou à redécouvrir de sa présence au monde. »

Hébert Roux aborde enfin la question de l'unité et le dialogue œcuménique. Un texte a d'ailleurs été distribué par le Secrétariat pour l'Unité. A ce texte doit être joint un document sur la « liberté religieuse ». Sur la question de l'Unité, H. Roux note que le Pape y a consacré une importante partie de son discours inaugural et que « le dialogue n'est possible que s'il s'accompagne dans toutes les églises, y compris l'Eglise romaine, d'un approfondissement doctrinal et spirituel. » Il évoque les différences d'approches entre les deux souverains pontifes, sans juger que cela peut constituer un handicap dans l'aboutissement du Concile. Paul VI veut « obliger le Concile à calculer la dépense, mesurer l'ampleur de la question, dissiper des équivoques et inviter à une réflexion et une recherche en profondeur. »<sup>1123</sup>

Hébert Roux partage également son sentiment sur deux points : le premier, c'est « la netteté avec laquelle a été précisée la doctrine traditionnelle de Rome sur l'unité de l'Eglise : unité de foi, unité sacramentelle, unité enfin sous l'autorité de la hiérarchie en union avec le Saint-Siège. » Le second fait écho à la « petite phrase sur le pardon que l'Eglise catholique est prête à demander pour les fautes dont elle aurait pu se rendre coupable dans les séparations entre chrétiens. » Cette phrase-là est allée droit au cœur des protestants, ravivant leurs souffrances et, par là même, leur désir de réconciliation. « C'est sans doute la première fois depuis le XVIème siècle, dit Hébert Roux, que l'on entend un tel langage dans un texte officiel du Saint-Siège. Et nous devons la recevoir avec le respect qu'elle mérite et aussi avec l'humilité qu'elle exige de nous... »

---

<sup>1122</sup> Actes AG FPF Aix-en-Provence, 1963, p.68 et passim.

<sup>1123</sup> *Idem*.p.71.

Hébert Roux, en observateur avisé, mentionne que plusieurs votes intervenus notamment en octobre 1963 « constituent une victoire du courant rénovateur sur les objections [...] que la minorité conservatrice s'acharnait depuis deux semaines à lui opposer. [...] Mais que l'Eglise romaine ne saurait en quelques jours, en quelques mois, opérer une mutation dont nous mesurons à quelle profondeur elle se situe. »

En conclusion, Hébert Roux interroge l'Assemblée générale FPF d'Aix-en-Provence à partir de l'expérience conciliaire<sup>1124</sup>. Sur trois points : a) « prendre plus que jamais au sérieux notre propre fidélité (protestante) à l'Évangile » ; b) « reconnaître la leçon que nous donne l'Eglise romaine en s'interrogeant sur elle-même, sur la valeur, le sens et le service de sa propre institution ». c) réaliser que, dans le dialogue avec l'Eglise catholique, luthériens et réformés sont profondément unis sur les points essentiels. Le Concile s'acheva le 8 décembre 1965. Le dialogue œcuménique s'ouvrait sur de nouvelles bases, ouvrant de nouvelles perspectives.

Au terme du Concile, le Secrétariat romain pour l'Unité des chrétiens<sup>1125</sup>, créé par un *motu proprio* du pape Jean XXIII en 1960, se constitua en commission permanente. Un groupe mixte de travail, nommé simultanément par Rome et le COE, fut constitué, où l'on comptait six catholiques et huit non-catholiques. Deux textes conciliaires fondamentaux feraient désormais référence : la *Déclaration sur la liberté religieuse*, d'une part et le *Décret*<sup>1126</sup> *sur l'œcuménisme*, d'autre part.

Dans les archives du Conseil œcuménique des Eglises, se trouve un document<sup>1127</sup> ultérieur non daté, signé du pasteur Hébert Roux, président de la Commission des relations avec le Catholicisme de la Fédération protestante de France, intitulé « Recommandations aux pasteurs pour les mariages mixtes ». Le document rappelle que depuis la mise en vigueur de l'Instruction du 18 mars 1966 « *Matrimonii sacramentum* », l'Assemblée plénière de l'épiscopat français a publié le 30 octobre de la même année un document intitulé « Dispositions communes aux diocèses de France » en vue de l'application de cette Instruction. Ce document mentionne le caractère « expérimental » et « provisoire » de l'Instruction, dans l'attente d'une

---

<sup>1124</sup> *Idem*, p.74.

<sup>1125</sup> La présidence était confiée au Cardinal Béa, tandis que Mgr Willebrands en était secrétaire.

<sup>1126</sup> Œcuménisme (L'), *texte du décret conciliaire sur l'œcuménisme, avec notes et commentaires*, coll. « Vivre le Concile », Mame, Paris, 1965.

<sup>1127</sup> Archives COE. Réf. : 4201.4.18/3 .6.

révision du droit canon, et la nécessité pour les prêtres « d'adopter une attitude pastorale » dans le respect des consciences et de la doctrine chrétienne du mariage. Hébert Roux évoque : a) en ce qui concerne la célébration, qu'il ne saurait y avoir de double bénédiction ; b) en ce qui concerne la pastorale du mariage, que la commission FPF émet des réserves sur le fait que l'Instruction catholique établit une distinction entre la responsabilité et les devoirs du conjoint catholique et ceux du non-catholique qui sont envisagés de façon purement négative, celui-ci étant appelé à déclarer explicitement « ne pas faire obstacle aux engagements souscrits par la partie catholique » ; c) en ce qui concerne les demandes de dispense de forme canonique, la crainte que le mariage protestant « devienne alors une simple concession de forme. »

Hébert Roux conclut son rapport<sup>1128</sup> en estimant que le « souci majeur doit donc être de sauvegarder au maximum l'unité fondamentale du couple, garant de la sainteté et de la vérité du mariage, en même temps que la responsabilité commune des époux. C'est dans cette voie que doivent être recherchées, en dialogue avec les évêques ou leur représentant, les solutions non les plus faciles mais les plus loyales et les plus conformes à l'union des époux, sur le fondement de la doctrine chrétienne du mariage. » La FPF, quoiqu'elle dise par ailleurs, s'engageait ici avec discernement et pour ses membres, sur le terrain théologique.

c) Une Commission d'étude :

Sur le plan institutionnel, il convient de se reporter à l'excellent rapport<sup>1129</sup> d'Hébert Roux relatif au travail de la Commission d'Etude appelée *Commission des Relations avec le Catholicisme* pour la XIIème AG FPF Colmar 1966. On peut lire : « La création de cette commission en janvier 1963, c'est-à-dire l'année même de l'AG d'Aix-en-Provence, répondait sans aucun doute à la nécessité d'étudier l'ensemble des problèmes posés au protestantisme français par le développement et l'évolution des relations avec le catholicisme en fonction des éléments ou orientations nouvelles que pouvait y apporter le Concile de Vatican II<sup>1130</sup> ». Le travail de la Commission,

---

<sup>1128</sup> *Idem*, archives COE cf. note 102.

<sup>1129</sup> Rapport d'Hébert Roux, président de la Commission, Rapport de gestion 1963-1966 pour la XIIème AG FPF Colmar 1966, pp.136- 140.

<sup>1130</sup> *Idem*, p.136.

écrit Hébert Roux, « a été orienté tout autant, sinon plus, vers une action pastorale et pédagogique, que vers l'étude des problèmes théologiques proprement dits<sup>1131</sup>. »

Ce point de vue a été explicité précédemment à ce constat par les points suivants :

a) « Dès 1963 les 4 Eglises réformées et luthériennes, seules représentées dans la commission, ont pris position dans le dialogue avec l'Eglise catholique par une « lettre aux Eglises » définissant les conditions et les buts de ce dialogue. Sur cette base, la Commission a rédigé et publié, sous l'égide de la Fédération Protestante, des « Recommandations et conseils en vue du dialogue ». b) Cette commission est présidée par un pasteur réformé mandaté par un ministère temps plein, et chargé « d'entretenir des relations et contacts directs avec le catholicisme afin de suivre, d'informer et d'aider les Eglises dans le dialogue ». Cette mission fut reconnue par le synode de l'ERAL, et les Eglise luthériennes de France et d'Alsace-Lorraine déléguèrent leurs représentants à notre commission en vue d'établir une collaboration avec ce « chargé de mission ». Celui-ci fut d'ailleurs appelé à exercer les fonctions d'observateur-délégué au Concile par l'Alliance Réformée Mondiale pour les première et deuxième sessions, puis par le conseil de la FPF invité à envoyer un observateur pendant la quatrième session. c) Hébert Roux ajoute que des commissions ont été créées dans toutes les régions, sous l'autorité des conseils régionaux et Inspections ecclésiastiques d'équipes de travail ou de commissions responsables, dont la plupart ont établi des contacts avec les secrétariats ou comité diocésains correspondants. Hébert Roux fait ensuite un compte-rendu d'activité. Il mentionne les sessions d'études organisées pour les membres des équipes régionales sur des thèmes variés (relations entre pasteurs et prêtres, mariages mixtes, formation des laïcs, etc.) la plupart de ces études présentées en 1965 et 1966 ayant fait l'objet de publication dans ETR de Montpellier. H. Roux indique que, je cite, « sur la question des mariages mixtes, la Commission a rédigé et publié en 1964 et 1965 deux notices d'information l'une sur l'état de la question après le « vœu » du concile, l'autre après l'Instruction du 18 mars et rédigé un document qui a servi de base aux ordres du jour des synodes réformé et luthérien. Ce document a été également adressé à titre d'information à une des commissions du COE<sup>1132</sup> ». Il évoque aussi l'avis favorable donné à l'organisation d'un cours par correspondance pour la formation œcuménique interconfessionnelle dirigé par le R.P. Beaupère et le

---

<sup>1131</sup> *Idem*, p.137.

<sup>1132</sup> *Idem*, p.138.



pasteur A. Blancy à Lyon. Il mentionne enfin la publication, aux éditions du Cerf, d'un volume de commentaires protestants et analyses des textes conciliaires et la publication d'un bilan sommaire des principaux travaux conciliaires.

Il évoque aussi les perspectives d'avenir : Hébert Roux regrette que la mise en place d'un secrétariat n'ait pas été retenue par le Conseil FPF, « la commission est donc appelée à fonctionner comme un organisme d'étude, de coordination et de consultation.<sup>1133</sup> »

Il interpelle enfin les délégués à l'AG FPF de Colmar sur deux points : « 1) Les moyens à mettre en œuvre pour aider nos Eglises, d'une part, à acquérir une réelle connaissance et compréhension du Catholicisme actuel - et des répercussions en son sein de l'œuvre conciliaire – et, d'autre part, à prendre connaissance des vraies questions doctrinales et pratiques qu'un dialogue oblige non seulement à poser, mais aussi à écouter en vue d'un témoignage serein et authentique de notre foi. 2) La diversité des tendances et des prises de position au sein du protestantisme à l'égard de l'Eglise catholique rend indispensable une mise en commun, un échange fraternel et surtout un approfondissement des véritables motifs de ces positions diverses.<sup>1134</sup> »

Tirant les enseignements de ces constats, la commission estime que son rôle est de favoriser la compréhension réciproque sur ce point entre protestants. C'est dans ce but qu'elle prépare pour avril 1967, en collaboration avec la Commission d'études œcuméniques et la Commission théologique, une conférence nationale destinée à tous ceux qui, aux divers échelons de leurs responsabilités, seront invités à s'exprimer et réfléchir ensemble.

d) Les aumôneries :

Le travail des aumôneries (Armées, Prisons, Santé) sera également propice au développement des contacts entre la FPF et l'Eglise catholique. Des rencontres communes, nationales ou régionales sont organisées. En 1969, il est par exemple mentionné<sup>1135</sup> qu'une rencontre des aumôniers des centrales<sup>1136</sup>, protestants et

---

<sup>1133</sup> Idem, p.139.

<sup>1134</sup> Idem, p.140.

<sup>1135</sup> Rapport de gestion 1966-1969 pour la XIIIe AG FPF Grenoble, 8-11 novembre 1969, p.54.

<sup>1136</sup> Dans un article daté du 7 mai 2014 dans *le Parisien*, il est noté que les prisons françaises – à cette époque au nombre de 190 - se divisent en trois grandes catégories : les maisons d'arrêt, les centres de détention et les maisons centrales (MC). Les premières concernent les prisonniers en

catholiques a eu lieu en juin 1969 près de Paris. « De tels contacts œcuméniques, écrit Jean Gastambide, président de la Commission de l'Aumônerie des prisons de la FPF, sont indispensables. »

e) Le protestantisme au miroir de l'Eglise catholique :

Les années soixante-dix sont des années de doute. Le protestantisme s'interroge sur lui-même, et sur son rôle et sa fonction dans la société française. Il est divers et son expression publique tient souvent de la polyphonie. Dans ce contexte, les protestants se risqueront, à l'occasion de l'AG FPF de Paris 1975, à solliciter plusieurs intervenants extérieurs au protestantisme, dans le cadre de la soirée publique qui se tiendra à l'UNESCO le samedi 8 novembre. La FPF leur demandera, démarche il faut bien le dire un peu insolite, de dire « ce qu'ils attendent des protestants ». Le résultat fut une interpellation « vigoureuse et fraternelle »<sup>1137</sup>. En l'absence de Mgr Etchegaray, qui adressera néanmoins un message, trois figures intervinrent sur ce sujet : il s'agissait de René Rémond, président de l'université de Nanterre et historien, de Mgr Le Bourgeois, président de la Commission épiscopale pour l'unité des chrétiens<sup>1138</sup>, et d'Aaron Tolen.

Préparée par Michel Wagner, cette soirée commença par un montage audio-visuel monté par lui-même, MM. Jacques Cousouyan et Rainer Doumont, retraçant les débuts de la Réforme (la première partie du film de Roger Leenhardt « A Dieu seul la gloire », avec l'autorisation de l'auteur) et se prolongeant par des vues plus actuelles accompagnées par un choix de déclarations diverses du protestantisme dans les dernières années.

Le message<sup>1139</sup> de Mgr Etchegaray fut lu à l'assemblée. Il s'agissait d'autre chose que d'un discours de pure forme. Roger Etchegaray était absent, venant d'être élu président de la Conférence épiscopale. Il adressa donc un mot fraternel aux

---

attente de jugement (dits *en détention préventive*) et ceux condamnés à une peine de deux ans ou moins. Les deuxièmes accueillent les détenus condamnés à des peines supérieures à deux ans et présentant de bonnes perspectives de réinsertion. Enfin, les maisons centrales –au nombre de douze– concernent les condamnés aux peines les plus lourdes et les détenus habitués aux sanctions disciplinaires.

<sup>1137</sup> Actes de la 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine », pp.43-66.

<sup>1138</sup> Armand-François Le Bourgeois, né le 11 février 1911 à Annecy, fut nommé évêque d'Autun le 22 mars 1966 et consacré le 5 juin de la même année. Il autorisera, dès 1970, des catholiques à faire partie intégrante de la communauté de Taizé (Cf. : Isabelle de Gaulmyn, La Croix, 4 février 2005).

<sup>1139</sup> Actes 15<sup>ème</sup> AG FPF Paris 1975, pp.43-45.

délégués, notant qu'il faut quelque courage à la FPF « pour demander d'être ainsi interpellés publiquement selon l'esprit de la correction fraternelle (Matth. 18/15-17) (p.45). Il invitait à tendre « coûte que coûte » à une unité organique dans une Eglise respectueuse des valeurs et des traditions particulières, estimant qu'on ne peut en rester à une coexistence pacifique ni même à un dialogue confiant où l'on se stimule, où l'on se communique les richesses propres à chacune de nos Eglises. »<sup>1140</sup>

Il conclut son message en constatant que : « Les questions que nous vous posons nous regardent tout autant. [...] A vrai dire, nos problèmes de croyants dans ce monde en mutation sont plus devant nous que derrière nous, si complexes et si pressants, que nous nous sentons bien plus démunis par leur nouveauté qu'encombrés par le passé qui nous divise encore. Et si nous demeurons remplis d'espérance, c'est parce que, en dépit de nos faiblesses, nous pouvons invoquer le même Esprit et témoigner de notre commune obéissance à l'Unique Seigneur<sup>1141</sup>. » Ce message bienveillant, fait tout à la fois de fermeté et d'humilité, restera l'une des pages majeures de l'œcuménisme.

Contribution éclairante pour un protestantisme qui doute de lui-même !

Qu'attendez-vous du protestantisme français ? Quelles sont les conditions d'existence et de témoignage d'une communauté chrétienne dans la situation historique et culturelle de notre société ? C'est sur ces questions, qui serraient de près l'appréhension de la vocation du protestantisme – une vocation est un appel provenant de l'extérieur – que s'exprimèrent successivement : 1- M. René Rémond, président de l'université de Nanterre, historien ; 2- Mgr Le Bourgeois, président de la Commission épiscopale pour l'unité des chrétiens ; 3- M. Aaron Tolen, président de la Commission pour la participation des Eglises protestantes au développement du Cameroun<sup>1142</sup>.

René Rémond structurera sa contribution<sup>1143</sup> selon les axes suivants : a) La privatisation du religieux ; b) De la conformité à l'intériorité ; c) Le risque de marginalisation ; d) Les faits religieux sont aussi des faits sociaux. e) Situation de minorité et vocation à l'universalité ; f) Communion et pluralisme. Il conclut avec pertinence : « Les conditions qui apparaissent à l'historien comme indispensables

---

<sup>1140</sup> *Idem*, p.44.

<sup>1141</sup> *Idem*, p.45.

<sup>1142</sup> Aron Tolen s'interrogea sur sa présence et sur ce qu'on attendait de lui. Il interpella l'assemblée sur la question du développement et des relations qu'on commençait à appeler « Nord-Sud ».

<sup>1143</sup> Intervention de M. René Rémond, pp. 44-45.

pour l'existence d'une communauté ecclésiale et pour l'exercice de sa mission se disposent sur deux axes. Dans ses rapports avec la société et à l'intérieur d'elle-même. Ne pas consentir à sa propre mort. Accepter sans doute d'être minorité, mais ne pas se résigner à être marginal. Consentir à sa diversité sans s'accommoder de la division. Communion et pluralisme, aussi bien dans les rapports à l'extérieur qu'à l'intérieur, tels me paraissent donc être les deux impératifs qui se dégagent et d'une observation du monde contemporain et d'une réflexion sur le mystère de l'Eglise.<sup>1144</sup> »

La contribution<sup>1145</sup> de Mgr Armand Le Bourgeois pointait du doigt les faiblesses du protestantisme. Elle était, quant à elle, structurée en trois parties : 1. *Le protestantisme interroge ma foi*. Ce qu'il formule sous la forme suivante : « mon partenaire protestant est un chrétien dont l'existence même interroge ma foi<sup>1146</sup>. » ; 2. *Mes questions aux Eglises protestantes*, ce qu'il formule aussi sous la forme suivante : « A mon tour, je lui pose des questions... vigoureuses<sup>1147</sup> » et ces questions sont : a) Quelle est donc actuellement la consistance de la doctrine proposée par les Eglises de la Réforme en France ? b) Quelle est la conviction protestante en 1975 sur l'Eglise ? ; c) Quelle est la volonté œcuménique réelle du protestantisme français ? Mgr Le Bourgeois, avec le sens de la formule qui le caractérise, dit ceci : « Partis dos à dos, nous sommes passés par le face-à-face ; maintenant nous cheminons côte à côte<sup>1148</sup>. » 3. Annoncer Jésus-Christ ensemble. C'est-à-dire : « dire Dieu au monde [...], dire Dieu aux hommes [...]. Et à partir de ces certitudes, et à la lumière de l'Evangile, nous pouvons dire ensemble une parole éthique qui situe l'homme au milieu de ses frères. »<sup>1149</sup>

La FPF se situe dès lors dans un étrange rapport « du faible au fort ». Admiratif de l'aggiornamento catholique, honoré d'être considéré comme partenaire mais cherchant sa spécificité, il tente de faire bonne mesure. Fragile, il ne sait toutefois se départir d'une forme de prétention étrange, celle qui est commune aux minorités.

f) Une traduction œcuménique de la Bible !

---

<sup>1144</sup> *Idem*, p.51.

<sup>1145</sup> Intervention de Mgr Le Bourgeois, AG FPF Paris, 8-11 novembre 1975, « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine », *Centre protestant d'Etudes et de documentation*, n° spécial – février 1976 / *Information- Evangélisation* n°6 – 1975, pp. 52-60.

<sup>1146</sup> *Idem*, pp.52-55.

<sup>1147</sup> *Idem*, pp.55-58.

<sup>1148</sup> *Idem*, p.57

<sup>1149</sup> *Idem*, p.58.

Lors de la même assemblée générale (Paris, 1975) et à l'occasion de la journée biblique de l'AG FPF de Paris, dimanche 9 novembre 1975, a lieu une communication du professeur Edmond Jacob<sup>1150</sup>, professeur d'Ancien Testament à la faculté de Théologie protestante de Strasbourg et collaborateur éminent à la traduction œcuménique de la Bible (TOB). Il mentionne « la coïncidence de la sortie de la Bible œcuménique complète avec l'Assemblée générale du Protestantisme »<sup>1151</sup> et estime que cette coïncidence « doit être saluée ici en cette journée biblique qui nous a montré qu'il était toujours possible et nécessaire de tirer du trésor biblique des choses anciennes et nouvelles. » Il souligne que « la remise officielle de la Bible œcuménique se fera exactement dans huit jours », soit le dimanche 16 novembre 1975. Cet évènement aura une portée exceptionnelle sur le chemin de l'œcuménisme.

g) Dialogues et relations :

A l'Assemblée générale de Lille en 1991, ce thème « dialogues et relations » fait l'objet d'un long rapport<sup>1152</sup> de Michel Freychet. « Voici, dit-il, qu'apparaît pour la première fois un rapport d'activité du Service des Relations œcuméniques dans le cadre d'une Assemblée générale du Protestantisme français. En effet, il convient sans doute de rappeler ici que c'est le 1<sup>er</sup> octobre 1988 que ce service fut officiellement transféré du Conseil Permanent Luthéro-Réformé (CPLR) à la Fédération protestante de France »<sup>1153</sup>. La décision d'un tel transfert avait été prise l'année précédente<sup>1154</sup> d'un commun accord par ces deux organismes au moment de la création du Conseil d'Eglises chrétiennes en France (CECEF) dont il fut alors convenu que la partie protestante serait représentée par une délégation de la Fédération et que le chargé des relations œcuméniques en deviendrait l'un des trois co-secrétaires. Michel Freychet siège à titre d'invité permanent au Conseil FPF et dans deux de ses commissions (commission Eglise-Peuple d'Israël et commission

---

<sup>1150</sup> Actes de la 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine ». Centre protestant d'Etudes et de documentation, n° spécial – Février 1976, *Information- Evangélisation* n°6 – 1975, p.107-109.

<sup>1151</sup> *Idem*, p.107.

<sup>1152</sup> Actes XIXe AG FPF Lille, 1-3 nov. 1991, thème de l'AG : « Grâce sans frontières », pp.137-147.

<sup>1153</sup> *Idem*, p.137.

<sup>1154</sup> Lors du Conseil FPF des 27 et 28 juin 1987. Cf. : rapport de gestion du SG Pierre Chrétien, *in* Actes XVIIIe AG FPF Strasbourg 1987, pp.94-95, § 2.9.2.

Eglise-Islam). Le chargé des relations œcuméniques est également co-secrétaire du Comité mixte catholiques-protestants et des rencontres protestants-orthodoxes.

La première partie du rapport évoque les articulations du dialogue œcuménique<sup>1155</sup>. Michel Freychet constate<sup>1156</sup> que « pour sa part, le Service des relations Œcuméniques est plus particulièrement engagé, à travers le ministère de son titulaire, dans un certain nombre de lieux spécifiques du dialogue œcuménique entre les Eglises<sup>1157</sup>, que ce soit côté protestant, sous la responsabilité directe de la FPF (Conseil d'Eglises chrétiennes en France, Rencontres annuelles orthodoxes-Protestants), du CPLR (Comité mixte catholique-protestant), ou encore des Commissions œcuméniques régionales ou locales, avec leur expression au niveau national dans les sessions œcuméniques triennales de Chantilly<sup>1158</sup>. » Il détaille<sup>1159</sup> ensuite le Cahier des charges du chargé des relations œcuméniques, et le travail des commissions œcuméniques régionales qui constituent les relais indispensables de réflexion, de dialogue et d'animation de la vie œcuménique régionale et locale.

Il est intéressant de voir que M. Freychet distingue<sup>1160</sup> quatre périodes dans le travail du Comité mixte Catholique-Protestants : a) 1969-1975 : Le Comité mixte s'efforce de répondre à des préoccupations urgentes, essentiellement pastorales (mariages mixtes, baptêmes des enfants issus de ces foyers interconfessionnels) ; b) 1975-1983 : Le Comité mixte se livre à un examen critique des déclarations officielles émanant des représentants des trois grandes familles chrétiennes (Catholique, Orthodoxe, Protestante) pour en repérer le sens et les limites. Par ailleurs, il se

---

<sup>1155</sup> Actes XIXe AG FPF Lille, 1-3 nov. 1991, thème de l'AG : « Grâce sans frontières », pp.137-138.

<sup>1156</sup> *Idem*, p.138.

<sup>1157</sup> Tels que le CECEF créé le 17 décembre 1987, qui a élaboré (à la date de l'AG FPF Lille 1991) plusieurs documents sur *Le patrimoine culturel, religieux et les rythmes scolaires ; la Nouvelle Calédonie ; Le Liban ; Les différences ethniques, culturelles et religieuses.*, ou encore Le Comité mixte catholique protestant. Ce comité, dont la création date de 1968, est composé de deux délégations, chacune de six membres, nommés respectivement pour les catholiques par le Conseil permanent de l'Episcopat, pour les protestants par le Conseil Protestant Luthéro-Réformé (CPLR). A ces membres s'ajoutent les deux secrétaires nationaux à l'œcuménisme, soit au total 14 participants. A noter que, jusqu'en 1980 (date de la première des réunions annuelles du Conseil Permanent de l'Episcopat et du CPLR, d'où sera issu en 1987 le Conseil d'Eglises Chrétiennes en France), le Comité mixte est le seul lieu officiel de rencontre entre l'Eglise catholique et les Eglises historiques de la réforme. » Cf. : pp.140-141.

<sup>1158</sup> M. Freychet évoque notamment la rencontre de Chantilly (29 mars-3 avril 1989) sur le thème *Confesser ensemble la foi au Dieu Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre* et mentionne la prochaine qui se tiendra à Chantilly du 23 au 27 avril 1992 sur le thème : *Aujourd'hui pour le monde, un salut mais lequel ?* »

<sup>1159</sup> Actes de la XIXe AG FPF Lille 1991, p.138.

<sup>1160</sup> *Idem*, p.140.

penche sur les problèmes posés par la catéchèse œcuménique et amorce une réflexion sur "la morale dans le dialogue catholique-protestant : terrain d'entente ou de division ?" c) 1984-1986 : Elaboration d'un texte théologique : Consensus œcuménique et différence fondamentale. Parallèlement à ce travail, le Comité Mixte publie en mars 1985, à l'occasion du Tricentenaire de la Révocation de l'Edit de Nantes, une déclaration qui constitue un jalon significatif sur le chemin difficile et tourmenté de la réconciliation : *La révocation de l'Edit de Nantes : trois siècles après.* d) Depuis 1987 : Le Comité mixte est attelé à une réflexion de fond sur la démarche éthique des Eglises concernées dans ce dialogue. [...] Avec deux questions : « Nos approches éthiques différentes sont-elles ou non légitimes ? Ou encore : « A partir de quand une différence éthique devient-elle séparatrice en rompant la communion ecclésiale ? »

Ce rapport intervient dans un contexte d'émergence dynamique du monde évangélique. Celui-ci ne cesse de se distinguer du monde protestant, ce dont la FPF doit prendre acte, elle qui se vit comme organisme ordonnateur ou régulateur.

Il s'agit donc désormais de faire place à cette composante, la FPF en conservant l'initiative au regard de ses partenaires. Ainsi, dans l'ordre des rapports avec le monde évangélique, Michel Freychet fait la remarque suivante : « Au niveau du Conseil de la FPF, il a été vivement souhaité, d'une part, qu'un représentant des Eglises évangéliques membres de la FPF puisse participer comme observateur aux travaux de ce Comité Mixte Catholique/Luthéro-Réformé, et, d'autre part, que le chargé des relations œcuméniques puisse être invité de son côté, lui aussi comme observateur, aux travaux du Comité mixte baptiste-catholique dont l'origine remonte à 1981 et qui a été officiellement reconnu en 1986. Ceci en vue d'une meilleure communication, non seulement au sein de la Fédération Protestante, mais aussi au sein du Conseil d'Eglises Chrétiennes (CECEF), concernant l'évolution de ces différents dialogues bilatéraux. »<sup>1161</sup>

---

<sup>1161</sup> Note en *Nota Bene* p.140 de son rapport relatif au Service des relations œcuméniques, Actes de la XIXe AG FPF, Lille 1991.

#### 4. Dialogue Orthodoxes-Protestants :

Les relations avec le monde orthodoxe datent de la première moitié du vingtième siècle, comme nous l'avons souligné dans le chapitre sur le Mouvement œcuménique et la naissance du Conseil œcuménique des Eglises (COE). En France, dès les années 1940, sont organisées des rencontres, conjointement par la FPF et le Comité inter-épiscopal orthodoxe. La FPF souhaite se rapprocher des Eglises minoritaires.

« Au reste, on se souvient, écrit Michel Freychet, que les Eglises orthodoxes ont été engagées dans la CIMADE dès la création de celle-ci en 1940, et que la FPF s'était, de son côté, déjà intéressée de près, pour le soutenir à l'Institut théologique orthodoxe Saint-Serge créé dans les années 20 lors de l'immigration russe qui a suivi la révolution de 1917. [...] » Devenues régulières depuis 1981 selon un rythme annuel, ces rencontres ont abordé « les thèmes suivants : En 1987 : La confession de foi trinitaire et les problèmes qu'elle pose aujourd'hui. En 1988 : La paternité de Dieu. En 1989 : Divinisation et sanctification des croyants. En 1990 : Aujourd'hui, la mort. La prédication face à la mort et la liturgie des funérailles. En 1991 : Après Canberra, où en sommes-nous dans notre espérance œcuménique ? [...]»<sup>1162</sup>.

Le souhait d'une relance du dialogue avec l'Eglise orthodoxe est apparu lors de l'AG FPF de la Grande Motte 1979, dans une motion votée par les délégués et transmise au Conseil de la FPF. En voici la teneur : « L'AG de la FPF, consciente de l'intérêt d'un dialogue avec les Eglises minoritaires présentes dans notre pays, notamment avec nos frères orthodoxes, recommande au Conseil de la FPF de veiller au développement de ces relations fraternelles dans une perspective ecclésiologique et pastorale.<sup>1163</sup> »

Quant à ce chapitre, nous pouvons tirer ici plusieurs enseignements :

Durant la période que nous étudions, l'œcuménisme est l'un des thèmes clivant au sein de la Fédération protestante de France. Au point qu'a été créé un Forum<sup>1164</sup> œcuménique de la FPF réunissant des représentants des Eglises membres et des

---

<sup>1162</sup> Rapport M. Freychet, AG FPF de Lille 1991, p.141.

<sup>1163</sup> In §. *Motions de l'AG FPF transmises au Conseil de la FPF*, Actes AG FPF La Grande Motte, 16-18 mars 1979, 3-Relations avec les orthodoxes, p.137.

<sup>1164</sup> Cf. : Michel Freychet, Actes de l'AG FPF Lille 1991, pp.141-142. Le chargé des relations œcuméniques de la FPF constate que depuis la création du Conseil d'Eglises chrétiennes et le transfert du service des Relations Œcuméniques à la FPF, le Forum se trouve être de fait, « mis en veilleuse ».



Institutions, Œuvres et Mouvements protestants (IOM). Ce Forum, interne à la FPF, a fonctionné régulièrement pendant une vingtaine d'années jusqu'en 1987. Essentiellement conçu comme un lieu d'échange d'informations, il était destiné à faire deux fois par an le point de la situation œcuménique entre interlocuteurs n'ayant pas tous nécessairement le même degré de conviction et d'engagement œcuméniques.

En matière de relations œcuméniques, et notamment en ce qui concerne les relations avec l'Eglise catholique romaine à la fin des années 1970, la FPF, après avoir beaucoup œuvré dans ce domaine, s'interroge sur les perspectives et éprouve le besoin de faire un bilan. C'est le sens d'une motion votée à l'AG FPF réunie à la Grande Motte. Il y est question d'une évaluation critique. Voici le texte de cette motion : « l'AG de la FPF demande au Conseil de la FPF de faire le point du travail œcuménique accompli dans les dernières années tant au niveau national qu'international, en vue de définir les orientations futures. Ce constat devrait, dans un premier temps, comporter : - une évaluation critique des divers types d'unité discutés et une définition de l'unité que l'on recherche ; - une étude des textes d'accords existant entre certaines Eglises et la recherche d'une meilleure réception de ces textes dans les situations locales ; - un inventaire de tous les efforts et expériences œcuméniques faits dans des situations locales précises afin d'en transmettre l'impact et les impulsions théologiques et ecclésiologiques aux autres niveaux de la vie de l'Eglise ; - une recherche sur l'importance des facteurs « non doctrinaux » dans les divisions actuelles des Eglises. »<sup>1165</sup>

Une étape nouvelle s'ouvrira en 1987, dont Jacques Maury se fait l'écho à l'AG FPF de Strasbourg 1987. Il s'agit de la création du Conseil d'Eglises chrétiennes en France. Il évoque<sup>1166</sup> cette création et annonce que c'est en juin (1987) que le Conseil FPF pourra se prononcer sur ce point, dans l'attente qu'il est encore de quelques réponses d'Eglises, les premiers échos étant généralement très favorable. Jacques Maury est optimiste. « Nous avons en effet estimé que la chose était d'importance suffisante pour que chaque Eglise ou Union d'Eglises ait le temps de bien en évaluer la portée. La consultation, déjà presque achevée, est cependant

---

<sup>1165</sup> Cf. : 2. Progrès œcuméniques, Actes AG FPF La Grande Motte, 16-18 mars 1979, p.137.

<sup>1166</sup> Cf. : Jacques Maury, rapport du président, Actes 18<sup>e</sup> AG FPF Strasbourg, « Conviction et Tolérance », 29-31 mai 1987.

encore en cours dans quelques Eglises. Les conclusions en sont largement positives, avec quelques indications précises sur les souhaits de certaines Eglises concernant les compétences et le fonctionnement de ce Conseil. »<sup>1167</sup>

Sur l'œcuménisme, nous clôturerons ce chapitre en citant<sup>1168</sup> André Dumas s'exprimant au colloque réuni au Palais du Luxembourg en 1992. André Dumas s'exprime en introduction<sup>1169</sup> au colloque, sous le titre « Les grands courants théologiques du protestantisme français » de la manière suivante :

« Un dernier mot sur l'œcuménisme : Tel qu'on a pu y penser en 1940, il me semble que l'œcuménisme est dans une phase montante, parce que le mot œcuménisme représente avant tout le rapprochement des différentes Eglises chrétiennes, *orthodoxes et protestantes*, qui ont vécu jusque-là de manière séparée, rapprochement dans le domaine des Missions (c'est par les Missions que les choses commencent), dans le domaine ensuite de la confession de foi et de l'organisation de l'Eglise, dans le domaine aussi du témoignage au monde. Il y a donc une vision tout-à-fait positive de l'œcuménisme, étant entendu que pour les protestants, me semble-t-il, le mot œcuménisme est presque un œcuménisme intra-protestants ou intra-Conseil œcuménique avec les orthodoxes.

« Les rapports avec les catholiques sont toujours des rapports de pionniers qui se déroulent sous la forme d'un dialogue au cours duquel le catholicisme ne cesse de rappeler aux protestants l'importance de l'Eglise, tandis que les Protestants s'évertuent à rappeler aux catholiques l'importance de la Bible. Cette espèce d'échange mutuel se passe à cette époque de cette manière-là. Mais en tout cas, ce que je voulais souligner, c'est que le mot œcuménisme a une espèce de côté flamboyant et prometteur dans ces années-là, et qu'il n'a pas aujourd'hui de la même manière, pour toutes sortes de raisons dont on pourra discuter. » On ne sait s'il faut saluer la lucidité d'André Dumas ou discerner une forme de résignation ? Encouragés par leurs homologues catholiques et par la dynamique du Groupe des

---

<sup>1167</sup> *Idem*, p.12.

<sup>1168</sup> Actes du colloque de Paris, « Les protestants français pendant la seconde guerre mondiale », palais du Luxembourg, 19-21 novembre 1992, réunis par André Encrevé et Jacques Poujol / supplément au *Bulletin de la Société de L'histoire du Protestantisme Français*, n°3, juillet, août, septembre 1994, p.22.

<sup>1169</sup> *Idem*. pp.15-22.

Dombes<sup>1170</sup> notamment, les responsables du service œcuménique de la FPF n'en cesseront pas moins de faire de la recherche de l'unité chrétienne une priorité fédérative<sup>1171</sup>. Il est utile de rappeler que le Groupe des Dombes figure comme un des lieux emblématiques de la recherche théologique et du dialogue œcuménique au vingtième siècle. Après une retraite commune entre pasteurs protestants suisses et prêtres catholiques français, le Groupe des Dombes trouve son origine durant l'été 1937 en réunissant des hommes d'église francophones autour d'une commune passion d'unité chrétienne, marquée par l'exigence de la recherche théologique. L'abbé Couturier et le pasteur Baümlein, d'Erlenbach près de Berne, peuvent être considérés comme les co-fondateurs de ce groupe<sup>1172</sup>. Comme le mentionne Pierre Lathuilière<sup>1173</sup>, de 1960 à 1971, le groupe se réunira alternativement à Taizé et aux Dombes. Pour plus de précisions, nous renvoyons ici également le lecteur à la contribution du pasteur Michel Leplay<sup>1174</sup>.

La longévité de ce groupe d'une part, la fécondité et l'originalité de ses recherches d'autre part, font de ce groupe un lieu privilégié du dialogue œcuménique contemporain. Ce fut, durant la période que nous étudions, l'un des « lieux ressources » du protestantisme fédératif parmi les plus éminents.

Au début des années quatre-vingt-dix, en matière d'œcuménisme, la FPF, qui n'est pas une Eglise, est confrontée à une double approche, théologique et institutionnelle. Face à la question « Quel œcuménisme voulons-nous ? » posée par un article publié dans la revue *Unité des chrétiens*<sup>1175</sup>, il convient donc qu'elle redéfinisse des critères et des objectifs précis. Cinq d'entre eux, qui en constituent le socle doctrinal, sont cités par Michel Freychet comme autant d'interpellations à l'égard de l'institution fédérative. Comme il le suggère, les conditions d'un dialogue fécond entre les

---

<sup>1170</sup> Comme on peut le lire sur le site officiel du Groupe des Dombes qui fêta, en 2017, le 80<sup>e</sup> anniversaire de sa création, « le Groupe des Dombes tire son nom d'une ancienne abbaye cistercienne dans l'Ain qui l'a longtemps accueilli mais il est né en Suisse et se réunit désormais chez les bénédictines de Pradines (Loire) ». Cf : site officiel du Groupe des Dombes, Bref historique et présentation de la vie du groupe. [www.groupedesdombes.org](http://www.groupedesdombes.org).

<sup>1171</sup> On peut citer jusqu'à ce jour : Michel Freychet, Jean Tartier, Geoffroy de Turckheim, Gil Daudé, Etienne Vion, Jane Stranz et Anne-Laure Danet.

<sup>1172</sup> Présentation du Groupe des Dombes par Willy-René Nussbaum. Site officiel du Groupe des Dombes. [www.groupedesdombes.org](http://www.groupedesdombes.org). In Gisel Pierre (dir.), *Encyclopédie du protestantisme*, collection Quadrige, Paris, PUF, 2006.

<sup>1173</sup> *Idem*. Présentation du Groupe des Dombes par Pierre Lathuilière, [www.groupedesdombes.org](http://www.groupedesdombes.org).

<sup>1174</sup> Fiche d'Unité chrétienne (petite encyclopédie de l'œcuménisme).

<sup>1175</sup> Juillet 1990. Ce texte, de teneur plus théologique que le rapport, est joint aux Actes de l'AG FPF Lille 1991, pp.144-147.

Eglises reposent sur cinq points : un œcuménisme résolument christocentrique, le lien étroit entre l'unité de l'Eglise et sa mission, le postulat de l'unité dans la diversité, la conversion des Eglises et la reconnaissance mutuelle des Eglises.

Sur le terrain paroissial, on note des avancées, comme l'accompagnement des couples « mixtes », les célébrations annuelles pour l'unité des chrétiens avec échange de chaire, ou encore les groupes bibliques œcuméniques, tandis que des interrogations demeurent notamment sur la place des femmes dans l'Eglise. Sur ce point, Gabrielle Cadier-Rey livrera une intéressante contribution<sup>1176</sup> dans le contexte de la venue du Pape Jean-Paul II à Strasbourg en 1988 et son accueil par une femme pasteur réformée, Thérèse Klipfel<sup>1177</sup>, qui prononce les paroles de bienvenue à l'église St-Thomas, au matin du dimanche 9 octobre<sup>1178</sup>.



Source : Archives INA, 1988.

---

<sup>1176</sup> Gabrielle Cadier-Rey, « 9 octobre 1988 : quand une femme accueillait le pape à Strasbourg », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, vol.146, Janvier-Février-Mars 2000, pp193-201. Elle y mentionne le livre de Michel Leplay, *Le protestantisme et le pape, quelques explications*, Genève, Labor et Fides, 1999.

<sup>1177</sup> Strasbourgeoise, elle fut élue présidente de l'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine en 1982, et termine son second mandat en l'année 1988. Le pasteur Antoine Pfeiffer lui succède cette année-là.

<sup>1178</sup> Le Pape Jean-Paul II avait été accueilli sur le parvis par Michel Hoeffel, président de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (ECAAL-aujourd'hui EPCAAL) et vice-président de la FPF, d'une part, et Antoine Pfeiffer (Président de l'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine, ERAL-aujourd'hui EPRAL), d'autre part.

## Chapitre 2. LA FPF ET L'UNITE PROTESTANTE

La Fédération protestante de France joue un rôle important dans le mouvement d'unité protestante. C'est vrai pour le processus interne à la famille réformée, qui aboutit à la création de l'Eglise réformée de France en 1938 ; c'est également vrai dans la dynamique d'union luthéro-réformée qui culminera au début du vingt-et-unième siècle, dans le cadre des régions concordataires avec la naissance de l'union des Eglises protestantes d'Alsace-Moselle (UEPAL), et, dans le reste de l'hexagone avec la création de l'Eglise protestante unie de France (EPUdF). Nous essaierons ici de comprendre l'influence de la FPF dans ces deux processus, en discernant quelles furent les différentes étapes de ces unions et les personnalités qui les encouragèrent. Nous nous attarderons sur le rôle de l'institution. Quant à l'histoire de l'Eglise réformée de France, nous renvoyons le lecteur, parmi d'autres contributions sur le sujet, à la thèse de Mme Anne Dollfus soutenue en 2013<sup>1179</sup>.

### A. L'unité réformée :

Au début du vingtième siècle, la famille réformée est divisée en plusieurs Eglises parcourues par d'intenses débats et de multiples clivages. Orthodoxes, libristes, réformés évangéliques, libéraux, de Jarnac, méthodistes se reconnaissent également dans la théologie de Calvin. Même si chacun tient à son histoire et son originalité propre, l'aspiration de la plupart des membres de ces Eglises tend, après la première guerre mondiale, vers l'unité. Celle-ci n'est pourtant pas dans le « logiciel » protestant. Il faudra donc une solide impulsion et la conviction d'acteurs résolus pour que celle-ci voie le jour... avec quelques pertes « à la marge ». Dès 1929, cette préoccupation traverse l'assemblée de la FPF de Marseille. Le président Morel a remis son mandat, laissant la place au pasteur Marc Boegner. Celui-ci n'appartient à aucune des deux grandes tendances réformées, évangélique ou libérale, qui s'affrontent rudement depuis un siècle. Il fait partie de la tendance minoritaire dite de Jarnac, invitant à la synthèse. Il apparaît donc comme un

---

<sup>1179</sup> Anne Dollfus, *L'histoire de l'Eglise Réformée de France de 1938 à 2000 au fil des synodes nationaux*, récit à thèses en vue de l'obtention du diplôme de l'EPHE sous la direction de Jean-Paul Willaime, directeur d'études, tome I et II (annexes), Paris, EPHE – Paris-Sorbonne, Section des sciences religieuses, novembre 2013.

médiateur possible, et le cas échéant, comme un utile recours. Marc Boegner en a une claire conscience et il saura, le moment venu, jouer sa propre carte.

Devant les délégués réunis à Bordeaux en 1934, Marc Boegner souligne<sup>1180</sup> que le premier devoir du nouveau Conseil FPF au lendemain de l'AG de Marseille 1929 fut d'étudier « avec un soin diligent » les vœux adoptés par celle-ci. Il mentionne que ces vœux étaient au nombre de onze. Parmi eux les vœux 8 et 9 avaient trait, tous deux, à l'identité protestante. Le vœu 8 demandait au Conseil de la FPF « d'organiser, dès 1930, ...une Assemblée où soient traités les problèmes relatifs à la pensée et à l'action religieuse du Protestantisme français dans l'esprit de la journée spirituelle de l'assemblée de Marseille ». Dès l'année 1930, en effet, les « journées de Valence » répondirent à ce vœu. Les suivantes étaient prévues à Montbéliard en 1935.

Le second vœu émis par l'AG FPF de Marseille 1929 et présenté par M.de Witt-Guizot portait le numéro 9 et chargeait le Conseil de la Fédération : a) d'inviter les différentes Unions à lui faire connaître si elles estiment possible et opportun de provoquer une rencontre entre leurs représentants pour étudier les voies et moyens d'opérer une plus intime concentration de leurs forces autour du Sauveur, Chef et Consommateur<sup>1181</sup> de la Foi. b) De provoquer ensuite, le cas échéant, toute réunion utile entre les représentants des Unions qui se seraient déclarées favorables. »

L'impulsion était donnée pour *une plus intime concentration de leurs forces*. Les Eglises de la FPF seraient consultées et définiraient elles-mêmes le calendrier d'une possible réflexion commune. Marc Boegner, dans son adresse aux délégués, ajoute : « La constitution de la Commission inter-ecclésiastique, dont M. Merle d'Aubigné vous entretiendra tout à l'heure, acceptée par toutes les Unions, marque après des travaux préparatoires inévitablement longs, l'aboutissement de la résolution de Marseille. Vous aurez à dire, dans la discussion qui prendra place après le rapport de M. Merle d'Aubigné, si vous estimez qu'il est désirable – ou impossible- d'aller plus

---

<sup>1180</sup> Il convient de se référer au point III du rapport de Marc Boegner intitulé « les vœux de l'Assemblée de Marseille », Actes de l'AG FPF Bordeaux 1934, p.37.

<sup>1181</sup> L'expression est issue d'Hébreux 12/2 que la NBS traduit par « Jésus, qui est le pionnier de la foi et la porte à son accomplissement. »

loin dans la direction indiquée à Marseille, par l'ordre du jour de M. de Witt-Guizot [...] »<sup>1182</sup>.

Charles Merle d'Aubigné introduit<sup>1183</sup> son propos en disant que « à la suite de la dernière Assemblée<sup>1184</sup> et après consultation des diverses Unions d'Eglises intéressées, une Commission inter-ecclésiastique des Eglises françaises issues de la Réforme s'est formée, « afin d'étudier les voies et moyens d'opérer une plus intime concentration de leurs forces ». Il précise que cette commission s'est constituée le 2 décembre 1930 et qu'elle se compose de « vingt-neuf délégués, nommés par leurs Unions ou Sociétés respectives, dont quatre pour les Eglises Réformées Evangéliques, pour les Eglises Réformées, pour les Eglises luthériennes, pour les Eglises de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine et de la Société Centrale Evangélique, trois pour les Eglises réformées d'Alsace et de Lorraine, deux pour les Eglises Evangéliques Libres, les Eglises méthodistes et les Eglises baptistes ». Il ajoute que les membres de cette commission ont été d'accord pour nommer président de la commission M. le pasteur Marc Boegner, déjà président de la Fédération, « étant entendu qu'ils auraient à l'avenir tout loisir de choisir leur président en dehors de ce Conseil<sup>1185</sup> ». Emile Morel<sup>1186</sup> et le comte Paul de Pourtalès furent appelés à la vice-présidence tandis que le pasteur Vidal, secrétaire (général) de la Fédération, en assumait le secrétariat.

En fait, la commission se fixe des objectifs fort modestes : - celle des collectes pour quelques objectifs communs, celle d'un recueil commun de chants religieux, et celle de la « Carte protestante » dont l'objet est de donner plus de cohérence à la présence protestante localement. « C'est à résoudre ces trois questions, rapporte M. Merle d'Aubigné que notre Commission s'est attachée, au cours des onze séances qu'elle a tenues de 1930 à 1934. »

La question de l'unité protestante, suggérée par le texte du vœu de Marseille, n'est pas abordée en tant que telle. Mais la démarche retenue, prudente, est plus subtile. En effet Ch. Merle d'Aubigné fait un état des lieux rigoureux et qui se révèle sans

---

<sup>1182</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.40.

<sup>1183</sup> Rapport de la Commission Inter-Ecclésiastique et discussion, Actes AG FPF Bordeaux 1934, pp 59-73.

<sup>1184</sup> Marseille 1929.

<sup>1185</sup> *Sic !*

<sup>1186</sup> Noter le rôle très favorable qu'il joua dans ce processus, au-delà de son retrait de la présidence de la FPF.

concession : les lieux de tensions entre les Eglises membres de la FPF sont multiples. Il évoque<sup>1187</sup> la question des coordinations, harmonisation, arbitrages qu'il serait nécessaire d'envisager pour éviter la dispersion protestante et le gaspillage des efforts. Mais il souligne aussitôt que lorsque l'on a affaire à des institutions séparées, chacune fonctionne avec ses propres logiques.... Il ajoute : « L'attachement au passé, les habitudes prises, la répugnance à s'adapter à une atmosphère spirituelle quelque peu différente, des « impondérables », mais qui dans des affaires de ce genre pèsent d'un grand poids, parfois hélas aussi des questions de personnes, ont empêché les négociations d'aboutir (jusqu'à présent) et ont amené les Eglises à persévérer, pour le moment au moins dans le statu quo »<sup>1188</sup>.

Cette attitude patiente est largement appréciée. Elle respecte les institutions tout en laissant l'avenir ouvert. Elle laisse place aussi à de nouvelles initiatives, voire à l'expression de l'impatience de plusieurs délégués qui voudraient hâter l'évolution en cours. La question sous-jacente d'une union des Eglises protestantes est ainsi reprise avec force, dans la discussion qui suit, notamment par le Doyen Henri Monnier qui fait appel un appel émouvant en faveur de l'unité. « En écoutant le beau rapport de M. Charles Merle d'Aubigné, j'attendais avec impatience le moment où surgirait la vision d'une Eglise réconciliée ; nous désirerions beaucoup savoir où en sont les pourparlers en vue du rétablissement de l'Eglise réformée de France dans son unité primitive ».

Marc Boegner entend bien le message mais, en homme prudent, sait qu'il ne faut pas se précipiter au risque de heurter les synodes des Eglises membres ni sous-estimer les institutions, ni rompre avec les précautions que les statuts de la FPF lui imposent<sup>1189</sup>. Il craint qu'on reproche à la FPF de vouloir imposer ses vues.

Marc Boegner écoute avec une grande attention les interventions qui viennent de se produire et le discours d'Henri Monnier. Il se voit toutefois obligé de prier l'assemblée « de mettre de l'ordre et de la clarté dans ce débat. L'AG peut voter l'ordre du jour qu'elle croit devoir voter et prier la Commission inter-ecclésiastique de la transmettre aux Unions. Mais en vertu des statuts de la Fédération et de l'ordre du jour qui est à

---

<sup>1187</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.62.

<sup>1188</sup> *Ibidem*.

<sup>1189</sup> La règle est de ne pas se substituer aux Eglises membres.



la base même de la constitution de la Commission inter-ecclésiastique, ni la Fédération ni la Commission ne doivent empiéter sur l'autorité des Synodes. »

M. Boegner se réjouirait sans doute de voir la Commission réaliser les buts indiqués par le vœu de Marseille, mais les diverses Unions gardent leur souveraineté, en ce qui concerne les regroupements d'efforts et la question de desserte des cités peuplées ou des postes de campagne. Parlant à titre personnel, le président de la FPF « a confiance que les pourparlers entre la Commission permanente des E.R.E et le Comité général des E.R aboutiront, mais ceci n'est pas du ressort de la Commission inter-ecclésiastique. »

Le président de la FPF est au cœur du dispositif. Il entrevoit bien les possibilités de regroupement au moins partiel des forces réformées, mais il ne veut pas les hâter au risque de les faire échouer ! Rappelons qu'il est lui-même membre du Conseil FPF au titre des « Eglises réformées (E.R.)<sup>1190</sup> ». Il suggère donc que ceci soit renvoyé, sous la forme d'un texte à voter par les délégués, à la commission des vœux de cette AG bordelaise 1934. L'AG votera le texte, celui-ci mentionnant que les délégués « manifestent leur désir que la révision de la carte protestante soit poursuivie activement, et demandent avec instance aux Unions d'Eglises d'examiner avec attention les mesures à prendre en vue d'une meilleure utilisation des forces du Protestantisme ». Cette motion apparaît, dans sa forme, bien prudente. Mais le propos est ambitieux. Le seul établissement de la « carte protestante » vise à identifier les forces et les faiblesses du protestantisme, les doublons éventuels et le redéploiement possible de postes pastoraux vers de nouveaux secteurs géographiques par exemple<sup>1191</sup>.

Car, à plusieurs endroits, des pasteurs et des Eglises sont en concurrence, - la FPF n'a-t-elle pas été appelée à assurer l'arbitrage de telles situations ? -, alors que le protestantisme français est absent sur de vastes espaces du territoire national...

---

<sup>1190</sup> Le pasteur Boegner deviendra, on le sait, le premier président du Conseil national de l'Eglise Réformée de France (1938-1950). Pierre Maury lui succèdera (1950-1953). Conscient de l'opportunité qui s'offre à lui d'œuvrer à l'unité réformée, il entend aller à son rythme.

<sup>1191</sup> Cette coordination sur le terrain des forces protestantes n'a jamais été tentée jusque-là, chaque Eglise ayant eu à cœur de marquer son territoire.

Le lundi 19 novembre 1934, est voté par les délégués à l'AG de Bordeaux un vœu en faveur « d'une meilleure utilisation des forces protestantes »<sup>1192</sup>. Il est rédigé sous la forme suivante :

« l'AG du Protestantisme français , - reconnaissante des efforts accomplis par la Commission inter-ecclésiastique, - vivement émue des situations qui lui ont été révélées par le rapport présenté par M. Merle d'Aubigné et déplorant que ces situations soient maintenues dans les circonstances actuelles, - manifeste son désir que la révision de la carte protestante soit poursuivie activement, - et demande avec instance aux Unions d'Eglises d'examiner avec attention les mesures à prendre en vue d'une meilleure utilisation des forces du protestantisme. »<sup>1193</sup>

Dès lors, à côté de la commission inter-ecclésiastique, et au cœur même de celle-ci, la dynamique d'unité réformée est en route. L'absence de tenue d'une assemblée générale FPF en 1939, comme prévu, du fait de la guerre, nous empêche de disposer des sources correspondantes. C'est à l'AG de Nîmes en 1945 qu'apparaît une nouvelle fédération : les familles réformées se sont réconciliées, une part non négligeable des paroisses libristes, méthodistes ont rejoint la nouvelle union, au point que se pose la question de la composition du Conseil FPF. L'Eglise réformée de France y est devenue très largement majoritaire. Certains, pourtant, font de la résistance et contestent la nouvelle union. La FPF est convaincue, quant à elle, qu'il faut poursuivre dans la voie de l'unité protestante, si possible jusqu'à ce qu'il n'y ait plus qu'une seule Eglise évangélique de France<sup>1194</sup>, qui se confondrait avec elle.

Force est de reconnaître cependant l'expression de réticences parmi les minoritaires. Des réticences sont en effet apparues dans plusieurs Eglises où une minorité a parfois contesté le processus d'union réformée. C'est notamment le cas de certains membres de l'Eglise réformée évangélique indépendante. Ce point est abordé lors de la séance du Conseil FPF du 9 juillet 1946. L'ordre du jour comporte de nombreux points dont l'entretien de Strasbourg de M. Méjean avec des juristes alsaciens (relativement à la législation culturelle), le suivi du vœu sur la liberté de conscience, la reconstruction de la cathédrale de Coventry, la création d'une Fédération des Eglises

---

<sup>1192</sup> Ce vœu vise, en effet, à renforcer l'unité protestante et à éviter la concurrence en un même lieu de plusieurs églises membres de la FPF.

<sup>1193</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.156.

<sup>1194</sup> Cette appellation apparaîtra communément dans les Assemblées générales ultérieures.

en Italie. Le Conseil est appelé à traiter également de l'application de la loi de sécurité sociale, la situation des prisonniers de guerre, l'Eglise de la Sarre, et l'œuvre de la rue Fessart. En outre, l'un des points porte sur la demande d'affiliation de l'Union nationale des Eglises Reformées Evangéliques<sup>1195</sup>. Le compte-rendu du Conseil précise que « Le président<sup>1196</sup> rappelle les origines du problème et l'attitude de la minorité évangélique qui refusa d'entrer dans le mouvement de l'unité. Cette minorité fit une déclaration à la Préfecture de Police, affirmant sa prétention d'être la continuatrice de l'Eglise réformée évangélique. Le Conseil (FPF) répondit que l'Eglise réformée évangélique avait toujours sa représentation au Conseil et qu'il ne pouvait en accepter une autre. L'Eglise dissidente présenta ensuite deux recours au Conseil d'Etat pour réclamer la succession de l'Eglise réformée évangélique. Par deux arrêts successifs, le Conseil d'Etat a déclaré que l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques se continuait dans l'Union nationale des Associations cultuelles de l'Eglise réformée de France, titre nouveau qu'elle a pris légitimement en application de ses statuts. En conclusion, ce groupe aurait dû modifier son titre<sup>1197</sup> et faire une nouvelle déclaration à la Préfecture de police, ce qui n'a pas eu lieu. »

Ceci concerna également l'Eglise méthodiste en France. Nous renvoyons ici le lecteur à l'article publié par Patrick Streiff, évêque de cette Eglise, sous le titre « le méthodisme francophone en Europe », article inséré sur le site de l'Union de l'Eglise évangélique méthodiste de France, dans le chapitre sur son histoire. Cette contribution fait le point sur le méthodisme en France et ses particularités. Il évoque notamment le fait que « après la première guerre mondiale, la société des missions de Londres poussa les méthodistes en France à abandonner leur indépendance. En 1939, la majorité des méthodistes rejoignit l'Eglise réformée nouvellement réunie. [...] Une petite minorité de méthodistes français garda son indépendance et forma l'Eglise méthodiste de France. Celle-ci s'est unie à l'Eglise évangélique méthodiste en 2005. »

Nous évoquerons à ce stade de notre étude la « porosité » des Eglises de la Réforme.

---

<sup>1195</sup> PV du Conseil FPF du 9 juillet 1946, feuillet 3.

<sup>1196</sup> Marc Boegner.

<sup>1197</sup> Celle-ci finira par adopter une nouvelle dénomination d'Union Nationale des Eglises Réformées Evangéliques Indépendantes (UNEREI).

Il conviendrait d'analyser plus amplement les modalités du développement du processus ici évoqué. A défaut de pouvoir nous y consacrer pleinement dans le cadre de cette étude, nous citerons André Dumas qui estime que trois causes essentielles<sup>1198</sup> sont à l'origine de l'unité de 1938.

« En 1938, l'unité se reforme pour trois raisons :

- a) La première, c'est que la séparation Eglises-Etat a eu lieu en 1905. Il n'y a donc plus de raison de considérer, comme le disait Alexandre Vinet, que certaines Eglises sont libres, détachées de l'Etat, puisque toutes les Eglises le sont, et d'une certaine manière, du côté protestant, on accepte cette séparation comme étant une libération, une laïcité ouverte par laquelle chacun devra s'appuyer sur lui-même, le don volontaire, le témoignage personnel et non sur la société civile telle qu'elle est. Cela rapproche les libristes. Et d'un autre côté, les libéraux sont devenus peut-être plus évangéliques, ou les libéraux extrêmes ont quitté le protestantisme et sont passés du côté de la libre pensée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Donc, ce qu'a représenté le libéralisme comme étant cette grande transition par laquelle on peut passer de la foi vers la libre pensée par l'intermédiaire de ce sas que représenterait le libéralisme doctrinal, c'est déjà passé comme époque. Et, d'un autre côté, les orthodoxes sont moins crispés sur les dogmes, ne font pas de la signature des dogmes une manière inquisitoriale de vérifier ce qui se passe à l'intérieur de la conscience [...].
- b) (La seconde), c'est qu'il y a donc eu un rapprochement<sup>1199</sup>, me semble-t-il, qui était d'ailleurs voulu par les jeunes pasteurs qui avaient vécu [...] la guerre 1914-1918, (et) qui avaient vécu cela aussi dans les mouvements de Réveil.
- c) (La troisième), c'est le souhait de ne plus traîner un contentieux ecclésial qui ne correspond plus à une réalité doctrinale. On ne peut que se réjouir d'un mouvement d'unité (car) il faut qu'un mouvement d'unité soit un mouvement de vérité. »

---

<sup>1198</sup> André Dumas, « Les protestants français pendant la seconde guerre mondiale », p.17, in Actes du colloque de Paris, Palais du Luxembourg, 19-21 novembre 1992, réunis par André Encrevé et Jacques Poujol, supplément au *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme Français*, n°3, juillet, août ; septembre 1994, (pp.15-22).

<sup>1199</sup> Les expressions particulières de foi des Eglises avaient été relativisées.

Si André Dumas souligne les convergences réformées, nous constatons que ce regard est néanmoins partiel parce qu'il sous-estime au sein de la nouvelle Eglise réformée de France, la tendance piétiste, éminemment présente également au sein de l'Eglise Libre, ou dans les familles méthodistes ou réformées-évangéliques. Nous notons aussi que le rôle des Eglises réformées « indépendantes », favorables à une synthèse est, par lui, ignoré. Il y eut des hommes du « juste milieu », partisans de la synthèse et du compromis. Ceux-ci, comme nous le voyons, œuvrèrent puissamment au sein de la Fédération protestante de France, dans une tension féconde entre recherche de l'unité et maintien des identités particulières.

#### B. La FPF et l'unité luthéro-réformée :

Fait moins connu, après la création de l'ERF, la FPF s'interroge sur la possibilité de création d'une *Eglise Evangélique de France* qui regrouperait la plupart des Eglises de la Réforme dans une entité unique. Une union entre luthériens et réformés pourrait constituer une étape vers la réalisation de cet objectif.

La FPF ne cessera dès lors, à partir des années cinquante, de conforter les démarches encourageant l'union luthéro-réformée, de même qu'elle soutint l'unité réformée. La création des « Quatre Bureaux »<sup>1200</sup> constituera une étape dans ce processus. Toutefois, beaucoup considèrent qu'il convient d'être plus ambitieux et qu'une unité formelle, c'est-à-dire institutionnelle, doit être recherchée. Ainsi, sur ce point, l'une des motions de l'AG FPF de La Grande Motte, (16-18 mars 1979) est votée par les délégués et transmise au Conseil de la FPF. En voici la teneur : 1.- Unité du protestantisme<sup>1201</sup> : « l'AG de la FPF demande au Conseil d'être attentif au fait que, pour les chrétiens qui, à la base, vivent leur foi dans des groupes œcuméniques (Cimade, Acat, etc.) les étiquettes des expressions diverses du protestantisme n'apparaissent plus comme une richesse dans la diversité, mais comme une gêne au témoignage. Sachant la difficulté d'une unité formelle du protestantisme, elle se demande si, néanmoins, les barrières aujourd'hui ténues,

---

<sup>1200</sup> Il s'agit de la réunion des représentants des deux Eglises réformées (ERF et ERAL) et des deux Eglises luthériennes (EELF et ECAAL). Cette structure prendra plus tard le nom de Conseil permanent luthéro-réformé (CPLR), puis de Communion protestante luthéro-réformées à partir de 2007.

<sup>1201</sup> §. Motions transmises par l'Assemblée au Conseil de la FPF., Actes XVIe AG FPF, La Grande Motte, 16-18 mars 1979, p.137.

entre luthériens et réformés ne pourraient enfin être franchies ? L'exigence œcuménique inscrite dans les objectifs de la FPF trouverait ainsi une réponse riche d'avenir. »

Ceci est l'aboutissement de plusieurs démarches antérieures et d'une impulsion initiale, celle de Roger Mehl, au titre de la FPF, que viendront compléter Georges Casalis et Hébert Roux. Nous développons ici ces trois moments décisifs :

-En premier lieu, la lettre de Roger Mehl, 1957 (voir plus loin : § Une impulsion).  
-En second lieu, l'interpellation de Georges Casalis lors de l'Assemblée générale de Montbéliard 1960, au terme de son rapport pour « une Eglise évangélique en France ». Dans son rapport<sup>1202</sup>, Georges Casalis, lance un appel à « une stratégie mobile, inventive et dynamique, [...] une pensée, une volonté, une prière communes, l'engagement dans cette passionnante aventure de toutes nos églises *ensemble*. » Il ajoute : « Je me tourne vers tous ceux qui ont une responsabilité dirigeante dans nos églises et je les adjure de ne pas rester sourds à l'impatience, à la souffrance et à l'espoir du peuple de nos églises. [...] Je crains que beaucoup ne se lassent. [...] La tension entre église officielle et église réelle s'aggrave d'année en année, et dans toutes nos églises. Et tant que nous serons divisés, le fossé ne fera que se creuser davantage. Jusqu'au jour où nous serions seuls avec nos bureaux, nos conseils et nos règlements devenus inutiles ? » Georges Casalis précise ici son attente : « Il suffirait que dans l'humilité nous fassions ensemble le geste raisonnable qui aboutirait à la naissance de *l'Eglise évangélique de France*. L'intercommunion est une réalité entre nous et c'est un immense privilège : n'allons-nous pas traduire dans la vie et les structures de nos églises, cette unité essentielle qui nous rassemble autour de la table du seigneur ? Si tout nous est donné dans la présence réelle qui nous constitue corps du Christ, pourquoi nous refuser encore les uns aux autres ? » [...] « Il n'est certainement pas trop tôt pour arriver à un but qui, déjà en 1848, paraissait désirable et accessible. »<sup>1203</sup>

---

<sup>1202</sup> Actes AG FPF Montbéliard 1960, p.113.

<sup>1203</sup> Actes AG FPF Montbéliard 1960. Rapport de Georges Casalis : « Les tâches d'avenir des Eglises protestantes en France », p.114.

- En troisième lieu, la contribution d'Hébert Roux, observateur au Concile de Vatican II. Dans sa « Communication sur le Concile » lors de l'AG FPF d'Aix-en-Provence 1-3 novembre 1963, p.61 à 74, on peut lire : « Enfin et c'est là peut-être une des expériences les plus bénéfiques pour nous, observateurs, mais qui doit servir directement nos Eglises, le dialogue avec l'Eglise romaine fait apparaître à quel point nos diverses réactions protestantes, et en particulier la réformée et la luthérienne sont proches, sinon souvent identiques, face à la doctrine de l'institution romaine. C'est bien en effet quand il nous demandé raison de notre foi, comme c'est si souvent le cas dans nos entretiens à Rome, que nous réalisons combien nous sommes profondément unis sur les points essentiels qui engagent précisément notre fidélité à Jésus-Christ et à son Evangile. Cela n'est-il pas dès lors un appel très direct à manifester la réelle et profonde unité ecclésiale qui nous est donnée, en poursuivant avec plus de décision, d'humilité et de foi, sa complète réalisation ? »<sup>1204</sup>

#### 1) Une impulsion pour une union luthéro-réformée : le rôle de Roger Mehl

André Appel signale<sup>1205</sup> la lettre du 15 décembre 1957 que la Commission d'Etudes Œcuméniques de la FPF, placée sous la présidence du professeur Roger Mehl adressait aux quatre présidents des Eglises membres du Conseil œcuménique des Eglises. « Cette lettre voulait relancer l'étude, par les corps directeurs des Eglises, du rapport de la commission de l'unité (NDLR : rapport de la commission susnommée, vraisemblablement). Mais elle renfermait des propositions pratiques quant à une collaboration plus effective des Eglises. Cette lettre a eu pour conséquence un événement peu spectaculaire, mais non moins significatif pour la vie commune de nos Eglises. Il y a plus d'un an que se réunissent périodiquement à Paris les Bureaux de ces quatre Eglises pour délibérer de questions qui les concernent et pour prendre des décisions communes. » Cette structure sera simplement dénommée *Les Quatre Bureaux*.

En effet, après l'Assemblée œcuménique d'Amsterdam, le Conseil de la FPF avait proposé la création d'une « Commission théologique pour la recherche de l'Unité ». En 1954, les conclusions très positives de cette Commission luthéro-réformée étaient

---

<sup>1204</sup> Actes AG FPF Aix-en-Provence 1963, p.74.

<sup>1205</sup> Rapport d'activités, AG FPF Montbéliard 1960, p.38.

envoyées aux quatre Eglises<sup>1206</sup> membres du COE.

Le 20 novembre 1962 est créée, par décision du Conseil de la FPF, la Commission d'Etudes et de Recherches théologiques, distincte de la Commission œcuménique que préside Roger Mehl. En font partie les deux Eglises luthériennes, l'Eglise réformée de France et l'Union des Eglises réformées évangéliques indépendantes, à raison de deux délégués de chacune des Eglises membres, tandis que la Fédération des Eglises évangéliques baptistes refuse de s'y associer. La présidence en est confiée au pasteur Henry Bruston. La Commission a reçu un mandat de la FPF, celui de proposer « une confession de foi au monde actuel » à échéance de la prochaine Assemblée générale. La formulation est équivoque. La Commission se met néanmoins au travail mais choisira, préalablement, d'élargir son champ de compétence « aux problèmes doctrinaux qui ont séparé nos Eglises dans le passé<sup>1207</sup> », estimant cette étape nécessaire. Henry Bruston écrit<sup>1208</sup> au président de la FPF : « Ayant constaté un accord approfondi entre ses membres, sur la question scripturaire et sur celle de la Sainte-Cène, la Commission vous prie de transmettre aux Eglises membres de la Fédération les textes qui expriment cet accord doctrinal. » Sont joints deux textes, l'un sur « Parole de Dieu et Ecriture Sainte », l'autre sur « La Cène du Seigneur ». La Commission est convaincue qu'un accord des diverses instances protestantes sur ces textes concourrait de façon décisive à la recherche de l'unité.

Le débat porte sur la proposition d'une Confession de foi dont l'Avant-projet est soumis à discussion à l'Assemblée générale de la FPF à Colmar (1966). L'étude d'une *Confession de foi au monde* est à l'ordre du jour de l'AG FPF de Colmar (30 octobre-1<sup>er</sup> novembre 1966). Cette question apparaît préalablement dans le Rapport de gestion préparatoire à cette AG. Présidée par Henry Bruston, la Commission<sup>1209</sup> d'Etudes et de Recherches théologiques « a été constituée le 20 novembre 1962, soit une année avant l'Assemblée d'Aix-en-Provence, à raison de deux délégués de chacune des Eglises membres. » Henry Bruston ajoute : « Malgré les espoirs

---

<sup>1206</sup> Eglise réformée de France (ERF), Eglise évangélique luthérienne de France (EELF), Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (ECAAL), Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine (ERAL).

<sup>1207</sup> Lettre d'H. Bruston à Ch. Westphal, citée par Ch. Westphal, Actes AG FPF Aix-en-Provence 1963, p.38.

<sup>1208</sup> *Idem*, pp.38-39.

<sup>1209</sup> Rapport de gestion 1963-1966, pp.148-149.



formulés lors de l'Assemblée d'Aix-en-Provence, la Fédération des Eglises baptistes n'y a pas envoyé de délégués. Nous espérons toujours que leur participation, sous une forme ou sous une autre, sera possible<sup>1210</sup>. » Il mentionne que deux textes ont été présentés à l'AG d'Aix-en-Provence, l'un sur *la Parole de Dieu et l'Ecriture sainte*, l'autre sur la *Cène du Seigneur*. Et qu'un troisième texte intitulé *le Baptême au nom du Père du Fils et du Saint-Esprit* a été envoyé aux Eglises à l'automne 1964. Que la Commission a reçu des remarques, critiques et propositions mais qu'elle attend encore des retours et qu'elle se réjouit « des votes positifs du Synode national de l'ERF et du Synode général de l'Eglise évangélique luthérienne de France. Personne ne doute que les autres Eglises ne s'interrogent sur la pertinence de la démarche et attendent la tenue de l'AG pour une réelle clarification. Le texte fera d'ailleurs l'objet d'un échange assez complexe lors de cette Assemblée. Henry Bruston indique que la recherche menée par la Commission a comporté trois étapes : a) l'architecture générale du texte [...] ; b) la rédaction d'une déclaration préliminaire [...] ; c) un avant-projet de texte [...]. Henry Bruston ajoute que ce texte a été présenté au Conseil de la FPF préalablement à l'AG de Colmar. Il dit étrangement « qu'il reste à en déterminer le style et le vocabulaire » ... Il précise aussi que la Commission « estime que ce texte devrait être précédé, dans son usage liturgique, d'une préface affirmant que l'Ecriture Sainte est pour nos Eglises leur norme doctrinale et exprimant leur attitude vis-à-vis des confessions de foi de l'Eglise Ancienne et des Eglises de la Réforme au 16<sup>e</sup> siècle. »<sup>1211</sup>

Lors de la table-ronde<sup>1212</sup> qui aura lieu à Colmar sur ce texte, Roger Mehl dit <sup>1213</sup> : « Dans la vie d'une Eglise, c'est un moment solennel que celui où l'on se demande comment formuler ensemble ce que l'on considère comme essentiel à un moment de la vie de cette Eglise. » Puis il s'interroge plus loin sur le titre du document : « est-ce une confession de foi ? Une déclaration de foi ? Un message. Une confession de foi ne se réalise pas à froid, voyez la confession de Barmen rédigée en 1934 face à un péril extérieur et peut-être intérieur. Si aujourd'hui ces périls existent, nous n'arrivons pas bien à en discerner les contours. Si une

---

<sup>1210</sup> Ici le texte du Rapport de gestion relatif à cette commission renvoie à une note infrapaginale qui mentionne : « *Le rapport d'Aix-en-Provence précisait que « la Commission chargée par le Conseil d'étudier le problème du contenu de notre confession de foi au monde actuel, avait estimé nécessaire de conduire, parallèlement à cette recherche, une étude des problèmes doctrinaux qui ont séparé nos Eglises « dans le passé. » Cf. : p.148.*

<sup>1211</sup> Rapport de gestion 1963-1966, préparatoire à l'AG FPF de Colmar 1966, p.150.

<sup>1212</sup> Actes AG FPF Colmar 1966, pp.23-33.

<sup>1213</sup> *Idem*, p.23.

déclaration de foi est une démarche nécessaire dans la marche vers l'unité, seule l'Eglise déjà unie peut confesser sa foi avec plénitude. En même temps, peut-elle aller vers l'unité en dehors d'une certaine clarté doctrinale ? »

Nous retrouvons ici une difficulté déjà soulignée : la FPF s'aventure ici sur un terrain qui n'est pas le sien, celui de la théologie. Or la FPF n'est pas une Eglise et, même si elle peut encourager le dialogue en interne et les processus d'unification d'Eglises qui en sont membres, elle sort de son rôle dès lorsqu'elle cesse de se considérer comme une association au service de ses membres. A le lire avec soin, on s'aperçoit assez rapidement que ce texte n'est pas une confession de foi. Le titre même de Confession de foi *au monde* est ambigu. Suzanne de Dietrich, Marc Lienhard, Georges Casalis, Robert Sommerville, Jean Butzbach, Max Thurian, André Thobois, Paul Keller, et plusieurs autres voix fortes du protestantisme français tels MM. Capieu, Château, Kempf, Maillot, Romane-Musculus, Sweeting, Philibert, Floris et Galland, se mêleront au débat. Le Département Jeunesse de la FPF demande qu'on adjoigne *des jeunes* au groupe de travail et que leur souci majeur est aujourd'hui de façon plus urgente celui de *l'intercommunion*.

A Roger Mehl reviendra la conclusion. En dépit des critiques, il défend la démarche retenue et dit<sup>1214</sup> « Ne fallait-il pas rédiger un document en fonction des problèmes et des périls de l'heure ? Notamment celui de notre insuffisante unité. Seul l'avenir jugera de la valeur et de l'unité d'un tel texte. Soyons d'abord sensibles à l'urgence de l'heure. » Au terme de ces échanges de vue, le texte sera renvoyé en Commission<sup>1215</sup> à l'occasion d'un vœu l'invitant à « continuer son travail en tenant compte des remarques ».

2) Cet "Avant-projet" est donc partiellement récusé. Est-ce un message, une déclaration de foi ou une Confession de foi appelée à se substituer aux confessions historiques ? Est-ce un socle pour construire l'unité de quelques Eglises ? Nul ne le sait vraiment. Impatient, Georges Casalis lui-même s'interroge.

La question de l'unité protestante est complexe. Ceci est-il une priorité de la FPF ou la FPF est-elle réduite à un rôle de représentation auprès des pouvoirs publics et de prestataire pour ses membres ? Luthériens et Réformés veulent-ils réduire les Eglises évangéliques de la FPF en les absorbant dans une commune structure

---

<sup>1214</sup> Actes AG FPF Colmar 1966, p.66.

<sup>1215</sup> *Idem*, p.34.

ecclésiale ? La FPF est-elle un outil à leur service ? Le malentendu est patent. Charles Westphal aborde avec franchise cette question dans son rapport<sup>1216</sup> à l'AG FPF d'Aix-en-Provence en novembre 1963. « Ce malentendu auquel j'ai fait allusion, dit Charles Westphal, cette crainte que la Fédération ne tende à opérer une centralisation autoritaire, nous a amenés à avoir des entretiens fraternels avec les dirigeants des Eglises baptistes et avec ceux des Eglises réformées évangéliques indépendantes. » Charles Westphal aborde cette question avec clairvoyance<sup>1217</sup> disant que « l'Eglise réformée de France, étant la plus nombreuse, cède parfois à la tentation de simplifier à l'excès le problème et de ne pas comprendre avec assez de respect les hésitations et les scrupules des Eglises moins nombreuses ». Il n'aura de cesse, dès lors, de promouvoir le dialogue interne au protestantisme dans le respect des diversités.

Pour faire face aux importants débats théologiques qui ne manqueront pas d'apparaître au cœur de ce processus d'union luthéro-réformée, le Conseil FPF est à l'origine de la création d'une Commission d'Etudes et de Recherches Théologiques<sup>1218</sup>. Celle-ci « a adressé aux églises un mémorandum sur la modification de la base doctrinale du COE, des remarques critiques concernant la recherche de l'unité et le projet de déclaration sur la liberté religieuse. Au lendemain de l'Assemblée de New Dehli, elle leur a adressé un document résumant les nouvelles questions posées aux Eglises. Récemment, à la demande de l'ERF, elle a étudié le problème de l'intercommunion sur la base des liturgies réformées et luthériennes.<sup>1219</sup> » La Commission d'Etudes et de Recherches théologiques est à l'origine de deux sous-commissions : une sous-commission « Foi et Constitution » que dirige le professeur André Benoît, et une sous-commission « Equipes de recherches bibliques » créée par le Conseil de la FPF en 1962 et animée par Mademoiselle F. Florentin.

Le dialogue est d'autant plus nécessaire que les libristes ont déjà quitté l'institution fédérative. La Fédération n'est pas loin de la rupture avec les Eglises évangéliques.

- Avec les Eglises baptistes tout d'abord :

---

<sup>1216</sup> Rapport du président, pp.29-60.

<sup>1217</sup> Actes AG FPF Aix en Provence, p.36.

<sup>1218</sup> Celle-ci est distincte de la Commission d'Etudes œcuméniques présidée par R. Mehl.

<sup>1219</sup> Rapport d'A. Appel, Actes AG FPF Aix-en-Provence, 1963, p.50.

« Pour les baptistes, poursuit Charles Westphal<sup>1220</sup>, notre unité ne peut être que fédérative, leur conception du baptême les oblige à rester une Eglise séparée. Ils craignaient que la formation des Départements ne fût une sorte de biais par où ils seraient entraînés dans une union plus étroite qu'ils ne peuvent accepter. A la suite de notre entretien, ils ont pu nous déclarer qu'ils resteraient dans notre famille fédérative, aussi longtemps du moins que nos statuts seraient respectés comme ils sont. »

- Avec les Eglises réformées évangéliques indépendantes, ensuite. Elles n'avaient pas voulu intégrer l'union réformée en 1938 et n'entendaient pas être incluses malgré elles dans une nouvelle union.

Il apparaît clairement que certaines Eglises se sentent majoritaires au sein de la FPF et qu'elles n'entendent pas se laisser dicter leur conduite par les plus petites. « Il faut bien reconnaître, dit le président de la FPF<sup>1221</sup>, que la situation des Eglises peu nombreuses, est parfois inconfortable au Conseil de la Fédération, puisqu'elles n'y ont qu'un ou deux représentants. »

Avec franchise, le président Westphal ajoute<sup>1222</sup> que « notre problème en somme est de respecter pleinement les minorités sans pourtant nous laisser paralyser par elles. » La question de l'unité protestante devient singulière dans un tel contexte : les divers représentants du protestantisme n'ont pas la même compréhension du mot « fédération ».

Cette question est abordée à nouveau lors de la XIIe Assemblée générale de la FPF à Colmar. L'introduction au rapport<sup>1223</sup> final du *Groupe Coordination* présenté par le professeur Georges Crespy situe bien l'enjeu de cette AG : « L'Assemblée de Montbéliard (1960) pressait les Eglises membres de la Fédération Protestante de chercher le plus rapidement possible les voies de leur unité ; l'Assemblée d'Aix (1963) les appelait à travailler à leur propre transformation pour qu'elles puissent devenir « Eglises pour les autres ». L'Assemblée de Colmar se trouve en présence d'une part de ce qui a été accompli par certaines Eglises en vue de leur unité tant dans le cadre des rencontres dites des *Quatre Bureaux* que par la Commission d'Etudes et de Recherches Théologiques, d'autre part du travail effectif des

---

<sup>1220</sup> Rapport du président, AG d'Aix-en-Provence, 1963, p.35.

<sup>1221</sup> *Idem*, p.36.

<sup>1222</sup> Rapport du président, AG FPF Aix-en-Provence, p.36.

<sup>1223</sup> AG FPF de Colmar 1966, pp.96-97.

Départements institués à Aix. Le Groupe de coordination discerne alors sur cette route, parmi plusieurs « questions difficiles »<sup>1224</sup>, celle qui « a trait à la nature même de la Fédération. [...] En son sein se dessinent de plus en plus clairement les grandes lignes de ce qui peut devenir demain *l'Église Évangélique de France*. Mais du même coup le lien fédératif entre les Églises membres, ou du moins entre la majorité d'entre elles, est appelé à changer de caractère, ce qui conduit normalement les représentants des autres Églises à s'interroger sur la signification de leur présence. Lieu de rencontre et de témoignage commun à l'origine, la Fédération est devenue, en raison de son dynamisme et de la logique interne de son développement, un lieu d'*unité* organique. [...] »

La question de l'unité aura été au cœur du mandat du président Westphal. Solide théologien, homme de consensus, il n'en aura pas éludé les enjeux. La conclusion de son rapport<sup>1225</sup> à l'Assemblée générale d'Aix-en-Provence (1963) est toute entière consacrée à ce sujet. Homme prudent, il s'interroge avec pertinence : « Quelle unité cherchons-nous ? Et quel doit être au juste le rôle de la Fédération dans cette recherche ? » Charles Westphal en voit trois types d'obstacles, ceux d'une unité « administrative », et ceux d'une unité « assurée par la soumission littérale, de type sectaire, à une confession de foi », ou encore ceux d'une unité « fédérative qui n'engagerait pas trop et donnerait bonne conscience »<sup>1226</sup>.

Le successeur de Marc Boegner considère que l'unité de l'Église est fondamentalement un mystère, celui du corps du Christ. Il considère que *les structures sont relatives, secondaires, provisoires*. « Ce n'est pas, dit-il<sup>1227</sup>, une organisation, quelque forme qu'elle prenne, qui peut créer et maintenir l'unité, mais le libre consentement des croyants aux écoutes de l'Esprit, l'obéissance fraternelle des croyants à la vocation qu'ils reconnaissent leur être commune. »

A Aix-en-Provence, Ch. Westphal parle, après avoir abordé la question des nouveaux statuts de la FPF, de l'unité protestante : « Il nous reste à aborder la question la plus délicate de ce rapport : les « contacts » que l'Assemblée de Montbéliard a demandé aux Églises de « multiplier » entre elles. La Fédération n'intervient ici, je le rappelle, que comme un lieu de rencontre et d'information. Les

---

<sup>1224</sup> *Idem*, p.96.

<sup>1225</sup> AG FPF Aix-en-P., 1963, pp.39-40.

<sup>1226</sup> AG FPF Aix-en-P., 1963, p.40

<sup>1227</sup> *Ibidem*.

négociations d'union ne peuvent être conduites que par les Eglises elles-mêmes.<sup>1228</sup> » Il ajoute ensuite : « Le vœu de Montbéliard a été rédigé en termes très mesurés, mais tout le monde savait, ou soupçonnait, que derrière ces termes prudents, se cachait l'espoir de voir bientôt se former une seule Eglise évangélique de France. Le rapport de Georges Casalis sur « nos tâches d'avenir » nous présentait cet espoir comme une tâche urgente. Cette conviction est largement partagée dans l'Eglise réformée de France, mais les églises luthériennes ont réagi avec beaucoup de réticences au vœu de Montbéliard. Il y a, à cela plusieurs raisons, dont la plus simple, avouons-le, est une question de nombre. L'Eglise réformée, étant la plus nombreuse, cède parfois à la tentation de simplifier à l'excès le problème et de ne pas comprendre, avec assez de respect, les hésitations et les scrupules des églises moins nombreuses. Celles-ci redoutent de se voir en quelque sorte « absorbées » dans une union qui mettrait en péril leurs valeurs originales. » Ch. Westphal fait ensuite un très intéressant exposé<sup>1229</sup> historique sur les processus d'union luthéro-réformés à travers l'histoire, auquel nous renvoyons le lecteur.

L'urgence de l'Unité protestante réapparaît en 1966, dans le contexte d'une relative dramatisation, comme en témoigne le rapport<sup>1230</sup> rédigé par Jacques Lochard, secrétaire du Département d'Etudes et de Recherches de la FPF, rapport rédigé dans la perspective de l'Assemblée de Colmar 1966. Il estime ainsi<sup>1231</sup> que, pour surmonter les difficultés rencontrées par le protestantisme français (divisions, archaïsme, fragilités, etc.), et parmi les moyens qui semblent s'imposer, « l'unité organique est une exigence prioritaire pour les Eglises qui ont une vocation commune de service des hommes. Elle se fera de toutes manières. Le Protestantisme français attendra-t-il pour la réaliser qu'elle soit devenue indispensable à sa survie, comme l'ultime recours pour sauver son existence physique ? Devenue alors sa propre fin, une Eglise évangélique annoncerait en naissant sa fin proche. A l'inverse, quel élan salutaire pour sa mission, quel renouveau de vie pour elle-même qu'une unité acceptée par l'Eglise aujourd'hui de la

---

<sup>1228</sup> Actes AG FPF Aix-en-Provence 1963, p.36.

<sup>1229</sup> *Idem*, p.38.

<sup>1230</sup> Rapport Jacques Lochard, Rapport de gestion 1963-1966 pour la XIIème assemblée générale FPF, Colmar 30 octobre- 1<sup>er</sup> novembre 1966, p.71 à 75.

<sup>1231</sup> *Idem*, p.73.

main tendue de son Chef<sup>1232</sup> ! » Jacques Lochard conclut ainsi son rapport sur une exhortation pressante<sup>1233</sup> dans l'espoir de susciter une réelle prise de conscience. Toutefois, une voix s'exprime de façon singulière. C'est celle de Georges Richard-Molard, secrétaire exécutif du Département de l'information de la FPF, qui suggère, dans son rapport préparatoire à cette même Assemblée de Colmar, que la régionalisation de la FPF, dans le contexte de la création des Départements FPF, pourrait être une alternative à une unité organique et garantir la préservation des identités particulières. A cette Assemblée, G. Richard-Molard développe<sup>1234</sup> un point intitulé « Que veut dire : Etre ensemble une Eglise pour les autres ? », estimant que « l'existence des Départements ne peut se limiter à un simple effort fraternel de coordination.<sup>1235</sup> » Il pose la question des relations entre Eglises et Départements, en veillant à ne pas remettre en cause l'autorité de la Fédération sur les Départements. Il parle de « politique d'avenir » en évoquant les décisions des AG FPF de Montbéliard et d'Aix-en-Provence. En écho au débat sur l'unité protestante, Il évoque les craintes suscitées parmi les membres de la FPF ou dans le peuple protestant devant les évolutions récentes que sont l'intégration des Œuvres et Mouvements à la FPF, la création des Départements, le changement des statuts et l'impulsion pour l'unité organique du protestantisme français. Il aborde la question de la régionalisation de la FPF, sous la forme suivante : « A cette politique d'avenir s'opposent, d'une part, les réserves de certains devant l'évolution d'une ecclésiologie qui leur paraît suspecte, et d'autre part, la méfiance du peuple protestant devant la menace d'une excessive centralisation au plan national. La recherche conjointe des églises et des Départements, au cours des deux années prochaines<sup>1236</sup> ne devrait-elle pas permettre de répondre positivement tant à ces réserves qu'à cette méfiance ?<sup>1237</sup> » Il postule que la simple mise en œuvre de cette recherche dans chaque secteur d'activité, acceptée loyalement par tous, ferait tomber un certain nombre de craintes. Au « danger » de la centralisation, G. Richard-Molard oppose une intensification de la régionalisation de la Fédération, régionalisation au sein de

---

<sup>1232</sup> Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur.

<sup>1233</sup> p.75. Département d'Etudes et de Recherches, Rapport de gestion 1963-1966 pour la XIIe AG FPF, Colmar (pp.71-75).

<sup>1234</sup> En point IV- Rapport « Département de l'Information » de Georges Richard-Molard, secrétaire exécutif du Département de l'Information, in Rapport de gestion 1963-1966 pour la XIIe AG FPF, Colmar, 1966, pp.76- 91.

<sup>1235</sup> *Idem*, p.82.

<sup>1236</sup> Période 1966-1968.

<sup>1237</sup> *Idem*, p.83.

laquelle chacun conserverait sa spécificité propre sous l'autorité morale d'un Conseil représentatif de chacune des tendances. Il parle de menace d'une évolution ecclésiale unilatérale... Ouvert à la tendance réformée évangélique, collaborateur du *Christianisme au XXe siècle* qui apparaît parfois comme un concurrent au journal *Réforme*, il souhaiterait que soient posés deux préalables : le respect absolu des diversités dans l'unité d'action, et l'acceptation d'une base doctrinale commune.

Le responsable de l'information à la FPF évoque ici le projet de confession de foi dont le texte est soumis à débat lors de cette AG. La FPF s'est jusqu'alors abstenue de s'immiscer dans le débat théologique. Elle avait fait de cette réserve, à son origine, une règle d'or, laissant le terrain libre aux Eglises membres. Le pari est donc risqué.

Le débat porte à Colmar, en effet, sur la rédaction d'un texte commun de Confession de foi. Comme l'indique<sup>1238</sup> Roger Mehl à l'assemblée de Colmar, à l'origine de cet avant-projet de confession de foi se trouve un groupe de théologiens qui s'est spontanément formé autour d'Henri Bruston<sup>1239</sup>. La FPF, voyant l'intérêt de ce travail, a constitué une commission chargeant Henri Bruston de la présider. Ainsi, dix hommes, nommés par cinq Eglises différentes, virent « se dégager une sorte d'unité intérieure permettant d'exprimer une foi commune ». C'est ce texte qui est soumis à la discussion des délégués à Colmar. Nous le reproduisons ici :

#### AVANT-PROJET DE CONFESSION DE FOI<sup>1240</sup>

« Les Eglises Evangéliques (...)»<sup>1241</sup>, en confessant leur foi, louent le Seigneur du monde, le seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit ; elles Lui rendent grâce de pouvoir le faire ensemble.

Elles se soumettent à l'autorité de l'Ecriture Sainte, et veulent ainsi se maintenir dans la continuité de l'Eglise qui, depuis le temps des apôtres, et notamment au

---

<sup>1238</sup> Actes AG FPF Colmar 1966, p.23.

<sup>1239</sup> Aussi écrit *Henry* Bruston (1904-1975). Il est reçu à l'Ecole normale supérieure en 1925. Puis fait des études de théologie et devient en 1934 pasteur de l'Eglise réformée évangélique de Saint-Jean-du Gard. Il refuse l'unité réformée de 1938. Professeur de théologie dogmatique à Aix-en-Provence puis pasteur de l'Eglise évangélique luthérienne à Lyon (1950). Il participe à la création de la CEVAA puis se met au service de la FPF de 1972 à 1974. Il s'investit dans les Amitiés judéo-chrétiennes et dans le Groupe des Dombes. Cf : notice Pierre Bolle (+) et Patrick Cabanel, Dictionnaire biographique des protestants français, de 1787 à nos jours, Tome 1 : A-C, sous la direction de la SHPF et de Patrick Cabanel et André Encrevé.p.503.

<sup>1240</sup> Fédération protestante de France, XIIe Assemblée générale Colmar novembre 1966, « Formes nouvelles d'une Eglise pour les autres », *Foi et vie*, n° 6/1966, p.35 et 36.

<sup>1241</sup> La note infrapaginale, qui renvoie à cet *Avant-projet*, mentionne : « Citer ici le nom des Eglises qui adoptent le texte », les rédacteurs ne voulant pas préjuger encore du nombre d'Eglises susceptibles de donner leur accord à ce texte.



moment de la Réforme, a confessé sa foi. Elles s'unissent pour annoncer à l'homme d'aujourd'hui le message qui oriente leur vie et leur service.

#### L'ESPERANCE DU MONDE

Il y a pour ce monde une grande espérance : Dieu l'aime et s'engage tout entier dans cet amour. Il a fait surgir dans l'histoire des hommes la vie véritable : Il a ouvert en Jésus-Christ un chemin nouveau. Sur ce chemin, l'humanité découvre son unité dans la compréhension de sa diversité et sa paix dans la libération de toute injustice ; elle retrouve dans la joie la destination de l'univers. Le jour approche où ce monde nouveau, présent mais encore caché, se manifestera dans sa splendeur.

#### JESUS LE SERVITEUR

Le monde nouveau est apparu en Jésus de Nazareth dont les prophètes avaient en Israël préparé la venue. Dans la plénitude de l'amour de Dieu et dans la libre obéissance du Fils envers son Père, Jésus-Christ a vécu en serviteur des hommes. Désormais le monde nouveau, où s'exerce la royauté de Dieu, a le visage du serviteur.

Allant jusqu'au bout de ce service, Jésus révèle toutes nos servitudes ; il les assume sur la croix et en brise les chaînes. Sa résurrection est l'acte décisif de notre libération ; elle fonde notre espérance. Le serviteur des hommes est le Seigneur du monde.

#### UN PEUPLE EN MARCHE

Par le don de son Esprit, Jésus-Christ suscite en ceux qu'il appelle l'amour qui va orienter toute leur vie ; il les rassemble dans la communauté par laquelle il poursuit son œuvre. Dans la fidélité à l'enseignement des apôtres, cette Eglise annonce l'Evangile à tout homme, elle célèbre les sacrements, elle met en commun prières, dons et services.

L'Eglise trouve dans la mort et la résurrection de Jésus le secret du don de soi. Elle apprend à vivre avec confiance dans la faiblesse et le renoncement. Elle cède souvent à la tentation de chercher une autre force que celle de la croix ; elle est pourtant, dans son appartenance au Christ, une ébauche prophétique du Royaume de Dieu.

Dans sa marche vers le monde nouveau, le Saint-Esprit la presse d'abattre toute barrière, de surmonter toute division, d'être un ferment de réconciliation.

#### L'HOMME NOUVEAU

Jésus-Christ rétablit en l'homme qui l'écoute et le suit de justes relations avec Dieu, les autres hommes et l'univers. Il devient la source de sa vie. Il le délivre du souci de forger son destin et lui accorde la liberté d'être enfin lui-même. Cet homme assume sa faiblesse, et la réponse de sa foi l'engage totalement dans la transformation que l'Esprit Saint opère en lui.

Dégagé par Jésus-Christ de la servitude des préjugés et des contraintes, engagé avec lui dans la solidarité avec tous les hommes, il partage leurs recherches, leurs souffrances et leurs joies. Il reçoit de lui la joie d'adorer, la force d'aimer, le temps de servir.

Chaque jour nous vivons et proclamons notre espérance : LE SEIGNEUR VIENT. »

Ce texte fut débattu sans convaincre. L'AG FPF de Colmar 1966 adopta en effet le texte suivant : « La XIIe Assemblée Générale de la Fédération Protestante de

France, après avoir examiné le projet de déclaration de foi élaboré par la Commission d'Etudes et de Recherches Théologiques, exprime sa reconnaissance à la Commission pour le travail accompli. Elle l'invite à continuer le travail en tenant compte des remarques qui ont été formulées au cours de la présente assemblée.<sup>1242</sup> »

Le texte est en quatre paragraphes : l'espérance du monde, Jésus le serviteur, un peuple en marche, l'homme nouveau. Il s'achève par ces mots : LE SEIGNEUR VIENT, ceci étant écrit en lettres majuscules. Cette confession de foi est d'avantage une proclamation, un témoignage, qu'une affirmation de théologie dogmatique. Elle est en outre contextuelle et préfigure les grandes lignes d'une Théologie de la libération. Elle souhaite poser un socle nouveau, mais suscite la crainte dans certains milieux protestants. Tandis que certains redécouvrent, dans l'environnement même de la famille réformée, les affirmations fondatrices et la Confession de foi de la Rochelle, ou se réfèrent à la confession de foi de l'Alliance Evangélique<sup>1243</sup>, cette mouture apparaît comme trop novatrice et peu propice à la synthèse et au compromis théologique. Visionnaire et, à certains égards, prophétique, ce texte ne parvient pas à susciter l'adhésion d'une majorité d'Eglises et, à tout le moins, des délégués à l'Assemblée générale. Ce projet, trop ambitieux, ne sera pas validé.

Le débat autour de ce texte s'avère en effet difficile et divise l'Assemblée. Toutefois celle-ci invitera le Conseil de la FPF « 1.- à donner une ouverture nouvelle à la Fédération afin que toutes les dénominations protestantes puissent y être représentées en tout liberté ; 2.- à encourager les quatre Bureaux à poursuivre le plus rapidement possible la réalisation de l'Eglise Evangélique de France en associant à leurs travaux Institutions, œuvres et Mouvements, dans le respect du concordat actuel spécial à l'Alsace et à la Lorraine. »<sup>1244</sup>

La FPF se doit pourtant de donner suite au questionnement surgi de la contribution d'Hébert Roux à Aix-en-Provence et son « appel, très direct, à manifester la réelle et profonde unité ecclésiale entre Luthériens et Réformés. »<sup>1245</sup>

---

<sup>1242</sup> Actes AG FPF Colmar 1966, p.34.

<sup>1243</sup> L'Alliance Evangélique est née à Londres en 1846.

<sup>1244</sup> Actes AG FPF Colmar 1966, Ed. *Foi et Vie*, pp.98- 99.

<sup>1245</sup> Actes AG FPF Aix-en-Provence 1963, p.74.

En 1968, Un travail théologique commun luthéro-réformé aboutit à la rédaction des « Thèses de Lyon » portant sur le statut des Écritures et de la Parole de Dieu, le Baptême, la Cène. À partir de ces Thèses, les Quatre Bureaux mettent au point une Esquisse pour l'union des Églises évangéliques.

A Grenoble, Albert Nicolas évoque ce processus<sup>1246</sup>, mais aussi le vœu de Colmar sur l'unité et la réunion du 10 février 1968 des délégués des Bureaux des quatre Eglises luthériennes et réformées, ainsi que des Départements, (qui) mettaient au point le texte dit « Esquisse pour l'Union des Eglises Evangéliques<sup>1247</sup> ». Ce texte précise que l'Union des Eglises évangéliques est ouverte à toutes les Eglises évangéliques et « qu'elle est actuellement l'expression du ministère commun des quatre Eglises luthéro-réformées et des institutions, œuvres et mouvements qui y exercent leurs ministères particuliers »<sup>1248</sup>. Il est précisé que les parties constituantes conservent leur structure propre.

Le texte de « l'Esquisse pour l'Union des Eglises Evangéliques, » est reproduit aux pages 149 à 152 du rapport de gestion 1966-1969 pour la XIIIe AG FPF Grenoble, 8-11 novembre 1969. En annexe I de ce rapport<sup>1249</sup> de gestion figure le « Document d'étude » proposé le 10 février 1968 par le Conseil des quatre bureaux aux Eglises et non retenu par elles. Après examen des conclusions des Eglises sur ce document, le Conseil des Quatre Bureaux a rédigé un nouveau texte<sup>1250</sup> le 1<sup>er</sup> mai 1969. Ce texte, qui prend acte de l'échec de l'Esquisse, note cependant que : « La vision de l'unité qui reste notre horizon commun doit nous permettre de persévérer dans les voies déjà ouvertes et d'en imaginer d'autres<sup>1251</sup>. » Le Synode de l'ERAL se réunira à Strasbourg le 31 mai 1969, le synode national de l'ERF se réunira à Valence-les-Avignon, les 7,8 et 9 juin 1969, le Synode général de l'EELF les 13 et 14 juin 1969, le Consistoire supérieur de l'ECAAL se réunira les 23 et 24 juin 1969. Ces quatre instances prendront acte de l'échec de l'Esquisse et encourageront néanmoins la poursuite du dialogue doctrinal et la recherche de l'unité. Le Conseil de la FPF, dans sa séance du 22 juin 1969, sera amené à réfléchir à la mention relative à la FPF dans le texte du 1<sup>er</sup> mai. On y lit : « Il leur semble que c'est tout d'abord dans le

---

<sup>1246</sup> Rapport de gestion pour la XIIIe AG de la FPF, Grenoble 8-11 novembre 1969, Introduction, II. pp. 5-15.

<sup>1247</sup> Idem. Et texte en annexe 1, pp.149-152 des Actes de cette assemblée.

<sup>1248</sup> Rapport de gestion 1966-1969 pour la XIIIe AG FPF Grenoble, 8-11 nov.1969. p.151.

<sup>1249</sup> p.149.

<sup>1250</sup> Cf. : p.6 du Rapport de gestion pour la XIIIe Assemblée Générale, Grenoble, 8-11 novembre 1969.

<sup>1251</sup> § III, p.7.

cadre de la Fédération protestante de France qu'il convient pour les temps qui viennent de rechercher et de vivre davantage la mission commune des Eglises, des œuvres et des mouvements. La Fédération protestante représente en effet, et nous le reconnaissons avec gratitude, le lieu ouvert d'une libre et constructive confrontation de nos diverses fidélités. »<sup>1252</sup> Puis, au même paragraphe, sont mentionnés l'importance du renforcement de la FPF dans le contexte de ces dynamiques d'union d'Eglises membres et le souhait de la mise en œuvre d'un processus de régionalisation : « Cela suppose un renforcement de la Fédération protestante. Il nous paraît en particulier nécessaire que des formes régionales de cette Fédération soient mises en place, correspondant à la diversité des situations, cela aussi bien dans les régions où différentes confessions sont représentées que dans les autres. »<sup>1253</sup>

En 1969, ce projet d'Esquisse pour l'Union des Eglises Evangéliques est donc soumis aux Eglises luthériennes et réformées d'Alsace et de Moselle<sup>1254</sup>, ainsi qu'aux Eglises homologues pour la France « de l'intérieur »<sup>1255</sup>, l'Eglise réformée de France (ERF) et l'Eglise évangélique luthérienne de France (EELF). Comme le mentionne<sup>1256</sup> Jacques Terme, ce projet « avait été présenté dans les synodes régionaux de l'ERF ainsi que dans les trois autres Eglises concernées. Les luthériens de Paris avaient rejeté explicitement le projet et ceux d'Alsace ne l'avaient pas approuvé, craignant une centralisation des structures au niveau national ainsi qu'une mise à l'écart des autres Eglises de la FPF. » Les problèmes posés ne portaient pas seulement sur les statuts juridiques respectifs de ces Eglises, mais aussi sur des questions doctrinales. L'ECAAL demanda en effet préalablement un accord doctrinal sur la Confession de foi. L'ancien secrétaire général de l'ERF mentionne que, tout en discernant le souhait de poursuivre le dialogue de la part des autres Eglises, « le synode national ERF d'Avignon regretta cet échec [...] »<sup>1257</sup>.

Après examen des conclusions des Eglises sur ce document, le Conseil des Quatre Bureaux rédigea un nouveau texte le 1<sup>er</sup> mai 1969. La confusion est très grande.

---

<sup>1252</sup> § 2, alinéa 1, rapport de gestion sus-mentionné, p.7.

<sup>1253</sup> *Idem*, alinéa 2, p.7.

<sup>1254</sup> Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (ECAAL aujourd'hui EPCAAL) et Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine (ERAL aujourd'hui EPRAL).

<sup>1255</sup> Ce mot est la transcription de l'expression allemande « *Inneres Frankreich* » utilisée de façon commune en Alsace.

<sup>1256</sup> Jacques Terme, *Mutations et Crises dans l'Eglise réformée de France*, Ed. Olivétan, Lyon 2007, p.59.

<sup>1257</sup> *Idem*, p.59.

Dans sa séance du 22 juin 1969, comme nous l'avons vu plus haut, le Conseil de la Fédération avait pris connaissance des conclusions des Quatre Bureaux et dit sa perplexité, s'interrogeant particulièrement sur la signification du *renforcement de la Fédération Protestante* souhaité, et se demandant de « quelle sorte de renforcement il s'agit... »<sup>1258</sup>

Jacques Terme précise alors que « la réunion des Quatre Bureaux deviendra le Conseil permanent des Eglises luthériennes et réformées, chargé de la formation permanente des pasteurs mais aussi la gestion des questions communes à ces quatre Eglises historiques<sup>1259</sup>. » Cette structure plus souple s'avèrera plus adaptée que l'Union envisagée.

Lors de cette même séance, le Conseil FPF a entendu, la veille<sup>1260</sup>, le rapport<sup>1261</sup> du professeur André Benoît au titre de la Commission d'Etudes œcuméniques. Ce rapport est préparatoire à l'AG FPF de Grenoble. André Benoît écrit que dans sa séance du 19 octobre 1968, le Conseil de la Fédération avait décidé de « préparer des propositions pour un Département théologique. Cette décision avait été provoquée par diverses questions posées : a) par La Commission d'Etudes œcuméniques, b) par la Commission des relations avec le catholicisme, et enfin c) par le Département d'Etudes et de Recherches. Une commission de travail avait donc été constituée et celle-ci<sup>1262</sup> « estima qu'il était prématuré d'élaborer un projet précis de département théologique ». Elle rédigea donc un questionnaire qui reçut 26 réponses (EREI, ANELF, ERF, CGE, Recherche biblique, Commission catholicisme, mouvements divers, CIMADE, Enseignants, Missions, etc.). Plusieurs de ces rédacteurs posèrent des questions préalables (Quelle est la visée implicite du questionnaire ? Y-a-t-il encore aujourd'hui une théologie au sens classique du terme ? Qu'est-ce que la recherche théologique ?).

---

<sup>1258</sup> Rapport de gestion 1966-1969 pour la XIIIe AG FPF Grenoble, 8-11 nov.1969. Introduction A. Nicolas, p.14.

<sup>1259</sup> *Ibidem*.

<sup>1260</sup> Séance du 21 juin 1969.

<sup>1261</sup> André Benoît, Rapport de la Commission d'Etudes œcuméniques, Rapport de gestion 1966-1969 pour la XIIIe AG FPF Grenoble, 8-11 nov.1969, p.113-121.

<sup>1262</sup> *Idem*, p.113. Rapport de la commission d'Etudes œcuméniques.

La première question de l'enquête<sup>1263</sup>, écrit André Benoît<sup>1264</sup> portait sur les *problèmes fondamentaux* qui se posent à la recherche théologique « à l'heure actuelle » : 1° L'Écriture ; 2° Jésus-Christ ; 3° Le Monde ; 4° L'Église. La seconde question concernait les points de tensions existant à l'heure actuelle entre les Église membres de la FPF. André Benoît, faisant la synthèse, considère qu'il se dégage deux attitudes fondamentales : l'une correspond à une vision d'un monde en devenir où l'homme participe à la création, et l'autre correspond à un monde terminé et éventuellement à l'attente d'une nouvelle création. La troisième question de l'enquête concernait l'unité du protestantisme. Et d'aucuns, écrit André Benoît, de conclure que cette unité n'existe pas. Il cite ici la réponse de l'une des personnes ayant pris la peine de répondre à l'enquête : « Si formellement des termes (Dieu, Jésus-Christ), ou des gestes (ouvrir la Bible) sont communs à tous les protestants, ils ont, en fait, tant d'acceptions différentes que je ne suis pas sûre qu'il y ait vraiment encore un « dénominateur commun » entre *tous* les protestants français. En définitive, je serais donc assez tentée – quoiqu'il m'en coûte - de répondre non à la troisième question<sup>1265</sup>. » André Benoît porte un regard assez sévère sur les pesanteurs protestantes, discernant une unité plus sociologique que théologique. Il constate que « L'unité protestante n'est pour certains qu'une vieille habitude de vivre ensemble qui n'a d'autre justification qu'une longue vie commune<sup>1266</sup>. ».... D'autres estiment que « ce qui caractérise les protestants, c'est le climat de liberté dans lequel ils vivent, c'est le climat de libre examen. » La quatrième et dernière question concernait la manière dont la FPF pouvait envisager la poursuite du dialogue théologique.

Après avoir évoqué plusieurs propositions pour sortir de cette impasse, A. Benoît et la commission arrêtent leur choix sur la création d'une commission temporaire chargée de réaliser un colloque sur l'Herméneutique, préparé, à l'échelon régional, par les départements et Commissions de la FPF. La Commission d'Études œcuméniques estimera qu'il n'est pas opportun d'envisager la création d'un Département de théologie au sein de la FPF. Il n'y a plus, dès lors, ni appétit

---

<sup>1263</sup> André Benoît fait ici référence au questionnaire qui avait été envoyé aux Églises membres.

<sup>1264</sup> *Idem*, p.115.

<sup>1265</sup> *Idem*, p.119.

<sup>1266</sup> Professeur de patristique à la faculté de théologie protestante de Strasbourg, André Benoît consacra ses recherches aux Pères de l'Église et notamment Irénée et Tertullien. Son regard n'est pas seulement celui de l'historien mais surtout celui de l'homme de foi qui souhaiterait une évolution de la spiritualité dans les Églises de la Réforme.

théologique, ni volonté institutionnelle de faire, au-delà d'une union luthéro-réformée, l'unité organique du Protestantisme.

La FPF touche ici ses limites. Elle va choisir désormais d'ouvrir une nouvelle étape, d'accueillir en son sein d'autres sensibilités protestantes, et renforcer ainsi sa vocation fédérative. On peut se demander si la création, à cette époque-là, d'une *Eglise évangélique de France* incluant luthériens, réformés et évangéliques dans leur diversité, n'aurait pas sonné le glas de la Fédération protestante de France.

En 1973, Les Églises luthériennes et réformées de l'ensemble de l'Europe adoptent le texte dit « Concorde de Leuenberg », qui constate leur accord sur l'essentiel, et se déclarent en pleine communion. L'accord théologique sur la Cène met fin au désaccord qui avait été constaté au Colloque de Marbourg (1529), celui-ci entérinant durablement la division des forces protestantes face à l'Empereur et à la papauté.

Cette initiative sera suivie, à partir de l'année 2003, d'échéances nouvelles tenant compte de l'irréductibilité du statut des Eglises d'Alsace. Ceci aboutit à la création de l'Union des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL) en 2006, d'une part, puis de l'Eglise protestante unie de France (EPUdF) en 2013, d'autre part, tel qu'on peut le lire dans l'onglet « Histoire » de son site internet<sup>1267</sup>. Là encore la FPF aura joué un rôle majeur dans la genèse et le déroulement d'un processus d'union d'Eglises protestantes.

La FPF est donc confrontée, tout au long de son histoire, à un double mouvement : d'une part encourager l'unification du protestantisme français, d'autre part intégrer de nouveaux membres qui génèrent une diversité sans cesse plus compliquée à gérer. Il s'agit, pour l'institution fédérative, dans les deux cas, de rester fidèle aux objectifs initiaux.

Comme le stipule Michel Wagner<sup>1268</sup>, ce mouvement de « rassemblement du protestantisme » n'a de sens que s'il aide la FPF à « mieux manifester l'Évangile dans nos actes et nos paroles au milieu de notre peuple et de ceux qui vivent parmi

---

<sup>1267</sup> [www.eglise-protestante-unie.fr](http://www.eglise-protestante-unie.fr), à la date du 20 octobre 2016. Cf. : annexe III.

<sup>1268</sup> Michel Wagner, Rapport « Choisir la vie », Actes AG FPF La Rochelle, 11-13 novembre 1983, p. 121.

nous. Il écrit sous le titre *l'Élargissement de la Fédération Protestante*<sup>1269</sup> : « Les adhésions et nouvelles demandes d'adhésion de communautés issues de la mouvance « évangélique » ont suscité parmi nous un débat réel dont nous mesurons et les promesses et les difficultés. » [...] « Tout en se réjouissant de cet élargissement, l'Assemblée (de La Rochelle 1983) s'est interrogée sur la signification réelle de l'accueil de communautés très localisées. La régionalisation de la Fédération, et la vérification sur le terrain de la réalité du pacte fédératif lui sont apparues comme indispensables pour accompagner ce mouvement et lui donner une réalité. » [...] « Il a été enfin fortement rappelé que ce mouvement de « rassemblement du protestantisme » n'avait de sens que s'il nous aidait à mieux manifester l'Évangile dans nos actes et nos paroles au milieu de notre peuple et de ceux qui vivent parmi nous. Il ne s'agit pas de perdre en « intensité » ce que nous gagnerions en « extension ».

### Chapitre 3 : DES COMMUNAUTÉS PROTESTANTES

Accueil, prière et vie communautaire sont les traits communs des Communautés protestantes membres du Département des Communautés de la Fédération Protestante de France. La plupart d'entre elles disposent en outre d'une règle propre à chaque communauté, souvent inspirée de la règle dite « des Veilleurs » ainsi formulée : « Prie et travaille pour qu'il règne. Que dans ta journée, labeur et repos soient vivifiés par la Parole de Dieu. Maintiens, en tout, le silence intérieur pour qu'il règne. Pénètre-toi de l'esprit des béatitudes : joie, simplicité, miséricorde. » Concernant cette règle, nous devons à Frère Charles-Eugène, de Taizé, les précisions suivantes, ceci ayant fait l'objet d'un échange épistolaire en date du 17 décembre 2017 : « Ce texte n'a pas été rédigé par Wilfred Monod mais par Frère Roger. Celui-ci a repris de Wilfred Monod seulement les trois mots *joie, simplicité, miséricorde*, comme résumé des béatitudes, et il les a insérés dans la dernière des brèves règles qu'il avait déjà écrites. C'est ce qu'il explique dans ses notes

---

<sup>1269</sup> *Idem* §2, p.121.



explicatives de 1941 : *Pour nous solidariser avec les Veilleurs, nous avons remanié notre dernière règle dont l'inspiration était déjà toute franciscaine, et nous sommes allés jusqu'à employer leurs expressions mêmes, avec l'espoir de nous rattacher sur un point à une tradition très neuve certes, mais qui est une réponse à un des besoins présents de l'Eglise.* Quand il dit *leurs expressions*, il se réfère aux trois mots *joie, simplicité, miséricorde* et au fait que ces trois mots sont présentés comme résumé des béatitudes. Sa règle primitive était : *pénètre-toi de l'esprit de miséricorde et de joie de l'Evangile.*<sup>1270</sup> Roger Schutz commentera lui-même cette règle, dans la publication d'une petite brochure<sup>1271</sup> parue à Lyon en 1941.

#### A. L'histoire :

Ces communautés sont apparues pour les premières d'entre elles vers le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, dans le contexte d'une forte expansion du Protestantisme et d'un besoin de spiritualité renouvelée. Le mouvement s'est poursuivi et confirmé au 20<sup>ème</sup> siècle. Des fondateurs ont associé leur nom à ces communautés, le pasteur Haerter à Strasbourg, Caroline Malvesin à Versailles (diaconesses de Reuilly), Antoinette Butte à Saint-Etienne-du-Grès (communauté de Pomeyrol).



Photo : Communauté de Pomeyrol. Antoinette Butte (à gauche), sœurs de Pomeyrol et un équipier (1958).

---

<sup>1270</sup> Frère Charles-Eugène ajoute : « C'est en juillet 1953 que, lors d'une visite à Taizé, le pasteur Grosjean, successeur de Wilfred Monod découvre ce texte. Il le présente à ses lecteurs dans le numéro d'octobre 1953 de « Veillez », et c'est ensuite que les Veilleurs l'adoptent comme règle. Beaucoup de veilleurs actuels ignorent cette origine de la règle dont ils vivent. » (Ndlr : Et l'attribuent au fondateur de la Fraternité spirituelle des veilleurs créée en 1923, le pasteur Wilfred Monod.) Cf : notes de Frère Charles-Eugène du 17 décembre 2017.

<sup>1271</sup> Ce document est intitulé *Notes explicatives*, Lyon, 1941.

Les communautés furent initialement associées à des œuvres de santé protestantes et le ministère des sœurs - appelées *diaconesses*<sup>1272</sup> - était lié aux soins infirmiers. Plusieurs communautés importantes (Reuilly, Strasbourg) se sont ainsi développées dans l'environnement d'œuvres médicales et sociales importantes, dont le rayonnement demeure aujourd'hui et constitue l'un des signes éminents du témoignage du protestantisme contemporain dans la société française. Depuis 150 ans, le protestantisme a, en effet, renoué avec cette dimension importante de la vie chrétienne. Après avoir été fondées sur une compréhension essentiellement diaconale de la consécration religieuse (les sœurs disposant toutes d'une formation d'infirmière et intervenant dans le cadre hospitalier), les communautés se diversifient depuis les années 1940, se réappropriant de façon résolue les fondements de la vie monastique. Elles accueillent des retraitants, et font droit à une compréhension nouvelle de la vie contemplative. Elles ont pour objectif d'écouter, dire Dieu au quotidien, mettre l'autre debout, vivre la grâce, prier sans cesse.

B. Au sein de la Fédération protestante de France :

On trouve dans les archives de l'Assemblée générale du Protestantisme français à Montpellier 1955 (actes non publiés), une lettre de l'Association des Diaconesses, association reconnue d'utilité publique, lettre datée du 22 mars 1955, signée de G. Lagny, pasteur-directeur, qui transmet le vœu suivant du Comité général de l'Association des diaconesses, vœu adopté en séance le 28 février 1955 et ainsi libellé :

« Le Comité général de l'Association des Diaconesses, réuni le 28 février 1955 à 17h, 95 rue de Reuilly, Paris 12, souhaitant que les liens de l'Association des diaconesses, et plus spécialement de la communauté des Diaconesses qu'elle recouvre (Diaconesses de Reuilly) avec les Eglises Evangéliques de France et l'ensemble du Protestantisme français, soient resserrés et plus clairement affirmés :

- émet le vœu que la Communauté des Diaconesses de Reuilly puisse trouver place parmi les forces du protestantisme français que la Fédération

---

<sup>1272</sup> Le mot apparaît pour la première fois en Romains 16/1.

protestante de France se préoccupe de regrouper, et dont elle se donne mission de coordonner l'action et d'affirmer l'unité ;

- décide qu'une démarche sera faite, en son nom, auprès du Conseil de la fédération protestante de France, afin que celui-ci se saisisse du vœu et le transmette éventuellement ou le fasse transmettre à la prochaine Assemblée quinquennale du Protestantisme français. »

Une impulsion était donnée pour une réflexion sur la place éventuelle des communautés au sein de la FPF. Fin 1960, Le pasteur Maurice Sweeting<sup>1273</sup> fut chargé par le Conseil de la Fédération protestante de France de prendre contact avec les diverses communautés existantes. Plusieurs séances de travail eurent lieu pour définir les contours du regroupement envisagé et définir ses caractères propres. C'est ainsi que le département des recherches communautaires<sup>1274</sup> fut créé officiellement au sein de la Fédération protestante de France en novembre 1963, lors de la 11<sup>ème</sup> Assemblée générale du Protestantisme français réunie à Aix-en-Provence. Des figures importantes du protestantisme y sont associées, tels Roger Schutz (prieur de Taizé), Sœur Antoinette Butte (Pomeyrol), Sœur Viviane Roulet (Reuilly) et des liens étroits structurent les relations entre ces communautés, comme ceux qui unissent déjà la communauté des frères de Taizé (Bourgogne) et la communauté des sœurs de Grandchamp (Suisse).

Taizé quittera l'horizon de la Fédération protestante de France dans les années 1972 à 1974 tout en maintenant un lien fraternel. A la même époque naissent dans le protestantisme français des communautés ouvertes aux couples (1973-1978). Le département des Communautés s'appellera même pendant un certain temps « département des recherches communautaires » ce qui était bien dans l'esprit du temps. Redevenu « Département des communautés », il s'inscrit aujourd'hui dans un équilibre fécond au sein de la FPF.

Un besoin de spiritualité : Les communautés répondent à un fort besoin de spiritualité parmi nos contemporains. Les repas sont pris en silence et, dans les communautés les plus structurées, les sœurs portent l'habit (bleu à Reuilly, noir à

---

<sup>1273</sup> Auteur de la monographie intitulé « Quelques réflexions sur l'accord eucharistique des Dombes », Istina, 18 (1973).

<sup>1274</sup> Frère Charles-Eugène mentionne que « Taizé tenait beaucoup à cette appellation car le département rassemblait des expériences qui n'étaient pas toutes des "communautés" au sens précis du terme ».

Strasbourg, brun et beige à Pomeyrol). La pratique d'offices réguliers avec une liturgie et un hymnologie propres caractérise ces lieux de vie marqués par l'engagement de chacun ou de chacune sur un mode quasi monastique. Noviciat, silence, prière forment le cadre habituel des communautés engagées pour la plupart dans l'accueil de retraitant(e)s et qui répondent aujourd'hui à l'attente de chrétiens en quête de quiétude et d'une dimension simple et fraternelle de l'existence.

Les vœux sont habituels dans ces milieux : ils portent sur le célibat, la disponibilité et la simplicité de vie. Pourtant, la diversité est aussi l'une des caractéristiques des communautés protestantes avec des communautés plus ou moins pérennes : à côté des communautés féminines résidentes où le vœu de célibat est la règle, on trouve des communautés liées à un lieu mais dont les membres travaillent à l'extérieur (Morija), des communautés de couples (Caulmont<sup>1275</sup>) ou de familles. On trouve aussi des « communions » (Pénouel) et des « Fraternités » constituées comme des sortes de Tiers-ordres, telle la Fraternité spirituelle des Veilleurs à vocation œcuménique, qui rassemble des chrétiens protestants de différentes dénominations, et aussi des chrétiens catholiques et orthodoxes. Celle-ci, réunissant des pasteurs et des laïcs compte, aujourd'hui, plus de trois cents membres qui s'engagent à une prière régulière (trois fois par jours et consécration du vendredi en souvenir de la Passion du Christ).

### C. La reconnaissance de la vie communautaire par les Eglises de la Réforme :

En 1982, Lucas Vischer, ancien membre de la Commission "Foi et Constitution" du C.O.E précisait lors d'une rencontre "Eglises - Communautés" pour la Suisse en avril 1982 :

"Les Eglises sont appelées non pas à tolérer les Communautés mais à chercher ce que Dieu veut leur donner à travers elles. Toute Communauté a une tâche déterminée par un lieu d'existence, inséparable de celle de l'Eglise mais les Communautés ne doivent pas se laisser absorber en perdant leur caractère spécifique. Elles ne peuvent, sans risque, être intégrées et récupérées par l'Institution : elles ont besoin d'un espace libre pour demeurer fidèles à leur vocation."

---

<sup>1275</sup> Installée initialement sur le plateau du Massif central, la communauté est aujourd'hui dispersée.

Il est à noter que, ces dernières années, plusieurs Eglises ont été amenées à reconnaître officiellement la légitimité de l'existence d'une vie communautaire au sein des Eglises de la Réforme<sup>1276</sup>.

L'émergence de ces communautés fut encouragée par quelques hommes d'Eglises influents dont Marc Boegner. Nul doute cependant que la culture protestante se montra néanmoins rétive à cette restauration d'un ordre monastique que Luther avait fortement combattu. La Fédération protestante de France accueillit ces communautés au début des années soixante, leur donnant la légitimité d'un cadre institutionnel.

Lorsque la onzième Assemblée plénière du Protestantisme français<sup>1277</sup> fut réunie à Aix-en-Provence, du 1<sup>er</sup> au 3 Novembre 1963, son thème était « Une Eglise pour le Monde ». Le président Charles Westphal y rappela les vœux émis lors de l'assemblée de Montbéliard en 1960, vœux qui portaient sur l'unité protestante, la modification des statuts et la création de départements. Il s'agissait de « grouper les entreprises protestantes qui l'accepteraient dans des départements afin d'éviter les doubles emplois et les concurrences, et de coordonner les efforts pour un témoignage plus fidèle et plus efficace. »<sup>1278</sup>

Ce point fut développé par le secrétaire général, André Appel, dans son rapport d'activité du Conseil. Il rappela<sup>1279</sup> que plusieurs comités furent constitués, préluant à la création des départements envisagés<sup>1280</sup>.

---

<sup>1276</sup> Dans l'espace européen, on peut noter l'Eglise Anglicane (Conférence de Lambeth), puis l'Eglise Evangélique du Canton de Neuchâtel (1987), l'Eglise Luthérienne d'Allemagne (1988), l'Eglise Luthérienne de Suède (1990), l'Eglise de Norvège ainsi que l'EKD en Allemagne en 1991. L'ECAAL en France, en 1996, reconnaît le Centre Communautaire du Hohrodberg et celui d'Erckartswiller comme "lieux d'Eglise non paroissiaux". (A noter que la communauté d'Erckartswiller a clos ses activités et cédé la place à la Fondation du Sonnenhof). En outre, le CPLR (Comité protestant luthéro-réformé), - devenu la CPLR (*Communion protestante luthéro-réformée*) -, reconnaît en 1998 le ministère propre de la Communauté de Pomeyrol en proposant à l'ERF de lui octroyer globalement, par sa Prieure, une délégation régulière pour la célébration de la Sainte Cène.

<sup>1277</sup> Les « Actes » de cette AG sont publiés dans un numéro commun aux revues *Foi et Education* n°65 ; *Christianisme social* n°1-2 (1964) ; *Foi et Vie* n°6 (1963) ; *Jeunes femmes* n°78 ; *La revue de l'Evangélisation* n°109.

<sup>1278</sup> Actes AG FPF Aix-en-Provence 1963, p.32.

<sup>1279</sup> *Idem*, p.57.

<sup>1280</sup> Diaconie, Evangélisation, Information, Jeunesse, Mouvements d'études et de recherches, Recherche communautaire et Relations extérieures. A noter que le département « Evangélisation » ne verra jamais le jour.

Les délégués présents à cette assemblée entendirent également les rapports des Groupes de travail constitués à cet effet<sup>1281</sup>, dont celui intitulé « Vie Communautaire ».

Le rapport<sup>1282</sup> fut suivi d'une décision de l'AG FPF sous la forme suivante : « L'Assemblée sur proposition du groupe de travail "Vie communautaire" demande la création d'un Département de Recherche communautaire, et recommande au Conseil de la fédération la ratification des statuts déjà adoptés par celui-ci, sous réserve de la modification suivante : II. Ce Département comprend actuellement : a) des communautés..., etc. ; b) des familles spirituelles..., etc. Il exprime sa volonté de demeurer ouvert, dans l'avenir, à des groupes appelés à réaliser sous d'autres formes une vie communautaire. » Suivent les statuts du département de Recherche communautaire<sup>1283</sup>.

La création de ce département fut néanmoins précédée de multiples contacts, comme le mentionnera quatre ans plus tard à Colmar Frère Robert Giscard, de Taizé, en sa qualité de secrétaire exécutif du département. Le rapport commence par un retour en arrière sur les origines<sup>1284</sup> sous la forme suivante : « S'il existe en droit depuis la précédente Assemblée<sup>1285</sup>, son activité de fait est bien antérieure : quatre colloques préparatoires en 1961-62, avaient inauguré le dialogue entre représentants des communautés et des Eglises et abouti à la rédaction des statuts<sup>1286</sup>. Puis ce furent quatre sessions du comité en 1962-63, avant la ratification d'Aix<sup>1287</sup>.

Robert Giscard évoque le partage d'expériences, l'utilité de faire meilleure connaissance, et note le premier objectif assigné par les statuts du Département qui consiste à « entretenir entre les membres du Département une émulation et une

---

<sup>1281</sup> Rapports des groupes de travail et statuts des départements, Actes AG FPF Aix-en-Provence, 1963, pp.75-97.

<sup>1282</sup> *Idem*, pp.89-91.

<sup>1283</sup> Les divers rapports mentionnent l'intitulé de ce département soit au singulier (*de recherche communautaire*) soit au pluriel (*des recherches communautaires*).

<sup>1284</sup> Recherches communautaires *in* rapport de gestion 1963-1966 pour la XI<sup>e</sup> AG FPF, Colmar, 1966, p.105.

<sup>1285</sup> Aix-en-Provence, 1963.

<sup>1286</sup> De mars 61 à Février 62, comme suite à l'Assemblée de Montbéliard, 4 colloques préparatoires avaient inauguré le dialogue entre représentants des Eglises et des communautés, pour aboutir à la rédaction des statuts du futur département. Cf : p.98, *in* Rapport relatif au département des recherches communautaires, Frère Robert Giscard, AG FPF de Grenoble 1969.

<sup>1287</sup> De mai 1962 à octobre 1963, le département a fonctionné régulièrement avant même la ratification de l'Assemblée d'Aix, avec quatre sessions : a) mai 62 (Taizé) : *tour d'horizon des Communautés, Répertoire des thèmes à étudier*, b) novembre 62 (Strasbourg) *les disciplines spirituelles*, c) mai 63 (Taizé), *Problèmes de l'autorité* ; d) octobre 63 (Paris) *Préparation de l'AG d'Aix-en-Provence*. Cf : rapport de frère Robert, Actes AG FPF Grenoble 1969, pp.98-99.

entraide spirituelles qui les fortifient dans leur vocation commune, leurs engagements spécifiques, leur vie de prière et de retraite. »<sup>1288</sup> Il écrit : « ajoutons de ce fait que ce département n'a eu aucune difficulté à trouver son unité, son « centre de gravité » et d'équilibre », puisque précisément l'identité de vocation des Communautés, dans leurs diversités légitimes, s'est trouvée largement confirmée par ces échanges. »<sup>1289</sup> Il s'agit en effet de maintenir et développer un mouvement d'échange entre ces communautés et l'ensemble du corps de l'Eglise.

Un comité organise les rencontres du département fonctionnant comme groupe de travail<sup>1290</sup>. Il se réunit deux fois par an pour de courtes sessions, de deux ou trois jours, dans l'une des Communautés appartenant au Département, « de façon à connaître et à partager, à cette occasion, la vie propre de chacune d'elles, et en particulier la vie de prière. »<sup>1291</sup> Le département travaille de façon assidue ainsi qu'en témoignent les thèmes abordés lors des sessions<sup>1292</sup>.

A l'AG FPF de Grenoble 1969, Frère Robert Giscard ajoute<sup>1293</sup> que la nouveauté réside dans la poursuite de l'élargissement de la collaboration entre les communautés. Il mentionne<sup>1294</sup> que les sessions réunissent vingt à trente personnes, soit une douzaine de membres des Communautés appartenant au Département, ainsi que quatre ou cinq représentants de Communautés ou familles spirituelles associées à l'activité du département bien que n'adhérant pas à la Fédération. Ce sont notamment les Communautés de Grandchamp et Saint-Loup, dès avant l'AG de

---

<sup>1288</sup> Actes AG FPF Colmar 1967, p.105.

<sup>1289</sup> *Idem*, p.106.

<sup>1290</sup> Il comprend actuellement 12 membres : 5 représentants des Communautés de diaconesses (3 sœurs supérieures, 2 pasteurs), 1 sœur de *Pomeyrol*, 2 frères de *Taizé*, 2 représentants des « *Familles spirituelles* » (1 des « Foyers d'unité », 1 de la « *Michaelsbruderschaft* ») et 2 représentants des Eglises nommés par le Conseil de la *Fédération* (Mme S. Duflo et le professeur Michel Bouttier). R. Giscard ajoute qu'en fait le comité s'élargit bien souvent : a) par la présence en surnombre d'autres membres de telle ou telle communauté, b) par la participation d'invités étrangers de langue française ; il cite ici la Communauté de Grandchamp dont plusieurs sœurs vivent en fraternité en France et plus récemment depuis octobre 1965, le Diaconesses de Saint-Loup) c) par la collaboration occasionnelle de membres des Eglises.

<sup>1291</sup> Rapport Robert Giscard, p.107.

<sup>1292</sup> « Dissémination et communautés, baptêmes et vœux » (*celui-ci décliné en trois contributions : Signification de l'acte de consécration par le Pasteur Lagny ; Baptême et vœux monastiques par Frère Pierre-Yves ; Baptême-consécration et ordination par le Professeur Bouttier*) ou encore le texte d'accord intitulé « Profession (consécration) et ordination ». D'autres thèmes furent également abordés (La pauvreté, introduction de Frère Michel et du Pasteur Lagny ; Liberté et règle, introduction de Frère Pierre-Yves).

<sup>1293</sup> Rapport sur l'activité du Département des Recherches Communautaires, *in* Rapport de gestion 1966-1969 pour la XIIIe AG FPF Grenoble, 8-11 novembre 1969, p.94-101- Frère Robert renvoie en introduction au rapport précédent (Colmar 1966) pour tout ce qui concerne les objectifs et la méthode de travail.

<sup>1294</sup> *Idem*, p.94.

Colmar, ou encore « l'Union de Prières » de Charmes depuis mai 1967. Les sujets étudiés renvoient à la vocation spécifique des communautés : ressourcement spirituel, diversité et unité, autorité et unité.

Deux sessions importantes ont réuni les représentants des communautés protestantes :

- Celle de Taizé, session élargie qui s'est tenue les 29,30 et 31 mai 1967 où les participants se confrontèrent au vœu de Colmar qui avait estimé que décidé (p95) que « les recherches du Département concernent la vie de tout l'Eglise et doivent être poursuivies en collaboration étroite et régulière avec les communautés locales. »<sup>1295</sup>
- La session intercommunautaire des 18 ,19 et 20 novembre 1968, qui se tint à Strasbourg, fit droit au souhait d'ouverture à l'international des communautés et à celui « d'une confrontation avec des expériences de vie communautaire religieuse d'autres pays et d'autres confessions de vie communautaire. »<sup>1296</sup>

C'est un bilan très positif qui sanctionne le travail de réflexion des communautés que réunit ce département. Les membres reconnaissent ainsi :

- les fruits évidents dans le domaine de l'aide mutuelle entre ses membres ;
- la collaboration croissante avec les Eglises et les autres Départements ;

A Grenoble, le département des Recherches communautaires estime avoir ouvert une étape du chemin tracé à l'origine, même si des progrès restent à faire quant à une participation plus active des communautés paroissiales.

Dans le contexte turbulent de la fin des années soixante, des interrogations apparaissent néanmoins quant au devenir du département. Celles-ci sont suffisamment explicites pour que nous les mentionnions. « Le moment ne serait-il

---

<sup>1295</sup> *Idem*, p.95 et 96. Lors de cette session étaient associés les deux départements (Etudes et recherches d'une part, et Recherches communautaires, d'autre part), des délégués de l'ECAAL et de l'ERAL et deux pasteurs ERF à titre personnel. Les questions de *l'autorité* et de *l'unité* y ont suscité, rapporte Frère Robert, les débats les plus animés. « Aux deux exposés introductifs de frère Pierre-Yves Emery (*les groupes dans une communauté telle que Taizé*) et du pasteur Paul Lacroix (*Les groupes et la communauté chrétienne dans le monde nouveau d'un Grand Ensemble*), s'ajoutaient plusieurs communications : Melle Denise Duboscq (Equipes de la Cimade), Sœur Renée (Fraternité de Reuilly dans le Grand Ensemble du Haut-du-Lièvre), Mme Lichtenberger (Equipe diaconale de Lyon).

<sup>1296</sup> *Idem*, p.97. Cette session fut une réussite, avec la collaboration de deux sœurs de Darmstadt (*Marienschwesternschaft*) et du P. Cyrille Argenti (Marseille), moine orthodoxe grec. Outre les questions communes à l'ensemble de la Fédération (Eglise 66-69, Union des Eglises évangéliques, etc.) le thème de cette confrontation fraternelle était « Le ressourcement spirituel dans la vie de l'Eglise et la contribution des Communautés religieuses »



pas venu de remettre en question l'existence même de ce département ?<sup>1297</sup> » écrit Frère Robert Giscard, qui évoque la possibilité que les communautés se répartissent dans d'autres départements. Il évoque encore l'évolution possible de ce Département sous la forme d'un double élargissement<sup>1298</sup>. Il mentionne que « ces deux questions ont été examinées d'abord par le Conseil de la Fédération le 22 juin 1969, puis par le Comité du Département de Recherches communautaires le lendemain même<sup>1299</sup>. » La fusion du Département dans un autre ensemble a été jugée unanimement inopportune. De part et d'autre, on s'accorde à penser que ce qui s'est fait jusqu'ici est important et doit se poursuivre. Une troisième voie pour l'avenir a été suggérée par certains : « Si le Département comme tel doit incontestablement subsister, ne pourrait-il cependant trouver un mode d'existence différent pendant deux ou trois ans, à titre d'expérience ? Ne pourrait-il pas collaborer régulièrement avec divers autres départements, surtout par délégation de certains de ses membres pour étude de certains sujets déterminés. » Le département se montrera attentif à toute proposition. La question posée renvoie à la communication interne à la FPF, à la complexité de sa structure.

Lors de l'AG FPF de Caen en 1972, Frère Max Thurian, de Taizé, est élu au Conseil de la FPF au titre des Recherches communautaires, conformément aux statuts de la Fédération (titre II, Art.46) selon lesquels le Conseil est composé des représentants désignés par les 6 Eglises membres<sup>1300</sup> et des représentants des Mouvements, Œuvres et Institutions présentés par les 6 Départements, dont le nombre ne doit pas dépasser le tiers des délégués d'Eglise<sup>1301</sup>. A la même assemblée, le pasteur Albert Nicolas, secrétaire général FPF constate que « les départements se sentent à l'étroit dans leurs limites sociologiques ou fonctionnelles »<sup>1302</sup>. A l'intérieur du département des recherches communautaires, la Communauté de Taizé illustre précisément ce

---

<sup>1297</sup> § II.3 du rapport relatif au Département des Recherches communautaires, Actes AG FPF Grenoble 1969, p.100.

<sup>1298</sup> Par des collaborations avec des communautés d'autres pays ou d'autres confessions, d'une part ou par la participation de communautés paroissiales ou de mouvements communautaires de types nouveau, d'autre part.

<sup>1299</sup> Rapport, p.100.

<sup>1300</sup> Elles sont alors 30. Cf. : Chapitre « Décisions », Actes AG FPF Caen, 10-12 novembre 1972, p.87.

<sup>1301</sup> Soit 10, à l'AG FPF de Caen. Il est élu aux côtés de MM. Jacques Chauvin et Daniel Galland (DECAUMA), M. Jacques terme (Information), MM. Théo Mary et Jean Tartier (Jeunesse), MM. Maurice Pont et Michel Wagner (Relations extérieures), MM. Roger Grossi et Paul Weber (Service et Entraide).

<sup>1302</sup> Rapport de gestion du pasteur A. Nicolas, secrétaire général, Actes AG FPF Caen, 10-12 novembre 1972, p.49. L'AG a pour thème : Notre espérance et ses engagements.

sentiment. Trois ans plus tard, lors des élections qui interviennent lors de l'AG FPF de Paris 1975, Sœur Myriam<sup>1303</sup>, de la Communauté des Diaconesses de Reuilly succède à Max Thurian<sup>1304</sup>.

L'Assemblée générale de La Grande Motte, qui se tient du 16 au 18 mars 1979, est une assemblée de clarification interne et de consolidation institutionnelle. Ainsi l'a souhaitée le président Jacques Maury. Plusieurs groupes de travail sont constitués. Le document préparatoire intitulé « grille de lecture<sup>1305</sup> pour le groupe 3 » et portant le titre *Vie Communautaire* est de la plume de Sœur Myriam. Celle-ci mentionne que « lors de sa session de septembre 1978, le Conseil de la FPF a eu l'occasion d'entendre des représentants du Département de Recherche communautaire, de prendre acte du phénomène communautaire dans sa diversité.<sup>1306</sup>» Le département rassemble alors : - La Communauté des diaconesses de Reuilly ; -La Communauté des diaconesses, rue Ste Elisabeth, Strasbourg ; - Les diaconesses de Béthesda, Strasbourg ; -Les diaconesses du Neuenberg, Ingwiller ; -La Communauté de Pomeyrol ; La Communauté de Caulmont ; La Confrérie Saint-Michel ; L'Union de Prière de Charmes. Une communauté manque désormais, celle de Taizé.

Certes, le département continue à se réunir une fois par an dans l'une de ces communautés, une année pour une session de travail, l'année suivante en invitant plus largement des personnes, des groupes ou des communautés intéressées.

Lors de cette même séance de septembre 1978, le Conseil de la Fédération a eu l'occasion de poser un très grand nombre de questions<sup>1307</sup> : « Le peuple de l'Eglise est-il aidé par les communautés à témoigner de sa foi ? En quoi les communautés interpellent-elles nos paroisses, notre style de vie ? Qu'est-ce que l'Eglise attend des communautés, etc. ? »

Sœur Myriam estime que « les Communautés de diaconesses, l'Union de Prières, puis les Fondations ont reçu la grâce de ne pas rompre avec les Eglises (mais) qu'il convient donc, sans plus tarder, d'écouter cette multiplicité d'expériences qui constitue (désormais) le protestantisme. [...] Un monachisme protestant ne saurait

---

<sup>1303</sup> Sœur Myriam fut prieure de la Communauté des diaconesses de Reuilly, dont elle écrivit la règle, de 1974 à 1996. Née en 1925, Elle est décédée le 30 octobre 2010. Elle fut consacrée par la Communauté de Reuilly le 6 novembre 1949. Elle siégea au Conseil de la FPF de 1975 à 1995.

<sup>1304</sup> Actes AG FPF Paris 1975, in § Décisions, élections au Conseil de la FPF, p.153.

<sup>1305</sup> Actes XVIe AG FPF, La grande Motte, 16-18 mars 1979, pp.51-61.

<sup>1306</sup> *Idem*, p.59.

<sup>1307</sup> Rapport de Sœur Myriam, Actes AG FPF La Grande Motte 16-18 mars 1979, p.60.

se couper des grandes affirmations de la Réforme : la Foi, l'Écriture, la Gloire de Dieu seul, une Réforme "en marche". [...] Il faut, réclame-t-elle, que ces grandes affirmations soient prises aujourd'hui plus au sérieux dans l'Esprit Saint. »<sup>1308</sup> L'interpellation de Sœur Myriam résonne comme une double mise en garde, d'une part envers les communautés qui seraient tentées de rompre avec l'héritage de la Réforme, et d'autre part envers l'institution fédérative invitée à porter une attention plus grande aux communautés religieuses protestantes. A l'assemblée générale de la Grande Motte, le groupe 3, dont le rapporteur est le pasteur Werner Jurgensen (ECAAL), est présidé par M. Yvon Charles, du Centre Evangélique Missionnaire de Bretagne<sup>1309</sup>. Le groupe constate que le développement de la dynamique communautaire qui touche les jeunes comme les adultes est dû, en partie au moins, à « un besoin lié à l'angoisse de vivre <sup>1310</sup>» et que se pose la question des modalités d'accompagnement de ces communautés émergentes. Celles-ci sont, pour les Eglises, des lieux de ressourcement, des cellules « pilotes » et une interpellation spirituelle. Elles contribuent en outre à mettre en valeur la dimension hymnologique et renouveler des formes culturelles qui ne sont plus comprises.

A la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale réunie à La Rochelle, le département<sup>1311</sup> s'est agrandi avec l'arrivée du Centre de Gagnières, du Centre Evangélique de Vannes et du Centre Evangélique de Bretagne sis à Carhaix<sup>1312</sup>. C'est un lieu de partage, de parole et de recherche spirituelle. Le département, parcouru de questions, se demande notamment quelle est la place des communautés dans l'Eglise, où elles se situent dans la réflexion sur les ministères, quand des théologiens s'intéresseront-ils réellement à la vie religieuse dans les Eglises de la Réforme ?

Frères et sœurs de ces communautés se demandent « comment leurs vies communautaires et leurs engagements spécifiques, leurs recherches à des niveaux multiples, leur vie de prière commune participent-ils à la communication et à l'éveil

---

<sup>1308</sup> *Idem*, p.61.

<sup>1309</sup> Le CEMB a son siège à Plounévezel, Carhaix (Finistère).

<sup>1310</sup> Rapport du groupe 3, Actes AG FPF La Grande Motte, 16-18 mars 1979, p.121.

<sup>1311</sup> La Fédération protestante de France, un lieu de vie et de recherches communautaires, pp.57-60, in Actes XVII<sup>e</sup> AG FPF La Rochelle 1983, rapport du SG Pierre Chrétien. Cf : §5.1. Département de recherches Communautaires (D.R.C.).

<sup>1312</sup> XVII<sup>e</sup> AG FPF La Rochelle, p.58.

toujours essentiel d'une spiritualité et d'une parole pour notre temps ? »<sup>1313</sup>

Lors de la même AG de La Rochelle réunie sous le thème : choisir la vie, l'humanité à la croisée des chemins, un point est consacré à la Communauté de Taizé<sup>1314</sup>. Ce point, rédigé sans doute avec soin par Jacques Maury et Pierre Chrétien, évoque la convocation de Frère Roger à la FPF et l'étape nouvelle dont les deux parties ont convenu. Nous y reviendrons plus loin. Les tensions, les incompréhensions du protestantisme à l'égard de Taizé n'apparaîtront jamais dans les rapports du Département de Recherche communautaire. La lecture de ces rapports révèle, sans nul doute, la très forte solidarité qui unit les communautés entre elles, en quelque sorte leur solidarité de destin. Taizé, par son dynamisme, par son ouverture à la jeunesse à l'heure où les Eglises protestantes se vident, par son insolent pari œcuménique, par ses liens multiples et féconds avec les autres communautés notamment celles de Grandchamp et Pomeyrol, a ouvert une brèche qui force l'estime.

A l'AG FPF de Strasbourg 1987, le rapport<sup>1315</sup> du département de recherche communautaire, présenté par Sœur Myriam, de Reuilly, précise<sup>1316</sup> que « ses représentants totalisent déjà à eux seuls environ 100 personnes dont les axes de vie diffèrent les uns des autres (Vie communautaire plus ou moins intégrale, économie partagée totalement ou selon d'autres modalités, rythme de travail et de prière également etc.) » En outre, plusieurs parmi ces communautés sont des lieux de rencontre, d'accueil, voire de formation plus ou moins centrés sur la jeunesse. D'autres sont engagés de façon très forte dans l'évangélisation, le service social ou le travail paroissial. Enfin il apparaît chez beaucoup un souci profond du service et de l'unité des Eglises. Le département accueille, accompagne ou découvre les nombreuses communautés qui jaillissent à cette époque en France avec lesquelles se nouent dialogue et intérêt mutuel.

Entre les deux assemblées générales, celle de La Rochelle 1983 et celle de Strasbourg (1987), les thèmes suivants ont été abordés : a) en 1984, à la Communauté de Lille : « Les générations dans la Communauté » ; b) en 1985, au centre de Gagnières : « La Communauté, lieu de guérison ? » ; c) en 1986 à la

---

<sup>1313</sup> *Idem*, p.57.

<sup>1314</sup> Rapport de gestion, §.9.2, p.80.

<sup>1315</sup> Cf.§5.2. Département de Recherche Communautaire, Rapport de gestion, Deuxième partie, Actes XVIIIe AG FPF Strasbourg 1987, pp.124-125.

<sup>1316</sup> Rapport du Département de recherche communautaire, Actes AG FPF Strasbourg 1987, p.125.

Communauté de Caulmont : « Présence, insertion des enfants dans les communautés où vivent des couples ; structures de responsabilité dans les communautés » ; en 1987, à la Communauté d'Erckartswiller : « Recherche sur l'esprit de pauvreté et l'économie dans nos communautés. »

Notre recherche s'achèvera, comme il convient dans ce travail, avec l'AG FPF de Lille 1991, en prenant en compte les années 1987, 1988, 1989 qui nous apparaissent importantes. Sœur Myriam, adossée à la Communauté des diaconesses de Reuilly à Versailles, présente l'aventure communautaire très positivement. La présidente du département écrit en introduction<sup>1317</sup> que : « La marche de ce Département continue dans un dynamisme plein de promesses. » [...] Le département est « plutôt un objectif de rapprochement, de communication, d'accueil de "lieux communautaires diversifiés" qui désirent participer aux échanges, aux questionnements, voire aux difficultés que signifie toujours une vie commune. » Elle souligne des accents théologiques variés et des pratiques très diverses. Et qu'il s'agit « d'ouvrir le cercle que constitue le noyau des membres participants de la FPF. » Il s'agit aussi de répondre à une question posée par Jacques Stewart à savoir « comment communiquer à la FPF et au-delà d'elle-même, nos travaux<sup>1318</sup> pour que circule ce qui apparaît spécifique du fait communautaire. »<sup>1319</sup> Le Département réunit une quarantaine de personnes, se réunit à tour de rôle dans chacune des communautés, « en accueille les modes de vie et de prière. » Les sujets abordés sont multiples et cohérents : on y parle de la vocation comme libre choix, des enfants dans les communautés formées de couples et de célibataires, de la méditation de l'Écriture, de la mise en commun des biens, du rôle des communautés dans l'Église, etc.

La vitalité des communautés que le département coordonne, sera l'un des éléments saillants du renouveau du protestantisme au vingtième siècle, et le témoin d'une mutation qui n'est pas encore achevée.

---

<sup>1317</sup> Département des Recherches communautaires, rapport de Sœur Myriam, in Actes XIXe AG FPF, « Grace sans frontières », Lille, 1-3 novembre 1991, §.7.3., p.162.

<sup>1318</sup> Il s'agit des analyses et des réflexions développées au sein de chaque Communauté ainsi qu'au D.R.C.

<sup>1319</sup> *Idem*, p.162.

#### D. La singularité d'une communauté : Taizé.

Dans les Actes de la XVII<sup>e</sup> AG FPF de la Rochelle, 11-13 novembre 1983, réunie sous le thème : « Choisir la vie, l'humanité à la croisée des chemins », et précisément dans le rapport de gestion présenté par le secrétaire général Pierre Chrétien, un paragraphe entier<sup>1320</sup> est consacré à « La Communauté de Taizé », dans le chapitre intitulé « La mouvance protestante<sup>1321</sup> ». On peut lire : « Dans ce qu'on pourrait encore appeler la mouvance protestante, une place doit être faite à la Communauté de Taizé. Le Conseil de la FPF, poursuivant l'initiative prise en 1978, a souhaité recevoir Frère Roger, prieur de la Communauté de Taizé, lui-même accompagné de plusieurs frères, pour un entretien autour des cinq questions suivantes :

- caractère œcuménique de la Communauté de Taizé et signification pour les frères pasteurs de leur inscription au rôle de l'E.R.F.
- comment concilier « l'héritage réformé et la foi de l'Eglise romaine » ?
- que signifie la référence fréquente de frère Roger au « pasteur universel » ?
- rôle de la prédication et de l'eucharistie dans la vie de la Communauté.
- quel type d'Eglise se prépare à travers le Concile des jeunes ? »

Et le texte se poursuit ainsi : « Si l'on voulait retracer l'histoire des relations de la FPF avec la Communauté, on constaterait des phases différentes, depuis la participation de la Communauté au Conseil de la FPF jusqu'à son retrait, correspondant en fait au développement œcuménique de la Communauté qui compte aussi des frères catholiques et orthodoxes. Dans ces conditions, malgré l'origine protestante de la Communauté, comment demeurer membre d'une structure trop marquée sur le plan ecclésial, eu égard aux frères non protestants ?

« De sorte que la Communauté de Taizé a des frères dans différentes structures de la FPF, comme la commission Justice et Aumônerie des prisons, la commission d'Hymnologie et le Forum des relations œcuméniques, mais en raison de son caractère œcuménique il n'est pas possible que cette communauté soit à part entière membre de la FPF.

---

<sup>1320</sup> §9.2, Actes 17<sup>e</sup> AG FPF La Rochelle, 11-13 novembre 1983, page 80.

<sup>1321</sup> En §9.1., celui-ci traite du « Troisième protestantisme – sondage IFOP » qui fait apparaître un nombre important de sympathisants du protestantisme, hors institution.

« Tout en reconnaissant la place importante et particulière que tient en France et à l'extérieur la Communauté de Taizé, de part et d'autre il a été convenu que devrait se poursuivre un dialogue qui ne soit pas forcément d'ordre institutionnel. » Cette phrase est un constat de désaccord<sup>1322</sup>. La FPF et Taizé prennent acte de la distance qui les sépare. Mais comment en est-on arrivé là ?

Dans sa contribution sur le cheminement œcuménique du protestantisme français, Michel Freychet rappelle<sup>1323</sup> que la Communauté de Taizé a été fondée en 1940 sous l'inspiration du jeune pasteur Roger Schutz, devenu frère Roger. Il y évoque les doutes et les soupçons qui jalonnèrent les relations entre le protestantisme et Taizé, mais aussi le soutien de Marc Boegner à ce « haut-lieu du protestantisme français et international »<sup>1324</sup> mentionnant que la Communauté de Taizé est « une prophétie de l'unité restaurée »<sup>1325</sup>.

Les contacts avec la Fédération protestante de France sont anciens. Ainsi, Marc Boegner préface-t-il, dès 1953, un ouvrage de frère Max Thurian que beaucoup considèrent comme *le théologien* de Taizé. Max Thurian, frère de Taizé, écrit un livre intitulé « La Confession » qui sera préfacé<sup>1326</sup> par Marc Boegner, alors président de la Fédération protestante de France. Ce livre paraît aux Editions Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1953. Le livre est dédié à Roger Schutz, prieur de Taizé « qui m'a formé au ministère de la cure d'âme. » Dans cet ouvrage, Max Thurian défend le principe de la confession auriculaire (et du pouvoir des clés, du prêtre qui donne l'absolution) en faisant remarquer que cela a été maintenu à la fois par Luther et par Calvin. Il dit donc s'inscrire en fidélité par rapport à l'enseignement de la Réforme. Ce livre est, me semble-t-il, la première étape sur le chemin de sa conversion au

---

<sup>1322</sup> Frère Charles-Eugène, de Taizé, modère ce point de vue. Il écrit : « Oui et non. Car le texte se termine quand même par la phrase : "De part et d'autre, il a été convenu que devrait se poursuivre un dialogue qui ne soit pas forcément d'ordre institutionnel". De fait, ajoute-t-il, à cause des relations personnelles qui existaient depuis longtemps, qui étaient parfois des amitiés, le dialogue n'a jamais été rompu, même s'il était parfois tendu. » Cf : notes de Frère Charles-Eugène du 17 décembre 2017, p.1.

<sup>1323</sup> Michel Freychet, « Le cheminement œcuménique du protestantisme français », *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*. N°23, Paris, 1989.

<sup>1324</sup> Marc Boegner, *L'exigence œcuménique, souvenirs et perspectives*, Paris, Albin Michel, 1968, p.325.

<sup>1325</sup> *Idem.* p.217 et 325.

<sup>1326</sup> Max Thurian, *La Confession*, Préface de Marc Boegner, pp.7- 11.

catholicisme qui aboutira à son ordination à Naples le 3 mai 1987<sup>1327</sup>. Marc Boegner, dans cette préface, écrit : « Il faut être reconnaissant à M. le pasteur Max Thurian de poser, par les pages qui suivent, le problème de la confession devant les protestants français. »<sup>1328</sup> Marc Boegner invite les protestants à réfléchir, à la lumière du livre de Max Thurian, à ce sujet. Il ajoute que désormais les protestants « ne seront plus libres de méconnaître qu'il y a là un problème de pensée et de vie chrétienne dont la solution doit être courageusement recherchée. » Remarque étonnante de la part d'un réformé, et qui pose le problème du magistère de l'Eglise et la question du sacrement correspondant, qu'on appelle aujourd'hui dans l'église catholique « le sacrement de réconciliation ». Les protestants connaissent la « cure d'âme » qui est écoute et accompagnement, et qui suppose de la part des ministres l'engagement de secret professionnel. Ils sont moins à l'aise avec la notion de confession qui suppose *ou non* l'absolution de la part du prêtre. Si Dieu seul a le pouvoir de pardonner, le pasteur, qui n'est pas un intermédiaire du divin, n'est pas qualifié pour se substituer à Lui ! Avec intelligence et habileté, et sur le terrain de la pastorale, Max Thurian accuse le protestantisme de ne pas être fidèle à sa propre tradition.

Marc Boegner ne tarira pas d'éloges sur la communauté et exprimera sa conviction que le Protestantisme a beaucoup à gagner à reconnaître l'originalité de Taizé et son apport au protestantisme. Ainsi, Marc Boegner écrit-il<sup>1329</sup> : « C'est à Taizé que je désire maintenant conduire mes lecteurs. Je ne puis en parler sans me dire que Dieu a accordé une grande grâce au protestantisme français – et pas seulement à celui-ci- en inspirant, dès 1940, au jeune pasteur Roger Schutz la fondation de la communauté de Taizé. Lorsqu'a été commémoré en 1965, le vingt-cinquième anniversaire de cet événement, je me suis souvenu des critiques, des railleries, des suspicions qui ont longtemps entouré les frères de Taizé. Une lamentable mauvaise foi s'est trop souvent mêlée aux étonnements compréhensibles, aux inquiétudes légitimes suscitées par cette restauration, dans le protestantisme, de la vie monacale avec ses vœux de pauvreté, de célibat et d'obéissance. Il est certain que, devant la

---

<sup>1327</sup> Je maintiens cette assertion quoiqu'elle soit discutée par Frère Charles-Eugène, de Taizé. Celui-ci écrit en effet : « On ne peut pas dire cela. Les autres frères de Taizé d'origine protestante adhéraient tout-à-fait à la théologie sacramentelle exprimée par Frère Max et n'ont pas fait de conversion au catholicisme pour autant. La conversion de Frère Max, vers la fin de sa vie, demeure un point douloureux de l'histoire de Taizé, elle n'est pas liée à sa théologie sacramentelle mais à d'autres facteurs plus personnels. » Cf : notes de Frère Charles-Eugène du 17 décembre 2017, p.1.

<sup>1328</sup> Max Thurian, *op.cit.* p.8.

<sup>1329</sup> Marc Boegner, *L'exigence œcuménique, souvenirs et perspectives*, Paris, Albin Michel, p.216-217.



tradition de la Réforme, solidement établie depuis Luther, il fallait une grande hardiesse, et sans doute un grand courage, pour remonter au-delà du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'aux sources du monachisme, reconnaissant ainsi que la Réforme s'est détournée, d'une source féconde de richesses spirituelles. »

Marc Boegner s'interroge : « N'était-ce pas une entreprise dangereuse de vouloir faire redécouvrir à nos Eglises l'incomparable valeur et la nécessité, dans un temps où la technique déshumanise l'homme, de communautés de prière, d'étude et de travail totalement consacrées à l'attente de Dieu dans l'amour des pauvres et à la joie de la vie œcuménique. »<sup>1330</sup>

La dynamique œcuménique est intrinsèque au ministère de Marc Boegner et il fut l'un des acteurs importants de la création du Conseil œcuménique des Eglises, ce qui lui a été reproché au sein même de la FPF. Il ne saurait se déjuger lorsque la Communauté de Taizé choisit de s'inscrire dans un semblable chemin. Il soutiendra donc la Communauté qui aspire à l'unité chrétienne, unité qu'elle cherche à promouvoir avec persévérance.

« La dimension œcuménique de la communauté, écrit-il, est congénitalement liée à son inspiration fondamentale. L'esprit de pauvreté n'a sa vérité que dans l'amour, l'unique amour que donne et qu'inspire le Seigneur, et l'amour appelle, exige l'unité. Vécue dans la communauté, l'unité est un appel à la réconciliation de tous, et particulièrement des confessions chrétiennes qui, dans leurs divisions, proclament néanmoins leur foi en l'unique Seigneur. L'Unité de l'Eglise prophétisera, préparera l'unité des peuples. Taizé a le sens profond de sa vocation d'universalité, de catholicité, d'œcuménicité. »<sup>1331</sup>

Marc Boegner posera aussi la question du magistère et de l'autorité dans l'Eglise, si l'on considère celle-ci dans sa dimension universelle.

« Je sais bien ajoute-t-il, que, sur un point capital, la position de Taizé se heurte à d'énergiques refus protestants. Selon Roger Schutz, prieur de la communauté, et ici je me sens en parfait accord avec lui, l'Unité visiblement restaurée ne pourra, ni plus ni moins que la plus petite dénomination protestante, se passer d'une autorité, fût-ce le président d'un Synode épiscopal. Les Orthodoxes rejettent, comme les Eglises de

---

<sup>1330</sup> Marc Boegner renvoie ici, dans une note infrapaginale, à ce qu'il écrit à la fin du même ouvrage - *L'Exigence œcuménique*- sur Taizé et la jeunesse, chapitre XXIV/3, pp. 322-325.

<sup>1331</sup> *L'exigence œcuménique*, p.217.

la réforme, l'infaillibilité personnelle et la primauté universelle de juridiction de Rome. Quelle serait la tête de l'Eglise universelle ? Question à laquelle il faudra revenir. » Marc Boegner se rendra à plusieurs reprises au petit village situé sur la colline bourguignonne où la communauté s'est installée. Il en apprécie le calme, la piété, l'humilité et la vie communautaire qui rompent avec les débats synodaux des Eglises protestantes françaises. A chaque fois, il en revient étonné. Il se livre ainsi à la confiance<sup>1332</sup> et choisit de prendre parti : « J'aime la communauté de Taizé. Chaque fois que j'y retourne, je me sens accueilli, enveloppé, vivifié par un climat de prière, de louange, de joie, d'amour offert à tous et vécu avec tous. La liturgie m'introduit dans le mystère du corps du Christ, et je remercie Dieu de ce qu'il y ait en France un lieu où la prière et l'amour ignorent toutes les barrières confessionnelles et d'où l'on ne peut s'éloigner sans avoir la certitude que sera exaucée, « quand Dieu le voudra et comme Il voudra », la prière du Christ « qu'ils soient un comme nous sommes un (Jn17/21) ». La FPF, faut-il le dire, n'avait pas le souci de faire passer les communautés naissantes sous les fourches caudines des disciplines ecclésiastiques.

Mais les relations avec l'Eglise réformée de France, à laquelle de nombreux frères étaient rattachés, furent plus complexes. Elles se heurtèrent au statut des frères, au célibat et à la question du ministère. Cette question<sup>1333</sup> est abordée par Sabine Laplane dans sa biographie de Frère Roger, dans le contexte de relations difficiles avec Pierre Bourguet, alors président du Conseil national de l'Eglise réformée de France. En outre, dans leur « Histoire de Taizé <sup>1334</sup>», Jean-Claude Escaffit et Moïz Rasiwala, abordent cette question de façon approfondie et jettent un éclairage singulier. Ils renvoient, en outre, à la contribution<sup>1335</sup> rédigée par Michel Leplay, sous le titre « Taizé, un autre œcuménisme ». Les auteurs affirment que « les premières difficultés sont sans doute venues de la communauté protestante de France. Ces tensions tiennent à la fois à l'enracinement atypique de Taizé dans les Eglises de la Réforme et à la situation très minoritaire de celles-ci, dans un pays où les relations

---

<sup>1332</sup> *Ibidem*.

<sup>1333</sup> Sabine Laplane, *Frère Roger, de Taizé avec presque rien...*, Paris, Cerf, 2015, p.204.

<sup>1334</sup> Jean-Claude Escaffit - Moïz Rasiwala, *Histoire de Taizé*, Paris, Seuil, 2008 rééd.2016.

<sup>1335</sup> Michel Leplay, « Taizé, un autre œcuménisme », *Société d'histoire du protestantisme de Nîmes, bulletin* n°5, année 2006.

historiques avec le catholicisme ont été particulièrement tragiques. [...] Le contentieux a été institutionnel avant d'être doctrinal. »<sup>1336</sup>

S'appuyant sur les archives de l'Eglise réformée de France, les auteurs notent que, dans son rapport de 1955, le synode national réformé affirme « qu'il n'est pas inutile de spécifier que ceux qui pensent que la communauté de Taizé fait partie intégrante de l'Eglise réformée font une erreur » !

Jean-Claude Escaffit et Moïz Rasiwala mentionnent que, de 1955 à 1965, les synodes ERF successifs feront le constat de « relations rendues délicates dès l'origine avec une institution qui s'est créée hors de l'Eglise réformée et qui reconnaît qu'elle n'en fait pas partie. »<sup>1337</sup> Les auteurs évoquent des relations assez tendues, semble-t-il, avec les responsables de l'Eglise réformée de France comme Pierre Bourguet, président du Conseil national, et Paul Conord, le secrétaire général. Ils prennent pour exemple l'incident suivant qu'ils rapportent : « En 1956, à la demande de consécration pastorale pour de nouveaux frères de la communauté, le Conseil national de l'Eglise réformée oppose une fin de non-recevoir. Pour exercer sa charge, un pasteur doit être, selon lui, délié de ses engagements de la communauté. Les frères, qui ne peuvent pas accepter cette condition, se sentent alors obligés de quitter à regret leur ministère dans la paroisse protestante de Mâcon, où un autre pasteur est nommé. »<sup>1338</sup>

Ce retrait des frères fut divulgué par voie de presse avant d'être porté à la connaissance des responsables de l'ERF, ce qui irrita beaucoup. « Chez les réformés, écrivent Jean-Claude Escaffit et Moïz Rasiwala, on mit en avant le côté imprévisible de la communauté et l'amertume du fait accompli découvert par voie de presse. »<sup>1339</sup> Sur ce point, Frère Charles-Eugène résume, dans le cadre du dialogue

---

<sup>1336</sup> *Histoire de Taizé*, p.96.

<sup>1337</sup> *Ibidem*.

<sup>1338</sup> *Idem*, p.97.

<sup>1339</sup> *Op.cit.* Jean-Claude Escaffit - Moïz Rasiwala, *Histoire de Taizé*, Le Seuil, Paris, 2008 rééd.2016, p.97. Frère Charles-Eugène exprime des réserves sur cette affirmation des deux auteurs qui renvoie bien à ces événements de Mâcon. Il écrit : « Nous n'avons aucune trace d'une divulgation par les frères de leur retrait par voie de presse, et cela paraît peu vraisemblable étant donné le contexte. En tout cas l'expression « fait accompli » s'applique à toute autre chose. [...] En ce qui concerne les mots « faits accomplis », on reprochait à Frère Roger d'avoir créé une communauté puis d'avoir pris des engagements à vie en 1949, puis d'avoir été voir le pape Pie XII en 1949 et en 1950, puis d'avoir organisé une rencontre d'évêques et de pasteurs, sans avoir au préalable consulté les responsables de l'ERF. Et c'est vrai. Aurait-il pu faire autrement ? Peut-être. Mais on peut penser que s'il les avait consultés, leur refus, à l'époque, de la vie monastique, de la vocation œcuménique, était tel que la communauté n'aurait jamais pu exister. » Cf : notes de Frère Charles-Eugène du 17 décembre 2017, p.2.

que nous avons engagé avec lui<sup>1340</sup> et de façon précise, ce qui concerne les relations entre Taizé et la paroisse (réformée) de Mâcon. Nous tenons ces éléments à la disposition des chercheurs.

Le ressentiment qui s'en suivit s'exprima notamment à l'Assemblée du protestantisme français de Montbéliard en 1960. En sa qualité de président de la FPF, Marc Boegner, qui vivait à Montbéliard sa dernière assemblée générale, s'exprima sur ce sujet<sup>1341</sup>, disant qu'il n'avait pas à donner sa caution à la communauté de Taizé, parce que la communauté ne le lui avait pas demandé. Et que si cela avait été le cas, il ne l'aurait pas donnée, redevable qu'il était aux Conseils qui l'avaient nommé. Mais il ajouta sans ambages que nombreux sont ceux qui aiment la communauté de Taizé : « Nous l'aimons en dépit des erreurs qu'elle a commises, à cause des périls qu'elle a connus et qu'elle n'a pas toujours su éviter, à cause de son parfait loyalisme envers les Eglises de la réforme et les doctrines fondamentales des réformateurs. [...] Nous l'aimons parce qu'elle a les regards fixés sur la vision splendide du corps du Christ restauré dans son unité visible. [...]»

Roger Schutz avait été consacré pasteur à Neuchâtel le 16 juillet 1944 dans l'Eglise réformée évangélique du Canton de Neuchâtel. Max Thurian le fut en 1946. Ils constituaient avec Pierre Souvairan et Daniel de Montmollin le premier cercle de ces « clunisiens » qui rejoignirent Taizé à l'automne 1944.

Jean-Claude Escaffit et Moïz Rasiwala mentionnent que « les pasteurs Roger Schutz et Max Thurian revendiquent un statut particulier, supranational, qui n'est pas prévu au règlement !<sup>1342</sup>» Taizé en effet ne pouvait se réduire à l'espace hexagonal. En outre, la communauté commençait à accueillir des frères issus d'origines ecclésiales diverses.

Aux demandes de clarification, le Prieur de Taizé répondit que « la communauté se considérant comme une *famille*, elle ne se prétend ni une paroisse, ni une Eglise. »<sup>1343</sup>

Roger Schutz est hors cadre, et la communauté est à l'étroit dans la communion des Eglises de la Réforme. Elle se situe en effet « en dehors de toute codification

---

<sup>1340</sup> Notes de Frère Charles-Eugène du 17 décembre 2017, p.2.

<sup>1341</sup> Rapport du président, XV<sup>e</sup> AG FPF, Montbéliard 29 octobre-1<sup>er</sup> novembre 1960, p.23.

<sup>1342</sup> *Ibidem*.

<sup>1343</sup> *Histoire de Taizé*, p.97.

juridique. [...] C'est d'ailleurs sur la question du célibat et de l'engagement à vie, instauré en 1949, que portent d'abord les divergences avec les réformés. Si frère Roger n'exclut pas totalement l'ordination sacerdotale d'hommes mariés, il prône la radicalité des vœux monastiques, dont celui de la chasteté. »<sup>1344</sup>

Cette nouveauté irrite, intéresse et intrigue tout à la fois. Pourtant, « ce différend mis si souvent en avant n'est pas déterminant, car si l'on regarde le parcours d'autres communautés « monastiques » protestantes – les diaconesses de Reuilly, les sœurs de Grandchamp et de Pomeyrol...-, elles ont toutes adopté l'engagement à vie, souvent à la suite de Taizé, sans que cela pose un problème insurmontable. Autre marque d'émancipation doctrinale, plus profonde celle-là : l'affirmation, à plusieurs reprises, de la prééminence de l'évêque de Rome, "pasteur des pasteurs", comme garant de l'unité des chrétiens. »<sup>1345</sup> Taizé réfléchit, se risque... dans le souffle de l'Esprit.

Et en dépit de ces aléas, Taizé devient une pièce maîtresse du département de recherche communautaire, dont la FPF décidera le principe à Montbéliard (1960) et qui sera créé formellement à Aix-en-Provence trois ans plus tard. Le développement original et sans précédent de la communauté marquait les esprits.

Cette période coïncida, dans le temps, avec l'initiative conciliaire du Pape Jean XXIII. Les frères Roger et Max participent au Concile en tant qu'Observateurs non catholiques. La communauté loue un appartement à Rome, accueille, réfléchit, et prie. Roger Schutz constate que « catholiques et protestantes, les générations montantes exigent la réforme des institutions vieillies. Où est, demande-t-il, cette dynamique sinon dans un retour aux sources .... Une réconciliation ? »<sup>1346</sup>

Le second Concile de Vatican s'ouvre le 11 octobre 1962. Pendant trois ans, Roger Schutz et Max Thurian ne manqueront rien de cet événement auquel ils ont été conviés comme invités du Secrétariat<sup>1347</sup> pour l'Unité des Chrétiens qui a été créé le

---

<sup>1344</sup> *Idem*, p.98.

<sup>1345</sup> *Ibidem*.

<sup>1346</sup> Extrait de : Frère Roger de Taizé, *Dynamique du provisoire, A l'écoute des nouvelles générations (1962-1968)*, Les presses de Taizé 2014, cité par Marie-Luce Dayer, in Choisir, revue culturelle d'information et de réflexion, Frère Roger et le Concile de Vatican II, 16 mars 2016.

<sup>1347</sup> Il est présidé par le cardinal Béa.

5 juin 1960. « Pendant toute la durée des travaux, Roger et Max constituent une petite fraternité avec quelques autres frères qui se succèdent à Rome<sup>1348</sup>. » Lors des deux premières sessions, les contacts que les frères nouent sont multiples<sup>1349</sup>. Marc Boegner n'est plus président de la FPF lorsque s'ouvre la troisième session du Concile de Vatican II le 14 septembre 1964, la première à laquelle il assiste. Il se sent libre. Il y « retrouve de vieux amis d'Amérique, d'Allemagne, des Etats scandinaves, et surtout Oscar Cullmann et les frères Roger Schutz et Max Thurian, de Taizé. A quelques pas de la Confession, du trône pontifical et de l'autel, nous ne perdons rien des actions liturgiques ni des paroles prononcées<sup>1350</sup>. » Marc Boegner siège au milieu des observateurs<sup>1351</sup> et invités. Ceux-ci, au nombre d'environ soixante-quinze, seront reçus par Paul VI le 26 septembre 1964. Un an plus tard, sur le chemin qui le ramène à Rome, il revoit « avec joie Taizé où se tient un camp des équipiers de la Cimade. <sup>1352</sup>» Il a « une longue conversation avec les frères Schutz et Thurian à propos de *l'évènement* qu'ils vivront ensemble quelques jours plus tard : la dernière session de Vatican II. <sup>1353</sup>» Le Concile marquera une étape décisive dans la vie de la Communauté de Taizé. Les textes qui y seront votés, sur la liberté religieuse, sur les mariages mixtes, ou d'autres tel « *Gaudium et Spes* », ouvrent de nouveaux horizons. Le 8 décembre 1965, Paul VI clôt le Concile.

Lorsque le Concile s'achève, un homme arrive à Autun, qui jouera un rôle important dans l'évolution de la Communauté de Taizé dans son rapport au Catholicisme. Il s'agit de Mgr Armand-François Le Bourgeois, né le 11 février 1911 à Annecy, nommé évêque d'Autun le 22 mars 1966 et consacré le 5 juin de la même année. Si c'est le cardinal Marty archevêque de Paris, en sa qualité de président de la conférence épiscopale, qui autorisera, dès 1970, des catholiques à faire partie intégrante de la communauté de Taizé<sup>1354</sup>, c'est Mgr Le Bourgeois qui acceptera, en

<sup>1348</sup> J.-Cl. Escaffit et Moïz Rasiwala, *Histoire de Taizé*, Paris, Seuil, 2008, p. 66.

<sup>1349</sup> Le père Congar, Manuel Larrain, évêque chilien, Dom Helder Camara, Carol Wojtyla. Cf : Op.cit. p. 67.

<sup>1350</sup> Marc Boegner, *L'exigence œcuménique, souvenirs et perspectives*, Paris, Albin Michel, 1968, p.261.

<sup>1351</sup> Parmi les observateurs, Marc Boegner mentionne Hébert Roux, les professeurs Schlink et Skysgaard, Lukas Visser. Parmi les invités, il cite Oscar Cullmann, l'évêque Cassien, les frères Schutz et Thurian. Voir *L'exigence œcuménique*, p.251.

<sup>1352</sup> *L'exigence œcuménique*, p.277.

<sup>1353</sup> Idem. Marc Boegner insiste sur le mot *évènement*. Tous ont le sentiment de vivre une étape marquante sur le chemin de l'unité chrétienne.

<sup>1354</sup> Cf. : Isabelle de Gaulmyn, *La Croix*, 4 février 2005.

1972, de donner la communion à Frère Roger, puis en 1973, à tous les frères de la communauté, sans autre condition que de dire ensemble le symbole de Nicée-Constantinople.

Toutefois, si des relations personnelles fécondes unissent le prieur de Taizé aux grandes personnalités religieuses de l'époque (Marc Boegner, Paul VI), le statut de cette communauté ne s'inscrit dans aucun cadre. L'administration de l'Eglise catholique romaine n'entend pas se laisser déborder par un quarteron de religieux sans appartenance. La convocation d'un Concile des Jeunes effraie. L'entrée de nouveaux frères de confession catholique dans la communauté est redoutée.

Roger Schutz est convoqué à Rome pour s'expliquer auprès de la Congrégation pour la doctrine de la foi, ex Saint-Office, dont le secrétaire est Mgr Jérôme Hamer. L'entretien, qui se déroule les 29 et 30 avril 1974, est rapporté dans le livre de Jean-Claude Escaffit et Moïz Rasiwala<sup>1355</sup> : « Faut-il laisser porter cet œcuménisme, difficilement contrôlable, par le prieur de Taizé ? Ne vaudrait-il pas mieux que tout ce qui ressort du catholicisme soit placé sous la responsabilité de l'Evêque d'Autun ? se demande Mgr Hamer en substance. » L'entretien est très formel. Trois autres frères, Max, Robert et Charles-Eugène, accompagnent frère Roger. « Côté Curie, précisent ces auteurs, sont présents le cardinal croate Franjo Seper, président de la Congrégation pour la doctrine de la foi, et Mgr Hamer. Assistent également à l'entretien le cardinal Willebrands et Mgr Moeller, respectivement président et secrétaire du Secrétariat pour l'unité, le cardinal Garrone, président de la Congrégation pour l'éducation catholique, et l'évêque d'Autun, Mgr Le Bourgeois. Symbole peu encourageant, la rencontre a lieu dans l'ancienne salle du tribunal du Saint-Office. Elle est difficile. « Nous devons longuement exprimer notre loyauté à l'égard de l'Eglise catholique » confie l'un des frères<sup>1356</sup>. Et le prieur de Taizé doit s'expliquer sur l'attitude à l'égard des jeunes catholiques, soupçonnés d'être attirés loin de la foi de leur origine. « Ce n'est pas le cas, défend-il. Au contraire ils sont invités à approfondir leur engagement dans leur Eglise. » Et de préciser également sa position sur l'intercommunion : « La communauté ne la demande pas selon une symétrie parfaite. La relation entre chrétiens divisés est asymétrique, chacun apportant les dons qu'il a reçus ». [...] Deux jours plus tard, le pape Paul VI reçoit

---

<sup>1355</sup> *Histoire de Taizé*, p.104.

<sup>1356</sup> *Idem*, p.108.

frère Roger et lui révèle qu'il n'était pas au courant de cette convocation<sup>1357</sup>. L'incident est clos. Après lui avoir redit sa pleine confiance, il lui apprend qu'il enverra un représentant personnel à Taizé, à l'ouverture du concile des jeunes, quatre mois plus tard. Ce sera le cardinal Willebrands. »

La communauté est regardée avec suspicion. Elle n'est pas un ordre religieux. Frère Charles-Eugène évoque ce moment en disant que « Frère Roger gardera de cet épisode une blessure jusqu'à la fin de sa vie. Et il n'a jamais voulu en parler publiquement. » Frère Roger écrira dans son journal<sup>1358</sup> : « Il serait aisé de parler à la presse des difficultés que nous rencontrons avec certains hommes placés à la tête des institutions d'Eglise. Cela nous vaudrait des sympathies immédiates mais ce serait une voie de facilité, ce serait travailler contre la communion du corps du Christ. Garder le silence, en de telles périodes, est une ascèse. Tenter de comprendre ceux qui s'opposent et peut-être, un jour, contre toute espérance, un dialogue surgira d'homme à homme et tout s'éclairera. »

La Communauté de Taizé tissera depuis son origine des liens étroits et confiants avec divers milieux catholiques. La présence de religieuses catholiques à Taizé est attestée dès 1962. J-CI. Escaffit et Moiz Rasiwala écrivent que celle-ci « est ressentie comme nécessaire dès que le nombre de visiteurs commence à augmenter. [...] Durant les années soixante, des sœurs de St-Charles de Lyon, des dominicaines, des franciscaines et deux sœurs protestantes de Grandchamp demeurent à proximité du village. Quelques Sœurs de Saint-André y élisent domicile en 1966 (p.89). Admiratives de la vie contemplative vécue à Taizé, mère Marie-Tarcisius et la supérieure de la congrégation décident en 1971 une communauté dans le village proche d'Ameugny [...] »<sup>1359</sup>, communauté qui s'est développée jusqu'à aujourd'hui.

Chargées d'incompréhension, les relations iront progressivement du désaccord à la rupture. A partir de 1971, les relations entre la FPF et Taizé se complexifient. La communauté de Taizé sait qu'elle s'est construite en dehors de la validation

---

<sup>1357</sup> Ceci peut paraître étonnant.

<sup>1358</sup> Frère Roger, *Vivre l'Inespéré*, Presses de Taizé, 1976, p.132.

<sup>1359</sup> J-CI Escaffit et Moiz Rasiwala, *Histoire de Taizé*, Paris, Seuil, 2008, p.88.



institutionnelle du Protestantisme, et fait l'expérience que celui-ci lui conteste cette indépendance, espérant un signe fort de la communauté manifestant son appartenance au Protestantisme. Ce signe ne viendra pas. Taizé veut témoigner, dans la liberté de l'Esprit-Saint, de son projet œcuménique. Et ceci sans entrave.

Il faut aller chercher en dehors des Actes des Assemblées générales FPF le détail des étapes menant à la rupture entre Taizé et le protestantisme fédératif.

La conversion de Max Thurian au catholicisme fut l'un de ces éléments, tandis que la Communauté, plébiscitée par la jeunesse et où la place de la Bible restait essentielle dans le cheminement de foi de ceux qui y étaient accueillis, continuait à s'émanciper de ses références protestantes. Roger Schutz et Max Thurian apparaissaient comme les deux colonnes de l'édifice communautaire.

Dès lors, la conversion de Max Thurian, son ordination en tant que prêtre<sup>1360</sup> sera mal vécue par les protestants, et notamment dans l'institution fédérative. Max Thurian y est jusqu'alors apprécié. Théologien, Membre du groupe des Dombes, il est un interlocuteur privilégié. N'a-t-il pas été élu au Conseil de la FPF à l'Assemblée de Grenoble<sup>1361</sup> et renouvelé dans son mandat à l'Assemblée de Caen<sup>1362</sup> comme représentant du Département des recherches communautaires ?

Le protestantisme français s'était accommodé des pasteurs à *la marge*. L'époque était aux recherches, à l'expérimentation de formes nouvelles, à la quête d'expressions nouvelles en matière liturgique ou plus largement culturelle. La contestation était à l'ordre du jour et la dimension spirituelle de Taizé rompait avec les pratiques militantes radicales qui se développaient de toute part. Confronté aux crises et aux mutations, le protestantisme prêtait peu d'attention au dialogue que Taizé avait poursuivi avec Rome au-delà du Concile, comme s'il considérait avoir un droit sur la communauté, des rangs de laquelle plusieurs frères étaient issus.

---

<sup>1360</sup> Au terme d'une évolution personnelle et dans la cohérence avec ses choix antérieurs, Max Thurian sera ordonné prêtre de l'Eglise catholique romaine à Naples le 3 mai 1987. Cette ordination restera secrète pendant un an.

<sup>1361</sup> 8-11 novembre 1969.

<sup>1362</sup> 10-12 novembre 1972.

L'évènement suivant, rapporté par Sabine Laplane<sup>1363</sup> ne fera qu'accroître l'incompréhension : de retour de Rome, Frère Roger a remercié le Pape de sa confirmation de célibat sacerdotal. Le Figaro publie le 13 décembre 1971 des extraits de ce télégramme et le protestantisme français trouve là matière à confirmer ses craintes. Le jour même, le Bulletin d'information protestant<sup>1364</sup> (BIP) diffuse la réaction polémique du pasteur Bruston, en mentionnant sa qualité de président de la Commission FPF chargée des relations avec l'Eglise catholique. Max Thurian est envoyé à Paris pour rencontrer Jean Courvoisier et fournir les explications nécessaires. La rencontre interviendra le 17 décembre 1971 dans le bureau du président de la FPF<sup>1365</sup>. Jean Courvoisier, président de la FPF, explique : « Je n'ai pas voulu faire un communiqué au nom de la FPF, mais j'ai pensé devoir laisser sa liberté au pasteur Bruston en ces circonstances. » La réaction du pasteur Bruston n'était donc pas un billet d'humeur. Jean Courvoisier s'emporte<sup>1366</sup> : « Vous êtes dedans ou dehors, il faut choisir ! » En dépit de relations qui sont, à bien des égards, fraternelles, chacun campera désormais sur ses positions. Taizé proposera de trouver une issue en disposant désormais d'un statut d'observateur<sup>1367</sup>.

Le prier de Taizé est humilié par le caractère public de cette polémique. Il estime que ses intentions ont été déformées. Il souhaiterait une parole de Jean Courvoisier qui infléchisse la position formulée par Henry Bruston. Celle-ci ne viendra pas. La lassitude du prier de Taizé apparaît dans la *Lettre de Taizé* de février 1972, dans un post-scriptum non signé. On peut lire « : « Vivant ensemble quelque chose de fort, il est important de se préparer à voir nos intentions déformées et à ne pas s'en émouvoir. A quoi bon faire de constantes mises au point ? »

La polémique n'est pas éteinte. « Taizé avait une vocation œcuménique et risque de la perdre » regrette le pasteur Sweeting<sup>1368</sup> dans un article intitulé « Taizé et les protestants français » publié dans les Informations catholiques internationales (ICI).

---

<sup>1363</sup> Sabine Laplane, *Frère Roger, avec presque rien...*, Paris, Cerf, 2015.

<sup>1364</sup> B.I.P, organe de presse de la FPF.

<sup>1365</sup> Le lendemain, daté du 18 décembre, paraît à la Une du journal Le Monde, l'annonce de la publication par les protestants du document « Eglises et Pouvoirs ».

<sup>1366</sup> Rapport par J-CI. Escaffit et Moïz Rasiwala, histoire de Taizé, p.98.

<sup>1367</sup> Frère Charles-Eugène précise sur ce point que « c'est en 1975, qu'achevant son mandat de membre du Conseil de la FPF Max Thurian propose, pour permettre une continuité de relation », que Taizé bénéficie d'un statut d'observateur. Cf : Notes de Frère Charles-Eugène du 17 décembre 2017, p.3.

<sup>1368</sup> Maurice Sweeting, inspecteur ecclésiastique luthérien à Montbéliard et vice-président de la FPF, avait été l'origine de la création du Département de Recherche communautaire.

Face aux suspicions dont elle est l'objet, la communauté réagit par une déclaration qui est publiée intégralement « Taizé et le protestantisme ». Au cœur de la page, souligne Sabine Laplane, apparaît une formule nouvelle : « En tant que communauté, Taizé n'a aucune appartenance confessionnelle... » En dépit des liens étroits qui unissent la communauté des frères et les autres communautés religieuses protestantes, la communauté désirera dès lors sortir du Département des recherches communautaires de la FPF, où elle se sent à l'étroit.

L'année 1972 fut décisive. Frère Aloïs, actuel prier de Taizé et successeur de Roger Schutz, évêque, dans ses entretiens avec Marco Roncalli que « comme tous les frères depuis 1972, Frère Roger recevait ouvertement la communion lors des célébrations de l'eucharistie catholique. Il reçut la première communion à Autun des mains de l'évêque Armand Le Bourgeois sans professer d'autre acte de foi que celui qui est exprimé dans le Credo commun à tous les chrétiens. (...) Ce moment précis fut choisi parce que Frère Roger se préparait à recevoir l'engagement à vie dans la communauté du premier frère catholique, et il était impensable de ne pas communier à la même table eucharistique. Quelques mois plus tard, en avril 1973, Mgr Le Bourgeois est venu à Taizé et, de la même manière, il a donné la communion à tous les frères de la communauté<sup>1369</sup>. »

La communauté s'est considérablement agrandie<sup>1370</sup>. Taizé accueille des jeunes en plus en plus grand nombre, alors que les Eglises de la Réforme se vident. Roger Schutz prend l'initiative de la convocation d'un Concile des Jeunes. Celui-ci est organisé du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre 1974 à Taizé. C'est un succès considérable puisqu'on estime à près de quarante mille le nombre de jeunes qui y participeront. A la même époque durant l'automne, paraît l'annuaire de La France Protestante, dans son édition datée 1975. Taizé n'y figure plus.

Outre la rencontre du 17 décembre 1971 dont nous avons parlé plus haut, à laquelle Frère Max Thurian représentait Taizé, une nouvelle rencontre sera organisée. Elle aura lieu à Paris, au siège de la FPF, le 26 septembre 1982. Jacques Maury<sup>1371</sup>

---

<sup>1369</sup> Frère Aloïs, *Vers de nouvelles solidarités – Taizé aujourd'hui*, entretiens avec Marco Roncalli, Paris, Editions du seuil, mars 2015, pp.27-28.

<sup>1370</sup> Le nombre des frères est passé de 7 frères au départ à 65 en 1965 (dont 12 pasteurs), 90 à la fin du vingtième siècle, 120 en 2004. Source : Musée virtuel du protestantisme.

<sup>1371</sup> Président de la FPF de 1977 à 1987.

souhaiterait renouer les fils du dialogue. Un questionnaire<sup>1372</sup> préparatoire fut envoyé au prieur de Taizé. « Les témoins de la communauté se souviennent d'un entretien difficile, voire orageux, où le prieur de Taizé est soumis à la question : Est-ce que tu reconnais encore l'héritage de la Réforme ? Ce que frère Roger reconnaît... Mais en s'empressant d'ajouter : "Je reconnais aussi l'esprit et l'héritage de l'Eglise catholique". »<sup>1373</sup> Roger Schutz n'entendait pas se laisser contraindre par des questions trop précises. Le rencontre fut un échec.

En dépit des maladroites protestantes, plusieurs frères de Taizé continueront cependant à collaborer durablement au travail de la FPF. Ils sont présents au Forum œcuménique, à l'Aumônerie des prisons<sup>1374</sup> et la Commission d'hymnologie<sup>1375</sup>. Il faudra attendre l'année 2008 pour que Taizé soit à nouveau présent, à titre d'invité, dans le cadre d'une session annuelle des responsables du Département de recherche communautaire. Des liens nouveaux peuvent se tisser dans le contexte de la désignation de Frère Aloïs, comme nouveau prieur de la Communauté. Frère Richard, réformé de Suisse, est présent. Il y adresse une invitation fraternelle. L'année suivante, en 2009, c'est à Taizé qu'aura lieu cette rencontre. Si les institutions avaient pu exprimer leurs réticences, voire leurs incompréhensions, les communautés elles-mêmes aspiraient à la réconciliation.

L'histoire des relations de Taizé et du Protestantisme français se poursuit désormais à travers une nouvelle étape que le journal *Réforme* décrivait, voici deux ou trois ans, sous le titre "La tempête apaisée". C'est pourquoi nous laisserons la conclusion de ce chapitre à Frère Charles-Eugène. Suite à l'échange épistolaire qui fut nôtre, nous lui donnons acte en effet d'avoir voulu, quant à notre travail, « illustrer par quelques faits cette brève perspective (conclusive) sur le futur, des faits suivants [...] :

- La venue à Taizé de plus en plus fréquente de jeunes pasteurs avec des groupes de jeunes protestants français.

---

<sup>1372</sup> Rédigé par le pasteur Jean Tartier.

<sup>1373</sup> *Histoire de Taizé*, J-Cl. Escaffit et Moïz Rasiwala, p.100.

<sup>1374</sup> Axel Lochen. Celui-ci remplace Tania Metzler comme Aumônier général des prisons. Cf. : Actes AG FPF AG de la Rochelle, 11-13 novembre 1983, p.39.

<sup>1375</sup> Frère Pierre-Etienne. La commission est composée d'Henri Capiou (président), Melle Nicole Wild (secrétaire), membres : Mme M-L Girod-Parrot, MM. Louis Lévrier, Pierre Lutz, Frère Pierre-Etienne, Ernest Muller, Pierre Valloton, J-J. Werner. Cf. : Actes XVIe AG FPF, La Grande Motte, 16-18 mars 1979, p.62.

- L'invitation adressée à Frère Aloïs à prononcer l'envoi, à la fin du service inaugural pour la naissance de l'Eglise protestante unie de France, à Lyon le 11 mai 2013.
- La participation active d'un frère au *Grand Kiff* de Lyon (2013) et à celui de Saint-Malo (2016).
- Deux interventions lors de deux colloques tenus à Taizé en 2015 : de Frère Aloïs montrant Taizé « à la jonction de la tradition monastique et des valeurs de la Réforme » et de Laurent Schlumberger répondant positivement à la question « Peut-on être protestant et moine ? <sup>1376</sup> ».
- Les visites à Taizé du pasteur Clavairoly, devenu un ami.
- L'invitation adressée à Taizé d'animer des prières, ensemble avec d'autres communautés protestantes, à « Protestants en Fête », Strasbourg 2017. »

De Taizé, nous avons reçu en outre, daté du 20 décembre 2017, le message envoyé par Frère Aloïs, « pour la rencontre de Bâle par des responsables d'Eglises et d'organisations internationales » intitulé *Une joie qui ne s'épuise jamais, Quatre propositions pour l'année 2018* » afin d'entendre le cri de ceux qui connaissent de lourdes épreuves - au Sud Soudan, au Soudan ou en Egypte par exemple, ou tout proches -, et y répondre. Ce texte est une invitation à la solidarité que la Fédération protestante de France aurait pu signer. Invitation à la solidarité dont a parlé peut-être en mars 2018, le Département des Communautés de la FPF réuni ... à Taizé.

La richesse théologique de Taizé est immense et la contribution des frères est d'une grande diversité<sup>1377</sup>. Elle s'adosse à l'intuition du fondateur et aux écrits de Frère Roger publiés dans la collection « Les écrits de Frère Roger, fondateur de Taizé » aux Presses de Taizé<sup>1378</sup>.

---

<sup>1376</sup> « L'actualité de la vie monastique ou religieuse », Actes du colloque 5-12 juillet 2015, Taizé 2016 et « L'apport de Frère Roger à la pensée théologique », Actes du colloque 31 août-5 septembre 2015, Taizé 2016. (Cités par Frère Charles-Eugène, notes du 17 décembre 2017, p.3/12.

<sup>1377</sup> Parmi d'autres, nous mentionnons ici les travaux de Pierre-Yves Emery sur Bernard de Clairvaux. Nous mentionnons aussi le titre de quelques-uns de ses livres : *Au couvert d'une promesse, Le souffle de l'espérance, la prière au cœur de la vie, Le Saint-Esprit présence de communion*, etc.

<sup>1378</sup> De Frère Roger : Introduction à la vie communautaire (1944), La règle de Taizé (1954), Vivre l'aujourd'hui de Dieu (1959), L'unité espérance de vie (1962), Dynamique du provisoire (1965), unanimité dans le pluralisme (1966), violence des pacifiques (1968). *Le journal* : Ta fête soit sans fin (1971), Lutte et contemplation (1973), Vivre l'inespéré (1976), Etonnement d'un amour (1979), Fleurissent tes déserts (1982), Passion d'une attente (1985), Son amour est un feu (1988), ce feu ne s'éteint jamais-des prières (1990), En tout la paix du cœur (1995,2002), Les sources de Taizé (2001), Pressens-tu un bonheur ? (2005), Prier dans le silence du cœur (2005). *Avec Mère Thérèse de*

Pour compléter cette étude et relativement à l'histoire de la Communauté, nous renvoyons le lecteur, à titre d'exemples, aux ouvrages rédigés sous la plume d'Olivier Clément, de Claudio Monge et de Jean-Marie Paupert<sup>1379</sup>, à ceux publiés initialement à l'étranger<sup>1380</sup>, par Christian Feldmann, Sabine Laplane, Peter Moor, ou Kathrin Spink, ainsi qu'aux ouvrages collectifs<sup>1381</sup>.

\*\*\*\*\*

\*\*\*

\*

Cette quatrième partie révèle la richesse des relations que tisse la FPF, en interne avec ses membres, à l'extérieur avec ses partenaires. L'institution fédérative aura été l'un des acteurs majeurs de l'unité réformée, d'une part, et de l'unité ultérieure entre luthériens et réformés, d'autre part. Dans ses multiples relations, et durant la période étudiée, le protestantisme français touche en même temps ses limites. C'est le cas dans le domaine des relations avec le Conseil œcuménique des Eglises, puisqu'il ne pourra faire aboutir son projet de devenir une antenne de l'institution genevoise. C'est aussi le cas en ce qui concerne les relations avec l'Eglise catholique, puisque, dans ce dialogue, il n'est pas maître du temps. La Fédération se montrera, par contre, attentive aux évolutions relatives aux communautés religieuses. Sur ce point, le vingtième siècle rompt avec le profil habituel de diaconesses en soins infirmiers, et voit éclore des communautés religieuses contemplatives, consacrées à la prière, à l'accueil et à la vie communautaire. Outre la création d'un Département des communautés au sein de la FPF, cette réalité nouvelle interroge la spiritualité protestante et la confronte à de nouvelles formes diversifiées de vie communautaire.

---

*Calcutta* : Le chemin de crois (1986), Marie mère de réconciliations (1987), la prière fraîcheur d'une source (1992,1998). *Textes choisis* : Choisir d'aimer (2006), Vivre pour aimer (2010).

<sup>1379</sup> Olivier Clément, *Taizé – un sens à la vie*, Lettre-préface de frère Roger, de Taizé, Bayard éditions/ Centurion, Paris, 1977. Claudio Monge, *Taizé, l'espérance indivise*, éditions du cerf, Paris, juin 2015. Jean-Marie Paupert, *Taizé et l'Eglise de demain*, postface de Paul Ricoeur, coll. Grandes Etudes œcuméniques, Ed. Le Signe/Fayard, Libraire Arthème Fayard, 1967.

<sup>1380</sup> Peter Moor, *Tomorrow is too late, Taizé an experiment in christian community*, London, 1970 (A.R. Mowbary and Co. Ltd, 1970 printed in G-B by Alden and Mowbray Ltd at the Alden Press, Oxford). Christian Feldmann, *Frère Roger, Taizé, Gelebtes Vertrauen*, Herder, Freiburg im Breisgau, 2005. Sabine Laplane, *Frère Roger, Taizé, ein Weg des Vertrauens*, Verlag Neue Stadt, München, Zürich, Wien, 2010. Kathrin Spink, *The universal heart, the life and vision of Brother Roger of Taizé*, SP CK, London, 1986.

<sup>1381</sup> *Taizé, au vif de l'espérance, témoignages*, préface Bruno Chenu, Paris, Bayard, 2002. *Taizé et les jeunes, que se lève une confiance sur la terre*, ouvrage collectif, Paris, 1987.

- **5<sup>ème</sup> partie : Mutations et crises institutionnelles**

Chapitre 1 : La crise sociétale et la réponse des Eglises

Chapitre 2 : Des femmes protestantes

Chapitre 3 : Les présidents Charles Westphal, Jean Courvoisier, Jacques Maury et Jacques Stewart – notices biographiques

Après la période de fondation avec Edouard Gruner et la Première Guerre mondiale, puis la période de consolidation avec Marc Boegner et la Seconde Guerre mondiale, s'ouvre pour la FPF une nouvelle étape, celle de la modernité, dans le contexte de la sécularisation des sociétés occidentales. Quatre présidents vont se succéder avec des mandats d'une dizaine d'années notoirement plus courts que ceux de leurs prédécesseurs.

Pour la France et les pays européens, c'est la période de l'après-guerre et de la reconstruction, marquée par une forte croissance et une modification notable des modes de vies jusque-là marqués par la ruralité. Ceci va de pair avec un désir d'émancipation à l'égard des schémas antérieurs et des références traditionnelles.

La génération nouvelle plaide pour plus de liberté, tandis que la mixité fait son apparition dans les écoles et les mouvements de jeunesse. Ces évolutions concernent également le statut et la place des femmes dans la société française et, plus précisément, dans les Eglises. Nous consacrons donc un chapitre entier aux femmes protestantes, telles que nous les avons rencontrées dans les comptes-rendus d'Assemblées générales ou, de façon complémentaire, à travers nos recherches documentaires. Dans les Eglises, comme dans la société toute entière, il y avait pour elles un plafond de verre.

La crise de la société s'accompagne d'un changement de paradigmes, avec de nouvelles frontières technologiques, environnementales et confessionnelles. En outre, le monde est devenu bipolaire et les Eglises peinent à analyser ce qui s'apparente à un affrontement d'idéologies antagonistes. Nous chercherons donc, dans cette cinquième partie, à préciser les caractères propres aux mutations intervenues et les raisons des crises institutionnelles qui affectèrent les Eglises autant que l'institution fédérative.

## Chapitre 1 : LA CRISE SOCIETALE ET LA REPONSE DES EGLISES

### A. Paradoxes fédératifs :

La FPF traversa plusieurs crises dans la période étudiée et fit l'expérience de sa fragilité institutionnelle. Cela se doubla dans les décennies soixante et soixante-dix d'une crise sociétale sans précédent.

Entre les deux termes de notre étude, il convient de mentionner quatre situations notables, où la FPF vacilla sur ses bases ou, à tout le moins, fut parcourue de débats essentiels qui introduisirent des clivages importants en son sein. Ce sont :

1) La succession d'Edouard Gruner, marquée par l'élection d'Emile Morel pour un bref mandat dans un contexte de turbulences. Cet épisode est rapporté par Emile Morel sous la forme suivante : « Des modifications importantes ont été apportées dans le Bureau du Conseil. En remplacement de M. Roberty, décédé, M. Emile Morel a été appelé à la vice-présidence le 5 janvier 1926. Le 2 novembre de la même année, M.F. Courtois de Viçose remettait au Conseil sa démission de trésorier. Il était remplacé le 8 mars 1927 par M. Emile Lafont, l'un des représentants de la Société centrale évangélique. En mai de la même année, M. le pasteur Elie Bonnet, secrétaire général de la Fédération depuis 1919, pour de sérieuses raisons de santé qui lui avaient interdit tout travail pendant plusieurs semaines, remettait sa démission au président. M. Gruner crut devoir se retirer de la présidence en même temps que M. Bonnet quittait la Fédération. Celui qui était président de la FPF depuis vingt-deux ans informait les vice-présidents de sa détermination par une lettre du 28 mai 1927<sup>1382</sup>. Le 14 juin 1927, le Conseil reconstituait son Bureau. Il appelait à la présidence l'un de ses vice-présidents, M. le pasteur Emile Morel, président de la Commission permanente de l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques ; le pasteur A-N Bertrand, président de l'Union nationale des Eglises réformées, était élu vice-président. Comme secrétaire, en remplacement de M. Bonnet, il était fait appel à M. Henri d'Allens, l'un des secrétaires généraux de l'Alliance Nationale des UCJG, ... qui ne devait servir que jusqu'au 31 décembre 1928, pour reprendre ses

---

<sup>1382</sup> A noter que le Synode des Eglises libres n'ayant pas accepté cette démission, M. Gruner resta membre du Conseil.



fonctions qu'il n'avait que partiellement abandonnées. [...] Depuis le premier janvier 1929, c'est le pasteur Vidal, membre du Conseil, précédemment secrétaire-adjoint, qui est titulaire du secrétariat général de la fédération auquel il se consacre entièrement. »<sup>1383</sup>

Emile Lafont sera confirmé dans sa fonction de trésorier. C'est donc une équipe neuve et partiellement inexpérimentée qui se présente en 1929 devant les délégués de l'AG de Marseille.

2) La question des relations entre l'AG et le Conseil, et le mode de désignation des représentants des Eglises membres au Conseil.

Un vœu avait été voté à l'AG de Strasbourg en 1924, pour que soit mise à l'étude la révision des Statuts de la Fédération dans le sens d'une réduction du nombre des délégués désignés par chaque Union Nationale et de l'introduction dans le Conseil, de membres élus directement par l'AG. Cette question réapparaîtra dans le rapport<sup>1384</sup> d'A-N Bertrand à l'AG suivante réunie à Marseille en 1929. L'AG de Marseille votera un vœu sibyllin sous la forme suivante : « L'Assemblée générale approuve dans leurs grandes lignes les propositions du Conseil relatives aux rapports à établir entre le Conseil et l'Assemblée générale. » Ce vote prenait acte du fait que la modification des statuts de la FPF n'est pas du ressort de l'AG, mais bien des synodes de chacune des Eglises membres, comme le mentionnent les Actes de l'AG Marseille 1929, où on peut lire : « Au surplus, l'Assemblée générale n'a pas à voter sur le texte même des articles, c'est le privilège des Synodes, mais elle peut émettre un vœu<sup>1385</sup> ». Ce qui fut fait.

Dans le débat, un délégué, M. Faivre, de l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques, prend la parole pour dire que « les rapports entre l'AG et le Conseil ne doivent pas être modifiés<sup>1386</sup> ». Il rappelle l'usage et les principes qui prévalent dans le fonctionnement de la FPF d'alors, sous la forme suivante : Le Conseil reçoit les vœux de l'Assemblée générale, les transmet aux Unions, recueille les réponses et vient en faire un rapport devant l'Assemblée générale. Celle-ci ne doit pas avoir de

---

<sup>1383</sup> Actes AG FPF Marseille 1929, rapport du président Emile Morel dans le chapitre sur la « Vie intérieure du Conseil », pp.19-20.

<sup>1384</sup> Actes AG, Marseille 1929, pp.44-55.

<sup>1385</sup> *Idem*, pp.54-55.

<sup>1386</sup> *Idem*, p.53.

pouvoirs plus étendus. Le Conseil n'est responsable que devant les Unions, et non devant l'Assemblée générale. L'orateur propose donc le statu quo. La réflexion aurait pu en rester là.

Mais le pasteur A-N. Bertrand ne partage pas ce point de vue : il souhaite que la FPF progresse dans son fonctionnement et répond à ce délégué que « les propositions du Conseil tendent à maintenir d'abord l'union qui existe. [...] Qu'en outre, le droit de veto n'est pas amoindri, mais qu'il s'exerce par les synodes et non par les mandataires ». Il suggère qu'une représentation partielle de représentants de l'AG au Conseil puisse intervenir. Le pasteur Bertrand est visionnaire, mais il ne sera pas suivi cette année-là. Le vœu voté par l'AG de Marseille 1929 n'apportera pas d'élément supplémentaire et permet de penser que ce sujet restera durablement un point d'achoppement, peut-être jusqu'à la nouvelle rédaction des statuts de 1962.

En fait la crise est bien là : la question posée est celle du rapport entre l'Assemblée générale et le Conseil de la FPF, celui-ci n'étant pas élu par elle.

Quelques délégués à cette AG ont le sentiment qu'ils n'ont pas prise sur les décisions du Conseil. Le contexte récent a été marqué par la double démission du président Gruner et du secrétaire du Conseil. La nouvelle équipe en charge de diriger la FPF donne le sentiment d'une certaine fragilité. Et le rapport du Conseil à Marseille n'a pas apporté les réponses escomptées ni dissipé les doutes.

En fait, c'est l'autorité même de la FPF en la personne de son président Emile Morel, qui est contestée, notamment par un délégué de l'Union nationale des églises réformées, Théodore Gounelle. Celui-ci parle d'impuissance de la FPF et met en cause le goût du président Morel pour les cérémonies officielles. Il estime que la FPF doit témoigner au contraire d'un devoir de vigilance et qu'elle ne doit pas hésiter à exprimer son désaccord avec tel ou tel choix des pouvoirs publics.

Pour illustrer notre propos, nous évoquerons l'incident suivant : dans le rapport de la commission des vœux, M. de Witt-Guizot informe les délégués qu'une seule observation a été déposée concernant le rapport du Conseil de la Fédération. En fait d'observation, il s'agit d'une charge très forte contre le président Morel, dont l'auteur est le pasteur Théodore Gounelle. Celui-ci pose une question au président de la Fédération, à propos de cette phrase dans son rapport : « La Fédération n'interviendra en Indochine que si le Gouverneur général juge que cela est opportun ». On peut lire dans les Actes de cette AG que « M. le pasteur Th. Gounelle estime que dans les affaires d'Indochine, la Fédération a agi avec trop de lenteur,

alors que le rapport du Conseil marque un certain empressement vers les manifestations officielles où l'on marche sous les étendards. Tout cela est bien, mais non sans danger, tandis qu'il y a des questions vitales au sujet desquelles la Fédération reste sur la réserve : lutte contre le vice patenté, contre certaines méthodes coloniales, et... Mais hélas, entre les délibérations des Synodes et l'Assemblée quinquennale impuissante, la Fédération ne peut rien faire <sup>1387</sup>».

Il ajoute qu'il faudrait que le Conseil de la Fédération soit nommé par l'Assemblée générale ! S'en suivra une passe d'armes très sévère entre le pasteur Th. Gounelle et le président Morel, celui-ci se montrant assez maladroit. On peut lire : « M. le président Morel répond : « En ce qui concerne l'Indochine, le texte cité par M. Gounelle est inexact. Il n'est pas question de subordonner l'action de la Fédération aux ordres du Gouverneur général, mais le Gouverneur étant résolu à faire respecter la liberté de conscience en Indochine, le Conseil n'a pas voulu gêner son action par une démarche prématurée auprès du Ministre. L'Action de la Fédération a été rendue difficile par l'agitation et les critiques formulées de semaine en semaine par la presse, alors qu'elle mettait tous ses soins et sa diligence à obtenir les satisfactions légitimes, agissant quand le moment était opportun. Elle a abouti quand même à des résultats tangibles.<sup>1388</sup>» Le compte-rendu de l'AG développe ce point de façon inhabituelle, en faisant droit à la polémique qui est en train de naître au sein de l'Assemblée générale. Chacun a compris qu'en ce qui concerne la Fédération elle-même, Th. Gounelle ne paraît pas favorable au Conseil actuel. Le rédacteur des Actes de l'AG précise qu'en ce qui concerne le Conseil, ce sont les Unions d'Eglises qui l'ont nommé. Et que, si l'Assemblée générale veut élire un autre Conseil qui tienne d'elle ses pouvoirs, elle peut le décider, mais qu'alors ce sera une autre Fédération.

La polémique pourrait s'arrêter là, mais le président Morel juge bon de reprendre la parole et rappelle les difficultés au milieu desquelles travaille le Conseil. Il ajoute que « la Fédération a des ennemis qui disent "moins elle fera, mieux ce sera" et elle a des amis qui lui reprochent des timidités et la poussent à une action retentissante. »

La question de l'Indochine renvoie à la liberté de culte chère à la FPF. Le propos est, en outre, politique et partage l'assemblée. Mais, dans un monde d'Eglise, plus

---

<sup>1387</sup> AG FPF de Marseille 1929, p.66.

<sup>1388</sup> *Ibidem*.

insidieuse encore est l'accusation d'aimer les solennités. Emile Morel en est très affecté. Il croit bon encore de se justifier sur les cérémonies officielles en disant que Th. Gounelle a reproché au Conseil de les affectionner. Mais que ce n'est qu'à seulement deux ou trois reprises au cours de ces cinq dernières années, que les responsables de la FPF y ont été invités, et que s'ils ont répondu favorablement, c'est avec le seul désir non de *rechercher la parade*<sup>1389</sup>, mais de *bien servir la cause du Protestantisme français*. L'escarmouche prend fin mais l'autorité du président Morel est gravement contestée. Il ne sera pas réélu à la tête de la FPF.

La question de la représentation des Eglises au sein du Conseil réapparaîtra en 1945, à l'AG de Nîmes, suite à la constitution de l'Eglise réformée de France, ce qui bouleverse les équilibres antérieurs. Elle se doublera de l'interrogation sur la place à donner aux Œuvres protestantes. Toutes choses qui trouveront leur épilogue à l'AG de Montbéliard en 1961, entraînant une modification profonde des statuts.

3) La crise liée aux conséquences des décisions de l'AG FPF de Montbéliard, en 1961, lorsque la FPF décida de modifier ses statuts pour admettre en son sein Institutions, Œuvres et Mouvements, créer des Départements, encourager la poursuite de l'Unité protestante vers une Eglise évangélique unie, et réaffirmer son attachement à la dynamique œcuménique.

Ces quatre éléments ouvraient une nouvelle étape dans la vie fédérative et déterminaient les choix d'orientation pour les décennies suivantes. Il convient de faire le constat qu'une nouvelle institution fédérative est née cette année-là, modifiant les représentations et les processus de décision. Les débats se cristallisèrent notamment sur le statut de la FPF au regard du Conseil œcuménique des Eglises. L'une des conséquences fut le départ de l'Union des Eglises évangéliques libres de la FPF et l'apparition d'un pôle évangélique indépendant quoiqu'encore embryonnaire.

4) On peut aussi évoquer la crise des années soixante et soixante-dix, crise pour les institutions ecclésiales dans un contexte de mutation sociétale. Nous en analyserons les causes et les effets dans ce chapitre.

---

<sup>1389</sup> Du verbe *parader*, prendre un air avantageux, se faire valoir, et non l'action de « parer un coup ».

## B. Les débats internes : La vie fédérative.

Dans tous les cas évoqués ci-dessus, la FPF fut amenée à réfléchir à sa mission et à son fonctionnement. Nous en proposons l'analyse suivante :

1) Une Fédération qui s'interroge sur elle-même : Dans le rapport de gestion pour la XIIème AG FPF de Colmar 1966, le secrétaire général Albert Nicolas pose plusieurs questions. Il constate que la liberté et la vitalité qui caractérisent la FPF « peut devenir gaspillage, fantaisie imaginative ou même emprise abusive de certains *groupes de pression* n'ayant pas le frein de structures équilibrées. »<sup>1390</sup> Il estime donc que « périodiquement une remise en question s'impose autour des questions suivantes :

- Y-a-t-il des activités devenues superflues, des regroupements à opérer ?
- Y-a-t-il des secteurs de notre responsabilité commune auxquels nous ne répondons pas, des urgences criantes de par le monde où nous serions absents ? Sous une autre forme, comment être l'Eglise aujourd'hui ?
- Que devons-nous faire ensemble, mais aussi, que pouvons-nous vraiment faire ensemble ? »<sup>1391</sup>

Ces interrogations montrent d'une part un questionnement quant au fonctionnement de la structure fédérative, et révèlent, d'autre part, un doute sur les objectifs poursuivis. La question des moyens, en outre, n'est pas posée. La FPF a-t-elle les moyens de sa mission ? N'est-elle pas fragilisée par la grande diversité de ses membres ? Dispose-t-elle de la vision nécessaire pour rester utile sans trop étreindre ? Le mouvement mis en œuvre à Montbéliard puis Aix-en-Provence n'a-t-il pas rendu la FPF proprement ingouvernable ? Enfin, un constat s'impose : la référence faite par le secrétaire général aux *groupes de pression*, révèle une autre fragilité : l'institution est un enjeu dans un monde en mutation. Le protestantisme, qui ne connaît que peu les régulations institutionnelles et valorise les individualités au détriment des structures, est entré dans une période de turbulences.

---

<sup>1390</sup> Rapport de gestion pour la XIIème AG FPF de Colmar 1966, p.9.

<sup>1391</sup> *Ibidem*.

2) Unité protestante et Œcuménisme : la rupture avec les Libristes. Les tensions avec Baptistes et EREI.

Nous reprenons ici les éléments saillants du rapport<sup>1392</sup> du Pasteur Charles Westphal à Aix-en-Provence 1963, rapport au cours duquel, il commence par rendre hommage à son prédécesseur M. Boegner, « à son discernement, à son courage, à son inépuisable bienveillance et à son incomparable autorité »<sup>1393</sup>. Ch. Westphal poursuit ensuite avec quelques considérations personnelles sur la périodicité des AG FPF, mais sans suivre un plan très rigoureux. « Nous voici donc réunis à Aix-en-Provence pour la XIème Assemblée générale du protestantisme français. L'épithète « générale » donnée depuis l'origine à nos assemblées comporte une certaine ambiguïté, je le reconnais, qui cependant, jusqu'à Montbéliard, n'avait inquiété presque personne : on ne se réunissait, dit Ch. Westphal, que tous les cinq ans, c'était sans doute une heureuse occasion de rencontre, de témoignage dans quelque-une de nos grandes villes, d'étude d'un grand sujet d'actualité, l'Assemblée n'était que consultative, et après avoir manifesté, et même dans une certaine mesure et pour beaucoup d'être nous, éprouvé l'unité profonde de la famille protestante, nous retournions chacun chez soi pour retrouver nos cadres familiaux. Seule l'Assemblée de Nîmes, ajoute-t-il, au lendemain de la dernière guerre a eu un caractère plus exigeant. Les circonstances l'expliquent. Mais qu'est-il resté des grandes décisions de Nîmes [...] ? »<sup>1394</sup> Le sentiment qui anime le président de la FPF est celui, si ce n'est d'une rupture dans l'évolution de la vie fédérative, au moins d'un tournant. Ce sentiment est largement partagé. Jusqu'alors, la personnalité de Marc Boegner avait gommé les dissensus<sup>1395</sup>. Son autorité était incontestée. Mais celui-ci s'était effacé au lendemain de l'assemblée de Montbéliard. Autant dire qu'une nouvelle génération était apparue, bien décidée à peser sur les orientations de la Fédération et à se faire entendre. La personnalité de Charles Westphal l'y autorisait, même s'il ignorait encore la portée de ces changements. Celle-ci aspirait à une société de liberté et d'abondance. Elle rompait avec le souvenir de la guerre, bien décidée à ouvrir une nouvelle ère.

---

<sup>1392</sup> Actes, AG FPF Aix-en-Provence 1963, rapport du président, pp.29-40.

<sup>1393</sup> *Idem*, p.29.

<sup>1394</sup> *Idem*, p.30.

<sup>1395</sup> Ce mot de *dissensus* est notamment utilisé par Paul Ricoeur dans son livre *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, coll. Essais, 2003.

L'époque de l'après-guerre restait marquée par le respect des traditions, la place du masculin et le respect des hiérarchies. « Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi et peut-être l'assemblée de Montbéliard a-t-elle été le fruit, lentement mûri, de celle de Nîmes. « Mais aussi, comme l'a écrit justement André Appel, un demi-siècle de réflexion et souvent d'actions communes<sup>1396</sup> au sein de cette Fédération ne pouvait rester sans effet. Quoiqu'il en soit, l'Assemblée de Montbéliard a été un tournant dans l'histoire de nos assemblées, un tournant qui a éveillé de grandes espérances, mais aussi quelques inquiétudes... Pour la première fois, anticipant les modifications de nos statuts qui étaient en cours depuis l'Assemblée de Montpellier<sup>1397</sup>, nous avons donné une voix délibérative aux représentants de nos Institutions, Œuvres et Mouvements, les associant ainsi pleinement aux délégués des Eglises et aux travaux de l'assemblée. [...] »<sup>1398</sup> Charles Westphal distingue trois thématiques dans les objectifs de la FPF : unité, témoignage et service de l'Eglise. Ce sont les mêmes, dit-il, que celles qui étaient proposées aux Eglises membres du Conseil Œcuménique des Eglises pour la préparation de la troisième Assemblée mondiale qui devait se tenir à New Dehli, un an après Montbéliard. Et il conclut par ce constat : « cette Assemblée a été pour le Conseil (œcuménique), toutes proportions gardées, ce que Montbéliard a été pour nous : un tournant. »<sup>1399</sup> Cette mise en parallèle des préoccupations de la FPF et du COE n'est pas fortuite. Il s'agit de souligner l'identité de vue, si ce n'est de projet, entre les deux institutions. Ch. Westphal se montre là un digne successeur de Marc Boegner. Au risque de heurter une partie des délégués présents à l'AG. Charles Westphal innove pourtant sur un autre terrain, celui des relations avec le catholicisme romain. En effet, après avoir parlé de New Dehli, il évoque le concile de Vatican II, disant : « Quelles que soient les méfiances que suscitent chez beaucoup d'entre nous les entreprises romaines, ayons la loyauté de reconnaître que ce Concile est tout différent de ceux qui l'ont précédé. Pour la première fois, on l'a souligné, voici un Concile qui ne se réunit contre personne et qui ne prétend pas combattre l'hérésie. [...] » Il ajoute : « Ne devons-nous pas reconnaître ce qu'il a d'extraordinairement nouveau et en louer Dieu ? »<sup>1400</sup> Ce regard positif est à mettre au crédit du président Westphal. Jusqu'alors la sensibilité

---

<sup>1396</sup> « J'ajouterai, dit Ch. Westphal lors de la même assemblée, de prières communes ».

<sup>1397</sup> Celle-ci s'est tenue en 1955.

<sup>1398</sup> Rapport du président Ch. Westphal, Actes AG FPF Aix-en-Provence 1963, p.30.

<sup>1399</sup> Actes AG FPF Aix-en-Provence 1963, p.31.

<sup>1400</sup> *Idem*, pp.31-32.

protestante s'était montrée réticente à l'égard de Rome et d'une pratique ecclésiale qui considérait que « la fin justifie les moyens ». L'ouverture du Concile, l'invitation d'observateurs et la bienveillance qui prévalut alors à l'égard des *frères séparés*, avaient modifié le regard protestant, ce dont Charles Westphal se faisait l'écho. Il témoignait d'un climat de confiance. La dynamique catholique interrogea, plus qu'on ne le pense, la pratique protestante. Nous renvoyons ici au chapitre correspondant de notre recherche.

Le mot de « tournant » retenu par le président de la FPF désigne bien ce dont l'institution fait désormais l'expérience : tournant dans la relation de la FPF avec ses partenaires historiques, tournant aussi dans son activité et sa compréhension de la nécessité de trouver des cohérences nouvelles dans la réflexion comme dans l'action.

Sur ce terrain, et pour ce qui concerne la pratique fédérative, Ch. Westphal cite alors les vœux de Montbéliard et développe la façon dont le Conseil FPF a pris en compte ces vœux et les a mis en œuvre. Ces vœux sont relatifs d'une part à l'unité protestante, d'autre part à la modification des statuts de la FPF pour permettre l'accueil des associations en son sein, et enfin à la création de structures de regroupement des I.O.M sous forme de « départements »<sup>1401</sup>.

Ch. Westphal choisit, dit-il, de ne parler que des statuts, puis des relations entre les Eglises, laissant le soin à André Appel de parler des Départements. Ce faisant, il se situe au cœur de la vie institutionnelle. Car les statuts forment le cadre de toute pratique associative. Les modifications du texte des statuts répondent en général aux nécessités liées aux évolutions des structures concernées ou du contexte dans lequel elles œuvrent. La FPF n'échappe pas à la règle. Des changements majeurs sont intervenus en 1962, suite aux décisions prises à Montbéliard. Il aura fallu les inscrire dans de nouveaux textes. Le président de la FPF discerne trois enjeux de cette actualisation : la régionalisation, la périodicité de l'AG et la responsabilité de

---

<sup>1401</sup> Nous en rappelons ici la teneur : a) relativement à l'unité du Protestantisme : « Confessant que la division ecclésiastique actuelle des protestants de France constituait un obstacle grave à l'accomplissement de notre mission dans notre pays, exhortant les Eglises à multiplier les contacts qui leur permette d'avancer sur la voie d'une unité enrichie de leur diversité » ; b) relativement aux statuts : « Elle a demandé qu'une franche modification de nos statuts permette d'associer officiellement au travail des Eglises, sur cette voie, nos institutions, œuvres et mouvements » ; c) relativement à la création de départements : « Grouper toutes les entreprises protestantes qui l'accepteraient dans des « départements » (...) afin d'éviter les doubles emplois et les concurrences, et de coordonner nos efforts pour un témoignage plus fidèle et plus efficace. »



celle-ci. Les modifications qui interviennent constituent une refonte des modalités de travail de la FPF.

Ceci porte tout d'abord sur la régionalisation : il est question de créer des structures nouvelles. « C'est pourquoi, dit Ch. Westphal, nos statuts prévoient (désormais), conformément à un autre vœu de Montbéliard, que des conseils protestants locaux et régionaux seront constitués partout où ce sera possible. Les deux paroisses<sup>1402</sup> d'Aix-en-Provence nous donnent ici un remarquable exemple. »<sup>1403</sup> Le président de la FPF modère pourtant aussitôt son enthousiasme en constatant que cet exemple est le seul qu'il puisse mentionner. Nous verrons que ceci ne suffira pas à assurer durablement la décentralisation de la FPF.

Ceci concerne ensuite la périodicité de convocation des Assemblées générales : « Nos statuts définitivement modifiés le 6 janvier 1962, affirment d'abord que le but de la Fédération n'est pas seulement, comme à l'origine, de défendre les intérêts moraux du protestantisme, mais de rendre, au sein de notre peuple, un témoignage commun à la souveraineté du Christ vivant.<sup>1404</sup> » Ch. Westphal ajoute plus loin que « Montbéliard avait demandé que nos assemblées générales (ou plénières, selon le vœu de certains, ce qui serait juridiquement plus juste, précise le président de la FPF) soient convoquées désormais tous les deux ans<sup>1405</sup>. Le Conseil n'a pas cru pouvoir suivre cette suggestion et a prévu une périodicité de trois ans. »<sup>1406</sup>

Ceci concerne enfin la responsabilité de l'AG : « Les nouveaux statuts, dit Ch. Westphal, donnent à notre Assemblée une plus grande responsabilité : elle n'est pas seulement consultative, elle doit « discuter de la politique générale du Conseil et établir les lignes générales de l'action future. S'il arrivait qu'une motion votée par l'assemblée fût écartée par le Conseil, celui-ci devrait « en donner les raisons à l'Assemblée suivante. Le Conseil ne peut pourtant pas être mis en minorité par

---

<sup>1402</sup> ERF, rue Villars et EREI, rue de la Masse. Celles-ci se trouvent de part et d'autre du Cours Mirabeau cher au peintre Cézanne.

<sup>1403</sup> Actes AG FPF Aix-en-Provence 1963, p.34.

<sup>1404</sup> *Idem*, p.33.

<sup>1405</sup> Au lieu de cinq comme auparavant.

<sup>1406</sup> Ch. Westphal remarque que « les rédacteurs du vœu espéraient que les Eglises accepteraient de ne plus réunir leurs synodes nationaux qu'une année sur deux, laissant ou plutôt confiant à nos assemblées tout le travail qu'elles peuvent accomplir en commun. Mais les Eglises, dit-il, ne sont pas prêtes à consentir cette importante réforme et nous devons respecter leurs scrupules. »

l'Assemblée puisque la majorité de ses membres est désignée par les Eglises. »<sup>1407</sup>  
Le pasteur Westphal fait ici un parallèle avec le fonctionnement du COE disant que, en dépit de ce qui vient d'être affirmé dans la phrase précédente, « pas plus que le COE, nous ne sommes une autorité hiérarchique, une sorte de Super-Eglise. Notre autorité, comme celle du Conseil œcuménique des églises, ne vaut que là où elle est librement acceptée. »<sup>1408</sup> Cette remarque souligne l'humilité du président de la FPF qui mesure les limites de sa fonction tout autant que celles d'une institution pourtant respectée.

Cette période est marquée par une réflexion sur les relations avec des Eglises devenues périphériques depuis la création de l'Eglise réformée de France en 1938. Périphériques, c'est-à-dire dont le poids au sein de la Fédération est devenu faible au point qu'elles s'interrogent elles-mêmes sur leur maintien au sein de l'institution. Ceci concerne Eglises évangéliques Libres, Eglises réformées évangéliques, et Eglises baptistes. Leur présence est pourtant fondamentale au regard même du projet fédératif. Elles représentent la diversité protestante et le pôle évangélique. Mais cette diversité n'est plus comprise. Il semble que le besoin d'une dynamique protestante unitaire prévale sur toute autre considération.

- Débat avec les Eglises évangéliques Libres (UEELF) :

Ces Eglises furent fondatrices de la FPF, comme nous l'avons vu dans la première partie de cette thèse. Elles ont fourni les cadres de la première institution fédérative. Le départ des Eglises est d'autant plus fâcheux. Ch. Westphal parle ici d'un *malentendu* : « Il me faut insister sur ce point, pour essayer de dissiper un malentendu tenace, qui a sans doute été pour beaucoup dans la décision regrettable des Eglises Libres qui ont quitté récemment la Fédération. Chaque Eglise reste souveraine en matière de doctrine, de discipline et de liturgie. Nos décisions sont proposées, jamais imposées. Notre confiance n'est pas dans l'organisation, mais dans l'esprit.<sup>1409</sup> » Si la FPF a donné des gages de sa bonne foi, Il semble pourtant que ces assurances n'aient pas suffi à convaincre. Ch. Westphal dit que « s'il est vrai que la FPF n'est qu'un lieu de rencontre, prenons du moins le terme dans son sens

---

<sup>1407</sup> Actes AG FPF Aix-en-Provence 1963, p.34.

<sup>1408</sup> *Ibidem*.

<sup>1409</sup> *Ibidem*.

le plus fort : ce n'est pas un carrefour où l'on ne ferait que se croiser, c'est une « chambre de réflexion » (comme on dit volontiers aujourd'hui) et à certaines heures une « chambre haute » où nous avons le privilège de prier ensemble, d'écouter ensemble la Parole de Dieu. » Les relations avec les Libristes ont atteint un point de non-retour. Trente ans s'écouleront avant leur retour au sein de la FPF. C'est une grande perte, parce que ces Eglises jouent un rôle d'intermédiaire avec la sphère évangélique, et presque de médiation. En outre, parce que leur enracinement dans la théologie calvinienne ne peut être mise en doute, ce qui les rend proches des réformés.

- Débat avec les Eglises Baptistes (FEEBF) : La rupture avec les Eglises Libres aura servi de leçon. La FPF ne peut prendre le risque de s'aliéner les Baptistes. Ch. Westphal parle de la « crainte que la Fédération ne tende à opérer une centralisation autoritaire, ce qui a amené à avoir des entretiens fraternels avec les dirigeants des églises baptistes et avec ceux des Eglises réformées évangéliques indépendantes. Pour les baptistes, notre unité ne peut être que fédérative, leur conception du baptême les oblige à rester une Eglise séparée. Ils craignaient que la formation des Départements ne fût une sorte de biais par où ils seraient entraînés dans une unité plus étroite qu'ils ne peuvent l'accepter. A la suite de notre entretien, ils ont pu nous déclarer qu'ils resteraient dans notre famille fédérative, aussi longtemps du moins que nos statuts seraient respectés comme ils sont.<sup>1410</sup> »

Le président Westphal est soulagé. Serait-il possible d'ignorer que la composante baptiste, présente dès 1916 dans l'institution, est une composante essentielle de la FPF ? Le débat sur le baptême n'aura pas lieu. Cette question, durant la période étudiée, ne sera plus abordée et lorsque la FPF se dotera d'une charte précisant « le vivre ensemble », seule la Cène sera le lieu commun de l'unité. L'hospitalité eucharistique sera, seule, le signe d'une reconnaissance et d'une acceptation mutuelles.

- Débat avec les Eglises réformés évangéliques (UNEREI) :  
La remarque de Charles Westphal vaut aussi pour les Eglises réformées évangéliques indépendantes. Mais, à la nouvelle mouture des statuts s'ajoute la

---

<sup>1410</sup> Actes AG FPF Aix-en-Provence 1963, p.35.

question de l'œcuménisme et de la contribution éventuelle de la FPF aux travaux du COE. Charles Westphal note que « pour les églises réformées évangéliques indépendantes, c'est notre participation aux travaux du Conseil œcuménique des Eglises qui fait problème : cela est normal puisqu'ils ne sont pas membres de ce Conseil. Mais les Eglises qui en sont membres trouvent, elles, normal de se servir de cet organisme commun qu'est la fédération pour assurer certaines de leurs liaisons œcuméniques. Nous nous sommes faits il y a quelques années une concession mutuelle : la Fédération était sollicitée de devenir, comme beaucoup d'autres « conseils nationaux d'Eglises », un « conseil associé » au Conseil œcuménique. Cela nous aurait permis d'envoyer un « délégué fraternel » au Comité central et à l'Assemblée générale. Les Eglises membres du Conseil œcuménique des Eglises ont renoncé à ce privilège, et en échange nos frères des EREI ont accepté que nous gardions notre relation œcuménique qui date, faut-il le rappeler, de la première assemblée de Stockholm (1925). Cet accord a été récemment remis en question mais nous souhaitons avoir convaincu la commission permanente des EREI de l'utilité de le maintenir, non pas tant comme un compromis, que commun acte d'entente fraternel. S'il n'était pas maintenu, les Eglises membres du COE seraient amenées à créer un nouvel organisme, ce qui n'irait pas sans pénibles complications. Il faut reconnaître que la situation des Eglises peu nombreuses est parfois inconfortable au Conseil de la Fédération, puisqu'elles n'y ont que deux représentants. Notre problème, en somme est de respecter pleinement les minorités sans pour autant nous laisser paralyser par elles. Ici encore, la solution ne peut pas être juridique, c'est une question de confiance mutuelle. »<sup>1411</sup>

La FPF s'interroge sur la manière de gérer les minorités, ce qui est une autre manière de réfléchir à la relation entre Unité et Diversité, dans le protestantisme français. Le modèle initial a évolué. L'on est passé d'une culture du consensus à une pratique majoritaire. L'institution est de plus en plus portée par les réformés et les luthériens. Notamment financièrement. La question se posera un jour de savoir s'il est légitime que celui qui paie, décide. Et l'on s'interrogera sur la meilleure manière de trouver des équilibres internes qui permettent que la Charte de la FPF ne devienne pas, à terme, un contrat trop léonin.

---

<sup>1411</sup> Actes AG FPF Aix-en-Provence 1963, pp.35-36.

### C. Les débats de société :

« Les années soixante sont une époque de mutation et d'agitations tant sociales que culturelles. Le protestantisme n'est pas resté immobile dans un monde où beaucoup de choses changeaient. » Ainsi s'exprime André Gounelle dans sa préface au livre<sup>1412</sup> de Jacques Terme intitulé « Mutations et crises dans l'Eglise réformée de France ». Cette appréciation, appliquée à l'ERF, se rapporte aussi bien au contexte de la vie institutionnelle de la FPF. Dès 1963, celle-ci s'était interrogée sur le témoignage d'une « Eglise pour le monde ». Puis en 1966, sur le témoignage d'une « Eglise pour les autres ». Ces éléments ne constituent pas seulement des thématiques d'Assemblée générale ; ils sont au cœur de débats essentiels qui révèlent les failles et les fractures de l'institution fédérative.

Dans ce contexte, les Eglises évangéliques baptistes sont quasi absentes. Elles mettent ailleurs leurs priorités. Elles se préoccupent notamment de la formation de leurs pasteurs et de leurs cadres. Ainsi est créée en 1965 la Faculté libre de théologie évangélique de Vaux-sur-Seine, prenant la suite d'une école pastorale.

#### 1) Le rapport Keller :

Paul Keller présente<sup>1413</sup> à l'Assemblée générale de Colmar (1966) un rapport intitulé « A la recherche de formes nouvelles d'une Eglise pour les autres ». Ce rapport fait forte impression, au point que l'AG décide de la publication de ce rapport. Suite à cette AG, le Conseil de la FPF chargera « une équipe de préparer un cahier d'étude [...] destiné à être largement diffusé et utilisé par les paroisses et mouvements du protestantisme français. » Le cahier d'étude paraîtra<sup>1414</sup> en août 1967. Pour préparer ce cahier un groupe de travail est constitué. Il est composé de MM. Francis Andrieux, professeur de théologie à Strasbourg, Jacques Lochard, secrétaire général du Christianisme social et Roger Parmentier, pasteur à Montreuil sous-Bois.

---

<sup>1412</sup> Jacques Terme, *Mutations et crises dans l'Eglise réformée de France, le journal Horizons protestants, 1971-1975*, Lyon, Olivétan, 2007, p.7.

<sup>1413</sup> Revue *Foi et Vie*, p.37 à 80.

<sup>1414</sup> *Information – Evangélisation*, N°4, Août-Septembre 1967.

Le texte du rapport Keller est précédé d'une introduction de Charles Westphal<sup>1415</sup>. Celui-ci s'est illustré déjà, lors d'une pastorale nationale réformée en 1948, en réclamant non seulement une « décléricalisation », mais aussi une « désorganisation » de l'Eglise, comme il le mentionne lui-même ! Il mesure avec exactitude dans sa préface<sup>1416</sup> « cette grande crise de tout ce que nous vivons », appelant à discerner dans ce rapport « les signes de ce temps, à répondre à la détresse des hommes et à recevoir les inspirations et les ordres du Seigneur du monde. » Il évoque aussi les recherches de la revue *Semeur*. « Dans tout cela, écrit-il<sup>1417</sup>, avec des formules diverses et parfois contradictoires, il s'agit pourtant d'une même quête, d'une même angoisse, d'une même volonté : non pas tant détruire que construire, retrouver et revivre l'Evangile originel, être authentiquement l'Eglise que Jésus-Christ, notre Seigneur vivant, veut pour le monde d'aujourd'hui. »

Albert Nicolas, secrétaire général de la FPF, invite à lire le rapport Keller et à « partager les observations de tous genres<sup>1418</sup> », ajoutant que « le Conseil de la FPF a demandé à l'équipe de rédaction de rester en liaison avec tous les groupes d'étude et centraliser réactions et suggestions pour préparer éventuellement une suite à ce cahier dans les mois à venir. » Le Conseil de la FPF a encouragé l'équipe de rédaction à travailler « avec une préoccupation majeure : refuser le cloisonnement artificiel entre l'Eglise et le Monde, entre la vie de l'homme dans la société et son activité dans l'Eglise. (Car) la vie est un tout, et c'est dans le monde qu'elle se joue.<sup>1419</sup>»

Pour la FPF, il n'y a pas d'un côté l'Eglise et de l'autre côté « le monde ». Il s'agit de s'engager dans le monde, quitte à s'éloigner de l'Eglise. L'Eglise est là où sont les gens, notamment dans le monde du travail, l'école ou l'université, dans les associations, dans les quartiers, les bidonvilles, les faubourgs et les banlieues considérés comme *unités de vie*, ou, avec le langage de ce temps, comme *zones humaines*. Elle est destinée à s'enfouir au cœur des cités.

---

<sup>1415</sup> *Idem*, p.1 et 2.

<sup>1416</sup> Cahier d'Etude sur le rapport Keller, *Information – Evangélisation*, n°4, Août-Septembre 1967, p.1.

<sup>1417</sup> *Idem*, p.2.

<sup>1418</sup> Albert Nicolas, *En guise de mode d'emploi*, op.cit., pp.3-4.

<sup>1419</sup> *Idem*, p.3.

Cette expérience va être vécue en France dans de multiples lieux, comme par exemple dans le quartier de Strasbourg-Hautepierre en train de naître, où le pasteur Bernard Zimpfer fait les cultes dans les caves des immeubles qu'on appelle aussi *les mètres-carrés sociaux*. Et où se tissent des liens très profonds entre les nouvelles formes d'Eglise et les habitants des quartiers qu'on appelle pudiquement des « cités ». Ceci va de pair avec les évolutions démographiques et urbanistiques de la France d'alors, en pleine période de croissance économique. Il faut de nouveaux lieux d'Eglise pour les nouveaux quartiers. Et les Eglises protestantes entendent bien répondre à ces défis. La FPF sera à leur côté pour réfléchir avec elles. La FPF, avec pertinence, interroge pour discerner qui sont les nouveaux acteurs de ces nouveaux projets. « Dans tous les domaines, l'homme est fertile en inventions de toutes sortes, les plus astucieuses comme les plus fécondes. Pourquoi, dans l'Eglise, dit Albert Nicolas<sup>1420</sup>, estimerait-on que la vertu première, sous prétexte de fidélité, doit être l'archaïsme et l'immobilisme ? »

« Archaïsme ! Immobilisme ! », voici les mots lancés à la face d'un protestantisme qui se demande où il doit aller. Le catholicisme l'a devancé dans la dynamique du Concile de Vatican II. Le protestantisme est à la traîne, morcelé, incertain quant à son projet, indécis quant à l'autorité qui peut le mettre en œuvre. Ecartelé, il doit rejoindre *les laissés-pour-compte de la société technique* sans oublier de soutenir ses membres...

Le débat porte sur les rapports entre société globale et société ecclésiale. Il introduit le protestantisme individualiste dans une culture nouvelle, celle du groupe. Et les huit centres de recherches qui existent alors en France sont « des lieux de dialogue tout indiqués, des lieux privilégiés pour les rencontres difficiles. »<sup>1421</sup>

Le rapport Keller procède tout d'abord à un état des lieux pour savoir *dans quel temps nous sommes*, affirmant que le monde a un sens, qu'il n'y a pas d'éthique sociale tirée de l'Écriture, que l'on doit s'interroger pour comprendre si mission évangélisatrice et mission civilisatrice coïncident, et encore sur la solidarité *dans* et *hors* l'institution ecclésiale. Il invite à *vivre une promesse* dans un temps de crise et pointe du doigt la nécessité du *retour à l'essentiel* qu'est Jésus-Christ.

---

<sup>1420</sup> *Idem*, p.4.

<sup>1421</sup> *Idem*, p.46.

Le rapport souhaite « un inventaire des besoins, des souffrances, des tensions (et parallèlement) des moyens dont dispose et devrait disposer l'Eglise dans la zone humaine considérée. »<sup>1422</sup>

La FPF discerne cependant, avec le rapport de Paul Keller, que tout inventaire est vain s'il s'agit de rester spectateur. Et que c'est « dans l'exercice même d'un service aux formes multiples<sup>1423</sup> qu'on avancera dans la connaissance de ce milieu humain, toujours changeant, toujours mouvant. » Le protestantisme fédératif croit à l'*engagement* de ses membres, dans la diversité des situations auxquelles ils sont confrontés. Les mouvements protestants<sup>1424</sup> sont en plein développement ; on parle aussi d'une double appartenance nécessaire, dans les limites de la géographie paroissiale et dans des associations choisies avec des objectifs ciblés et précis. Se pose donc aussi la question des ministères dont l'Eglise a besoin, de leur relation entre eux, de vraies équipes bénévoles et professionnelles... et de l'absence d'expérience de ces fonctionnements.

Sur le plan national, ceci préfigure le synode national réformé de Royan (1968), lorsque celui-ci remet en question la catéchèse traditionnelle, s'interroge sur l'admission à la Cène et demande la réorganisation des études de théologie. Le tout sur fond de bouleversement profond qui « aboutira<sup>1425</sup> en 1972 à la création de l'Institut protestant de théologie et, par réaction en 1973-74, à la création de la Faculté de théologie d'Aix-en-Provence. » Face au barthisme et aux confessions de foi du protestantisme originel, se développent des idées nouvelles adossées à des théologies nouvelles<sup>1426</sup>, « de la mort de Dieu<sup>1427</sup> », « de la révolution<sup>1428</sup> », ou encore une « théologie de laïcs<sup>1429</sup> » selon l'expression de Jean-Paul Willaime, et ceci « non pas parce qu'elle aurait été élaborée par des non-clercs, mais parce qu'elle a été conçue en fonction de l'homme d'aujourd'hui, de ses recherches. »<sup>1430</sup>

---

<sup>1422</sup> *Op.cit.*, pp.34-35.

<sup>1423</sup> *Idem*, p.34.

<sup>1424</sup> Une note infrapaginale mentionne, (1) p.47 : *La Post-Fédé ; les Enseignants protestants ; le Christianisme social ; les Jeunes Femmes et le Mouvement d'Action rurale*. Sans que cela soit exhaustif.

<sup>1425</sup> Jacques Terme, *Mutations et crises dans l'ERF*, Ed. Olivétan, Lyon 2007, p.14.

<sup>1426</sup> *Idem*, pp.43-49.

<sup>1427</sup> Cf. G. Vahanian, W. Hamilton, Th. Altizer et H. Cox.

<sup>1428</sup> Cf. R. Shaull, G. Casalis, D. Sölle.

<sup>1429</sup> Cf. G. Crespy, F. Jeanson.

<sup>1430</sup> Jacques Terme, *op.cit.*, p.47.



Le Protestantisme se confronte à des démarches expérimentales comme celle du pasteur Roger Parmentier, animateur biblique, qui s'illustre comme « fondateur de la méthode des actualisations de la Bible et des transpositions culturelles<sup>1431</sup> », et fait ainsi écho à l'approche exégétique de Fernando Belo connu pour sa lecture matérialiste de l'Évangile de Marc.

Sur le plan international, ceci renvoie à la Conférence du Conseil œcuménique des Églises qui s'est déroulée à Genève en 1966, avec pour titre « Église et Société », dont les volumes préparatoires ont accueilli des contributions d'auteurs de tous les continents dont, pour la France, Roger Mehl, André Dumas, André Philip et Claude Gruson. Ces documents, publiés par les éditions *Labor et Fides*, portent sur : a) l'Éthique sociale chrétienne dans un monde en transformation ; b) la responsabilité des gouvernements à une époque révolutionnaire (l'autorité de l'État) ; c) le développement économique dans une perspective mondiale (problème du Tiers - Monde) ; d) l'individu et le groupe (les tensions idéologiques et raciales, la révolution urbaine, la société sécularisée).

Deux ans après l'Assemblée générale de Colmar, Marc Boegner, ancien président de la FPF, publie en mars 1968 un livre intitulé « L'exigence œcuménique » où il analyse<sup>1432</sup> les problèmes que rencontrent les Églises de la Réforme. Il est intéressant de le confronter au chapitre du livre<sup>1433</sup> déjà cité de Jacques Terme, secrétaire général de l'ERF, consacré au même sujet et intitulé « la montée des changements : 1962-1972 » dans le contexte d'une étude sur la presse<sup>1434</sup> protestante de cette époque. Celui-ci, publié en 2007, est « une adaptation d'un travail universitaire<sup>1435</sup> pour l'obtention du diplôme de l'École pratique des Hautes Études, section des sciences religieuses. » Marc Boegner, et Jacques Terme après lui, font le même constat : celui d'une crise liée à la sécularisation des sociétés européennes et notamment française, en premier lieu ; celui de la promotion d'un *christianisme areligieux* affranchi des convictions anciennes, en second lieu ; et enfin celui de l'affrontement idéologique apparu dans le contexte de l'après-guerre.

---

<sup>1431</sup> Citation des éditions L'Harmattan, à propos de cet auteur.

<sup>1432</sup> *L'exigence œcuménique*, chapitre XXIII, p.303-316.

<sup>1433</sup> Jacques Terme, *Mutations et crises dans l'Église réformée de France, le journal Horizons protestants, 1971-1975*, Lyon, Olivétan, 2007.

<sup>1434</sup> *Horizons protestants*.

<sup>1435</sup> La soutenance a eu lieu le 19 janvier 1998. Livre publié aux éditions Olivétan, Lyon, 2007.

La culture protestante de cette époque est aussi confrontée à une forme de déconstruction. C'est celle qu'ont conceptualisé les philosophes Gilles Deleuze ou Jacques Derrida<sup>1436</sup>. La théologie de Karl Barth, qui vient de restaurer profondément la dogmatique protestante durant quarante ans, est confrontée à une critique systémique. Chacun se risque à constituer sa propre *boîte à outils conceptuelle*, en dehors des institutions mêmes.

Marc Boegner affirme qu'une « crise d'une exceptionnelle ampleur ébranle les Eglises issues de la Réforme. Si parfois, vue de l'extérieur, elle apparaît institutionnelle, elle est fondamentalement théologique<sup>1437</sup>. » Avec une rare pertinence, il mentionne que le protestantisme traverse en effet, non pas une, mais plusieurs crises :

- Une crise théologique : Dans le contexte de croissance et de société de consommation qui suit la Deuxième Guerre mondiale, le constat est fait que l'homme n'aurait plus besoin de religion, ou en tout cas « qu'il est devenu impossible de maintenir les rapports traditionnels entre la foi et la religion »<sup>1438</sup>. Ce qui est en cause, ce sont notamment les thèses du théologien luthérien allemand Rudolf Bultmann<sup>1439</sup> qui *objective l'au-delà en un en-deçà*, et la démythologisation qui « ruine » l'exégèse traditionnelle<sup>1440</sup>. C'est aussi l'avènement d'une « nouvelle théologie », celle de Dietrich Bonhoeffer, à travers la notion de christianisme « areligieux » ou « irréligieux ».

- Une crise œcuménique : Le protestantisme, qui fut persécuté dans la France de l'Ancien Régime, fut longtemps réservé à l'égard du Catholicisme romain. Le dialogue renoué qui intervint au vingtième siècle et l'émergence du mouvement

---

<sup>1436</sup> Philosophe de la déconstruction, J. Derrida eut une influence considérable. A noter que le mot de *déconstruction* fut employé pour la première fois par Martin Heidegger. On parle aussi de déconstructionnisme. Un troisième philosophe marque l'époque de son empreinte : Michel Foucault. Nous renvoyons ici au « hors-série » n°3, de la revue *Sciences humaines*, mai-juin 2005, intitulée « Pensées rebelles ».

<sup>1437</sup> Marc Boegner, *L'Exigence œcuménique*, p.303.

<sup>1438</sup> *Idem*, p.304.

<sup>1439</sup> 1884-1976.

<sup>1440</sup> Voir : Rudolf Bultmann, *Jésus, Mythologie et démythologisation*, traduit par Florence Freyss, Samuel Durand-Gasselien et Christian Payot, préface de Paul Ricoeur, Paris, Seuil, 1968 ; ou encore : André Malet, *Bultmann et la mort de Dieu*, présentation, choix de textes, biographie, bibliographie, Paris, Editions Seghers, 1968, et la recension qu'a fait de ces deux ouvrages le professeur Pierre Prigent, in *Revue de l'Histoire des Religions*, annales du Musée Guimet, tome 177, n°2, 1970, pp.212-215.

œcuménique dans sa diversité ouvrirent une brèche dans ce climat fait de réserves et de réticences. La FPF fut en pointe dans ce dialogue, tandis qu'en son sein plusieurs Eglises marquaient le pas. Ainsi Marc Boegner souligne-t-il que « des communautés qui se qualifient volontiers « d'évangéliques », et ont toujours témoigné d'une extrême défiance à l'égard de tout contact avec l'Eglise romaine, durcissent depuis Vatican II leur attitude anti-œcuménique. La réponse décevante faite au vœu formulé par le Concile à propos des mariages mixtes, la dévotion à Marie exaltée avec insistance par le Pape Paul VI, ses rappels incessants à la primauté de Pierre fortifient l'opposition, non seulement des Eglises fondamentalistes, mais aussi de ces Eglises où, sans en avoir conscience, on est souvent plus « protestant » que « chrétien ». Le malaise s'exprime par la crainte que les artisans de l'Unité se laissent entraîner à des concessions, à des compromis, à des rapprochements sentimentaux laissant intacts les divergences doctrinales. [...]»<sup>1441</sup>. Constat paradoxal puisque, dans les années 2000, les mêmes « évangéliques » feront volte-face et rechercheront dialogues et accords bilatéraux<sup>1442</sup> avec l'Eglise catholique romaine, tandis que les Eglises historiques, qui se réjouissent toutefois de l'accord sur la Justification par la grâce, se montreront plus réservées devant les lenteurs constatées.

- Une crise institutionnelle : L'œcuménisme poussait les protestants à s'interroger sur eux-mêmes et sur leur identité. Devant l'évolution du monde catholique, avaient-ils encore une raison d'être ? Ne devaient-ils pas envisager de rejoindre la communion romaine, à l'heure où s'élaborait une féconde pastorale des foyers mixtes ? Marc Boegner, page 306 de son « Exigence œcuménique » poursuit en écrivant : « Si important que soit ce problème et urgente la solution que tant de catholiques et de protestants en attendent<sup>1443</sup>, il demeure cependant mineur en face des questions que, dans la conjoncture présente, les Eglises de la Réforme sont contraintes de se poser à elles-mêmes ou que l'Eglise romaine leur adresse au lendemain du Concile de Vatican II. » M. Boegner évoque ici l'exemple de l'Eglise d'Angleterre « appelée à résoudre deux problèmes : celui de son établissement, de ses liens avec l'Etat, et

---

<sup>1441</sup> Marc Boegner, *L'Exigence œcuménique*, p.305.

<sup>1442</sup> Cf. : Les baptistes et le texte commun sur Marie, etc. Cf. Mgr Christian Kratz, Louis Schweitzer, « Comité mixte baptiste-catholique : Marie », *Cahiers de l'Ecole pastorale*, 3<sup>e</sup> trimestre 2009, n°73.

<sup>1443</sup> C'est-à-dire relativement à la pastorale des foyers mixtes.

celui de son organisation ecclésiastique, de son gouvernement. » Il estime que « les mêmes questions se posent aux Eglises de Scandinavie... voire aux Eglises luthériennes et réformées d'Alsace et de Lorraine »<sup>1444</sup>.

Mais M. Boegner en vient ensuite plus précisément à ce qui le préoccupe : « C'est dans un autre climat que la crise institutionnelle se manifeste dans notre pays. De jeunes théologiens réformés s'en prennent à l'institution ecclésiastique, dont ils estiment tous les organes cléricalisés. Paroisses, ministère paroissial, autorité des Synodes, doivent disparaître parce que ne répondant pas aux nouvelles conditions faites – ou imposées- à la vie des hommes pas plus qu'aux exigences de l'Évangile. Des jeunes hommes, convaincus qu'ils ont vocation de servir Jésus-Christ, considèrent en toute loyauté que leur vocation de témoignage et de service, mais aussi de réflexion théologique et de vie communautaire, ne peut trouver son accomplissement dans des formes de ministère, de culte, de vie ecclésiastique frappées, à leur yeux, d'inefficacité et de paralysie.<sup>1445</sup> » Marc Boegner pointe du doigt la contestation interne, même s'il estime que certaines critiques sont justes – Tommy Fallot ne l'avait-il pas déjà dit, évoquant les « Eglises mortes » ?-, et faisant preuve d'une paternelle affection à l'égard de cette « jeune génération »... qu'il ne comprend pas. M. Boegner, navré, ajoute : « C'est peut-être en se posant ces questions, qui m'ont assailli pendant tant d'années, que de jeunes théologiens se sont crus appelés à une entreprise de démolition ! »<sup>1446</sup>

Ces propos ne sont pas ceux d'un vieil homme. Ils sont le regard avisé d'un homme d'Église sur la mutation en cours. La génération nouvelle, qui émerge dans le protestantisme de cette époque, est irrévérencieuse. Elle ne veut pas de leaders et conteste les autorités. Elle met en cause le bel édifice barthien, trouve les assemblées de culte mornes, et entend s'engager, avec d'autres, au cœur des luttes sociales qui secouent la France. Le protestantisme, à la fois acteur et objet de ces mutations, tremble sur ses bases.

- Une crise de la vocation séculaire des Eglises de la Réforme à la lecture de la Bible : Le protestantisme, à travers son histoire, avait fini par se comprendre comme dépositaire du bon trésor de la Bible, Parole de Dieu. Il en avait promu les multiples

---

<sup>1444</sup> Marc Boegner, *L'Exigence œcuménique*, p.307.

<sup>1445</sup> *Idem*, p.308.

<sup>1446</sup> *Ibidem*.

traductions, assuré la diffusion à travers ses sociétés bibliques et encouragé une lecture assidue, personnelle et souvent familiale. Le tableau du peintre Georges Bretegnier<sup>1447</sup> intitulé « la lecture de la Bible au pays de Montbéliard » ne trônait-il pas sur les murs des salles à manger des maisons des protestants de cette région luthérienne ? Le catholicisme avait fini, lui aussi, à s'en saisir, avec modestie tout d'abord, avec talent ensuite.

Marc Boegner, évoque en introduction le « renouveau biblique, si marqué dans l'Eglise catholique, et pas seulement en France, au cours des vingt ou trente années qui ont précédé le Concile de Vatican, a été salué avec joie, reconnaissance et espoir par un grand nombre de fidèles des Eglises de la Réforme. La Bible devenait par excellence le *lieu* de la rencontre œcuménique dans l'étude, la méditation et la prière. Le Protestantisme peut-il dès lors encore refuser à l'Eglise romaine le droit de se présenter<sup>1448</sup> comme Eglise de la parole de Dieu ? »<sup>1449</sup>

La question que pose le pasteur Boegner est fondamentale : que subsiste-t-il de la vocation séculaire des Eglises de la Réforme, dès lors que la Bible est lue et étudiée dans les paroisses catholiques, et qu'elle est prêchée en langue vernaculaire ? A cela, Marc Boegner répond en mettant à distance la tradition qui demeure encore, dans l'Eglise catholique, dans toute sa légitimité : « Je n'y vois qu'une réponse. Pour toutes les églises de la Réforme, quelles que soient d'ailleurs leurs divergences dans les divers domaines de la foi et de l'action chrétienne, la Parole de Dieu, attestée par le Saint-Esprit dans l'Ecriture, est la *norme*<sup>1450</sup> à laquelle doivent se référer tous les développements de l'enseignement dogmatique et éthique, du culte, de la vie ecclésiale avec ses ministères, son apostolat, sa diaconie, son service du monde. C'est là le point auquel nos Eglises ont le devoir de s'attacher plus fermement que jamais.<sup>1451</sup> » Nous verrons plus tard que cet argument est insuffisant, puisque la question est moins celle de la référence à la Bible que celle de l'interprétation qui en est faite. Considérer que la Bible parle d'elle-même ne suffira pas à mettre d'accord les protestants entre eux. Le fondamentalisme se heurtera durablement à toute démarche historique et critique. La Bible deviendra même pierre d'achoppement

---

<sup>1447</sup> Georges Bretegnier, né à Héricourt (1860) et décédé à Paris (1892).

<sup>1448</sup> Ndlr : aussi !

<sup>1449</sup> Marc Boegner, *L'Exigence œcuménique*, p.310.

<sup>1450</sup> En italique dans le texte de M. Boegner.

<sup>1451</sup> *Idem, op.cit.*, p.311.

pour les confessions protestantes elles-mêmes, qu'elles soient membres ou non de la FPF.

- Une crise du lien interne : Nous parlons ici de la division qui affecte le protestantisme et des impossibles régulations institutionnelles. Marc Boegner évoque surtout le syndrome du morcellement protestant qu'on retrouvera au paragraphe suivant... et fuit dans l'histoire, donnant raison aux Réformateurs de leur volonté de réforme de l'Eglise, mais leur donnant tort dans leur impossibilité de s'entendre, notamment sur la Ste Cène. M. Boegner écrit : « Je relis les lignes que je viens de tracer<sup>1452</sup> : comment être une présence d'amour dans une Eglise de Jésus-Christ mutilée par tant de divisions ? Quelle part l'amour a-t-il eue dans la lamentable histoire de nos grandes et petites sécessions ? »<sup>1453</sup> M. Boegner évoque notamment la Réforme, l'attitude des Réformateurs et finit par esquiver en disant que ceux-ci ont été chassés, qu'ils n'ont pas voulu la rupture... Mais l'attaque est sévère et elle ne pourra pas rester sans réponse.

- Une crise du sentiment de parenthèse : Ici surgit la question dernière, écrit M. Boegner, qui la formule ainsi : « Ne devons-nous pas considérer que la Réforme ouvre, dans l'histoire de l'Eglise, une immense parenthèse ne pouvant être fermée, par la grâce de Dieu, que lorsque sera instaurée l'unité visible du corps du Christ « afin que le monde croie »<sup>1454</sup> ? M. Boegner plaide sans doute pour l'unité chrétienne, lassé peut-être des querelles intestines. Mais il n'en reste pas moins que, sous une forme alambiquée, Marc Boegner parle de la fin du Protestantisme, de la fermeture de la parenthèse historique. Il mène à son terme sa conviction que l'Eglise catholique a profondément changé, ce dont témoigne l'événement du Concile, et que les Eglises de la Réforme sont appelées à l'unité, quoique persévérant dans leur fierté d'elles-mêmes et leur conviction d'avoir raison envers et contre tout jusqu'à la fin des temps. On peut se demander jusqu'où Marc Boegner est prêt à aller ? Retour au catholicisme ou plaidoyer pour l'œcuménisme ? Le doute est permis sur ce point. Poser cette question c'est, me semble-t-il, autoriser déjà ceux qui le souhaitent à franchir le Rubicon, ... ce que d'aucuns feront, estimant que plus rien d'essentiel

---

<sup>1452</sup> Il s'agit des points précédents que nous avons distingués en diverses typologies de « crises ».

<sup>1453</sup> Marc Boegner, *L'Exigence œcuménique*, p.313.

<sup>1454</sup> *Idem*, p.314.

désormais ne plaide en faveur du maintien de l'autonomie des Eglises de la Réforme. Le Concile de Vatican II se révélerait-il être plus efficace encore que le premier dans sa réduction du protestantisme ? M. Boegner se fait lyrique quant à sa vision de l'avenir : « Les Eglises protestantes entendront-elles l'appel qu'à travers le mouvement œcuménique des dernières années leur adresse le Seigneur de toute l'Eglise ? »...<sup>1455</sup>

A noter l'équivalence que fait M. Boegner entre les Eglises « réformées » et les Eglises « issues de la réforme ». Cette cécité rendra un très mauvais service à la FPF. Elle fait de la diversité un avatar du protestantisme et non un élément constituant. Ce regard n'est pas en écho avec les dynamiques que l'on décrit partout dans la société française d'alors comme « autogestionnaires » et qui supposent que les articulations entre les groupes valent mieux que leur unité de façade ou leur rigidités hiérarchiques<sup>1456</sup>.

Il critique par contre, à bon escient, la conscience forte, et parfois fière, que le protestantisme a de lui-même, dans de nombreux pays et parfois dans les plus humbles paroisses. « Cependant, dit-il, ne s'agit-il pas d'une minorité ? La majorité appartient encore à ceux qui voient dans leur luthéranisme, leur calvinisme, leur anglicanisme, leur méthodisme ou leur baptisme<sup>1457</sup>, l'expression fidèle de la vérité révélée que, jusqu'à l'avènement de son royaume, Dieu garderait des contacts dangereux avec les hérésies voisines.<sup>1458</sup> »

Après un développement passionné<sup>1459</sup> sur la pertinence du *mouvement œcuménique* dont M. Boegner a été l'un des artisans, il écrit en conclusion que : « C'est sur ce chemin que nos descendants pourront voir se clore, par la grâce de Dieu, la parenthèse ouverte au XVI<sup>e</sup> siècle. Mais l'Eglise catholique devra, elle aussi, avoir fermé sa parenthèse : non pas seulement celle de la Contre-Réforme à laquelle le Concile (de Vatican II) a entendu mettre un terme, mais celle ouverte par sa prétention à l'exercice d'un magistère s'affirmant l'organe infaillible de la vérité révélée dans le Christ, et attendant dans son inconsciente bonne conscience le

---

<sup>1455</sup> Marc Boegner, *L'Exigence œcuménique*, p.315

<sup>1456</sup> M. Boegner, écrit en effet, p.314 : « Certes la cause de l'Unité de l'Eglise ne cesse d'être mieux connue, mieux aimée et mieux servie dans les Eglises « réformées ». Ndlr : ici MB renvoie à une note infrapaginale, page 315 où il écrit : J'emploie ce mot ici comme l'équivalent " d'issues de la Réforme ".

<sup>1457</sup> Dans cette énumération, le pasteur Boegner donne l'impression d'ironiser.

<sup>1458</sup> *L'Exigence œcuménique*, p.314 et ss.

<sup>1459</sup> *Idem*, pp.315-316.

« grand retour » de tous les frères séparés.<sup>1460</sup> » M. Boegner n'envisage donc *in fine* l'Unité chrétienne que comme le fruit d'une volonté symétrique des Eglises protestantes et catholiques de renoncer à une partie d'elles-mêmes.

Rude tâche ! Il n'est pas sûr que les protestants eux-mêmes aient eu envie de refermer, si rapidement et sans autre garantie, la parenthèse qui s'était ouverte au temps de la Réforme. Dans le rapport au Catholicisme, comment ignorer que le Protestantisme s'inscrit dans le rapport du faible au fort ? Dans le dialogue œcuménique, la FPF dépendra toujours, quoiqu'elle en pense, de la volonté de son partenaire.

Lors de l'Assemblée générale de Grenoble (1969) est décidée la constitution d'un groupe de travail qui poursuivra la réflexion. Le contexte est marqué par la rupture introduite, dans la société française, par l'effervescence de mai 1968. La société française a désormais changé de paradigme. Il s'agit de formuler, au sein du protestantisme fédératif, une nouvelle analyse des rapports de l'Eglise et des autorités, de l'Eglise et du pouvoir. Ce texte aura un écho inespéré, dépassant les seuls cercles protestants, inquiétant les autorités politiques d'alors, divisant profondément le peuple protestant, révélant de vraies fractures. Il présente les deux termes d'une alternative, l'une réformiste, l'autre révolutionnaire. Le lecteur d'aujourd'hui discerne rapidement qu'une orientation est manquante, celle du conservatisme et du *statu quo*. Cet oubli sera souvent évoqué dans les débats ultérieurs.

## 2) L'éthique sociale chrétienne :

La question de la relation des Eglises et de l'Etat avait été posée puissamment lors du vote de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, puis lors de la Seconde guerre mondiale, notamment. Dans ce contexte, la FPF avait montré sa capacité à discerner les enjeux et su exprimer une réelle indépendance. Dans les deux cas évoqués, elle avait fait preuve d'autorité et son poids dans la société française s'était accru.

---

<sup>1460</sup> *Idem*, p.316.



Dans les décennies soixante et soixante-dix, le rapport à la société fut à nouveau pensé et analysé par le Conseil de la FPF à travers deux documents complémentaires intitulés :

- Pour le premier, « Les éléments permanents d'une éthique sociale chrétienne », qui se présente sous la forme d'une lettre d'information du Conseil de la FPF datée du 29 mars 1963 ; ce document ne prétendait pas être un document définitif. Il souhaitait<sup>1461</sup> même « associer à sa réflexion tous les pasteurs et tous les conseillers presbytéraux qui exercent leur ministère dans les Eglises rattachées à la FPF. » Ce texte apparut comme assez prudent, tentant de trouver un consensus. Il admettait aussi les limites du discours fédératif « estimant certain que les problèmes politiques et sociaux sont parfois d'une telle complexité et d'une telle technicité qu'il devient impossible de voir où se trouve le devoir du chrétien et comment les exigences de l'évangile peuvent être appliquées. »<sup>1462</sup> Il exhortait aussi les pasteurs et les paroisses à ne pas confondre leur conviction particulière avec la Parole de Dieu.

- Pour le second, « Eglise et Pouvoirs »<sup>1463</sup>, de novembre 1971, préfacé par Jean Courvoisier. Ce document a fait l'objet de multiples recensions, au nombre desquelles celles de Jean Baubérot. Celui-ci replace notamment le texte de la FPF dans le contexte de l'époque et propose sa vision des choses dans le cadre d'une analyse<sup>1464</sup> publiée sous le titre « Le pouvoir de contester, contestations politico-religieuses autour de « mai 68 » et le document "Eglise et Pouvoirs" ». Nous nous bornerons donc, dans cette étude, à préciser les conditions de rédaction et de réception de ce document. Celui-ci, présentant comme seule alternative les options « réformiste » et « révolutionnaire », défraya la chronique et provoqua l'ire du président de la république de l'époque, Georges Pompidou. Il divisa le protestantisme. D'un côté les progressistes, de l'autre luthériens et évangéliques réservés vis-à-vis de ce qu'ils considéraient comme une « politisation de l'évangile ». Le journal *Le Monde* titra<sup>1465</sup> : « la Fédération protestante de France juge la société actuelle inacceptable ». Au point que plus tard, le 24 mai 2012, le sujet fut repris à

---

<sup>1461</sup> « Eléments permanents d'une éthique sociale chrétienne », lettre d'information du Conseil de la FPF, 29 mars 1963, p.3.

<sup>1462</sup> Les éléments permanents d'une éthique sociale chrétienne, p.9.

<sup>1463</sup> Jean Baubérot, « Tentative d'analyse du pouvoir de contester », *Archives des Sciences sociales des Religions* 49, 1980.

<sup>1464</sup> Jean Baubérot, *Le pouvoir de contester : contestations politico-religieuses autour de "mai 68" et le document "Église et pouvoirs"*, Genève, Labor et Fides, 1983.

<sup>1465</sup> Décembre 1971.

l'Institut Protestant de Théologie, à l'initiative de la FPF et de son président<sup>1466</sup>, à travers un colloque organisé en collaboration avec la CEVAA (Communauté d'Eglise en Mission) pour juger de son actualité, et évaluer, quarante ans plus tard, sa pertinence.

Dans les deux documents considérés, le présupposé était le même : « l'Eglise ne saurait rester étrangère aux problèmes politiques et sociaux et s'imaginer que sa mission et son témoignage ne concernent que la vie privée des fidèles. »<sup>1467</sup> Les deux documents convergeaient en outre dans l'affirmation qu'une éthique chrétienne ne peut trouver son fondement que dans la personne et l'œuvre de Jésus-Christ. Les deux parlaient de la proclamation du Royaume de Dieu et de ses conséquences pour en édifier des signes dans ce monde. Mais les conclusions étaient différentes et les approches différentes : le premier document s'inscrivait dans le cadre de la *pastorale*, le second dans le contexte de la *crise sociétale* qui était apparue au grand jour lors des événements de 1968. La question du rapport au politique et aux hommes politiques était posée. Le débat s'était déplacé sur le terrain de l'idéologie, figeant les oppositions et les *a priori* au sein du protestantisme français. Le rapport au matérialisme historique et l'émergence des théologies de la Libération constituaient, parmi d'autres, quelques-uns des éléments de distinction entre les deux textes.

Le document « Eglise et Pouvoirs » est le fruit d'une patiente réflexion. Jean Courvoisier rappelle, dans son introduction<sup>1468</sup>, que l'Assemblée générale de Grenoble avait demandé à la FPF « d'encourager les Eglises à s'interroger avec sincérité sur les rapports qu'elles entretiennent avec les pouvoirs économiques et politiques en place et à se demander quelles relations correspondraient réellement à leur mission. » Un processus fut mis en place dès janvier 1970, le Conseil de la FPF mandatant à cet effet un groupe de travail composé de MM. Pierre Bruneton, Georges Casalis, Albert Frey, Claude Gruson, Jacques Lochard et Georges Velten. En juin de l'année suivante, le Conseil reçut une première ébauche et fit plusieurs remarques et propositions. Le texte définitif fut validé par le Conseil le 3 octobre 1971 et adressé aux Eglises, Institutions, Œuvres et Mouvements membres de la

---

<sup>1466</sup> Claude Baty.

<sup>1467</sup> Les éléments permanents d'une éthique sociale chrétienne, p.4.

<sup>1468</sup> Eglise et Pouvoirs, p.1.

FPF. Le même Conseil encouragea les groupes de réflexions constitués sur ce thème à lui adresser leurs analyses et suggestions dans la perspective de l'Assemblée générale de 1972. Le document est d'une écriture dense, centré sur l'évolution socio-économique de son temps. Il n'omet certes pas un regard historique ou théologique, mais celui-ci n'apparaît qu'en filigrane. Il se risque à évoquer « la dépendance objective (Ndlr : de l'Eglise, à l'égard) d'un certain nombre de *grands protestants*, c'est-à-dire de protestants riches, quel que soit d'ailleurs le désintéressement personnel de ceux-ci »<sup>1469</sup>, et se demande si l'Eglise peut être idéologiquement neutre... Ces assertions seront très mal vécues par ceux qui se trouvaient ainsi stigmatisés. Si la FPF s'inscrivait dans l'esprit du temps, plusieurs de ces familles prirent néanmoins leurs distances. La réconciliation n'aura jamais lieu et je me souviens d'une interpellation polie qui me fut adressée à l'occasion de la séance inaugurale de « Protestants en fête 2013 » dans les salons de l'Hôtel de Ville de Paris, où l'on me dit : « il y a une assemblée nombreuse, certes, mais aucun décideur. » Hormis quelques personnalités médiatiques, le poids économique et politique du protestantisme français était devenu négligeable. On ne peut impunément dénoncer « les liens de l'Eglise avec les pouvoirs, et le fait que les représentants de l'ordre tiennent à ses yeux, et en elle-même, une place exagérée<sup>1470</sup>. » En conclusion, le document souligna « la prise de conscience humble et lucide de la réalité de ces *rapports de faits* ; [...] le refus de toute doctrine des deux règnes lorsqu'elle aboutit à une disjonction du spirituel et du temporel ; [...] la mise en lumière des implications politiques de l'Evangile ; [...] le développement, dans la lecture critique de la réalité vécue, d'une théologie et d'une prédication de l'espérance ; [...] l'écoute attentive de tous les phénomènes chrétiens qui sont à l'écart de l'institution ou en rupture avec elle ; [...] la découverte dans l'action d'une valeurs nouvelles et d'une « utopie créatrice »<sup>1471</sup>.

Au début du mois de janvier 1972, mentionne<sup>1472</sup> Jacques Terme, « le Président Pompidou prend à part Jean Courvoisier, président de la FPF et de la banque Odier, Bungener et Courvoisier, pour lui faire part de sa stupéfaction de voir publier un tel texte sous sa présidence. »

---

<sup>1469</sup> Eglise et Pouvoirs, p.20.

<sup>1470</sup> *Idem*, p.23.

<sup>1471</sup> *Idem*.pp.25-26.

<sup>1472</sup> Jacques Terme, *Mutations et crises dans l'Eglise réformée de France, Le journal Horizons protestants 1971-1975*, Lyon, Olivétan, 2007, p.75.

Ce point est abordé publiquement lors de l'AG FPF qui se tient à Caen du 8 au 10 novembre 1972 par le président Jean Courvoisier lui-même dans son rapport<sup>1473</sup>, et par l'un des groupes de travail de cette AG, le groupe numéro deux<sup>1474</sup>. En préambule, se trouve reproduite la citation suivante de Dietrich Bonhoeffer : « Il nous faut même risquer de dire des choses contestables pourvu que des questions vitales soient soulevées. »<sup>1475</sup>

Le paragraphe constate les réactions et suggère des propositions. Quant aux réactions, le rédacteur fait le constat suivant, en écho à la citation de D. Bonhoeffer, que « l'ampleur des réactions provoquées par ce document dans l'Eglise, et hors de l'Eglise, montre qu'une question vitale a été soulevée. (...) La passion est l'élément dominant de la plupart des réactions. » Le paragraphe se clôt avec la suggestion de poursuivre le travail autour de quelques pistes de recherches nouvelles et de thématiques qui sont précisées ainsi :

- La politique et les Ecritures<sup>1476</sup> : « Il y a des structures sociales qui empêchent l'épanouissement de l'homme ». Le texte postule avec hardiesse que « à l'exemple de Jésus-Christ, les chrétiens doivent être facteurs de rupture du conformisme et de la résignation du corps social. Leur action est celle « d'inadaptés permanents » qui ne peuvent accepter l'inacceptable. [...] » Dénonçant le nationalisme et l'égoïsme, l'oubli des sacrifiés et des vaincus de la croissance, le racisme et l'exploitation des travailleurs migrants, le conditionnement par les mass-médias et par le système d'éducation, le texte se poursuit avec ces mots : « Dans la ligne du document « Eglise et Pouvoirs », nos axes de réflexion pour l'avenir pourraient être l'étude de la notion de profit dans l'économie et l'analyse de l'exercice de la puissance dans les institutions. »<sup>1477</sup>

- l'Espérance chrétienne et son engagement politique<sup>1478</sup>: Le texte rappelle l'alternative « réformiste-révolutionnaire », mais fait néanmoins place à un *être ensemble* pluraliste, un pluralisme d'opinions assez large, disant que celui-ci « doit être, dans l'Eglise, un effort de compréhension et de rencontre et, dans ce sens,

---

<sup>1473</sup> Voir rapport du président, AG FPF Caen 1972, p.27-28.

<sup>1474</sup> Il est intitulé : Eglise et Pouvoirs. Cf. : Actes XIVème Assemblée générale de la Fédération protestante de France, Caen, 8-10 nov.1972, Foi et Vie, janv.1973, n°1, 72<sup>e</sup> année, Paris, p.91-94.

<sup>1475</sup> Actes AG FPF Caen, p.91, citant D. Bonhoeffer, *Résistance et Soumission*, lettre du 3.7.1944.

<sup>1476</sup> Eglise et Pouvoirs. Cf. : Actes XIVème Assemblée générale de la Fédération protestante de France, Caen, 8-10 nov.1972, Foi et Vie 72, janv.1973, p.92.

<sup>1477</sup> *Ibidem*.

<sup>1478</sup> Actes AG FPF Caen 1972, pp.92-93.

cette situation nous semble être positive. Le texte émet pourtant rapidement des réserves quant à ce postulat de principe, reprenant d'une main ce qu'il a concédé de l'autre et affirmant qu'il ne s'agit pas « d'être dupes : le pluralisme ne peut être ni une condescendance, ni un alibi, ni une indifférence, ni une mollesse. Le pluralisme ne doit pas être un masque commode, camouflant des attitudes parfaitement contradictoires. Il ne peut d'agir d'éliminer artificiellement les conflits : ils doivent être assumés au grand jour. »<sup>1479</sup>

- Sens et salut : le texte questionne sur l'espérance du Royaume, *hic et nunc*. Il affirme, relativement aux chrétiens de la Réforme, qu'ils sont appelés à vivre cette foi aujourd'hui et à en donner, chacun et ensemble, des signes concrets. Les affirmations sont clairement théologiques. Elles confirment les délégués dans la conviction que « l'espérance chrétienne doit (nous) guérir à la fois des illusions mensongères et du scepticisme désabusé. Il y a une dynamique de la résurrection. [...] Vivre dans la perspective du Royaume, n'est-ce pas donner des signes sur tous les plans : celui de la prédication, du service, de la prophétie ? »<sup>1480</sup> L'Eglise, conclut le texte, a vocation à être une « *sentinelle vigilante* ».

Ces orientations, formulées sous forme de recommandation par l'Assemblée générale, sont votées par 103 voix pour et 15 voix contre. Une large majorité des délégués se retrouve donc autour de ces perspectives.

#### D. La défiance des élites :

Celle-ci s'est révélée notamment lors de l'AG FPF de Grenoble (1969). Le thème de cette assemblée était « Quel développement pour quel homme ? » Et pour des raisons variées, trois poids lourds du protestantisme avaient refusé de s'y rendre. L'épisode est rapporté par Jacques Terme<sup>1481</sup>. Alphonse Maillot trouvait le coût de participation, trop élevé ; Pierre Bourguet, ancien président du Conseil de l'ERF, était « découragé par la lenteur de l'Union » et Jacques Ellul était réservé quant au choix du thème qu'il estimait trop difficile et technique pour une telle Assemblée – précisément la question du développement.<sup>1482</sup>

---

<sup>1479</sup> Actes AG FPF Caen 1972, p.93.

<sup>1480</sup> *Idem*, p.94.

<sup>1481</sup> 1930-2008. Ancien secrétaire général de l'Eglise réformée de France. Il fut aussi directeur de la revue *Horizons protestants*.

<sup>1482</sup> Jacques Terme, *in* « Mutations et crises dans l'ERF, Horizons protestants », p.58.

Si l'on peut juger diversement des raisons arguées par les deux premiers, l'on se doit de s'arrêter sur celles de Jacques Ellul<sup>1483</sup> dont nous connaissons la pertinence et qui, outre les réserves qu'il formule à propos du thème de l'Assemblée générale, pose un diagnostic assez sévère sur le protestantisme de cette époque. Jacques Terme mentionne que le professeur de droit de l'université de Bordeaux quittera le Conseil national de l'ERF en 1970 pour manifester sa critique ouverte des institutions. J. Ellul écrira même plus tard dans le journal *Réforme* du 17 septembre 1983 : « Aujourd'hui, plus que jamais, l'Eglise meurt de trois fléaux :

- 1- Une organisation qui n'engrène<sup>1484</sup> absolument plus sur les fidèles et qui devient de plus en plus complexe (en écrivant cela, je sais très bien quelle est ma part de responsabilité),
- 2- Une obsession financière qui finit par dominer toutes les autres réalités de l'Eglise,
- 3- Une disparition des fidèles, non parce que la liturgie les ennueie ou que les chants ne sont pas assez modernes, mais parce qu'ils se trouvent dans un grand corps vide, où ils ne reçoivent rien. La preuve, c'est qu'ils se réunissent ailleurs, dans des groupes ou des sectes où ils retrouvent une vie spirituelle qui chez nous est étouffée par l'institution. »<sup>1485</sup>

Ce constat est accablant. Face à ces critiques l'institution fait front, tandis que l'aile gauche du protestantisme continue sa fuite en avant. Aux problématiques du « développement » promues par les acteurs en place, J. Ellul oppose celles du délitement.

La réflexion exigeante de deux autres intellectuels s'impose simultanément dans le paysage protestant de cette époque, celle de Pierre-Patrick Kaltenbach et celle de Jean Baubérot. A l'AG FPF de Paris en 1975, Pierre-Patrick Kaltenbach prend le parti du populisme. Il demande que les responsables protestants s'en remettent à la base « avec un homme, une voix » pour se prononcer sur les orientations du protestantisme. Il souhaite que la base soit consultée. Il prétend qu'elle n'assume ni les options réformistes ni les options révolutionnaires du document « Eglise et

---

<sup>1483</sup> 1912-1994. Professeur d'histoire du droit, théologien et sociologue.

<sup>1484</sup> Le terme retenu par J. Ellul, d'un usage très rare et qui signifie étymologiquement « remplir de grains », doit être compris au sens « d'engrenage » mettant en mouvement deux roues distinctes, l'une représentant l'institution, et l'autre, le peuple protestant des paroisses ou des consistoires. En l'occurrence, l'auteur constate que cette mécanique ne fonctionne plus.

<sup>1485</sup> J. Terme, *op.cit.*, pp.58-59.

Pouvoirs ». Il conteste les dirigeants du protestantisme qu'il considère comme porte-paroles de coteries ou de groupes d'influence. Il suggère, à mots couverts, un renversement des directions d'Eglises. Il fait appel au bon sens commun.

L'assemblée protestante de 1972, on l'a vu précédemment, avait été largement impactée par la publication du document de travail « Eglise et pouvoirs ». Ce document était encore dans toutes les têtes, suscitant interrogations et controverses, même si les orientations en furent globalement confirmées par le vote des délégués. Dans ce contexte, comment ignorer qu'une opposition a vu le jour, opposition qui dénonce à la fois la Fédération protestante de France (FPF) et l'Eglise réformée de France (E.R.F). Et qui est faite d'intellectuels et d'hommes d'action. Si Pierre-Patrick Kaltenbach incarne l'aile conservatrice du protestantisme, un homme se situe à l'exact opposé : Jean Baubérot<sup>1486</sup>, enseignant à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE). Pourtant d'Ellul à Baubérot en passant par Kaltenbach, tous font le même constat : le protestantisme est en difficulté. Et son avenir même est incertain.

Les années soixante-dix et quatre-vingt sont les années du doute. Ceci culminera par la publication en 1988, sous la plume de Jean Baubérot, d'un ouvrage qui fera grand bruit intitulé : « Le protestantisme doit-il mourir ? : La différence protestante dans une France pluriculturelle.<sup>1487</sup> ». Le commentaire relatif à ce livre sur le site de la Procure postule que ce document est « une description des faiblesses du protestantisme, mais aussi un plaidoyer pour un protestantisme dynamique dans la société sécularisée. En conclusion, une réflexion sur le pluralisme religieux en France.<sup>1488</sup>» Au-delà des perspectives parfois pessimistes, force est de reconnaître que le protestantisme est en débat, et qu'il ne manque pas de personnalités et d'intellectuels de talent. On s'interroge au cœur même de l'institution : est-ce là un chant du cygne ou les prémices d'un renouveau ? L'AG FPF de 1975 nous éclairera sur ce point en interrogeant le protestantisme sur sa vocation et dressant, de fait, une sorte de bulletin de santé de l'institution fédérative elle-même.

---

<sup>1486</sup> Né le 26 juillet 1941, Il est aujourd'hui président d'honneur et enseignant émérite à l'EPHE.

<sup>1487</sup> Aux éditions du Seuil Paris, janvier 1988.

<sup>1488</sup> La Procure (copyright Electre 2017). La Procure, chaîne de librairies religieuses chrétiennes, a son siège à Paris depuis 1919. Elle a été créée par l'Abbé Henri Delépine en 1898.

E. Le défi de la diversité et du pluralisme : le risque de la rupture.

Cette question est au centre des débats de l'AG FPF de Paris, 1975. Celle-ci a pour thème « Situation et vocation du protestantisme dans la société française contemporaine ». Il s'agit, d'une part de faire un état des lieux, et d'autre part, de questionner la FPF sur son identité. Trois intervenants sont invités à s'exprimer sur l'état de la FPF, Rainer Doumont (CPCV/Département Jeunesse), Maurice Longeiret (EREI) et Ernest Mathis (ECAAL). Tous trois se révèlent, à partir d'*a priori* différents, d'une grande sévérité à l'égard de la FPF. Seul Roger Mehl, professeur de sociologie à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg et animateur du Centre de sociologie du Protestantisme au sein de cette faculté, précise le cadre nécessaire à la réflexion et les enjeux de cette crise, à partir d'une photographie assez sombre mais invitant toutefois « à saisir le secret mouvement -le mouvement de l'Esprit- par lequel une situation reprend sens et s'ouvre.<sup>1489</sup> »

Avec rigueur et clarté, Roger Mehl décrit « la situation » en proposant un suggestif état des lieux : Le 8 novembre 1975, la journée fut consacrée à l'examen de la situation du protestantisme, sur la base du rapport qu'il avait rédigé. Cette contribution<sup>1490</sup> fut diffusée aux délégués, jointe au document préparatoire à cette assemblée<sup>1491</sup>. L'analyse de R. Mehl sur « la situation » fut marquée par une rigueur toute scientifique que tout le monde salua. Après quelques interventions, dix groupes<sup>1492</sup> de travail furent constitués pour parcourir en un ordre très variable le déroulement du programme prévu : Situation - Place de la Bible – Vocation. Le second thème, la place de Bible, était une concession à l'Assemblée, une sorte de réponse faite déjà au questionnement sur la vocation protestante. Il n'était pas question de s'affranchir de la référence scripturaire et de laisser la parole aux seuls sociologues. R. Mehl s'exprime, dit-il, à partir du *modeste* observatoire qui est le sien, le Centre de Sociologie du Protestantisme de Strasbourg ! Il note la surabondance d'initiatives, d'entreprises de pensées qui jaillissent du protestantisme et ajoute que « ce sont là assurément des signes de vie, des signes d'espérance, mais aussi parfois des signes d'incohérence et d'incertitude, d'incapacité à se centrer sur l'essentiel. » Il note que la tâche essentielle de cette Assemblée (AG FPF Paris,

---

<sup>1489</sup> Actes AG FPF 1975, p.42.

<sup>1490</sup> *Idem*, pp.39-42.

<sup>1491</sup> Publié par la revue « Rencontre ». Nous n'avons pas trouvé trace de ce document.

<sup>1492</sup> Se reporter pour tout ce qui concerne la répartition et le travail de ces groupes à l'annexe en fin de volume, *in* Rapports des groupes de travail, Actes AG FPF Paris, 1975, pp.161-177.



1975) est de redéfinir avec clarté la vocation du Protestantisme dans la France de cette fin de XXe siècle et pose la question : « Quelle relation existe-t-il entre notre situation et notre vocation ? »<sup>1493</sup> Il estime que la « vocation (Ndlr : du protestantisme français) dépasse infiniment notre situation, elle est sans commune mesure avec elle. Et pourtant, - c'est la loi de l'incarnation- notre vocation doit s'enraciner dans notre situation. »<sup>1494</sup> Il fait, en outre, un constat relativement sévère quant aux attitudes et comportements des protestants dans des situations qui dépendent le plus directement d'eux.

Roger Mehl pose un regard d'une grande acuité. Ses constats renferment autant de questions pour le peuple protestant et ses représentants ou dirigeants. Il est assez vraisemblable, dit-il, a) « que nous ayons tendance à investir toutes nos énergies, nos espoirs et notre foi souvent en dehors et même assez loin de nos Eglises » ; b) « que nous soyons pluralistes, tout le monde le sait, et il arrive même à de sympathiques observateurs catholiques de dire qu'il n'y a en réalité pas de protestantisme, mais qu'il y a sûrement des protestants. » ; c) « que les uns mettent en avant davantage l'accent sur la confession de la foi et les autres sur l'engagement dans le monde politico-social [...] »<sup>1495</sup>

Ces remarques désignent, parmi d'autres, trois des éléments de fragilité du protestantisme : l'engagement croissant des protestants dans la cité séculière, l'individualisme, et la bipolarisation grandissante. Ceci étant dit, Roger Mehl interroge : « Mais est-il normal que cette diversité aboutisse nécessairement à une dualité, voire à un duel ? Est-il normal que, déjà, apparaissent dans nos Eglises tant de signes qu'annoncent les excommunications mutuelles, le « ou bien, ou bien » ? Soyons sûrs, poursuit le doyen Mehl, que nous allons vers de douloureux clivages et qu'alors la situation rendra impossible l'exercice de la vocation. »<sup>1496</sup>

Face à ce terrible diagnostic, il suggère néanmoins qu'une réponse est possible dans la convergence vers un *projet commun*. « Car c'est le projet qui donne sens à la situation, c'est la vocation qui dit le sens de la situation. »<sup>1497</sup> Il interpelle l'assemblée et met en garde : « Nous sommes ici non pas seulement pour éviter que la rupture se produise – ce serait, dit-il, un projet bien médiocre – mais pour faire en sorte qu'à

---

<sup>1493</sup> Actes AG FPF Paris 1975, p.40.

<sup>1494</sup> *Idem*, pp.40- 41.

<sup>1495</sup> *Idem*, p.41.

<sup>1496</sup> *Ibidem*.

<sup>1497</sup> Actes AG FPF Paris 1975, p.42.

partir de notre situation décripée nous retrouvions le chemin d'un témoignage commun au sein de notre peuple. » Il parle de l'image assez sombre que donnent les études sur le protestantisme<sup>1498</sup> et postule que « la situation (du protestantisme) n'est pas catastrophique mais qu'elle pourrait le devenir rapidement. »<sup>1499</sup> Et il estime qu'il y a pourtant mieux à faire que d'en rester à ce constat pessimiste et suggère « qu'il y a mieux à faire : la lumière ne vient pas de l'analyse de la situation. Elle ne peut venir que de l'avenir, c'est-à-dire de la vocation qui s'empare de la situation et la transforme. »<sup>1500</sup> Le doyen Mehl n'est pas seulement lyrique en sa conclusion : il invite au dialogue, au respect des opinions de chacun, à l'ouverture d'une nouvelle étape qu'il juge nécessaire. Il invite à une réflexion exigeante sur la nature du lien fédératif et la qualité du projet de la Fédération.

Lors de la même AG, un autre strasbourgeois, André Birmelé, intervient. Il parle sur le thème de la vocation du Protestantisme<sup>1501</sup>. Après l'exposé de Mme Rolande Dupont, André Birmelé, parle de « crise » et de vocation du protestantisme français qui « semble être de devoir disparaître. » Il constate que le protestantisme français va en s'affaiblissant, que ses possibilités se réduisent, et qu'il est au bord de l'épuisement. Il s'interroge : « la vocation du protestantisme français semble être de devoir disparaître à plus ou moins longue échéance. Est-ce simplement une impression qu'on a en lisant les différents rapports et textes préparatoires de cette Assemblée, ou est-ce une impression réaliste, voire une réalité ? »<sup>1502</sup>

Il constate que le protestantisme français semble, à l'heure actuelle, sérieusement « manquer de profil. » Il mentionne ensuite « les problèmes de fond » et identifie les éléments suivants, tout en contestant tout repli sur soi ou tout retour en arrière : Il parle de la fuite dans l'engagement politique et de « la peur de proclamer le Dieu Sauveur dont nous parle l'Évangile. » Il parle de « l'urgence de redécouvrir, de reformuler et de redire l'essentiel » qui est pour lui de témoigner de « la joie de notre foi ». Il s'agit, dit-il, de « faire retentir joyeusement le message

---

<sup>1498</sup> Ndlr : le protestantisme de ces années-là.

<sup>1499</sup> Actes AG FPF Paris 1975, p.42.

<sup>1500</sup> *Ibidem*.

<sup>1501</sup> Actes de la 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine », *Centre protestant d'Études et de documentation*, n° spécial – Février 1976, *Information-Évangélisation* n°6 – 1975, pp.129- 132.

<sup>1502</sup> *Idem*, p.129.

biblique, celui de la réconciliation avec Dieu par Jésus-Christ, comme les premières Eglises protestantes ont su le faire au XVI<sup>e</sup> siècle. » Il invite à avoir « le courage de parler du Royaume de Dieu »<sup>1503</sup>. Il conclut, de façon prémonitoire, que cette réflexion sur la vocation devrait être « accompagné d'un travail non moins important qui est l'évangélisation. »<sup>1504</sup> Il met en garde, en estimant que « les lunettes alsaciennes, si elles sont souvent décriées, permettent néanmoins de voir bon nombre de choses » et que « si nous n'avons qu'un « ethos » ou une façon de penser à communiquer, l'évangélisation n'est guère possible. ». De façon surprenante, André Birmelé conclut par un appel au renouveau spirituel des Eglises de la Réforme. Il écrit à l'adresse des délégués à cette AG Paris 1975 : « Je vous citerai une tâche toute simple mais qui n'est plus toujours évidente : une vocation urgente de nous tous qui nous voulons chrétiens est de prier Dieu d'agir au milieu de nous, de nous accorder la grâce et la joie d'un renouveau spirituel. »<sup>1505</sup> Pour A. Birmelé, il ne s'agit pas d'une fuite en avant, mais bien d'un recentrage sur les fondements mêmes de la foi protestante. Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende !

Le protestantisme est, à cette époque, parvenu à une sorte d'impasse. Il est devenu vulnérable. Mais il fait face et se risque, lors de cette AG FPF parisienne, à une analyse introspective. Il s'interroge sur son existence même et sur sa vocation. Il interroge aussi les institutions partenaires, notamment l'Eglise catholique et se confronte au regard – et parfois aux critiques - des invités sollicités pour intervenir lors la soirée à l'Unesco du samedi 8 novembre 1975.

Ainsi, le pasteur Howard Schomer<sup>1506</sup>, s'adresse-t-il aux délégués à cette Assemblée sous la forme d'un message des Eglises étrangères. Celui-ci s'étonne<sup>1507</sup> : « Pour nous tous, vu de l'étranger, l'importance du Protestantisme français réside dans son courage de regarder sa propre situation en face. [...] Il évoque sa « corrosion intérieure due à la pénétration d'un acide de sécularisation et de

---

<sup>1503</sup> Actes AG FPF Paris 1975, p.131.

<sup>1504</sup> *Idem*, p.132.

<sup>1505</sup> *Ibidem*.

<sup>1506</sup> Invité à l'AG, il représente le Conseil des Eglises des Etats-Unis.

<sup>1507</sup> Actes de la XVe assemblée de la Fédération protestante de France, « Situation et vocation du Protestantisme dans la société française contemporaine », Paris, 8-11 novembre 1975, *Centre protestant d'Etudes et de Documentation*, n° spécial- février 1976 ; *Information-Evangélisation* n°6 - 1975, pp.142-143.

profanation »<sup>1508</sup>. Avec pertinence, il constate<sup>1509</sup>, en mesurant l'audace et le risque, que le protestantisme français paraît « en flèche dans la communauté internationale des Eglises en analysant les causes de cette crise et en recherchant des issues qui sont à la fois fidèles à la révélation évangélique et engrenées avec les exigences humaines de notre temps ». Les observateurs étrangers montrent à la fois leur respect et leur étonnement devant les initiatives prises par les FPF, en matière d'œcuménisme et en matière de dialogue « entre la foi en Christ et les nouvelles fois humaines, telles que le marxisme. »<sup>1510</sup> Ce faisant, ils montrent aussi leur perplexité devant la crise du sens que traversent les Eglises protestantes françaises.

#### F. Le rapport au champ politique : vers une sortie de crise.

Le débat qui aura lieu à Paris sera utile. Les groupes de travail, comme souvent, y seront des lieux de réflexion, de confrontation et de partage d'expérience. Le protestantisme de cette époque a une conscience « militante ». Elle est confortée par un engagement sans faille sur le terrain des droits de l'homme, ce qui l'honore et l'expose à la fois. Dans le rapport des groupes de travail sur ce point, on peut lire : « La vocation de nos Eglises doit les conduire à déchiffrer et à transmettre les interpellations et les appels de l'Évangile de Jésus-Christ sur la vie des hommes d'aujourd'hui dans toutes ses dimensions. Y compris la dimension politique qui détermine si largement leurs conditions d'existence. Nous reconnaissons que bien souvent, alors que nous aurions dû être alertés les premiers par notre lecture de l'Évangile, sur telle situation d'injustice ou de vieilles ou nouvelles pauvretés matérielles ou spirituelles, ce sont d'autres qui nous y ont éveillés. »<sup>1511</sup>

La question du politique sera l'une des grandes questions posées à la FPF dans la décennie des années 1970 à 1980, comme en témoigne la réflexion sur « Eglise et pouvoirs » et les polémiques qui s'en suivirent. Cette question du rapport au champ politique est reprise dans deux groupes de travail lors cette AG FPF Paris 1975, sous

---

<sup>1508</sup> Au sens d'absence de transcendance.

<sup>1509</sup> Actes AG FPF Paris 1975, p.142.

<sup>1510</sup> Message de Howard Schomer, Actes de la XV<sup>e</sup> assemblée de la Fédération protestante de France, « Situation et vocation du Protestantisme dans la société française contemporaine », Paris, 8-11 novembre 1975, *Centre protestant d'Etudes et de Documentation*, n° spécial- février 1976, *Information-Evangélisation* n°6 -1975, p.143.

<sup>1511</sup> Rapports des groupes de travail, Actes AG FPF Paris, 1975, pp.161-177 sur le thème « *Situation et vocation du Protestantisme dans la société française contemporaine* ». Précisément ici, pp.162-163.

le thème : « relations et actions extérieures ». Je me reporte ici aux textes des Rapports<sup>1512</sup> des groupes de travail 1 et 2 de cette AG.

Le groupe 1, qui a pour thème « Relations extérieures », est présidé par M. Jules Thobois. Son rapporteur est le pasteur Jean-Marc Viollet. Ce texte précis d'à peine plus d'une page est une juxtaposition de recommandations, qui portent sur des situations privées (considérer le ministère de Madeleine Barot à la CSEI comme ministère permanent) ou des éléments plus généraux (relations avec les sociétés missionnaires, ou le soutien aux projets CCFD-CIMADE, etc.). Mais il comporte aussi deux choses essentielles :

a) La question des relations avec les Eglises évangéliques, ainsi formulée : « L'AG demande au Conseil de la Fédération d'avoir des relations avec les unions d'Eglises évangéliques et notamment l'association des Eglises de professants »<sup>1513</sup> ;

b) Le soutien à ceux qui luttent pour la justice, formulé sous la forme suivante :  
« L'AG encourage le Conseil de la Fédération et sa Commission sociale, économique et internationale (CSEI) à poursuivre leur action en relation avec ceux qui, chrétiens ou non, veulent lutter pour la justice. Elle leur demande cependant de faire apparaître plus explicitement les motivations évangéliques de leurs interventions sur des problèmes nationaux ou internationaux et, pour cela, prendre le temps de réfléchir plus profondément aux critères théologiques qui les déterminent. »<sup>1514</sup>

Comme on peut le constater dans les extraits ci-dessus, la FPF entrevoit une sortie de crise, d'une part en appelant à une pause dans l'engagement (« prendre le temps de réfléchir ») et d'autre part en recentrant la réflexion sur des « critères théologiques ». Il s'agit désormais de faire une lecture des réalités sociales à partir de la foi, et non plus de transposer, en termes théologiques ou religieux, les leçons des appels à la rupture venant d'une frange de la société. Il s'agit en outre de tendre la main au monde évangélique pour un dialogue renoué. Et même si ces éléments

---

<sup>1512</sup> Actes AG FPF Paris, 1975, sur le thème « Situation et vocation du Protestantisme dans la société française contemporaine », pp.161-177.

<sup>1513</sup> Rapports des groupes de travail, Actes AG FPF Paris, 1975, p.163.

<sup>1514</sup> *Idem*, p.162.

mettront du temps à s'imposer dans la culture fédérative, ils sont pour la première fois, clairement formulés.

#### G. Présence du protestantisme dans l'industrie et dans le monde rural :

Dans le dernier tiers du vingtième siècle, les structures traditionnelles, de type paroissial, s'affaiblissent, manquent de pertinence ou sont remises en question au sein même des Eglises. Les Eglises se vident. L'une des réponses de la FPF aux situations de crise évoquée plus haut, et à la perte de son influence dans la population française, résidera dans la création de structures - nouvelles. Il s'agit d'aller à la rencontre du monde du travail, dans l'horizon de l'industrie comme du monde rural.

Ainsi, en 1979, la FPF est interpellée lors de son Assemblée générale de la Grande Motte (16-18 mars 1979). Le premier rapport est signé de Guy Bottinelli et Yvette Louÿs, relativement à la Mission dans l'Industrie, le second, non signé, porte sur l'action du Mouvement d'Action rurale (MAR) :

- Dans l'industrie : Relativement à l'action du Comité des Missions dans l'Industrie<sup>1515</sup>, le rapport<sup>1516</sup> est signé Guy Bottinelli et Yvette Louÿs. Il mentionne que « le Comité des Missions dans l'Industrie est de création toute récente, puisqu'il a vu le jour en Juin 1978. Depuis une dizaine d'années, les pasteurs G. Bottinelli, et G. Velten exercent à plein temps ce ministère spécialisé dans la zone de Belfort-Montbéliard et dans la Région parisienne. Il comporte : - un travail de repérage de salariés travaillant dans l'industrie ou dans l'administration ; - l'animation de groupes de partage sur la vie professionnelle, économique, sociale ou politique ; - une recherche sur l'éthique sociale en situation ; - des échanges internationaux ; - l'information et la liaison avec les Eglises ; au cœur de ces tâches, la quête d'un évangile s'exprime très diversement, avec des personnes qui sont, ou non, d'origine protestante. Depuis sa création en 1968, cette forme de présence de l'Eglise au monde industriel a rencontré des échos : en 1973, la Mission Populaire Evangélique

---

<sup>1515</sup> Lorsque ce rapport est rédigé la structure du Comité des MI/FPF n'a que 6 mois d'existence, ce que souligne Y. Louÿs... il faut donc laisser du temps au temps, dit-elle, « doser les réalisations concrètes et les thèmes de réflexion ».

<sup>1516</sup> Actes AG FPF La Grande Motte, 16-18 mars 1979, p.93.

(MPE) crée un poste d'animateurs bénévoles de Mission dans l'Industrie dans la zone de Fos-sur-Mer ; en 1975, les Eglises d'Alsace-Lorraine reprennent l'idée d'un ministère semblable à Strasbourg, mais assez rapidement la question de son dédoublement éventuel est posée (Lorraine, Mulhouse ?) ; dans la vallée du Rhône enfin, le poste d'itinérant de la CGE ( Commission générale d'évangélisation de l'ERF) est en partie occupé par une prospection dans le monde industriel. Très logiquement l'idée d'une coordination entre ces postes a vu le jour et le « Conseil de la FPF a demandé à Guy Bottinelli « d'étudier la mise en place d'un comité de liaison des organismes existants, à Montbéliard et autres lieux » (résolution du 30 mai 1976). Il a confirmé ce mandat en date des 4/5 juin 1977, et c'est ainsi que le comité désigné sous le vocable « *comité des MI/FPF* » a été créé en juin 1978. Il est composé de 15 personnes : 4 ouvriers, 3 cadres, 5 employés ou techniciens, 2 pasteurs et Mme Yvette Louÿs déléguée par le Conseil de la Fédération. » Le rapport évoque parmi les initiatives prises, « les contacts avec les différentes institutions ecclésiales (synodes, MPE, ECAAL, etc.) » ou encore « l'organisation d'une nouvelle rencontre nationale des Missions dans l'Industrie, telle que la session de Novembre 1977 à Lyon, dont la plaquette « Chrétiens dans l'industrie et projets de la gauche » a rendu compte. Elle aura lieu à Valence, à l'Ascension 1979 sur le thème général « Libertés et entreprises », enfin la réalisation d'un bulletin de liaison destiné aux personnes et institutions concernées. »<sup>1517</sup>

.... Et dans le monde rural : Le rapport<sup>1518</sup> relatif au Mouvement d'Action Rurale (MAR), non signé, est ainsi structuré : 1) le monde rural en péril : Depuis la dernière guerre mondiale, le monde rural a connu une des plus importantes révolutions technique, économique et humaine de l'histoire. 2) le MAR depuis 1975 : le rapport distingue deux périodes : a) 1975-1977 : deux années de crise de croissance sans secrétaire général, deux années de doute ; b) depuis septembre 1977 : le MAR publie de nouveau régulièrement son bulletin (4 x par an), il atteint actuellement 700 familles rurales chrétiennes qui sont pour 90% d'entre elles marginales à l'Institution, une équipe nationale (10 laïcs, 4 pasteurs) travaille à la coordination des activités. Les thèmes étudiés sont : - l'Ecole en milieu rural : son avenir ? ; - la famille rurale ;

---

<sup>1517</sup> Rapport du Comité des Missions dans l'Industrie FPF, Actes de la XVIème AG FPF La Grande Motte, 16-18 mars 1979, p.93.

<sup>1518</sup> Actes AG FPF La Grande Motte, 16-18 mars 1979, pp.94-95.

- le foncier ; - l'agriculture biologique. Et sur chacun de ces sujets, le MAR s'efforce d'aider les agriculteurs à sortir de leur isolement volontaire ou imposé. » Le rapport s'achève par une interpellation à l'égard des Eglises et IOM afin que ces structures comprennent qu'elles/ doivent avoir, par le truchement du MAR, une présence active dans le monde rural. « S'adressant aux Eglises, Institutions, œuvres et Mouvements, membres de la FPF, ce rapport, écrit le rédacteur, est « un cri, qui espérons-le, ne sera pas enfoui sous une masse de paperasse » : le monde rural a-t-il encore sa place dans l'Eglise de Jésus-Christ ? Le monde rural dans notre société française ne peut-il pas lui aussi bénéficier de l'Évangile libérateur du Christ ? »<sup>1519</sup>

Ces initiatives sont significatives d'un redéploiement du témoignage protestant, et de l'attention que les Eglises veulent désormais porter à la vie quotidienne des fidèles. Elles vont permettre au protestantisme de garder le contact avec sa base, de maintenir le lien avec ceux qui seraient tentés de le quitter. Ces mouvements prendront au sérieux des enjeux jusque-là méconnus, témoins de la mutation en cours dans la société occidentale. La FPF, avec modestie, acceptera de se laisser interpellé par eux, donnant du crédit à des démarches originales portées par quelques pasteurs et laïcs visionnaires.

---

<sup>1519</sup> Rapport du Mouvement d'Action Rurale, §. Un cri. Actes AG FPF La grande Motte 1979, p.95.



## Chapitre 2 : DES FEMMES PROTESTANTES



France Quéré (1936-1995). Source : Archives FP F- Service télévision.

Les femmes jouent un rôle essentiel au sein du protestantisme. Elles furent souvent, dans leurs églises comme au cœur même de la société de leur époque, de tous les combats pour l'émancipation de la femme. Au XIXe siècle, on peut mentionner notamment le rôle qui fut celui de Madame Jules Favre (1834-1896) née Julie Velten<sup>1520</sup>, fille d'un pasteur alsacien, première directrice de l'école normale de l'enseignement secondaire des jeunes filles, dite de Sèvres (1880) et Pauline Kergomard (1838-1925) qui fut inspectrice générale des écoles maternelles de 1879 à 1917. L'action de cette dernière, écrit Ivan Jablonka, « illustre le rôle du protestantisme dans la formation politique et intellectuelle de nombreuses femmes au XIXe et au XXe siècle. »<sup>1521</sup>

Nous essaierons néanmoins, dans ce chapitre, de rester au plus près de notre corpus de référence<sup>1522</sup>. Sur le thème de l'émancipation de la femme au vingtième

---

<sup>1520</sup>Françoise Mayeur, « Madame Jules Favre première directrice de l'Ecole de Sèvres, 1834-1896 », *BSHPF* 149, juillet-août-septembre 2003.

<sup>1521</sup>Ivan Kablonka, « L'âme des écoles maternelles : Pauline Kergomard (1838-1925) », *BSHPF* 149, juillet-août-septembre 2003.

<sup>1522</sup>Les Actes des Assemblées générales FPF.

siècle, nous invitons le lecteur à se reporter aux contributions les plus récentes dont les notices sont érudites et fort instructives<sup>1523</sup>. La lutte des femmes pour l'égalité de leurs droits a vu des protestantes se mobiliser activement. Nous citerons ici, à titre d'exemple, les noms de Sarah Monod<sup>1524</sup> et Julie Puaux-Siegfried<sup>1525</sup> ainsi que la personnalité remarquable de Marguerite De Witt-Schlumberger, féministe française née à Paris le 20 janvier 1853 et décédée au Val-Richer<sup>1526</sup> le 23 octobre 1924. Nous y ajouterons le nom de Gabrielle André-Mallet<sup>1527</sup>. Ce fut là l'avant-garde protestante d'un combat qui durera, sous de formes variées et dans des contextes spécifiques, durant tout le vingtième siècle.

Le combat pour l'égalité des droits, et notamment le droit de vote des femmes, ne fut pourtant pas seulement un combat féminin. Jules Siegfried et Ferdinand Buisson, qui fondera une *Ligue des électeurs* en faveur du droit de vote des femmes, relayeront leur combat jusqu'au sein du Parlement.

En outre, dans son livre sur Raoul Allier, le pasteur Daniel Reivax évoque l'influence de Charles Secrétan<sup>1528</sup>, philosophe et juriste, sur Raoul Allier. Il écrit<sup>1529</sup> : « [...] La défense de Charles Secrétan pour le droit des femmes a sans nul doute contribué à l'engagement de Raoul Allier, qui revendiquait plus de responsabilités pour les femmes dans les Eglises. »

---

<sup>1523</sup>Il peut être utile de se reporter aux contributions sur ce sujet présentes sur le site de la Fondation Bersier « Le musée virtuel du Protestantisme français », ainsi qu'à l'expo « Femmes protestantes » du Groupe d'Orsay, ou encore l'*Overblog 414* « Des femmes protestantes de premier plan – 1920-1970. » sous-titré « Historique des femmes pasteurs en France » qui mentionne, outre *Berthe Bersch* consacrée pour la première fois le 23 mars 1930 dans l'ERAL, les premières étudiantes en théologie – elles sont quatre à Strasbourg dans les années 1920-, à Genève, à Paris où *Marguerite Thourot* est reçue bachelière en théologie en 1933. Ce blog mentionne également *Elisabeth Schmidt* (1908-1986), *Geneviève Jonte* (1906-1983) assistante en 1934 dans la paroisse de Montbéliard et ordonnée le 5 septembre 1937, *Marieleine Hoffet* (1905-1996), *Jeanne Zurcher* (1917- ?), *Madeleine Blocher-Saillens* (baptiste à l'Eglise du Tabernacle de 1930 à 1952), *Suzanne de Dietrich* (1891-1981) et *Madeleine Barot* (1909-1995).

<sup>1524</sup>Directrice laïque des Diaconesses depuis 1869, et présidente du Conseil national des femmes françaises à partir de 1901.

<sup>1525</sup>Féministe, Julie Siegfried (1848-1922) fut présidente ou fondatrice de nombreuses œuvres d'assistance ou d'œuvres de guerre.

<sup>1526</sup>Saint-Ouen-le-Pin, Calvados.

<sup>1527</sup>1833-1907. Cf : Les réseaux féminins et la constitution de l'univers féminin de la réforme sociale, fin XIXème siècle, par Françoise Battagliola, Cultures et sociétés urbaines – UMS7112.

<sup>1528</sup>Charles Secrétan, *Le droit de la femme*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, F. Alcan, 1886.

<sup>1529</sup>Daniel Reivax, *Raoul Allier : Un prédicateur en temps de guerre, 1914-1917. Contre la résignation*, Carrières-sous-Poissy, La Cause, 2016, p.18.

La Première Guerre mondiale eut pour conséquence de modifier profondément les équilibres de la société française. Nombre d'étudiants en théologie et de pasteurs furent mobilisés<sup>1530</sup>. Les épouses de ces derniers furent sollicitées, par les paroissiens d'une part, par les Eglises d'autre part, pour suppléer à leur absence. Daniel Reivax précise<sup>1531</sup> que « dès fin décembre 1914, la commission permanente de l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques adresse aux femmes de pasteurs mobilisés une circulaire<sup>1532</sup> pour les encourager, après avoir rendu hommage à leur fidélité, à leur dévouement, ainsi qu'à leur activité en l'absence des époux mobilisés. Elle leur fixe ensuite des tâches : visiter les membres de la communauté, s'occuper des malades, des écoles du dimanche et du jeudi ». La lettre était signée par Jules Pfender<sup>1533</sup>.

Daniel Reivax note, fort justement, qu'il ne s'agissait pas d'organiser des ministères féminins dans l'Eglise mais bien de pallier à des absences temporaires. Néanmoins une brèche était ouverte. Sur ce sujet, et avec la même modération, Raoul Allier<sup>1534</sup> eut une influence considérable.

« Lors de la réunion du Conseil de la FPF du 8 mai 1916, note D. Reivax, Allier mentionne le cas de nombreuses jeunes filles instruites, poursuivant des études supérieures, qui, sous l'impression des préoccupations que leur causent les pertes infligées par la guerre aux Eglises, se sentent appelées à mettre leur activité au service de celles-ci. Ainsi, il suscite un positionnement du Conseil. Il veut le pousser à déplacer ses bornes. Tout en se pressant de préciser qu'il ne s'agit pas d'un pastorat féminin. Mais peut-on rester insensible à leur désir de servir ? Peut-on rester insensible lorsqu'on fait le constat que de plus en plus d'hommes partent, que

---

<sup>1530</sup>Cf : Samuel Mours, Daniel Robert, *Le protestantisme en France du XVIIIe siècle à nos jours /1685-1970*, vol.3 ; Paris, Librairie protestante, 1972, p374. Cité par Daniel Reivax, *op.cit.*, p.85 : « Sur un millier de pasteurs, 68 sont aumôniers, 340 sont mobilisés. Même si, dans un premier temps, les pasteurs demeurés sur place élargirent leur champ d'activités, les pasteurs retraités se remirent à la tâche et les laïcs se firent prédicateurs. Il devenait urgent, face à tant de pénurie, de se tourner vers les femmes, en premier lieu, les femmes des pasteurs mobilisés. »

<sup>1531</sup>Daniel Reivax, *op. cit.*, p.85.

<sup>1532</sup>Cette lettre est reproduite dans Gabrielle Cadier-Rey, « Les femmes de pasteurs pendant la première guerre mondiale », *BSHPF*, 2014, p.127.

<sup>1533</sup>Président de l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques de France. Pour donner plus de poids à cette démarche, la mention « Lettre personnelle » figurait sur le courrier. Cette lettre faisait suite à la réunion de la *Commission permanente* qui était intervenue les 25 et 26 novembre.

<sup>1534</sup>Raoul Allier, 1862-1939, membre du Conseil de la FPF, professeur de philosophie à la faculté de théologie de Paris. Ardent dreyfusard, il s'illustra aussi dans le débat sur la Séparation des Eglises et de l'Etat.

de plus la FPF est obligée de solliciter des pasteurs de Suisse et que, surtout, les femmes n'ont pas attendu les décisions pour commencer à servir. »<sup>1535</sup>

Raoul Allier sera chargé de « rédiger une communication destinée aux Eglises. Le 29 mai (1916), lors de la réunion du Conseil de la FPF, il signale qu'il y a eu deux rencontres chez lui, d'où est sorti le projet d'un nouveau développement de l'activité féminine. La mission de ces femmes est de pallier l'absence du pasteur dans une Eglise privée de conducteur spirituel. Elles devront néanmoins, précise le procès-verbal, avoir une forte préparation religieuse et biblique. Là encore, il est demandé à Allier de prendre le pouls des Unions d'Eglises sur cette question. »<sup>1536</sup>

Cette étape fut décisive. De même que l'exigence d'unité protestante fut portée après-guerre par les pasteurs revenus du front, le rôle actif des femmes pendant la guerre fit prendre conscience d'une nécessaire évolution des pratiques ecclésiales<sup>1537</sup>. Le mémoire intitulé « *Sur le rôle des femmes de pasteurs pendant la guerre* », que rédige Marguerite De Witt-Schlumberger en 1917, en témoigne.

Dans les Actes de l'AG FPF de Lyon 1919, se trouve un développement émouvant sur une infirmière nommée Edith Cavell. Ce rapport<sup>1538</sup> relatif à l'activité du Comité protestant de propagande française à l'étranger, -et précisément sa constitution et son activité de 1915 à 1919 -, est présenté par M. Paul Fuzier, conseiller d'Etat, président de ce Comité pp 105 à 119. Fille d'un pasteur anglican, Edith Cavell était née le 4 décembre 1865 à Swardeston en Angleterre. Infirmière en Belgique<sup>1539</sup>, elle est arrêtée par les troupes allemandes pour avoir facilité l'évasion de quelques deux-cents soldats anglais, français et belges vers la Hollande. Elle mourra fusillée par les allemands le 12 octobre 1915 à Schaerbeek en Belgique, ayant refusé d'avoir les yeux bandés. Son exécution, celle d'une femme œuvrant dans les services de santé, bouleversera l'opinion publique européenne<sup>1540</sup> des pays de l'Entente. Quelques

---

<sup>1535</sup>Daniel Reivax, *op.cit.*, p.88.

<sup>1536</sup>*Ibidem*.

<sup>1537</sup>Dans son article sur « Les femmes de pasteurs pendant la première guerre mondiale », Gabrielle Cadier-Rey développe et analyse le rôle des femmes dans le fonctionnement des paroisses Elle mentionne que toutes les tâches pastorales furent administrées, à l'exception de la présidence de la Cène. BSHPF, t.160/1, 2014, pp.123-140).

<sup>1538</sup>Rapport pp.105-119, *in* Actes AG FPF Lyon, 1919.

<sup>1539</sup>Infirmière en chef de l'Institut Berkaendel (Bruxelles), puis directrice de l'Ecole d'infirmière. L'Institut sera transformé en hôpital de la Croix-Rouge où furent soignés nombre de soldats allemands.

<sup>1540</sup>Son corps sera rapatrié après la guerre et enterré chez elle à Norwich après une cérémonie à l'abbaye de Westminster le 15 mai 1919.

jours plus tard, une adresse aux femmes anglaises est rédigée par la Croisade des Femmes Françaises. Celle-ci sera publiée par le Figaro le 1<sup>er</sup> novembre 1915<sup>1541</sup>. La Fédération protestante de France et le Comité protestant de propagande française à l'étranger commémoreront, dès le 14 novembre 1915, la mort de Miss Edith Cavell, par un service religieux célébré à l'Oratoire du Louvre<sup>1542</sup>.

#### A. Le dossier de Mademoiselle Vallette :

La fin de la Première Guerre mondiale coïncidera aussi avec une forte impulsion œcuménique. Nous convions le lecteur à se reporter sur ce point au chapitre correspondant dans notre thèse. Une femme discrète apparaît dans ce contexte, nommée Mina Valette. Elle apparaît à la fois comme un précurseur et comme un acteur du combat des femmes pour l'égalité de leurs droits dans le monde du travail, et notamment celui des institutions ecclésiastiques comme la FPF. Un dossier complet se trouve dans les archives du Conseil œcuménique des Eglises relatives à la Fédération protestante de France. Nous choisissons donc de le présenter ici.

La première lettre que l'on trouve dans ce dossier est datée du 21 mai 1931. Elle est signée d'Atkinson et est adressée à Marc Boegner en sa qualité de président de la FPF. Elle propose de prendre une collaboratrice française au Conseil œcuménique du Christianisme social – *Life & Work*, Melle Valette (Institut international du Christianisme social). La lettre<sup>1543</sup> est ainsi libellée :

« *Dear Monsieur Boegner,*

*I saw Monsieur Jezequel yesterday and told him of the splendid work that is being done by Miss Vallette here in our office. I should like to make a formal proposition to you in regard of the possibility of her being recognized as the French collaborator. I imagine from what I know of the situation that it would be impossible for the French churches to furnish a full-time collaborator for several years. It occurs to me, therefore, that if Miss Vallette were elected to this office for a period of two or three*

---

<sup>1541</sup>Camille Lestienne, *Le Figaro.fr*, Histoire, Il y a cent ans, Générations 14, Dossiers, « Edith Cavell, une infirmière héroïque ». L'adresse est signée des membres du comité composé de Mmes Juliette Adam, Victor Augagneur, Adolphe Brisson, Alphonse Daudet, Marcel Delaney, Melle Jeanne Déroulède, Mmes Camille Flammarion, la marquise de Ganay, la comtesse Greffulhe, Madeleine Lemaire, Daniel Lesueur, Raymond Poincaré, V. Rigaud, la duchesse de Rohan, Julie Siegfried, la duchesse d'Uzès douairière, René Viviani et Emile Zola.

<sup>1542</sup>Laurent Gambarotto, *Foi et Patrie, la prédication du protestantisme français pendant la première guerre mondiale*, Genève, Labor et Fides, coll. Histoire et société, 1996, pp.8-9.

<sup>1543</sup>Boegner Marc, 1931-1970, Réf. : 42.0011/1 : WCC General Secretariat – General correspondence (dossier Vallette).

*years, she would give you efficient service and the French churches would be represented in this organization just as are the Germans, the Swedes, the Hungarians and the Americans. We hope, later, to have a British worker, and then possibly someone from the Eastern Orthodox Churches.*

*I am going to Paris on Monday and could see you some time on Tuesday if it is satisfactory to you. Will you kindly leave work for me care of the Guaranty Trust Company, 4, place de la Concorde. I will call for my mail early on Tuesday morning and can meet you at almost any hour that is suitable for you. With all good wishes, cordially yours, (Signed): Atkinson<sup>1544</sup>. »*

Cette lettre restera sans réponse. Mina Vallette sera néanmoins embauchée. Elle y effectuera un précieux travail de secrétariat d'une part et de traduction d'autre part.

Le dossier d'archives du COE comporte plusieurs lettres de Melle Vallette, dont la première est datée du 30 octobre 1926, adressée à M. le pasteur Elie Gounelle. Il s'agit d'un remerciement adressé à Elie Gounelle pour les encouragements contenus dans sa lettre du mois de septembre 1926, « au sujet de ma candidature à l'Institut de Sciences sociales ». Mina Vallette mentionne qu'elle vient d'envoyer sa candidature à M. Keller, à Zurich, ayant été occupée par un long et absorbant travail<sup>1545</sup> pour le Bureau International du Travail (B.I.T.). Elle demande à Elie Gounelle de s'enquérir auprès de M. Keller de la manière dont il a accueilli cette lettre de candidature.

Mina C. Vallette sera embauchée en effet à l'Institut international de Christianisme social « *Life and Work* » qui sera avec « *Faith and Order* » l'une des branches fondatrices du Conseil œcuménique des Eglises.

Dans une lettre datée du 10 janvier 1930 (vraisemblablement encore à Elie Gounelle), Mademoiselle Vallette propose ses services pour une plus large diffusion en France du Bulletin « *Life and Work* », afin « qu'il pénétrât en France dans les

---

<sup>1544</sup>Secrétaire général du Comité « *Life and Work* », celui-ci avait représenté la Fédération des Eglises du Christ en Amérique lors de l'AG FPF de 1919 et sollicité l'envoi de délégués de la FPF à Stockholm en 1924.

<sup>1545</sup>Il s'agit probablement d'une traduction de document.

milieux protestants, maisons chrétiennes, associations de jeunesse, groupes sociaux, etc., et pour commencer, chez les pasteurs. Elle demande des adresses de groupes et de personnalités susceptibles de s'y intéresser et de s'y abonner. Elle souhaite « parler du mouvement de Stockholm et du travail que nous faisons à l'Institut » dont le siège est situé 19 rue de Candolle, à Genève. Mina Vallette souhaiterait être invitée pour justifier ses déplacements et partager sa passion. Confiante à l'égard de son correspondant, voire reconnaissante, on peut lire dans sa lettre encore les éléments suivants :

« Je saisis cette occasion pour vous remercier bien vivement de votre intervention en faveur de ma situation lors de la Conférence d'Eisenach ; c'est bien grâce à vous que cette situation est devenue à peu près normale au point de vue moral ; je n'ai plus guère à me plaindre de ce côté-là, bien qu'on ait toujours à se heurter, comme femme, à certaines prétentions ; dans le mouvement de Stockholm et à l'Institut, comme ailleurs, si l'on est féministe en théorie, on est loin d'avoir une mentalité féministe; j'excepte M. Schönfeld avec lequel la collaboration n'est que plaisir ; nous nous apprécions beaucoup mutuellement et cela est très précieux pour le travail en commun. Il y a encore la question traitement qui n'a pas été réglée : je puis vivre avec ce qu'on me donne actuellement mais je mettrai encore sur le tapis à la prochaine séance de la Commission ne serait-ce que pour obtenir qu'on me dise pourquoi (doublement souligné par elle) il y a un tel écart entre le traitement de M. Bauhofer et le mien. Je demande une explication à présent que le budget de l'Institut a été doublé ! [...] ».

Melle Valette souligne d'une part qu'il y a une inégalité de rémunération entre hommes et femmes, et que d'autre part, dans les institutions d'Eglises, si l'on est féministe en théorie, on ne l'est pas en pratique. Elle souligne et dénonce la discrimination dont elle fait l'objet.

Mina Valette sait qu'elle joue un intéressant rôle d'interface entre Genève et Paris. Elle entend qu'on en prenne acte et exprime un besoin de reconnaissance.

Dans une lettre ultérieure à Elie Gounelle, datée du 20 septembre 1931, elle s'alarme. Elie Gounelle a dit à Melle Valette qu'il « faudrait un homme entre l'Institut et le protestantisme français » et qu'il espère que « si on ne trouve pas cet homme

pour tout de suite, ce sera vous ». Elie Gounelle soutient sa candidature et critique, à mots couverts, l'absence de réponse<sup>1546</sup> de Marc Boegner à la lettre d'Atkinson du 31 mai de la même année, où il se proposait d'embaucher Mina Vallette. Celle-ci ajoute : « qu'elle se verrait bien aussi comme cet intermédiaire, elle qu'on appelle parfois « votre suppléant ». Il conviendrait qu'il y ait en effet « quelqu'un entre l'institut de recherches et la France », ce qu'étant payée par l'Institut, elle n'aurait pas coûté un centime à la Fédération française ».

Mina Vallette est irritée, puisqu'elle assure la traduction française des documents qui lui sont fournis en langues étrangères. Elle discerne les deux conceptions qui s'opposent au sein de l'Institut : « De votre lettre, écrit-elle à Elie Gounelle, il ressort l'antagonisme de deux conceptions de l'Institut dont l'une, incarnée par Atkinson, ne croit que le côté « Recherches », Bureau technique et l'autre, incarnée en Keller qui insiste surtout sur le côté « Œcuménisme », etc. J'ai toujours trouvé étrange, ajoute-t-elle qu'on ne soit pas arrivé à concilier ces deux conceptions ; cela me paraît pourtant facile. [...] Elle conclut sa lettre ainsi : « Résumé : je me désintéresse complètement de l'affaire ; si, comme ce sera vraisemblablement le cas, je continue à faire mon travail, sans rien pouvoir obtenir de la France comme collaboration, je me dirai en bonne conscience que ce n'est plus ma faute [...] »

Mina Valette craignait le départ du Dr Atkinson, sur qui elle avait toujours pu compter et qu'elle estimait. Elle écrit<sup>1547</sup> le jour même : « Je tiens à vous dire combien je suis contente que vous restiez encore à Life and Work, pour notre Institut. » Elle évoque la réunion du Comité de Cambridge et ses principales décisions. Elle revient aussi à la charge en ce qui concerne sa rémunération :

« Je me demandais ce qui en serait, à partir de cette année de mon traitement<sup>1548</sup>. Je vous avoue que j'avais, cette fois, eu le ferme espoir qu'on l'égalise à celui de mon collègue ; comme vous m'aviez dit positivement « I shall let you have 10.000 and if possible 12.000 », j'avais (entendu) cela comme un engagement. Je sais bien et je comprends les difficultés financières, mais je m'attendais à ce que, dans le budget, on s'arrangerait à

---

<sup>1546</sup>Marc Boegner n'est pourtant pas forcément à incriminer car il ne dispose d'aucun budget pour contribuer à cette tâche et ne peut envisager une dotation régulière à l'Institut, quelle qu'en soit le montant.

<sup>1547</sup>Lettre du 20 septembre 1931 de Mina Vallette (adresse Pension Grau, Le Mont, Lausanne) au Dr Atkinson.

<sup>1548</sup> « *Salary* », écrit-elle entre parenthèse.



comprimer certaines dépenses, de façon à pouvoir élever mon traitement et réparer ainsi une injustice que vous avez vous-même relevée. Au début (les 2 premières années) mon traitement était dérisoire et, à présent, au bout de 4 ans que je suis à l'Institut, je gagne juste un peu plus qu'une sténo et beaucoup moins qu'une sténo anglo-saxonne. J'aurais aimé, à partir de maintenant, poursuivre mon travail à l'Institut sans avoir de soucis matériels et sans être obligée de donner des leçons à côté de ma tâche à l'Institut, ce qui me prend beaucoup de forces que je préférerais donner à l'Institut. (...). « Je suis underpaid » et « aucune de mes collègues n'est soumise à cette obligation. [...] Je me serais très bien contentée de 10.000 frs bien que M. Bauhofer ait 12.000, mais après les années où je me suis adaptée à cette situation financière sans rien réclamer, il me paraît juste de demander 10.000 et de me permettre ainsi de donner tout mon temps et mes forces à l'Institut [...]. »

Mina Vallette s'estime « *underpaid* », c'est-à-dire sous-payée. Plusieurs lettres figurent encore dans le dossier d'archives du COE, dont une lettre de M. Schönfeld à Mina Vallette, datée du 21 septembre 1931, relativement à la Conférence de Cambridge.

La question de l'avenir de Melle Vallette est posée. Son statut est imprécis et il convient de savoir de qui elle dépend. Cette interrogation apparaît dans une lettre de M. Steel (secrétaire administratif) à Melle Vallette, du 23 septembre 1931 où il dit :

*« This new Committee meets in about ten days and I have referred to it the whole question of your future. It is perfectly clear to me that if your work falls under the department of Research and you would work under the direction of Dr. Schönfeld and in association with Mr. Ehrenström and Mr. Bauhofer. The details regarding the organization of the department, your relation to it and your compensation will all have to be voted by this advisory committee, which, in effect, now becomes the executive committee of the Research Department. [...] »*

Des problèmes de santé affectent Mina Vallette. Hospitalisée à la clinique générale de Genève, elle reçoit une lettre signée Steel du 19 mars 1932, où il écrit :

« *I am extremely sorry to hear that your trouble still persists. I hope that the going to the Clinique will end it altogether* ».

Mina Vallette travaille dès lors à distance, parfois en collaboration., comme en témoigne sa lettre datée du 3 mai 1932 (de Creuse, près Neuchâtel) à M. Steel, en anglais. Elle dit travailler avec M. Abauzit qui enverra la première partie de la traduction demandée. Elle évoque les documents préparatoires à la Conférence de Bâle, et ajoute : « *I am told to work at home ! Well, as you see that's what I am doing!* ». Mr Steel accuse réception le 7 mai de l'envoi de la première partie du rapport en anglais pour Bâle. Il ajoute: « *Shall we send your salary to you or are you able to wait without being too short?* ».

Ne pouvant reprendre son travail au siège de Life and Work, Mina Vallette est informée d'une rupture de son contrat.

Un échange de courrier régulier se poursuivra, M. Steel ne sachant quand Melle Vallette pourra revenir au bureau. Celle-ci évoque la fin de son contrat<sup>1549</sup>. Le Comité de Life and Work tarde à statuer sur cette situation. Dans ce contexte, Mina Vallette a envoyé une lettre de démission<sup>1550</sup> sur laquelle elle semble prête à revenir.

Dans l'intervalle, Melle Vallette poursuit ses traductions, comme le mentionne M. Steel, secrétaire administratif : « *We urgently need the text, ready for the printer by Thursday morning* ». En situation précaire, elle s'efforce néanmoins d'honorer les demandes qui lui sont faites<sup>1551</sup>. Elle plaide en outre pour la rémunération du travail effectué par M. Abauzit pour la Conférence de Bâle. Elle s'étonne d'être obligée d'intervenir en faveur d'un homme éminent, lauréat du prix de l'académie française pour sa traduction du livre de William James intitulé « L'expérience religieuse » et sourit qu'une suisse puisse avoir à corriger le français d'un tel universitaire !

---

<sup>1549</sup>Lettre de M. Steel du 14 septembre 1932 à Melle C. Vallette, chez Melle Vuillemin, rue Belles-Roches, Lausanne : « *I had no idea when you would be in the office here [...]* » Réponse de Mina Vallette en date du 18 septembre 1932 : elle parle de la rupture de son contrat avec un préavis de six mois « qu'elle n'a toujours pas reçu ».

<sup>1550</sup>Lettre de M. Steel du 20 septembre 1932 à Melle Vallette : il attend des informations de la part de l'Evêque de Chichester, au titre du *Committee*, concernant le futur travail de Melle Vallette. Réponse du 22 septembre 1932 de Nina Vallette : elle dit qu'elle a reçu une longue lettre de M.Ch. Guillon qui me demande de retirer ma lettre de démission. « *What is certain is that I shall not, in any case, work in the Institute, but wherever I am* », explique -t- elle. Elle ajoute que M. Guillon n'a pas parlé d'une lettre de l'Evêque de Chichester, mais que si elle arrive, « *well, I'll see what he is saying [...]* ».

<sup>1551</sup>Lettre de Mina Vallette du 12 octobre 1932 sur papier à entête du « *Universal Christian Council for Life and Work – International Christian Institute*. Genève, 2 rue de Montchoisy. » Elle écrit: « *and so on, that it was the worst moment indeed to have to do a work under pressure, so any how it would have been a sheer impossibility to do earlier. Now, that life is calmer and quieter – despite the heaps of business letters and jobs of all kinds. [...]* »

La fin de l'année 1932 fait l'objet d'un intense travail de sa part, à distance. Les traductions, toujours urgentes, font donc l'objet d'un envoi postal<sup>1552</sup>. Parfois, M. Steel semble vouloir engager le dialogue sur d'autres sujets. Ainsi, dans sa lettre du 3 novembre 1932. Il y évoque la situation en Angleterre, la question du chômage et leur témoignage pour « *a more just economic system* ». Il laisse en outre à la secrétaire du Bureau de Life and Work, Melle Nercessian, le soin de gérer cette situation dans l'urgence de la mise en œuvre de documents préparatoires aux rencontres internationales<sup>1553</sup>.

L'année 1933 marque, semble-t-il, la fin de la collaboration de Mina Vallette à Life and Work. En convalescence à Florence, elle est alitée, porte le souci de sa rémunération, et intercède une nouvelle fois pour qu'on donne du travail à M. Abauzit<sup>1554</sup>.

La dernière lettre dont nous disposons, dans les archives du COE, est datée du 21 mars 1933, à l'adresse de Melle M.C. Vallette, pension Benedetti, via Cherubini 6, Florence. Signée de la main de Melle Nercessian, elle stipule que « vos appointements de février seront à votre disposition dans quelques jours. On les enverra selon vos instructions au Crédit foncier de Neuchâtel (pour le compte de Mme Vallette). » En outre, cette lettre mentionne qu'un Comité administratif s'est

---

<sup>1552</sup>Lettre de M. Steel datée du 13 octobre 1932 à Miss Vallette, Areuse près Neuchâtel : « *Many thanks for the texts received this morning. Miss Nercessian will copy them and send you the typed document. I should like it back as soon as possible* ». Puis, lettre du 14 octobre 1932 : « *We should be extremely grateful if you would translate these and let us have them back at your earliest convenience* ».

<sup>1553</sup>Lettre datée de EVE, le 26 décembre 1932 : chère Mademoiselle, Je vous envoie ci-incluse une lettre de la part de l'Evêque Chichester en anglais qui être traduite en allemand et en français et adressée à toutes les Eglises. Auriez-vous la grande obligeance de vous charger de la traduction française et de nous faire parvenir votre texte dans les deux jours, pour que nous puissions à notre tour la faire multigraphier ? Avec mes meilleures salutations et vœux pour l'année 1933, sans signature. Il s'agit sans doute de Miss Nercessian.

<sup>1554</sup>Lettre de Melle Vallette, datée de Florence, pension Bennedetti, 6 via cherubini, le 7 janvier 1933. Elle intercède encore pour que l'Institut donne des traductions à M. Abauzit qui est dans une situation financière très difficile. « C'est lui qui a traduit notre conférence de Bâle. » Réponse de Melle Nercessian datée du 20 janvier 1933 qui écrit : « Je connais personnellement fort bien M. Abauzit [...]. Je crains que, financièrement, il ne nous soit pas possible d'ici à plusieurs mois de faire faire des traductions hors du bureau, à cause des réductions catastrophiques qui ont été faites au budget. Je vous prie de bien vouloir vous tenir à notre disposition pour tout travail que nous pourrions vous demander (...) ». Réponse du 16 mars 1933 de Melle Vallette à Melle Nercessian : Ceci pour vous dire qu'on me doit encore le mois de février et demander quand on compte me le donner. Je voudrais qu'on le verse directement par chèque postal au Crédit foncier de Neuchâtel, mais pas avant de m'avoir envoyé une carte pour que je puisse les avertir d'abord. [...] Il fait enfin un temps splendide ici et déjà chaud mais ces jours-ci je suis au lit et ne puis -hélas ! - en profiter. [...] »

tenu à Berlin du 3 au 4 février 1933 et qu'un compte-rendu détaillé se trouve dans le n° 1/33 de la Lettre d'Information envoyé la veille<sup>1555</sup>.

Ici s'interrompent le dossier du COE et la correspondance de Mina Vallette<sup>1556</sup>. Ils éclairent d'un jour singulier la situation des femmes au travail pendant l'entre-deux guerres, la question de leur statut, de leur rémunération et plus largement, de leur place dans un monde d'hommes, celui des Eglises. Néanmoins le combat de Nina Valette n'aura pas été vain et il convient de le regarder avec un grand respect. Il fut celui de tant de femmes anonymes, mais non soumises, qui firent avancer, ici ou ailleurs, la cause des femmes.

Ces progrès concernèrent donc aussi l'accès des femmes au ministère pastoral. Sur ce sujet, il convient de noter que la porte s'ouvrira lentement dans le protestantisme moderne, puisque ce n'est qu'au Synode de 1961 que le ministère féminin est officiellement reconnu dans l'Eglise réformée de France. Toutefois, le ministère de plusieurs femmes s'était déjà imposé, dès la première guerre mondiale, plusieurs femmes de pasteurs prenant de *facto* le relais de leur mari mort à la guerre, dans les paroisses qu'ils desservaient.

Dans l'ordre des disciplines ecclésiastiques, il faut attendre encore la fin des années 1920 pour une prise en compte formelle du ministère féminin. Ainsi, en 1929, l'Eglise évangélique baptiste du Tabernacle reconnaît le ministère de Madeleine Blocher-Saillens, fille du célèbre évangéliste Ruben Saillens et épouse d'Arthur Blocher. Celle-ci fut inscrite la même année au « rôle » des pasteurs. C'est la première à devenir pasteure à part entière<sup>1557</sup>.

Dès lors, plus rien n'interromprait ce processus. Les autres Eglises s'ouvriraient à cette évolution. Un siècle plus tard, les femmes seraient majoritaires dans le corps pastoral.

---

<sup>1555</sup>Une seconde conférence mentionnée s'est tenue à Rengsdorf du 8 au 15 mars 1933. (Cf. : page 5 dans le même bulletin). La lettre s'achève par des salutations de la manière suivante : « En vous souhaitant beaucoup de bien, je vous envoie mes affectueux messages, Bien à vous », signé : *Nercessian*. »

<sup>1556</sup>Elle continuera à assurer des traductions comme pour l'ouvrage biographique d'Adelheid Popp, intitulé *Jeunesse d'une ouvrière*, Les bons caractères, Coll. témoignages, 1988, réed.2016.

<sup>1557</sup>*Une femme dans la Grande Guerre, journal de Madeleine Blocher-Saillens*. Préface et notes de Franck Belloir, Éditions Ampellos, 2014.

Dès l'année suivante, en effet, une première femme est consacrée pasteure en Alsace ; il s'agit de Berthe Bertsch, le 23 mars 1930. Elle est membre de l'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine<sup>1558</sup>.

On peut noter aussi les noms d'Elisabeth Schmidt (1908-1986) nommée en 1935, à l'âge de 25 ans, dans la paroisse réformée de Ste-Croix-Vallée française, ainsi que Geneviève Jonte ordonnée en 1937, dans l'inspection luthérienne de Montbéliard.

## B. Des femmes dans les Œuvres protestantes :

Il convient de noter que la composition des Assemblées générales (c'est-à-dire les listes des délégués aux AG FPF) ne figure pas de façon systématique dans les Actes de celles-ci. Nous retiendrons donc seulement les éléments utiles figurant dans nos documents.

Dans l'histoire de la FPF, la décennie 1930-1940 fut décisive. Il n'est, par exemple, pas sans intérêt de voir la présence féminine davantage prise en compte, quoiqu'en qualité encore d'invitées il est vrai, à l'Assemblée générale FPF de Bordeaux en 1934.

A partir de 1934, les premières femmes apparaissent en effet dans le contexte des assemblées générales de la FPF. Soit qu'elles en soient les hôtes, soit qu'elles y soient invitées. Ainsi, dans les annexes des Actes de l'Assemblée générale réunie à Bordeaux, on peut lire en effet sous le titre « Réception offerte par M et Mme R. Cruse : Soirée du samedi 17 novembre 1934<sup>1559</sup> ».

Lors de cette soirée, trois femmes sont à l'honneur : a) au cours de la réception, le pasteur Georges Lauga fait un tableau pittoresque du Sanatorium du Moulleau dont Mme R. Cruse préside le Comité et qui fait partie de la liste des œuvres que soutien l'Eglise de Bordeaux ; b) Melle Liotard, qui représente avec Melle Bénézech et en qualité d'invitées, l'Alliance française des Unions Chrétiennes de Jeunes Filles à l'AG de Bordeaux ; c) Melle Mouchon<sup>1560</sup> qui représente à l'AG, en qualité d'invitée, et en

---

<sup>1558</sup>De même que l'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine aura été la première à ordonner une femme pasteure en 1930, c'est cette Eglise qui, première entre ses pairs, élira, en 1982, une femme à sa présidence en la personne de Thérèse Klipfel.

<sup>1559</sup>Actes AG FPF Bordeaux 1934, p 249.

<sup>1560</sup>Née d'une famille bourgeoise protestante, son père est général d'artillerie.

tant que commissaire du mouvement, les Eclaireuses Unionistes de France<sup>1561</sup>. Celle-ci fait une intervention remarquée sur les « trois générations d'Eclaireuses, celle des enfants, celle des cheftaines, celle des commissaires qu'elle définit comme « la pointe avancée du protestantisme ». « Il y a quinze ans, dit-elle, nous avons senti un véritable appel à organiser nous-mêmes un scoutisme féminin. »<sup>1562</sup>

Une réception fut également offerte aux membres de l'Assemblée générale FPF à la maison de santé de Bordeaux (Domaine de Bagatelle). Les Actes mentionnent que « Cette maison de santé est le joyau de l'Eglise de Bordeaux. Sa fondatrice est Mme Momméja. Elle est complétée par une Ecole de gardes-malades fondée par Melle le Dr Hamilton et dirigée par Melle Cornet-Auquier. »<sup>1563</sup> Cette dernière s'illustrera durant la seconde guerre mondiale en inscrivant dans cette structure au moins une dizaine d'élèves infirmières juives sous une fausse identité<sup>1564</sup>.

Très qualifiées, des femmes protestantes sont présentes aussi à des postes de responsabilité à l'étranger, notamment au Liban et en Syrie. On peut lire ainsi les noms de Melle Wegmann, directrice du collège de Jeunes filles de Beyrouth pour l'Œuvre scolaire, et de Mesdames Sureau et Cazalis, qui se succédèrent à la direction de l'Œuvre médicale, comme cela apparaît dans le rapport sur les Œuvres protestantes de Syrie et du Liban<sup>1565</sup> présenté par le Sénateur Eccard, lors de l'AG FPF de Bordeaux 1934.

Avec une grande rigueur, « il expose ce que le protestantisme français est allé faire

---

<sup>1561</sup>Les Eclaireurs unionistes de France sont également présents comme invités et représentés par M. le colonel F.de Wittmann et M.J. Pellegrin.

<sup>1562</sup>Sur le site *eeudf.org*, on peut lire la notice suivante : « Dès 1912, Violette Mouchon crée une unité d'éclaireuses unionistes à Paris. C'est en 1916, à la Mission populaire de la Maison verte de C. Savary où elle assure la surveillance d'études, qu'elle rencontrera. Leur collaboration et leurs discussions donneront leurs premières bases au scoutisme féminin en France. Elle est l'une des fondatrices de la Fédération Française des Éclaireuses (FFE). En 1920, elle assure la fonction de Commissaire de la région parisienne. Elle fut commissaire nationale des éclaireuses unionistes, fonda le 18 octobre 1939 la *Cimade* et se consacra au sauvetage des Juifs. En 1948, elle quitte la FFE. Son totem est *Cactus ondulé* ». Cf. : Eclaireurs et éclaireuses unionistes de France.

<sup>1563</sup>Evelyne Diebolt, Erès, La Maison de santé protestante de Bordeaux, 1863-1934 : vers une conception novatrice des soins et de l'hôpital. 1990, 187 pages. Voir aussi les contributions de Simone Crapuchet sur la même institution – 1992.

<sup>1564</sup>Cf : Témoignage de Mme Suzanne Chaumet-Leboindre, in « discussion du rapport de Jean-Pierre Azéma », Actes du colloque « Les protestants français pendant la seconde guerre mondiale », colloque de Paris, Palais du Luxembourg, 19-21 nov.1992, textes réunis par André Encrevé et Jacques Poujol, supplément au *Bulletin de la SHPF*, n°3, juil.-août-sept.1994, p.521,

<sup>1565</sup>Actes AG FPF Bordeaux 1934, pp.134- 138.

en Syrie et résume ce qui a été fait pour l'exercice du culte, l'enseignement et dans le domaine charitable ». Le sénateur Eccard rappelle que « il y a 9 ans<sup>1566</sup> que le Gouvernement a chargé le Protestantisme français de prendre la suite des œuvres médicales et scolaires entreprises par les Allemands à Beyrouth et lui a remis les bâtiments, dont les Alliés s'étaient engagés par le traité de Versailles, à conserver l'affectation. Il existait un orphelinat, un pensionnat et une école secondaire de jeunes filles, dirigées par les diaconesses de Kaiserswerth, ainsi qu'un hôpital dont les chevaliers de Saint-Jean avaient la charge. L'Association des œuvres Protestantes Françaises de Syrie et du Liban fut fondée en 1925, sur l'initiative de la Fédération Protestante, pour prendre la direction de ce nouveau champ de travail. Elle n'a pas tardé à l'étendre en dehors de Beyrouth et elle se trouve maintenant en pleine action ». Le sénateur Eccard développe ensuite l'action mise en œuvre dans le cadre : a) de l'Œuvre médicale, dans les dispensaires, à travers le dépistage dans les écoles grâce aux visites dans les écoles, dont Mme Sureau, Directrice de notre œuvre médicale de 1927 à 1933, a pris l'initiative, à l'hôpital Rachel-Guérin au Djebel-Druze. Depuis 1933, la Directrice de l'Ouvre médicale est Mme Cazalis, de Maureillan. b) de l'Œuvre scolaire : « le Collège de Jeunes Filles ouvert en 1927 s'est développé avec une rapidité qui a dépassé les prévisions, grâce à l'impulsion que lui a donnée sa Directrice, Melle Wegmann, assistée de 22 professeurs. Il groupe maintenant 325 élèves (contre 140 en 1929), appartenant à 14 nations et à 11 religions, et il comprend des internes, des demi-pensionnaires et des externes. Il est considéré à Beyrouth comme un des meilleurs établissements de la ville et il est très appuyé par le haut-Commissariat. Il conduit les jeunes filles du jardin d'enfants jusqu'au baccalauréat de philosophie et est visité chaque année par les Inspecteurs généraux de l'Enseignement secondaire. Installé au centre de la ville, il occupe les bâtiments et les jardins qui étaient jadis la propriété des diaconesses allemandes. » Le sénateur Eccard fournit, à l'appui de son exposé, le nombre d'élèves et leur confession, ce qui fait apparaître une minorité de protestants, soit environ quarante élèves. Il mentionne en outre soixante-seize élèves grecques-orthodoxes, c'est-à-dire près du quart de l'effectif, soixante-huit élèves israélites, et cinquante-deux musulmanes.

---

<sup>1566</sup>En 1925.

### C. Des protestantes dans la Résistance :

La Seconde Guerre mondiale révèle une nouvelle génération : Nous renvoyons ici le lecteur à la contribution de Pierre Bolle au colloque de 1992 intitulé « Les protestants et la Seconde Guerre mondiale<sup>1567</sup> ».

Eliane Frey, commissaire nationale Louveteaux, Jane Pannier, présidente nationale des Union chrétiennes de Jeunes Filles et présidente de la Cimade, Violette Mouchon, commissaire nationale des Eclaireuses Unionistes<sup>1568</sup>, figurent en bonne place dans les actes de ce colloque.

Dans l'environnement de la création du Comité inter-mouvements de jeunesse (CIMADE), Pierre Bolle écrit<sup>1569</sup>: « Aventure étonnante que ce « Comité » imaginé uniquement par des femmes, par des responsables nationales de mouvements de jeunesse féminins (U.C.J.F., F.F.E /fédération française des éclaireuses, Fédération étudiante) au service des évacués d'Alsace d'abord – sous la direction de Georgette Siegrist et de Lisette Nègre- ; puis, à partir d'octobre 1940, au service des étrangers et des juifs, des internés dans ces camps de concentration « à la française » que sont Gurs, Rivesaltes, Noé, Récébédou, Brens, Nexon et quelques autres . [...] Il faudrait rappeler les débuts de cette présence protestante à Gurs avec Madeleine Barot et Suzanne Aillet-Rennes : elles logent à l'auberge de Navarrenx et vont tous les jours au camp à plusieurs kilomètres. Elles arrivent à obtenir une baraque pour « l'Association protestante » où elles vont vivre au milieu du camp. Suzanne Aillet-Rennes fait équipe avec Melle Bertsch<sup>1570</sup>, puis à partir du 2 janvier 1941 avec Jeanne Merle d'Aubigné qui séjourne à Gurs pendant presque deux ans. Elle nous a laissé un "journal" bouleversant où, tous les soirs, elle décrit dans sa quotidienneté le scandale de cet internement. Il faudrait aussi parler du passage d'Elisabeth Schmidt d'août à fin novembre 1941. »

Associées au combat de la Résistance au nazisme, dans des réseaux ou de façon isolée, je mentionnerai en premier lieu, ici, la mémoire de trois femmes. Deux sont protestantes, l'une est catholique. Cette dernière s'appelle Laure Diebold-Mutschler, née à Erstein. Le 10 janvier 1915. Catholique, elle sera la secrétaire de Jean Moulin

---

<sup>1567</sup> Actes du Colloque « Les protestants français pendant la seconde guerre mondiale », Palais du Luxembourg, 19-21 novembre 1992, réunis par André Encrevé et Jacques Poujol, suppl. au *BSHPF*, n° 3, juillet-août-septembre 1994 ; in Chapitre intitulé « Eglises et Mouvements de Jeunesse, rapport de Pierre Bolle, pp.161-183.

<sup>1568</sup> Elle succédera à Jane Pannier à la présidence de la Cimade à partir du 15 août 1940.

<sup>1569</sup> Pierre Bolle, *Op.cit.*, p.170.

<sup>1570</sup> Première femme réformée (ERAL) consacrée en 1930.



et l'une des six femmes Compagnons de la libération<sup>1571</sup>. Berthe Wild épouse Albrecht, aussi connue sous le nom de Bertie ou Berty Albrecht, d'une famille protestante d'origine suisse, de la haute société protestante marseillaise, est arrêtée à Lyon et morte martyr en 1943<sup>1572</sup>. Adélaïde Hautval, psychiatre, était l'une des filles du pasteur Hass. Déportée à Auschwitz-Birkenau en 1943, elle fut transférée à Ravensbrück en 1944<sup>1573</sup> en même temps que Germaine Thillion et Geneviève De Gaulle-Antonioz<sup>1574</sup>.

Une opinion protestante faite d'exigence et de solidarité se construira durant cette période, comme l'ont fort bien démontré Pierre Laborie et François Boulet<sup>1575</sup>. Les auteurs mentionnent deux facteurs qui interviennent dans la construction de l'opinion protestante pendant la guerre : le rôle des femmes et les mouvements de jeunesse. Ils écrivent : « Il faut tout d'abord insister sur l'importance primordiale du rôle des femmes. Si elles ont toujours occupé une place de premier plan dans les milieux protestants, elles semblent « se dépasser » pendant cette période troublée<sup>1576</sup> ». Cette notion de dépassement renvoie au livre de Janine Garrisson « L'homme protestant »<sup>1577</sup>. Nous renvoyons ici à leur contribution et nous contenterons de reproduire la citation suivante, particulièrement éclairante : « [...] L'esprit d'accueil et de résistance spirituelle, étroitement associée au Chambon-sur-Lignon, doit beaucoup à Mme Théodore de Félice, qui, dès 1936, avait pris en charge le sort des réfugiés espagnols, avant d'organiser une première forme de résistance gaulliste. Au

---

<sup>1571</sup>Décédée le 17 octobre 1965 à Lyon. Les six femmes Compagnons de la Libération sont : Laure Diebold, Marie Hackin, Marcelle Henry, Simone Michel-Lévy, Emilienne Moreau-Evrard, Berty Albrecht.

<sup>1572</sup>1893-1943. Militante féministe, elle est mentionnée par Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre, dans son mot d'ouverture du colloque (SHPF-Palais du Luxembourg – 19-21 novembre 1992) in *Supplément au bulletin de la SHPF*, n°3, juillet, août, septembre 1994, p.11.

<sup>1573</sup>Née le 1<sup>er</sup> janvier 1906 au Hohwald (Bas-Rhin) et décédée le 12 octobre 1988 à Groslay (Val d'Oise).

<sup>1574</sup>Elle a été faite « Juste parmi les nations ». In *Histoire des visages d'Alsaciennes*, Florence Hervé, p.80-82, Divonne-les-Bains, Editions Cabégita, 2005. Voir aussi Nouveau dictionnaire de Biographie Alsacienne (NDBA), p.4667. « Considérée comme *Nacht und Nebel*. Ne faisait partie d'aucun réseau et a obtenu avec difficulté une carte de déportée-résistante. A refusé d'assister le médecin nazi de Birkenau pour des expériences sur les femmes. A la libération du camp, elle est restée avec Marie-Claude Vaillant-Couturier pour soigner les malades qui ne pouvaient pas être transportés. »

<sup>1575</sup>Pierre Laborie et François Boulet, intitulé « l'évolution de l'opinion protestante 1940-1944 » (p.407 à 435) in *Les protestants français pendant la seconde guerre mondiale*, Palais du Luxembourg, 19-21 novembre 1992, réunis par André Encrevé et Jacques Pujol, suppl.au BSHPF, n° 3, juillet-août-septembre 1994.

<sup>1576</sup>*Op.cit.* p.414.

<sup>1577</sup>Janine Garrisson, *l'homme protestant*, Bruxelles, éditions Complexe, 1986. Se référer au chapitre VII, disent les auteurs dans la note infrapaginale, p.414, chapitre qui est intitulé « la femme protestante : de la modération au dépassement ».

début de 1942, et après le départ de son mari à Londres, Mme André Philip s'exerce une grande activité dans le réseau de sauvetage des Juifs vers la Suisse. Enfin, il ne faut pas oublier le charisme personnel de Mme Magda Trocmé, épouse du pasteur André Trocmé. A Dieulefit, on peut résumer l'essentiel de la résistance spirituelle à travers l'attitude de deux femmes qui semblent comme diriger ce village-refuge : Jeanne Barnier, secrétaire de mairie, se lance dès 1941 dans la fabrication des faux-papiers. Marguerite Soubeyran, quant à elle, dirige depuis 1929 l'école de Beauvallon, plaque tournante du refuge de Dieulefit. On peut encore noter l'activité inlassable de Suzanne Cazalis qui force l'admiration. Tout en portant secours aux « personnes éprouvées », elle crée des liaisons avec la région grenobloise et le pasteur Gothié pour cacher des juifs traqués. Ces femmes sont en majorité largement influencées par une culture multinationale liée parfois à leurs origines. Magda Trocmé est italienne, Madame de Félice, suisse. [...] Sans l'engagement de ces femmes protestantes, la résistance civile de masse n'aurait certainement pas eu la même dimension. »<sup>1578</sup>

Les 16 et 17 septembre 1941, a lieu à Pomeyrol (St-Etienne-du Grès) une rencontre décisive. Une quinzaine de personnes s'y retrouve pour réfléchir à une déclaration commune<sup>1579</sup>. Parmi elles se trouvent deux femmes qui marqueront le protestantisme français et le mouvement œcuménique de leur personnalité, Madeleine Barot (1909-1995) et Suzanne de Dietrich (1891-1981).

Madeleine Barot<sup>1580</sup>, qui était alors en Italie, a rejoint la Cimade au printemps 1940. Elle s'illustre dans les camps qui accueillent les réfugiés (à Gurs, notamment), organisant l'aide avec ses collègues, la solidarité de réseaux vers le refuge genevois. Elle introduit Marc Boegner dans ces lieux de détresse et restera durant toute l'occupation sa personne de confiance.

---

<sup>1578</sup>Actes du colloque de Paris, André Laborie/ François Boulet, p.415.

<sup>1579</sup>Déclaration connue sous le nom de : Les thèses de Pomeyrol. Il s'agit de douze pasteurs et trois laïcs : Pasteurs Jean Cadier, Georges Casalis (secrétaire général de la Fédération française des associations chrétiennes d'étudiants), Henri Clavier, Paul Conord, Henri Eberhard, Jean Gastambide, Pierre Courthial, Jacques Deransart, Pierre Gagnier, Roland de Pury, André de Robert, André Vermeil ; trois laïcs étaient présents : Madeleine Barot, Suzanne de Dietrich venant de Genève, et René Courtin, professeur à la faculté de droit de Montpellier. *Source : Fondation Bersier. Musée virtuel du Protestantisme.*

<sup>1580</sup>Cf : L'action de la Cimade a été décrite dans le livre *Les Clandestins de Dieu* : Merle D'Aubigné Jean-Henri, *Les Clandestins de Dieu, Cimade 1939-1945*, Paris, Fayard, 1968. Ouvrage collectif. Textes rassemblés par J-H. Merle D'Aubigné et V. Mouchon, mis en ordre par E.C. Fabre (Les protestants dans la Résistance). Réédition Genève, Labor et Fides, 1989.

Suzanne de Dietrich, quant à elle, née à Niederbronn-les-Bains et décédée à Strasbourg, fait quant à elle ses études à Lausanne. Issue d'une famille d'industriels, elle fait des études scientifiques, obtenant un diplôme d'ingénieur en électricité en 1913. Elle s'engage dans les mouvements de jeunesse étudiante chrétienne, notamment la Fédération française des éclaireuses qu'elle présidera de 1929 à 1933. Elle rencontre Marc Boegner le 21 avril 1941, comme il en témoigne dans ses carnets<sup>1581</sup> : « A Nîmes m'attendaient des lettres en quantités et des visites. Nous venons de passer un long moment avec Suzanne de Dietrich et Visser't Hooft, venus pour des comités que nous aurons demain et mercredi. »

Théologienne, elle s'illustre comme bibliste. Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, elle devient l'une des responsables de l'Institut biblique œcuménique de Bossey dont elle assure la direction des études de 1949 à 1954. Elle est l'auteur de nombreux ouvrages dont « le Dessein de Dieu » paru en 1945<sup>1582</sup>.

La résistance voit s'illustrer de nombreuses femmes protestantes : Aimé Bonifas<sup>1583</sup>, mentionne « quelques personnalités de laïcs », hommes et femmes. Parmi les femmes, nous retenons ici les noms de Gaëtane Bouffay, de Lisieux, prédicatrice laïque, membre du réseau de renseignement Buckmaster<sup>1584</sup>, arrêtée en octobre 1943, déportée à Ravensbrück et rescapée, d'Elisabeth Dussauze, Yvonne Kocher, Hélène Pernot, Henriette Roux, Ninette Streiguth, Jane Sivadon<sup>1585</sup>. Il associe le nom d'Elisabeth Bury à celui de son père Charles<sup>1586</sup>. Elisabeth Bury est arrêtée, transférée au fort Montluc à Lyon, Romainville puis Ravensbrück<sup>1587</sup>. Aimé Bonifas développe divers témoignages, infiniment émouvants, celui du pasteur Daniel Atger évoquant les maquis de la Drôme, constitués pour un tiers de protestants et le rôle

---

<sup>1581</sup> *Carnets Boegner*, p 99, Nîmes, 21 avril 1941 : Boegner écrit : « Voyage un peu éprouvant » (Ndlr : il vient de passer une semaine de repos à la Croix-Valmer) et poursuit avec la mention reproduite ici.

<sup>1582</sup> Suzanne de Dietrich, *Le Dessein de Dieu*, 1945, rééd. Genève, Labor et Fides, coll. Foi vivante, 1992.

<sup>1583</sup> Actes du colloque sur les Protestants pendant la seconde guerre mondiale, Palais du Luxembourg 19-21 nov. 1992, supplément au *Bulletin de la SHPF*, n°3, juillet-août-septembre 1994, p.578.

<sup>1584</sup> Du nom du colonel Maurice Buckmaster qui dirigea la section F du SOE (*Special Operations Executive*). Celui-ci envoya 95 missions à l'origine des « réseaux ». (Source CNDP : Fédération nationale Libre Résistance c/o Comité de résistance, CAR, 45-47 rue Lacepède, 75005 Paris, Bref historique des réseaux FFC « Réseaux Buckmaster », 01/10/2009).

<sup>1585</sup> Pierre Bolle présentera et complètera le témoignage de Jane Sivadon « témoignage d'une déportée », dans le cadre du Colloque de Paris, pages 598-604. Jane Sivadon était à Paris directrice d'une Ecole spécialisée pour le travail social en usine, l'Ecole des Surintendantes d'usine.

<sup>1586</sup> Charles Bury, originaire de Colmar, arrêté par la Gestapo le 22 juillet 1940 pour propagande antinazie et expulsé. Il s'engage activement dans la résistance en Haute-Loire. Déporté à Buchenwald puis Dora, libéré en avril 1945, il décèdera le 26 décembre 1946.

<sup>1587</sup> Elle est libérée en mai 1945.

de quatre infirmières protestantes, Cécile Goldet, M-C. Malausanne, Maud Romana, Anita Wortes, toutes déportées à Auschwitz, ou encore celui relatif à l'Institut de Glay<sup>1588</sup>. Notons encore le nom d'Yvonne Oddon<sup>1589</sup>, engagée dans l'un des premiers mouvements de résistance connu sous le nom de « Réseau du Musée de l'homme ». Fidèles à leur foi, ces femmes honorent le protestantisme français.

Le contexte de la guerre est aussi celui de la solidarité qui s'exerce dans les communautés religieuses protestantes et à travers elles. Nous renvoyons ici au rôle joué par les diaconesses de Reuilly dans la sauvegarde des biens de l'Armée du Salut et au chapitre correspondant de notre thèse. Cette période est aussi marquée par l'émergence de communautés religieuses féminines, en Suisse avec Grandchamp et en France avec Pomeyrol, où un groupe d'une quinzaine de personnes se retrouve les 16 et 17 septembre 1941<sup>1590</sup>, accueilli qu'il est par une « résidente » Antoinette Butte. Juriste, c'est à elle que l'Association des pasteurs de France confie en 1938 la maison qu'elle vient de recevoir en legs à St-Etienne du Grès. C'est autour d'elle que se constitue la communauté de Pomeyrol en 1950, communauté dont elle sera responsable jusqu'en 1975.

Plus tard, les équipes ou communautés furent présentes dans d'autres défis, ceux des villes nouvelles, des banlieues et de l'immigration, telles Denise Duboscq (Equipes de la Cimade), Sœur Renée (Fraternité de Reuilly dans le grand ensemble du Haut-du-Lièvre à Nancy), ou Mme Lichtenberger (Equipe diaconale de Lyon). La Fédération protestante de France, qui rassemblait leurs représentants dès 1961, se faisait l'écho de leurs fidélités, de leurs questions, et de leurs engagements.

#### D. Les mutations de l'après-guerre :

Nous en resterons ici au contexte ecclésial, culturel et historique français.

Si le suffrage universel masculin est adopté par décret du 5 mars 1848<sup>1591</sup>, il faudra attendre presque un siècle pour que le droit de vote soit étendu aux femmes. C'est

---

<sup>1588</sup>Actes du colloque sur les Protestants pendant la seconde guerre mondiale, Palais du Luxembourg 19-21 nov. 1992, Supplément au *Bulletin de la SHPF*, n°3, juillet-août-septembre 1994, p.583.

<sup>1589</sup>Pierre Bolle, Les protestants sous l'occupation, idem Actes du Colloque, p.315.

<sup>1590</sup>Celui-ci rédigera les *Thèses de Pomeyrol*.

<sup>1591</sup>A l'exception des militaires, des français résidant à l'étranger et du clergé.

en effet le 21 avril 1944 que le Général de Gaulle signe l'ordonnance correspondante<sup>1592</sup>, à Alger. Les femmes voteront pour la première fois le 29 avril 1945, aux élections municipales. Ceci est l'aboutissement d'une longue lutte pour l'égalité des sexes. Cette évolution intervient dans un contexte qui reste, à bien des égards, marqué par le conservatisme et une compréhension traditionnelle de la structure familiale. La société évolue et avec elle, les Eglises. Ainsi les postes de responsabilité ne seront plus nécessairement réservés aux hommes, même s'il demeure bien souvent un « plafond de verre » qui maintient les femmes dans un statut de subordination. Force est de constater que certaines institutions ecclésiastiques sont plus ouvertes que d'autres. Ainsi, Irène Peyron en 1951 prend-elle la tête de l'Armée du Salut en France. Irène Peyron est la fille d'Albin et de Blanche Peyron<sup>1593</sup>. Et la sœur de Renée qui a épousé Wycliffe Booth. Ceux-ci sont en charge du territoire français à partir de 1945. Irène Peyron dirigera l'Armée du salut en France de 1951 jusqu'en 1957, date à laquelle Charles Péan lui succèdera.

Une lente évolution de la représentation féminine au sein des assemblées générales :

Si aucune femme n'est encore membre du Conseil de la FPF lors de l'AG FPF de Nîmes 1945, deux femmes figurent parmi les délégués à cette AG<sup>1594</sup>. Il s'agit de Mlles Madeleine Barot et Claire Jullien, toutes deux membres de la délégation de l'Eglise réformée de France. Une brèche est donc désormais ouverte à la faveur de la fin de la deuxième guerre mondiale. Une nouvelle étape s'ouvre désormais. Claire Jullien est à la tête du Centre protestant d'études et de documentation (CPED)<sup>1595</sup> depuis sa création en 1943 simultanément au Conseil protestant de la jeunesse (CPJ).

---

<sup>1592</sup>Ordonnance du Comité français de libération nationale, après un amendement du communiste Fernand Grenier.

<sup>1593</sup> Blanche Peyron, née Roussel, a fait l'objet d'une biographie signée Raoul Gout. La préface est écrite par la Générale Evangéline Booth qui mentionne « l'histoire d'une vie attirée par la croix de Jésus-Christ. L'histoire d'une femme appelée à se tenir à Son côté pour livrer bataille à la souffrance et au péché. L'histoire d'un soldat et d'une sainte qui triompha, persévéra jusqu'à la fin, pour paraître, devant la gloire du Seigneur, irrépréhensible et dans l'allégresse. » In Raoul Gout, *Victorieuse Blanche Peyron (une) : 1867-1933*, Paris, Altis, 1942, pp.13-14.

<sup>1594</sup>Actes AG FPF Nîmes 1945, pp189-191.

<sup>1595</sup>Marie-Louise Fabre lui succèdera en 1960.

La Fédération protestante de France, comme la plupart des institutions, s'ouvrira peu à peu à la présence de femmes en son sein. Elle ne s'illustre pourtant pas, dans ce domaine, de façon singulière : il y a peu de femmes dans les délégations aux Assemblées générales fédératives. Ce constat est confirmé dans les Actes de l'AG de Grenoble, 1969 : le nombre de femmes dans l'institution protestante est de 26 sur 239 membres de l'Assemblée générale FPF réunie à Grenoble du 8 au 11 novembre 1969, soit un pourcentage de 10,88%. Ce constat d'une faible représentation des femmes à l'AG, et a fortiori au Conseil et au Bureau de la FPF, suscitera à l'AG suivante, à Caen<sup>1596</sup>, le vote d'une motion intitulée « Sur la représentation féminine ». Elle est rédigée comme suit : « L'Assemblée constate avec regret la forte prépondérance masculine qui caractérise la présente Assemblée ainsi que les organes directeurs de la Fédération protestante de France. Elle prie le Conseil de la Fédération d'exhorter les organismes membres à veiller à une représentation plus équilibrée<sup>1597</sup>. » Ce vœu est acquis par 97 voix pour et 9 contre. Il se sera trouvé encore neuf délégués pour voter contre....

#### E. Des collaboratrices au service de l'institution fédérative :

Au siège, l'institution fédérative s'honorera de la contribution compétente et zélée de plusieurs collaboratrices. A l'Assemblée générale de Caen, le président Courvoisier leur rend hommage. Il y parle des évolutions de l'institution fédérative, à travers les mouvements de personnels, dans la période 1969-1972. Nombreuses sont les collaboratrices de la FPF qui s'y trouvent nommées, ayant servi la FPF pour des durées variables : « Mme Joseph d'abord, que nos pensées d'affectueuse reconnaissance rejoignent dans sa retraite : c'est comme exerçant un véritable ministère que Mme Joseph de 1937 à 1970 s'est acquittée de ses fonctions auprès de trois présidents successifs, avec une douceur inaltérable et proprement évangélique : restant le seul à en pouvoir témoigner, je le fais avec d'autant plus de force. Mme Evdokimov, Tomoko pour les intimes, partie au COE. Nous ne sommes pas prêts d'oublier sa bonne grâce, sa compétence, son dévouement toujours à

---

<sup>1596</sup>10-12 novembre 1972.

<sup>1597</sup>Actes AG FPF de Caen, vœu n°2, p.100.

l'affût d'un service à rendre. »<sup>1598</sup> Il cite également Mmes Fulpius, Macouin, Velay puis Sers dont les départs sont regrettés. Il associe à cet éloge, Melle Russier est « venue bénévolement renforcer, de façon efficace et appréciée, nos relations avec les Eglises étrangères à Paris. »<sup>1599</sup>

Madame Lucie Joseph était allée rejoindre Marc Boegner à Nîmes pendant l'occupation et l'avait fort utilement secondé. Elle est mentionnée dans l'avant-propos de Marc Boegner à l'ouvrage intitulé « L'exigence œcuménique ». Il y exprime des remerciements à l'égard de ceux, dont sa fille Denyse Berthoud, « auxquels ce livre doit de paraître ». Et il écrit : « Ma chère collaboratrice de tant d'années, Mme Lucie Joseph, avec une inlassable patience, a « tapé » mon manuscrit ». Mentionnée dans les Carnets Boegner, elle est de nouveau citée par le président de la FPF lors de l'AG FPF de Montpellier 1955, dans les termes suivants : « A part la rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil, M. Vidal, à la retraite depuis plusieurs années est entièrement absorbé par le service des émissions radiophoniques et par sa vaste correspondance avec les auditeurs. Le président n'a plus, auprès de lui, que la plus fidèle, la plus dévouée, la plus discrète collaboratrice, j'ai nommé Mme Joseph à qui je tiens à exprimer publiquement notre gratitude à tous. »<sup>1600</sup> Elle est d'autant plus précieuse qu'il n'y a plus, durant cette période, de secrétaire général.

Le rôle de Lucie Joseph peut être rapproché de celui que jouèrent plusieurs collaboratrices des présidents successifs, qu'on les nomme secrétaires ou assistantes. C'est notamment le cas d'Huguette Morize, qui fut notamment la collaboratrice de Jean Courvoisier et Jacques Maury.

Les services de la FPF bénéficièrent de la compétence de plusieurs professionnelles qui marquèrent de leur personnalité la vie associative. Ce fut notamment le cas de Tania Metzler, première aumônier national des prisons à qui succèdera Axel Lochen. Mise à disposition de l'aumônerie des prisons en 1957, elle partira à la retraite à l'automne 1983.

---

<sup>1598</sup>Actes XIVème Assemblée générale de la Fédération protestante de France, Foi et Vie, janv.1973, n°1, 72<sup>e</sup> année, Paris, p.16.

<sup>1599</sup> *Ibid.*

<sup>1600</sup>Rapport du président M. Boegner, AG FPF Montpellier 1955, p.10.

Ou encore de Françoise Muckensturm et Claudette Marquet, qui se succédèrent au service télévision.

Plusieurs femmes furent en outre membres du Conseil de la Fédération et nous renvoyons ici au chapitre sur les institutions fédératives. Nous mentionnerons ici *pro forma* Mmes Suzette Duflo, représentant le Conseil au Comité du Département des recherches communautaires, Yvette Louÿs représentant le Conseil au Comité de la Mission dans l'Industrie, ou encore Marie de Védrines qui défendit, avec talent mais parfois rudement, la cause des Eglises réformées évangéliques indépendantes (EREI) au sein du Conseil.

F. La question de la place des femmes dans le monde protestant reste néanmoins une préoccupation :

A l'AG FPF de Paris, 1975, réunie sur le thème de « La situation et la vocation du Protestantisme dans la société française contemporaine » la parole est donnée à quatre témoins sur la partie « La vocation ». L'une d'entre elles est Mme Rolande Dupont<sup>1601</sup>. En conclusion de son exposé, Rolande Dupont dit ceci : « Les Eglises protestantes ont reconnu la place de la femme dans l'Eglise, en leur ouvrant le ministère pastoral, et ceci bien avant « l'année de la femme » ! Mais où en sommes-nous aujourd'hui ? Où sont les femmes ici ? Quand on arrive à en avoir une petite minorité (10-15%), on s'estime heureux, ce n'est pas suffisant ! Il faut ouvrir largement l'Eglise aux femmes, et pas seulement aux femmes, mais aux autres minorités comme les jeunes, les ouvriers qui sont si peu présents parmi nous ; les Eglises protestantes devraient avoir pour vocation cette restitution de la parole à ceux qu'on entend peu ou pas assez... »<sup>1602</sup>

A noter que Rolande Dupont, qui était membre du groupe préparatoire à cette AG, y siégea... avec voix consultative.

---

<sup>1601</sup> Actes de la 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine », *Centre protestant d'Etudes et de documentation*, n° spécial – Février 1976, *Information- Evangélisation* n°6 – 1975, pp.127-128.

<sup>1602</sup> *Idem*, p.128.



Quatre ans plus tard, le débat fait place à une expression plus large sur la place des femmes dans le contexte d'une revendication de leurs droits et d'une contestation sociale :

Lors de l'AG FPF de La Grande Motte (16-18 mars 1979), une motion est votée et transmise au Conseil de la FPF. Dans les faits, l'AG FPF fait sienne une motion antérieure. Elle est intitulée « Hommes et Femmes dans l'Eglise ». Le texte<sup>1603</sup> est introduit par le paragraphe suivant : « Vœu adressé à la FPF par une centaine de femmes réunies à Orsay, les 24 et 25 février 1979, sur le thème : Femmes dans l'Eglise. (Suit le texte ci-dessous :)

« Il apparaît comme la condition nécessaire mais non suffisante d'une meilleure collaboration entre hommes et femmes dans l'Eglise, qu'une parité s'établisse entre hommes et femmes à tous les échelons de nos institutions et activités ecclésiastiques : ceci y compris dans les fonctions traditionnellement réservées aux femmes (enseignement des enfants et des jeunes, tâches matérielles et de service). Cette parité devrait être réalisée d'ici 6 à 9 ans. Elle devrait aboutir à une rotation effective des responsabilités dans l'Eglise. En conséquence, nous demandons instamment que la composition de toutes les Commissions soit revue, afin que les femmes puissent y être nommées ; en particulier à la Commission sociale, économique et internationale où il n'y en a aucune. »<sup>1604</sup>

Il convient de noter que cette motion est la seconde issue de la rencontre des femmes à Orsay les 24 et 25 février 1979, deux motions transmises au Conseil de la FPF en l'état (c'est-à-dire aussi prises à leur compte par les délégués de l'AG FPF). Cela révèle que le combat des femmes ne porte pas seulement sur leur statut et leur représentation, mais inclut aussi une vision « sociale » des rapports de travail au sein des Eglises de la Réforme.

Voici la teneur de la motion précédente intitulée "Salariés et non-salariés travaillant pour l'Eglise"<sup>1605</sup> :

---

<sup>1603</sup>In « Motions de l'AG FPF », Actes de l'AG FPF 1979, p.138.

<sup>1604</sup>Le texte est en italique, comme pour mieux insister sur son contenu.

<sup>1605</sup>Salariés et non-salariés travaillant pour l'Eglise. (p.138, /5, in Motions de l'AG FPF transmises au Conseil de la FPF, in Actes de l'AG FPF 1979). Le prologue de ce vœu est le même que pour le vœu suivant : « Vœu adressé à la FPF par une centaine de femmes réunies à Orsay, les 24 et 25 février 1979, sur le thème : « Femmes dans l'Eglise ». (Suit le texte que nous reproduisons).

« L'enquête préparatoire à la rencontre d'Orsay a montré combien sont nombreux ceux qui, dans notre société, comme dans nos Eglises, sont actifs sans être salariés. (Il s'agit souvent de femmes qui sont privées, pour ce travail, d'information, de moyens, de statuts). Les participants à la réunion d'Orsay demandent qu'une réflexion se développe à partir de situations vécues sur le statut de l'activité non salariée : il leur apparaît important, en effet, que les conditions de travail et les relations entre salariés et non-salariés dans l'Eglise soient précisées en vue d'un renouvellement de la réflexion sur la diversité des ministères. En conséquence<sup>1606</sup>, nous demandons la constitution par la Fédération Protestante de France d'un groupe de réflexion sur les conditions de travail et les relations entre salariés et non-salariés consacrant tout ou partie de leur temps à des activités d'Eglise. »

Ces deux motions posaient la question de l'expression des salariés, mais aussi la question du bénévolat et de son statut dans des institutions devenues, qu'on le veuille ou non, des entreprises. Comment ne pas lire, dans ces lignes, l'écho des demandes exprimées cinquante ans plus tôt, à Genève, par Mina Vallette ? Comme on peut le constater, le combat des femmes<sup>1607</sup> ne sera pas seulement celui des années 60 et 70, mais bien une revendication au long cours pour des droits essentiels.

Le débat toutefois ne portait pas seulement sur des revendications « sociales », mais bien aussi sur des points d'éthique. La Fédération protestante de France prendra position pour sa part sur la contraception ou dans le débat sur l'avortement, en soutenant la loi Weil<sup>1608</sup>, ce qui amènera la FPF à créer une commission « Ethique-biologie ». Ce point est traité dans le chapitre sur les prises de positions éthiques de la FPF. Dans ces différents domaines, une femme s'illustra : France Quéré (1936-1995). Elle étudia simultanément les Lettres classiques et des études de Théologie à la faculté de théologie protestante de Montpellier. Son influence fut telle qu'en avril 2015 se tint au Collège des Bernardins, à Paris, un colloque pour le vingtième anniversaire de sa mort.

---

<sup>1606</sup>Le texte de cette dernière phrase, dans le texte de référence, est en italique.

<sup>1607</sup> Michel Leplay, *Les Protestantismes*, Paris, Armand Colin, 2004.

<sup>1608</sup>Plus tard sur la fin de vie et la loi Léonetti.

Dans son rapport de gestion à la XVIIIe AG FPF de Strasbourg 1987, le secrétaire général Pierre Chrétien écrit ceci<sup>1609</sup> : « Au moins deux raisons ont conduit le Conseil, écrit P. Chrétien, à créer un groupe de travail *éthique-biologie* : les diverses interpellations adressées à la Fédération sur notre position face au problème de l'euthanasie et celui des mères porteuses ; - la désignation, par l'Elysée de France Quéré pour représenter le courant protestant au Comité national d'éthique ; un lieu de référence lui apparaît nécessaire pour assumer cette responsabilité. Le cahier des charges de ce groupe animé par Olivier Abel, professeur d'éthique à la faculté de théologie de Paris a été clairement défini : - faire l'inventaire de tout ce qui existe déjà au niveau des réflexions et des pratiques ; - évaluer les défis théologiques qui sont induits par les développements de la science biologique ; - enfin, accompagner France Quéré dans sa responsabilité de représentante de la famille protestante au sein du comité national d'éthique. Le groupe a rendu compte de son travail à deux reprises au Conseil (FPF). Finalement revu dans sa forme définitive par le Bureau du 19 mars, il a été le même jour livré à la presse. [...] Ce document, abondamment repris par la presse, se présente non comme une instruction<sup>1610</sup> mais seulement<sup>1611</sup> comme étant « quelques éléments de réflexion s'efforçant d'apporter un éclairage évangélique sur des questions très difficiles dans leur nouveauté et cependant très concrètes pour nombre d'hommes et de femmes qu'il faut accompagner aussi loin que possible dans des choix qui doivent rester les leurs ». Ce document fut joint aux autres documents fournis aux délégués à l'AG de Strasbourg 1987.

France Quéré intervient d'ailleurs lors de l'AG FPF de Strasbourg en 1987 dans le cadre de la table ronde introductive au thème de cette AG : « Conviction et Tolérance », précisément ici, dans le domaine de l'éthique. Avec talent et pertinence, cette spécialiste des questions éthiques s'interroge<sup>1612</sup> « Y-a-t-il de l'intolérable dans les tolérances ? », confronte moral et esprit scientifique, la loi et le droit, et aborde le noyau de la question : « Au nom de quoi et de qui parlons-nous ? ».

Elle précise<sup>1613</sup> que la Fédération a nommé sept membres pour élaborer la position

---

<sup>1609</sup> Rapport de gestion, §2.3 Ethique- Biologie, Actes 18<sup>e</sup> AG FPF Strasbourg, 1987, p.87. Pierre Chrétien est alors le secrétaire général de la FPF.

<sup>1610</sup>Le texte catholique paru peu avant s'intitulait « L'instruction de la Congrégation pour la Foi ».

<sup>1611</sup>A noter la prudence et la modestie de Pierre Chrétien quant à ce travail fort exigeant.

<sup>1612</sup>France Quéré, *in* Actes 18<sup>e</sup> AG FPF 29-31 mai 1987, Strasbourg – Conviction et Tolérance, table ronde d'introduction, pp.39-42.

<sup>1613</sup>Actes AG FPF Strasbourg 1987, p.39.

éthique du protestantisme français, deux médecins, un biologiste, quatre théologiens, un juriste ; d'âge se situant entre 30 à 69 ans. Quant aux genres, équitablement répartis (trois femmes sur sept). Et France Quéré commente : « Si vous n'êtes pas contents, comparez avec la proportion de cette Assemblée ! »<sup>1614</sup> Puis elle ajoute<sup>1615</sup> : « Il y a donc là de tout, autant qu'on peut en mettre en 7 personnes, des faiseurs d'efficacité, avec les médecins, des faiseurs de société, avec le juriste, des faiseurs de spiritualité ou de sérénité, comme on voudra, avec les théologiens. »

Son propos, on l'a compris, était un développement sur le thème « Sommes-nous capables de répondre valablement, - nous, protestants -, aux questions des scientifiques ? » Mais son interpellation sur la composition de l'AG, la parité souhaitable et le rapport numérique disproportionné entre hommes et femmes, constituait en soi une sévère mise en garde ... et invitait à prendre la mesure du chemin qui restait à parcourir !

---

<sup>1614</sup>Ceci constitue une vive interpellation à l'égard des Eglises de la Réforme, même si celles-ci s'honorent souvent d'avoir été en avance sur leur temps...

<sup>1615</sup>France Quéré, table ronde d'introduction, Actes 18<sup>e</sup> AG FPF 29-31 mai 1987, Strasbourg – Conviction et Tolérance, p.39.

Chapitre 3 : LES PRESIDENTS Ch. WESTPHAL, J. COURVOISIER, J. MAURY et  
J. STEWART

A. PASTEUR CHARLES WESTPHAL<sup>1616</sup>

Le passage de relais entre Marc Boegner et son successeur, Charles Westphal, se fit lors de la première réunion du Conseil de la Fédération qui suivit l'AG de Montbéliard réunie du 29 octobre au 1er novembre 1960. Voilà ce qu'en dit le pasteur Boegner dans son livre "l'Exigence œcuménique" : « Au mois de janvier 1961, lorsque se réunit pour la première fois le Conseil de la Fédération, renouvelé selon les statuts alors en vigueur, j'informai mes collègues, en leur exprimant mon immense gratitude pour leur amicale et persévérante confiance, qu'ils devaient désigner mon successeur. Le jour même, à mon extrême satisfaction, ils élisent Charles Westphal. J'avais la certitude qu'avec lui les liens de la Fédération et du Conseil œcuménique des Eglises ne pourraient que se fortifier. »<sup>1617</sup>

Charles Westphal est né le 24 novembre 1896 à Montpellier, fils d'Alfred Westphal (1869-1929), pasteur et de Sophie Westphal née de Loriol. Il se marie en 1925 avec Denise Leenhardt<sup>1618</sup>, fille de Edmond Leenhardt (1870-1950) et Pauline Tissier (1879-1972). Le couple aura six enfants.

Comme le rapporte le Bulletin d'information protestant, Charles Westphal fait des études secondaires à l'Ecole Alsacienne puis au Lycée Henri IV, la première guerre survient alors qu'il anime un camp des Associations Chrétiennes d'Etudiants, un des premiers Mouvements chrétiens universels fondés par John Mott, pionnier de l'œcuménisme. A l'âge de 18 ans, il part comme "engagé volontaire". Blessé grièvement deux fois, il est fait Chevalier de la Légion d'Honneur et reçoit la Croix de Guerre avec plusieurs citations. Après la guerre, il entre à la Faculté de théologie protestante de Paris et poursuit ses études à New-York et à Edimbourg. Pasteur à Châtillon-en-Diois en 1923 après avoir épousé Denise Leenhardt, il

---

<sup>1616</sup>Nous renvoyons pour une notice générale à la nécrologie publiée sous la référence BIP/SNOP n°41 - 12/01/1972. Nous retiendrons ici plus spécifiquement ce qui a trait à l'histoire de la FPF, ou pouvant éclairer l'action de Charles Westphal à la FPF.

<sup>1617</sup> Marc Boegner, *L'exigence œcuménique*, p.244.

<sup>1618</sup> 1901-1989, source [www.geneanet.org](http://www.geneanet.org)

revient à Paris en 1928 comme Secrétaire général du Mouvement des Etudiants ; il est particulièrement apprécié pour la sérénité de ses vues spirituelles et pour sa sensibilité. C'est lui qui révèle aux étudiants l'œuvre de Paul Claudel. Attaché en 1936 à une paroisse parisienne, il demeure au service du monde étudiant où son ouverture pré-œcuménique est très remarquée.

En 1939, il répond à l'appel de la paroisse de Grenoble. Le dimanche 14 juillet 1940, il dénonce en chaire l'idéologie nazie. Tandis que s'organisent des filières<sup>1619</sup> visant à permettre à des évadés du camp des Milles de rejoindre Genève, Charles Westphal s'illustre par une solidarité sans faille à l'égard des familles juives et notamment par deux lettres écrites le 26 novembre 1941, au nom de la Fédération des Associations chrétiennes d'étudiants : la première est adressée à Louis Garonne au Secrétariat de la jeunesse dont une circulaire, que le pasteur de Grenoble juge inacceptable, s'oppose à ce que des étrangers -le plus souvent juifs- soient accueillis dans les mouvements de jeunesse. La deuxième lettre est adressée au Ministre de l'Education nationale. Elle s'élève contre le numerus clausus de 3% appliqué aux étudiants juifs. Charles Westphal « regrette de constater l'influence d'une philosophie raciste étrangère à la tradition française et proteste contre la brutalité avec laquelle ces mesures sont appliquées. »<sup>1620</sup>

Pierre Bolle mentionne que, suite à la rédaction des "thèses de Pomeyrol", quelques pasteurs avaient souhaité que soit convoquée une conférence pastorale "libre et privée" pour "savoir ce qu'est aujourd'hui une paroisse confessante". La préparation de cette rencontre sera confiée à une équipe dont fait partie Charles Westphal aux côtés de Paul Conord d'Albi et d'André Trocmé du Chambon-sur-Lignon. « Cette pastorale rassemble, du 16 au 19 novembre 1941, 55 pasteurs dont cinq professeurs de théologie de Montpellier et de Strasbourg (Henry Leenhardt, Jean Cadier, Théo Preiss, Jean-Daniel Benoît et Edmond Jacob). [...] Le programme de travail comporte des études bibliques à partir des chapitres XI et XII de l'épître aux Hébreux et des exposés magistraux sur "Eglise réformée, Eglise de la parole" (Charles

---

<sup>1619</sup>Ceci renvoie à l'action de la Cimade, ainsi qu'à l'engagement de Charles Guillon et des unionistes de Marseille et de Valence.

<sup>1620</sup>Actes du colloque "Les protestants français pendant la seconde guerre mondiale", 1992, *suppl. au Bulletin de la SHPF*, n° 3, juillet-août-sept. 1994, sous la plume de Pierre Bolle chapitre intitulé « Eglises et mouvements de jeunesse », p.177.

Westphal), “La prédication de l’Eglise en temps de guerre” (Paul Conord) et “l’Eglise dans le monde” (Willem A. Visser’t Hooft) entre autres. »<sup>1621</sup>

En 1945, il rejoint Paris et la paroisse réformée du Saint-Esprit où il restera jusqu’en 1968.

Charles Westphal intervient de façon active, lors de l’AG FPF Nîmes 1945, pour la rédaction d’un texte qui sera longuement discuté et remanié par les membres de l’AG. Cette assemblée générale est réunie quatre jours après l’élection de l’Assemblée constituante (21 octobre 1945). L’AG FPF, dans l’après-midi du jeudi 25 octobre 1945, vote à l’unanimité de ses membres un message au président du Gouvernement provisoire de la République française. Ce message est adressé quelques jours à peine avant la fin du premier gouvernement Charles de Gaulle, terme qui interviendra le 2 novembre 1945<sup>1622</sup>. Après débats et retouches, et à l’issue d’un échange fort animé, le pasteur Ch. Westphal lit un long texte en quatre points (Dieu est fidèle, Jésus-Christ est miséricordieux, l’Eglise est le corps du Christ, Jésus-Christ est le maître des nations)<sup>1623</sup>. Ce texte, sorte de prédication, manquera sans doute son objectif et l’on peut s’interroger sur la manière dont le destinataire, le Président du Gouvernement provisoire de la République française, l’aura reçu. Pas un mot sur la Résistance, pas un mot sur le courage du Général et sur la France Libre, pas un mot sur la reconstruction de la France et la contribution que le Protestantisme français pourrait apporter à l’effort de la nation toute entière. L’exercice aura sans doute coûté au rapporteur plus qu’il ne l’avait imaginé...

Lecteur assidu de Kierkegaard, admirateur de Paul Claudel, il succède à Pierre Maury à la direction de *Foi et Vie* (1945-1957), où il participe à la diffusion de la théologie de Karl Barth.

Charles Westphal participe à l’assemblée constitutive du Conseil œcuménique des Eglises à Amsterdam en 1948 puis entre au Comité central en 1956.

Vice-président de la Fédération protestante de France depuis 1947, il succède à Marc Boegner en janvier 1961 après l’Assemblée générale de Montbéliard qui avait

---

<sup>1621</sup> *Idem*, p.181.

<sup>1622</sup> Le second gouvernement de Gaulle commencera le 21 novembre 1945.

<sup>1623</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, pp.143-144.

marqué un tournant. La même année, le Conseil œcuménique des Eglises réunit son assemblée générale à New Dehli.

Trois AG seront réunies durant le mandat présidentiel de Charles Westphal : Aix-en-Provence en 1963, Colmar en 1966 et Grenoble en 1969.

1) L'Assemblée générale d'Aix-en-Provence se réunit, du 1 au 3 novembre 1963, sur le thème « Une Eglise pour le monde ». Cette Assemblée générale est consacrée à la mise en œuvre des décisions prises à Montbéliard en décembre 1960. En interne, elle est confrontée à l'intégration des Institutions, Œuvres et Mouvements, à la création des Départements qui doivent les coordonner, aux questions œcuméniques, à l'unité protestante et au départ des libristes.

Au dehors, le contexte est celui de la convocation du second Concile de Vatican et du développement du Conseil œcuménique des Eglises.

Pour le Concile, le président de la FPF s'enthousiasme : « Quelles que soient les méfiances que suscitent chez beaucoup d'entre nous les entreprises romaines, ayons la loyauté de reconnaître que ce Concile est tout différent de ceux qui l'ont précédé. Pour la première fois, on l'a souligné, voici un Concile qui ne se réunit contre personne et qui ne prétend pas combattre l'hérésie. [...] Ne devons-nous pas reconnaître ce qu'il a d'extraordinairement nouveau et en louer Dieu ? »<sup>1624</sup>. Cette assemblée fera d'ailleurs une large place au rapport sur ce point d'Hébert Roux.

En ce qui concerne le Conseil œcuménique des Eglises, Ch. Westphal entend que l'assemblée fédérative suive la méthode en trois points que l'institution de Genève a mise en œuvre dans la perspective de New Dehli : Unité, témoignage et service de l'Eglise.

Le pasteur Westphal affirme aussi que le but de la Fédération qu'il préside désormais n'est pas seulement, comme à l'origine, de défendre les intérêts moraux du protestantisme, mais « de rendre au sein de notre peuple, un témoignage commun à la souveraineté du Christ vivant. »<sup>1625</sup> Homme de grande piété dont plusieurs se plaisent à reconnaître la bonté foncière, il ajoute : « notre confiance n'est pas dans l'organisation mais dans l'esprit. »

---

<sup>1624</sup> Actes AG FPF Aix-en-Provence 1963, pp.31-32.

<sup>1625</sup> Actes AG FPF Aix-en-Provence, 1963, p.33.



2) Colmar : Tandis que les délégués réfléchissent au thème « Formes nouvelles d'une Eglise » pour les autres du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1966, Charles Westphal n'assistera qu'à la troisième journée de l'Assemblée générale de Colmar. Il est en effet souffrant. Dans le rapport qu'il avait préparé, Charles Westphal introduit son propos en disant : « Je n'ai pas besoin de vous dire combien je serai contrarié et peiné de ne pas vivre avec vous cette Assemblée qui doit nous permettre de faire le point, d'enregistrer nos échecs et nos résultats depuis Aix, et de recevoir ensemble de nouvelles inspirations et de nouveaux ordres »<sup>1626</sup>. Ch. Westphal définit ainsi l'Assemblée de Colmar et les deux précédentes : « Peut-être oserai-je vous dire que Montbéliard a été l'Assemblée de l'unité, Aix l'Assemblée de la présence au monde, et que Colmar devrait être l'assemblée du renouveau de notre Eglise.<sup>1627</sup> » Cette formulation est ambiguë : de quoi parle Ch. Westphal, de la FPF ? Cette ambiguïté demeurera tout au long de cette AG, puisqu'elle travaillera sur un « Avant-projet » de Confession de foi. Est-ce bien le rôle de la FPF ? Ch. Westphal s'interroge lui-même sur le statut de cette assemblée et donc aussi sur le statut des décisions qui y seront prises. S'adressant aux participants, il les interpelle : « Qu'êtes-vous venus chercher ici, dans cette Assemblée qui n'est ni un synode, ni un congrès, cette Assemblée dont nous ne savons pas si elle peut légitimement s'appeler « générale », et dont en définitive la seule justification est qu'elle est convoquée au nom de Jésus-Christ <sup>1628</sup>». La FPF et son président sont en plein doute. Mais Charles Westphal sait pouvoir compter sur un aide fidèle, le secrétaire général Albert Nicolas. Albert Nicolas, dans son introduction aux Actes, mentionne que « si l'Assemblée de Colmar a présenté, particulièrement au début, *le visage d'une certaine confusion*\_qui a été relevée un peu partout, ce n'est pas seulement le fait d'une erreur d'estimation du programme de travail ou de l'inexpérience. C'est en grande partie le résultat de la confrontation inévitable des multiples courants qui sillonnent le protestantisme français et qui coexistaient sans se nommer et sans s'accepter réciproquement. La confusion était d'autant plus inévitable que chacun d'eux pouvait, à bon droit, s'identifier avec le visage présent ou futur de la Fédération. »<sup>1629</sup>

---

<sup>1626</sup> Rapport du président de la FPF, Actes AG FPF Colmar, p.7.

<sup>1627</sup> Rapport du président de la FPF, Colmar 1966, p.13.

<sup>1628</sup> *Idem.* p.14.

<sup>1629</sup> Albert Nicolas, Introduction, Actes AG FPF Colmar, p.3.

Il n'est pas inintéressant de s'arrêter sur les caractéristiques de ces courants, au milieu desquels le président Westphal tente de maintenir le cap. Ces courants représentent trois projets différents, ou peut-être même trois visions antagonistes de l'institution. Albert Nicolas les définit ainsi : a) ceux qui souhaitent une Fédération de type classique : un rassemblement des Eglises protestantes laissant à chacune d'elles sa complète autonomie et ne réalisant en commun que le strict minimum accepté par tous.

b) Ceux qui avaient reçu de l'Assemblée de Montbéliard la vocation et le mandat de l'unité, et qui ne se trouvaient en fait que dans les Eglises luthériennes et réformées, établies sur une tradition et une ecclésiologie voisines et travaillant déjà ensemble sous l'impulsion des quatre Bureaux.

c) Ceux pour qui les Départements, créés par l'Assemblée d'Aix-en-Provence, représentent la forme véritable d'une Eglise dans le monde. Dans ces organismes de dialogue et de coordination se cumulaient : - le souci de faire en commun ce qu'on n'est pas contraint de faire séparément ; - une recherche de présence de l'Eglise au monde en ses multiples champs d'activité ; - et enfin, une ecclésiologie nouvelle selon laquelle ce sont les Eglises (de type classique), les Œuvres et Mouvements qui constituent en commun l'Eglise, exercent en commun l'autorité et vivent en commun leur service dans le monde.

Comme nous pouvons le constater, ces visions diffèrent grandement. En fait, l'AG de Colmar vit la difficile gestation d'une nouvelle FPF suite à l'entrée des Œuvres et Mouvements dans la structure même de la FPF (Conseil – AG) à l'AG de Montbéliard et la création des Départements, à l'AG d'Aix-en-Provence.

3) Grenoble : du 8 au 11 novembre 1969, l'AG est réunie sur le thème « Quel développement et pour quel homme ? » Grenoble est l'aboutissement du processus inauguré à Montbéliard. Cette AG de Grenoble 1969 fera notamment le point sur l'organisation et le fonctionnement de la FPF. Les membres de l'AG sont invités à réfléchir à l'optimisation du fonctionnement de l'institution qui est devenue une structure lourde et complexe au point que, depuis deux ans auparavant, un expert en organisation de sociétés, M.de Montmollin, a entrepris, à la demande du Conseil, une enquête scientifique et strictement quantitative, des divers organismes,

commissions, départements, services, etc. de la Fédération Protestante de France. Charles Westphal considère lui-même que les trois années qui séparent les AG de Colmar (1966) et Grenoble (1969) « ont été pleines d'évènements et souvent bien lourdes à vivre. »<sup>1630</sup> La thématique retenue était-elle trop ambitieuse, toujours est-il que les participants ne sauront faire la synthèse espérée et, dans certains débats, l'existence même de la Fédération fut, de façons diverses, explicitement mise en question. A. Nicolas écrit « qu'aucune réponse exhaustive n'a été donnée aux questions du développement et de l'homme, de l'unité de l'Eglise et de son renouveau, de la gestion de la Fédération, ces questions restant entières à la charge de chacun, de chaque Eglise, de chaque Mouvement. »<sup>1631</sup> L'assemblée suscita des réactions imprévisibles, l'image qu'elle donna fut confuse ; les critiques furent sans bienveillance et souvent sans recul. En dépit de cela, Charles Westphal fait preuve d'une très grande maîtrise de la situation. Il évoque les « trois nouvelles guerres », celle des six jours, celle du Biafra et l'invasion de la Tchécoslovaquie, les évènements de mai 68 et « l'éblouissant exploit des cosmonautes américains marchant sur la lune ».

Il remarque que « l'Assemblée de Colmar, il y a trois ans, avait laissé beaucoup d'insatisfaction, pour ne pas dire de malaise. Le projet de confession de foi avait suscité un débat très confus. Le rapport de Paul Keller n'avait pas été étudié sérieusement. On n'avait pas examiné, ou à peine, le rapport de gestion.<sup>1632</sup> » Et il ajoute immédiatement après : « Il faut reconnaître que nos Assemblées n'ont pas encore trouvé leur bonne formule et cela tient à leur caractère hybride. [...] Ni une assemblée législative, ni un conseil d'administration, mais plus qu'une assemblée consultative.<sup>1633</sup> » Il termine son rapport par ces mots : « Chers amis, ne me croyez pas plus pessimiste que je ne suis. Je ne voudrais pas être injuste ; mais nous ne sommes jamais assez exigeants quand il s'agit de l'œuvre de Dieu. Et précisément parce qu'il s'agit de l'œuvre de Dieu, nous n'avons pas le droit de désespérer de notre effort commun. »<sup>1634</sup> Il veillera à l'envoi, par l'AG FPF, d'un télégramme à Marc Boegner, dont on sait la santé fragile. Les Actes donnent la reproduction du télégramme de réponse du pasteur Boegner qui remercie l'Assemblée de Grenoble

---

<sup>1630</sup> Actes AG FPF Grenoble 1969, p.15.

<sup>1631</sup> Albert Nicolas, Actes AG FPF Grenoble 1969, p.4.

<sup>1632</sup> AG FPF Grenoble 1969, p.18.

<sup>1633</sup> *Ibidem*.

<sup>1634</sup> AG FPF Grenoble 1969, pp.23-24.

pour le message « si amical qu'il a reçu de l'Assemblée et qui l'a profondément touché. » Marc Boegner devait mourir le 18 décembre 1970.

Charles Westphal est partisan de l'unité protestante et notamment entre réformés et luthériens. Il sera donc affecté par les atermoiements successifs qui la diffèrent. Ainsi, comme le note le professeur Roger Mehl, « en 1969, après l'échec de l'Esquisse<sup>1635</sup>, lors de l'Assemblée générale du Protestantisme à Grenoble, le pasteur Charles Westphal, alors président de la Fédération Protestante de France, étendait au protestantisme européen cette remarque désabusée : l'histoire des colloques luthéro-réformés, de celui de Montbéliard de 1586 à la rencontre de Leuenberg en mars 1969 est l'histoire humiliante de l'éternel recommencement sans résultat. Sans doute, depuis lors, la Concorde de Leuenberg a-t-elle été signée, et ratifiée par un grand nombre d'Eglises, luthériennes, réformées et unies, mais cette ratification n'a pas jusqu'à présent abouti à une véritable manifestation de l'unité. [...] »<sup>1636</sup>

Il est réélu à la tête de la FPF en 1967, et cèdera sa place à Jean Courvoisier en 1970.

En 1970, il est fait commandeur dans l'ordre de la légion d'honneur.

Il est décédé le 11 janvier 1972 à Montpellier<sup>1637</sup>. Et Jean Courvoisier, son successeur, lui rend hommage lors de l'AG FPF qui se déroule à Caen la même année, du 10 au 12 novembre 1972. Il s'adresse ainsi aux délégués à l'AG FPF : « De M. Westphal, il m'est apparu qu'une seule et courte phrase serait le plus juste reflet de son exemplaire et attachante simplicité : j'ai choisi celle qui terminait son rapport de 1969 à Grenoble : C'est toujours, sans doute, que nous devons réapprendre à prier. Il me semble que c'est plus vrai que jamais : c'est pourquoi, à ce terme de mon mandat, cette recommandation si simple et si grave sera mon dernier mot. » Dans son hommage, Jean Courvoisier associe Charles Westphal et Marc Boegner, disant : « Je les relie pour deux raisons. Chacun à sa manière, mais tous deux, comme ces lampes allumées dont parle l'Évangile, placées sur un chandelier,

---

<sup>1635</sup> Esquisse pour une Eglise évangélique de France.

<sup>1636</sup> Roger Mehl, *Le protestantisme français dans la société actuelle, 1945-1980*, Genève, Labor et Fides, 1982, p.68.

<sup>1637</sup> Les revues *Tribune juive* et *Informations juives* lui dédièrent un vibrant hommage.

et qui éclairent sans cesse alentour, ils ont présidé aux destinées de la Fédération. Et pendant tout leur ministère, dans l'amitié, la confiance, le service et la foi, ils ont été étonnamment proches l'un de l'autre. »<sup>1638</sup>

Il s'est vu décerner, à titre posthume, ainsi que son épouse Denise née Leenhardt, la médaille des Justes parmi les nations le 13 avril 2004. C'est leur fille Claude qui la reçut, en leur mémoire.

## B. JEAN COURVOISIER

Le successeur de Charles Westphal présidera la FPF du 7 mars 1970 au 4 juin 1977. C'est le second laïc appelé à présider l'institution protestante après Edouard Gruner, lui aussi diplômé de l'Ecole des Mines. Il naît à Paris le 19 septembre 1904.

Nous renvoyons le lecteur à l'excellente notice de Pierre Bolle (+) et Patrick Cabanel dans le Dictionnaire biographique des protestants français<sup>1639</sup> de 1787 à nos jours, tome I. Nous retiendrons cependant les éléments suivants, tout d'abord quant à sa généalogie et les origines de sa famille : « Les Courvoisier sont originaires de Neuchâtel. Le mariage de Jean Courvoisier (1843-1890) avec Charlotte Berthoud (1847-1918) a conduit la banque Berthoud à devenir Courvoisier & Cie, puis à fusionner avec Odier-Bungener & Cie pour former O.B.C & Cie. Jean-Louis Courvoisier (1874-1946), le fils de Jean, marié en 1899 à Isabelle Chaponnière (1874-1949), est banquier à Paris, président de la chambre de commerce Suisse à Paris. Le couple eut quatre enfants, dont Jacques et Jean. »

Jean fera une carrière bancaire dans l'entreprise familiale, quoiqu'il ait été tenté par le ministère pastoral, choix que son frère Jacques<sup>1640</sup> avait lui-même effectué.

Jean Courvoisier intervient de façon bouleversante le 24 octobre 1945, lors de l'AG de Nîmes qui suit la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Il est 9h50, lorsque le

---

<sup>1638</sup> Rapport du président de la FPF, Actes de la XIVe AG FPF Caen, 10-12 novembre 1972, thème : "Notre espérance et ses engagements", p.31.

<sup>1639</sup> Pierre Bolle (+) et Patrick Cabanel : in *Dictionnaire biographique des protestants français de 1787 à nos jours*, tome 1 : A à C, sous la direction de la SHPF et de Patrick Cabanel et André Encrevé, Paris, Les éditions de Paris, Max Chaleil, 2015. Notice originelle dans Encrevé, dir., *Les Protestants*, DMRFC, 5.

<sup>1640</sup> Pasteur puis professeur d'histoire du Christianisme à l'Université de Genève.

pasteur Bartholmé<sup>1641</sup> lui donne la parole. Il est suivi par le pasteur Pierre Tirel. Tous deux sont anciens prisonniers de guerre et se proposent de faire un rapport à deux voix<sup>1642</sup>. Celui-ci est intitulé « Les tâches essentielles des Eglises protestantes »<sup>1643</sup>. Le rapport de Jean Courvoisier se propose « d'exposer certaines expériences faites en captivité, en tirer quelques conclusions aussi bien pour la vie intérieure de l'Eglise que pour les relations de l'Eglise vers l'extérieur ». C'est une sorte de rapport des « Eglises de la captivité » comme les appelle lui-même Jean Courvoisier, qui aborde les questions suivantes : 1) *Concernant la vie intérieure de l'Eglise* : L'Eglise, décision de Dieu et ses conséquences dans la prédication, la sainte-Cène, la Communauté, les disséminés, division et unité du protestantisme, culture et enseignement. 2) *Concernant les relations de l'Eglise avec l'extérieur* : L'Evangelisation, rapports avec catholiques et catholicisme, protestantisme et climat politique.

Le rapport de Jean Courvoisier est incisif, brillant, sans langue de bois, mettant en cause la vie traditionnelle des Eglises, la prédication indigente, l'absence de place pour les laïcs, etc. Il révèle ce que les captifs ont vécu dans les camps et le regard, critique (notamment à l'égard des pasteurs) et exigeant pour tous, de ceux-ci quant à l'Eglise. Il se termine par la certitude que la vie dans les camps (et les communautés qui s'y retrouvaient) a gommé largement les différences et relativisé la diversité des traditions protestantes et que « le problème de l'unité du protestantisme français, largement dépassé déjà par les grandes questions œcuméniques, devrait être, à bref délai, résolu ».

Pierre Tirel, quant à lui, poursuit sur la même ligne, ajoutant que « la captivité a offert à beaucoup de prisonniers, en particulier à tous ceux qui ne furent pas isolés, le privilège de vivre dans une communauté authentique qui leur a rendu proche la réalité du corps du Christ ». Au contact des non-protestants qui saluent la haute

---

<sup>1641</sup> Président de l'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine (ERAL) et président de l'AG FPF de Nîmes 1945.

<sup>1642</sup> Ce rapport à deux voix successives est justifié, comme l'indique Pierre Tirel par le fait que les deux hommes ont partagé une commune vie de camp, « ayant été jetés là comme des pions anonymes d'un jeu monstrueux ». Dans leurs grandes lignes, les questions abordées ont été réparties au préalable entre le pasteur Tirel et Jean Courvoisier. L'un à Mazamet (Tirel), l'autre à Paris (Courvoisier). « Nous y avons travaillé ensuite séparément, dit J. Courvoisier, mais l'étroite communion de pensée qui nous lie depuis notre commune vie de camp nous font espérer que les répétitions ne seront pas trop nombreuses ».

<sup>1643</sup> AG FPF Nîmes 1945, pp.73-86 (J. Courvoisier) et pp.87-104 (P. Tirel).

conscience qu'avaient leurs camarades (protestants), il constate que « il était admis que le groupe protestant était le plus fraternel et le mieux assuré dans ses convictions, mais on mettait en doute que des masses très nombreuses puissent être formées à une telle discipline ». Il fait ensuite une sorte de mea culpa sur les insuffisances de l'Eglise (et sans doute des pasteurs). Il ajoute que « si nous voulons être en mesure de remplir notre mission, nous devons, tout en demeurant de plus en plus ouverts au monde et à ses problèmes, arrêter la vague de sécularisation des esprits aux frontières de nos Eglises, afin que ce ne soient pas seulement les problèmes de l'Eglise, mais ceux du monde qui soient repensés en fonction de la seule parole de Dieu. « Là où l'Esprit agit, aucune tradition ne vaut ! ». Il se montre critique face au catholicisme et ses mouvements spécialisés (JAC, JOC, syndicats chrétiens, Mouvement Jeunes France, etc.). Il ajoute : « L'action des chrétiens ne doit être efficiente que dans le cadre des organes ordinaires de la Cité. L'Eglise ne peut former que des témoins. »<sup>1644</sup>

Ce rapport à deux voix, « fruit de l'expérience des Eglises de la captivité »<sup>1645</sup>, apparaîtra comme prophétique et marquera profondément l'assemblée. Il fera l'objet d'une résolution de l'assemblée, adoptée à l'unanimité.

A la suite de cette AG, c'est-à-dire à partir de 1946, Jean Courvoisier devient membre du Conseil de la Fédération protestante de France (FPF). Il intervient à nouveau dix ans plus tard, à l'AG FPF de Montpellier 1955, pour présenter un rapport<sup>1646</sup> sur la structure de la FPF. Il préside le Département des relations extérieures (D.R.E.) de 1963 jusqu'en 1970, date à laquelle il prend la suite de Charles Westphal à la présidence de l'institution fédérative.

Jean Courvoisier préside donc la FPF depuis deux ans lorsque se réunit la XIV<sup>e</sup> Assemblée générale. Celle-ci a eu lieu au Centre d'Educateurs d'Hérouville Saint-Clair, près de Caen, du 10 au 12 novembre 1972. Elle est constituée, conformément

---

<sup>1644</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, p 94.

<sup>1645</sup> Texte p.174-176, Actes AG FPF Nîmes 1945. Ce texte, relatif aux tâches présentes de l'Eglise, est d'une grande radicalité. Il réclame une plus grande place pour les laïques, le recentrage sur le culte et la cène, une appartenance qui rompt avec l'hérédité, et souligne la vocation nationale et internationale de ce petit peuple mis à part par Dieu pour une mission éminente, etc.

<sup>1646</sup> Nous n'avons pas trouvé trace de ce rapport dans les archives FPF de l'AG réunie à Montpellier en 1955.

aux statuts, par 155 délégués avec voix délibérative<sup>1647</sup>, 41 délégués avec voix consultative comprenant les responsables des Services et des Commissions de la Fédération, consultants divers, et 25 invités de différents organismes ou Eglises de France et d'Europe.

Jean Courvoisier évoque avec une rare courtoisie, dans son rapport, les évolutions de l'institution fédérative, à travers les mouvements de personnels, dans la période 1969-1972. Nous faisons droit ici à cette mention estimant que l'attention portée par Jean Courvoisier aux personnes était l'une de ses « marques de fabrique »<sup>1648</sup>. Nombreuses sont les collaboratrices et collaborateurs de la FPF qui s'y trouvent nommés ayant servi la FPF pour des durées variables : « Mme Joseph d'abord, que nos pensées d'affectueuse reconnaissance rejoignent dans sa retraite : c'est comme exerçant un véritable ministère que Mme Joseph de 1937 à 1970 s'est acquittée de ses fonctions auprès de trois présidents successifs, avec une douceur inaltérable et proprement évangélique : restant le seul à en pouvoir témoigner, je le fais avec d'autant plus de force. Mme Evdokimov, Tomoko pour les intimes, partie au COE. Nous ne sommes pas prêts d'oublier sa bonne grâce, sa compétence, son dévouement toujours à l'affût d'un service à rendre. Francine Fulpius, Marie-Claire Macouin, Mme Velay puis Mme Sers<sup>1649</sup> sont très peu restées ; heureux de leur arrivée, nous avons regretté et regrettons leur départ. Melle Russier est venue bénévolement renforcer, de façon efficace et appréciée, nos relations avec les Eglises étrangères à Paris. »<sup>1650</sup>

Jean Courvoisier poursuit son rapport en précisant que « Le pasteur Henry Bruston, acceptant une nouvelle fois de différer un repos bien gagné, n'a pas voulu se dérober à notre appel et a pris en charge la direction du service, créé à l'essai pour deux ans, des recherches théologiques et des relations œcuméniques en même temps que la présidence du CPED, où M. Pierre Burgelin avait, pendant une décennie, apporté tant de lui-même. Jean-Marc Laederach a remplacé Marc Deluz comme

---

<sup>1647</sup> Soit 36 membres du Conseil, 88 délégués des Eglises et 31 délégués des départements représentant les Mouvements, Institutions et Œuvres.

<sup>1648</sup> Le même souci des personnes apparaît dans la bouche du président Courvoisier lors de l'AG suivante, Cf. : in 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine », Centre protestant d'Etudes et de documentation, n° spécial – Février 1976, Information- Evangélisation n°6 – 1975, p. 7 et 8, rapport du président. Ceci ressort en général de la fonction du secrétaire général.

<sup>1649</sup> Jacqueline.

<sup>1650</sup> Actes XIV<sup>ème</sup> Assemblée générale de la Fédération protestante de France, Caen, *Foi et Vie*, janv.1973, n°1, 72<sup>e</sup> année, pp.15-16.



assistant technique à la TV. Liliane Jacquet est arrivée au BIP-SNOP et deux jeunes secrétaires, Sylvie Jaulmes et Marie-Claude Courtin, venues combler les vides, ont vite fait partie de la famille. Les commissions de l'aumônerie pénitentiaire et de la radio TV ont changé de présidents. Le pasteur Bernard du Pasquier a succédé à Jean Gastambide dans la première (aumônerie des prisons) et le pasteur Robert Sommerville à M. Chapeau dans la seconde (Radio TV). [...] Enfin, au département Jeunesse, le pasteur Daniel Galland a laissé la place à son collègue Jean Tartier, et le pasteur Jacques Lochard a été remplacé au département d'Etudes et de Recherches, devenu D.E.C.A.U.M.A., par le pasteur Ambroise Monod. »<sup>1651</sup>

Jean Courvoisier introduit ensuite de façon approfondie le thème de l'Assemblée Caen 1972 « Notre espérance et ses engagements »<sup>1652</sup>, approche qui sera développée ensuite par le professeur Marc Lienhard. Il poursuit son rapport présidentiel, par des considérations sur la publication du document « Eglise et Pouvoirs » et ses conséquences : « Il faut en dire quelque chose ! » sur le fond et sur la forme<sup>1653</sup>. Nous savons combien la polémique qui s'en suivit l'affecta.

Jean Courvoisier termine son rapport pour l'AG Caen 1972 en évoquant le souvenir de personnalités disparues dont le professeur Hromadka, le patriarche Athénagoras, André Philip, Emile Schloesing, Marc Boegner et Charles Westphal.

L'on ne dira jamais assez combien la fonction présidentielle à la FPF peut constituer, pour ceux qui l'occupent, un honneur autant qu'une charge redoutable. Reçu par le président Pompidou au lendemain de la publication du texte « Eglise et Pouvoirs », Jean Courvoisier s'était vu signifier le mécontentement de l'Elysée et l'incompréhension de son locataire face à l'alternative réforme/révolution retenue dans le document. Cette appréciation était naturellement très réductrice ; elle ne prenait pas en compte le travail patient qui avait prévalu à son élaboration ni la diversité des convictions qui s'étaient exprimées. Toutefois, les protestants apparurent alors bien audacieux et téméraires, même si l'esprit du temps pouvait expliquer une telle témérité. S'il assumait l'initiative, on peut supposer néanmoins que Jean Courvoisier considéra ce document comme une erreur, sinon sur le fond du moins en matière de communication institutionnelle. Sur ce sujet, il formule le propos

---

<sup>1651</sup> Actes XIV<sup>ème</sup> Assemblée générale de la Fédération protestante de France, Caen, *Foi et Vie*, janv.1973, n°1, 72<sup>e</sup> année, Paris, p.16.

<sup>1652</sup> *Idem*, pp.16-26.

<sup>1653</sup> *Idem*, pp.27-28.

conclusif de son rapport sur un mode qui ne laisse pas planer le doute et qui constitue comme une mise en garde à ses auditeurs : « Placé par l'amitié et la confiance audacieuse de quelques-uns d'entre vous à un carrefour du protestantisme français, j'ai pu y mesurer depuis bientôt trois ans la déperdition de forces – je serais tenté de dire, inexcusable – engendrée en fait par des conflits de personnes ou qui le deviennent, et qui peuvent aller jusqu'à paralyser l'action de l'Eglise.<sup>1654</sup> » L'AG FPF entendit l'avertissement mais n'y souscrivit pas. Elle ne se vivait pas comme entravée par les tensions et les oppositions qui la parcouraient. Elle exprima même un vœu, largement validé<sup>1655</sup>, qui commençait par cette citation de Dietrich Bonhoeffer : « Il nous faut même risquer de dire des choses contestables pourvu que des questions vitales soient soulevées. »<sup>1656</sup>

Jean Courvoisier ouvre la porte de la FPF à de nouvelles Eglises. C'est ainsi que le Conseil FPF, dans sa séance des 3 et 4 juin 1972, décide de proposer à la prochaine AG, l'admission de l'Eglise Apostolique<sup>1657</sup>. Comme ses prédécesseurs, il représente la FPF, voyage et reçoit des délégations étrangères. Il se rend en République démocratique allemande (RDA) à l'automne 1973, rend visite aux Eglises réformées de Roumanie (1974), à Bâle, puis Strasbourg en juillet 1975 où la FPF a invité le Conseil de l'Eglise évangélique allemande (EKD). En août et septembre 1975, Jacques Maury et lui-même répondent à une invitation déjà ancienne des Eglises évangéliques de Tahiti et de Nouvelle-Calédonie. Le président Courvoisier regrette de n'avoir pu rester avec chacune d'elles que huit jours seulement. En octobre 1975, J. Courvoisier se rend aux USA, « où j'ai été reçu successivement par le Conseil

---

<sup>1654</sup> *Idem*, p.31.

<sup>1655</sup> Par 103 oui et 15 non.

<sup>1656</sup> D. Bonhoeffer, *Résistance et Soumission*, lettre du 03.07.1944.

<sup>1657</sup> Actes XIVème Assemblée générale de la Fédération protestante de France, Foi et Vie, janv.1973, n°1, 72<sup>e</sup> année, Paris. En note ip p.87, on peut lire : Eglise de professants, née au début du siècle (1904-1905) d'un réveil dans le Pays de Galles ; type charismatique, avec ecclésiologie de style « réformé ». Dans le monde environ 150 000 membres professants. En France environ 400 membres professants : 10 communautés (Dieppe, Le havre, Le Mans, Paris : 25 rue Turgot, Agen, Nice, St-Etienne, etc.) Les pasteurs sont formés au Danemark et au pays de galles. Une seule Association culturelle pour la France (1946). Président du Conseil National des Pasteurs : M. Le pasteur François Jequier, 7 rue Dr Louis-Destre, 42250 Ternoire. Journal : « La Foi victorieuse » pour les communautés francophones (France, Belgique, Suisse). Siège social : 137, rue Henri-Barbusse, 76-Le Havre-Sanvic.

National des Eglises réuni en séance plénière à New-York, la paroisse française de Washington et l'Eglises des disciples du Christ à Indianapolis »<sup>1658</sup>.

Dans l'exercice de sa fonction, le président Courvoisier n'aura de goût particulier ni pour les débats vifs, ni pour les oppositions qui parcourent la FPF. C'est un administrateur et un gestionnaire, qualités que sert une haute spiritualité. Il a pour objectif d'assainir les comptes, de retrouver un équilibre financier, de donner aux services de la FPF les moyens nécessaires à leur mission. Son apport principal réside là, et ce n'est pas le moindre de ses talents, dans une institution à la gestion toujours précaire. Nous renvoyons sur ce point au chapitre sur les finances de la FPF, où lecteurs ou chercheurs trouveront la justification de cette analyse. Lorsqu'il passe la main à son successeur, Jean Courvoisier peut s'honorer d'avoir redonné à la FPF, par une gestion rigoureuse, une solide assise.

Sa hauteur de vue et son autorité furent particulièrement appréciées. Ainsi, Jacques Maury, s'adressant aux délégués, résume-t-il, dans son rapport à l'AG de Grenoble, les éléments saillants de la présidence de Jean Courvoisier :

« Vous comprendrez aisément qu'au début de ce rapport, j'évoque tout d'abord celui qui devrait présenter ce rapport avec moi puisque, après l'Assemblée de Paris, il a assumé encore pendant une vingtaine de mois la charge de Président de la Fédération. Vous savez tous avec quelle fidélité exemplaire et, pendant les derniers mois, avec quel courage physique il a été jusqu'au bout de son mandat. Le Conseil lui a déjà exprimé sa grande reconnaissance, mais je suis sûr que cette Assemblée serait bien frustrée de ne pas le faire aussi. Mais je ne jurerais pas que la discrétion que nous lui connaissons tous ne lui ait pas été mauvaise conseillère. C'est avec hésitation que j'évoque le président qu'il a été, tant l'exemple m'en paraît difficile à suivre. Où trouver les ressources d'un tel jugement spirituel et d'une telle ouverture à tous ? Nous nous souvenons qu'il n'a pas toujours eu la tâche facile : les tourments d'"Eglise et Pouvoirs" ne sont pas si loin. Nous savons aussi – mais peut-être pas assez les jeunes parmi nous – que ce n'est pas seulement pour sa présidence que nous lui devons reconnaissance. Dans les Actes de l'Assemblée de Nîmes 1945 figure déjà un

---

<sup>1658</sup> Rapport du président J. Courvoisier, 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine ». Centre protestant d'Etudes et de documentation, n° spécial – Février 1976, *Information- Evangélisation* n°6 – 1975, pp.10-11.

admirable rapport où, à partir de son expérience de prisonnier de guerre et du ministère qu'il a exercé dans son camp, et en dialogue avec le Pasteur Tirel, il évoque " les tâches essentielles des Eglises protestantes de France". Et que dire de son rôle à la Société des Missions, puis au DEFAP ? »<sup>1659</sup>

Plus loin, dans le paragraphe placé sous le titre "Relations internationales", Jacques Maury ajoute : " Je mentionnerai (aussi) le voyage de deux semaines effectué en 1976 par M. Courvoisier, accompagné par les pasteurs André Thobois et Gérard Delteil, en URSS, à l'invitation de l'Eglise orthodoxe de Russie, mais qui a comporté aussi des rencontres avec les Eglises baptistes de ce pays." J. Maury évoque en outre « la rencontre en mai 1976 d'une délégation du Conseil de la Fédération (protestante) avec une délégation du Conseil de l'Eglise évangélique en Allemagne, rencontre qui eut lieu pendant la présidence de J. Courvoisier.<sup>1660</sup>»

Jean Courvoisier est décédé à Paris le 2 mars 1982. Il sera salué par la FPF comme celui « qui (lui) a tant donné, de son cœur, de son intelligence, de son humilité. »<sup>1661</sup>

### C. PASTEUR JACQUES MAURY

Le pasteur Jacques Maury est né le 10 novembre 1920 à Clamart (Hauts-de-Seine), fils de Pierre Maury et d'Elisabeth Meyer. Il est le petit-fils de Léon Maury, doyen de la faculté de théologie protestante de Montauban.

Son père Pierre fut successivement secrétaire général de la Fédé de 1919 à 1924, pasteur à Ferney-Voltaire de 1925 à 1930, secrétaire général de la Fédération universitaire à Genève de 1930 à 1934, pasteur à la paroisse de Passy-Annonciation à Paris aux côtés de Marc Boegner de 1934 à 1956. Celui-ci sera également

---

<sup>1659</sup> Nous notons ici l'hommage (p.5) que rend Jacques Maury à son prédécesseur, dans son rapport (Rapport du Président, Actes AG FPF La Grande Motte, 16-18 mars 1979, p.5-17. – § 1 "Dans la famille de la Fédération" p.5-6), document polycopié par les soins de la FPF et relié sommairement. Il rend hommage à son prédécesseur, Jean Courvoisier, qui a assuré la présidence de la FPF « encore pendant une vingtaine de mois » après l'AG FPF de Paris 1975. Cela signifie que J. Courvoisier a cessé ses fonctions vers le mois de juin 1977.

<sup>1660</sup> Rapport du président, AG FPF Grenoble, 8-11 nov.1969, p.6, §2.

<sup>1661</sup> *Idem*, p.7. Jacques Maury parle ici de « la nuée des témoins » de l'évangile, faisant sans doute référence au livre de Wilfred Monod, *La nuée des témoins*, volumes 1 et 2, librairie Fischbacher, Paris, 1929.

professeur à la Faculté de théologie protestante de Paris, de 1943 à 1950 et président de l'Eglise réformée de France de 1950 à 1953<sup>1662</sup>.

Il est scolarisé à l'école primaire à Ferney-Voltaire, puis va au collège Jean Calvin pendant trois ans, à Genève.

Il est bachelier en 1937 à Paris, où son père a été nommé en 1934 (paroisse de Passy-Annonciation) et entreprend des études de philosophie en Sorbonne en 1938, études contrariées par la guerre. Il se rend à Bordeaux où il continue sa licence de philosophie à la faculté des lettres. Il s'inscrit en faculté de théologie à la faculté de théologie protestante de Montpellier où il bénéficie d'une équivalence lui permettant d'entrer directement en seconde année.

Il est à Montpellier en 1940 et 1941 et se lie d'amitié avec André Dumas durant ces années universitaires. Il rejoint Genève, où il séjournera quatre mois et fait la connaissance de Robert Martin-Achard et Max Thurian. Au début 1942, il est mobilisé dans les chantiers de Vichy qu'il déserte en 1943. Il restera clandestin jusqu'à la libération de Paris. Pourvu de faux-papiers, il devient suffragant à Montrouge de 1943 à 1944, dans la paroisse du pasteur Albert Finet. A la Libération, il reprend ses études de théologie à la Faculté de théologie de Paris. Il y côtoie Alphonse Maillot, Louis Lévrier, André Lelièvre, Michel Rousseau et Louis Simon, notamment.

Le 10 novembre 1944, il s'engage dans l'Armée du général Leclerc, dont il deviendra aumônier auxiliaire, à la demande de Marc Boegner. Il entre dans l'aumônerie le 1<sup>er</sup> février 1945 pour en sortir le 20 septembre 1945<sup>1663</sup>. Il sert dans la deuxième division blindée avec laquelle il ira jusqu'à Berchtesgaden, le nid d'aigle d'Adolphe Hitler. Il s'en absentera brièvement pour se rendre à la consécration de Georges Casalis par Pierre Maury à Moncoutant, commune des Deux-Sèvres.

C'est en 1946 qu'il achèvera ses études de théologie. La même année, Jacques Maury épouse Roseline (Juliette) Stoecklin en 1946, qui avait été agent de liaison

---

<sup>1662</sup> Françoise Smyth-Florentin, Pierre Maury, prédicateur de l'Évangile, Genève, Labor et Fides, 2009. Frédéric Rognon, *Génération Ellul, soixante héritiers de la pensée de Jacques Ellul*, Genève, Labor et Fides, 2017.

<sup>1663</sup> Éléments transmis par Sylvie ITTE, documentaliste au Centre Dietrich Bonhoeffer, Château de Vincennes, Aumônerie nationale protestante aux Armées. (Message du 19 septembre 2016.)

dans la résistance. Le couple aura six enfants, six filles. Roseline est paroissienne de Passy<sup>1664</sup>.

Jacques Maury a été marqué durant toute sa jeunesse par l'Eglise confessante et Karl Barth. Opposée au nazisme, elle fut à l'origine de la déclaration de Barmen en 1934. Il sera durablement marqué par la lecture du livre de Johan Maarten intitulé « Le village sur la montagne », tableau de l'Eglise fidèle sous le régime nazi, livre qui raconte la prise de conscience des habitants du petit village allemand de Lindenkopf et de leur pasteur<sup>1665</sup>.

Jacques Maury est nommé pasteur pour son premier poste en paroisse à Lezay, dans le département des Deux-Sèvres, où il restera plus d'une dizaine d'années. Après quoi, il est nommé à Paris comme secrétaire général de la Fédération française des associations chrétiennes d'étudiants (FFACE) de 1957 à 1962, sur proposition de Jean Bosc, et se confronte à une atmosphère très complexe liée à l'interrogation sur ce que doivent faire les étudiants, et notamment la question de l'objection de conscience, dans le contexte de la guerre d'Algérie.

Il effectue un premier séjour en Amérique latine de novembre 1956 à mars 1957. Il devient, en sa qualité de secrétaire général, membre du Conseil de la Fédération protestante de France. Jacques Maury préside en 1960, lors de l'assemblée générale de la FPF à Montbéliard, le groupe de travail sur l'unité protestante.

Le 5 octobre 1962, un accident prive Jacques Maury d'une jambe. Sa situation est critique. Nommé pasteur à Poitiers, où il exercera de 1962 à 1968, il commence le culte de Noël porté en chaire par ses paroissiens.

Il entre en 1967 au Conseil national de l'Eglise réformée de France qu'il préside à compter du 5 mai 1968, date dont il se plaît à souligner qu'elle coïncide avec la première barricade du quartier latin ! Il accepte ce mandat à la condition expresse

---

<sup>1664</sup> Par deux de ses grands-mères, elle est cévenole, par un de ses grands-pères béarnaise et par l'autre grand-père alsacienne (il avait une petite fabrique textile à Kaisersberg). Son cousin Pierre Stoeckelin était missionnaire au Gabon. Pupille de la nation (son père est tué en 1918), elle a été recueillie par des tantes, un ménage de la génération de sa mère, des béarnais (descendance juristes, conseillers d'état, etc.). Etudes supérieures en lettres, professeur au lycée Blaise pascal à Orsay. Passe sa thèse de médecine. Active dans le réseau de résistance français dans lequel se trouvaient des polonais où elle était agent de liaison. Pendant la guerre, a été anesthésiste dans l'armée américaine.

<sup>1665</sup> Johan Maarten, *Das Dorf auf dem Berge*, Gebundene Ausgabe, 1939. *Le village sur la montagne, tableau de l'Eglise fidèle sous le régime nazi*, Stéphane Hessel (préfacier), Jacques Maury, Paris, Les bergers et les mages, coll. Petite bibliothèque protestante, 1999.

que Jean Bosc soit vice-président. Il sera président du Conseil national de l'Eglise réformée de France (E.R.F.) de 1968 à 1977, il y effectue trois mandats. Il devient alors vice-président de la FPF. Succédant à Jean Courvoisier, il devient président de la Fédération protestante de France, fonction qu'il occupera pendant dix ans de 1977 à 1987.

L'AG FPF de la Grande Motte est une AG de « clarification interne et de consolidation institutionnelle ». Elle s'ensuivra d'une adoption de nouveaux statuts de la FPF datée du 26 mai 1979 et d'une déclaration en préfecture du 27 juillet 1979. Cette AG se réunit quatre ans après celle de Paris 1975, conformément à la modification de la périodicité des réunions qui avait été demandée à cette AG – en fait trois ans et demi puisque cette AG interviendra au printemps de l'année 1979.

Dans son rapport<sup>1666</sup>, J. Maury y évoque avec émotion les noms de quatre défunts depuis l'AG FPF de Paris 1975, ceux de Georges Appia, chargé des relations FPF avec le catholicisme<sup>1667</sup>, Georges Crespy, M.de Maleprade, fidèle délégué des EREI pendant de nombreuses années et enfin Maître Jacques Pascal, longtemps représentant de l'ERF et décédé quatre jours avant la tenue de cette AG. Jacques Maury développe ensuite brièvement les « relations extérieures » depuis 1975, puis précise ce qu'il appelle *Le propos de cette Assemblée*. Il considère qu'il convient à la Grande Motte de se consacrer consciencieusement à « l'évaluation nécessaire » du travail de la FPF. J. Maury reprend ensuite la trame du rapport de Marc Boegner à l'AG FPF de Montpellier 1955 soit quatre points qu'il commente et développe : I- la Fédération, lieu de rassemblement et d'unité ; II- la Fédération comme porte-parole de nos Eglises ; III- l'action commune ; IV- l'urgence fondamentale. Sur ce point, Jacques Maury définit ainsi « cette urgence fondamentale, essentielle, prioritaire » qu'il discerne, comme le signe « de l'attente spirituelle, consciente ou inconsciente, en tout cas criante, de notre temps. »<sup>1668</sup>

Jacques Maury évoque aussi la succession intervenue au poste de trésorier de la FPF, Jacques Walch ayant été remplacé par François Guiraud.

L'assemblée générale suivante se réunit à la Rochelle, du 11 au 13 novembre 1983, avec pour thème "Choisir la vie, l'humanité à la croisée des chemins". La structure du

---

<sup>1666</sup> Rapport du président, XVIe Assemblée générale de la FPF, La Grande Motte, 16-18 mars 1979, pp.5-17.

<sup>1667</sup> Et Comité protestant luthéro-réformé (CPLR).

<sup>1668</sup> Actes AG FPF La Grande Motte 1979, p.16.

rapport du président J. Maury se partage en : a) un témoignage à la souveraineté du Christ vivant, b) une parole adressée, c) un témoignage commun. Jacques Maury introduit son propos en évoquant le contexte, les 500 ans de la naissance de Luther<sup>1669</sup> et le lieu, La Rochelle et la confession de foi du même nom qui a pris forme à Paris en 1559 et qui fut approuvée définitivement par le synode réformé de 1571. J. Maury cite ensuite le commentaire de Calvin sur le livre de Job. Par extension, il mentionne la première ligne de l'article des statuts de la FPF qui définit son objet : « rendre, au sein de notre peuple, un témoignage vivant à la souveraineté du Christ vivant. » Jacques Maury parle ensuite de la nuée des témoins, sans doute en référence à l'ouvrage de Wilfred Monod et, parmi ceux-ci, aux défunts qui « nous ont quittés depuis la précédente assemblée générale. » Il évoque Jean Courvoisier, Maurice Sweeting, Suzette Duflo<sup>1670</sup>, Albert Mary, et enfin Luc Bovon « dont le témoignage d'amour est allé jusqu'au bout, dans sa mort même, sous les coups d'un ancien détenu de ses paroissiens. » J. Maury évoque ensuite le sondage<sup>1671</sup> IFOP 1980 qui dit que 4,2% des personnes interrogées se déclarent « proches du Protestantisme », ce qui représente sur l'ensemble de la population française 2.300.000 personnes ! Le Conseil, dit-il, s'est interrogé sur le profil de ces publics. Comment aller à la rencontre de ces publics ? « Il faut bien s'interroger, écrit J. Maury, sur cette étonnante timidité à se faire connaître qui semble nous habiter.<sup>1672</sup> » Il évoque la commémoration « dans deux ans » du « funeste évènement » de la révocation de l'Edit de Nantes. Pour Jacques Maury, le rôle de la FPF est de rendre témoignage à la souveraineté du Christ vivant. Il développe ensuite la notion *d'unité plurielle* qui lui semble caractériser le protestantisme et l'expression mérite d'être retenue. Le président Maury parle ensuite de la paix, de la justice, dans un chapitre intitulé « Une parole adressée »<sup>1673</sup>. Il mentionne notamment « qu'au moins quatre groupes de notre assemblée auront à traiter de cette question de la justice dans

---

<sup>1669</sup> 10 novembre 1483 à Eisleben (Saxe).

<sup>1670</sup> « Notre chère Suzette, écrit J. Maury, dont nous n'avons pas fini de mesurer ce qu'elle a apporté d'ouverture et d'espérance pour toutes et pour tous en tous lieux de son service, et notamment à Jeunes Femmes et à la Fédération », rapport du président, Actes AG FPF La Rochelle, 11-13 nov.1983, p.7.

<sup>1671</sup> Strasbourg, CSP (*Association des publications de la Fac de Théol. protestante de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg. Bull. n°5*), 1983. Rapport établi par J. Baubérot, H. et R. Mehl, P. Plet, J. Sutter, G. Vincent, J.P. Willaime, A. Zwilling.

<sup>1672</sup> Rapport du président J. Maury, Actes AG FPF La Rochelle 1983, p.8.

<sup>1673</sup> *Idem*, pp.11-16.



notre peuple et entre les nations<sup>1674</sup>. J. Maury évoque les guerres, le surarmement, les *Pershing* et les *SS20*<sup>1675</sup>, et les efforts de médiation, la FPF étant « auprès de nos concitoyens et de notre gouvernement, le relais de nos partenaires des Eglises du pacifique, de Polynésie, sur les essais atomiques, tout comme nous nous sommes efforcés de l'être en ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie et les aspirations du peuple Kanak.<sup>1676</sup>» Dans le paragraphe suivant intitulé « Un témoignage commun », J. Maury évoque l'ouverture de la FPF.<sup>1677</sup> Il mentionne que « notre famille est appelée à s'élargir avec l'accueil, proposé par le Conseil de six nouvelles Eglises. Il s'agit pour quatre d'entre elles, d'églises locales : les églises évangéliques de Nantes, de Rennes, de Douarnenez et de Rochefort. Les deux autres sont déjà constituées en jeunes Unions d'églises, comprenant 7 paroisses pour « l'Eglise du Réveil », et 9 pour « l'Eglise de Dieu en France ». La plupart d'entre elles se réclament explicitement de la famille pentecôtiste. Ce n'est du reste pas une nouveauté totale pour notre Fédération puisque depuis 1972, l'Eglise apostolique siège dans nos rangs et qu'en 1975, c'est la Mission évangélique tzigane qui nous a rejoints, avec son étonnante vitalité. Mais c'est tout de même une étape, dont je ne puis que rendre grâce, longuement préparée puisque la plupart de ces églises ont fait acte de candidature depuis plus de quatre ans, et que j'avais déjà pu en faire mention lors de l'Assemblée de la Grande Motte. »<sup>1678</sup>

Jacques Maury a apprécié les contacts avec ces Eglises. Il est désireux de faire de la FPF le lieu commun du protestantisme français dont il perçoit clairement l'évolution. « Cela nous a permis d'avancer en une bonne connaissance mutuelle, quand nous nous sommes rencontrés, deux fois chaque année, entre Bureau de la fédération et églises candidates. Nous avons eu la joie de nous y découvrir frères et sœurs dans le Seigneur [...]. Le Conseil a pu s'entretenir à plusieurs reprises de ce relatif élargissement de la Fédération. Il l'a fait sérieusement et il faut relever en particulier le souci qu'il a eu d'explicitier la nature et le contenu de notre pacte

---

<sup>1674</sup> Parmi les différents groupes de travail, Il s'agit des groupes : - 2. Sur la réconciliation entre les personnes et les diverses manifestations de la violence ; -3. Sur le nouvel ordre économique et la faim dans le monde ; -4. Sur le travail et le chômage ; -5. Sur l'affrontement et le dialogue entre traditions religieuses et culturelles différentes, avec tout le défi du racisme.

<sup>1675</sup> Il s'agit respectivement des armes américaines et russes massées de part et d'autre du rideau de fer.

<sup>1676</sup> Actes AG FPF La Rochelle 1983, rapport du président J. Maury, p.17.

<sup>1677</sup> *Idem*, pp.17-22.

<sup>1678</sup> *Idem*, p.18.

fédératif, ou comme j'aime mieux le dire avec reconnaissance, de notre communion. Il en est résulté le texte que vous avez en mains intitulé *Conditions spirituelles de l'appartenance à la Fédération protestante de France*. Je crois pouvoir dire que sa rédaction et son examen constituèrent un exercice particulièrement salutaire. Ce nous a été l'occasion de parler ensemble de questions pourtant importantes que nous n'avions jamais abordées, comme par exemple, nos pratiques différentes du baptême. Nous n'avons certes pas abouti, et du reste ne l'avons-nous pas cherché, à réduire nos différences. Mais, au moins avons-nous appris à nous connaître davantage et à nous reconnaître un peu plus interpelés les uns par les autres.

»<sup>1679</sup> J. Maury termine son rapport sur l'œcuménisme, et une réflexion sur les ministères. Il conclut en faisant référence à la décision récente du Comité central du COE sur la Mission et l'Évangélisation<sup>1680</sup>. L'enjeu consiste à passer « de la mission vers la périphérie » à « la mission depuis la périphérie ». Tous les participants à cette AG ont alors à l'esprit la question du mode de présence de l'Église dans les banlieues, dans le contexte de la marche pour l'égalité lancée à l'initiative de SOS Avenir-Minguettes et de l'antenne Cimade de Lyon (15 octobre-3 décembre 1983). Aux côtés de Jacques Maury, deux hommes apportent une contribution remarquée aux débats de l'AG de La Rochelle : Pierre Chrétien, le secrétaire général et Michel Wagner, qui présente un rapport sur les structures et la politique générale de la FPF<sup>1681</sup>.

Jacques Maury se trouve confronté aussi à la question des tensions en Nouvelle-Calédonie. Une conférence de presse est organisée au mois de novembre 1984 « pour faire entendre la voix de l'Église Évangélique en Nouvelle-Calédonie » par le président de la Fédération Protestante de France et par les responsables du Défap, le président Robert Bonnal et le pasteur Frédéric Trautmann<sup>1682</sup>. La FPF appelle à

---

<sup>1679</sup> *Idem*, p.18-19.

<sup>1680</sup> 1982. C'est la première déclaration officielle du Conseil œcuménique des Églises sur ce thème, depuis l'intégration du Conseil international des missions (CIM) dans le Conseil œcuménique des Églises à l'Assemblée de Nouvelle-Delhi, en 1961.

<sup>1681</sup> Michel Wagner, in Actes AG FPF La Rochelle, 11-13 novembre 1983., pp.120-123. Titre : Choisir la vie : Promesses ... et exigences. Sous-titré : – *Notre communion* : nos confrontations et nos résolutions ; - *Notre Mission* : nos convictions et nos questions, p.120-124. A partir des rapports des 17 groupes de travail de l'AG, Le rapport de Michel Wagner apparaît comme une synthèse qui focalise quelques thèmes essentiels et présente cinq résolutions et recommandations transmises au Conseil de la FPF.

<sup>1682</sup> Frédéric Trautmann rapporte « que la situation se dégrade en Nouvelle Calédonie : il y a des violences, des attentats, des morts dont deux frères de Tjibaou et le leader Machoro. Le sous-préfet des Iles Loyauté, qui est antillais, est pris en otage et séquestré avec sa famille dans sa résidence à

maintenir le dialogue permanent établi depuis de longues années avec l'Eglise évangélique de Nouvelle Calédonie (EENC). Cette conférence de presse fait l'objet de commentaires acerbes qui obligent le Conseil FPF, réuni en séance les 2 et 3 février 1985, à rédiger un communiqué de presse suite à sa rencontre avec Billy Wapotro, directeur de l'Alliance scolaire de l'EENC<sup>1683</sup>. La FPF, prenant en compte les revendications de la minorité kanake, souhaite soutenir « tous les efforts de dialogue confiant et de réconciliation dans la justice ».

Son mandat aurait dû normalement s'achever en 1986. Il sera prolongé d'un an. Le conseil FPF, estimant que « Jacques Maury ayant engagé la fédération dans le *magma politique*, on ne pouvait pas mettre un baptiste à sa tête<sup>1684</sup> ». Tandis qu'André Thobois (1924-2012) paraissait un successeur légitime, le conseil nommera alors une commission de candidature, écartant par cet artifice de procédure celui qui était alors vice-président de la FPF (1968-1992), président de la commission de l'aumônerie protestante aux armées (1984-1992) et président de la Fédération des Eglises évangéliques de France (1963-1987)<sup>1685</sup>.

Il dirigera la FPF en ayant successivement Albert Nicolas puis Pierre Chrétien comme secrétaires généraux.

Lors de l'AG FPF de Strasbourg 1987, la dernière de la présidence de Jacques Maury, celui-ci évoque aussi, de façon un peu testamentaire, la fin de son mandat avec cette AG et son successeur. Après avoir commenté en premier lieu le rapport de gestion présenté aux délégués, il ajoute en second lieu « parce que je ne veux pas me livrer à l'opération prétentieuse qui consisterait à formuler je ne sais quel testament. Vous avez un très bon Conseil qui a élu un très bon Président et un non moins excellent Secrétaire général. C'est à eux tous de discerner vers où il faut aller <sup>1686</sup>». En troisième point, Jacques Maury s'adresse de façon pastorale aux participants disant qu'ils sont *sur cette terre*, comme Eglises et comme chrétiens,

---

Lifou par des indépendantistes du FLNKS. La situation dure depuis plus une semaine. Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur et des DOM-TOM, me téléphone et souhaite me voir avec tout son staff. Il me dit : « La situation devient intenable. La pression de l'opposition est de plus en plus virulente. Je vais être obligé d'envoyer les gendarmes, le sang risque de couler, ce que je veux éviter coûte que coûte. Je connais l'influence de l'Eglise protestante kanake. Pouvez-vous faire quelque chose ? ». Cf. : Pastorale nationale AFP Paris, 16-18 mars 2014, thème : *les pasteurs acteurs dans la cité*, témoignage F. Trautmann, p.2.

<sup>1683</sup> Rencontre du samedi 3 février 1985. Source : FPF ; BIP du 06 février 1985.

<sup>1684</sup> Entretien avec Yves Parrend du 22 octobre 2015.

<sup>1685</sup> Puis président d'honneur à partir de 1987. Membre du Conseil de l'Alliance baptiste mondiale (1963-1988), etc.

<sup>1686</sup> Actes 18e AG FPF Strasbourg 29-31 mai 1987, Conviction et Tolérance, FPF 1987, p.10.

pour attester au monde que Dieu l'aime. Le président Maury invite ensuite les Eglises à soutenir les mouvements de jeunesse et à s'investir dans le monde du travail. Il s'étonne aussi des évolutions dans le domaine de la radio et de la télévision et souhaite « que la FPF continue à se donner les moyens de répondre aux évolutions technologiques de ce temps (radios locales, TV par câbles, etc.)<sup>1687</sup> ». Jacques Maury évoque également la création du Conseil d'Eglises chrétiennes en France (Cecef) annonçant que c'est en juin de cette même année 1987 que le Conseil FPF pourra se prononcer sur ce point, dans l'attente qu'il est encore de quelques réponses d'Eglises, l'écho étant généralement très favorable « Nous avons en effet estimé, dit-il, que la chose était d'importance suffisante pour que chaque Eglise ou Union d'Eglises ait le temps de bien en évaluer la portée. La consultation, déjà presque achevée est cependant encore en cours dans quelques Eglises. Les conclusions en sont largement positives, avec quelques indications précises sur les souhaits de certaines Eglises concernant les compétences et le fonctionnement de ce Conseil. »<sup>1688</sup>

Après l'annonce portant sur la création du Cecef, Jacques Maury conclut son rapport en évoquant un second « projet » celui de la convocation mondiale d'une assemblée inter-ecclésiastique sur la justice, la paix et la sauvegarde de la création. Celle-ci se réunira à Bâle en décembre 1990<sup>1689</sup>. Il en rappelle l'origine disant que : « c'est lors de l'AG du Conseil œcuménique de 1983 à Vancouver que les Eglises évangéliques d'Allemagne de l'Est avaient présenté un appel à un concile universel pour la paix », reprenant ainsi une invitation du théologien Dietrich Bonhoeffer, exécuté par les nazis avant la fin de la guerre. L'Assemblée de Vancouver, rassemblement mondial comportant une large participation des Eglises du Tiers-monde, a d'abord affirmé qu'on ne pouvait dissocier paix et justice, et, compte tenu de l'ampleur des menaces dans le domaine écologique, y a également ajouté l'impératif de la sauvegarde de la création. *Justice, Paix et Sauvegarde de la création* sont ainsi devenues une priorité du Conseil œcuménique. »<sup>1690</sup>

---

<sup>1687</sup> *Idem*, p.12.

<sup>1688</sup> *Ibidem*. Le Conseil d'Eglises chrétiennes en France sera composé de sept représentants nommés par le conseil permanent catholique de la Conférence des évêques de France, sept représentants nommés par l'Assemblée des évêques orthodoxes de France, sept représentants nommés par la FPF et trois par le représentant en France du Catholicos de tous les Arméniens (Arméniens apostoliques), la Communion anglicane y désignant un observateur.

<sup>1689</sup> Entre temps aura lieu, en octobre 1986, la journée d'Assise convoquée par Jean-Paul II.

<sup>1690</sup> Actes 18e AG FPF Strasbourg 29-31 mai 1987, Conviction et Tolérance, FPF 1987, p.13.

Il est fait chevalier de la légion d'honneur (1968) puis officier (1995). Comme le soulignera le sociologue Jean Baubérot, le mandat de Jacques Maury s'est inscrit « dans une décennie commémorative », marquée notamment en 1985, par le tricentenaire de la Révocation de l'Edit de Nantes. C'est sous la présidence du pasteur Jacques Maury que se dessine une nouvelle tendance du protestantisme français<sup>1691</sup>. Il poursuit l'œuvre de son prédécesseur par l'élargissement à la famille évangélique du nombre des Eglises membres de la FPF.

Questionné sur le bulletin de santé du protestantisme français, et le déséquilibre grandissant entre les « Eglises historiques » en perte de vitesse, et ces autres Eglises marquées par un dynamisme conquérant, Jacques Maury porte un regard lucide. Il répond qu'il est en pleine solidarité avec l'Eglise à laquelle il appartient, l'Eglise réformée de France, et qu'il est donc – et pour cette même raison - sur le registre de l'autocritique. « Je dois dire que, précise-t-il, les "Eglises historiques" ne dérangent plus grand monde parce qu'elles sont sans doute dépourvues d'ambition. Et à côté, il y a ces frères qui ont conscience qu'il faut proclamer l'Evangile, évangéliser, ce que nous faisons bien peu, reconnaissons-le. Je dois dire que je suis un peu agacé par les débats de ces derniers mois autour de Billy Graham. Bien sûr, ce n'est pas non plus exactement mon genre, mais je demande : qui sommes-nous pour prétendre donner des leçons ? D'autant que je constate par ailleurs que pour être réformé - ou luthérien - il faut avoir atteint un certain seuil culturel. Tandis que quand je visite des Eglises "évangéliques", je vois que le recrutement est bien plus populaire. Cela aussi, c'est une question. »<sup>1692</sup>

De 1981 à 1990, il co-préside un groupe mixte de travail entre le Conseil œcuménique des Eglises et le Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens. Il devient président de la Cimade de 1989 à 1995, soucieux de l'accueil des réfugiés et de la place des migrants dans la société française.

Depuis Clichy où il s'est retiré avec son épouse, Jacques Maury porte toujours un regard attentif aux évolutions du protestantisme contemporain. Réformé, homme de

---

<sup>1691</sup> *La Croix*, Sophie de Villeneuve, 24/12/1996.

<sup>1692</sup> Source(s) : Interview de Jacques Maury sur le présent et l'avenir du protestantisme français. Le journal "Ensemble", mensuel des Eglises réformées du sud-ouest de la France, publie dans son numéro de décembre 1986, une interview du pasteur Jacques Maury, président de la Fédération protestante de France. Cf. : *BIP* n°1036, 17 décembre 1986. (NDLR : cette interview précède de peu la fin du mandat de Jacques Maury à la tête de la FPF).

foi, il a toujours exprimé une triple exigence pour le protestantisme français : qu'il affirme l'importance du témoignage évangélique, qu'il reste animé d'une vraie conviction œcuménique et que la lecture de l'Évangile qui est la sienne s'inscrive dans des situations historiques, même difficiles.

Regardant ce brillant parcours qui l'amena à diriger le protestantisme français, Jacques Maury dit néanmoins de lui avec modestie : « J'ai fait toute ma théologie pour être pasteur de paroisse et je n'étais pas destiné à être un homme d'appareil<sup>1693</sup>. » Homme de conviction et de courage, Jacques Maury présida la FPF avec une autorité naturelle. Respecté de ses collaborateurs autant que de ses amis, il aura marqué de son empreinte le protestantisme français<sup>1694</sup>.

#### D. PASTEUR JACQUES STEWART

Jacques Stewart est né le 24 juillet 1936 à Cannes (Alpes maritimes), fils de Charles Stewart, comptable et d'Emma Bounous, secrétaire. Son père, qui a gardé sa nationalité anglaise, sera assigné à résidence comme étranger par le régime de Vichy, puis arrêté par l'armée italienne en février 1943 et libéré seulement à la fin de l'été 1944 suite à la libération de Cannes le 24 août. Son grand-Père maternel était artisan matelassier à Cannes. Jacques, qui est enfant unique, et ses parents habitent au n°7 de la rue Montaigne, un petit appartement en face de l'atelier et de la maison des grands-parents.

---

<sup>1693</sup> Entretien du 22/10/2015 avec Yves Parrend.

<sup>1694</sup> Nos sources : Archives FPF, Actes des AG FPF de La Grande Motte 1979 et La Rochelle 1983 ; Bulletin d'information protestante, n°1036 du 17 décembre 1986 ; Unité des chrétiens, n° 136, octobre 2004, *Entretien avec Jacques Maury* ; Frédéric Rognon, *Génération Ellul, soixante héritiers de la pensée de Jacques Ellul*, Genève, Labor et Fides, 2017 ; entretien de Jacques Maury avec Yves Parrend, jeudi 22 octobre 2015, Clichy-sous-Bois.

De grands-parents écossais et industriels du côté paternel et, du côté maternel, d'une famille originaire des vallées vaudoises du Piémont, il n'en incarnera pas moins, durant toute sa vie, la tradition et la vitalité réformée françaises.

Sans que rien ne l'y destine<sup>1695</sup>, il choisit de faire de la théologie, marqué qu'il est par la prédication et l'engagement remarquables du pasteur réformé de Cannes, Charles Monod.

Il commence des études de théologie protestante à la faculté de Montpellier en octobre 1956, et réside au centre universitaire protestant. Il complète ces études par une année aux Etats-Unis, précisément à Richmond (Virginie) où il est répétiteur de français dans une école de quartier, ayant bénéficié d'une bourse Fullbright. Il rentre à Montpellier pour compléter ses études durant deux années.

Il épouse Monique Diederichs, institutrice, le 13 juillet 1961 à la mairie du Cheylard<sup>1696</sup>. Le couple part passer deux mois au Maroc à l'été 1961, dans la paroisse réformée de Casablanca, pour y remplacer les pasteurs en congé.

De retour en France, le jeune homme commence en octobre 1961 le proposanat, c'est-à-dire une année de stage en paroisse, qu'il effectue auprès de Michel Bouttier dans la paroisse de l'Eglise réformée de Lyon-Montchat. Il apprécie aussi le contact avec d'autres hommes et femmes aux convictions fortes, de prière, militants ou proches du Christianisme social.

Fin septembre 1962, il est nommé dans le Pas-de-Calais et s'installe avec son épouse au presbytère de Wanquetin, village de 500 habitants situé à une dizaine de kms d'Arras. Il assure, certains dimanches, trois cultes, à 9h30 à Verdrel tous les quinze jours, à 11h à Wanquetin, et à 12h30 à Barly. Dans cette région à faible densité réformée, l'église de Wanquetin était devenue l'église des disséminés de l'Artois. Il y restera avec sa famille jusqu'en 1970.

Il crée une équipe locale du MAR (Mouvement d'Action Rurale), puis prend la présidence nationale de ce mouvement au plan national.

Il est délégué de l'ERF à Colmar à l'AG FPF de 1966.

Son père décède en 1967. Il devient membre du Conseil national de l'ERF. Après huit années à Wanquetin, le pasteur Stewart envisagea de changer de poste pour

---

<sup>1695</sup> Il n'est pas d'une famille de pasteurs et ne s'inscrit donc pas dans une tradition familiale.

<sup>1696</sup> Le couple adoptera en juin 1977 deux enfants nées en Corée, Dominique et Sophie.

Marseille, mais un appel pressant survint de Strasbourg et l'emporta. Au cours de l'été 1970, Monique et Jacques Stewart se retrouvent à la paroisse réformée St-Paul, à Strasbourg. Il travaille avec les pasteurs Paul Lew et Guy de Dadelsen, ce dernier assurant la desserte de la paroisse strasbourgeoise du Bouclier. Il fait équipe avec le Père François Haumesser pour l'accompagnement d'un groupe d'une vingtaine de jeunes de 16 à 18 ans à l'Institut médico-professionnel (IMP) de Harthouse, près de Haguenau (Bas-Rhin).

Dans le contexte des violences dans les prisons et des drames qui endeuillèrent les prisons françaises en 1971, en mai ou juin 1972, parvint aux Eglises de Strasbourg l'information d'un besoin de présence dans les prisons de Nancy, Toul et Ecrouves<sup>1697</sup>. Jacques Stewart est contacté comme d'autres pasteurs pour assurer un intérim d'aumônier. Jacques accepte, se rend, depuis Strasbourg, le vendredi après-midi à la Maison d'arrêt Charles III de Nancy, consacre le samedi aux jeunes détenus du centre d'Ecrouves et se rend à la Centrale de Toul dès 13h et jusqu'à 17h. Jacques Stewart mentionne « qu'en 1974, un des postes pastoraux nancéens devait se trouver vacant et me fut proposé. Il n'y avait pas d'autre candidat pour prendre la relève de l'Aumônerie. Monique et moi sommes devenus lorrains.<sup>1698</sup> » Jacques Stewart sera donc resté quatre ans à Strasbourg.

A partir de 1974, il est à Nancy comme pasteur, charge qu'il cumule à mi-temps avec celle d'aumônier de prisons jusqu'en 1978.

Jacques Stewart devient membre du Conseil régional ERF, présidé par Maurice Costil. Il devient aussi membre de la Commission générale d'Évangélisation (CGE) de l'ERF, animée par Georges Casalis et Jacques Cousouyan.

Il passe à mi-temps lorsqu'il est nommé président de la région est de l'ERF, charge confiée par le synode régional à l'automne 1979, succédant au pasteur Henri Fischer. Il le restera jusqu'en mai 1987.

---

<sup>1697</sup> Deux détenus de la maison centrale de Clairvaux, dans leur tentative d'évasion, avaient exécuté une infirmière et pris un surveillant en otage.

<sup>1698</sup> Jacques Stewart, *La Grâce de croire*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, p.40. En collaboration avec Anne-Emmanuelle Kervella.



En 1982, le secrétariat régional est installé à Bar-le-Duc où Monique et Jacques Stewart emménagent. Il contribue à l'organisation du rassemblement des protestants de l'Est à Arc-et-Senans sur le site de la saline royale œuvre de Claude-Nicolas Ledoux (1736-1806), site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1982.

Un an plus tôt, en mai 1986, une commission de recherche de candidature avait été créée à la FPF pour pourvoir à la présidence de l'institution. Celle-ci retint trois noms, ceux de Jean Baubérot, enseignant à l'École Pratique des Hautes Etudes (EPHE), de Jacques Stewart et de Frédéric Trautmann, secrétaire général du Département évangélique français d'Action apostolique (DEFAP). Jacques Stewart est élu président de la Fédération protestante de France, fonction qu'il occupera pendant dix années de 1987 à 1997.

Au terme d'une période « de tuilage », il est présent à l'AG de Strasbourg 1987, aux côtés de Jacques Maury auquel il succède. Dans l'avant-propos aux Actes de cette AG FPF, Jacques Stewart pose un regard rétroactif sur cette assemblée considérant que « les diverses dimensions du thème « Conviction et Tolérance » présentées et travaillées par les délégués [...] concernent réellement, dans l'actualité de notre société pluriculturelle, des enjeux essentiels du témoignage évangélique public que nous sommes appelés à vivre ensemble, souvent aux prises avec des manifestations de xénophobie, d'intégrismes exclusifs, d'idéologies exploitant l'insécurité et la peur, et des situations de détérioration de la parole et de la communication sociale en général ». Jacques Stewart assurera les méditations des cultes du vendredi 29 mai 1987 sur Matthieu 13/24-30, 36-43, et du samedi 30 mai 1987, sur Matthieu 14/13-21. La prédication du dimanche sera assurée par Emilio Castro, secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises, et portera sur le texte d'Ésaïe 55/1-3. Cette XVIII<sup>e</sup> assemblée sera aussi l'occasion d'un rassemblement populaire sous la forme d'une grande fête préparée par le Conseil protestant de Strasbourg au Parc des expositions du Wacken. Le public alsacien est au rendez-vous.

Plusieurs thèmes sont abordés, concernant la bio-éthique, l'enseignement, l'évangélisation, ainsi que le renouveau charismatique et notamment les documents publiés lors de deux colloques récents<sup>1699</sup>.

Jacques Stewart, qui est devenu président de la FPF sans avoir jamais été membre de son Conseil, sait que ceci constituera une part importante de son mandat. Il prend

---

<sup>1699</sup> « Un seul corps, un seul Esprit » en Janvier 1984 ; « Le baptême de l'Esprit » en Octobre 1984.

la mesure, sans crainte excessive, de la diversité des tâches, de la complexité de la structure, et de la qualité du travail des services et des commissions. Il n'ignore cependant pas que le contexte est marqué par la montée du Front National, les tensions en Nouvelle Calédonie, et la fissuration du bloc de l'Est, et que cela concerne aussi le témoignage chrétien de la FPF. L'action de Jacques Stewart sera, sur toutes ces questions, marquée par un grand discernement. Pragmatique, Jacques Stewart n'est pas un idéologue. Il sait prendre avis, s'entourer de personnes -ressource et agir de façon appropriée. Le président de la FPF est un homme de terrain autant qu'un homme de convictions. Il saura déléguer, aussi, aux secrétaires généraux successifs, la gestion du fonctionnement interne de la FPF.

Dans notre travail de recherche dont le terme porte sur l'année 1991, nous ferons encore droit ici aux éléments saillants que nous avons notés à la lecture des Actes de l'AG FPF de Lille 1991, éléments qui éclairent les orientations de la présidence de Jacques Stewart. Après avoir rendu hommage aux personnes disparues depuis la précédente assemblée (Daniel Atger, Jacques Babut, Max-Alain Chevallier, Alexandre Jesel, Michel Philibert, Henri Vincent), le président Stewart précise le choix *du thème de la grâce*, qu'il présente comme « protestation de Dieu ». Il estime que ce sont les Communautés du Sud (Amérique centrale, Afrique) qui doivent retenir premièrement l'attention. Il évoque aussi l'Afrique du Sud, les espoirs suscités par la libération de Nelson Mandela et l'attente de l'abolition définitive de l'apartheid politique, économique et social.

Le monde d'alors se fissure et l'opposition des deux blocs touche à sa fin. Les Eglises témoignent de ces évolutions, et parfois, y prennent part.

Elles constatent les évolutions en Europe de l'Est et la faillite de l'imposante construction du communisme soviétique. Jacques Stewart évoque aussi la guerre du Golfe, les relations avec le Conseil des Eglises du Moyen-Orient, l'obligation de servir la paix, la justice et la réconciliation. Il dit comprendre ce que les musulmans ressentent comme menace pour leur identité à travers leur situation dans un milieu sécularisé. Il appelle à affirmer aussi fortement aujourd'hui qu'hier « notre solidarité

spirituelle avec le peuple juif »<sup>1700</sup>. Il demande au protestantisme de prononcer une parole audible et claire « contre le discours démagogique exaltant l'instinct, le réflexe xénophobe, raciste, l'autoprotection égoïste, corporatiste et nationaliste ». Il souligne le courage des femmes, et notamment dans une approche différente des problèmes économiques et sociaux. Il parle « d'une approche autrement originale, plus globale de l'interdépendance de tous les domaines de la vie, politique, économique, culturelle, sociale et plus réellement universaliste. » Il s'applique ensuite à définir l'appartenance à la FPF, dans le respect des différences. Il parle enfin des responsabilités nouvelles des Eglises, notamment protestantes, au niveau de la Communauté européenne. Le rapport<sup>1701</sup> fait forte impression.

Ce discours répond à l'attente des délégués : Jacques Stewart est en phase non seulement avec l'institution mais aussi avec la plupart des représentants des Eglises. Il est le porte-parole de l'opinion protestante de l'époque et s'exprime avec cohérence.

Durant le mandat de Jacques Stewart, seront publiés plusieurs documents importants : le texte intitulé "Vers un nouveau pacte laïque", avec la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente (1989), le texte "Promouvoir la fraternité" conjointement avec les grandes familles religieuses en France et le texte sur "le Commerce des armes" rédigé en commun par la CSEI (Commission sociale Economique et Internationale de la FPF) et la Commission catholique Justice et Paix (1991). En 1994, deux documents importants sont produits par la FPF, l'un à caractère social intitulé « Travail, Partage, Exclusion » qui se présente comme éléments de réflexion pour les Eglises et les Associations protestantes, l'autre à caractère éthique, fruit d'un travail en commission intitulé "Livre blanc".

Jacques Stewart est un homme de compromis. Mais il ne peut éviter d'être emporté dans les tensions très vives qui affectent les relations entre l'Eglise réformée de France (ERF) et les Eglises réformées évangéliques indépendantes (EREI), les baptistes restant en retrait. Parmi ceux-ci, Louis Schweitzer et Richard Gelin se révéleront être de précieux soutiens pour Jacques Stewart. Ce dernier proclame que

---

<sup>1700</sup> Actes de la 19<sup>ème</sup> Assemblée générale de la FPF « Grâce sans frontières » Lille, 1-3 novembre 1991. Document Fédération protestante de France, Les bergers et les Mages, Paris, Editions Oberlin, Strasbourg, 1992, p.13.

<sup>1701</sup> Rapport du président, AG FPF Lille 1991, pp.5- 22.

les Eglises protestantes sont en « communion ecclésiale » mais que les EREI, notamment, ne souhaitaient pas aller au-delà des déclarations de principe, tandis que plusieurs initiatives antérieures ont déjà vu le jour en vue d'une Union d'Eglises avec ou sans confession de foi commune. Les EREI tenaient à leur indépendance au sein de la Fédération.

Le président Stewart se dit même « surveillé du coin de l'œil ». Des tensions « violentes », « épidermiques », émaillent les réunions du Conseil FPF notamment avec Marie de Védrines. Des problèmes éthiques font clivage, comme l'accueil des homosexuels car les évangéliques ne sont pas prêts à suivre la majorité du Conseil qui prône une ouverture plutôt libérale. La famille évangélique, nécessaire au rayonnement de la FPF, se révèle être un partenaire inconfortable.

Jacques Stewart et le Conseil de la FPF prennent l'initiative de réunir des Assises de la FPF qui auront lieu à Toulouse en 1995 sur le thème « Partager c'est vivre ». Cette année-là, tandis que la campagne œcuménique *Accueillir l'étranger : vivre ensemble* est relancée, l'Armée du salut devient membre de la FPF, précédant d'un an le retour de l'Union des Eglises évangéliques libres (UEEL) au sein de l'institution fédérative.

Il fera deux mandats de quatre années et interrompra le troisième à mi-mandat pour rejoindre la paroisse réformée de Mulhouse qu'il desservira pendant six années avant de prendre sa retraite. Il sera secondé dans sa tâche à la FPF par deux secrétaires généraux successifs, d'une part le pasteur baptiste Louis Schweitzer jusqu'en 1994 et d'autre part, par Christian Seytre, de l'Eglise Apostolique, qui lui succèdera. Pour la première fois dans l'histoire de la FPF sont constitués des tandems liant un président réformé et un secrétaire général issu de la famille évangélique. Jacques Stewart se montrera très favorable à cet équilibre qui s'inscrira durablement dans la vie fédérative.

C'est encore sous son mandat<sup>1702</sup> que, en 1995, l'Armée du Salut devient membre de la FPF. L'année suivante, Jacques Stewart préside au retour au sein de la FPF de l'une des Eglises fondatrices de l'institution protestante, l'Union des Eglises Evangéliques Libres qui l'avait quittée en 1962<sup>1703</sup>.

---

<sup>1702</sup> Sophie de Villeneuve, *La Croix*, 24/12/1996.

<sup>1703</sup> Entretien Jacques Stewart / Yves Parrend, Les Ollières sur Eyrieux, 7 août 2015.

Jacques Stewart fut un spécialiste de la question carcérale. Il s'y illustra par son sens de la médiation et la qualité de ses propositions pour améliorer la vie quotidienne des détenus. Il est aussi à l'origine de la création par la Fondation Bersier de l'organisme Méromédia, chargé de la production de documents audio-visuels à destination des Eglises protestantes. Il porte également sur les fonts baptismaux, avec les autres responsables religieux chrétiens français, le Conseil d'Eglises Chrétiennes en France (CECEF) en décembre 1987. Il participe à des missions dans les deux Congo<sup>1704</sup> et au Burundi. Il est reçu en audience privée par le pape Jean-Paul II.

Son action est contemporaine de plusieurs événements importants de l'histoire de la France et de l'Europe contemporaine.

Le premier est constitué par la question néo-calédonienne. J. Stewart participe en effet à la mission de dialogue conduite par le préfet Christian Blanc, mission créée le 15 mai 1988 par le Premier ministre Michel Rocard. La Nouvelle-Calédonie vient de vivre l'épilogue de la grotte d'Ouvéa dix jours auparavant, au cours duquel dix-neuf ravisseurs et deux militaires sont tués, une vingtaine de gendarmes ayant été détenus par des indépendantistes Kanaks. En mars de la même année, Jacques Stewart avait reçu Jean-Marie Djibaou, en visite en France, qui lui avait fait part de la tension grandissante qu'il percevait, de la radicalisation de la jeunesse et des risques de rupture. En contact avec les Eglises locales et ses responsables<sup>1705</sup>, il restera comme un vis-à-vis éclairé des pouvoirs publics.

Le second est constitué par la crise des Balkans et, dans les derniers jours de 1991, et dans ce contexte, le voyage du président de la FPF à Sarajevo avec une petite délégation accompagnant Bernard Kouchner. Il reviendra à Belgrade en 1992, aux côtés de Jean Fischer, secrétaire général de la Conférence des Eglises Européennes (K.E.K.).

Le troisième concerne la réunification allemande, qui fut effective le 3 octobre 1990, et le rôle de la jeunesse des Eglises protestantes allemandes dans ce processus.

---

<sup>1704</sup> Le président de l'Eglise du Christ au Congo Kinshasa, Jean Bokeleale, avait invité Jacques Stewart à une visite au Zaïre, ce qui donna l'occasion d'une visite officielle et marginalement d'une rencontre avec les représentants de l'Eglise Kimbanguiste.

<sup>1705</sup> Le protestantisme s'y était divisé dans les années 1950. Un conflit avait éclaté entre représentants de la Société des Missions évangéliques de Paris (SMEP). Il y avait, d'une part les pasteurs Lacheret et Dollfus, et, d'autre part, le pasteur Charlemagne qui, déjugé, dut se replier à Nédivin et fonda en mai 1958 l'Eglise évangélique libre de la Nouvelle-Calédonie (EELNC) et la Fédération de l'Enseignement libre protestant (FELP). Dans la continuité de la SMEP furent créées l'Eglise évangélique en Nouvelle-Calédonie et aux îles Loyauté (EENCIL) et l'Alliance scolaire de l'Eglise évangélique (ASEE). L'EENCIL devint indépendante des Missions de Paris en 1960. Ce conflit créa des divisions durables au sein des « tribus protestantes ».

Jacques Stewart, au début de l'année 1989, préside au déplacement d'une délégation de la FPF qui visite tous les Länder allemands, à l'Est comme à l'Ouest. La délégation sera reçue par le chancelier Helmut Kohl et l'ambassadrice de France en Allemagne (Bonn), à l'issue de son périple et des contacts noués avec l'Eglise protestante allemande (*Evangelische Kirche in Deutschland* - EKD).

Attentif aux questions d'immigration d'accueil et de droit des étrangers, il préside la Cimade de 2002 à 2006. Officier de la légion d'honneur, Jacques Stewart est l'auteur, avec Anne-Emmanuelle Kervella, d'un ouvrage autobiographique<sup>1706</sup>. Au chapitre quatre de son livre *La grâce de croire*, Jacques Stewart fait l'analyse d'une communauté protestante trop discrète. Il analyse la communication de la FPF, la pression des médias, la liberté de parole du président de la FPF affirmée dans la charte de 1993 qu'il a contribué à faire adopter. Il constate que la FPF n'est pas devenue une « super-Eglise », comme d'aucuns le craignaient. Toutefois, il ajoute : « La Fédération a atteint un niveau de plafonnement que les Eglises semblent ne pas vouloir dépasser. J'ai souvent regretté que des Eglises de l'aile évangélique n'assument pas une participation plus active dans la vie fédérative, n'affirment pas davantage une capacité de proposition et d'initiative. La Fédération se perfectionne en instrument conventionnel de communication, de représentation et de services, mais ne s'impose toujours pas comme une perspective d'unité, ni comme un vrai processus de rassemblement du protestantisme français. »<sup>1707</sup>

Personnalité attachante, peu enclin à faire carrière, Jacques Stewart participa au rayonnement de la Fédération protestante de France, dont il considérait « qu'elle représente une longue histoire de résistance contre l'isolement des Eglises et des institutions protestantes »<sup>1708</sup>. C'est sous sa présidence enfin, en 1993, que la FPF se dotera d'une charte qui reste aujourd'hui encore le texte de référence commun aux Eglises et aux Œuvres membres de l'institution fédérative et précise leurs liens. Retiré aux Ollières-sur-l'Eyrieux à l'heure où nous écrivons ces lignes, non loin de la Maison de Marie Durand, héroïne protestante, Jacques Stewart confie au monde

---

<sup>1706</sup> Jacques Stewart, *La Grâce de croire*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998. En collaboration avec Anne-Emmanuelle Kervella.

<sup>1707</sup> *Op.cit.*, pp.58-59.

<sup>1708</sup> *Idem*, p.53.

protestant, et peut-être au-delà de ce cercle, que « la foi au Christ doit tenir ses esprits en suspens pour chercher comment nommer Dieu, et parler autrement de Dieu dans une société sécularisée. »

\*\*\*\*\*

\*\*\*

\*

Comme nous venons de l'analyser dans cette cinquième partie de notre thèse, les années soixante à quatre-vingt-dix coïncident avec des périodes de crises et simultanément d'intense créativité. Crises dans les Eglises et antagonisme entre les générations : la jeunesse ne se reconnaît plus dans les solennités anciennes et aspire à une nouveauté dans les formes de culte autant que dans les processus de décision. Il s'agit de plaider pour plus de concertation, pour des pratiques plus libérales. La jeunesse a besoin qu'on lui fasse confiance. Elle est en recherche et ne veut pas d'entraves. C'est donc aussi, paradoxalement, un temps de novation pour les Eglises et les institutions religieuses. Ceci affecte en particulier la Fédération protestante de France depuis qu'elle a choisi d'intégrer des Institutions, Œuvres et Mouvements dans son organigramme. Il s'agit d'un réel bouleversement dans les pratiques comme dans les fonctionnements. Tandis qu'une génération s'efface, dont font encore partie Charles Westphal et Jean Courvoisier, une nouvelle apparaît et imprime sa marque. Jacques Maury et Jacques Stewart président à ces évolutions : tandis que le socle humaniste est conforté, de nouvelles orientations apparaissent qui ouvrent la FPF au monde évangélique et singulièrement pentecôtiste. De nouvelles Eglises, ou Unions d'Eglises, adhèrent à la FPF. Au-delà de la sécurité qu'elles y trouvent, elles apportent du neuf qui déjà bourgeonne. Le pari n'est pas simple pour les responsables protestants : il s'agit à la fois de maintenir les acquis de la novation et d'accompagner le protestantisme dans la mutation profonde qui est en train d'intervenir. Les personnalités qui l'animent sont de tout premier plan et la FPF peut prétendre, pour quelques temps encore, représenter l'ensemble du protestantisme français.

• **6<sup>ème</sup> partie : Evolutions structurelles et orientations fédératives**

Chapitre 1 : Les relations internationales

Chapitre 2 : La FPF et l'Europe

Chapitre 3 : Enjeux, défis et prises de position d'une Institution

Chapitre 4 : Les évolutions structurelles (Services, commissions et départements)

Le rayonnement international de la FPF, sa parole publique et les évolutions structurelles afférentes sont les trois axes majeurs qui structurent cette sixième partie.

Très tôt, la FPF est en contact avec les structures homologues à l'étranger lorsqu'elles existent, ou, à défaut, avec les Eglises partenaires. Des liens étroits sont noués par les délégations nommées par la Fédération ou parfois, dans le cadre de relations personnelles et amicales. La FPF ne saurait rester isolée. C'est donc un réseau de relations très riche et très varié que va tisser la FPF au cours du vingtième siècle, en Europe et dans le monde. En effet, il apparaît très vite comme nécessaire d'inscrire l'action de la FPF dans un cadre plus vaste. Ceci est justifié par le fait que la francophonie est allée de pair avec la mission protestante outre-mer. Mais ceci est également justifié par les attentes nombreuses qui sont exprimées à l'égard de la FPF, sur les questions de liberté religieuse, comme sur celles de protection des minorités.

La parole fédérative est, en outre, attendue sur de multiples sujets, sur l'actualité autant que sur les problématiques éthiques. Et la FPF ne se dérobera pas. Elle n'hésite pas à prendre position sur des sujets délicats : il s'agit de porter une parole singulière, réfléchie, exigeante, en un mot ... protestante. Au risque de n'être pas toujours comprise.

Mais pour pouvoir le faire, encore faut-il que la structure fédérative soit suffisamment solide. Ce qui fait la force et la qualité de toute institution, c'est la qualité, la motivation et la compétence des personnels qui œuvrent en leur sein. Nous étudierons donc, dans cette ultime partie, le fonctionnement de la FPF et son organigramme, en tentant de discerner, avec le plus de précision possible, les évolutions qui sont intervenues et les moyens dont la FPF s'est dotée pour mener à bien sa tâche.



## Chapitre 1 : LES RELATIONS INTERNATIONALES

Minoritaire dans l'hexagone, le protestantisme français ne peut rester isolé. A travers la mission notamment, et la francophonie, il a noué des liens variés jusqu'au bout du monde, dans une sorte de vaste *οικουμένη*.

A travers les actes des AG FPF, nous notons le souci de la FPF de s'inscrire dans le cadre de relations étroites et régulières avec d'autres fédérations d'Eglises existant au plan international. Il s'agit davantage que de contacts ponctuels ; il s'agit bien plutôt de poursuivre un partenariat utile au protestantisme dans son ensemble. Certaines relations sont anecdotiques sans être dépourvues d'intérêt : ainsi, Edouard Gruner évoque-t-il les représentations ou divers accueils auxquels la Fédération a été associée : « Dans de nombreuses occasions, le Conseil a délégué l'un de ses membres ou quelque ami bien connu pour représenter le protestantisme français à des synodes ou réunions spéciales d'Eglises étrangères. »<sup>1709</sup> Il parle également des services culturels spéciaux qui ont été organisés par la Fédération pour le tricentenaire des *Pilgrim Fathers* ou encore de la présence de la FPF à l'occasion de l'ouverture des Jeux Olympiques<sup>1710</sup>. « La FPF, ajoute-t-il, s'est aussi occupée de l'organisation du Pèlerinage huguenot entrepris cet été par nos frères américains, dans les régions huguenotes, et aussi à Noyons et Avesnes. »<sup>1711</sup>

D'autres relations s'avèreront également porteuses d'avenir. Ainsi, s'inspirant du vœu exprimé à Lyon en 1919, le Conseil se préoccupe de réaliser le rapprochement des Eglises françaises à l'étranger et décide de valider la demande d'affiliation de l'Eglise française de Copenhague. Edouard Gruner ajoute que « d'autres demandes d'appui lui sont parvenues de Tunis, de Constantinople, de Beyrouth et d'Odessa, où des groupes de français ou d'amis de la France voudraient voir créer des postes de pasteurs français ou se développer des Eglises protestantes <sup>1712</sup>». Le président de la FPF constate pourtant que « jusqu'ici il n'a pu être donné suite à certaines de ces demandes pourtant très intéressantes ».

---

<sup>1709</sup> Rapport du Conseil de la Fédération protestante, Actes AG FPF Strasbourg 1924, p 98.

<sup>1710</sup> Les jeux de la 7<sup>ème</sup> Olympiade ont eu lieu à Anvers (Belgique) en 1920. Ceux qui suivirent se tinrent à Paris du 4 mai au 27 juillet 1924, ceux de la 8<sup>ème</sup> Olympiade. C'est probablement ceux-là qu'évoque le président Gruner.

<sup>1711</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1924, p.98.

<sup>1712</sup> *Idem*, p.98.

Lors de l'AG FPF de Marseille 1929, par exemple, il est à noter que des Eglises étrangères sont invitées. Ce sont les Eglises, Unions ou Fédérations suivantes : Federal Council des Eglises du Christ aux Etats-Unis, General Presbyterian Alliance, Free Council de Grande-Bretagne, Eglises de Suède, Fédération des Eglises tchèques, Fédération des Eglises belges, Eglises wallonnes, Table Vaudoise (Eglises d'Italie), Fédération des Eglises Suisses. En fait, toutes ne viendront pas : seules les Eglises, Unions ou Fédérations européennes ont un représentant à l'AG. Ce sont :

- Free Council de Grande-Bretagne, représenté par Harry Zeffs,
- Eglises de Suède, représentées par le pasteur Danielsson,
- Eglises wallonnes, représentées par le pasteur J. Arnal,
- Table Vaudoise, représentée par le Dr Albert Prochet, pasteur,
- Fédération des Eglises suisses, représentée par le pasteur Albert Lequin.

Les liens, notamment épistolaires, avec les Eglises nord-américaines n'en sont pas moins étroits et réguliers.

Lors de l'AG suivante qui se tient à Bordeaux du 16 au 20 novembre 1934, sous la présidence du Conseiller d'Etat Paul Fuzier le samedi 17 novembre puis, le lendemain, du pasteur Gambier, a lieu la réception des délégations des Eglises étrangères. Il s'agit tout d'abord des Eglises de langue française : Le pasteur Delcourt s'exprime au titre du Synode de Danemark et de Suède<sup>1713</sup>, suivi par le pasteur Christol de l'Eglise protestante française de Soho Square, à Londres. Le délégué des Eglises wallonnes, le pasteur Michelin-Moreau, apporte « un témoignage de solidarité qui date de plus de trois siècles<sup>1714</sup> », faisant ainsi référence au Refuge. Se succèdent ensuite le pasteur Schyns au nom de la Fédération des Eglises de Belgique ainsi que le pasteur Choisy pour les Eglises suisses. Il s'agit ensuite des représentants des Eglises étrangères, le professeur A. Keller<sup>1715</sup> s'exprimant au nom du *Federal Council of Churches* (Etats-Unis), le

---

<sup>1713</sup> L'Eglise suédoise avait eu à déplorer la mort, trois ans plus tôt, de l'Archevêque d'Uppsala, Nathan Söderblom (1866-1931).

<sup>1714</sup> AG FPF Bordeaux 1934, p.149.

<sup>1715</sup> Secrétaire européen du *Federal Council*, il est aussi secrétaire du Comité d'Entraide. A ce titre, il est remercié par le pasteur Charles Merle d'Aubigné qui affirme, devant l'assemblée de Bordeaux, que « si la situation du protestantisme a changé, et si d'autres Eglises se sont rapprochées de lui, c'est à lui, après Söderblom, qu'on le doit. (...) Et qu'il n'oublie pas tout ce que les Eglises américaines ont fait pour les Eglises françaises depuis la guerre : églises rebâties, secours nombreux, Maison du Protestantisme. » Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.153.

révérend Mac Lean au nom de l'Alliance presbytérienne universelle et de l'Eglise d'Ecosse, ainsi que le professeur Zilka au nom des Eglises évangéliques de Tchécoslovaquie. Parmi les représentants des Mouvements œcuméniques, il y a lieu de mentionner, outre le professeur Keller déjà nommé (Office central d'Entraide des Eglises), le pasteur H.-L. Henriod, secrétaire général du Conseil œcuménique du Christianisme pratique qui représente le Comité exécutif du Mouvement de Stockholm, et le pasteur J. Jézéquel<sup>1716</sup> qui représente l'Alliance universelle pour l'Amitié internationale.

Ces multiples contacts participent du rayonnement de la Fédération et ceci montre à la fois la très grande richesse et la très grande diversité des relations qu'entretient la FPF. Cette réalité disparaîtra peu à peu à la fin du vingtième siècle, alors que les institutions internationales seront désormais bien établies et que les relations personnelles toucheront à leur fin<sup>1717</sup>. Les raisons peuvent en être financières (cela coûte à la FPF), autant que caractéristiques d'un repli hexagonal de la Fédération sur des problématiques internes. Pour notre étude, nous renoncerons à faire un repérage exhaustif des délégations invitées aux AG de la FPF et nous en tiendrons, pour l'essentiel, aux deux exemples cités (1929 et 1934).

Nous attirons l'attention des chercheurs sur le fait que ceci infirme le point de vue commun qui se trouve notamment exprimé par Frédéric Trautmann à l'AG FPF de Strasbourg en 1987 et qui stipule que « c'est après la Seconde Guerre Mondiale que les relations extérieures de la FPF se sont largement développées. »<sup>1718</sup>

#### A. Relations institutionnelles :

##### 1) Des réalités fondatrices :

A l'AG FPF qui se tient à Paris du 8 au 11 novembre 1975, Jean Courvoisier parle, dans son rapport, des relations internationales et les développe de la manière suivante : il reprend le cahier des charges du Conseil tel qu'il est précisé dans les statuts. Au titre II des statuts de 1919 relatifs à la composition et aux attributions du Conseil de la Fédération, il est écrit que le Conseil est chargé « d'entretenir des

---

<sup>1716</sup> Il est associé au professeur Zilka.

<sup>1717</sup> A l'exemple de l'amitié étroite qui lia Marc Boegner et Willem Visser't Hooft.

<sup>1718</sup> Le Département des relations extérieures 1985-1987, Rapport de gestion, Deuxième partie, in Actes XVIIIe AG FPF Strasbourg 1987, §8.1., p.148.

rapports fraternels avec les Fédérations protestantes chez les peuples amis de la France <sup>1719</sup>». Cette mention sera plus tard modifiée et complétée de la manière suivante : « d'entretenir des rapports fraternels avec les Eglises et les Fédérations d'Eglises des autres nations, avec le Conseil œcuménique des Eglises et autres organisations œcuméniques. »<sup>1720</sup>

Jean Courvoisier développe ce thème sous la forme suivante :

D'une part, il mentionne des visites, à caractère occasionnel, qui ont eu pour effet « d'affermir ces rapports (de la FPF) avec les Eglises des autres nations. »<sup>1721</sup> et cite plusieurs exemples, dont l'Allemagne, les Etats-Unis, la Suisse, la Belgique, l'Italie, etc.

D'autre part, il évoque les participations de l'une ou l'autres des Eglises membres de la FPF aux réunions du COE, de la Conférence des Eglises européennes (KEK)<sup>1722</sup>, de la Conférence des Eglises des pays latins, des Eglises riveraines du Rhin, de la CEVAA. Force est néanmoins de reconnaître que l'intervention de la FPF est plus directement engagée à divers autres niveaux, par exemple par ses représentants ou observateurs permanents au Comité d'entraide du COE, à la Commission des Eglises auprès des Communautés européennes de Bruxelles, au Comité européen des travailleurs migrants, ou encore à la Conférence chrétienne pour la paix<sup>1723</sup>.

De délégations en représentations, la FPF tisse un réseau de relations institutionnelles denses, en même temps qu'elle associe en son sein diverses personnalités protestantes issues de familles ecclésiales variées. Ces expériences sont formatrices pour les personnes, et riches de liens et d'échanges pour la structure elle-même.

---

<sup>1719</sup> Statuts FPF in Actes AG FPF Lyon 1919, Titre II, article 6-h, p.47.

<sup>1720</sup> Statuts FPF, 1975, Titre II, article 7-h : « Le Conseil est chargé de... » Actes AG FPF Paris 1985, p.183.

<sup>1721</sup> Rapport du président, Actes AG FPF Paris 1975, p.11.

<sup>1722</sup> Les Eglises françaises actuellement membres sont : La Fédération des Eglises évangéliques baptistes de France (FEEBF), l'Eglise protestante malgache en France (FPMA), L'Eglise protestante unie de France (EPUdF) et l'Union des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL). Source : [www.ceceurope.org/member-churches](http://www.ceceurope.org/member-churches) du 24/05/2018.

<sup>1723</sup> Entretien des rapports fraternels avec les Eglises et Fédérations d'Eglises des autres nations, avec le Conseil œcuménique des Eglises et autres organisations œcuméniques, in Rapport du président J. Courvoisier, 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, p.8-14, « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine ». Centre protestant d'Etudes et de documentation, n° spécial – Février 1976, *Information- Evangélisation* n°6 – 1975. Voir p.10.

2) Le rôle de la Commission des Eglises évangéliques d'expression française à l'étranger (CEEEFE)<sup>1724</sup> :

En 1685, à la révocation de l'Edit de Nantes, de nombreux huguenots se réfugient à l'étranger. Des Eglises d'expression francophone naissent alors, en Allemagne, aux Etats-Unis, en Hollande, en Grande-Bretagne, etc. Des relations institutionnelles verront le jour, notamment dans l'environnement des Eglises réformées françaises. Viendra la colonisation, sous la troisième République, marquée par l'apparition et le développement de nouvelles communautés d'Eglises.

Une première association protestante française est constituée le 4 juillet 1903, intitulée « Association pour le maintien et le développement du Culte protestant dans les Colonies françaises et Pays de protectorat français ». Lorsqu'en 1963, dans le mouvement de la décolonisation, l'Eglise réformée de France limite ses compétences au seul territoire français, les anciennes colonies, ainsi que les départements d'outre-mer sous la compétence de la Commission générale des Eglises réformées de la France d'Outre-Mer, ainsi que les paroisses françaises à l'étranger, sont placées sous la responsabilité de la Fédération protestante de France. Celle-ci crée en 1964 la Commission des Eglises évangéliques d'expression française à l'étranger, la *Ceeefe*. Chaque année, leurs représentants se rassemblent autour de leur président<sup>1725</sup> chez les diaconesses de Reuilly en assemblée générale. Une récente réforme des statuts de ce groupement d'Eglises, en août 2009 sous la présidence d'Yves Gounelle, a transformé la « Commission » en une Communauté d'Eglises protestantes francophones dans le monde, membre associé à la Fédération protestante de France, dont font partie trente-cinq Eglises locales francophones dans seize pays<sup>1726</sup>.

---

<sup>1724</sup> Aujourd'hui : Communauté d'Eglises protestantes francophones.

<sup>1725</sup> Le pasteur Bernard Antérior, qui a succédé au pasteur Yves Gounelle, ancien directeur de l'Aumônerie militaire protestante, est l'actuel président de cette institution.

<sup>1726</sup> Source ; [www.eglises-protestantes-francophones.org](http://www.eglises-protestantes-francophones.org) ; Jean-François Zorn, « Les protestants français et la francophonie », in Sébastien Fath et Jean-Paul Willaime (dir.), *La nouvelle France protestante*, Genève, Labor et Fides, 2011, p.281. Cité dans *Regards protestants*, l'actualité vue par les médias protestants, Une communauté d'églises protestantes dans le monde, l'histoire de la CEEFE ou l'occasion de revenir sur plus d'un siècle d'expertise protestante francophone en réseau, un contenu proposé par Fil-info-francophonie, publié le 24/07/2015, auteur : Sébastien Fath.

3) La conférence des Eglises des Pays latins : Dans les archives du COE relatives à la FPF, se trouve une lettre<sup>1727</sup> signée A. Dominique Micheli, directeur du DRCO-Commission de reconstruction du COE pour le président M. Robert C. Mackie adressée à Marc Boegner et datée du 17 janvier 1950, à propos d'une réunion de délégués des pays latins (consultation) où l'on peut lire notamment au point 5 : *Examen de l'opportunité d'une conférence des Eglises des pays latins*. La dynamique désormais est lancée.

Une nouvelle lettre du 10 mars 1950 mentionne en effet que la conférence envisagée aura lieu du 25 au 29 septembre 1950, à Torre Pelice, sur le thème « Grandeur et misère des Eglises minoritaires », suite à la consultation qui s'est tenue avec des délégués des pays latins à Paris, le 1<sup>er</sup> février 1950.

Le professeur Gérard Deltheil, dans sa notice sur la Conférence des Eglises protestantes des pays latins d'Europe, rédigée à l'occasion des soixante ans de la CEPPLÉ<sup>1728</sup>, écrit que le souci de la solidarité entre Eglises à amener le COE nouvellement créé à se préoccuper de la situation précaire des protestants d'Italie et des entraves à la liberté religieuse dont souffrent les Eglises protestantes en Espagne et au Portugal.

L'assemblée générale de la CEPPLÉ qui se réunit à Leysin (Suisse) en octobre 1963 amène les Eglises membres à dire que leur situation minoritaire peut aider l'Eglise d'aujourd'hui à se comprendre comme minoritaire. L'économiste André Philip y interpelle les Eglises sur la question de l'immigration attirant leur attention sur le fait que « l'immigration des vingt prochaines années ne sera plus principalement intra-européenne, mais elle viendra d'Afrique » et leur demande de façon instantane de travailler sur ce thème.

La CEPPLÉ se réunit en septembre 1968 au Chambon-sur-Lignon. Le professeur H. d'Espine, de la faculté de théologie de Genève, y discerne quatre éléments caractéristiques de ces Eglises minoritaires (l'Évangélisation, la lutte pour la liberté religieuse, un ministère prophétique et une responsabilité à l'égard des régions extra-

---

<sup>1727</sup> Référence 42.0011/III : Marc Boegner 1939-1970.

<sup>1728</sup> Elle est référencée sous les intitulés suivants : Communion d'Eglises protestantes en Europe (CEPE), *Community of Protestant Churches in Europe* (CPCE), *Gemeinschaft Evangelischer Kirchen in Europa* (GEKE). Cf. : [www.cepple.eu](http://www.cepple.eu)

européennes). Pour être fidèle à cette vocation, il distingue trois exigences : un renouveau spirituel, un effort de solidarité et une quête résolue de l'unité.

Les activités de la CEPPLÉ se développent autour d'échanges catéchétiques, de formation théologique, et d'une réflexion coordonnée autour de la responsabilité des Eglises du Sud face à la migration<sup>1729</sup>.

#### B. Des liens avec les Eglises étrangères établies à Paris :

Le président J. Courvoisier, lors de la 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, dont le thème est « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine », mentionne que, outre l'admission d'Eglises pentecôtistes<sup>1730</sup>, « le Conseil, dans sa séance de septembre 1975, a accueilli comme membres correspondants 3 communautés pentecôtistes ayant demandé leur admission, (tandis que ...) d'autres membres, l'Eglise américaine du Quai d'Orsay et l'Eglise évangélique allemande de la rue Blanche avaient été, vous la savez, reçues auparavant avec le même statut de membre correspondant. Celui-ci ne comporte pas de représentation au Conseil, mais comme avec les deux paroisses étrangères de Paris, des dispositions de relations seront prises pour que ces nominations ne restent pas formelles. »<sup>1731</sup>

L'adhésion de l'Eglise luthérienne suédoise de Paris viendra compléter les deux premières<sup>1732</sup>.

#### C. Des relations extérieures dans des situations d'urgence :

Au-delà de relations institutionnelles, des situations d'urgence occupent la FPF. Certaines sont évoquées à Strasbourg en 1924 par Edouard Gruner dans le contexte de négation des Droits de l'Homme, de situations de guerre, ou de cataclysmes

---

<sup>1729</sup> En 2014, la CEPPLÉ s'est réunie à Malaga (Andalousie).

<sup>1730</sup> Il s'agit des communautés de Carhaix, Brest et Vannes. Leurs conducteurs, les pasteurs Yvon Charles, Michel Pelletier, Jean-Marc Thobois sont présents à cette AG. J. Courvoisier leur souhaite la bienvenue et leur exprime de nouveau sa joie de les voir rejoindre la FPF.

<sup>1731</sup> Rapport du président, XV<sup>e</sup> AG FPF, Paris, 1975, Centre protestant d'Etudes et de documentation, n° spécial – Février 1976, *Information- Evangélisation* n°6 – 1975, pp.8-14.

<sup>1732</sup> Des contacts ultérieurs permettront également d'accueillir au sein de la FPF et comme *membre associé* l'Association de l'Eglise protestante de langue japonaise de Paris (en probation en 2017).

naturels. Le fondateur de la FPF mentionne que : « Le Conseil a adressé, au cours des cinq années écoulées, des appels en faveur des enfants victimes de la guerre, des affamés de Russie et d'Orient, des Arméniens, des victimes du tremblement de terre au Japon. Chacun de ces appels a été entendu et a permis à la Fédération de faire parvenir des secours plus ou moins importants. »<sup>1733</sup>

Ces réalités tragiques ne cesseront de préoccuper les instances fédératives. Ainsi, La FPF se préoccupe-t-elle aussi de l'actualité et des conflits qui affectent les pays où se trouvent des Eglises partenaires. La guerre d'Espagne peut être citée ici à titre d'exemple. Nous en reproduisons ci-après le texte précis : « Le Conseil de la Fédération protestante de France s'est réuni le mardi 3 novembre 1936 sous la présidence du pasteur Marc Boegner. [...] M. le pasteur Boegner a fait connaître au Conseil des dernières informations qui lui sont parvenues sur la situation actuelle des protestants espagnols et sur les exécutions de plusieurs pasteurs. Il lui a communiqué en même temps les remerciements qu'il a reçus au sujet de l'Appel à la prière pour l'Espagne, en particulier du Cardinal Archevêque de Paris. »<sup>1734</sup> Le document se trouve dans les archives du Conseil œcuménique des Eglises.

Lors de cette même session du Conseil FPF, et relativement à la Conférence universelle des Eglises chrétiennes qui doit se tenir à Oxford en juillet 1937, une délégation constituée du président de la FPF, ainsi que de MM. les professeurs Monod et Will et du pasteur Conord reçoit mandat pour représenter les Eglises protestantes de France.

Cette attention portée par la FPF aux droits de l'homme fut une constante. Ce fait se vérifie aussi lors de l'AG FPF de Paris<sup>1735</sup> 1975 lorsque l'assemblée, sous la signature de son président Jean Courvoisier, écrit au Général Pinochet contre la répression, adresse un télégramme à ces partenaires au sujet de la guerre au Liban<sup>1736</sup> et interpelle le ministre des travaux publics à propos d'une route qui va couper le domaine du *Servizio Cristiano* de Tulio Vinai à Riesi en Sicile. Ce dernier point, qui pourrait paraître anecdotique, montre combien la solidarité protestante

---

<sup>1733</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1924, p. 98.

<sup>1734</sup> COE : réf. 42.0028 Fédération protestante de France, Fenn, 1924-1954.

<sup>1735</sup> Actes AG FPF Paris 1975, pp.155-157.

<sup>1736</sup> Nous renvoyons le lecteur au chapitre relatif aux guerres d'indépendances.



transalpine est une réalité effective : il s'agit d'un télégramme à l'adresse de M. le Ministre des travaux publics, Ministère des travaux publics, Rome, Italie. Ce télégramme attire l'attention du ministre sur le fait qu'une route en projet risque de partager le domaine des terrains et constructions du *Servizio Cristiano* animé par le Pasteur Tulio Vinai, à Riesi (Sicile) et demande une modification du tracé. Ce soutien à Tulio Vinai apparaît exemplaire<sup>1737</sup>.

Relativement à la situation au Chili et la répression exercée par le régime du Général Pinochet, l'AG FPF Paris 1975 adresse trois télégrammes signés par le président Jean Courvoisier : -le 1<sup>er</sup>, au *Consejo sinodal, Iglesia evangelica luterana de Chile* ; le 2<sup>e</sup>, au *Comité de Cooperación para la Paz en Chile*, et 3<sup>e</sup>, au Général Pinochet, abs M l'ambassadeur du Chili en France. Les deux premiers demandent le droit au retour au Chili de Helmut Frenz, évêque luthérien et président du Comité pour la paix, et exprime sa solidarité. Le 3<sup>ème</sup> reprend aussi cette revendication, mais est plus précis sur les Droits de l'Homme et contre les arrestations arbitraires de pasteurs, de médecins et de prêtres catholiques : « Depuis septembre 1973, la répression déclenchée par le gouvernement chilien contre tous ceux qui entendent défendre les droits fondamentaux de l'homme au Chili ne cesse de s'aggraver. Ces derniers mois, les Eglises et le Comité œcuménique de coopération pour la paix au Chili, ont été plus particulièrement visés. Suivent les noms et les situations de personnes injustement arrêtées, dont Mme Georgina Ocaranza Munoz, enceinte de 7 mois, secrétaire du comité pour la Paix au Chili, et détenue au camp de Tres Alamos, arrêtée le 10 septembre 1975 ; des pasteurs de l'Eglise évangélique presbytérienne Juan Polanco et Denis O'Shee, secrétaires du Comité pour la paix à Antofagasta arrêtés le 29 septembre 1975, libérés après de nombreuses protestations venant notamment des Eglises ; l'arrestation, début novembre 1975, des prêtres catholiques Gerald Whelam et Rafael Morotto, ainsi que du docteur Scheila Cassedy, tous trois détenus au secret. »<sup>1738</sup>

La situation en Russie, devenue Union soviétique de 1917 à 1991, préoccupa également la Fédération protestante. Pour mémoire, le président Gruner s'était rendu

---

<sup>1737</sup> Actes AG FPF Paris 1975, pp.156-157.

<sup>1738</sup> *Idem*, pp.155-156.

en Russie durant la première guerre mondiale. Il s'y trouva presque contemporain de la révolution russe de 1917. Nous renvoyons ici au chapitre biographique le concernant. La FPF, plus tard, eut à se prononcer, avant la Seconde Guerre mondiale, et dans l'environnement immédiat de celle-ci, sur les privations de libertés et autres vexations ou persécutions subies par les chrétiens en URSS<sup>1739</sup>. Il est à noter que le Conseil de la Fédération protestante de France, qui s'est réuni le mardi 3 novembre 1936 sous la présidence du pasteur Marc Boegner, entendit un exposé de M. Eccard sur l'attitude du communisme à l'égard de la foi chrétienne et son influence sur certains milieux protestants. Cet exposé fut suivi d'un long échange de vues dont le détail n'apparaît pas dans nos sources<sup>1740</sup>.

Cette question demeura pendante et prit de nouvelles proportions après le traité de Yalta et la division de l'Europe en zones d'influence. La pensée communiste imposa l'athéisme, et les rares responsables ecclésiastiques autorisés à se déplacer « à l'Ouest » étaient de fervents partisans du régime. Si les Mennonites étaient présents en Russie à l'initiative de l'impératrice Catherine II, le protestantisme français y avait peu de liens avec les milieux évangéliques, sauf dans les Pays baltes annexés où le luthéranisme était bien implanté. En outre, un théologien tchèque réputé, Josef Hromadka (1889-1969), théologien de la résurrection, paraissait être un partenaire sûr mais controversé. Il fut associé aux travaux du Conseil œcuménique des Eglises (COE). Son œuvre consistait notamment à lier foi chrétienne et socialisme. Jacques Maury évoquera « le voyage de deux semaines effectué en 1976 par J. Courvoisier, accompagné par les pasteurs André Thobois et Gérard Delteil, en URSS, à l'invitation de l'Eglise orthodoxe de Russie, mais qui a comporté aussi des rencontres avec les Eglises baptistes de ce pays.<sup>1741</sup> » Les chrétiens évangéliques, pour leur part, tentaient de maintenir des liens avec les communautés d'au-delà du rideau de fer. Ce fut le cas pour les communautés mennonites, et pour les Eglises baptistes,

---

<sup>1739</sup> Pour plus de précision, le lecteur pourra se reporter aux Actes des AG FPF 1929 et 1934. A l'Assemblée de Bordeaux 1934, p.198, Henri Monnier, président de la Commission des affaires extérieures, mentionne qu'en « 1930, à Bâle, notre Commission s'est préoccupée qu'il y eût des délégués de la Fédération pour travailler au rapprochement des œuvres de secours matériel et moral aux chrétiens opprimés de Russie ».

<sup>1740</sup> Le document se trouve dans les archives du COE : réf. 42.0028 Fédération protestante de France, Fenn, 1924-1954. (Box).

<sup>1741</sup> Rapport du président, §relations internationales, Actes AG FPF La Grande Motte 1979, p.6.

notamment. Des familles se risquèrent à transporter clandestinement des Bibles dans les pays de l'Est, par exemple en Roumanie.

En 1983, à La Rochelle, les délégués FPF votent un vœu de soutien aux Eglises persécutées, notamment en URSS. Ceci est un tournant dans l'expression du point de vue de la FPF, qui inclut sa protestation de soutien dans un ensemble de lieux de conflits et de persécutions d'Eglises. On peut lire en effet : « « l'AG de la FPF réunie à La Rochelle du 11 au 13 novembre 1983, s'associant au soutien apporté par l'AG du Conseil Œcuménique des Eglises de Vancouver à diverses Eglises persécutées dans le monde, notamment en Afrique du Sud, en Amérique Centrale et dans le Pacifique, exprime sa souffrance devant les vexations et persécutions infligées aux membres de plusieurs Eglises chrétiennes d'URSS. Elle adresse un salut fraternel à toutes ces Eglises et aux autres victimes de l'intolérance religieuse dans ce pays. Elle souhaite que tous ces croyants puissent vivre leur foi dans la justice et la liberté. Elle demande au Conseil de la FPF de transmettre ce vœu au Programme des Droits de l'Homme de la Conférence des Eglises Européennes pour que celui-ci le fasse parvenir aux Eglises concernées. »<sup>1742</sup>

Cette protestation peut apparaître bien tardive. C'est que la FPF n'entend pas avoir une opinion unilatérale. Elle est tentée plutôt de renvoyer dos-à-dos les dictatures de toutes sortes, de considérer par exemple que la fin de l'apartheid en Afrique du Sud est un combat majeur et qu'il ne peut être différé, quels que soient les drames vécus ailleurs sur la planète. Ceci, néanmoins, la fragilisera et la fera apparaître comme complaisante à l'égard du marxisme. L'époque est aux luttes de libérations qui s'adosent à l'ours soviétique et le monde humaniste vient de se liguier pour demander la fin de la guerre du Viêt-Nam. Simultanément, le monde de l'Est craque sous ses contradictions et les théologiens français sont rares à en discerner les enjeux.

Les relations Est-Ouest sont marquées par de fortes tensions. : il me semble très important de reproduire ici un extrait qui dit la perplexité du protestantisme français devant l'évolution du rapport de forces entre les blocs antagonistes. Il se trouve au cœur du rapport de Pierre Chrétien à l'Assemblée générale de La Rochelle. Le secrétaire général s'exprime ainsi : « Un secteur, dont l'approche n'est pas aisée, a

---

<sup>1742</sup> Vœu n°4 : A propos des Eglises persécutées, Actes AG FPF La Rochelle, p.117.

été certes abordé ; ce sont les relations Est-Ouest, qui restent toujours aussi problématiques, et dont on ne saisit pas les causes profondes de leur détérioration, malgré les efforts des Eglises dans le cadre de la Conférence des Eglises Européennes (K.E.K.) ou du Conseil Œcuménique des Eglises (C.O.E.)<sup>1743</sup>». Il semble que tout le monde se soit résolu à l'inscription durable de la guerre froide dans le paysage international et son corollaire, l'équilibre de la terreur entre les deux blocs. Au moment où les Eglises soutenaient activement les dynamiques pacifistes, qui pouvait prédire à cette époque l'effondrement du bloc de l'Est ?

#### D. Les Amitiés protestantes françaises à l'étranger :

Le protestantisme français, du fait des persécutions dont il fut l'objet, essaima à l'étranger, notamment en Allemagne, en Hollande et en Angleterre. Les liens avec les descendants de Huguenots restent vivants. Ces liens furent réactivés dans le contexte du premier conflit mondial. Comme nous l'avons évoqué dans le chapitre sur la FPF et la Première Guerre mondiale, le *Comité protestant de propagande française à l'étranger* exista de facto depuis 1915. C'est pourtant sous le nom de *Comité protestant des amitiés françaises à l'étranger* qu'il fut officiellement déclaré le 7 juillet 1931. Une nouvelle dénomination fut retenue à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 12 mars 2016, celle de *Amitiés huguenotes internationales*<sup>1744</sup>.

Le Comité protestant figure notamment parmi les sociétés invitées lors des Assemblées générales, comme c'est le cas à Lyon (1919), Strasbourg (1924), Marseille (1929), et Bordeaux (1934) où il est représenté par Paul Fuzier, président et par le pasteur André Monod, secrétaire général. Lors de ces différentes assemblées, Paul Fuzier a montré « comment se pose la question des rapports avec les Eglises du Refuge français qui ont des droits sur nous et envers qui nous avons des devoirs.<sup>1745</sup> » Un vœu le soulignera lors de l'AG FPF de Lyon 1919. Cependant, le Comité a son autonomie. Et les relations avec l'institution fédérative sont

---

<sup>1743</sup>Pierre Chrétien, Rapport de gestion, Actes XVIIe AG FPF La Rochelle, 11-123 novembre 1983, in §2.1.2. La FPF, un lieu de vigilance, de réflexion et d'action socio-politique, p.35.

<sup>1744</sup> Cf : Denis Carbonnier, Le mot du président, *La lettre des Amitiés huguenotes internationales*, n°57, juillet 2016.

<sup>1745</sup> Rapport de P. Fuzier, Actes AG FPF Bordeaux 1934, pp.141-149.

complexes. A Marseille, en 1929, le Comité soumet à l'AG une motion demandant pour ces Eglises une représentation permanente au Conseil de la Fédération protestante de France, ce qui fut reçu fraîchement. Le Comité se constitua en association avec pour but de « faire connaître et aimer la France dans les milieux protestants du monde entier, et de soutenir les œuvres françaises qui se rattachent aux Eglises fondées par les protestants français hors de France.<sup>1746</sup> » Un règlement intérieur était prévu par les statuts. Ce projet de règlement fut présenté au Conseil de la Fédération, puis étudié par une commission mixte dont firent partie les deux présidents, Marc Boegner et Paul Fuzier. Ce règlement fut adopté en assemblée générale du CPAFE le 2 mai 1932 et approuvé le lendemain en séance du Conseil FPF. Toutefois, la demande de participation au Conseil FPF resta lettre morte. Le Conseil FPF, comme le rapporte lui-même Paul Fuzier, « ne trouvant pas qu'il lui fût possible d'accepter l'affiliation d'Eglises françaises à l'étranger, ni d'attribuer à celles-ci, collectivement, un délégué qui fut membre du Conseil, le Comité offrit d'être lui-même, d'accord avec la Fédération, l'organe de liaison avec ces Eglises <sup>1747</sup> ». Le conseiller d'Etat passe en revue l'activité du Comité et de ses délégués. Il mentionne la Grande-Bretagne et l'Eglise de Soho Square visitée par André Monod (1930), Ch. Merle D'Aubigné (1933) et M. Boegner (1934), les Pays-Bas et les visites d'A. Monod à Amsterdam, Haarlem, La Haye et Bréda, l'Allemagne et les visites à Berlin de 1930 à 1934 des professeur Viénot et Clavier, et des pasteurs L. Vienney, J. Rambaud et M. Boegner, de Suisse, d'Italie où les synodes des Eglises vaudoises ont reçu successivement plusieurs délégués du protestantisme français dont L. Appia, Benjamin Bertrand et M. Boegner. L'activité du Comité a permis aussi de visiter les Pays scandinaves (Danemark, Suède et Norvège). Dans ce dernier pays, une bourse d'études théologiques fut offerte au jeune pasteur de l'Eglise luthérienne de Paris, Louis Vienney. L'activité développée en Europe mena le Comité à approfondir des liens avec le protestantisme hongrois, par le truchement des visites des pasteurs Seigneur et Clavier, et avec le protestantisme tchèque dont les Eglises accueillirent le pasteur Pierre Tourelle qui, ayant poursuivi à Prague ses études de théologie, parlait bien la langue et fit une tournée de conférences.

---

<sup>1746</sup> Statuts CPAFE 1931.

<sup>1747</sup> Rapport de Paul Fuzier, Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.142.

L'association, dont le siège social est à la Maison du Protestantisme, fut amenée à développer également des relations avec le continent américain, aux Etats-Unis<sup>1748</sup> et au Canada<sup>1749</sup>, ainsi qu'en Amérique du Sud. Au nom du comité, M. et Mme André Siegfried visitèrent le Chili, l'Uruguay et l'Argentine où séjourna également le pasteur J. Schorer, de Genève, tandis que le pasteur J. Laroche se rendait au Brésil (Rio de Janeiro) à l'occasion du Congrès universel des Ecoles du Dimanche. L'Afrique ne fut pas absente puisque le centenaire de la mission protestante française au Lesotho donna l'occasion au CPAFE (Comité Protestant des Amitiés françaises à l'Etranger), représenté par le pasteur F. Christol de Londres, de se rendre en Afrique australe en 1932.

La mémoire des huguenots reste vivante encore aujourd'hui à travers plusieurs sociétés ou associations, dont *National Huguenot Society of America*, *Huguenot Society of South Carolina*, *Huguenot Heritage* (Historic Huguenot Street of New Paltz -Etat de New-York), *Huguenot Society of Great Britain and Ireland*, Société d'histoire du protestantisme franco-québécois (SHPFQ), *French Huguenot Church of London Charitable trust*, *Huguenot Museum* (Rochester, Kent), *Huguenot Society of Australia*, *Deutsche Hugenotten-Gesellschaft*, etc. Nous pourrions évoquer aussi les lieux de mémoire tel le Mémorial aux huguenots de Franschoeck (province du Cap en Afrique du Sud, commune de Stellenbosch) inauguré en 1948.

E. Un département :

Il convient d'introduire ce paragraphe en s'arrêtant préalablement sur le travail de la *Commission des affaires internationales* qui aborde plusieurs thématiques traitées dans le chapitre « Enjeux, défis et prises de position de la FPF ». Cette commission dite *d'études* est présidée par André Philip (1902-1970). Si un bref compte-rendu de l'activité de cette commission figure, sous la plume d'André Appel, dans les Actes de

---

<sup>1748</sup> Le Dr Charles S. Mac Farland fut l'hôte du Comité en 1931 et 1933. Le pasteur Florian Vurpillot, fondateur d'une nouvelle Eglise française à Washington représenta le Comité au centenaire de Georges Washington en 1932. Le professeur Victor Monod fit une série de conférences d'avril à mai 1934 et visita les Eglises françaises de New-York et Chicago.

<sup>1749</sup> A l'occasion du quatre-centième anniversaire de la prise de possession du Canada par Jacques Cartier, au nom du roi de France en 1534, le Comité et la Fédération protestante de France furent conjointement représentés par M. Léonce Vieljeux, Maire de La Rochelle et M. Herman Du Pasquier, président de la Chambre de Commerce du Havre. Il leur fut remis des messages pour les coreligionnaires de langue française au Canada.

l'AG FPF d'Aix-en-Provence 1963<sup>1750</sup>, il me paraît utile de citer Henri Burgelin intervenant en tant que secrétaire de cette commission à l'AG FPF de Colmar 1966. Si Henri Burgelin estime, avec une trop grande modestie à notre sens, que la commission se réunit *quand les nécessités de la situation l'imposent*, il sait être fort précis quant à l'objet de la commission qu'il définit comme étant : - a) un organe de consultation pour le Conseil FPF ; - b) un organe d'action qui prend des positions publiques lorsque la FPF ne veut ou ne peut s'engager en tant que telle, ou lorsqu'il y a urgence. - c) un organe de correspondance et de coordination entre la FPF et la Commission des Eglises sur les Affaires internationales du Conseil œcuménique des Eglises qui est son répondant et dont elle est membre. A cet effet, ajoute H. Burgelin, « la commission FPF a saisi cette commission (C.C.I.A./COE) sur le massacre de chrétiens au Burundi et au Soudan, et elle-même a été interpellée par le COE à propos de la politique française dans les organisations spécialisées des nations Unies sur la question du contrôle des naissances, et à propos de l'application par la France du blocus de la Rhodésie <sup>1751</sup> ». Le secrétaire de la commission évoque encore plusieurs points complémentaires qui précisent la compétence de la commission et complètent la liste précédente: d) elle est un organe d'échange entre les Eglises sur des questions internationales très diverses<sup>1752</sup> ; e) elle s'efforce de diffuser dans le protestantisme français les conclusions des colloques qui sont organisés en son nom ; f) elle entretient une correspondance avec diverses Eglises sur des questions de politique internationale<sup>1753</sup> ; g) elle est appelée à intervenir sur les questions relatives à la construction européenne.

Henri Burgelin interroge enfin l'assemblée sur deux points, d'une part sur la responsabilité des Eglises à l'égard des pays sous-développés et en particulier le

---

<sup>1750</sup> Nous y apprenons qu'après le retrait du pasteur Conord, c'est le professeur André Philip qui a bien voulu se charger de cette commission. Elle a étudié l'appel de New Dehli adressé à tous les gouvernements, des rapports détaillés sur : « Equilibre de la peur et généralisation de la bombe », « Notre responsabilité en face du tiers-Monde », « Ordre international et désarmement, » etc. A. Appel mentionne aussi, mais sans préciser, l'examen de l'appel que le Synode extraordinaire de la 3ème région ERF a transmis à la FPF. In Actes AG FPF Aix-en-Provence, p.48 et 49.

<sup>1751</sup> Actes AG FPF Colmar 1966, p.134.

<sup>1752</sup> *Ibidem*. H. Burgelin rapporte les rencontres avec la commission des affaires internationales du Conseil britannique des Eglises sur les armes atomiques (1964) et sur la responsabilité des chrétiens à l'égard du Tiers-monde.

<sup>1753</sup> Elle a été interpellée notamment par le Synode de Mélanésie sur les essais atomiques français (1966), par les Eglises Allemandes sur certains aspects du marché commun agricole (1965), par les Eglises anglaises sur l'Afrique du Sud (1965). Elle a écrit à la commission des affaires internationales du Conseil Américain des Eglises sur le Viêt-Nam (1965), etc.

problème de la sélection, de la formation, de la préparation, de l'encadrement et de la mission des coopérants ; et d'autre part, au regard des relations étroites de la France avec les Etats-Unis et avec les pays de l'Europe occidentale, la justification d'une politique nationale *dans la situation actuelle*<sup>1754</sup>. La FPF, à travers cette commission, se demande donc si la France a les moyens d'une politique étrangère indépendante à l'heure même où le Gaullisme rencontre ses plus grands succès...

En matière de relations internationales, cette commission, qui évolua en Commission Sociale, économique et internationale (CSEI) à partir de janvier 1974, trouva logiquement sa place aux côtés du Département qui venait d'être créé. Si le Département se consacra aux relations institutionnelles, la CSEI aborda davantage des questions thématiques et sociétales, suscitant d'intéressants débats d'où le champ politique n'était pas absent<sup>1755</sup>.

Lors de l'AG d'Aix-en-Provence 1963, sept groupes de travail avaient en effet été constitués, préfigurant la création de sept Départements. Ceci répondait au vœu de l'AG FPF de Montbéliard 1960.

---

<sup>1754</sup> H. Burgelin, rapport de la Commission des relations internationales, Actes AG FPF Colmar 1966, p.13.

<sup>1755</sup> Comme le rapporte également Madeleine Barot, la CSEI se comprenait comme groupe de réflexion du Conseil, « lieu de vigilance et chambre de réflexion pour les questions posées aux Eglises et aux IOM par l'actualité sociale, économique et internationale. Elle est l'héritière de l'ancienne commission des affaires internationales (qui ne s'était plus réunie depuis la mort d'André Philip. Elle est composée de 16 membres, huit responsables d'Eglises ou d'IOM, huit laïcs spécialistes des questions traitées. Elle se réunit une fois par mois de 18h30 à 22h30. Son budget de fonctionnement est assuré par la Fédération. Trois sous-groupes travaillent sous son autorité : - le Groupe sur le commerce des armes et la course aux armements qui est également sous l'autorité de la commission Justice et paix avec des membres des deux commissions. - Le groupe contre le racisme, purement protestant mais qui travaille en étroite liaison avec la Commission Justice et Paix. - Le groupe sur le pacifique qui dépend également de la commission Justice et Paix avec des membres catholiques et protestants. » Madeleine Barot ajoute (p.82) : « Des membres de la CSEI la représentent aux groupes de travail mis sur pied par la Commission Justice et Paix l'un sur l'Algérie, l'autre sur l'Amérique latine. » Madeleine Barot mentionne ensuite les thèmes « ayant abouti à des prises de positions exprimées dans une démarche officielle, un document, la grande presse ou la presse religieuse. » Ces thèmes portent sur : a) l'énergie nucléaire ; b) le commerce des armes et la course aux armements ; c) pollution et gaspillage ; d) l'Europe ; e) les Droits de l'Homme ; (p.84 f) l'Apartheid en Afrique du Sud (via le Groupe contre le Racisme) ; g) les aspirations aux indépendances aux Nouvelles-Hébrides et en Nouvelle-Calédonie, et les expériences atomiques françaises dans le pacifique. Extrait du rapport de M. Barot sur la CSEI, in Actes XVIe AG FPF La grande Motte, 16-18 mars 1979, p.82-85. A noter que certains textes proposés par la CSEI ont été endossés par le Conseil de la FPF et votés par lui, et que d'autres ont été publiés sous le seul nom de la CSEI.



Nous traitons ici de la constitution du Département des *Relations extérieures* à partir de 1963, puis de ses évolutions. Cette création s'adossa au travail de la commission correspondante, dans le contexte de cette Assemblée générale<sup>1756</sup>. Le rapport rend compte du climat qui a présidé à la réflexion du groupe de travail et mentionne de façon lyrique que « le ciel s'est dégagé sous les grands vents venus du Sud et de l'Est ». Ceci rend compte de l'émergence des Eglises du Tiers-Monde, selon l'expression de l'époque, et de l'influence des impulsions et des contradictions des idéologies progressistes, d'autre part.

Le rapport est en outre complété par un message du groupe de travail ad-hoc. Celui-ci affirme que « notre service du monde exige pour leur commun témoignage, une coordination de l'action et des relations extérieures de nos Eglises, sociétés de missions, services et mouvements. [...] Qu'aucune de nos communautés ne vit pour soi-même, [...] et que c'est] dans la communion de l'Eglise universelle, dans un dialogue constant avec les autres Eglises, celles de l'Est confrontées à une politisation radicale, et celles de l'Ouest, aux prises avec une civilisation de l'abondance et de l'égoïsme individuel, que nous œuvrons ensemble au service de l'humanité qui recherche anxieusement ses raisons de vivre et son unité. »<sup>1757</sup>

Il est proposé en conclusion ou en annexe au rapport un « Projet de Statuts du Département des relations extérieures »<sup>1758</sup>.

Concentrées jusqu'alors essentiellement entre les mains du président de la FPF, en lien avec la commission des affaires internationales, les liens et contacts avec l'étranger nécessitent de nouveaux moyens et une prise en charge rénovée. Un Département est donc constitué à Aix-en-Provence en 1963, dont l'objectif premier est de coordonner les relations extérieures du protestantisme français. Dans le chapitre premier de son rapport intitulé *Le fonctionnement du Département*, le président Maury écrit que « Pour accomplir sa tâche, le département disposait selon ses statuts, de deux instruments essentiels : le Comité directeur et l'Assemblée

---

<sup>1756</sup> Rapport du secrétaire général, Actes AG Aix-en-Provence 1963, « Une Eglise pour le monde », pp.92-96.

<sup>1757</sup> Actes AG FPF Aix-en-Provence 1963, p.93 et 94.

<sup>1758</sup> Le texte figure dans les Actes de l'AG FPF Aix-en-Provence 1963, pp.94-95.

plénière.<sup>1759</sup> » L'Assemblée plénière, dit J. Maury, ne s'est réunie que deux fois depuis Aix. Il donne en outre la composition quadripartite du Comité directeur : a) les Eglises représentées par leurs présidents ; b) les Sociétés des missions, avec M. Bonzon pour la SMEP Société des missions évangéliques de Paris, P. Chrétien pour les Missions luthériennes, et R. Brecheisen pour l'Action chrétienne en Orient ; c) M. Bonnal représente Amitiés Tiers-Monde et la CEEFE ; d) MM. Courvoisier et Maury y sont délégués par le Conseil de la FPF.

Dans son rapport, J. Maury précise<sup>1760</sup> que le Comité directeur dispose d'un Bureau composé de M. J. Courvoisier, président, R. Blanc, vice-président, et J. Maury, secrétaire. A noter qu'il n'y a pas de représentants du monde évangélique. Le Département est subdivisé en trois sections : Europe<sup>1761</sup>, Afrique<sup>1762</sup> et Amérique latine<sup>1763</sup>.

Les relations avec le COE sont abordées, sans donner d'éléments nouveaux. A peine créé, le Département est déjà au cœur d'interrogations sur son statut et son avenir, sur sa place dans la structure fédérative. Devrait-il s'en tenir, selon la lettre de ses statuts, à sa fonction coordinatrice, ou se transformer peu-à-peu en un véritable « service des relations extérieures » ? La FPF ne sait que faire des appels multiples auxquels que le Département doit répondre. Elle pressent déjà la nécessité d'associer plus de laïcs au développement de ces relations internationales, les estimant trop cléricales, et fait un constat de carence du Département quant à l'animation des communautés locales.

---

<sup>1759</sup> Actes AG FPF, Colmar, 1966, p.113.

<sup>1760</sup> *Idem*, p.115.

<sup>1761</sup> L'Europe avec la Conférence des Eglises Européennes (KEK), le Centre œcuménique de Bruxelles, la Conférence des églises protestantes des pays latins (CEPLE), la Conférence chrétienne pour la paix. J. Maury développe ensuite le point des relations avec l'Allemagne, et avec la Grande-Bretagne.

<sup>1762</sup> L'Afrique avec pour grands axes : l'action missionnaire et la coopération, l'action apostolique commune et l'avenir de la Société des Missions évangéliques de Paris, ainsi que les terres d'Islam.

<sup>1763</sup> L'Amérique latine : les relations sont embryonnaires, souvent bilatérales. Le rapport évoque « un début de réalisation ». Jacques Maury mentionne que le département a décidé, étant donné que les relations sont en nombre insuffisant, trop unilatérales, d'envoyer en Argentine un étudiant en théologie français, qui y poursuivra ses études. Il évoque, vis-à-vis de ce continent, une responsabilité internationale et pose la question des moyens d'action. Cf. : AG FPF Colmar 1966, pp.125-126.

F. De la mission aux relations internationales, le mandat confié au DEFAP :

C'est en 1971 qu'est créé le DEFAP, Département évangélique français d'action apostolique, qui succède à la Société des missions évangéliques de Paris<sup>1764</sup> (SMEP). La FPF choisit de lui transférer les relations internationales la concernant. Ce transfert fut effectif jusqu'en 1978, puis de nouveau à partir de 1985.

On peut légitimement s'interroger sur ce qui justifia cette décision de transférer au DEFAP une partie des compétences de la FPF. La FPF ne pouvait-elle faire face à ses engagements, était-ce un recentrage ecclésial, ou cela résultait-il de la volonté de donner à la structure naissante les moyens de son rayonnement ? Toujours est-il que la FPF se défaussait d'une partie significative de ses prérogatives et risquait désormais de ne plus gérer que des problématiques internes et structurelles. Madeleine Barot, à l'AG FPF de La Grande Motte en 1979, relate cet événement<sup>1765</sup>, le maintien du Bureau élargi (CSEI), la création d'un groupe ad hoc en mai 1975, et enfin la reconstitution d'un département des relations extérieures en mai 1978, sous la forme suivante : « A la création du DEFAP en 1971, il fut décidé que les attributions principales du Département des relations extérieures lui seraient transférées, d'où son sous-titre *Service protestant de missions et de relations internationales*. L'ancien Bureau élargi du Département était maintenu comme lieu de vigilance et chambre de réflexion pour les questions posées aux Eglises et IOM<sup>1766</sup> par l'actualité sociale, économique et internationale, et la Commission des affaires internationales était remplacée par ce Bureau élargi qui prit le nom de "Commission Sociale, Economique et internationale" (CSEI), dépendant directement du Conseil de la Fédération. » Madeleine Barot précise ensuite son propos :

« En fait, il est apparu que le DEFAP assure actuellement dans certains cas des relations avec des Eglises autres que d'outre-mer, par exemple, pour l'échange de personnel, mais ne peut prendre la responsabilité de n'importe quel genre de relations où sont impliquées des Eglises de France.

---

<sup>1764</sup> Le DEFAP a été créé par cinq Eglises protestantes françaises : l'Eglise réformée de France (ERF), l'Eglise évangélique luthérienne de France (EELF), L'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine (ERAL), l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (ECAAL) et l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques indépendantes (UNEREI), afin de mettre en œuvre l'action missionnaire des Eglises de France et de collaborer avec les autres Eglises de la *Cevaa* (Communauté évangélique d'action apostolique) qui regroupent trente-six Eglises situées en Afrique, en Amérique latine, dans l'Océan indien et dans le Pacifique. Aujourd'hui, Service protestant de mission DEFAP.

<sup>1765</sup> Groupe 5 : Relations extérieures, Actes XVIe AG FPF, La Grande Motte, 16-18 mars 1979, p.74ss.

<sup>1766</sup> Institutions, Œuvres et Mouvements rattachés à la Fédération protestante de France.

« Il est apparu aussi que le travail de réflexion de l'ancien bureau élargi devenu CSEI nécessitait la compétence d'experts laïcs, mais que ceux-ci étaient peu intéressés par les relations à caractère ecclésiastique ou les relations spécialisées que doivent développer les mouvements.

« Pour décharger la CSEI, un groupe *ad hoc* fut donc créé en mai 1975 comprenant les présidents des Eglises membres de la Fédération, le DEFAP, la CIMADE et le COJE (Conseil œcuménique de la jeunesse en Europe). De mai 1975 à janvier 1978, ce groupe s'est réuni dix fois. Mais, n'ayant aucune existence statutaire, il ne pouvait qu'être un lieu d'information, d'évaluation et de ventilation d'éventuelles demandes. »<sup>1767</sup>

Les IOM souhaitaient la restauration d'un Département qui soit un lieu de concertation et de possibles actions communes.

« C'est en février 1978 que le Conseil de la Fédération décida la recréation d'un Département des Relations Extérieures (doté d'un règlement intérieur, et précisant que le département pourra constituer des sections de travail compétentes pour une région géographique ou une question déterminée). » Les sous-groupes géographiques concernèrent la RDA, comité constitué à la demande de la Fédération des Eglises évangéliques de RDA, puis l'Afrique australe et le Pacifique.

« En mai 1978 se tenait l'Assemblée constitutive du Département. En septembre 1978 avait lieu son premier Comité directeur qui mit en place un bureau de trois membres : M. André Appel, président, Melle Madeleine Barot, secrétaire, M. Pierre Chrétien. »<sup>1768</sup>

Il ne s'écoula que quelques années avant que la pertinence de cette structure ne soit questionnée, les ressources humaines du Protestantisme n'étant pas infinies. Sur ce sujet, ne retrouvait-on pas au DEFAP, à peu de choses près, les mêmes personnes qu'à la FPF ? C'est ce que pensait aussi le nouveau président élu de la Fédération, le pasteur Jacques Maury. Par ailleurs, le DEFAP se faisait fort de rappeler, lorsque l'occasion se présentait, l'importance de son réseau et sa vocation naturelle à représenter le protestantisme à l'extérieur du territoire national. Cette expertise, que chacun s'accordait à reconnaître, donna lieu à de nouvelles initiatives. Il valait sans

---

<sup>1767</sup> Rapport du Département des Relations Extérieures (DRE), le texte est signé de Madeleine Barot. Il commence par un rappel historique, Actes AG FPF La Grande Motte, 1979, p.75ss.

<sup>1768</sup> *Idem*. Actes AG FPF La Grande Motte, 1979, p.77.

doute mieux mutualiser les moyens et clarifier les relations entre les deux institutions que de s'épuiser dans une inutile concurrence.

Prenant le relais de Madeleine Barot, Frédéric Trautmann entretient à son tour les délégués, cette fois lors de l'AGF FPF de Strasbourg en 1987, de « la FPF comme lieu de relations internationales ». En premier lieu, il constate « qu'aujourd'hui la conviction est largement partagée qu'il n'est plus possible d'établir une distinction de nature entre relations missionnaires et relations inter-ecclésiastiques puisqu'elles s'inscrivent toutes les deux dans la mission de l'Eglise universelle. » En second lieu, il annonce qu'une nouvelle étape est en train de s'ouvrir et que « pour cette raison et aussi pour une meilleure économie des forces qu'en 1985, et pour une période expérimentale de trois ans, la Fédération protestante a confié au DEFAP le soin de reprendre l'essentiel des relations extérieures assumées jusque-là par le DRE. »<sup>1769</sup>

Le rapport s'achève par l'adjonction du texte de la Convention entre la FPF et le DEFAP, convention adoptée par le Conseil du DEFAP des 8-9 décembre 1984 et par le Conseil de la FPF des 2-3 février 1985. Le texte prévoit que « la FPF confie au DEFAP le soin de reprendre l'essentiel des activités exercées par le DRE (Département des Relations extérieures). Il est stipulé « que la présente Convention est établie pour une durée expérimentale de trois ans à l'issue de laquelle une évaluation sera faite par les deux signataires afin de procéder, si l'expérience est concluante, aux adaptations nécessaires. »<sup>1770</sup> Les leçons avaient été tirées de l'expérience initiale. Comme nous le voyons ici, c'est donc la deuxième fois que la FPF confie au DEFAP cette tâche dont il s'acquittera avec une forme d'évidence.

## G. Des Continents et des Hommes :

C'est une vraie carte du monde que nous dessinerons ici. La FPF, qui fait l'objet de notre étude, représente en France alors moins d'un million de personnes, autant dire qu'elle est la porte-parole d'une petite minorité de citoyens. Mais elle a conscience

---

<sup>1769</sup> Cf. : 8.1. Département des relations extérieures 1985-1987, p.148, Rapport de gestion, Deuxième partie, *in* Actes XVIIIe AG FPF Strasbourg 1987. Le rapport est signé Frédéric Trautmann, pp.147-154.

<sup>1770</sup> *Idem*, pp.150-151.

de jouer un rôle significatif sur la scène internationale. Elle représente ce protestantisme français qui est à la charnière entre Nord et Sud de l'Europe, entre pays à majorité protestante et pays à majorité catholique. Elle se sent porteuse d'une tradition protestante singulière, et, de par son histoire, responsable de maintenir vivant l'héritage huguenot. Et si elle revendique la culture française des Lumières et la république des Droits de l'Homme, elle n'en prétend pas moins affirmer son indépendance à l'égard des pouvoirs, quels qu'ils soient. A quiconque serait tenté de faire des compromis, elle brandit alors fièrement la Bible comme argument décisif. Il y a donc dans ce petit protestantisme français un étrange mélange de fragilité et de fierté, de modestie et de grandeur, d'humilité et de prétention. Et ceci ne saurait échapper à ses partenaires qui parfois s'en plaignent et souvent s'en amusent.

#### 1) En Europe :

- Grande-Bretagne :

Dans le rapport de gestion 1963-1966 pour la XIIe AG FPF de Colmar 1966, Jacques Maury alors secrétaire du département des relations extérieures de la FPF écrit : « La Manche demeure profonde. Notre protestantisme français, aux forces qui ne sont pas illimitées, ne peut être présent partout. Il n'en est pas moins regrettable que nos rencontres avec nos frères anglais demeurent si rares. Seule, semble-t-il, la Commission des Affaires internationales se maintient en relation étroite avec son homologue du *British Council of Churches*. C'est ainsi qu'a eu lieu, il y a bientôt un an, à Bièvres, une importante consultation sur « l'aide au Tiers-Monde et l'organisation du commerce international <sup>1771</sup> ». Devenu président de la FPF, Jacques Maury participera avec Madeleine Barot à l'Assemblée générale du Conseil britannique des Eglises, en novembre 1979<sup>1772</sup> comme il le mentionne dans les Actes de l'AG FPF La Grande Motte 1979,

En fait les contacts sont anciens. Nous rappelons ici les liens qui unissaient Marc Boegner et la Grande-Bretagne, et la présence, à l'automne 1944, du président de la

---

<sup>1771</sup> Jacques Maury, rapport du Département des relations extérieures, in Rapport de gestion 1963-1966 pour la XIIe AG FPF de Colmar 1966, p.119.

<sup>1772</sup> Rapport du président, Actes AG FPF La Grande Motte 1979, p.6.

FPF à l'enterrement de l'archevêque anglican William Tempel, président du COE en formation. Celui-ci était décédé le 26 octobre 1944.

Le conseiller d'Etat Paul Fuzier, président du Comité protestant des Amitiés françaises à l'étranger, mentionne quant à lui sa présence en 1930 à l'AG annuelle des Eglises libres d'Angleterre qui s'est tenue à Nottingham, et la visite d'André Monod auprès de l'Eglise française de Soho Square la même année. Cette visite à l'Eglise française de Soho Square sera complétée par celles des pasteurs Charles Merle D'Aubigné en 1933 et de Marc Boegner l'année suivante. Il mentionne aussi la présence du pasteur Jacques Pannier en Irlande en 1933.

- Pays-Bas :

Il convient de souligner la présence d'André Monod, secrétaire général du Comité des Amitiés protestantes françaises à l'Etranger en 1931, à Amsterdam au Congrès de la presse protestante, puis en 1933 à Delft, La Haye et Leyde. Ainsi que sa participation à Amsterdam au Congrès international calviniste réuni en octobre 1934 et sa visite de l'Eglise française de Rotterdam. Le président Marc Boegner visitera, pour sa part, les Eglises wallonnes de La Haye et de Haarlem en 1934. Mais un homme marquera ces relations de son empreinte, c'est le pasteur et théologien réformé hollandais Willem Visser't Hooft<sup>1773</sup> qui interviendra, à de multiples reprises, lors des AG de la Fédération protestante de France. Né à Haarlem (Pays-Bas), ce sera l'un des principaux artisans du rayonnement du Conseil œcuménique des Eglises.

- Allemagne :

En ce qui concerne le protestantisme fédératif, nous distinguons plusieurs périodes : en premier lieu, celle de la Première Guerre mondiale, la difficile distanciation des protestants français d'avec l'Allemagne, pour les raisons que nous avons explicitées dans notre chapitre sur « la FPF et la Première Guerre mondiale ».

---

<sup>1773</sup> W. Visser't Hooft (Haarlem 1900 – Genève 1985).

En second lieu, la période de la reconstruction et de l'entre-deux guerres. Sur ce point, Paul Fuzier rapporte<sup>1774</sup> notamment l'action de l'Union protestante chrétienne fondée en 1920 par M. Rambaud et la tenue de différentes conférences, dont l'objet est de faciliter les relations entre protestants de France et d'Allemagne, ainsi que des relations académiques entre universités. Il est à noter aussi que l'Eglise française de Berlin a successivement reçu, de 1930 à 1934, les visites des professeurs Henri Clavier et John Viénot, et des pasteurs Louis Vienney, Jules Rambaud, Marc Boegner et A. Monod. Paul Fuzier ajoute avec satisfaction que les services religieux en langue française, aux grandes fêtes de l'année, sont également rétablis à Berlin.<sup>1775</sup>

En troisième lieu, la montée du nazisme et le conflit entre les *Deutsche Christen* et l'Eglise confessante que nous évoquons dans le chapitre sur « la FPF et la seconde guerre mondiale ». Nous y avons mentionné, au moment de la reconstruction, le rôle important joué par les équipes de la Cimade sur le terrain de la réconciliation.

Et enfin, la période moderne marquée par la naissance en 1945/1948 de l'EKD (*Evangelische Kirche in Deutschland*) dont le siège est à Hanovre<sup>1776</sup>, et la recherche de liens nouveaux dans le contexte de la construction européenne. La FPF accueillera, à son assemblée de Strasbourg 1948, le Dr. Stempel, en qualité de délégué de la chancellerie des Eglises évangéliques allemandes (EKD), qui représentait l'évêque Wurm, président de la Fédération de ces Eglises. En répondant à l'orateur, l'Inspecteur luthérien Poincenot insista sur le fait que c'était la première fois dans l'histoire de la Fédération Protestante qu'un délégué de cette jeune Fédération assistait à une Assemblée du protestantisme français.

Nous ne développerons ici que cette dernière période, et nous noterons que ce sont les responsables des Eglises luthériennes et réformées alsaciennes qui porteront, plus que d'autres au sein de la FPF, le souci des relations avec leurs homologues allemands. A ceci deux raisons, la connaissance de la langue et la proximité géographique. La jeunesse constituera également un lien majeur dans ce processus de réconciliation, dans le domaine ecclésial comme dans le contexte de la mise

---

<sup>1774</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.144ss.

<sup>1775</sup> *Idem*, p.146.

<sup>1776</sup> L'organisation de l'EKD et sa structure fédérale datent de 1948.



œuvre d'activités communes dans le cadre de l'Office franco-allemand de la Jeunesse (OFAJ). Le monde réformé français au sein de la FPF, moins bien préparé, se montrera plus maladroit.

Ainsi, à l'AG FPF de Colmar 1966, le secrétaire du département des relations extérieures, le pasteur Jacques Maury écrit : « Nos relations avec l'Allemagne traversent une période de recherche. Les Eglises d'Alsace sont certes en contact constant avec certaines églises allemandes, en particulier dans le cadre de la Conférence des églises riveraines du Rhin, des relations épisodiques ont lieu ici et là. Il reste cependant deux problèmes en suspens qui occupent périodiquement le département : a) l'ancien « Conseil fraternel franco-allemand », né à la fin de la dernière guerre s'est dissous depuis quelques années, et malgré les efforts de quelques-uns de part et d'autre du Rhin, il n'a pas encore été possible de lui donner une succession qui permette la poursuite de contacts sur le plan de la recherche théologique et ecclésiale, qui ont été en leur temps particulièrement bénéfiques. b) les responsables du *Kirchentag* nous demandent constamment de prendre davantage au sérieux la participation française aux grandes assemblées du protestantisme allemand, mais, depuis le départ du pasteur Appel, nous n'avons pas encore trouvé l'homme ou les hommes qui accepteraient de porter effectivement ce souci. »<sup>1777</sup>

Pourtant, comment ignorer que des liens très anciens lient les églises protestantes avec le Protestantisme allemand, notamment via la Fondation Gustav Adolf (*Gustav Adolf Werk – GAW*) ? C'est ce que rappelle en effet fort justement le pasteur Albert Nicolas, secrétaire général de la FPF à l'assemblée suivante, celle de Grenoble 1969. Il écrit que « les relations se sont considérablement développées avec le *Gustav Adolf Werk (GAW)*, dont les relations avec le protestantisme français sont anciennes puisqu'elles remontent à 1866. Ainsi, avant 1914, plus de 140 paroisses françaises, sans compter celles d'Alsace, avaient reçu plus d'un million de marks <sup>1778</sup>». Nous mettons ici en note le précieux repérage que fait alors le secrétaire général des aides reçues<sup>1779</sup> par les Eglises françaises et les œuvres qui leur sont liées.

---

<sup>1777</sup> Rapport de gestion 1963-1966 pour la XIIe AG FPF de Colmar 1966, p.118.

<sup>1778</sup> Rapport de gestion 1966-1969 pour la XIIIe AG FPF Grenoble 8-11 novembre 1969, p.28.

<sup>1779</sup> « Depuis 3 ou 4 ans, écrit A. Nicolas, les relations se sont développées et la commission d'entraide (de la FPF) est considérée par le Comité national du GAW comme le correspondant français. » Les demandes pour 1969, pour un montant total de 31.800 DM concernent : l'illustré

Le protestantisme français reste cependant attentif encore aux éléments de géopolitique. Ainsi, le même Albert Nicolas, à l'AG FPF de Caen 1972, répondant à des questions posées sur la conjoncture, sous le titre « Ratification des traités entre l'Allemagne, la Russie et la Pologne » précise « qu'à cause de l'urgence, c'est le Bureau du Département des relations Extérieures (DRE), chargé par le Conseil de suivre les affaires internationales, qui s'est exprimé sur ce point à la demande de l'un de ses membres. Sans vouloir intervenir dans la responsabilité des Eglises Allemandes, le Bureau (FPF) a rappelé la politique constante de la Fédération et notre espoir « que les perspectives générales de la détente puissent prendre corps de façon à permettre l'établissement d'une paix durable en Europe.<sup>1780</sup> »

Voyages et réceptions de délégations ponctuent les relations entre la FPF et les Eglises allemandes séparées par le rideau de fer. Ainsi, J. Courvoisier rapporte-t-il « qu'en automne 1973, une délégation FPF s'est rendue pendant une semaine en République Démocratique Allemande (RDA) invitée par les Eglises évangéliques d'Allemagne de l'Est. Et que sur l'invitation de la FPF, l'évêque Schönherr, président de la Fédération de ces Eglises, son épouse et deux autres délégués sont venus à leur tour en France en octobre 1975.<sup>1781</sup> » Quelques mois plus tôt, en juillet 1975, avait eu lieu une rencontre, à Strasbourg, d'une délégation du Conseil de l'Eglise évangélique allemande (EKD), à l'initiative de la FPF. Parmi les sept membres de cette délégation, se trouvaient notamment, l'évêque Class, président de ce conseil et l'évêque Scharf de Berlin-Ouest. Cette rencontre sera suivie d'un nouveau rendez-vous en mai 1976, ce qu'évoque J. Maury, dans son rapport à l'AG FPF de la Grande Motte 1979. Ces contacts furent renouvelés, en janvier 78 et février 1979,

---

protestant (10.000 DM), le Centre « Les sources à Muhlbach/s/Munster (6.800 DM), le Centre de rencontres de la Mission Populaire à Nantes (15.000 DM) ont été acceptées par le GAW. En outre, hormis ces sommes, la collecte de la réformation faite par le GAW a bénéficié au Centre de Sommières et au Collège de Guyenne. Les projets suivants seront également mis au bénéfice du Centre de Peyrebrune de la Mission Populaire, du Foyer de la Jeune fille de Montpellier. IL est mentionné en outre qu'avec avis favorable de la commission a été transmis au GAW la demande de subvention de 300.000 frs en faveur du foyer de Sanary. (*In* Rapport de Gestion 1966-1969 pour la XIIIe AG FPF Grenoble, 8-11 novembre 1969, p.29).

<sup>1780</sup> Rapport de gestion d'A. Nicolas, §8 du chapitre *Questions posées par la conjoncture*, Actes AG FPF Caen 1972, p.38.

<sup>1781</sup> Rapport du président (J. Courvoisier), 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine ». Centre protestant d'Etudes et de documentation, n° spécial – Février 1976, *Information - Evangélisation* n°6 – 1975, p.10.

avec deux rencontres plus restreintes de la FPF avec quelques membres de « l'*Aussenamt*<sup>1782</sup> » de cette Eglise<sup>1783</sup>.

Au sein du Département des relations extérieures, plusieurs sections ont été créées dont une « section France-Allemagne » qui est animée par les pasteurs Michel Guerrier (ECAAL) et Gérard Merminod (ERF). Cette section organisera avec son homologue est-allemand une consultation annuelle regroupant 8 représentants de part et d'autre et se tenant alternativement en France et en RDA. Les trois dernières consultations de la décennie (Sommières 84, Postdam 85 et Glay 86) portent sur le thème « Identité et vocation du protestantisme ». Un document sur la situation des chrétiens dans des sociétés fortement sécularisées sera le fruit de ces rencontres. La section a également développé des visites réciproques, diffusé des informations sur la vie des Eglises en RDA et favorisé des échanges entre les paroisses de villes jumelées. Enfin, elle a créé en 1986 une Association « Rencontres entre chrétiens évangéliques de France et de RDA » qui devrait permettre à la section d'élargir son audience et de mieux jouer son rôle de carrefour des diverses relations qui existent entre le protestantisme français et est-allemand. Quant à la République fédérale allemande (RFA), un effort sera fait du côté français avec la participation de 83 personnes au *Kirchentag*<sup>1784</sup> de Düsseldorf en 1985, effort réitéré pour celui de 1987 à Francfort. En marge de cela, des rencontres annuelles ont lieu entre délégations de la FPF et de l'EKD. Mais toutes les initiatives ne sont pas forcément couronnées de succès, puisqu'un colloque des paroisses jumelées prévu pour 1986 dut être annulé faute de participants. Ces liens, pour remarquables qu'ils soient, ne touchaient en fait qu'un nombre de personnes assez restreints, et, pour l'essentiel, des personnes responsables d'œuvres ou présentes avec mandat dans les institutions ecclésiastiques. Derrière l'intérêt de ces rencontres, que personne ne songeait à mettre en doute, se posait néanmoins la question suivante : comment mieux faire bénéficier l'ensemble du protestantisme français de la richesse des relations multiples mais dispersées qui existaient avec les Eglises de RDA et de RFA ?

Ces années étaient pourtant décisives sans que les acteurs n'en aient forcément conscience : le bloc de l'Est se fissurait, l'aspiration du peuple allemand à la

---

<sup>1782</sup> Service en charge des relations extérieures de cette Eglise.

<sup>1783</sup> Rapport du président Jacques Maury, Actes de l'AG FPF La Grande Motte 1979, p.6.

<sup>1784</sup> Le premier rassemblement eut lieu à Hanovre en 1949.

réunification se faisait jour, le rôle des Eglises en faveur de la paix allait croissant. Les Eglises de France, tout comme l'opinion publique française, s'étaient pourtant fait une raison : le communisme, dans sa version stalinienne, avait vraisemblablement encore de beaux jours devant lui<sup>1785</sup>. L'alliance de l'idéologie et de la force laissaient peu de place à de potentielles évolutions. Ce point de vue, qui était aussi celui du président de la République française d'alors, François Mitterrand, était assez répandu dans l'hexagone. Seuls quelques observateurs attentifs voyaient, derrière le rideau de fer, poindre la lueur de l'aube. Ils notaient la très forte mobilisation de la jeunesse dans les paroisses protestantes allemandes et la résolution très ferme de pasteurs prêts à des gestes de résistance. C'est ce que constata avec pertinence, alors que la présidence du pasteur Jacques Stewart venait de commencer, une délégation de la FPF dont la mission était de visiter tous les *Länder*. La chute du mur de Berlin interviendra le 9 novembre 1989, suivie de la signature du Traité de Moscou portant réunification de l'Allemagne, avec l'accord des puissances occupantes le 12 septembre 1990<sup>1786</sup>. Les Eglises protestantes françaises et la FPF pouvaient s'honorer d'avoir, contre vents et marées, maintenu le contact avec leurs partenaires allemands.

- Suisse :

Il n'est pas nécessaire de rappeler les liens historiques qui unissent la France et la Suisse depuis la Réforme, sauf à évoquer les noms de Guillaume Farel, Jean Calvin et Théodore de Bèze. La Suisse fut terre de refuge au temps des persécutions qui marquèrent très tôt le Royaume de France, et terre d'asile pour les huguenots au lendemain de la révocation de l'Edit de Nantes. Ce fut souvent la base arrière du protestantisme français.

Il n'est donc pas étonnant de constater que les Eglises suisses sont présentes lors des assemblées générales de la FPF dès l'année 1919. Cette année-là, pas moins de cinq représentants assistent à l'assemblée réunie à Lyon. Il s'agit de M. le

---

<sup>1785</sup> L'édifice fut mis à mal, de façon décisive en 1973, sous la plume d'Alexandre Soljenitsyne, par le témoignage de son livre *L'archipel du Goulag*, où il décrivait les conditions dramatiques d'incarcération et de déportation des prisonniers politiques en URSS.

<sup>1786</sup> Chantal Metzger, La réunification allemande dans le cadre des relations internationales, *die Wiedervereinigung als internationales Ereignis*, La politique étrangère en RFA (1974-1990), Mémoire(s), Identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain, cahiers du MIMMOC, 17/2016. Mis en ligne le 07 février 2017, consulté le 04 juin 2018. URL : <http://journals.openedition.org/mimmoc/2533> ; DOI : 10.4000/mimmoc.2533.

professeur Choisy<sup>1787</sup> représentant l'Eglise nationale de Genève, M. Audéoud pour l'Eglise libre de Genève, M. le professeur Chamorel pour l'Eglise nationale du canton de Vaud, le pasteur Cordey pour l'Eglise libre du canton de Vaud, et M. Du Pasquier pour l'Eglise indépendante de Neuchâtel.

Comme l'indique le Conseil Œcuménique des Eglises sur son site, une conférence des Eglises suisses avait établi dès 1858 des relations entre les Eglises cantonales et ouvert la voie à la fondation d'une Fédération des Eglise protestantes suisses, créée en 1920, sous le nom de *Schweizerischer Evangelischer Kirchenbund (SEK) / Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS)*<sup>1788</sup>.

La Fédération des Eglise protestantes de Suisse sera régulièrement invitée et présente lors des AG FPF successives.

Les liens sont aussi de nature académique : Edouard Gruner, dans son discours d'ouverture à l'AG FPF de Nîmes 1909, rend hommage au Baron de Schickler<sup>1789</sup>, président de la Société d'Histoire du protestantisme et éminent historien de la Réforme récemment disparu, qui avait été honoré, quelques mois auparavant du titre de Docteur de l'Université de Genève. A cette assemblée qu'on peut qualifier de « fondatrice », siège avec voix consultative G. Fulliquet de Genève<sup>1790</sup>.

Un homme avait joué un rôle particulièrement important aux côtés d'Edouard Gruner dans la genèse de la FPF, le pasteur Henri Cordey, en sa qualité de secrétaire du Conseil FPF. De nationalité suisse, mais présent en qualité de membre de l'Union des Eglises évangéliques libres, il intervint notamment lors de la première assemblée générale. Le pasteur Cordey fut rappelé par l'Eglise libre du canton de Vaud durant l'été 1910, résiliant à cette date ses fonctions de secrétaire. Edouard Gruner le nomme à l'AG FPF Lyon 1919, disant que « s'il a eu le regret de ne pouvoir participer à nos travaux pendant les dures années de la guerre, il a du moins été

---

<sup>1787</sup> Le professeur Choisy sera encore présent quinze ans plus tard, représentant cette fois la Fédération des Eglises suisses à l'AG FPF de Bordeaux 1934.

<sup>1788</sup> Celle-ci est constituée de vingt-quatre églises cantonales, l'Eglise évangélique libre de Genève et l'Eglise évangélique méthodiste suisse. (Source COE).

<sup>1789</sup> Fernand David de Schickler, baron de Schickler 1835-1909. Président de la SHPF depuis 1865.

<sup>1790</sup> Aux côtés de Tholozan, de Nîmes, et de Sibleyras, d'Aix.

représenté dans les rangs de notre armée par ses fils et gendres. »<sup>1791</sup> Le président de la FPF souligne le rôle joué durant la guerre par H. Cordey en mentionnant que « là-bas, dans la Suisse romande, il a, par ses paroles, par ses écrits, par son action journalière, travaillé à éclairer l'opinion publique et à soulager les souffrances de nos évacués et de nos blessés. »<sup>1792</sup>

Lors du conflit mondial suivant, nous savons aussi le rôle joué par les membres du Conseil œcuménique des Eglises en formation depuis Genève, et en lien avec Marc Boegner, pour la mise en place de structures d'accueil pour les réfugiés. Nous renvoyons ici le lecteur au chapitre sur la FPF et la Seconde Guerre mondiale. Nous évoquons aussi la Suisse de Frère Roger, dans le chapitre sur les Communautés, à l'aube de la naissance de la communauté de Taizé.

Des contacts réguliers lieront les deux pays, et des liens étroits uniront les protestants français et suisses.

Le président J. Courvoisier mentionne une rencontre à Bâle en 1974 avec une délégation de la Fédération des Eglises suisses<sup>1793</sup> tandis que Jacques Maury évoque : « Deux rencontres placées sous le signe d'une heureuse collaboration de notre Conseil avec le Conseil de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, dont je salue au passage le nouveau président, Jean-Pierre Jornod<sup>1794</sup>. »

- Belgique :

Les Eglises protestantes de Belgique sont représentées par M. Rey, de Liège, à l'AG FPF de 1919 à Lyon. Il y prend la parole, lors de la réception des délégués étrangers dans l'après-midi du jeudi 20 novembre. A cette occasion, le président de séance, Paul Fuzier, rappelle – aux applaudissements de l'assemblée - la conduite héroïque de M. Rey pendant l'occupation allemande.

La guerre vient de s'achever. Les dégâts, dans le Nord et l'Est de la France comme en Belgique, sont considérables, au point qu'a été constitué un Comité d'Union

---

<sup>1791</sup> Ed. Gruner, Rapport d'activité du Conseil FPF, Actes AG FPF Lyon, 18-21 novembre 1919, p.82.

<sup>1792</sup> *Ibidem*.

<sup>1793</sup> Rapport du président (J. Courvoisier), 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine ». Centre protestant d'Etudes et de documentation, n° spécial – Février 1976, *Information - Evangélisation* n°6 – 1975, p.8-14, ici p.10 et ss.

<sup>1794</sup> Il n'est pas lui-même présent à cette AG. Cf : Jacques Maury, rapport du président, in Actes AG FPF La Grande Motte 1979, §. *Relations internationales*, p.6.

Protestante et de Secours en France et en Belgique<sup>1795</sup>. Ce comité, présidé par Ed. Gruner, a pour secrétaire-trésorier le pasteur André Monod. Un rapport relatif au travail de ce comité fut présenté en assemblée générale à Strasbourg le mardi 21 octobre 1924<sup>1796</sup>. Il s'agissait de gérer, selon la formule d'Ed. Gruner « la dure période de l'après-guerre et du rétablissement de la paix. »<sup>1797</sup>

La Fédération des Eglises protestantes de Belgique sera régulièrement invitée aux AG de la FPF. Nous mentionnons ici pour mémoire, la présence du pasteur M. Schyns à l'AG de Bordeaux 1934.

La FPF sera présente quant à elle, en 1978, lors de la création de l'Eglise Protestante Unie de Belgique (EPUB), en néerlandais *Verenigde Protestantse Kerk in België*. C'est ce que dit le président J. Maury lors de l'AG FPF réunie à La Grande Motte, en soulignant : « La participation de notre secrétaire général<sup>1798</sup> aux cérémonies qui ont marqué la constitution de la nouvelle Eglise protestante unie de Belgique<sup>1799</sup> ».

- La Péninsule ibérique :

Le protestantisme français, à la jointure entre Nord et Sud de l'Europe, est donc lié naturellement au protestantisme méridional. Il l'est notamment parce que frontalier et culturellement lié par les langues latines. Il l'est aussi dans le contexte des flux de populations qui ne peuvent laisser la FPF inactive ou insensible. Ainsi, les Eglises qui en sont membres feront-elles preuve de vigilance et de solidarité à l'occasion de la guerre d'Espagne (1936), par exemple. Lors d'une réunion du Conseil FPF le

---

<sup>1795</sup> *United protestant Commission for Relief in France and Belgique*.

<sup>1796</sup> André Monod, rapport, in Actes de l'AG Strasbourg 1924, pp.135-140.

<sup>1797</sup> Actes AG FPF Strasbourg, 1924, p.140.

<sup>1798</sup> Pierre Chrétien, Actes AG FPF La Grande Motte 1979, rapport du président, §. *Relations internationales*, p.6.

<sup>1799</sup> Pour plus de précisions, nous renvoyons ici à la notice historique de l'EPUB de Charleroy qui précise que : « L'EPUB est héritière de la reconnaissance de son Synode par l'État belge en 1839, et elle est le fruit de l'union, en 1978, des principales familles spirituelles protestantes présentes en Belgique. Pour ces raisons, jusque 2003, l'État belge a reconnu le Synode de l'Église Protestante Unie de Belgique comme "seule autorité ecclésiastique" de toutes les Églises protestantes de Belgique. A partir de cette date, c'est le CACPE (Conseil Administratif du Culte Protestant et Evangélique) qui est le représentant du protestantisme belge auprès des Autorités Administratives. L'EPUB regroupe une centaine de communautés dispersées dans tout le pays. Ces paroisses se reconnaissent héritières de ceux qui ont confessé leur foi dans différents textes de référence, depuis le Symbole des Apôtres jusqu'au Catéchisme de Heidelberg en passant par *le Symbole de Nicée-Constantinople* et la *Confessio Belgica*, et elles inscrivent leur foi dans la tradition des Églises issues de la Réforme du 16ième siècle. » Cf. : epubcharleroy.be

mardi 3 novembre 1936, le pasteur Boegner partagera les dernières informations qui lui sont parvenues sur la "situation actuelle" des protestants espagnols et sur les exécutions de plusieurs pasteurs, et communiquera en même temps les remerciements qu'il a reçus au sujet de l'Appel à la prière pour l'Espagne, en particulier du Cardinal Archevêque de Paris.

Il convient également de préciser que se trouve inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil FPF du 7 février 1939 l'examen d'un point relatif aux Réfugiés protestants espagnols. A cette occasion, le président Boegner informe que le pasteur Delpech a constitué cinq centres d'hébergement pour les femmes, enfants et vieillards.

Parmi les œuvres rattachées aux Eglises de la Réforme, la Cimade, notamment, s'illustrera à Gurs et à Rivesaltes dans l'accompagnement de ces populations. Nous renvoyons ici le lecteur au chapitre relatif à la seconde guerre mondiale.

Les relations avec les protestantismes espagnols et portugais sont aussi institutionnelles. Ces protestantismes très minoritaires prennent place dans « la section ibérique » du Département des relations extérieures de la FPF. Celle-ci est animée par Christiane Delteil. Elle se réunit deux fois par an, une fois entre français et une fois avec des délégués espagnols et portugais. De façon assez logique, cette section inclut à l'origine l'Amérique latine et Frédéric Trautmann, du DEFAP, en dresse le rapport<sup>1800</sup> d'activité à Strasbourg en 1987. Mais à l'AG FPF suivante (Lille 1991), ces entités géographiques seront distinctes. En outre, Espagne et Portugal y seront mentionnés, d'une part dans le rapport du département des relations extérieures, et d'autre part dans le contexte de l'activité des services et commissions. En ce qui concerne les relations extérieures, Robert Bonnal, qui intervient à Lille, constate que les relations « avec les petits protestantismes fragiles et divisés d'Espagne et du Portugal ne sont pas toujours encourageantes.<sup>1801</sup> » Il invite néanmoins la FPF à les poursuivre, estimant qu'ils constituent « l'un des rares lieux de rencontre qui existent entre eux »<sup>1802</sup>. Nous minorerons ici l'appréciation portée par Robert Bonnal. Car il omet de mentionner les liens très féconds qui unissent les pays latins à travers la Conférence des Eglises Protestantes des Pays Latins

---

<sup>1800</sup> Département des relations extérieures 1985-1987, pp.148-151, *in* Rapport de gestion, Deuxième partie, Actes XVIIIe AG FPF Strasbourg 1987, p.149.

<sup>1801</sup> §.II.2. Relations extérieures, rapport rédigé par Robert Bonnal, Aperçu du travail des sections, p.133, Actes XIXe AG FPF Lille, 1-3 nov. 1991, « Grâce sans frontières », Rapport des Départements, Services et Commissions, pp.130-136.

<sup>1802</sup> *Ibidem*.



d'Europe (CEPPLE). Cette structure existe depuis le premier janvier 1950, à l'initiative de Marc Boegner et du Révérend Macky. Comme l'écrit le professeur Gérard Deltheil, à l'occasion des soixante ans de cette structure, « le souci de la solidarité entre Eglises amena le Conseil Œcuménique des Eglises, au lendemain de sa création à Amsterdam (1948) à se soucier de la situation précaire des protestants en Italie, et des entraves à la liberté religieuse dont souffrent les Eglises protestantes en Espagne et au Portugal.<sup>1803</sup> » Relativement à ces deux derniers pays, la préoccupation portait concrètement sur les conséquences de la répression qui s'exerçait sous les dictatures des généraux Francisco Franco et Antonio de Oliveira Salazar.

A noter qu'un intéressant colloque se tiendra à Madrid au printemps 1989 sur le témoignage de l'Évangile dans la situation particulière et face au défi commun de l'Europe<sup>1804</sup>. A noter également des liens réguliers avec les séminaires théologiques de Lisbonne et Madrid. En ce qui concerne l'activité des services et commissions, des contacts existent au niveau des aumôneries, notamment de l'aumônerie des prisons, comme cela apparaît dans le rapport<sup>1805</sup> d'Axel Lochen à l'AG FPF de Lille 1991. Il évoque l'Espagne parmi d'autres pays européens<sup>1806</sup>.

- Parmi les pays latins, il convient de mentionner naturellement aussi l'Italie :

Le protestantisme aura à cœur de développer les relations avec les Eglises vaudoises. C'est ainsi qu'est rappelée aux délégués de l'AG FPF de Bordeaux la participation en 1932 de l'inspecteur Louis Appia, et des pasteurs Benjamin Bertrand et Marc Boegner en 1932 pour la commémoration du 400ème anniversaire du Synode de Chanforan<sup>1807</sup> qui avait voté en 1532 le rattachement des Eglises vaudoises à la Réforme<sup>1808</sup>. La FPF, au regard des institutions internationales, veillera, si nécessaire, à représenter ces Eglises minoritaires.

---

<sup>1803</sup> CEPPLE, AG Lyon 2010.

<sup>1804</sup> Il s'agit de l'élaboration des termes du Traité de Maastricht 1992. Les opinions européennes sont divisées.

<sup>1805</sup> Justice-Aumônerie des prisons : le rapport est signé Axel Lochen (p.118-121 in Actes AG FPF Lille 1991- §2. Témoignage et présence. In Rapport des Départements, Services et Commissions, p.120.

<sup>1806</sup> Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Italie.

<sup>1807</sup> Italie, Piémont, Val d'Angrogne. Nous soulignerons ici le rôle joué par Guillaume Farel.

<sup>1808</sup> Paul Fuzier, rapport du Comité protestant des Amitiés françaises à l'Etranger, Actes AG FPF Bordeaux 1934, §5, p.146.

Simultanément, la FPF développera des contacts et des relations avec l'Europe orientale : Courant 1990 est décidée la création d'une section Europe Orientale puisque les liens sont maintenant possibles et souhaités avec les Eglises de cette région. Si nous avons déjà brièvement évoqué la Tchécoslovaquie plus haut dans ce chapitre et rappellerons le déplacement de Marc Boegner à Prague en 1931, il convient de s'arrêter sur un autre pays de l'ancien bloc de l'Est, victime en 1956 d'une sévère répression.

- Hongrie : Le début de la décennie 1930-1940 est marquée par de nombreux contacts avec les Eglises hongroises comme en témoignent la visite du professeur Clavier en 1932, puis du pasteur Seigneur en 1933<sup>1809</sup>, ainsi que dans les régions ex-hongroises de Roumanie.

- Roumanie : Dans son rapport à l'AG FPF de Paris 1975, J. Courvoisier évoque notamment la visite aux Eglises réformées de Roumanie effectuée avec André Dumas et Jacques Maury et leurs épouses<sup>1810</sup>. A cette époque la Roumanie, dont le niveau de vie moyen est très bas, subit la dictature du président Ceaucescu. Il convient de noter le fonctionnement d'un groupe « Roumanie » (fin 1989 - début 1990) pour coordonner les aides et le déplacement d'une délégation de la FPF dans ce pays en 1990<sup>1811</sup>, la chute du président roumain étant intervenue le 22 décembre 1989.

## 2) Amériques et Caraïbes :

- Etats-Unis :

Lorsque la FPF naît en 1905, se constitue la même année le *Federal Council of Churches in America (FCC)*, lors de la conférence tenue à Carnegie Hall à New York City en 1905, où trente dénominations protestantes adoptent la Constitution du Conseil fédéral. Toutefois, le Conseil fédéral des Eglises du Christ en Amérique (FCC), sera officiellement fondé en 1908, après adoption et ratification de cette

---

<sup>1809</sup> Il avait étudié en Hongrie avant la première guerre mondiale.

<sup>1810</sup> Rapport du président, 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine ». Centre protestant d'Etudes et de documentation, n° spécial – Février 1976, *Information-Evangélisation* n°6 – 1975, p.8-14, ici p.10 et ss.

<sup>1811</sup> §4.1 Relations extérieures (Département et Commission), Actes XIXe AG FPF Lille, 1-3 nov. 1991, « Grâce sans frontières », Rapport des Départements, Services et Commissions, pp.130-136.

constitution par les membres fondateurs. Le FCC se différencie des autres mouvements d'unité chrétienne, du fait de son fondement de type social et diaconal plutôt que théologique. Le secrétaire général est le Rev. Charles Mac Farland président de la commission administrative est le Rev. William I. Heaven, et le président de la Commission « Eglise et service social » est le Dr. Josiah Strong. Lors de sa création officielle en 1908, le *Federal Council* concentre une grande partie de ses efforts sur le droit du travail (salaires, heures de travail, travail du dimanche, fin du travail des enfants, vieillesse, etc.) en créant la commission Eglise et service social ainsi qu'un département des relations raciales. Le *Federal Council* dispose aussi une commission « Paix et Justice internationale ». C'est grâce aux fonds fournis par le *Federal Council of Churches in America* que pourra être acheté l'immeuble du siège de la FPF, situé 47 rue de Clichy. En outre les relations entre FPF et le *Federal Council* seront très étroites durant toute la première guerre mondiale. Nous renvoyons ici au chapitre correspondant et aux éléments figurant dans les Actes des AG FPF de Lyon 1919 et de Strasbourg 1924. Lors de l'AG de Strasbourg 1924, Edouard Gruner rapporte que :

« Le Conseil FPF a entretenu les relations les plus suivies avec le *Federal Council* de New-York où il possède des amis et soutiens particulièrement fidèles, MM. Mac-Farland, Coffin et Goodrich. Comme conséquence de ces relations, il a été amené à se rattacher à l'organisation nouvelle d'un Office Central pour les secours au protestantisme européen, créé à Zurich, par les soins de la Fédération américaine. <sup>1812</sup>» Nous notons que le Comité d'Union franco-américaine pour les secours de guerre que préside Edouard Gruner, dont la mission est de « maintenir et consolider les relations avec le *Federal Council* » et les grandes associations américaines, et surtout « de répartir au mieux les secours qui étaient si généreusement envoyés d'Amérique <sup>1813</sup>» a son siège 47 rue de Clichy, Paris.

En outre, comme le précise le président Gruner, « il a suivi divers mouvements qui cherchent à grouper les diverses fractions du christianisme universel, notamment celui qui, sous le titre de *Life and Work*, organise une conférence mondiale à

---

<sup>1812</sup> Ed. Gruner, Rapport du Conseil de la Fédération protestante de France, Actes AG FPF Strasbourg 1924, pp.89-99.

<sup>1813</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1924, p.92.

Stockholm en août 1925. Il a accepté sous réserve de votre approbation<sup>1814</sup>, de désigner la délégation qui y représentera le protestantisme français. »<sup>1815</sup>

Les liens se maintiendront à la faveur de la naissance du Conseil Œcuménique des Eglises (COE) notamment et dans le contexte de la seconde guerre mondiale. A noter, par exemple, la présence de S.M. C. Cavert<sup>1816</sup>, secrétaire général du *Federal Council* « venu des Etats-Unis pour se rencontrer avec nous », comme le mentionne Marc Boegner dans ses carnets. Celui-ci note deux choses<sup>1817</sup> : a) « ce soir, long entretien avec Visser't Hooft et Cavert, secrétaire général du *Federal Council* (of America) venu des Etats-Unis pour se rencontrer avec nous » ; et b) « à une soirée offerte en l'honneur de Cavert à la résidence, j'ai exposé le problème des juifs étrangers. J'ai constaté là, et d'une façon générale en Suisse, que ma lettre au Maréchal citée dans toute la presse a fait forte impression ».

En 1950, le FCC est intégré dans le Conseil national des Eglises (*National Council of Churches*). Les sources que nous avons consultées pour ce bref historique sont les archives de la Bibliothèque Burke, Columbia University Libraries, *Union Theological Seminary* de New-York city (Notice Breann Midavaine du 18/02/2015).

En octobre 1975, J. Courvoisier se rendra aux USA, où il est reçu successivement par le Conseil National des Eglises réuni en séance plénière à New-York, la paroisse française de Washington et l'Eglises des disciples du Christ à Indianapolis.

La FPF noue également des contacts en Amérique latine<sup>1818</sup> : ainsi la section Amérique-latine est-elle constituée en 1986, animée par Marthe Westphal. Lorsque se tient l'AG FPF de Strasbourg 1987, elle s'est réunie 4 fois. Elle s'est donnée pour tâche de recueillir, tenir à jour et diffuser une documentation sur les pays et les

---

<sup>1814</sup> Il s'agit de l'approbation des membres de l'AG 1924 Strasbourg sur ce point.

<sup>1815</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1924, p.92.

<sup>1816</sup> *The role of Samuel Mac Crea Cavert in the Federal Council of Churches of Christ in America and his work in the formation of the World Council of Churches and the National Council of Churches*. Auteur: Georges Hugh Wilson. Dissertation: S.T.M. Hartford Theological Seminary, Hartford Seminary Foundation, 1957. Edition/form: Thèse/dissertation/Thèse/mémoire: manuscrit. Document mixte : anglais. Base de données : Worldcat.

<sup>1817</sup> Carnets Boegner, p.207, à la date de Genève, 24 septembre 1942.

<sup>1818</sup> Voir plus haut ce qui a trait à la section ibérique.

Eglises d'Amérique latine, en collaboration avec le CPED, et aussi de développer des échanges de personnes entre les Eglises de France et d'Amérique Latine. <sup>1819</sup>» Aux dictatures militaires s'opposent les mouvements de libération. Ces mouvements sont fortement implantés dans les milieux d'Eglises et bénéficient du soutien intellectuel des théologiens de la libération. Certaines personnalités, comme Don Helder Camara, apparaissent comme des figures emblématiques de la revendication pour plus de justice sociale. L'on peut également citer le brésilien Leonardo Boff (franciscain) et le prêtre péruvien Gustavo Gutierrez<sup>1820</sup>. La révolution sandiniste au Nicaragua pourra apparaître, pour un certain nombre, comme exemplaire d'un processus abouti de lutte contre l'oppression et d'émancipation<sup>1821</sup>.

- Nicaragua : Tout en maintenant l'information et la réflexion sur l'ensemble du continent, la section hispanique a choisi en 1987, après prospection, deux points de relations privilégiées concernant deux projets de formation : - la Communauté Théologique Evangélique (CTE) à Santiago du Chili et tout particulièrement le Centre Inter-ecclésial d'Etudes Théologiques et Sociales (CIEETS) à Managua (Nicaragua). Faits marquants des relations avec CIEETS, sans oublier la guerre civile, le cyclone d'octobre 1988, etc. L'engagement de théologiens français mérite d'être souligné. Nous évoquerons ici les cours donnés par Georges Casalis, mort au Nicaragua le 16 janvier 1987, l'exposition sur la Réforme, l'inauguration de la Bibliothèque G. Casalis en octobre 1989 à Managua avec une forte participation française. Nous ferons mémoire de Jean-François Fourel, mort au Nicaragua le 22 février 1990 et des cours donnés par Corinne Lanoir, bibliste, à partir de mars 1991.<sup>1822</sup>

---

<sup>1819</sup> Département des relations extérieures 1985-1987, pp.148-151, Rapport de gestion, Deuxième partie, Actes XVIIIe AG FPF Strasbourg 1987. Le rapport est signé Frédéric Trautmann.

<sup>1820</sup> Médecin, il fit ses études de théologie et de philosophie à Louvain (Belgique).

<sup>1821</sup> Elle mettait fin, en 1979, à la dictature d'Anastasio Somoza.

<sup>1822</sup> §4. II. Aperçu du travail des sections *in* Actes XIXe Actes XIXe AG FPF Lille, 1-3 nov. 1991, « Grâce sans frontières », Rapport des Départements, Services et Commissions, pp.130-136 et Relations extérieures, rapport rédigé par Robert Bonnal. Ici précisément 4.II.3. Amérique latine : p.133.

- Haïti : Pays francophone, Haïti est l'un des plus pauvres du monde. En outre, il a souffert de la dictature de François Duvalier (1907-1971) puis de son fils Jean-Claude (1951-2014), et d'une grande instabilité politique. A la FPF, une section Haïti est mise sur pied au début de 1990 après le voyage d'Alain Rey (DEFAP) en octobre 1989<sup>1823</sup>. Des liens étroits se poursuivent jusqu'à aujourd'hui. Des opposants haïtiens aux Duvalier furent accueillis à Paris par la Cimade, au foyer d'accueil et de réfugiés de Massy et des liens étroits développés avec Georges Casalis, André et Geneviève Jacques. Il convient de noter la solidarité protestante française qui s'exercera sans faille à l'égard de la population haïtienne victime de différentes catastrophes naturelles (cyclones, tremblements de terre, etc.), l'attention portée aux orphelins par la Fondation La Cause, les liens qui se noueront avec la Fédération protestante d'Haïti avec l'accueil à Paris au siège de la FPF, de responsables haïtiens en formation, et les missions ultérieures effectuées par Sylvain Cuzent ou Philippe Verseils pour le suivi de projets soutenus par le fonds d'urgence, au titre du DEFAP.

### 3) En Asie :

Nous ne revenons pas dans ce paragraphe sur l'Indochine française<sup>1824</sup> et renvoyons le lecteur à la question des missions et de la liberté de culte dans les colonies et protectorats français, qui deviendront des pays indépendants de 1946 à 1954 (Cambodge, Laos, Viêt-Nam). Ceci a fait l'objet de débats et de vœux lors de différentes assemblées générales (Marseille 1929<sup>1825</sup>, ou Bordeaux 1934<sup>1826</sup>) par exemple. Nous nous attacherons ici aux relations avec la Chine, sans méconnaître que la FPF saura accueillir en son sein, ultérieurement, la Fédération des Eglises Coréennes en France (FECF).

---

<sup>1823</sup> Robert Bonnal, rapport des Départements, Services et Commissions, §4.1 Relations extérieures Actes XIXe AG FPF Lille, 1-3 nov. 1991, « Grâce sans frontières », pp.130-136.

<sup>1824</sup> Voir le chapitre sur « la FPF et les guerres d'indépendance ».

<sup>1825</sup> Actes AG FPF Marseille 1929, p.157.

<sup>1826</sup> Actes AG FPF de Bordeaux, 1934, p.46.

- Chine : Après de premières démarches effectuées par F. Trautmann en 1985 et l'audition d'Eugène Stockwell au Forum de 1986, est créée une « section Chine » fin 1986-début 1987 au sein du Département des relations extérieures. « La Section Chine, commente Robert Bonnal, s'interroge de façon permanente sur les relations réalistes que notre petit protestantisme peut établir avec le Conseil chrétien de Chine.<sup>1827</sup>» Il constate que le coup d'envoi de ces relations bilatérales a été donné par la visite d'une délégation FPF-DEFAP en Chine en mai 1987 et mentionne qu'un an après, une délégation chinoise conduite par l'évêque Ting s'est rendue en France. Ceci va de pair avec un développement notable du christianisme en Chine et la volonté de nouer des liens avec l'extérieur, au point que le Conseil chrétien de Chine deviendra membre du COE à Canberra en 1991. Parmi les raisons à l'origine de la création d'une section Chine à la FPF, se trouve sans nul doute la volonté des protestants français d'assurer des relations avec la communauté chinoise en France et avec les réfugiés politiques.

#### 4) Au Proche- et Moyen-Orient :

- Arménie : Le génocide arménien de 1915 va avoir pour conséquence un fort exode des populations arméniennes. Une diaspora arménienne s'installe en France, notamment à partir de Marseille, et sa composante évangélique se constituera en Union des Eglises évangéliques arméniennes en 1924<sup>1828</sup>. Elle compte aujourd'hui une dizaine d'Eglises locales. A la fin de 1989 est constitué le groupe Arménie en raison des liens existants entre les Eglises et des épreuves de ce pays<sup>1829</sup>. Nous notons que des relations approfondies se

---

<sup>1827</sup> Aperçu du travail des sections, Actes XIXe AG FPF Lille, 1-3 nov. 1991, « Grâce sans frontières », Rapport des Départements, Services et Commissions, p.130-136. Relations extérieures, rapport rédigé par Robert Bonnal.p.132-135 ; 4.II.6. Chine p.134.

<sup>1828</sup> L'union des Eglises évangéliques arméniennes est membre du CNEF (Conseil national des Evangéliques de France). Cf : Sébastien Fath, *Du Ghetto au réseau. Le protestantisme évangélique en France 1800-2005*, Genève, Labor et Fides, 2005.

<sup>1829</sup> § 4.1 Relations extérieures (Département et Commission, Actes XIXe AG FPF Lille, 1-3 nov. 1991, « Grâce sans frontières », Rapport des Départements, Services et Commissions, pp.130-136.

sont poursuivies par le truchement de l'Action chrétienne en Orient jusqu'à aujourd'hui.

- Liban et Syrie : En dehors des Actes des AG FPF, il convient de se reporter pour toute étude sur ce sujet, à l'ouvrage<sup>1830</sup> de Jean-Paul Aymard et Georges Krebs préfacé par le pasteur Jean-Arnold de Clermont, ouvrage intitulé « Le protestantisme français et le Levant, de 1856 à nos jours » achevé d'imprimer en novembre 2007 à Beyrouth. Les auteurs précisent que « les deux associations créées en 1925 sous les auspices de la Fédération protestante de France, l'une consacrée aux œuvres protestantes françaises au Liban, l'autre à l'Eglise protestante évangélique française de Syrie, ont reçu des appellations fort longues et qui ont changé au fil des temps. »<sup>1831</sup>

Concernant les œuvres de Syrie et du Liban un rapport est présenté à Marseille 1929 par Henri d'Allens, secrétaire général et Frédéric Eccard, sénateur du Bas-Rhin, qui a succédé à Edouard Gruner<sup>1832</sup> en qualité de président du Comité des œuvres protestantes françaises en Syrie et au Liban. Il stipule en effet que « à la fin de 1925, la Fédération protestante de France a constitué deux Associations auxquelles le Gouvernement a remis, conformément au Traité de Versailles, les bâtiments que les allemands avaient construits à Beyrouth, soit pour l'exercice du culte, soit pour des œuvres d'enseignement et de bienfaisance, avec mission de continuer pour le compte d'organisations protestantes françaises, l'action entreprise par les anciennes formations allemandes. Deux missions ont été envoyées en Syrie, en 1926 et 1927, pour prendre possession de ces immeubles et organiser notre action : la première comprenait M. le sénateur Eccard, M. le pasteur Bianquis et Melle Puech, infirmière-major, la seconde M. le colonel Gothié. Grâce à leur activité et au concours de M. le pasteur Brès, qui représente nos associations avec tant de zèle et de dévouement, de M. le professeur Philippe Bianquis, et d'autres protestants de Beyrouth, les difficultés ont été surmontées peu à peu, les bâtiments aménagés, les collaborateurs

---

<sup>1830</sup> Jean-Paul Aymard et Georges Krebs, *Le Protestantisme français et Le Levant de 1856 à nos jours* préface du pasteur Jean-Arnold de Clermont président de la FPF, co-édition Oberlin Strasbourg / Présence protestante française au Liban (PPFL), Strasbourg/Beyrouth, 2007.

<sup>1831</sup> *Idem*, avertissement au lecteur, p.8/1. Les auteurs ajoutent que, par commodité, ils s'en tiendront aux dénominations *Association des Œuvres* et *Association culturelle*.

<sup>1832</sup> Premier président du Comité à sa création en 1925.



trouvés. Le Protestantisme français a pris pied dans le Proche-Orient où il est dignement représenté et sa tâche consiste maintenant à affermir et à développer l'action entreprise. »<sup>1833</sup>

Ce rapport est très précis. Il développe ce qui a trait à l'Eglise protestante de Beyrouth, à l'action sociale et l'œuvre d'assistance médicale en Syrie et au Liban, et à l'œuvre scolaire<sup>1834</sup>.

La FPF se préoccupera des périodes de guerres et de conflits qui affectent le Liban et déséquilibrent toute la région. Ainsi l'AG FPF de Paris 1975 envoie-t-elle un télégramme à l'adresse du Conseil chrétien des Eglises du Moyen-Orient, Beyrouth, Liban, sur la situation au Liban libellé ainsi : « Profondément ému par situation dramatique Liban, Assemblée générale Fédération Protestante de France exprime aux Eglises Proche-Orient sa solidarité dans l'intercession pour la paix et la réconciliation entre les groupes actuellement adversaires au Liban.<sup>1835</sup> »

Le conflit libanais est encore au cœur, huit ans plus tard, de l'AG FPF de la Rochelle, les 11-13 novembre 1983. Il fait l'objet d'un vœu de l'AG rédigé ainsi : « L'AG de la FPF réunie à La Rochelle du 11 au 13 novembre 1983 : - exprime sa très vive inquiétude à l'égard de la situation au Proche-Orient et assure de son amitié les populations souffrantes du Liban ; 1.- elle recommande à ses membres d'intercéder pour les Communautés chrétiennes d'Orient ; 2.- alarmée par le sort des réfugiés palestiniens au Nord-Liban et dans les zones de combat, l'Assemblée s'inquiète des conséquences qu'engendrerait pour la recherche d'une solution de paix durable, la disparition d'instances responsables du peuple palestinien ; 3.- en accord avec les communautés membres du Conseil des Eglises au Moyen-Orient (CEMO), l'Assemblée : rappelle la réalité multiconfessionnelle et pluriculturelle du Liban, fait appel à toutes les puissances engagées dans le conflit actuel, pour que leur action ne provoque pas la partition de ce pays, solution lourde de dangers pour l'avenir de toute la région, demande au gouvernement français de poursuivre son action en

---

<sup>1833</sup> Actes AG FPF Marseille 1929, p.98 et ss.

<sup>1834</sup> Idem, respectivement p.99, pp.99-100 et pp.100-101.

<sup>1835</sup> Actes AG FPF Paris, 1975, p.156.

faveur d'un Liban uni et indépendant, tient à exprimer toute sa sympathie aux familles des militaires français qui ont perdu la vie au Liban. »<sup>1836</sup>

#### 5) En Afrique et à Madagascar :

- Zaïre (ex Congo-belge, aujourd'hui : République démocratique du Congo) : La FPF ne saurait se désintéresser du plus grand pays francophone d'Afrique, même si l'histoire coloniale lie ce pays d'avantage à la Belgique. Au sein du Département des relations extérieures, est créé un groupe Zaïre en 1985. Ce groupe est animé par Paul Eberhardt. Nous apprenons, dans le rapport de gestion 1987, que ce groupe s'est réuni à deux reprises et qu'une concertation FPF-Eglise du Christ au Zaïre (ECZ) est envisagée autour de la question de la présence en France et parfois de l'expulsion de Zaïrois<sup>1837</sup>. Toutefois, la confiance n'est pas toujours au rendez-vous, du fait des réserves exprimées en France quant aux liens entre les Eglises et le régime. Les rapports contrastés et difficiles avec l'Eglise du Christ au Zaïre, qui impressionne avec ses 12 millions de membres. Nous noterons la visite d'une délégation FPF au Zaïre en mai 1988 tandis qu'une réciprocité est espérée en octobre 1991<sup>1838</sup>.
- Cameroun : En date du jeudi 20 novembre 1919 et dans le cadre de l'assemblée générale FPF, une conférence réunit une assemblée nombreuse au Grand Temple de Lyon. L'orateur est le pasteur Allégret qui intervient sur le sujet suivant : « Pourquoi nous sommes allés au Cameroun ? »<sup>1839</sup>. L'orateur se mue en géographe pour présenter le pays à l'assemblée. En ethnologue aussi, et enfin en historien. Il rappelle que jusque-là inexploré, le pays a vu s'établir les portugais aux embouchures du fleuve pour faire la traite des esclaves jusqu'au commencement du XIXe siècle. Il évoque ensuite la

---

<sup>1836</sup> *Vœu n°1* : A propos de la situation au Moyen-Orient, in « Actes » XVIIe AG FPF La Rochelle, 11-12-13 novembre 1983, « Choisir la vie, l'humanité à la croisée des chemins », p.116.

<sup>1837</sup> Rapport d'activité 1985-1987, p.148-151. In Rapport de gestion, Deuxième partie, Actes XVIIIe AG FPF Strasbourg 1987. Le rapport sur le Zaïre est signé Frédéric Trautmann, p.149.

<sup>1838</sup> In § 4. II. Aperçu du travail des sections in Actes XIXe AG FPF Lille, 1-3 nov. 1991, « Grâce sans frontières », Rapport des Départements, Services et Commissions, pp.130-136 Relations extérieures, rapport rédigé par Robert Bonnal. Groupe Zaïre, p.133.

<sup>1839</sup> Un résumé se trouve à la page 191 des Actes de cette AG.

possession allemande à partir de 1884, la lente pénétration des troupes françaises aidées par les anglais en 1915 et 1916, les négociations de paix enfin en 1919. Il évoque le rôle joué par l'Allemagne et par la Société de Bâle, puis l'arrivée des premiers missionnaires en 1886, en accord avec le gouvernement allemand et la Société baptiste de Berlin. Il évoque, dans la période récente, le dynamisme de la mission presbytérienne américaine et l'aide fournie par le protestantisme français pour l'aider à former des instituteurs, à travers l'envoi de M. et Mme Vernet. Il évoque le rapport à l'Islam. Il mentionne : « La question (de l'envoi de missionnaires français) s'est imposée à la conscience des Directeurs de la Société des missions de Paris. Le Comité jugea qu'il y avait un devoir urgent à y intervenir, et d'accord avec le gouvernement, il envoyait au Cameroun, en janvier 1917, une mission composée de MM. Allégret, aumônier militaire, Oechsner de Coninck et Bergeret, auxquels M.F. Christol fut adjoint bientôt après.<sup>1840</sup>» L'orateur du Grand Temple conclut : « Par le traité de paix, les 4/5 du Cameroun sont confiés à la France, et les missionnaires de langue allemande ne pourront pas y recommencer leur œuvre. Qui la ferait si nous nous dérobiaions ? [...] Dieu nous confie un poste d'honneur et nous avons confiance que (nos Eglises) sauront s'en montrer dignes. »<sup>1841</sup>

- Lessouto<sup>1842</sup> : A Nîmes en 1909, Henri Cordey donne une communication du Conseil de la FPF précisant que « sur la suggestion de M. le pasteur Bonzon, de Pau, nous nous sommes associés à la joie des Eglises et de la Mission au Lessouto, en écrivant à ces Eglises une lettre officielle, à l'occasion de leur jubilé<sup>1843</sup> (Octobre 1908), et en conférant à MM. Bianquis, Dumas et Bonzon une délégation spéciale à cette fête. »<sup>1844</sup> Nous renvoyons ici le lecteur au rigoureux travail de Jean-François Zorn professeur honoraire de missiologie, traitant notamment de l'histoire de la mission au Lessouto et du rôle joué par

---

<sup>1840</sup> Actes AG FPF Lyon 1919, p.191-198. Le pasteur E. Allégret est alors directeur-adjoint de la société des missions. Ce royaume compte actuellement 2,23 millions d'habitants (source banque mondiale / 2017).

<sup>1841</sup> Idem, p.197.

<sup>1842</sup> Aussi écrit « Lesotho ». Nous gardons ici l'orthographe des Actes de l'Assemblée générale.

<sup>1843</sup> Il s'agit des soixante-quinze ans de la mission.

<sup>1844</sup> Actes AG FPF Nîmes 1909, p.18.

Samuel Rolland (1801-1873)<sup>1845</sup>. Le centenaire de la mission française au Lessouto est célébré en 1932. Parmi les délégués, se trouve le pasteur Franck Christol, de l'Eglise française de Londres. Les missionnaires protestants se virent cette année-là remettre plusieurs distinctions par le Consul de France à Johannesburg, informé qu'il en avait été par les soins du Comité présidé par Paul Fuzier<sup>1846</sup>.

- Madagascar : Ce dossier est l'un des premiers pris en compte par la FPF ce qui montre l'attachement des protestants français à la Grande Ile. Lors de l'AG de Nîmes en 1909, est mentionnée, de façon toute particulière, l'intervention de la FPF en faveur de Madagascar.

Lors de l'AG FPF de 1909, le professeur Raoul Allier présente un rapport sur l'état de la liberté religieuse à Madagascar<sup>1847</sup>. Plusieurs faits sont mentionnés témoignant des difficultés qu'y rencontre le protestantisme. L'un d'eux concerne l'histoire de l'Union Chrétienne de Jeunes Gens de Tananarive, structure existant depuis 1898. Elle se rattachait à l'Alliance française des UCJG dont le siège est à Paris, 14 rue de Trévise. Elle s'était donné en 1902, des statuts et les avait régulièrement déposés à la Mairie de Tananarive. Elle avait envoyé en France en 1904, un « instituteur indigène breveté<sup>1848</sup> » M. Ravelojaona. Celui-ci, rapporte R. Allier, avait été envoyé en France pour se former aux fonctions de secrétaire général d'Union Chrétienne. Le 8 octobre 1906, le missionnaire Delord reçoit de M. Victor Augagneur, gouverneur général de Madagascar la lettre suivante : « Monsieur, par lettre du 2 octobre dernier, vous m'avez transmis les statuts de l'Union Chrétienne des Jeunes Gens de Tananarive, dont vous êtes le président. J'ai l'honneur de vous faire connaître que le dépôt des statuts n'est pas une formalité suffisante. En effet la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 n'est pas applicable aux Colonies et d'autre part la loi du 10 avril 1834 dispose que toute association est soumise à l'autorisation préalable du gouvernement. Il en résulte que l'Union Chrétienne, dont la création remonte à 1898, est constituée

---

<sup>1845</sup> Jean-François Zorn, *Le Grand siècle d'une mission protestante : La Mission de Paris de 1822 à 1914*, Paris, Khartala, 2012.

<sup>1846</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.148.

<sup>1847</sup> Actes de l'AG FPF Nîmes, pp.83-97.

<sup>1848</sup> L'expression est de Raoul Allier.

illégalement et tombe sous le coup de l'art. 292 du Code pénal. » D'autres faits relatifs à l'attitude de M. Augagneur<sup>1849</sup> seront portés à la connaissance des membres de l'AG FPF réunie à Nîmes en 1909.

En conséquence, l'AG de Nîmes 1909 votera le vœu suivant :

« L'Assemblée générale

- fait un devoir à tous les protestants de ne négliger rien de ce qui est en leur pouvoir pour obtenir l'organisation à Madagascar d'un régime digne de notre pays ;
- accueille avec gratitude la fondation d'un Comité pour la défense de la liberté de conscience à Madagascar<sup>1850</sup>. »

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le regard reste toutefois marqué par la colonisation et la parole apparaît encore condescendante. Lors de l'AG FPF Strasbourg 1948, et relativement aux missions dans la Grande Île, la parole est donnée à M. Jean Brice qui montra la part que les Eglises protestantes de France ont prise depuis plus de 100 ans dans l'évangélisation de Madagascar, à côté des missions étrangères qui y travaillent depuis longtemps, à savoir la Mission luthérienne franco-norvégienne et la Mission de Londres. L'orateur exposa ensuite la situation *telle qu'elle se présente à l'heure actuelle* et insista sur l'importance du témoignage que les missionnaires et les colons français ont à apporter à la population malgache, « très reconnaissante pour le message de l'Évangile qui les libère des superstitions païennes et en même temps contribue au renouveau spirituel et humanitaire des indigènes. » Les témoignages se succédèrent, dont celui de M. Brunel de Madagascar<sup>1851</sup> qui compléta utilement l'exposé qui venait d'être fait. La parole fut enfin donnée au pasteur Ratéfy, d'origine malgache, qui venait d'être appelé à la tête d'un synode à Madagascar.

---

<sup>1849</sup> Victor Augagneur (1855-1931), médecin, maire de Lyon, député, gouverneur de Madagascar (1905-1910).

<sup>1850</sup> Le Comité pour la défense de la liberté de conscience et de culte à Madagascar est composé de MM. J. Anglas, docteur ès-sciences ; F. Anstett (NDLR : qui fait fonction de secrétaire) ; Edouard de Billy ; Paul Boegner, préfet honoraire ; René Duchemin, industriel ; Th. Duconseil, avoué honoraire ; Jean Friedel, docteur ès-science ; Julien Monod ; F. Pillon, directeur de l'*Année philosophique* ; Emmanuel Sautter, secrétaire général du Comité national des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens ; Jules Scal ; Raoul Allier, professeur honoraire de l'Université de Paris.

<sup>1851</sup> Et Preiss, de Tahiti.

L'intérêt de la FPF pour Madagascar ne se démentira jamais (aumônerie et bourses pour des étudiants, etc.) La FPF, en 1950, regardera avec bienveillance se constituer une aumônerie étudiante malgache en France, à l'initiative de la FJKM (Eglise réformée malgache) et de la FLM (Eglise luthérienne malgache). Cette aumônerie se constituera peu à peu en Eglise autonome, sous le nom d'Eglise protestante malgache en France (FPMA). Cette Eglise sera admise parmi les membres de la FPF<sup>1852</sup> en 2007.

Madagascar est mentionnée à deux reprises lors de l'AG FPF Lille 1991 : d'une part par Robert Bonnal qui signale l'existence d'un groupe « Madagascar », mis sur pied au moment de l'appel<sup>1853</sup> pour Madagascar mais qui n'a pas eu jusqu'à présent le label de « section »<sup>1854</sup> et d'autre part par le secrétaire général Louis Schweitzer précisant qu'un peu à la marge du Département des Relations Extérieures (DRE) à cause de la présence d'autres mouvements non membres de la FPF, « un groupe a suivi depuis plusieurs années la situation malgache, en étroite relation avec les Eglises de ce pays.<sup>1855</sup> » Nous mentionnerons *pro forma* l'engagement de Bertrand de Luze comme responsable de la section « Madagascar » au sein de l'ACAT France, « pour laquelle il sera envoyé comme observateur international au Forum international de 1992. »<sup>1856</sup>

- Afrique du Sud : Les Eglises vont se mobiliser de façon croissante pour que soit mis fin au régime d'apartheid en Afrique du Sud entre 1960 et 1991. Ainsi un groupe Afrique du Sud, constitué dans le cadre de la CSEI, établit-il à cette époque des liens avec le DEFAP<sup>1857</sup>. En 1984, la FPF salue le choix du

---

<sup>1852</sup> Adhésion de l'Eglise protestante malgache en France / FPMA à la FPF en 2007 bénéficiant d'une procédure simplifiée. Elle sera alors la vingt-troisième Eglise membre de la FPF.

<sup>1853</sup> Suite au cyclone meurtrier de 1990.

<sup>1854</sup> §4.1 Relations extérieures (Département et Commission) : *in* Actes XIXe AG FPF Lille, 1-3 nov. 1991, « Grâce sans frontières », Robert Bonnal, Rapport des Départements, Services et Commissions, pp.130-136.

<sup>1855</sup> §2.4.4. Groupe Madagascar : Actes AG FPF Lille 1991, p.104 – rapport du SG Louis Schweitzer.

<sup>1856</sup> DEFAP-Service protestant de mission, Archives De Luze (1-AP 1-137), répertoire numérique, par Magalie Lopez et Timothée Bonnet, sous la direction de Claire-Lise Lombard, responsable bibliothèque-archives, Paris, 2010. Introduction, p.3.

<sup>1857</sup> § 4.1 Relations extérieures (Département et Commission), Actes XIXe AG FPF Lille, 1-3 nov. 1991, « Grâce sans frontières », Rapport des Départements, Services et Commissions, pp.130-136.

Comité Nobel d'attribuer le prix Nobel de la paix à l'évêque anglican d'Afrique du sud, Mgr Desmond Tutu. Le président Jacques Maury écrit : « C'est une grande et joyeuse nouvelle de savoir ainsi distingué cet incoercible serviteur de la paix. [...] On peut être reconnaissant de voir ainsi publiquement salué ce serviteur inlassable du Christ réconciliateur et de voir à travers lui, présentées à l'attention du monde, les millions de victimes [...] d'un apartheid auquel il ne devrait plus être possible de se résigner. »<sup>1858</sup>

Un communiqué de Pierre Chrétien, secrétaire général FPF et président de la commission œcuménique européenne pour Eglise et Société, complète la parole de la FPF en invitant « les pays occidentaux et européens à en tirer les conséquences politiques et économiques de leurs relations avec l'Afrique du Sud. <sup>1859</sup>» Les leaders politiques africains, comme Julius Nyerere, sont vent debout contre ce système ségrégatif. Si l'élection en 1977 de l'évêque noir luthérien Josiah Kibira (1925-1988) à Dar-es-Salaam comme président de la Fédération luthérienne mondiale (FLM) avait marqué une étape notable dans le concert international des Eglises, il faudra néanmoins attendre février 1991 pour que le président de l'Afrique du Sud, Frederik De Klerk, annonce son intention de mettre fin à un système établi en 1948. Sur ce sujet, nous renvoyons ici le chercheur à la thèse<sup>1860</sup> de Christelle Ortolland soutenue à l'Université Lumière – Lyon II en 2009, avec pour titre *Les chrétiens français et l'apartheid en Afrique du Sud, 1948-1990 : « nous » et « eux »*. A la FPF, le groupe Afrique du Sud promeut « l'information sur l'évolution politique et sur les comportements des différentes Eglises d'Afrique du Sud, [...] assure des échanges de toute nature avec les chrétiens sud-africains, participe au réseau de coordination des Eglises européennes, etc. »<sup>1861</sup>

## 6) En Océanie :

Dans les contacts de la FPF, nous n'avons pas trouvé de mention de pays tels que l'Australie ou la Nouvelle Zélande. Toutefois, les mentions relatives à la Polynésie

---

<sup>1858</sup> BIP n°944, date de parution : 17 octobre 1984.

<sup>1859</sup> Ibidem.

<sup>1860</sup> Christelle Ortolland, *Les chrétiens français et l'apartheid (1948-1990), « nous » et « eux »*. Histoire. Université Lumière – Lyon II, 2009.

<sup>1861</sup> Afrique du Sud §4-II. Aperçu du travail des sections, Actes XIXe AG FPF Lille, 1-3 nov. 1991, « *Grâce sans frontières* », Rapport des Départements, Services et Commissions, pp.133-134.

française et à la Nouvelle Calédonie sont présentes à plusieurs reprises dans nos sources. Mais on ne peut parler formellement de *relations internationales*... Nous renvoyons donc ici le lecteur au fichier relatif aux enjeux, défis et prises de position de la FPF qui traite de la colonisation, des indépendances régionales et des problématiques de défense nationale. Nous nous contenterons ici de rappeler le voyage effectué par le président J. Courvoisier et le pasteur J. Maury en août et septembre 1975 à Tahiti et en Nouvelle-Calédonie, voyage constitué de deux séquences équivalentes de huit jours<sup>1862</sup>, ainsi qu'au témoignage du président J. Stewart ou encore à celui de Jean Domon, producteur de l'émission religieuse *Présence protestante*<sup>1863</sup>. Il conviendra de se reporter également aux travaux du professeur Frédéric Rognon, qui enseigna la philosophie au Lycée *Do kamo*<sup>1864</sup> de Nouméa (1986-1989), auteur d'une thèse<sup>1865</sup> de doctorat en ethnologie.

H. Bilan et perspectives : Nous nous fonderons ici sur l'analyse qui est faite des relations extérieures de la FPF lors de l'AG de Lille 1991. Les Actes de cette AG FPF englobent une partie de la période que nous étudions, entre les années 1987 et 1989. Les informations qu'ils nous livrent sont précieuses. Il nous est donc apparu utile de conclure ce chapitre en donnant la parole au pasteur André Lazérus qui signe le rapport de la Commission sociale, économique et internationale de la FPF. Celle-ci est alors présidée par Michel Wagner. Il mentionne qu'au cours des années écoulées (1987-1991) une attention particulière a été portée au développement de la CSCE (Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe), instance qui, en plus de tous les pays européens, regroupe les Etats-Unis d'Amérique et le Canada. La CSEI, pour le compte de la KEK, met l'humain au cœur de son action. Elle a ainsi manifesté une présence active lors des réunions de Paris (89), Copenhague (90),

---

<sup>1862</sup> Rapport du président J. Courvoisier, 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine ». Centre protestant d'Etudes et de documentation, n° spécial – Février 1976, *Information - Evangélisation* n°6 – 1975, p.11.

<sup>1863</sup> Arlette et Jean Domon, « Vous allez si bien à la vie... », Editions de la Campagnette, Montpellier, mai 2016, p.138 et ss.

<sup>1864</sup> L'Eglise protestante acheta un terrain de 52 ares fin 1948, rue Taragnat, Vallée des colons à Nouméa. C'est le 30 mai 1980 que le lycée sera officiellement inauguré et prendra le nom de Do Kamo qui signifie « Vrai Homme » en langue ajie (de Houïalou), point de rencontre entre Do neva « vrai pays » et Nyipiatr « vrai homme » en drehu. Source : [www.dokamo.nc](http://www.dokamo.nc). Voir aussi Maurice Leenhardt, *Do kamo, La personne et le mythe dans le monde mélanésien*, Paris, Gallimard, 1947, rééd.1985.

<sup>1865</sup> Frédéric Rognon, *Conversion, syncrétisme et nationalisme. Analyse du changement religieux chez les Mélanésiens de Nouvelle Calédonie*, Université de Paris X-Nanterre, 890 p.



Moscou (91). Sous l'égide des ONG, elle a participé au sommet des chefs d'Etat réunis en novembre 90 à Paris. André Lazérus ajoute que « les membres de la CSEI assument par ailleurs les relations avec la CCIA (Commission des Eglises pour les affaires internationales) du Conseil œcuménique des Eglises, avec la Commission des Droits de l'homme et les sous-comités de la KEK, ainsi qu'avec d'autres groupes de travail.<sup>1866</sup>» L'ordre du jour des réunions de la CSEI est abondant et les sujets abordés par la commission sont nombreux : « Afrique et démocratie, Afrique du Sud/Apartheid, Accords de Schengen et Droit d'Asile, Chômage et Revenu minimum d'insertion, Désarmement, Dette et développement, Justice-Paix, Sauvegarde de la création, Migrations et flux migratoires, Nouvelle-Calédonie, Proche-Orient, Violence et Urbanisme (question des banlieues), Canberra et l'inculturation. [...] »<sup>1867</sup>

En outre, le président de la commission suit, régulièrement les travaux de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH).

Le pasteur André Lazérus est un fin observateur de la vie politique et sociale. C'est aussi un homme de terrain. Il ne saurait oublier que la CSEI apparaît parfois comme une structure nationale dont les analyses sont éloignées des préoccupations des Eglises membres de la FPF. Il rendra donc hommage, au terme de son rapport, aux commissions homologues de l'ECAAL-ERAL telle la CASP (Commission des Affaires sociales et politiques), de l'EELF telles les Commissions d'Ethique sociale et Politique (CESP) des Inspections luthériennes de Paris et Montbéliard.

La FPF est limitée dans ses moyens, ses ressources humaines et matérielles à l'image du protestantisme français dans son ensemble. Nous retiendrons donc, au terme de ce chapitre, la pertinence des interrogations formulées par Robert Bonnal qui s'interroge sur l'opportunité d'envisager de nouveaux secteurs de relations extérieures et qui retient comme *critères de priorité* : - la Francophonie, le contexte historique et les aspects culturels ; - le soutien aux Eglises en situation de minorité ; - les enjeux et dialogues théologiques ; ainsi qu'en termes de prospective ; - la réflexion nécessaire sur les situations stratégiques d'avenir<sup>1868</sup>. Ces quatre éléments structureront désormais l'action de la FPF.

---

<sup>1866</sup> §4.1 rapport André Lazérus sur l'activité de la CSEI, Actes XIXe AG FPF Lille, 1-3 nov. 1991, « Grâce sans frontières », Rapport des Départements, Services et Commissions, p.126 et ss.

<sup>1867</sup> Idem, p.128. §4.2.

<sup>1868</sup> § 4. II. Aperçu du travail des sections in Actes XIXe AG FPF Lille, 1-3 nov. 1991, « Grâce sans frontières », Rapport des Départements, Services et Commissions, pp.135-136.

La richesse et la diversité des contacts que nous évoquons dans ce chapitre montrent le rayonnement de la FPF et son intégration dans un cercle de relations fécond. Au cours du vingtième siècle, le protestantisme français, quoique très minoritaire, aura su sortir de la confidentialité et développer de nombreux liens dans le respect de ses partenaires. Cela peut paraître paradoxal, mais cette situation est à l'image du protestantisme français tout entier, pour lequel l'étranger fut un soutien au temps de l'exil, tandis que l'humanisme chrétien l'inscrivait dans une forme d'universalisme.

## Chapitre 2 : LA FEDERATION PROTESTANTE DE FRANCE ET L'EUROPE

La FPF est contemporaine de la construction européenne. La réflexion qu'elle développe sur ce sujet culmine avec le colloque organisé par la Commission sociale, économique et internationale, en 1988<sup>1869</sup>. Ce thème sera à nouveau abordé par la FPF, ultérieurement, à travers les dossiers suivants : Dossiers « *Europe* »<sup>1870</sup> et « *L'Europe et les Eglises* »<sup>1871</sup>.

Sur ce thème, nous renvoyons aux travaux des séminaires qui furent organisés conjointement par l'Université Johannes Gutenberg de Mayence (Allemagne) et l'Institut pour l'histoire de l'Europe (IEG - *Institut für Europäische Geschichte*) avec la contribution de la communauté des chercheurs allemands du *Graduiertenkolleg* 1575. Ces séminaires furent organisés sous le titre « *Die europäische Integration und die Kirchen* »<sup>1872</sup>. Trois volumes collationnent les contributions qui furent données à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009 et se poursuivirent durant les semestres d'été ou d'hivers suivants. Nous nous limiterons ici à citer les travaux de Josef Homeyer et sa contribution intitulée *Kirchliche Arbeit auf europäischer Ebene : Strukturen und Erfahrungen*<sup>1873</sup>. Il y mentionne, en référence au Traité de Rome du 25 mars 1957 et

---

<sup>1869</sup> Cf. : Europe, Actes du colloque CSEI (Commission sociale, économique et internationale), 1988.

<sup>1870</sup> FPF, 1999.

<sup>1871</sup> FPF, 2006.

<sup>1872</sup> *Die europäische Integration und die Kirchen, I: Akteure und Rezipienten (2010), II: Denker und Querdenker (2012), III: Personen und Kontexte (2017)*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht.

<sup>1873</sup> *Die europäische Integration und die Kirchen, I, Beiheft 85, 2010, pp.107-121.*

du côté catholique, l'ouverture par les jésuites, l'année précédente, d'un premier bureau au siège de la communauté européenne et bientôt d'un secrétariat catholique pour les questions européennes. Quelques années plus tard, en 1970, fut constituée la Conférence des Evêques en Europe (*Bischofskonferenz in Europa*), bientôt suivie d'un Conseil de ladite Conférence européenne des Evêques. En 1980, était créée la *Commissio Episcopatum Communitatis Europensis* (COMECE).

En regard, Josef Homeyer évoque la création, en 1972, par les Eglises protestantes, anglicanes et orthodoxes en Europe d'une structure commune intitulée *European Ecumenical Commission for Church and Society* (EECCS)<sup>1874</sup>, dont l'intitulé devint en 1999 « Commission pour Eglise et Société de la Conférence des Eglises européennes », le mot œcuménique ayant cédé la place, institution connue outre-Rhin sous le vocable de *Kommission für Kirche und Gesellschaft der Konferenz Europäischer Kirchen* - KEK.

La mise en place de ces structures rend compte de l'avancement de l'idée européenne qui prend une nouvelle consistance au lendemain du premier conflit mondial. L'intuition était qu'un lien plus étroit entre les nations européennes pourrait constituer un élément important de stabilisation de leurs relations. Et de ce processus, les Eglises ne voulaient être absentes.

La Première Guerre mondiale s'achevant, le monde moderne trouve en la Société des Nations un nouveau chemin de dialogue et ébauche de nouvelles coopérations pour tenter de surmonter ses contradictions et ses crises dans un contexte qui reste marqué par les rancœurs et les nationalismes. La fin de la Deuxième Guerre mondiale pose, quant à elle et avec acuité, la question des relations entre les nations belligérantes en Europe. Le continent européen est exsangue. La paix passe par de nouveaux équilibres.

Un homme lie son nom à cette ambition : Jean Monnet. Il fut secrétaire général adjoint de la Société des Nations de 1919 à 1922. Il élabore un projet d'Union franco-britannique<sup>1875</sup>, puis de Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) qui est rendu public le 9 mai 1950, par le ministre des affaires étrangères Robert

---

<sup>1874</sup> En allemand, *Europäische Ökumenische Kommission für Kirche und Gesellschaft*.

<sup>1875</sup> Durant la Première Guerre mondiale, il œuvre pour la mise en commun, entre les deux nations, de leurs ressources pour faire face aux besoins de la guerre, puis reprend cette idée en 1939.

Schuman. Ce texte est souvent considéré comme l'acte de naissance de l'Union Européenne. Cette union, qui rassemble outre la France et l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, et les Pays-Bas, fait l'objet du Traité de Paris signé le 18 avril 1951.

La construction européenne mobilise les énergies, entre dynamique économique et projet politique. Les Eglises ne peuvent être absentes et s'interrogent sur leur place dans ce contexte.

Ce thème est développé notamment par Dietz Lange dans une contribution intitulée « *Nathan Söderblom und die ökumenische Konferenz von Stockholm (19.-30.8.1925) in ihrer Bedeutung für die innereuropäische Verständigung* »<sup>1876</sup>, où il rappelle le rôle joué par les mouvements de jeunesse protestants<sup>1877</sup> et les dynamiques chrétiennes pour la paix<sup>1878</sup> dans le processus visant à promouvoir la construction européenne. Il souligne notamment que N. Söderblom, qui avait une excellente connaissance de la culture française, fut professeur d'Histoire des religions à Leipzig de 1912 à 1914 et qu'il s'émut de la montée des nationalismes. « *Er wurde, écrit l'auteur, von dem exzessiven Nationalismus der Vorkriegszeit und von dem frenetischen Kriegsjubel der ersten Augusttage 1914 abgestoßen* ». Nommé cette année-là évêque d'Uppsala, fonction qu'il occupa jusqu'en 1931, N. Söderblom recevra le prix Nobel de la paix en 1930. Personnalité marquante du monde protestant, il fut l'un des grands artisans du dialogue entre les Eglises d'Europe au lendemain de la Première Guerre mondiale.

Dans les archives Boegner du Conseil œcuménique des Eglises se trouve une lettre<sup>1879</sup> datée du 14 mars 1949 de Marc Boegner à W. Visser't Hooft qui dit :

« Mon cher ami, j'ai lu et étudié avec attention la lettre que vous m'avez adressée le 3 mars. Je voudrais essayer de vous faire connaître mon point de vue actuel dans cette délicate question (de l'Europe).

« Vous savez sans doute que nous sommes plusieurs ici à nous intéresser très activement à tout ce qui concerne la Fédération européenne ou l'Europe unie. Je suis moi-même membre du grand Comité de l'Europe unie que

---

<sup>1876</sup> Dietz Lange, «Nathan Söderblom und die ökumenische Konferenz von Stockholm», *Die europäische Integration und die Kirchen III, Personen und Kontexte*, pp.19-36

<sup>1877</sup> YMCA (1855), *World Student Christian Federation* (1895).

<sup>1878</sup> *World Alliance for Promoting International Friendship through the Churches*.

<sup>1879</sup> COE, 42.0011/23/1.

préside mon confrère de l'Institut M. Dautry et dont René Courtin est le secrétaire général. Courtin prend la part la plus active à tous les entretiens qui concernent l'organisation du Conseil de l'Europe, et vous savez qu'André Philipp vient d'en être nommé le délégué général. D'autre part, vous connaissez la grande part que Denis de Rougemont prend à toute cette affaire. »

Marc Boegner est convaincu de l'importance de ce moment. Il ajoute : « J'estime, et je l'ai fait dire à Radio-Luxembourg par Courtin lui-même, que les protestants doivent seconder de toute manière l'effort poursuivi avec ténacité en vue de l'édification d'une Europe unie consciente de sa vocation particulière et capable de faire entendre sa voix. J'ajoute que d'autres amis, comme Christian Monnier et Jacques Noetzelin sont entièrement engagés dans cette entreprise à laquelle ma fille et d'autres dames protestantes prennent un intérêt actif. »<sup>1880</sup>

Marc Boegner cumule, à ce moment-là, les fonctions de président de la FPF et de co-président du COE. Il est donc tout particulièrement attentif à la place que l'une et l'autre institution peuvent prendre dans la genèse de cette œuvre.

« Je me demande cependant, ajoute-t-il, si nous devons, sous une forme ou sous une autre, en tant que Conseil œcuménique ou par l'intermédiaire d'un Conseil européen organisé par les Eglises elles-mêmes, collaborer directement à la grande tâche en question [...]. »<sup>1881</sup>

L'Europe est un défi, mais le protestantisme n'entend pas en être absent. S'il est minoritaire dans les pays du sud (France, Italie, Espagne), il est majoritaire en Angleterre, en Allemagne et dans les Pays scandinaves. Dès l'Assemblée générale de la FPF qui se réunit à Nancy en 1950, la question est abordée. Elle fait l'objet d'un vœu rédigé sous la forme suivante :

« L'Assemblée générale du Protestantisme français, réunie à Nancy le 23 octobre 1950,  
- convaincue que les chrétiens doivent être à l'avant-garde de tout effort de réconciliation entre les hommes et entre les peuples, salue avec joie les efforts tentés pour donner à l'Union européenne une existence réelle,

---

<sup>1880</sup> *Idem.* Réf. : COE, 42.0011/23/1.

<sup>1881</sup> *Ibidem.*

- affirme sa conviction que la tâche de l'Europe est, dans l'indépendance à l'égard des blocs idéologiques, de promouvoir une vraie justice sociale et une paix fondée sur une loyale bienveillance envers tous les peuples de l'Europe entière,
- demande à tous les gouvernements européens de s'associer, dans le cadre de l'Union européenne, en acceptant une limitation de leur souveraineté nationale,
- et invite le peuple protestant français à renoncer à tout égoïsme de nation ou de classe pour participer dans un esprit de prière et de service à la construction de l'Europe. »

L'invitation faite au peuple protestant par les délégués à cette Assemblée générale est pressante et se fonde sur de impératifs moraux. Ce vœu sera transmis, comme il convient et en premier lieu, au Conseil de la FPF. La question qui est posée est, notamment, celle des modalités de la représentation protestante auprès des jeunes institutions européennes.

Le 21 octobre 1952, un Conseil FPF se réunit à Strasbourg. Il s'interroge sur la possibilité d'établir une représentation des Eglises non romaines auprès de l'organisation européenne installée à Strasbourg, comme le suggère le Conseil œcuménique des Eglises. Le Conseil de la FPF donne, ce jour-là, son accord à une telle initiative. Marc Boegner écrit dès le lendemain à W. Visser't Hooft la lettre suivante<sup>1882</sup> :

« Mon cher ami, [...] (Le Conseil FPF) ne croit pas être en mesure de se prononcer sur la question de savoir par qui cette représentation sera assurée. La plupart de ses membres estiment qu'il vous appartient à vous et à la Commission exécutive, ainsi qu'au Comité central du Conseil œcuménique, d'examiner la question de peser le pour et le contre des diverses solutions envisagées et de prendre la décision nécessaire. Plusieurs de mes collègues penchent certainement pour une représentation assurée par le C.C.I.A.<sup>1883</sup> et trouveraient inutile la constitution d'un Conseil des Eglises européennes. »

---

<sup>1882</sup> Réf. : COE,42.0011/3/V (Boegner Marc and Cimade 1947-1954), dossier 1950-1954. Lettre de Marc Boegner à Willem Visser't Hooft datée de Paris, le 22 octobre 1952, à en-tête de la FPF.

<sup>1883</sup> Commission des Eglises pour les Affaires Internationales.

Dans ce débat, les luthériens français s'illustrent et entendent prendre toute leur place. Ils sont majoritaires en Alsace et leurs liens avec l'Allemagne et la Scandinavie sont anciens. Ainsi, Marc Boegner poursuit-il cette correspondance en signalant que : « M. Charles Delbrück, président de l'Eglise luthérienne de France et membre de la Commission exécutive de la Fédération luthérienne universelle, participait à la séance. Il a fait allusion à des contacts qui seraient déjà établis à Strasbourg par ladite Fédération, et il n'a pas manqué de souligner que, s'agissant des Eglises d'Europe, les Eglise luthériennes d'Allemagne et de Scandinavie auraient un intérêt particulier à la création d'une représentation. Il me paraissait assez disposé à revendiquer celle-ci pour les Eglises de sa confession. J'ai indiqué que vous étiez en contact très étroit avec des délégués de la Fédération luthérienne à Genève. »<sup>1884</sup>

L'Europe est toutefois divisée par l'opposition des deux blocs qui s'affrontent dans un contexte inconnu jusqu'alors, celui de la *guerre froide*. La Commission sociale, économique et internationale de la FPF (C.S.E.I.) résonne des débats et des mises en cause de la politique française. Ainsi est-elle interpellée en 1966 par le C.C.R.E.C. (Comité des Eglises sur la responsabilité de Eglises dans la Construction européenne) à propos de la politique européenne de la France et a donné une réponse<sup>1885</sup> circonstanciée à cet organisme, poursuivant ainsi un débat qui est loin, semble-t-il, d'être terminé. Henri Burgelin évoque notamment la question des relations de la France avec les Etats-Unis et avec les pays de l'Europe occidentale et de « la justification d'une politique nationale dans la situation actuelle. »<sup>1886</sup>

La France exprime sa volonté d'indépendance nationale et développe sa force de frappe. Le 7 mars 1966, le général de Gaulle fait part aux Etats-Unis de la décision de la France de quitter le commandement intégré de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

---

<sup>1884</sup> *Idem*. Réf. : COE, 42.0011/3/V.

<sup>1885</sup> Rapport de gestion 1963-1966 pour la XIIème AG FPF Colmar 1966, Commissions d'Etude – Commission des relations internationales, secrétaire Henri Burgelin, Président André Philipp, p.134.

<sup>1886</sup> *Idem*. Henri Burgelin, p.135.

Les alliances évoluent, et le mot détente est sur toutes les lèvres. L'Allemagne est au cœur de ces évolutions qui culmineront vingt-trois ans plus tard avec l'intégration de la République démocratique allemande dans la République fédérale allemande<sup>1887</sup>.

Le rapprochement de cette dernière avec ses voisins de l'Est, la Pologne et l'Union soviétique inquiète. La question est évoquée à l'AG FPF de Caen par Albert Nicolas, secrétaire général de la FPF, dans son rapport de gestion. Sous le titre « Ratification des traités entre l'Allemagne de l'Ouest, la Russie et la Pologne », il mentionne, « qu'à cause de l'urgence, c'est le Bureau du Département des relations Extérieures (DRE), chargé par le Conseil de suivre les affaires internationales, qui s'est exprimé sur ce point à la demande de l'un de ses membres. Sans vouloir intervenir dans la responsabilité des Eglises Allemandes, le Bureau (FPF) a rappelé la politique constante de la Fédération et notre espoir « que les perspectives générales de la détente puissent prendre corps de façon à permettre l'établissement d'une paix durable en Europe. »<sup>1888</sup>

L'enjeu de la construction européenne, c'est la paix. Et une paix durable. C'est aussi un choix de société. La préoccupation de la FPF est donc bien réelle, en ce qui concerne la construction européenne et ses orientations.

La construction européenne confronte les peuples et les nations à leur identité et à la défense de leurs propres intérêts.

Au point qu'une soirée d'Assemblée générale y sera pleinement consacrée, à La Grande Motte. Le président Jacques Maury, dans son rapport<sup>1889</sup>, informe les délégués que : « Nous aurons demain soir<sup>1890</sup> à Montpellier la table-ronde sur l'Europe - non pas comme une sorte de récréation, mais pour nous empêcher de réfléchir sur nous-mêmes comme si nous étions seuls au monde, et nous rappeler que la moindre de nos activités s'inscrit dans un monde qui comporte bien des défis communs. » C'est qu'à cette période, la construction européenne s'accélère.

Cette conférence se tient en effet alors que, le 5 décembre de l'année précédente, était intervenu un accord sur le système Monétaire européen (S.M.E.) qui sera instauré le 1<sup>er</sup> janvier 1979 pour assurer de la stabilité aux monnaies européennes.

---

<sup>1887</sup> Ce processus durera d'octobre 1989 à octobre 1990.

<sup>1888</sup> Actes AG FPF Caen 1972, p38, rapport de gestion d'A. Nicolas, §8 du chapitre *Questions posées par la conjoncture*.

<sup>1889</sup> Rapport du président Jacques Maury, Actes de l'AG FPF de La Grande Motte, 16-18 mars 1979, p.7.

<sup>1890</sup> Il s'agit du samedi 17 mars 1979.



Et le 13 mars 1979, ceci donnait naissance à l'ECU (*European Currency Unit*) qui devenait l'unité de compte européenne appelée à devenir la monnaie européenne sous le nom d'Euro<sup>1891</sup>. A l'heure où s'ouvrait cette AG FPF, le 16 mars 1979, mourait Jean Monnet, l'un des fondateurs de l'Europe.

Lors de cette même AG, Madeleine Barot signe le rapport sur l'activité de la CSEI (Commission Sociale, Economique et Internationale de la FPF). Voici ce qu'elle écrit à propos de l'Europe<sup>1892</sup> : « Son avenir, l'élection de son Parlement, l'extension de la Communauté européenne aux pays méditerranéens, ses conséquences sur les pays du Tiers-Monde ont été constamment évoqués. Un week-end a été consacré à la discussion du texte de M. Gruson sur les problèmes de choix de société et de système économique. Divers membres de la CSEI ont participé à Bruxelles aux travaux du centre œcuménique sur les objectifs économiques et sociaux de la construction européenne. L'ensemble de ces problèmes a été constamment présent dans les discussions de la CSEI avec le regret que les échanges entre les Eglises de l'Europe occidentale ne soient pas mieux organisés et les vraies questions mieux posées. »

Madeleine Barot souligne très justement que se pose la question de la communication entre les Eglises européennes. Il faudrait une approche plus commune, et une volonté mieux partagée des Eglises protestantes face à de tels enjeux.

La FPF souhaite, en outre, une meilleure représentation dans les institutions européennes : ainsi, dans les Actes de la XVIIe AG FPF<sup>1893</sup> figure un vœu adopté par l'AG à transmettre au Conseil de la FPF, qui porte le numéro 6 et qui stipule que : « l'Assemblée générale de la Fédération Protestante de France, réunie à La Rochelle les 11,12 et 13 novembre 1983, soucieuse de voir renforcer la présence des Eglises Protestantes auprès des institutions européennes (Communauté européennes et Conseil de l'Europe), demande au Conseil de la FPF :

- d'œuvrer pour l'intégration du Secrétariat œcuménique existant auprès du Conseil de l'Europe dans le projet émanant de la Commission Œcuménique pour Eglise et Société en Europe Occidentale (COESEO),

---

<sup>1891</sup> Source : crdp-montpellier.fr, *Chronologie de la construction européenne*.

<sup>1892</sup> Rapport de Madeleine Barot, « la CSEI », Actes XVIe AG FPF La grande Motte, 16-18 mars 1979, p.83.

<sup>1893</sup> Réunie à La Rochelle, 11-13 novembre 1983, p.117.

- et d'inciter celle-ci à solliciter le statut d'ONG (Organisation Non Gouvernementale) qui lui donnerait les moyens d'une action efficace. »

Le rapport de Madeleine Barot a été précédé d'une intervention de Pierre Chrétien, secrétaire général FPF, dans le compte-rendu qu'il fait du travail de la Commission œcuménique pour Eglise et Société en Europe occidentale<sup>1894</sup> (ECCSWE). Il retrace l'origine et l'évolution de cette commission<sup>1895</sup>. La FPF est représentée dans cette commission par le Secrétaire général.

Dans le contexte de la construction européenne, la FPF, tout comme les institutions qui lui sont proches et qui servent à leur façon de *lieux ressources* s'interroge aussi sur l'éthique politique. Ainsi, la FPF, se conçoit-elle comme un lieu de vigilance, de réflexion et d'action socio-politique<sup>1896</sup>. Sa réflexion est enrichie par celle de ses partenaires. Ainsi, le Centre de Villemétrie animé par MM. Claude Gruson et Gérard Markhoff mène-t-il, depuis 1976, une réflexion souvent discutée à la CSEI et qui a conduit à la publication d'un document traitant de l'éthique en politique

---

<sup>1894</sup> E.C.C.S.W.E.- Bruxelles, *in* rapport du SG Pierre Chrétien, § 7.3. p.69-72, *in* Actes 17<sup>e</sup> AG FPF La Rochelle 1983.

<sup>1895</sup> « L'origine de la Commission œcuménique pour Eglise et Société dans la (p.70) Communauté Européenne (C.O.E.S.C.E. – E.C.C.S.E.C.) remonte aux années soixante. Elle est due à l'initiative d'un certain nombre de laïcs travaillant pour les Institutions Européennes ainsi que quelques pasteurs bruxellois. Leur intention était d'attirer l'attention des Eglises sur les conséquences de l'évolution des institutions européennes. Ils constituèrent une « Commission Consultative des Eglises auprès des Institutions européennes » au sein de laquelle se trouvaient des représentants de la plupart des Eglises anglicanes ou protestantes des pays membres de la C.E.E. (Ndlr : Communauté Economique Européenne). Puis après quelques années d'activités, il fut décidé de supprimer le mot « consultatif » de la dénomination. Cette décision peut s'interpréter (dixit P. Chrétien) comme un indice de la volonté des Eglises de s'attaquer aux problèmes posés par la Communauté européenne. Cette volonté s'affirme de plus en plus à tel point qu'en 1978 la Commission décida de se transformer en A.I.S.B.L. (Association Internationale Sans But Lucratif- *Ndlr : de droit belge*) ayant son siège à Bruxelles. La Commission prit alors pour titre définitif celui de : « Commission Œcuménique pour Eglise et Société dans la Communauté européenne ». Le rapport de Pierre Chrétien mentionne un peu plus loin que « Cette commission est en train de devenir Commission Œcuménique pour Eglise et Société en Europe occidentale (E.C.C.S.W.E), suite à la conférence d'Interlaken d'octobre 1983 qui a souhaité un élargissement de cette Commission à Luxembourg et à Strasbourg. [...] (p.71) « Afin de mieux coordonner leur travail entre Bruxelles et Strasbourg et de mieux suivre les activités du parlement Européen et du Conseil de l'Europe, l'ECCSWE, en liaison avec les « Eglises riveraines du Rhin (Ndlr : KEK) », les Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine et l'Eglise anglicane, étudie la possibilité d'ouvrir un bureau à Strasbourg dès janvier 1985. (...) L'Eglise catholique est représentée au sein de l'ECCSEC par la C.C.E.E (*Consilium Conferentiarum Episcopaliu[m] Europae*) et par l'Office catholique d'information sur les problèmes européens (O.C.I.P.E.). Plusieurs organisations européennes participent en outre aux travaux de la commission en tant que Conseillers (voir p.71 si nécessaire). L'ECCSWE a mené plusieurs réflexions qui ont donné lieu à des publications, notamment sur : « Les problèmes de l'élargissement de la Communauté européenne, la fonction de l'ECCSEC vis-à-vis de la Communauté européenne, La politique de développement, le chômage dans la Communauté européenne, Paix et sécurité en Europe, etc.). [...] »

<sup>1896</sup> Pierre Chrétien, rapport de gestion, §2.1., Actes XVIIe AG FPF La Rochelle, 11-12-13 novembre 1983, p.34.

intitulé : « Appel aux hommes et aux femmes d'espérance »<sup>1897</sup> , et qui, selon les auteurs devrait être une base de référence et l'occasion de « nouer un dialogue actif avec d'autres centres de réflexion des Eglises d'Europe. »

Le vent de l'histoire fait plier les Eglises. Et les relations Est-Ouest imposent aussi leurs rythmes au calendrier de la construction européenne. Relations problématiques, dit Pierre Chrétien qui précise sa pensée<sup>1898</sup> à l'adresse des délégués : « Un secteur, dont l'approche n'est pas aisée, a été certes abordé ; ce sont les relations Est-Ouest dont on ne saisit pas les causes profondes de leur détérioration, malgré les efforts des Eglises dans le cadre de la Conférence des Eglises Européennes (K.E.K. – *Kirchliche Evangelische Konferenz*) ou du Conseil Œcuménique des Eglises (C.O.E.). »<sup>1899</sup>

Qui pouvait prédire à cette époque l'effondrement du bloc de l'Est ? Il semble que tout le monde se soit résolu à l'inscription durable de la *guerre froide* dans le paysage international, avec pour corollaire l'équilibre de la terreur nucléaire entre les deux blocs. Le monde bascule et se reconstruit à la charnière des années 1989 et 1990. Mstislav Rostropovitch accompagne, au son de son violoncelle, l'effondrement du mur de Berlin.

L'Europe réunifiée ouvre aux Eglises un nouvel horizon : La FPF doit se concevoir en relation, en réseau, partenaire des autres Fédérations d'Eglise au plan européen. Au printemps 1992 se réunira à Budapest un rencontre protestante intitulée « Le témoignage et le Service des Eglises protestantes dans l'Europe de demain ». Au terme de la même année, une nouvelle Assemblée de la Conférence des Eglises européennes – KEK) est prévue à Prague. La FPF restera-t-elle dans les limites seulement nationales qui sont les siennes ? L'AG FPF de Lille 1991 se confrontera à cette question. Les enjeux sont évoqués en effet par le président Jacques Stewart, dans son rapport<sup>1900</sup> à l'AG FPF de Lille 1991. Il s'interroge : « Comment, au niveau de la Communauté européenne, entre Eglises, Œuvres et Mouvements du Royaume-Unis, d'Allemagne, des Pays-Bas et des pays latins auxquels nous

---

<sup>1897</sup> Editions du Centurion – mai 1983.

<sup>1898</sup> §2.1.2., rapport de gestion de Pierre Chrétien, Actes XVIIe AG FPF La Rochelle, 11-123 novembre 1983, in §2. *La FPF, un lieu de vigilance, de réflexion et d'action socio-politique*, p.35.

<sup>1899</sup> Actes AG FPF Caen 1972, p38, rapport de gestion d'A. Nicolas, §8 du chapitre *Questions posées par la conjoncture*.

<sup>1900</sup> Rapport du président, Actes XIXe AG FPF Lille 1-3 novembre 1991, *Grâce sans frontières*, pp.18-20.

appartenons avec le Portugal, l'Espagne, l'Italie, allons-nous développer ce partenariat ? Nos Eglises sont-elles prêtes à s'affranchir des frontières nationales à l'intérieur desquelles elles ont été si longtemps cantonnées et où elles ont acquis tant d'habitudes et de réflexes dont il faudra se défaire ? Cette perspective [...] rend d'autant plus nécessaire l'initiative d'un débat sur les concepts de nations, de citoyenneté, appelés à prendre un nouveau contenu. [...] »

En habile témoin des changements qui interviennent, Jacques Stewart ajoute « qu'il est curieux d'observer qu'après avoir longtemps manifesté assez peu d'intérêt pour le long processus difficile qui a conduit à la Communauté Européenne, aujourd'hui s'élèvent dans l'Eglise même, d'énergiques dénonciations des limites trop étroites (de celle-ci) et la revendication d'une transformation, avant terme. »<sup>1901</sup>

Les critiques fusent contre cette Europe qui veut imposer sa loi, et la France jacobine proteste, au nom de son indépendance, contre des directives qui lui sont imposées. Un processus puissant est en cours, sanctionné par le vote des traités et d'accords qui heurtent parfois les peuples et leurs identités. Comment les Eglises ne s'adapteraient-elles pas à ce nouveau contexte, à ces évolutions ?

« Au sein de la Communauté européenne, poursuit Jacques Stewart, comme aussi dans la collectivité européenne continentale, nos Conseils d'Eglises nationaux, tels que le Conseil d'Eglises Chrétiennes en France, créé il y a juste quatre ans, seront appelés à des échanges multilatéraux, et à se renouveler en prenant une part importante de ce partage de réflexion et d'engagements. »<sup>1902</sup>

A la suite de l'AG FPF de Strasbourg de 1987, le Conseil de la FPF renouvelle dans une large mesure, le mandat des membres de la Commission sociale, économique et internationale<sup>1903</sup>. En même temps, il réaffirme les attributs de celle-ci qui sont la vigilance et le discernement politique. Avec régularité, la Commission se réunit au rythme de deux rencontres par trimestre. Présidée par le pasteur Michel Wagner, la Commission veut être un lieu privilégié où l'on commente l'actualité à chaud et où l'on fixe l'ordre du jour de la Commission.

---

<sup>1901</sup> *Idem*. Rapport du président, p.18.

<sup>1902</sup> Au plan national comme au plan international, s'impose désormais un dialogue multiconfessionnel.

<sup>1903</sup> §3.1. Commission Sociale, Economique et internationale. Cf. : le rapport d'André Lazerus *in* Actes XIXe AG FPF Lille, 1-3 nov. 1991, « Grâce sans frontières », Rapport des Départements, Services et Commissions, pp.126-129.

Secrétaire de cette commission, André Lazerus présente<sup>1904</sup> les activités de la Commission, et notamment les week-ends de travail réunis une fois par an en alternance en région parisienne (Versailles 87, Saint-Prix 89) et en province (Lyon 88, Strasbourg 90). Les thèmes abordés permettent de recevoir des invités de marque, de réfléchir sur des thématiques telles que *L'Europe des 12* (Lyon 1988), *L'autre Europe* (St-Prix, 1989), *L'avenir de la Démocratie* (Strasbourg, 1990). Chacun de ces thèmes est introduit par des interventions de personnalités compétentes, lors d'une soirée publique, prélude à la session proprement dite, qu'il s'agisse de M. Claude Cheysson, ancien ministre des Affaires extérieures (Lyon, 1988), de M. Rubinsky, ministre conseiller auprès de l'Ambassade d'URSS à Paris (Saint-Prix, 1989), ou encore de M. Jacques Robert, membre du Conseil constitutionnel (Strasbourg, 1990).

L'Europe est l'un des thèmes importants de la réflexion de la FPF. Et l'institution se révèle très pertinente dans son analyse, tout autant que dans ses exigences et ses questionnements. Ceci culminera, sous la présidence de Jean-Arnold de Clermont, avec la publication par la FPF d'un document adopté par le Conseil de la FPF du 19 mars 1999 et intitulé « Déclaration de la Fédération protestante de France sur la construction européenne ». Le texte précise que : « La Fédération protestante de France continue à contribuer à la construction européenne en apportant sa tradition culturelle faite de responsabilité individuelle, d'engagement collectif et de respect du pluralisme. Elle veut relever le défi éthique : construire un espace de paix et de justice sociale, c'est-à-dire consolider une société fondée sur des valeurs communes de fraternité et de justice. Héritées du passé, ces valeurs sont parfois vécues de façons contradictoires selon les pays ; leur socle commun, qui est aussi celui des valeurs humanistes, en fait cependant un espoir pour l'avenir. »<sup>1905</sup>

---

<sup>1904</sup> Actes XIXe AG FPF Lille, 1-3 nov. 1991, « Grâce sans frontières », p.126 *et passim*, in rapport des Départements, Services et Commissions, pp.126-129.

<sup>1905</sup> Ce texte de 1999 (déclaration du Conseil de la FPF sur la construction européenne) renvoie à une note de bas de page, sur le même document mentionnant : « En octobre 1950 à Nancy, la Fédération protestante de France avait fait une déclaration : « Convaincue que les chrétiens doivent être à l'avant-garde de la réconciliation des peuples, l'Assemblée salue l'effort pour la création d'une Union européenne. Elle demande à tous les gouvernements de s'associer à l'Union européenne, en acceptant une limitation de souveraineté nationale et invite les protestants de France à participer à la construction de l'Europe... (BIP 1472) ». A noter que le texte saisi déjà plus haut – voir année 1950 - n'est pas tout-à-fait identique. Mais il importe de souligner que la FPF encourage à un renoncement partiel de la souveraineté nationale des pays appelés à constituer l'Union Européenne.

Ce texte est aussi un pari de confiance dans les Institutions européennes et un pari sur l'avenir : « Les Eglises, note-t-il, longtemps indécises face à la construction européenne, doivent désormais assurer leur rôle dans l'accomplissement de cette promesse de paix en aidant à dissiper les divisions, les incompréhensions entre pays voisins et frères, et faire de cette mosaïque de peuples qu'est l'Europe, l'espace de paix et de justice sociale dont avaient rêvé ses instigateurs. »

La déclaration replace utilement la construction européenne dans le contexte dramatique des guerres qui ont déchiré l'Europe : « C'était au départ un véritable pari dans un continent marqué par deux guerres mondiales meurtrières. Paix et réconciliation en étaient les mots d'ordre. »

Mais notre texte marque aussi les limites d'une Europe qui se réduirait aux échanges économiques : « Depuis, cet espace s'est construit en privilégiant l'intégration économique, - le « grand marché », « la monnaie unique » -, au détriment du social et du politique. Or, avec la monnaie unique, le seul jeu de la concurrence économique risque de détruire les formes de cohésion sociale et de solidarité qui restent fondées sur les traditions de chaque pays. Elargir l'Union à d'autres pays sans transformer les institutions économiques communautaires et sans accepter des transferts de souveraineté risque désormais de limiter l'Union européenne à n'être qu'une vaste zone de libre-échange. Face à cette dérive, les Eglises doivent contribuer à faire prendre conscience de l'importance de l'enjeu et des défis que posent les modalités actuelles de la construction européenne. Notamment en mettant en avant ses priorités : justice sociale, citoyenneté européenne, laïcité. »<sup>1906</sup>

La déclaration s'achève par un appel du Conseil de la FPF aux « Eglises, Institutions, Œuvres et Mouvements, à rappeler à leurs membres leur responsabilité d'artisans de cette construction collective :

- En cherchant à faire émerger les valeurs communes de cette identité européenne, à travers une meilleure connaissance des traditions ecclésiales et politiques de nos voisins en participant à la promotion d'une véritable citoyenneté européenne ;
- En agissant pour manifester concrètement la solidarité européenne vis-à-vis des pays en voie de développement ;

---

<sup>1906</sup> Déclaration du Conseil de la FPF sur la Construction européenne, 1999.

- En refusant de laisser le débat public sur l'Europe s'enliser en France dans des conflits internes aux partis politiques. »<sup>1907</sup>

Comment ne pas souligner, au terme de ce chapitre, combien la clairvoyance du Conseil de la FPF honore l'institution fédérative ? Les intellectuels protestants sont aussi sollicités sur cette question. Ainsi, en 1992, le philosophe protestant Olivier Abel publie, sous le titre « La justification de l'Europe : essai d'éthique européenne » un texte d'une centaine de pages, où il dresse « la cartographie d'un réseau de discours enchevêtrés » et à partir du constat que « ce n'est pas par son *centre* mais par ses frontières que l'Europe se définira » et qu'il convient donc de proposer une réflexion commune « ceux par qui les langues de l'Europe s'embrassent ou ceux qui se trouvent concrètement à tous les guichets de nos frontières <sup>1908</sup> ». Ce thème sera repris ultérieurement, et développé de façon nouvelle, sous le titre "Le vertige de l'Europe".

Deux contributions FPF plus récentes, publiées en 2003<sup>1909</sup> et en 2006<sup>1910</sup>, permettront d'approfondir encore la réflexion sur ce sujet, documents auxquels nous renvoyons le lecteur.

---

<sup>1907</sup> Ces trois objectifs, portant sur les valeurs communes, l'équité dans les rapports Nord-Sud et l'appel à un débat constructif au sein de la société française, constituent les priorités de la Fédération protestante.

<sup>1908</sup> Extraits du texte de quatrième de couverture, in Olivier Abel, *La justification de l'Europe : essai d'éthique européenne*, Genève, Labor et Fides, coll. Entrée libre, 1992. Voir aussi : Olivier Abel, *Le vertige de l'Europe*, Genève, Labor et Fides, 2019.

<sup>1909</sup> Dossier intitulé « Mondialisation, environnement et développement durable : Contribution aux débats sur l'avenir de L'Europe », FPF, 2003.

<sup>1910</sup> Dossier intitulé « L'Europe et les Eglises », avec une introduction très pertinente de François Scheer, Ambassadeur de France, ancien secrétaire général du Quai d'Orsay, ancien Ambassadeur auprès de l'Union européenne et de la République Fédérale d'Allemagne, FPF, 2006.

### Chapitre 3 : ENJEUX, DEFIS et PRISES DE POSITION D'UNE INSTITUTION

Minoritaire en France, le protestantisme est en constante évolution. Il a souvent surestimé son poids réel dans la société, et oscillé entre doutes et prétentions. Comme le souligne Jean Baubérot, « Le protestantisme a produit de la modernité culturelle, il l'a accompagnée, il y a vu des possibilités nouvelles de vivre l'Évangile dans des temps qui changent. »<sup>1911</sup>

Dans le regard qu'il porte sur le protestantisme français, notamment dans la seconde moitié du vingtième siècle, Jean Baubérot distingue cinq défis auxquels le protestantisme français est confronté :

- premièrement : Le défi de la confrontation entre le protestantisme historique et le protestantisme du réveil ; - deuxièmement : le défi du troisième protestantisme (celui des « protestants hors institution », mais encore marqués par leur culture biblique et qui posent le problème de la transmission aux générations suivantes, ce qu'a révélé le sondage IFOP de 1984) ; - troisièmement : le défi des relations œcuméniques ; - quatrièmement : le défi du rapport au politique ; - cinquièmement : le défi du rapport à la culture.

Nous retrouvons tout ou partie de ce constat dans l'analyse que nous faisons de l'évolution de la Fédération protestante de France dans la période étudiée (1905-1991) et nous remarquons que la FPF a pris position sur des sujets d'actualité. La question est alors celle du statut de la parole protestante, *a fortiori* fédérative. Lors de l'AG FPF de La Rochelle 1983, Michel Wagner écrit que les groupes de travail de l'AG ont « encouragé le Conseil dans son ministère de vigilance et de témoignage par des prises de position ou de messages publics, lorsque l'Évangile nous y appelle. »<sup>1912</sup> Il évoque ensuite la question du statut de ces prises de position : « Nous avons rappelé que notre Constitution ne leur confère pas valeur d'encyclique mais que leur autorité se fonde sur leur pertinence évangélique. Lorsque nos

---

<sup>1911</sup> Rapport de Jean Baubérot sur le service documentation et le Centre protestant d'études et de documentation (*in* § « Réflexions et perspectives », rapport de gestion, deuxième partie, rapports des Départements, Services et Commissions), Actes 18<sup>e</sup> AG FPF Strasbourg, 1967, p.105.

<sup>1912</sup> Actes AG FPF La Rochelle, 11-13 novembre 1983, p.122.



positions sont partagées, nous ne devons pas hésiter à le dire. »<sup>1913</sup> Cette dernière remarque de Michel Wagner est ambiguë puisqu'elle laisse planer un doute. Quelle autorité s'exprime ? La parole fédérative est-elle l'expression d'une unanimité, d'un consensus ou s'agit-il seulement de l'expression de convictions partagées par un grand nombre d'Eglises membres de la FPF ?

Nous n'ignorons pas que la culture protestante est une culture de débat, et que l'institution qui en est issue « est un étrange composé de qualités contradictoires<sup>1914</sup> ». Cela ne l'empêcha pas de faire preuve de courage et de faire valoir, dans la société française, une voix originale, ce que nous découvrirons dans ce chapitre.

Toutefois, nous prenons acte également que des questions relatives au statut des pasteurs et à leur vie quotidienne sont posées, ou encore que des enjeux institutionnels importants méritent d'être mentionnés. Car la FPF est une chambre d'écho des préoccupations de ses membres. Il y a, d'une part, les missions qu'elle s'assigne et, d'autre part, les interpellations dont elle fait l'objet. Nous traiterons donc de ces différents thèmes en les regroupant aussi utilement que possible.

#### A. La représentation du Protestantisme français :

1) La FPF a pour mandat de représenter le protestantisme français auprès des pouvoirs publics et de défendre ses intérêts, « considérant comme un devoir et un privilège de manifester publiquement l'union fraternelle des protestants Français et de resserrer, en vue des progrès de leur commune cause, les liens qui existent entre les Eglises issues de la Réforme<sup>1915</sup> ». Durant le vingtième siècle, la FPF eut des relations constantes avec les pouvoirs publics et ses représentants jusqu'au plus haut niveau de l'Etat. Dans ce contexte, la FPF parla avec autorité, forte de sa légitimité. En retour, elle fut respectée.

Eclairée, la relation aux autorités ne fut néanmoins jamais servile. Ainsi, cette question fut traitée de façon singulière à l'occasion du décès du Général de Gaulle, le 9 novembre 1970 à Colombey-les-deux-Eglises. Dans le rapport de gestion présenté par le pasteur Albert Nicolas, secrétaire général, à l'AG FPF de Caen 1972,

---

<sup>1913</sup> *Ibidem*.

<sup>1914</sup> Cette phrase est due à J-F. Oberlin qui se l'appliquait à lui-même.

<sup>1915</sup> Article premier des statuts de mars 1904.

celui-ci traite des « questions posées par la conjoncture » et au 3<sup>o</sup>§ de la mort du Général de Gaulle. Il écrit : « Le Bureau fut unanime à confirmer la position prise par son président dans un communiqué daté du 10 novembre 1970 : « selon la doctrine de la Réforme, il n'y avait pas lieu de célébrer un culte à la mémoire du chef de l'Etat, quel qu'il fût – mais c'était au cours du prochain culte dominical que l'intercession devait porter plus spécialement sur la famille du Général de Gaulle et la France<sup>1916</sup> ». Cette position, ajoute Albert Nicolas, fut confirmée, avec l'accord unanime du Bureau, dans une lettre de M. Courvoisier parue dans le journal *Réforme*.

2) La liberté de conscience et de culte : La FPF est, sur ce point aussi, dans son corps de métier. Ce point ne figure-t-il pas dans l'article III des articles fondateurs<sup>1917</sup> de l'Institution fédérative qui précise que la FPF « a pour objet immédiat de veiller à la sauvegarde des libertés nécessaires à l'exercice du culte protestant et de défendre, s'il y a lieu, auprès des pouvoirs publics, les droits des Eglises fédérées, qui feront appel à son intervention. » Elle sera le porte-parole assidu du protestantisme, tant en ce qui concerne les réalités nationales, métropolitaines ou ultramarines, qu'en ce qui concerne les cultes protestants à l'étrangers.

Dès 1909, à l'AG de Nîmes, elle consacre une part importante de ses débats à la situation à Madagascar. Nous renvoyons ici le lecteur au chapitre « les guerres d'indépendance » qui traite partiellement de ce sujet. Ce dossier culminera dans les années trente avec les privations de libertés dans les pays totalitaires que sont devenus l'Allemagne et la Russie devenue soviétique.

Un vœu est adopté à l'AG FPF de Bordeaux en 1934 en faveur de "la liberté de conscience et de culte pour les croyants persécutés dans divers Etats". Ce vœu est ainsi rédigé : « La cinquième Assemblée générale du Protestantisme français, - vivement émue de la situation douloureuse des Eglises protestantes de certaines régions de l'Europe, - exprime sa profonde sympathie à tous ceux qui, dans divers pays, souffrent pour leur foi. Elle s'associe sous la forme suivante aux vœux de l'Alliance universelle pour l'Amitié internationale et du Conseil œcuménique réunis :

---

<sup>1916</sup> Actes XIVème Assemblée générale de la Fédération protestante de France, *Foi et Vie*, janv.1973, n°1, 72<sup>e</sup> année, Paris, p.36.

<sup>1917</sup> Statuts du 2 mars 1904, Actes AG FPF Nîmes 1909, p.98.

« Il doit être clairement établi que la qualité de membres de la Société des nations implique la liberté de conscience effective et la liberté de culte, - et affirme que ce principe doit s'appliquer à tous les Etats, quels qu'ils soient, qui sont membres de la Société des Nations. »<sup>1918</sup>

Ce vœu fait écho à l'intervention du professeur Adolphe Keller, de l'Office Central d'Entraide aux Eglises, mais ce message, refusant de citer des situations ou des pays précis, manquera sa cible. Il ne semble pas qu'il y ait eu manque de courage, mais plus vraisemblablement la volonté de réaffirmer des principes à portée universelle.

3) Une FPF, porteuse des aspirations des Eglises membres, en matière de fiscalité : Dès la première assemblée générale de Nîmes 1909, Henri Cordey mentionne qu'une fois la séparation accomplie, la tâche de la Fédération a consisté à suivre de près les conditions d'application de cette loi. Il ajoute : « C'est ainsi que nous nous sommes occupés des droits de contrôle et d'inspection de l'Administration sur les associations cultuelles, au point de vue de leur gestion financière. Nous avons étudié aussi et, à maintes reprises, la question si importante des impôts. »<sup>1919</sup>

Dans ce domaine, la FPF interviendra, en effet, à plusieurs reprises au service de ses membres. A titre d'exemple, à l'AG de Marseille 1929, la FPF devient, en matière de fiscalité notamment, porteuse des revendications de ses membres. On peut lire sous le titre "Dégrèvements sur impôts" mobiliers qu'un vœu a été déposé par M. le pasteur Hollard, ainsi formulé : « Le Synode de l'Union des Eglises Evangéliques Libres, réuni à Moncoutant le 9 octobre (1929), émet le vœu que le Conseil de la Fédération étudie la question des démarches à faire en vue d'obtenir l'exonération totale des impôts de toute nature qui chargent outre mesure un certain nombre de temples et de chapelles ». Appuyant ce vœu, M. Hollard fait remarquer que les Eglises non liées à l'Etat dès avant le vote de la loi de Séparation paient des impôts immobiliers parfois accablants. Il interroge l'assemblée : Ne serait-il pas possible d'aboutir à une certaine égalité de traitement pour toutes les Eglises à cet égard, et

---

<sup>1918</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.188.

<sup>1919</sup> H. Cordey, communication du Conseil de la Fédération protestante de France, Actes AG FPF Nîmes 1909, p.15.

n'est-ce pas au Conseil de la Fédération de s'interposer entre ces Eglises et le Ministre ? Ce vœu étant adopté, il est proposé que cette question soit transmise sans retard au Conseil de la FPF pour une intervention rapide sur ce sujet auprès des pouvoirs publics.

Cette question est reprise à l'AG suivante réunie à Bordeaux, dans le cadre du suivi des vœux de Marseille, et des démarches effectuées en vue d'obtenir l'exonération des impôts de toute nature qui chargent outre mesure chapelles et temples. Marc Boegner constate que les démarches ont été faites, et que « M. Vidal s'est spécialisé dans la matière complexe et délicate qu'elles avaient pour objet. Et, au cours des dernières années, il a pu rendre de nombreux services aux Eglises ou aux pasteurs qui ont eu recours à ses conseils. »<sup>1920</sup> Dans ces domaines comme dans d'autres, la FPF mettra son expertise au service des Eglises de la Réforme.

#### B. Le statut pastoral et ses tentatives d'harmonisation :

Ce point porte sur le rôle, les rémunérations, la santé et les secours mutuels.

##### 1) Le « rôle<sup>1921</sup> » des pasteurs : un statut commun.

« Etre inscrit au rôle des pasteurs » signifie que l'on figure sur une liste officielle attestant de votre état. Ceci fera l'objet d'un vœu à l'AG FPF de Bordeaux 1934, précisément le vœu numéro 11, relativement à la Constitution d'un « Rôle officiel des pasteurs des Eglises affiliées à la FPF », Marc Boegner mentionne qu'il émane non de l'AG de Marseille 1929, mais de celle de Strasbourg 1924. Il ajoute que si Emile Morel en 1929 avait dit que ce vœu n'avait pu être réalisé, « M. Vidal, depuis lors, s'est attaché à le réaliser, et que, sous réserve de la transmission des données par les Eglises concernées, ce *rôle des pasteurs* sera définitivement établi et tenu à jour par le secrétariat général de la Fédération. »<sup>1922</sup>

---

<sup>1920</sup> Rapport du Conseil, par M. le pasteur Marc Boegner, §III. Les vœux de l'Assemblée de Marseille, Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.37.

<sup>1921</sup> Registre des pasteurs d'une Eglise. L'expression est employée aussi à propos de *l'extrait de rôle* délivré par le Trésor public. Selon les dispositions de l'article L. 228 du code électoral, sont éligibles au conseil municipal tous les électeurs de la commune et les *citoyens inscrits au rôle des contributions directes* ou justifiant qu'ils devaient y être inscrits au 1er janvier de l'année de l'élection.

<sup>1922</sup> Rapport du Conseil, Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.37.

Chaque Eglise établira, pour ce qui la concerne, un rôle de référence pour ses pasteurs. Ceci implique, pour les intéressés, des droits et des devoirs et le respect de la discipline propre à chaque Eglise. Cette banque de données cumulées constituera plus tard le fond nominatif de l'annuaire de la France protestante.

## 2) Les rémunérations :

L'établissement du montant des rémunérations des pasteurs est propre à chaque Eglise. A l'exception des salaires alignés sur des grilles indiciaires des ministres du culte des départements concordataires, ces salaires sont faibles. En outre, conformément à l'usage dans la société française, il ne convenait pas que les épouses de pasteurs exercent une activité professionnelle<sup>1923</sup>. Les familles pastorales sortirent appauvries de deux conflits mondiaux. Elles bénéficièrent au mieux du soutien et de l'aide de fonds internationaux d'Eglises<sup>1924</sup>. Un groupe de laïques s'émut de cette situation lors de l'AG FPF de Nîmes 1945 et adressa la demande suivante : « Devant la situation matérielle poignante de très nombreux foyers pastoraux, les laïques soussignés<sup>1925</sup> reconnaissent tous les efforts qui ont été faits et qui sont faits par les organes directeurs des différentes Eglises pour remédier à cette situation. Mais devant le renchérissement continu du coût de la vie, ils prient instamment l'Assemblée générale du Protestantisme français de demander à toutes les Unions d'Eglises un relèvement massif et immédiat de tous les traitements pastoraux, comparable à celui qui a été réalisé récemment pour tous les travailleurs salariés. »<sup>1926</sup>

Au nom de la commission des vœux, Marcel Seydoux rapporta sur le vœu consacré au relèvement des traitements pastoraux. Celui-ci fut adopté à l'unanimité après que l'assemblée ait entendu les observations de MM. les pasteurs Fabre, Lauriol, Bartholmé, Poincenot, et de MM. Morley et Becker.

A travers nos recherches, nous avons trouvé que cette question est évoquée dans le cadre de la correspondance consultable aux archives<sup>1927</sup> du Conseil œcuménique

---

<sup>1923</sup> Cette situation évolua peu à peu, au rythme des évolutions de la société française dans son ensemble.

<sup>1924</sup> Nous renvoyons ici au chapitre relatif aux finances de la FPF.

<sup>1925</sup> Les pasteurs présents à cette assemblée n'avaient pas osé signer cette demande, de peur d'être accusés de partialité.

<sup>1926</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, pp.176-177.

<sup>1927</sup> Archives COE. Réf. : 42.008/5.1949.

des Eglises, notamment dans une lettre du 5 octobre 1949 de P. Bungener, comité de reconstruction FPF<sup>1928</sup> à A.D. Micheli, directeur du DRCO-Commission de reconstruction du COE, relative à la situation des pasteurs. Ce document nous donne des indications précieuses. Il est écrit que :

- a) L'ERF donne à ses pasteurs un traitement fixe de 17.000 frs auquel viennent s'ajouter le logement et les allocations de résidence et de famille d'un montant assez limité (3.100 frs pour un pasteur de la région parisienne avec deux enfants).
- b) Les Eglises luthériennes versent environ 20.000 frs à leurs pasteurs qui bénéficient également du logement et des allocations familiales susmentionnées.
- c) Les Eglises d'Alsace et de Lorraine concordataires, par contre, sont dans une bien meilleure situation.
- d) Les Eglises libres ou indépendantes sont tout aussi mal placées.

A.D. Micheli mentionne, dans une lettre du 7 novembre 1949, « qu'il reste à Genève un solde de 5.750 dollars provenant d'un don de la Presbyterian Church USA en 1948. A la demande de M. Boegner, cette somme a été gardée jusqu'à présent en réserve, avec l'idée qu'elle pourrait servir au relèvement des salaires pastoraux. Toutefois, il est important en vue de ce qui suit, d'indiquer que cette somme (...) peut être affectée à n'importe quel projet. Elle pourrait en particulier être versée pour un projet de construction. »<sup>1929</sup> La solidarité internationale est remarquable. Déjà précédemment, M. Micheli, dans un courrier daté de Genève le 29 juillet 1949, écrivait à P. Bungener au titre du Comité de reconstruction (FPF) : « Je voudrais te dire que les Eglises de Nouvelle-Zélande ont fait savoir qu'elles avaient récolté une somme en faveur des Eglises d'Europe. Nous avons décidé de recommander aux Eglises de Nouvelle-Zélande l'attribution d'une somme de 5.000 dollars pour les pasteurs français. [...] »

Suite à ces aides, les pasteurs et leurs familles verront leur niveau de vie s'améliorer, même s'il reste modeste, et les paroisses reconstruire puis consolider leur patrimoine. Plus tard, la FPF sera interrogée sur sa capacité à exprimer à son tour sa

---

<sup>1928</sup> P. Bungener y a succédé à Marcel Seydoux.

<sup>1929</sup> Archives COE. Réf. : 42.008/5.1949.

solidarité envers des Eglises dans le besoin. Nous mettons en exergue ici l'interpellation exprimée par le secrétaire général André Appel lors de l'AG FPF de Montbéliard 1960, celui-ci estimant que cette solidarité doit être réciproque : « Alors que la période de reconstruction est close, et que notre situation économique s'est tellement améliorée, le souci primordial de notre commission est d'exhorter nos Eglises à participer à leur tour à la solidarité chrétienne. »<sup>1930</sup>

### 3) La santé :

- Santé et aides mutuelles : La santé des pasteurs est également l'une des préoccupations de la FPF. Une société mutualiste avait été créée. Ainsi, à l'AG FPF Marseille 1929, un vœu émanant de la *Société de secours mutuels des pasteurs de France* fut présenté par le professeur Arnal, et adopté par l'AG. Ce vœu était rédigé ainsi : « Cette société souhaite que le conseil de la Fédération: 1- unifie et concentre en une seule organisation, commune à tout le protestantisme français, toutes les œuvres pastorales et de solidarité, de mutualité, de prévoyance et de retraite ; 2- demande à la caisse de retraites des pasteurs de l'Eglise réformée de France, de profiter de la révision prochaine de ses Statuts pour étendre ses bienfaits à tous les pasteurs de France ; 3- prie la Caisse des veuves et orphelins de pasteurs, établie à Bordeaux, de réviser ses statuts de manière qu'un plus grand nombre de foyers pastoraux puissent bénéficier des avantages réservés actuellement à une très petite minorité ».

Plus tard, dans les actes de l'AG réunie à Bordeaux en 1934, M. Boegner mentionne<sup>1931</sup> les démarches effectuées par lui au nom du Conseil de la FPF quant à la législation relative aux *assurances sociales*, aux dégrèvements d'impôts, aux violations répétées des lois sur l'enseignement public<sup>1932</sup>.

- Santé et convalescence : la FPF fut chargée, pour la France, du programme de bourses de convalescence à la Casa-Locarno. C'est ce que signale André Appel,

---

<sup>1930</sup> Actes AG FPF Montbéliard, p.37.

<sup>1931</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.46.

<sup>1932</sup> Il s'agit du problème de la *liberté du jeudi*, notamment. Les Eglises risquaient d'être privées de cette journée traditionnellement consacrée au catéchisme.

dans son rapport d'activité, lors de l'AG FPF de Montbéliard 1960, relativement au cahier de charges de la Commission d'Entraide. La Casa-Locarno est une villa du Conseil Œcuménique des Eglises qui accueille, à leur demande, des pasteurs ayant eu des problèmes de santé physique ou psychique, le cas échéant accompagnés de leur famille. »<sup>1933</sup>

#### 4) Revendication des laïcs et redéfinition du ministère pastoral :

Le statut des pasteurs va évoluer durant tout le vingtième siècle. Si, au début du siècle, les pasteurs sont plutôt issus de familles bourgeoises, ce n'est plus le cas à partir des années soixante. Si, à la création de la FPF, leur niveau de formation est nettement plus élevé que celui des fidèles, ce n'est plus le cas à partir des années quatre-vingt, la formation universitaire s'étant fortement développée. Et, comme dans le reste du monde professionnel, la fonction se féminise peu à peu. A ces évolutions, répondent des revendications laïques. Ceci apparaît, en outre, dans le contexte des évolutions des mentalités consécutives aux deux guerres mondiales et, notamment, dans les rapports de Jean Courvoisier et de Pierre Tirel à l'Assemblée générale de Nîmes 1945, dont nous avons rendu compte<sup>1934</sup>.

L'Assemblée générale se prononcera unanimement « pour un retour à la pratique du sacerdoce universel, en supprimant le fossé qui existe trop souvent entre pasteurs et laïques, par une coopération la plus large possible de tous les fidèles selon leurs dons, dans le cadre de la discipline de nos Eglises. » Il s'agit, affirment les délégués qui s'adressent au Conseil de la FPF conformément aux usages, de « restaurer avant tout l'Eglise en demandant à Dieu de faire apparaître au sein de nos paroisses d'authentiques communautés chrétiennes entièrement inspirées dans leur vie collective par l'Esprit de Jésus-Christ. Les fidèles de nos Eglises doivent reprendre conscience qu'ils sont le peuple mis à part selon l'élection mystérieuse et gratuite de Dieu, qui puise sa vie et son renouvellement dans sa parole et non pas seulement dans les lois de la tradition et de l'hérédité. »<sup>1935</sup> Le peuple protestant se doit désormais de reprendre la maîtrise de son destin.

Ce texte nous apparaît comme fondateur, d'une part, dans sa redécouverte de la portée théologique du sacerdoce universel des croyants, et, d'autre part, dans la

---

<sup>1933</sup> Actes AG FPF Montbéliard, p.37.

<sup>1934</sup> Cf. : p.275 et ss.

<sup>1935</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, Vœux, pp.174-176.



dynamique qu'il initie, au cœur même des Eglises membres de la FPF, quant à la place nouvelle que les laïcs sont désormais appelés à jouer dans les diverses institutions.

Ce vœu nous paraît ensuite comme programmatique parce qu'il suggère des orientations nouvelles, et aussi parce qu'il plaide pour une redécouverte de la spiritualité protestante. C'est une invitation à une conversion personnelle à l'Évangile de Jésus-Christ en rupture « avec les lois de la tradition et de l'hérédité ». C'est également une réhabilitation de la notion de « Peuple de Dieu » contre l'individualisme qui mine le protestantisme.

La place des laïcs est à nouveau abordée dix ans plus tard par Jacques Ellul dans son rapport<sup>1936</sup> à l'Assemblée générale de Montpellier. Nous reproduisons ici le compte-rendu qui en est fait dans *Évangile et Liberté* daté du mercredi 9 novembre 1955. Il est intitulé « L'heure des Laïques<sup>1937</sup> ». Le professeur de droit à la faculté de Bordeaux questionne et dresse un réquisitoire : « Pourquoi parler des laïques<sup>1938</sup> alors que l'écriture parle du sacerdoce universel ? Derrière le mot, il y a une intention précise visant une situation de fait : quand nous regardons nos paroisses, nous vivons avec l'habitude de considérer le pasteur comme étant la paroisse toute entière. Le pasteur travaille et les autres regardent. Or, la paroisse c'est le peuple chrétien, il vit de la vie religieuse de ses membres et non de l'activité du pasteur. Le pasteur a une fonction : annoncer la parole. Par conséquent, quand on prononce le mot de laïque, c'est pour proclamer que le chrétien est le même partout, qu'il n'y a pas de personnages successifs mais unité de personnes. Il convient donc de mettre au travail les laïques dans l'Église par une diversité de ministères spécialisés. Que demander aux laïques ? Qu'ils soient de vrais laïques vivant dans le monde, et que par eux, le pasteur puisse contacter le monde. Dans son dialogue avec le pasteur, le laïque parlera comme le monde parle. Hors de l'Église, il sera présent à tout ce qui se passe dans le monde, partout où il y a des hommes, pour y apporter un sauveur, avec la pensée que toutes les divergences peuvent être surmontées par la charité, que ce qui unit est plus fort que ce qui divise. La présence

---

<sup>1936</sup> Ce document ne figure pas dans les archives.

<sup>1937</sup> Nous maintenons le titre tel qu'il figure dans la publication.

<sup>1938</sup> Si l'orthographe de la langue française écrit toujours ce substantif sous la forme « laïque » au féminin, elle laisse la possibilité d'écrire indifféremment « laïc » ou « laïque », au masculin, et « laïcs » ou « laïques », au masculin pluriel. L'adjectif, quant à lui, s'écrit toujours « laïque » ou « laïques ».

du laïque hors de l'Eglise est le seul moyen valable d'évangélisation, qui implique que l'Eglise se dissémine, qu'elle va où sont les hommes. Le rôle du pasteur ne sera plus alors qu'un rôle de surveillant, il remplit une fonction différente, il n'a plus à remplacer le laïque. Ce travail des laïques n'est ni facile ni simple. Mener la vie chrétienne dans le monde où nous sommes est chose difficile. Les laïques doivent être formés par de solides connaissances bibliques et du monde. Les paroisses se chargeront de cette double formation, afin de constituer dans l'Eglise l'aile marchante du laïcat. »

Le protestantisme français, qui croyait avoir fait du sacerdoce universel des baptisés et de la pratique synodale deux règles le mettant à l'abri du cléricisme, n'y a pas échappé. Ce ne sont pas les observateurs extérieurs qui en font le constat. Ce sont des responsables protestants actifs et compétents. Il faudra désormais que l'institution fédérative apprenne à gérer leur impatience et accepte aussi leurs questionnements.

#### C. Une institution gestionnaire de fonds pour ses membres<sup>1939</sup> :

La FPF, en tant que telle, ou dans le cadre de partenariats avec d'autres institutions, fut rendue, à plusieurs reprises en effet, destinataire de fonds pour tiers qu'elle gère avec toute la rigueur nécessaire. Il s'agit donc de rendre compte ici brièvement du rôle joué par la FPF dans la gestion des secours et des fonds liés à la reconstruction des églises suite aux guerres. Ceci inclut aussi l'aide aux œuvres. Il convient de citer, d'une part, le rôle du Comité d'Entraide et, d'autre part, le rôle joué par le Comité d'Union protestante et de secours en France et en Belgique.

1) Le Comité d'Entraide, précisément nommé Comité protestant d'Entraide pour les régions dévastées « avait été fondé le 23 avril 1915, sous les auspices et dans l'esprit de la Fédération protestante de France. Il était présidé par M. Cornélis de Witt, et avec comme présidents d'honneur Lord Harding de Penshurst, ambassadeur d'Angleterre à Paris, le Révérend Charles. S. Mac Farland, secrétaire général de la

---

<sup>1939</sup> Cette question a été abordée, en termes comptables, dans le chapitre sur « les finances » de la FPF.

Fédération des Eglises du Christ aux Etats-Unis, et M. le général Nivelles [...]. »<sup>1940</sup>  
Le travail de la commission dura sept ans. Au commencement de 1922, « le Comité de direction résolut d'opérer une dernière répartition des ressources en espèces et en nature et de préparer la dissolution de l'œuvre dont la tâche était achevée. Une circulaire fut envoyée à nos Eglises le 22 mars 1922, annonçant la fin du Comité d'Entraide et disant que, relativement aux destructions de villages protestants dans la vallée de Munster ou de l'Aisne, l'aide aux évacués des régions dévastées, les immenses chantiers de démolition de Lens et Liévin, etc. » le travail fait par la commission avait été considérable<sup>1941</sup>.

2) Le Comité d'Union protestante et de secours en France et en Belgique fut présidé lors de sa création en 1918 par le président de la FPF – alors Edouard Gruner – et géré avec l'aide efficace du secrétaire André Monod, qui faisait également fonction de trésorier. André Monod rapporte à l'AG FPF de Strasbourg 1924 que : « le Comité d'Union protestante et de secours en France et en Belgique a été fondé par la FPF dans sa séance du 18 Février 1918, après avoir entendu MM. les pasteurs Georges Lauga et Victor Monod, qui venaient de remplir aux Etats-Unis une mission de plusieurs mois organisée par le Comité de propagande. Au cours de cette mission ces délégués avaient recueilli des promesses de secours à nos Eglises éprouvées par la guerre, que la fédération des Eglises protestantes américaines étaient disposées à mettre à la disposition d'un Comité qui représenterait toutes les forces protestantes de France et de Belgique. En fait, ce comité ne tarda pas à unir toutes nos Eglises et nos principales œuvres de Mission et d'Evangelisation de France et de Belgique, et à comprendre en même temps des représentants du Protestantisme américain qui se trouvaient à l'œuvre en France. Un comité similaire était constitué dans le même but à New-York. Dès le mois de novembre 1918, un appel préparé par

---

<sup>1940</sup> Actes de l'AG FPF, Strasbourg, 1924, pp.141-143 : rapport du Comité protestant d'Entraide pour les régions dévastées – période du 23 avril 1915 au 22 mars 1922, rapport présenté par André Monod.

<sup>1941</sup> Une assemblée plénière, réunie le 8 février 1921, honora Mme Ferdinand Roy, puis M. Paul Fuzier remit la croix de la Légion d'honneur à M.C.de Witt. (...) Depuis sa fondation et à la date du 1er novembre 1921, le Comité d'Entraide avait reçu 3.000.081,00 frs, fruit des souscriptions venues de l'étranger (USA, Grande-Bretagne, Suisse, Pays-Bas) mais aussi de France pour un montant de 1.352.000,00 frs dont souscriptions fournies par Paris (336.000,00frs), l'Alsace (290.000,00 frs), la Gironde (112.000,00 frs) et l'Hérault (110.000,00 frs).

le regretté Charles Wagner et signé par MM. Gruner, André Weiss et Cornélis de Witt fut envoyé à la Fédération américaine. Nous nous trouvions en présence d'une tâche énorme de reconstruction de nos édifices religieux et de réorganisation des Eglises cruellement éprouvées par l'invasion et l'évacuation des populations civiles. Presque toutes nos œuvres étaient en déficit du fait de la prolongation des hostilités. Il s'agissait d'aider financièrement le protestantisme français tout entier à supporter les charges laissées par la guerre. »<sup>1942</sup>

Tout un plan d'action fut adopté après l'AG FPF de Lyon 1919. Cette collaboration mit à disposition du protestantisme français des sommes dont le total approchait dix millions de francs<sup>1943</sup>.

Au moment même où le Comité de secours New-Yorkais considérait que sa tâche était terminée, un comité de secours aux Eglises d'Europe était constitué comme *Office central d'Entraide des Eglises d'Europe*, toujours sous les auspices du Conseil fédéral des Eglises du Christ en Amérique. Simultanément, le Dr Adolf Keller, de Zurich, acceptait la charge de secrétaire général de ce Comité central<sup>1944</sup>.

Dès lors, considérant les besoins des autres groupes protestants, le Comité reconnut sans réserve l'Office Central d'Entraide des Eglises d'Europe comme l'intermédiaire entre les Eglises d'Amériques et les Eglises françaises.

---

<sup>1942</sup> Rapport à l'AG FPF de Strasbourg 1924, pp.135-140.

<sup>1943</sup> Dans le rapport fait à l'AG de Strasbourg 1924, suit un tableau qui mentionne les sommes affectées depuis 1920, avec a) le nom des reconstructions et réparation des édifices religieux : Reims, St-Quentin, Argicourt, Arras et Achicourt, Compiègne, Verdun, Cambrai, Wanquetin, Hénin-Liétard, Liévin, Château-Thierry, Monneaux, Société centrale/reconstruction, Eglises/ réparations, pour un montant de 2.801.916,45 frs b) Mission en pays païens : Société des Missions pour un montant de 1.410.855,68 frs, c) Evangélisation : Société Centrale, Union pour l'action missionnaire-La Cause, Evangélisations/œuvres diverses, pour un montant de 1.402.961,90 frs, d) Education : Œuvres d'éducation, Œuvres de foi et vie, Association pour favoriser les familles nombreuses des ministres du culte protestant, pour un montant de 291.028,37 frs», e) Œuvres sociales : Comité protestant d'Entraide, infirmières visiteuses, Maison des diaconesses de Metz, Asiles de La Force, Sanatorium Coligny, Hôpital Ambroise Paré de Lille, pour un montant de 548.061,88 frs, f) Eglises et œuvres de Belgique : dons à l'Union des églises et à l'Eglise missionnaire belge, pour un montant de 274.006,76 frs, g) Maison du Protestantisme français, pour un montant de 1.052.143,85 frs, soit un total général de 7.780.974,89 frs. Ces sommes représentent les versements effectués d'après les indications de M. Coffin, mais il y a eu d'autres distributions antérieurement à 1920. A cette époque par exemple, les Eglises belges avaient déjà reçu 92.246,57 frs. D'autres pays protestants, la grande Bretagne, la Hollande, la Suisse, le Danemark, la Suède et la Norvège, ont aussi contribué généreusement à l'œuvre de notre Comité, souvent par l'intermédiaire du Comité d'Entraide ou par des dons faits directement pour la reconstruction de nos temples détruits. [...].

<sup>1944</sup> Rapport à l'AG FPF de Strasbourg 1924, p.139.

Le Comité français fut présidé par les présidents de la FPF successifs. C'est ainsi qu'il se trouve présidé par Marc Boegner à partir de l'AG de Marseille 1929, celui-ci succédant à Emile Morel.

Pour rendre compte de son activité, nous retrouvons André Monod qui rapporte sur ce point encore à l'AG FPF de Bordeaux en 1934. On y trouve le détail des aides et secours attribués et l'on y apprend que « l'Office central a tenu, à Paris en 1930, une Conférence internationale, puis en 1931 à Genève, puis en 1932 à Copenhague et que M. Boegner a participé à cette dernière, qui marquait le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'Office Central. Ou encore qu'en 1933, l'Office central a tenu sa session à Edimbourg en 1933. »<sup>1945</sup>

D'autres éléments apparaissent encore dans les Actes des Assemblées générales, éléments qu'il n'est pas souhaitable, dans les limites de ce travail, de détailler davantage. Pour plus de précision, nous renvoyons ici notamment au chapitre consacré aux finances de la FPF.

#### D. Une FPF, lieu de dialogue entre Eglises membres :

##### 1) Sur le plan institutionnel : un pouvoir d'arbitrage et de médiation.

Lors de la première Assemblée générale de la FPF réunie à Nîmes en 1909, M. Aimé Couve présente, à l'occasion du rapport de la Commission des vœux, la proposition d'instituer une « Commission permanente d'arbitrage ». Il constate que « la Commission est d'accord sur le principe du recours à l'arbitrage en cas de difficultés entre Eglises, ou entre des Associations cultuelles et des membres d'Eglises, mais qu'elle ne croit pas possible de constituer un Conseil permanent d'arbitrage, appelé à connaître de tous les différends qui pourraient se produire ; en

---

<sup>1945</sup> Rapport d'André Monod, AG FPF Bordeaux 1934, pp190-191. Le Comité français a reçu en 1930 par l'intermédiaire de l'Office et en provenance de divers pays, mais surtout de Suisse, la somme 447 304, 50 frs pour venir au secours des inondés protestants du Midi de la France. Cette somme a été versée au fonds constitué dans ce but par la Fédération protestante de France. La même année 1930, le Comité a distribué à diverses œuvres 100 479,05 frs ; de même en 1931 : 41 514,05 frs ; en 1932 : 40 616,45 frs ; en 1933 : 19 737,75 frs ; en 1934 (à ce jour, dit André Monod, c'est-à-dire au 20 novembre 1934) : 12 070,85 frs. Suite à ces données, on s'aperçoit donc que les montants vont décroissant au fil des années.

effet, par suite de la dispersion de ses membres, ce Conseil pourrait difficilement se réunir. La commission se range de préférence à l'idée de constituer un corps d'arbitres dont les membres, résidant sur divers points de la France protestante, seraient élus en raison de leur compétence, et présentés au choix de ceux, individus ou Eglises, qui feraient appel à leurs bons offices. La commission propose que chacun des groupes constituant la Fédération présente, dans les trois mois, la liste des personnes de son groupe désignées pour être inscrites sur la liste des arbitres, et que la Fédération soit chargée de porter la liste générale à la connaissance de tous les groupes. » Reportée une première fois le mercredi 27 octobre 1909, cette proposition sera adoptée le lendemain, à l'unanimité, au terme d'un accord commun de la Commission des vœux et du Conseil de la Fédération sous la forme suivante : « l'Assemblée dans une pensée de fraternité, pour éviter des procès entre Eglises devant les tribunaux, émet le vœu que le Conseil de la Fédération invite les Conseils des diverses Unions d'associations à lui présenter, dans les trois mois, si possible, les noms des arbitres de leur choix, pour qu'il en arrête la liste, dans laquelle, en cas de difficultés qui nécessiteraient recours aux tribunaux, les Eglises choisiront les arbitres auxquels elles confèreront le soin de trancher ces difficultés. »<sup>1946</sup>

Ce texte est fondamental et il est marqué du sceau de la sagesse. En cas de nécessité, il permettra la mise en œuvre de processus de médiation entre les membres de la FPF. Il formulait le cadre d'une discipline interne à la FPF et de relation entre ses membres, en cas de conflit. Le Protestantisme français n'était pas ignorant des tensions internes qui le parcouraient et des concurrences qui s'exerçaient en son sein. Il s'agissait donc d'éviter que ceci ne soit placé sur la place publique ce qui aurait nui à son image. Nous verrons que ceci n'évitera pas toujours le recours à l'institution judiciaire<sup>1947</sup>.

2) Sur le plan spirituel :

a) Le rapport à la Bible et l'autorité de l'Écriture :

Cette question apparaît comme assez essentielle, non pas parce que la Bible serait au centre de la piété protestante et donc a priori incontournable dans l'institution

---

<sup>1946</sup> Actes AG FPF Nîmes 1909, pp.70-71.

<sup>1947</sup> Ceci sera notamment le cas après la création de l'ERF, en ce qui concerne le statut des Eglises non affiliées et leur modalité de représentation au sein du Conseil de la FPF.

fédérative ou comme fondatrice des liens qui unissent les membres de celle-ci, toutes choses qui sont avérées, mais parce que la diversité des lectures qui s'exerce au sein de la FPF, a pu susciter des tensions et poser problème. Max-Alain Chevallier parle de *la confrontation parfois difficile de nos certitudes théologiques*.

Lors de l'AG FPF de Strasbourg 1987, en effet, dans sa contribution à la table ronde introductive au thème de cette AG (Conviction et Tolérance) le professeur de Nouveau Testament à Strasbourg M-A. Chevallier contribue à la réflexion de l'AG sur le thème : « Conviction et tolérance dans le domaine théologique ». En exégète, il aborde la question évoquée plus haut de « la confrontation parfois difficile de nos certitudes théologiques », en référence à Romains 14. Il aborde la question du rapport à la Bible suggérant « qu'au sein de cette Assemblée du Protestantisme, nous admettrons de façon analogue que les certitudes théologiques des uns et des autres, même lorsqu'elles s'opposent, s'efforcent loyalement d'être fondées sur l'Écriture <sup>1948</sup>». [...] « Est-ce à dire, ajoute-t-il, que l'Écriture autorise des interprétations divergentes ? La réponse est oui et, dans un premier temps, je vais essayer d'expliquer pourquoi. » Et, à l'appui de cette affirmation, il fournit les explications suivantes, que nous résumons ici : a) « parce que l'Écriture est une écriture. En tant que telle, elle reste lettre morte aussi longtemps qu'elle n'a pas de lecteur, mais lorsque le lecteur intervient, elle change de statut et devient communication ; b) la Bible est rédigée selon un code culturel qui nous est devenue en partie étranger ; c) nous n'accédons habituellement au texte qu'au travers de traductions. »<sup>1949</sup>

M-A Chevallier, que nous avons eu l'honneur d'avoir comme professeur, complète par quatre remarques : « 1- la Bible est théologiquement complexe ; 2- il est de fait que chaque fois que nous lisons la Bible, nous intégrons spontanément ce que nous lisons dans un système d'interprétation ; 3- cependant, si solides que soient ces systèmes d'interprétation, jamais l'Écriture ne cesse d'interpeller et parfois de déranger ses lecteurs. Les synthèses doctrinales et les constructions éthiques se trouvent fréquemment débordées par des textes auxquels on n'avait pas prêté attention ou, qu'un beau jour, on lit d'un œil neuf ; 4- si la Bible est ainsi faite, c'est

---

<sup>1948</sup> Actes 18<sup>e</sup> AG FPF 29-31 mai 1987, Strasbourg – Conviction et Tolérance, table ronde d'introduction, pp.28-31.

<sup>1949</sup> *Ibidem*.

pour que nous ne confondions pas la Parole de Dieu avec notre parole sur Dieu ce qui aurait pour effet de substituer au Dieu vivant nos idées devenues idoles. <sup>1950</sup>»

Il conclut en disant notamment « qu'il ne faudrait pas oublier que nos divergences dans la foi sont des divergences à partir d'un centre commun. Au cœur de l'Écriture, nous reconnaissons tous la présence révélée du Dieu de Jésus-Christ » [...] et « qu'ayant retrouvé la joie de notre unité en Christ et de nos accords sur tant de points, nous pouvons et devons confronter nos certitudes diverses dans une totale liberté, sans agressivité mais avec toute la vigueur de nos assurances respectives.» [...] « Puis, si nous usons de cette liberté, il est certain que les malentendus cesseront, mais aussi que nous progresserons les uns et les autres dans une meilleure intelligence de la foi. »<sup>1951</sup>

Cette thématique est extrêmement importante. Elle pose la question de l'inspiration du texte biblique, de sa contextualisation. Si elle peut paraître secondaire quand il s'agit de se prononcer sur la valeur de traductions, elle devient essentielle dans ses conséquences éthiques et dogmatiques. Dans les années soixante-dix, le débat théologique est fait d'affrontements. Il se réduit bien souvent à une opposition entre libéraux et conservateurs. En l'absence de magistère ecclésial, cette question ne cessera de pourrir le débat intra-protestant. Il n'est donc pas sans intérêt de voir que la FPF accepte de s'y confronter dans l'espoir de réconcilier les parties. Mais il n'est pas sûr que cette bonne volonté ait pu suffire à réduire la fracture qui était apparue. En outre, les années soixante correspondent à une période d'effondrement de la pratique de la lecture de la Bible chez les protestants. Plus la Bible est revendiquée... et moins elle est lue ! Il s'agit donc en premier lieu de tenter de réconcilier le peuple protestant avec sa culture et de le ré-enraciner sur son socle, non pas comme un exercice d'érudition, mais comme une pratique usuelle, culturelle et populaire. Signe de cette érosion : les protestants cessent à cette époque de donner à leurs enfants des prénoms bibliques et sacrifient aux modes !

---

<sup>1950</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1987, p.29.

<sup>1951</sup> *Idem*, p.30 et ss.



L'Assemblée générale FPF de Paris 1975, dont le thème est « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine », fait ainsi une large place à la Bible à travers plusieurs lectures, rapports et recommandations importantes. L'AG y appelle à une lecture plurielle, mais aussi à un recentrage sur la Parole de Dieu comme lieu fondamental de l'unité protestante. Ainsi dans le message de cette Assemblée, on peut lire : « Servir la parole de Dieu exige quelque sobriété dans notre *parlerie*<sup>1952</sup> », ce qui laisse à penser que la prédication est plus intuitive que cognitive. Ce message qui a été validé par 116 oui et 5 non, n'hésite pas à opposer pourtant « ceux que la grâce à comblés jusqu'à déborder (et qui) continuent joyeusement de convaincre ceux qu'ils rencontrent » et « ceux qui, par amour ou par humilité renoncent à un pouvoir jugé aliénant, à un savoir clos, à une interprétation bavarde, et se mettent à l'écoute des opprimés et des souffrants ».

Les délégués présents ont « ressenti très fort la certitude qu'il [...] fallait continuer ensemble de chercher dans la Bible le sens de notre vie et la raison de nos engagements. » Et simultanément « qu'il faut réapprendre à lire et à lire dans la Bible ce que Dieu attend de nous aujourd'hui. C'est un travail. On doit le faire à plusieurs, en se corrigeant, s'enrichissant mutuellement, en utilisant les outils que les différentes démarches scientifiques nous proposent et en permettant aux plus humbles de dire leur expérience et leurs difficultés. »<sup>1953</sup>

Le message se termine avec la conclusion suivante : « L'Écriture ne nous apporte la vie que si l'esprit la porte et l'applique. L'Écriture, ce n'est pas Jésus momifié. Il nous est avantageux qu'il s'en soit allé, pour que nous puissions recevoir le Consolateur, son esprit, être conduits dans toute la vérité, y avancer ensemble, et apprendre à notre tour à tirer de notre trésor des vérités anciennes et des vérités nouvelles.<sup>1954</sup> » Il n'y a pas là de concession au monde évangélique. Toutefois, en même temps qu'elles débattent entre elles, les Églises de la Réforme réunies dans la FPF se sont doté d'un outil précieux, le service des Équipes de Recherches bibliques (E.R.B.) qui apparaît comme une réponse à cette préoccupation.

---

<sup>1952</sup> Néologisme.

<sup>1953</sup> Actes de la 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine », p.147. L'AG s'est déroulée à la Tour Olivier de Serres, à Paris (15<sup>ème</sup> arrondissement).

<sup>1954</sup> *Idem*, p.148.

Jean-Daniel Dubois, à l'AG FPF de La Grande Motte 1979, en précise le sens : « La démarche des E.R.B recherche une vie de groupe avec l'apprentissage d'un regard critique sur les textes bibliques, à l'aide de méthodes d'analyse. Il ne s'agit pas de viser l'acquisition d'un savoir ou d'une somme de connaissances. Il faut, aujourd'hui plus que jamais, montrer que les méthodes redonnent le goût à la lecture des textes, provoquent le désir de cette lecture. D'où la diversité de plus en plus grande des méthodes employées.<sup>1955</sup>» Les méthodes, auxquelles le rapporteur fait référence, sont, outre l'exégèse historico-critique, l'exégèse structurale et la lecture matérialiste notamment. Celles-ci sont parfois aussi plus expérimentales, voire intuitives ou empiriques. Elles varient selon les publics et les animateurs bibliques. Le monde évangélique ne s'y reconnaît pas, mais il est peu représenté dans le monde réformé qui a investi ce domaine d'étude. Les lectures littérales ou fondamentalistes n'auront pas leur place dans cette dynamique-là.

Le service des ERB fonctionne grâce à un comité responsable des orientations et des activités de permanents et de la gestion des ERB. Celui-ci se réunit semestriellement<sup>1956</sup>.

Pierre Chrétien, dans son rapport à l'AG FPF suivante réunie à La Rochelle apporte les précisions suivantes : « Les Equipes de Recherche Biblique (E.R.B.) sont un service de la FPF depuis 1965, animé par deux responsables rétribués à temps partiel : Violaine Montsarrat, pour le secrétariat général, qui a succédé en 1980 à Jean-Daniel Dubois et Michel Cambe, pour l'Ouest. Mais les activités ne sont possibles que grâce à la collaboration de nombreux et nombreuses bénévoles au niveau de l'animation nationale et régionale. Le Comité des ERB, présidé par R. Bosiger, composé d'une cinquantaine de membres, se réunit deux fois par an pour s'informer et discuter des activités et des orientations du service. [...] Les E.R.B. « invitent à une recherche en groupes et à un partage avec des personnes d'horizons culturels et confessionnels divers. »<sup>1957</sup>

---

<sup>1955</sup> Jean-Daniel Dubois, rapport sur le service des Equipes de Recherche biblique (ERB), in Actes XVIe AG FPF, La Grande Motte, 16-18 mars 1979, pp.66-67.

<sup>1956</sup> Il est constitué de Roger Bosiger : président ; Simone Frutiger, Pierre Geoltrain : vice-présidents ; Louise Cohen : trésorière, de trois permanents : Violaine Montsarrat, Lyon ; Michel Cambe, Nantes ; Jean-Daniel Dubois, Paris ; et d'une équipe de bénévoles.

<sup>1957</sup> Actes AG FPF La Rochelle 1983, rapport du SG Pierre Chrétien, - Les équipes de recherche biblique, p.47.

Pierre Chrétien, citant le rapport des E.R.B. préparatoire à l'Assemblée générale mentionne que : « Cette recherche (biblique) se fait dans différents domaines : - sur le plan des méthodes de travail, en privilégiant l'aspect de renouvellement, d'ouverture qu'apportent les études contemporaines dans le domaine historico-critique, l'archéologie, la sociologie, la linguistique... - sur le plan pédagogique, en visant à utiliser ces méthodes dans des champs aussi différents que la catéchèse biblique, les rencontres ponctuelles de groupes divers, et depuis quelques temps dans le domaine audio-visuel - sur le plan de la diffusion écrite : publication du service et collaboration à des publications diverses, articles, plans de travail documents... »<sup>1958</sup>

En outre, les E.R.B. publient les Cahiers bibliques de Foi et Vie (un cahier par an, en relation avec le travail des sessions nationales), des plans de travail, proposent la recension de livres, etc. A signaler aussi la collaboration avec les biblistes régionaux, ainsi qu'avec le service Catholique biblique « Evangile et Vie » pour un Congrès commun en 1982 qui a réuni deux cents participants sur le thème « La Bible et la terre ». En regard de toutes ces tâches, qui incluent une forte présence de terrain et de faibles moyens financiers, le secrétaire général conclut modestement en citant le rapport des E.R.B. : « Dans tous les domaines, la demande est croissante ; les forces dont nous disposons ne permettent que de parer au plus pressé ».

Pour pertinente et nouvelle que soit la démarche des E.R.B., la question à laquelle se confronte la FPF, notamment dans le contexte de l'accueil de nouveaux membres issus en plus en plus grand nombre du monde évangélique ou pentecôtiste, est pourtant celle de l'autorité de l'Ecriture.

Ainsi, le rapport à l'Ecriture apparaît de nouveau fortement, quatre ans plus tard, dans le message de l'Assemblée de Strasbourg (1987) au protestantisme français. Les délégués déclarent :

« Nous proclamons joyeusement, c'est notre troisième conviction, l'autorité de l'Ecriture Sainte. Ensemble, et dans nos Eglises, institutions, œuvres et mouvements, nous faisons l'expérience qu'elle nous nourrit et qu'elle nous

---

<sup>1958</sup> Rapport Pierre Chrétien, AG FPF La Rochelle 1983, p.48.

interpelle, comme témoignage rendu à Jésus-Christ. Au-delà de nos différentes approches de la Bible, nous confessons qu'elle s'impose souverainement à nos pensées et à nos actes. Nous proclamons la fraîcheur de l'Évangile. L'Écriture, avec l'aide de l'esprit de Dieu, suscite une prédication toujours nouvelle.

Mais le mouvement auquel elle participe déborde les Églises et les chrétiens pour viser l'ensemble de la terre habitée. Lisons, relisons donc la Bible de toujours, dans notre histoire, enrichis de méthodes nouvelles, en compagnie de croyants et de non-croyants, dans l'attente d'une voix, d'un sens, d'une espérance.

Dans un monde d'incertitude, il est urgent de dire nos convictions : dans un monde de fanatisme et d'intolérance, il est urgent d'appeler au respect des différences et d'être en paroles et en actes des partisans de paix et de justice. Là est notre vocation. »<sup>1959</sup>

Ayant commencé ce chapitre avec l'AG FPF de Strasbourg, c'est avec cette même assemblée que nous clôturerons provisoirement ce débat. L'une des sections de réflexion de l'AG sur le thème « Conviction et Tolérance », la section 1, est consacrée au rapport à l'Écriture sous le titre « Conviction et tolérance dans le domaine théologique.

Il s'y révèle une triple tension qui met en présence les caractéristiques suivantes :

- Pluralité de lectures et de compréhensions : La Parole de Dieu se donne à entendre à plusieurs voix.
- Unité de foi : L'unité de la foi en Christ est réelle, malgré des Églises divisées.
- Confrontation en interne : L'opposition entre les tenants du Renouveau de l'Esprit et les partisans d'une approche et d'un engagement de type socio-politiques est indéniable.

D'où les questions posées par ce groupe de travail : a) Que conclure, pour notre référence à l'Écriture et notre obéissance quotidienne, de la pluralité des témoins de

---

<sup>1959</sup> Message de la 18<sup>ème</sup> Assemblée Générale du Protestantisme français, Actes AG FPF, Strasbourg 1987, p.59.

l'unique Parole ? b) Pouvons-nous aujourd'hui confesser ensemble la foi apostolique depuis des églises diverses et divisées <sup>1960</sup>? c) Ne convient-il pas d'éviter ce « pluralisme » comme état de fait démobilisateur, et, renonçant à tout intégrisme intolérant, comment retrouver une conviction sereine, avec une sorte de « hiérarchie des vérités » qui mettrait les choses, ou plutôt les valeurs, à leur place ? »<sup>1961</sup>

Ce débat, formulé tel qu'il apparaît ici, même de façon maladroite, introduit le protestantisme dans un univers théologique résolument nouveau. Comment ne pas entendre l'écho du témoignage de Taizé dans cette *hiérarchie des vérités* ? Comment ne pas comprendre que le dialogue œcuménique a modifié d'ores et déjà le regard protestant sur la Bible ? Comment ne pas se rendre compte que l'acceptation, à la faveur de la traduction œcuménique de la Bible, de nouveaux livres dans le canon des Ecritures, les livres deutérocanoniques traitant de la période intertestamentaire, pose de façon neuve la question de leur statut ? En outre, la dynamique romaine postconciliaire de redécouverte des Ecritures a suscité un engouement considérable dans les milieux catholiques, libéré la lecture de la Bible, son étude et permis la formation de nombreux et talentueux exégètes ? Le protestantisme n'en a plus le monopole ! Il est lui-même désormais à l'écoute d'une lecture catholique des Ecritures et presque à la remorque de celui-ci. La Traduction œcuménique de la Bible (TOB) a donné un socle commun, mis les théologiens en présence, confronté les savants et les chercheurs. Les protestants découvrent, pour certains d'entre eux les qualités de la Bible de Jérusalem, et plus tard des contributions très littéraires des écrivains sollicités par les éditions Bayard. Simultanément, la traduction d'André Chouraqui offre une approche culturellement sémitique du Nouveau Testament. Les prêtres et les laïcs catholiques lisent la Bible avec une avidité que les protestants eux-mêmes ont perdue. L'Islam lui-même s'invite en vedette américaine.... Et le foisonnement des biblistes, réunis autour des Equipes de Recherche Biblique, sera appelé à prendre d'autres formes, notamment en région.

---

<sup>1960</sup> Le groupe (section 1) constate que « *si le baptême donne l'unité, la Cène, quant à elle, souvent, ne l'exprime plus* » !

<sup>1961</sup> Section 1, *in* chapitre de présentation du Thème : Conviction et Tolérance, p.15-55, Actes 18<sup>e</sup> AG FPF Strasbourg, 29-31 mai 1987, §. Conviction et Tolérance dans le domaine théologique, p.17 et ss.

b) La question des adhésions et de l'ouverture de la FPF à de nouveaux membres :

La FPF a, dès son origine, été le lieu privilégié de la rencontre des différentes familles protestantes. Leurs relations ne furent pas toujours aisées et le président Charles Westphal en a fait un état des lieux très précis lors de l'AG d'Aix-en-Provence 1963. Il évoque les relations avec libristes, réformés évangéliques et baptistes. Il conviendrait de rapprocher cette analyse des appréciations portées par ces trois Eglises quant à leurs relations avec les autres Eglises de la FPF. Néanmoins, je reproduis ici, tirée du texte de l'intervention de Ch. Westphal, une citation qui montre que le président de la FPF a bien conscience de cette difficulté : « L'Eglise réformée, étant la plus nombreuse, cède parfois à la tentation de simplifier à l'excès le problème et de ne pas comprendre avec assez de respect, les hésitations et les scrupules des églises moins nombreuses. »<sup>1962</sup> La FPF saura cependant tirer les leçons de ce constat. C'est ainsi qu'elle accueillera en son sein, durant la décennie soixante-dix, de nouvelles Eglises issues notamment de la mouvance pentecôtiste – que celles-ci adhèrent par conviction ou par calcul-, et renoue le dialogue avec des Eglises *a priori* éloignées d'elles. C'est ainsi que plus tard, la FPF accueillera l'Eglise adventiste du septième jour (Union des Fédérations adventistes<sup>1963</sup>), marquée par un fort légalisme et des interdits alimentaires ignorés jusque-là par les protestants. L'Eglise Apostolique entre à la FPF en 1972, suivie trois ans plus tard par la Mission évangélique tzigane (Vie et Lumière). L'Eglise de Dieu, l'Union des Eglises Evangéliques de Réveil entreront en 1983. Et au-delà du retour de l'Union des Eglises Evangéliques Libres dans le giron fédératif, c'est le tour de l'Armée du salut en 1995.

Il y a désormais deux types d'Eglises évangéliques, celles qui sont membres de la FPF ... et celles qui ne le sont pas.

---

<sup>1962</sup> AG FPF Aix-en-Provence, 1963, p.36.

<sup>1963</sup> En 2006.

c) Des conditions spirituelles d'appartenance : vers la charte fédérative.

Le 29 septembre 1979, le Conseil valide un texte intitulé « Conditions spirituelles d'appartenance à la FPF »<sup>1964</sup>. Ce texte répond au besoin de disposer d'une « règle du jeu » à soumettre aux Eglises, Unions d'Eglises, Institutions, œuvres et Mouvements demandant leur adhésion à la FPF. Jusqu'alors, l'adhésion s'est effectuée sur la base d'un dialogue, d'une décision du Conseil et d'un vote en Assemblée générale. La question est désormais posée de l'accord formel des candidats à un texte de référence, à un socle commun.

Le texte est en neuf points. Il fait le constat qu'il y a des candidatures nouvelles, que la vocation de la FPF est de rassembler et que ce rassemblement doit être une « parabole d'unité ». Il rappelle également que la FPF ne saurait intégrer des fractions d'Eglises, que les nouveaux membres doivent s'intégrer dans les structures existantes (régions, commissions, vie des services, etc.) et accepter le débat. Il est mentionné enfin que les nouveaux membres autorisent le président de la FPF à s'exprimer publiquement, si nécessaire.

Le texte est postérieur de quelques mois à la XVI<sup>e</sup> AG FPF de la Grande Motte (16-18 mars 1979) et semble répondre à l'interpellation<sup>1965</sup> évoquée dans le rapport du groupe de travail sur les relations œcuméniques. Il s'agit d'une prise de conscience nouvelle au sein de la FPF, celle d'un monde évangélique qui ne peut être traité sur le seul mode de l'extériorité, exprimée sous la forme suivante : « Les relations avec les différents milieux dits « évangéliques », d'une toute autre nature<sup>1966</sup>, ne peuvent plus et ne doivent plus être considérées comme bloquées ou figées comme ce fut le cas pendant des décennies. Cette transformation tient en grande partie à l'établissement de relations personnelles, à la volonté des uns et des autres d'une fidélité renouvelée dans l'obéissance au Seigneur, en particulier également à la présence dans la FPF des Eglises baptistes, de l'Eglise Apostolique, de la Mission Evangélique Tzigane, etc. » [...] « Voir sur ce plan, ajoute le rapporteur et rédacteur anonyme de ce texte, les rassemblements régionaux, les contacts entre facultés de théologie, les activités diaconales. »

---

<sup>1964</sup> Ce texte est reproduit notamment dans les Annexes des Actes de l'AG FPF Strasbourg 1987, pp.167-168. Cf. : Annexe IX.

<sup>1965</sup> Actes AG FPF La Grande Motte 1979, p.98.

<sup>1966</sup> Ndlr : ... que les relations avec les autres Eglises chrétiennes, catholiques, orthodoxes ou anglicanes.

Le principe d'un rapprochement entre Eglises de la famille protestante, on le voit, repose à l'époque encore essentiellement sur des contacts individuels. Il reste donc à finaliser cela dans le contexte institutionnel et préciser les conditions d'adhésion. La rédaction de ce texte répond à un besoin et sera assez consensuelle. Mais beaucoup craignent que la FPF ne s'affadisse. Ainsi, Michel Wagner estime-t-il « qu'il ne s'agît pas de perdre en *intensité* ce que nous gagnerions en *extension*. »<sup>1967</sup>

Ce texte servira de cadre aux dialogues en vue d'adhésion. Trop général, il montre toutefois ses limites. C'est pourquoi quelques années plus tard, dans les Actes de l'AG FPF Lille 1991, précisément dans le rapport du secrétaire général Louis Schweitzer, se trouve le texte suivant : « Les possibilités d'ouverture, de même que la volonté de mieux communiquer nous poussent à reformuler et avant tout ré-envisager ce qui est attendu de la Fédération Protestante de France. Il est fort probable que les membres de la FPF ont des souhaits assez dissemblables. Il est vital que nous puissions nous appuyer sur une "règle du jeu" définie avec précision. Le Conseil de la Fédération Protestante a déjà engagé cette réflexion. Elle est d'autant plus importante que nos moyens sont limités et la FPF ne peut pas tout faire ; il faut donc dégager des priorités. De même, il est indispensable, lorsque de nouvelles Eglises frappent à la porte, de pouvoir leur proposer un contrat fédératif et des objectifs clairs. On peut espérer que dans un assez proche avenir les "conditions spirituelles d'appartenance" seront remplacées par une charte de la FPF qui viendrait heureusement compléter les statuts. »<sup>1968</sup>

Ce vœu se concrétisera en l'année 1993 sous la présidence de Jacques Stewart. Il ne s'agit pas d'une confession de foi, mais bien d'un cadre fédératif assez précis. Cette charte sera complétée et modifiée plus tard à quelques reprises, notamment en 2010. C'est un outil de régulation, une sorte de mode d'emploi de la vie fédérative. Référence de la pratique institutionnelle, le texte fait droit aux intuitions premières de la FPF sur le respect de l'autonomie propre à chaque Eglise (ou Institution, Œuvre et Mouvement). Il réaffirme l'hospitalité eucharistique comme le signe par excellence de la fraternité des liens qui unissent les membres. En matière de parole publique, il reconnaît la possibilité au président de s'exprimer personnellement si nécessaire, sans être forcément le porte-parole du Conseil. La

---

<sup>1967</sup> Rapport Michel Wagner §2. L'Elargissement de la Fédération Protestante, Actes AG FPF La Rochelle, 11-13 novembre 1983, p.121.

<sup>1968</sup> Rapport du Secrétaire général, §7.2 « Travail sur les objectifs de la FPF », Actes AG FPF Lille 1991, p.107.



dernière référence en date, et non la moindre, est apparue suite au constat fait par l'AG FPF de Paris 2016 que « la mise à mal des relations fédératives conduit la Fédération et ses membres à s'engager sans délai dans un travail de clarification, voire de refondation, du lien de « communion » mentionné dans la charte de la FPF.<sup>1969</sup> » La charte est bien le centre de la vie fédérative.

#### E. La FPF, facteur d'unité du protestantisme français :

Pour cheminer vers une plus grande unité, les Eglises de la Réforme doivent coordonner et harmoniser leurs pratiques. La FPF encouragera plusieurs initiatives visant à donner aux Eglises membres des outils communs, ou des objectifs communs. C'est le cas pour l'édition d'un recueil de cantiques et pour la célébration de la Fête de la réformation à une date unique. Sur ces deux points, on peut lire ceci, dans les Actes de l'Assemblée générale du Protestantisme français réunie à Bordeaux en 1934.

1) Les recueils de cantiques : Dès après la première guerre mondiale, l'AG FPF de Lyon 1919 exprima le vœu que les diverses Unions d'Eglises missent à l'étude la formation d'un *recueil des psaumes et cantiques*, pour le protestantisme français tout entier. C'est ainsi que la Commission du Chant sacré, sous la présidence de M. Roberty, étudia la question d'un Recueil de psaumes et cantiques qui pût être accepté par toutes les Eglises. Celui-ci présenta un rapport<sup>1970</sup> dans lequel il faisait part de la mise à l'étude d'un fonds documentaire suisse, de plus de sept cents chants. Il renvoya le résultat de cette étude à l'AG FPF de Strasbourg 1924. Le travail de la commission se réduisit à recommander la réception d'un recueil suisse intitulé "Hymnes de la Chrétienté protestante" aussi connu sous le nom de Psautier Laufer.

Le pasteur Monastier-Schroeder, Secrétaire général de la commission lausannoise qui s'occupait de la publication de ce recueil, donna les détails les plus complets sur cette publication. En dépit de l'expression de quelques critiques et réserves dont

---

<sup>1969</sup> Décision de l'AG suite à la discussion du rapport sur le lien fédératif, rapport présenté par Mme Valérie Duval-Poujol et M. Christian Krieger.

<sup>1970</sup> Rapport présenté au nom de la Commission du Chant sacré, par M. le pasteur Roberty, président ; AG FPF Strasbourg 1924, pp.163-167.

celles du pasteur Fayot, l'assemblée adopte les conclusions de la Commission du Chant sacré.

La commission n'avait toutefois pas su proposer un choix original. Le travail resta donc en suspens. Et dix ans s'écoulèrent.

Lors de l'AG FPF de Bordeaux, précisément le samedi 17 novembre 1934, le président Gambier, en outre délégué au titre de l'Union des Eglises réformées évangéliques de France, donne la parole au Pasteur Philippe Poincenot, de Montbéliard, pour la lecture de son rapport<sup>1971</sup> sur le « Recueil commun de Psaumes et Cantiques », présenté au nom de la sous-commission du recueil. Le pasteur Poincenot rappelle que l'origine de ce projet est dans un vœu émis par l'AG FPF de Lyon en 1919 et ensuite dans un vœu du Synode des églises libres de 1929. L'édition de cette Union était épuisée ; l'édition du recueil des psaumes et cantiques des Eglises réformées de France, propriété de l'Union des Eglises Réformées Evangéliques de France, était épuisée ; celle du Recueil des cantiques de l'Eglise Evangélique luthérienne de France était sur le point de l'être ; les circonstances étaient donc favorables à l'élaboration d'un recueil qui pourrait être commun à toutes les Eglises Protestantes de France<sup>1972</sup>. Le pasteur Poincenot mentionne que les membres de la commission se sont réunis 24 fois depuis le 20 janvier 1932, soit en moyenne, plus d'une fois par mois, en tenant compte des interruptions de l'été. Il ajoute que le projet comporte 58 psaumes et 294 cantiques, au total 352 chants. Après une présentation approfondie des choix auxquels la sous-commission a été confrontée, le pasteur Poincenot conclut que « les modalités financières de l'édition n'ont pas encore été examinées, pas plus que n'a été fait le choix de l'éditeur ». Le président Gambier remercie le pasteur et la sous-commission pour l'excellent travail effectué, ce que confortent les interventions de plusieurs orateurs. Marc Boegner propose qu'un " ordre du jour " soit voté.

Ainsi, le vœu suivant est-il adopté par l'AG : « l'Assemblée générale du Protestantisme français remercie vivement la Sous-Commission du recueil commun

---

<sup>1971</sup> Actes AG FPF Bordeaux, samedi 17 novembre 1934, pp.74-88.

<sup>1972</sup> Le pasteur Poincenot rappelle la procédure qui a supposé que la Commission Inter-ecclésiastique sollicite l'avis de toutes de les Eglises membres de la FPF ; puis que celui-ci ayant été obtenu la Commission inter-ecclésiastique a décidé de confier le soin d'élaborer ce projet à une sous-commission, composée de membres désignés par les Unions, et mandatées par elles à cet effet.

du travail si objectif et si judicieux fait par elle et destiné à doter le protestantisme français d'un recueil de Cantiques unique : -elle approuve les principes qui l'ont guidée dans ce travail ; -elle exprime le vœu qu'elle mène à bonnes fins aussi rapidement que possible la tâche qui lui est confiée ; - et demande aux Unions d'Eglises de bien vouloir faire parvenir d'urgence à la Sous-Commission les réponses et observations qu'elle a sollicitées et qu'elle attend. »<sup>1973</sup>

Le recueil « Louange et prières » vit enfin le jour, à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Nous dressons ici le tableau relatif aux diverses éditions<sup>1974</sup> :

Louange et prière	1 <sup>ère</sup> édition	2 <sup>ème</sup> édition	3 <sup>ème</sup> édition	4 <sup>ème</sup> édition
Edition à une voix	1939	1945	1950	1957
Edition à quatre voix	1939	1945	1948	1957
Edition avec supplément pour la Belgique (à 4 voix)	1948			
Album d'accompagnement pour orgue et piano	1939			
Album d'accompagnement pour harmonium	1950			

Le recueil fut un succès, largement utilisé qu'il fut dans les Eglises protestantes. La musique, on le sait, est intrinsèque à la piété protestante. Il est un dicton commun qui dit que *si le catholicisme est d'œil, le protestantisme est d'oreille*. La Commission Musique et Chant de la Fédération protestante de France publiera plus tard, en 1972, 75 psaumes dans une version nouvelle signée Roger Chapal<sup>1975</sup>.

Le travail se poursuit encore et Pierre Chrétien, à la Grande Motte en 1979, indique que « l'AG aura tout le loisir de saluer la parution du recueil de cantiques tant attendu *Nos cœurs te chantent* ». Il ajoute que : « c'est une grande entreprise menée à bien grâce à la compétence des membres de la commission présidée par le

<sup>1973</sup> Actes AG FPF Bordeaux, samedi 17 novembre 1934, p.89.

<sup>1974</sup> Tableau d'édition du Recueil « Louange et Prière, Psaumes, Chorals, Cantiques, répons liturgiques » adopté par les Eglises Evangéliques de France et de Belgique, Editions Delachaux & Niestlé, 32 rue de Grenelle, Paris (VIIe). Tous droits réservés, copyright 1957 by Fédération protestante de France, 47 rue de Clichy, Paris 9<sup>e</sup>, imprimé en Suisse.

<sup>1975</sup> Roger Chapal (1912-1988).

pasteur Henri Capiou et animée par Melle Nicole Wild. »<sup>1976</sup> La question des droits d'auteurs et droits de reproduction y fut également abordée.

Les partenaires de la commission, au sein de laquelle siégeait Marie-Louise Girod-Parrot<sup>1977</sup>, étaient nombreux et de qualité. C'est la raison pour laquelle fut envisagée la création d'un Département d'expression artistique<sup>1978</sup>. La création de ce département semblait rendue nécessaire par les demandes d'adhésion reçues de plusieurs mouvements qui pourraient rassembler ceux qui travaillent à exprimer leur foi à travers des formes artistiques diverses (musique, danse, théâtre, etc.), dont la Fédération Musique et Chants Protestants. Cette hypothèse, difficile à mettre en œuvre, ne fut cependant pas confirmée par les faits.

2) La fête de la Réformation : A Bordeaux en 1934, Marc Boegner donne lecture d'un vœu émanant du Conseil presbytéral de l'Eglise réformée de Lyon demandant à l'AG FPF de bien vouloir fixer la date de la Fête de la Réformation. Le vœu suivant est voté : « L'AG du Protestantisme français, saisie par le Conseil presbytéral de l'Eglise Réformée de Lyon d'un vœu tendant à revenir sur une délibération prise en 1919 par l'Assemblée de Lyon, et qui invitait les églises à célébrer la Fête de la Réformation le dernier dimanche d'octobre, et le Culte du Souvenir le premier dimanche de novembre,

- croit devoir maintenir la partie de cette délibération relative à la Fête de la Réformation fixée au dernier dimanche d'octobre, délibération qui résultait d'un accord entre luthériens et réformés, les Eglises ayant par ailleurs toute latitude pour fixer la date du Culte du Souvenir ;
- et insiste auprès de toutes les Unions d'Eglises pour qu'elles se conforment à cette décision de l'Assemblée générale ;
- elle invite la Fédération protestante de France, pour donner plus d'importance à la Fête de la Réformation, à envoyer chaque année, à cette occasion, un message à toutes les Eglises. »

---

<sup>1976</sup> Pierre Chrétien, rapport du SG, §IX. La Commission d'hymnologie, Actes de la XV<sup>e</sup> AG FPF La Grande Motte, 1979, p.24.

<sup>1977</sup> Marie-Louise Girod-Parrot (1915-2014). Organiste titulaire de l'orgue de l'Oratoire du Louvre.

<sup>1978</sup> Actes AG FPF Lille 1991, rapport du SG Louis Schweitzer, p.103.

Le vœu suivant est validé par les délégués sous le titre "Vœu relatif à la Fête de la Réformation et au culte du Souvenir" : « Les Eglises protestantes sont invitées à fêter la Réformation le dernier dimanche d'octobre et sont libres de choisir la date du culte du Souvenir »<sup>1979</sup>. Nous notons que ceci revient sur le vœu de Lyon (1919) qui proposait de fixer la date du culte du souvenir au premier dimanche de novembre. Il y a sans doute, de la part de la FPF, la volonté de ne pas paraître intrusive quant à la vie des paroisses ou Eglises locales, tant il est vrai que celles-ci ont leurs propres rythmes et leurs propres contraintes. Qu'en outre, les bénévoles n'apprécient pas toujours que les institutions décident à leur place...

#### F. Une dynamique française et internationale :

##### 1) La francophonie :

L'Assemblée générale, qui est réunie à Lyon en 1919, va encourager la FPF à nouer des liens avec les Eglises francophones à l'étranger. Elle invite le Conseil « à entrer en relation avec les *Eglises françaises* de l'étranger, et avec les Eglises wallonnes des Pays-Bas ». Il s'agit d'obtenir, si possible, le rattachement des premières à la Fédération, et d'encourager les Eglises wallonnes à la consultation des Eglises protestantes de France sur les candidatures pastorales à ces postes. Des liens féconds seront noués. Mais il faudra attendre l'année 1964 pour que soit créée, sous l'égide de la Fédération protestante de France, la Commission d'Eglises Evangéliques d'Expression Française à l'Etranger (CEEEFE), regroupant les paroisses françaises à l'étranger et celles des anciennes colonies et départements d'Outre-mer qui étaient jusqu'en 1963 sous la compétence de la Commission générale des Eglises réformées de la France d'Outre-mer.

##### 2) La question de la régionalisation :

Si la rue de Clichy à Paris est le siège de la FPF depuis 1923, il convient ici de rappeler que la quasi-totalité des assemblées générales se sont toutefois tenues en région et que les réunions du Conseil de la FPF étaient aussi, le cas échéant, convoquées en province. A titre d'exemple, on peut noter dans le rapport relatif au

---

<sup>1979</sup> Actes AG FPF Bordeaux, samedi 17 novembre 1934, pp.156-157.

Département de Jeunesse, rédigé par Daniel Galland<sup>1980</sup>, que celui-ci fut présenté préalablement devant le Conseil de la Fédération protestante réuni à Glay (Doubs) le 4 juin 1966. La FPF portait en effet le souci depuis sa création, dans un contexte où les moyens de transports étaient lents et les distances longues à parcourir, d'être proche des réalités locales et du peuple protestant qu'elle avait vocation à représenter. En outre, cela constituait un honneur pour les autorités ecclésiastiques locales d'accueillir une session du Conseil ou une Assemblée de la FPF. Ne disposant pas des outils de communication d'aujourd'hui, la FPF favorisa autant que possible des relations humaines de proximité. Là plus qu'ailleurs encore, la FPF faisait l'expérience féconde de la diversité de ses membres et prenait la mesure de la qualité des responsables locaux ou régionaux d'Eglises ou d'Œuvres. La question de structures régionales fédératives apparaît dans de nombreux rapports d'Assemblées générales, et ceci très précocement.

La dynamique régionale consista également en la création de « délégations régionales » appelées aussi « fédérations régionales ». Celles-ci sont apparues de façon relativement spontanée et autonome.

C'est à Strasbourg, en 1924, qu'est décidée la constitution d'une commission spéciale chargée de rechercher, avec les délégués des fédérations régionales, quels pourraient être les rapports de ces fédérations régionales avec la Fédération Protestante.

L'assemblée suivante entendra les conclusions de cette commission. Cette première commission, après plusieurs enquêtes, finit par présenter en 1928 au Conseil de la Fédération un rapport. Après examen de ce rapport dont il approuva les grandes lignes, le Conseil FPF décida qu'il ne saurait être question d'instituer un lien organique entre la Fédération protestante et les Fédérations régionales, celles-ci travaillant surtout dans le domaine spirituel. Toutefois, le Conseil « considérant que ces Fédérations régionales participent efficacement à l'œuvre générale d'union entreprise par la Fédération protestante, il y avait lieu de maintenir entre ces deux formes différentes d'organismes, un *lien moral*. »<sup>1981</sup>

---

<sup>1980</sup> Daniel Galland, président du Département de Jeunesse, in Rapport de gestion 1963-1966 pour la XIIe AG FPF Colmar, 30 octobre-1<sup>er</sup> novembre 1966, p.92.

<sup>1981</sup> Actes de l'AG FPF Marseille 1929, p.159.

L'on ne peut que s'étonner de l'attitude du Conseil. Cette réticence à instituer un lien organique entre Paris et les régions pèsera lourd dans le devenir de la FPF. Faute d'avoir su, ou pu, clarifier cette question, la décentralisation de la FPF, - ou sa structuration en région -, n'interviendra jamais, dans le temps de notre étude, de façon satisfaisante.

Néanmoins, la commission des Fédérations régionales dont le travail d'étude était terminé, fut maintenue : elle fut réduite en nombre et le Conseil décida que, jusqu'à l'AG de Marseille, elle comprendrait un membre de chacune des fédérations régionales. La séance constitutive de cette Commission ainsi définie eut lieu le 23 mai 1929 à Paris<sup>1982</sup>. La commission estima notamment utile d'établir par un bulletin la communication entre les différentes fédérations régionales. Cette question ne pouvait trouver sa solution que de façon statutaire. Mais les membres du conseil ne furent pas prêts à franchir le pas.

La Commission des Fédérations régionales fit son rapport à Marseille devant les délégués des Eglises. Le rapport<sup>1983</sup> fut présenté par le professeur Gonthiez, président. A la suite de l'AG de Marseille 1929, la Commission des fédérations régionales fut définitivement composée d'un représentant de chaque Fédération régionale et de deux délégués du Conseil de la FPF, M. le pasteur Lauga et M. Huckendubler.

Nous apprenons dans ce rapport que l'activité de cette commission fut néanmoins assez réduite, ses membres étant dispersés dans les différentes régions de France et ses crédits étant très limités. La commission s'est réunie seulement deux fois depuis 1929<sup>1984</sup> et, pour l'essentiel, le travail a été réduit à celui de son Bureau, et à l'envoi de circulaires dans les régions. Les contacts étaient difficiles et les déplacements onéreux. En outre, les moyens de communication restaient sommaires et l'usage du téléphone incertain.

Quelques résultats furent cependant acquis dans la ligne du double but assigné à cette Commission : assurer le lien entre les diverses Fédérations régionales, d'une part, et d'autre part servir d'intermédiaire entre les Fédérations régionales et la Fédération protestante de France. A titre d'anecdote, un questionnaire d'enquête sur

---

<sup>1982</sup> Le Bureau de la commission fut composé de M.G. Gonthiez, du Nord comme président, et M. le pasteur Couve, de Drôme-Ardèche, comme secrétaire.

<sup>1983</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, pp.199-202.

<sup>1984</sup> Et, à nouveau, en 1931.

les caractéristiques des Fédérations régionales fut envoyé... sans que les réponses ne parviennent jamais à la commission. Un exposé fut néanmoins fait par le professeur Gonthiez au Conseil FPF le 2 juin 1931. Il évoqua les actions de terrain menées par les Eglises et notamment les cours bibliques pratiqués dans la Charente, le Nord, la Drôme, l'Ardèche et la Haute-Loire. Il signala également qu'une nouvelle Fédération régionale s'était constituée, depuis 1929, celle de l'Oise.

Le professeur Gonthiez était convaincu de la nécessité d'encourager la création de structure régionales fédératives. Il se dit même prêt à répondre à toute demande de renseignement émanant d'une région « où l'on comprendrait enfin tout l'intérêt qu'il y aurait, pour nos Eglises, à constituer des Fédérations régionales ». Il fait une analyse très fine des réalités régionales et des initiatives qui sont prises. Concernant ces fédérations, il constate que si plusieurs des fédérations semblent donner peu d'écho de leur activité, il en est quelques-unes dont la vitalité continue à être très satisfaisante, comme celles de Drôme-Ardèche, du Nord, du Plateau de Haute-Loire et Haute-Ardèche.

En outre, il informe de plusieurs initiatives très positives qui sont de nature à renforcer les liens de terrain entre les Eglises de la Réforme. Ainsi certaines Fédérations ont-elles pris l'initiative de réunions de conseillers presbytéraux, de cours bibliques, de journées de retraite pastorale. Grâce à elles, plusieurs journaux protestants régionaux ont acquis une solide vitalité, et des concours d'Ecoles du Dimanche ont été institués. M. Gonthiez ajoute que « des Assemblées religieuses sont organisées chaque année qui portent le nom de *journées du Christ* » [...] et qu'une région a même constitué un *Bureau de l'Evangelisation* qui a développé le colportage et créé quelques cours bibliques. Citons aussi, dans l'ordre social, la création dans une région rurale d'un office de placement pour fermiers protestants qui a rendu des services appréciables. »<sup>1985</sup>

Les initiatives sont aussi diverses que les régions concernées.

Décentralisation, régionalisation, présence au niveau local ? La FPF s'interroge. Doit-elle donner de nouvelles impulsions dans ce sens ? Et quelle structuration retenir ? Une chose est sûre, c'est que la FPF ne veut, ni ne peut, se substituer aux Eglises membres. En son siège de la rue de Clichy, elle se sent trop loin du terrain et les critiques fusent sur son parisianisme. Elle se refuse à désigner des délégués

---

<sup>1985</sup> Actes AG Bordeaux 1934, p.201.



régionaux qui risqueraient d'apparaître rapidement comme des potentats, ni les moyens financiers pour envisager une telle organisation. Et pourtant, il n'est pas satisfaisant non plus de laisser traîner les choses et nombreux sont les délégués aux AG qui souhaiteraient que l'on fasse preuve d'audace. C'est pourquoi l'AG FPF de Montbéliard 1960 se penchera à nouveau sur cette question. Ce point fait l'objet d'une proposition de la « section Unité » sous la forme suivante : « Le Conseil de la Fédération devrait veiller à la constitution de Conseils protestants locaux ou régionaux chaque fois que la situation l'exige. »<sup>1986</sup>

La section « Unité » était l'une des trois commissions (ou groupes de travail) réunis durant l'AG. Les deux autres s'appelaient « Service » et « Témoignage ».

La proposition n'est pas nouvelle et l'absence de précision, quant aux modalités de convocation de ces Conseils régionaux, donne encore l'impression d'un grand flou. Toutefois, l'idée fait son chemin et à l'Assemblée générale d'Aix-en-Provence 1963, le nouveau président de la FPF, Charles Westphal peut annoncer que « nos statuts prévoient, conformément au vœu de Montbéliard que des conseils protestants locaux et régionaux seront constitués partout où ce sera possible. »<sup>1987</sup>

A l'appui de cela, Charles Westphal évoque les initiatives prises à Aix-en-Provence même par les deux paroisses ERF et EREI de la ville<sup>1988</sup>. Mais Charles Westphal refroidit aussitôt les enthousiasmes en ajoutant que c'est le seul exemple qu'il puisse citer...

Par ailleurs, nul ne sait encore comment coordonner ces conseils protestants ni comment les associer davantage aux prises de décisions. Aucune décision ne sera prise quant à la représentation de telles structures au sein des Assemblées générales, *a fortiori* du Conseil. Les choses ne sont pas mûres, ce qui coûtera cher à la FPF.

Il faudra même attendre les nouveaux statuts adoptés le 26 mai 1979 suivant la procédure prévue à l'article 21 des statuts antérieurs, statuts déclarés à la Préfecture de Police de Paris le 27 juillet 1979 pour que soit ajouté, à l'article 9, le texte suivant : « Des Conseils protestants ayant dans le cadre régional, départemental ou local, les mêmes objectifs que la Fédération protestante, peuvent être constitués avec

---

<sup>1986</sup> Section « Unité », Actes AG FPF de Montbéliard en 1960, §6 p.126.

<sup>1987</sup> Actes AG FPF Aix-en-Provence, 1963, p.34.

<sup>1988</sup> Elles sont situées à quelques centaines de mètres l'une de l'autre, de part et d'autre du cours Mirabeau.

l'approbation et sous l'autorité du Conseil. » Le verbe *peuvent* montre assez la prudence qui prévaut quant à cette évolution.

Entre 1963 et 1983, la question de la régionalisation est abordée sous des angles variés par Albert Nicolas puis Pierre Chrétien :

- En 1969, le secrétaire général Albert Nicolas écrit qu'à l'image des décisions du COE (orientations du Programme de lutte contre le racisme) et la conscience que les paroisses locales peuvent avoir de ces questions, il y a pour la FPF un *décalage inévitable*. « La Fédération protestante connaît ce genre de difficultés. Elle n'a pas de rouages de transmission ; elle n'a pas de relais régionaux ou locaux.<sup>1989</sup> » L'époque est pessimiste et le protestantisme lui-même se vit comme à bout de souffle, comme le secrétaire général en fait le constat. Dans le contexte de la fin du mandat de Charles Westphal, le secrétaire général ne discerne pas de perspectives nouvelles. Il pense que la fidélité de l'Eglise à sa mission passe moins par une modification des organisations que par un renouvellement des mentalités, qu'elle suppose « le passage par une mort en vue d'une naissance nouvelle »<sup>1990</sup>. La question d'une profonde refondation institutionnelle est désormais posée.

- En 1972, Albert Nicolas, SG FPF, évoque de nouveau les enjeux de la régionalisation, et toujours de façon dubitative, dans son rapport de gestion, et sous la forme suivante : « Il faut bien parler de la régionalisation puisque personne n'en parle plus ! Elle vient au terme de ces réflexions sur l'organigramme et du rapport de gestion, sous l'angle du fonctionnement. S'il s'agit non de former et de faire vivre une nouvelle structure, mais d'ajouter une dimension à ce que nous faisons déjà dans nos différents lieux de travail, alors il ne s'agit pas de créer des structures régionales. Je ne voudrais pas décourager les Départements de l'Information, de la Diaconie, de la Jeunesse, la Commission Radio-TV, qui cherchent à créer des équipes régionales. Si elles sont indispensables, il faut les créer. Si elles s'imposent, elles vivront. Ce qui est important, c'est que le courant passe [...]. »<sup>1991</sup>

---

<sup>1989</sup> Rapport de gestion 1966-1969 pour la XIIIème AG FPF Grenoble, 8-11 novembre 1969, p.22.

<sup>1990</sup> *Ibidem*.

<sup>1991</sup> Questions pour l'avenir, §3. La régionalisation ou la circulation de la vie, Actes XIVème Assemblée générale de la Fédération protestante de France, Caen, 10-12 nov. 1972, « Notre espérance et ses engagements », *Foi et Vie* 72, janv.1973, pp.50-51.

A. Nicolas n'y croit pas. Il ne croit pas à une communication fluide qui irait jusqu'aux communautés locales et qui reviendrait irriguée par elles. Il estime que, si la FPF est bien cet organisme « voulant rendre témoignage à la souveraineté du Christ vivant (statuts 4a) », le principe actif de ce témoignage passera non par des structures nouvelles ou décentralisées mais par des *relais humains*. » Dans ce cas, pense-t-il, ce sont les membres d'une Assemblée générale eux-mêmes et ceux qui les mandatent qui sont le mieux qualifiés pour assurer ce relais, « afin que se constitue une communauté en marche pour le service du Seigneur vivant et le service des hommes »<sup>1992</sup>.

Mais le secrétaire général, en homme intelligent, saura changer d'avis. Il parle désormais de coresponsabilité et de rencontres festives.

Ainsi en 1975 à l'AG FPF de Paris, A. Nicolas évoque l'hypothèse « d'organiser dans trois ans dans le même esprit et la même ouverture que cette Assemblée générale des *Rassemblements régionaux*, sans souci de structures mais avec une égale coresponsabilité des organismes participants : Eglises, mouvements, Institutions et œuvres.<sup>1993</sup> » Au-delà de ces initiatives ponctuelles, Albert Nicolas ajoute qu'il voit tout l'intérêt, dans des régions assez grandes, de mettre ensemble la plus grande partie des aspects de la vie des Eglises, et du service des chrétiens dans la société, pour une prise de conscience commune. Je suis convaincu que les différents membres de la Fédération, Eglises et mouvements, dans leurs instances régionales ou locales – à côté de difficultés innombrables, si l'on veut mettre en œuvre une réelle coresponsabilité – y découvriront un enrichissement et une force difficile à soupçonner au départ, un lieu de rencontre privilégié de notre diversité. »<sup>1994</sup>

- En 1983, Pierre Chrétien, à l'AG de La Rochelle constate « qu'en l'absence d'une stratégie claire, et en choisissant un pragmatisme réaliste, sans

---

<sup>1992</sup> Si la référence spirituelle demeure première, il y a un double objectif, d'une part communautaire, et, d'autre part diaconal.

<sup>1993</sup> Rapport du pasteur A. Nicolas, 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine ». Centre protestant d'Etudes et de documentation, n° spécial – Février 1976, *Information - Evangélisation* n°6 – 1975, pp.22-23.

<sup>1994</sup> *Ibidem*. A noter que ces rassemblements régionaux seront de vraies réussites populaires avant de voir leurs dynamiques peu à peu s'éteindre.

imposer un cadre précis, la FPF se condamne à l'impuissance. La FPF, foncièrement centralisée, se refuse à structurer la régionalisation et privilégie les rassemblements, rencontres, contacts et dynamiques dans leur diversité.<sup>1995</sup> » A l'examen de presque un siècle de vie fédérative, nous ne pouvons que nous associer à cette remarque, et sans doute, - mais sommes-nous fondés à cela ? -, inviter la FPF à s'y confronter.

La régionalisation de la FPF en restera donc là. Avec néanmoins, quelques belles réalisations en forme de synergies ecclésiales ou diaconales. Elle dépendra certes de personnalités locales ou régionales qui souhaitent œuvrer, par là même, au renouveau du protestantisme. Elle se montrera exemplaire sur le terrain de la jeunesse, que nous évoquerons plus loin, avec les sections régionales du Département éponyme. Mais elle ne lèvera jamais tout à fait la crainte exprimée à Paris d'une dispersion des forces. En outre, la décennie qui s'ouvre est marquée par une mise en cause des autorités, des structures, et des magistères. Rien de cela n'est favorable, dès lors, à une modification des pratiques de la FPF qui peine déjà à maintenir son unité. Le centralisme français, qu'on dit jacobin, rassure. Nul doute qu'il ait eu aussi ses adeptes dans le protestantisme.

La question des Œuvres protestantes se pose dans le contexte de la régionalisation.

Président intérimaire, Emile Morel fit preuve d'un grand discernement dans la plupart des dossiers qui lui furent soumis et sut ouvrir le débat sur des points essentiels. A Marseille en 1929, il évoque la question de la modification des statuts et ajoute que les délégués à l'Assemblée générale seront donc invités à se prononcer sur les modifications suggérées par la commission *ad hoc*. Il ajoute que la commission spéciale portant sur les statuts et règlements fait apparaître deux éléments, deux questions dont la portée pourrait aller jusqu'à intéresser l'existence même de la Fédération. En premier lieu : Quels rapports doivent exister entre le Conseil de la Fédération et l'Assemblée générale ? Et en second lieu : La Fédération doit-elle être uniquement une fédération d'Eglises, ou bien une fédération d'Eglises et d'Œuvres ?<sup>1996</sup>

---

<sup>1995</sup> Rapport du SG Pierre Chrétien, Actes XVIIe AG FPF La Rochelle 11-13 novembre 1983, pp.75-77.

<sup>1996</sup> Rapport du président Morel, Actes AG FPF Marseille 1929, p.31. Cette seconde question sera tranchée lors de l'AG FPF de Montbéliard.

Le débat est désormais ouvert, même si l'AG n'en tirera aucune conclusion lors de ses séances. La question réapparaîtra après le deuxième conflit mondial.

Sur la place des œuvres protestantes au sein de la FPF, se trouve en effet, dans les archives de l'Assemblée générale de la FPF de Montpellier 1955<sup>1997</sup>, une lettre de Pierre Bungener, président de la Fédération des Institutions Chrétiennes (F.I.C.), disant que, « créée le 22 avril 1950, mais n'ayant, comme vous le savez, pris son essor qu'au début de 1954, la F.I.C. a néanmoins acquis une expérience suffisante pour se rendre compte dès maintenant de la situation des œuvres chrétiennes en France, des problèmes qu'elles posent et de l'orientation à donner à l'effort que nous faisons en commun avec elles. En particulier, nous sommes arrivés à la certitude que nous ne pouvons nous borner à aider les institutions protestantes, à accomplir un travail d'assistance avec les meilleurs moyens techniques, si important que soit cet aspect de notre activité. Leur présence ne se justifie en effet que si elles sont un service de l'Eglise, c'est-à-dire si elles peuvent être considérées comme l'accomplissement d'une part de la mission de l'Eglise. [...] Les œuvres qui constituent une part importante de la "présence" protestante en France et qui ont de plus en plus conscience du témoignage qu'elles peuvent rendre, n'ont qu'une place d'enfant mineur. Pour cette raison, je me permets d'attirer respectueusement votre attention sur l'intérêt qu'il y aurait à associer un représentant des œuvres aux travaux du Conseil de la Fédération protestante ».

Pierre Bungener ajoute qu'il lui semble que la F.I.C. serait qualifiée pour assurer ce contact. Il parle non seulement de l'adhésion des Œuvres protestantes à la FPF, mais aussi de leur présence et leur représentation au sein des instances dirigeantes. La porte est désormais ouverte à un changement des statuts FPF. Ce sera l'un des thèmes de l'Assemblée réunie à Glay (Pays de Montbéliard) en 1960.

Les statuts de la FPF y sont modifiés et les œuvres font leur entrée à la FPF, les délégués considérant que l'un des signes de la vitalité du protestantisme français, ce ne sont pas seulement les Eglises, mais c'est bien les œuvres qui en sont issues, bon nombre d'entre elles étant nées au XIX<sup>e</sup> siècle dans les dynamiques diverses du Réveil protestant.

---

<sup>1997</sup> Archives non publiées.

Cette évolution aura une portée considérable. Elle modifie les équilibres internes à la FPF, apporte des forces vives à l'institution, renouvelle et enrichit les problématiques fédératives, rapproche enfin la fédération du terrain.

3) L'évolution de la société : urbanisation et exode rural. Les Eglises au défi du témoignage en milieu urbain (MAR et Mission dans l'Industrie).

La société évolue et le protestantisme est confronté à deux phénomènes simultanés, la crise du monde rural et l'exode qui l'accompagne, d'une part, et d'autre part la construction de banlieues qui offrent de l'habitat social mais génèrent simultanément un mal-être qui sera à l'origine de l'apparition de comportements délinquants.

C'est à l'AG FPF de la Grande Motte, du 16 au 18 mars 1979 que ces thèmes sont abordés. La FPF est à la recherche d'un nouveau souffle. Les Actes de cette AG ne seront pas publiés et les délégués se retrouvent sans thème porteur. Toutefois cette AG ne sera pas vaine, car l'échange qui intervient est riche des expériences de terrains. L'heure n'est plus aux grandes déclarations ni aux messages grandiloquents : la FPF se cherche. Et elle est prête à écouter ce qui s'élève de la base.

Jacques Maury, dans son rapport<sup>1998</sup> du président, explique qu'après l'importante AG FPF de Paris 1975, « aussi avons-nous renoncé à nous donner à nouveau un « grand thème » et avons-nous pensé consacrer les journées trop brèves de cette Assemblée à la gestion de la Fédération, c'est-à-dire à l'évaluation des activités de ses divers services, commissions ou départements, pour préciser comment chacune de ces instances doit pour sa part s'inscrire dans la vocation du protestantisme français aujourd'hui. [...] Il est par ailleurs important que pour le peuple de nos Eglises, la Fédération ne reste pas une réalité mystérieuse et lointaine, de laquelle du coup on se méfie un peu, mais qu'il apparaisse clairement que la Fédération, c'est une série d'activités concrètes et précises que nous avons, au cours de sa brève histoire – 73 ans- progressivement décidé de mener ensemble. »

Quelques jours avant cette AG, les délégués ont reçu des "documents préparatoires" avec notamment les rapports des différents départements, Services, Commissions

---

<sup>1998</sup> Rapport du président, AG FPF La Grande Motte, 16-18 mars 1979, p.7.

de la FPF, soit au total vingt-deux, plus ceux de quatre Institutions membres de Départements, La Cimade, la Société des Ecoles du Dimanche, la Mission dans l'industrie, le Mouvement d'action rurale.

Nous ferons ici un focus sur deux des quatre institutions évoquées, le MAR et la MI. Pierre Chrétien, dans son rapport de gestion<sup>1999</sup>, mentionne que mandat est donné au pasteur Guy Bottinelli de coordonner les différentes Missions dans l'Industrie (Montbéliard, MIRP, etc.), et que « Conseil de la FPF reconnaissant la validité et l'importance du ministère exercé par la MIRP parmi les entreprises d'évangélisation en milieu industriel, demande au pasteur Bottinelli que la MIRP développe une meilleure coordination avec les Eglises de la Région parisienne. » Il est également précisé que Mme Yvette Louÿs représente la FPF au Comité de la Mission dans l'industrie. Et enfin que le Conseil de la FPF de mai 1977, sur avis du Bureau, approuve la mise en place d'un « Comité de liaison des Missions dans l'industrie, accueille ce comité au sein de la FPF, et lui confie la charge de poursuivre son action de regroupement, de stimulation, de formation et d'échange. » L'enjeu est assez considérable : il s'agit de réfléchir au mode de présence du protestantisme dans les villes et notamment les banlieues. Georges Velten est, à l'époque, responsable de la Mission dans l'industrie de la Région Parisienne (MIRP) ? Quant à Guy Bottinelli, il sera successivement responsable de la Mission dans l'Industrie au Pays de Montbéliard, puis ouvrira une nouvelle étape dans le quartier de la Duchère à Lyon. C'est un vrai réseau qui se constitue et qui sert désormais de cadre à une réflexion plus large sur l'urbanisation et les banlieues. L'assemblée de La Grande Motte sera l'occasion de donner la parole au pasteur G. Bottinelli et à Mme Yvette Louÿs. Dans leur rapport cosigné, un bref historique est retracé. On y apprend notamment que :

« Le Comité des Missions dans l'Industrie est de création toute récente puisqu'il a vu le jour en Juin 1978. Depuis une dizaine d'années, les pasteurs G. Bottinelli, et G. Velten exercent à plein temps ce ministère spécialisé dans la zone de Belfort-Montbéliard et dans la Région parisienne. Il comporte : - un travail de repérage de salariés travaillant dans l'industrie ou dans l'administration ; - l'animation de groupes de partage sur la vie professionnelle, économique, sociale ou politique ; - une recherche sur l'éthique sociale en situation ; - des échanges internationaux ; - l'information et la liaison avec les

---

<sup>1999</sup> P. Chrétien, AG FPF La Grande Motte, 1976, VI. - La Mission dans l'Industrie, pp.22-23.

Eglises ; au cœur de ces tâches, la quête d'un évangile s'exprime très diversement, avec des personnes qui sont, ou non, d'origine protestante. Depuis sa création en 1968, cette forme de présence de l'Eglise au monde industriel a rencontré des échos : en 1973, la Mission Populaire Evangélique (MPE) crée un poste d'animateurs bénévoles de Mission dans l'Industrie dans la zone de Fos-sur-Mer ; en 1975, les Eglises d'Alsace-Lorraine reprennent l'idée d'un ministère semblable à Strasbourg, mais assez rapidement la question de son dédoublement éventuel est posée (Lorraine, Mulhouse ?) ; dans la vallée du Rhône enfin, le poste d'itinérant de la CGE ( Commission générale d'évangélisation de l'ERF) est, en partie, occupé par une prospection dans le monde industriel. Très logiquement l'idée d'une coordination entre ces postes a vu le jour, et le « Conseil de la FPF a demandé à Guy Bottinelli « d'étudier la mise en place d'un comité de liaison des organismes existants, à Montbéliard et autres lieux » (résolution du 30 mai 1976. Il a confirmé ce mandat en date des 4/5 juin 1977, et c'est ainsi que le comité désigné sous le vocable *comité des MI/FPF*<sup>2000</sup> a été créé en juin 1978. Il est composé de 15 personnes : 4 ouvriers, 3 cadres, 5 employés ou techniciens, 2 pasteurs et Mme Yvette Louÿs déléguée par le Conseil de la Fédération. »<sup>2001</sup>

Le rapport évoque, parmi les initiatives prises, les contacts avec les différentes institutions ecclésiales (Synodes, MPE<sup>2002</sup>, ECAAL<sup>2003</sup>, etc.) ou encore l'organisation d'une nouvelle rencontre nationale des missions dans l'Industrie, telle que la session de Novembre 1977 à Lyon, dont la plaquette *Chrétiens dans l'industrie et projets de la gauche* rendra compte. Elle aura lieu à Valence à l'Ascension 1979 sur le thème général « Libertés et entreprises ». Est annoncée enfin la réalisation d'un bulletin de liaison.<sup>2004</sup>

A l'heure où se développe, au sein de l'Eglise catholique romaine, de nouveaux mouvements, tels le Mouvement des Cadres Chrétiens (MCC) qui tisse un nouveau

---

<sup>2000</sup> MI/FPF : Mission dans l'Industrie/Fédération protestante de France.

<sup>2001</sup> P. Chrétien, AG FPF La Grande Motte, 1976, VI. - La Mission dans l'Industrie, p.23.

<sup>2002</sup> Mission populaire évangélique. Des liens étroits se noueront entre les deux institutions.

<sup>2003</sup> Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine. La Mission dans l'Industrie y bénéficiera notamment du soutien de la SEMIS (Société de Mission intérieure de Strasbourg) à Bischwiller.

<sup>2004</sup> Rapport G. Bottinelli / Y. Louÿs, Comité des Missions dans l'Industrie, Actes AG FPF La Grande Motte, 16-18 mars 1979, p.93. A l'heure où ce rapport est rédigé la structure du Comité des MI/FPF n'a que six mois d'existence, ce que souligne Y. Louÿs qui estime donc qu'il faut laisser du temps au temps, « doser les réalisations concrètes et les thèmes de réflexion ».



lien avec le monde de l'entreprise, le protestantisme, à son tour, quitte le mode revendicatif des années soixante-huit pour ouvrir de nouveaux champs de réflexion et d'analyse. Simultanément, l'on ne peut ignorer que le monde chrétien s'est rapproché de la dynamique dite d'Union de la Gauche, qui aboutira à l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République le 10 mai 1981. C'est l'apogée des chrétiens de gauche<sup>2005</sup>. Bon nombre d'entre eux seront absorbés par l'exercice des responsabilités afférentes, si ce n'est par le pouvoir lui-même, et feront la difficile expérience des contradictions de leurs convictions et engagements confrontés aux impératifs et aux contraintes du réel.

La crise du monde rural fait écho à celle de l'industrie. Lors de la même Assemblée générale, dans un rapport non signé, un constat est posé : le monde rural est en péril. Personne ne peut ignorer que depuis la deuxième guerre mondiale, le monde rural a connu une des plus importantes révolutions dans les domaines techniques, économiques et humains de son histoire.

Le rapport relatif au Mouvement d'Action rurale (MAR) distingue deux périodes, la première, fondatrice, entre 1975-1977, - deux années de crise de croissance sans secrétaire général -, deux années de doute, et à partir de 1977, une étape d'expansion où le MAR publie de nouveau régulièrement son bulletin<sup>2006</sup>, qui atteint 700 familles rurales chrétiennes qui sont pour 90% d'entre elles marginales à l'Institution. Le mouvement se structure et une équipe nationale de 10 laïcs et 4 pasteurs travaille à la coordination des activités. Les thèmes étudiés sont : - l'Ecole en milieu rural : son avenir ? ; - la famille rurale ; - le foncier ; - l'agriculture biologique, etc.

Le MAR s'efforce d'aider les agriculteurs à sortir de leur isolement volontaire ou imposé par les contraintes économiques et les choix politiques. » Le rapport s'achève par une interpellation à l'égard des Eglises et IOM afin qu'elles comprennent qu'elles doivent avoir, via le MAR, une présence active dans le monde rural. Le rapport tire la sonnette d'alarme. S'adressant aux Eglises, Institutions,

---

<sup>2005</sup> De nombreuses études ont été faites sur ce sujet. Nous renvoyons ici par exemple aux ouvrages suivants : Robert Chapuis, *Les chrétiens et le socialisme, Témoignage et bilan*, Paris, Calmann-Lévy, coll. L'ordre des choses, 1976. Ou encore l'ouvrage d'Emmanuel Ratier, *Les chrétiens de gauche*. Préface de Jean-Marie Paupert, Editions Faits et documents, 1998.

<sup>2006</sup> Quatre fois par an. *Bulletin rural protestant* à partir de 1954, puis *Bulletin d'information du Mouvement d'Action rurale* à partir de 1965.

Œuvres et Mouvements, membres de la FPF, ce rapport est un cri, est-il écrit, « qui espérons-le, ne sera pas enfoui sous une masse de paperasse : le monde rural a-t-il encore sa place dans l'Eglise de Jésus-Christ ? Le monde rural dans notre société française ne peut-il pas, lui aussi, bénéficier de l'Evangile libérateur du Christ ?<sup>2007</sup> »

Un vœu significatif liant villes et campagnes sera adopté à l'AG de Lille en 1991 par les délégués relativement aux politiques rurales, sous la forme suivante : « Suite au souci exprimé par le Mouvement d'Action rurale (MAR), les délégués à l'AG se prononcent : - pour « une réflexion sur l'avenir des politiques rurales et agricoles, - pour (la défense) et le respect des travailleurs de la terre, - pour « engager conjointement les paroisses urbaines et rurales à porter témoignage de leur engagement solidaire. »<sup>2008</sup>

La FPF et les Eglises membres développeront ainsi une politique de présence nouvelle en ville et dans le monde rural, tentant de garder le contact avec des populations de plus en plus tentées par l'éloignement, et leur proposant un cadre rénové. L'expérience s'avèrera plutôt réussie et doit être mise au crédit des différents acteurs de ces projets.

4) Liberté de conscience : La FPF s'honore de défendre la liberté de conscience partout où elle est menacée. L'Assemblée de Bordeaux 1934 adopte en faveur « de la liberté de conscience et de culte pour les croyants persécutés dans divers Etats » ainsi libellé :

« La cinquième Assemblée générale du Protestantisme français,  
- Vivement émue de la situation douloureuse des Eglises protestantes de certaines régions de l'Europe, - exprime sa profonde sympathie à tous ceux qui, dans divers pays, souffrent pour leur foi. Elle s'associe sous la forme suivante aux vœux de l'Alliance universelle pour l'Amitié internationale et du Conseil œcuménique réunis : « Il doit être clairement établi que la qualité de membres de la Société des nations implique la liberté de conscience effective et la liberté de culte »,

---

<sup>2007</sup> Rapport sur le Mouvement d'Action Rurale (MAR), Actes AG FPF La Grande Motte, 16-18 mars 1979, pp.93-95.

<sup>2008</sup> XIXe AG FPF Lille 1991, Vœu 6, p.82.

- Et affirme que ce principe doit s'appliquer à tous les Etats, quels qu'ils soient, qui sont membres de la Société des Nations.<sup>2009</sup>». Nous notons, quant à nous, que ce vœu fait écho à l'intervention du professeur Adolphe Keller, de l'Office Central d'Entraide aux Eglises à cette même Assemblée générale, mais que ce message, refusant de citer des situations ou des pays précis, manquera sa cible dans l'opinion.

La FPF ne peut ignorer la question des sectes et le rapport Vivien : La conscience historique est forte dans le monde protestant que l'on a parfois caractérisé de « sectaire » pour mieux le circonscrire. Il fait donc montre d'une grande vigilance chaque fois que l'on tente d'encadrer la liberté religieuse. La question est abordée au plan européen en 1984, comme le signale Pierre Chrétien lors de l'AG FPF de Strasbourg 1987. Le pasteur P. Chrétien mentionne la lettre adressée aux députés européens, suite au rapport présenté par un membre britannique du Parlement européen Richard Cotrell, adopté le 22 mai 1984, rapport qui réclamait un code particulier, en plus de la législation existante, pour les mouvements religieux qui attirent des jeunes gens. Cette lettre de la FPF disait craindre l'impact éventuel que ce code pourrait avoir sur les petites communautés nouvellement membres (de la FPF). Voici le texte de cette lettre :

« Ayant pris connaissance du projet de résolution sur l'influence des nouveaux mouvements religieux à l'intérieur de la Communauté européenne qui vous est soumis ces jours-ci, le Conseil de la Fédération Protestante de France qui rassemble la plus grande partie des Eglises protestantes de notre pays tient à vous faire savoir sa ferme opposition à ce projet. Sans méconnaître les problèmes douloureux parfois provoqués par le développement de ce qu'on appelle « les sectes », ce texte nous semble, à plusieurs égards, inutile et dangereux. 1) La liberté religieuse ne se divise pas. Elle est un bien trop précieux et un acquis trop important de notre civilisation pour qu'on lui apporte des limitations sélectives, et qu'on institue ainsi une législation d'exception. 2) Où d'ailleurs faire passer le seuil qui séparerait les Eglises des « sectes » ? Il n'y a, à cet égard, aucun critère techniquement acceptable. A partir de quand une religion pourrait-elle n'être

---

<sup>2009</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.188.

plus regardée comme « nouvelle » ? Il existe dans chacun de nos pays une législation de droit commun qu'il suffit d'appliquer en ces matières comme en toutes les autres. C'est pourquoi nous vous demandons de repousser un projet qui pourrait avoir des conséquences nocives et n'apporte pas de solution positive au problème soulevé. »<sup>2010</sup>

Cette même question est aussi reprise en France en 1985, dans le contexte du troisième centenaire de la Révocation de l'Edit de Nantes<sup>2011</sup>, à propos du rapport sur les sectes, rapport présenté deux ans plus tôt par le député Alain Vivien à l'Assemblée nationale<sup>2012</sup>. Le Conseil a élaboré alors un communiqué dans lequel, il reprenait les trois points déjà mentionnés dans la lettre aux parlementaires européens et concluait : « ... Le Conseil de la FPF estime que les innovations proposées par le rapport Vivien ne doivent faire l'objet d'aucune traduction législative ou réglementaire. Il reste toutefois attentif à la nécessité de garantir au mieux la protection des citoyens ainsi que les libertés religieuses, cela d'autant plus fortement en ce troisième centenaire de la Révocation de l'Edit de Nantes. »<sup>2013</sup>

A la fin des années quatre-vingt, et sans minimiser la nécessité de prévenir les dérives sectaires et les risques d'embrigadement, de radicalisation ou de manipulation de la jeunesse, la conviction du Conseil de la FPF est que la législation commune doit suffire, à condition qu'elle soit appliquée... Plusieurs Eglises autonomes craignent néanmoins les retombées du débat qui agite, sur ce sujet, la société française. Elles seront enclines à se rapprocher de la FPF pour bénéficier de sa notoriété et préserver leur réputation et leur image. Etre membre de la FPF offre, en effet, une garantie certaine pour des communautés qui veulent être considérées comme dignes de confiance.

---

<sup>2010</sup> Lettre reproduite par Pierre Chrétien, Rapport de gestion, §2.7. Nouveaux mouvements religieux, Actes AG FPF Strasbourg 1987, pp.89-90.

<sup>2011</sup> Par l'Edit de Fontainebleau que signe Louis XIV en date du 18 octobre 1685.

<sup>2012</sup> Alain Vivien, député de Seine-et-Marne, vice-président de l'Assemblée nationale, *Les sectes en France, expression de la liberté morale ou facteurs de manipulations ?* Rapport au Premier ministre, Février 1983, collection des rapports officiels, Paris, La documentation française, 1985.

<sup>2013</sup> Conseil FPF, mars 1983.

## 5) Mission / Evangélisation :

La FPF n'est pas une Eglise ; elle n'a donc pas *a priori* à faire œuvre missionnaire ou d'évangélisation. Toutefois, en tant que représentante du Protestantisme français, il est de sa responsabilité de conserver des liens avec des structures ou des œuvres qui s'y consacrent<sup>2014</sup>. En 1919, les Assemblées générales font place à des représentants de ces institutions en qualité d'invités<sup>2015</sup>. Et c'est notamment la situation du Cameroun qui animera les débats missionnaires au sein de cette assemblée générale, le pays étant passé d'une domination allemande à une domination française. Quinze ans plus tard l'Assemblée adopte un vœu en faveur « des sociétés d'évangélisation en France et dans les colonies » recommandant aux Eglises de soutenir la mission<sup>2016</sup>.

### F. La jeunesse protestante :

La jeunesse protestante regarde avec intérêt l'émergence d'une force fédérative. Ainsi, lors de la seconde AG FPF Lyon 1919, la jeunesse étudiante interpelle la FPF. Par une « lettre des étudiants en Théologie de la Faculté de Paris », 41 étudiants signataires interpellent les délégués. A la lecture, la lettre des étudiants est assez déférente et respectueuse à l'endroit de la FPF. Les étudiants font pourtant un rude constat en estimant que « les églises doivent choisir entre la vie et la mort » (sic !) et qu'il s'agit pour elles :

- 1. De prévenir toute contagion de défaitisme et de déroute religieuse au sein des communautés comme des groupes ecclésiastiques;
- 2. De créer, sans plus tarder, entre les églises protestantes françaises, une solidarité pratique de fait et de forme étroite, active et vivante.

---

<sup>2014</sup> Lors de l'AG de Nîmes de 1909, on peut lire : « Sur la suggestion de M. le pasteur Bonzon, de Pau, nous nous sommes associés à la joie des Eglises et de la Mission du Lessouto en écrivant à ces Eglises une lettre officielle, à l'occasion de leur Jubilé (octobre 1908), et en conférant à MM. Bianquis, Dumas, et Bonzon, une délégation spéciale à cette fête. » Voir Jean-François Zorn, *Le Grand siècle d'une mission protestante, la Mission de Paris de 1822 à 1914*, Paris, Karthala – Les bergers et les mages, coll. Mémoire d'Eglises, 2012.

<sup>2015</sup> Ce sont MM. D. Couve (Société des Missions), P. Barde (Société centrale évangélique), H. Guex (Mission Mac-All), P. Faivre (Mission intérieure), M. Burnat (Société évangélique de Genève), à qui s'ajoutent Et. Matter (Croix bleue) et A. Valez (Société d'encouragement à l'instruction primaire). Cf. : Actes AG FPF Lyon 1919, p.7.

<sup>2016</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.188.

Les étudiants disent « avec quelle anxiété étaient suivis par les pasteurs de demain<sup>2017</sup> les efforts des délégués vers la fédération effective et puissante des forces protestantes ! »

Les étudiants plaident pour une unité d'action locale et s'engagent à y œuvrer dès qu'ils seront en poste.

La lettre au fond est assez consensuelle, mais elle souligne : a) la crainte de voir le protestantisme ne pas relever, comme il se devrait, les défis auxquels il est confronté ; b) la volonté d'impulser une dynamique plus forte au Protestantisme français, au besoin en brusquant les appareils des églises... pour réaliser l'union protestante à la base, par des initiatives locales. Ceci démontre que les divisions protestantes sont mal comprises et qu'un ardent besoin d'unité est le résultat des années de guerre. Ce qui a été vécu en commun est plus grand que les différences historiques ou les divergences théologiques. Il est à noter que la jeunesse se fait entendre *de l'extérieur de l'institution fédérative*, estimant sans doute confusément n'être pas suffisamment représentée à l'AG de la FPF. L'une des conséquences de la Première Guerre mondiale, c'est, comme nous l'avons déjà évoqué, une très forte revendication d'unité protestante.

Si la FPF est résolue à entendre ceux qui s'expriment au nom de la jeunesse protestante, elle porte aussi la préoccupation de l'éducation et de la scolarité de la jeunesse protestante. Ainsi, le professeur Raoul Allier a-t-il été sollicité pour présenter, à cette AG Lyon 1919, une étude sur ce sujet. Raoul Allier l'a intitulée : « Sur les devoirs du protestantisme français vis-à-vis de la jeunesse »<sup>2018</sup>. Ce rapport est en fait constitué de thèses sur l'éducation de la jeunesse. Il parle du rôle de l'école et rappelle que la « vaillante Société pour l'encouragement de l'Instruction primaire parmi les protestants de France a fait, depuis 1829, une œuvre qui a été de premier ordre <sup>2019</sup> ». Il ajoute que s'il est du devoir de nos Eglises de maintenir leurs écoles libres là où elles rendent des services et d'en fonder quelques-unes sur les points où leur présence exercerait une action utile, il n'y a pas lieu d'entreprendre une campagne générale pour dresser, dans toutes nos localités protestantes, une école confessionnelle en face de l'école laïque. »<sup>2020</sup> Quant à cette problématique,

---

<sup>2017</sup> C'est-à-dire les signataires.

<sup>2018</sup> Actes AG FPF Lyon 1919, pp.55-68.

<sup>2019</sup> Actes AG FPF Lyon 1919, pp.57-58.

<sup>2020</sup> Rapport Raoul Allier, Actes AG FPF Lyon 1919, p.59.

nous renvoyons le lecteur au chapitre sur la laïcité et la loi de 1905, où cette question de l'école est traitée.

La FPF n'esquivera pas l'interpellation des jeunes théologiens. Et l'AG de Lyon 1919 envoie son salut le plus cordial à la Fédération des Etudiants chrétiens et aux Alliances nationales des unions chrétiennes de jeunes gens et de jeunes filles et des éclaireurs unionistes. Elle décide que « les représentants des œuvres de jeunesse seront désormais invités aux Assemblées générales du protestantisme français, au même titre que les représentants des autres œuvres protestantes.<sup>2021</sup>» Ces invités seront présents en effet lors de l'AG FPF suivante, celle de Strasbourg en 1924.

La FPF sera interpellée à plusieurs reprises sur la jeunesse. L'une des interventions les plus brillantes est celle de F. de Witt-Guizot à l'AG FPF de Bordeaux 1934. Il dit dans un style très lyrique et direct : « L'Eglise ? Les jeunes ? L'Eglise avec sa loi, ses commandements, ses traditions, son apparente rigidité ? La jeunesse avec son devenir, ses frémissements, ses passions, son attente ? Y-aurait-il donc entre l'Eglise et les jeunes une antinomie fondamentale, un divorce qui prendrait aujourd'hui une forme nouvelle, aiguë, sans solution ? [...] L'enfance et la jeunesse ont des droits sur l'Eglise. L'Eglise doit acquitter là une dette qui ne s'éteint jamais et qui n'est jamais identique à elle-même. »<sup>2022</sup>

Les mouvements de jeunesse protestants trouveront un souffle puissant au lendemain de la seconde guerre mondiale. Ils seront le creuset de la formation des cadres du protestantisme français. Jusqu'à ce que ces mouvements traversent eux-mêmes une crise de projet. C'est la crise de l'Alliance des Equipes unionistes de France et l'apparition d'un mouvement critique au sein de ces œuvres. Cette crise, qui prend naissance en 1962, durera jusqu'en 1966-1967. Elle se présente comme un conflit entre les mouvements de jeunesse et l'institution ecclésiastique. Toutefois, il convient de distinguer selon les régions. Ainsi, l'Alsace apparaît-elle comme singulière dans cette évolution. Julien Fuchs<sup>2023</sup>, qui a étudié *les mouvements de*

---

<sup>2021</sup> Ordres du jour et vœux adoptés par l'Assemblée de Lyon, p.38-39. Le vœu est présenté par MM. Morel, Martin, Monod, Bach, Trial, Lauga, Gounelle, Paradon, Ebersolt, Méjean, Faivre, Aeschmann, Fayot et Monnier.

<sup>2022</sup> AG FPF Bordeaux 1934, p.217.

<sup>2023</sup> Julien Fuchs, Université de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique (EA4451). Octobre 2010. Il note (*in abstract*) que « marqués par les particularités historiques et culturelles de cette région, ils s'y imposent comme des instances de formation essentielles des jeunes protestants en leur offrant de vivre des sociabilités collectives inédites, de s'engager, de prendre des responsabilités et de s'exprimer. Cet article qui éclaire leur succès et leurs difficultés montre dans

*jeunesse protestants en Alsace de 1918 à 1970* à travers une étude approfondie et particulièrement pertinente, discerne en Alsace un apport important des mouvements de jeunesse, en relation avec les Eglises luthériennes et réformées.

La dynamique jeunesse culminera avec la création du Département Jeunesse de la Fédération protestante de France et ses sections régionales. Nous renvoyons ici au rapport de gestion 1963-1966, rédigé pour la XIIème AG FPF de Colmar 1966. Le Département Jeunesse joue un rôle régulateur, en même temps qu'il encourage l'émergence d'une génération nouvelle. Ceci culmine avec le lancement des Etats-Généraux de la jeunesse protestante de France », les 14 et 15 mars 1981, avec 130 jeunes et responsables de jeunesse à « La Ronze », rive de Giers (près de Lyon). Les « Etats-Généraux » vont permettre de faire un inventaire rapide mais significatif, notamment au sujet des deux points suivants : - la nécessité de l'organisation d'un réseau d'information, de la communication et de la solidarité entre les différentes expériences lancées par des jeunes, des responsables de jeunesse, et - le désarroi quant à la place de la Bible dans les groupes de jeunes.

Ce deuxième aspect apparaît nouveau. Il ne s'agit pas d'un recentrage à proprement parler mais bien de l'affirmation de la nouveauté de la Parole de Dieu. Le collectif fédéral en fait l'une des pistes de son travail avec la création du projet « Bible et Groupes de jeunes ». En outre, depuis fin 1981, les membres du « Collectif fédéral jeunesse » se sont prononcés « en faveur d'une participation importante de jeunes à la prochaine AG du protestantisme, participation d'ailleurs souhaitée par le Conseil. »<sup>2024</sup> L'AG FPF de La Rochelle résonnera, en effet, de leur dynamisme. Michel Wagner parle de la jeunesse comme d'un *partenaire riche de promesses*<sup>2025</sup>.

Une évolution majeure interviendra à partir de 1987. A l'AG FPF Strasbourg 1987, en effet, Jean Alexandre, dans le rapport du Département Jeunesse de la FPF mentionne deux choses importantes : l'ouverture aux mouvements évangéliques (Jeunesse en Mission et Jeunesse pour Christ), d'une part, et, d'autre part, l'ouverture à l'international avec des relations plus étroites avec le Conseil œcuménique de la jeunesse en Europe (COJE) notamment. Ceci marque la fin de

---

quelle mesure ces groupements peuvent être considérés comme des moteurs de la communauté protestante de cette région. »

<sup>2024</sup> P. Chrétien, rapport du SG à l'AG FPF de la Rochelle, 1983, p.47.

<sup>2025</sup> Actes AG FPF La Rochelle, 11-13 novembre 1983, p.121.



l'hégémonie des chrétiens « de gauche » dans les mouvements de jeunesse de la FPF.

Dans le rapport de gestion pour la même AG, Jean-Charles Tenreiro évoque aussi, comme une étape importante, l'ouverture au monde évangélique (Jeunesse en mission et jeunesse pour Christ) et rappelle deux rassemblements : - celui de La Ronze en 1981, qui avait permis de faire une recension rapide des entreprises et projets des différents collectifs jeunesse dans les régions. Une des suites de cette rencontre avait été l'édition d'une plaquette « Bible et groupes de jeunes » ; - celui de Novembre 1986, à Dijon, intitulé « Jeunes mais pas dupes » qui avait une autre visée, celle de réunir des responsables de jeunesse pour susciter et favoriser des relations à l'échelon régional. Les thèmes (Les Jeunes et l'Évangile, Paix et violence institutionnalisées, Nouvelles pauvretés-précarités d'aujourd'hui, Mission et Tiers-monde, Multiculturalisme-racisme et délinquances) avaient été retenus pour leur intérêt et leur capacité de mobilisation face à des personnes de 18 à 25 ans. Nous notons que l'évangélisation n'est pas encore à l'ordre du jour et que ce mot est encore largement tabou dans les milieux protestants.

Néanmoins, la FPF a bien compris que la jeunesse constitue, pour elle et pour les Églises membres, un enjeu considérable. Il ne s'agit rien de moins que de son avenir. Il est désormais loin le temps où Marc Boegner, dépité par la révolte des années soixante-huit, s'était écrié : « Ils veulent tout détruire et parlent de gérontocratie ! »

La FPF renouait, quoiqu'un peu tardivement, avec l'intuition remarquable du Doyen Henri Monnier<sup>2026</sup> qui s'exprimait ainsi à l'AG FPF de Bordeaux 1934 : « Il conviendrait de fortifier les liens qui unissent les commissions de la Fédération, les Unions Chrétiennes, les Eclaireurs, la Fédération des Étudiants Chrétiens. Nous faisons appel aux jeunes. Ils sauront faire, mieux que nous, l'œuvre de mutuelle compréhension et de charité clairvoyante qui est celle du Christianisme. Nous serons heureux de leur remettre la consigne : une consigne dont nous ne sommes que les transmetteurs, et qui est donnée au monde par le Christ. A Stockholm, à Lausanne,

---

<sup>2026</sup> Il représentait la Société centrale évangélique au Conseil FPF aux côtés de Georges Lauga.

nous avons essayé de servir : nous espérons désormais passer la main à ceux qui sont l'avenir. »<sup>2027</sup>

La préoccupation de la jeunesse inclut l'aide aux étudiants en Théologie et les bourses d'études. Les étudiants en Théologie protestante sont encouragés par différentes aides dont le Comité d'Union Protestante et d'Entraide se fait l'intermédiaire. Celui-ci gère des fonds alloués par l'Office Central d'Entraide des Eglises d'Europe, dont le secrétaire général est le Dr Adolphe Keller. Chaque année, le comité français dont le pasteur André Monod est secrétaire-trésorier « verse des allocations pour bourses d'études à nos Facultés et Ecoles de Théologie. En même temps, une réserve spéciale, provenant en particulier de dons de la Société biblique de New-York, a permis de fournir des Bibles hébraïques, des Nouveaux Testaments grecs et des portions<sup>2028</sup> de la Bible des Septante à de nombreux étudiants de nos facultés. La Société Biblique de Londres nous a accordé une remise spéciale pour ces achats de livres d'études. »<sup>2029</sup>

Cette solidarité s'exercera sans faille. Elle s'exprimera notamment en direction des étudiants étrangers en France. Albert Nicolas en donne le détail lors de l'AG FPF de Grenoble 1969 dans son rapport de la commission « Entraide et Boursiers » dont il est secrétaire<sup>2030</sup>. Une association a été créée pour gérer ces échanges, l'*International Christian Youth Exchange* (I.C.Y.E.) qui a pour vis-à-vis, à la FPF, le service des boursiers coordonné par Mme Tomoko Evdokimov. Et le 22 juin 1969, le Conseil FPF a, pour sa part, « estimé qu'une des formes principales de la participation française à l'entraide œcuménique devra être l'offre de bourses d'études. »<sup>2031</sup>

---

<sup>2027</sup> Henri Monnier, Rapport de la Commission des Affaires extérieures, Actes AG FPF Bordeaux 1934, pp.196-199.

<sup>2028</sup> On peut penser qu'il s'agit des écrits deutérocanoniques.

<sup>2029</sup> A. Monod, Rapport du Comité d'Union Protestante et d'Entr'aide, Actes AG FPF Bordeaux 1934, p. 190. Le pasteur A. Monod est inscrit en qualité de membre de l'AG au titre du Comité protestant des Amitiés françaises à l'Etranger aux côtés de P. Fuzier.

<sup>2030</sup> La commission est composée de tous les présidents d'Eglises, de plusieurs responsables des principaux organismes missionnaires ou des services. Au début 1968, elle constate qu'il lui est difficile de se réunir en plénière et elle désigne un bureau, avec pour secrétaire de la commission A. Nicolas. Le bureau est composé de Mme Hermann (FIC), MM. René Blanc (Egl.ev.luth.de France), François Bonnet (ERF), André Espaze (Service et Entraide), Roger Crapoulet (Mission populaire), André Lew (Cimade), Albert Mary (FOE et Eglises d'Alsace), Michel Rousseau (Société des missions évangéliques de Paris).

<sup>2031</sup> Rapport de gestion pour la XIIIe AG FPF Grenoble 8-11 novembre 1969, p.26.

Comme le rapporte Mme Evdokimov<sup>2032</sup>, une trentaine de bourses sont attribuées à des étudiants étrangers en France. Sont détaillées les nationalités (Allemagne, Roumanie, Cameroun, les deux Congo, Dahomey, Finlande, Grèce, Indes, Madagascar, Colombie, Côte d'Ivoire), les Eglises concernées (Baptiste, Evangélique, Kimbanguiste, Luthérienne, Méthodiste, Orthodoxe, Orthodoxe syrienne, et Réformée), les études poursuivies (Théologie, Médecine, Puériculture, Ecole Normale, Ecole cinématographique, mais aussi stages pastoraux, spécialisation en iconographie, formation à l'Institut catholique pour Etudes œcuméniques, au Centre de promotion féminine, etc.) De plus, quelques étudiants français, ou étrangers déjà en France, ont pu obtenir des bourses œcuméniques par l'intermédiaire de ce service pour étudier à l'étranger, notamment aux Etats-Unis, en Angleterre, au Brésil, en Allemagne et à l'Institut œcuménique de Bossey (Suisse). La plupart de ces boursiers bénéficient d'une bourse du COE ou d'un fonds spécial d'éducation théologique rattaché à la Division des Missions du COE, mais quelques-uns ont des bourses de leurs Eglises.

Il s'agit, pour la FPF, d'encourager la mobilité et la rencontre des cultures. Il s'agit aussi de discerner parmi les boursiers ceux qui pourraient entrer ultérieurement dans les staffs de différents organismes internationaux. En outre, des liens précieux porteurs d'avenir seront tissés entre étudiants.

#### G. Les questions éthiques :

La FPF se comprend, d'une certaine manière, comme un gardien de l'ordre moral. Porteuse de valeurs religieuses ou évangéliques, elle n'hésitera donc pas à prendre position à plusieurs reprises. Ce faisant, elle prendra aussi le risque d'être le reflet de son époque.

##### 1) La moralité :

La FPF fera preuve, à travers son histoire et quant aux questions morales, de discernement. Mais les diverses archives que nous avons consultées attestent aussi que la Fédération se comprend à la fois comme vigile et comme force de pression dans le domaine moral.

---

<sup>2032</sup> *Idem*, pp.32-33.

Force est de reconnaître que le protestantisme s'honore d'une réputation de rigueur morale. Cette image, qu'il a depuis la Réforme, est fondamentalement calvinienne. Elle est donc, sans surprise, présente dans les statuts de la FPF dès sa création. Nous lisons en effet, à l'article VI §3, que le Conseil de la Fédération sera chargé « de prêter son concours à toutes les entreprises conformes à l'esprit de la Fédération et de favoriser les aspirations du protestantisme sur le terrain moral et social [...] »<sup>2033</sup>.

Le combat protestant sur le terrain de la moralité, tel qu'il apparaît pour la première fois dans les sources que nous avons étudiées, remonte à la *Conférence fraternelle de Lyon* de 1899, conférence presque exclusivement composée de représentants des Eglises réformées. En 1909, tandis que se tient la première Assemblée générale de la FPF à Nîmes, le professeur Fulliquet<sup>2034</sup> présente un rapport sur le travail de la « Commission évangélique d'action morale et sociale ». Celle-ci s'est réunie quinze fois en dix ans. Le but de la commission est le *réveil* des Eglises en vue de leur action dans ces deux directions. Il s'agit de susciter au sein du peuple français un mouvement d'opinion sur ces questions.

La commission commença par réaliser une enquête pour connaître les « œuvres<sup>2035</sup> » déjà entreprises par les différentes Eglises. La commission entendait entreprendre ensuite *un travail de lobbying et de communication*, c'est-à-dire de *propagande*<sup>2036</sup> comme l'on disait alors. Celle-ci s'était préoccupée de l'exclusion et des précarités alors que se créaient les « Solidarités<sup>2037</sup> », de la lutte contre l'immoralité en soutenant l'action de « l'Etoile blanche » et son action contre la prostitution<sup>2038</sup>, de la réalisation de campagnes antialcooliques en lien avec « la Croix bleue » et « l'Etoile bleue ». Sa grande réussite avait été indéniablement la

---

<sup>2033</sup> Actes AG FPF Nîmes 26-28 octobre 1909, statuts FPF, pp.98-99.

<sup>2034</sup> Georges Fulliquet (1863-1924), auteur d'un ouvrage intitulé : *Essai sur l'obligation morale*, paru en 1898. Revue de métaphysique et de morale 6 (1) : 2-2. Rééd. Hachette Livre BNF, Collection de philosophie contemporaine, 2013. Ouvrage numérisé. Impression à la demande.

<sup>2035</sup> Ceci désigne à la fois les actions réalisées par les Eglises et les institutions créées pour répondre aux besoins.

<sup>2036</sup> Rapport du professeur Fulliquet, Actes AG FPF Nîmes 1909, p.48.

<sup>2037</sup> Ceci renvoie au témoignage de la Mission Mac All, créée en 1873 et qui deviendra la Mission populaire évangélique (M.P.E.), autant qu'au *Solidarisme*, philosophie politique développée durant la IIIe République par Léon Bourgeois. Léon Bourgeois, reprenant l'idée du socialiste français Pierre Leroux (1797-1871), publia un ouvrage intitulé « Solidarité » en 1896.

<sup>2038</sup> Ce courant prohibitionniste était né en Angleterre vers 1870, par l'action de Josephine Ellen Butler et des quakers. Le Pr Fulliquet en parle comme d'une Ligue contre l'immoralité.

convocation du premier Congrès des Diaconats protestants qui s'était tenu à Lille les 23 et 24 octobre 1902.

Elle se soucia des « sans-travail », dénonça les « jeux barbares et les jeux d'argent » et se préoccupa des prêts gratuits ou mutuels. La Commission développa une intéressante réflexion sur la presse protestante et le rôle qu'elle pouvait jouer auprès de l'opinion, prouvant en cela que son action n'avait pas été si modeste, quoiqu'en ait pensé le Pr. Fulliquet et qu'il ait pu dire, en 1909, dans sa présentation à l'AG de Nîmes.

Nous retrouvons cette thématique dans un rapport à l'AG FPF Bordeaux 1934, la Commission étant présentée comme un organe d'études dont le rôle est d'informer la Fédération et, en son sein, les Eglises fédérées afin de « rassembler leur influence pour qu'elle s'exerce en bloc sur les autorités, sur l'opinion publique et sur le peuple protestant. »<sup>2039</sup>

La commission rédigea un *appel aux électeurs protestants*, comportant une liste de revendications recommandées par la Fédération Protestante de France. Les sujets abordés revêtent exclusivement un caractère éthique. L'examen de ce document, qui n'est qu'un résumé du rapport originel, dont certaines parties, en particulier celles qui concernent les assurances sociales, ont dû être supprimées, et dont chaque partie a fait l'objet d'une étude et d'une discussion, révèle l'importance du travail effectué.

La Commission fit également un examen du problème de la réglementation de la prostitution. Elle en a conclu que le protestantisme tout entier avait le devoir de prendre parti sur ce point, et que les Eglises comme les fidèles devaient en être informés. Elle rédigea à cet effet un manifeste intitulé « Le Protestantisme contre l'Immoralité » et pria les Synodes de mettre la question à l'étude dans toute la France en les assurant de la mise à la disposition de la documentation réunie à ce sujet.

Dans *un but d'information et d'influence*<sup>2040</sup>, la Commission prit part, par l'intermédiaire de ses membres délégués, à tous les congrès de la Natalité (dont chacun comporte une commission protestante), au Congrès international d'Education

---

<sup>2039</sup> Rapport de la Commission de l'Action morale et sociale de la Fédération, Actes AG FPF Bordeaux 1934, pp.191-194.

<sup>2040</sup> En italique dans le texte des Actes de l'AG.

morale, au Congrès international pour la protection de l'Enfance, à toutes les séances de l'Union temporaire contre la Prostitution réglementée, à celle de l'Union civique des croyants, au Centre d'étude des associations chrétiennes internationale auprès de la Conférence du Désarmement à Genève, aux séances du Groupement des Forces morales et spirituelles de la France qui se sont tenues à la Sorbonne sous la présidence de M. Charléty, puis au siège de la Ligue pour le relèvement de la moralité publique. Le rapporteur ajoute que « dans toutes ces réunions, nos délégués ont eu à jouer un rôle actif et ont été particulièrement bien écoutés. Le protestantisme est à l'honneur dans les milieux d'action morale et sociale et ce sont très souvent les solutions proposées par ses représentants qui sont adoptées. »<sup>2041</sup>

Le rapporteur<sup>2042</sup>, qui salue les mémoires de Paul Doumergue et Etienne Matter dont l'empreinte a été forte au sein de la commission, rappelle le fondement de l'action de celle-ci dans ces termes : « Puisque Dieu est souverain, toute la vie individuelle et sociale lui appartient. Des chrétiens protestants et des Eglises protestantes, c'est-à-dire faisant profession de foi de vouloir obéir à la Parole de Dieu ne peuvent donc se tenir en dehors de l'action morale et sociale, dans les questions nombreuses sur lesquelles Il nous a donné, dans sa révélation, un ordre clair, par exemple : lutte pour la tempérance, pour la pureté, pour la probité, etc. »<sup>2043</sup>

La Commission intervient d'une part auprès de l'opinion protestante, et d'autre part auprès des élus et des responsables politiques. Dans le domaine de l'action sur l'opinion de ses coreligionnaires, la Commission témoigne de sa vigilance sur le thème de la morale familiale et assure, par un accord avec les sociétés bibliques, la diffusion du message aux époux<sup>2044</sup>.

En ce qui concerne son action envers les responsables politiques, la commission s'honore d'avoir rédigé et envoyé au Ministre du Travail, aux membres des commissions spéciales du parlement, aux parlementaires protestants et à plusieurs

---

<sup>2041</sup> Rapport de la Commission de l'Action morale et sociale de la Fédération, Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.191 et passim.

<sup>2042</sup> Le rapport n'est pas signé.

<sup>2043</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.193. Le rapporteur ajoute : « cependant la Fédération n'est pas une Eglise : elle est simplement au service des églises. C'est aux Eglises qu'il appartient de promulguer les disciplines que l'étude des questions morales, par la Commission, peut faire apparaître comme désirables. »

<sup>2044</sup> Elle a étudié, mais constaté qu'elle n'avait pas les moyens de la réaliser, l'organisation d'une liste de films à déconseiller. Enfin, elle a participé au manifeste que le Président de la Fédération protestante a fait parvenir l'année dernière aux églises et aux journaux protestants, qui a fait, dans tout le pays, une si profonde impression, et dont le groupement des Forces Morales et Spirituelles de la France s'est largement inspiré. »

journaux qui l'ont insérée et commentée favorablement, une lettre relative à la loi sur les assurances sociales avant son vote par le Sénat. En lien avec d'autres forces morales de la société française, elle a, d'accord avec la Ligue pour le Relèvement de la Moralité Publique, demandé avec succès l'interdiction de la publicité pour les maisons spéciales dans certains journaux, l'interdiction de la vente d'un journal malsain, et, sans succès, la suppression de certains films, et la création d'une organisation pour la délivrance immédiate des jeunes filles terrorisées par les proxénètes et appelant à l'aide. Elle a protesté contre des articles à « tendance immorale »<sup>2045</sup>.

Cette action vigilante sur le terrain moral sera l'un des marqueurs de l'action de la Fédération à travers le vingtième siècle.

## 2) La natalité :

Ceci fait l'objet d'un vœu lors de l'Assemblée générale réunie à Lyon en 1919 qui prend acte que la première guerre mondiale a provoqué une véritable saignée générationnelle. Les autorités civiles ont encouragé la tenue d'un premier Congrès national de la natalité et celui-ci s'est tenu à Nancy du 25 au 28 septembre 1919. La démographie et la fécondité étaient au cœur des débats. L'AG FPF qui suit du 18 au 21 novembre de la même année est saisie d'une motion provenant de la section protestante de ce Congrès. L'assemblée fait un double constat : d'une part, de la dépopulation aggravée par la guerre, et d'autre part, du déclin démographique qui menace le protestantisme français. Sur la dépopulation, l'AG postule qu'elle a pour cause, outre la guerre, les décès dus à l'alcoolisme, l'immoralité et la tuberculose. Elle considère aussi que l'abaissement considérable de la natalité pourrait être « d'origine volontaire et criminelle ». L'assemblée invite donc les chrétiens protestants à collaborer à toute œuvre ou initiative « ayant pour but de combattre les causes économiques, sociales et morales du déficit de la natalité, et de favoriser les familles nombreuses, la protection de l'enfance, le respect de la femme et de la mère

---

<sup>2045</sup> Rapport de la Commission de l'Action morale et sociale de la Fédération, Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.192 et ss.

et l'observation des devoirs de pureté.<sup>2046</sup> » Les recommandations qui suivent visent à rappeler « le grave danger qui menace le Protestantisme et la France. »<sup>2047</sup>

Le protestantisme éprouve le besoin de se compter et craint pour sa pérennité. Il s'agira donc d'établir des statistiques, d'offrir<sup>2048</sup> aux époux une plaquette rappelant les principes bibliques concernant le mariage, la famille et les enfants, de rappeler la grande valeur de l'enfant et l'importance des devoirs envers lui. Il s'agit aussi, avec tout le tact nécessaire naturellement, d'encourager<sup>2049</sup> les rencontres de jeunes gens et de jeunes filles, et d'aborder avec les époux les questions de sexualité.

Cette question sera, notamment, à nouveau abordée par le Conseil de la Fédération protestante de France réuni le mardi 3 novembre 1936 sous la présidence du pasteur Marc Boegner : « [...] Le Conseil a renvoyé à la Commission de l'action morale et sociale l'examen des vœux formulés par la Commission protestante du Congrès de la Natalité. » Cette réflexion prendra d'autres formes à la fin des années cinquante, puis soixante avec l'émergence de la contraception.

### 3) Lutte contre la prostitution :

Ce point apparaît dans le rapport du président présenté par Marc Boegner à l'AG FPF de Bordeaux, 1934. Celui-ci conclut le point trois de son rapport en disant que qu'un vœu sur la réglementation de la prostitution a été transmis cette année-même (1934) par plusieurs Synodes nationaux, que ce vœu n'est pas inscrit à l'ordre du jour de cette AG aquitaine, mais que le Conseil entend saisir toutes les occasions pour réclamer la fin de ce « régime honteux » et qu'il participe régulièrement par un représentant aux travaux de « l'Union temporaire », « dont la vigoureuse campagne a obtenu déjà de très appréciables résultats ».

La lutte contre la prostitution culmine avec l'abolition du régime de la prostitution réglementée en France et la fermeture des maisons closes. Marthe Richard a lié son nom à la loi du 13 avril 1946. Le combat avait commencé par le dépôt par cette

---

<sup>2046</sup> Actes AG FPF Lyon, 18-21 novembre 1919, pp.42-43.

<sup>2047</sup> *Idem*, p.43.

<sup>2048</sup> Lors de la bénédiction des mariages au temple, il était d'usage d'offrir une Bible aux nouveaux époux. Cette plaquette y sera jointe.

<sup>2049</sup> Le texte stipule, p.43, que « L'AG émet le vœu que (...) des réunions communes rapprochent les jeunes gens et les jeunes filles pour les habituer au respect mutuel ». Rappelons ici que la mixité n'était nulle part d'usage à cette époque, et que les mariages étaient encore souvent convenus entre les familles.



conseillère municipale de Paris d'un projet de fermeture des maisons closes. Avec cette loi, la prostitution n'est pourtant pas encore éradiquée. Ainsi, la FPF s'émeut des pratiques qui demeurent, notamment dans les protectorats et les colonies françaises.

L'AG du protestantisme français, réunie à Montpellier du 29 au 31 octobre 1955, est convaincue que, « parmi les causes occultes de la crise qui met en péril l'œuvre de la France en Afrique du Nord, figure le désordre provoqué par l'exploitation systématique de la débauche, demande au Gouvernement d'appliquer promptement en Algérie et de préparer au Maroc l'application des mesures prises en France pour abolir le régime de la prostitution réglementée. » C'est pourquoi, « elle demande, d'autre part, que la loi du 2 décembre 1946 soit appliquée et complétée par les mesures tendant à favoriser le relèvement et le reclassement des femmes exploitées par les proxénètes ; elle demande enfin que ces derniers soient vigoureusement poursuivis par la justice. »

A Paris, cette période coïncide avec les débuts d'une œuvre d'aide aux jeunes filles et jeunes femmes en danger de prostitution, œuvre nommée « La Bienvenue » fondée par Melle Hélène Tzaut. Nous renvoyons ici à la notice historique du Foyer La Bienvenue<sup>2050</sup>. Brièvement, nous rappellerons que Hélène Tzaut était entrée en 1945 comme secrétaire au Cartel d'action morale et sociale, situé place Saint-Georges à Paris. Elle fut chargée d'une enquête, en région parisienne, sur les possibilités de réinsertion des prostituées. Si la loi avait bien fermé les maisons, rien n'avait été prévu pour accompagner ces femmes dans leur recherche de logement et de travail. Celles-ci se pressaient, de plus en plus nombreuses, au Cartel. Hélène Tzaut fut priée d'aller voir ailleurs. Avec une aide bénévole, elle acquit une boutique d'encadrements située rue Jean-François Lépine. Une trentaine de personnes se présentaient quotidiennement dans ces locaux. A l'heure où Hélène Tzaut, malade, avait dû fermer cette structure durant trois semaines et la rouvrait courageusement, une jeune femme suisse nommée Violette Steiner vint lui prêter main forte. Hélène et Violette consacrèrent leur vie à cette action remarquable. Une œuvre était née, que

---

<sup>2050</sup> labienvenue.com

Georges Richard-Molard, plus tard, présida et développa. Le protestantisme œuvrait, non seulement en paroles mais aussi en actes, pour la dignité des femmes et contre le commerce dont elles sont victimes<sup>2051</sup>.

#### 4) Lutte contre l'alcoolisme :

Fléau de la société française, l'alcoolisme sévit dans les villes comme dans les campagnes avec son cortège de misères et de violences. La maladie alcoolique se caractérise par la dépendance du sujet. Les Eglises protestantes sont en premières ligne pour en dénoncer les effets. A la fin du XIXe siècle, l'Armée du Salut, le Mouvement du christianisme social et la Mission populaire évangélique mettront tout en œuvre pour faire de cette cause une priorité de leur témoignage.

Dès après la Première Guerre mondiale, les délégués de l'assemblée générale réunis à Lyon votent un vœu sur ce thème, suite à l'intervention de M. Matter parlant de l'œuvre de la Croix-bleue. Celle-ci avait été créée le 21 septembre 1877 par Louis-Lucien Rochat à Genève. La première section française avait vu le jour, quant à elle, à Valentigney le 23 juin 1883, avec Pierre Barbier, ancien buveur depuis 1874 et Lucy Peugeot, solidaire. Une première conférence réunissant vingt-et-une sections avait été convoquée à Rouen le 9 juin 1893. La Société française fut, quant à elle, déclarée le 8 mai 1904 à la Préfecture de Police de Paris, avec pour siège l'adresse du 33 rue des Saints-Pères, 75005 Paris.

Par la loi du 20 juillet 1941, le régime de Vichy avait interdit la distillation à domicile. Il n'était possible que de distiller dans l'alambic communal, ce qui assurait un meilleur contrôle<sup>2052</sup>. Marc Boegner, membre du Conseil national, s'était lui-même montré favorable à la suppression du privilège des bouilleurs de crus. Cette décision n'avait pourtant pas beaucoup réduit la consommation d'alcool en France et dans les territoires ultramarins. Ce qui justifia le vote, par l'AG FPF de Nancy 1950 d'une nouvelle motion relative à la lutte contre l'alcoolisme. En voici le texte :

---

<sup>2051</sup> Selon l'étude « Prost Cost » réalisée par le mouvement *Le Nid* et le service d'écoute *Psytel* en mai 2015, la France compterait 37.000 personnes exerçant la prostitution. Une activité dont le coût pour la société est estimé à 1,6 milliard d'euros (...).

<sup>2052</sup> L'Alsace et la Moselle, devenues allemandes, ne furent pas concernées.

« - Profondément émue par le péril que l'alcoolisme fait courir à la France métropolitaine et à la France d'Outre-mer,  
- persuadée que le Gouvernement doit refuser courageusement les avantages financiers immédiats qu'il pourrait retirer du commerce des boissons alcooliques parce qu'ils compromettent l'avenir des peuples dont il est responsable,  
- convaincue que les Français de la métropole ou originaires de la métropole doivent être avertis du danger que, sur ce point, leur mauvais exemple fait courir à d'autres,  
(L'AG FPF, réunie à Nancy)  
- invite le Conseil de la Fédération protestante à ne pas se laisser d'intervenir dans ce sens auprès du gouvernement,  
- appelle tous les fidèles à participer par tous les moyens dont ils disposent à cette œuvre de salubrité. »

Ce combat demeurera une constante de l'éthique protestante. Ainsi, lors de l'AG suivante, une nouvelle motion est votée. Elle stipule que « L'AG du protestantisme français réunie à Montpellier du 29 au 31 octobre 1955, émue par les manœuvres qui entendent à limiter l'effet des mesures antialcooliques prises par un précédent gouvernement pour éliminer notamment le redoutable privilège des bouilleurs de cru, invite les fidèles des Eglises de France à prendre résolument conscience de leurs responsabilités dans ce domaine et à soutenir efficacement tous les efforts destinés à libérer le pays du fléau de l'alcool, en particulier par le développement de la consommation de boissons saines : jus de fruits et autres produits sans alcool. »

La FPF considère qu'il n'est pas digne, pour une nation évoluée, de se résigner à subir d'aussi grands ravages. Le protestantisme doit avoir, dans ce domaine comme dans d'autres, un rôle pédagogique. Ainsi, la motion votée à la Grande Motte, en 1979, rappelle-t-elle les paroles du Président<sup>2053</sup> de la République aux journées médicales de Bichat (29 septembre 1979) soulignant la gravité persistante du fléau alcoolique dans notre pays. Les délégués souhaitent « que la France, en dépit de toutes les résistances, soit dotée d'un équipement anti-alcoolique autonome et efficace, tant sur le plan de l'enseignement que de la prévention, du dépistage et du

---

<sup>2053</sup> Valéry Giscard-d'Estaing.

traitement de la maladie alcoolique, avec des ressources à la dimension du fléau à combattre.<sup>2054</sup> » La motion fut adoptée sans vote.

Suite à cette AG FPF, un groupe de travail fut constitué en liaison avec la Croix-Bleue qui a rendu compte de son mandat, attirant l'attention des Eglises et IOM sur la nécessité : - d'informer les chrétiens sur ce problème ; - de participer à la prévention, en particulier auprès des jeunes ; - d'accompagner dans sa nouvelle existence le malade guéri ; - d'agir auprès de ceux qui ont autorité sur le plan politique et social pour faire appliquer la réglementation. Le souhait du groupe est que dans chaque Eglise et chaque région il y ait un responsable chargé d'animer localement des groupes de réflexion et d'action sur ce thème. Par ailleurs un dialogue doit s'instaurer entre les Eglises et la Croix Bleue, en vue de l'accompagnement des buveurs. Les Eglises ont reçu les documents du groupe de réflexion pour relancer leur information et leur action. »<sup>2055</sup>

La FPF et les Eglises protestantes porteront durablement le souci de la prévention de ce fléau social et de l'accompagnement des malades alcooliques, toutes les catégories sociales étant également concernées. Plusieurs paroisses décidèrent d'ailleurs de renoncer au vin de la Cène, -lui préférant le jus de raisin -, pour ne pas être un objet de chute pour des personnes vulnérables admises à la communion. L'addiction à l'alcool se révélait être une dépendance parmi d'autres, tandis que d'autres drogues (cannabis, drogues dures) commençaient à se répandre dans les villes, et les banlieues, et notamment parmi une jeunesse en panne d'avenir.

5) Contre le Tiercé : La FPF veut également mettre en garde contre l'addiction aux jeux et notamment ce qu'elle appelle *l'action néfaste du Tiercé*. Ainsi l'Assemblée de la Fédération protestante de France réunie à Colmar, du 30 octobre au 2 novembre

---

<sup>2054</sup> Lutte contre l'alcoolisme, Actes XVIe AG FPF, La Grande Motte, 16-18 mars 1979, p.135.

<sup>2055</sup> §10.2. Alcoolisme, in Rapport du SG Pierre Chrétien, Actes 17<sup>e</sup> AG FPF La Rochelle 11-13 novembre 1983, pp.81-82. Le travail de ce groupe est à nouveau mentionné dans le rapport de Louis Schweitzer lors de l'AG FPF de Lille 1991. Il écrit : « Ce nouveau groupe rassemble des personnes concernées à des titres divers par le problème de l'alcoolisme (groupe d'anciens buveurs, médecins, aumôniers, etc.) Il est chargé d'informer le Conseil sur l'état actuel du problème dans ses divers aspects et de lui suggérer les éventuelles actions à engager. Il peut aider de même à la sensibilisation et à une formation plus générale des Eglises à la fois à la prévention et à l'accompagnement. » Cf. : 2.4.3. Groupe Alcoolisme, Actes AG FPF Lille 1991, rapport du SG Louis Schweitzer, p.104.

1966, « Conformément au vœu adopté par le Synode national de l'Église réformée de France de Clermont-Ferrand le 9 mai 1966, et comme suite aux premières démarches faites par le Président de la Fédération Protestante de France, auprès des autorités ecclésiastiques catholiques au sujet de l'action néfaste du Tiercé, souhaiterait que ces démarches soient étendues aux autres autorités spirituelles et morales de la France (Israélites, Musulmans, Laïques) en vue d'une intervention conjointe auprès du Gouvernement pour que des mesures soient prises de nature à freiner l'extension du tiercé et notamment la publicité officielle faite par la radio et la télévision. »

Ce combat semblait vain mais il s'inscrivait, de façon assez communément admise, dans une éthique protestante austère se méfiant de tout ce qui pourrait distraire la population des valeurs essentielles. Il s'agissait là aussi d'un combat de moralité.

#### 6) Ethique familiale et sexuelle, contraception et avortement, procréation artificielle :

##### a. La sexualité et la contraception :

La deuxième moitié du vingtième siècle est celle de l'émancipation, parfois difficile, d'une partie de la société française, à l'égard des modèles sociaux conventionnels et des références morales qui les sous-tendent. Remise en cause du modèle conjugal traditionnel, lutte des femmes pour l'accès au monde du travail, à la contraception, à l'avortement, libération sexuelle, mise en cause de la notion de chef de famille réduite au seul mari, marquent la société occidentale. Simultanément, les progrès scientifiques ouvrent des possibilités nouvelles, jusque-là inenvisagées.

Les Églises ne peuvent ignorer cela, lors même qu'elles accompagnent les couples vers le mariage.

Philippe Tétart<sup>2056</sup> écrit « qu'en 1967, la promulgation de la loi relative à la régulation des naissances, dite « Loi Neuwirth », autorise la fabrication, l'importation et la vente, sur ordonnance médicale, de contraceptifs. C'est l'aboutissement d'une longue lutte

---

<sup>2056</sup> Docteur en histoire (Paris, Institut d'études politiques, 1995) ; maître de conférence à l'Université du Maine et chercheur associé au Centre d'histoire de Science Po, Paris, en 2010.

des plannings familiaux. Cette étape, dit-il, permet aussi que s'ouvre un autre débat : celui du droit à l'avortement. »<sup>2057</sup>

Les protestants estiment que, selon la Bible, la sexualité exprime et renforce la communion de vie par laquelle se lient un homme et une femme. Quant à la procréation, elle n'est pas la finalité unique du mariage, encore moins sa seule justification ou son excuse. Mais elle est par elle-même, ou peut-être une bénédiction, une responsabilité et une espérance. Sur ces affirmations simples se fonde la réflexion de la FPF<sup>2058</sup>.

L'éthique familiale et sexuelle fait l'objet d'un exposé d'André Espaze lors de l'AG FPF réunie à Grenoble du 8 au 11 novembre 1969. Le rapport<sup>2059</sup> évoque la question de la contraception et la Loi Neuwirth, du nom de son auteur, loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances et abrogeant les articles L. 648 et L. 649 du code de la santé publique.

Le rapport de André Lespaze précise que la commission d'éthique sexuelle et familiale a été créée à la suite d'un vœu émis en mai 1967 par le Synode national de l'ERF. Cette commission devait être saisie rapidement des projets de lois relatifs à la révision de la législation de 1920 et pouvoir préparer les interventions éventuelles du Conseil de la fédération auprès du gouvernement.

A l'adresse des délégués, André Lespaze donne la composition de la Commission où l'on trouve des médecins et autres praticiens, des travailleurs sociaux, des théologiens et deux assistantes du Planning familial, ajoutant qu'elle a toujours pu jusqu'ici se prononcer d'un *commun accord*. Il mentionne que « la commission s'est d'abord longuement entretenue des conditions de vente des contraceptifs, du cas des jeunes filles mineures, des centres d'information et de conseil conjugal. Elle a transmis au Président du Conseil de la Fédération protestante les résultats de son étude (2 décembre 1968) et le président est aussitôt intervenu auprès du gouvernement. Dès la publication des premiers décrets pour l'application de la loi du 28 décembre 1967, la Commission a fait une déclaration écrite (7 février 1969)

---

<sup>2057</sup> Philippe Tétart, INA/ Jalons version découverte, médiathèque, *La loi sur l'interruption volontaire de grossesse*.

<sup>2058</sup> Nous renvoyons le lecteur à la page correspondante du site de la fédération intitulée « la FPF et l'IVG », et à l'historique qu'il propose que nous supposons donc connu. Cf. : [www.protestants.org](http://www.protestants.org)

<sup>2059</sup> Rapport de gestion 1966-1969 pour la XIIIe AG FPF Grenoble, 8-11 novembre 1969, p.139.

qui a été transmise au gouvernement et rendue publique. [...] La commission entend rester vigilante.<sup>2060</sup> » Il s'agit ici de la loi Neuwirth. Sans s'opposer à cette loi, la FPF entend rester vigilante face à d'éventuelles dérives.

La FPF publie, en 1975 un document intitulé « La sexualité, pour une réflexion chrétienne »<sup>2061</sup>. Cette question est éminemment personnelle et les Eglises de la Réforme hésitent à se faire les chantres d'un modèle exclusif. Ce document est élaboré comme un outil de réflexion au service des Eglises sur la morale sexuelle, proposant aux citoyens et aux pouvoirs publics quelques considérations que lui paraissent appeler à la fois l'évolution récente des techniques médicales, la division et le désarroi de l'opinion, et la manière dont les protestants comprennent aujourd'hui l'enseignement de la Bible.

Le *Bulletin d'information protestante (B.I.P.)* rendra compte de ce document, peu après sa publication, en insistant essentiellement sur la question de la contraception. Toutefois, le *B.I.P.* prend soin de mettre en évidence ce qui fait la spécificité protestante dans ce domaine comme dans d'autres, et qui s'exprime sous la forme d'un absolu respect des convictions de chacun : « nous n'avons pas plus à imposer nos options que n'ont à tenter de dévaloriser les méthodes contraceptives ceux qui y sont idéologiquement opposés. En tout état de cause, il importe qu'existe une information très large, simple et démythifiante, à laquelle chacun puisse sans honte recourir. » Ce document était l'aboutissement d'un questionnement. D'une part, les mœurs avaient évolué et d'autre part, les Eglises semblaient bien souvent marquées par des positions conservatrices et passéistes. En outre, face à l'intransigeance du catholicisme, le protestantisme éprouvait le besoin de faire entendre une autre voix.

Réuni deux ans plus tôt au Centre du Torrent, à Storckensohn le 27 mai 1973, le Conseil de la FPF avait fait une déclaration sur l'éducation sexuelle, la régulation des naissances et l'avortement. Il souhaitait qu'un travail interne soit mis en œuvre sur ces questions, constatant qu'à plusieurs reprises il s'était exprimé déjà sur les questions que pose à la foi, et à la vie chrétienne, l'évolution des mœurs dans le domaine sexuel. Il l'avait fait notamment par ses déclarations sur la contraception le

---

<sup>2060</sup> Rapport Lespaze, Rapport de gestion, AG FPF de Grenoble 1969, p.139.

<sup>2061</sup> *La sexualité : pour une réflexion chrétienne*. Texte rédigé par un groupe d'études à la demande du Conseil de la FPF, Paris, Le Centurion – Genève, Labor et Fides, 1975.

16 octobre 1956 et le 6 décembre 1964, et par sa déclaration sur l'avortement le 26 mars 1971.

A Storckensohn, la FPF traita de l'information sexuelle dont elle trouva le développement positif, de la régulation des naissances en s'étonnant du retard apporté à la publication des décrets d'application de la Loi Neuwirth, de l'avortement rappelant qu'elle s'était prononcée en faveur de l'interruption de la grossesse dans des cas limités. La quatrième partie de ce texte rappelle l'arrière-plan de ces affirmations : le respect de la laïcité de l'Etat, la prise en compte du contexte marqué par l'état actuel et fluctuant des techniques médicales, des opinions et des mœurs, et enfin le socle biblique auquel aucun protestant ne saurait se dérober. Ce texte avait été adopté par 21 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

b. L'interruption volontaire de grossesse :

De même que les centres de planification familiale<sup>2062</sup> donnant accès à l'information sur la contraception avaient bénéficié de l'engagement de nombreuses protestantes, le combat de l'Interruption volontaire de grossesse (I.V.G.) est mené par de nombreux responsables protestants, et notamment par le professeur André Dumas et son épouse. Le protestantisme se prononce très majoritairement pour le recours, dans des conditions précisées par la loi, à l'avortement *médicalisé*. Il soutient le projet de loi présenté par Mme Veil en 1973. Mais l'année suivante, en 1974, l'Episcopat se prononce contre l'avortement. Catholiques et protestants ne cesseront de diverger sur leur compréhension des conséquences éthiques de la foi chrétienne.

L'élection de François Mitterrand en mai 1981 et le vote du remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale relancèrent le débat parmi les membres de la FPF. Ainsi, le consistoire supérieur luthérien alsacien<sup>2063</sup> éleva une protestation en ces termes :

« Strasbourg, 15 décembre (BIP) - Le Directoire de l'Église Luthérienne d'Alsace et de Lorraine a envoyé le 7 décembre 1982 au Premier Ministre,

---

<sup>2062</sup> Créé en 1956 sous le nom de *Maternité heureuse*, cet organisme devient en 1960 *le Mouvement français pour le planning familial*. Son objet est de faire changer la Loi de 1920 qui interdisait l'avortement et l'information et la diffusion des moyens contraceptifs.

<sup>2063</sup> Organe directeur de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (ECAAL), aujourd'hui EPCAAL.



au Ministre de la Solidarité et, pour information, au Président de la République, le communiqué suivant :

« Le Consistoire Supérieur ne peut rester silencieux devant la volonté réaffirmée du gouvernement de faire rembourser les interruptions volontaires de grossesse par la Sécurité Sociale. Il tient en premier lieu à rappeler que l'avortement est toujours un acte grave qui a des répercussions sur la santé physique, psychique et morale de la femme et peut perturber le couple, ainsi que ses enfants. L'avortement n'est pas et ne doit pas devenir un moyen de contraception. Pratiquée pour convenance personnelle, l'IVG est injustifiable. D'autre part, il entend souligner que si la Loi Veil-Pelletier sur la libéralisation de l'avortement a pu être acceptée, voire approuvée par une partie du protestantisme, c'est en raison de son caractère ouvertement dissuasif, de la clause de conscience en faveur des professions de santé qu'elle comportait, et de sa volonté de respecter le choix ultime et personnel de la femme. Le remboursement de l'I.V.G. par la Sécurité Sociale porterait gravement atteinte à ces trois aspects de la loi. En effet, il banalise l'avortement et atténue le caractère dissuasif de la loi. [...]»

Nous avons trouvé ce document<sup>2064</sup> dans les archives de la FPF.

En dépit de cela, la FPF tenterait de conserver le fragile équilibre qu'elle avait trouvé sur ce sujet.

c. La procréation artificielle : La réflexion de la FPF se poursuit sur les domaines éthiques et notamment sur la procréation artificielle, au printemps 1987. Ceci fera l'objet d'un article<sup>2065</sup> dans le journal « Le Monde » du 21 mars 1987. Ce travail avait été précédé par la création par le Conseil de la FPF d'une commission « Ethique-Biologie ». Dans son rapport de gestion à l'AG de Strasbourg, le pasteur Pierre Chrétien précise qu'au moins deux raisons ont conduit le Conseil à créer un groupe de travail éthique-biologie : d'une part, les diverses interpellations adressées à la Fédération sur notre position face au problème de l'euthanasie et celui des mères porteuses ; et d'autre part la désignation, par l'Elysée, de France Quéré pour

---

<sup>2064</sup> Archives FPF/docs/1982.

<sup>2065</sup> *Le Monde*, p.11.

représenter le courant protestant au Comité national d'éthique, un lieu de référence lui apparaissant nécessaire pour assumer cette responsabilité.

Le cahier des charges de ce groupe, animé par Olivier Abel, professeur d'éthique à la Faculté de théologie de Paris, a été clairement défini : - faire l'inventaire de tout ce qui existe déjà au niveau des réflexions et des pratiques ; - évaluer les défis théologiques qui sont induits par les développements de la science biologique ; - enfin, accompagner France Quéré dans sa responsabilité de représentante de la famille protestante au sein du comité national d'éthique.

Le groupe rendra compte de son travail à deux reprises au Conseil FPF. Finalement revu dans sa forme définitive par le Bureau du 19 mars 1987, il sera le même jour transmis à la presse.

Pierre Chrétien, de façon fort pertinente, fait plusieurs remarques qui permettent de replacer ce document dans son contexte. Il mentionne que « ce document, abondamment repris par la presse, se présente non comme une instruction (le texte catholique paru peu avant s'intitulait "L'instruction de la Congrégation pour la Foi"), mais se présente seulement comme étant quelques éléments de réflexion s'efforçant d'apporter un éclairage évangélique sur des questions très difficiles dans leur nouveauté, et cependant très concrètes, pour nombre d'hommes et de femmes qu'il faut accompagner aussi loin que possible dans des choix qui doivent rester les leurs<sup>2066</sup>».

Ce document fut joint aux autres documents fournis aux délégués à l'AG de Strasbourg 1987. Il marquait une étape dans la réflexion protestante, celle-ci n'étant pas marquée par un magistère moral, mais bien par le souci d'entendre le questionnement de nos contemporains sur des questions ne faisant pas l'unanimité et renvoyant aux évolutions scientifiques et techniques de ce temps.

#### d. L'homosexualité :

La FPF est confrontée à partir de 1976 à la question dite alors de l'homophilie, qu'on nomme aujourd'hui homosexualité. Ce point est abordé par le secrétaire général Pierre Chrétien lors de l'AG FFPF de la Rochelle en 1980. Le Centre du Christ libérateur, centre pastoral et psychologique d'information et d'entraide pour les

---

<sup>2066</sup> Rapport de gestion, Pierre Chrétien (SG), Actes 18e AG FPF Strasbourg, 1987, p.87.

minorités sexuelles en France animé par le pasteur Doucé<sup>2067</sup>, souhaite adhérer à la Fédération. Dans son rapport<sup>2068</sup>, Pierre Chrétien rappelle la position du Conseil datée de juin 1976, refusant d'accorder une reconnaissance de la Fédération « pour une action aboutissant en fait à la constitution d'une sorte de ghetto d'homophiles ». Cependant, d'autres évènements ponctuels, tels que la bénédiction de couples homosexuels, ont amené le Conseil à entreprendre sérieusement l'étude de cette question, d'autant que « les pasteurs de paroisses se trouvaient parfois désarmés pour assurer une pastorale effective à l'égard de ces hommes et de ces femmes qui ont, au même titre que d'autres, besoin d'un accompagnement pastoral<sup>2069</sup> ». C'est ainsi qu'un groupe de travail a été constitué. Le groupe ad hoc a fourni pour le Conseil de septembre 1980 un dossier élaboré encourageant à « une position nuancée ». « Pour le groupe, il s'agit : - d'être accueillant vis-à-vis des homophiles qu'il n'est pas question de se borner à condamner ; - de ne pas envisager de pastorale particulière qui signifierait que l'Eglise les enferme dans un ghetto ; - de proposer un dossier qui reste ouvert aux Eglises et IOM, qui pourrait les aider dans leur réflexion à une meilleure prise de conscience de cette question. Il apparaît que le Conseil n'est pas en mesure de prendre position par une déclaration officielle, mais seulement de proposer ce dossier comme un élément de réflexion aux Eglises et IOM, leur laissant par ailleurs la liberté de l'utiliser à leur gré et souhaitant qu'ils puissent aller au-delà dans leur réflexion, « ou même ne pas en tenir compte, car, incontestablement, ce document manque de clarté sur certains points théologiques et présente un caractère d'inachevé. »<sup>2070</sup> Le débat, néanmoins, est ouvert même si Pierre Chrétien partage la conviction du président Jacques Maury qu'il appartient désormais aux Eglises et IOM de s'exprimer sur ce sujet. Cette question sera donc renvoyée à l'examen et à l'analyse que pourront faire les membres de la FPF. Elle ne verra pas de nouveaux développements dans la limite impartie à notre étude. Nous renvoyons ici à la contribution du professeur Jean-Paul Willaime (EPHE-GSRL) intitulée « Diversité protestante et homosexualité en France » dans l'ouvrage<sup>2071</sup>

---

<sup>2067</sup> Le pasteur Joseph Doucé avait été exclu des Eglises baptistes en 1974.

<sup>2068</sup> Rapport du SG P. Chrétien, Actes 17<sup>e</sup> AG FPF La Rochelle 11-13 novembre 1983, §10.3, homophilie, pp.82-83.

<sup>2069</sup> *Idem*, p.82.

<sup>2070</sup> *Idem*, p.83.

<sup>2071</sup> Florence Rochefort, Maria Eleonora Sanna, *Normes religieuses et genre : Mutations, résistances et reconfiguration (XIXe-XXIe siècles)*, Malakoff, collection Recherches, Armand Colin, 2013, p.5ss.

intitulé « Normes religieuses et genre : mutations, résistances et reconfiguration ». Il souligne, relativement au document de la FPF sur la sexualité, « une approche non négative de l'homosexualité en phase avec l'évolution générale de la perception de l'homosexualité dans les sociétés occidentales ».

## 7) La FPF face à la torture et à la peine de mort :

### a. La torture :

Cette question apparaîtra essentiellement dans le contexte du conflit algérien. Nous invitons donc le lecteur à se reporter au chapitre intitulé « les guerres d'indépendance ». Nous rappelons brièvement ici que les premières prises de positions interviendront lors de l'AG FPF de Montpellier 1955, par un message et des lettres au président de la République et au président du Conseil ; que le Conseil FPF réuni le 12 mars 1957 élève une protestation contre les pratiques policières et la torture. Ceci est réitéré le 25 mars 1958 dans un « appel aux pouvoirs publics pour mettre un terme à la torture », et encore lors de l'AG FPF de Montbéliard dans le texte d'une déclaration<sup>2072</sup> sur l'Algérie, et relativement aux objecteurs de conscience, sous la forme suivante :

« A ceux qui partent comme à ceux qui sont déjà aux armées en Algérie, l'Eglise rappelle que leur devoir difficile, mais premier, est d'être témoins du Christ Réconciliateur auprès de leurs camarades et de toute la population. En conséquence, nul d'entre eux ne saurait jamais accepter que soit avili, par la torture morale ou physique, l'homme qu'ils combattent, celui-ci se serait-il lui-même compromis dans des actes de torture. Dans ces cas de refus légitimes, notre soutien moral, matériel et juridique leur est assuré. »<sup>2073</sup>

Plus tard, plusieurs protestants s'engageront en faveur des prisonniers d'opinion et contre la torture, dans des organismes tels qu'Amnesty International<sup>2074</sup> ou l'ACAT<sup>2075</sup> (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture).

---

<sup>2072</sup> Déclaration sur l'Algérie, Actes AG FPF Montbéliard 1960, p.133 à 135.

<sup>2073</sup> *Idem*, p.134.

<sup>2074</sup> Organisme créé en 1961 à l'initiative d'un avocat du nom de Peter Benenson.

L'actualité d'un fait divers fera resurgir la question de la torture lors de l'AG FPF de la Grande Motte en 1979, ce qui suscitera le vote d'une motion<sup>2076</sup> adoptée par 131 voix, dans les termes suivants :

« L'AG FPF, informée, d'une part, de cas de torture pratiquée sur la personne de nord-africains et de tziganes dans les locaux de police et, d'autre part, de directives de manœuvres prévoyant deux simulacres de torture rédigées par un officier de Périgueux [...] rappelle que tout acte de torture [...] est en contradiction avec l'Évangile ; élève une vigoureuse protestation contre de telles pratiques ; charge le président de la FPF de demander au président de la République de veiller au respect des Droits de l'Homme dans tous les départements ministériels et à ce qu'un enseignement explicite se référant aux conventions de Genève soit donné tant aux élèves des écoles militaires qu'aux jeunes soldats lors de leur instruction et aux membres des services de police. »

b. La peine de mort :

Le Conseil de la FPF prendra position contre la peine de mort dès 1963 lors de sa séance du 5 juin, et cela sera confirmé par une motion de l'AG FPF réunie à la Grande Motte en 1979. En voici le texte :

« Le Conseil de la Fédération Protestante de France, après avoir étudié les problèmes juridiques, criminologiques, moraux et théologiques posés par la peine de mort :

- Rappelle que, selon la doctrine des Églises de la Réforme, l'État a la responsabilité et le pouvoir d'assurer la paix publique en établissant les peines qui sont nécessaires,

Mais il constate :

- Que dans les circonstances politiques et sociales actuelles la peine de

---

<sup>2075</sup> Le site internet de l'ACAT mentionne que « deux femmes sont à l'origine de la création de l'ACAT le 16 juin 1974. Lors d'une conférence d'un pasteur Tulio Vinay, qui revient du Vietnam et décrit les tortures pratiquées, y compris sur des enfants, Edith du Tertre et Hélène Engel, protestantes, se sentent appelées par cette phrase : « Pendant combien de temps laisserons-nous défigurer le visage du Christ ? » Elles décident alors de s'engager et de transmettre leur indignation : elles fondent l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) avec des amis issus de toutes les confessions chrétiennes [...] »

<sup>2076</sup> Motion 7, « Sur la Torture », Actes XVIe AG FPF, La Grande Motte, 16-18 mars 1979, p.135.

- mort n'est plus nécessaire au maintien de la paix publique,
- Que l'application de cette peine est sans influence sur le taux de la criminalité,
  - Qu'en matière de " justice politique " elle est contraire à la tradition du droit français libéral et qu'elle peut donner facilement prise au soupçon d'être aussi une forme de vengeance.

Le Conseil tient à affirmer qu'il existe de sérieuses raisons théologiques de mettre en question le principe même de la peine de mort :

1. Il n'appartient pas aux hommes de fixer le moment de la mort d'une créature humaine.
2. Si coupable soit-il, un homme pour qui Jésus-Christ est mort ne saurait être privé du temps de patience et de repentance que Dieu offre au pécheur.
3. La justice humaine, étant relative, ne saurait prendre des décisions irréversibles qui n'appartiennent qu'au Jugement de Dieu.

En conséquence, le Conseil demande aux Pouvoirs publics compétents de prendre l'initiative d'une réforme législative comportant l'abolition de la peine de mort. »<sup>2077</sup>

Cette position de principe est courageuse. En effet, elle est contraire à la conviction qui est celle de l'opinion publique française à la même époque, celle-ci étant favorable à la peine de mort. Cette question ressurgit dans le contexte des élections présidentielles de 1981. La gauche, réunie autour de François Mitterrand, a inscrit dans le programme commun de gouvernement l'abolition de la peine de mort. Celle-ci étant arrivée au pouvoir, le projet de loi portant abolition de la peine de mort, défendu par M. Robert Badinter, ministre de la justice, garde des sceaux, sera adopté le 18 septembre 1981 à l'Assemblée nationale par 363 voix contre 117. Le protestantisme fédératif applaudit à deux mains.

Deux ans plus tôt, les délégués à l'AG FPF de la grande Motte n'avaient-ils pas voté le texte suivant :

---

<sup>2077</sup> Source : *Christianisme au XXe siècle*, 5 juin 1963.

« L'AG de la FPF : 1) rappelle sa conviction exprimée dès 1963, que le principe de la peine de mort n'est pas compatible avec l'Evangile : - que la justice humaine est relative ; il ne lui appartient donc pas de prendre des décisions irréversibles, - si coupable que soit un être humain, nul n'a le droit de désespérer de lui, ni de le réduire à son crime ; ce serait nier qu'il existe pour lui, jusqu'au bout une possibilité de changement. 2) C'est pourquoi, en demandant la suppression de la peine de mort dans notre pays, elle exprime également l'espoir que sera maintenue l'échelle actuelle des autres peines assorties des possibilités de réduction et de liberté conditionnelle, et qu'il ne sera pas créé de « peine de substitution » de durée incompressible interdisant de tenir compte des dispositions d'un condamné et de son évolution. »<sup>2078</sup> ?

Après le combat pour la laïcité, l'abolition de la peine de mort donnait aux protestants, - aux côtés d'autres chrétiens et forces morales ou philosophiques, il est vrai -, le sentiment de peser sur le cours de l'histoire.

#### H. Les questions politiques et économiques :

##### 1) Tiers-monde et développement :

Ce thème apparaît relativement tardivement dans la société française, au cœur des années soixante, la dimension missionnaire jusqu'alors prévalant dans la réflexion des Eglises. Ce sujet est porteur d'enjeux majeurs, enjeux de société pour l'Occident et redéfinition des rapports qui lient le Nord et le Sud de la planète. Les chrétiens sont fortement interpellés et tentent d'apporter des réponses à ces questions essentielles : « Qu'as-tu fait de ton frère ? Qui est mon prochain ? » comme le formule Jacques Ellul en préambule<sup>2079</sup> du compte-rendu de cette AG. Une Assemblée générale toute entière est consacrée au thème suivant : « Quel développement pour quel homme ? », c'est celle qui est réunie à Grenoble du 8 au 11 novembre 1969. Le Dr W.A. Visser't Hooft y apportera sa contribution. Une table-

---

<sup>2078</sup> Actes XVIe AG FPF, La Grande Motte, 16-18 mars 1979, p.134. Cette motion est adoptée par 117 voix pour.

<sup>2079</sup> Jacques Ellul, « Après Grenoble », XIIIème AG FPF, Grenoble (8-11 nov.1969), Paris, *Foi et Vie* 68/4, juillet-août 1969, p.5.

ronde réunira plusieurs spécialistes<sup>2080</sup> sous la présidence du Pr Michel Philibert. Plusieurs recommandations furent le fruit de cette rencontre, relativement à l'information, aux pouvoirs économiques et politiques, aux migrations, aux engagements financiers nécessaires, pour des actions solidaires et durables.

De façon concrète, la FPF agit sur le terrain avec des partenaires, ou soutient leur action via sa Commission d'entraide. Celle-ci est engagée avec la CIMADE et le DEFAP dans des entreprises d'entraide ponctuelles. Cette action est relayée également par le Conseil œcuménique des Eglises et les organismes œcuméniques spécialisés. Pierre Chrétien s'en fera l'écho à la Rochelle, où il mentionne relativement au micro-crédit que « destinée à promouvoir celui-ci en faveur du développement humain, la Fondation œcuménique de crédit ECLOF a été créée en 1946 par des Eglises et Institutions proches du Conseil œcuménique des Eglises. En 1946, ECLOF a déboursé plus de 100 millions de dollars US en prêts aux plus démunis. »<sup>2081</sup>

2) Le racisme : Lors de l'AG FPF de la Rochelle (11-13 novembre 1983), le secrétaire général Pierre Chrétien mentionne dans son rapport de gestion la préoccupation de la FPF à l'égard de la montée du racisme dans l'opinion et la genèse du groupe qu'elle a constitué à cet effet<sup>2082</sup>. La FPF a créé un « Groupe racisme » en 1980<sup>2083</sup>. Son premier travail a été d'étudier la demande du COE dans le cadre de l'enquête lancée auprès des Eglises membres du COE pour déterminer

---

<sup>2080</sup> Il s'agit de Y. Aubron, G. de Bernis, P. Schrupf, A. Tolen, T. Vinay. Une synthèse de la table-ronde sera effectuée par Daniel Galland (Actes AG FPF Grenoble 1969, p.45). André Philip, président du Centre de développement de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et président de la Commission des affaires internationales de la Fédération protestante de France devait intervenir ensuite. Il n'y en a pas de trace dans le compte-rendu de cette AG.

<sup>2081</sup> Actes AG FPF La Rochelle 1983, rapport du SG Pierre Chrétien, p.63. La Fondation s'inscrit dans la durée. A noter en effet que La Fondation œcuménique de crédit (ECLOF) a participé notamment au Sommet régional pour l'Afrique et le Moyen-Orient qui se tint à Nairobi (Kenya) du 8 au 12 avril 2010.

<sup>2082</sup> §2.3., du rapport de gestion de Pierre Chrétien, Actes XVIIe AG FPF La Rochelle, 11-12-13 novembre 1983, dans le chapitre « La FPF, un lieu de vigilance, de réflexion et d'action socio-politique » : le Groupe Racisme, p.37.

<sup>2083</sup> Il est constitué de M. Barot (FPF), R. Bois (Cimade), L. Bordin (Centre d'informations et d'études sur les migrants), A-M. Bottinelli (EELF, Eglise évangélique luthérienne de France), M.B. Charles (UCJG, Union chrétiennes de Jeunes Gens), J. et R. Cousouyan (Commission générale d'Évangélisation de l'Eglise réformée de France), H. Drevet (MPE, Mission populaire), J. Galtier (ERF, Eglise réformée de France), M. Hunzicker (Cimade), C-L. Ott (Cimade), F. Planchon (ECAAL, Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine), J-F. Zorn (DEFAP, Département évangélique français d'action apostolique).



quel pourrait être le rôle et le mandat du Programme de Lutte contre le racisme. Le dossier que j'ai consulté se trouve dans les archives du COE sous la référence 4223.8.4/3 category 6 : Fédération protestante de France, 1984. Jacques Galtier préside ce groupe. Marianne Hunzicker, secrétaire de ce groupe, a rempli le questionnaire (Summary for PCR<sup>2084</sup> programmatic assistance, en français *Programme de Lutte contre le racisme*). Il est daté du 13 septembre 1984. L'objectif est ainsi formulé « *To alert the Church constituency to the danger of the mounting racism in France and to provide tools and guidance to combat this danger. Grant is needed for publication of Racism IV* ». La FPF sollicite l'attribution d'une subvention de 10.000 dollars. Elle en recevra 2.500 US\$. Il s'agit de publier un quatrième dossier, trois autres ayant déjà fait l'objet du travail du groupe.

Le dossier du COE comporte en outre aussi :

- Un document daté du 8 juillet 1984 du Groupe « Racismes » de la FPF, intitulé « Programme de sensibilisation de l'opinion publique » suite au score de 11% de J-M. Le Pen aux élections européennes du 17 juin 1984.
- Un questionnaire complété faisant le point des initiatives, publication des brochures Racismes 1 à 4, signé Jacques Galtier (président) pour le groupe « Racismes » de la FPF, daté du 25 juillet 1984. A noter que le dossier numéro 1 était consacré à l'évaluation des faits dus au racisme en France entre 1973 et 1981. Le dossier numéro 2, qui est daté d'octobre 1983, est relatif aux faits de racisme repérés dans le contexte des élections municipales de mars 1983 (Dreux, Marseille, Paris XX°, notamment) et où sont abordés les thèmes Insécurité-Presses-Racisme-Démographie-Chômage. Le dossier Racismes numéro 3 est titré « Racisme et paganisme de la Nouvelle Droite. » Il s'agit d'une étude de Jean-François Zorn. Texte préparé pour le groupe Racismes de la FPF en collaboration avec Madeleine Barot, Guy Aimard, Guy Aurenche, Pierre Geoltrain, Pierre Toulat, documentation fournie par le CPED de Paris, septembre 1984. Le dossier numéro 4 est manquant<sup>2085</sup> dans ces archives du COE où l'on trouve encore un document comptable en recettes et en dépenses, pour 130 000 francs et une lettre de la FPF signée Claude Gruson, président de la CSEI (Commission sociale, économique et

---

<sup>2084</sup> PCR : *Programme for Combating Racism, xenophobia, antisemitism and others forms of intolerance.*

<sup>2085</sup> Celui-ci a fait l'objet d'une demande de subvention qui tarde à venir.

internationale de la FPF), appelant à amplifier la réflexion et l'action contre le racisme.

Dans ce dossier, on apprend en outre que :

- Le premier travail du « Groupe Racismes » de la FPF a été d'étudier la demande du COE dans le cadre de l'enquête lancée auprès des Eglises membres du COE ;
- Ce groupe a pris en compte du vœu de la Rochelle en novembre 1983, ainsi que les recommandations du COE à Vancouver, pour « démasquer les différentes formes de racisme et y résister » ;
- La France se trouve interpellée par l'incidence de ce programme sur la réflexion sur le racisme et les discriminations dans les départements et territoires d'Outre-mer français.<sup>2086</sup>

La FPF sera amenée, en outre, à prendre position lors de la « Marche pour l'Egalité » organisée notamment à l'initiative du poste Cimade de Lyon, précisément du Père Christian Delorme et du pasteur Jean Costil. La France se trouve confrontée à la dérive d'une partie de la jeunesse issue de l'immigration qui se sent exclue. Cette question frappe de plein fouet la société française lors de la mort de Khaled Kelkal le 29 septembre 1995 à Vaugneray, près de Lyon. Kelkal et ses amis ont passé une partie de leur enfance dans le quartier de la Grappinière à Vaux-en-Velin, comme le souligne Jean Périlhon dans le journal « La Croix »<sup>2087</sup>. La France découvre ses ghettos, et le sort d'une jeunesse marginalisée, souvent violente et sans avenir. La FPF, lors de son AG FPF réunie à La Rochelle, vote le vœu suivant de soutien à la marche pour l'Egalité : « « l'AG de la FPF : - se réjouit de l'initiative de SOS Avenir-Minguettes et de l'antenne Cimade de Lyon qui ont lancé la Marche pour l'Egalité (15 octobre-3 décembre), - demande à tous les protestants de France et à tous les habitants de notre pays d'origines diverses, qui veulent avec les

---

<sup>2086</sup> Il me paraît utile de joindre ici le dossier référencé 4223.8.4/4, dossier avec le même questionnaire que celui rempli par la FPF, mais cette fois au nom de « l'Organisation des travailleurs émigrés martiniquais en France », ainsi qu'une seconde chemise, dans le même dossier, qui traite de « l'affaire Pulvar », de la Guadeloupe, de la Guyane et plus généralement des Caraïbes (françaises). En outre dans la même chemise, on trouve aussi, daté du 9/01/1989, un « *Memorandum For the Eminent Church Persons Group* » préparé par Anne-Marie Goguel, du « Groupe de travail sur l'Afrique Australe ». Ce dossier à entête de la FPF à l'attention de Mme Mary Balikungeri – PCR, distingue : a) *The growth of racism in France* ; b) *The situation in New-Caledonia* ; c) *France and South Africa*.

<sup>2087</sup> Daté du 1/10/1995.

marcheurs que l'égalité des droits et des chances l'emporte sur la ségrégation, que l'amitié ait raison du racisme et que la paix sociale fasse taire les 22 long rifle, - de s'associer par tous les moyens à cette marche pour l'égalité, - recommande aux Eglises, Institutions, Œuvres et Mouvements de faire connaître dans tout le pays cette initiative pour la paix et la justice, par le moyen de la presse, de la radio et de la télévision. »<sup>2088</sup>

### 3) Travail, chômage, immigration, croissance :

Ces thèmes sont traités par la Commission sociale, économique et internationale (C.S.E.I.) de la Fédération protestante de France<sup>2089</sup>. La FPF est, en la matière, à l'avant-garde. Elle souhaite<sup>2090</sup> notamment qu'une réflexion et une action soient entreprises par les Eglises et Institutions, Œuvres et Mouvements sur le partage des tâches et du temps. Elle les rend, entre autres, attentifs à la possibilité de mise en œuvre de différentes modalités de travail à temps partiel<sup>2091</sup>. Nous ne retiendrons ici, comme élément complémentaire et significatif de la prise en compte effective de ces réalités, que le vote de l'Assemblée générale de la FPF de La Rochelle réunie du 11 au 13 novembre 1983. Il s'agit du vœu n°2 qui « rappelle aux Eglises leur devoir d'accueil et de soutien aux personnes privées d'emploi et leur recommande de susciter des groupes locaux d'accompagnement des chômeurs et notamment de jeunes chômeurs en quête d'un premier emploi, ou d'apporter leur aide aux groupes existants comme ceux créés par la Mission dans l'Industrie de la région Parisienne et de la Société Evangélique de Mission Intérieure de Strasbourg. »<sup>2092</sup> La FPF ne se contente plus de prises de position à caractère général, ou d'une critique sociétale, mais elle choisit d'encourager les initiatives concrètes. Elle considère que la réponse doit être une réponse de terrain et qu'elle passe par l'accompagnement des

---

<sup>2088</sup> Vœu n°5 : De soutien à la « Marche pour l'égalité » initiée par SOS Avenir-Minguettes et la Cimade de Lyon, Actes AG FPF La Rochelle, 11-13 novembre 1983, p.117.

<sup>2089</sup> Ceci culminera avec l'édition de deux brochures intitulées « Travail, Partage, Exclusion, I et II » publiées respectivement en 1994 et 1996.

<sup>2090</sup> Vœu n°3 : A propos du travail et du temps partiel, Actes AG FPF La Rochelle, 11-13 novembre 1983, p.116.

<sup>2091</sup> Cette analyse est proche des propositions portées à l'époque par la CFDT. Elle culminera avec le vote par le parlement de la Loi Aubry portant réduction du temps de travail. La durée légale du temps de travail est fixée à 35 h le 19 janvier 2000.

<sup>2092</sup> Vœu n°2, AG FPF La Rochelle, p.116.

personnes. La France est, à l'époque, confrontée à une crise industrielle qui laisse sur le bord du chemin des millions de chômeurs. Les Eglises se doivent donc, dans la mesure de leurs moyens au moins, d'être attentives à la situation de leurs membres victimes d'une telle précarité. Les notions d'aide ou d'entraide trouvent ici une nouvelle pertinence.

#### 4) Un engagement en faveur de la paix et du désarmement :

##### a. La paix :

Le premier conflit mondial fut très meurtrier, laissant des marques profondes dans la mémoire des familles protestantes. Il n'est donc pas surprenant de voir, dès 1919 à Lyon, la Fédération protestante de France soutenir les initiatives internationales pour promouvoir la paix et la réconciliation entre les nations. Ainsi, dans les Actes AG FPF Lyon, l'AG vote le vœu suivant relatif à la Ligue des nations : « La Fédération invite les Eglises à rappeler chaque année en une journée spéciale, le devoir pour tous les chrétiens de travailler au développement et à la popularité de la grande idée de Ligue des Nations et à mettre en lumière les origines foncièrement évangéliques de cette Institution.<sup>2093</sup>» Ce vœu est présenté conjointement par MM. Paul Gounelle, André Bertrand, et Hubert de Pourtalès. Et comme si cela ne suffisait pas, immédiatement après, un vœu complémentaire relatif à la Société des Nations est ainsi adopté par les délégués : « L'Assemblée générale du Protestantisme français, désireuse de s'associer à toutes les Eglises chrétiennes qui, partout, prennent de plus en plus conscience de leur rôle de pacificatrices au nom de leur chef, le Saint et le Juste qu'elle acclame plus que jamais comme « le Prince de la Paix » ; convaincue que la paix ne peut être séparée de la justice ; espérant que sous la pression de l'esprit, ceux qui ont déchaîné le cataclysme s'en repentiront et répareront, permettant ainsi l'exaucement de la prière du Seigneur ; sûre de l'accomplissement des promesses du Christ, attend avec confiance le jour où, dans une humanité pacifiée, les Eglises de la Chrétienté toute entière seront aux premiers rangs pour soutenir la cause sainte de la Société des nations, d'inspiration si visiblement prophétique, chrétienne et protestante ; et adjure tous les chrétiens et les Eglises à faire tout pour que cette Société des nations devienne la réalité de

---

<sup>2093</sup> Actes AG FPF Lyon 1919, p.43.

demain.<sup>2094</sup>» Ce vœu est présenté cette fois par MM. Raoul Allier, Elie Gounelle et Louis Lafon.

Les Eglises, toutefois, ne veulent pas laisser à la société civile l'initiative de cette mobilisation pour la paix. C'est pourquoi s'est constituée simultanément *l'Alliance Universelle pour l'amitié internationale par les Eglises*, qui a pour but « la réconciliation des peuples et la pacification du monde par l'activité pratique des Eglises ». Ce mouvement doit contribuer à renverser les barrières entre les peuples, et seconder ainsi la « grande œuvre » de la Société des Nations, comme le soulignera, dans son discours<sup>2095</sup>, le pasteur Stricker.

Le mouvement pacifiste prit de l'ampleur, renforcé qu'il était par la dynamique œcuménique. Il trouvait en outre un écho particulier dans le contexte de l'arrivée du nazisme au pouvoir en Allemagne en 1933 et de la montée des totalitarismes. C'est ainsi que Marc Boegner, dans « l'Exigence œcuménique », écrira plus tard : « Les mouvements œcuméniques furent également présents. Henriod, secrétaire général du Conseil œcuménique du Christianisme pratique, et Adolf Keller, secrétaire général de l'Office central d'Entraide aux Eglises, nous donnèrent une vision saisissante des détresses des Eglises en Allemagne et dans l'Europe orientale. C'était la dernière séance ; l'Assemblée se sépara sur un grand acte d'espérance. »<sup>2096</sup> La Fédération protestante maintint, depuis Stockholm, des liens solides avec le Mouvement œcuménique dans son ensemble. Nous noterons que *L'Alliance pour le rapprochement des peuples au moyen des Eglises* fut représentée à Bordeaux (AG FPF 1934) par Jules Jézéquel, secrétaire général de la branche française. Celle-ci comptait d'ailleurs, comme le souligne Marc Boegner, dans les Eglises protestantes françaises, « des soutiens chaleureux dus, dans une large mesure, au prestige de Georges Lauga, président de la Section française. »<sup>2097</sup>

La montée des périls montra la complexité du débat et révéla les contradictions dans lesquelles évoluait la mouvance pacifiste. La seconde guerre mondiale confronta bientôt le protestantisme français à la question de la résistance et de la soumission,

---

<sup>2094</sup> Actes AG FPF Lyon, 1919, p.44.

<sup>2095</sup> Actes de l'AG FPF Strasbourg 1924, pp197-206.

<sup>2096</sup> Marc Boegner, *L'exigence œcuménique*, p.83.

<sup>2097</sup> *Idem*, pp.83-84.

de la violence et de la non-violence. Nous renvoyons ici au chapitre relatif à Marc Boegner et au régime de Vichy. Le protestantisme vivait les affres dans lesquels se débattaient les intellectuels français, tels l'écrivain pacifiste Jean Giono<sup>2098</sup> accusé de collaborationnisme, lui dont le destin avait été pourtant celui d'un combattant de la Grande Guerre, confronté aux horreurs de la guerre, aux massacres et à la barbarie. Le combat de la FPF sera désormais celui de la paix et de la justice, de la paix et du droit, et peut-être sera-ce avant tout celui de la lutte contre misères et précarités. A partir de 1933, la Maison du Protestantisme va peu à peu devenir une sorte de poste de secours. Plusieurs jeunes protestants expulsés d'Allemagne, parce qu'ils avaient quelques gouttes de sang juif dans les veines, cherchent de l'aide au 47 rue de Clichy<sup>2099</sup>.

Le pacifisme apparaît de nouveau, puissamment, au cœur des années soixante, lorsque la guerre froide oppose les forces de l'OTAN à celles du bloc de l'Est. L'AG d'Aix-en-Provence, vote un vœu relatif aux « Accords de Moscou » exprimant que « les chrétiens doivent soutenir fermement les efforts de détente et les ébauches de solidarité mondiale. » Sur proposition de la commission des vœux, les délégués réunis à Aix-en-Provence du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 1963, font leur, après avoir entendu plusieurs rapports appelant à être *une Eglise pour le monde*, la résolution du Conseil de la Fédération datée du 23 septembre 1963 dans la conviction que « les chrétiens doivent soutenir fermement les efforts de détente et les ébauches de solidarité mondiale. »<sup>2100</sup> Cependant force est de reconnaître qu'un nouveau péril est intervenu, celui de l'arme nucléaire et que la confrontation des deux blocs révèle de nouvelles fractures au sein de la société française.

#### b. Le nucléaire et le commerce des armes :

Dans son rapport à l'AG FPF de Montbéliard, le secrétaire général André Appel mentionne « la dernière-née des commissions FPF », la Commission d'Etude des

---

<sup>2098</sup> 1895-1970, Manosque.

<sup>2099</sup> A l'AG FPF de Bordeaux 1934, Elie Vidal, secrétaire général, évoque des situations improbables : « Des Eglises vacantes, des pasteurs souffrants ou simplement obligés de quitter leur paroisse un dimanche, nous demandent parfois de bien vouloir assurer des services religieux. (...) Un pasteur négligeant ayant oublié qu'il avait une cérémonie de mariage a dû être remplacé d'urgence, une jeune fille munie de la recommandation d'un pasteur hollandais a dû être secourue, (sans compter) qu'il faut parfois accueillir des nécessiteux. »

<sup>2100</sup> XI<sup>ème</sup> Assemblée plénière du Protestantisme français, 1-3 novembre 1963, Aix-en-Provence, pp.97-98.

Problèmes nucléaires<sup>2101</sup>. Celle-ci est, à l'origine une sous-commission de la Commission d'Etudes œcuméniques. Présidée par le professeur Malécot<sup>2102</sup>, dont A. Appel mentionne qu'il vient d'être élu quinze jours avant l'AG de Montbéliard<sup>2103</sup>, elle a reçu du Conseil de la FPF une double mission : a) l'étude de la responsabilité morale du savant à l'heure actuelle, et b) l'étude des problèmes que soulève la bombe atomique française. « Elle a déjà entendu, ajoute André Appel plusieurs rapports et préparé un vœu sur les dangers de la radioactivité dans le domaine pacifique, en particulier dans certaines thérapeutiques. »

La FPF se prononce pour la première fois contre l'arme nucléaire en octobre 1963 à l'occasion d'une réunion de son Conseil<sup>2104</sup>. Cette prise de position fait suite, d'une part, à la prise de conscience qui est apparue lors de l'Assemblée d'Amsterdam du COE en 1948 prenant acte que « la découverte de nouvelles armes, nucléaires et autres, font qu'une vaste destruction et sans discernement est inhérente à la conduite de la guerre moderne d'une façon inédite dans les conflits passés » et, d'autre part, à la déclaration du Conseil œcuménique des Eglises de 1961<sup>2105</sup>. Toutefois, concernant les problèmes nucléaires, André Appel, secrétaire général, souligne, d'une part, que le Conseil FPF s'est trouvé devant des avis partiellement contradictoires émanant de la Commission des affaires internationales et de la Commission d'études nucléaires que préside le professeur G. Malécot, et rappelle, d'autre part, que le Conseil de la FPF, « en transmettant au gouvernement français la déclaration du Comité central du COE relative à l'accord de limitation des expériences nucléaires, en a accepté l'esprit et a souhaité l'abandon d'une force de frappe nationale. »<sup>2106</sup>

---

<sup>2101</sup> §4 - Le nucléaire : - La Commission d'Etude des problèmes nucléaires, AG FPF Montbéliard, 1960, p.39.

<sup>2102</sup> Gustave Malécot (1911-1998), mathématicien français, professeur de statistiques à l'Ecole des mines de Saint-Etienne.

<sup>2103</sup> Soit début octobre 1960.

<sup>2104</sup> En France, la même année, Jean Rostand et Claude Bourdet fondent le Mouvement contre l'arme atomique (MCAA). Albert Schweitzer lui-même s'était prononcé déjà à plusieurs reprises contre l'arme nucléaire.

<sup>2105</sup> New Dehli, Inde, 19 nov.-5 déc.1961.

<sup>2106</sup> Actes AG FPF Aix-en-Provence, 1963, p.49.

Sur les questions du nucléaire, de la paix et du désarmement, nous renvoyons notamment ici au chapitre VII de l'ouvrage de Raoul Crespin intitulé « Des protestants engagés : le christianisme social, 1945-1970<sup>2107</sup> » qui apporte des éléments précieux quant à la réflexion et l'engagement protestants dans ce domaine. La France avait fait le choix de se doter de l'arme atomique, ce qui nécessitait la réalisation d'essais nucléaires : ceux-ci eurent lieu tout d'abord en Algérie puis dans le Pacifique. Dans les milieux chrétiens protestants, cela fit débat. Lors de la séance du Conseil de la FPF qui s'est tenue à Glay (Doubs), sous la présidence de Charles Westphal les 4 et 5 juin 1966, la FPF publia une *Déclaration sur les prochaines explosions du Pacifique*. Le compte-rendu de cette réunion<sup>2108</sup> évoque les débats qui eurent lieu et qui montrent que l'unanimité n'était pas faite sur ce sujet. Il est noté que « le Conseil a décidé en février (1966) de faire une déclaration publique rappelant ses démarches antérieures. La Commission des Affaires internationales consultée, n'a pu se réunir, mais dans une note, MM. Philip et Henri Burgelin, respectivement président et secrétaire de cette commission, ont estimé qu'une protestation actuelle, ne pouvant plus rien changer aux préparatifs en cours, est superflue ; ils estiment par ailleurs que la Commission, ayant fait une déclaration contre la politique américaine, ne peut maintenant se contredire en faisant une déclaration s'opposant à la politique atomique française. » Ceci fit débat et M. Roser fit part de son regret d'un éventuel silence de l'Eglise sur cette question et souhaita une parole *absolument nette*. Le Conseil était partagé, moins sur le fond que sur l'opportunité d'intervenir.

Le Président Westphal rappela les démarches entreprises auprès du gouvernement par M. Bonzon et lui-même, et la déclaration du Conseil d'octobre 1963. MM. Beaumont et Sweeting étaient plutôt favorables à une déclaration de principe, estimant que les membres de l'Eglise, savants, techniciens et autres, attendaient des indications éthiques nettes. Le Doyen R. Mehl aurait préféré, quant à lui, qu'une déclaration soit faite au moment de l'explosion, ce qui permettrait à la FPF de prendre position par rapport aux déclarations gouvernementales.

La conscience de l'urgence de la motion ayant prédominé, et M. Carbonnier ayant insisté pour que cette motion soit une déclaration spécifiquement chrétienne, le texte préparé par MM. Richard-Molard, Mehl, Roser fut adopté.

---

<sup>2107</sup> *De la guerre froide à la coexistence pacifique*, Paris, Les bergers et les mages, 1993, p.107 et ss.

<sup>2108</sup> CR 66/11.



Le Conseil y rappelait « avec fermeté, ses déclarations et démarches auprès du gouvernement français, à propos des expériences nucléaires et de leurs conséquences redoutables pour le maintien de la paix et la santé des populations. [...] »<sup>2109</sup> Le Conseil de la FPF faisait ici écho à plusieurs autres déclarations<sup>2110</sup>, dont la déclaration votée par le synode national de l'ERF réuni la même année à Clermont-Ferrand.

Ceci fera l'objet de prises de position successives de la FPF, par exemple, à l'assemblée générale de Grenoble 1969. Les délégués y votèrent, par 75 voix pour et 3 contre, le vœu suivant relatif à l'arrêt de l'expérimentation d'engins nucléaires :

« L'Assemblée générale

- Renouvelle les protestations réitérées formulées au nom des Eglises protestantes de France et notamment par le Synode national des Eglises réformées de France<sup>2111</sup> et par le Conseil de la Fédération protestante de France<sup>2112</sup> ;
- Demande instamment au Gouvernement de notre pays de renoncer à poursuivre l'expérimentation d'engins nucléaires.<sup>2113</sup> »

Dans l'environnement de cette question nucléaire et de ses enjeux éthiques, la FPF se risque à prendre position, par un vœu lors de la même AG FPF Grenoble 1969, dans un conflit social, en soutenant cinq grévistes de la faim réfugiés au temple de Palaiseau. Le texte suivant concernant les grévistes de la faim au centre de Saclay est voté à l'unanimité :

« La XIIIe Assemblée générale de la Fédération protestante de France,

---

<sup>2109</sup> CR 66/19.

<sup>2110</sup> Notamment : Synodes nationaux de l'Eglise Réformée de France de Nîmes 1950 et Poitiers 1958. Comité Central du COE à Rochester en 1963. Comité Central du COE en 1965. Eglises d'Australie, Eglise nationale du Christ des U.S.A, etc.

<sup>2111</sup> Poitiers 1958 ; Vabre 1967.

<sup>2112</sup> 23 septembre 1963 et 4 juin 1966.

<sup>2113</sup> Actes XIIIe AG FPF Grenoble 8-11 novembre 1969, *Foi et Vie*, n°4, 68ème Année, p.73.

- A suivi avec respect et émotion le témoignage rendu par les grévistes de la faim réfugiés au temple de Palaiseau, en faveur des plus démunis des salariés travaillant à Saclay ;
- Reconnaît dans l'action de la communauté de Palaiseau une forme authentique du service de l'Eglise ;
- Constate comme un scandale que, malgré les efforts généreux déployés jusqu'au niveau gouvernemental par des hommes de bonne volonté, la Direction du Commissariat à l'Energie Atomique (C.E.A.) refuse d'engager une véritable négociation sur le sort des 98 femmes de ménage licenciées. Il semble en effet n'y avoir qu'une réponse de mépris à l'appel, qu'au péril de leur vie, les cinq grévistes de la faim lancent à la conscience publique ;
- Ce vœu sera transmis à M. le président de la république, à M. le premier ministre, à M. le directeur du C.E.A. (Commissariat à l'Energie Atomique).

L'Assemblée générale demande également aux Eglises d'être attentives à la question qui est posée à leur témoignage par le fait que, dans notre société actuelle, des hommes arrivent à employer des moyens extrêmes pour manifester un souci élémentaire de justice. »<sup>2114</sup>

L'heure était à l'antimilitarisme et à l'éducation à la non-violence, tandis que le Mouvement international de la Réconciliation (M.I.R.) alliait ses forces à celles du Christianisme social.

En 1983, la Fédération protestante, réunie en assemblée générale à la Rochelle, exprima « le vœu d'un gel nucléaire, même unilatéral ». Le texte apparaît au terme des sept vœux votés par les délégués à cette AG. Il a pour titre « La Lutte pour la Paix », texte adopté le 13 novembre 1983 par 124 voix pour, 13 voix contre et 11 abstentions. Le texte mentionne, d'une part, que « La Fédération Protestante de France exprime sa solidarité avec toutes les Eglises qui, ces derniers mois, en bien des parties du monde, devant les menaces de destruction impliquées par le surarmement actuel, notamment nucléaire, ont constaté qu'il s'agit d'une question de vie ou de mort pour l'ensemble de la planète », et, d'autre part, affirme « qu'on ne peut accepter de s'installer dans la dissuasion nucléaire. (Et demande) donc à notre

---

<sup>2114</sup> Ibidem.

pays d'avoir le courage de s'engager vers « un gel nucléaire » comme premier pas de désescalade du surarmement, même unilatérale. »<sup>2115</sup>

Cette prise de position étant faite au nom de l'éthique évangélique, le texte se prolonge par ces mots : « Pour répondre à l'Évangile de Jésus-Christ, qui nous commande d'aimer nos ennemis et veut nous libérer de la peur et de la violence qui nous habitent, nous voulons être témoins et artisans de paix et la servir là où nous sommes. »<sup>2116</sup>

Dans *La Tribune*<sup>2117</sup>, le pasteur Stéphane Rémy, ancien aumônier militaire en chef du culte protestant, s'exprimera plus tard disant que : « La question du nucléaire a toujours mobilisé, avec plus ou moins d'intensité, la famille protestante. »<sup>2118</sup> Et que ce problème ne touche pas seulement la métropole.

La FPF a, en outre, des relations privilégiées avec les Eglises du Pacifique. Elle ne peut ignorer les demandes réitérées qui lui sont adressées pour que la France mette fin aux essais nucléaires. C'est ainsi que les délégués à l'AG FPF de Lille 1991 se prononceront sur ce point de la manière suivante :

« L'AG FPF de Lille 1991 demande au Conseil de la FPF :

- De faire écho aux appels renouvelés de la Conférence des Eglises du pacifique (notamment au Vanuatu en septembre 1991) [...] qui demandent de mettre fin aux campagnes d'essais (nucléaires) [...]

---

<sup>2115</sup> Actes XVIIe AG FPF, 11-13 nov.1983, thème « Choisir la vie, l'humanité à la croisée des chemins », pp.118-119.

<sup>2116</sup> *Ibidem*.

<sup>2117</sup> *La TRIBUNE*, Michel Cabirol, 25/02/2014. « Religions et dissuasion nucléaire : qu'en pensent les aumôniers en chef des armées ? »

<sup>2118</sup> Il ajoute avec pertinence « qu'en 1983, tout d'abord, la Fédération protestante réunie en assemblée générale à La Rochelle a exprimé le vœu d'un gel nucléaire unilatéral, quelques jours après que la Conférence des Evêques de France eut justifié le recours à la dissuasion par la bombe atomique pour préserver un équilibre de non-guerre ». Il est nécessaire « de repenser la dissuasion ». Je me référerai à ce propos à un livre récent d'un penseur avisé : la dissuasion nucléaire au XXIe siècle, de Thérèse Delpéch, de confession protestante. Pour elle, la notion d'un deuxième âge nucléaire est apparue à la fin des années 1990. De fait, la fin de la guerre froide ne s'est pas traduite par la disparition des armes nucléaires. De nouvelles puissances nucléaires apparaissent mais, si l'auteure montre que les leaders d'hier maîtrisaient bien cette dissuasion, qui impliquait une non-utilisation de l'arme, une inquiétude légitime peut naître quant aux leaders d'aujourd'hui, peut-être mal préparés à gérer des crises impliquant des armes non-conventionnelles : d'où un appel à la réflexion. »

- De demander à la France (Ndlr : au gouvernement) de participer plus activement aux négociations en cours sur le désarmement en général et le désarmement nucléaire en particulier, en signant le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires (depuis janvier 1991) (en attendant la conclusion d'un traité pour une interdiction définitive) ;
- D'informer de la Campagne européenne pour un moratoire des essais dans le pacifique initiée par la coordination européenne des Eglises membres du COE. [...] »<sup>2119</sup>

La FPF, traitant des questions de Défense nationale, s'exprime aussi à propos du commerce des armes. Ceci apparaît notamment lors des assemblées générales de Colmar (1966), Grenoble (1969) et Strasbourg (1987).

A Colmar, la FPF s'émeut de l'envoi d'armes à l'Afrique du Sud, dans le contexte de l'apartheid. Ainsi, après un vœu sur la paix au Vietnam, « L'Assemblée générale de la Fédération Protestante de France, devant la gravité des problèmes humains qui se posent au sud de l'Afrique, prend acte de la démarche faite en mai 1965 par le Conseil de la Fédération Protestante auprès du gouvernement français pour lui demander la cessation de livraisons d'armes à la République d'Afrique du Sud et lui demande de renouveler cette démarche, peut-être en accord avec les autorités catholiques de ce pays. »<sup>2120</sup>

Cette position sera désormais constante, même en dehors de la situation particulière de l'Afrique du Sud. Ainsi, le vœu suivant est-il voté à l'unanimité par l'AG FPF de Grenoble réunie du 8 au 11 novembre 1969 : « l'Assemblée générale de la Fédération protestante de France charge la Commission des Affaires internationales, si possible en commun avec la Commission catholique « Justice et Paix », de constituer un dossier sur la fourniture par la France d'armement à l'étranger et d'en assurer la diffusion. »<sup>2121</sup> Ce qui fut fait et aboutit à la publication en 1973 d'un texte intitulé « note de réflexion sur le commerce des armes » signé conjointement par le

---

<sup>2119</sup> Vœu n°5 : Sur les Essais nucléaires français. Actes AG FPF Lille 1991, p.82.

<sup>2120</sup> Actes, AG FPF Colmar 1966, p.102.

<sup>2121</sup> Actes AG FPF Grenoble, *Foi et Vie*, n°4, 68ème année, p.73.

Conseil permanent de l'Episcopat français et le Conseil de la Fédération protestante de France.

La question agitait également les milieux d'Eglises au plan international, au point que divers documents furent réunis à l'initiative de Madeleine Barot et de Pierre Toulat sous le titre « les Eglises d'occident face aux exportations d'armes, 1973-1978 » mettant à disposition des chrétiens français les textes des commissions nationales Justice et Paix, et des conseils nationaux d'Eglises (France, Grande-Bretagne et Etats-Unis)<sup>2122</sup>.

Les réticences exprimées sont à la fois d'ordre moral et d'ordre spirituel. Mgr Riobé et le cardinal Marty se prononceront avec le même courage du côté catholique<sup>2123</sup>.

Cette question, que la FPF souhaite voir portée en effet avec les partenaires catholiques, fait l'objet d'un suivi par la CSEI (Commission Sociale, Economique et Internationale de la FPF). Elle est abordée en 1987 par Michel Wagner dans son rapport à la XVIIIe AG FPF de Strasbourg 1987. Au terme de neuf années de la présidence éclairée de Claude Gruson, arrivé à la retraite, le pasteur Michel Wagner a été appelé à lui succéder. Son rapport aborde le fonctionnement de la commission, le programme 1985-1986, et les quatre grands axes qui forment le cadre de son travail à travers les thèmes majeurs que constituent : - L'avenir Economique et Sociale en France ; - Les relations Nord-Sud ; - Les Droits de l'homme et la société multiraciale ; - Le commerce des armes et le désarmement. Sur ce dernier point, est évoquée l'actualisation du texte de 1973<sup>2124</sup> qui est en cours avec Justice et Paix du côté catholique. Le texte aboutira à une nouvelle déclaration commune le 20 février 1991.

#### c. L'objection de conscience :

Le refus de porter les armes, le pacifisme, la non-violence et l'objection de conscience sont évoqués à plusieurs reprises dans les Actes des Assemblées

---

<sup>2122</sup> Paris, 1979.

<sup>2123</sup> Le cardinal Marty estimait « qu'il ne convenait pas d'équilibrer la balance commerciale avec les ventes d'armes ». Quant à Mgr Riobé, évêque d'Orléans, il estimait courageusement que « le rôle de l'évêque est d'être le témoin universel de la conscience et de l'Evangile. »

<sup>2124</sup> Rapport de gestion, Deuxième partie relative aux départements, services et commissions de la FPF – la CSEI, Actes de la XVIIIe AG FPF Strasbourg 1987, pp.110-112.

générales de la FPF. Cette thématique parcourt tout le vingtième siècle, à partir de la fin de la première guerre mondiale. Les séquelles de cette guerre sont considérables, et les familles françaises sont si meurtries que le statut de vainqueur ne peut à lui seul les consoler d'avoir perdu l'un des leurs ou de les voir affectés d'une invalidité définitive. Le premier mouvement d'objecteurs de consciences apparaît vers 1924<sup>2125</sup>. Cette question réapparaît vers le milieu des années 1930, dans le contexte de la montée du nazisme en Allemagne et la militarisation de l'Europe. Nombreux sont les jeunes chrétiens qui sont séduits par les discours pacifistes et les appels au dialogue avec les autres peuples. C'est dans ce contexte qu'éclate la Deuxième Guerre mondiale.

Le refus de porter les armes est évoqué par le pasteur Marc Boegner dans ses carnets<sup>2126</sup>, en date du dimanche 29 septembre 1940. Il est au Chambon-sur-Lignon, à 2 heures du matin. Il écrit : « Je viens d'arriver chez les Trocmé au Chambon-sur-Lignon, après un voyage plein d'imprévus (panne de voiture, arrivée à pied au Chambon avec Trocmé et Guillon – maire du Chambon - où Mme Trocmé l'accueille avec un bon lait chaud). » Après avoir présidé le culte le lendemain et donné le message, il rencontre un groupe d'objecteurs de conscience qui ont été libérés, les portes de la prison étant ouvertes au moment de la débâcle ! Marc Boegner rapporte que « même Roser (1899-1981)<sup>2127</sup> a été renvoyé de la prison de Rambouillet.<sup>2128</sup>» Pacifiste, H. Roser était cofondateur de la branche française du Mouvement International de la réconciliation (MIR). Grand voyageur, le pasteur Roser avait été expulsé d'Allemagne après un séjour en prison en 1933. En 1940, il avait été condamné à quatre ans de prison pour refus d'obéissance et insoumission.

Sans pouvoir nommer tous les pasteurs réfractaires, nous souhaitons néanmoins mentionner l'engagement dans la résistance spirituelle au nazisme du pasteur Jacques Martin<sup>2129</sup>. Condamné une première fois en octobre 1932 pour refus d'effectuer une période militaire, il avait été libéré de façon conditionnelle suite aux

---

<sup>2125</sup> Toutefois, dans le protestantisme, cette protestation est ancienne puisqu'elle remonte à la Réforme et, notamment, au refus des adeptes de Menno Simmons de servir l'Etat militairement.

<sup>2126</sup> Carnets Boegner, p.50.

<sup>2127</sup> Il est fils d'un pasteur luthérien alsacien exilé en 1971. Dossier Yad Vashem 1027. Remise de la médaille de Juste : 18 mars 1976. Sous-lieutenant de réserve il renvoie ses papiers militaires en janvier 1923.

<sup>2128</sup> *Ibidem*.

<sup>2129</sup> 1906-2001.

interventions de Jean Géhénno et d'Emmanuel Mounier et sous la pression de la Ligue des droits de l'Homme. Militant pacifiste et objecteur de conscience, il s'illustrera dans la défense des juifs persécutés et sera honoré de la médaille des justes de Yad Vashem<sup>2130</sup>.

Au lendemain de la Libération, le président de la FPF reprend cette question lors de l'AG FPF de Nîmes. S'adressant aux délégués à cette assemblée générale, il déclare : « La mobilisation générale était à peine commencée qu'une grave préoccupation s'imposait à l'attention du Conseil. Qu'allait-il advenir des objecteurs de conscience, non pas seulement des quelques objecteurs de conscience connus de la plupart d'entre nous, auxquels leurs convictions avaient valu, tout au moins à certains d'entre eux, arrestation et jugement, mais aux autres, à ceux que nous ne connaissions pas d'avance et qui se manifesteraient comme tels, soit au jour de leur mobilisation, soit au moment de leur arrivée au front ? Se déclarer objecteur de conscience à la mobilisation, c'était encourir une condamnation immédiate à l'emprisonnement. Mais faire acte d'objection au moment de se battre, en présence de l'ennemi, c'était aller presque à coup sûr au-devant de ce que vous pensez. Aucun des membres du Conseil de la Fédération ne partageait, je dois le dire, la conviction des objecteurs de conscience : plusieurs d'entre eux jugeaient avec une extrême sévérité le refus de plusieurs objecteurs soit d'être brancardiers au front, infirmiers à l'arrière ou même employés à des travaux civils ayant un rapport quelconque avec la guerre. Tous cependant m'ont toujours engagé à entreprendre et à multiplier, auprès des plus hautes autorités civiles et militaires, les démarches qui pouvaient avoir pour résultat d'éviter le pire aux uns, d'atténuer le sort rigoureux des autres. »<sup>2131</sup>

M. Boegner énumère ensuite les nombreuses démarches effectuées et l'écoute qu'il avait de la part de M. Champetier de Ribes, alors sous-secrétaire d'Etat auprès de M. Daladier, président du Conseil « pour sa parfaite compréhension du problème spirituel dont je l'entretenais. »<sup>2132</sup>

Peu à peu, la FPF acquit la conviction qu'un statut relatif à l'objection de conscience devait être défini et une loi votée. Ainsi, lors de L'AG du protestantisme

---

<sup>2130</sup> Dossier Yad-Vashem 8122, année 1998. La nomination concerne Jacques Martin (1906-2001) et son épouse Jacqueline Martin, née Elié (1907-1996).

<sup>2131</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, pp.7-9.

<sup>2132</sup> *Idem*, p.7.

français réunie à Montpellier du 29 au 31 octobre 1955, les délégués votent la motion suivante : « Emue de constater que la France demeure un des rares pays où les objecteurs de conscience sont systématiquement condamnés et poursuivis avec une sévérité plus grande que les coupables de droit commun, confirme les vœux des Eglises de France et demande au Gouvernement de faire promptement voter le statut permettant aux objecteurs de conscience de servir conformément aux impératifs de conscience auxquels ils sont soumis. »

Le contexte des guerres d'indépendance accroît le nombre des jeunes protestants hostiles à une participation de leur part à des conflits armés. Ainsi, Marc Boegner, à Glay lors de la dernière assemblée générale fédérative qu'il préside, où il aborde *les ombres et les lumières* au terme de son rapport, ajoute qu'il s'est volontairement abstenu de parler de problèmes graves qui confrontent aujourd'hui les fidèles de nos Eglises, et du même coup, les divisent. Il cite les événements d'Algérie, la réforme de l'enseignement, la justice, la liberté d'opinion, les répercussions des révolutions de l'Afrique Noire sur notre œuvre missionnaire, *le statut de service civil des objecteurs de conscience*, et d'autres encore. « Je l'ai fait parce que je suis assuré que des membres de cette Assemblée, et peut-être tout d'abord les rapporteurs en parleront, et que, sur tel ou tel point, je serai appelé, soit à parler en mon nom personnel, soit à faire connaître la position du Conseil de la Fédération Protestante de France.<sup>2133</sup> » Il ajoute « qu'en face de problèmes angoissants et dont la solution importe à tous les Français, la nation est divisée, et dans la nation, les protestants sont divisés. Comment pourrait-il en être autrement ? »<sup>2134</sup>

Parmi d'autres sujets, l'objection de conscience interpelle les Eglises. A Montbéliard<sup>2135</sup>, les délégués votent une motion qui parle de l'insoumission<sup>2136</sup> et témoigne que l'objection de conscience est enfin comprise et soutenue comme on peut en prendre connaissance dans la déclaration sur l'Algérie votée par l'AG : « A

---

<sup>2133</sup> Actes de la Xème Assemblée Générale du Protestantisme français, Montbéliard, 29 octobre –1<sup>er</sup> novembre 1960, p.27.

<sup>2134</sup> *Ibidem*.

<sup>2135</sup> L'AG se réunit précisément au centre de recherches et de rencontres de Glay.

<sup>2136</sup> L'insoumission n'est pas admise, mais elle n'est pas condamnée non plus. La question est posée de l'attitude de l'Etat et d'une éventuelle perversion fondamentale de celui-ci (par exemple : par l'utilisation de la torture) qui pourrait pousser à l'insoumission de jeunes appelés. On peut lire : « Atteinte par le trouble profond qui déchire de plus en plus les jeunes de notre peuple devant porter les armes, l'Eglise, solidaire et responsable de la jeunesse où qu'elle soit, ne peut pas dire que la fidélité chrétienne se trouve dans une prise de position unique. Mais elle tient à déclarer que l'insoumission qui entraîne aujourd'hui le passage à l'illégalité ne pourrait se justifier que dans le cas d'une perversion fondamentale de l'Etat. » In Actes AG FPF Montbéliard 1960, pp133 à 135.



ceux qui, avec la même volonté de témoignage, refusent le départ pour cette guerre, nous pensons devoir dire que l'objection de conscience, avec toutes les conséquences pénales qu'elle entraîne, paraît, dans cette hypothèse, le moyen de rendre un témoignage clair. Ceux-là aussi nous les assurons du même soutien ; nous ne nous lasserons pas de demander pour l'objection de conscience un statut légal. »<sup>2137</sup>

Donnant un statut de service civil pour les objecteurs de conscience, la loi sur l'objection de conscience sera promulguée le 21 décembre 1963. La durée retenue par le législateur est double du service militaire.

Les années qui suivent, dans le contexte de la guerre du Vietnam et de tensions vives entre les deux blocs, sont marquées par les révoltes et les revendications étudiantes. Des comités de soldats se constituent dans les armées. Et parmi certains jeunes gens s'exprime le refus du statut de 1963. Ainsi, l'AG FPF de Caen 1972 est-elle amenée à prendre une nouvelle fois position sur ces thèmes. Elle est solidaire des insoumis-objecteurs de conscience. La motion suivante est votée : « Considérant les prises de position officielles de la F.P.F. de ces dernières années concernant la course aux armements, l'objection de conscience, l'exploitation de l'homme par l'homme,

- Constatant que ces prises de position ont, pour une part, contribué, comme la prédication évangélique, à former le jugement critique de beaucoup de jeunes et les ont engagés dans l'action,

- Constatant que, même lorsque certains d'entre eux sont sous statut d'objection de conscience (loi du 10 juin 1971) complétée par le décret de 1972, ces jeunes risquent aujourd'hui leur sécurité matérielle et leur liberté parce qu'ils refusent logiquement de se soumettre aux lois militaires en travaillant pour la justice et pour la paix,

- Considérant que l'organisation militaire est étroitement liée à la course aux armements comme au trafic des armes et qu'elle contribue ainsi à l'oppression dans le monde en général et dans le Tiers-Monde en particulier,

---

<sup>2137</sup> *Idem*, p.135.

- Solidaire, juridiquement, matériellement et spirituellement des jeunes insoumis objecteurs de conscience,

Demande au Gouvernement français de cesser toute poursuite contre eux. »<sup>2138</sup>

Nombreux sont ceux qui pensent que la loi n'est pas satisfaisante. A. Nicolas , SG FPF le constate et aborde à son tour la question des objecteurs et insoumis dans son rapport de gestion: « Au moment de l'inculpation du pasteur René Cruse<sup>2139</sup> et de plusieurs autres personnes poursuivies pour « propagande » relative à l'objection de conscience, le Bureau du Conseil FPF a publié une déclaration rappelant l'attitude antérieure de la Fédération protestante et émis l'avis que le gouvernement ferait « acte de sagesse et finalement de justice » en demandant l'abrogation de l'article 50 de la loi du 21 décembre 1963. »<sup>2140</sup>

Ainsi, la FPF est-elle, à nouveau, amenée à se prononcer sur ce sujet lors de l'assemblée réunie à La Grande Motte en 1979. Les délégués estiment que « la Loi Debré de 1963, complétée par le décret de Brégançon, doit être revue avec la reconnaissance sans limitation de ce droit à l'objection. <sup>2141</sup>» Ils demandent en outre que les poursuites, instructions judiciaires et peines de prison soient suspendues pour les objecteurs de conscience et les insoumis.

A la même assemblée générale et dans son rapport de gestion, le secrétaire général Pierre Chrétien informe les délégués qu'un groupe de travail *ad-hoc* présidé par M. Michel Philibert a produit un document qui concerne aussi bien l'accompagnement spirituel, moral et juridique des objecteurs que la situation qui leur est faite par certaines incohérences du Statut par rapport à la législation française. Il ajoute que le Président de la FPF, Jacques Maury, a récemment écrit une lettre au Président du Tribunal de Nancy où vient d'être jugée la « Fédération des Objecteurs » (FEDO). Pour la première fois, cette problématique est aussi mentionnée dans le cadre du travail de la commission de l'Aumônerie aux Armées<sup>2142</sup>.

---

<sup>2138</sup> Vœu n° 5. Il est voté par 79 oui et 25 non, ce qui est une proportion non négligeable.

<sup>2139</sup> René Cruse, né à Bordeaux 1922, décédé à Genève 2017.

<sup>2140</sup> A. Nicolas, Rapport de gestion, AG FPF Caen 1972, *Foi et Vie*, p.37.

<sup>2141</sup> Actes XVIe AG FPF, La Grande Motte, 16-18 mars 1979, p.135.

<sup>2142</sup> La Commission se réunit au moins une fois par trimestre. Parmi ses compétences, on trouve : - Le recrutement des aumôniers et leur formation, - les relations avec les Eglises (niveau national, régional, local) ; - le recrutement des aumôniers ; - les relations avec les Eglises d'Outre-Mer là où

Une nouvelle loi n°83-605 du 8 juillet 1983 sera votée, modifiant le code du service national.

Chaque année se réunit une conférence des aumôniers militaires. Les thèmes de ces assemblées sont fixés par une conférence annuelle des aumôniers. Ces thèmes sont variés et sont souvent illustrés par des contributions d'intervenants extérieurs ou de personnes ressources. Ils portent sur - l'identité et rayonnement du protestantisme français ; - informatique, information-communication ; - les problématiques de la défense et le peuple protestant aujourd'hui ; - discussion approfondie du rapport de l'Aumônier général et groupes de travail sur le rôle de l'aumônier ; - le pacifisme en France depuis la seconde guerre mondiale et positions des Eglises chrétiennes sur le pacifisme<sup>2143</sup>.

La FPF aura permis sur ce point aussi, à sa mesure, que la société française évolue dans le sens du respect du droit, contribuant à venir en aide à une jeunesse souvent issue de ses rangs, qui était sans nul doute porteuse d'un idéal de justice et de paix.

#### d. Les Droits de l'Homme<sup>2144</sup> :

C'est dans le texte de 1979 intitulé « Conditions spirituelles d'appartenance à la FPF » que cette notion apparaît de façon spécifique. Et précisément dans le cinquième paragraphe. Celui-ci traite de l'intercommunion entre les Eglises membres de la FPF. Il y est noté que celle-ci doit avoir des conséquences concrètes. On peut lire que l'hospitalité eucharistique mutuelle doit permettre le partage des informations, des soucis et des espérances, ainsi que des actions communes, que celles-ci soient des entreprises d'évangélisation, de diaconie ou de combat pour la justice et *les Droits de l'Homme*.

#### I. De l'analyse à l'action :

1) La sécularisation : Ce terme, initialement, désigne l'action qui consiste à faire passer une personne ou un bien de l'état régulier, c'est-à-dire religieux, à l'état

---

l'Aumônerie est implantée ( Antilles, Guyane, Tahiti, - Nouvelle Calédonie,- La Réunion,-Djibouti).- Etudier de son propre mouvement ou à la demande, diverses questions telles que *Les jeunes et le service national, La justice militaire, ou encore L'accompagnement pastoral des Objecteurs de conscience*. Actes XVIe AG FPF, La grande Motte, 16-18 mars 1979, p.90.

<sup>2143</sup> Rapport du SG Pierre Chrétien, Actes 17<sup>e</sup> AG FPF La Rochelle, 11-13 novembre 1983, p.41.

<sup>2144</sup> Cette expression est un terme générique qui recouvre de nombreuses thématiques développées dans ce chapitre, telles la torture, la peine de mort, l'avortement, etc.

séculier, c'est-à-dire laïque. Pourtant ce mot va faire florès dans la seconde partie du vingtième siècle, comme désignant une réalité sociologique spécifique. Ce terme apparaît dans nos notes pour la première fois lors de l'AG FPF de Nîmes 1945, sous la plume de Pierre Tirel, qui l'utilise de la façon suivante : « Si nous voulons être en mesure de remplir notre mission, nous devons, tout en demeurant de plus en plus ouverts au monde et à ses problèmes, *arrêter la vague de sécularisation des esprits aux frontières de nos Eglises*, afin que ce ne soient pas seulement les problèmes de l'Eglise, mais ceux du monde qui soient repensés en fonction de la seule parole de Dieu. » Ce mot est utilisé ensuite dans le vœu de cette AG consacré à l'Évangélisation, les délégués se prononçant pour « la restauration d'une culture authentiquement chrétienne selon l'esprit de la Réforme, par une rénovation de la prédication, de la catéchétique, de l'enseignement et de la littérature *qui élimine le danger d'une sécularisation*, d'une paganisation croissante de nos manières de penser et se sentir. » Nous ne développerons pas ici davantage cette notion, mais nous jugeons utile de retenir le principe d'une confrontation des notions de *sécularisation* et d'*ultra-modernité*, confrontation à laquelle nous introduit fort utilement Jean-Paul Willaime<sup>2145</sup>.

Ce terme de *sécularisation* reviendra plus tard dans les propos de Jean Baubérot à l'AG FPF de Lille 1991<sup>2146</sup>. Après avoir précisé que LibreSens s'est substitué au Bulletin du CPED en janvier 1991, il mentionne que les années 1980 auront constitué une décennie commémorative ouverte par le 450<sup>ème</sup> anniversaire de la Confession d'Augsbourg (1980) et continué par le Jubilé Luther (1983), le tricentenaire de la révocation (1985), le 450<sup>ème</sup> anniversaire de la réforme à Genève (1986) et les bicentennaires de l'Edit de Tolérance (1987) et des débuts de la Révolution (1989). Il ajoute que « cela a permis de réinsérer le protestantisme dans son histoire propre, de rappeler que la sécularisation et l'œcuménisme ne devaient pas paralyser l'expression d'une spécificité protestante. » En outre, il interroge : « Comment assurer la fidélité et le rayonnement du Protestantisme en France, fragile et divers, en ce tournant de siècle ? Comment actualiser la lecture protestante de l'Évangile -

---

<sup>2145</sup> Jean-Paul Willaime, « Identité chrétienne. Incertitudes ultra-modernes et responsabilité des Eglises », *Unité des Chrétiens*, n°186, Avril 2017, pp.6-17.

<sup>2146</sup> Jean Baubérot, Rapport sur le Centre protestant d'Études et de Documentation (CPED), Actes XIXe AG FPF, « Grace sans frontières », Lille, 1-3 novembre 1991, pp.152-154.

Dieu seul, la Bible seule, la Grâce seule- pour qu'elle soit bonne nouvelle pour nos contemporains et pour nous-mêmes ? Comment, pour écrire cela de façon un peu technique, arriver à articuler de façon vivante le transcendant, le culturel et le social [...] ? »<sup>2147</sup>

Ces questions sont fondamentales et elles préfigurent le retour du religieux prophétisé par ailleurs. Maurice Clavel n'a-t-il par écrit son fameux « Dieu est Dieu, nom<sup>2148</sup> de Dieu ! », livre publié chez Grasset en 1976 ?

En ce temps-là, le protestantisme ploie sous le poids du siècle et les églises se vident. La transmission générationnelle de la foi s'est interrompue. Restent encore les valeurs fondatrices, sur la hiérarchie desquelles tous ne sont pas d'accord. L'engagement remplace la prière et les élites se succèdent aux rangs d'honneur. Le protestantisme souffre d'une absence de leaders autant que du manque de renouvellement de ses cadres. La théologie libérale qui prévaut, non dépourvue d'intérêt cependant, constitue une élégante porte de sortie pour ceux qui n'osent pas encore franchir le pas. Dans l'ombre, simultanément, l'évangélisme fourbit ses armes et attend son heure.

## 2) L'Education, la place de l'école, la formation des élites protestantes :

La troisième République vota trois lois fondamentales sur l'école publique relativement à sa gratuité, à l'instruction obligatoire et l'enseignement public laïque en 1881 et 1882. Le protestantisme se trouva ainsi conforté dans ses convictions. La question de l'école apparaît, à nouveau, dans le contexte du vote de la loi de 1905 et du débat sur la Séparation des Eglises et de l'Etat. Elle surgit ensuite, tout au long du vingtième siècle, au cœur du débat sur l'école privée.

Dans tous les cas, elle est posée dans le cadre d'une réflexion sur l'éducation et la jeunesse.

Si les Eglises de la Réforme sont majoritairement favorables à cette évolutions, plusieurs protestants se lèveront pour dénoncer l'abandon de l'enseignement privé protestant ; nous citons ici l'intervention de F.de Witt-Guizot qui pose un diagnostic sévère sur le renoncement aux établissements scolaires protestants et l'incapacité du protestantisme à former ses élites, de même qu'il ajoute : « sans jeunesse

---

<sup>2147</sup> *Idem*, p.154.

<sup>2148</sup> Les éditions Grasset publieront un ouvrage complémentaire, du même auteur, en 1979, sous le titre « Ce que je crois », confirmant définitivement l'attachement de Maurice Clavel au catholicisme.

chrétienne instruite, encadrée, conseillée, dirigée, maintenue, pas d'Eglise, pas de redressement, plus de protestantisme français [...].»<sup>2149</sup>

La question de l'enseignement privé fut également posée : elle l'avait été lors de l'AG FPF de 1934, puis ensuite au temps de l'occupation et du régime de Vichy. Elle restera pendante. Comment le protestantisme devait-il se situer alors que bon nombre de protestants avaient figuré parmi les « hussards noirs de la République » ? A l'AG FPF de Strasbourg, sous le titre « Enseignement libre, Education nationale, laïcité », le secrétaire général mentionne que le Conseil de la FPF « avait le sentiment qu'il ne serait ni sage ni efficient d'isoler le problème de l'enseignement privé de l'ensemble du problème scolaire en France, lequel paraît appeler une réforme d'ensemble d'une urgence évidente.»<sup>2150</sup> P. Chrétien liste les points justifiant une telle réforme d'envergure (monolithisme du système actuel, gigantisme de l'entreprise « Education nationale », interrogations des enseignants souvent désespérés, stérilisés dans leurs possibilités d'invention pédagogique, diversité régionale ou de tout autre ordre ne pouvant être prises en compte, etc.). Il ajoute que toute une réflexion a été menée au niveau des trois pôles suivants : - pratique de la laïcité au niveau des programmes et du matériel de l'enseignement, - rôle des Associations de parents d'élèves, - le problème des Aumôneries dans les établissements d'enseignement public. Et qu'en conséquence de cette réflexion, une lettre a été adressée aux Eglises membres dans laquelle le Conseil « - rappelle l'attachement traditionnel des Eglises protestantes françaises à la laïcité de l'Etat, protection essentielle des individus et des groupes contre toute discrimination, - souligne qu'à l'école, elle doit être une laïcité ouverte, qui n'implique nullement de la part des maîtres une absence de convictions, mais qu'elle doit offrir au contraire la possibilité pour toutes les convictions, de prendre part, dans le respect de la légalité, à l'expression commune et diversifiée de la culture nationale, - affirme enfin que les Eglises n'ont pas à combattre ni l'école publique, ni l'école privée. Dans la perspective de l'évangile, il lui apparaît primordial que l'école publique ou privée soit regardée non comme le lieu d'un pouvoir à conquérir, mais comme celui d'un service à exercer. »

Pierre Chrétien poursuit son analyse en soulignant que trois questions prioritaires sont apparues : - Comment se comprend et se vit la laïcité dans notre société

---

<sup>2149</sup> Actes de l'AG FPF Bordeaux 1934, pp.217- 233.

<sup>2150</sup> *Idem*, p.85.

aujourd'hui ? Comment pouvons-nous intervenir dans l'élaboration des programmes et des manuels scolaires ? Quelle est la présence de l'Eglise et son témoignage en milieu scolaire ?

Si la FPF eut parfois à se prononcer à travers ses Assemblées générales, elle bénéficie de l'expertise de la Fédération protestante de l'Enseignement, association fondée notamment par le philosophe Paul Ricoeur en 1948. Elle vise à l'époque à rassembler des enseignants cherchant à vivre leur engagement pour la laïcité et leur foi. Elle deviendra Association protestante pour l'Education et l'Enseignement (AP2E). Ses objectifs sont : - « favoriser les échanges d'expérience sur les questions pédagogiques, éducatives et sur la vie scolaire et familiale ; - être un lieu de parole bienveillant, un lieu de ressourcement pour enseignants et éducateurs ; - permettre aux éducateurs et aux enseignants de repenser leurs pratiques en interrogeant les textes bibliques ; - encourager le dialogue et la collaboration entre famille et école ; - encourager l'enseignement de la culture religieuses à l'école dans le respect de la laïcité. »<sup>2151</sup>

Il s'agit de tenir les deux bouts de la chaîne : d'une part, l'attachement à l'éducation comme une partie intrinsèque à la culture protestante, et d'autre part, affirmer l'attachement à la pensée laïque. L'association AP2E se retrouve dans cette citation de Pierre Mayol<sup>2152</sup> : « la laïcité a la capacité potentielle de faire fraterniser des êtres vraiment différents, sans chercher à les convertir à autre chose qu'à la raison. »

La FPF est enrichie par cette réflexion et par cet apport. Ainsi, prendra-t-elle position à plusieurs reprises sur divers sujets. Nous notons ici, à titre d'exemple, une requête avait été adressée au Conseil quant à la création d'un Département de l'Education qui coordonnerait toutes les réflexions concernant éducation et laïcité ? P. Chrétien rappelle que cette question n'est pas nouvelle puisqu'elle avait déjà été posée à l'AG de Colmar 1966. Il ajoute « qu'une lettre récente du président de la Fédération protestante de l'Enseignement demandait que le Conseil FPF se saisisse à nouveau de cette question pour lui donner une réponse positive. »<sup>2153</sup>

---

<sup>2151</sup> Cf. : site [eglise-protestante-unie.fr](http://eglise-protestante-unie.fr). Accueil/partenaires/AP2E.

<sup>2152</sup> Ancien professeur à l'Université Paris VIII et à l'Université de Bourgogne, puis conseiller au Ministère de la culture, il est notamment l'auteur de l'ouvrage *Les enfants de la liberté*, Paris, L'Harmattan, coll. Débats Jeunesses, 1997.

<sup>2153</sup> 18<sup>e</sup> AG FPF Strasbourg 1987, p.86.

Nous notons encore qu'une délégation de la commission de l'Aumônerie militaire de la FPF a rencontré à plusieurs reprises une délégation de la Fédération protestante de l'Enseignement (FPE) et que ce dialogue a abouti à la rédaction d'un texte commun sur « La Jeunesse, le Service national et la Défense » publié en janvier 1980.

La FPF publiera conjointement avec la Ligue de l'Enseignement deux textes en 1989, intitulés « La Laïcité » et « Vers un nouveau pacte laïque ».

Les questions de scolarité, d'école privée et d'éducation seront également abordées par les Associations Familiales Protestantes<sup>2154</sup> (A.F.P.) au cours de différents colloques tenus dans le cadre historique de l'Abbaye de Fontevraud, en Anjou.

De façon complémentaire, nous renvoyons ici au travail d'Arnaud Baubérot sur *Les associations d'enseignants protestants face à la laïcité scolaire*<sup>2155</sup>, travail publié en 2006 dans la revue « Histoire de l'Education ».

### 3) L'écologie :

La société française des années soixante et soixante-dix avait été marquée par une quête immodérée du profit et une course effrénée à la consommation. Même si l'on avait bien conscience que les fruits de la croissance étaient inégalement répartis, ce qui prévalait, c'était le sentiment d'un grand gâchis<sup>2156</sup>. L'AG de la FPF réunie à La Rochelle du 11 au 13 novembre 1983 demandera aux Eglises et Institutions, œuvres et Mouvements « de lutter contre les formes de gaspillage nuisant à l'équilibre écologique. » Le vœu<sup>2157</sup> approuvé par les délégués se poursuit avec un exemple, celui du gaspillage des forêts, suggérant qu'il peut être limité par l'utilisation du papier recyclé. Cette préoccupation écologique restera toutefois marginale dans la vie fédérative, passant derrière les préoccupations sociales, jusqu'à une période récente<sup>2158</sup>. Ce thème, qui prendra peu à peu une importance croissante dans les

---

<sup>2154</sup> Les AFP sont membres de l'Union nationale des Associations familiales (UNAF).

<sup>2155</sup> Arnaud Baubérot, « Les associations d'enseignants protestants face à la laïcité scolaire (1929-1959) », les protestants, l'école et la Laïcité, XVIIIe-XXe siècles, *Les Histoire de l'Education*, 11/2006.

<sup>2156</sup> Un film emblématique de cette période fut intitulé « La Grande Bouffe », produit en 1973, et réalisé par Marco Ferreri avec Marcello Mastroiani. Ce film stigmatisait l'esprit d'une époque caractérisée par la société dite *de consommation*.

<sup>2157</sup> Actes AG FPF La Rochelle 1983, p.117.

<sup>2158</sup> Il faudra attendre l'année 2017 pour voir la création d'une commission Ecologie-Justice climatique à la FPF pour une prise en compte décisive de cette thématique. Celle-ci fait suite à la dynamique



préoccupations fédératives, sera au cœur du rassemblement œcuménique réuni à Bâle en 1989. Celui-ci est intitulé « Justice, paix et sauvegarde de la création ». Ce rassemblement lancera le grand chantier de l'écologie dans le monde ecclésial. Peu à peu, ces éléments se doubleront d'une réflexion sur la décroissance<sup>2159</sup> et la quête d'un monde fondé sur des valeurs plus humaines. La FPF dispose, sur ce sujet aussi, d'experts. A l'initiative de Jacques Varet notamment, la FPF sera amenée à créer un « Groupe Climat ». Celui-ci sera à l'origine de la publication ultérieure d'un document sur les changements climatiques<sup>2160</sup>.

#### J. Le protestantisme français et les autres religions :

Si la seconde moitié du vingtième siècle est marquée par l'évolution de l'Eglise catholique romaine et l'œcuménisme, elle se caractérise aussi par dialogue entre les religions. Le dialogue dit interreligieux s'impose peu à peu comme une nécessité, à l'heure même où, dans le monde, les conflits religieux s'exacerbent. Si les responsables au plus haut niveau se réunissent, c'est aussi le cas des personnes de terrain liées à des communautés locales. Ainsi, le groupe interreligieux de Strasbourg - Hautepierre<sup>2161</sup>, qui comprend des laïcs et des hommes de foi, prend-il l'initiative de publier un calendrier sur lequel figurent les différentes fêtes du Christianisme, de l'Islam, du Judaïsme et du Bouddhisme. Cette initiative sera bientôt reprise à son compte par la ville de Strasbourg elle-même.

Le 27 octobre 1986, le Pape Jean-Paul II<sup>2162</sup> réunit toutes les religions du monde et reçoit à Assise (Italie) de nombreuses personnalités religieuses pour une première journée de prière pour la Paix. Une rencontre inscrite dans le cadre de l'année internationale de la Paix, proclamée par les Nations Unies. Outre la Communion

---

internationale apparue lors de la tenue de la COP 21. Un *label Eglise verte* sera créé à l'appui de cette démarche.

<sup>2159</sup> Martin Kopp, thèse de doctorat en théologie protestante, *Croître en Dieu ? La théologie protestante interrogée par la décroissance selon Serge Latouche*, sous la direction de Frédéric Rognon, Strasbourg, 2018.

<sup>2160</sup> Martin Kopp, Otto Schäfer, Claire Sixt-Gateuille, Jacques Varet, Vincent Wahl, *Les changements climatiques*, Lyon, Olivétan, 2014.

<sup>2161</sup> Rattaché à l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (ECAAL aujourd'hui EPCAAL).

<sup>2162</sup> Journal *La Croix* du 27/10/2016.

anglicane représentée par sept délégués, le protestantisme était présent à travers douze représentants<sup>2163</sup>.

La FPF inscrit, quant à elle, ces relations dans la forme institutionnelle des commissions de travail, souhaitant encourager une meilleure connaissance mutuelle et promouvoir le dialogue entre ces partenaires. Ainsi, Pierre Chrétien rappelle-t-il qu'en 1971 furent mis en place les deux groupes de travail, relativement au Judaïsme et à l'Islam, et que chacune des commissions a poursuivi ses propres objectifs avec un membre commun aux deux afin d'assurer un lien entre elles. Toutefois, il n'est pas possible de faire abstraction du contexte de tensions internationales qui prévaut alors au Moyen-Orient. Il apparaîtra donc de plus en plus nécessaire que les deux commissions prennent au sérieux « la responsabilité commune qu'elles doivent assumer pour dire ensemble une parole forte, crédible, au-delà de nos divergences et prises de position respectives. »<sup>2164</sup> C'est pourquoi la FPF se résolut à créer une structure ad-hoc réunissant des représentants des deux commissions. « Après avoir entendu la présentation des réflexions et du travail des deux commissions au cours de l'année 1982, le Conseil de la FPF suggéra de créer un groupe dans lequel des représentants des deux commissions prépareraient une rencontre commune fixée aux 13-14 octobre 1984. Le point de départ est notre situation en France, où coexistent des communautés juives, musulmanes, chrétiennes. Cette situation pluriethnique, avec toutes ses implications religieuses, est devenue un fait irréversible. Il s'agit d'abord de faire face à cette situation dans notre pays, avant de vouloir donner des leçons aux autres, dans d'autres pays ou régions comme le Moyen-Orient. C'est pourquoi, le sujet envisagé de ce colloque est : « Juifs, Chrétiens, Musulmans, dans une société pluraliste. »<sup>2165</sup> La FPF ne souhaitait néanmoins pas être prise au piège de l'affrontement entre ses partenaires sur des sujets qui n'étaient pas théologiques et qui la dépassaient. Elle veillera donc à conserver toujours une distance positive avec l'actualité, sans l'ignorer. Nous y

---

<sup>2163</sup> Conseil œcuménique des Eglises (3), Alliance mondiale des Eglises réformées (2), Fédération luthérienne mondiale (2), Conférence mennonite mondiale (1), Alliance baptiste mondiale (1), Synode œcuménique réformé (1), Conseil méthodiste mondial (1), Disciples of Christ (1). Cf : Charbel Daw, *La rencontre d'Assise de 1986 pour la paix dans le monde, préparatifs, déroulement et suites. Analyse praxéologique d'une pratique de dialogue interreligieux*. Mémoire présenté à la faculté des Etudes supérieures, en vue de l'obtention du grade de Maîtrise (M.A.) en théologie pratique, faculté de théologie et de sciences des religions, Université de Montréal, avril 2014.

<sup>2164</sup> . Rapport du SG Pierre Chrétien. §4.3.2. Dialogue chrétiens, juifs, musulmans, Actes AG FPF La Rochelle 1983, pp.55-56.

<sup>2165</sup> *Ibidem*.

reviendrons plus loin. La FPF souhaite promouvoir des relations fraternelles et lutter contre le racisme. Elle noue aussi des amitiés solides avec certains de ses partenaires. La FPF peut apparaître, en effet, comme un utile médiateur dans des relations complexes au sein de la société française. Enfin, le protestantisme entend répondre à des questions concrètes, de pastorale des couples mixtes par exemple, ou quant à des rituels funéraires. Au-delà du « vivre ensemble », l'enjeu est, me semble-t-il, premièrement théologique et pastoral.

1) Relations avec le Judaïsme : Au début des années 1980, le grand Rabbin René-Samuel Sirat succède au Grand Rabbin Jacob Kaplan<sup>2166</sup>. C'est le premier Grand Rabbin sépharade en France. L'un comme l'autre jouissent d'une estime considérable dans la population protestante et développeront avec les présidents de la FPF des liens d'amitié. Les deux religions partagent en commun le fait minoritaire. En outre, les liens tissés entre juifs et protestants par Marc Boegner et la Cimade, pendant la Seconde Guerre mondiale, forment un socle solide.

Lors de l'Assemblée générale la Rochelle 1983, l'on apprend que « la commission, présidée par F. Lovsky, comporte de nombreux hébraïsants et connaisseurs du Judaïsme, et qu'elle s'engage délibérément dans des réflexions qui dépassent nos frontières et qui font souvent l'objet de publications dans des revues. La Commission étudie tous les textes qui proviennent du COE, auquel sont envoyées des suggestions et des réponses précises, comme par exemple une étude sur la signification de l'Ancien Testament et une importante étude sur les précautions et les grandes lignes d'un dialogue avec les juifs. De même, elle émet des avis sur telle ou telle prise de position du COE. [...]»<sup>2167</sup>

La commission étudie également un texte émanant du Synode de Rhénanie, soumis à l'Eglise Evangélique en Allemagne (E.K.D.), dont la présentation, la traduction et le commentaire ont paru dans la revue des « Etudes théologiques et religieuses<sup>2168</sup> ». Elle émet des réserves sur l'introduction de la TOB au livre d'Esther, publie un dossier contre l'antisémitisme dans la revue « Les Juifs en Alsace » publiée sous l'égide du Rectorat de Strasbourg, en liaison avec les catholiques, etc.

---

<sup>2166</sup> Jacob Kaplan (1955-1980), puis René-Samuel Sirat (1980-1987) auquel succédera Joseph Sitruk (1987-2008)

<sup>2167</sup> 4.2. Commission Eglise – Peuple d'Israël (C.E.P.I.), pp.53-55, Actes AG FPF La Rochelle 1983, rapport du SG Pierre Chrétien.

<sup>2168</sup> E.T.R. n°2 de 1982.

Il s'agit aussi de permettre au public protestant de mieux connaître le Judaïsme. Dans ce cadre, la FPF va prendre deux initiatives importantes : d'une part, la rédaction et la diffusion de neuf fiches qui ont été publiées par les membres de la Commission sur « Ce que chacun doit savoir du Judaïsme », et, d'autre part, la mise en place, au niveau régional à partir de 1981, d'un réseau de vingt correspondants régionaux auxquels une lettre de liaison est adressée deux fois par an pour les tenir au courant des travaux de la commission, et leur laissant l'initiative de rencontres régionales ou locales.

Au cœur de ce dispositif, se trouve le pasteur Blaise Chavannes, secrétaire de la Commission et président de la « Conférence régionale européenne – Eglise et Judaïsme ».

Pour le suivi de ces initiatives, nous renvoyons le lecteur aux comptes-rendus d'activité de la commission dans les rapports préparatoires aux assemblées générales qui suivirent et aux archives de la Fédération. Le travail de la commission s'avérera précieux et renforcera les liens entre juifs et protestants. La FPF ne cessera dès lors de développer et d'approfondir ses relations avec le Consistoire Central Israélite de France et le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIJF) créé en 1944 par Léon Meiss.

2) Relations avec l'Islam : La question apparaît, dans le contexte préparatoire de l'AG de Grenoble 1969, comme étant surtout liée aux relations avec les pays d'origine, - anciennes terres de mission ou de présence coloniale française, des liens s'étant maintenus -, plus qu'avec l'immigration elle-même. A noter que, dans le rapport du Département des Relations Extérieures, rapport signé Marc-André Ledoux, secrétaire du Département, on peut lire que la FPF essaie alors « de mettre sur pied une section, ou un groupe de travail, qui étudierait les problèmes posés par le *dialogue avec l'Islam*. Faut-il envisager une action en France, au niveau des facultés de théologie ? Doit-on regrouper dans une même section le Maghreb et le Proche-Orient ? Problèmes qui n'ont pas encore trouvé de solution. »<sup>2169</sup>

La situation en France va évoluer ensuite assez rapidement. L'un des éléments majeurs de cette évolution est lié à la publication en 1976, à l'initiative du président Valéry Giscard-D'Estaing, d'un texte sur le regroupement des familles de travailleurs

---

<sup>2169</sup> Rapport M-A. Ledoux, rapport de gestion 1966-1969 pour la XIIIe AG FPF Grenoble, 8-11 novembre 1969, pp.104-105.

étrangers<sup>2170</sup>. A une immigration de travail, répondant aux besoins de l'économie française, succède une immigration de peuplement. Une commission Eglise-Islam est créée, présidée par le pasteur Etienne Mathiot. Celui-ci passera le relais, ensuite, au pasteur Pierre Chrétien. Ce dernier rendra hommage à son prédécesseur dans ces termes : « Tous reconnaissent la compétence en cette matière et savent le combat qu'il a mené pour faire connaître l'islam et faire droit aux Palestiniens. »<sup>2171</sup>

Pierre Chrétien constate « qu'avec plus de deux millions de musulmans plus ou moins pratiquants qui font de l'Islam la deuxième religion de France, celle-ci est composée surtout de migrants, par conséquent *un groupe sociologiquement défavorisé qui essaie de se faire une place dans la société française*. D'autre part, qu'au Moyen-Orient, le renouveau d'un Islam conquérant, influent, ne manque pas non plus de poser un certain nombre de questions non seulement au monde occidental, mais également aux Eglises chrétiennes du Moyen-Orient.<sup>2172</sup>» La Commission publiera, en outre, avec comme support le « Journal des Missions Evangéliques » du DEFAP, un « Spécial Islam » qui aura un large écho.

P. Chrétien évoque ensuite la montée du racisme et présente trois secteurs de réflexions, trois groupes qui ont été constitués : 1- dans le domaine de l'information et de la sensibilisation, sous la responsabilité de Paul Brès ; 2- dans le domaine de la recherche, animé par Françoise Smyth-Florentin ; 3- dans le domaine socio-politique.

Le rapport de la commission Eglise-Islam, que reprend P. Chrétien, mentionne la publication à échéance de l'AG de la Rochelle 1983 d'un nouveau document « Chrétiens et musulmans en dialogue », texte édité en Allemagne par le Comité des Eglises auprès des Travailleurs Migrants (CETM) et auquel ont contribué plusieurs des membres de la Commission de la FPF<sup>2173</sup>, texte traduit en français.

Après avoir travaillé en trois sous-groupes, la Commission se réunifie en 1984, ce

---

<sup>2170</sup> Décret n°76-383 du 29 avril 1976. Ce texte fut présenté comme le second volet de la politique relative à l'immigration qui se voulait équilibrée. Une première décision avait été prise en 1974, avec la fermeture de l'immigration de travail.

<sup>2171</sup> Actes AG FPF La Rochelle 1983, rapport du SG Pierre Chrétien, p.51.

<sup>2172</sup> *Ibidem*.

<sup>2173</sup> §4. Rapport du SG Pierre Chrétien, « La Fédération protestante de France, un lieu de dialogue interculturel et inter-religieux », Actes 17<sup>e</sup> AG FPF La Rochelle 11-13 novembre 1983, pp.51-56. Précisément p.52.

dont témoigne Paul Brès à l'Assemblée générale de Strasbourg. Celui-ci précise que « depuis 1984, la commission est de nouveau unifiée après avoir travaillé en sous-groupes. (p.131) Qu'elle fonctionne comme un lieu d'échanges où ses membres, tous très actifs dans l'étude de l'Islam ou la rencontre avec les musulmans, échangent les nouvelles de leurs activités diverses. [...] Et qu'il y a eu un renouvellement important des membres de la commission qui est devenue un peu moins homogène et un peu plus pluraliste, suivant les vœux du Conseil de la Fédération. »<sup>2174</sup>

Jusqu'en été 1986, Pierre Chrétien demeure le président de la Commission, date à laquelle Paul Brès lui a succédé. A signaler dans la Commission, la présence de Jean-Paul Gabus pour la Belgique, de Jean-Claude Basset pour la Suisse et celle de Pierre Bordreuil, archéologue en Syrie et au Liban, ainsi que les relations de Roby Bois qui travaille désormais aux Affaires sociales de l'ambassade de France à Alger<sup>2175</sup>.

Paul Brès construit son rapport de la manière suivante : 1- réunions de la commission ; 2- collaboration avec la Commission « Eglise et Peuple d'Israël » dont il précise que « lors d'une rencontre de délégués des deux Commissions, présidée par le président Jacques Maury le 24 mai 1983, il fut décidé que les deux Commissions reprendraient une collaboration étroite (échange de PV de réunion, rencontre commune annuelle). »<sup>2176</sup> Ainsi les deux commissions ont-elles organisé un colloque en commun sur le multiculturel et l'interreligieux à Versailles les 13 et 14 octobre 1984 ; 3- les thèmes étudiés (*parmi d'autres*) ont été « la loi islamique et sa signification pour les minorités musulmanes en Europe de l'Ouest » et le problème des « mariages mixtes islamo-chrétiens » ; 4- travail en relation avec le comité européen des relations avec l'Islam.

Enfin, sur la question des relations avec l'Islam, le président de la commission évoque la question pastorale des couples mixtes et s'étonne qu'elle ait eu si peu d'écho<sup>2177</sup> : une lettre a été envoyée aux Eglises de la Fédération concernant les

---

<sup>2174</sup> §6.1. Commission Eglise-Islam, p.131-135, rapport est signé Paul Brès, *in* Rapport de gestion, Deuxième partie, Actes XVIIIe AG FPF Strasbourg 1987.

<sup>2175</sup> Roby Bois était jusqu'alors secrétaire général de la Cimade.

<sup>2176</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1987, p.131.

<sup>2177</sup> *Idem*, §5.

mariages islamo-chrétiens.

De façon précise, « en mai 1985, la Commission a adressé au Conseil de la FPF une lettre sur les mariages islamo-chrétiens. Ce texte constatait la réalité d'un certain nombre de tels couples, vivant en France aussi bien qu'en Tunisie ou en Algérie. La lettre donnait un certain nombre d'indications sur la conception musulmane du mariage, de la place de la femme et de la famille, envisageait la pastorale de ces couples et donnait les conditions de célébration de tels mariages dans les Eglises. Le texte a été jugé trop favorable à l'Islam par le Conseil de la Fédération, comme n'avertissant pas assez des dangers de telles unions. Transmis aux Eglises avec une lettre d'accompagnement, il a suscité peu de réponses : une seule Eglise s'est adressée au président de la Commission. Toutefois, en Alsace, ce texte a suscité plus d'intérêt. Il a été publié dans « Jalons », la revue des pasteurs et responsables de l'ECAAL et de l'ERAL, et a intéressé quelques pasteurs et laïcs qui avaient rencontré de tels couples. A la suite de ce manque de réactions, la Commission n'a pas jugé utile de poursuivre sa recherche dans ce sens<sup>2178</sup> et de rédiger par exemple des textes liturgiques pour des célébration éventuelles de mariages mixtes. »<sup>2179</sup>

Paul Brès évoquera aussi les rencontres<sup>2180</sup>, sessions sur l'islam et les musulmans de France. Le rapport se termine par un chapitre intitulé *Réflexion et perspectives d'avenir*. La commission prévoit de publier une série de *flyers*<sup>2181</sup> sur l'Islam, dont le premier paraît sous le titre « Unité et diversité de l'Islam » et se propose d'en publier d'autres « Foi et pratique des musulmans » (automne 1987), « Les fêtes musulmanes » (Printemps 1988) et « Bible et Coran » (automne 1988).

### 3) Relations avec le Bouddhisme :

A la FPF, un dialogue est ouvert avec l'Union Bouddhiste de France créée en 1986. Ce fait est récent : il est lié à l'apparition d'une spiritualité nouvelle dans la France contemporaine. Et en particulier à l'intérêt que porte une partie de la société

---

<sup>2178</sup> Le nombre de couples concernés dans les paroisses ou Eglises locales paraissait-il, à l'époque, ne pas justifier l'intérêt manifesté par la commission à cette problématique ?

<sup>2179</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1987, pp.134-135.

<sup>2180</sup> §6, Rapport Paul Brès, Actes AG FPF Strasbourg 1987, p.134.

<sup>2181</sup> Petits traités à usage d'un large public.

française à la question tibétaine et à l'occupation du Tibet par la Chine. En outre, si le bouddhisme Zen est déjà connu en France depuis les années soixante-cinq, il semble répondre au besoin de sens de nos contemporains. Il ouvre un nouvel espace de vie en dehors des marqueurs traditionnels des sociétés occidentales. Il s'accompagne d'un vaste mouvement de redécouverte de la méditation comme une thérapie.

Le rapport du secrétaire général Louis Schweitzer à l'AG FPF de Lille 1991 confirme notre constat : « Les Bouddhistes en France sont issus de l'immigration pour leur majorité. Certaines traditions ont cependant attiré de nombreux français, particulièrement le Zen et le Bouddhisme Tibétain. Pour représenter les diverses communautés devant l'Etat et pour leur permettre de collaborer, une Union Bouddhiste de France a été créée, un peu à l'image de notre Fédération. »<sup>2182</sup>

Les premiers contacts avec la FPF débouchent sur des rencontres qui permettent aux protagonistes de mieux se connaître et, pour les protestants, de découvrir cette réalité religieuse qui, « si elle demeure discrète dans notre pays, est loin d'être négligeable.<sup>2183</sup> » Dans les limites de notre étude, nous nous bornons à évoquer la mise en œuvre de ce dialogue. Utile, il n'aura cependant pas de suite institutionnelle majeure, si ce n'est peut-être à travers la production des émissions religieuses sur la télévision de service public et les liens qui se développèrent entre producteurs religieux. Il disait en tout cas, de la part de la FPF, l'attention qu'elle portait à l'évolution du paysage religieux français dans le dernier quart du siècle précédent et son aptitude à prendre en compte les nouvelles minorités.

A travers les dialogues avec le Judaïsme, l'Islam et le Bouddhisme, la FPF s'enrichit d'une réflexion renouvelée et contribue à un apaisement de la société française, en faisant valoir l'intérêt de la diversité. Alors que les tensions grandissent en cette fin du vingtième siècle, la FPF fait preuve de bienveillance et promeut aussi la tolérance. Pour ces traditions religieuses, il s'agit de mieux se connaître et d'apprendre mutuellement le respect de l'autre.

---

<sup>2182</sup> §VI.2 Relations avec les autres Religions, Actes AG FPF Lille 1991, p.106.

<sup>2183</sup> *Ibidem*.



## K. La relation avec les intellectuels protestants :

La revue *Histoire* publie, en 1981, un intéressant numéro<sup>2184</sup> sur « Les Protestants ». Il s'agit d'une parole donnée à un certain nombre d'entre eux comme un regard sur leur propre identité. L'éditorial, qui suggère un *regain d'intérêt* pour cette minorité, fait le constat que, « pendant près d'un siècle<sup>2185</sup>, les protestants, en France, n'ont plus guère fait parler d'eux. Ramenés en droit par la république dans le corps de la nation, ils auraient aidé à l'affermir. » Mais les protestants « reviendraient à la mode ! [...] Ils susciteraient chez leurs concitoyens un regain de curiosité ! »<sup>2186</sup>

L'ouvrage donne la parole à des personnalités aussi diverses que Philippe Joutard, André Encrevé, Jacques Néré, François-Georges Dreyfus, Henri Dubief, Maurice Couve de Murville, Jean Theis, Pierre Chaunu, Jeannine Garrisson-Estèbe, Douglas Johnson, Charles-Marc Bost. Leurs contributions révèlent leurs talents et éveillent l'intérêt par la qualité des informations et la profondeur de leurs analyses qu'ils partagent avec le lecteur. L'on se bornera à remarquer que d'autres contributeurs auraient pu s'y joindre tels Jean Baubérot, Jacques Ellul, ou Paul Ricoeur par exemple. Et que l'on pourrait, pour parler du protestantisme, aller au-delà du monde réformé, même si F-G. Dreyfus fait ici exception. L'intérêt de cette étude est de faire appel, à côté d'historiens et d'universitaires, - partiellement au moins - à des acteurs et des témoins.

Ces protestants sont, à bien des égards, l'honneur de leur groupe social et ils ont contribué à informer et enrichir la réflexion du protestantisme dans son ensemble. Des personnalités de renom, tel Roger Mehl, deviendront des personnes incontournables et marqueront la FPF de leur autorité, comme membres du Conseil FPF ou président de commissions.

De même, la FPF trouva autour de l'École Pratique des Hautes Etudes (EPHE), des contributeurs éminents tels Jean Baubérot ou Jean-Paul Willaime, ou encore plus récemment Sébastien Fath<sup>2187</sup>.

---

<sup>2184</sup> Revue *Histoire*, n°7, janvier-février-mars 1981, Hachette.

<sup>2185</sup> Il s'agit du vingtième siècle, celui qui fait l'objet de notre étude.

<sup>2186</sup> Revue *Histoire* n°7, 1981, pp.3-5.

<sup>2187</sup> Nous mentionnerons encore Hubert Bost, président de l'École Pratique des Hautes Etudes (EPHE) depuis novembre 2013. Il a été doyen de la section des sciences religieuses de l'EPHE de 2010 à 2013. Docteur ès lettres de l'université Montpellier 3 en 1991, habilité à diriger des recherches depuis 1996, Hubert Bost a été successivement maître de conférences et professeur d'histoire du

Toutefois, la FPF en tant qu'institution, si elle a bien connu ces personnalités, a tiré parfois peu de profit de leurs analyses. C'est qu'une institution, telle que la Fédération, est forcément une institution du juste milieu. Certaines personnalités fortes, après être apparues dans l'une ou l'autre des Assemblées générales, ont préféré renoncer ne se sentant ni aptes ni prêtes à se soumettre à la discipline d'une telle majorité. Ceci s'est révélé notamment à l'Assemblée générale de Grenoble en 1969, à laquelle Alphonse Maillot, Pierre Bourguet et Jacques Ellul refusent de participer, sous des prétextes variés. Ils signifient, ainsi, leur manque d'intérêt voire leur désaccord avec le thème, la méthodologie de travail ou les conditions de convocation des délégués. De façon symétrique, les universitaires protestants sont soucieux de leur statut et de leurs prérogatives. Ils n'entendent pas devenir des rouages des institutions ecclésiastiques. Et les tentatives pour créer, au sein de la FPF, un département des Facultés de Théologie se solderont par un échec.

Les intellectuels protestants sont prêts à répondre à des demandes ponctuelles, à intervenir en tant que personnes ressource qualifiées. Ils sont désireux, sans doute, de développer leur propre projet, comme une contribution originale à l'histoire du protestantisme, ainsi Pierre-Patrick Kaltenbach et les Associations familiales protestantes (AFP). Mais peu sont disposés à devenir des hommes d'appareil et à faire carrière dans l'institution. Il y a toutefois, à cette remarque, deux exceptions majeures : ce sont, d'une part, la préparation et la mise en œuvre des divers colloques qui ponctuent le vingtième siècle protestant et les commémorations historiques, et d'autre part, les engagements de quelques-uns – par exemple sur la guerre d'Algérie ou pour les luttes de Libération, ou a contrario l'anticommunisme et le soutien aux Eglises du silence – qui transforment les institutions en tribune et servent utilement les causes les plus diverses. Il est vrai que l'institution elle-même préférera parfois tenir à distance les personnalités les plus radicales. L'une des figures historiques de cette génération rebelle est sans nul doute Elisée Reclus

---

christianisme à l'Institut protestant de théologie de Montpellier, de 1991 à 2003. De 1999 à 2003, il assure la direction du Centre d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle (UMR 5050, CNRS) à l'université Montpellier 3. Depuis 2003, il est titulaire de la chaire "Protestantismes et culture dans l'Europe moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles" à la section des sciences religieuses de l'EPHE et membre du Laboratoire d'études sur les monothéismes (UMR 8584). Ses recherches et ses publications portent principalement sur l'histoire de la Réforme et du protestantisme à l'époque moderne ; la pensée du philosophe et historien Pierre Bayle (1647-1706) et sa Correspondance, à l'édition de laquelle il participe (11 tomes parus) ; la pensée de l'écrivain La Beaumelle (1726-1773) et sa Correspondance, dont il codirige l'édition (9 tomes parus). Biographie mise à jour en décembre 2014. Cf : EducPros by *l'Etudiant*.

(1830-1904), brillant géographe, fils de pasteur exclu de la faculté de théologie de Montauban, arrêté comme combattant de la Commune de Paris, qui adhèrera publiquement à l'anarchisme. On lui doit deux œuvres majeures : La terre, et La Nouvelle Géographie Universelle en 19 volumes. L'on pourrait nommer également deux intellectuels protestants qui présidèrent La Ligue des Droits de l'Homme, Francis de Pressensé (1903-1914) et Ferdinand Buisson (191-1926).

Parmi les théologiens contemporains de la création de la FPF, outre Raoul Allier (1962-1939) que nous avons déjà présenté, nous mentionnerons Charles Bois (1862-1924), doyen de la faculté de théologie de Montauban, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, ou encore Léon Maury (1863-1931) enseignant la faculté de théologie protestante de Montpellier à partir de 1895. Et sans pouvoir les citer tous, nous mentionnerons à travers le siècle les noms de l'Alsacien Oscar Cullmann<sup>2188</sup> (1902-1999) qui fut membre de l'Institut, et d'André Dumas, professeur de philosophie et d'éthique à la faculté de théologie protestante de Paris, spécialiste de la pensée de Dietrich Bonhoeffer.

Une nouvelle génération d'universitaires apparaîtra peu à peu, dans les années soixante-dix et suivantes avec, à titre d'exemple, Olivier Abel, André Birmelé, Patrick Cabanel, Gabrielle Cadier-Rey, Marianne Carbonnier-Burkard, Corinne Lanoir, Jean-Paul Willaime. Ajoutons encore le nom de Jean-François Zorn, missiologue.

Des spiritualistes marqueront le protestantisme du vingtième siècle, outre Ruben Saillens, on citera André Thobois et Henri Blocher. Sœur Myriam, de la communauté des diaconesses de Reuilly viendra compléter cette brève liste aux côtés de Daniel Bourguet.

Parmi les nombreux juristes protestants, nous retiendrons les noms d'Antoinette Butte, fondatrice de la Communauté de Pomeyrol, de Jacques Ellul, auteur d'une soixantaine d'ouvrages, et de Marc Boegner naturellement.

Des personnalités protestantes attachent leur nom à la défense des Droits de l'Homme, comme Edmond de Pressensé (Ligue des Droits de l'homme), Georges Casalis (Théologies de Libération), Roby Bois et Geneviève Jacques (Cimade).

---

<sup>2188</sup> Matthieu Arnold, *Oscar Cullmann : un docteur de l'Eglise*, Lyon, Olivétan, 2019.

Le protestantisme, quoique minoritaire et peut-être à cause de cela, voudra faire preuve d'excellence. S'il s'identifie à l'esprit d'entreprise, c'est sur le terrain éthique qu'il s'illustrera, par son indépendance d'esprit et par sa rigueur.

Chaque thématique abordée dans ce chapitre pourrait faire l'objet d'un développement complémentaire. Nous noterons que les prises de positions de la FPF doivent être toujours contextualisées. Elles peuvent être, en outre, sujettes à réexamen en fonction de l'avancée des connaissances, d'une part, et des mutations sociétales, d'autre part. Pour illustrer ce propos, nous ne prendrons qu'un exemple, celui du travail, valeur protestante par excellence, qui évoluera tout au long du vingtième siècle (droit du travail, durée du temps de travail, féminisation, mécanisation des postes de travail, robotisation, principes de croissance ou de décroissance des sociétés, délocalisations, informatisation, télétravail, mondialisation, etc).

En conclusion, de ce chapitre, il convient d'attirer l'attention sur les points suivants :

- Le protestantisme apparaît en phase avec son temps, jusque dans ses limites et ses contradictions.
- La FPF s'est prononcée de façon cohérente, et souvent courageuse, durant le vingtième siècle faisant preuve de discernement.
- La FPF est parvenue à maintenir en son sein une relative unité.
- Dans ses analyses, elle a su s'entourer à la fois de personnes compétentes et de personnes de terrain.
- La FPF s'est située sur le terrain du champ politique lorsque cela lui paraissait nécessaire.
- Les questions éthiques ont fait l'objet d'échanges et de travaux approfondis, et révélé des clivages au sein du protestantisme.
- Porte-parole du Protestantisme, elle a été un utile vis-à-vis des pouvoirs publics.

## Chapitre 4 : STRUCTURES ET FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

A travers le vingtième siècle, la FPF ne cessera d'être d'une structure en évolution. Nous discernons, dans le travail de recherche qui est le nôtre, plusieurs périodes : la genèse, l'unité protestante, la modernité. A chacune de ces étapes, la FPF s'adaptera. Il s'agit, pour elle, de répondre aux nécessités de fonctionnement d'une institution qui se complexifie autant que de prendre en compte les mutations sociétales qui en constituent un incontournable environnement. Nous tenterons d'en discerner ici les grandes lignes, à travers le secrétariat général, les services, les commissions et les départements. Les évolutions structurelles ne seront pas linéaires et feront l'objet d'évaluation interne lorsque la nécessité se fera jour. En outre, certains éléments se révéleront provisoires, en réponse à des besoins conjoncturels. Nous essaierons donc de montrer la pertinence ainsi que les limites des choix organisationnels souhaités par le Conseil FPF et de préciser, autant que possible, les objectifs et les cahiers de charges correspondant.

A. Le secrétariat général : En tant qu'association, la FPF est dirigée par un Conseil qui élit son Bureau. Cette organisation répond aux besoins de la FPF, qui ne disposera pas, à l'origine, de postes salariés. Mais ceci n'est possible que dans le contexte d'une absence de lourdes charges de structure<sup>2189</sup>.

Lorsqu'elle est créée, la FPF n'a pas de siège et le Conseil se réunit dans des locaux paroissiaux mis à disposition. Les frais sont réduits et cela va de pair avec l'absence de personnel salarié.

- Un secrétaire : De l'origine de la FPF à 1909, on ne parle pas de secrétaire général, mais de secrétaire du Conseil pour désigner Henri Cordey, pasteur des Eglises Evangéliques Libres<sup>2190</sup>. Henri Cordey (1854-1922) est de nationalité suisse et a fait ses études de théologie à Lausanne. Son parcours fait l'objet d'une notice informée dans le dictionnaire biographique des protestants français<sup>2191</sup> sous la plume de Patrick Cabanel. L'on y découvre qu'Henri Cordey, époux d'Adèle Maury (1854-

---

<sup>2189</sup> En l'absence de trésorier, le secrétaire assurera aussi le suivi de gestion.

<sup>2190</sup> En outre, il convient de noter que, dans les actes des premières AG FPF (1909/1919/1924/1929), les mots « secrétaire » et « secrétaire général » sont parfois utilisés indifféremment.

<sup>2191</sup> Notice Patrick Cabanel : *in Dictionnaire biographique des protestants français, de 1787 à nos jours*, sous la direction de la SHPF et de Patrick Cabanel et André Encrevé, tome 1 : A à C, Paris, Les éditions de Paris, Max Chaleil, 2015.

1944), est loin d'être un personnage de second plan et qu'il est arrivé à la chapelle Taitbout comme pasteur, poste qu'il occupera de 1887 à 1910. Il sera en outre secrétaire de la Commission synodale de l'Union des Eglises évangéliques libres de 1889 à 1910. C'est donc un très proche d'Edouard Gruner.

Durant la Première Guerre mondiale, au départ d'Henri Cordey rappelé en Suisse à Clarens<sup>2192</sup> dans le canton de Vaux, c'est M. Prunier<sup>2193</sup> qui assure le secrétariat du Conseil de la FPF jusqu'à la séance du 3 juillet 1917 où on peut lire : « Séance du 3 juillet 1917, à la chapelle Taitbout. Présents : MM. Gruner, président, Pfender et Juncker, Vice-présidents, S. Gout, E. Soulié, M. Widmer, de Rouville, W. Monod, Roy, Wagner, Beigbeder, Bonnet. Assistent à la séance : MM. Rocheblave et E. Soulié, Ch. Merle D'Aubigné et Stuart Roussel. M. Gruner porte à la connaissance du Conseil une lettre de M. Prunier, secrétaire exposant que son état de santé l'oblige à prendre un repos absolu de quelques mois. Il prie M. Bonnet de remplir les fonctions de Secrétaire pour la séance.<sup>2194</sup>» Elie Bonnet assurera l'intérim. Toutefois, un an plus tard, lors de la séance du Conseil FPF du 18 juin 1918, le secrétaire Prunier annonce son départ, cette fois en raison de « circonstances familiales ». Edouard Gruner saluera le secrétaire en le remerciant pour les services qu'il a rendus et proposera son remplacement, cette fois de façon durable, par le pasteur Bonnet.

Le Conseil FPF, qui se réunit en séance à 5h du soir le 10 avril 1919 au n°1 de la rue Bourdaloue, est ainsi constitué de MM. Gruner (président), Juncker (vice-président), Bonnet (secrétaire), Roy, Béguelin, Vincent, Gout, Faure, de Rouville, Beigbeder, Parker, Morel<sup>2195</sup>, Roberty, Meyer et Widmer.

On y traite notamment de l'élection de Wilfred Monod en remplacement de M. Jules Pfender en qualité de vice-président. A ce sujet, le président Gruner rappelle l'esprit qui a présidé jusqu'ici aux élections des membres du Bureau : « elles montrent, dit-il,

---

<sup>2192</sup> Commune de Montreux, au bord du lac Léman.

<sup>2193</sup> O. Prunier (Eglises méthodistes) seconde H. Cordey à partir de 1909. Il est mentionné comme secrétaire dans les Actes de l'AG de Nîmes 1909.

<sup>2194</sup> PV des Conseils, p.128.

<sup>2195</sup> Le nom d'Emile Morel apparaît pour la première fois. Peut-être sa nomination est-elle mentionnée sur la page d'archive manquante de la séance de conseil précédent, en remplacement de M. Jules Pfender, pour les Eglises réformées évangéliques (?).

chez le Conseil la préoccupation d'avoir, par un accord tacite, une sorte de roulement permettant aux diverses Unions d'être représentées dans ce Bureau.»<sup>2196</sup>

La mention du *secrétaire général* apparaît pour la première fois à la page 22 des Actes de l'AG FPF de Lyon (1919). Il s'agit donc d'Elie Bonnet (1858-1933) dont parle *Marc Boegner* à l'AG FPF de Bordeaux 1934 dans son rapport du Conseil de la FPF. Celui-ci rappelle, notamment, qu'il fut secrétaire du Conseil du 20 août 1918 jusqu'en avril 1927 ; qu'en outre, il a été la cheville ouvrière de la Fédération pendant de longues années et le collaborateur dévoué d'Edouard Gruner, dont il était le pasteur et l'ami. Nous ajouterons qu'il fut aussi secondé par le pasteur Ph. Vincent, des Eglises baptistes. Elie Bonnet démissionnera, pour raison de santé, en 1927<sup>2197</sup>, ce qui emportera, contre toute attente, la démission, dans la foulée, d'Edouard Gruner.

Son rôle sera précieux dans l'institution fédérative. Ainsi, à l'AG de Lyon, Elie Bonnet rappelle qu'en vertu de l'article 10 des nouveaux statuts, il convient que l'AG désigne vingt personnes en dehors du Conseil, auxquelles il pourrait être fait appel en vue de la constitution des commissions que le Conseil de la Fédération pourra être appelé à former. Lors de cette même AG de Lyon 1919, il est mentionné que le synode des Eglises réformées a proposé l'établissement d'un budget pour la Fédération, afin notamment de pouvoir employer deux permanents : un *secrétaire général* et une dactylographe.

Une structure légère ne suffit plus : La FPF doit envisager d'embaucher du personnel salarié.

Lors des AG qui suivirent, il y aura sans cesse confusion entre les titres, le secrétaire général étant en fait, durablement, le secrétaire du Conseil FPF, c'est-à-dire un membre du Bureau de l'Association FPF.

Deux étapes seront décisives : la première consiste à doter la FPF d'un budget en recettes grâce aux contributions des membres, ce qui est voté par l'AG de Lyon en 1919. La seconde consiste à faire apparaître en dépenses, à partir de 1921, les frais relatifs aux personnels salariés. Cependant, la confusion ne sera pas levée tout à fait

---

<sup>2196</sup> PV des Conseils, p.211.

<sup>2197</sup> Il en informe les vice-présidents par lettre du 18 mai 1927.

puisqu'on ne sait pas si le budget alloué l'est pour rémunérer le secrétaire (général) ou un aide-secrétaire, ou pour faire face aux frais de secrétariat. En note, nous rappelons les éléments comptables<sup>2198</sup> et renvoyons le chercheur au chapitre relatif aux finances de la FPF.

Sous l'impulsion d'Edouard Gruner et du Conseil, la FPF franchit une étape décisive. Nous pouvons considérer que l'année 1921 correspond, en effet, à l'année de l'institutionnalisation de la FPF avec, pour la première fois, la mention d'un budget relatif à un poste salarié, celui d'un aide secrétaire sous la forme « secrétaire .... 6 000,00 frs » et les frais de fonctionnement afférents. Apparaissent également pour la première fois les comptes spéciaux.

S'il n'est pas encore possible, en 1921, de créer un poste salarié de secrétaire général, la nécessité en est impérieuse tant la structure s'est développée, ce qu'admettra l'AG FPF réunie à Strasbourg en 1924.

Emile Morel mentionne que, le 14 juin 1927, le Conseil reconstituait son bureau. Comme secrétaire général, en remplacement de M. Bonnet, dit-il, « il était fait appel à M. Henri d'Allens, l'un des secrétaires généraux de l'Alliance nationale des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens. M. d'Allens ne devait servir la Fédération que jusqu'au 31 décembre 1928 pour reprendre les fonctions qu'il avait abandonnées. [...] Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1929, c'est le pasteur Vidal, membre du Conseil, précédemment secrétaire-adjoint, qui est titulaire du secrétariat général de la Fédération auquel il se consacre entièrement. »<sup>2199</sup>

- Secrétaire ou secrétaire général ? Le Conseil ne sortira de cette ambiguïté que par une décision du Conseil du 3 décembre 1929, très formelle cette fois, que Marc Boegner évoque lors de l'AG FPF de Bordeaux 1934. Il mentionne « qu'une très

---

<sup>2198</sup> Année 1921 (\*) :

Total Recettes : 55.979,30 frs

Total Dépenses : 25.417,53 frs

En caisse au 31/12/1921 : 30.561,77 frs (avec différenciation entre en caisse Fédération : 23.604,97 frs et en caisse comptes spéciaux : 6.956,80 frs).

(\*) apparaissent pour la première fois les comptes spéciaux qui correspondent à des recettes affectées et des dépenses pour tiers. Dans le compte annuel apparaît pour la première fois la mention « secrétaire .....6.000 frs » ainsi que Loyer de bureau et frais de bureau. On peut considérer que c'est le début de l'institutionnalisation de la FPF.

<sup>2199</sup> Actes de l'AG FPF 1929, Marseille, 22-25 octobre 1929, p.21.



importante décision fut prise aussitôt après la nomination du nouveau Bureau<sup>2200</sup> : « Les fonctions de Secrétaire du Conseil et de Secrétaire général de la Fédération furent définitivement séparées. M. le pasteur Vidal, confirmé dans cette dernière charge qu'il n'occupait qu'à titre provisoire, cessa d'être, au sein du Conseil, l'un des représentants de l'Eglise évangélique méthodiste. »<sup>2201</sup> On peut donc considérer formellement que le premier secrétaire général fut le méthodiste Elie Vidal.

Au 47 rue de Clichy, une nouvelle répartition des bureaux dut être trouvée pour travailler dans de bonnes conditions. Emile Morel n'avait-il pas souligné, lors de l'AG FPF de Marseille (1929), « la regrettable insuffisance des locaux mis, dans la Maison du Protestantisme, à la disposition de la Fédération » ? Lors de l'AG FPF de Bordeaux, il fut signalé « qu'une nouvelle distribution des appartements de cette Maison (apparaissant indispensable), la Fédération fut pourvue, depuis 1930, des bureaux qui lui sont nécessaires. Son Président, son Secrétariat général et le Bureau d'information de la presse protestante, placés directement sous l'autorité de la Fédération, ont pu dès lors travailler sans se gêner les uns les autres. »<sup>2202</sup>

Elie Vidal prendra ses fonctions comme secrétaire général le 1<sup>er</sup> janvier 1929. Il est donc présent, es qualité, à l'AG FPF de Marseille qui se réunit cette année-là. Il est renouvelé à l'occasion de la réunion du Conseil qui suivra cette AG, début 1930, aux côté du pasteur Marc Boegner, président (Eglises réformées), des vice-présidents : le Comte Paul de Pourtalès (Confession d'Augsbourg), le pasteur Ch. Merle D'Aubigné (Eglises réformées évangéliques), le pasteur Henri Monnier (Société centrale évangélique), le sénateur Eccard (Confession d'Augsbourg), du trésorier Emile Laffont qui représente la Société centrale évangélique et du secrétaire issu, des Eglises baptistes, le pasteur Caudron.

Présent à l'AG de Bordeaux 1934, il est mentionné lors de l'accueil des délégués puis pour la présentation d'un très intéressant rapport<sup>2203</sup> sur la Maison du

---

<sup>2200</sup> C'est-à-dire le 3 décembre 1929.

<sup>2201</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p 36.

<sup>2202</sup> Rapport du Conseil de la FPF à l'AG Bordeaux 1934, p 37.

<sup>2203</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, rapport pp.22-30.

Protestantisme, ainsi que dans la composition<sup>2204</sup> du Conseil FPF 1935. Il restera en fonction jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale.

Nous notons ensuite que le poste de secrétaire général ne sera pas pourvu pendant plus de 10 ans, de 1945 à 1957.

Marc Boegner évoque dans son rapport à l'AG FPF Montpellier 1955, que lorsqu'il fut élu en 1929, suite à l'AG de Marseille, un secrétaire général le secondait, en la personne du pasteur Elie Vidal dont la collaboration *affectueuse et attentive* a été d'une grande force au service de la Fédération. « Mais depuis la deuxième guerre mondiale, il n'y a plus de secrétaire général. A part la rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil, M. Vidal, à la retraite depuis plusieurs années, est entièrement absorbé par le service des émissions radiophoniques et par sa vaste correspondance avec les auditeurs. Le président n'a plus, auprès de lui, que la plus fidèle, la plus dévouée, la plus discrète collaboratrice, j'ai nommé Mme Joseph à qui je tiens à exprimer publiquement notre gratitude à tous<sup>2205</sup> ». Ainsi s'exprime Marc Boegner qui ajoute : « Ne faudrait-il pas que le président de la Fédération puisse compter sur la présence constante et la collaboration intelligente d'un Secrétaire général qualifié [...] ? Des problèmes de principes, de personnes et de budget se posent nécessairement ici. Vous aurez, Messieurs à dire ce que vous en pensez, lors d'une de nos séances de travail. »<sup>2206</sup>

Un travail sera fait, suite à cette AG, avec l'élaboration d'un statut de secrétaire général, puis l'acquisition d'un logement de fonction. Deux ans s'écouleront encore avant qu'André APPEL (ECAAL) ne prenne ses fonctions en 1957, fonctions qu'il conserva de 1957 à 1964, date de sa nomination comme pasteur du Temple Neuf à Strasbourg.

---

<sup>2204</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.18

<sup>2205</sup> Actes AG FPF Montpellier 1955, p.10.

<sup>2206</sup> *Ibidem*.

Le statut de secrétaire général est acté lors de la séance du Conseil FPF du 29 janvier 1957<sup>2207</sup>.

Après entretien, le texte suivant est adopté à l'unanimité :

« I- Le Secrétaire général est choisi par le Conseil de la Fédération parmi les pasteurs ou les fidèles des Eglises membres. Il est nommé pour une période de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil et le Secrétaire général sont autorisés à résilier ce contrat avec préavis d'un an.

II- Le Secrétaire général bénéficie du traitement et des avantages accessoires prévus par l'Eglise réformée de France pour les pasteurs présentant les mêmes situations de famille, d'ancienneté et de situation à Paris. Il continue d'être affilié au régime de retraite dont il relevait lors de sa nomination.

III- Le Secrétaire général est responsable devant le président.

IV- Le Secrétaire général assiste à toutes les séances du Conseil et de son Bureau, prépare l'ordre du jour et assure la rédaction des procès-verbaux.

Il est chargé, sous l'autorité du Président, de l'exécution des décisions prises par le Conseil.

Il veille à la conservation des archives de la Fédération.

V- Le Secrétaire général a, par délégation du Président, autorité sur les différents services dépendant de la Fédération protestante de France.

Il procède à l'ouverture du courrier et à l'expédition des affaires courantes.

En l'absence du Président, pour toute décision à prendre d'urgence, il prie le plus ancien des vice-présidents résidant à Paris de convoquer le Bureau.

---

<sup>2207</sup> p.2 et 3, point III.

VI- Le Secrétaire général siège de droit avec voix consultative dans les Commissions de la Fédération. Il se tient en contact avec leurs Présidents pour assurer la coordination de leurs travaux et le bon accomplissement de leur mission ;

VII- Le Président peut déléguer le Secrétaire général pour le suppléer dans toute démarche qu'il est appelé à entreprendre et toute réunion à laquelle il est invité à participer. »

Le statut de secrétaire général date de 1957. Il sera révisé en 1964 par un groupe constitué de MM. Appel, Carbonnier et Burgelin.

La rédaction d'un statut de secrétaire général FPF va de pair avec la décision de le loger aux frais de la FPF. Ceci fera l'objet d'une délibération du Conseil FPF dans sa séance du 19 juin 1956, et d'un mandatement d'André Appel. Nous avons trouvé trace de l'achat d'un appartement pour le logement du secrétaire général, dans le PV de la séance du Conseil du 12 mars 1957<sup>2208</sup>. On peut lire :

## FEDERATION PROTESTANTE DE FRANCE

Additif au Procès-verbal de la séance du 12 mars 1957.

« Achat d'un appartement pour le Secrétaire Général.

Conformément à la délibération de la séance du dix-neuf juin mil neuf cent cinquante-six, le Conseil de la Fédération Protestante de France décide l'achat de :

- SEPT CENT VINGT PARTS DE CENT FRANCS CHACUNE de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE CONSTRUCTION WAUTHIER-BERGETTE, dont le siège est à Paris, 9 avenue Milleret de Brou. Nos 37.600 à 38.260 (661), 39.492 à 39.500 (9) et 38.976 à 39.030 (55).

---

<sup>2208</sup> Texte dit « Additif au PV de la séance du 12 mars 1957 – Achat d'un appartement pour le Secrétaire Général ».

Lesdites parts donnant vocation à un appartement, une cave, et une chambre de service.

Et à cet effet, le Conseil donne tout pouvoir à Monsieur André APPEL, Secrétaire Général,

A l'effet de :

Faire cette acquisition moyennant le prix et sous les charges et conditions que le mandataire avisera.

Fixer l'époque d'entrée en jouissance.

Convenir du mode et des époques du paiement du prix, le payer soit comptant soit aux époques convenues ou par anticipation, en retirer quittance.

Obliger le constituant à l'exécution de toutes les obligations pouvant lui incomber, tant en vertu des statuts que des décisions des Assemblées Générales, de la gérance ou du règlement de copropriété.

Consentir tout nantissement de ces parts, en exécution des engagements du constituant.

Faire toutes déclarations et affirmations.

Obliger le constituant, vis-à-vis du SOUS COMPTOIR DES ENTREPRENEURS ET DU CREDIT FONCIER, à l'exécution de toutes les conditions de tout prêt qui pourrait être contracté par la société, dans le cadre de la loi du vingt et un juillet mil neuf cent cinquante, pour la part pouvant lui incomber par suite de l'attribution des locaux, auxquels les parts acquises donneront vocation, et au remboursement de cette part.

Remplir toutes les formalités.

Faires toutes significations.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire. »<sup>2209</sup>

A l'appui du travail du secrétaire général, un poste d'*assistante* est créé<sup>2210</sup>. Ce poste est mentionné par André Appel, dans son rapport d'activité du Conseil de la FPF lors de l'AG FPF d'Aix-en-Provence réunie en 1963.

---

<sup>2209</sup> PV des Conseils FPF, 12 mars 1957, point VII, p.11 bis.

<sup>2210</sup> Actes AG FPF 1963, pp.54-55.

Albert Nicolas succèdera à André Appel. « Secrétaire général de la F.P.F. de 1964 à 1978, il ne cessa de travailler avec intelligence et un esprit fraternel jamais démenti à l'unité des Eglises, institutions, œuvres et mouvements, dans le respect de leur diversité et pour leur ouverture. La C.E.E.E.F.E. (Commission des Eglises évangéliques d'expression française à l'extérieur) fut, en particulier, le cadre où se manifesta sa conviction sur le caractère nécessairement universel, et donc international, du témoignage chrétien. Tout comme dans le cadre du Conseil œcuménique des Eglises et sa Commission d'entraide. Vint alors, comme une sorte d'épanouissement supplémentaire, son temps de responsable du Service des relations œcuméniques du protestantisme français de 1978 à 1984 ». C'est en ces termes que Jacques Maury lui rend hommage dans une nécrologie<sup>2211</sup> publiée dans le journal *Réforme* au début de l'année 2000.

C'est le pasteur luthérien Pierre Chrétien qui devient secrétaire général de la FPF. Né en 1928, il décèdera le 21 février 2009 à Nîmes. Ordonné pasteur de l'Eglise luthérienne de France en 1959, il assure les fonctions de secrétaire général de la Fédération protestante de France de 1978 à 1987, après quoi il reprendra un ministère paroissial à Bourg-la-Reine, jusqu'à sa retraite en 1993. Le communiqué de la FPF publié à l'occasion de son décès, mentionne « qu'il fut très engagé sur le plan social, militant à l'ACAT, (et qu'il) présidait notamment les Œuvres et Institutions des diaconesses de Reuilly, siégeant au Conseil d'administration de la Fondation Lambrechts ainsi qu'à celui du Centre d'Action Sociale Protestant (CASP). »<sup>2212</sup> Il fut un serviteur inlassable de l'institution fédérative.

Dans le contexte du départ de Jacques Maury et de l'élection de Jacques Stewart à la tête de la FPF, c'est le baptiste Louis Schweitzer qui est nommé par le Conseil FPF comme secrétaire général FPF, succédant ainsi à Pierre Chrétien. Au début de l'année 1986, Jacques Stewart avait été invité pour un entretien avec deux représentants de la commission de nomination créée par le Conseil de la FPF dans la perspective de l'élection, en 1987, d'un secrétaire général et d'un président, pour succéder respectivement à Pierre Chrétien et Jacques Maury. Il fait la connaissance de Louis Schweitzer, pasteur baptiste à Paris, dont le nom est proposé pour le poste

---

<sup>2211</sup> Journal *Réforme*, 13-19 janvier 2000.

<sup>2212</sup> Communiqué de la Fédération protestante de France, 26 février 2009.

de secrétaire général. Louis Schweitzer et Jacques Stewart sont élus le 17 janvier 1987, ce même jour où arrivait du Nicaragua la nouvelle de la mort du théologien Georges Casalis. Jacques Stewart est vite séduit par l'intelligence de Louis Schweitzer. Il écrit : « Louis a l'entrain et la patience pour arrondir les montagnes, la foi pour en déplacer quelques-unes et l'esprit de logique pour les empêcher d'aller n'importe où. »<sup>2213</sup>

A l'échéance de notre étude historique présente sur l'histoire de la FPF, en l'année 1991, ce tandem, marqué par une mutuelle estime, préside aux destinées de l'institution.

Sous l'autorité du Conseil de la FPF, le binôme président-secrétaire général assure le suivi de gestion et la mise en œuvre des orientations validées en assemblée générale. Mais la structure, au fil des ans, s'est peu à peu alourdie et complexifiée, au point qu'Albert Nicolas, dans le rapport de gestion (1969-1972), estime que « le défaut de communication laisse à désirer sur tous les plans.<sup>2214</sup> » En effet, le respect des diversités protestantes, qui est une richesse parce qu'il encourage à l'étude, au dialogue et aux échanges intellectuels, est un handicap quand il impose des équilibres structurels formels. Le morcellement du protestantisme français suscite de multiples organismes qui ont, chacun pour leur part, leur raison d'être, mais qui consomment une énergie sans commune mesure avec leur taille réelle. La coordination de ces organismes sera, en interne, l'un des défis auxquels la FPF sera durablement confrontée. Nous reproduisons ci-après le tableau relatif aux organismes<sup>2215</sup> de la FPF, tel qu'il figure dans les Actes de l'Assemblée de Colmar (1966).

---

<sup>2213</sup> Jacques Stewart, *La grâce de croire*, p 51.

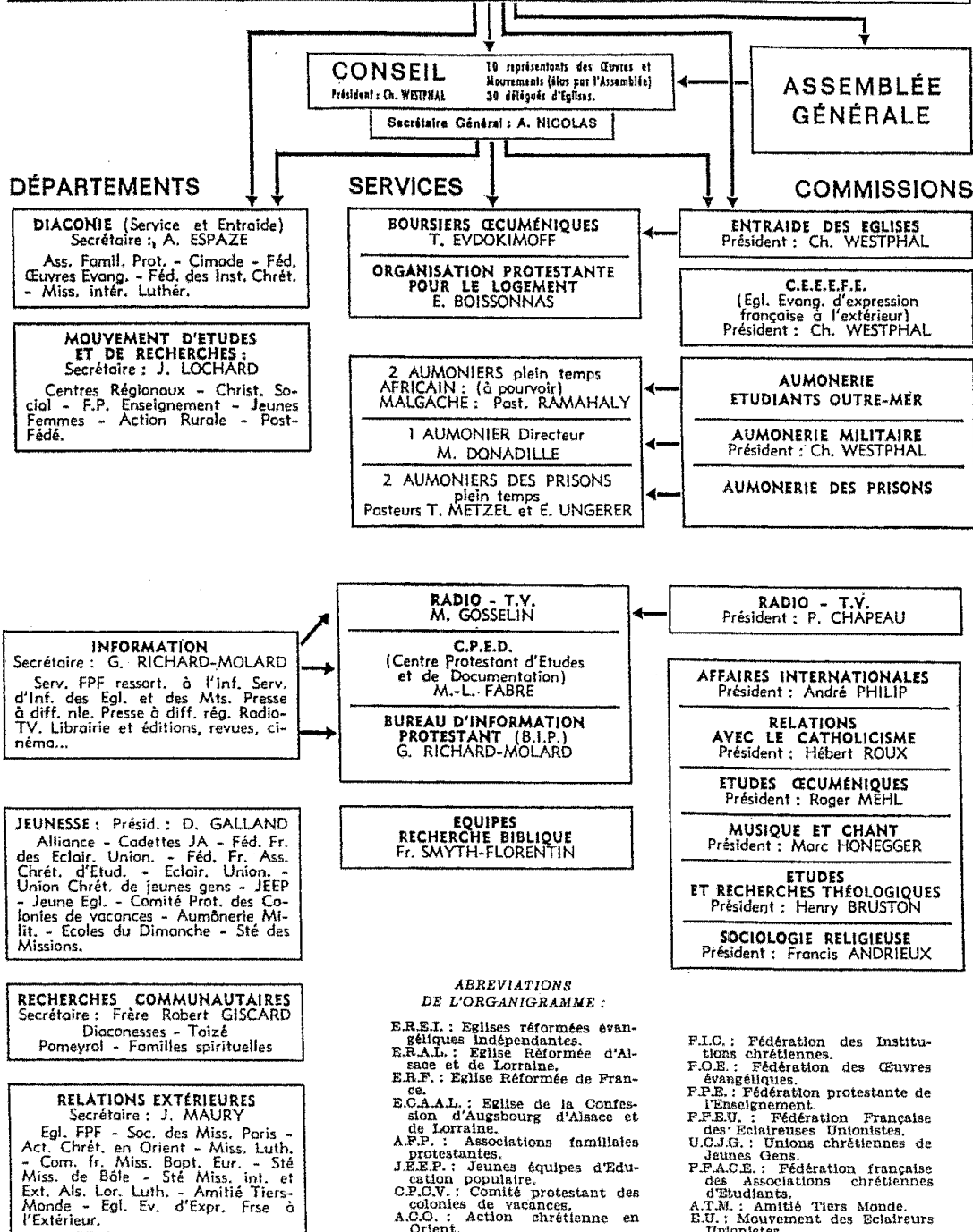
<sup>2214</sup> Actes XVe AG FPF, Caen, 10-12 novembre 1972, réunie sous le titre « Notre espérance et ses engagements », p.33.

<sup>2215</sup> Le mot « organismes » désigne usuellement les Départements, Services et Commissions de la FPF constitués sous l'autorité du Conseil.

# FÉDÉRATION PROTESTANTE DE FRANCE

EGLISES, ŒUVRES ET MOUVEMENTS  
MEMBRES DE LA F.P.F.

Eglise Evangélique Luthérienne 64 postes			E. R. E. I. 41 postes	E. R. A. L. 58 postes	Baptistes 24 postes	E. R. F. 520 postes	E. C. A. A. L. 220 postes	Mission Populaire 15 postes		
A.F.P. Pomeyrol Presse	Centres J.E.E.P. Post-Fédé	Cadettes Miss. Bâle Sté Miss. Paris	C.P.C.V. Action Rurale A.C.O.	F.I.C. Diaconesses F.O.E.	Miss. Intér. Xme Social Cimade	Alliance F.P. Enseign. F.F.E.U.	U.C.J.G. Ecoles du Dim. Jeunes Femmes	F.F.A.C.E. A.T.M. E.U.	Jeune Egl. A.-L. Miss. Bopt. Eur. Taizé	Miss. Luth. Sté Luth. A.-L.





La FPF est encouragée à réfléchir à son fonctionnement, et notamment à l'articulation entre les différentes structures qui la composent. Ce processus, qu'on qualifierait aujourd'hui d'audit<sup>2216</sup>, avait été engagé dès après Colmar. Un expert en organisation de sociétés, M.de Montmollin, avait entrepris dès 1967, à la demande du Conseil une enquête scientifique et strictement quantitative des différents organismes composant la FPF. Cette enquête avait été transcrite en graphiques et soumise au Bureau FPF et à l'ensemble des responsables de ces organismes, un mois avant la tenue de l'AG FPF de Grenoble. Sur cette base, le président de la Commission de sociologie de la Fédération, Francis Andrieux, avait préparé un rapport sur l'organisation de la Fédération. Ce rapport faisait « ressortir l'inadéquation de telles structures, les doubles emplois, le manque de coordination, etc. »<sup>2217</sup> Il n'y aura pas de version 1972 d'un schéma d'organigramme. Albert Nicolas constatera prudemment « que l'organigramme coïncide, en fait, avec la liste des services. »<sup>2218</sup>

## B. Les services :

Albert Nicolas est probablement l'un des responsables de la Fédération qui ont porté l'attention la plus grande aux enjeux d'organisation de l'institution. Il estime ainsi que, si les commissions laissent place à la diversité des expressions particulières des Eglises membres, « les services sont ou devraient être un des aboutissements de la vie fédérative. (Et qu') en dépassant le stade de la commission d'étude ou du lieu de dialogue et en décidant la création d'un Service commun chargé d'agir en leur nom, les membres d'une Fédération cessent sur ces points déterminés d'être séparés et donnent un signe concret de l'unité de leur vocation.<sup>2219</sup>» En un mot, ils acceptent qu'un responsable de service les représente et, le cas échéant, parle en leur nom.

---

<sup>2216</sup> « Un audit est l'examen indépendant d'un organisme, d'un fournisseur, en vue d'améliorer la confiance de son client et des autres parties intéressées. » in Les fondamentaux de l'audit qualité, version 2015 de la norme 9001, [www.boutique.afnor.org](http://www.boutique.afnor.org).

<sup>2217</sup> Actes AG FPF Grenoble 1969, rapport Albert Nicolas, p.71.

<sup>2218</sup> Actes XIVème Assemblée générale de la Fédération protestante de France, Caen, 10-12 nov. 1972, « Notre espérance et ses engagements », *Foi et Vie*, janv.1973, n°1, 72<sup>e</sup> année, p.47.

<sup>2219</sup> Actes XIIIe AG FPF, Grenoble, 8-11 novembre 1969, « Quel Développement pour quel Homme ? », *Foi et Vie*, 68<sup>e</sup> année, n°4, p.95-96.

Le schéma d'organisation qui précède est une photographie de la FPF en un instant T. Il est à noter que les services sont placés sous l'autorité de Comités ou de Commissions nommés par le Conseil et responsables devant lui. Il mentionne les services suivants : Boursiers œcuméniques, OPL, Aumônerie des étudiants d'outre-mer, Aumônerie aux Armées, Aumônerie des Prisons, Radio-TV, CPED, Bureau d'information protestant, Equipes de recherche biblique.

Pour utile qu'il soit, ce schéma fixe pourtant les représentations et semble ne pas offrir la souplesse nécessaire à une institution toujours désireuse d'accueillir les évolutions utiles et de rester souple, ouverte et disponible. C'est ainsi qu'Albert Nicolas, à Caen<sup>2220</sup>, proposera de faire coïncider l'organigramme avec la liste des services qu'il énumère de la manière suivante : Service Radio-TV, Bureau d'Information, Centre protestant d'Etude et de Documentation (C.P.E.D.), Service des Equipes de Recherches biblique, Aumônerie Militaire, Aumônerie des Prisons, Comité d'Entraide et OPL, Service de recherche théologique et de relations œcuméniques. Tous ces services sont placés sous l'autorité de Comités ou Commissions nommés par le Conseil et responsables devant lui. La CEEFE, apparue brièvement comme « service » dans l'organigramme de Grenoble 1966, figure comme « commission » en 1972.

Le pasteur Nicolas mentionne en outre « quelques commissions techniques ou groupes de travail temporaires : la Commission d'hymnologie chargée de suivre la préparation à long terme de recueils de chants pour les Eglises, le groupe de travail Développement, le Comité des bourses <sup>2221</sup> ». Et il ajoutera, un peu plus loin dans son rapport : « Faut-il les maintenir tous, en supprimer quelques-uns ou en créer d'autres ? » <sup>2222</sup>, rapportant cette réflexion à l'interprétation qu'il convient de faire du lien fédératif. Cette question vaut aussi pour les services.

Dans les Actes de la XVIIIe AG FPF qui se déroule les 29-30-31 mai 1987 à Strasbourg, assemblée réunie sur le thème « Conviction et Tolérance », la liste des services est réduite à six « qui fonctionnent au bénéfice de l'ensemble fédératif »<sup>2223</sup>.

---

<sup>2220</sup> *Ibidem*.

<sup>2221</sup> Actes AG FPF Caen 1972, p.47.

<sup>2222</sup> Albert Nicolas, rapport de gestion, Actes AG FPF Caen 1972, p.48.

<sup>2223</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1987, p.159.

Il s'agit de l'Aumônerie aux Armées, l'Aumônerie des Prisons, Le Centre protestant d'Etudes et de documentation (C.P.E.D.), Equipes de Recherche biblique (E.R.B.), Service d'Information et de relations publiques, Service de Radiodiffusion et de Télévision.

Nous étudierons ici l'historique de quelques-uns d'entre eux, selon la liste<sup>2224</sup> établie à l'échéance de 1991, les services fonctionnant à l'aide de permanents, bénévoles ou salariés, à temps partiel ou à temps plein.

- Aumônerie aux Armées : En ce qui concerne l'Aumônerie militaire française, nous renvoyons le lecteur au travail très complet de Xavier Boniface<sup>2225</sup> ? Ce travail universitaire, qui porte sur près d'un siècle et demi, peut être complété utilement par la contribution de J. Pannier<sup>2226</sup>, et les témoignages de J. Bost<sup>2227</sup> ou H-B. Robert<sup>2228</sup>. Comme le souligne X. Boniface, la loi du 8 juillet 1880 reconnaît l'existence d'aumôniers militaires pour les forces mobilisées. Le même auteur souligne que « les aumôniers doivent être recrutés parmi les membres des cultes non mobilisables : le législateur a voulu que toutes les forces vives de la nation portent les armes. C'est pourquoi les fonctions non-combattantes, comme le service religieux, sont réservés à des personnels plus âgés. L'instruction ministérielle du 7 mai 1913 détermine « l'ordre de préférence » de désignation des aumôniers, choisis en priorité parmi « les ministres des cultes dégagés de toute obligation militaire, à condition qu'ils soient valides. »<sup>2229</sup> A côté d'Aumôniers « titulaires », figureront également des Aumôniers « volontaires »<sup>2230</sup>.

---

<sup>2224</sup> Annexes, Actes XIXe AG FPF Lille 1991, pp.184-185.

<sup>2225</sup> Boniface Xavier, *l'Aumônerie militaire française, 1814-1962*, thèse de doctorat en histoire, Université de Lille III, 1997. *L'aumônerie militaire française*, Paris, éditions du Cerf, 2001.

<sup>2226</sup> Jacques Pannier (recueillis et annotés par), *L'aumônerie militaire, Lois, décrets, circulaires, etc. 1880-1918*, Paris, Berger-Levrault, 1918. Le pasteur Pannier a été aumônier des troupes coloniales, puis d'un hôpital d'évacuation.

<sup>2227</sup> J. Bost, *Souvenirs d'un aumônier militaire de l'arrière*, Paris, Librairie protestante, 1919.

<sup>2228</sup> Henri-B Robert, *Impressions de guerre d'un soldat chrétien*, Paris, Librairie Fischbacher, 1920, 335 p. Le jeune pasteur auxiliaire est tué le 30 avril 1918.

<sup>2229</sup> X. Boniface, op.cit. p.108.

<sup>2230</sup> X. Boniface estime à environ 500 le nombre de ministres du culte protestant (dont une centaine d'aumôniers) et à 150 les étudiants en théologie, ayant servi dans l'armée française durant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

Evolution du nombre d'aumôniers*			
1914	1915	1916	1917
44	60	70	90

\*titulaires et volontaires

Du fait des deux conflits mondiaux, l'aumônerie militaire apparaît très tôt dans l'organigramme de la FPF. La Commission des Aumôniers militaires de la FPF sera présidée par le Comte Paul de Pourtalès<sup>2231</sup> auquel succèdera le général Brécard<sup>2232</sup>, Marc Boegner et Charles Westphal prenant la suite.

Marc Boegner, qui présidera la Commission pendant vingt-et-un ans, rend hommage aux aumôniers-directeurs avec lesquels il a collaboré, notamment le premier d'entre eux, Daniel Monod<sup>2233</sup>. Toutefois, le premier rapport de Service dont nous disposons de la part d'un chef de l'Aumônerie protestante est celui du pasteur Marcel Sturm, rapport intitulé « l'Aumônerie militaire et ses responsabilités actuelles », qui apparaît dans les Actes de l'AGFPF de Nîmes 1945<sup>2234</sup>. M. Sturm rappelle que « la Commission des Aumôniers militaires, dont l'origine remonte à 1854 est devenue, après la Première Guerre mondiale, une des commissions de la Fédération protestante avec deux activités distinctes : 1°) l'Aumônerie proprement dite, et les propositions faites au Ministre de la Guerre pour la nomination des Aumôniers ; 2°) l'évangélisation des militaires [et de leurs familles], et leur signalisation aux Aumôniers et aux pasteurs. »<sup>2235</sup>

Au pasteur M. Sturm succèdera le pasteur H.de Cabrol qui signe le rapport pour l'AG FPF de Colmar 1966. La fin de la guerre d'Algérie et la signature des accords d'Evian ont vu une nette évolution des effectifs de l'aumônerie protestante, qui passent de 72 à 42. Il écrit : « Les trois années qui viennent de s'écouler ont été, pour l'Aumônerie Militaire Protestante, une période d'évolution. La diminution des contingents, conséquence de l'évacuation de l'Algérie et des anciens territoires

<sup>2231</sup> Saint-Cyrien, né en 1859, Il est décédé le 26 octobre 1933, après 34 ans de présidence de cette commission, sans discontinuité sauf pendant quelques années de guerre où il fut absent de Paris et où les pasteurs Benjamin Couve et Isaac Picard le suppléèrent à la présidence (Cf. : Actes 1G FPF Bordeaux 1934, p.131).

<sup>2232</sup> Ancien gouverneur militaire de Strasbourg.

<sup>2233</sup> Rapport du président, Actes AG FPF Montbéliard 1960, p.18.

<sup>2234</sup> Actes de l'Assemblée générale du protestantisme français réunie à Nîmes du 22 au 26 octobre 1945, p.134-142.

<sup>2235</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.132.

coloniaux, l'adaptation aux nouvelles conceptions de la Défense nationale, autant de réalités qui entraînaient une révision des effectifs et de sa mission. »<sup>2236</sup>

Le tableau ci-dessous, réalisé par nos soins, donne à titre d'exemple une photographie de l'aumônerie militaire à travers les chiffres communiqués à l'AG FPF de la Grande Motte 1979<sup>2237</sup> :

Année 1979	Aumôniers à temps plein	Aumôniers à temps partiel	Total
Nombre d'Aumôniers	42	13	55
Appartenance confessionnelle	25 ERF, 6 Luthériens, 6 Baptistes, 2 EREI, 3 Eglises Libres	8 ERF, 2 Baptistes, 1 EREI, 1 Eglise de Polynésie, 1 Eglise de Nouvelle Calédonie.	-
Répartition géographique	-	-	43 (France métropolitaine), 8 (Forces françaises en Allemagne), 4 (Outre-mer).

Se succéderont, jusqu'à aujourd'hui, à la tête du service de l'Aumônerie aux Armées, en qualité d'Aumôniers généraux : Hugues de Cabrol (1964-1967), Marc Donadille (1967-1974), Raymond Seyden (1974-1981), Yves Gounelle (1981-1996), Michel Gaudry (1996-2003), Bernard Delannoy (2003-2005), et en qualité d'Aumôniers en chef : Bernard Delannoy (2005-2011), Frank Bourgeois (2011-2012), Stéphane Rémy (2012-2017), Etienne Waechter (2017- ). Ceux-ci seront secondés par des Aumôniers régionaux.

En 1991, l'Aumônerie militaire compte 60 aumôniers à plein temps et à temps partiel pour les quatre armes (Air, Terre, Mer, Gendarmerie), composés de pasteurs appartenant à toutes les Eglises membres de la FPF.

- Aumônerie des Prisons :

Cette aumônerie apparaît pour la première fois, mentionnée par le président E. Gruner, dans le rapport du Conseil de la FPF qu'il fait à l'AG FPF Strasbourg 1924. Il y évoque, outre la vie intérieure du Protestantisme, les relations extérieures et les relations internationales, l'intervention qu'il a faite au plus haut sommet de l'Etat, « pour demander le maintien de certains postes d'aumôniers de prisons ». L'activité

<sup>2236</sup> Rapport de gestion 1963-1966 pour la XIIe AG FPF, Colmar 30 octobre-1<sup>er</sup> nov.1966, p.38.

<sup>2237</sup> Actes AG FPF La Grande Motte 1979, p.90.

de l'aumônerie fut longtemps coordonnée par la présidence, en lien avec le secrétariat général. Ceci prévalut jusqu'en 1976. Suite à la démission du pasteur Bernard du Pasquier, le Conseil nomma Maurice Hammel à la tête de celle-ci. Dès la séance qui suivit, cette commission prit conscience de la difficulté pour elle d'être à la fois un « service » de l'aumônerie pénitentiaire et une « commission » de réflexion. L'aumônerie vivait alors « dans la période des retombées de la crise qu'ont connue les prisons en 1974. D'un côté, une réforme a été préconisée et mise en chantier, de l'autre l'impératif de la sécurité a été mis en avant et souligné avec opiniâtreté. Ces deux facteurs agissent en sens contraire, ce qui explique qu'à l'heure actuelle il y ait un malaise dans le monde judiciaire et pénitentiaire. »<sup>2238</sup>

Nous notons que :

- a) L'aumônier général est aussi le président de la Commission, Maurice Hammel lui-même.
- b) L'essentiel du travail de contact a été accompli par Melle Tania Metzel, aumônier général adjoint<sup>2239</sup>. Et qu'elle maintient, aux côtés du président, un contact régulier avec les services de la place Vendôme, siège du Ministère de la Justice. Il note plus loin que la santé de Melle Metzel a donné en 1978 des inquiétudes, et qu'après une opération et de longs mois d'hospitalisation, elle devrait pouvoir reprendre à l'automne 1978 le ministère qui est le sien.<sup>2240</sup>
- c) Se posent, pour le fonctionnement de l'aumônerie, des questions budgétaires à clarifier, et notamment avec les services financiers de la région parisienne de l'ERF, relativement à la situation des aumôniers à plein temps.
- d) Au moment du renouvellement de la commission, le pasteur Ernest Ungerer, qui était alors aumônier général adjoint, a démissionné de cette fonction, tout en conservant l'aumônerie de la prison de Fresnes. Maurice Hammel ajoute que la santé d'E. Ungerer est préoccupante et qu'il est hospitalisé à l'hôpital du Val de Grâce.

---

<sup>2238</sup> Rapport du pasteur Maurice Hammel pour l'AG FPF de la Grande Motte (mars 1979), p.86.

<sup>2239</sup> Le statut de Melle Metzel a été précisé lors du Conseil FPF du 8 oct.1957.

<sup>2240</sup> Tania Metzel poursuit son travail jusqu'en 1983, date à laquelle elle fut admise à la retraite après 26 ans d'un engagement sans faille. Tania Metzel, mise à disposition de la commission de l'aumônerie des établissements pénitentiaires en 1957, avait été nommée antérieurement à la décision du Conseil FPF, par arrêté du garde des Sceaux du 10 décembre 1951, aumônier titulaire de la Petite Roquette et aumônier suppléant des Prisons de Fresnes.

e) En conséquence de cette place laissée vacante, la Commission a décidé d'introduire une demande en vue de l'attribution de la carte d'aumônier général adjoint laissée vacante, à son vice-président Axel Lochen, frère de Taizé. Aumônier de prison depuis 1971, il exercera cette fonction de 1983 à 1993<sup>2241</sup>.

Les aumôniers accompagnent les détenus dans leurs efforts pour se reconstruire. Ils sont témoins, aussi, et spectateurs, parfois, des violences et des drames qui émaillent la vie des prisons, comme ce fut le cas en 1971. Leur ministère est important, à la charnière entre les détenus et l'administration. L'un d'entre eux sera assassiné par un ancien détenu. La réinsertion des prisonniers, une fois leur peine exécutée, est au cœur des débats.

Certaines initiatives naissent, comme celle de Bernard Rodenstein à Colmar, avec l'association Espoir créée en 1973 et qui a pour but d'assurer un accueil décent, un hébergement et un accompagnement respectueux des personnes en difficulté social ou professionnelle. L'Association Réflexion Action Prison Justice (ARAPEJ) est créée en 1976 par des bénévoles partageant une vision commune des Droits de l'Homme, et prend son autonomie. L'aumônier général<sup>2242</sup> des prisons, écoute, analyse, encourage, forme et propose, et se révèle être un utile lien avec la chancellerie. Il interpelle la FPF sur le milieu carcéral, l'état des prisons et la place des Eglises dans ce contexte, et sur des notions plus théologiques telles que faute, culpabilité, rédemption, pardon.

Le service de l'aumônerie comptait deux aumôniers à plein temps, dans les actes de l'AG FPF de Strasbourg 1987<sup>2243</sup>. Dans le document relatif à l'AG FPF de Lille 1991, ce nombre est réduit à un aumônier à plein temps et un certain nombre d'aumôniers à temps partiel<sup>2244</sup>, pasteurs dont les paroisses se trouvent proches d'une prison.

Le tableau ci-après précise la répartition des postes d'aumônerie<sup>2245</sup> en 1991 :

---

<sup>2241</sup> Se succéderont, ultérieurement, en qualité d'aumônier national, les pasteurs Werner Burki, Jean-Marc Dupeux et Brice Deymié (liste arrêtée en 2019).

<sup>2242</sup> Le titre d'aumônier national des prisons se substituera à celui d'aumônier général.

<sup>2243</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1987, p.159.

<sup>2244</sup> En juillet 1978, leur nombre est estimé à 150. Cf : Actes XVIe AG FPF La grande Motte, 16-18 mars 1979, p.86.

<sup>2245</sup> Source : rapport d'Axel Lochen « Justice et Aumônerie des prisons – Service et Commission », Actes AG FPF Lille 1991, p.121.

Nombre de prisons	Nombre d'aumôniers	Profils	Appartenance
185	158	Dont 6 femmes et 21 laïcs, 21 auxiliaires, visiteurs et stagiaires, 7 aumôniers et visiteurs tziganes de la METF	141 aumôniers issus de 12 Eglises membres de la FPF. Et 17 aumôniers issus de 8 Eglises n'appartenant pas à la FPF

Le nombre d'aumôniers rémunérés est de soixante-huit, à échéance de l'Assemblée générale de Lille 1991.

- Centre protestant d'Etudes et de Documentation (CPED)<sup>2246</sup> : Il n'y a pas d'institution digne de ce nom sans lieu documentaire, sans espace dédié à la lecture de revues spécialisées, sans équipe chargée de faire la recension d'ouvrages.

Initialement Villa du Parc Montsouris, le CPED est installé 46 rue de Vaugirard à Paris (6<sup>e</sup>)<sup>2247</sup>. En 1991, le Centre qui est présidé par le professeur Jean Baubérot, possède une bibliothèque de plus de 25000 ouvrages, reçoit plus de 280 revues. Il met à disposition une salle de lecture, un service de documentation. Il publie mensuellement un bulletin de présentation des derniers livres parus dans le domaine théologique et dans celui des sciences humaines en général. Il est spécialisé dans la documentation sur le protestantisme contemporain. Jean Baubérot considère que « l'objectif du centre est de constituer un trait d'union entre le protestantisme en France, sa vocation son message et la société civile, ses problèmes, ses

<sup>2246</sup> L'histoire du CPED est résumée par Christiane Guttinger de la manière suivante : « On peut faire remonter l'origine du CPED à 1943 quand le pasteur Boegner, par suite de l'interdiction des mouvements de jeunesse, a créé le CPJ, Centre Protestant de la Jeunesse et l'a confié à Claire Jullien dans le but d'avoir un organe de liaison entre les jeunes qui étaient alors dispersés. De là sont nés le Bulletin où l'on pouvait aussi parler des livres qu'on avait aimés, et la Bibliothèque où on laissait des livres pour que les autres les lisent. Au lendemain de la guerre, cette organisation née des circonstances, est devenue permanente et elle a pris, en 1947, le nom de CPED, avec la double vocation de faire connaître le Protestantisme aux non-protestants et d'aider les protestants à comprendre l'évolution politique, économique, sociale, culturelle du pays qui se transformait et où ils se devaient d'être présents. Et cette double vocation est toujours la nôtre aujourd'hui. Marie-Louise Fabre a succédé à Claire Jullien à la tête du CPED et a beaucoup contribué, pendant les trente années où elle l'a dirigé, à ouvrir des pistes de réflexion et à l'enrichir intellectuellement. La Bibliothèque s'est étoffée, le Bulletin est devenu une vraie revue. En 1990, quand Jean Baubérot était encore président du CPED, le Bulletin a pris le titre de *LibreSens* et il a ajouté des articles aux recensions de livres. Cf : Ch. Guttinger, Le CPED, 24/09/2010, source : site internet : Huguenots en France, les Amitiés huguenotes internationales, *World Huguenot Center / Welt Huguenotten Zentrum*.

<sup>2247</sup> Consécutivement à la vente du Foyer d'étudiants protestants de la rue de Vaugirard, le CPED sera accueilli, à partir de l'été 2001, dans les bâtiments de la Maison du Protestantisme, rue de Clichy.



changements culturels et sociaux. »<sup>2248</sup> Dans son rapport, il discerne un aspect « études » et un aspect « documentation », rend hommage au travail des bénévoles ainsi qu'aux deux permanentes à temps partiel, Marianne Zwilling et Catherine Vignal. Il salue la naissance de *LibreSens*<sup>2249</sup> qui a pris, en janvier 1991, la suite du Bulletin du CPED qui « s'est arrêté de paraître en décembre 1990, après 356 numéros de bons et loyaux services<sup>2250</sup> ». On peut sans doute situer l'apogée de l'activité de ce qui avait statut de service FPF dans le contexte de la Commémoration de la Révocation de l'Edit de Nantes (1987). Observateur attentif, Jean Baubérot ne sous-estime pas les enjeux d'avenir. Il considère que l'avenir du CPED dépendra de la pertinence des réponses que le protestantisme lui-même apportera aux questions auxquelles il est confronté, et de son aptitude à articuler transcendant, culturel et social. Nous ajouterons que, durant cette décennie, un nouveau défi sera bientôt lancé aux équipes du CPED, celui de la révolution numérique. Mais force est de reconnaître qu'en 1991, nous n'en sommes encore qu'aux balbutiements....

- Relations œcuméniques : Ce service, qui auparavant était rattaché au Conseil Permanent Luthéro-Réformé (CPLR), est concerné par les relations avec les autres Eglises chrétiennes de France, qu'elles soient dans le cadre du CECEF ou bilatérales. Michel Freychet nous livre quelques éléments d'histoire concernant ce service, mentionnant notamment que « Le premier titulaire de ce poste, le pasteur Hébert Roux, avait été sollicité par l'Alliance Réformée Mondiale pour être « observateur » au Concile de Vatican II : nommé par le Synode national de l'Eglise Réformée de France (1962) pour conduire le dialogue avec le catholicisme, il effectua sa mission en relation avec le Conseil des Quatre Bureaux luthéro-réformés (EELF/ECAAL, ERF/ERAL).

En 1967, la demande de création d'un service pour les relations avec le catholicisme ayant été alors écartée par le conseil de la FPF, les Quatre Bureaux – devenus en 1972 le Conseil permanent luthéro-réformé (CPLR, aujourd'hui Commission permanente luthéro-réformée) décidèrent que le ministère du « chargé de mission » de l'ERF s'exercera désormais sous l'autorité des quatre Eglises luthériennes et réformées. Ces Eglises sont les seules au sein de la FPF à être membres du Conseil

---

<sup>2248</sup> Actes AG FPF Lille 1991, p.152.

<sup>2249</sup> Le titre est écrit ainsi, c'est-à-dire sans espacement.

<sup>2250</sup> *Idem*, p.153.

œcuménique des Eglises et de la Conférence des Eglises Européennes. Peu à peu le service ne s'exerce plus seulement avec le catholicisme, mais il suit l'ensemble des relations œcuméniques. C'est en octobre 1988, à la suite de la création du Conseil d'Eglises chrétiennes en France, que sera opéré le transfert du Service des Relations œcuméniques du CPLR à la FPF. »<sup>2251</sup>

- Equipes de Recherche biblique (ERB) : Ce service, créé en 1962 et confié à Françoise Florentin, a pour objectif d'initier à la lecture de la Bible, en groupe principalement, en utilisant diverses méthodes de lecture. Avec pour support la revue « Foi et Vie<sup>2252</sup> » revue de culture protestante, le service publie une fois par an, les *Cahiers bibliques*, généralement consacrées à un thème ou à un livre biblique. Y contribuent notamment Wilhelm Vischer, Suzanne de Diétrich, Pierre Bonnard, etc. Le « premier Cahier d'Etudes bibliques nouvelle série » de la revue Foi et Vie paraît en septembre 1963. Il est consacré à l'Épître aux Hébreux<sup>2253</sup>, à une Chronique<sup>2254</sup> biblique ainsi qu'à la recension de quelques ouvrages par J-M. Babut, A-G. Martin et J-M. Saint. Il convient de mentionner que cette livraison contient également un plaidoyer « Pour des Equipes de recherche biblique » signé par Françoise Florentin et Françoise Pelcé. Ce texte est, en quelque sorte, la charte du nouveau service FPF et l'explicitation de la méthodologie retenue. La recherche biblique est avant tout *une Etude*. Celle-ci allie rigueur et liberté, et accueille les apports scientifiques. Les auteurs ajoutent que « certains d'entre nous ont fait l'expérience qu'une recherche biblique *technique*, apparemment sans portée directe sur le contenu de notre foi, n'élucidant peut-être que tel ou tel détail du témoignage des auteurs bibliques, libère en fait le texte de sa poussière, lui restitue sa vivacité, son acuité au service d'un aspect oublié sinon insoupçonné de la Parole de dieu dont nous avons toujours soif, justement, comme d'une parole neuve, percutante.»<sup>2255</sup> Le service biblique de la

---

<sup>2251</sup> Michel Freychet, « le cheminement œcuménique du protestantisme français », *Autres Temps, Les cahiers du Christianisme social*, n°23, 1989, pp.20-43.

<sup>2252</sup> *Foi et Vie* est fondé en 1898, sous le titre *La foi et la Vie*, par Benjamin Couve et Paul Doumergue. Pierre Maury prendra la suite en 1930, puis Ch. Westphal à partir de 1947. Se succéderont ensuite : Jean Bosc (1957), Jacques Ellul (1969), Olivier Millet (1986-1997).

<sup>2253</sup> Y contribuent : Pierre Bonnard (Actualité de l'épître aux Hébreux), Wilhelm Vischer (Note sur le culte de l'Ancienne alliance), Jean-Claude Margot (La christologie de l'épître aux Hébreux) et Michel Bouttier (Deux problèmes en suspens).

<sup>2254</sup> Dans cette partie du Cahier n°5(62<sup>ème</sup> année), un théologien catholique, le Père René Beaupère est l'auteur de *Notes sur le renouveau biblique dans le catholicisme*.

<sup>2255</sup> *Foi et Vie, premier Cahier d'Etudes bibliques (nouvelle série) n°5 / septembre 1963, p.338.*

FPF collaborera régulièrement avec l'équipe catholique de « Evangile et vie » et c'est avec elle qu'il organise annuellement un congrès biblique. Violaine Monsarrat est mentionnée comme responsable des ERB, Equipes de Recherche biblique, à l'AG FPF de Strasbourg 1987.

- Service Information : Il est attesté qu'un Bureau d'information de la presse protestante (B.I.P.P.) coexista avec la présidence et le secrétariat général FPF depuis 1930 dans des locaux dédiés, 47 rue de Clichy<sup>2256</sup>. Ceci montrait l'importance qu'a revêtu la question de la communication assez tôt dans l'histoire de la FPF<sup>2257</sup>. Ceci préfigura le Service *Information*, tel qu'il est constitué dans les années soixante, qui aura pour objectif de faire circuler l'information entre les différentes composantes de la Fédération et de faire connaître le protestantisme à l'extérieur.

Dans le PV de la réunion du Conseil FPF du 10 décembre 1957, on peut lire : « M. Appel donne lecture d'un certain nombre de vœux concernant la création d'un Bureau de Presse et d'Information protestante. Il résume les entretiens que le Conseil a déjà eu, à ce sujet, puis le vœu de l'AG de Montpellier. Plusieurs membres soulignent la nécessité d'une correspondance régulière avec les services de presse étrangers ou français, et l'urgence de rapports réguliers avec les informateurs religieux de la grande presse. M. Bonzon pense que le problème d'un Bureau de presse est assez important pour inscrire un nouveau poste au prochain budget. MM. Bourguet et Bruneton sont d'avis, que sans préjuger le développement inévitable d'une telle entreprise, il faudrait ne plus tarder. Le Conseil décide la création d'un bureau de presse et d'information protestante attaché au secrétariat

---

<sup>2256</sup> Quant à la nécessité d'un Bureau d'Information, Marc Boegner, dans son rapport du Conseil de la FPF à l'AG Bordeaux 1934 (p.37), rappellera la prise de position du pasteur Morel à l'AG de Marseille 1929 (Cf. : Actes AG FPF Marseille 1929, pages 34 et 35).

<sup>2257</sup> Nous renvoyons ici à la contribution de Denis Carbonnier, sous le titre : « le Comité protestant de propagande française à l'étranger (1915-1927) », in Bulletin de la SHPF, op.cit. p185-217. L'auteur rappelle que le Comité protestant de propagande française a été fondé en 1915 et qu'il est devenu en janvier 1927 « Comité protestant des amitiés françaises à l'étranger ». Il mentionne qu'en janvier-février 1920, un nouveau sous-titre apparaît à la Une du *Bulletin protestant français* : « Informations religieuses ». Et ajoute : « Après la seconde guerre mondiale, le Comité protestant des amitiés françaises à l'étranger publie le Bulletin d'information de la presse protestante (BIPP), l'ancêtre du *Bulletin d'Information protestant (BIP)*, organe de presse officiel de la FPF (disparu en 2011 et remplacé à cette date par une lettre électronique dite « Newsletter »).

général et chargé particulièrement de la liaison avec les informateurs religieux de la grande presse. »<sup>2258</sup>

Marc Boegner, dans son rapport à l'AG FPF de Montbéliard 1960, écrit : « La presse protestante ne se lasse pas de chercher les meilleurs moyens d'étendre son influence, de ne pas se laisser enfermer dans un ghetto, de coordonner et d'ordonner tant de louables efforts auxquels ne répond pas toujours le succès. Le Conseil de la Fédération protestante a décidé la création d'un Secrétariat de presse et d'information réclamé depuis longtemps par les Eglises et les journaux. Que pourrions-nous faire dans cet ordre si nous n'étions sans cesse à court d'argent ! Quoiqu'on en pense, la grande presse est cordialement ouverte à nos informations, à condition qu'elles soient précises, pertinentes, qu'elles précèdent l'événement au lieu de le suivre avec plus ou moins de retard, et qu'elles paraissent susceptibles « d'accrocher » l'attention des lecteurs. Si, par contre, nous ne lui procurons pas, elle les cherche ailleurs, et ce qu'elle trouve n'est pas toujours conforme à la vérité. Le nouveau secrétariat fonctionnera avant la fin de la présente année. »<sup>2259</sup> [...] « Notre presse protestante est disposée à prendre à sa charge une partie des dépenses de fonctionnement, et naturellement la Fédération fera de même. Il faut à tout prix que la vie protestante soit, pour l'essentiel, connue de notre pays. »<sup>2260</sup>

Le secrétariat publie un bulletin d'information hebdomadaires, le BIP (Bulletin d'Information Protestant) et en collaboration avec les catholiques et les orthodoxes, un bulletin d'information mensuel, le BSS (sigle formé de la première lettre des trois bulletins publiés par les trois Eglises : BIP, SNOP, SOP). Le souhait d'un poste à plein temps avait été exprimé. Un projet de statut du directeur du bureau d'information fut adopté par le Conseil de la FPF le 22 juin 1969, et un appel lancé au pasteur Georges Richard-Molard<sup>2261</sup> pour occuper ce poste pour un premier mandat de trois ans, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1969.

Dix-huit ans plus tard, le rapport relatif au service information de la FPF, dans les Actes de l'AG de Strasbourg 1987 commence par un hommage à celui qui aura incarné avec talent la communication de la FPF. La voix de Georges Richard-Molard

---

<sup>2258</sup> Page 22 du Procès-Verbal de séance.

<sup>2259</sup> C'est-à-dire avant le 31 décembre 1960.

<sup>2260</sup> Marc Boegner, rapport du président, Actes AG FPF Montbéliard 1960, p.24.

<sup>2261</sup> Georges Richard-Molard, né le 8 août 1918 à Tunis (Tunisie), décédé le 23 décembre 1986, à Valence (Drôme – France) à l'âge de 68 ans.

qui contribue au journal *Le Figaro* jusqu'en juin 1974, porte bien au-delà du seul public protestant. C'est en outre un ami d'Henri Fesquet, chroniqueur religieux au journal *Le Monde*. La FPF lui doit d'avoir structuré le service et, entre autres choses, constitué un fonds documentaire photographique de premier ordre. Le même rapport évoque « les moyens et publications, les relations publiques, le personnel : Une secrétaire à plein temps (- frappe du BIP et du BSS, gestion des abonnements – un millier réparti en 5 catégories – correspondance, comptabilité de l'ASIC-Association des Services d'information chrétiens en France, documentation, etc.), un offsettiste<sup>2262</sup> à plein temps (frappe du BIP et du BSS – sigle regroupant le BIP, le SNOP et le SOP) gestion des abonnements, timbrage, étiquetage, expédition des bulletins, plus travail d'offset pour des tiers), une rédactrice bénévole du Bulletin œcuménique (une journée par semaine), une bénévole à mi-temps (collaboration générale), un responsable de service à plein temps<sup>2263</sup> ».

A partir de 1987, Claudette Marquet succèdera à Georges Richard-Molard, puis se verra confier le service télévision et la production des émissions religieuses sur Antenne 2.

En 1990, le service devenu service Information-Communication est placé sous la responsabilité de Geoffroy de Turckheim<sup>2264</sup>. Il y restera jusqu'en 1997, date à laquelle il devient responsable du service œcuménique (1997-1999).

- Service de radiodiffusion et de télévision : Ce service, qui n'est pas encore différencié, produit le culte radiodiffusé le dimanche matin à 8h30, sur France-Culture et l'émission télévisée « Présence protestante », le dimanche matin de 10h à 10h30 sur France Télévisions (France 2<sup>2265</sup>). Le service participe à de grands événements en témoin attentif.

---

<sup>2262</sup> Technicien en imprimerie utilisant un procédé d'impression par double décalque.

<sup>2263</sup> Rapport du service Information dans les actes de la XVIIIe AG FPF de Strasbourg 1987. § 3.2. Service Information (rapport de gestion, rapports des Départements, Services et Commissions), p.100-101,

<sup>2264</sup> Geoffroy de Turckheim, décédé le 27 novembre 2006.

<sup>2265</sup> En 1991, Antenne 2.

a) Radio : Elle est dans l'ADN de la FPF. Un point figure déjà dans le compte-rendu de la réunion du Conseil FPF du 11 janvier 1927 à 5 heures<sup>2266</sup> : « Question de la TSF : - M. le pasteur Morel a été chargé de la question de la transmission par radio de sermons protestants. Il rend compte des renseignements qu'il a pu obtenir ; actuellement toutes les heures de la Compagnie Radio sont prises le dimanche et le samedi, et on pourrait seulement avoir un quart d'heure par jour entre 11h3/4 et 12 heures, certains jours de la semaine, mais on a assuré M. Morel qu'il serait possible d'établir un poste émetteur que l'on pourrait installer dans notre immeuble 47 rue de Clichy.<sup>2267</sup> » Ce dossier reviendra lors de la séance du Conseil du 5 avril 1927 : « TSF : M. le pasteur Morel donne d'abord connaissance d'une lettre par laquelle M. le ministre des P.T.T. refuse d'accorder à la Fédération l'autorisation d'organiser un poste émetteur. Il expose les diverses démarches qu'il a faites auprès de certaines personnalités compétentes et les propositions avantageuses qu'il avait reçues. » L'affaire n'aboutira pas, et certains membres exprimeront leur regret. Néanmoins, M. Morel est invité à continuer à suivre l'affaire en recourant aux conseils de diverses personnes dont les noms ont été signalés.

Dans les Actes de l'AG FPF de Marseille 1929, cette question est reprise avec la mention de *l'évangélisation par la TSF*. Il s'agit du rapport<sup>2268</sup> de G. Lauga, représentant La Cause, œuvre mentionnée en qualité d'invitée à cette AG. Le pasteur Lauga commence à rendre hommage au travail de celui qui est « plus que jamais, près du cœur du peuple protestant »<sup>2269</sup> Le pasteur G. Lauga est en outre membre du Conseil FPF au titre de la Société centrale évangélique ... et donc membre de l'AG. Il s'exprime ainsi :

« La Cause continue à gagner du terrain. Elle ne veut travailler que pour les Eglises, son principe est celui de la mise au travail de ceux qui ont compris que l'évangélisation de la France les concerne personnellement. L'évangélisation par TSF donne des résultats surprenants, c'est peut-être ce moyen-là que Dieu a choisi pour briser la muraille de Chine qui sépare le Protestantisme de notre

---

<sup>2266</sup> Cinq heures de l'après-midi, soit 17h.

<sup>2267</sup> Ce projet soulève naturellement beaucoup de questions diverses, mais le Conseil est unanime à se montrer favorable au projet et a chargé le pasteur Morel d'en continuer l'étude - Il est demandé à M. Morel d'étudier en même temps la question des postes récepteurs. »

<sup>2268</sup> Actes AG FPF Marseille 1929, pp.161-162.

<sup>2269</sup> Il s'agit d'Edouard Gruner.

peuple de France. Cependant les conférences de la Cause du jeudi midi ne suffisent pas, il faut que la Fédération organise, le plus tôt possible, un culte du dimanche »<sup>2270</sup>. Suite à cet exposé, un autre délégué présent à l'AG, M. Vièles (le pasteur Vièles est membre de l'AG au titre des Eglises indépendantes aux côtés de M. Charles Cazalet, laïc) annonce que prochainement Radio Bordeaux diffusera des services religieux le dimanche. C'est donc en région que ce « service » apparaît pour la première fois.

Toutefois, l'accès aux ondes n'est pas acquis définitivement : M. Boegner mentionne des difficultés et même l'interdiction des émissions religieuses (1933-1934) lors de l'AG FPF de Bordeaux 1934, sous la forme suivante : « Concernant la suppression des causeries religieuses par TSF, ceci a été, dit Marc Boegner, l'occasion de démarches communes avec le Cardinal-Archevêque de Paris et le Grand Rabbin de France, pour la liberté religieuse. M. Boegner ajoute avec satisfaction « qu'il n'a garde de prétendre que le rétablissement des émissions interdites ait été le résultat de notre seule intervention ». Trois lettres furent adressées, celle de la FPF, celle du Cardinal de Paris, et celle du Grand Rabbin de France au président du Conseil<sup>2271</sup>.

Le 12 septembre 1939, le pasteur Marc Boegner obtient pour la Fédération protestante de France la responsabilité de diffuser chaque semaine sur Radio-37 (radio privée émettant dans un rayon de 250 kms autour de Paris) un culte dominical à l'intention des protestants disséminés et souvent privés de leurs pasteurs. En juin 1940, ces cultes protestants sont diffusés par Radio-Paris II, poste d'Etat de la radiodiffusion nationale. Le 22 juin 1940, le pasteur Boegner, replié sur Bordeaux, s'adresse aux protestants depuis la capitale aquitaine aussitôt après le communiqué relatif à l'armistice. « Le contact était repris, dit-il, en pleine tourmente avec nos Eglises par l'intermédiaire de la Radio. Il s'agissait de le maintenir. »<sup>2272</sup>

Peu de temps après, dans ses carnets, Boegner mentionne dès juillet 1940 son attachement à ses causeries du jeudi. Le sujet reviendra plusieurs fois. Une situation critique apparaît en septembre 1941 relatée sous la forme suivante, dans un bref journalier relatif à une Réunion du Conseil national de l'ERF : « Mercredi 24 septembre 1941 : Le Conseil national de l'Eglise s'est terminé hier soir après vingt

---

<sup>2270</sup> Le rapport des Actes de l'AG de Marseille 1929 mentionne, par exemple, que « Radio Toulouse n'est pas entendu de partout », sans que l'on sache si cette phrase est imputable ou non au pasteur G. Lauga.

<sup>2271</sup> Actes AG FPF Bordeaux, 1934, p.46.

<sup>2272</sup> Carnets Boegner en date du 22/06/1940.

heures de séances en deux jours. Nous avons beaucoup travaillé, et je le crois, utilement. Graves ennuis à la Radiodiffusion nationale qui veut transporter au dimanche notre émission (radio) du jeudi, et à une heure inacceptable. »<sup>2273</sup>

Le maintien des émissions radiophoniques protestantes sera un combat permanent du président Boegner. Vichy voudrait-il en faire des émissions de propagande ? Le pasteur Boegner ne se laissera jamais fléchir.

Après la Libération, la question de la radio se pose aussi, et de façon originale, en Alsace comme en témoignent les Actes de l'AG FPF réunie à Strasbourg en 1948 : (AG FPF Strasbourg 23-26 octobre 1948), un vœu, présenté par M. l'Inspecteur Brunner de l'Eglise luthérienne d'Alsace, est adopté à l'unanimité des délégués. Portant sur le rétablissement d'émissions religieuses radio bilingues, il demande « que soient entreprises par le Conseil de la Fédération des démarches auprès des autorités compétentes pour que soient rétablies au poste de Radio-Strasbourg les émissions religieuses bilingues, qui y étaient diffusées jusqu'en 1939, afin d'éviter que les auditeurs des régions frontalières qui n'ont pas une connaissance suffisante de la langue nationale, soient privés d'émissions religieuses, ou obligés d'écouter des postes étrangers. »<sup>2274</sup>

Marc Boegner, qui a inauguré les premières conférences de Carême en 1928, devra aussi se faire pédagogue pour convaincre qu'il est possible de parler par ce biais à un public plus vaste que le seul public protestant. Toutefois, la partie n'est pas gagnée. Comme il en témoigne lors de l'AG FPF de Montpellier 1955, le Conseil FPF ne mesurera pas l'importance de la radio comme vecteur d'une présence protestante sur les ondes. Ainsi, il remarque que, si l'institution fédérative « a travaillé efficacement en assurant la responsabilité des cultes du dimanche retransmis par la Radiodiffusion française, (Il n'a) garde d'oublier que Freddy Durleman a été le premier – par suite du refus d'un Conseil de la Fédération, alors trop timide ou manquant d'imagination-, à faire entendre régulièrement à la radio nationale une voix protestante. »<sup>2275</sup>

---

<sup>2273</sup> Carnets Boegner, p.141.

<sup>2274</sup> AG FPF Strasbourg 1948 – compte-rendu C. F. Rosenstiehl, SEPI/UPE- *in* Vœux votés par l'assemblée le mardi 26 octobre 1948.

<sup>2275</sup> Actes AG FPF Montpellier 1955, rapport M. Boegner, pp.7-8.



Si la radio participe du témoignage protestant sur les ondes et du rayonnement de l'Évangile en France, la question se pose de savoir s'il s'agit là d'une œuvre d'évangélisation. A Montbéliard en 1960, André Appel s'interroge sur ce point et tandis qu'il signale que la FPF recherche un responsable qui puisse y consacrer le temps nécessaire, il évoque les besoins Outre-Mer « en Afrique et en Asie et les possibilités d'évangélisation qu'offrirait la radio sur ces continents. »<sup>2276</sup>

Ceci fait écho à l'autorisation donnée en 1959 à l'installation d'une station radio de la Fédération Luthérienne Mondiale (FLM) à Addis-Abeba (Ethiopie), créée et dirigée par le Dr. Sigurd Aske. Cette station, proposant des émissions en quatorze langues différentes, dont le français, sera inaugurée le 26 février 1963 par l'Empereur Haïlé Sélassié.

Lors de la même AG FPF, Marc Boegner, alors sur le départ, rappelle son attachement à ce média. Il aborde brièvement le rôle de la radio disant que :

« Le service du dimanche matin groupe un nombre considérable d'auditeurs, dont les non-protestants forment à coup sûr une très large part. De tous les coins de France nous viennent, semaine après semaine, des témoignages de fidèle attention et de reconnaissance. Le fait que des pasteurs et des chorales de province assurent, depuis deux ou trois ans, les services de l'été, suscite un peu partout une très vive satisfaction. Certes les critiques, les suggestions, les conseils nous sont généreusement dispensés. Nous en sommes toujours reconnaissants, et mon ami Gosselin, secrétaire de la Radio-Télévision, s'efforce d'en tirer le plus grand profit possible. C'est d'autant moins facile que les conseils sont souvent contradictoires. »<sup>2277</sup>

Pour la FPF, il est utile de quantifier le nombre d'auditeurs : Ils seraient 55000 en 1987<sup>2278</sup>.

Les cultes, diffusés sur France Culture qui est radio de service public depuis 1975, sont désormais essentiellement enregistrés à l'Oratoire du Louvre à Paris, paroisse réformée. Et le nom de Marie-Louise Girod-Parrot<sup>2279</sup> sera durablement associé à ces enregistrements, elle qui fut l'une des plus brillantes organistes protestantes de

---

<sup>2276</sup> Rapport du Secrétaire général, Actes AG FPF Montbéliard, 1960, p.39.

<sup>2277</sup>, Rapport du président, Actes AG FPF Montbéliard 1960, p.25.

<sup>2278</sup> A la même époque, on évalue à 400 000 le nombre de postes de TV ouverts le dimanche matin à 10h.

<sup>2279</sup> M-L. Girod, organiste et compositrice, née le 12 octobre 1915 à Paris, décédée le 29 août 2014 également à Paris.

la seconde moitié du vingtième siècle. Au terme fixé à notre étude (1991), Jean Figuière assure avec compétence la direction du service.

b) Télévision : Nous avons trouvé une source précieuse dans le livre écrit conjointement par Marcel Gosselin et Jean Cabriès<sup>2280</sup> sous le titre « La télévision et les protestants, les protestants et la télévision »<sup>2281</sup>, ainsi que dans la recension qu'en a fait Jean-Paul Willaime<sup>2282</sup>.

Le service télévision s'ouvrit en septembre 1955 ; il fut marqué par les étapes d'une constante évolution. Marcel Gosselin et son collaborateur Jean Cabriès, qui présidèrent à ses débuts, se formèrent « sur le tas » comme l'ensemble des pionniers de la télévision publique à cette époque. Marcel Gosselin, qui mentionne que « téléspectateur assidu qu'il était devenu, il découvrait les règles d'une écriture nouvelle. »<sup>2283</sup> Simultanément, il faisait le constat que « ce n'est pas du côté des protestants qu'il put obtenir un secours efficace, puisque la télévision était considérée avec une certaine indifférence ». En 1966, Marcel Gosselin obtint son homologation comme réalisateur de télévision, et grâce à l'équipe prise en charge par la Fédération protestante, le service put accéder à une certaine autonomie, « notamment pour la fabrication des films ». Peut-être n'est pas inutile de rappeler qu'il n'existait à l'époque qu'une seule chaîne, en noir et blanc naturellement. Marcel Gosselin restera responsable du service jusqu'en novembre 1980.

Au titre du Centre protestant d'étude et de documentation, Marie-Louise Fabre formule l'enjeu de l'irruption de la télévision - c'est-à-dire de l'image - dans la culture protestante, dans un brillant article intitulé *Les « religions du Livre » dans le monde l'image*, dans lequel elle mentionne que « l'on assiste aujourd'hui à une inversion de la hiérarchie livre/image : désormais les images « emportent » les paroles selon un dynamisme, un rythme, une durée, un impact qui ne sont plus ceux de la lecture d'un texte ni du langage oral. Au même moment le discours religieux cesse d'être

---

<sup>2280</sup> Il s'agit du pseudonyme de Jean Monnier.

<sup>2281</sup> *La télévision et les protestants, Les protestants et la télévision*, Marcel Gosselin et Jean Cabriès, coll. rencontres, éditions du Cerf, Paris, 1984.

<sup>2282</sup> Willaime Jean-Paul : « Gosselin (Marcel), Cabriès (Jean), La télévision et les protestants, les protestants et la télévision, compte-rendu », *Archives de Sciences Sociales des Religions* 59, 1985, pp.264-265.

<sup>2283</sup> Marcel Gosselin, Jean Cabriès, § Marcel Gosselin, « Un long apprentissage », op.cit., p.23.

dominant<sup>2284</sup> ». Elle termine son article en définissant ainsi l'émission « Présence protestante » comme une « entreprise périlleuse et passionnante... »<sup>2285</sup>

Jean Cabriès se souvient de la première émission de « Présence protestante » à laquelle il fut convié par Marcel Gosselin. C'était le dimanche 11 décembre 1955 et les couloirs de Cognacq-Jay étaient *encore plus vides que les rues*. Il s'interrogeait en se demandant « qui sont-ils, ceux qui vont me voir et m'entendre, moi l'intrus, sur l'écran de leur poste récepteur ? ».

Un homme, Marc Boegner, avait cru avant tous à l'aventure télévisuelle. Le premier il comprit que l'Évangile pourrait être transmis, communiqué, annoncé, partagé à la télévision. Sans attendre que l'opinion protestante arrive à la conviction qu'il y avait là un nouveau service à rendre, il accepta l'offre de la radiodiffusion-télévision française d'organiser une émission régulière de trente minutes chaque dimanche matin, à partir d'octobre 1955. Depuis plusieurs années, la radio avait fait place à la retransmission d'un culte hebdomadaire, le dimanche matin, de huit heures et demie à neuf heures.

De même, les prédications radiodiffusées de Carême avaient gagné une large audience. Mais pour la télévision, cette évidence n'était guère reconnue et il se trouvait même dans les Églises chrétiennes des « procureurs rigoureux qui dénonçaient les infirmités et les méfaits de la télévision<sup>2286</sup> ». Marc Boegner, en appelant Marcel Gosselin à prendre la responsabilité du service radio-télévision de la Fédération protestante, faisait un pari et lançait la FPF dans une aventure nécessaire, « dans un ministère si neuf qu'il fallait sans cesse rechercher comment, avec des moyens modestes, il était possible d'assurer *une présence protestante* ».

Comme il le rapporte lui-même, Marcel Gosselin entra dans le bureau de Marc Boegner le 9 juin 1955. Celui-ci se leva et lui tendit la main et sans autre préambule s'adressa à lui en disant : « Je serais heureux de vous voir prendre la responsabilité du service télévision de la Fédération protestante de France »<sup>2287</sup>. Marcel Gosselin

---

<sup>2284</sup> Marcel Gosselin, Jean Cabriès, § Marie-Louise Fabre, « Les "religions du Livre" dans le monde de l'image », in *La télévision et les protestants*, Paris, Cerf, coll. Rencontres, 1984, p.264.

<sup>2285</sup> *Idem*, p.265.

<sup>2286</sup> Ce point de vue était, à l'époque, assez partagé dans les milieux intellectuels protestants.

<sup>2287</sup> Marcel Gosselin, Jean Cabriès, § « La main tendue de Marc Boegner », in *La télévision et les protestants*, p.18.

rentrait de Londres où il avait participé à une rencontre de responsables d'émissions religieuses à la télévision. Il avait communiqué une brève relation de ce voyage à la FPF quelques jours auparavant : ainsi commença l'aventure de « Présence protestante ».

Avec l'émission, et dans le contexte d'une évolution permanente des techniques, s'ouvrait dans le protestantisme un large débat sur le thème « Communication chrétienne et information moderne », auquel le professeur André Dumas fut largement associé dès septembre 1963. Il fut l'un des premiers, en dehors des acteurs eux-mêmes, à considérer « qu'annoncer l'Évangile n'est pas répéter un texte achevé, mais faire participer à une communication vécue »<sup>2288</sup>, à discerner les qualités du nouveau média mais aussi ses dangers. Les protestants furent souvent les premiers surpris de découvrir que « ce culte monotone et monocorde<sup>2289</sup>, c'était le leur ! » selon la remarque judicieuse de Claudette Marquet, elle qui estimait que face à une caméra, on se trouve réduit à l'essentiel, que le temps est court, et que le bavardage – fût-il religieux, s'avérait détestable. Il fallait donc renouveler la manière de communiquer.

Le service est témoin des mutations et des crises du protestantisme français. Il s'adapte aussi à l'évolution des technologies en matière audiovisuelle, « du direct sur le « plateau » au kinéscope puis au magnétoscope, de l'artisanat d'après-guerre (et les petites équipes de la rue Cognacq-Jay) à la grande usine de l'ORTF et l'éclatement de celui-ci en sociétés distinctes. »<sup>2290</sup> De 1955 à 1980, dans le contexte de l'omniprésence théologique de Karl Barth puis de sa progressive perte d'influence, le service se confronte à la démythologisation des écrits bibliques (R. Bultmann), puis de la théologie de la libération (F. Belo, G. Casalis), tout autant qu'aux ruptures sociétales (décolonisation, arrivée au pouvoir du Général de Gaulle, Mai 68, etc.) Le Concile de Vatican II y trouve une résonance particulière, tandis que la société se sécularise et devient société de consommation, y compris dans le domaine religieux.

---

<sup>2288</sup> Marcel Gosselin, Jean Cabriès, § André Dumas « Communication chrétienne et information moderne », in *La télévision et les protestants*, pp.38-45.

<sup>2289</sup> *Op.cit.*, §-Claudette Marquet, postface, p.305.

<sup>2290</sup> *Op.cit.*, § - Marcel Gosselin, Jean Cabriès, « En guise de conclusion, chronologie 1955-1980 », p. 303.

Puis vient la récession, le désenchantement, l'inquiétude dans le contexte « d'un affrontement fraternel, mais parfois vigoureux, de deux façons différentes de concevoir la foi, la vie chrétienne : d'une part, une vision traditionnelle, idéaliste, fondée sur la transcendance, riche de tout un arrière-monde, reconnaissant d'abord la royauté du *Kyrios Christos*, le fils de Dieu, et confirmant l'Eglise dans sa vocation d'héritière légitime. D'autre part, un christianisme « révolutionnaire », fondé sur l'exemple et le témoignage de Jésus de Nazareth, le Fils de l'Homme, et tourné vers la « pratique » de libération des pauvres, des opprimés, des exploités. »<sup>2291</sup> Durant les années qui suivirent, dans le contexte du renouveau charismatique, puis de la résurgence des intégrismes religieux, le service accompagne le protestantisme dans la quête de lui-même, ses doutes<sup>2292</sup> et sa quête d'unité.

Jean Domon succèdera à Marcel Gosselin, comme le souligne le secrétaire général Pierre Chrétien qui mentionne qu'un rapport de la Commission radio-Télévision, faisant suite à de précédentes consultations concernant la réorganisation de ce service, et la recherche d'un successeur au chef de service, producteur et réalisateur des émissions « Présence Protestante » alors en fonction, était présenté au Conseil de la FPF en février 1976. Il ajoute que « M. Jean Domon a été appelé, après un temps de formation à remplacer M. Marcel Gosselin comme chef du service Radio-Télévision au 1<sup>er</sup> septembre 1980<sup>2293</sup> et producteur des émissions de télévision "Présence protestante", le dimanche matin sur la télévision de service public. »<sup>2294</sup>

Une équipe est à l'œuvre, la prise de son étant assurée jusqu'en 1976 par Alain Sencey, puis par Claude-Rémi Muess en 1976-1977. Après un intérim assuré par Jean Domon, cette tâche est confiée à partir de l'été 1978 à Claudette Marquet, entrée dans l'équipe comme assistante de production. Les autres collaborateurs sont Jean Cabriès, journaliste et collaborateur artistique qui seconde Marcel Gosselin, et Jean-Michel Trubert, cadreur.

---

<sup>2291</sup> *Idem*, §- En guise de conclusion, chronologie 1955-1980, collection rencontres, Cerf, 1984, p.302.

<sup>2292</sup> Jean Baubérot, *Le protestantisme doit-il mourir ?* Seuil, Paris, 1988.

<sup>2293</sup> Rapport de gestion, du SG Pierre Chrétien, in §VIII. a) Commission radio-Télévision, in Actes de la XVI<sup>e</sup> AG FPF La Grande Motte, 1979, p.23-24.

<sup>2294</sup> Jean Domon entre dans l'équipe en septembre 1977, se forme et effectue des stages. Pendant l'année scolaire 1977-1978, il se consacre à la prise de son en l'absence d'un preneur de son dans l'équipe. Il devient adjoint au chef de service à la rentrée 1978.

Avec Jean Domon, la télévision s'ouvrit à la dimension du monde notamment francophone au moyen des reportages en Afrique, et en Outre-Mer en particulier en Nouvelle Calédonie. Le témoignage, relatif à ces années-là, du producteur que fut Jean Domon, récit co-rédigé avec son épouse Arlette, figure dans un bref et intéressant ouvrage intitulé "Vous allez si bien à la vie..."<sup>2295</sup>, sorte de journal illustrant leur parcours et leurs engagements communs. Ce furent aussi des années qui posèrent le socle d'une intense et féconde collaboration œcuménique dans le domaine de la télévision. Successeure<sup>2296</sup> de Jean Domon, Claudette Marquet, prendra ses fonctions en 1990. Originaire d'Avignon, Claudette Marquet est une observatrice attentive du Protestantisme français. Pasteure de l'Eglise réformée de France, elle s'est formée à la faculté de théologie de Genève. A l'occasion de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, Nicole Métral évoque son parcours dans *Protestinfo.ch*<sup>2297</sup>. Elle note « qu'à peine ses études achevées, elle se voit confier la rédaction du bulletin en langue française du Service œcuménique de presse et d'information du Conseil œcuménique des Eglises (COE) à Genève.<sup>2298</sup> » Elle souligne ensuite l'attachement de Cl. Marquet à la liberté de pensée des protestants, « au risque de se tromper ». Ceci est illustré par le propos suivant : « Je n'arrive pas vraiment à ne pas croire. J'ai des révoltes et des doutes mais Dieu me rattrape toujours au tournant. Je doute que Dieu ait créé le monde comme nous le raconte la Genèse, mais je suis sûre qu'il a envie d'un monde où le loup et l'agneau pourront habiter ensemble et qu'il œuvre en nous dans ce sens. »<sup>2299</sup>

Sous la présidence de Jacques Stewart, l'année 1989 s'achève sur un culte télédiffusé. C'est le culte de Noël. Il est diffusé sur Antenne 2 en *Eurovision* depuis Berlin. Ce 25 décembre 1989, les cloches sonnent à travers les écrans de télévision pour le Noël de la liberté retrouvée. Le bouleversement du monde s'invite à la Fédération protestante de France et bat en brèche les certitudes antérieures.

Si la radio était apparue très tôt comme un vecteur adapté au témoignage protestant, l'accès à la télévision avait fait l'objet de nombreuses réserves et d'interminables

---

<sup>2295</sup> Arlette et Jean Domon, *Vous allez si bien à la vie...* Editions de la Campagnette, Montpellier, mai 2016.

<sup>2296</sup> Nous retenons ce néologisme de la fin du XXe siècle, retenu par l'Office québécois de la langue française.

<sup>2297</sup> *Protestinfo.ch*, Nicole Métral, 15 février 2002.

<sup>2298</sup> *Idem*, §3.

<sup>2299</sup> *Idem*, §6.

discussions. Les protestants, gens de la parole et non de l'image, ne voulaient décidément pas de la *société du spectacle*. Ainsi, se retournant vers le passé, Marcel Gosselin, évoquant le rapport qu'il avait fait au Conseil FPF en octobre 1967, se rappelait avoir voulu convaincre. Il ne voulait pas dissocier les deux médias et avait affirmé que « par la radio-télévision le protestantisme se trouve doté d'un puissant moyen d'expression qui contraste singulièrement avec sa situation de minorité », et que « par elles, l'Eglise a une chance exceptionnelle d'aller vers les hommes, d'être publiquement une Eglise pour les autres. »

### C. Les commissions :

La mention des commissions, renouvelées après chaque Assemblée générale, est aléatoire dans les actes des AG FPF. Leur composition et leur nombre évoluera sans cesse.

A l'origine, l'on trouve la Commission d'Action qui sera intégrée à la FPF lors de sa création<sup>2300</sup>. L'on peut mentionner aussi la Commission de l'Aumônerie militaire protestante, dont le rôle est essentiel dans le contexte de la Première Guerre Mondiale.

La première synthèse formelle relative aux commissions de la FPF sera faite par Edouard Gruner, premier président de la FPF, à l'Assemblée générale de Strasbourg en 1924<sup>2301</sup>. Ces commissions sont au nombre de douze.

Il attire tout d'abord l'attention sur cinq d'entre elles qui, par leur origine, leur constitution et l'action étendue qu'elles ont été appelées à exercer, doivent attirer tout spécialement l'attention. Il s'agit des commissions ou comités suivants :

- Le Comité protestant des Amitiés françaises à l'étranger, qui, sous la présidence de Paul Fuzier<sup>2302</sup> a exercé une grande activité auprès de nos coreligionnaires étrangers<sup>2303</sup>.

---

<sup>2300</sup> Voir *Supra* : Se reporter au chapitre correspondant dans la IIe partie de notre thèse.

<sup>2301</sup> Edouard Gruner, Rapport du Conseil de la Fédération protestante, Actes de l'AG Strasbourg 1924, p.91-93 in Documents annexés au compte-rendu de l'AG.

<sup>2302</sup> Conseiller d'Etat, Paul Fuzier est un laïque protestant qui siège à l'AG 1924 comme délégué de l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques.

<sup>2303</sup> Initialement créé en tant que « Comité protestant de propagande française à l'étranger. Cf : Denis Carbonnier, « Le Comité protestant de propagande française à l'étranger », in *Les Protestants français et la Première Guerre Mondiale*, (Janvier-Février-Mars 2014), *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme Français* (1903-2015), vol.160, pp.185-217.

- Le Comité d'Union franco-américaine pour les secours de guerre. Sous la présidence du Président de la Fédération, Ed. Gruner, il a eu pour mission de maintenir et de consolider les relations avec le *Federal Council* et les grandes associations américaines, et répartir au mieux les secours généreusement envoyés d'Amérique.
- Le Comité d'Union Protestante et de Secours en France et en Belgique. (*United Protestant Commission for Relief in France and Belgique*), placé sous la présidence d'Edouard Gruner, et dont le secrétaire-trésorier est le pasteur André Monod. « Le Comité fut ondé par la FPF dans sa séance du 18 Février 1918.
- Le Comité protestant d'Entraide<sup>2304</sup> appelé à s'occuper à venir en aide aux Eglises des régions dévastées par la guerre, comité présidé par M. Cornélis de Witt qui fut secondé dans sa tâche par Mme F. Roy.
- Le Comité des Aumôniers militaires, placé sous la présidence de M. le Comte Paul de Pourtalès, qui assure le recrutement des Aumôniers protestants auprès des Armées et suit leur œuvre d'évangélisation auprès des militaires.

Edouard Gruner évoque de façon complémentaire « Les Commissions qui relèvent plus directement du Conseil de la Fédération. » Ce sont :

- La Commission de l'Évangélisation qui groupe, sous la présidence de M. Charles Merle d'Aubigné, des représentants des diverses Commissions ou Sociétés s'occupant d'évangélisation, recueille et compare leurs expériences particulières et transmet tous renseignements pouvant favoriser l'œuvre même de l'évangélisation.
- La Commission de l'Enseignement, présidée par M. le Doyen Raoul Allier, qui a eu à connaître de diverses questions concernant l'enseignement primaire et secondaire et à s'occuper des Ecoles de Glay et de Mens.

---

<sup>2304</sup> Le Comité protestant d'Entraide avait été fondé le 23 avril 1915, sous les auspices et dans l'esprit de la Fédération protestante de France. Il était présidé par M. Cornélis de Witt, et avec comme présidents d'honneur Lord Harding de Peshurst, ambassadeur d'Angleterre à Paris, le Révérend Charles S. Mac Farland, secrétaire général de la Fédération des Eglises du Christ aux Etats-Unis, et M. le général Nivelles. Une assemblée plénière le 8 février 1921 honora Mme Ferdinand Roy, puis M. Paul Fuzier remit la croix de la Légion d'honneur à M.C.de Witt. Ce comité, ayant achevé sa tâche, avait été dissout avant l'AG FPF de 1924. Cf : AG FPF, Strasbourg, 1924, pp.141-143 : rapport du Comité protestant d'Entraide pour les régions dévastées – période du 23 avril 1915 au 22 mars 1922, rapport présenté par André Monod.



- La Commission des publications, dont le président est le professeur J. Viénot, et le secrétaire Victor Monod). Celle-ci a édité la carte de la France protestante et plusieurs brochures, préparé une *Histoire de la Réformation* et constitué une sous-commission spéciale pour étudier la question de l'*Almanach protestant*.
- La Commission des questions sociales qui, ne voulant point empiéter sur le domaine où s'exerce l'action des Congrès du *Christianisme social*, a limité son intervention aux questions de la « *natalité et de la moralité publique* ».
- La Commission de Concentration protestante, à laquelle se rattachent l'organisation de « *La Cause* » et de « *La Semaine protestante* ». Une sous-commission dite Commission du bâtiment a, en outre, été appelée à s'occuper de l'achat de l'immeuble de la rue de Clichy et c'est par ses soins qu'a été constituée la Société Immobilière spéciale qui est devenue propriétaire de la Maison du Protestantisme.
- La Commission des Questions juridiques, qui n'a eu que rarement à se réunir, mais dont plusieurs de ses membres ont été consultés sur des points spéciaux.
- La Commission du Chant sacré, sous la présidence de M. Roberty, qui a étudié la question d'un Recueil de Psaumes et Cantiques qui a été accepté par toutes les Eglises. Cette commission s'appellera ultérieurement *Commission d'hymnologie*.

Il convient d'ajouter que le Conseil FPF n'a pas jugé nécessaire de créer, à cette date-là (1924), une Commission des Finances. Toutefois, deux commissions *ad hoc* seront encore créées par les délégués à cette assemblée : - une commission d'étude spéciale concernant les Fédérations régionales et leur lien avec la FPF nationale, créée dans les conditions prévues à l'article 10 des statuts, qui cherchera, avec les délégués de ces fédérations, quels pourront être leurs rapports avec la Fédération protestante de France ; - et une commission de révision des statuts.

Dans un contexte différent, la présidence de Marc Boegner ne modifia pourtant pas sensiblement l'équilibre de ces commissions mais elle introduisit des références nouvelles relativement à l'unité chrétienne et à l'œcuménisme. A l'AG FPF de

Montpellier (1955), le président Boegner mentionne la création d'une Commission dite de l'Unité, puis d'une Commission d'Etude œcuménique. Marc Boegner les justifie ainsi : « Ce fut Nîmes 1945 et Amsterdam 1948 : il était impossible que les résolutions de ces Assemblées ne retentissent pas dans la réflexion du Conseil. De là, la formation d'une Commission dite de l'Unité. [...] Le résultat plus ou moins négatif de ses délibérations ne saurait être que le point de départ d'une nouvelle recherche. Mais ce résultat même signifie qu'il y a eu dialogue et dialogue loyal et persévérant entre représentants de diverses églises, en particulier des Réformés et des Luthériens<sup>2305</sup>. Tout récemment une Commission d'Etude œcuménique a été nommée (1955) et s'est mise au travail. Sa tâche est de première importance. Toutes les Eglises membres de la Fédération n'ont pas cru pouvoir s'associer à ses travaux. Celles qui y ont envoyé des délégués estiment qu'elle préparera [...] de la façon la plus utile l'étude [...] des grands problèmes que le Conseil œcuménique des Eglises propose à leur réflexion »<sup>2306</sup>.

La période allant de 1955 à 1960 sera marquée par la relance des commissions de la Fédération, comme le signale André Appel<sup>2307</sup>. Il en mentionne neuf qui sont : 1- Commission des affaires internationales, 2- Commission de l'aumônerie militaire, 3- Commission de l'aumônerie des prisons, 4- Commission de l'aumônerie des Etudiants d'Outre-mer, 5- Commission d'Entraide des Eglises, 6- Commission d'Etudes œcuméniques, 7- Commission d'Etude des problèmes nucléaires, 8- Commission radio, 9- Commission de Télévision.

Le début des années soixante est marqué par une triple problématique : la question du nucléaire civil et militaire, la place croissante des sciences humaines et notamment de la sociologie comme outil méthodologique, le regain d'intérêt pour l'étude théologique au sein de l'institution fédérative.

Ainsi, le Conseil de la FPF crée-t-il, début octobre 1960, une Commission d'Etude des problèmes nucléaires présidée à son origine par le professeur Gustave

---

<sup>2305</sup> Il semble que d'autres Eglises protestantes de la FPF n'aient pas voulu s'y joindre. Cf. : fichier : les enjeux : §- L'Œcuménisme.

<sup>2306</sup> Rapport M. Boegner, Actes AG FPF Montpellier 1955, p.8.

<sup>2307</sup> Rapport d'André Appel, « Comment vit et fonctionne la Fédération protestante de France », Actes de la Xe AG FPF Montbéliard 1960, pp.29- 44.

Malécot<sup>2308</sup>. Elle a reçu du Conseil de la FPF une double mission : a) l'étude de la responsabilité morale du savant à l'heure actuelle, et b) l'étude des problèmes que soulève la bombe atomique française. « Elle a déjà entendu, souligne André Appel, plusieurs rapports et préparé un vœu sur les dangers de la radioactivité dans le domaine pacifique, en particulier dans certaines thérapeutiques. »<sup>2309</sup>

Deux mois plus tard, l'assemblée de Montbéliard crée une commission d'études théologiques et une commission de sociologie religieuse que présideront le Doyen Lestringant puis le professeur Francis Andrieux<sup>2310</sup> de Strasbourg, dont le rôle ira croissant durant toute cette décennie.

Ce choix de créer une commission de sociologie religieuse est dans l'ère du temps. Mais la création d'une commission d'études théologiques rompt avec les usages, la question de la théologie n'était pas dans les compétences de la FPF. Il importe donc de savoir ce qui a justifié une telle création et quels furent les sujets étudiés. Jusqu'alors la théologie était du ressort exclusif des Eglises membres. Plus tard, sous la présidence de Claude Baty<sup>2311</sup> par exemple, la question sera à nouveau posée de savoir si la FPF est seulement une institution prestataire de services pour ses membres, offrant des réponses techniques aux défis lancés aux Eglises, ou si la FPF a un rôle d'impulsion théologique. Nous savons que la FPF a efficacement encouragé l'union réformée et plus tard le rapprochement luthéro-réformé. En dehors des questions éthiques où la FPF pouvait jouer un rôle de « laboratoire d'idées (*Think tank*) » du Protestantisme, les questions qui étaient abordées en interne étaient pourtant davantage celles de l'intercommunion et du baptême, notamment. Une clarification sur ces points pouvait être utile. Toutefois, les Eglises étaient peu enclines à faire des concessions à caractère dogmatique, sauf le socle minimal de l'intercommunion.

Cette expérience fut donc relativement éphémère : tenant compte du fait que l'existence et le fonctionnement de plusieurs commissions d'étude ne s'imposait plus

---

<sup>2308</sup> G. Malécot (1911-1998), mathématicien, biologiste. Professeur de mathématiques appliquées à l'université de Lyon de 1946 à 1981.

<sup>2309</sup> AG FPF Montbéliard, 1960, p.39.

<sup>2310</sup> Il est notamment l'auteur d'une monographie consacrée aux paroisses de l'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine (ERAL), ainsi que d'une étude sur « L'image de la mort dans les liturgies des Eglises protestantes ».

<sup>2311</sup> Le pasteur Claude Baty, ancien président de l'Union des Eglises Evangéliques Libres (UEEL), présidera la FPF de 2007 à 2013.

pour des raisons diverses ou faisait double emploi, le Conseil FPF décida de dissoudre la Commission d'Etudes œcuméniques, la commission d'Etudes et de Recherches théologiques, la Commission des relations avec le Catholicisme, ainsi que la Commission de sociologie dont les attributions pouvaient être reprises en compte par le Centre de Sociologie du protestantisme à Strasbourg<sup>2312</sup>. Dans le contexte de cette restructuration, le pasteur Henry Bruston fut chargé du Service de recherche théologique et de relations œcuméniques. Cette mission fut prévue initialement pour une durée de deux ans, après laquelle la question du maintien de ce service serait étudiée par le conseil FPF.

En 1987, les commissions sont au nombre de treize. La liste en est précisée et les objectifs rappelés dans les Actes de la XVIIIe AG FPF de Strasbourg réunie des 29 au 31 mai 1987 sur le thème « Conviction et Tolérance ». Leurs membres sont nommés par le Conseil de la Fédération. Elles ont pour tâche de suivre un secteur particulier de la vie ecclésiale et sociale et d'alerter les Eglises membres chaque fois qu'un problème important ou urgent se pose en vue d'une action commune. Il s'agit de<sup>2313</sup> :

- La Commission sociale, économique et internationale (C.S.E.I.) qui étudie, selon un calendrier précis, les problèmes sociaux, économiques et politiques qui intéressent la vie internationale, et qui interfèrent avec la responsabilité de témoignage des Eglises.
- La Commission des relations œcuméniques appelée « Forum », lieu de libre échange où sont évaluées les avancées ou les reculs du mouvement œcuménique dans son ensemble.
- La Commission Eglise-Islam qui a pour but de rendre attentifs les membres des diverses communautés protestantes à la présence en France de musulmans, de leur faire découvrir une autre religion, de favoriser le dialogue et de réfléchir au pourquoi et au comment du témoignage chrétien auprès des musulmans.

---

<sup>2312</sup> Albert Nicolas, rapport de gestion (1969-1972), Actes XIVe AG FPF, Caen, 10-12 nov.1972, « Notre espérance et nos engagements », 45.

<sup>2313</sup> Nous reproduisons ci-dessous littéralement les dénominations et l'essentiel des caractéristiques et des missions. Ces éléments sont issus des Actes de l'AG FPF de Strasbourg 1987, aux pages 159 et 160.

- La Commission Eglise et Peuple d'Israël dont l'objet est de faire connaître la foi juive aux protestants et promouvoir le dialogue entre juifs et protestants. Notons que Fadiey Lovsky a été secrétaire du Comité « Eglise et peuple d'Israël » de la Fédération protestante de France, de 1947 à 1968. Lorsque ce Comité est devenu Commission, il en a été président de 1980 à 1986.
- La Commission de l'Aumônerie aux Armées, qui réfléchit et stimule la réflexion sur la communication de l'évangile en milieu militaire, examine toutes les questions concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Aumônerie aux Armées.
- La Commission Justice et Aumônerie des prisons, qui est chargée d'assurer l'accompagnement des aumôniers, d'exercer une fonction de réflexion sur la justice pénale, l'exécution des peines et la réinsertion sociale. Elle informe les Eglises membres de la Fédération des problèmes éthiques, théologiques ou pratiques pour que le témoignage chrétien soit fidèle à l'Évangile dans le contexte particulier que posent les questions pénitentiaires à la société.
- La Commission de la Mission dans l'Industrie, qui accompagne celles et ceux qui sont directement engagés dans un travail de témoignage auprès du monde de l'Industrie (ouvriers, agents de maîtrise et cadres) et répercute aux Eglises membres les questions posées pour une meilleure présence de l'Évangile dans ce secteur de la société.
- La Commission du Ministère auprès des malades, chargée de suivre le travail des aumôniers d'hôpitaux et de réfléchir aux questions d'ordre éthique, notamment celles que soulèvent les développements technologiques ou le coût de la maladie dans le domaine de la santé.

La commission du Ministère auprès des Malades a été créée par une décision du Conseil de la FPF du 27 février 1977. Avec comme mandat : - stimuler la réflexion théologique nécessaire pour l'exercice de ce ministère ; - assurer la coordination des activités régionales ; - accompagner les aumôniers ; - favoriser les relations entre Eglises, aumôniers et administration ; - être à l'écoute de ce qui se vit dans les Eglises, les groupes de travail, les associations, etc. à propos des problèmes de la santé. La Commission s'est réunie pour la 1<sup>ère</sup> fois le 11 mars 1978.<sup>2314</sup>

---

<sup>2314</sup> Actes AG FPF La Grande Motte, 16-18 mars 1979, p.109.

- La Commission d'Entraide, qui reçoit et examine les demandes les demandes de subventions et de prêts à transmettre aux différents organismes d'entraide européenne.
- La Comité des bourses : en liaison avec le DEFAP, il examine les dossiers transmis par les différents organismes boursiers en particulier le conseil œcuménique des Eglises (COE).
- La Commission d'hymnologie, chargée de produire et de remettre à jour le recueil de chants commun à l'ensemble des Eglises membres et de faire en sorte que la musique et le chant tiennent une place importante dans l'expression de la foi des communautés.
- La Commission des Eglises Evangéliques d'Expression Française à l'Etranger (CEEEFE) qui regroupe les Eglises de langue française à l'étranger (Londres, New York, Stockholm, Copenhague, Beyrouth, Tunis, Casablanca, etc.).
- La Commission des finances, commission technique du Conseil de la Fédération protestante de France.

De treize commissions en 1987, l'on passe à 18 dans le compte-rendu qu'en fait Louis Schweitzer à Lille quatre ans plus tard. Se sont ajoutées, en effet, la Commission de l'Aumônerie des Aéroports, la Commission Information (B.I.P.), la Commission Radio-Télévision, la Commission des Relations Extérieures, ainsi qu'un éphémère « Groupe présence dans les salons et expositions »<sup>2315</sup>. Durant cette période, la FPF a poursuivi son expansion, en termes de membres comme en termes d'organisation.

Les commissions prirent l'habitude de se réunir environ quatre fois par année. Il fut convenu que leur composition serait renouvelée après chaque assemblée générale. Ce fonctionnement, plutôt positif, est à mettre au crédit du Conseil FPF auquel elles rendent compte.

---

<sup>2315</sup> Actes de la XIXe AG FPF, Lille 1-3 novembre 1991, thème « Grâce sans frontières », § La FPF, pp.180-186.

De l'avis même d'André Appel, le Conseil de la Fédération « laissa une grande liberté d'action à ses commissions qui ont pu être, non seulement des chambres de réflexion, mais aussi des organes d'exécution pour l'ensemble du Protestantisme [français]. »<sup>2316</sup>

#### D. Les départements :

A Montbéliard (AG FPF 1960), il est décidé d'admettre au sein de la FPF les Institutions, Œuvres et Mouvements qui en feraient la demande. La FPF doit donc, dès lors, concevoir le cadre de leur intégration. Des « Départements » seront créés afin de réunir, par affinité d'objectifs, ces structures qui sont pour la plupart dotées de statuts associatifs sur la base de la loi de juillet 1901. Comme l'explique Charles Westphal, il s'agit de grouper toutes les entreprises protestantes qui l'accepteraient dans des *départements* « afin d'éviter les doubles emplois et les concurrences, et de coordonner nos efforts pour un témoignage plus fidèle et plus efficace. »<sup>2317</sup>

##### 1) Adapter la structure fédérative :

André Appel souhaite voir la structure évoluer. Le secrétaire général de la FPF, signalera que « L'originalité de Montbéliard a été de voir se rencontrer, sur un pied d'égalité, des Eglises d'une part, et des Mouvements, Œuvres et Institutions d'autre part. On reconnaissait ainsi que l'Eglise est faite à la fois de cet aspect traditionnel, institutionnel, synodal, et de cette réalité plus souple et plus indépendante que constituent les Mouvements de laïques. »<sup>2318</sup>

Les départements sont concrétisés lors de l'AG FPF suivante, celle d'Aix-en-Provence en 1963. Huit Départements avaient été envisagés (Jeunesse, Information-Communication, Recherches communautaires, Centres-Animateurs universitaires et Mouvements adultes, Relations extérieures, Service et Entraide, Evangélisation, Formation chrétienne), l'objectif commun étant de réunir au sein d'un Département tous ceux qui se savent appelés au témoignage dans l'un de ces secteurs.

---

<sup>2316</sup> Rapport d'activité du SG à l'AG FPF Montbéliard 1960, p.34.

<sup>2317</sup> Actes AG FPF Aix-en-Provence 1963, p.32.

<sup>2318</sup> Rapport d'A. Appel à l'AG d'Aix-en-Provence, 1963, Actes AG FPF, p.55.

Les délégués à Aix-en-Provence souhaitent que les départements soient des lieux de rencontre et de dialogues permanents entre les Eglises, les Mouvements et les Œuvres.

Sept départements furent créés à Aix-en-Provence, celui relatif à la Formation chrétienne étant rapidement abandonné. Un second ne verra pas le jour, quoique retenu par l'Assemblée générale, celui relatif à l'Évangélisation parce qu'il fut impossible aux divers représentants de se mettre d'accord sur un contenu commun.

Il est à noter que la création des Départements fut précédée par un intense travail : Sept comités d'étude furent donc constitués, préluant à la création des sept Départements. André Appel précise qu'au cours des trois années qui séparèrent les Assemblées générales de Montbéliard et d'Aix, « la Fédération a suscité une bonne cinquantaine de colloques et sessions de travail en vue de la préparation de ces sept départements.<sup>2319</sup> » Institutionnellement, il conviendra donc de créer un statut de *membre associé* pour intégrer les nouvelles structures dans la Fédération.

Le secrétaire général plaide pour la création de ces Départements notamment au motif qu'ils trouveront leur déclinaison en région, ce qui permettra à la FPF d'être plus proche des dynamiques locales. Cet objectif sera, en effet, en partie atteint sur le terrain de la jeunesse par exemple avec la création de sections régionales du Département Jeunesse de la FPF. En un mot, il s'agit d'apporter du sang neuf à la Fédération et tenter de réduire la fracture, croissante à l'époque, entre les Eglises et les Œuvres.

A Aix-en-Provence, sept groupes de travail irriguent l'Assemblée générale de leurs réflexions. Ils feront des propositions, et préciseront, pour chaque département, le cahier des charges<sup>2320</sup> correspondant. Ceux-ci seront validés par le vote des délégués. En outre, la composition des Départements y sera arrêtée tandis que l'admission de nouveaux membres sera décidée par le Conseil de la FPF sur proposition du Département référent.

La question de la composition de tels Départements ne concerne pas seulement des organismes jusqu'alors extérieurs à la FPF. Elle interroge l'institution fédérative sur la représentation éventuelle des services et des commissions existants en leur sein.

---

<sup>2319</sup> *Idem*, p.57.

<sup>2320</sup> Aussi appelés « statuts ».



Si cet élément institutionnel départemental nouveau enrichit la FPF, il apparaîtra assez vite que la disparité des membres des Départements, la lourdeur de la convocation de ceux-ci, la question des budgets de secrétariat ou alloués pour le remboursement des frais de déplacement des membres notamment, viendront nourrir les oppositions et abonder à l'interrogation sur la communication interne.

## 2) Une réalité en évolution :

Trois nouveaux départements verront le jour, alors que la FPF voit s'accroître le nombre de ses membres.

- Suite à un vœu exprimé par l'AG FPF Paris 1975, un nouveau Département, selon l'article 7c des statuts, est constitué par le Conseil FPF, dénommé « Département des Facultés de Théologie », comme le mentionne Pierre Chrétien qui ajoute<sup>2321</sup> : « La création de ce Département peut être ainsi une réponse à la constatation soulignée par l'Assemblée Générale de Paris de l'absence d'un lieu de réflexion théologique au sein de la FPF depuis la disparition du secteur "Recherche théologique" de l'ancien service de Bruston<sup>2322</sup>».

Deux autres départements seront encore créés. Ils sont mentionnés dans le rapport du SG Louis Schweitzer à l'Assemblée générale de Lille<sup>2323</sup>. Il s'agit de :

- Département Education, où se regroupent la Fédération Protestante de l'Enseignement (FPE), la Société des Ecoles du Dimanche (SDE), les organismes chargés de la catéchèse et ceux chargés de la formation des laïcs.
- Département d'expression artistique, création rendue nécessaire par les demandes d'adhésion reçues de plusieurs mouvements comme la Fédération Musique et Chants Protestants et de plusieurs fédérations rassemblant des associations toutes orientées vers des expressions artistiques diverses (musique, danse, théâtre, etc.).

---

<sup>2321</sup> Dans son rapport de gestion à l'AG FPF La Grande Motte 1979, Actes XVIe AG FPF La Grande Motte, 16-18 mars 1979, p.20.

<sup>2322</sup> Henry Charles Bruston, 1904-1975.

<sup>2323</sup> Actes de l'AG FPF 1991, § 2.3.1 et 2.3.2., p.103.

La période<sup>2324</sup> qui voit naître les Départements au sein de la FPF est, pour le protestantisme, une période à la fois féconde et turbulente. Leur fonctionnement doit sans cesse être réévalué en fonction des évolutions intervenant dans la vie du protestantisme français. Ainsi, le Département des Recherches communautaires s'interrogera-t-il, à peine dix ans après sa création, sur la nécessité de sa pérennité ; le Département Service et Entraide cesse toute réunion avant l'AG FPF de la Grande Motte 1979 « les IOM qui le composent n'ayant pu aller au-delà du partage d'expériences vécues »<sup>2325</sup> tandis que d'autres prennent un nouveau départ, comme celui des Relations extérieures qui s'était interrogé sur la poursuite de son activité, dans le contexte de la création du DEFAP (Département évangélique français d'action apostolique). Le point de vue du secrétaire général Pierre Chrétien est, à ce titre, fort précieux. Il écrit que « le Département des Relations extérieures a été créé à l'Assemblée d'Aix-en-Provence en 1963 et a fonctionné pendant plusieurs années. Au moment de la réforme des structures de la Société des missions de Paris, il fut envisagé que le DEFAP coordonne l'ensemble des relations internationales du Protestantisme français. Mais il est apparu rapidement qu'il lui était difficile d'assurer ce service dans toutes les directions. De sorte qu'il était réaliste de redonner vie au Département des Relations Extérieures en précisant son nouveau cahier des charges, puisque celui-ci n'avait jamais été dissout. Ses objectifs sont bien fixés par le règlement intérieur. »<sup>2326</sup>

Les Départements, à travers les initiatives qu'ils prendront et les documents qu'ils produiront, feront un travail considérable, ce qui est à mettre au crédit de la FPF. Ils irrigueront la vie en région, créeront un lien nouveau entre leurs membres et donneront la parole aux acteurs de terrain. Contribuant à réduire la distance entre Eglises et Œuvres, ils permettront l'émergence et l'expression d'une nouvelle génération protestante et seront représentés désormais, au sein du Conseil FPF, par des représentants élus à chaque Assemblée générale.

Dans la pensée de leurs concepteurs, la création des Départements n'avait pas pour objectif de bouleverser la physionomie du protestantisme, mais de lui permettre de mieux remplir son rôle. Ce qui fut fait.

---

<sup>2324</sup> Elle porte sur une trentaine d'années entre 1960 et 1990 environ.

<sup>2325</sup> Pierre Chrétien, rapport de gestion, Actes AG FPF 1979, p.27.

<sup>2326</sup> *Idem*, p.26.

Au terme de ce chapitre relatif à l'organisation de la FPF, il apparaît que les tâches diverses demandées à la FPF et les moyens réduits dont elle dispose imposent tout à la fois rigueur de gestion et souplesse de fonctionnement. Si le Conseil inspire et coordonne les diverses activités, il lui incombe aussi d'assurer la continuité institutionnelle, dans la fidélité au projet initial. Un regard synthétique permet de conclure sur les points suivants :

- Les services occupent indiscutablement une place centrale dans l'institution, même si tous ne sont pas considérés avec la même priorité.
- Les commissions permanentes d'études sont peu à peu supprimées et remplacées, chaque fois que nécessaire, par des groupes *ad hoc* temporaires.
- Les départements, dont le nombre s'est peu à peu restreint, sont apparus utiles, quoique des aménagements aient été nécessaires tant sur la forme que sur le fond. Certains membres correspondants<sup>2327</sup>, regroupant diverses Eglises étrangères en France et mouvements en relation fraternelle avec la Fédération, y seront associés.

\*\*\*\*\*

\*\*\*

\*

Nous constatons ainsi, au terme de cette sixième partie, que l'institution fédérative a développé des relations internationales nombreuses et fécondes. Celles-ci participent de son rayonnement. Simultanément, la FPF n'a pas cessé d'évoluer dans la période étudiée, sous la pression des nécessités internes autant que pour tenir compte des mutations sociétales. Nous remarquons également que la FPF a souhaité, sans discontinuité, maintenir la qualité du lien fédératif entre les membres, régionaliser autant que possible ses structures, faire appel aux compétences les plus utiles à son fonctionnement et à son témoignage. Le poids de sa parole publique s'en est trouvé accru, à proportion des efforts qui furent faits pour allier unité et diversité. Dans ce contexte, la FPF n'a pas cessé d'adapter son organigramme.

---

<sup>2327</sup> Le statut de membre correspondant a été adopté par le Conseil du 4 février 1979. Le nombre est de dix-sept, dans le compte-rendu de l'AG FPF de Lille 1991, p.183. Ce statut servira de sas d'entrée à la FPF pour plusieurs de ces membres, avant de devenir membre à part entière. Toutefois, la FPF se révélera vite réticente à admettre les « communautés indépendantes ». Lors du Conseil des 1 et 2 juin 1991, le Conseil décide même de suspendre toute nouvelle entrée dans la FPF de « communautés indépendantes », préférant encourager un regroupement de ces petites Eglises avant toute admission.

## CONCLUSION GENERALE

L'objet de cette thèse était de poser les fondements d'une histoire de la Fédération protestante de France. Nous l'avons fait au moyen d'un socle documentaire précis et nécessairement contraignant. Le contexte historique est celui du vingtième siècle, mais nombre de témoins de cette histoire sont encore vivants. Quant à la mémoire des évolutions propres à l'institution fédérative, ceux-ci apporteront, sans doute, à leur tour, une utile contribution à ce travail. Le recours aux Actes des Assemblées générales comme support privilégié, mais non exclusif, de notre étude a permis, nous semble-t-il, de conserver la distance nécessaire à une approche rigoureuse. Nous avons tenté d'élaborer un travail aux normes académiques dont nous livrons ici les fruits. Nous avons fui tout à la fois l'apologétique et la critique, sans toutefois renoncer à discerner, le cas échéant, les faiblesses ou les contradictions propres à toute institution. Nous avons délibérément donné la parole au plus grand nombre, au risque de lasser le lecteur. Il nous est apparu que la FPF est, à l'image des protestants de France, une institution toujours en débat et qui s'interroge sur son identité et sa vocation dans la société française. Parvenu à la conclusion, il nous appartient encore de lier la gerbe d'une moisson abondante.

C'est ainsi que nous développerons cette partie conclusive à travers deux axes, celui constitué par des éléments factuels, d'une part, et celui qui résulte d'éléments d'analyse et de synthèse, d'autre part. Nous tenterons donc d'exprimer ici un point de vue plus personnel.

### A. Eléments factuels :

L'étude en six sections qui s'achève ici porte sur l'évolution, à travers le vingtième siècle, d'une association protestante. Nous avons été amenés à étudier un corpus documentaire, chercher des informations utiles, faire des constats et suggérer des analyses. Nous constaterons préalablement que la FPF, durant la période étudiée,

aura tenté de se montrer proche, autant que possible, du peuple protestant et ceci pour plusieurs raisons :

a) En réunissant ses Assemblées générales essentiellement en province.

b) En concluant ses AG par des messages aux protestants de France, messages qui pouvaient être lus en chaire par les pasteurs le dimanche suivant, ce qui rendait les fidèles proches de l'institution.

Et le cas échéant,

c) En abordant des problématiques éthiques diverses, voire d'actualité.

En dépit de ces efforts, nous verrons toutefois que la perception des protestants eux-mêmes fut partiellement différente.

La présente recherche permet d'identifier plusieurs éléments relatifs à l'évolution et l'action de cette institution. Ce sont :

- La FPF, une institution en croissance, à la recherche du bon dimensionnement :

Le socle, constitué par les Eglises fondatrices de la FPF, fut amené à évoluer, comme ce fut le cas, dès 1916, avec l'intégration d'une partie des Eglises baptistes. Au-delà des Eglises se pose très tôt aussi la question des Œuvres, dans leur rapport à l'institution, comme lors de l'AG FPF de Marseille 1929. Ce sujet réapparaît à l'AG FPF de Nîmes 1945, consécutivement à l'unité réformée et aux problèmes de représentation interne que celle-ci pose à la structure fédérative. Cette question sera théorisée encore dans les Actes de l'AG FPF d'Aix-en-Provence 1963, par André Appel, alors secrétaire général, qui pose la question<sup>2328</sup> de l'accroissement du poids de la structure en réponse à l'impossibilité de donner une expression claire à la manifestation de l'unité fondamentale du protestantisme. Ce constat faisait écho à une remarque comparable<sup>2329</sup> de Willem Visser't Hooft relativement à l'évolution du Conseil œcuménique des Eglises, qui estimait souhaitable que « le Conseil œcuménique des Eglises diminue d'importance pour que l'Unité puisse croître ». Suggérant que ce vœu pourrait peut-être s'appliquer à la FPF, André Appel se demandait si, les structures de la Fédération ayant été afferemies, renforcées voire alourdies, il ne s'agissait pas là des « signes d'une certaine ambiguïté du

---

<sup>2328</sup> Rapport d'activité du Conseil de la FPF, Actes AG FPF Aix-en-Provence 1963, p.60.

<sup>2329</sup> Adressée au Comité central du COE à Rochester (USA, 26 août-2 septembre 1963).

fonctionnement » institutionnel, « et en tout cas les témoins d'un provisoire ». La solution aux difficultés rencontrées résiderait dans la capacité de la FPF « à vivre, dans l'obéissance à notre vocation, l'Unité que Christ donne ».

Nous pouvons considérer que plus les membres d'une institution sont nombreux, plus est complexe la représentation de ceux-ci dans les organes directeurs. Et plus est difficile aussi la possibilité de faire droit à leur diversité.

- La FPF, trait d'union entre les Eglises protestantes :

Nous constatons avec Henri Cordey que les responsables de la FPF se sont « efforcés de servir d'organe central à l'ensemble des Eglises protestantes de France, de concourir à leur bien général et à la défense de leurs intérêts<sup>2330</sup> ». Ce mot ensemble sert d'ailleurs d'antienne à Albert Nicolas qui, dans son rapport à l'AG FPF de Paris 1975, où il prend pour exemple la démarche du COE en l'appliquant à la FPF et pose la question du lien entre unité et pluralisme. Il parle d'une *impossible possibilité*<sup>2331</sup>. Si ce pluralisme lui semble *inévitabile et bon*, il met pourtant en garde dans le même paragraphe les Eglises membres de la FPF, devant des diversités qui s'avèrent *paralysantes et autodestructrices* « à partir du moment où nous nous prenons tellement au sérieux que nous devenons le centre du monde, acteurs du salut au lieu de rester partenaires. »

Il écrit ceci : « La recherche de l'unité est une lutte ; la lutte pour devenir une Eglise véritable, l'Eglise qui « rassemble avec le Christ », l'Eglise qui a entendu l'appel à la vraie bataille et a obéi, l'Eglise qui s'unit au Seigneur contre le Royaume des ténèbres. C'est ainsi que la communauté devient réelle et active. Il s'agira pour nous de mettre à l'épreuve notre propre obéissance, de la corriger et de la modifier. C'est pourquoi il n'y a pas de communauté sans repentance et conversion. Elle exige la fidélité à la mission du Christ et le courage de courir le risque d'un conflit et d'une séparation. Elle exige la soumission au Christ et par conséquent l'humilité et la franchise les uns envers les autres. Ces actes [...], plutôt qu'une politique ecclésiastique ou des compromis habiles, seront la preuve d'un authentique

---

<sup>2330</sup> Actes AG FPF Nîmes 1909, p.19.

<sup>2331</sup> Rapport du pasteur Albert Nicolas, secrétaire général, 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine ». *Centre protestant d'Etudes et de documentation*, n° spécial – Février 1976, *Information - Evangélisation* n°6 – 1975, p.29.

œcuménisme chrétien. »<sup>2332</sup> Et c'est bien des relations entre les Eglises membres de la FPF qu'il parle. Comme s'il s'agissait de confessions différentes.

- La FPF et la représentation du peuple protestant : Un éloignement croissant. L'AG FPF de Paris 1975 a choisi de donner la parole à trois personnes exprimant des points de vue spécifiques sur la Fédération. Ces interventions<sup>2333</sup> sur la Fédération, sont le fait de MM. Doumont, Longeiret, Mathis : « Pour amorcer l'entretien sur la politique et la gestion de la Fédération protestante (de France), à la suite des rapports du président et du secrétaire général, le Conseil avait sollicité trois interventions, pouvant représenter des prises de position critiques et diverses. »<sup>2334</sup> L'intervention de R. Doumont<sup>2335</sup> fustige « une Fédération qui se veut pluraliste mais qui ne s'est pas donnée les moyens de l'être »<sup>2336</sup>, et s'interroge si tout doit être (mis) sous la seule responsabilité du Conseil de la FPF. L'orateur juge que les membres du Département Jeunesse sont pris, non comme des personnes adultes, mais encore comme des enfants. Il estime qu'il faudrait pouvoir dire la pluralité sans chercher à dire « tout en commun » et qu'il y a un blocage et des réticences depuis le document d'étude "Eglise et pouvoirs".

Maurice Longeiret,<sup>2337</sup> constatant que la FPF, depuis quelque temps, s'est engagée résolument dans des prises de position touchant au domaine politique et éthique, exprime une réserve sur le fait que « la FPF, pas plus d'ailleurs que les autres institutions ecclésiastiques, n'a à se substituer aux individus. »<sup>2338</sup>

Il plaide pour le respect du pluralisme et estime que, la FPF n'étant pas une Eglise mais une Fédération, il faudrait qu'elle « ait le courage de manifester cette diversité en refusant d'être prisonnière, je ne dirai pas d'une unique théologie mais parfois

---

<sup>2332</sup> *Idem*, pp.30-31.

<sup>2333</sup> Rapport du président, 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine ». Centre protestant d'Etudes et de documentation, n° spécial – Février 1976, *Information-Evangélisation* n°6 – 1975, pp.32-38.

<sup>2334</sup> Actes 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, p.32.

<sup>2335</sup> CPCV/Département Jeunesse, Paris, délégué.

<sup>2336</sup> Actes 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, p.33.

<sup>2337</sup> EREI, Marseille, délégué.

<sup>2338</sup> Actes 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, p.34.

d'une simple idéologie. » Il rappelle en outre ce qui doit être le tronc commun : la soumission à l'autorité de la Bible dans ce qu'elle dit ; - la foi au Christ rédempteur par sa mort sur la croix et sa résurrection ; - la transcendance de Dieu qui conduit l'Eglise à travers l'histoire des hommes vers le Royaume [...]. » Il mentionne enfin que (en 1975), « une enquête faite par l'un de nos journaux<sup>2339</sup> fait apparaître que 38% seulement des protestants se sentent représentés par la Fédération ! »<sup>2340</sup> Sur ce point, nous ne disposons pas de chiffres complémentaires, pour la période 1975-1991, qui permettraient de discerner de singulières évolutions. Tout au plus peut-on postuler une certaine défiance du peuple protestant à l'égard de la FPF, à cause de son « parisianisme », de ses orientations ou prises de positions ou encore de l'hégémonisme du pôle luthéro-réformé.

A Strasbourg, lors de l'AG FPF réunie en 1987, Ernest Mathis<sup>2341</sup>, avec sa franchise coutumière, introduit son propos par une phrase redoutable : « Je me vois obligé de vous dire ou de vous rappeler que, pour la grande majorité des laïcs engagés en Alsace et des pasteurs, la Fédération protestante avec ses Assemblées, ses conseils, ses commissions est restée, malgré des progrès évidents, l'enfant mal aimé. On ne peut pas ne pas le dire lorsque l'on veut connaître un tant soit peu les réactions générales en Alsace.<sup>2342</sup> » Il poursuit en disant que, néanmoins et quant à lui, il croit fermement à une mission authentique de la FPF, et appelle à un dialogue fructueux. Il déplore les propos hâtifs, « l'hypertrophie de l'intellectualisme de nos assemblées »<sup>2343</sup> et la perte de substance. Il déplore ainsi que les oppositions d'idées soient devenues des oppositions de personnes, et l'incapacité à les surmonter.

- la FPF et le rendez-vous manqué avec les évangéliques :

A l'origine de l'institution fédérative, dans le rapport d'Henri Cordey, on trouve des affirmations étroitement liées au contexte de l'époque : « La Fédération a l'ambition de resserrer le nœud qui unit les forces protestantes, afin qu'elles puissent concourir d'une manière plus efficace aux progrès du règne de Dieu et au salut de la

---

<sup>2339</sup> Il s'agit du journal *Réforme*.

<sup>2340</sup> *Op.cit.* p.35.

<sup>2341</sup> ECAAL, Strasbourg, délégué.

<sup>2342</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1987, p.36.

<sup>2343</sup> Actes AG FPF Strasbourg 1987, p.37.



France.<sup>2344</sup> » Pourtant, cette ambition-là sera difficile à mettre en œuvre pour la FPF, du fait de la concurrence de fait entre les Eglises membres et de la nécessité d'affirmer une ecclésiologie commune. C'est ce que H. Cordey appelle la *force centrifuge*, à laquelle il oppose la force inverse encourageant au rapprochement d'organisations faites pour s'entendre et pour coopérer dans tant de domaines. Et nul doute que la FPF n'ait joué un rôle utile dans ce domaine. Toutefois, en 1962, l'UEEL quitte la FPF sur plusieurs points de désaccords : entrée des œuvres à la FPF et création des départements (AG FPF Montbéliard 1960), décisions prises au Conseil à la majorité et non plus à l'unanimité, désaccord sur l'œcuménisme et le rôle de la FPF (question des relations avec le COE : Marc Boegner aurait aimé que la FPF soit une antenne du COE, ce que les évangéliques refusaient formellement).

L'Assemblée générale de 1963, qui se tient à Aix-en-Provence du 1<sup>er</sup> au 3 novembre, est la dernière qui soit convoquée en tant que AG du *Protestantisme français*. Toutes les suivantes le sont en tant qu'Assemblées générales de la *Fédération protestante de France* ; cette modification est très significative. Elle coïncide avec le départ de l'Union des Eglises évangéliques libres et la rupture qui est intervenue à Montbéliard en 1961. L'accueil statutaire des Institutions, Œuvres et Mouvements (IOM) au sein de la FPF, ainsi que la problématique de la relation au COE sont à la base de cette mutation. La FPF, même si elle est constituée des Eglises protestantes françaises les plus importantes, ne prétend plus représenter l'ensemble du protestantisme français. Mais l'institution n'a pas encore conscience de cela. Elle se vit comme « majoritaire » et s'éloigne des enjeux religieux pour se confronter aux enjeux de sociétés. Ceci s'inscrit dans le contexte de la crise qui affecte la société française toute entière et culminera avec les turbulences de l'année 1968.

Les Eglises réformées et luthériennes au sein de la FPF s'y vivent comme très largement majoritaires. Leur regard porté sur le monde protestant français est bienveillant mais condescendant. Elles veulent rester maîtres des évolutions de la FPF et de sa géométrie. Et si elles s'ouvrent à la mouvance évangélique avec précaution à partir des années 1975, elles sont dans l'ignorance des dynamiques ecclésiales les plus récentes qu'elles jugent comme marginales. L'avenir leur

---

<sup>2344</sup> Communication de M. H. Cordey, in Actes AG FPF Nîmes 1909, p.19.

donnera tort. Le Pentecôtisme est en plein essor, situation que les principales Eglises de la FPF considèrent encore comme une réalité périphérique au Protestantisme. Les Communautés évangéliques sont faiblement structurées et apparaissent isolées, frappant à la porte de la FPF en ordre dispersé.

En effet, quelque chose se passe dans la société française à cette époque, - mais de façon encore embryonnaire -, c'est l'émergence d'une dynamique évangélique. La FPF accueille, dès 1975, de nouveaux membres issus de cette mouvance, sans comprendre que la donne est en train d'évoluer avec l'apparition de groupes nouveaux, souvent indépendants les uns des autres, comme les Assemblées de Dieu. Cette évolution n'est pas perçue à sa juste mesure, dans un contexte d'hégémonie du monde réformé. Cette bipolarisation protestante culminera plus tard, en juin 2010 avec la naissance du Conseil National des Evangéliques de France.

Ainsi, la question est-elle reprise lors de l'AG FPF de Paris en 1975 : le groupe de travail présidé par Jules Thobois (Fédération des Eglises évangéliques baptistes – FEEBF) et dont le rapporteur est Jean-Marc Viollet (Eglise réformée de France-ERF), parmi d'autres recommandations, encourage le « Conseil de la Fédération d'avoir des relations avec les unions d'Eglises évangéliques et notamment l'association des Eglises de professants. »<sup>2345</sup> Cette recommandation étonne dans la mesure où la nécessité de relations actives entre « protestants historiques et « protestants évangéliques » peut apparaître comme un impératif, voire une évidence. Le sentiment d'une partie des délégués à cette assemblée était, pourtant, que le contact était inexistant, ou pire, rompu, et qu'il convenait, modestement mais patiemment, de tisser à nouveau du lien. L'avenir du protestantisme dans son ensemble serait à ce prix.

Une contribution complémentaire est proposée par un autre groupe de réflexion de cette Assemblée, dont le rapport<sup>2346</sup> se risque à des réponses à la question de la vocation du protestantisme, et notamment sur « *Le renouveau souhaité* ». On peut lire ainsi : « Le *renouveau* que nous souhaitons se situe : - dans une *fidélité* à notre

---

<sup>2345</sup> Groupe 1, in Rapports des groupes de travail, Actes AG FPF Paris, 1975, (pp.161-177) sur le thème *Situation et vocation du Protestantisme dans la société française contemporain*, p.163 : Relations extérieures ».

<sup>2346</sup> Groupe 8, in Rapports des groupes de travail, Actes AG FPF Paris, 1975, (pp.161-177) sur le thème *Situation et vocation du Protestantisme dans la société française contemporaine*, p.174 : « Renouveau ecclésial », président : M. Pierre Chrétien, rapporteur : Melle Thérèse Klipfel.

vocation *issue de la Réforme* qui évite à la fois tout sectarisme et toute dissolution dans l'action, dans les idéologies, dans l'individualisme. – Dans un renouveau *spirituel* qui passe par la repentance, qui s'opère par l'action du Saint-Esprit dans la communauté et en nous et que certains discernent dans le renouveau charismatique. – Dans *une obéissance permanente* en référence au Christ, qui doit rester premier, dont nous ne disposons pas, qui libère en nous des forces renouvelées. Cette obéissance nous conduit à une écoute des autres, nous oblige à nous laisser interpellé par les autres, que ce soit les charismatiques ou ceux qui ne se reconnaissent pas comme disciples du Christ. »<sup>2347</sup>

Le renouveau charismatique est apparu en France en 1972. Il bouleverse la donne habituelle, puisqu'il prend place dans la plupart des Eglises de façon dynamique et durable. Une composante évangélique renaît ainsi au sein des Eglises historiques, palliant à l'effacement progressif du piétisme traditionnel. Attentif « aux personnes fatiguées et chargées », il n'exclut pas d'intervenir dans le champ social par l'individualisation de l'accompagnement personnel. A ceux qui disent au sein de la FPF : « Changer la société », les tenants du Renouveau répondent : « Changer l'homme » ! A l'opposition entre *réformistes* et *révolutionnaires*, succède une opposition nouvelle entre *progressistes* et *spiritualistes*.

La FPF cherche à se doter d'un cadre qui précisera les conditions d'adhésion. Ainsi, le document intitulé "Conditions spirituelles d'appartenance à la Fédération protestante de France"<sup>2348</sup> est-il publié en septembre 1979. Il est postérieur de quelques mois à la XVI<sup>e</sup> AG FPF de la Grande Motte (16-18 mars 1979) et semble répondre à l'interpellation évoquée dans le rapport<sup>2349</sup> du Groupe de travail sur les relations œcuméniques. Il s'agit d'une prise de conscience nouvelle au sein de la FPF, celle d'un monde évangélique qui ne peut être traité sur le seul mode de l'extériorité, exprimée sous la forme suivante : « Les relations avec les différents milieux dits « évangéliques », d'une toute autre nature<sup>2350</sup>, ne peuvent plus et ne doivent plus être considérées comme bloquées ou figées, comme ce fut le cas pendant des décennies. Cette transformation tient en grande partie à l'établissement

---

<sup>2347</sup> *Idem*, p.174.

<sup>2348</sup> Texte adopté par le Conseil de la F.P.F. en date du 29.09.1979.

<sup>2349</sup> Actes AG FPF La Grande Motte 1979, p.98.

<sup>2350</sup> Il est fait référence ici à la nature des relations avec les autres Eglises chrétiennes : Catholique, Orthodoxe ou Anglicane.

de relations personnelles, à la volonté des uns et des autres d'une fidélité renouvelée dans l'obéissance au Seigneur, en particulier également à la présence dans la FPF des Eglises baptistes, de l'Eglise Apostolique, de la Mission Evangélique Tzigane, etc. Voir sur ce plan, ajoute le rapporteur et rédacteur anonyme de ce texte, les rassemblements régionaux, les contacts entre facultés de théologie, les activités diaconales. » Le principe d'un rapprochement entre Eglises de la famille protestante, on le voit, repose encore essentiellement sur des contacts individuels. Il reste à finaliser cela dans le contexte institutionnel. Ce sera le sens de la rédaction du texte sur « les Conditions spirituelles d'appartenance à la Fédération protestante de France ». Si le cadre est ainsi précisé, il faudra pourtant encore attendre l'année 2007 pour l'élection d'un président évangélique à la tête de la FPF, soit 28 ans.

Les évolutions auraient pu être plus rapides : en 1985, en effet, il y a un faux départ<sup>2351</sup> de Jacques Maury de la présidence de la FPF alors que le consensus semble se faire sur le nom d'André Thobois (baptiste) pour lui succéder. Il y a une levée de boucliers du monde réformé qui voit la présidence lui échapper. Le mandat de Jacques Maury est prolongé d'un an. Une commission de recherche de candidature est constituée qui propose deux candidats réformés et un luthérien : Jacques Stewart (ERF), Jean Baubérot (ERF) et Frédéric Trautmann (DEFAP). Jacques Stewart est élu en janvier 1987, tandis que Louis Schweitzer est nommé secrétaire général. L'honneur est sauf pour les baptistes, mais cette manœuvre réformée restera lourde de conséquence, empêchant la FPF d'ouvrir une nouvelle étape et niant un principe d'alternance à son sommet. L'élection<sup>2352</sup> de Claude Baty en 2007 est trop tardive. Elle ne pourra empêcher la création du Conseil national des Evangéliques de France trois ans plus tard (2010).

Derrière cette question se pose celle de la représentativité de la FPF. Quelle prétention peut avoir la FPF à représenter l'ensemble du Protestantisme français, ou à parler en son nom, si une part importante du monde qu'elle prétend représenter n'en est pas membre ? Il apparaît en outre qu'elle ne pourra pas s'ouvrir à de nouvelles sensibilités si elle ne change pas, peu ou prou, ses références. Un

---

<sup>2351</sup> *Dixit* Jacques Stewart, entretien du 7 août 2015 aux Ollières-sur-Eyrieux.

<sup>2352</sup> L'hebdomadaire *Réforme* titre alors « un évangélique à la tête de la FPF ! », comme si cela avait été jusqu'alors impensable.

nouveau vœu est émis à l'Assemblée FPF de Lille, en 1991. On peut lire<sup>2353</sup> : « L'AG FPF se réjouit des contacts qui ont commencé à s'établir entre la FPF et des Eglises et Mouvements qui n'en sont pas membres. Elle encourage le Conseil à poursuivre ses relations avec les communautés de sensibilité pentecôtiste et évangélique, afin que la Fédération Protestante soit davantage représentative de l'ensemble du protestantisme français. » Une étape décisive s'ouvre désormais<sup>2354</sup>. La FPF voit le nombre de ses membres s'accroître et sa base s'élargir et se diversifier. Les années quatre-vingt-dix verront notamment revenir l'Union des Eglises évangéliques libres, et adhérer l'Armée du Salut. Tandis que, si le dialogue avec les Assemblées de Dieu, un moment positif, s'achèvera par un refus de celles-ci de passer sous les fourches caudines de l'institution fédérative, celui qui est mis en œuvre avec l'Union des Fédérations adventistes s'avère prometteur. Tel Sisyphe condamné à pousser inlassablement son rocher, la FPF semble, quant à elle, condamnée à relever toujours l'impossible défi de l'unité protestante.

---

<sup>2353</sup> Vœu 11, p.84. Vœu adopté par 108 voix pour, 1 contre et 2 abstentions. AG FPF Lille 1991.

<sup>2354</sup> La question de l'élargissement de la FPF se pose de façon importante au terme fixé à notre travail. C'est un nouvel enjeu. Louis Schweitzer, dans les Actes de la XIXe AG FPF Lille 1991, rappelle (p.101 du rapport du secrétaire général) que la FPF a pour mission de rassembler les Eglises et IOM protestants. Il constate alors que « beaucoup d'Eglises et de mouvements demeurent à l'extérieur. » Il ajoute que « s'il est possible que cette situation (p.102) soit explicable et peut-être justifiée, il est impossible de la considérer comme simplement normale. Plusieurs Eglises sont ainsi entrées en relation avec la FPF. » Et Louis Schweitzer d'en dresser la liste : « - Les Eglises Evangéliques Libres qui, après avoir participé à la fondation de la fédération, l'avaient quittée en 1963, ont décidé lors de leur synode de 1991 de demander leur entrée comme membre correspondant pour une durée de quatre années. – La CEZAF (Communauté des Eglises zaïroises en France) qui rassemble plusieurs Eglises indépendantes africaines en France, dans un souci de collaboration et d'ouverture sur le protestantisme français a, elle aussi, posé sa candidature pour devenir membre correspondant. (Ndlr : elle deviendra CÉAF, Communauté d'Eglises d'expression africaine en France). – Les Assemblées de Dieu sont la plus grande union d'Eglises pentecôtistes dans notre pays comme dans le monde. Des réunions régulières rassemblent depuis 1990 des représentants de ces Assemblées avec une délégation de la FPF. Le but est de faire meilleure connaissance, les idées fausses que chacun a véhiculées sur l'autre afin de mieux discerner ce que nous avons en commun et ce en quoi nous pouvons être différents. [...] – D'autres Unions d'Eglises ou Mouvements protestants (Ndlr : L. Schweitzer n'en donne pas le détail) ont commencé des relations nouvelles qui pourraient peut-être dans l'avenir déboucher sur des demandes d'adhésion. Et le secrétaire général d'ajouter « qu'il va de soi que cela ne peut être décidé à la légère et que l'élargissement de la FPF ne peut qu'aller de pair avec une insistance renouvelée sur les « règles du jeu » fédératif et le respect des conditions spirituelles d'appartenance. Mais on ne peut que se réjouir de constater que des dialogues, hier encore difficiles à imaginer, débutent et que la FPF peut être un instrument de cet « œcuménisme inter-protestant » qui est paradoxalement moins avancé que celui qui concerne les grandes traditions chrétiennes entre elles. » (Actes AG FPF Lille 1991, p.102)

- La FPF, une institution prestataire au bénéfice de ses membres : le chapitre de cette thèse, relatif au fonctionnement et à la structuration de la FPF, montre pour la période concernée la richesse des prestations assurées par la FPF. Ceci concerne les aumôneries (Armées, Prisons, Hôpitaux), les outils d'information et de communication (Presse, Radio, Télévision), les services à caractère théologique (biblique, œcuménique), notamment. La FPF est, dans ces différents domaines, pourvoyeuse d'outils, outre le fait que les plus technologiques d'entre eux font souvent l'objet de conventions ou de contrats de partenariat. Les coûts liés à la production d'émissions radiophoniques ou télévisées ne pouvant être supportés par des Eglises isolées, le regroupement au sein d'une institution commune constitue une impérieuse nécessité. En outre, la FPF semble offrir à ses partenaires les garanties de sérieux, et de professionnalisme, nécessaires. Peut-être pouvons-nous poser la question de savoir si la FPF pourrait se réduire à cela et être une institution prestataire, essentiellement technicienne, mettant à disposition des outils sans faire œuvre réflexive voire prospective, et de fait agir sans orientation définie, sans débat.

- Une Fédération toujours ouverte à un partenariat avec les autres confessions ou familles de pensées : Ceci est vrai dans le domaine de l'éthique comme dans celui de la spiritualité. Dans le domaine éthique, ceci apparaît dès 1919 avec les campagnes relatives à la promotion de la natalité. Plus tard, le pasteur Marc Boegner évoque que « Lorsque au printemps 1934 a été entreprise une croisade pour le redressement moral et spirituel de la France, j'ai été heureux de pouvoir, dans une assemblée réunie à la Sorbonne, associer le Protestantisme à un mouvement auquel collaborent catholiques, israélites et libres penseurs »<sup>2355</sup>. La FPF saura aussi se rapprocher de la Ligue de l'Enseignement dans une réflexion sur l'éducation et publier avec elle en avril 1989 un document important intitulé « Vers un nouveau pacte laïque ? ».

Dans le domaine de la spiritualité, outre les relations avec les autres Eglises chrétiennes qui ont fait déjà fait l'objet de développements dans cette thèse, ceci se concrétisera par des contacts réguliers avec les autres religions, comme en témoigne le travail des commissions des relations avec le Judaïsme ou l'Islam. L'activité de

---

<sup>2355</sup> AG FPF Bordeaux, 1934, p.48.

ces commissions est particulièrement développée lors de l'AG FPF de la Grande Motte 1979. Si nous constatons que la FPF n'est pas toujours au centre du dispositif, nous notons pourtant qu'elle crée du lien, qu'elle est désireuse de relations régulières. Son statut minoritaire dans la société française la rend peu suspecte de manipulation ou de récupération. Elle éprouve, d'une part, le besoin de mieux connaître ses partenaires et d'autre part joue, utilement, un rôle facilitateur dans le concert des relations avec d'autres institutions.

Les liens avec la franc-maçonnerie n'apparaissent pas dans notre étude. En l'absence d'éléments significatifs dans les Actes des Assemblées générales, nous ne voulons toutefois pas omettre ce sujet et renvoyons ici le lecteur au livre de Luc Nefontaine intitulé « Le Protestantisme et la Franc-maçonnerie, des chemins qui se rencontrent »<sup>2356</sup>, qui fait le point sur cette question à travers des parcours individuels plus qu'institutionnels. Ceci fait également l'objet d'un développement historique dans le « Musée virtuel du protestantisme »<sup>2357</sup>.

- Une Fédération, témoin de son temps :

Marc Boegner termine son rapport par un regard lucide et inquiet sur le monde et le protestantisme en cette année 1934<sup>2358</sup>. Il évoque les craintes qui parcourent l'Europe cette année-là, seize ans à peine après la signature de l'armistice du 11 novembre 1918) : il dit aux délégués rassemblés à Bordeaux : « Il est question, dans toute l'Europe, des dangers qui menacent ce qu'on appelle la paix. La Conférence pour la limitation des armements a abouti à un échec tout au moins provisoire. De tous côtés, les nationalismes s'exaspèrent, la course aux armements a repris et l'Europe et le monde, épuisés par une crise sans précédent, sont remplis d'anxiétés. » « Vous êtes ici, représentants des Eglises de France, à une heure où les plus graves problèmes se posent à l'intérieur de notre pays. Divisés, comme le sont et le seront toujours les protestants français, par nos conceptions politiques et sociales, nous sommes profondément, indissolublement unis dans un même amour de nos Eglises, dans un même amour de notre patrie. Ne vous semblera-t-il pas que

---

<sup>2356</sup> Genève, Labor et Fides, 2000.

<sup>2357</sup> Musée protestant, XVIIIe siècle, Les protestants français et la franc-maçonnerie. Cf : [museeprotestant.org](http://museeprotestant.org). On y découvre qu'après avoir quitté le pastorat, Frédéric Desmons devient Grand-Maître du Grand Orient de France en 1887. Il sera également député puis sénateur du Gard. Il avait été antérieurement l'un des chefs de file du protestantisme libéral.

<sup>2358</sup> Rapport d'activités du Conseil, in Actes AG FPF Bordeaux 1934, p 54.

vous ayez à dire quelque chose devant le pas qui saura que vous êtes ici assemblés, aux protestants qui attendent de vous, dans le grand trouble où ils vivent, une inspiration, un mot d'ordre ? »

- Une Fédération, puissant facteur de l'unité protestante : A Bordeaux notamment, les délégués s'expriment en faveur « *d'une meilleure utilisation des forces protestantes* ». Ce vœu vise à renforcer l'unité protestante et à éviter la concurrence en un même lieu de plusieurs églises membres de la FPF. Il est rédigé sous la forme suivante : « l'AG du Protestantisme français , a- reconnaissante des efforts accomplis par la Commission inter-ecclésiastique ; b- vivement émue des situations qui lui ont été révélées par le rapport présenté par M. Merle d'Aubigné (NDLR : voir plus haut) ; c- et déplorant que ces situations soient maintenues dans les circonstances actuelles, - manifeste son désir que la révision de la carte protestante soit poursuivie activement, - et demande avec instance aux Unions d'Eglises d'examiner avec attention les mesures à prendre en vue d'une meilleure utilisation des forces du protestantisme. »<sup>2359</sup> Par la création puis la consolidation de la FPF, le protestantisme tente, à travers le XXème siècle, de surmonter ses divisions. Dans son histoire, le protestantisme est uni lorsqu'il est persécuté. Mais placé dans un autre contexte, et parce dépourvu de magistère institutionnel, le protestantisme évolue au gré de l'Esprit et des intuitions particulières. Pour comprendre ce phénomène, Il convient ici de reprendre l'analyse éclairante d'André Encrevé sur les divisions protestantes : « dès lors qu'ils ne se sentent plus menacés en tant que minoritaires, il leur est désormais loisible de se diviser sans pour autant risquer de mettre leur groupe en péril. (C'est alors qu') ils commencent à perdre leurs réflexes communautaires. »<sup>2360</sup>

- L'impossibilité de former les cadres du protestantisme : Le protestantisme est une juxtaposition d'individualités. Outre les dynasties familiales ou pastorales, rares sont les protestants qui reconnaissent que leur Eglise fut l'un des éléments de leur réussite. C'est que le protestantisme a renoncé à ses écoles. Deux ou trois font exception, ce sont les établissements Lucie Berger et Jean Sturm à Strasbourg, le

---

<sup>2359</sup> Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.156. Rappelons qu'à l'époque, la Commission interecclésiastique est présidée par Marc Boegner. La FPF sera un puissant vecteur de l'unité réformée de 1938.

<sup>2360</sup> « Les protestants et la vie politique française entre 1933 et 1939 », Actes du colloque de Paris, 21 novembre 1992, p.44.



collège-lycée Bernard Palissy à Boissy-St-Léger, et, dans un passé encore récent, le Collège cévenol au Chambon-sur-Lignon qui a, malheureusement, mis la clé sous la porte en 2014.

L'AG FPF de Bordeaux 1934, pose la question avec acuité et le rapport de la commission de l'enseignement y fait même voter un vœu... qui restera sans lendemain. Les œuvres protestantes, elles-mêmes, sont souvent en peine pour trouver des dirigeants issus du sérail et ayant les formations et compétences nécessaires. Le protestantisme a investi le champ laïc en oubliant de transmettre ce qui fait son originalité et ses valeurs propres.

- La question de l'Évangélisation : celle-ci apparaît aussi comme l'un des défis posés à l'institution fédérative. L'impossibilité de créer un Département d'Évangélisation, quoique ceci ait été envisagé, montre la limite du projet fédératif dans ce domaine. Pierre Chrétien, dans son rapport de gestion à l'AG FPF de Strasbourg 1987<sup>2361</sup>, en précise bien les enjeux, soulignant que la FPF, sur ce point ne sût trouver les chemins d'un mandat qu'elle s'était elle-même donné. En effet, il écrit que l'Évangélisation : « c'est une des préoccupations qui devrait être constante pour l'ensemble des Eglises et des IOM, et ne pas être étrangère à la Fédération qui, dans ses statuts, article 4, précise « La FPF a pour objet de rendre, au sein de notre peuple, un témoignage commun à la souveraineté du Christ vivant... ». Il ajoute : « A la suite d'un questionnaire établi à partir d'une enquête effectuée auprès des membres de la FPF sur la manière dont les Eglises et les IOM assument leur ministère d'évangélisation ou, *ce qui est préférable*<sup>2362</sup>, d'annonce de l'Évangile, toute une réflexion a été entreprise, mais qui ne semble pas avoir été finalement concluante. On en est resté davantage à des réflexions très générales et des projets. » P. Chrétien renvoie ensuite au travail d'une des sections de l'Ag pour voir s'il y aura des éclaircissements « permettant au Conseil et à ses composantes d'aller plus loin. Il ajoute que « d'une première réflexion au niveau de la Fédération, Conseil et Bureau, il a résulté les considérations suivantes : - nous vivons dans une société où la Bible est une arche qui sombre » soulignant que le déficit de la culture biblique se ressent non seulement dans la société française mais aussi au sein du

---

<sup>2361</sup> Rapport de gestion, Pierre Chrétien, secrétaire général 1<sup>ère</sup> partie, § 2.4. Actes 18<sup>e</sup> AG FPF Strasbourg, 1987, p.87.

<sup>2362</sup> Cette mention, que nous mettons en italique, montre la réticence de certains milieux protestants quant à la notion même d'évangélisation.

protestantisme et que les idéologies prennent le pas sur la Bible. » [...] Mais le débat semble rester interne. Il s'agit moins d'annoncer l'Evangile au dehors que de débattre entre soi. En effet, P. Chrétien ajoute que « s'il apparaît nécessaire d'organiser des colloques régionaux sur ce thème, se pose la question de la nécessité d'un Département de l'Évangélisation, « où les différents membres de la FPF pourraient se confronter ou éventuellement s'affronter avec cette pertinente et lancinante question : « Quels efforts communs devraient être entrepris pour développer la capacité d'évangélisation du protestantisme français ? [...]»<sup>2363</sup>

- Faire droit aux différences ecclésiales : L'unité « plurielle » cache mal les difficultés internes. Jacques Maury pointe du doigt cette réalité dans son rapport<sup>2364</sup> à l'AG FPF de La Rochelle (11-13 novembre 1983). Il estime que trois conditions doivent prévaloir dans la recherche d'une unité protestante compatible avec la diversité de ses composantes : a) qu'elle ne soit pas prétexte à ne véhiculer que des questionnements ; b) qu'il s'agisse bien de témoignage au Christ vivant ; c) que le témoignage commun se ressourçe dans la révélation de Dieu attestée dans l'Écriture sainte.

L'interrogation qui apparaît au terme de cette étude est donc celle de la nature du *Pacte fédératif*. Albert Nicolas, secrétaire général de la FPF, en précise les enjeux dans son rapport de gestion à l'AG FPF de Caen 1972. Il clôt en effet son rapport par des *Questions pour l'avenir*<sup>2365</sup> avec ces mots : « Au-delà des problèmes de structure et de méthodes, il était inévitable que surgissent quelques questions fondamentales, touchant à la nature, au but et au fonctionnement d'un ensemble qui se voudrait au service du Christ parmi les hommes. » Il écrit : « La Fédération protestante est définie par ses statuts et signifiée par sa vie. On pourrait dire que son existence<sup>2366</sup> [...], telle que ce rapport tente de le rappeler, est une interprétation de sa vocation. Mais ses membres constituants ont-ils actuellement la même

---

<sup>2363</sup> Rapport de gestion, Pierre Chrétien, secrétaire général, § 2.4. Actes 18<sup>e</sup> AG FPF Strasbourg, 1987, p.88.

<sup>2364</sup> Actes AG FPF La Rochelle, 11-13 novembre 1983, Rapport du président, p.11.

<sup>2365</sup> Actes XIV<sup>e</sup>me Assemblée générale de la Fédération protestante de France, Caen, 10-12 nov. 1972, « Notre espérance et ses engagements », *Foi et Vie*, janv.1973, n°1, 72<sup>e</sup> année, pp.48-51.

<sup>2366</sup> A. Nicolas se réfère aux trois années, 1969-1972, qui précèdent l'AG de Caen. Mais cette remarque a une portée bien plus générale.

interprétation du pacte qui les lie ensemble ? » A. Nicolas ajoute un peu plus loin à la même page : « Comment établir un ordre de priorité commun à partir de priorités si diverses ? », ou encore<sup>2367</sup> « notre travail n'a de sens que dans la recherche passionnée de l'unité à travers nos diversités. » Il ajoute<sup>2368</sup> : « Quel est le sens d'une telle Fédération ? Quelle est la raison d'être d'un rassemblement d'Eglises aux traditions à la fois si proches et si différentes, composées elles-mêmes de paroisses si partagées, jointes à des mouvements et œuvres enfoncés si profondément dans des tissus humains différents ? » Cette question reste fondamentalement posée à la FPF<sup>2369</sup>.

Le professeur Jean Baubérot, lors de l'Assemblée générale du Centre Protestant d'Etudes et de Documentation (CPED) qu'il préside, constate<sup>2370</sup> que « les difficultés rencontrées tiennent à deux facteurs : - elles sont révélatrices de la complexité, du manque de souplesse de l'organisation actuelle de la société [...] ; - ainsi que de la situation propre au protestantisme français : institution éclatée voire atomisée [...]. Jean Baubérot pose consécutivement un diagnostic sévère : « Le protestantisme, dit-il, souffre d'une faiblesse endémique de sens de la coordination, aggravée peut-être actuellement par l'absence d'un projet d'ensemble mobilisateur, capable de réaliser un minimum de consensus. » Nous sommes en 1983<sup>2371</sup>.

- Des formes nouvelles d'Eglises : La France est terre d'immigration et les Eglises de la Réforme se montreront accueillantes à ces populations nouvelles, à ces chrétiens d'autres cultures. Des Eglises « évangéliques » nationales vont ainsi se créer en France, pour conserver langues et traditions, pour maintenir un lien communautaire. Ceci concerne des populations meurtries et marquées par l'exil ou l'exode, comme des populations liées à la France par l'histoire. Nous parlerons de communautés émergentes. Nous mentionnerons ici les communautés protestantes arméniennes après le génocide de 1915, les Eglises malgaches, africaines ou asiatiques<sup>2372</sup>. Ceci peut aussi concerner des minorités anciennes présentes depuis longtemps dans la société française, comme les Gens du Voyage regroupés pour partie d'entre eux

---

<sup>2367</sup> Actes FPF Caen 1972, p.48.

<sup>2368</sup> Actes FPF Caen 1972, rapport de gestion A. Nicolas, p.49.

<sup>2369</sup> Elle sera au cœur des débats de l'AG FPF de Paris, 2017.

<sup>2370</sup> Cité p.50, in Actes AG FPF La Rochelle 1983, rapport du SG Pierre Chrétien.

<sup>2371</sup> Jean Baubérot posera, en 2007, sa candidature à la présidence de la FPF.

<sup>2372</sup> Eglise protestante malgache en France (FPMA), Communauté des Eglises d'expression africaine en France (CEAF), ou plus récemment la Fédération des Eglises coréennes en France (FECF).

dans la Mission évangélique tzigane en France (M.E.T.F.). Cette réalité communautariste qui, peu à peu, prend place dans la société française, se confronte à la volonté intégratrice des Eglises de la Réforme. La FPF, dans sa vocation à fédérer, offre à ces Eglises un partenariat. Elle leur évite l'isolement et le repli, et offre de les représenter auprès des pouvoirs publics. La fédération joue donc un utile rôle d'interface, assurant une assistance juridique ou plaidant pour la construction de bâtiments d'Eglise spécifiques. Ceci peut aussi aller de pair avec l'expression de solidarités spécifiques ou de défense des droits. L'intérêt pour notre étude consiste ici à souligner que la FPF est elle-même enrichie de ces différences, de ces apports culturels ou linguistiques.

- Une super-Eglise ? Marc Boegner mentionne « qu'on nous a parfois prêté l'arrière-pensée de chercher, par des voies plus ou moins obliques, à faire de la Fédération une super-église. »<sup>2373</sup> A cette allégation, M. Boegner répond que « nous avons conscience, tout au contraire, d'avoir scrupuleusement respecté l'article 2 de nos Statuts et d'avoir laissé « subsister dans leur intégrité les principes, la discipline, la liturgie et l'organisation propre à chaque Eglise. »<sup>2374</sup>

Ce reproche apparaît tout au long de la période étudiée : il n'est pas sûr que les dénégations de Marc Boegner suffisent à dissiper les doutes sur ce point. L'expression « super-église » employée par M. Boegner en 1934 paraît étonnamment moderne. Pour illustrer ce point-de-vue, M. Boegner mentionne que le Conseil FPF s'est interdit d'étudier le point de l'objection de conscience, estimant que ceci implique l'étude de questions de doctrine, de morale et de discipline qui relèvent de la compétence et de l'autorité des Synodes. M. Boegner mentionne aussi les diverses représentations de la FPF comme l'inauguration de la maison de Calvin à Noyon, sa prise de parole lors de l'enterrement de la Commissaire Blanche Peyron, le service protestant qu'il a présidé aux Invalides à l'occasion du transfert des corps du Général Nivelles et de l'Amiral Gauchet, etc.

---

<sup>2373</sup> Rapport du Conseil de la FPF à l'AG, présenté par le président Marc Boegner, Actes AG FPF Bordeaux 1934, p.42.

<sup>2374</sup> *Ibidem*.

Jacques Stewart en 1998, après dix ans de présidence, écrit que la FPF n'est pas devenue une « super-Eglise » comme d'aucuns le craignaient<sup>2375</sup>. Toutefois, il ajoute : « La Fédération a atteint un niveau de plafonnement que les Eglises semblent ne pas vouloir dépasser. J'ai souvent regretté que des Eglises de l'aile évangélique n'assument pas une participation plus active dans la vie fédérative, n'affirment pas davantage une capacité de proposition et d'initiative. La Fédération se perfectionne en instrument conventionnel de communication, de représentation et de services, mais ne s'impose toujours pas comme une perspective d'unité, ni comme un vrai processus de rassemblement du protestantisme français. »<sup>2376</sup> Ce constat est prémonitoire ; il annonce la bipolarisation qui interviendra dans le protestantisme français en Juin 2010, avec la création du Conseil national des évangéliques de France (CNEF).

Le débat a déjà été abordé avec acuité en 1966 lors de l'Assemblée générale de Colmar. Au nom du Groupe *Coordination*, le professeur Georges Crespy qui fait fonction de rapporteur, poursuit son analyse<sup>2377</sup> de cette situation de façon très fine. Il écrit : « Comme tout organisme vivant, la Fédération Protestante se définit par sa vie même. Elle ne saurait considérer comme un retour à la pureté originelle une interprétation de ses statuts qui la conduirait à annuler tout ce qui a été acquis au cours de ces dernières années. Pourtant elle ne peut davantage envisager de se constituer purement et simplement en organe unificateur de ses membres. Sa vocation demeure et, tout autant que par le passé, elle doit viser à fournir à tout le protestantisme français l'occasion, et la possibilité d'un témoignage commun. »

L'expression de « super-Eglise » est apparue en effet de nouveau dans la bouche de Jean Courvoisier, lors de l'AG FPF de Paris 1975, dans le contexte de la réflexion de cette assemblée sur la situation et la vocation du Protestantisme dans la société française contemporaine<sup>2378</sup>.

---

<sup>2375</sup> Jacques Stewart, *La grâce de croire*, Paris, DDB, 1998, p.58. En collaboration avec Anne-Emmanuelle Kervella.

<sup>2376</sup> *Idem*, p.59.

<sup>2377</sup> AG FPF Colmar, 1966, p.97.

<sup>2378</sup> Rapport du président, §III - Quelques réflexions sur le témoignage de l'Eglise et des fidèles. XV<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine ». Centre protestant

Jean Courvoisier introduit ce paragraphe en rappelant l'article 4a des statuts « Rendre au sein de notre peuple un témoignage commun à la souveraineté du Christ vivant »<sup>2379</sup>. Il évoque ensuite trois questions relatives à la possibilité, ou non, pour la FPF de se prononcer sur tel ou tel sujet : « 1) Sans minimiser pour autant le témoignage personnel, le témoignage doit-il être rendu en priorité par la communauté ? 2) Y-a-t-il des caractéristiques du témoignage de la communauté ? ou des limites ? 3) La FPF est-elle habilitée à rendre un témoignage commun ? Lequel et comment ? »<sup>2380</sup>

Avec prudence, le président Courvoisier considère qu'il se « lance là dans une entreprise hasardeuse ». Mais il justifie aussitôt son propos : « Car cet objectif de témoignage commun a tout l'air de faire de la FPF une Eglise : une super Eglise puisqu'elle comprend les principales Eglises instituées et les grandes œuvres, Institutions et Mouvements protestants en France. Et c'est le reproche de s'ériger en super-Eglise qui est précisément adressé à la Fédération. Sans épuiser le sujet, ni vouloir faire un plaidoyer, voici quelques remarques sur la question, poursuit J. Courvoisier ». Et Jean Courvoisier clôt ici son rapport par quatre remarques importantes sur le témoignage de la FPF, et précisément sur sa vocation même, reprenant ici d'autres questionnements analogues. Ceci pourrait figurer dans la conclusion de la thèse, comme mention des enjeux essentiels. Ces quatre remarques sont :

« 1) Il est évident que si les Eglises, les IOM formant ensemble la FPF délèguent à celle-ci, dans certains secteurs de leur ministère, le soin de témoignage qui leur sera dès lors commun, la FPF est habilitée à porter témoignage au nom de ses mandants. 2) Ce témoignage commun, pour être unanime, devrait, dans l'esprit de certains, se limiter à l'administration ou la gérance de services communs tels que la radio-TV, les aumôneries, etc. Mais la gérance même de ces services n'implique pas qu'*intendance* et il n'est pas si simple de fixer les frontières. Même s'il était possible de s'en tenir à l'intendance, l'intendance est-elle vraiment un témoignage au sens visé par les statuts ? 3) La Fédération laisse scrupuleusement subsister dans leur intégrité,

---

d'Etudes et de documentation, n° spécial – Février 1976, *Information - Evangélisation* n°6 – 1975, pp.14-18.

<sup>2379</sup> *Idem*, p.14.

<sup>2380</sup> *Idem*, p.15.

comme le stipulent les statuts, les Eglises et I.O.et M. qu'elle groupe. Elle n'intervient jamais dans les affaires des Eglises ou des Œuvres : une conséquence de cette attitude est, par exemple, l'existence du Conseil permanent des quatre Eglises luthéro-réformées. Se réservant leur domaine propre, les Eglises et I.O.M. destinent par contre, dans une large majorité au moins, comme secteur privilégié de témoignage commun confié à la Fédération, certaines relations extérieures et les questions souvent liées à l'actualité, en sorte que ce témoignage est reçu ici et là comme des prises de positions sociales et politiques<sup>2381</sup>. 4) La FPF super-Eglise ? La Fédération n'a pas d'autorité doctrinale : elle le sait et le dit à qui veut l'entendre. Elle prend soin, en chaque occasion de préciser que ses documents ou déclarations n'ont aucun caractère d'encyclique, mais sont à utiliser comme document d'étude et de réflexion. L'ordre de l'Eglise se situe dans le service, pas dans la domination : le monde veut régner et de fait il règne. Le chrétien sert : c'est la seule façon qu'il ait d'être en communion avec le Fils de l'Homme, venu non pour être servi, mais pour servir. La FPF sait cela : elle le met en pratique et demande seulement qu'on ne suppose pas qu'elle veuille agir autrement.<sup>2382</sup> »

La FPF s'est trouvée confrontée, durant le vingtième siècle, à plusieurs crises. En effet, outre les deux guerres mondiales, trois crises majeures parcoururent la FPF à travers le siècle écoulé : La démission d'Edouard Gruner en 1927, le départ des libristes (UEELF) en 1962, suite à l'Assemblée générale de Montbéliard et la crise morale et spirituelle des années 1970 et 80<sup>2383</sup>.

Pourtant, durant la période étudiée, la Fédération protestante de France, aura montré simultanément sa pertinence et son utilité. Expression d'une minorité représentant moins de deux pour cent de la population française, la FPF dispose

---

<sup>2381</sup> Jean Courvoisier s'en défend et cite K. Barth : « L'action politique de l'Eglise est donc, elle aussi une manière de confesser sa foi », AG FPF Paris 1975, rapport du président, §4, p.18. Voir K. Barth, Communauté chrétienne et communauté civile, *Christengemeinde und Bürgergemeinde*, Zollikon-Zürich, 1948 ; Genève, 1958.

<sup>2382</sup> Rapport du président, §III- Quelques réflexions sur le témoignage de l'Eglise et des fidèles. (*In* rapport du président 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine ». Centre protestant d'Etudes et de documentation, n° spécial – Février 1976, *Information- Evangélisation* n°6 – 1975, p.18.

<sup>2383</sup> Comme en témoignent l'article de Georges Richard-Molard « *Le protestantisme français : dernier ou nouveau souffle ?* », Revue Etudes 1976/01, T 343, Paris, 1976 ; et l'ouvrage de Jean Baubérot, « *Le protestantisme doit-il mourir ; quels plaidoyers pour quel renouveau ?* », Paris, Seuil, 1988.

d'une autorité réelle. Paradoxalement, et comme le souligne André Appel<sup>2384</sup>, « la vocation propre de la Fédération n'est pas d'unifier, mais de coordonner et d'œuvrer en vue d'une utilisation plus adaptée et plus rationnelle de nos forces souvent dispersées ». Il s'agit, dit-il, d'une « communion de travail interecclésiastique ». Définition intéressante, certes, mais que l'on peut juger restrictive. André Appel précise<sup>2385</sup> que « ce qu'elle décide ou entreprend (est) bien l'expression du ministère commun de nos Eglises ; leurs mandataires agissant officiellement en leur nom et pour elles ». Il ne s'agit donc « ni d'un mouvement, ni d'une œuvre ». Il s'éloigne en cela de la mission initiale qui supposait que la FPF était constituée « pour manifester l'unité du protestantisme et défendre ses intérêts », s'interdisant de traiter de questions de doctrines. Au moment où s'exprime André Appel, L'Eglise réformée de France a partiellement réalisé l'unité protestante, du moins le croit-elle. La FPF des années soixante est donc confrontée au défi de sa mutation, dans le contexte de la sécularisation et de la crise sociétale qui culminera en 1968. Porte-parole du protestantisme, elle a démontré son aptitude à défendre ses intérêts et à prendre place parmi d'autres institutions religieuses ou ecclésiales partenaires.

## B. Eléments d'analyse et de synthèse :

### - Un socle historique :

La création de la Fédération protestante de France en 1905 constitue un évènement important dans l'histoire du protestantisme français : c'est l'épilogue d'un siècle de division protestante, d'une part, et la conclusion d'un long débat sur le rapport entre société civile et société religieuse, d'autre part.

Le dix-neuvième siècle avait été celui de la sécurité pour le monde réformé, dans un contexte marqué par un rapport étroit à l'Etat garanti par les Articles organiques<sup>2386</sup>, où les pasteurs étaient rémunérés par l'Etat. Les années 1820 à 1830 avaient même vu un réveil religieux encouragé depuis l'étranger, d'une part par l'Eglise méthodiste d'Angleterre, l'Eglise presbytérienne unie, et l'Eglise libre d'Ecosse et, d'autre part,

---

<sup>2384</sup> Rapport d'activité, Actes de l'Assemblée générale de Montbéliard (1960), pp.41-42.

<sup>2385</sup> *Idem*.p.30.

<sup>2386</sup> Loi de germinal an X. En donnant un statut au protestantisme réformé, Bonaparte lui refusait pourtant un Synode général et, regroupait arbitrairement les protestants en Consistoires de six mille âmes.



depuis Genève et la Suisse. Toutefois, plusieurs étapes significatives avaient blessé le monde protestant français. La première d'entre elle fut sans doute la destitution d'un jeune pasteur lyonnais Adolphe Monod par décret du 15 avril 1831. Consécutivement, le protestantisme vit s'opposer plus fortement deux tendances<sup>2387</sup>, l'une libérale et l'autre, évangélique ou orthodoxe. On parlait aussi d'un groupe dissident<sup>2388</sup> constitué autour de la chapelle Taitbout. La seconde étape intervint, dans le contexte de la révolution de 1848, sous la forme de la convocation d'un synode officieux<sup>2389</sup> réuni du 10 septembre au 7 octobre. Il s'agit de réfléchir à la rédaction d'une nouvelle confession de foi et de faire des propositions en termes d'organisation. Le consensus ne se fit pas, et l'assemblée vota la création d'une commission chargée de soumettre un projet d'adresse aux Eglises. Devant cet échec, six délégués, dont Frédéric Monod et le comte de Gasparin, décidèrent de fonder une Eglise séparée de l'Etat. Ils estimaient qu'une Eglise devait pouvoir se constituer par la libre adhésion de croyants adultes. Le nombre de ces délégués était réduit, mais personne n'ignorait qu'en Suisse venait de se constituer deux ans plus tôt l'Eglise libre du Canton de Vaud et qu'une porte s'était ouverte pour conforter de nouvelles pratiques spirituelles protestantes et promouvoir la séparation entre société civile et société religieuse. Un homme éloquent avait porté cette conviction, Alexandre Vinet (1797-1847). Ses thèses devinrent celles de la chapelle Taitbout. Le statut non officiel du synode de 1848 réduisit l'impact de ses propositions. Cependant, des décrets, datés respectivement du 26 mars et du 10 novembre 1852, vinrent compléter la loi initiale.

Le protestantisme se confrontait simultanément à des problèmes théologiques et d'expression de la foi, et à des questions d'organisations. On parlait création de paroisses comme des unités plus réduites que les Consistoires, de Conseils presbytéraux et des conditions de création d'un corps électoral. Mais le point principal portait sur la convocation d'un Synode général, dont le principe ne figurait pas dans la loi de germinal, et qui apparaissait comme la seule réponse utile aux nécessités d'organisation des églises locales. Ceci intervint enfin, par décret du

---

<sup>2387</sup> Du côté des libéraux et de leur journal *Le Lien* se trouvaient Athanase Coquerel, Martin-Paschous, Fontanès et Réville. Du côté évangélique, se trouvaient Frédéric et Adolphe Monod, Stapfer, Grandpierre et leurs journaux, *l'Espérance* et les *Archives du Christianisme*. Cf : E. Bersier, Histoire du synode général, tome 1, 1872, introduction, p. xxxix.

<sup>2388</sup> Dans ce groupe se trouvaient notamment Victor de Pressensé, Audebez et Henry Lutteroth, rédacteur du *Semeur*.

<sup>2389</sup> Il y eut 90 délégués, dont 50 pasteurs.

gouvernement de la République daté de Versailles, le 29 novembre 1871. Le décret était signé d'Adolphe Thiers, Président de la République française et de Jules Simon, avec la mention : « par le Président de la République, le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes ». Une circulaire fixa le jour de la réunion de ce Synode général des Eglises réformées, à Paris le jeudi 6 juin 1872<sup>2390</sup>. Elle était signée du ministre susnommé Jules Simon et de Guillaume Guizot, en sa qualité de chef de la division des cultes non catholiques. Il y eut trente séances, ce qui mena jusqu'au mercredi après-midi 10 juillet. Le doyen d'âge était le pasteur Emilien Frossard de Bagnères de Bigorre. Quant au Bureau du synode, il était composé du pasteur Charles Bastié, de Bergerac, modérateur, du pasteur Paul Gaufrès, président du consistoire de Crest et du pasteur Louis-Philippe Vernes, président du Consistoire de Paris, secrétaires auxquels étaient adjoints Raoul de Cazenove, de Lyon, Ernest Chatonet, de Rochefort, et Alphonse Ollier de Marichart, de Bédarieux. Deux questeurs avaient également été nommés : Maurice Chabrières-Arlès, de Lyon et Paul Juillerat, ancien chef de division au ministère de l'Intérieur, de Paris.

Ce Synode, dont le rôle est souvent sous-estimé dans le processus d'élaboration d'une conscience protestante unie, fit un travail considérable<sup>2391</sup>. Nous mentionnerons ici quelques éléments importants qui constituèrent le socle sur lequel se construisit la dynamique fédérative ultérieure, objet de cette étude. Les débats du Synode officiel préludent aux questions qui seront abordées par la FPF. Ceux-ci concernèrent notamment la place des femmes et le vœu des pasteurs de Montbéliard qui souhaitent qu'un jour une Eglise réformée unie ne fasse qu'une seule Eglise avec celle de la Confession d'Augsbourg<sup>2392</sup>. Ils portèrent sur une déclaration de foi exprimée sous la forme d'une adresse aux Eglises locales<sup>2393</sup>, sur le souhait de séparation de l'Eglise et de l'Etat<sup>2394</sup>, les liens cordiaux avec les Eglises

---

<sup>2390</sup> Le Synode était composé de 49 pasteurs et de 108 membres laïcs représentant les Eglises réformées de France et de l'Algérie.

<sup>2391</sup> Le détail figure dans les deux tomes de la recension que le pasteur Eugène Bersier a faite sous le titre « Histoire du Synode général de l'Eglise réformée de France, Paris, Juin-Juillet 1872, Paris, Sandoz et Fischbacher. A noter que le pasteur Eugène Bersier s'exprima lors de ce synode en tant que représentant de l'Union des Eglises libres de France, lors de la quinzième séance (lundi 24 juin 1872). Cf : tome 1., p377-385.

<sup>2392</sup> Samedi 8 juin 1872 (Troisième séance). L'assemblée décida, contre l'avis de M. François Guizot, ancien ministre, que les femmes devaient être admises au même titre que les autres personnes. Le souhait d'une union luthéro-réformée fut examiné lors de la quatorzième séance (vendredi 21 juin 1872).

<sup>2393</sup> Jeudi 20 juin 1872 (Treizième séance).

<sup>2394</sup> Ce point fut abordé lors de la seizième séance (mardi 25 juin 1872). Deux propositions allant dans le même sens, l'une signée de MM. Bois, Capillery et Babut, l'autre de M. Pernessin furent déposées.

baptistes de France<sup>2395</sup>, les Eglises vaudoises d'Italie, l'intérêt pour la question pénitentiaire<sup>2396</sup>, l'aumônerie militaire<sup>2397</sup>, le statut des pasteurs (retraite, prévoyance, aide aux veuves et aux orphelins) et leur formation dans des facultés de théologie<sup>2398</sup>, en particulier. Ce synode fut marqué par les prises de parole de plusieurs délégués d'Eglises étrangères, interventions fraternelles qui donnèrent à cette assemblée une ouverture significative.

Lorsque nous étudions le compte-rendu d'Eugène Bersier, l'on ne peut que constater la proximité entre cette recension et les Actes des assemblées générales que nous avons lus. Contributions formelles et informées, comptes-rendus de débats, expression de vœux, souci d'une approbation des décisions par les membres ou les Eglises locales, etc. Il y a là, sans nul doute, une communauté de culture, un goût pour l'échange et l'expression d'une diversité irréductible. Sans omettre le fonctionnement électif des divers bureaux et commissions chargés de l'organisation des débats et de la mise en œuvre des procédures.

Dans ce contexte, la FPF n'apparaît pas seulement comme une initiative nouvelle, au début du vingtième siècle, encouragée qu'elle serait par la loi de juillet 1901 portant création des associations, mais bien comme la continuité de dynamiques préalablement constituées. Poussée par l'imminence du vote de la loi de Séparation, la FPF arrive à point nommé pour fédérer le peuple protestant français.

Désormais, au seuil du vingtième siècle, la volonté d'unir le protestantisme français se fait plus impérieuse. Nombreux sont les thèmes désormais consensuels. La création d'une fédération, appelée à devenir Fédération protestante de France, apparaît comme une réponse pertinente. C'est cette institution que nous avons choisi d'étudier.

---

Elles furent transmises à la commission des vœux. Ce débat fut repris avec de nouvelles contributions lors de la dix-septième séance, le mercredi 26 juin.

<sup>2395</sup> Les vœux de sympathie des Eglises baptistes de France, signés par les pasteurs Lepoids et Dez, furent lus en introduction à la dix-neuvième séance (vendredi 28 juin 1872).

<sup>2396</sup> Dans le contexte du « Congrès pénitentiaire universel » qui doit se tenir à Londres le 3 juillet 1872 et sur le thème du relèvement moral des prisonniers. Cette question sera à nouveau abordée lors de la vingt-huitième séance (mardi 9 juillet 1872).

<sup>2397</sup> Il est demandé qu'un aumônier militaire protestant soit attaché, à titre permanent, à chacun des corps de l'armée active. Cf : *op.cit.*, tome 2, p.293.

<sup>2398</sup> Ceci sera traité lors de la vingt-neuvième séance (mercredi matin, 10 juillet), et porta sur les modalités de transfert de la faculté de Strasbourg à Paris, et de celui, éventuel, de la Faculté de Montauban à Montpellier.

Force est de reconnaître qu'écrire l'histoire d'une institution à travers un siècle est sans doute une gageure. Les institutions sont régies par des textes, marquées par des fonctionnements spécifiques liés à leur objet, et tributaires de la personnalité des hommes et des femmes qui les dirigent. Elles sont souvent le lieu de luttes d'influence. Les institutions oscillent toujours entre leur projet propre et les contraintes auxquelles elles sont confrontées.

- Une institution singulière :

Celle qui fait l'objet de cette étude est toutefois singulière et ceci pour plusieurs raisons : la première, c'est que l'institution est récente ; la seconde, c'est qu'il s'agit d'une institution protestante ; la troisième, c'est que, comme tout corps social, c'est une structure en constante mutation.

Comparée à d'autres structures, la FPF est une institution récente. Créée au début du vingtième siècle, la FPF apparaît, à bien des égards encore, comme une institution jeune avec ce que cela suppose d'empirisme et d'intuition. Elle est contemporaine de la naissance d'autres fédérations d'Eglises, notamment aux Etats-Unis. Toutefois elle précède la création du Conseil Œcuménique des Eglises (1948), ou de l'EKD (*Evangelische Kirche in Deutschland*).

Institution protestante, elle est irriguée par la culture des Eglises de la Réforme entre enracinement scripturaire, pneumatologie et traditions théologiques. Si la Réforme protestante est née au XVIème siècle, elle a pris des formes variées à travers l'histoire. En France confrontée à la royauté, entre tolérance et persécution, elle est persécutée sous l'Ancien Régime. Il faudra donc attendre l'Edit de Fontainebleau donnant enfin droit d'état-civil, puis la Révolution française, pour que les protestants s'inscrivent de plein droit dans la société française. Le dix-neuvième siècle sera celui de son épanouissement, dans le contexte étroit de relations avec l'Etat codifiées par les articles organiques. Force est de reconnaître toutefois que le protestantisme sortit non seulement meurtri de l'époque précédente, mais bien marqué par l'impossibilité à se structurer autrement que de façon morcelée, dans un contexte minoritaire.

Les minorités religieuses ont des pratiques culturelles spécifiques, et des modalités d'insertion propres dans les sociétés où elles vivent. Elles vivent dans un paradoxe :

préoccupées sans cesse par leur survie, et convaincues aussi que leurs différences font aussi leur singularité. Le protestantisme n'échappera pas à cela. Il y a une forme de prétention à vouloir se maintenir dans un « ailleurs » de culture et de valeurs. Le sentiment marqué, si ce n'est d'une sorte de supériorité, du moins d'un pouvoir d'influence. Le protestantisme au XXème siècle n'y échappera pas : il se croit porteur à lui tout seul de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat et cherche sans cesse parmi ses coreligionnaires les acteurs de cette mutation de la société française. Il se juge plus moral quant à son attitude durant la Seconde Guerre mondiale, notamment dans sa dénonciation de l'antisémitisme, et plus libéral dans son rapport aux questions éthiques que d'autres familles chrétiennes.

Le protestantisme s'identifiera par exemple à la fameuse thèse de Max Weber sur « l'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme<sup>2399</sup> ». Il n'est pas sans importance de noter que ce livre majeur de la sociologie contemporaine fut publié de façon contemporaine à la création de la FPF (1905). Le protestantisme voyait alors, en quelque sorte, son prestige se rehausser puisqu'il pouvait s'identifier aux principes de l'économie désormais dominante.

- Une institution en constante mutation :

Il n'est pas sans importance de noter que la structure juridique de la FPF l'apparente à une association selon la loi de juillet 1901. La France inventait, à l'époque, un modèle de relations et de vie sociale. Mais ce qui paraît aujourd'hui comme une évidence, à travers une structure pyramidale de type « Assemblée générale – Conseil d'administration – Bureau – Présidence », restait encore à découvrir. Les statuts de la FPF ne furent déposés qu'au début des années trente. La question de la périodicité des assemblées générales resta longtemps pendante. Se posera assez vite également la question du périmètre souhaitable de l'institution fédérative. Pourrait-elle, devait-elle, admettre tous les candidats frappant à sa porte, et si oui, à quelles conditions ?

Cette association protestante fut aussi, comme d'autres, appelée à procéder à l'embauche de personnels, à adapter son fonctionnement à ses capacités

---

<sup>2399</sup> Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, coll. Champs classiques/poche, Paris, Flammarion, 2017. Edition originale : *Die protestantische Ethik und der Geist des Kapitalismus*, Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik, 1904/1905.

financières, à réviser ses prétentions, à gérer des crises apparaissant en son sein ou au contraire à se dépasser.

Nous postulons que, si la FPF a subi plusieurs mutations comme autant d'étapes dans la vie fédérative, c'est non seulement pour des raisons endogènes mais aussi parce que la pratique religieuse protestante a évolué au cours du siècle étudié. Au sein même du protestantisme français, nous sommes passés d'une pratique religieuse de type sociologique à une pratique individualisée, d'une pratique traditionnelle et notamment familiale à un engagement choisi dans des lieux, des communautés ou des Eglises sans lien nécessaire avec les appartenances originelles. Minorité poreuse, le protestantisme s'est en outre peu-à-peu trouvé pénétré par le catholicisme à travers les mariages dits « mixtes », ceci encourageant à trouver sur le terrain œcuménique les réponses nécessaires à sa propre mutation. Le protestantisme rural a cédé la place à un protestantisme urbain, ce qui a introduit des discontinuités dans la transmission intergénérationnelle des références religieuses. En outre, la perte d'intérêt pour la lecture biblique et cette forme de déshérence qui apparut, dès les années soixante, à l'égard des racines chrétiennes éloignèrent les familles de leurs références anciennes : il fallut donc y remédier par une forme de professionnalisation de la fonction d'animateur biblique, une technicisation de l'approche de la Bible.

Par ailleurs, à défaut d'investir le champ de l'éducation (le protestantisme s'est démis au cours du vingtième siècle de la quasi-totalité de ses établissements d'enseignement), les protestants ont investi le champ de l'action sociale de façon décisive. On leur reprochera, reproche adressé aussi à la FPF, de quitter l'espace du religieux pour s'investir dans le champ social, éthique, voire politique. Cette période correspondra aussi à une laïcisation des œuvres protestantes. Une correction de cette trajectoire centrifuge interviendra, comme nous l'avons constaté, à la fin des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix. La FPF encouragera la préservation du patrimoine protestant par un regroupement de œuvres, devenues fragiles parce qu'éparses, par exemple au sein de fondations. Une nouvelle impulsion est donc donnée tandis que la référence spirituelle devient plus présente

au sein de la FPF, peut-être du fait de l'adhésion de nouvelles Eglises à composante évangélique<sup>2400</sup>.

L'institution fédérative est également le fruit d'un siècle de débats internes au protestantisme, marqué par les conflits au sein des Eglises réformées, ainsi que par les dynamiques de Réveil qui voient naître de nouveaux mouvements et de nouvelles Eglises. Pentecôtisme, Adventisme bouleversent les équilibres anciens, tandis que le renouveau spirituel affecte les Eglises traditionnelles où s'affrontent libristes, orthodoxes, rationalistes et piétistes<sup>2401</sup>.

Encore faut-il noter que le renouveau se caractérise par le triple investissement des protestants sur les terrains de la moralité, de la piété et de l'action sociale. Ce qui apparaîtra inconciliable un siècle plus tard fait l'objet alors d'une admirable synthèse. Sur le terrain de la moralité, les protestants s'engagent contre l'esclavage, la prostitution, l'alcoolisme et les jeux d'argent.

Sur le terrain de la piété, il s'agit d'évangéliser dans l'hexagone et de promouvoir la mission outre-mer. Il y a urgence de conversion et de salut. Comme on dit alors avec emphase : « Ce n'est rien d'autre que l'avenir de la France qui est en cause ! » Ce qui est bon pour le protestantisme sera bon pour la France. Il convient de diffuser la Parole de Dieu dans les quartiers ouvriers des villes, lire la Bible dans les campagnes le soir à la veillée et diffuser la Bible jusqu'aux limites de la terre habitée. Là où est la France, là seront aussi les Eglises de la Réforme, distantes ou non des processus de colonisation.

Sur le terrain de l'action sociale, les protestants se rapprochent de la classe ouvrière et des milieux populaires, comme le feront l'Armée du salut ou la Mission Mac All. La misère est grande, dans les campagnes comme dans les villes, tandis que s'élabore de plus en plus puissamment la société industrielle. Et la protection sociale n'existe

---

<sup>2400</sup> Nous retenons ici la transcription française de la forme germanique *evangelikal* qui désigne des personnes, communautés ou Eglises faisant le choix du fondamentalisme religieux chrétien et d'une lecture littéraliste de la Bible.

<sup>2401</sup> Le protestantisme français au XIX<sup>e</sup> siècle est caractérisé, nous semble-t-il, par quatre tendances : l'orthodoxie théologique (réformée ou luthérienne), le piétisme, le libéralisme et le christianisme social. Ces quatre tendances se retrouveront aussi, bien souvent, à l'intérieur de chacune des confessions qui le composent, modulées il est vrai par les caractéristiques propres à chacune d'elles. Pour le Christianisme social, nous renvoyons à l'ouvrage de Jean Baubérot relativement à la revue bimestrielle *Avant-Garde*, intitulé *Un christianisme profane ? Royaume de Dieu, socialisme et modernité dans le périodique chrétien-social l'Avant-Garde (1899-1911)*, Paris, P.U.F., 1978, réédition L'Harmattan, archives Karéline, 2009.

pas. Tandis que le socialisme utopique fait la promotion des mutuelles et des coopératives, les Eglises de la Réforme trouvent dans ce terreau populaire des masses avides de plus de justice, de plus d'égalité. C'est auprès d'elles qu'il se doit d'être. Le combat est aussi celui de l'instruction : pas d'église sans école. L'instruction est désormais synonyme d'émancipation, l'opinion de chacun devant être respectée.

Le féminisme porte la revendication du vote des femmes et se fait de plus en plus insistant, jusque dans les familles pastorales. Il faut dire que, bien souvent, le talent des pasteurs est bien souvent celui de leur femme, et qu'il n'est pas rare que ce soit elles qui disposent du patrimoine familial, le mariage avec un pasteur n'apparaissant pas toujours comme une promotion au regard des familles dont elles sont issues. La famille bourgeoise aspire à l'émancipation. Toutefois, si les structures sociales craquent de toutes parts, le cadre sociétal rechigne encore à évoluer. Les femmes auraient vocation à rester secondes, si l'on en croit les prédicateurs les plus zélés.

Portée par sa capacité d'initiative, et son goût pour entreprendre, la bourgeoisie protestante française s'épanouit dans l'industrie et crée des banques pour rester maître de ses investissements et de ses profits. Elle intègre les lieux de pouvoir.

Paradoxalement, le protestantisme est en phase avec son temps et il séduit un nombre croissant de catholiques. Tandis que l'Eglise romaine semble, avec le premier concile de Vatican, avoir fait le choix du conservatisme et de la défense de ses prérogatives, le protestantisme, quant à lui, épouse les causes de liberté. Il applaudit Zola, et se méfie de Léon Bloy. Le protestantisme se fait défenseur du capitaine Alfred Dreyfus, tandis que le catholicisme porte la nostalgie de l'Ancien Régime.

Tout au long du XIXème siècle, la France se divise, et vit de crises en soubresauts ; le protestantisme s'adapte quant à lui, il s'exprime, il débat, il construit des temples. Il est républicain, même si en son sein, beaucoup plaident pour la modération.

En outre, les mouvements de réveil ne se limitent pas à l'hexagone : ils trouvent leur origine souvent ailleurs qu'en France, notamment dans les pays anglo-saxons.



Le monde semble s'élargir à de nouvelles dimensions, tandis que les missionnaires, tels Maurice Leenhardt en Nouvelle-Calédonie ou Charles Vernier aux Iles Sous-le-Vent ou à Tahiti, se font ethnologues et apportent au protestantisme un nouveau regard, ouvrant un nouvel horizon et introduisant à la rencontre des cultures.

Dans ce contexte, la photographie fixe les portraits, tandis que le cinéma met en mouvement un monde que l'on croyait figé à jamais.

- L'affirmation d'une identité :

Lorsque la FPF est créée en 1905, le protestantisme est à la croisée des chemins. S'il s'agit pour elle de défendre les intérêts d'une minorité confessionnelle inscrite dans la nation française, c'est toutefois une structure institutionnelle fédérative et non une Eglise. Son projet est fondamentalement démocratique et non théocratique. Le contexte est celui d'une France traditionnelle et essentiellement rurale. C'est aussi celui de la lutte de deux France, la France républicaine et la France catholique. Le protestantisme se sent proche de la première, avec qui nombres d'intérêts sont communs. Toutefois, la réalité est aussi celle d'une France de la houille et du charbon, de l'industrie textile et de la naissance de l'automobile. Ce qui se dessine désormais, c'est une nation plus urbaine où la population ouvrière s'accroît rapidement.

La FPF n'est pas là pour vanter un nouvel ordre religieux, ni pour s'opposer au camp laïc. Minoritaire, le protestantisme s'interroge sur son identité. Mais ce petit peuple a une certaine idée de lui-même, une certaine fierté. Ses pasteurs sont bien formés, ce qui les classe parmi les élites privilégiées. Ils sont un composé d'éléments contradictoires<sup>2402</sup>, moralisateurs et toutefois libéraux, pieux sans se vivre comme cléricaux. Religion ou famille de pensée, le protestantisme est à la fois l'une et l'autre. Il est prêt à se dissoudre dans le corps social, pour autant qu'on lui permette de rester lui-même. Il se rêve en pouvoir d'influence plus qu'en pouvoir de gouvernance. Il a fait sienne la doctrine des deux règnes de Luther, en écho à l'apôtre Paul et à saint Augustin. Il plaide pour une coexistence raisonnable entre

---

<sup>2402</sup> Nous faisons référence ici au portrait de lui-même dressé par Jean-Frédéric Oberlin, pasteur au Ban-de-la-Roche, dans une description placée au-dessous d'un de ses portraits, offert en 1820 au Révérend Francis Cuninghame.

société civile et société religieuse. Il préfère la juxtaposition de ces deux réalités plutôt que la subordination de l'une à l'autre, dont il a souffert au temps de l'Ancien Régime lorsque la devise de la France se déclinait en trois affirmations « une foi, une loi, un roi ».

La FPF ne renonce toutefois pas à exprimer un point de vue protestant, mais elle préfère le faire dans un cadre. Le cadre associatif lui paraît aller comme un gant, et semble presque fait pour elle, même s'il est balbutiant encore, la loi de juillet 1901 tardant à prendre, au début du vingtième siècle, toute sa mesure. Le premier conseil FPF est convoqué tardivement, la première assemblée générale davantage encore. Mais ce cadre a une double vertu et semble comme un décalque du système presbytéro-synodal : il témoigne d'une démocratie participative fondée sur des structures représentatives, c'est-à-dire électives. Le cadre associatif est régulateur de la vie sociale, en même temps qu'il est un élément majeur d'efficacité dans la mise en œuvre de projets. Il offre un cadre commun à des pratiques variées. Il unit les hommes en même temps qu'il impose des régulations. Il a aussi ses limites. Et celles-ci sont électives, parce qu'il oblige à un *turn-over* régulier dans l'exercice des responsabilités.

Ceci n'affectera pas les deux premières étapes de la vie fédérative, la FPF étant trop contente de surmonter les deux conflits mondiaux en conservant à sa tête les mêmes présidents. Mais la limitation de la durée des mandats et de leur possibilité de renouvellement marquera fortement les années de la modernité. L'enjeu est naturellement de communication : à l'exception de Marc Boegner, aucune personnalité marquante ne pourra s'exprimer publiquement avec l'autorité suffisante sans être aussitôt contestée, ou à tout le moins minorée.

Encore faut-il dire que, si les hommes passent, l'institution demeure, et assez solidement fondée. Il y a une attente de la part du peuple protestant, un désir d'union, et chez les partenaires, le souhait d'avoir un vis-à-vis stable. L'Etat, lui-même, appelle de ses vœux un partenariat responsable. Le protestantisme fédératif apparaît conciliant puisqu'il admet sans difficulté que les établissements publics du culte soient remplacés par des associations culturelles. Mais ceci concerne aussi le domaine des aumôneries tout d'abord, puis le domaine de la communication radio ou télédiffusée, et enfin les questions de société. En ce qui concerne les aumôneries, il

s'agit d'écrire la partition relative à la loi de Séparation<sup>2403</sup>. Outre l'Aumônerie militaire, dont l'importance ira croissant, il s'agit de penser nouvellement la place des cultes dans les hôpitaux, dans les prisons, et dans les établissements scolaires publics. En ce qui concerne la communication, ce sont les moyens mis à disposition des Eglises qui sont en jeu, dans un contexte marqué par l'émergence de la radiodiffusion puis de la télévision. Tout cela fera l'objet de conventions concernant les moyens techniques mis à disposition, les moyens humains et les moyens financiers. En ce qui concerne les questions de société, le protestantisme fédératif prendra souvent l'initiative du débat, soit pour interpeler les pouvoirs publics de son propre fait, soit pour prendre position dans des questions posées par le législateur. Ceci concerne l'éthique familiale ou conjugale, l'immigration et plus rarement l'exercice du pouvoir.

La FPF, groupe de pression ? Sans doute pas. Parce qu'elle est à l'aise dans la République et qu'elle a le sentiment d'inférer ses décisions, ou au moins de contribuer à l'émergence de celles qui la concernent ou des problématiques auxquelles elle est attachée.

- En dialogue avec la spiritualité protestante :

La piété protestante de la première moitié du vingtième siècle, quant à elle, évolue. Le monde réformé, si hostile *a priori* aux images, s'est laissé convaincre, dans la dynamique du Réveil par les représentations de Gustave Doré. Evolution culturelle importante et bien admise, qui fait droit à des figurations convenues. Au point que le protestantisme français oubliera, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, de prendre le pli de l'art contemporain. Et si le suisse Charles-Edouard Jeanneret-Gris<sup>2404</sup> fait merveille en matière architecture, le protestantisme français oubliera de lui passer commande. Le catholicisme quant à lui, investit le domaine avec gourmandise et multiplie les réalisations avec les plus grands artistes du temps.

La piété protestante interroge son rapport à la science et à la raison. L'année de création de la FPF est aussi celle, décisive, où Albert Einstein découvre l'équation

---

<sup>2403</sup> A l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905, il est mentionné que « pourront toutefois être inscrites auxdits budgets (*ndlr* : de l'Etat des départements et des communes) les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.

<sup>2404</sup> Connue sous le nom de Le Corbusier (1887–1965).

célèbre  $E=mc^2$  démontrant l'équivalence qui existe entre la masse et l'énergie d'un corps. Nul doute que cela ait intéressé le polytechnicien qu'était Edouard Gruner. Plus largement, si le protestantisme au temps de la Réforme s'est ouvert à la modernité, il a également ouvert la voie à une nouvelle place de l'homme dans la société en valorisant l'individu. Et les facultés de théologie protestante françaises au début du XX<sup>ème</sup> siècle enseignent Emmanuel Kant<sup>2405</sup> (1724-1804) et Sören Kierkegaard (1813-1855), dont d'aucuns considèrent qu'il est le fondateur de l'existentialisme contemporain. Les professeurs qui s'y réfèrent sont Henri Bois<sup>2406</sup> (1862-1924), Raoul Allier<sup>2407</sup> (1862-1939) ou encore Léon Maury<sup>2408</sup> (1863-1931). Ces colosses de la foi protestante sont, comme on peut le noter, strictement de la même génération. Un homme en Allemagne domine les débats de sa haute stature, Adolf von Harnack<sup>2409</sup> (1851-1930). La dogmatique, quant à elle, est donc assez largement libérale et sociale. Ce sera le creuset dans lequel le protestantisme français se construira dans le contexte de l'émergence d'une Fédération protestante. Les Libristes, quant à eux, investissent les Droits de l'Homme avec Francis de Pressensé<sup>2410</sup> (1853-1914). Dans cette institution humaniste se trouve aussi l'économiste Charles Gide (1847-1932), économiste<sup>2411</sup>, théoricien du mouvement coopératif et fondateur de l'École de Nîmes. Pourtant, la Première Guerre mondiale fissure ce bel édifice.

Le besoin d'une nouvelle cohérence se fait jour : ce sera Karl Barth et l'affirmation d'une nouvelle transcendance, d'une orthodoxie réformée restaurée. Un autre philosophe français, Pierre Maury<sup>2412</sup> (1890-1956), qui a obtenu sa licence en Sorbonne, traduit ses ouvrages et correspond avec le professeur de Bâle dont

---

<sup>2405</sup> Jean Greisch, philosophe, ancien doyen de l'Institut catholique de Paris (1985-1994), rappelait lors de la journée doctorale du 8 février 2019 (ED 270) à Strasbourg, les quatre questions kantienne fondamentales : Que puis-je connaître ? Que dois-je faire ? Que m'est-il permis d'espérer ? Qu'est-ce que l'homme ?

<sup>2406</sup> Professeur à la faculté de théologie protestante de Montauban, puis à Montpellier dont il sera doyen (1919-1924).

<sup>2407</sup> Professeur à la faculté de théologie protestante de Paris.

<sup>2408</sup> Professeur de théologie pratique et des questions sociales, à Montauban puis Montpellier.

<sup>2409</sup> Il est connu en particulier pour ses seize leçons sur « L'Essence du Christianisme » dispensées à l'Université de Berlin pendant le semestre d'hiver 1899-1900.

<sup>2410</sup> A la tête de la ligue des Droits de l'homme (1903-1913), il précèdera à cette responsabilité Ferdinand Buisson.

<sup>2411</sup> Charles Gide est professeur au Collège de France de 1921 à 1930. Voir aussi Frédéric Rognon, *Charles GIDE, éthique protestante et solidarité économique*, Lyon, coll. Figures protestantes, Ed. Olivétan, 2016.

<sup>2412</sup> Il sera professeur de dogmatique à la faculté de théologie protestante de Paris à partir de 1943.

l'influence est désormais considérable. La FPF résonne de ces novations théologiques qui constituent désormais un socle assez solide. Le protestantisme, à la théologie refondée, est paré, sans qu'il le sache encore, pour affronter la haute mer du prochain conflit mondial qui menace déjà. L'unité confessionnelle semble à portée de main. La structure fédérative lance, avec Marc Boegner, le deuxième étage de la fusée. Nous en avons discerné les lignes de force : l'Œcuménisme et l'intégration des Œuvres dans l'organigramme. L'Après-guerre s'avèrera plein de périls. La génération de la Résistance plaide pour des cadres nouveaux, une plus large place pour les laïcs notamment, tandis que les structures ecclésiales ont de la peine à s'adapter. Bientôt, il est question de *déconstruction*<sup>2413</sup>. Dans les institutions, la critique est radicale : les mouvements de jeunesse protestants sont en crise, la Fédé<sup>2414</sup> est parcourue de vives tensions, la J.E.E.P. (Jeunes équipes d'éducation populaire) et Jean Sadorge forment à la dynamique de groupe et à la négation de rôle de leader<sup>2415</sup>. Jean Baubérot, avec sagacité, s'en fera un observateur attentif. En un mot, le beau mur barthien est déconstruit par les plus brillants des intellectuels protestants, quand il ne s'agit pas de penser une lecture matérialiste des Evangiles. Tout cela doit être, naturellement, replacé dans son contexte. La conséquence de cette distorsion du sens et de la fin des évidences réside en ceci qu'il appartiendra aux générations qui émergent d'élaborer leur propre boîte-à-outils conceptuelle<sup>2416</sup>, de trouver une nouvelle cohérence à partir des pierres qui jonchent ce champ de ruines théologique. Démarche infiniment heuristique. Le protestantisme donnera donc de lui une image contradictoire, à la fois de grande fragilité et de grande créativité. Deux pôles apparaissent assez vite, également pertinents. Et je tiendrai ici pour juste la vision de Paul Ricoeur d'une coexistence possible de vérités contradictoires. Un pôle conservateur et prophétique qui fait l'analyse d'une société technicienne, de ses caractéristiques et de ses limites, dont Jacques Ellul sera l'un des hérauts, et un pôle innovateur et dogmatique qu'incarne peut-être Georges Casalis. L'institution fédérative vit alors un conflit d'influence : comment concilier la nécessité d'aménagement de la société technicienne et les aspirations radicales à

---

<sup>2413</sup> Le théoricien de la déconstruction est Jacques Derrida (1930-2004). Son influence sur la pensée protestante de la deuxième moitié du vingtième siècle me semble sous-estimée.

<sup>2414</sup> Fédération française des associations chrétiennes d'étudiants (FFACE).

<sup>2415</sup> Le Mouvement Jeunes Femmes, les Fédérations du scoutisme protestant, les UCJG/UCJF sont également parcourues de telles turbulences.

<sup>2416</sup> L'expression est associée aux travaux du philosophe Michel Foucault (1926-1984).

l'émancipation et aux Droits de l'Homme ? Dans le premier cas, il y a distanciation, dans le second, rupture.

La réponse viendra, me semble-t-il, des efforts de synthèse d'universitaires<sup>2417</sup> protestants, tels que Jean Carbonnier, Pierre Chaunu, Janine Garrisson, Roger Mehl, davantage que des hommes et des femmes d'appareil. Historiens, juristes, éthiciens feront œuvre d'utile médiation.

- Une structure en quête de légitimité :

La FPF apparaît, dans la dernière partie étudiée<sup>2418</sup>, comme une structure en quête de légitimité, vis-à-vis des pouvoirs publics tout autant qu'à l'égard de ses membres. Elle s'en prévaut à travers la qualité de son projet, la pertinence de ses analyses et le courage de ses prises de position. Elle y accède, fondamentalement, par sa capacité à réunir. Le besoin de légitimation est donc le propre de toute institution.

Cette légitimation lui sera apportée par l'Etat, à travers la mission relative à la médiation sollicitée au cœur de la crise calédonienne. L'institution fédérative ne peut être seulement un lieu de débat, elle doit être aussi acteur de solutions. Ce qui fait la légitimité, c'est le regard de l'autre et sa validation de votre propre pratique. Tensions internes et critiques venues de l'extérieur sont des éléments majeurs de fragilisation. La Fédération protestante de France devra donc faire face aux unes comme aux autres. Elle surmontera ces difficultés du fait de la qualité de son propre projet. A la croisée des chemins, lorsque se pose la question de ses orientations, la FPF retrouve ses fondamentaux : - défendre les intérêts du protestantisme français, - prêter son concours aux entreprises conformes à l'esprit de la Fédération, - favoriser les aspirations du protestantisme sur le terrain moral et social, - aboutir à une représentation unanime du protestantisme français par l'intégration de toutes ses composantes.

Il s'agira donc de décliner ces objectifs selon les temps et les moments, et d'évaluer la pertinence des choix effectués.

Nous avons vu qu'elle sera moteur de l'unité réformée et que, ce faisant, elle semblera par là même réduire la diversité protestante à un principe unitaire. On lui

---

<sup>2417</sup> Voir par exemple les « dialogues » réunis par Olivier Abel, dans l'ouvrage intitulé : *Paul Ricœur, Jacques Ellul, Jean Carbonnier, Pierre Chaunu*, Genève, Labor et Fides, 2012.

<sup>2418</sup> 1961-1991.

reprochera son parisianisme, son côté "Haute Société protestante", sa prétention aussi à dire les orientations souhaitables, à se substituer aux Eglises membres. Forces et faiblesses de l'institution fédérative.

Nous avons fait, nous l'espérons, un travail rigoureux de dépouillement d'archives, de lecture d'Actes et de comptes-rendus, de monographies, etc. Nous avons toutefois choisi de ne pas nous distraire sur des chemins de traverse qui, pour intéressants qu'ils aient sans doute été, nous auraient éloignés de l'essentiel de notre tâche : écrire (même partiellement) l'histoire de la Fédération protestante de France.

- Des éléments saillants :

Il nous apparaît que le travail que nous avons effectué met en valeur certains éléments nouveaux qui n'étaient pas forcément connus. Je pense tout d'abord à la personnalité du premier président dont la mémoire même a été oubliée, puisqu'au jour où nous écrivons ces lignes, aucune salle du siège de la rue de Clichy ne porte son nom, aucun buste n'accueille le visiteur dans l'entrée de cette auguste maison. Nous avons voulu tirer quelque fil d'Ariane, comme celui de l'œcuménisme ou celui des techniques de communication.

Nous avons choisi de discerner trois périodes majeures dans l'histoire de la Fédération, ce qui aidera sans doute à la compréhension de l'évolution de cette institution, la période des fondations, celle de la consolidation et celle du doute. Pour chaque période nous aurons tenté de montrer, avec le plus de précisions possibles, les tenants et les aboutissants de ces étapes, et discerner quels en furent les acteurs majeurs.

Nous aurons aussi, et délibérément, donné la parole au plus grand nombre d'intervenants, de ceux qui « firent » la FPF, délégués aux assemblées générales, membres des commissions, personnels salariés des services, sans oublier les partenaires de cette aventure dans des institutions associées.

La FPF s'est montrée novatrice, par exemple sur le terrain de la communication, avec le choix de la mise en œuvre d'émissions radiodiffusées, à l'époque où ceci aurait pu apparaître comme confidentiel et marginal. Comment ne pas se réjouir de voir cette institution protestante faire droit aux supports médiatiques que sont la

radio, la télévision<sup>2419</sup> dans un contexte où il fallait sans cesse convaincre de la pertinence de ces choix.

La FPF s'est montrée à la fois courageuse dans ses prises de position en matière éthique, et prudente parce que respectueuse de ses membres. Elle aura cherché inlassablement le point d'équilibre ... sans toujours y parvenir. Ce fut aussi un lieu d'affrontement entre tendances diverses, d'opinions contradictoires et de convictions opposées. C'est à notre sens l'une des grandes faiblesses du protestantisme et donc des institutions qui ont vocation à le représenter. Ceci renvoie, d'une part, à l'absence de magistère autre que celui de l'Écriture sainte, et d'autre part à cette rivalité incessante qui oppose les différentes composantes de cette famille confessionnelle. Comparer catholicisme et protestantisme, c'est, par exemple, faire le constat suivant : le catholicisme organise la diversité en son sein à la condition exclusive du respect de l'autorité pontificale ; quiconque s'intéresse aux ordres religieux catholiques mesure assez vite leur extrême diversité. Le protestantisme, quant à lui, plus intuitif et peut-être plus créatif, traduit ses crises en ruptures à défaut de disposer en son sein des outils de la médiation. La FPF tentera de remplir cette fonction sans toujours y parvenir. Il serait nécessaire qu'elle dispose d'une autorité déléguée, ou d'une autorité concédée, ce que le texte des « conditions d'appartenance » a suggéré. Mais, en fait d'autorité, celle-ci ne l'est toujours que du bout des lèvres. La crise de 1960/61 n'est, ainsi, pas seulement une crise de croissance, c'est fondamentalement l'expression d'un refus de déléguer à la FPF les prérogatives des Églises membres et l'impossibilité de se soumettre à des majorités qualifiées.

Porte-parole du protestantisme français, la FPF s'est trouvée en contact avec les pouvoirs publics dans les périodes les plus variées – et parfois les plus difficiles - de l'histoire de France au vingtième siècle. Sans cette structure, le protestantisme n'aurait pu s'exprimer utilement, être écouté et entendu. Il est coutumier de dire que la parole protestante a un poids sans commune mesure avec sa surface démographique réelle, que ses prises de position sont reçues bien au-delà de son seul cercle d'adhérents. Ceci mérite en effet d'être souligné. Présente au cœur

---

<sup>2419</sup> Et aujourd'hui Internet et les réseaux sociaux.



même des lieux de pouvoirs (économiques, politiques, sociaux et culturels), la parole protestante trouve écho dans la société toute entière. Elle révèle les opportunités autant que les contradictions des processus décisionnels.

Parvenu à ce point de notre synthèse, il est donc intéressant de développer ici le thème de la relation entre société civile et société religieuse qu'illustre la pratique fédérative, et de se poser la question du modèle qu'elle promeut. De façon intéressante, l'actuel président de la FPF, François Clavairolly a récemment eu l'occasion de dire que « témoigner de sa foi est un acte civique ». Et même si la FPF n'a pas comme objet premier de « témoigner de la foi chrétienne en qualité de protestant » dans la société française, la question est bien posée. Quel rôle peut jouer, en France, une fédération d'Eglises dans le concert des religions ?

Force est de reconnaître que la FPF aura su prendre sa part de ce dialogue et de cette représentation citoyenne. Cela est sans doute apparu comme une des qualités majeures du protestantisme français au vingtième siècle : savoir s'inscrire avec d'autres dans un dialogue fécond avec l'Etat. La FPF est même, à plusieurs reprises, apparue comme porte-parole de ses partenaires. Sa modeste dimension dissipe les équivoques : elle n'est pas en mesure d'imposer seule son point de vue et ne peut être suspectée de relation léonine à l'endroit de ses partenaires.

Une association, fût-elle une fédération d'Eglises, n'est pas une Eglise. Il y eut donc parfois maldonne. On attendait de la FPF une expression de spiritualité, une offre de piété, qu'elle ne pouvait donner. L'institution est plus souvent apparue comme un prestataire de service au service de ses membres, qu'un lieu d'édification chrétienne. Nous considérons cela sans gravité particulière : la FPF devait être gérée avec toute la rigueur d'une entreprise, arrêter annuellement ses comptes, voter son budget, chercher les financements nécessaires à la mise en œuvre de ses activités, etc. Il n'est pas évident qu'il y ait eu une manière chrétienne de faire cela. La FPF s'en acquitta avec un talent indubitable et releva nombre de défis, sans renoncer pour autant à sa spécificité. Il n'y a pas lieu de décerner ici des brevets de piété : nous aurons, au fil de nos lectures et de nos recherches, découvert des hommes et des femmes sincères et de grand talent, alliant compétence et disponibilité. Dans la période étudiée, ce qui aura fait la force de la FPF, au-delà de la qualité de son projet, c'est la qualité de ses acteurs. Sans vouloir offenser les luthériens membres de la FPF, nous avons constaté qu'il y eut un profil protestant, d'austérité réformée et que celui-ci fut dominant. Pour un observateur extérieur, cette image se résume

assez aisément à l'affirmation « *simul justus, simul peccator, semper penitens* ». Ce profil nous a cependant semblé peu-à-peu s'estomper au fil du siècle, pour révéler des figures plus variées et toujours attachantes.

Notre travail s'est adossé à une masse documentaire d'un volume assez significatif, constituée qu'elle fut par les Actes des Assemblées générales. Dix-neuf documents précisément, soit un ensemble d'environ trois-mille-huit-cents pages. Il nous a donc fallu lire avec soin, prendre des notes multiples, et tenter de conserver à l'esprit le fil directeur de notre recherche.

Quel est l'apport de ce travail ?

En premier lieu, donner à l'institution fédérative son histoire. Faire ressurgir sa mémoire, à travers les témoignages, les prises de positions de l'institution, le rappel des grandes étapes de son développement. Nous aurons tenté de discerner les étapes essentielles, avec le souci inlassable de contextualiser, et en faisant place à l'analyse des situations et des structures correspondantes. Car le fonctionnement associatif est marqué par un renouvellement régulier des responsables, par voie électorale. Et les hommes se succèdent et passent, invitant à la modestie parce que s'estimant avant tout serviteurs d'une cause estimable, celle du protestantisme français.

En second lieu, révéler des personnalités nouvelles, telles Edouard Gruner, Emile Morel ou André-Numa Bertrand : Gruner, le président fondateur, honorant avec talent plus de vingt-sept années de présidence ; Morel, le musicien, propulsé trop vite sur le devant de la scène fédérative ; Bertrand, qu'on a vu trop longtemps comme l'ombre de Boegner, et pourtant courageux président de la FPF par intérim en zone occupée faisant preuve d'un rare discernement dans les pires moments de la Deuxième Guerre mondiale.

En troisième lieu, reconsidérer les évidences et les lieux communs relatifs à cette institution. Il nous est apparu notamment que le postulat d'un relatif unanimisme protestant autour de la Séparation des Eglises et de l'Etat (loi du 9 décembre 1905) méritait d'être confronté aux documents dont nous disposions. C'est en effet, dans la mouvance libriste, favorable depuis 1849 à la fin du Concordat, que s'est recruté le noyau actif d'un protestantisme français davantage partagé, jusque dans sa querelle entre orthodoxes et libéraux, sur cette question. Si la laïcité a été portée éminemment par Louis Méjean, Pauline Kergomard, Ferdinand Buisson ou Félix

Pécaut<sup>2420</sup>, il s'avère que les institutions ecclésiales, elles-mêmes, furent plus prudentes.

Ce travail de recherche se sera sans doute trop dispersé. Nous n'avons, en effet, pas toujours renoncé à suivre des chemins de traverse, les estimant sinon féconds du moins utiles. Il conviendrait, pour une éventuelle publication, d'en réduire le format, d'en modifier la structure en renonçant à quelques chapitres trop techniques. Ce furent cinq années d'un travail assidu auquel il faut se résoudre à mettre un point final, au moins provisoirement. Néanmoins, encouragé de tous côtés à la rigueur méthodologique, nous avons tenté de faire œuvre académique. Sur certains sujets, nous n'y aurons satisfait qu'en partie, comme lors des interviews des pasteurs Maury et Steward. Une démarche trop empirique, l'absence de grille d'entretien rigoureuse, la volonté de *laisser dire* pour ne pas interrompre des récits précieux et souvent émouvants, l'envie de glaner telle ou telle anecdote pour donner de la chair à un travail trop austère, nous ont sans doute éloignés de notre propos. L'un et l'autre nous ont reçu à leur table avec une courtoisie qui n'avait d'égal que leur volonté de transmettre le plus précisément possible ce qui fut, au cœur de leur engagement, l'écho de leur responsabilité.

La FPF se trouvera, tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle, confrontée aux modalités de ses processus de décision. Si, à l'origine, chaque Eglise membre dispose d'un nombre égal de représentants au Conseil FPF, ceci évoluera ensuite au seul motif du poids intrinsèque de chaque Eglise. Cette question est aussi financière : ceux qui paient veulent peser davantage. Ceci n'est pas scandaleux. Mais la réalité veut que cela réduise le poids des Eglises minoritaires dans la structure et encourage un processus de concentration.

Les décisions prises à la FPF souffrent en outre de leur nécessaire validation par les Eglises membres. Dans les dossiers importants, thématiques, financiers ou statutaires par exemple, la vérification qui intervient exerce une sorte de tutelle sur l'institution. La consultation des membres prend du temps et obère l'efficacité de la FPF. Le système presbytérien-synodal commun à la plupart des Eglises de la

---

<sup>2420</sup> Sans oublier à l'E.P.H.E. Gabriel Monod, Albert Réville père et fils, ou encore Maurice Vernes, comme le mentionne Valentine Zuber, dans sa contribution intitulée « Le protestantisme et les droits de l'homme », *in* Protestantismes, convictions et engagements, Actes du Colloque de l'Hôtel de Ville de Paris, 22 et 23 septembre 2017, Ed. Olivétan, Lyon, 2019, pp.155-162.

Réforme, à l'exclusion peut-être des luthériens apparaîtra donc, à plusieurs reprises, comme un handicap.

En ce qui concerne les choix éthiques de la FPF, peut-on parler de théologie latitudinaire ? Je pense que non. Les fléaux sociaux auxquels la FPF fut confrontée dans la première moitié du XXème siècle étaient la pauvreté, l'alcoolisme et la prostitution. La Fédération s'exprima sur chacun de ces sujets sans ambages. Il s'agissait de venir en aide aux miséreux, et de combattre alcool et prostitution sur le terrain de la morale. En outre, l'institution fédérative fut amenée à diffuser une parole protestante relativement à la question de l'encouragement à la natalité. Nous étions au lendemain de la Première Guerre mondiale et il s'agissait de déplorer tout ce qui pouvait apparaître comme une contraception. Une éthique familiale assez conventionnelle était le lot des protestants, à l'exception de l'accès au droit de vote pour les femmes, combat qui fut porté par plusieurs des femmes issues des grandes familles protestantes. Les choses changèrent après la Deuxième Guerre mondiale. La modernité se muait peu-à-peu en *postmodernité*<sup>2421</sup> et les références morales évoluaient. En outre, le besoin d'émancipation correspondait à un désir de mieux-vivre dans une société en croissance économique.

Deux points cristallisèrent les débats au sein de la FPF. Le premier fut celui du rapport au pouvoir, le second fut celui de la sexualité.

Dès l'AG de Montpellier (1955), la question laïque et la définition du rapport entre société civile et société religieuse avait été repensée. Il s'agissait de faire le point sur cinquante de loi de Séparation des Eglises et de l'Etat. Deux opinions s'affrontaient, que la FPF avait tenté de concilier : d'une part, les partisans de la doctrine des deux règnes regroupant l'essentiel des luthériens et des réformés, et, d'autre part, les thuriféraires de la souveraineté divine composés d'une fraction du monde réformé issu de l'Union de 1938, des réformés évangéliques et de membres des Eglises dites libres sous diverses dénominations. Force est de reconnaître aussi que les clivages passaient à l'intérieur même de chacune des confessions présentes à la Fédération. La FPF se montra globalement positive quant au schéma laïque qui structurait désormais la pensée française. Ceci ne fut toutefois pas le cas sur les questions de

---

<sup>2421</sup> Nous renvoyons ici aux travaux de Jacques Derrida, Gilles Deleuze, Michel Foucault, Jean-François Lyotard, notamment.

gouvernance : la question coloniale et de la liberté religieuse qui avait animé la toute première Assemblée générale à Nîmes en 1909 relativement à Madagascar restaient posée. En outre, elle se doublait de la question des indépendances nationales de pays autrefois intégrés dans la nation française. Le protestantisme fit preuve de courage et se distanca à plusieurs reprises des choix de l'Etat. Il naquit dans cette période une sorte de suspicion à l'égard du pouvoir, la volonté de prendre de la distance et d'inscrire le protestantisme dans une autonomie plus grande. Les logiques économiques qui prévalaient avaient leur revers, avec un exode rural croissant, une immigration qui - pour nécessaire qu'elle soit- modifiait les structures humaines et sociales locales, une logique de profit qui paraissait injuste. La critique protestante se fit plus vive. Les années soixante furent celles de la défiance.

Dans ce ciel-là, il y eut un coup de tonnerre appelé « Eglise et Pouvoirs ». Cette réflexion, qui prenait acte des débats internes au protestantisme de l'époque, parut audacieuse. Comment une Fédération des protestants de France dirigée par un banquier en était-elle venue à diffuser un tel brûlot ? Les classes dirigeantes protestantes prirent leurs distances avec la FPF : une sorte de divorce était désormais consommé. Le protestantisme français serait désormais plus populaire, moins « haute Eglise ». La FPF devenait insensiblement une association comme les autres, avec ses courants, ses oppositions, ses modes et ses hésitations.

La société française évoluait et les mœurs aussi. La FPF fut amenée à se saisir des questions relatives à la sexualité, la contraception<sup>2422</sup>, l'interruption volontaire de grossesse<sup>2423</sup> et, vers le terme fixé à notre étude, de l'homosexualité. S'était fait jour, peu à peu dans la société française, une conviction libérale sur ces sujets. Il ne s'agissait pas de promouvoir inconsidérément le laxisme en matière morale, l'hédonisme et l'épicurisme comme on le reprochait parfois, mais essentiellement de répondre à des problématiques concrètes. Ainsi, le protestantisme prit-il sa part d'une pédagogie de l'opinion publique sur ces différents sujets. Fin de vie et dépendance des personnes âgées, bioéthique viendraient plus tard.

Les présidences de Charles Westphal et de Jean Courvoisier portent encore la marque de la génération de la guerre et se confrontent à une crise sociétale majeure, quoiqu'en période de croissance. Leurs apports respectifs consolideront la structure fédérative notamment par l'intégration des œuvres protestantes, dans un contexte

---

<sup>2422</sup> Loi Neuwirth du 19 décembre 1967.

<sup>2423</sup> Loi du 17 janvier 1975, dite Loi Veil.

paradoxalement marqué par un affaissement démographique du protestantisme. La sécularisation de la société y est à son paroxysme. Un protestant s'illustre toutefois aux côtés du Général de Gaulle, Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères (1958-1968), puis Premier ministre (1968-1969).

Les présidences de Jacques Maury et de Jacques Stewart vont s'inscrire, quant à elles, dans un contexte de reconquête. A l'heure où le protestantisme s'interroge sur son avenir, voire sur sa pertinence, ils vont ouvrir de nouvelles voies. Il s'agit, désormais, et résolument, de dialoguer avec le monde pentecôtiste et d'ouvrir la FPF à cette composante ; de promouvoir une nouvelle place de la FPF dans la vie politique, à l'heure où le socialisme réaliste ou mitterrandien offre une réelle opportunité ; de promouvoir de nouveaux champs de réflexion, en dehors des affrontements idéologiques admis jusqu'ici. Entre les pensées de Roland Barthes (1915-1980), sémiologue, d'Alain Touraine (1925- ), sociologue, et Emmanuel Lévinas<sup>2424</sup> (1906-1995), philosophe, les protestants trouvent une place de choix et renouvellent leur regard.

- Le rapport au champ politique :

La FPF se déploie. Elle a déjà pris position pour l'abolition de la peine de mort lors de la séance du Conseil du 5 juin 1963. La déclaration de la Fédération « *demande aux pouvoirs publics compétents de prendre l'initiative d'une réforme législative comportant l'abolition de la peine de mort* ». La loi n°81-908 du 9 octobre 1981 portant abolition de la peine de mort sera promulguée le 10 octobre 1981. Après avoir soutenu la loi Veil, la FPF fait œuvre abolitionniste sur le thème de la peine capitale. Le protestantisme est en phase avec lui-même. Il a le sentiment de porter des causes nécessaires, de peser, à sa mesure, sur l'évolution sociétale. Cela concerne la laïcité, l'immigration et la lutte contre le racisme, l'avortement et la peine de mort. En outre, entre les années soixante et les années quatre-vingt-dix, la politique française a révélé un homme dont le profil est proche de celui, tant apprécié à l'époque, de Pierre Mendès-France. Celui qui apparaît comme son successeur s'appelle Michel Rocard<sup>2425</sup>. Fils d'Yves Rocard, spécialiste du programme nucléaire français, c'est un brillant haut fonctionnaire. Au Parti socialiste unifié (PSU), puis au

---

<sup>2424</sup> De confession juive, E. Levinas avait suivi à la faculté de théologie protestante de Strasbourg les cours d'un ancien élève du philosophe Edmund Husserl, le pasteur Jean Héring.

<sup>2425</sup> Né le 23 août 1930 à Courbevoie ; décédé le 2 juillet 2016 à Paris. Le service funèbre aura lieu au Temple réformé de l'Etoile, à Paris.

Parti socialiste qu'il rejoint en 1974, Michel Rocard est un militant de la deuxième gauche. Rigoureux, parfois intransigeant, c'est un protestant<sup>2426</sup>.

Il se définit volontiers comme agnostique, mais ne renie en rien ses racines réformées et son engagement dans le scoutisme protestant.

Michel Rocard est brillant. Il sera plusieurs fois ministre durant la présidence de François Mitterrand, du Plan et de l'Aménagement du territoire en qualité de ministre d'Etat (1981-1983), ministre de l'Agriculture (1983-1985), et Premier ministre (1988-1991). A son actif, il est convenu de mettre les Accords de Matignon relatifs à la Nouvelle –Calédonie et la création du Revenu minimum d'Insertion (RMI). La période où il dirige le gouvernement coïncide avec la présidence de Jacques Stewart.

Un autre protestant, Pierre Joxe<sup>2427</sup>, marquera de son empreinte cette période, en qualité de ministre de l'Intérieur (1984-1986 et, à nouveau, de 1988 à 1991), notamment.

Force est de reconnaître toutefois que, si la famille protestante est, à l'époque considérée, globalement à gauche dans ses composantes réformées et luthériennes, la composante évangélique apparaît moins politisée et partagée entre droite et gauche, et qu'enfin il convient de considérer l'originalité alsacienne<sup>2428</sup>, qui se caractérise déjà comme plus écologique. Le protestantisme est donc présent sur l'ensemble de l'échiquier politique. Nous considérons pour notre part que cette diversité est un atout pour l'avenir. Le protestantisme ne se réduit pas à des choix monolithiques ; il est susceptible d'évoluer, dans ses références comme dans ses pratiques. Cette diversité sera l'une des caractéristiques de la FPF, dès son origine. C'est sans doute pourquoi elle fut en difficulté chaque fois qu'elle s'est identifiée à une Eglise. Elle est une fédération, et si elle peut utilement encourager l'unité en son sein, elle se doit de rester toujours à distance. C'est la leçon à tirer de l'Assemblée générale de Colmar.

---

<sup>2426</sup> Dans son entourage et en qualité de conseiller, figure un linguiste éminent du nom de Pierre Encrevé (1939-2019), protestant lui aussi.

<sup>2427</sup> Il sera également ministre de la Défense (1991-1993), Premier président de la Cour des comptes (1993-2001) puis comme membre du Conseil constitutionnel (2001-2010).

<sup>2428</sup> Jean-Paul Willaime, *Les pasteurs d'Alsace et de Moselle*, Strasbourg, Association des publications de la Faculté de Théologie Protestante de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg, bulletin n°3, Centre de sociologie du protestantisme, Faculté de théologie protestante, 1980, p.44.

A la FPF, point de confession de foi, mais une charte définissant les droits et les devoirs de chacun. Avec un engagement formel, celui de pratiquer à l'égard de tous les autres membres l'intercommunion, l'hospitalité eucharistique.

- Unité et diversité :

La FPF, lorsque nous clôturons cette étude, c'est-à-dire à la date de l'AG de Lille en 1991, a-t-elle rempli ses objectifs ? Sans aucun doute pour trois d'entre eux, la représentation, le combat social et moral, le soutien aux initiatives conformes à l'esprit de la Fédération. Le quatrième paraît accessible : il a trait à l'unification des forces protestantes en son sein. Mais c'est compliqué, parce que, dans la dernière décennie du siècle, il y a des réalités centrifuges, des évolutions lourdes au sein de la société française. Celle-ci est parcourue de dynamiques plus conservatrices : la société a besoin de se recentrer. Le monde évangélique frappe à la porte de la FPF et cherche sa protection, dans un contexte où des Eglises autonomes sont parfois accusées de sectarisme. Simultanément, celui-ci se structure fortement, tandis qu'une nouvelle composante, les Assemblées de Dieu (ADD) unifie la famille pentecôtiste<sup>2429</sup>. Faut-il être au dedans ou en dehors de l'institution fédérative ? Le choix n'est pas encore fait. On en est au stade du dialogue, de la connaissance mutuelle, de la découverte réciproque. Tant qu'il s'est agi de dialoguer avec la « diversité protestante » issue de la Réforme ou fruit des ramifications ecclésiales de l'histoire protestante, cela parut possible. Comme une sorte de réconciliation protestante. Mais la seconde moitié du vingtième siècle en France a vu naître de nouvelles Eglises, indépendantes tout d'abord les unes des autres, puis synergétiques. Celles-ci ont accueilli des protestants historiques que les orientations des Eglises troublaient, et donc assez critiques par rapport à elles, mais aussi des catholiques de plus en plus nombreux n'hésitant plus à franchir le Rubicon. Ils sont en rupture avec le catholicisme notamment sur le baptême, qu'ils choisissent d'adulte. Toutefois, ces derniers n'ont pas grandi dans le Protestantisme et n'en possèdent pas la culture. Ils n'en connaissent pas l'hymnologie, et restent marqués par des éléments précis du catholicisme, en matière éthique contre l'avortement, en matière spirituelle par la fascination du leader et du leadership.

---

<sup>2429</sup> Créée en 1907, à Springfield (USA).



En outre, de nouvelles Eglises sont nées, issues des communautés de l'immigration, qui cultivent leur identité linguistique et qui reproduisent le fonctionnement ecclésial des Eglises de leurs pays d'origine. Aux « Droits de l'homme » ces Eglises préfèrent le décalogue et le juridisme de communautés plus rigides. Certaines entrent à la FPF, d'autres non, n'en voyant pas la nécessité. L'enjeu est donc conséquent : la dynamique fédérative sera-t-elle assez forte pour intégrer ces nouveaux venus ? Ou ceux-ci seront-ils tentés de faire cavalier seul, seront-ils désireux de créer un autre rassemblement plus homogène ? La FPF tend la main et offre le dialogue à ces nouveaux venus. Et se demande quelle est sa masse critique.

Le débat porte ici sur la notion de membre. Et les points-de-vue s'opposent, avec en arrière-plan la compréhension du baptême. L'usage veut, dans la communion luthéro-réformée, que les enfants soient baptisés et que l'on considère donc l'appartenance à l'Eglise comme précoce. Les Eglises seront donc dites multitudinistes, c'est-à-dire composées de communautés incluant tous les membres de la famille, indistinctement. Pour d'autres Eglises, que l'on peut qualifier de professantes, l'on ne devient membre qu'à l'âge adulte, consécutivement à une conversion et par le signe du baptême. Il peut donc y avoir re-baptême pour des personnes ayant déjà reçu ce sacrement en bas-âge. Outre le domaine théologique que nous ne traitons pas ici, ceci influe sur la condition de membre et la compréhension de l'appartenance. Conformité sociale ou choix personnel, telle est l'alternative. Il sera aisé ensuite d'opposer protestants sociologiques ou protestants convictionnels. Il y aura, dans la seconde moitié du vingtième siècle, un procès en légitimité, une sorte de suspicion réciproque qui ne favorisera pas le dialogue. On peut le regretter. Car l'enjeu est statistique : alors que les Eglises luthéro-réformées peinent à se renouveler et semblent marquées par le vieillissement de leurs membres, les Eglises évangéliques parlent de progression, d'intégration de nouveaux membres, de création de nouvelles communautés locales. Le bon sens voudrait, dans un contexte ultra-minoritaire<sup>2430</sup>, que les Eglises s'unissent non seulement pour défendre leurs intérêts<sup>2431</sup>, mais encore pour rompre enfin avec la maladie endémique du protestantisme qu'est la division interne et sa prétention à *dire le vrai* et ceci de façon exclusive. On pourrait considérer en effet que, le

---

<sup>2430</sup> Nous retiendrons le chiffre de 3% de la population française environ.

<sup>2431</sup> Représentation auprès des pouvoirs publics, aumôneries, dialogue avec le catholicisme ou dialogue inter-religieux, etc.

magistère de la Parole aidant, il devrait être possible de s'entendre. La FPF pourrait être le lieu de cette médiation pour autant que cela lui soit concédé. Il semble que l'analyse que nous faisons de l'évolution de la FPF dans un proximité croissante avec le monde réformé ne le lui permette pas. Et puisque le siège est le même, le courrier envoyé au 47 rue de Clichy semble concerner indifféremment l'Eglise réformée de France et la Fédération protestante de France. Depuis 1929 et sans discontinuité, le président de la FPF n'est-il pas réformé ? Toutefois il ne convient pas de pousser plus avant ce constat : chaque dénomination peut être plurielle en son sein et marquée par la diversité. En outre, on trouve sans doute dans chaque Eglise, - il est vrai en proportion variable -, des piétistes, des orthodoxes et des libéraux, pour s'en tenir à ces seules catégories. Simultanément, la FPF a été confrontée également à des résistances au cœur même de son socle supposé. Elle ne fut pas exempte de critiques ou de réticences de la part d'acteurs protestants importants. Car ce qui fait le talent du protestantisme, c'est la qualité de ceux et celles qui le font vivre ou l'incarnent dans les Eglises ou dans les Œuvres. Personnalités fortes qui ont à cœur de transformer la société ou de mettre en œuvre des actions concrètes pour répondre à des besoins qui ne sont pas satisfaits. Ces acteurs du témoignage protestant s'appellent John et Eugénie Bost, les pasteurs Gustave Stricker et Auguste Jaeger, Freddy Durleman, Daniel Chargueraud ou Maurice Gontier, etc. Ceux-ci furent des promoteurs de la cause protestante et des acteurs de son témoignage. Ils ont contribué à créer ou à préserver des œuvres protestantes.

- Des structures et des personnes-ressources :

Ainsi, si l'on considère que le siècle étudié fut celui des Fondations<sup>2432</sup> protestantes, il n'est pas sans intérêt d'évoquer leurs relations à la Fédération protestante de

---

<sup>2432</sup> La définition usuelle d'une fondation est celle-ci : « La fondation est l'acte par lequel un ou plusieurs donateurs décident d'affecter des biens, droits ou des ressources en vue d'accomplir une œuvre d'intérêt général sans recherche de profits. [...] La fondation est juridiquement définie par l'article 18 de la loi du 23 juillet 1987, loi sur le développement du mécénat qui définit notamment le régime juridique applicable aux fondations. Pour jouir de la capacité juridique, une fondation doit se voir accorder la reconnaissance d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat. Elle acquiert alors le statut de fondation reconnue d'utilité publique. Elle peut alors recevoir des legs ou donations. [...] L'objectif d'une fondation ne doit pas être de servir des intérêts privés. Par rapport à l'association, la fondation repose sur l'engagement financier de ses créateurs et ne comporte pas des membres mais

France. Nous mentionnons ici les fondations John Bost<sup>2433</sup>, Sonnenhof<sup>2434</sup>, Arc-en-ciel<sup>2435</sup>, La Cause<sup>2436</sup> et Eugène Bersier<sup>2437</sup> pour rester dans le cadre imparti<sup>2438</sup>. Ces Fondations se caractérisent par des projets d'évangélisation ou à caractère social, et naissent pour l'essentiel sous l'impulsion de personnalités dotées d'un fort charisme. Leur vocation n'est pas de fédérer le protestantisme mais de promouvoir le témoignage protestant dans le cadre d'institutions concrètes qui répondent à des objectifs sociaux, d'évangélisation ou encore de communication. Peu à peu, ces Fondations vont regrouper divers établissements et participer du rayonnement protestant dans la société française<sup>2439</sup>, partenaires pour plusieurs d'entre elles des Agences régionales de santé et de la Fédération de l'Entraide protestante<sup>2440</sup>. Ceci maintiendra ces Œuvres dans le giron protestant, la professionnalisation et la laïcisation les ayant parfois éloignés de leur référence initiale. Force est de reconnaître que l'articulation avec la FPF va être plus ou moins facile. Néanmoins, la plupart d'entre elles choisira d'en devenir membre. Et cela donnera à la FPF une assise faites de structures variées qui sont autant d'employeurs. Le protestantisme, quasiment absent, – à quelques exceptions près-, sur le terrain de l'enseignement privé comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises dans cette étude, est par contre un acteur majeur du domaine social ou médico-social.

Dans l'environnement de la FPF, la culture est aussi présente avec les Musées protestants et la musique, avec l'édition de recueils de cantiques à l'initiative de la commission d'hymnologie ou de la Fédération Musique et chants de la Réforme.

En matière de spiritualité, le vingtième siècle sera celui de la création de nouvelles communautés religieuses protestantes. Nous constatons que cela ira de pair avec le développement du mouvement œcuménique.

---

des donateurs. » Source : <https://droit-finances.commentcamarche.org>, 13 février 2014, ou encore <https://www.fondationdefrance.org>.

<sup>2433</sup> Créée en 1848 et reconnue d'utilité publique en 1877.

<sup>2434</sup> Reconnue d'utilité publique par l'Empereur Guillaume II en 1880, qualité confirmée par la République française.

<sup>2435</sup> Créée en 1981 à Montbéliard.

<sup>2436</sup> Dédiée à l'évangélisation et à l'action sociale, elle fut fondée en 1920 à l'initiative du pasteur Freddy Durlleman. Elle fut reconnue d'utilité publique le 21 octobre 2008.

<sup>2437</sup> Reconnue d'utilité publique par décret du 3 juillet 1990, elle absorbe la fondation suisse Marc Boegner en 1993.

<sup>2438</sup> Au-delà de l'échéance de 1991, figurent notamment la Fondation de l'Armée du Salut, ou encore la Fondation du Protestantisme.

<sup>2439</sup> L'une des dernières en date, soutenue par la FPF est la Fondation du protestantisme, reconnue d'utilité publique en juillet 2001.

<sup>2440</sup> Dans les secteurs de la santé, des personnes âgées, de l'éducation spécialisée et du handicap.

Lorsqu'au début des années soixante la FPF accueille statutairement, en plus des Eglises, des institutions, des Œuvres et des Mouvements, naissent les départements destinés à les regrouper. Dans la période étudiée, et si la FPF investit le domaine des aumôneries, ou de la communication avec professionnalisme, d'autres domaines sont d'avantage concédés à ses membres telles les associations réunies au sein du Département Jeunesse de la FPF, ou encore du Département des recherches communautaires, etc. Dans ces deux domaines, la dynamique fédérative trouvera ses limites. Toute intervention trop formelle paraît intrusive et se trouve condamnée d'avance, car la FPF n'est pas une Eglise. La FPF devra donc se contenter, me semble-t-il, de réunir sans donner d'impulsion autre que ponctuelle ou événementielle. Dépourvue d'un réel magistère, la FPF balaye un champ d'activités considérable et s'avère trop modeste. En outre, éloignée de plus en plus de la base qu'elle veut représenter, la Fédération sise rue de Clichy semble se réduire peu à peu à une coordination de services.

Lors de sa création, la FPF a réuni des Eglises diverses mais connues de la tradition protestante. Lorsque s'achève notre étude, de nouvelles Eglises frappent à la porte, obligeant à repenser le socle commun. Des réalités communautaristes apparaissent, liées aux phénomènes migratoires, souhaitant conserver leur identité et n'éprouvant pas toujours le besoin d'une représentation commune face aux pouvoirs publics. Lorsque s'achève l'assemblée générale de Lille 1991, l'un des défis auxquels la FPF est confrontée est celui de la nature et de la solidité du pacte fédératif. Le lien qui prévaut nous paraît trop lâche, trop peu exigeant, pour ne pas témoigner d'une sorte de fragilité intrinsèque.

Le dilemme qui s'offre à la FPF est le suivant : Est-elle une superstructure ecclésiale dotée d'un projet propre, ou, plus modestement, une institution prestataire au service de ses membres ? De la réponse à cette question dépendent les évolutions ultérieures pour une structure banalisée par la résurgence intempestive du religieux, après avoir été confrontée aux formes laïcisées de la modernité à la fin du vingtième siècle.

Les forces et les faiblesses du protestantisme français se retrouvent tout naturellement dans la structure et le fonctionnement fédératifs. Il reste pour la FPF à penser, une nouvelle fois, la dialectique faite de ces deux mots : unité et diversité.

Et sans doute aussi à juger de la pertinence, pour elle, d'une parole prophétique. La conviction qui est nôtre, au terme de ce travail de recherche, est, qu'au vingtième siècle, la Fédération protestante de France s'est honorée de représenter le protestantisme français sans jamais avoir cédé à la facilité.

L'histoire de l'institution fédérative, aujourd'hui, se poursuit. Pussions-nous avoir, par nos recherches, permis de mieux connaître et comprendre son histoire et son action durant la période allant de 1905 à 1991.

## **Postface**

« On ne devient pas membre de la Fédération protestante pour cultiver officiellement sa petite différence ou ses particularismes à côté ou contre la différence et les particularismes des autres », écrit Jacques Stewart<sup>2441</sup>. Il ajoute que « la Fédération est la communauté où peuvent et doivent s'épanouir, et se conjuguer, les richesses des dons spirituels différents, des traditions ecclésiologiques différentes au sein du protestantisme. » Cette complémentarité, qui s'exprimera à travers des initiatives communes pour la culture biblique, l'évangélisation, la diaconie et l'éducation à la paix, notamment, est au cœur de la vocation de l'institution fédérative.

A la date où s'achève cette étude (1991), la question de la nature du lien fédératif reste posée. Cette question est aujourd'hui au cœur d'un débat essentiel. La rédaction d'une charte commune aux membres de la FPF fut une réponse positive à cette question, notamment à travers l'affirmation de l'hospitalité eucharistique des membres des Eglises adhérentes. Il convient d'espérer que l'actualisation de cette charte permette d'ouvrir une nouvelle étape dans le rayonnement de cette institution.

« Ce que la FPF décide ou entreprend, dit André Appel dans son rapport d'activité à l'AG FPF de Montbéliard 1960, n'a pas l'accord tacite ou officieux de telle ou telle Eglise. Il s'agit bien de l'expression du ministère commun de nos Eglises, leurs mandataires agissant officiellement en leurs noms et pour elles. »<sup>2442</sup> La FPF peut être comprise en effet comme « *expression du ministère commun* » des Eglises de la Réforme en France. Durant la période étudiée, elle participa, en tout cas avec talent et au-delà des écueils et des difficultés, au rayonnement certain et à la visibilité croissante du Protestantisme français au sein de la société nationale. Elle aura exprimé l'originalité de « la voix protestante<sup>2443</sup> » et su évoluer et s'adapter, pendant ce siècle, dans le contexte des profondes mutations, sociales, démographiques, techniques et économiques, de la société française.

---

<sup>2441</sup> Rapport du président, Actes de la XIXe AG FPF, Lille 1-3 novembre 1991, Grâce sans frontières, p.17.

<sup>2442</sup> André Appel, rapport d'activité, AG FPF Montbéliard 1960, p.30.

<sup>2443</sup> Rapport de gestion, Annexes, Actes XVIIIe AG FPF Strasbourg 1987, p.156.

Le défi pour la FPF consistera durablement à exprimer une parole libre « dans une maison commune »<sup>2444</sup>. Au-delà de leurs missions particulières, les Eglises membres de la FPF sont ainsi invitées à répondre à l'exigence d'exercice d'un ministère commun.

A travers l'histoire de cette institution, nous sommes allés à la rencontre du peuple protestant français, des hommes et des femmes qui incarnent sa vitalité et sa diversité, et d'une dynamique associative remarquable. Nous aurons eu, page après page, confirmation de sa vocation à les réunir tous dans une qualité de projet.

*Resserrer le nœud qui unit les forces protestantes... Une histoire de la Fédération protestante de France au vingtième siècle*, tel pourrait être le titre de cette thèse. Nul doute que tous ceux qui ont œuvré dans l'institution fédérative se retrouveraient dans l'affirmation d'un lien essentiel, majeur, liant les protestants de France.

Il appartiendra à d'autres chercheurs de poursuivre ce travail, quant à une période plus récente. Nous espérons que ce travail leur en fournira le socle nécessaire. Pour notre part, nous considérons que ce qui aura caractérisé sans doute la FPF, au vingtième siècle, c'est l'éthique de ses membres, au sens où Paul Ricoeur définit l'éthique comme étant « ce qui joint ensemble l'estime de soi, la sollicitude pour l'autre et l'attente d'une institution juste pour vivre avec les autres. »<sup>2445</sup>

---

<sup>2444</sup> L'expression est employée par Luc Verschave, *La Voix du Nord*, 2 nov.1991.

<sup>2445</sup> Olivier Abel, « Entretien avec Paul Ricoeur, Le tragique et la promesse », in *Paul Ricoeur, Jacques Ellul, Jean Carbonnier, Pierre Chaunu, Dialogues*, Genève, Labor et Fides, 2012, p. 33.

## BIBLIOGRAPHIE GENERALE :

### **A) Archives FPF :**

I- Assemblées générales FPF : Actes ayant fait l'objet d'une publication.

- *Actes de l'Assemblée générale du Protestantisme français*, réunie à Nîmes du 26 au 28 octobre 1909 », / publiés par les soins du Conseil de la FPF, Cahors, imprimerie A. Coueslant. – Paris : siège de la Fédération protestante 42 rue de Provence, 1910.

Nota : Il n'y eût pas d'AG FPF en 1914 du fait du commencement de la première guerre mondiale. Décrétée par le président de la République française, Raymond Poincaré, la mobilisation générale a lieu en France le 1<sup>er</sup> août 1914. A quatre heures de l'après-midi tous les clochers de France font entendre le tocsin.

- *Actes de l'Assemblée générale du Protestantisme français, Lyon, 18-21 novembre 1919*, publié par les soins du Conseil de la Fédération protestante de France, Cahors, imprimerie A. Coueslant. – Paris : Fédération protestante, 8 rue de la Victoire, 1920.
- *Actes de l'assemblée générale du protestantisme français* réunie à Strasbourg du 21 au 23 octobre 1924, publiés par les soins de la Fédération protestante de France [Texte imprimé] Cahors, imprimerie Coueslant. - Paris : siège de la Fédération protestante, 47, rue de Clichy, Paris (IX<sup>e</sup>), 1925.
- *Actes de l'assemblée générale du protestantisme français* réunie à Marseille du 22 au 25 octobre 1929 publié par les soins de la Fédération protestante de France – Cahors, imprimerie Coueslant, siège de la Fédération protestante, 47, rue de Clichy, Paris (IX<sup>e</sup>) -1930.
- *Actes de l'assemblée générale du protestantisme français* réunie à Bordeaux du 16 au 20 novembre 1934, publiés par les soins du conseil de la Fédération protestante de France ; [avant-propos de Marc Boegner] - Paris (47 rue de Clichy) : Fédération protestante, 1935 (46-Cahors : impr. Coueslant).

Nota : Il n'y aura pas d'AG FPF en 1939, du fait du début de la Seconde Guerre mondiale, le 1<sup>er</sup> septembre 1939.

- *Actes de l'Assemblée générale du protestantisme français* réunie à Nîmes, du 22 au 26 octobre 1945, « *Les églises protestantes pendant la guerre et l'occupation* ». Paris, Fédération protestante de France. Distributeur, Messageries évangéliques, 1946.
- *Actes de la X<sup>e</sup> Assemblée générale du Protestantisme français* réunie à Montbéliard, 29 octobre-1<sup>er</sup> novembre 1960, « *Jésus-Christ, Unité de*



*l'Eglise* », Editions Foi et Vie, Paris, 1961. Numéro spécial de la revue « Foi et Vie » publié conjointement avec les revues « Christianisme social », « Foi et Education », « Jeunes Femmes », « Le lien », « La Revue de l'Évangélisation », « La Revue réformée », « Le Semeur ». Imprimerie A. Coueslant, Cahors, 1961.

- *Actes de la XI<sup>e</sup> Assemblée générale du Protestantisme Français* réunie à Aix-en-Provence, 1 – 3 novembre 1963. « *Une Eglise pour le monde* », Edition Paris, Jeunes femmes, 1964.
- *Actes de la XII<sup>e</sup> Assemblée générale de la Fédération protestante de France*, réunie à Colmar, novembre 1966 : « *Formes nouvelles d'une église pour les autres* », Paris : Foi et Vie, Paris, 1966.

*Et Rapport de gestion 1963-1966 pour la XII<sup>e</sup> Assemblée générale*, Colmar 30 octobre – 1<sup>er</sup> Novembre 1966, Fédération protestante de France, portant la mention « *pour usage privé seulement* », Paris, 1966.

- *Actes de la XIII<sup>e</sup> Assemblée générale de la Fédération protestante de France*, Grenoble, 8-11 novembre 1969, « *Quel développement et pour quel homme ?* », Foi et Vie, 68<sup>e</sup> année, n°4, Paris, 1969.

*Et Rapport de gestion 1966-1969 pour la XIII<sup>e</sup> Assemblée générale*, Grenoble 8 - 11 Novembre 1969, Fédération protestante de France, Paris, 1969.

- *Actes de la XIV<sup>e</sup> Assemblée générale de la Fédération protestante de France*, réunie à Caen, 10-12 novembre 1972, « *Notre espérance et ses engagements* », Paris, Edition Foi et Vie, 1973.
- *Actes de la XV<sup>e</sup> Assemblée générale de la Fédération protestante de France* réunie à Paris, 8-11 novembre 1975. « *Situation et Vocation du Protestantisme dans la Société française contemporaine* », Paris, N° spécial du CPED, 1976, et N°6 de la revue Information - Évangélisation, 1975.

*Document préparatoire* : Centre Protestant d'Études et de Documentation, *Réflexions sur situation et vocation du Protestantisme dans la société française contemporaine*, nouvelle série, n°201-202, supplément aux bulletins CPED Juin-Juillet-Août 1975, Paris. Et Rapport de gestion 1972-1975<sup>2446</sup>, in Revue « Rencontre », Paris, octobre 1975.

- *Actes de la XVI<sup>e</sup> Assemblée générale de la Fédération protestante de France* réunie à La Grande-Motte, 16 au 18 mars 1979, Paris (1979), document dactylographié, sans mention.

---

<sup>2446</sup> Rapport non retrouvé à ce jour - mentionné par Albert Nicolas dans son Avant-propos aux Actes de l'AG Paris (Tour Olivier de Serres), 1975, p.1.

- *Actes de la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale de la Fédération protestante de France*, réunie à La Rochelle, 11, 12, 13 novembre 1983, « *Choisir la vie : l'humanité à la croisée des chemins* », FPF, Paris, sans mention particulière.
- *Actes de la XVIII<sup>e</sup> Assemblée générale du Protestantisme français* réunie à Strasbourg, 29-30-31 mai 1987, « *Conviction et Tolérance* », Paris : Fédération protestante de France, 1987.
- *Actes de la XIX<sup>e</sup> Assemblée générale de la Fédération protestante France* réunie à Lille, 1-3 novembre 1991, « *Grâce sans Frontières* ». Document Fédération protestante de France, Les Bergers et les Mages/Paris, Editions Oberlin/Strasbourg, 1992.

## II- Assemblées générales FPF : Actes n'ayant pas fait l'objet d'une publication. Dossiers et documents manuscrits ou dactylographiés (Actes non publiés).

- *Dossier relatif à la 7<sup>e</sup> Assemblée générale du protestantisme français* réunie à Strasbourg du 23 au 26 octobre 1948 (pas d'Actes publiés). Archives FPF.
- *Dossier relatif à la 8<sup>ème</sup> Assemblée générale du protestantisme français* réunie à Nancy du 21-23 octobre 1950 (pas d'Actes publiés). Archives FPF.
- *Dossier relatif à la 9<sup>ème</sup> Assemblée générale du protestantisme français* réunie à Montpellier du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1955 (pas d'Actes publiés). Archives FPF.
- Livre de comptes FPF, *manuscrit*, années 1924 à 1934. Archives FPF.

## III- ARCHIVES FPF

### ARCHIVES FPF Référencées

- C001 : FPF Statuts depuis 1904, JO 22/09/1935.  
 C002 : Modifications Statuts – Conseil FPF. Déclarations préfecture depuis 1964.  
 C003 : Rapports avec le gouvernement actuel.  
 C004 : Décisions du Conseil, 2007 et ss.  
 C005 : FPF - Déclarations 1980 et ss.  
 C006 : Courriers circulaires aux membres de la FPF/2.  
 C007 : Déclarations Bureau + Conseil 1945-1984.  
 C008 : FPF – Composition des Commissions, 1976 et ss.  
 C009 : FPF - Pôles Régionaux, 2006 et ss.  
 C010 : FPF – Président, textes divers.  
 C011 : Liban / Beyrouth, Collège protestant, Cimetière, Fonctionnement Immobilier.

## ARCHIVES FPF *non référencées*

FPF 1914-1918 :	Conseils.
FPF 1921-1945 :	Archives précieuses.
FPF 1927-1928 :	Modification des statuts.
FPF 1927 :	Conseils – PV des Conseils 1927.
FPF 1933-1946 :	PV Conseils, Bureaux.
FPF 1937-1969 :	Déclarations FPF, -Bureau, - Conseil.
FPF 1937-1954 :	Conseils.
FPF 1947-1961 :	PV Conseils, Bureaux.
FPF 1948 :	Strasbourg, Assemblée générale 1948.
FPF 1950, 1955 :	AG Nancy 50, AG Montpellier 55, archives très précieuses.
FPF 1951 :	Lettres M. Boegner.
FPF 1955-1966 :	Conseils.
FPF 1963-1965 :	Boegner.
FPF 1966 -1969 :	PV des Conseils et Bureaux FPF + Annexes, décembre 1966 - septembre 1969.
FPF 1967-1977 :	PV Conseil et Bureau FPF.
FPF 1967-1986 :	Déclarations Commissions et Départements.
FPF 1999-2004 :	PV Conseils, AG.
NN :	Conseil, Cahiers d'émargement.

*\*Nous avons conservé les mentions manuscrites figurant sur les boîtes archives correspondantes.*

### IV- Dossiers FPF : Documents et textes produits par la FPF<sup>2447</sup>

- *Les Nouveaux devoirs du protestantisme français en Syrie*, Jean Bianquis, (1853-1935), Paris, Fédération protestante de France, 1926.
- *Les éléments permanents d'une éthique sociale chrétienne*, lettre d'information du Conseil de la Fédération Protestante de France, 29 mars 1963.
- *La diaconie, aujourd'hui*, Département Service et Entraide – Diaconie, Fédération protestante de France, juin 1967.
- *A la recherche de formes nouvelles d'une Eglise pour les autres 66-69*, Cahier d'Etude sur le rapport Keller, Colmar, novembre 1966, Revue « Information-Evangélisation » n°4, Août-Septembre 1967.
- *Quel développement et pour quel homme ?* Communication à propos du document n° 1 à l'Assemblée générale de Grenoble, texte imprimé, André Philip, document préparatoire num.2, 1969.

---

<sup>2447</sup> Nous retenons les dossiers et documents pour la période concernée par notre recherche (1905-1991) en y joignant les contributions ultérieures éventuelles sur les thèmes abordés par la FPF dans les Assemblées générales et renvoyant à des chapitres de cette recherche.

- *Eglise et Pouvoirs*, Fédération protestante de France, Paris, CPED, novembre 1971.
- *Chrétiens face aux pouvoirs et à la justice sociale*, Georges Richard-Molard, Fédération protestante de France, 1972.
- *La participation financière des Eglises aux projets de développement* (juin 1970-janvier 1972, appel du Conseil œcuménique des Eglises et de la Fédération protestante de France).
- *Les essais nucléaires* (juin 1973, déclaration commune de la commission Justice et paix et du Bureau de la Fédération protestante de France).
- *Les ventes d'armes*, note de réflexion sur le commerce des armes - texte commun de l'Episcopat français et du Conseil de la Fédération protestante de France, Paris, Editions du Centurion, 1973.
- *Réflexions sur situation et vocation du Protestantisme dans la société française contemporaine*, Centre Protestant d'Etudes et de Documentation, nouvelle série, n°201-202, supplément aux bulletins CPED Juin-Juillet-Août 1975, Paris.
- *Le droit à l'objection de conscience* (septembre 1975 - déclaration du Conseil de la Fédération protestante de France).
- *Les étrangers et les immigrés* (février 1975 - octobre 1977- mars 1978, textes de la Fédération protestante de France).
- *La sexualité : pour une réflexion chrétienne*. Texte rédigé par un groupe d'études à la demande du Conseil de la FPF, Paris : Le Centurion ; Genève : Labor et Fides, 1975 (41-Vendôme : Impr. des P.U.F.)
- *Conditions spirituelles d'appartenance à la Fédération protestante de France*, archives FPF, texte adopté par le Conseil FPF en date du 29 septembre 1979.
- *Des Eglises d'Occident face aux exportations d'armes*, ouvrage collectif, Editions L'Harmattan, 1979.
- *Nos cœurs te chantent*, Editions Oberlin, Strasbourg, 1979.
- *La Jeunesse, le service national et la défense*, texte commun à la Commission de l'Aumônerie aux Armées de la FPF et la Fédération protestante de l'Enseignement (F.P.E.), janvier 1980.
- *Crise de la santé ?* Commission du Ministère auprès des Malades, FPF, 1983.
- *Supplément n°1 « Christ est né au cœur des temps »* (Avent, Noël, Epiphanie) et *Supplément n°2 « Seigneur, tu cherches tes enfants »* (Baptême,

confirmation, Sainte-Cène), Editions Oberlin, 1981. *Supplément n°3 « Fais paraître ton jour » (Carême, Pâques, Pentecôte et divers)*, Fédération protestante de France, 1986.

- Dossier *Le chômage*, texte imprimé, Paris : Fédération protestante de France [FPF], mai 1982.
- Dossier *Violence*, texte imprimé, Paris, Fédération protestante de France, mars 1982.
- Dossier *L'Unité de l'Eglise, pluralisme et confession de foi*, Fédération protestante de France, 1982.
- Dossier *Islam, Département évangélique français d'action apostolique (DEFAP)/Fédération protestante de France (FPF)*, 1982.
- *Chrétiens–Musulmans : un dialogue possible*, Fédération protestante de France, 1983. Réédition FPF, 1991.
- Dossiers « *Racismes I, II* », Madeleine Barot, Fédération protestante de France, 1983.
- *Le Baptême de l'Esprit*, colloque organisé par la Fédération protestante de France, 1984.
- *Un seul corps, un seul esprit*, colloque organisé par la Fédération protestante de France, 1984.
- *Pour construire la paix : recherche œcuménique*. Commission française Justice et paix et commission sociale, économique et internationale de la FPF, 1985.
- *Il était une fois la révocation de l'Edit de Nantes, revue de presse*, Fédération protestante de France, 1985.
- Dossier *Le Chômage*, Commission sociale, économique et internationale (CSEI), Paris, Fédération protestante de France, 1982.
- *Défis d'aujourd'hui*, Actes du colloque CSEI (Commission sociale, économique et internationale), 1986.
- Dossier *Le chômage II*, texte imprimé, Commission sociale, économique et internationale (CSEI), Paris, Fédération protestante de France, mars 1987.
- *Bioéthique, Réflexion sur la procréation artificielle*, (éléments de réflexion), Fédération protestante de France, mars 1987.
- *Europe*, Actes du colloque CSEI (Commission sociale, économique et

internationale), 1988.

- Dossier *Justice, Paix et Sauvegarde de la création*, fiches préparant le Rassemblement de Séoul, 1988.
- Texte sur *La Laïcité*, avec la Ligue de l'Enseignement, 1989. Et *Vers un nouveau pacte laïque ?* Fédération protestante de France et Ligue de l'Enseignement, 1989.
- *Protestantisme et Révolution* : textes des allocutions prononcées lors de la commémoration de la première célébration publique du culte protestant à Paris pour le bicentenaire de la Révolution française (Sorbonne), texte imprimé, Paris, Fédération protestante de France, 1989.
- *Viens Saint-Esprit, renouvelle toute la Création*, textes préparatoires à l'Assemblée du COE à Canberra, 1990.
- Dossier *Golfe, Défis d'aujourd'hui*, (CSEI)- Fédération protestante de France (FPF), 1990.
- *L'Avenir de la Démocratie*, Actes du colloque Commission sociale économique et internationale (CSEI), 1990.
- *Le baptême*, texte pour un dialogue sur le baptême au sein de la FPF, Fédération protestante de France, 1990.
- *Relations entre l'Eglise et l'Etat*, texte sur les relations concrètes entre les Eglises de la Réforme en France et l'Etat, Fédération protestante de France, 1990.
- *Chrétiens-Musulmans : un dialogue possible, réédition*, Fédération protestante de France, 1991.
- *Le développement en question ; éléments de réflexion pour une approche chrétienne*, Paris, Les Bergers et les Mages, 1992.
- *Travail, Partage, Exclusion (I)*, Commission sociale, économique et internationale, Paris, Fédération protestante de France, 1994. *Travail, partage, exclusion (II), bilan, débats, premières conclusions*, Paris, Fédération protestante de France, 1996.
- Dossier *Europe*, Fédération protestante de France, 1999. Et dossier sur le même thème : *L'Europe et les Eglises*, Fédération protestante de France, 2006.

En outre, des documents de petit format furent également édités par la FPF dans la période concernée, à titre de communication à un large public, intitulés « *Connaître*

*l'Islam* » (10 numéros), « *Ce que chacun doit savoir du Judaïsme* », ainsi que des plans de « Lectures bibliques quotidiennes », publiés annuellement.

#### V- Divers

- *Carte de la France protestante* dressée sous la direction de la Commission des Publications de la Fédération Protestante de France. 1 : 1 500 000 [Document cartographique] / Dressée par L. Hermann, ... - Paris : Fischbacher, 1923 () - 1 feuille en couleur ; 920 x 700. En carton ; à 1 : 5. 000. 000 : Afrique du Nord ; Maroc, Environs d'Alger ; Alsace-Lorraine, 1 : 1. 000. 000 ; Montbéliard, 1 : 400. 000 ; Ardèche, 1 : 700. 000 ; Drôme. 1 : 800. 000 ; Gard, 1 : 600. 000 ; Seine, 1 : 150. 000 ; Charente, 1 : 950. 000. – 1923. Image et coll. Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg (BNU) E701343. Voir en Annexe III.

#### **B) Archives du Conseil œcuménique des Eglises (WCC-COE)** relatives à la Fédération protestante de France

##### *Archives générales :*

42.0028 WCC General Secretariat – General correspondence – dossiers 1 et 2- Fédération protestante de France – Fenn, 1924-1954 (Box). (NDLR : Voir Inside points 1 à 6)

- 1- Fédération protestante de France, 1924-1948 : Réf. 42.0028 WCC General Secretariat – General correspondence, dossier 1. (1924-1948).
- 2- Fédération protestante de France, 1949-1954 :
- 3- Fehervany, 1949 – Feilding, 1952 - Feldmann, 1951 – Felice, 1931-40.
- 4- Fenn (Eric), 1935-April 1937 : Conference on Church, Community and State-Oxford - 1937.
- 5- Fenn (Eric), 1937 – December 1937.
- 6- Fenn (Eric), 1938-53. Idem.

4201.4.18/3.6 Recommandations aux pasteurs pour les mariages mixtes, 1967.

4212.05.13/02 Questions-responses to the questionnaire of the group « Biblical interpretation » : France, 1973.

4223.8.4/3 Category 6 : Fédération protestante de France, 1984.

4223.9.24/5 France –Fédération protestante de France, 1984-1989 *in*

4223.9.24 World Council of Churches – PCR-Program to combat racism.

*Archives nominatives :*

1) Marc BOEGNER :

F318 Pasteur Marc Boegner

450.1 New York Office Archives : 1st part 1917-1978 (Fonds)

303.036/28 Refugee Service correspondance. France. Boegner, 1940-1942

MDA-71-001 Homage to Marc Boegner, 1971.

42.0011 Boegner Marc – Bonsdorff (1931-1970) Le sommaire de la boîte archives distingue : a) 42.0011/1 Boegner Marc 1931-1970, b) 42.0011/2 Boegner Marc and Cimade, 1938-1946, et c) 42.0011/3 Boegner Marc and Cimade, 1947-1954.

B5952-15 Dr Marc Boegner, Father Jerome Hamer, Bishop Chnadu Ray and Dr. W.A. Visser't Hooft, 1962

B5951-26 M. Couve de Murville, Pastor Ch. Westphal, Dr. W.A. Visser't Hooft and Pasteur Marc Boegner, 1962.

*Photos :*

TP0639-00 Marc Boegner and french délégation, 1937 Photo WCC – Oxford 1937.

TP 0540-00 Marc Boegner, président de la FPF et l'un des cinq présidents du Comité provisoire du COE photographié pendant une pause lors de la rencontre préparatoire, à Genève, de l'Assemblée d'Amsterdam du COE, 1946.

TP 0538-00 Marc Boegner, président de la FPF et président de l'ERF 1938-1954

TP0063-00 Church Leaders on podium, 1948 (document)

A6163-30a World Alliance for promoting International Friendship through Churches management committee, Fanö, Denmark, 1934 (Document)

*Enregistrement sonore :*

MDA-71 Visits and Events, 1971 (Fonds) Homage to Marc Boegner : souvenirs des pionniers de l'œcuménisme, Céligny-gare, près de l'Institut de Bossey, dans un chalet, le 20 août 1971.

2) Charles WESTPHAL

MCA/CC-67-017 Report of the Commission of the Churches on International Affairs, 1967.08.18 (Document).

3) Jacques MAURY

A 3310-12 a Représentatives of the main Protestant Churches in Haïti with WCC delegation. First row from left : Père J. Simon LOUIS (Episcopal), Jean FISCHER, capt. Jonas GEORGES (Salvation Army), T. Jean PIERRE (Methodist) and W. NOTTINGHAM, 1986 (Document).

A 3677-21 a WCC Central Committee meeting, Ecumenical Center Geneva, January 16-24, 1987 (Document).

4201.2.8bis/7 Synod of Bishops, 1986 (File).

**C) Archives et documents :** archives privées Georges Richard-Molard, *non référencées*.



#### **D) Bibliographie :**

- ABEL Olivier, *La justification de l'Europe : essai d'éthique européenne*, Genève, Labor et Fides, 1992 (collection Entrée libre).
- ABEL Olivier, *Paul Ricoeur, Jacques Ellul, Jean Carbonnier, Pierre Chaunu, Dialogues*, Genève, Labor et Fides, 2012.
- ABEL Olivier, *Le vertige de l'Europe*, Genève, Labor et Fides, 2019.
- ADAMS Geoffrey, *The Call of Conscience, French Protestant Response to the Algerian War (1954-1962)*, Waterloo (Canada), Wilfried Laurier University press, 1999.
- ALBECKER Christian, *L'Alsace et la Fédération protestante de France*, in Les dossiers du Christianisme au XXème siècle, « La Fédération protestante de France, Pour quoi faire ? », 1992.
- ALBECKER Christian, *L'Évangile dans la cité, Histoire de la Mission Urbaine de Strasbourg de 1890 à 1939*, article in Le Christianisme au XXème siècle, n° 373, semaine du 25 au 31 octobre 1992.
- ALOIS (Frère), *Vers de nouvelles solidarités – Taizé aujourd'hui*, entretiens avec Marco Roncalli, Taizé, Ateliers et Presses de Taizé, 2014 / Paris, Editions du Seuil, 2015.
- ALTORFFER Charles, *Le régime légal du culte protestant dans les départements du Rhin et de la Moselle*, Strasbourg, Editions Oberlin, 1956.
- AMOUROUX Henri, *40 millions de Pétainistes (juin 1940-juin 1941)*, la grande histoire des Français sous l'occupation, Paris, Hachette Littératures, 1991.
- ANQUETIL Frédéric, *Annette Monod, L'ange du Vel d'Hiv, de Drancy et des camps du Loiret*, Maisons-Laffitte, Editions Ampelos, 2018.
- ARNOLD Matthieu, *La Faculté de Théologie protestante de l'Université de Strasbourg de 1919 à 1945*, préface de Marc Lienhard, Postface d'Oscar Cullmann, de l'Institut, Travaux de la faculté de Théologie protestante de Strasbourg 2, Strasbourg, Association des publications de la Faculté de Théologie protestante, 1990.
- ARNOLD Matthieu, *Oscar Cullmann : Un docteur de l'Eglise*, Lyon, Ed. Olivétan, 2019.
- ARON Robert, *Histoire de Vichy*, en collaboration avec Georgette Elgey, Paris, coll. Les grandes études contemporaines, éd. Fayard, 1954.

- AZEMA Jean-Pierre, *Nouvelle histoire de la France contemporaine - De Munich à la Libération (1938-1944)*, Paris, Seuil/ Points Histoire, 2002.
- AZEMA Jean-Pierre, BEDARIDA François, *La France des années noires*, Paris, Seuil/Points Histoire, 2000.
- BARBIER Nina, *Malgré elles : Les alsaciennes et mosellanes incorporées de force dans la machine de guerre nazie*. Strasbourg, Editions du Rhin / Nuée bleue, 2001.
- BAROT Madeleine, *Le mouvement œcuménique*, coll. Que sais-je ? n°841, Paris, Presses universitaires de France, 1967.
- BAROT Madeleine, *Expériences œcuméniques concrètes*, quatrième conférence annuelle du Foyer John Knox, publiée par l'Association du Foyer John Knox, Genève, 1958.
- BASDEVANT-GAUDEMET Brigitte, *Droit et religions en France*, Revue internationale de droit comparé, Année 1998, Volume 50, Numéro 2, pp. 335-366.
- BASSET Jean-Claude, *Le dialogue inter-religieux*, Paris, Editions du Cerf, 1996.
- BASTIAN Jean-Pierre et COLLANGE Jean-François (textes édités par), *L'Europe à la recherche de son âme, les Eglises entre l'Europe et la Nation*, travaux du colloque réalisé au Conseil de l'Europe les 4-5 novembre 1996, Genève, Labor et Fides, 1999.
- BASTIDE J., *Histoire abrégée des Protestants de France, textes et récits à l'usage des cours d'instruction religieuse, 5<sup>ème</sup> édition*, Toulouse, Société d'édition de Toulouse, 1910.
- BATY Claude, *Les Eglises Evangéliques Libres*, Valence, LLB (Ligue pour la lecture de la Bible), 1999.
- BATY Claude, synode UEEL 2005, "*Protestants, évangéliques : un double héritage à vivre*". Cf : site FPF, [www.protestants.org](http://www.protestants.org).
- BAUBEROT Arnaud, *L'Invention du scoutisme chrétien, les éclaireurs unionistes de 1911 à 1921*, 47 rue de Clichy, 75009 Paris, Ed. Les bergers et les mages, 1997.
- BAUBEROT Jean, CARBONNIER-BURKARD Marianne, *Histoire des protestants. Une minorité en France (XVIe-XXIe siècle)*, Paris, Ellipses-Edition Marketing, 2016.

- BAUBEROT J., BAUMONT J-C., ENCREVE A., FOUILLOUX E., LANGLOIS C., MAYEUR J-M., SAVART C., *L'histoire religieuse de la France 19e-20e siècle, Problèmes et Méthodes*, sous la direction de J-M. Mayeur, Paris, Editions Beauchesne, 1975.
- BAUBEROT Jean, *Un Christianisme profane, Royaume de Dieu, socialisme et modernité dans le périodique l'Avant-Garde*, Paris, P.U.F. 1978, rééd. L'Harmattan, archives Karéline, 2009.
- BAUBEROT Jean, *Le pouvoir de contester. Contestations politico-religieuses autour de « mai 1968 » et le document « Eglise et pouvoirs »*, Genève, Labor et Fides, 1983.
- BAUBEROT Jean, *Une si vive révolte*, Préface d'Edwy Plenel, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2014.
- BAUBEROT Jean, *Histoire de la laïcité en France*, « Que sais-je ? », Paris, PUF, 2013.
- BAUBEROT Jean, *L'archevêque luthérien Nathan Söderblom et la création du mouvement œcuménique « Life and Work »*, Revue historique, T.262, Fasc.1 (531), juillet-septembre 1979, Paris, Presses Universitaires de France (PUF).
- BAUBEROT Jean, *Le protestantisme doit-il mourir ?* Paris, Le Seuil, 1988.
- BAUBEROT Jean, *Le retour des Huguenots : la vitalité protestante, XIXème-XXème siècle*, Paris-Genève, Editions du Cerf – Labor et Fides, 1985.
- BAUBEROT Jean, *Une si vive révolte*, Paris, Les Editions de l'Atelier/ Editions ouvrières, 2014.
- BERGESE Daniel, *Le combat des réformés évangéliques au XXème siècle*, La revue réformée, n° 262, 2012/2-3, Avril 2012, Tome LXIII. Texte établi d'après une conférence donnée à la Faculté libre de théologie évangélique de Vaux-sur-Seine, le 24 mars 2006.
- BERGESE Daniel, *L'obsession pluraliste – controverse au sujet du pluralisme doctrinal dans l'Eglise Réformée de France*, Mémoire de Maîtrise présenté à la Faculté Libre de théologie Réformée d'Aix-en-Provence, octobre 1980.
- BERSIER Eugène, *Histoire du Synode Général de l'E.R.F. de 1872*, Paris, Editions Sandoz et Fischbacher, 1872.
- BLOCHER-SAILLENS Madeleine, *Une femme dans la Grande Guerre*, journal, Maisons-Laffitte, Editions Ampelos, 2014.

- BAZOCHE Michel, *Le régime légal des cultes en Alsace-Lorraine*, Paris-Strasbourg, Istra, 1949.
- BENDROTH Margaret, BRERETON Virginia, *Women and Twentieth Century*, Champaign, University of Illinois Press, 2002.
- BERTRAND André-Numa, *Protestantisme*, Paris, Editions « Je sers », 1946.
- BOEGNER Marc, *Tommy Fallot : l'homme et l'œuvre*, Paris, Editions « Je Sers », 1930.
- BOEGNER Marc, *Carnets du Pasteur Boegner 1940-1945*, présentés et annotés par Philippe Boegner, coll. Pour une histoire du XXème siècle, Paris, Fayard, 1992.
- BOEGNER Marc, *L'exigence œcuménique : Souvenirs et perspectives*, Paris, Albin Michel, 1968.
- BOEGNER Marc, *Le problème de l'unité chrétienne*, Paris, Editions Je Sers, 1946.
- BOIS Roby, *Sous la grêle des démentis – récits d'Algérie (1948-1959)*, collection « Graveurs de mémoire », Paris, Editions L'Harmattan, 2009.
- BOISSON Didier, DAUSSY Hugues, *Les protestants dans la France moderne*, coll. Belin Sup Histoire, Paris, Ed. Belin, 2006.
- BOLLE Pierre, *Le Protestantisme français et la guerre d'Algérie*, in François BEDARIDA et Etienne FOUILLOUX (sous la direction de), *La Guerre d'Algérie et les chrétiens*, I.H.T.P., 1988.
- BOLLE Pierre, *Les instances dirigeantes du Protestantisme français face à la guerre d'Algérie*, in *Les Protestants et la guerre d'Algérie*, Etudes réunies par André Encrevé et Laurent Theis, Paris, Bulletin de la SHPF, tome 150, oct.-nov.-déc. 2004.
- BONIFACE Xavier, *l'Aumônerie militaire française, 1814-1962*, thèse de doctorat en histoire, Université de Lille III, 1997. *L'aumônerie militaire française (1914-1962)*, Paris, Editions du Cerf, 2001.
- BONIFACE Xavier, *L'aumônerie militaire française : 1914 à 1962*. Sous la direction de Yves-Marie HILAIRE. Thèse de doctorat en histoire soutenue en 1997, Dunkerque, Université du Littoral-Côte d'Opale.
- BONIFACE Xavier, *Les aumôniers militaires*, de Georges Clemenceau à Jacques Chirac : l'Etat et la pratique de la Loi de Séparation, Collection : Histoire et littérature de l'Europe du Nord-Ouest, IRHIS Institut de recherches

historiques du Septentrion, Université Charles-de-Gaulle, Lille 3, CEGES Centre de gestion de l'Édition scientifique, Editeur Robert Vandebussche.n°39, p.131-147.

- BOST Ami, *Mémoires*, tomes I et II, Paris, Editions Grassart et Cherbuliez, 1854.
- BOST Charles, *La carte du protestantisme français*, commentaire de la carte de la France protestante publiée en 1923 par la librairie Fischbacher, Revue de théologie de Lausanne, 1924.
- BOST Charles, *Histoire des protestants de France*, (6<sup>ème</sup> édition,) Carrières-sous-Poissy, Editions La Cause, 1961.
- Bulletin de liaison - Commission des églises évangéliques d'expression française à l'extérieur (Ceeefe). Bulletin de liaison [Texte imprimé] / Commission des églises évangéliques d'expression française à l'extérieur - Paris : Fédération protestante de France, Commission des églises évangéliques d'expression française à l'extérieur<sup>2448</sup>, 1982- ().
- Bulletin de la Société des Missions évangéliques de Paris<sup>2449</sup>.
- BUTTE Antoinette, *Semences, méditations, lettres, témoignages*, Strasbourg, Editions Oberlin, 1989.
- CABANEL Patrick, *Le pasteur Marc Boegner à l'assemblée du Musée du Désert, 6 septembre 1942* : nouveaux documents sur un "lieu de mémoire. In Société de l'Histoire du Protestantisme Français : Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français. - 156. 2010, 4. - page 545-567.
- CABANEL Patrick, *Histoire des Justes en France*, Paris, Armand Colin, 2012.
- CABANEL Patrick, *Histoire des protestants en France : XVIe-XXIe siècle*, Paris, Fayard, 2012.
- CABANEL Patrick, *Juifs et Protestants en France : Les affinités électives*, Paris, Fayard, 2004.
- CABANEL Patrick, *De la paix aux résistances : Les protestants en France (1930-1945)*, coll. Histoire, Paris, Fayard, 2015.
- CABANEL Patrick, *Les Protestants et la République*, Bruxelles, Editions Complexes, 2000.

---

<sup>2448</sup> Aujourd'hui *Communauté d'Eglises protestantes francophones*.

<sup>2449</sup> Le *Bulletin* créé en 1823, deviendra le *Journal* des missions évangéliques en 1826. A pour titre « Mission » depuis 1980.

- CABANEL Patrick, *Ferdinand Buisson, père de l'école laïque*, Genève, Labor et Fides, 2016.
- CABANEL Patrick (sous la direction de), ouvrage collectif initié par la Fédération protestante de France, *Protestantismes, convictions et engagements*, Actes du colloque de l'Hôtel de Ville de Paris, 22 et 23 septembre 2017, Lyon, Editions Olivétan, 2019.
- CARBONNIER Jean, *Sociologie juridique*, Paris, Presses Universitaires de France (P.U.F.), 2004. Réédition 2016, Quadrige / Manuels.
- CARBONNIER Denis, *Le Comité protestant de propagande française à l'étranger*, Paris, Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme Français (1903-2015), vol.160. Les Protestants français et la Première Guerre Mondiale, (Janvier-Février-Mars 2014), pp.185-217.
- CARBONNIER-BURCKHARD Marianne et BAUBEROT Jean, *Les Protestants en France, histoire d'une minorité (XVIe-XXIe siècle)*, Paris, Editions Ellipses Marketing, 2016.
- CARBONNIER-BURCKHARD Marianne et CABANEL Patrick, *Une histoire des protestants en France*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.
- CARBONNIER-BURCKHARD Marianne et ZORN Jean-François, *Les protestants, la loi de 1905 et la laïcité*, Montpellier, revue Etudes Théologiques et Religieuses (EThR), tome 82, 2007/1.
- CASALIS Georges, « Documents et témoignages sur le synode de l'Église confessante allemande (29-31 mai 1934) et ses suites », Montpellier, *Études théologiques et religieuses*, n° 4, Institut protestant de théologie, 1984.
- CENTRE de VILLEMETRIE, Cl. Gruson - G. Markhoff, *Appel aux hommes et aux femmes d'espérance*, Paris, Bayard-Éditions du Centurion, 1983.
- CHALAMET Christophe, *Revivalism and Social Christianity. The Prophetic Faith of Henri Nick and André Trocmé*, Eugene (Oregon), Wipf and Stock, 2013.
- CHARLES Bernard, *Les Unions Chrésiennes de Jeunes Gens, UCJG-YMCA 1855-2005*, Lyon, Editions Olivétan, 2009.
- CHARLES Bernard, « Le Christianisme social d'une saison à l'autre », Paris, Autres Temps, Les cahiers du Christianisme social n°33-34, année 1992, pp.146-149.
- CHENU Bruno, *La signification ecclésiologique du Conseil œcuménique des Eglises 1945-1963*, ENEA Eglise nouvelle - Eglise ancienne, Paris, Editions

Beauchesne, 1972.

- CHIRON Yves, *Frère Roger, Fondateur de Taizé*, Paris, Perrin, 2008.
- Chrétiens et musulmans : un dialogue possible : jalons pour une rencontre /. MICKSCH et M. MILDENBERGER, éd ; avec la collaboration de Johan Bouman ... (et al.) ; traduction de l'Allemand. Paris, Fédération protestante de France, 1983, 1vol. (66p).
- CONGAR Yves (Père), *Chrétiens désunis. Principes d'un œcuménisme catholique*, Paris, coll. *Unam sanctam*, Editions du Cerf, 1937.
- CONORD Paul, *Le problème d'une sociologie chrétienne*, Paris, Editions « Je sers », 1936.
- CORDEY Henri, *Edmond de Pressensé et son temps 1824-1891*, Lausanne, Ed. G. Bridel / Paris, Librairie Fischbacher, 1916.
- COTILLON Jérôme, *Jeunesse maréchaliste et collaborationniste dans la France de Vichy*, Matériaux pour l'histoire de notre temps, n°74, Avril-Juin 2004.
- COURVOISIER Jaques, *De la Réforme au Protestantisme, essai d'ecclésiologie réformée*, coll. Théologie historique n°45, Paris, Editions Beauchesne, 1977.
- CROISSANT Pierre, *l'Affaire MATHIOT, épisode montbéliardais de la guerre d'Algérie*, Montbéliard, bulletin de la Société d'Emulation de Montbéliard, p.365-390, n°132-2009 (publié en 2010).
- CRESPIN Raoul, *Des protestants engagés, le christianisme social, 1945-1970*, préface de Paul RICOEUR, Paris, Les bergers et les mages, 1993.
- CRUVELLIER Yves, *Pour Dieu, pour l'homme, protester. Petit manuel à l'usage des protestants et des non-protestants sur le sens de la réforme aujourd'hui*, Paris, Les Bergers et les Mages, 1995, réed.2006.
- CULLMANN Oscar, *Notice sur la vie et les travaux du pasteur Marc Boegner (1881-1970)*, lue dans la séance du mardi 28 mai 1974, Paris, Institut de France, Académie des Sciences morales et politiques, 1974.
- CULLMANN Oscar, *L'Unité par la diversité, son fondement et le problème de sa réalisation*, Paris, Ed. Cerf, 1986.
- DAW Charbel, *La rencontre d'Assise de 1986 pour la paix dans le monde, préparatifs, déroulement et suites. Analyse praxéologique d'une pratique de dialogue interreligieux*. Mémoire présenté à la faculté des Etudes supérieures,

en vue de l'obtention du grade de Maîtrise (M.A.) en théologie pratique, faculté de théologie et de sciences des religions, Université de Montréal, Avril 2014.

- DELCOURT Raymond, *L'Armée du Salut*, Que sais-je ? Presses universitaires de France, Paris, Avril 1989, (2<sup>ème</sup> édition corrigée).
- DENIMAL Eric, *Histoire de la FPF*, Paris, Le Christianisme au XX<sup>ème</sup> siècle, 1992.
- DENIMAL Eric, *Faut-il avoir peur des évangéliques ? Enquête au cœur d'une nébuleuse conquérante*, Paris, Editions First Editions, 2008.
- DE DIETRICH Suzanne, *La Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants (1895-1945)*, Paris, Éditions du Semeur, 1948.
- « Depuis 100 ans la Fédé (1898-1998) », Hors-série, *Libre Sens*, Paris, Centre protestant d'Etudes et de documentation (C.P.E.D.), 1998.
- *Die europäische Integration und die Kirchen*, Akteure und Rezipienten, herausgegeben von Heinz DUCHHARDT und Malgorzata MORAWIEC, Beiheft 85, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 2010. *Die europäische Integration und die Kirchen II*, Denker und Querdenker, herausgegeben von Irene DINGEL und Heinz DUCHHARDT, Beiheft 93, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen 2012. *Die europäische Integration und die Kirchen III*, Personen und Kontexte, herausgegeben von Irene DINGEL und Jan KUSBURGER, unter Mitwirkung von Malgorzata MORAWIEC, Beiheft 115, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 2017.
- DOLLFUS Anne, *L'histoire de l'Eglise Réformée de France de 1938 à 2000 au fil des synodes nationaux*, récit à thèses en vue de l'obtention du diplôme de l'EPHE sous la direction de Jean-Paul Willaime, directeur d'études, tome I et II (annexes), EPHE – Paris-Sorbonne, Section des sciences religieuses, Paris, novembre 2013.
- DOMON Jean et Arlette, *Vous allez si bien à la vie*, Montpellier, Editions de la Campagnette, 2016.
- DROZ Bernard, *Histoire de la décolonisation au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ed. Seuil, 2009.
- DURRLEMAN Freddy, *Lettres d'un aumônier sur un navire-hôpital, armée d'Orient (1915-1918)*, préface de Patrick Cabanel, Carrières-sous-Poissy, Editions La Cause, 2014.
- ENCREVE André, *Les protestants français au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, les



*réformés de 1848 à 1870*, Thèse de Doctorat d'Etat, Genève, Labor et Fides, coll. Histoire et société n°8, 1986. (1108 p.)

- ENCREVE André, *Les protestants en France de 1800 à nos jours, histoire d'une réintégration*, Paris, Editions Stock, 1985.
- ENCREVE André, *Traits généraux de l'implantation des lieux de culte protestants à Paris et dans sa banlieue (1802-1960)*, pp37-68, Cahiers d'anthropologie religieuse, Paris et ses religions au XX<sup>e</sup> siècle, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 1993. (Actes du colloque du 6 novembre 1990).
- ESCAFFIT Jean-Claude et RASIWALA Moïz, *Histoire de Taizé*, Editions du Seuil, Paris, mars 2008. Nouvelle édition, Paris, Le Seuil, 2016.
- FABRE Frédéric, *Protestantisme et colonisation, l'évolution du discours de la Mission protestante au XXe siècle*, Paris, Ed. Karthala, 2011.
- FABRE Rémi, *Francis de PRESSENSE et la défense des droits de l'homme – un intellectuel au combat*, préface de Madeleine Rebérioux, Rennes, Presses universitaires de Rennes (P.U.R.), 2004.
- FABRE Rémi, *Les protestants en France depuis 1789*, Paris, La Découverte, 1999.
- FATH Sébastien, *Du Ghetto au réseau, le protestantisme évangélique en France (1800-2005)*, Genève, Labor et Fides, 2005.
- FATH Sébastien et WILLAIME Jean-Paul (dir.), *La nouvelle France protestante, Essor et recomposition au XXIème siècle*, Genève, Labor et Fides, octobre 2011.
- FAULLIMMEL Anne-Sophie, *les Origines de la Fédération française des Eclaireuses, 1912-1927*, Mémoire de Maîtrise, Université de Paris IV, 1995.
- FABRE Rémi, *La Fédé au sortir de la Deuxième Guerre mondiale (1945-1950)*, Paris, Bulletin de la SHPF, SHPF, juillet-septembre 1997, Tome 127.
- « *Femmes d'espérance, femmes d'exception : Quinze portraits de ces protestantes qui ont osé, du 16e au 20e siècle*, Exposition du Groupe Orsay, Maison du Protestantisme 47 rue de Clichy, Paris, 2014.
- *Foi et Education*, volume n°1/1931, Fédération protestante de l'Enseignement, Nîmes, 1931.
- Frère ROGER, de Taizé, *Les écrits fondateurs : Dieu nous veut heureux*, Les Ecrits de frère Roger, volume I, Taizé, Les Ateliers et presses de Taizé, novembre 2011.

- Frère ROGER, de Taizé, *Dynamique du provisoire, A l'écoute des nouvelles générations (1962-1968)*, Taizé, Les presses de Taizé, 2014.
- FREYCHET Michel, *Le cheminement œcuménique du protestantisme français, Autres Temps, Les cahiers du christianisme social n°23*, Paris, 1989.
- FREYCHET Michel, *Quel Œcuménisme voulons-nous ? Cinq critères*. Lyon, Unité des chrétiens, juillet 1990.
- GAGNEBIN Laurent, « *Le Christianisme social* », Paris, *Evangile et Liberté* n°197, mars 2006.
- GALLO Max, *1914-1918 Une histoire de la Première Guerre mondiale*, Paris, Xo Editions, 2018.
- GAMBAROTTO Laurent, « *Foi et Patrie* » *la prédication du protestantisme français pendant la première guerre mondiale*, collection Histoire et société-33, Genève, Editions Labor et Fides, 1996.
- GILLOUIN René, *J'étais l'ami du Maréchal Pétain*, préface du pasteur M. Boegner, Paris, Plon, 1966.
- GOSELIN Marcel et CABRIES Jean, *La télévision et les protestants, les protestants et la télévision*, Paris, éditions du Cerf, collection Rencontres, 1984.
- GOUNELLE André, *Protestantisme*, Paris, Editions Publisud, 1992.
- GOUNELLE Elie et NICK Henri, *Réveil et Christianisme social, correspondance 1886-1897*, Correspondance introduite, commentée et éditée par Christophe CHALAMET et Grégoire HUMBERT, avant-propos de Patrick CABANEL, Genève, Labor et Fides, 2013.
- GOUT Raoul, *Une victorieuse : Blanche Peyron (1867-1933)*, Paris, Editions Altis, 1942.
- GRABER Anne-Cathy, *D'une protestation personnelle à une confession communautaire : Suzanne de Diétrich, des Accords de Munich (septembre 1938) aux Thèses de Pomeyrol (septembre 1941)*, M. Arnold et Ch. Krieger (éd.), *Chrétiens et Églises face au nazisme : entre adhésion et résistance*, Association des Publications de la Faculté de Théologie Protestante, Strasbourg, 2005.
- GROEBER Fritz, *Die Geschichte des Protestantismus in Frankreich: zur Jahresversammlung des französischen Protestantismus in Straßburg, Oktober 1948*, Straßburg, Druckerei Ch. Hiller, 1948.
- GROSHENS Jean-Claude, *Les institutions et le régime juridique des cultes protestants*, préface de Jean de Soto, Paris, Librairie générale de droit et de

jurisprudence, 1957. (Thèse de doctorat : Droit, 1954, Strasbourg).

- HALMAN Loek, RIIS Ole (under the direction of), *Religion in a secularizing Society : The European's religion at the end of the 20th Century*, Leiden, Boston, Brill Publishers, 2003.
- HARISMENDY Patrick, *La Fédération protestante de France : une réponse à la Séparation*, in *Vers la liberté religieuse : la Séparation des Eglises et de l'Etat*, Bière, pp.247-265, 2006.
- HARISMENDY Patrick, *Le Parlement des Huguenots au XIXe siècle*, Presses Universitaires de Rennes, 2005.
- HARTWEG Frédéric, *Mission, colonisation et décolonisation : de quelques particularités du protestantisme français*, Kirchliche Zeitgeschichte vol.5, N°2, Mission und Kolonialismus, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1992.
- JOANIN-LLOBET Laure, *Les 7 de Spandau, les secrets révélés des derniers criminels nazis*, Paris, Oh ! Editions, 2008.
- KIRSCHLEGER Pierre-Yves, *Protestantisme, Laïcité et Séparation*, in *Laïcité : Histoire et Devenir*, Actes du colloque de Carcassonne (16 déc.2005), Archives départementales de l'Aude, Carcassonne, 2006.
- KREBS Gilbert et SCHNEILIN Gérard (sous la direction de), *Etat et société en Allemagne sous le IIIe Reich*, Colloque de Paris, déc.1996, Presses Sorbonne Nouvelle, coll. Institut d'Allemand d'Asnières. 1997.
- *La Conférence œcuménique de Lausanne : Foi et organisation (Faith and order)*, août 1927. Conseil œcuménique des Eglises (1. 1927 ; Lausanne, CH) : Commission de foi et constitution : Conférence mondiale, 1928.
- *Laïcité et liberté religieuse, recueil de textes et de jurisprudence*, Paris, Les éditions des Journaux officiels, octobre 2011.
- *Laïcité et paix scolaire - Enquête et conclusions de la Fédération protestante de l'enseignement ; préface d'André SIEGFRIED*. Paris, Berger-Levrault, 1957. vol.)
- *La France Protestante, histoire et lieux de mémoire*, sous la direction de Henri DUBIEFF Henri et POUJOL Jacques, Carrière-sous-Poissy / Les Editions La Cause, Paris / Les Editions de Paris-Max Chaleil, 2005.
- LAPLANE Sabine, *Frère Roger, avec presque rien*, Paris, Les Editions du Cerf, mai 2015.
- LAPORTE Ludovic, *Les protestants à Lyon pendant la seconde guerre mondiale* (texte imprimé) : sous la direction d'Etienne Fouilloux. (S.l) : (s.n.), 1996. 1 vol. (156 f.) : ill. ; 30 cm. – Bibliogr., - Mémoire de maîtrise : Histoire :

Université Lyon 2 (Lumière) : 1996.

- *Le Christianisme social, Mouvement français du Christianisme social*, années de publication 1909-1971, revues, Paris, BNF.
- LE CROM Jean-Pierre, *La protection sociale sous le régime de Vichy*, collection histoire sous la direction de Philippe-Jean HESS et Jean-Pierre Le CROM, Rennes, Presses universitaires de rennes (PUR), 2001.
- LEENHARDT Maurice, *Do kamo, la personne et le mythe dans le monde mélanésien*, Paris, Gallimard, 1947, ré-ed.1985.
- LE GOFF Jacques, NORA Pierre, (sous la direction de) *Faire de l'histoire*, tome 1. Nouveaux problèmes ; tome 2. Nouvelles approches ; tome 3. Nouveaux objets. NRF, Paris, NRF, Gallimard, 1974.
- *Le Droit Ecclésial Protestant, sous la direction de MESSNER Francis et WYDMUSCH Solange*, Strasbourg, Oberlin, 2001.
- *Le Lien des mobilisés protestants* [Texte imprimé] - Paris : Fédération protestante de France, 1939- [ca 1940] - In-8. Publication bi-mensuelle.
- LE NAOUR Jean-Yves, *1914-1918*, coll. L'intégrale / Essai, Paris, éd. Perrin, 2018.
- LEPLAY Michel, *Les Protestantismes*, Paris, Armand Colin, 2004.
- LEPLAY Michel, *Les Eglises protestantes et les juifs face à l'antisémitisme au XXe siècle*, Lyon, Olivétan, 2006.
- *Les protestants français et la première guerre mondiale*, Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, tome 160, janvier-février-mars 2014, Paris, SHPF-DROZ, 2014, publié avec le concours de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale.
- *Les protestants français pendant la seconde guerre mondiale*, Actes du colloque de Paris, Palais du Luxembourg, 19-21 novembre 1992, réunis par André ENCREVE et Jacques POUJOL, Supplément au Bulletin de la Société pour l'histoire du Protestantisme Français, numéro 3 : juillet, août, septembre 1994, Paris, SHPF, 54 rue des Saints-Pères, Novembre 1994.
- *Les Protestants français et la Guerre d'Algérie*, Etudes réunies par André ENCREVE et Laurent THEIS, Bulletin de la Société pour l'Histoire du Protestantisme Français, Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, tome 150, Octobre-Novembre-Décembre 2004, SHPF, 54 rue des Saints-Pères, 75007 Paris, novembre 2004.

- LONGEIRET Maurice, *Les déchirements de l'unité (1933-1938)*, Cléon d'Andran, Editions Excelsis, 2005.
- LONGEIRET Maurice, *Réformés et Confessants, Pourquoi pas ?* Cléon d'Andran, Editions Excelsis, 2008.
- LOUSE D., *Le chrétien et les richesses*, Fédération protestante de Drôme et d'Ardèche, monographie, Aouste (Drôme), 1 vol. (19p.), 1933.
- MAARTEN Johan, *Das Dorf auf dem Berge*, Gebundene Ausgabe, 1939; trad. *Le village sur la montagne*, tableau de l'Eglise fidèle sous le régime nazi, Stéphane Hessel (préfacier), Jacques Maury, coll. Petite bibliothèque protestante, Paris, Les bergers et les mages, 1999.
- MANEN Henri, *Journal du camp des Milles*, préface de Philippe Joutard, postface d'Alain Chouraqui, Maisons-Laffitte, Editions Ampelos, 2013.
- MANEN Henri, *Le Pasteur A.N. Bertrand, témoin de l'unité évangélique, 1876-1946*. Publié avec le concours du CNRS, Nîmes, Chastanier et Bertrand, 1960.
- MANN Thomas, *Appel aux Allemands 1940-1945*, Paris, Balland, Martin Flinker, 1985.
- MARQUET Claudette, *Les Protestants*, Toulouse, Les essentiels Milan, 2001.
- MEHL Roger, *Traité de sociologie du protestantisme*, Neuchâtel, Editions Delachaux et Niestlé, 1965.
- MEHL Roger, *Le Pasteur Marc Boegner – une humble grandeur*, Paris, Editions Plon, 1987.
- MEHL Roger, *Le Protestantisme français dans la société actuelle : 1945-1980 (Histoire et société)*, Genève, Labor et Fides, 1982.
- MERLE d'AUBIGNE Jean-Henri, *Les Clandestins de Dieu, Cimade 1939-1945*, Fayard, Paris 1968. Ouvrage collectif. Textes rassemblés par J-H. MERLE D'AUBIGNE et V. MOUCHON, mis en ordre par E.C. FABRE (Les protestants dans la Résistance). Genève, Réédition Labor et Fides, 1989.
- METTETAL, Auguste, *Jésus-Christ et la France*, discours du pasteur A.M. et réponse du Père Hyacinthe Loyson – recteur de l'Eglise Gallicane, Alençon, imprimerie F. Guy, mars 1893.
- METZGER Chantal, *La réunification allemande dans le cadre des relations internationales, die Wiedervereinigung als internationale Ereignis*, La politique étrangère en RFA (1974-1990), Mémoire(s), Identité(s),

marginalité(s) dans le monde occidental contemporain, cahiers du MIMMOC, 17/2016. URL : <http://journals.openedition.org/mimmoc/2533> ; DOI : 10.4000/mimmoc.2533.

- MONOD Adolphe, *Pourquoi je demeure dans l'Eglise établie*, Paris, 1849.
- MONOD Victor (1882-1938) et ANET Henri, *Les forces du protestantisme américain*, Paris, Foi et Vie / Bruxelles, Librairie évangélique, 1921.
- MONOD Wilfred, *Pour l'unité protestante*, Paris, 1932.
- MONOD Wilfred, *Note sur le protestantisme français*. En marge de l'œcuménisme. La paille des mots et le grain des choses, Christianisme social, 1932, n°6.
- MORIN Edgar, *Introduction à la pensée complexe*, Paris, ESF éditeur, 1990, rééd. coll. Points/Essais, Editions du Seuil, 2005,
- MORLEY Jean-Paul, *La Mission populaire évangélique (1871-1984), les surprises d'un engagement*, préface Jean-Paul Willaime, Paris, Les bergers et les mages, 1993.
- NEFONTAINE Luc, *Le Protestantisme et la Franc-maçonnerie, des chemins qui se rencontrent*, Genève, Labor et Fides, 2000.
- NOIRIEL Gérard, *Une histoire populaire de la France, de la guerre de cent ans à nos jours*, publié avec le concours du Centre national du livre et de la région Sud-PACA, Marseille, Editions Argone / mémoire sociale, 2018.
- NOZIERE André, *Algérie : Les chrétiens dans la guerre*, Paris, Editions Cana, 1979.
- ORTLIEB Charles, « Culte protestant » au répertoire pratique de droit et de jurisprudence d'Alsace et de Lorraine, Paris, librairie Sirey, 1925, pages 715-729.
- PAXTON Robert, *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Seuil, 1973.
- PEAN Charles, *Le Salut des parias, préface Gustave Isely*, Paris, Edition Gallimard, 1936 ; *Conquêtes en terre de bagne, préface colonel W. Wycliffe Booth*, Paris / Éditions Altis ; Strasbourg / Impr. Alsacienne, 1948.
- PECHANSKI Denis, *Les camps français d'internement (1938-1946) - Doctorat d'Etat. Histoire*. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2000.
- PENIN Marc, *Charles Gide 1847-1932 L'Esprit critique*, Paris, Editions L'Harmattan, 1997.

- POUJOL Geneviève, *Un féminisme sous tutelle – Les protestantes françaises 1810-1960*, Paris, Max Chaleil éditeur, 2003.
- PRIETO Christine, *Les thèses de Pomeyrol, une position protestante méconnue*, Paris, Autres Temps, n°63, automne 1999.
- *Protestantisme et liberté, 1685-1985* : rencontre des 12 et 13 octobre 1985, La Mutualité, Paris : avec également les allocutions de Madame du Corbier, et de Messieurs M'BOW, J. MAURY et F. MITTERRAND prononcées à la Soirée Commémorative à l'UNESCO, le vendredi 11 octobre 1985. Paris, Bulletin du CPED, 1986.
- PRUNIER Olivier, *Les origines de la Fédération protestante*, Revue chrétienne, mars-avril 1921, p.58-68.
- PURY (de) Roland, *Lettres d'Europe, un intellectuel dans l'entre-deux guerres 1931-1934*, Genève, Labor et Fides, 2010.
- RAUSCHENBUSCH Walter, *Christianity and the social crisis*, Library of theological Ethics, Westminster, John Knox Press, 1992.
- REIVAX Daniel, *Raoul Allier : Un prédicateur en temps de guerre, 1914-1917, Contre le désespoir*, Carrières-sous-Poissy, Editions La Cause, 2016.
- REYMOND Bernard, *L'architecture religieuse des protestants*, Genève, Labor et Fides, 1996.
- RICHARD-MOLARD Georges, *Le protestantisme français : dernier ou nouveau souffle ?* Revue Etudes 1976/01, T 343, Paris, 1976. *L'Assemblée œcuménique de Nairobi*, Revue Etudes 1976/02, T 344, Paris, 1976.
- RICHARDOT Jean-Pierre, *Le peuple protestant français aujourd'hui*, Paris, Editions Robert Laffont, 1992.
- ROGNON Frédéric, *Charles Gide, Ethique protestante et solidarité économique*, Lyon, Editions Olivétan, 2016.
- ROGNON Frédéric *Génération Ellul, soixante héritiers de la pensée de Jacques Ellul*, Genève, Labor et Fides, 2017.
- RONCIN Sébastien, maîtrise « techniques d'archives et de documentation », Université de Mulhouse, *Eglise réformée de Tours (1838-1839)*, répertoire numérique détaillé, sous-série 127 J, Tours, Archives départementales d'Indre-et-Loire, 2004.
- ROQUE Jean-Daniel, *La Foi et la loi, les associations cultuelles*, Lyon, Editions Olivétan, 2015.

- ROTH Charles, *Le régime local du culte protestant en Alsace et en Moselle*, préface d'Etienne Jung, Strasbourg, Editions Oberlin, 1971.
- ROUSSEAU Sabine, *Des chrétiens français face à la guerre du Vietnam (1966)*, (article), Vingtième siècle, revue d'histoire, Année 1995 Volume 47 Numéro 1 pp. 176-190.
- SCHMIDT Elisabeth, *En ces temps de malheur (1958-1962) j'étais pasteur en Algérie*, Paris, Les Editions du Cerf, 1976.
- Service religieux célébré à l'Oratoire du Louvre, en mémoire de Miss Edith Cavell, le 14 novembre 1915 [Texte imprimé] / Fédération des Eglises protestantes de France - Paris : Comité protestant de propagande française à l'étranger, [1915].
- SIEGWALT Martin, *Carl Maurer. Ein Leben für Kirche und Heimat*, Freimund-Verlag, Neuendettelsau, 2014. (*Carl Maurer, Homme d'Eglise alsacien et luthérien*, Ed. Salde – Société Alsacienne et Lorraine de Diffusion et d'Edition, Strasbourg, 2018)
- SMYTH-FLORENTIN Françoise, *Pierre Maury – Prédicateur d'Evangile*, Paris, Labor et Fides, 2009.
- Sœur ELISABETH, *Petite chronique de Reuilly à travers quelques visages*, Au Benoist-Préau, le 1er février 1991.
- STEWART Jacques, KERVELLA Anne-Emmanuelle, *La Grâce de Croire*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.
- STORNE-SENGEL Catherine, *Les protestants d'Alsace-Lorraine de 1919 à 1939 : entre les deux règnes*, collection « Recherches et Documents » tome 71, publications de la Société savante d'Alsace, Strasbourg, 2003.
- TERME Jacques, *Mutations et crises dans l'Eglise réformée de France, Le journal Horizons protestants 1971-1975*, Lyon, Editions Olivétan, 2007.
- THOBOIS Francis, *Centenaire de la FEEBF*, Conférence, Lyon, Octobre 2010.
- THURIAN Max, *La confession*, préface du pasteur Marc Boegner, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1953.
- TURCKHEIM (de) Geoffroy, *Le Protestantisme, une synthèse d'introduction et de référence pour éclairer l'histoire, la foi, les courants et l'actualité du protestantisme*, 4<sup>ème</sup> tirage, Paris, Editions Eyrolles, 2014.
- VERDIER Raymond (dir.), *Jean CARBONNIER, l'homme et l'œuvre de*,



collection : Sciences juridiques et politiques, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2012.

- VISSER'T HOOFT Willem, *Le temps du rassemblement - Mémoires*, Paris, Editions du Seuil, 1975.
- VISSER'T HOOFT Willem, *Genesis and Formation of the World Council of Churches*, Genève, Ed. Oikumene/WCC, 1982.
- VOGLER Bernard, *Carl Maurer, un pasteur dans la tempête*, Saisons d'Alsace, n°65, Septembre 2015.
- VOGLER Bernard, *Histoire des chrétiens d'Alsace des origines à nos jours*, Paris, Desclée, 1994.
- VOLFF Jean, *La législation des cultes protestants en Alsace et en Moselle*, Strasbourg, Editions Oberlin, 1993.
- VOLFF Jean, *Dictionnaire juridique et pratique des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine*, Lyon, Editions Olivétan, 2016.
- WEBER Hans-Ruedi, *La Passion de vivre, Suzanne de Diétrich, 1891-1981*, préface de Jacques Schlosser, Editions Les Bergers et les mages/ Paris – Oberlin/Strasbourg, 1995. Edition anglaise abrégée sous le titre « *The courage to live* », a biography of Suzanne de Diétrich, WCC Publications, World Council of Churches, Genève, 1995.
- WILLAIME Jean-Paul, *Les pasteurs d'Alsace et de Moselle*, Association des publications de la Faculté de Théologie Protestante de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg, bulletin n°3, Centre de sociologie du protestantisme, faculté de théologie protestante, Palais universitaire, 67084 Strasbourg cedex, 1980.
- WILLAIME Jean-Paul, *Le retour du religieux dans la sphère publique*, Lyon, Editions Olivétan, 2008.
- WILSON George Hugh, *The role of Samuel Mc Crea Cavert in the Federal Council of Churches of Christ in America and his work in the formation of the World Council of Churches and the National Council of Churches*, S.M.T. Hartford Theological Seminary, Hartford Seminary Foundation, manuscrit, 1957.
- WOLFF Philippe (dir.), *Les protestants en France, 1800-2000*, Toulouse, Editions Privat, 2001.
- ZARAGORI Aurélien, *Un parcours entre deux mondes : Georges Thélin, l'Organisation Internationale du Travail et les milieux protestants*

*internationaux (1926-1940)*, Chrétiens et sociétés, XVIème–XXIème siècles, 22/2015, Varia, p.221-246.

- ZORN Jean-François, *Le grand siècle d'une mission protestante, la Mission de Paris de 1822 à 1914*, Paris, Karthala/les Bergers et les Mages, 1993.

---

### Revue et Journaux

Autres Temps, cahiers du Christianisme social  
Bulletin de liaison (Ceeefe)  
Christianisme aujourd'hui  
Christianisme au vingtième siècle  
Christ Seul  
En Avant / Avec vous  
Etudes théologiques et religieuses  
Foi et Vie  
Horizons protestants  
Ichthus  
Itinériss  
La Croix  
La Revue réformée  
Le Figaro  
Le Monde  
Le Semeur  
Les cahiers de l'école pastorale  
LibreSens  
Mission  
Parole et société  
Présence  
Réforme  
Revue du Christianisme social (RCS)<sup>2450</sup>  
Revue Etudes  
Revue d'Histoire et de Philosophie religieuses (RHPR)  
Revue historique  
Servir  
Témoignage chrétien  
Théologie évangélique (Fac réflexion)

---

<sup>2450</sup> L'histoire éditoriale est rapportée sur le site internet de *Foi & Vie*, sous le titre « Cahiers du christianisme social ». Le texte rappelle la création par le pasteur Gédéon Chastand en 1887, sous le nom de *Revue de théologie pratique et d'homilétique*, et se clôt avec la mention des *Cahiers d'Ethique Sociale et Politique ou Cahiers du Christianisme social*, qui deviennent en 2003 des cahiers réguliers de la revue *Foi & Vie*.

## Autres sources

- *Archives de la Société d'Histoire et de Documentation Baptistes de France (SHDBF)*, 47 rue de Clichy, 75009, Paris.
- *Archives de L'Eglise protestante unie de France (EPUdF)*, 47 rue de Clichy, 75009, Paris.
- *Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français (SHPF)*, 54 rue des Saints-Pères, 75007, Paris.
- *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine, Tome V : Les protestants*. Sous la direction d'André ENCREVE (dir.), Paris, Beauchesne, 1993 (534p).
- *Dictionnaire biographique des protestants français de 1787 à nos jours*, sous la direction de la SHPF et de Patrick CABANEL et André ENCREVE tome 1 (A-C), Paris, Les Editions de Paris Max Chaleil, janvier 2015. *Publié avec le soutien de la Fondation du Protestantisme*.
- *Encyclopédie du Protestantisme*, sous la direction de Pierre GISEL, Paris, PUF/ Labor et Fides, septembre 2006.
- *Fédération protestante de France* : <http://www.protestants.org>
- *Médiathèque de l'Union des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL)*, 1b quai Saint-Thomas, 67000 Strasbourg.
- *Musée virtuel du Protestantisme français*, Fondation Pasteur Eugène Bersier, <http://www.museeprotestant.org>
- *Revue de la Métallurgie, Edouard Gruner (1849-1933) Notice biographique*, *Revue de la métallurgie* numéro 1, Paris, janvier 1934, pp 55-56.
- *Wikipédia, marque déposée de la Wikimedia Foundation, Inc., organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501 © (3) du code fiscal des Etats-Unis. Licence Creative Commons paternité partage à l'identique.*



## **ANNEXES**

### **HISTOIRE DE LA FEDERATION PROTESTANTE DE FRANCE (1905-1991)**

à travers les Actes des Assemblées générales

#### Sommaire :

- Annexe I : - Avant-Projet d'une Fédération des Eglises protestantes françaises, *Texte d'Auguste Decoppet (28 janvier 1891)*.
- Annexe II : - Carte du protestantisme 1923.
- Annexe III : - Les statuts de la FPF.
- Annexe IV : - Les messages de la FPF.
- Annexe V : - Déclaration des Eglises allemandes, dite de Stuttgart (19 octobre 1945).
- Annexe VI : - Message au Président du Gouvernement provisoire de la République française, daté du 25 octobre 1945.
- Annexe VII : - Statistiques. Rapport du 16 mars 1948. Nombre de postes pastoraux rattachés à la Fédération protestante de France. (Référence : Archives du Conseil œcuménique des Eglises. N°42.0028/1).
- Annexe VIII : - Déclaration sur l'Algérie.
- Annexe IX : - Vers une charte fédérative : Conditions spirituelles d'appartenance à la FPF, document adopté par le Conseil de la FPF en date du 29 septembre 1979.
- Annexe X : - Chronologie.
- Annexe XI : - Index : Noms propres, noms de lieux. Table des illustrations.

**ANNEXE I : Avant-Projet d'une Fédération des Eglises protestantes françaises, texte d'Auguste Decoppet - 28 janvier 1891, in Olivier Prunier, Les origines de la Fédération, Revue chrétienne, Paris, 1921 mars-avril, p.61.**

« Considérant :

Que notre Seigneur a recommandé à ses disciples de s'unir toujours plus étroitement ; que travailler à rapprocher les Eglises, c'est travailler par cela même à rapprocher leurs membres ; que l'émiettement du protestantisme français en plusieurs Eglises est pour celui-ci une cause évidente d'affaiblissement ;

Que, si une fusion des Eglises diverses en une seule n'est actuellement ni désirable, ni possible, chaque Eglise étant une individualité collective qui a sa physionomie propre et sa raison d'être ; il n'en est pas moins vrai que, si les Eglises diverses se rattachaient à une organisation commune, elles seraient mieux placées pour se communiquer les unes aux autres les lumières et les grâces qui leur sont propres, et tendre ainsi à une union plus étroite,

Les Eglises protestantes françaises considèrent donc comme une nécessité, un devoir et un privilège de s'unir entre elles par le lien d'une fédération.

Cette fédération laisse subsister dans leur intégrité la confession de foi particulière de chaque Eglise, ainsi que sa discipline, sa liturgie et son organisation propres.

Elle a pour but essentiel de manifester nettement et publiquement l'unité fondamentale du protestantisme français en face de ceux qui l'ignorent ou qui la méconnaissent.

Elle aura pour organe une assemblée annuelle ou bisannuelle, composée des délégués, pasteurs et laïques de toutes les Eglises fédérées, sorte de Parlement du protestantisme français qui se tiendra tantôt à Paris, tantôt en province.

Une commission permanente sera chargée de veiller à l'exécution des décisions prises et de préparer l'ordre du jour de l'Assemblée suivante.

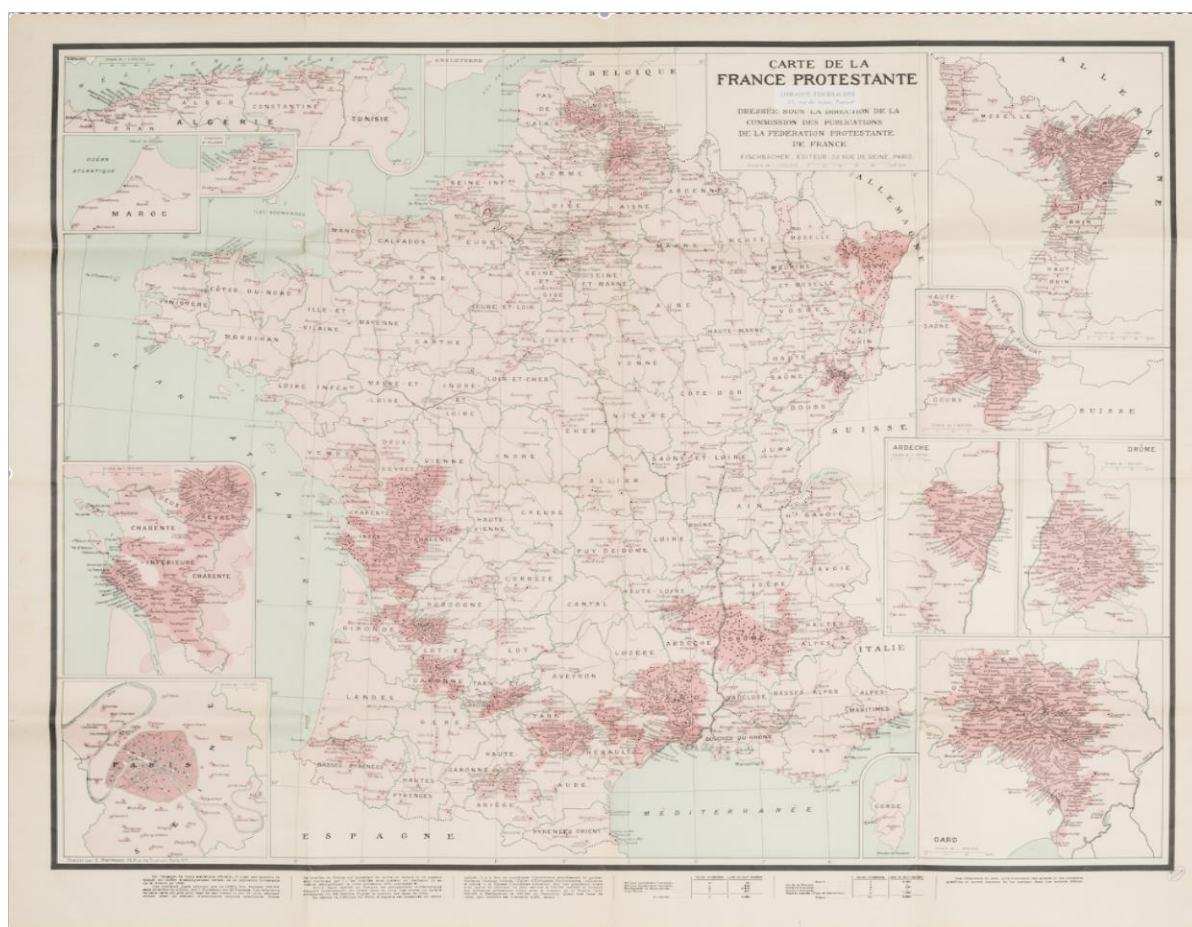
L'Assemblée générale s'occupera de toutes les questions qui se rapportent aux grands intérêts du protestantisme français, - à son développement, - à la défense de ses droits, - à son activité, - aux moyens pratiques de manifester toujours mieux son unité.

Elle nommera dans son sein une commission composée d'un nombre égal de délégués de chaque Eglise pour examiner les questions litigieuses qui pourraient s'élever entre les Eglises.

Enfin, elle convoquera des réunions publiques en vue de l'édification commune, et afin de fortifier ainsi au sein des Eglises, les sentiments de fraternité qui doivent régner entre tous les membres. »

## ANNEXE II : Carte du protestantisme 1923.

**Carte de la France protestante**, dressée sous la direction de la Commission des publications de la Fédération protestante de France, 1923. Fischbacher éditeur.



*Carte de la France protestante* dressée sous la direction de la Commission des Publications de la Fédération Protestante de France. 1 : 1 500 000 [Document cartographique] / Dressée par L. Hermann, ... - Paris : Fischbacher, 1923 () - 1 feuille en couleur ; 920 x 700. En carton ; à 1 : 5. 000. 000 : Afrique du Nord ; Maroc, Environs d'Alger ; Alsace-Lorraine, 1 : 1. 000. 000 ; Montbéliard, 1 : 400. 000 ; Ardèche, 1 : 700. 000 ; Drôme. 1 : 800. 000 ; Gard, 1 : 600. 000 ; Seine, 1 : 150. 000 ; Charente, 1 : 950. 000. – 1923. Image et coll. Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg (BNU) E701343.

## **ANNEXE III : Les statuts de la FPF<sup>2451</sup>**

### Annexe III/1.

La FPF se dote de statuts à son origine, statuts adoptés le 2 mars 1904, (ci-dessous) : Statuts du 2 mars 1904<sup>2452</sup>.

## **Fédération Protestante de France Statuts<sup>2453</sup>**

### Article 1

L'Union Nationale des Eglises réformées évangéliques de France,

Les Eglises réformées unies de France,

L'Union des Eglises réformées de France,

L'Eglise évangélique luthérienne de France,

L'Union des Eglises évangéliques libres de France,

L'Eglise évangélique méthodiste de France,

se plaçant sous le regard de Dieu, en face des intérêts du règne de Jésus-Christ et des difficultés que traversent actuellement les Eglises ;

Considérant comme un devoir et un privilège de manifester publiquement l'union fraternelle des protestants Français et de resserrer, en vue des progrès de leur commune cause, les liens qui existent entre les Eglises issues de la Réforme,

*ont décidé<sup>2454</sup>* de former ensemble une

FÉDÉRATION PROTESTANTE.

### Article II

Cette Fédération laissera subsister dans leur intégrité les principes, la discipline, la liturgie et l'organisation propres à chaque Eglise.

---

<sup>2451</sup> Nous respectons ici dans ces annexes, autant que possible, la présentation initiale des statuts dans les Actes correspondants.

<sup>2452</sup> Actes AG FPF Nîmes 1909, pp.98-99.

<sup>2453</sup> Ces statuts seront complétés par un règlement intérieur en 1909, à l'occasion de l'AG FPF de Nîmes.

<sup>2454</sup> Les expressions en italique sont dans le texte originel.



### Article III

Elle aura pour objet immédiat de veiller à la sauvegarde des libertés nécessaires à l'exercice du culte protestant et de défendre, s'il y a lieu, auprès des pouvoirs publics, les droits des Eglises fédérées, qui feront appel à son intervention.

### Article IV

Elle contribuera à un rapprochement plus intime des Eglises et des œuvres protestantes.

### Article V

Elle aura pour organe un Conseil dit Conseil de la Fédération protestante, composé de deux représentants de chaque Commission dirigeante des Eglises fédérées.

### Article VI

Ce Conseil, qui ne pourra agir que d'un commun accord, sera chargée :

1° *D'intervenir*, au nom de la Fédération, en faveur des intérêts des corps qu'elle représente ;

2° De provoquer la convocation d'*Assemblées publiques*, toutes les fois que cela sera jugé utile ;

3° De *prêter son concours* à toutes les entreprises conformes à l'esprit de la Fédération et de favoriser les aspirations du protestantisme français sur le terrain moral, et social ;

4° De travailler à faire entrer dans la Fédération les autres Eglises protestantes, afin d'aboutir à une représentation unanime du protestantisme français.

*Suit le texte du règlement intérieur :*

### **REGLEMENT INTERIEUR (1909)**

**Voici le texte du Règlement Intérieur validé par l'AG FPF de Nîmes 1909, et adopté par le Conseil de la FPF le 12 décembre 1910 :**

#### **Composition et organisation du Bureau**

**Article premier :** *Le Bureau du Conseil de la fédération protestante de France se compose du Président, de deux Vice-présidents, d'un secrétaire-archiviste et d'un secrétaire-adjoint.*

**Article II :** *Le Bureau est élu dans la première séance de chaque année au scrutin secret.*

*Les membres sortants peuvent être réélus. Les différents membres du Bureau sont, de préférence et dans la mesure du possible, choisis dans un groupe différent.*

**Article III :** *Le Bureau est chargé de convoquer et de préparer les séances du Conseil, d'exécuter ses décisions et d'entretenir les relations entre la Fédération et chacun des Comités Directeurs.*

### **Siège de la fédération**

**Article IV :** *Le siège de la Fédération est établi 42, rue de Provence à Paris. Il pourra être déplacé par simple décision du Conseil.*

### **Séances du Conseil**

**Article V :** *Le Conseil de la Fédération se réunit, en principe, une fois par mois, sauf dans le trimestre d'été. Les séances peuvent être ajournées, après entente entre le président et le secrétaire, s'ils constatent qu'il n'y a aucune affaire à mettre à l'ordre du jour.*

*Le Conseil est convoqué extraordinairement, sur ordre du Président, toutes les fois que la demande en est faite par trois membres au moins.*

**Article VI :** *Il ne peut être statué en séance que sur les questions portées à l'ordre du jour transmis aux membres au moins cinq jours à l'avance.*

### **Relations avec la commission d'action**

**Article VII :** *Le Conseil de la fédération se tient en relations constantes avec la Commission d'action. Il provoque chaque année une réunion à laquelle sont convoqués tous les membres de la Commission d'action. Dans cette séance, il reçoit communication du rapport de cette commission sur son activité pendant l'exercice écoulé et étudie avec elle toutes les questions relatives à son fonctionnement.*

En outre, il convient de joindre à ce dossier des **statuts et du fonctionnement de la FPF** les décisions suivantes<sup>2455</sup>, de l'Assemblée générale du Protestantisme français, réunie à Nîmes les 27 et 28 octobre 1909.

- 1- Il y aura tous les cinq ans, une Assemblée générale du Protestantisme français.
- 2- L'Assemblée se réunit en sessions ordinaires dans la première année de chacune des périodes quinquennales. Elle peut, si les circonstances l'exigent, être convoquée en sessions extraordinaires.
- 3- Les membres de l'Assemblée sont élus à l'approche des sessions ordinaires. Ils sont rééligibles d'une Assemblée à l'autre. Ils seront nommés par les corps ecclésiastiques compétents, suivant les règles qui ont présidé à la constitution de la réunion actuelle.
- 4- Le Conseil de la fédération assure, en temps utile, l'élection des délégués. Il fixe la date et le lieu, tant des séances ordinaires qu'extraordinaires ; il convoque l'Assemblée et prépare le programme de ses travaux ; en toute matière concernant l'Assemblée, le Conseil prendra l'avis de la commission

---

<sup>2455</sup> Ceci figurera dans les statuts reproduits dans les Actes de l'AG de 1919.

d'action émanant de la précédente Assemblée, et il agira en accord fraternel avec elle.

- 5- Le Conseil de la fédération et la commission d'action pourvoient, chacun dans son domaine, à l'exécution des décisions prises par l'assemblée, le Conseil décidant quelles sont les affaires et question dont il doit rester saisi.
- 6- Il pourra y avoir, en tout temps, d'autres réunions publiques, convoquées, suivant le cas, et selon l'appréciation du Conseil, par lui-même ou par la Commission. Elles seront destinées, soit à affirmer l'unité morale du Protestantisme en France, soit à sauvegarder les droits des consciences religieuses et la liberté des cultes dans l'ensemble des territoires français, soit à favoriser les campagnes entreprises en faveur du progrès moral et social.

*(Mention sur le document : imp. commerciale AD. Enoch, 11 av. du Roule, Neuilly-s-s.).*

## Annexe III/2.

### **FÉDÉRATION PROTESTANTE DE FRANCE**

**47, rue de Clichy, Paris (9e)**

#### STATUTS

Adoptés le 21 novembre 1919 par l'Assemblée générale du Protestantisme français, réunie à Lyon.

Complétés pour prendre acte de l'adhésion des Eglises d'Alsace et de Lorraine<sup>2456</sup>.

-----

#### TITRE PREMIER

But et organisation de la Fédération protestante.

Article premier.

**L'Eglise Réformée de France**<sup>2457</sup> : - Union Nationale des Eglises Réformées Evangéliques ; - Union Nationale des Eglises Réformées ; - Eglise Réformée d'Alsace et de Lorraine ; - Union des Eglises Evangéliques libres.

---

<sup>2456</sup> Cette mention ne figure pas dans le document initial des Actes de l'AG FPF Lyon 1919, p 45. Mais dans les statuts de 1924.

**L'Église Luthérienne de France**<sup>2458</sup> : - Eglise Evangélique luthérienne ; - Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

**L'Église Evangélique Méthodiste de France ;**

**L'Union des Eglises baptistes du Nord de la France.**

Se plaçant sous le regard de Dieu, en face des intérêts du règne de Jésus-Christ ;

Considérant comme un devoir et un privilège de manifester publiquement l'union fraternelle des protestants français et de resserrer en vue des progrès de leur commune cause les liens qui existent entre les Eglises issues de la Réforme ;

Décident de former ensemble une *Fédération protestante*<sup>2459</sup>.

Art. 2.

Cette Fédération laisse subsister dans leur intégrité les principes, la discipline, la liturgie et l'organisation propres à chaque Eglise.

Art. 3.

La Fédération protestante a pour objet :

- a) d'affirmer l'unité morale de protestantisme en France ;
- b) de contribuer à un rapprochement plus intime des Eglises et des œuvres protestantes ;
- c) de favoriser les campagnes entreprises en faveur du progrès moral, social et religieux ;
- d) de veiller à la sauvegarde des libertés nécessaires à l'exercice du culte protestant et de défendre, s'il y a lieu, auprès des pouvoirs publics, les droits des Églises fédérées qui feront appel à son intervention.

Art. 4.

Le siège de la Fédération est établi à Paris.

---

<sup>2457</sup> NDLR : s'ouvre ici en regard de cette mention une accolade incluant...

<sup>2458</sup> Idem.

<sup>2459</sup> En italique dans le texte.

## TITRE II

Composition et attributions du Conseil de la Fédération.

Art. 5.

La Fédération a pour organe un Conseil, dit « Conseil de la Fédération protestante » dans lequel chacune des Unions d'Églises fédérées a quatre représentants désignés par son Comité directeur.

Art. 6.

Le Conseil est chargé :

a) de convoquer tous les cinq ans et éventuellement dans un délai plus court, une Assemblée générale du Protestantisme français et de préparer le programme des travaux de cette Assemblée ;

b) d'assurer, en temps utile, la désignation, par les corps ecclésiastiques compétents, des délégués à l'Assemblée générale ;

c) de dresser, avec le concours des diverses unions, une liste des délégués parmi lesquels les Églises peuvent choisir des arbitres chargés de trancher les différends ; en cas de partage le Conseil désigne un tiers arbitre pris sur la même liste ;

d) de provoquer la convocation d'Assemblées publiques toutes les fois que cela sera jugé utile ;

e) d'intervenir au nom de la Fédération, en faveur des intérêts qu'elle représente ;

f) de prêter son concours à toutes les entreprises conformes à l'esprit de la Fédération ;

g) de travailler à faire entrer dans la Fédération, les Unions d'Églises protestantes qui n'en font pas encore partie, afin d'aboutir à une représentation complète du Protestantisme français ;

h) enfin d'entretenir des rapports fraternels avec les Fédérations protestantes chez les peuples amis de la France.

Art. 7.

Après chaque Assemblée générale quinquennale du Protestantisme français, le Conseil nomme son bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire des séances, d'un secrétaire adjoint, chargé spécialement des archives et d'un trésorier. Ces élections ont lieu au scrutin secret.

Art. 8.

Le Conseil se réunit sur la convocation de son président, ou sur la demande de cinq au moins de ses membres, toutes les fois que cela paraît nécessaire. Il ne peut être statué que sur les questions portées à l'ordre du jour adressé, trois jours au moins à l'avance, aux membres du Conseil.

Art. 9.

En principe, les décisions du Conseil doivent être prises d'un commun accord. En cas de désaccord, la question sur laquelle porte le différend est remise à une séance ultérieure pour y faire l'objet d'un nouvel examen. Elle sera écartée si, dans cette seconde séance, la représentation d'une Union y fait opposition.

Art. 10.

Le Conseil constitue des Commissions spéciales pour l'étude de diverses questions et pour l'action protestante dans tous les domaines, soit en France, soit à l'étranger.

En dehors des membres pris dans son sein, le Conseil appelle à siéger dans ces Commissions, les délégués nommés par l'Assemblée générale, conformément à l'article 14. Le Conseil peut également faire entrer dans ces Commissions les personnes signalées comme particulièrement compétentes par les Unions fédérées.

### TITRE III

Composition et attributions de l'Assemblée générale.

Art. 11.

L'Assemblée générale du Protestantisme français se réunit tous les cinq ans, dans une ville de France, choisie par le Conseil de la Fédération, après entente avec l'Église ou les Églises de cette ville.

Art. 12.

L'Assemblée générale se compose :

1° des membres du Conseil de la Fédération ;

2° des délégués désignés par les Unions à raison, pour chaque Union, d'un délégué par dix Associations cultuelles ou Églises constituées, toute fraction au-dessus de cinq donnant droit à un délégué de plus. Chaque Union a droit à un minimum de quatre délégués.

Auront également la faculté de se faire représenter sur ces bases à l'Assemblée générale, les Unions qui ne font pas encore partie de la Fédération protestante, de

même que les églises indépendantes qui pourront former, pour cette représentation, un groupement spécial.

Art. 13.

L'Assemblée générale entend le rapport qui lui est présenté par le Conseil et se prononce sur les diverses questions portées à l'ordre du jour.

Art. 14.

L'Assemblée générale, après avoir reçu communication de la liste des personnes composant le Conseil de la Fédération, dresse une liste de vingt personnes appelées à faire partie des Commissions prévues à l'article 10.

Art. 15.

Un compte rendu des séances de l'Assemblée générale est publié par les soins du Conseil de la Fédération.<sup>2460</sup>

Annexe III/3.

#### STATUTS FPF 1945

(Actes de l'AG du Protestantisme français, Nîmes 22-26 octobre 1945)

TITRE PREMIER

### **But et organisation de la Fédération protestante**

Article premier

L'Eglise Réformée de France ;  
L'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine ;  
L'Eglise Evangélique Luthérienne de France ;  
L'Eglise Réformée d'Alsace et de Lorraine ;  
L'Union des Eglises Evangéliques Libres de France ;  
La Fédération des Eglises Evangéliques Baptistes de France,

Se plaçant sous le regard de Dieu, en face des intérêts du règne de Jésus-Christ ;

Considérant comme un devoir et un privilège de manifester publiquement l'union fraternelle des protestants français et de resserrer, en vue des progrès de leur commune cause, les liens qui existent entre les Eglises issues de la Réforme ;

*Décident de former ensemble une Fédération protestante. (NDLR : en italique dans le texte).*

Art.2.

---

<sup>2460</sup> Document édité avec la mention : IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGERE, 20, PARIS. — 1916841-19. (Encre Lorilleux).

Cette Fédération laisse subsister dans leur intégralité les principes, la discipline, la liturgie et l'organisation propres à chaque Eglise.

Art.3.

La Fédération protestante a pour objet :

- a) d'affirmer l'unité morale du protestantisme en France ;
- b) de contribuer à un rapprochement plus intime des Eglises et des œuvres protestantes ;
- c) de favoriser les campagnes entreprises en faveur du progrès moral, social et religieux.
- d) de veiller à la sauvegarde des libertés nécessaires à l'exercice du culte protestant et de défendre, s'il y a lieu, auprès des pouvoirs publics, les droits des Eglises fédérées qui feront appel à son intervention.

Art.4.

Les Unions membres de la Fédération paient une cotisation annuelle de quatre cents francs par poste de pasteur.

Art. 5.

Le siège de la Fédération est établi à Paris.

## TITRE II

### **Composition et attributions**

#### **du Conseil de la Fédération**

Art.6.

La Fédération a pour organe un Conseil dit « Conseil de la Fédération protestante ». Chacune des Eglises (ou Union d'Eglises) y est représentée par un délégué pour 25 postes de pasteurs, ou fraction de 25 égale ou supérieure à 12. Les délégués sont désignés par les Eglises ou (Unions d'Eglises) selon leurs statuts et règlements.

En aucun cas la délégation d'une Eglise (ou Union d'Eglises) ne peut disposer dans le Conseil de la moitié ou de plus de la moitié des sièges.

Un règlement intérieur fixera les conditions d'application de cet article.

Art.7.

Le Conseil est chargé :



- a) de convoquer tous les cinq ans et éventuellement dans un délai plus court, une Assemblée générale du Protestantisme français et de préparer le programme de cette Assemblée ;
- a) d'assurer, en temps utile, la désignation, par les corps ecclésiastiques compétents, des délégués à l'Assemblée générale ;
- b) de dresser, avec le concours des diverses Unions, une liste des délégués parmi lesquels les Eglises peuvent choisir des arbitres chargés de trancher les différends ; en cas de partage, le Conseil désigne un tiers arbitre pris sur la même liste.
- c) de provoquer la convocation d'Assemblées publiques toutes les fois que cela sera jugé utile ;
- d) d'intervenir au nom de la Fédération, en faveur des intérêts qu'elle représente ;
- e) de prêter son concours à toutes les entreprises conformes à l'esprit de la Fédération ;
- f) de travailler à faire entrer dans la Fédération les Unions d'Eglises protestantes qui n'en font pas encore partie, afin d'aboutir à une représentation complète du Protestantisme français ;
- g) enfin, d'entretenir des rapports fraternels avec les Fédérations protestantes des autres nations.

#### Art.8

Après chaque Assemblée générale quinquennale du Protestantisme français, le Conseil nomme pour 5 ans son bureau composé d'un Président, 4 Vice-Présidents, Un secrétaire et un Trésorier. Les élections ont lieu au scrutin secret. Une Eglise (ou Union d'Eglises) ne peut disposer dans le Bureau de plus de la moitié des sièges. Après deux élections consécutives le Président ne pourra être réélu que sur la demande des 2/3 des Unions représentées au Conseil. Le Conseil peut nommer un Secrétaire général pris en dehors de ses membres.

#### Art.9

Le Conseil se réunit sur la convocation de son Président ou sur la demande de cinq au moins de ses membres, toutes les fois que cela paraît nécessaire. Il ne peut être statué que sur les questions portées à l'ordre du jour adressé, trois jours au moins à l'avance aux membres du Conseil.

#### Art.10.

Pour l'étude de certains problèmes d'intérêt général, le Conseil s'adjoit des représentants des œuvres protestantes et prend alors le nom de *Comité d'étude des intérêts généraux du Protestantisme français*<sup>2461</sup>. Ces représentants des œuvres, hommes ou femmes, doivent être membres d'une Eglise protestante. Ils sont

---

<sup>2461</sup> Cette structure intermédiaire, qui associe les I.O.M au Conseil, anticipe la modification des statuts qui interviendra sur proposition à l'AG FPFG de Montbéliard (1960).

désignés par chacun des groupements énumérés ci-après : -Missions, -Sociétés d'évangélisation et de mission intérieure, - Œuvres de jeunesse, - Action intellectuelle, morale et sociale, -Enseignement religieux. Le Conseil fait appel au concours des représentants des œuvres, chaque fois qu'il est nécessaire et au moins deux fois par an, sur convocation du Président du Conseil de la Fédération et sous sa présidence. Les recommandations et les vœux formulés par le Comité d'étude sont transmis au Conseil, qui se prononce sur la suite à leur donner.

Art.11<sup>2462</sup>

En principe, les décisions du Conseil de la Fédération doivent être prises d'un commun accord ; en cas de désaccord, la question sur laquelle porte le différend est remise à une séance ultérieure pour y faire l'objet d'un nouvel examen. Elle sera écartée si, dans cette seconde séance, la représentation d'une Union y fait unanimement opposition. Les délégués de l'Union qui veut user du droit de veto doivent être tous présents à la séance ou avoir notifié leur opposition par lettre adressée au Président.

Art.12

Le Conseil constitue des Commissions spéciales pour l'étude de diverses questions et pour l'action protestante dans tous les domaines, soit en France, soit à l'étranger. Le Conseil peut faire entrer dans ces commissions les personnes signalées comme particulièrement compétentes par les Unions fédérées.

### TITRE III

#### **Composition et attributions de l'Assemblée générale**

Art.13.

L'Assemblée générale du Protestantisme français se réunit tous les cinq ans, dans une ville de France choisie par le Conseil de la Fédération, après entente avec l'Eglise ou les Eglises de cette ville.

Art.14.

L'Assemblée générale se compose :

- 1° Des membres du Conseil de la Fédération ;
- 2° Des délégués désignés par les unions à raison, pour chaque Union, d'un délégué par dix Associations cultuelles ou Eglises constituées, toute fraction au-dessus de cinq donnant droit à un délégué de plus. Chaque Union a droit à un minimum de quatre délégués.

---

<sup>2462</sup> Il s'agit là de l'exercice d'un droit de veto. La volonté fédérative est de parvenir en tous points à un consensus.

Auront également la faculté de se faire représenter sur ces bases à l'Assemblée générale, les Unions qui ne font pas partie de la Fédération protestante, de même que les Eglises indépendantes qui pourront former, pour cette représentation, un groupement spécial.

Art.15.

L'Assemblée générale entend le rapport qui lui est présenté par le Conseil et se prononce sur les diverses questions portées à l'ordre du jour.

Art.16.

1° Les vœux émis par l'Assemblée générale ne pourront être écartés, ni par un vote de la majorité du Conseil, ni par le veto de la délégation d'une Union d'Eglises. Lorsque le Conseil n'aura pas cru devoir leur donner les suites demandées par l'Assemblée, ils devront obligatoirement être renvoyés devant les Synodes des différentes Unions.

Cette procédure sera appliquée, exclusivement, aux vœux pour lesquels elle aura été réclamée par l'Assemblée générale elle-même.

2° Pour toutes les questions concernant les intérêts généraux du protestantisme et qui n'auront été réclamées par aucune Union comme étant de la compétence des Synodes, le Conseil présentera un rapport particulier à l'Assemblée générale, afin de la mettre en mesure d'exprimer son avis.

Art.17.

Un compte-rendu des séances de l'Assemblée générale est publié par les soins du Conseil de la Fédération.

Art.18.

Toute modification aux présents statuts devra être adoptée, dans deux séances successives, par la majorité des membres du Conseil, représentant au moins les 2/3 des Unions d'Eglises, membres de la Fédération.

Elle sera soumise ensuite à l'approbation des Synodes ou *corps directeurs*<sup>2463</sup> et deviendra définitive si elle est approuvée par les 2/3 au moins. Aucune modification ne pourra être apportée à l'article 11 que si elle est votée par les représentants de toutes les Unions membres de la Fédération et a reçu l'approbation de tous les Synodes ou corps directeurs de ces Unions.

---

<sup>2463</sup> En italique dans le texte.

Annexe III/4 :

FÉDÉRATION PROTESTANTE DE FRANCE

---

STATUTS MODIFIES, ADOPTES EN DEUXIÈME LECTURE

Le 6 janvier 1962

TITRE PREMIER

But et organisation de la Fédération Protestante de France

Article 1

Afin d'attester l'union des Eglises Evangéliques en France, manifestée par la pratique de l'intercommunion,

- L'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine ;
  - L'Eglise Evangélique Luthérienne de France ;
  - L'Eglise Réformée d'Alsace et de Lorraine ;
  - L'Église Réformée de France ;
  - La Fédération des Eglises Evangéliques Baptistes ;
  - L'Union des Églises Évangéliques Libres ;
  - L'Union Nationale des Eglises Réformées Évangéliques Indépendantes ;
  - en association avec les Institutions, Œuvres et Mouvements qui participent au ministère de l'Église de Jésus-Christ et sont reconnus dans les conditions fixées à l'article 7 paragr. j, forment ensemble la Fédération Protestante de France.
- D'autres Églises protestantes françaises pourront solliciter leur admission à la Fédération.

Article 2

La Fédération Protestante de France a son siège à Paris.

### Article 3

Cette Fédération laisse subsister dans leur intégrité les Eglises, Institutions, Œuvres et Mouvements qu'elle groupe.

### Article 4

La Fédération Protestante de France a pour objet :

- a) de rendre, au sein de notre peuple, un témoignage commun à la souveraineté du Christ Vivant ;
- b) de contribuer au rapprochement des Eglises et des Œuvres, Institutions et Mouvements, de les aider à assumer leurs responsabilités et de coordonner leur action ;
- c) de veiller à la sauvegarde des libertés religieuses et de défendre, le cas échéant, les intérêts communs du protestantisme français ;
- d) de représenter le protestantisme français auprès des pouvoirs publics, des institutions étrangères et internationales.

### Article 5

Les organes de direction de la Fédération Protestante de France sont le Conseil de la Fédération Protestante de France et l'Assemblée Générale du Protestantisme Français, suivant les compétences définies ci-après :

## TITRE II

### Composition et attributions du Conseil de la Fédération

### Article 6

La composition du Conseil est fixée de la façon suivante :

- a) Chacune des Eglises ou Unions d'Eglises y est représentée par un nombre de délégués proportionnel au nombre de ses postes de pasteurs et fixé par le Conseil à la suite de chaque Assemblée Générale.

Les délégués sont désignés par les Eglises ou Unions d'Eglises selon leurs statuts et règlements. Pour être membre du Conseil, mais non pas pour être affiliée à la Fédération, une Union doit compter au moins 12 paroisses.

En aucun cas la délégation d'une Eglise ou Union d'Eglises ne peut disposer dans le Conseil de plus de la moitié des sièges attribués aux Eglises ou Unions d'Eglises.

b) Les Institutions, Œuvres et Mouvements sont représentés par des membres élus par l'Assemblée Générale et dont le nombre ne peut dépasser le tiers des délégués d'Eglises ou Unions d'Eglises.

En cas de vacance d'un siège normalement pourvu par l'Assemblée Générale, le Conseil en désigne le titulaire jusqu'à la prochaine Assemblée.

c) En outre le Conseil peut s'adjoindre par voie de cooptation des membres supplémentaires dont le nombre ne peut être supérieur à deux.

#### Article 7

Le Conseil est chargé :

a) de traiter des questions qui concernent l'ensemble du protestantisme français.

b) d'assurer certains services qui ne pourraient être utilement remplis par les membres de la Fédération.

c) de constituer des départements qui fonctionneront sous son autorité.

d) de constituer des commissions spéciales pouvant comprendre des personnes non membres du Conseil, pour l'étude de questions particulières et la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil.

e) d'exercer, en cas de différend entre les membres de la Fédération, une mission de conciliation ou un pouvoir d'arbitrage.

f) d'intervenir, au nom de la Fédération, en faveur des intérêts qu'elle représente

g) de prêter son concours aux entreprises conformes à l'esprit de la Fédération.

h) d'entretenir des rapports fraternels avec les Eglises et les Fédérations d'Eglises des autres nations, avec le Conseil œcuménique des Eglises et autres organismes œcuméniques.

i) de convoquer, tous les trois ans et, éventuellement, dans un délai plus court, l'Assemblée Générale du Protestantisme français, de préparer le programme des travaux de cette Assemblée et de mettre en œuvre ses décisions.

j) de reconnaître comme membres de la Fédération, les Institutions, Œuvres et Mouvements qui sollicitent leur admission et, après consultation des divers Départements, de désigner, en application de l'article 16 paragr. 3, ceux d'entre eux qui se feront représenter à l'Assemblée Générale.

k) de présenter à l'Assemblée Générale les candidatures d'autres Eglises protestantes, au bénéfice d'un vote acquis dans les conditions de majorité fixées par les deux premiers paragraphes de l'article 21.

l) d'assurer la représentation de la Fédération dans les Synodes nationaux des Eglises ou Unions d'Eglises membres avec voix consultative.

### Article 8

Il est constitué auprès du Conseil, sous son autorité et sa responsabilité, des Départements ayant pour tâche d'animer et de coordonner l'action des Institutions, Œuvres et Mouvements et de développer leurs relations avec les Eglises.

Le Conseil fixe la compétence et les structures de chacun des Départements ; il arrête également la composition des comités appelés à les diriger.

### Article 9

Des Conseils protestants ayant dans le cadre régional, départemental ou local, les mêmes objectifs que la Fédération Protestante, peuvent être constitués avec l'approbation et sous l'autorité du Conseil.

### Article 10

En cas de contestation entre membres de la Fédération, le Conseil s'efforce de les concilier.

Si la conciliation n'aboutit pas, les parties sont invitées à s'en remettre à l'arbitrage de la Fédération. A cet effet, le Conseil de la Fédération dresse une liste de délégués parmi lesquels les Eglises ou Unions d'Eglises, les Institutions, Œuvres et Mouvements, peuvent choisir des arbitres chargés de trancher le différend. En cas de partage, il désigne lui-même un tiers arbitre pris sur la même liste.

## Article 11

Après chaque Assemblée Générale du Protestantisme français, le Conseil nomme son Bureau composé d'un Président, quatre Vice-présidents, un Secrétaire et un Trésorier, tous membres du Conseil. Les élections ont lieu au scrutin secret. Une Eglise ou Union d'Eglises ne peut disposer, dans le Bureau, de plus de la moitié des sièges. Le Conseil nomme un Secrétaire Général qui peut être pris en dehors de ses membres.

## Article 12

Le Conseil se réunit sur la convocation de son Président, ou sur la demande du quart au moins de ses membres, toutes les fois que cela paraît nécessaire. Sauf urgence, il ne peut être statué que sur les questions portées à l'ordre du jour adressé cinq jours au moins à l'avance aux membres du Conseil.

## Article 13

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple des présents sous les réserves suivantes :

a) Dans le cas où la représentation d'une Eglise ou Union d'Eglises considérerait en conscience que le texte proposé met en cause l'expression dogmatique de la foi ou la constitution ecclésiastique, elle pourrait, en en faisant la déclaration motivée et confirmée par écrit, s'opposer à ce qu'il fût procédé à un vote immédiat. La question serait alors soumise pour consultation à une Commission théologique et reportée pour décision à la séance suivante du Conseil. A cette séance, le vote ne pourrait être acquis qu'à l'unanimité des membres présents ou ayant fait connaître par écrit leur position.

Une Eglise ou Union d'Eglises peut, à tout moment, renoncer au droit réservé ci-dessus, en déclarant, par une déclaration qui sera enregistrée en annexe aux statuts, s'en remettre une fois pour toutes au jugement fraternel du Conseil de la Fédération pour l'appréciation de ce qui touche ou non à l'expression dogmatique de la foi ou à la constitution ecclésiastique.

b) Dans les autres cas, tout membre peut exiger que le vote soit subordonné à la présence de la majorité des membres du Conseil. Si le quorum n'est pas atteint, la décision est reportée à la prochaine séance où elle est acquise à la majorité simple sans considération de quorum,



c) La même demande de renvoi peut être présentée, même si le quorum est atteint, lorsque la question discutée ne figurait pas à l'ordre du jour, Le vote intervenant à la séance suivante n'est pas soumis à des conditions de quorum.

d) Toutefois, lorsqu'en application des paragraphes b ou c, une proposition ne peut être immédiatement prise en considération et lorsque la majorité des membres présents estime qu'il y a urgence il est procédé au vote des membres présents et à la consultation par écrit des membres absents. La décision est acquise si elle recueille la majorité des avis exprimés dans le délai fixé par le Conseil.

#### Article 14

Les Eglises, Unions d'Eglises, Institutions, Œuvres et Mouvements, membres de la Fédération paient une cotisation annuelle fixée par le Conseil.

### TITRE III

#### Composition et attributions de l'Assemblée Générale

#### Article 15

L'Assemblée Générale du Protestantisme français se réunit tous les trois ans, dans une ville de France choisie par le Conseil de la Fédération après entente avec l'Eglise ou les Eglises de cette ville.

#### Article 16

L'Assemblée Générale se compose :

1) Des membres du Conseil de la Fédération :

2) De délégués désignés par les Eglises ou Unions d'Eglises à raison, pour chacune d'entre elles, d'un délégué par dix associations cultuelles, paroisses ou Eglises constituées, toute fraction au-dessus de cinq donnant droit à un délégué de plus. Chaque Eglise ou Union d'Eglises a droit à un minimum de quatre délégués.

Auront également la faculté de se faire représenter sur ces bases à l'Assemblée Générale, les Eglises ou Unions d'Eglises qui ne font pas partie de la Fédération Protestante de France, de même que les Eglises indépendantes qui pourront former,

pour cette représentation, un groupement spécial. Cette participation avec voix consultative, est toutefois subordonnée à une approbation du Conseil.

3) Des représentants des Institutions, Œuvres et Mouvements reconnus par le Conseil comme membres de la Fédération et nommés par leurs mandants selon des modalités qui seront fixées par le Conseil, Le nombre de ces représentants ne sera pas inférieur au quart des délégués d'Eglises ou d'Unions d'Eglises.

4) Le Conseil peut inviter des représentants d'Eglises sœurs à titre consultatif.

### Article 17

Sur présentation du Conseil, l'Assemblée se prononce sur l'admission de nouvelles Eglises membres,

### Article 18

L'Assemblée entend et discute les rapports qui lui sont présentés par le Conseil, et se prononce sur les diverses questions portées à l'ordre du jour Elle nomme au Conseil les représentants des Institutions, Œuvres et Mouvements dont le nombre est fixé selon l'article 6 paragr. b.

### Article 19

a) L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est établi par le Conseil de la Fédération après consultation des membres de la Fédération.

b) L'Assemblée, après avoir entendu les rapports d'activité du Conseil, notamment le rapport du Président) discute la politique générale du Conseil et établit les lignes générales de l'action future.

c) Les vœux et motions émis par l'Assemblée Générale doivent obligatoirement être pris en considération par le Conseil.

d) Si le Conseil croit devoir écarter tels de ces vœux et motions, il est tenu d'en donner les raisons à l'Assemblée Générale suivante

### Article 20

Un compte rendu des travaux de l'Assemblée Générale est publié par les soins du Conseil de la Fédération.

## TITRE IV : DISPOSITIONS GENERALES

### Article 21

Toute modification aux présents statuts devra, pour être adoptée, satisfaire aux deux conditions suivantes :

- a) la majorité des membres du Conseil sera présente ;
- b) la décision sera prise par les deux tiers au moins des membres présents ou ayant fait connaître, par écrit, leur position.

En outre, la modification de l'article 13 impliquera l'accord unanime des membres présents ou ayant fait connaître, par écrit, leur position.

### Article 22

La dissolution de la Fédération est prononcée dans les mêmes conditions que la modification des statuts. Il est précisé que la règle de la majorité des deux tiers s'applique en pareil cas et non celle de l'unanimité.

### Article 23

Tout membre de la Fédération peut s'en retirer à toute époque après paiement des cotisations échues et de l'année courante. Il renonce par cela même à tout droit dans le patrimoine de la Fédération.

En cas de dissolution volontaire ou autre de la Fédération, le Conseil désigne un ou plusieurs commissaires chargés de procéder à la liquidation des biens. L'actif net doit être réparti entre les membres proportionnellement à la moyenne de leurs cotisations respectives dans les dix dernières années.

La liquidation n'est définitive qu'après que les résultats en ont été soumis à la ratification du Conseil.

*Document complémentaire : Le Bureau d'Information protestante (B.I.P.) rendra compte de ces nouveaux statuts de la manière suivante :*

## MODIFICATION DES STATUTS DE LA FEDERATION PROTESTANTE DE France (Cf. : B.I.P. janvier 1962).

En mettant à l'étude un projet de modification des statuts, le Conseil de la Fédération Protestante de France entendait tirer les conséquences juridiques de l'évolution qu'il avait subie.

Les premiers statuts de la Fédération fixait des objectifs déterminés mais restaient vagues quant aux moyens de les atteindre. Réunies en une Fédération, les Eglises voulaient affirmer l'unité morale du protestantisme en France" et "contribuer à un rapprochement plus intime des Eglises et des œuvres protestantes.

– L'Assemblée de Montbéliard (1960) a clairement indiqué le désir de voir les Eglises et les Œuvres manifester d'une manière plus concrète l'unité qui leur est donnée. Aussi le Conseil a-t-il jugé utile de se référer dans les nouveaux statuts à la pratique de l'intercommunion, généralement admise lors des réunions interconfessionnelles du protestantisme français.

– Une des tâches difficiles de la Commission des Statuts consistait à concilier le maintien de l'autorité indiscutée des Eglises en matière de doctrine et de discipline avec la nécessité de donner un pouvoir accru aux décisions prises en commun. Le présent projet renonce nettement au statut de confédération.

Pour cela, il fallut mettre en question le droit de veto, permettant à tout moment à une Eglise de faire obstacle à un projet commun. En fait, aucune n'a jamais usé de ce droit, parce que toutes les décisions importantes étaient prises dans un esprit d'entente et d'accord mutuels. Certaines Eglises auraient néanmoins voulu le maintenir pour protéger les minorités. La rédaction de cet article veut donc tenir compte de ce souci légitime, tout en renforçant l'autorité des décisions du Conseil. L'esprit de compréhension fraternelle qui règne au sein du Conseil de la Fédération et qui n'a fait que croître ces dernières années y trouve ainsi son expression.

– La constitution de Départements ayant pour but de coordonner les diverses activités protestantes dans un secteur spécialisé du témoignage chrétien dans le monde représente une innovation importante. Jusqu'à présent, la Fédération agissait par l'intermédiaire de Commissions d'études (Chant sacré, œcuménique, sociologie religieuse, théologique, etc.) ou d'organismes chargés d'un ministère particulier (Aumôneries – Entraide – Radio-Télévision etc. . . . La création de huit Départements assurerait la collaboration de tous ceux qui, au sein du protestantisme, portent la responsabilité d'un secteur déterminé et couvrirait pratiquement tous les champs d'activité missionnaire et diaconale. L'expérience de l'Assemblée de Montbéliard prouve qu'un tel programme n'est pas utopique, à condition d'associer pleinement les œuvres aux décisions prises par les Eglises. Les nouveaux statuts prévoient donc que les Institutions, Œuvres et Mouvements siègeront au même titre que les Eglises

au sein du Conseil. Ils soulignent ainsi l'importance des efforts de nos mouvements de laïcs et reconnaissent que l'Eglise ne saurait concevoir ses structures en fonction de la seule communauté paroissiale.

En redéfinissant le rôle de l'Assemblée générale, le projet de modification des statuts cherche une articulation satisfaisante avec la base. L'Assemblée ressemblera à un synode et se composera en majorité de délégués paroissiaux et d'œuvres. Elle sera dotée d'un triple pouvoir :

2. Recevoir le rapport d'activité du Conseil de la Fédération
3. Nommer les représentants d'Institutions, Œuvres et Mouvements au Conseil de la Fédération.
4. Etablir des lignes directrices pour le travail de la Fédération.

- Le projet de modification des statuts a été adopté en deuxième lecture au cours de la séance du Conseil de la Fédération, le 6 janvier 1962. Il est présentement soumis aux Eglises ou Unions d'Eglises pour ratification (B.I.P, janvier 1962).

---

- Extrait du PV du Conseil ayant approuvé les nouveaux statuts en 1962 : extrait PV du Conseil du 6-7 janvier 1962.

« ... /... qui ont procédé à l'élaboration de cet important article.

*On passe au vote, en seconde lecture, sur l'ensemble du nouveau projet de statuts. Celui-ci est accepté par 19 voix. Le Président s'abstenant de prendre part au vote. On note deux abstentions de fait : M. LONGEIRET et de MALEPRADE<sup>2464</sup>.*

*M.BONZON, ayant voix consultative, ne vote pas.*

*Les nouveaux statuts adoptés seront maintenant soumis aux différents Conseils d'Eglises et Unions d'Eglises pour ratification.*

*Le président BOURGUET exprime son espoir que les Eglises accordent une attention confiante à ces textes qui ont représenté des années de travail. Il exprime sa reconnaissance au président, M. COURTIN, et aux membres de la Commission des Statuts. Il souhaite que chaque membre du Conseil puisse s'en retourner devant son Synode en témoignant de l'esprit fraternel qui règne au sein du Conseil et du désir qui a animé tous les représentants d'Eglises à rester ensemble. Ces statuts ne représentent en rien une tentative d'ingérence ou de mainmise sur les Eglises<sup>2465</sup>. »*

- 
- Statuts déposés à la Préfecture avec retard (en 1964) sans la mention des Eglises Libres qui s'étaient retirées de la Fédération protestante de France entre-temps ;

---

<sup>2464</sup> Tous deux sont membres des Eglises réformées évangéliques indépendantes (EREI).

<sup>2465</sup> Il semble que cette remarque évoque surtout la crainte de voir l'UEEL refuser ces statuts.

Annexe III/5 : Statuts figurant dans les Actes de l'AG FPF de la Grande Motte, 16-18 mars 1979.

Association déclarée le 3 septembre 1935 à la Préfecture de Police de la Seine comme Association selon la loi de 1901 (J.O. du 22 septembre 1935, p.10.343)

STATUTS DE LA FEDERATION PROTESTANTE DE FRANCE  
47 rue de Clichy, 75009 PARIS  
(ASSOCIATION LOI 1901 – N° d'ordre Ass. 44034 P)

- Modifiés le 24 février 1964
- Nouveaux statuts adoptés le 26 mai 1979 suivant la procédure prévue à l'article 21 des statuts antérieurs.
- *Déclarés à la Préfecture de Police de Paris le 27 juillet 1979.*

TITRE PREMIER

But et organisation de la Fédération protestante de France

*Article 1.-* Afin d'attester l'Union des Eglises Evangéliques en France, manifestée par la pratique de l'intercommunion,

- L'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine,
- L'Eglise Evangélique luthérienne de France,
- L'Eglise Réformée d'Alsace et de Lorraine,
- L'Eglise Réformée de France,
- La Fédération des Eglises Evangéliques Baptistes,
- L'Union Nationale des Eglises Réformées Evangéliques Indépendantes,
- en Association avec les Institutions, Œuvres et Mouvements qui participent au ministère de L'Eglise de Jésus-Christ et sont reconnus dans les conditions fixées à l'article 7 paragraphe j. ont formé ensemble la Fédération Protestante de France.

D'autres Eglises protestantes françaises pourront solliciter leur admission à la Fédération, liste en sera mise à jour lors de chaque Assemblée Générale et sera adjointe aux présents statuts<sup>2466</sup>.

Article 2. La Fédération protestante de France a son siège à Paris.

Article 3. Cette Fédération laisse subsister dans leur intégrité les Eglises, Institutions, Œuvres et Mouvements qu'elle groupe.

---

<sup>2466</sup> A la page 160 des Actes de l'AG de la Grande-Motte, 1979, se trouve un ajout sous la forme suivante : « Document interne - ne doit pas être communiqué à la Préfecture, mais être agrafé aux statuts. A adjoindre aux statuts FPF adoptés le 26/5/79, pour mise à jour de la liste des Eglises Protestantes françaises de l'article 1 : - La Mission Populaire et l'Eglise Apostolique, ont été ajoutées à cette liste en 1969 et 1972 ; - La Mission Evangélique des Tziganes de France. » (NDLR : admise en novembre 1975, à l'AG FPF de Paris).

Article 4. La Fédération Protestante de France a pour objet :

- a) De rendre, au sein de notre peuple, un témoignage commun à la souveraineté du Christ vivant ;
- b) De contribuer au rapprochement des Eglises et des œuvres, Institutions et Mouvements, de les aider à assumer leurs responsabilités et de coordonner leur action ;
- c) De veiller à la sauvegarde des libertés religieuses et de défendre, le cas échéant, les intérêts communs du protestantisme français.
- d) De représenter le protestantisme français auprès des pouvoirs publics, des Institutions étrangères et internationales.

Article 5. Les organes de direction de la Fédération protestante de France sont le Conseil de la Fédération protestante de France et l'Assemblée Générale du Protestantisme français, suivant les compétences définies ci-après :

## TITRE II

### Composition et attributions du Conseil de la Fédération

Article 6. La composition du Conseil est fixée de la façon suivante :

- a) Chacune des Eglises ou Unions d'Eglises y est représentée par un nombre de délégués proportionnel au nombre de ses postes de pasteurs et fixé par le Conseil *avant* chaque Assemblée Générale.

Les délégués sont désignés par les Eglises ou Unions d'Eglises selon leurs statuts et règlements. Pour être membre du Conseil, mais non pas pour être affiliée à la Fédération, une Union doit compter au moins 12 paroisses.

En aucun cas la délégation d'une Eglise ou Union d'Eglises ne peut disposer dans le Conseil de plus de la moitié des sièges attribués aux Eglises ou Unions d'Eglises.

- b) Les Institutions, Œuvres et Mouvements y sont représentés par des *délégués* dont le nombre *total* ne peut dépasser le tiers des délégués d'Eglises ou Unions d'Eglises.

Avant chaque Assemblée Générale le Conseil fixe le nombre de ces délégués et en fait la répartition entre les départements, chaque département étant appelé à élire au moins un délégué.

Le Comité de chaque département élit son ou ses délégués à la suite de chaque Assemblée Générale et avant la première réunion ordinaire du Conseil qui suit celle-ci.

- c) En outre le Conseil peut s'adjoindre par voie de cooptation des membres supplémentaires dont le nombre ne peut être supérieur à deux.

Article 7. Le Conseil est chargé :

- a) De traiter les questions qui concernent l'ensemble du protestantisme français.
- b) De s'assurer certains services qui ne pourraient être utilement remplis par les membres de la Fédération.
- c) De constituer des départements qui fonctionneront sous son autorité.
- d) De constituer des commissions spéciales pouvant comprendre des personnes non membres du Conseil, pour l'étude de questions particulières et la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil.
- e) D'exercer, en cas de différend entre les membres de la Fédération, une mission de conciliation ou un pouvoir d'arbitrage.
- f) D'intervenir, au nom de la Fédération, en faveur des intérêts qu'elle représente.
- g) De prêter son concours aux entreprises conformes à l'esprit de la Fédération.
- h) D'entretenir des rapports fraternels avec les Eglises et les Fédérations d'Eglises des autres nations, avec le Conseil œcuménique des Eglises et autres organisations œcuméniques.
- i) De convoquer tous les *quatre* ans et, éventuellement, dans un délai plus court, l'Assemblée Générale du Protestantisme français, de préparer le programme des travaux de cette Assemblée et de mettre en œuvre ses décisions.
- j) De reconnaître, comme membres de la Fédération, les Institutions, Œuvres et Mouvements qui sollicitent leur admission et, après consultation des divers Départements, de désigner, en application de l'article 16, paragraphe 3, ceux d'entre eux qui se feront représenter à l'Assemblée Générale.
- k) De présenter à l'Assemblée Générale les candidatures d'autres Eglises protestantes, au bénéfice d'un vote acquis dans des conditions de majorité fixées par les deux premiers paragraphes de l'article 21.
- l) D'assurer la représentation de la Fédération dans les Synodes nationaux des églises ou Unions d'Eglises membres avec voix consultative.

Article 8. Il est constitué auprès du Conseil, sous son autorité et sa responsabilité, des Départements ayant pour tâche d'animer et de coordonner l'action des institutions, Œuvres et Mouvements et de développer leurs relations avec les Eglises.

Le Conseil fixe la compétence et les structures de chacun des Départements : il arrête également la composition des comités appelés à les diriger.



Article 9. Des Conseils protestants ayant dans le cadre régional, départemental ou local, les mêmes objectifs que la Fédération protestante, peuvent être constitués avec l'approbation et sous l'autorité du Conseil.

Article 10. En cas de contestation entre membres de la Fédération, le Conseil s'efforce de les concilier.

Si la conciliation n'aboutit pas, les parties sont invitées à s'en remettre à l'arbitrage de la fédération. A cet effet, le Conseil de la Fédération dresse une liste de délégués parmi lesquels les Eglises ou Unions d'Eglises, les Institutions, Œuvres et Mouvements, peuvent choisir des arbitres chargés de trancher le différend. En cas de partage, il désigne lui-même un tiers-arbitre pris sur la même liste.

Article 11. Après chaque Assemblée Générale du protestantisme français, le Conseil nomme son Bureau composé d'un Président, quatre Vice-présidents, un secrétaire, un trésorier, *et des assesseurs au nombre maximum de cinq*, tous membres du Conseil. Les élections ont lieu au scrutin secret. Une Eglise ou Union d'Eglises ne peut disposer, dans le Bureau, de plus de la moitié des sièges. Le Conseil nomme un Secrétaire Général qui peut être pris en dehors de ses membres.

Article 12. Le Conseil se réunit sur la convocation de son Président, ou sur la demande du quart au moins de ses membres, toutes les fois que cela paraît nécessaire. Sauf urgence, il ne peut être statué que sur les questions portées à l'ordre du jour adressé cinq jours au moins à l'avance aux membres du Conseil.

Article 13. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple des présents sous les réserves suivantes :

- a) Dans le cas où la représentation d'une Eglise ou Union d'Eglises considérerait en conscience que le texte proposé met en cause l'expression dogmatique de la foi ou la constitution ecclésiastique, elle pourrait, en en faisant la déclaration motivée et confirmée par écrit, s'opposer à ce qu'il fût procédé à un vote immédiat. La question serait alors soumise pour consultation à une Commission théologique et reportée pour décision à la séance suivante du Conseil. A cette séance, le vote ne pourrait être acquis qu'à l'unanimité des membres présents ou ayant fait connaître par écrit leur position. Une Eglise ou Union d'Eglises peut, à tout moment, renoncer au droit réservé ci-dessus, en déclarant, par une déclaration qui sera enregistrée en annexe aux statuts, s'en remettre une fois pour toutes au jugement fraternel du Conseil de la Fédération pour l'appréciation de ce qui touche ou non à l'expression dogmatique de la foi ou à la constitution ecclésiastique.
- b) Dans les autres cas, tout membre peut exiger que le vote soit subordonné à la présence de la majorité des membres du Conseil. Si le quorum n'est pas atteint, la décision est reportée à la prochaine séance où elle est acquise à la majorité simple sans considération de quorum.
- c) La même demande de renvoi peut être présentée, même si le quorum est atteint, lorsque la question discutée ne figurait pas à l'ordre du jour. Le vote intervenant à la séance suivante n'est pas soumis à des conditions de quorum.

- d) Toutefois, lorsqu'en application des paragraphes b ou c, une proposition ne peut être immédiatement prise en considération et lorsque la majorité des membres présents estime qu'il y a urgence, il est procédé au vote des membres présents et à la consultation par écrit des membres absents. La décision est acquise si elle recueille la majorité des avis exprimés dans le délai fixé par le Conseil.

Article 14.- Les Eglises, Unions d'Eglises, Institutions, Œuvres et Mouvements, membres de la Fédération paient une cotisation annuelle fixée par le Conseil.

### TITRE III

#### Composition et attributions de l'Assemblée Générale

Article 15.- L'Assemblée Générale du Protestantisme français se réunit au moins tous les *quatre* ans, dans une ville de France, choisie par le Conseil de la Fédération après entente avec l'Eglise ou les Eglises de cette ville.

Article 16.- L'Assemblée Générale se compose :

1° Des membres du Conseil de la Fédération.

2° De délégués désignés par les Eglises ou Unions d'Eglises à raison, pour chacune d'entre elles, d'un délégué par dix associations cultuelles, paroisses ou Eglises constituées, toute fraction au-dessus de cinq donnant droit à un délégué de plus. Chaque Eglise ou Union d'Eglises a droit à un minimum de quatre délégués.

Auront également la faculté de se faire représenter sur ces bases, à l'Assemblée Générale, les Eglises ou Union d'Eglises qui ne font pas partie de la Fédération Protestante de France, de même que les Eglises indépendantes qui pourront former, pour cette représentation, un groupement spécial. Cette participation avec voix consultative, est toutefois subordonnée à une approbation du Conseil.

3° Des représentants des Institutions, Œuvres et Mouvements reconnus par le Conseil comme membres de la Fédération et nommés par leurs mandats selon les modalités qui seront fixées par le Conseil. Le nombre de ces représentants ne sera pas inférieur au quart des délégués d'Eglises ou d'Unions d'Eglises.

4° Le Conseil peut inviter des représentantes d'Eglises sœurs à titre consultatif.

Article 17.- Sur présentation du Conseil, l'Assemblée se prononce sur l'admission de nouvelles Eglises membres.

Article 18.- L'Assemblée entend et discute les rapports qui lui sont présentés par le Conseil, et se prononce sur les diverses questions portées à l'ordre du jour.

Article 19.-

- a) L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est établi par le Conseil de la Fédération après consultation des membres de la Fédération.

- b) L'Assemblée, après avoir entendu les rapports d'activité du Conseil (notamment le rapport du Président) discute la politique générale du Conseil et établit les lignes générales de l'action future.
- c) Les vœux et motions émis par l'Assemblée Générale doivent obligatoirement être pris en considération par le Conseil.
- d) Si le Conseil croit devoir écarter tels de ces vœux et motions, il est tenu d'en donner les raisons à l'Assemblée Générale suivante.

Article 20.- Un compte-rendu des travaux de l'Assemblée Générale est publié par les soins du Conseil de la Fédération.

#### TITRE IV

##### *Dispositions générales*

Article 21.- Toute modification aux présents statuts devra, pour être adoptée, satisfaire aux deux conditions suivantes :

- a) La majorité des membres du Conseil sera présente ;
- b) La décision sera prise par les deux tiers au moins des membres présents ou ayant fait connaître, par écrit, leur position.

En outre, la modification de l'article 13 impliquera l'accord unanime des membres présents ou ayant fait connaître, par écrit, leur position.

Article 22.- La dissolution de la Fédération est prononcée dans les mêmes conditions que la modification des statuts. Il est précisé que la règle de la majorité des deux tiers s'applique en pareil cas et non celle de l'unanimité.

Article 23.- Tout membre de la Fédération peut s'en retirer à toute époque après paiement des cotisations échues et de l'année courante. Il renonce par cela même à tout droit dans le patrimoine de la Fédération.

En cas de dissolution volontaire ou autre de la Fédération, le Conseil désigne un ou plusieurs commissaires chargés de procéder à la liquidation des biens. L'actif net doit être attribué sur délibération du Conseil à un ou plusieurs organismes analogues remplissant les conditions légales<sup>2467</sup>. La liquidation n'est définitive qu'après que les résultats en ont été soumis à la ratification du Conseil.

---

<sup>2467</sup> Cet élément paraîtra insuffisant au Conseil FPF validant les statuts dans sa séance du 26 mai 1979. Il adoptera donc une « résolution de portée permanente » stipulant que « Dans le cas prévu à l'article 23, alinéa 2 des statuts modifiés par délibération de ce jour, chacun des membres de la Fédération pourra obtenir qu'une part de l'actif net, proportionnelle à la moyenne de ses cotisations durant les dix dernières années, soit attribuée à une ou plusieurs personnes morales désignées par lui et remplissant les conditions légales ».

Annexe III/6 : Statuts figurant dans les Actes de l'AG FPF de La Rochelle, 11-13 mars 1983, p.145-149.

STATUTS DE LA FEDERATION PROTESTANTE DE FRANCE  
47 rue de Clichy, 75009 PARIS  
(Association Loi 1901 – N° d'ordre Ass. 44034 P)

Association déclarée le 3 septembre 1935 à la Préfecture de Police de la Seine comme Association selon la loi de 1901 (J.O. du 22 septembre 1935, p.10.343)

- Modifiés le 24 février 1964.
- Nouveaux statuts adoptés le 26 mai 1979 suivant la procédure prévue à l'article 21 des statuts antérieurs déclarés à la Préfecture de Police de Paris le 27 juillet 1979.

## TITRE PREMIER

But et organisation de la Fédération protestante de France

*Article 1.* - Afin d'attester l'Union des Eglises Evangéliques en France, manifestée par la pratique de l'intercommunion,

- L'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine,
- L'Eglise Evangélique luthérienne de France,
- L'Eglise Réformée d'Alsace et de Lorraine,
- L'Eglise Réformée de France,
- La Fédération des Eglises Evangéliques Baptistes,
- L'Union Nationale des Eglises Réformées Evangéliques Indépendantes,
- La Mission Populaire Evangélique,
- La Mission Evangélique des Tziganes de France, - en Association avec les Institutions, Œuvres et Mouvements qui participent au ministère de L'Eglise de Jésus-Christ et sont reconnus dans les conditions fixées à l'article 7 paragraphe j. ont formé ensemble la Fédération Protestante de France.

D'autres Eglises protestantes françaises pourront solliciter leur admission à la Fédération, liste en sera mise à jour lors de chaque Assemblée Générale et sera adjointe aux présents statuts<sup>2468</sup>.

Article 2- La Fédération protestante de France a son siège à Paris.

Article 3.- Cette Fédération laisse subsister dans leur intégrité les Eglises, Institutions, Œuvres et Mouvements qu'elle groupe.

---

<sup>2468</sup> A la page 160 des Actes de l'AG de la Grande-Motte, 1979, se trouve un ajout sous la forme suivante : « Document interne - ne doit pas être communiqué à la Préfecture, mais être agrafé aux statuts. A adjoindre aux statuts FPF adoptés le 26/5/79, pour mise à jour de la liste des Eglises Protestantes françaises de l'article 1 : - La Mission Populaire et l'Eglise Apostolique, ont été ajoutées à cette liste en 1969 et 1972 ; - La Mission Evangélique des Tziganes de France. » (NDLR : admise en novembre 1975, à l'AG FPF de Paris).

Article 4. La Fédération Protestante de France a pour objet :

- a) De rendre, au sein de notre peuple, un témoignage commun à la souveraineté du Christ vivant ;
- b) De contribuer au rapprochement des Eglises et des œuvres, Institutions et Mouvements, de les aider à assumer leurs responsabilités et de coordonner leur action ;
- c) De veiller à la sauvegarde des libertés religieuses et de défendre, le cas échéant, les intérêts communs du protestantisme français.
- d) De représenter le protestantisme français auprès des pouvoirs publics, des Institutions étrangères et internationales.

Article 5. Les organes de direction de la Fédération protestante de France sont le Conseil de la Fédération protestante de France et l'Assemblée Générale du Protestantisme français, suivant les compétences définies ci-après :

## TITRE II

### Composition et attributions du Conseil de la Fédération

Article 6.- La composition du Conseil est fixée de la façon suivante :

- a) Chacune des Eglises ou Unions d'Eglises y est représentée par un nombre de délégués proportionnel au nombre de ses postes de pasteurs et fixé par le Conseil *avant* chaque Assemblée Générale.

Les délégués sont désignés par les Eglises ou Unions d'Eglises selon leurs statuts et règlements. Pour être membre du Conseil, mais non pas pour être affiliée à la Fédération, une Union doit compter au moins 12 paroisses.

En aucun cas la délégation d'une Eglise ou Union d'Eglises ne peut disposer dans le Conseil de plus de la moitié des sièges attribués aux Eglises ou Unions d'Eglises.

- b) Les Institutions, Œuvres et Mouvements y sont représentés par des *délégués* dont le nombre *total* ne peut dépasser le tiers des délégués d'Eglises ou Unions d'Eglises.

Avant chaque Assemblée Générale, le Conseil fixe le nombre de ces délégués et en fait la répartition entre les départements, chaque département étant appelé à élire au moins un délégué.

Le Comité de chaque département élit son ou ses délégués à la suite de chaque Assemblée Générale et avant la première réunion ordinaire du Conseil qui suit celle-ci.

- c) En outre le Conseil peut s'adjoindre par voie de cooptation des membres supplémentaires dont le nombre ne peut être supérieur à deux<sup>2469</sup>.

---

<sup>2469</sup> Cet élément sera variable.

Article 7<sup>2470</sup>. - Le Conseil est chargé :

- a) De traiter les questions qui concernent l'ensemble du protestantisme français.
- b) De s'assurer certains services qui ne pourraient être utilement remplis par les membres de la Fédération.
- c) De constituer des départements qui fonctionneront sous son autorité.
- d) De constituer des commissions spéciales pouvant comprendre des personnes non membres du Conseil, pour l'étude de questions particulières et la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil.
- e) D'exercer, en cas de différend entre les membres de la Fédération, une mission de conciliation ou un pouvoir d'arbitrage.
- f) D'intervenir, au nom de la Fédération, en faveur des intérêts qu'elle représente.
- g) De prêter son concours aux entreprises conformes à l'esprit de la Fédération.
- h) D'entretenir des rapports fraternels avec les Eglises et les Fédérations d'Eglises des autres nations, avec le Conseil œcuménique des Eglises et autres organisations œcuméniques.
- i) De convoquer tous les quatre ans et, éventuellement, dans un délai plus court, l'Assemblée Générale du Protestantisme français, de préparer le programme des travaux de cette Assemblée et de mettre en œuvre ses décisions.
- j) De reconnaître, comme membres de la Fédération, les Institutions, Œuvres et Mouvements qui sollicitent leur admission et, après consultation des divers Départements, de désigner, en application de l'article 16, paragraphe 3, ceux d'entre eux qui se feront représenter à l'Assemblée Générale.
- k) De présenter à l'Assemblée Générale les candidatures d'autres Eglises protestantes, au bénéfice d'un vote acquis dans des conditions de majorité fixées par les deux premiers paragraphes de l'article 21.
- l) D'assurer la représentation de la Fédération dans les Synodes nationaux des églises ou Unions d'Eglises membres avec voix consultative.

Article 8. Il est constitué auprès du Conseil, sous son autorité et sa responsabilité, des Départements ayant pour tâche d'animer et de coordonner l'action des institutions, Œuvres et Mouvements et de développer leurs relations avec les Eglises.

Le Conseil fixe la compétence et les structures de chacun des Départements : il arrête également la composition des comités appelés à les diriger.

---

<sup>2470</sup> Cette mention est manquante dans le textes des Actes de cette AG, de même que, à la ligne précédente, le nombre de membres supplémentaires qui peuvent être cooptés par le Conseil.

Article 9. Des Conseils protestants ayant dans le cadre régional, départemental ou local, les mêmes objectifs que la Fédération protestante, peuvent être constitués avec l'approbation et sous l'autorité du Conseil.

Article 10. En cas de contestation entre membres de la Fédération, le Conseil s'efforce de les concilier.

Si la conciliation n'aboutit pas, les parties sont invitées à s'en remettre à l'arbitrage de la fédération. A cet effet, le Conseil de la Fédération dresse une liste de délégués parmi lesquels les Eglises ou Unions d'Eglises, les Institutions, Œuvres et Mouvements, peuvent choisir des arbitres chargés de trancher le différend. En cas de partage, il désigne lui-même un tiers-arbitre pris sur la même liste.

Article 11. Après chaque Assemblée Générale du protestantisme français, le Conseil nomme son Bureau composé d'un Président, quatre Vice-présidents, un secrétaire, un trésorier, et des assesseurs au nombre maximum de cinq, tous membres du Conseil. Les élections ont lieu au scrutin secret. Une Eglise ou Union d'Eglises ne peut disposer, dans le Bureau, de plus de la moitié des sièges. Le Conseil nomme un Secrétaire Général qui peut être pris en dehors de ses membres.

Article 12. Le Conseil se réunit sur la convocation de son Président, ou sur la demande du quart au moins de ses membres, toutes les fois que cela paraît nécessaire. Sauf urgence, il ne peut être statué que sur les questions portées à l'ordre du jour adressé cinq jours au moins à l'avance aux membres du Conseil.

Article 13. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple des présents sous les réserves suivantes :

a) Dans le cas où la représentation d'une Eglise ou Union d'Eglises considérerait en conscience que le texte proposé met en cause l'expression dogmatique de la foi ou la constitution ecclésiastique, elle pourrait, en en faisant la déclaration motivée et confirmée par écrit, s'opposer à ce qu'il fût procédé à un vote immédiat. La question serait alors soumise pour consultation à une Commission théologique et reportée pour décision à la séance suivante du Conseil. A cette séance, le vote ne pourrait être acquis qu'à l'unanimité des membres présents ou ayant fait connaître par écrit leur position.

Une Eglise ou Union d'Eglises peut, à tout moment, renoncer au droit réservé ci-dessus, en déclarant, par une déclaration qui sera enregistrée en annexe aux statuts, s'en remettre une fois pour toutes au jugement fraternel du Conseil de la Fédération pour l'appréciation de ce qui touche ou non à l'expression dogmatique de la foi ou à la constitution ecclésiastique.

b) Dans les autres cas, tout membre peut exiger que le vote soit subordonné à la présence de la majorité des membres du Conseil. Si le quorum n'est pas atteint, la décision est reportée à la prochaine séance où elle est acquise à la majorité simple sans considération de quorum.

c) La même demande de renvoi peut être présentée, même si le quorum est atteint, lorsque la question discutée ne figurait pas à l'ordre du jour. Le vote intervenant à la séance suivante n'est pas soumis à des conditions de quorum.

d) Toutefois, lorsqu'en application des paragraphes b ou c, une proposition ne peut être immédiatement prise en considération et lorsque la majorité des membres présents estime qu'il y a urgence, il est procédé au vote des membres présents et à la consultation par écrit des membres absents. La décision est acquise si elle recueille la majorité des avis exprimés dans le délai fixé par le Conseil.

Article 14.- Les Eglises, Unions d'Eglises, Institutions, Œuvres et Mouvements, membres de la Fédération paient une cotisation annuelle fixée par le Conseil.

### TITRE III

#### Composition et attributions de l'Assemblée Générale

Article 15.- L'Assemblée Générale du Protestantisme français se réunit au moins tous les quatre ans, dans une ville de France, choisie par le Conseil de la Fédération après entente avec l'Eglise ou les Eglises de cette ville.

Article 16.- L'Assemblée Générale se compose :

1° Des membres du Conseil de la Fédération.

2° De Délégués désignés par les Eglises ou Unions d'Eglises à raison, pour chacune d'entre elles, d'un délégué par dix associations cultuelles, paroisses ou Eglises constituées, toute fraction au-dessus de cinq donnant droit à un délégué de plus. Chaque Eglise ou Union d'Eglises a droit à un minimum de quatre délégués.

Auront également la faculté de se faire représenter sur ces bases, à l'Assemblée Générale, les Eglises ou Union d'Eglises qui ne font pas partie de la Fédération Protestante de France, de même que les Eglises indépendantes qui pourront former, pour cette représentation, un groupement spécial. Cette participation avec voix consultative est toutefois subordonnée à une approbation du Conseil.

3° Des représentants des Institutions, Œuvres et Mouvements reconnus par le Conseil comme membres de la Fédération et nommés par leurs mandats selon les modalités qui seront fixées par le Conseil. Le nombre de ces représentants ne sera pas inférieur au quart des délégués d'Eglises ou d'Unions d'Eglises.

4° Le Conseil peut inviter des représentantes d'Eglises sœurs à titre consultatif.

Article 17.- Sur présentation du Conseil, l'Assemblée se prononce sur l'admission de nouvelles Eglises membres.

Article 18.- L'Assemblée entend et discute les rapports qui lui sont présentés par le Conseil, et se prononce sur les diverses questions portées à l'ordre du jour.

Article 19.-

a) L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est établi par le Conseil de la Fédération après consultation des membres de la Fédération.

b) L'Assemblée, après avoir entendu les rapports d'activité du Conseil (notamment le rapport du Président) discute la politique générale du Conseil et établit les lignes générales de l'action future.



c) Les vœux et motions émis par l'Assemblée Générale doivent obligatoirement être pris en considération par le Conseil.

d) Si le Conseil croit devoir écarter tels de ces vœux et motions, il est tenu d'en donner les raisons à l'Assemblée Générale suivante.

Article 20.- Un compte-rendu des travaux de l'Assemblée Générale est publié par les soins du Conseil de la Fédération.

#### TITRE IV Dispositions générales

Article 21.- Toute modification aux présents statuts devra, pour être adoptée, satisfaire aux deux conditions suivantes :

a) La majorité des membres du Conseil sera présente ;

b) La décision sera prise par les deux tiers au moins des membres présents ou ayant fait connaître, par écrit, leur position.

En outre, la modification de l'article 13 impliquera l'accord unanime des membres présents ou ayant fait connaître, par écrit, leur position.

Article 22.- La dissolution de la Fédération est prononcée dans les mêmes conditions que la modification des statuts. Il est précisé que la règle de la majorité des deux tiers s'applique en pareil cas et non celle de l'unanimité.

Article 23.- Tout membre de la Fédération peut s'en retirer à toute époque après paiement des cotisations échues et de l'année courante. Il renonce par cela même à tout droit dans le patrimoine de la Fédération.

En cas de dissolution volontaire ou autre de la Fédération, le Conseil désigne un ou plusieurs commissaires chargés de procéder à la liquidation des biens. L'actif net doit être attribué sur délibération du Conseil à un ou plusieurs organismes analogues remplissant les conditions légales<sup>2471</sup>. La liquidation n'est définitive qu'après que les résultats en ont été soumis à la ratification du Conseil. (Ndlr : *fin du texte des statuts*)

Suit<sup>2472</sup> une *Résolution de portée permanente* adoptée au Conseil de la Fédération Protestante de France dans sa séance du 26 mai 1979 (Chapitre IV, modification aux statuts) :

« Dans le cas prévu à l'article 23, alinéa 2 des statuts modifiés par délibération de ce jour, chacun des membres de la fédération pourra obtenir qu'une part de l'actif net, proportionnelle à la moyenne de ses cotisations durant les dix dernières années soit attribuée à une ou plusieurs personnes morales désignées par lui et remplissant les conditions légales. »

---

<sup>2471</sup> Cet élément paraîtra insuffisant au Conseil FPF validant les statuts dans sa séance du 26 mai 1979. Il adoptera donc une « résolution de portée permanente » stipulant que « Dans le cas prévu à l'article 23, alinéa 2 des statuts modifiés par délibération de ce jour, chacun des membres de la Fédération pourra obtenir qu'une part de l'actif net, proportionnelle à la moyenne de ses cotisations durant les dix dernières années, soit attribuée à une ou plusieurs personnes morales désignées par lui et remplissant les conditions légales ».

<sup>2472</sup> Actes AG FPF La Rochelle 11-13 nov.1983, p.149.

Annexe III/7 : Texte des Statuts de la FPF figurant aux pages 161 à 167 des Actes de l'AG FPF de Strasbourg (29-31 mai 1987).

STATUTS DE LA FEDERATION PROTESTANTE DE FRANCE  
47 rue de Clichy, 75009 PARIS  
(Association Loi 1901 – N° d'ordre Ass. 44034 P)

Association déclarée le 3 septembre 1935 à la Préfecture de Police de la Seine comme Association selon la loi de 1901 (J.O. du 22 septembre 1935, p.10.343)

- Modifiés le 24 février 1964<sup>2473</sup>
- Nouveaux statuts adoptés le 26 mai 1979 suivant la procédure prévue à l'article 21 des statuts antérieurs.
- Modifiés le 17 janvier 1987 et déclarés à la Préfecture de Police de Paris le 30 mars 1987.

## TITRE 1

### *But et organisation de la Fédération protestante de France*

*Article 1.*- Afin d'attester l'Union des Eglises Evangéliques en France, manifestée par la pratique de l'intercommunion,

- L'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine,
- L'Eglise Evangélique luthérienne de France,
- L'Eglise Réformée d'Alsace et de Lorraine,
- L'Eglise Réformée de France,
- La Fédération des Eglises Evangéliques Baptistes,
- L'Union Nationale des Eglises Réformées Evangéliques Indépendantes,
- en Association avec les Institutions, Œuvres et Mouvements qui participent au ministère de L'Eglise de Jésus-Christ et sont reconnus dans les conditions fixées à l'article 7 paragraphe j. ont formé ensemble la Fédération Protestante de France.

D'autres Eglises protestantes françaises pourront solliciter leur admission à la Fédération, liste en sera mise à jour lors de chaque Assemblée Générale et sera adjointe aux présents statuts<sup>2474</sup>.

---

<sup>2473</sup> A noter l'erreur dans la rédaction citée en référence qui mentionne 24 février 1954. Il s'agit du 24 février 1964.

<sup>2474</sup> A la page 160 des Actes de l'AG de la Grande-Motte, 1979, se trouve un ajout sous la forme suivante : « Document interne - ne doit pas être communiqué à la Préfecture, mais être agrafé aux statuts. A adjoindre aux statuts FPF adoptés le 26/5/79, pour mise à jour de la liste des Eglises Protestantes françaises de l'article 1 : - La Mission Populaire et l'Eglise Apostolique, ont été ajoutées à cette liste en 1969 et 1972 ; - La Mission Evangélique des Tziganes de France. » (NDLR : admise en novembre 1975, à l'AG FPF de Paris).

Article 2- La Fédération protestante de France a son siège à Paris.

Article 3.- Cette Fédération laisse subsister dans leur intégrité les Eglises, Institutions, Œuvres et Mouvements qu'elle groupe.

Article 4. La Fédération Protestante de France a pour objet :

- a) De rendre, au sein de notre peuple, un témoignage commun à la souveraineté du Christ vivant ;
- b) De contribuer au rapprochement des Eglises et des œuvres, Institutions et Mouvements, de les aider à assumer leurs responsabilités et de coordonner leur action ;
- c) De veiller à la sauvegarde des libertés religieuses et de défendre, le cas échéant, les intérêts communs du protestantisme français.
- d) De représenter le protestantisme français auprès des pouvoirs publics, des Institutions étrangères et internationales.

Article 5. Les organes de direction de la Fédération protestante de France sont le Conseil de la Fédération protestante de France et l'Assemblée Générale du Protestantisme français, suivant les compétences définies ci-après :

## TITRE 2

### *Composition et attributions du Conseil de la Fédération*

Article 6.- La composition du Conseil est fixée de la façon suivante :

- a) Chacune des Eglises ou Unions d'Eglises y est représentée par un nombre de délégués proportionnel au nombre de ses postes de pasteurs et fixé par le Conseil *avant* chaque Assemblée Générale.

Les délégués sont désignés par le Eglises ou Unions d'Eglises selon leurs statuts et règlements. Pour être membre du Conseil, mais non pas pour être affiliée à la Fédération, une Union doit compter au moins 12 paroisses.

En aucun cas la délégation d'une Eglise ou Union d'Eglises ne peut disposer dans le Conseil de plus de la moitié des sièges attribués aux Eglises ou Unions d'Eglises.

- b) Les Institutions, Œuvres et Mouvements y sont représentés par des *délégués* dont le nombre *total* ne peut dépasser le tiers des délégués d'Eglises ou Unions d'Eglises. Avant chaque Assemblée Générale le Conseil fixe le nombre de ces délégués et en fait la répartition entre les départements, chaque département étant appelé à élire au moins un délégué. Le Comité de chaque département élit son ou ses délégués à la suite de chaque Assemblée Générale et avant la première réunion ordinaire du Conseil qui suit celle-ci.

- c) En outre le Conseil peut s'adjoindre par voie de cooptation des membres supplémentaires dont le nombre ne peut être supérieur à quatre.

Article 7<sup>2475</sup>.- Le Conseil est chargé :

- a) De traiter les questions qui concernent l'ensemble du protestantisme français.
- b) De s'assurer certains services qui ne pourraient être utilement remplis par les membres de la Fédération.
- c) De constituer des départements qui fonctionneront sous son autorité.
- d) De constituer des commissions spéciales pouvant comprendre des personnes non membres du Conseil, pour l'étude de questions particulières et la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil.
- e) D'exercer, en cas de différend entre les membres de la Fédération, une mission de conciliation ou un pouvoir d'arbitrage.
- f) D'intervenir, au nom de la Fédération, en faveur des intérêts qu'elle représente.
- g) De prêter son concours aux entreprises conformes à l'esprit de la Fédération.
- h) D'entretenir des rapports fraternels avec les Eglises et les Fédérations d'Eglises des autres nations, avec le Conseil œcuménique des Eglises et autres organisations œcuméniques.
- i) De convoquer tous les *quatre* ans et, éventuellement, dans un délai plus court, l'Assemblée Générale du Protestantisme français, de préparer le programme des travaux de cette Assemblée et de mettre en œuvre ses décisions.
- j) De reconnaître, comme membres de la Fédération, les Institutions, Œuvres et Mouvements qui sollicitent leur admission et, après consultation des divers Départements, de désigner, en application de l'article 16, paragraphe 3, ceux d'entre eux qui se feront représenter à l'Assemblée Générale.
- k) De présenter à l'Assemblée Générale les candidatures d'autres Eglises protestantes, au bénéfice d'un vote acquis dans des conditions de majorité fixées par les deux premiers paragraphes de l'article 21.
- l) D'assurer la représentation de la Fédération dans les Synodes nationaux des églises ou Unions d'Eglises membres avec voix consultative.

Article 8.- Il est constitué auprès du Conseil, sous son autorité et sa responsabilité, des Départements ayant pour tâche d'animer et de coordonner l'action des institutions, Œuvres et Mouvements et de développer leurs relations avec les Eglises.

Le Conseil fixe la compétence et les structures de chacun des Départements : il arrête également la composition des comités appelés à les diriger.

---

<sup>2475</sup> Cette mention est manquante dans le textes des Actes de cette AG, de même que, à la ligne précédente, le nombre de membres supplémentaires qui peuvent être cooptés par le Conseil.

Article 9.- Des Conseils protestants ayant dans le cadre régional, départemental ou local, les mêmes objectifs que la Fédération protestante, peuvent être constitués avec l'approbation et sous l'autorité du Conseil.

Article 10.- En cas de contestation entre membres de la Fédération, le Conseil s'efforce de les concilier.

Si la conciliation n'aboutit pas, les parties sont invitées à s'en remettre à l'arbitrage de la fédération. A cet effet, le Conseil de la Fédération dresse une liste de délégués parmi lesquels les Eglises ou Unions d'Eglises, les Institutions, Œuvres et Mouvements, peuvent choisir des arbitres chargés de trancher le différend. En cas de partage, il désigne lui-même un tiers-arbitre pris sur la même liste.

Article 11.- Après chaque Assemblée Générale du protestantisme français, le Conseil nomme son Bureau composé d'un Président, quatre Vice-présidents, un secrétaire, un trésorier, et des assesseurs au nombre maximum de cinq, tous membres du Conseil. Les élections ont lieu au scrutin secret. Une Eglise ou Union d'Eglises ne peut disposer, dans le Bureau, de plus de la moitié des sièges. Le Conseil nomme un Secrétaire Général qui peut être pris en dehors de ses membres.

Article 12.- Le Conseil se réunit sur la convocation de son Président, ou sur la demande du quart au moins de ses membres, toutes les fois que cela paraît nécessaire. Sauf urgence, il ne peut être statué que sur les questions portées à l'ordre du jour adressé cinq jours au moins à l'avance aux membres du Conseil.

Article 13.- Les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple des présents sous les réserves suivantes :

a) Dans le cas où la représentation d'une Eglise ou Union d'Eglises considérerait en conscience que le texte proposé met en cause l'expression dogmatique de la foi ou la constitution ecclésiastique, elle pourrait, en en faisant la déclaration motivée et confirmée par écrit, s'opposer à ce qu'il fût procédé à un vote immédiat. La question serait alors soumise pour consultation à une Commission théologique et reportée pour décision à la séance suivante du Conseil. A cette séance, le vote ne pourrait être acquis qu'à l'unanimité des membres présents ou ayant fait connaître par écrit leur position.

Une Eglise ou Union d'Eglises peut, à tout moment, renoncer au droit réservé ci-dessus, en déclarant, par une déclaration qui sera enregistrée en annexe aux statuts, s'en remettre une fois pour toutes au jugement fraternel du Conseil de la Fédération pour l'appréciation de ce qui touche ou non à l'expression dogmatique de la foi ou à la constitution ecclésiastique.

b) Dans les autres cas, tout membre peut exiger que le vote soit subordonné à la présence de la majorité des membres du Conseil. Si le quorum n'est pas atteint, la décision est reportée à la prochaine séance où elle est acquise à la majorité simple sans considération de quorum.

c) La même demande de renvoi peut être présentée, même si le quorum est atteint, lorsque la question discutée ne figurait pas à l'ordre du jour. Le vote intervenant à la séance suivante n'est pas soumis à des conditions de quorum.

d) Toutefois, lorsqu'en application des paragraphes b ou c, une proposition ne peut être immédiatement prise en considération et lorsque la majorité des membres présents estime qu'il y a urgence, il est procédé au vote des membres présents et à la consultation par écrit des membres absents. La décision est acquise si elle recueille la majorité des avis exprimés dans le délai fixé par le Conseil.

Article 14.- Les Eglises, Unions d'Eglises, Institutions, Œuvres et Mouvements, membres de la Fédération paient une cotisation annuelle fixée par le Conseil.

### TITRE 3

#### *Composition et attributions de l'Assemblée Générale*

Article 15.- L'Assemblée Générale du Protestantisme français se réunit au moins tous les quatre ans, dans une ville de France, choisie par le Conseil de la Fédération après entente avec l'Eglise ou les Eglises de cette ville.

Article 16.- L'Assemblée Générale se compose :

1° Des membres du Conseil de la Fédération.

2° De Délégués désignés par les Eglises ou Unions d'Eglises à raison, pour chacune d'entre elles, d'un délégué par dix associations cultuelles, paroisses ou Eglises constituées, toute fraction au-dessus de cinq donnant droit à un délégué de plus. Chaque Eglise ou Union d'Eglises a droit à un minimum de quatre délégués.

Auront également la faculté de se faire représenter sur ces bases, à l'Assemblée Générale, les Eglises ou Union d'Eglises qui ne font pas partie de la Fédération Protestante de France, de même que les Eglises indépendantes qui pourront former, pour cette représentation, un groupement spécial. Cette participation avec voix consultative, est toutefois subordonnée à une approbation du Conseil.

3° Des représentants des Institutions, Œuvres et Mouvements reconnus par le Conseil comme membres de la Fédération et nommés par leurs mandats selon les modalités qui seront fixées par le Conseil. Le nombre de ces représentants ne sera pas inférieur au quart des délégués d'Eglises ou d'Unions d'Eglises.

4° Le Conseil peut inviter des représentants d'Eglises sœurs à titre consultatif.

Article 17.- Sur présentation du Conseil, l'Assemblée se prononce sur l'admission de nouvelles Eglises membres.

Article 18.- L'Assemblée entend et discute les rapports qui lui sont présentés par le Conseil, et se prononce sur les diverses questions portées à l'ordre du jour.

Article 19.-

a) L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est établi par le Conseil de la Fédération après consultation des membres de la Fédération.

b) L'Assemblée, après avoir entendu les rapports d'activité du Conseil (notamment le rapport du Président) discute la politique générale du Conseil et établit les lignes générales de l'action future.

c) Les vœux et motions émis par l'Assemblée Générale doivent obligatoirement être pris en considération par le Conseil.

d) Si le Conseil croit devoir écarter tels de ces vœux et motions, il est tenu d'en donner les raisons à l'Assemblée Générale suivante.

Article 20.- Un compte-rendu des travaux de l'Assemblée Générale est publié par les soins du Conseil de la Fédération.

#### TITRE 4

##### *Dispositions générales*

Article 21.- Toute modification aux présents statuts devra, pour être adoptée, satisfaire aux deux conditions suivantes :

a) La majorité des membres du Conseil sera présente ;

b) La décision sera prise par les deux tiers au moins des membres présents ou ayant fait connaître, par écrit, leur position.

En outre, la modification de l'article 13 impliquera l'accord unanime des membres présents ou ayant fait connaître, par écrit, leur position.

Article 22.- La dissolution de la Fédération est prononcée dans les mêmes conditions que la modification des statuts. Il est précisé que la règle de la majorité des deux tiers s'applique en pareil cas et non celle de l'unanimité.

Article 23.- Tout membre de la Fédération peut s'en retirer à toute époque après paiement des cotisations échues et de l'année courante. Il renonce par cela même à tout droit dans le patrimoine de la Fédération.

En cas de dissolution volontaire ou autre de la Fédération, le Conseil désigne un ou plusieurs commissaires chargés de procéder à la liquidation des biens. L'actif net doit être attribué sur délibération du Conseil à un ou plusieurs organismes analogues remplissant les conditions légales<sup>2476</sup>. La liquidation n'est définitive qu'après que les résultats en ont été soumis à la ratification du Conseil.

Suit<sup>2477</sup> le texte d'une *adjonction aux statuts* F.P.F. adoptés le 26.05.1979 POUR UNE MISE A JOUR de la liste des Eglises Protestantes française à l'article 1.

- La Mission populaire et l'Eglise Apostolique ont été ajoutées à cette liste en 1969 et 1972.
- La Mission Evangélique des tziganes de France en 1975.
- L'Eglise de Dieu en France
- L'Eglise Evangélique de Réveil,

---

<sup>2476</sup> Cet élément paraîtra insuffisant au Conseil FPF validant les statuts dans sa séance du 26 mai 1979. Il adoptera donc une « résolution de portée permanente » stipulant que « Dans le cas prévu à l'article 23, alinéa 2 des statuts modifiés par délibération de ce jour, chacun des membres de la Fédération pourra obtenir qu'une part de l'actif net, proportionnelle à la moyenne de ses cotisations durant les dix dernières années, soit attribuée à une ou plusieurs personnes morales désignées par lui et remplissant les conditions légales ».

<sup>2477</sup> Actes 18<sup>e</sup> AG FPF, 29-31 mai 1987, Strasbourg, p.164.

- L'Eglise Chrétienne Evangélique de Nantes,
  - L'Eglise Evangélique de Rochefort,
  - L'Eglise Evangélique de Haute-Bretagne,
  - L'Eglise Evangélique de Vannes
- En 1983.

Suit le texte de la RESOLUTION DE PORTEE PERMANENTE adoptée par le Conseil de la fédération Protestante de France dans sa séance du 26 mai 1979 (chapitre IV, modification aux statuts) : *Résolution de portée permanente* : « Dans le cas prévu à l'article 23, alinéa 2 des statuts modifiés par délibération de ce jour, chacun des membres de la Fédération pourra obtenir qu'une part de l'actif net, proportionnelle à la moyenne de ses cotisations durant les dix dernières années, soit attribuée à une ou plusieurs personnes morales désignées par lui et remplissant les conditions légales. »

Suit le texte relatif aux STATUTS DE MEMBRE CORRESPONDANT, statuts adoptés par le Conseil du 4 février 1979 :

« Il sera constitué une liste d'Eglises, d'Institutions, Œuvres et Mouvements qui, sans faire partie de la FPF comme membres titulaires par application de l'article 7.j des Statuts, mais en accord avec ses buts et en relations fraternelles avec tous ses membres, veulent entretenir avec elle des liens d'échange spirituel et de libre coopération.

« Ces Eglises, Institutions, Œuvres et Mouvements recevront le titre de membres correspondants de la Fédération Protestante de France.

« L'inscription sur la liste des membres correspondants résultera d'un vote du Conseil de la Fédération Protestante de France sur la proposition de son Bureau, à la demande de l'organisme intéressé. Celui-ci déposera à l'appui de sa demande une copie des statuts avec l'indication de son personnel directeur, il fera connaître par la suite, les changements qui y seront apportés.

« L'inscription sur la liste précitée n'implique de la part de la F.P.F. aucune obligation financière ; l'organisme inscrit détermine lui-même chaque année le montant de sa participation au budget de la F.P.F.

« Les conséquences sont les suivantes : 1- Par la qualité de membre correspondant, la FPGF reconnaît l'intérêt, pour le protestantisme français, du travail accompli par l'organisme inscrit ; mais celui-ci accomplit ce travail sous sa responsabilité exclusive. 2- Le Bureau de la F.P.F. est habilité à inviter l'organisme inscrit (avec voix consultative) aux Assemblées générales du protestantisme français. 3- L'organisme inscrit fera périodiquement part à la F.P.F. de ses travaux, ainsi que de l'effort de réflexion qu'il a pu mener dans son domaine propre ; et il s'engage à répondre aux consultations que la Fédération pourra lui adresser sur des questions particulières relevant de son activité spécifique. »

Suite à la même page 165, le texte du **règlement intérieur de l'Assemblée générale** adopté par le Conseil du 21 juin 1969, révisé le 27 septembre 1975 et le 13 février 1983 (ci-dessous) :

#### I. Préparation de l'Assemblée générale

Article I : Le Conseil de la Fédération, une fois fixés le lieu et la date de l'Assemblée générale (cf.art.15 des statuts), la convoque au moins trois mois à l'avance, par les



moyens appropriés. Il adresse en même temps les invitations éventuelles prévues au paragraphe 4 de l'article 16 des statuts.

Article II : La convocation est accompagnée ou immédiatement suivie d'une « *brochure d'information* ». Celle-ci, qui sera privée ou publique sur décision du Conseil, contient notamment :

- a) le rapport de gestion, établi par le Secrétaire général ou sous sa responsabilité, rapport descriptif et récapitulatif posant à l'avance, aux membres de l'Assemblée, les questions sur lesquelles ils seront appelés à se prononcer ;
- b) les rapports des Départements ;
- c) les rapports des Commissions d'études ;
- d) Les questions financières ;
- e) les statuts de la FPF et le règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Article III : Tout membre de l'Assemblée a la faculté et le devoir d'informer le Secrétaire général, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'Assemblée, des questions dont il souhaite demander, soit l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée, soit l'examen dans un groupe de travail.

Article IV : Soit au moyen de la Brochure d'information, soit autrement (articles de presse, etc.), le Conseil de la Fédération protestante fait connaître le programme de l'Assemblée ; il définit notamment le thème choisi, s'il y en a un.

Article V : En accord avec les Eglises du lieu où se tient l'Assemblée, le Conseil de la Fédération désigne un responsable ou une équipe chargés non seulement du culte principal mais aussi de diriger (avec les concours estimés utiles) l'intercession commune.

## II. Session de l'Assemblée

Article VI : Toutes les séances de l'Assemblée générale sont publiques, à l'exception de celles dont le Conseil aura décidé qu'elles seront privées et qui seront réservées aux seuls membres de l'Assemblée à voix délibérative, tel que précisé à l'article 16 des statuts de la FPF.

Article VII : Au début de la première séance, le Secrétaire général procède à l'appel nominatif des divers délégués (voix délibératives, voix consultatives), des observateurs et des invités. Il donne ensuite lecture de l'article XII ci-dessous concernant les scrutins.

Article VIII : L'Assemblée procède ensuite à l'élection de son Bureau, soit : sur proposition du président du Conseil de la Fédération, étant entendu que dix membres de l'Assemblée peuvent se mettre d'accord pour faire une autre proposition : - un(e) président(e), - deux à quatre vice-président(e)s, - une commission des vœux de 10 membres, - quatre secrétaires, quatre à six questeurs (selon les nécessités).

Article IX : Le Bureau ayant pris place, le Président soumet à l'assemblée des propositions précises quant à l'ordre du jour, à l'horaire des séances et aux méthodes de travail. Toute modification ultérieure, autre que de détail, à l'ordre du jour une fois adopté, ne peut être décidée que sur proposition écrite de 10 membres à la majorité absolue des membres inscrits faisant partie de l'Assemblée avec voix délibérative.

(Article X) – *manquant*

Article XI : Le Président de l'Assemblée ou l'un des vice-présidents dirige les délibérations, fait observer le Règlement intérieur, rappelle au besoin les statuts de la Fédération et veille, avec l'aide des questeurs, à ce que tout se passe dans l'ordre.

Article XII : Les scrutins ont lieu en principe à main levée. Un scrutin secret peut être demandé par 10 membres minimum. Une proposition n'est adoptée que si elle est

votée à la majorité absolue des membres inscrits faisant partie de l'Assemblée avec voix délibérative.

Article XIII : En principe, L'Assemblée entend la lecture intégrale, dès sa première séance, du rapport du Président du Conseil de la Fédération. Elle discute ensuite et se prononce sur les options proposées. Le rapport de gestion du Secrétaire général n'est pas lu, l'Assemblée générale discute ensuite les deux rapports et se prononce sur les options proposées.

Article XIV : L'Assemblée peut se répartir en groupes de travail sur les sujets retenus par le Conseil de la Fédération et selon les modalités prévues par le Secrétaire général.

Article XV : La Commission des vœux rapporte sur tous les vœux qui lui ont été transmis, revêtus de la signature de dix membres de l'Assemblée à voix délibérative, et qu'elle a jugés recevables. L'heure limite de dépôt des vœux (en principe vingt-quatre heures avant la clôture de l'Assemblée) est annoncée au début de chaque Assemblée. Les vœux doivent être réservés aux questions qui n'ont pas fait l'objet d'une délibération de l'Assemblée sous une autre forme.

### III. Publication des décisions et des Actes de l'Assemblée

Article XVI : Dans la quinzaine qui suit la clôture de l'Assemblée, par les soins du Secrétaire général de la Fédération, le texte de toutes les décisions prises est rendu public. Le plus tôt possible après la clôture de l'Assemblée, par les soins du Secrétariat de la Fédération et sous le contrôle du Président de l'Assemblée, une brochure publie les Actes de l'Assemblée.

Article XVII : Si le président de l'Assemblée ne fait pas partie du nouveau Conseil de la Fédération, il est invité de droit à la première session du dit Conseil afin d'être présent (avec voix consultative) lors de l'examen des motions et des vœux émanant de l'Assemblée.

Suit le texte intitulé « *Conditions spirituelles d'appartenance à la fédération protestante de France* ». Se reporter au texte reproduit plus loin en Annexe IX.

\*\*\*\*\*

\*\*\*

\*

## ANNEXE IV : Les Messages des Assemblées générales

AG FPF 1909 Nîmes, *in* Actes AG 27-28 octobre 1909, p.77-81.

« Aux protestants de France  
L'Assemblée générale du protestantisme français,

« Chers coreligionnaires,

« Si c'est à vous que nous adressons cette lettre, ce n'est pas à vous seuls que nous avons pensé en l'écrivant. Nous voudrions pouvoir la placer sous les yeux de tous les Français. Rien de ce qui est humain, à plus forte raison rien de ce qui concerne le bien de notre chère patrie, ne nous est étranger. Résolus à n'exclure aucune aspiration, aucune revendication légitime, nous voulons être avec conséquence et loyauté des français du XXe siècle, en même temps que les disciples du Christ éternel. A tous nous aimerions dire par une ferme et commune déclaration de principes : voilà ce que nous sommes, ce que nous croyons, ce que nous voulons. Toutefois, il est possible que les temps ne soient pas mûrs pour cette manifestation. A vous du moins, chers coreligionnaires, nous avons sans contredit le droit et le devoir de parler.

- II -

Hélas ! Nous n'ignorons pas, cependant qu'il en est parmi vous qui seront peu touchés par ce titre, ou qui même refuseront résolument de l'accepter. Il en est qui ne savent pas au juste s'ils sont encore chrétiens et protestants ; il en est qui répudient ouvertement ces noms glorieux.

Vous qui lisez ces lignes et qui vous reconnaissez à ces traits, ne croyez pas que nous vous jetons l'anathème. Nous persistons au contraire à vous donner le nom de frères. Comme tels, permettez-nous seulement de vous adresser quelques questions. Etes-vous sûrs qu'il n'y ait rien de solide et de vrai dans ces convictions pour lesquelles nos pères ou du moins les meilleurs et les plus vaillants d'entre eux, ont tout sacrifié et tout souffert, et qui ont fait d'eux, à un certain moment, - quelques-uns même de leurs adversaires l'ont confessé, - l'élite morale de la France ?

Pensez-vous, avez-vous constaté que l'irréligion contemporaine façonne de plus beaux caractères et forge des âmes plus viriles ? Pour votre compte personnel, avez-vous vraiment et définitivement pris votre parti de vivre et de mourir sans Dieu et sans espérance ? Et si vous acceptez résolument pour vous-mêmes cette affligeante perspective, est-ce là aussi l'idéal que vous poursuivez, l'avenir que vous rêvez pour vos enfants ? Avez-vous le ferme propos, avez-vous même le droit de les priver, autant qu'il dépend de vous, de cette force incomparable pour le bien, de ces puissantes et douces consolations dans le malheur, que les meilleurs de nos devanciers ont puisées dans la foi, dans la prière, dans la communion du Père céleste, dans la Parole, dans l'exemple et dans la croix de Jésus-Christ ?

Si, malgré tout, ces questions vous troublent, si ces considérations vous touchent, frères, venez à nous ! Il y a place, près de nous, pour les bonnes volontés même chancelantes, pour toutes les âmes qui cherchent Dieu, sans savoir comment le nommer. Quelle que soit la direction morale et intellectuelle que prendront plus tard, dans la plénitude de leur liberté, vos enfants devenus hommes, ils n'auront pas à regretter, croyez-le bien d'avoir été familiarisés, dès leurs plus jeunes années, avec la parole et la vie de Jésus-Christ.

- III -

Quant à vous qui vous honorez de porter le titre de chrétiens protestants et qui souhaitez sincèrement d'en devenir de jour en jour plus dignes, membres de nos Eglises, nous n'oublions pas que vous marchez sous des drapeaux différents, et que la désignation de protestants, qui vous est commune, enveloppe, sans les cacher, des diversités très marquées de croyances religieuses et d'organisations ecclésiastiques. Dans la présente Assemblée, sept Unions d'Associations sont représentées, outre un certain nombre d'Eglises qui ne sont pas rattachées à l'une ou l'autre de ces Unions. D'autres groupes religieux, moins importants quant au nombre, n'ont pas encore, à notre regret, adhéré à la Fédération protestante de France. Nous les attendons : nos rangs et nos cœurs leur restent ouverts. Pour vous, nous vous exhortons tous à devenir des membres de plus en plus dévoués et fidèles à l'Eglise d'abord, puis à l'Union à laquelle vous vous rattachez.

Soutenez votre Eglise par vos dons, qui sont sa seule ressource ; édifiez-la par votre zèle ; honorez-la par votre conduite ; prenez une part active et personnelle à toutes les œuvres qui s'accomplissent en son sein ; faites en sorte qu'elle réalise, dans sa mesure, l'idée sublime, développée par l'apôtre Paul, du corps du Christ, dans lequel il n'y a point de membre qui n'ait sa fonction et qui ne travaille au bien de tous. Plus les points compris dans un cercle sont rapprochés du centre, plus aussi ils sont voisins les uns des autres. Ainsi, plus les membres d'une Eglise particulière s'attachent à Jésus-Christ, chef commun de tous les chrétiens, chef unique de tous les chrétiens protestants, plus aussi ils s'aimeront, ils seront en communion les uns avec les autres en même temps qu'avec le Seigneur ; plus par conséquent cette église sera forte, unie, heureuse. Plus les diverses Eglises sont jalouses de réaliser l'idéal chrétien, plus elles seront croyantes, actives, vivantes, travaillant avec ardeur au salut et à la sanctification de leurs membres, au soulagement de leurs pauvres, à la consolation de leurs affligés, ne se prenant pas elles-mêmes pour but unique, mais se consacrant à l'avancement du règne de Dieu, et plus aussi ces Eglises se comprendront mutuellement, s'aimeront, se rapprocheront ; plus elles seront portées à travailler ensemble et pourront le faire avec fruit ; plus par conséquent deviendra prochain le jour où il n'y aura, selon la promesse du Maître, qu'un seul troupeau sous un seul berger (Jean X, 16).

- IV -

Accourus dans la métropole du protestantisme méridional, de toutes les régions de la France et de tous les points de l'horizon ecclésiastique, nous avons d'abord passé une journée ensemble dans la prière et dans l'humiliation sous le regard de Dieu ; puis nous nous sommes entretenus fraternellement pendant deux jours de questions qui intéressent tous les protestants de France. La Fédération protestante de France n'était pas à créer ; mais nous l'avons sanctionnée, étendue, fortifiée. Elle reste entre nous un lien permanent.

« <sup>2478</sup>Dans un sincère et commun désir d'entente, nous avons écarté de nos débats les questions ecclésiastiques. Les groupements actuels, au sein du protestantisme, subsisteront tant que leur existence apparaîtra nécessaire à leurs membres. (NDLR/ mis en caractère gras par YP). Mais en dehors et au-dessus de nos diverses Associations, il y a place pour une *Assemblée générale*<sup>2479</sup> semblable à celle qui

---

<sup>2478</sup>Entre guillemets, nous plaçons le résumé des décisions d l'Assemblée générale, tel qu'il a été ajouté ensuite par le Conseil de la Fédération.

<sup>2479</sup> En italique dans le texte. Ainsi que diverses expressions figurant dans le même paragraphe.

vient de siéger. Aussi avons-nous décidé que, tous les cinq ans, une assemblée de ce genre serait convoquée. Nous avons entendu un rapport sur l'activité déployée par la *Commission d'action morale et sociale*. Une nouvelle Commission a été nommée qui continuera l'œuvre de l'ancienne. Nous avons préparé la création d'un *Corps d'arbitres*, au sein duquel les Eglises trouveront des hommes dont le jugement impartial permettra d'éviter les procès devant les tribunaux. Nous avons énergiquement revendiqué *la liberté de conscience et de culte*, compromise par des mesures vexatoires à Madagascar. Enfin, nous avons résolu de vous adresser le présent message, dont le premier projet a été rédigé par M. le pasteur Ch. Babut, de Nîmes, le plus ardent des promoteurs de cette première Assemblée générale. »

L'ensemble de ces mesures et le fait même de l'Assemblée générale protestante constituent une réponse, non pas triomphante sans doute, mais précise pourtant, soit aux clameurs des adversaires, soit aux plaintes d'amis ou de membres même de nos Eglises, que la vue de leur fractionnement actuel a pu jeter dans le découragement. Nous n'avons pas dissimulé les côtés douloureux de cette situation. N'exagérons rien cependant. Si les protestants de France ne sont pas aussi unis qu'ils le voudraient, ils ne sont pourtant pas tout à fait séparés, puisqu'ils se savent et se sentent membres d'une même famille, puisqu'ils peuvent délibérer, prier, et dans certains domaines, travailler ensemble. S'il est d'autres domaines où tous n'ont pas actuellement la liberté et le désir du travail commun, cette séparation, qui nous attriste à bon droit, pourra sans doute avoir aussi ses compensations. Sur d'importantes questions de doctrine et d'organisations ecclésiastiques, nous sommes divisés d'opinion, et par conséquent divisés de fait ; mais grâce à la vie et à la sincérité, cette variété même manifesterà mieux et plus tôt quels sont les principes les plus féconds, quels sont ceux qui s'accordent le mieux, soit avec l'enseignement et l'esprit de l'Évangile, soit avec les besoins du temps présent. « Vous les connaîtrez à leurs fruits » (Matth.VII,16).

- V -

Un dernier mot. On a dit, et non sans raison, que le malheur de la France était d'être partagée entre deux fractions opposées, l'ultramontanisme et l'athéisme. Entre ces deux extrêmes, le protestantisme ouvre la véritable voie : celle de la libre foi en Jésus-Christ, unie à l'indépendance de tout joug humain.

A vous donc de rappeler que nous sommes seuls à accepter, dans son esprit et dans sa lettre, dans ce qu'il affirme et dans ce qu'il nie, ce principe posé par le Christ : N'appellez personne « Père », n'appellez personne « Maître sur la terre ». Vous n'avez qu'un Père, celui qui est dans le ciel ; qu'un Maître et qu'un Directeur, le Christ ; et vous, vous êtes tous frères (Matth.XXIII, 8-10). Ces paroles contiennent le fondement même du christianisme protestant. Elles expriment la vérité : la vérité prévaudra. »

---

**AG FPF 1919 Lyon** : in Actes de l'AG 1919, pp.50-54.

« Message de l'Assemblée générale du protestantisme français, tenue à Lyon du 18 au 21 novembre 1919.

« Aux protestants de France,

« Frères,

« Pour la première fois depuis 10 ans, les représentants du protestantisme français ont tenu une Assemblée générale.

Dans cette Eglise de Lyon qui symbolise tout ce que l'indispensable diversité des Eglises de la Réforme comporte d'unité profonde, ils ont renoué la tradition des premières assises du protestantisme, continuée à Nîmes, interrompu par la guerre. Ils y ont trouvé le souvenir de ces vétérans de nos Eglises, Puyroche, Charles Babut, Charles Wagner, Jules Pfender, dont l'influence, dans les précédentes Assemblées, avait fait régner un si haut esprit de charité.

Le premier but de cette réunion solennelle était d'accueillir nos frères, les représentants de l'Alsace et de la Lorraine délivrées.

Notre Assemblée s'est levée d'un seul mouvement pour les recevoir. Nous leur avons souhaité la bienvenue au nom de la famille protestante de France qui les accueille avec tant de joie et à laquelle ils apportent une force qui ne peut être mesurée. La présence de délégués nombreux venus des pays alliés et amis (Grande-Bretagne, Etats-Unis, Italie, Suisse, Belgique) a souligné le caractère unique de cet événement.

Nos frères d'Alsace nous ont invités à tenir notre prochaine Assemblée à Strasbourg. Nous avons acclamé leur proposition. En second lieu, nous avons à adapter notre organisation fédérale aux circonstances nouvelles qui résultent de la guerre. Nous avons préludé à cette œuvre par un service de sainte-cène, que présidait un représentant de l'Alsace, assisté par des pasteurs de toutes les Eglises. Puis nous avons médité nos misères. Un auditoire immense s'est associé à cet acte d'humiliation auquel nous conviait la parole inspirée d'un de nos prédicateurs. En l'écoutant, nous avons pris conscience de nos infidélités comme jamais, peut-être, nous ne l'avions fait auparavant. En s'humiliant devant Dieu, nos cœurs se sont rapprochés ; ils se sont offerts aux inspirations d'En-haut, ils ont reconnu à la fois leurs affinités et la grandeur de la tâche commune. Nous avons approuvé les mesures prises pendant la guerre par le Conseil de la Fédération.

Au cours de ces dernières années, cette institution a prouvé son utilité par des actes. Les manifestations dont elle a eu l'initiative ont fait honorer le protestantisme. Elle a donné en mainte occasion le mot d'ordre qu'on attendait. Elle a su trouver les paroles qu'il fallait pour flétrir les égarements de l'Allemagne, et pour mettre en évidence le véritable idéal de la réformation. Les campagnes de conférences organisées sous ses auspices par le Comité de propagande, fidèle interprète de sa pensée, ont contribué à faire comprendre et aimer la France à l'étranger.

Nous avons entendu le rapport de l'Entr'Aide. Par elle, notre union se manifeste d'ores et déjà dans l'action fraternelle.

Nous demandons à Dieu de soutenir nos vaillantes Eglises des régions dévastées, si fermes sous l'oppression de l'adversaire, et si cruellement éprouvées encore et qui se reconstituent avec une admirable énergie.

Nous avons procédé à la révision de nos statuts. Les statuts nouveaux ont recueilli l'adhésion réfléchie et unanime de l'Assemblée. Désormais les dirigeants de notre Fédération, avec l'aide des commissions dont la création a été décidée, seront mieux armés pour travailler dans tous les domaines, à la diffusion des principes de l'Evangile, comme pour défendre dans la presse et auprès des pouvoirs publics les intérêts du protestantisme et les droits sacrés de la liberté de conscience.

(p.52) La Fédération aura un siège social, un budget, des moyens d'action. Le protestantisme a une représentation centrale derrière laquelle il fait bloc. Ceci est un fait considérable.

Les problèmes de l'éducation ont retenu tout particulièrement l'attention de l'Assemblée. Une commission spéciale a pour mandat de mettre au point dans le plus bref délai la question des Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices qui a tant de gravité pour l'avenir de nos Eglises, et pour leur contribution à l'œuvre de l'éducation nationale.

Tournant nos regards vers l'avenir, nous avons pris conscience de notre responsabilité envers cette incomparable patrie que nous aimons encore plus de<sup>2480</sup> tout ce que nos fils ont souffert pour elle. Pour elle, nous avons pris la résolution d'être unis. Nous avons mieux senti dans la grande épreuve commune la force des liens spirituels qui nous unissaient. Nous avons éprouvé que nos âmes, rapprochées dans la souffrance et dans la prière, épurées par le baptême du sacrifice, étaient étrangement pareilles.

Pour beaucoup d'entre nous, ces temps d'épreuves ont été les temps de l'initiation à la vie supérieure de l'amour « qui croit tout, qui espère tout, qui supporte tout et qui pardonne tout ». Nous ne permettrons pas que désormais cette révélation s'obscurcisse en nous. Aussi avons-nous résolu de maintenir entre nous cette communion fraternelle qui, durant la guerre, nous avait été une telle douceur.

Devant nos morts, nous avons fait serment de consacrer toutes nos énergies au salut de notre pays et de cette plus grande France qui surgit magnifiquement du travail de nos missionnaires. C'est pourquoi nous avons émis le vœu que les différentes Sociétés qui, chez nous, s'occupent d'apostolat, se concernent, coordonnent leurs efforts et s'enrichissent de la collaboration de toutes les Eglises, suivant l'exemple déjà donné par notre Société des Missions.

Respectueux des convictions qui nous différencient, nous sommes résolus à ne point effacer ces nuances multiples qui nous sont une richesse ; même, nous (p.53) n'entendons sacrifier aucun de nos contrastes. Dans notre volonté de concentration nul ne doit avoir une tentative pour supprimer par des moyens humains des différences qui ne peuvent disparaître que sous l'action de l'Esprit d'En-haut. Mais devant la France, ce serait un crime de nous diviser ; ici, nous ne faisons plus qu'un, et c'est ce qu'implique l'existence toujours plus effective de notre Fédération.

Etre unis, c'est le moyen de poursuivre dans les âmes, le règne de Celui qui a dit aux siens : « A ceci on reconnaîtra que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres. »

Il s'agit de sauver la France. Dieu l'a miraculeusement préservée de la ruine ; ce n'est pas pour qu'elle périsse d'inanition spirituelle. A nous de lui donner l'Evangile. L'heure est propice à le recevoir.

Les principes que la guerre a fait triompher sont au fond de l'âme française, comme au fond de l'âme protestante. Dans cette guerre libératrice des consciences des peuples, dans cet effort pour organiser une société nouvelle, où les décisions du droit se substitueront aux effets hasardeux de la force, c'est l'esprit de la réforme qui a vaincu, et l'âme française n'a jamais paru si proche de l'idéal des réformateurs. Jamais, non plus, en songeant au concours que les grandes nations protestantes ont apporté à notre cause, nous n'avons été si fiers d'être protestants.

Une tâche magnifique est dévolue au protestantisme dans ce pays qui s'est affirmé si profondément chrétien par sa volonté de sacrifice, tout en étant détaché du

---

<sup>2480</sup> Plus *que* tout ce que... ?

cléricalisme, et qui a soif de certitudes, mais qui ne veut point les acheter au prix de son droit de penser et d'agir librement.

Des âmes innombrables, ayant délaissé les sanctuaires de leur enfance, sont à la recherche du Dieu inconnu. Il nous appartient de répondre à leurs aspirations profondes en les mettant en contact avec ce Christ libérateur.

A ceux qui s'attristent de voir l'immoralité se répandre à la faveur de la dépression qui est dans les âmes une conséquence de la guerre, et cette race admirable atteinte à la source même de sa vitalité, vous apporterez le concours d'une méthode d'éducation qui a fait ses preuves, puisqu'elle forme ces consciences droites qui sont le salut des démocraties et qu'elle a forgé l'âme de nos héros.

A ceux qui reprochent au christianisme d'être solidarisé avec les puissances d'oppression et d'iniquité vous direz que l'Évangile, qui prêche la justice sociale, est aussi seul capable de la réaliser, en éveillant au cœur de l'homme ces sentiments de solidarité fraternelle par où chacun librement se met au service de tous.

A ceux qui supportent impatiemment le joug des autorités humaines, dans l'ordre religieux, vous montrerez que, comme eux, vous écarterez tout pouvoir humain qui s'interposerait entre Dieu et vous, mais que la vraie liberté réside dans la libre et joyeuse soumission de l'âme à l'inspiration du Christ vivant.

C'est ce Christ que nous voulons servir. Nous n'avons pas d'autre maître que Lui, mais à Lui nous avons fait serment d'appartenir tout entiers. Il est la conscience de notre conscience. Il est notre Sauveur. Comme Il sauve les siens, Il sauve le monde. Il est la vivante vérité au contrôle de laquelle nous soumettons toutes nos inspirations, toutes les doctrines de nos Églises, tous leurs rites, toutes leurs institutions.

L'Église pour nous n'est qu'un moyen. C'est à Jésus-Christ que nous voulons conduire nos âmes par elle.

Ames humaines, nous sommes un petit nombre, mais nous possédons, dans sa pureté première, l'Évangile de Jésus-Christ. C'est pourquoi nos Églises devraient être la lumière du pays qui lui-même éclaire le monde.

Frères, ayez confiance. La moisson est grande et, pour remplacer ceux qui sont tombés, des ouvriers nombreux se lèvent, répondant à l'appel de leur sacrifice.

En communion avec ceux qui sont morts pour la justice, confiant en l'amour de Dieu qui l'a soutenu dans la tourmente, et qui ouvre devant lui les portes de l'avenir, le protestantisme français reprend sa route vers l'accomplissement de ses hautes destinées.

Signé : Henri Monnier

---

**AG FPF 1924 Strasbourg** : in Actes de l'AG FPF Strasbourg 21- 23 octobre 1924, pp.81-87.

« Message adressé par la Fédération protestante de France aux Protestants français  
« Chers frères et sœurs,

La troisième Assemblée générale du protestantisme français a eu lieu à Strasbourg du 21 au 23 octobre. C'est avec une émotion profonde que nous nous sommes trouvés avec nos frères enfin rendus à la Patrie, sur cette terre d'Alsace qui nous a toujours été si chère. Cette fois, la famille protestante française était au complet, et



nos cœurs en ont été profondément remués. Comment un tel sentiment n'aurait-il pas contribué à augmenter encore, à illuminer la joie que les représentants de toutes nos Eglises éprouvent toujours à se rejoindre dans une atmosphère de respect réciproque et d'amour fraternel, dans l'adoration du Père céleste, dans la communion du Christ vivant dont nous voulons tous la gloire et le règne ?

L'ordre du jour communiqué aux représentants de nos Eglises, paraissait purement administratif. On pouvait se demander pourquoi telle grande question qui préoccupe le Protestantisme français, et tout particulièrement le Protestantisme alsacien, ne s'y trouvait pas indiquée. Avait-on vraiment convoqué nos frères pour leur faire constater que, sur les plus grands débats de l'heure présente, le protestantisme français n'avait pas un mot à dire ?

« La vérité, c'est que personne ne voulait écarter aucun débat nécessaire, mais que, en face de certaines manifestations auxquelles nos Eglises entendent rester étrangères, on voulait rester libre d'étudier les questions, quand et comme on le jugerait bon, et qu'on voulait ne pas s'exposer, par telle ou telle inscription à l'ordre du jour, à des interprétations fausses et à des malentendus dangereux.

« Avant même la première séance publique, la commission des vœux avait décidé que la question de la séparation des Eglises et de l'Etat ne serait pas esquivée, mais que l'on confierait immédiatement à un petit groupe de français, dits de l'intérieur, et qualifiés pour parler des expériences faites avec la loi de 1905, et d'Alsaciens désignés par leurs fonctions mêmes et leurs responsabilités ecclésiastiques pour dire les aspirations et les vœux des départements recouverts, le soin de chercher les termes d'une déclaration sur laquelle l'unanimité pourrait se faire.

« Ce groupe s'est mis tout de suite au travail, avec le désir ardent de trouver un terrain d'entente, et dès le lendemain matin, à l'ouverture de la séance, le président de la Commission des vœux a eu la joie d'apporter à l'Assemblée le résultat de cette collaboration fraternelle. La déclaration que vous avez lue dans les journaux a été votée à l'unanimité et par acclamation.

« Les travaux de l'Assemblée ont porté sur les questions les plus diverses. Quelques-unes intéressaient l'avenir même de la Fédération.

« Une réunion de ce genre est toujours si vibrante à la pensée du Protestantisme français, de ses besoins, de ses misères, de ses aspirations, de ses rêves les plus ardents, qu'il est tout naturel de souhaiter que quelque chose de cet entrain et de cet enthousiasme se conserve dans l'intervalle des sessions.

« On sait que le Conseil de la Fédération est nommé directement par les Unions d'Eglises. Il a donc la même origine que l'Assemblée elle-même. Pourtant on s'est demandé s'il n'y avait pas lieu de réduire un peu le nombre, dans le Conseil, des représentants des Unions d'Eglises et de compléter le Conseil lui-même par un certain nombre de délégués qui seraient nommés directement par l'assemblée. La question n'est pas simple. La solution proposée présente à la fois des avantages et des inconvénients. Le Conseil a été chargé de l'étudier et de voir s'il y aura lieu de proposer, sur ce point, à la prochaine Assemblée générale, une révision des statuts.

« Sur un autre point, l'accord s'est fait immédiatement. Depuis la dernière Assemblée de 1919, des Fédérations régionales ont surgi sur plusieurs points du territoire français. Elles se sont données pour tâche la concentration des forces protestantes dans les milieux où elles vivent. Leur action religieuse a été profonde et nous osons dire qu'une grande bénédiction a reposé sur elles. Il est à désirer que l'activité de celles qui existent soit encouragée et développée, et que d'autres Fédérations surgissent partout où cela sera possible. Une commission spéciale va être créée. Elle comprendra des membres de notre Conseil et aussi des délégués de ces

Fédérations. Sa tâche sera d'établir une collaboration entre ces groupements régionaux et la grande Fédération protestante de France. Ce n'est pas un nouvel organe administratif qu'on a voulu créer. Dieu veuille que cette commission soit un instrument de puissant travail spirituel !

« Bien des membres ont relevé la modicité du budget de la Fédération. Celui-ci ne leur semble pas digne d'une organisation religieuse qui est appelée à pourvoir aux intérêts généraux du Protestantisme, et qui le représente devant la France et devant l'Etranger. Le vœu a été émis que le Conseil de la Fédération ait des ressources suffisantes pour faire face à tous les devoirs qui peuvent s'imposer à lui. Le Conseil est le premier à reconnaître combien la réalisation de ce vœu serait souhaitable ; il espère qu'en face de nouvelles responsabilités, les Eglises qu'il veut servir lui assureront les moyens d'une action plus étendue.

« Tout en se préoccupant de l'avenir de la Fédération et de son Conseil, l'Assemblée s'est trouvée en présence d'autres intérêts plus généraux du Protestantisme français. On nous permettra d'en énumérer quelques-uns :

Pour couper court aux pratiques abusives de quelques personnes qui, sans y avoir droit, prennent le titre de pasteur, il sera dressé par les soins des diverses Unions d'Eglises, un *rôle authentique des pasteurs* réellement consacrés et chargés du ministère évangélique.

Devant la nécessité de défendre activement le protestantisme contre les attaques et les calomnies de ses adversaires, en présence du travail si utile accompli dans l'intérêt de cette cause par la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*, le Conseil de la Fédération a été invité à soutenir cette Société de tout son pouvoir. Il est vraiment temps que les protestants de France cessent de donner l'exemple de l'ignorance, en ce qui concerne l'histoire de leurs pères et de leurs Eglises.

Un des meilleurs moyens d'affirmer l'existence du Protestantisme français est d'assurer sa *participation aux cérémonies* qui intéressent notre peuple. Le Conseil de la Fédération a été prié de prendre les mesures nécessaires pour que cette participation soit effective. Ce vœu répondait si bien aux intentions du Conseil, qu'au moment de l'anniversaire de l'Armistice, il a envoyé une importante délégation déposer, au nom des protestants de France, une palme sur la tombe du soldat inconnu.

L'Assemblée a été unanime à comprendre combien il importe que nos Eglises prennent part, sous les formes les plus diverses, à la *lutte contre l'immoralité publique et privée*. Elle appelle de ses vœux le jour où les ressources mises à sa disposition lui permettront de confier à un agent spécial la charge de promouvoir, de soutenir et d'organiser partout cette lutte nécessaire. Enfin elle a donné son approbation à un projet pour lequel un concours est déjà ouvert, et qui doit aboutir à l'établissement d'un « *livret de la famille protestante* », qui sera donné, au moment de la bénédiction nuptiale aux nouveaux mariés, et qui sera, dans l'ordre ecclésiastique et religieux, ce que le livret de famille donné à la mairie est dans l'ordre civil. On se souvient de ce qu'a été, dans le passé, la famille huguenote. Il faut que la force et la vertu des pères se retrouvent à nos foyers revivifiés et avec une puissance nouvelle de rayonnement.

« Enfin, on sait combien l'activité pratique du Protestantisme est souvent dispersée, morcelée, et combien cet émiettement multiplie les double emplois et aggrave les frais généraux, tout en diminuant la portée des efforts tentés. Un mouvement de concentration paraît de plus en plus urgent. L'Union protestante de l'Enfance a décidé d'ouvrir une enquête sur les œuvres existantes, sur leurs besoins, sur leur situation exacte. Elle prépare une *coordination de l'assistance* dans ce domaine.

L'Assemblée générale du protestantisme français, approuvant de tous points cette initiative, la signale et la recommande à tous nos coreligionnaires. Si cet effort aboutit pour les œuvres de l'enfance, ce sera un exemple fécond pour d'autres.

« Ce Protestantisme dont nous voudrions voir les efforts plus systématiquement agencés, entend bien ne pas enfermer son action dans les frontières nationales. L'Assemblée a déclaré qu'elle ne pouvait considérer comme résolu le douloureux problème arménien, et, renouvelant solennellement au peuple martyr sa profonde sympathie, elle recommande à nos Eglises l'œuvre pro-arménienne poursuivie par les Comités de Paris et de Graffenstaden, et elle a promis le patronage de la Fédération à une entreprise protestante et française qui va tâcher de recueillir quelques-uns des deux cent mille orphelins, en ce moment, sans abri ni soutien.

« Elle s'est trouvée ensuite devant l'invitation adressée à la Fédération protestante de France par les organisateurs de la Conférence universelle du Christianisme pratique (*Life and Work*) qui doit se tenir à Stockholm au mois d'août 1925. Personne n'a pensé un seul instant que la France pût être absente d'un congrès qui doit réunir les représentants du Protestantisme mondial. Il faut que, partout où il s'agit des destinées du Christianisme évangélique, notre pays soit représenté et fasse entendre sa voix. Nos délégués iront à Stockholm : mais combien y seront-ils ? La réponse à cette question dépend des décisions que le protestantisme français prendra par rapport au budget de la Fédération. Une fois de plus, nous dirons à nos Eglises : que sert-il de revendiquer partout le droit de la France à dire son mot, pour renoncer ensuite, par manque de fonds à exercer ce droit, pour donner au monde la sensation que la France ne peut être qu'absente ou muette ?

« L'Assemblée de Stockholm sera l'Assemblée générale d'une véritable Société des Eglises chrétiennes. Mais il y a une autre société, plus vaste encore, qui symbolise dès maintenant et prépare l'établissement d'une fraternité réelle entre les peuples : c'est la Société des Nations. L'Assemblée a tenu à associer le Protestantisme français aux espérances que fait naître, pour le règne de la justice et de la paix internationales, l'influence grandissante d'une institution, issue des prophètes et de l'Évangile. Au moment où, dans une Europe singulièrement troublée, l'aube de temps nouveaux semble s'annoncer à l'horizon, nos Eglises protestantes, plus décidées que jamais à accepter tous les devoirs envers la Patrie, affirmeront leur fidélité à l'idéal que le message de Noël viendra, dans quelques semaines, rappeler aux hommes de bonne volonté.

« Chers et honorés frères, l'Assemblée de Strasbourg s'est efforcée de représenter dignement notre Protestantisme français. Elle ne s'est pas contentée d'écouter les rapports de ses diverses commissions, de délibérer sur quelques questions pratiques, d'émettre des vœux. Elle a donné la parole aux délégués de nos principales œuvres. L'une après l'autre, nos grandes Sociétés sont venues dire l'importance des tâches devant lesquelles elles se trouvent, soit en France même, soit dans les pays lointains, les difficultés auxquelles elles se heurtent, mais aussi les espérances que Dieu leur permet de nourrir. Nous avons senti que si le Dieu de nos pères a donné à nos Eglises de survivre à toutes les persécutions, c'est parce qu'il veut se servir d'elles pour l'avancement de Son règne dans le monde, et tout particulièrement dans notre chère patrie.

« Une fois de plus à l'occasion de cette assemblée générale, nous avons perçu l'appel qui vient d'en-haut, au Protestantisme français. Tout contribue à le souligner : une situation matérielle qui ne saurait être améliorée par des moyens empiriques et qui fait deviner aux plus sceptiques l'importance des facteurs spirituels, l'inquiétude des âmes que les vieux systèmes ont laissées toutes désemparées et qui cherchent

à tâtons une raison de vivre, l'effondrement de bien des états traditionnels qui soutenaient, tant bien que mal, une société appelée aujourd'hui à se renouveler, les grondements perpétuels de la bête humaine dans la vie des peuples et dans la vie internationale, l'incessante menace de la guerre qui alterne avec une immense aspiration vers la paix, et enfin, au-dessus de toutes les angoisses, les mouvements de confiance que met au cœur des hommes cette Société des Nations, qui n'est plus une simple espérance et qui commence à être un fait.

« Dans des circonstances pareilles il nous est précieux de constater la vitalité des Eglises de la Réforme, leur activité à la fois une et multiple, la souplesse d'une organisation qui laisse à chacune d'elles sa pleine liberté, qui n'en menace aucune dans son originalité et ses initiatives, qui, en même temps, les appelle toutes à une solidarité fraternelle, et leur permet toutes les formes de la collaboration, enfin le sentiment profond, qu'en dépit de leurs misères indéniables, elles ont été mises à part pour une grande tâche. Tous ces privilèges constituent autant de formes de notre responsabilité.

« Protestants de France, l'heure est solennelle. Aujourd'hui, comme aux temps apostoliques, retenti la parole divine : « Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Eglises ».

*Novembre 1924*

Pour le Conseil :

*Le Secrétaire*  
E. Bonnet *Pasteur*

*Le Président,*  
E. Gruner.

Le Président de la Commission des Vœux :  
Raoul Allier

---

**AG FPF 1929 Marseille** : Message de l'Assemblée FPF Marseille 1929 aux protestants de France, *in Actes AG FPF Marseille, 22-25 octobre 1929, pp.162-164.*

« L'Assemblée Générale du Protestantisme français aux Protestants de France

Chers Frères et Sœurs,

Au moment où ils se préparent à achever leurs travaux, les délégués de toutes les Eglises de France à la Quatrième Assemblée Générale du Protestantisme français tiennent à vous adresser un message de fraternelle affection et à rendre témoignage devant vous aux grâces qu'ils ont reçues de Dieu.

Nous avons eu la joie de nous rencontrer dans un commun attachement à la fédération Protestante de France, que constituent nos diverses Unions d'Eglises, et dans une commune assurance qu'après l'avoir aidée à exercer déjà, dans le passé, une action féconde, Dieu l'appelle à accomplir une œuvre plus grande encore dans l'avenir. Au cours de journées dont nous gardons à jamais le souvenir, dans l'unanimité des cœurs et des volontés, nous avons acquis l'émouvante conviction que sur la voie où l'Esprit de Dieu nous a lui-même engagés, de nouvelles perspectives de rapprochement et de coopération étroite et féconde s'ouvrent devant nos Eglises.

« Dieu propose à notre obéissance de grands et saints devoirs dont nous avons considéré ensemble les aspects essentiels: devoir pour la pensée protestante de prendre plus clairement conscience de son originalité propre et d'offrir à la foi des fidèles comme aux aspirations religieuses de tous ceux qui cherchent, l'armature intellectuelle nécessaire ; devoir pour la piété protestante de reconnaître courageusement les maux qui risquent de la stériliser et d'accepter humblement et joyeusement les exigences de Jésus-Christ ; devoir pour le Protestantisme français tout entier de mettre le Christianisme avec une application plus fervente au service de la paix entre les hommes et entre les peuples, et de coopérer, avec tous les trésors de la réforme française et du génie français, au magnifique labeur de la chrétienté universelle.

« A nous offrir ensemble par les humiliations aux inspirations, nous avons éprouvé avec une force dont nous rendons grâce à Dieu, que tous les fils de la réforme française possèdent une unité spirituelle que nous sommes résolus à maintenir par le lien de la paix. Dans le dessein de manifester et de fortifier toujours plus cette unité, nous avons demandé au Conseil de la Fédération d'organiser, dès 1930, une rencontre des représentants de nos Eglises et de nos grandes œuvres, où seront traités les problèmes relatifs à la pensée et à l'action religieuse du Protestantisme français.

« Courage donc, frères et sœurs, courage et confiance ! tel est le mot d'ordre que, dans notre Assemblée qui a été *l'Assemblée de la confiance*<sup>2481</sup> (1), Dieu nous a donné pour vous. Le Dieu de Jésus-Christ, notre Dieu est toujours le Dieu vivant qui, malgré nos misères et nos infidélités, ne se lasse pas de nous offrir le don ineffable de la vie pour que nous en révélions au monde la puissance régénératrice. Plus que jamais solidaires les uns des autres, plus que jamais unis les uns aux autres, soyons fidèles à la vocation sainte que nos Eglises ont reçues de Dieu pour le salut de la Patrie et pour le triomphe de l'Evangile dans le monde.

Au nom de l'Assemblée Générale, le président : Aimé Couve. »

---

**AG FPF 1934 Bordeaux** : in Actes AG du protestantisme français réunie à Bordeaux ,16 -20 novembre 1934, pp.177-179.

« Aux Protestants de France,

L'Assemblée générale du Protestantisme français s'est réunie à Bordeaux, du 16 au 20 novembre 1934, dans des circonstances dont il est sans doute inutile de souligner ici la gravité. Plus inquiétant que les difficultés économiques ou les déséquilibres de la vie sociale et de la vie internationale, le trouble immense des esprits et des mœurs assigne aux Eglises de Jésus-Christ un urgent et redoutable devoir.

Pour remédier au désordre des choses, il faut d'abord remédier au désordre des âmes ; cette certitude, chaque jour plus impérieuse, déconcerte les techniques et les méthodes habituelles de l'action publique, mais elle est, pour le chrétien, une plus

---

<sup>2481</sup> En italique dans le texte.

précise révélation de son devoir et de son pouvoir. Si vraiment l'heure est venue où la France et le monde ne peuvent plus être sauvés que par les âmes, cette heure est l'heure du Christ et l'heure de Dieu.

Aussi, dès le premier soir, l'Assemblée a-t-elle voulu faire entendre à une foule attentive le message de salut et de vie que l'Évangile apporte à un monde perdu.

Pour assurer le rayonnement de ce message, vos représentants se sont préoccupés de fortifier la cohésion des Églises et des œuvres du Protestantisme français ; surtout, ils ont étudié et ils ont prié. Ensemble, ils se sont penchés sur le destin de nos enfants devant un conflit possible entre la famille et l'État, sur l'âme de notre jeunesse dans ses rapports avec la vie de nos Églises. Ensemble, ils ont cherché dans la communion de Jésus-Christ l'inspiration qui nous guidera dans les luttes où se joue, avec la vie spirituelle de notre peuple, l'intégrité de l'Évangile.

Car c'est peu de dire aujourd'hui que les puissances de la matière oppriment les puissances de l'esprit ; elles tendent à les fausser, à les pervertir, à les détourner de leur suprême fin qui ne peut être que Dieu. Avant de répandre l'Évangile, il faut d'abord le sauvegarder.

Alors nous aurons autorité pour apporter à un monde déchiré de passions et de haines la parole de la véritable paix.

Dans les conflits de doctrines où s'affrontent les Français aujourd'hui, on trouverait sans doute des fils de la Réforme dans les rangs de tous les groupements où un croyant peut lutter pour la vie et la liberté des âmes. Nous prendrons garde que ces naturelles, ces nécessaires divergences ne nous dressent jamais les uns contre les autres ; nous saurons maintenir notre cohésion de chrétiens et n'oublier jamais que la même prière, la même foi, la même espérance sont notre commun et magnifique héritage. Nous garderons les uns pour les autres, dans la communion d'une même obéissance, un même respect, une même charité.

Ainsi, notre France apprendra quel est, dans un peuple chrétien, le ciment d'une libre unité ; et dans une nation où les luttes d'idées risquent à chaque instant de dégénérer en heurts de factions diverses, nous serons une force de concorde et d'apaisement.

Parce que nous saurons défendre nos convictions avec les seules armes de Dieu, nous montrerons qu'un homme résolu à tout faire pour le Christ ne saurait rien faire contre la paix, contre la vérité ou contre l'amour.

Veuille notre Dieu faire reposer cette grâce sur nous, sur nos Églises, sur notre Patrie et sur tous ceux qui invoquent le nom de notre Seigneur Jésus-Christ. »

---

**AG FPF 1945 Nîmes** : *in* Actes AG FPF Nîmes 22-26 octobre 1945, pp.174-176.

« La 6<sup>ème</sup> AG du protestantisme français réunie à Nîmes du 23 au 26 octobre 1945, après avoir entendu les rapports de MM. Courvoisier et Tirel, sur les tâches essentielles du Protestantisme, constate que les conclusions de ce rapport, fruit de l'expérience des Églises de la captivité, ont rencontré exactement les préoccupations des membres de l'Assemblée.

« Elle demande au Conseil de la Fédération protestante de France d'attirer l'attention des Églises de France, de leurs Synodes et de leurs fidèles sur les tâches essentielles suivantes :

1-Restaurez avant tout l'Eglise en demandant à Dieu de faire apparaître au sein de nos paroisses d'authentiques communautés chrétiennes entièrement inspirées dans leur vie collective par l'Esprit de Jésus-Christ. Les fidèles de nos Eglises doivent reprendre conscience qu'ils sont le peuple mis à part selon l'élection mystérieuse et gratuite de Dieu, qui puise sa vie et son renouvellement dans sa parole et non pas seulement dans les lois de la tradition et de l'hérédité.

« Cette restauration implique dans la réalité quotidienne de la vie des fidèles et des paroisses :

- a) Une rupture avec les contraintes et les usages du siècle, afin que ceux que Dieu a appelés vivent entièrement dans cette Patrie nouvelle et unique en ce monde ;
- b) Un regroupement des fidèles autour de l'Eglise de leur résidence, en particulier dans les grandes villes, afin que chaque paroisse puisse vivre en communauté et témoigner en un lieu précis ;
- c) Un retour à la pratique du sacerdoce universel, en supprimant le fossé qui existe trop souvent entre pasteurs et laïques, par une coopération la plus large possible de tous les fidèles, selon leurs dons, dans le cadre de la discipline de nos Eglises ;
- d) L'intervention, sur le plan social, dans les relations entre fidèles, de normes qui les engagent à se comporter les uns à l'égard des autres comme membres du corps du Christ et non plus selon le mode des usages conventionnels ; généralement admis ;
- e) La restauration d'une culture authentiquement chrétienne, selon l'esprit de la Réforme, par une rénovation de la prédication, de la catéchétique, de l'enseignement et de la littérature qui élimine le danger d'une sécularisation, d'une paganisation croissante des de nos manières de penser et se sentir.

« Les membres d'une telle communauté trouveront le secret et la force du partage de leurs biens matériels et spirituels en s'unissant par le lien de la prière, en retrouvant le culte du dimanche comme le rassemblement nécessaire du peuple de Dieu, et la Sainte-Cène comme l'heure où nous est signifié que la vie du Christ descend, réelle et présente en nos vies, nous intègre les uns aux autres en Lui et ordonne chaque communauté à la Sainte Eglise Universelle.

« II- Une telle Eglise est seule qualifiée et pour l'évangélisation et pour les grandes tâches qui la requièrent dans notre peuple et dans le monde : elle est notre témoignage essentiel. Elle met chaque chrétien et chaque paroisse en mesure d'annoncer l'Evangile, de trouver les moyens divers pour atteindre notre peuple, d'accueillir et de prendre en charge tous ceux que Dieu appelle.

« Faibles par le nombre, nos Eglises ont été placées par Dieu sur le plan de l'Histoire, tant dans la conjoncture nationale qu'internationale, à un carrefour dont elles doivent connaître l'importance. En présence de la pensée matérialiste moderne, qui menace la liberté de l'esprit, du catholicisme romain et du libéralisme laïque qui est en régression, elles doivent affirmer l'importance de la responsabilité personnelle comme le fondement le plus sûr du sérieux et de la discipline nécessaire à la reconstruction du pays, être libres de toute entraves devant les exigences dans la cité, en demeurant dégagées de tout prétention temporelle.

« Liées par leur passé et par leur foi aux grandes comme aux petites nations protestantes, susceptibles d'avoir un contact dans un avenir prochain avec la vie religieuse des peuples slaves, par l'intermédiaire des mouvements œcuméniques, elles peuvent et doivent aider notre peuple à une plus juste compréhension des problèmes internationaux.

« L'Assemblée invite toutes les Eglises de France à s'unir pour travailler ensemble et demander à Dieu de les qualifier jusqu'au bout dans l'accomplissement de leur vocation particulière d'Eglises de la Réforme. »

---

**AG FPF 1948 Strasbourg** : message de l'Assemblée générale du Protestantisme français qui s'est réunie à Strasbourg, du 23 au 26 octobre 1948, in SEPI, n° spécial 1/27 oct. 1948.

« L'Assemblée générale du Protestantisme français, réunie à Strasbourg le 26 octobre 1948,

consciente que la crise douloureuse que traverse, du fait des grèves, la nation française, et sachant que les Eglises protestantes portent leur part de responsabilité dans le désordre actuel du monde,

estime que les exigences de la Bible doivent être rappelées dans la situation présente.

Elle appelle la nation tout entière à comprendre l'immense détresse morale, sociale et pécuniaire des ouvriers pris individuellement et des classes moyennes, sans se laisser aveugler par des partis-pris idéologiques. A tous ceux qui souffrent et luttent pour plus de justice, quelle que soit leur appartenance politique, elle rappelle que selon l'Evangile, ils sont en accord avec la volonté de Dieu.

Elle rappelle que l'ordre véritable consiste dans l'équilibre des intérêts de tous et que l'une des fonctions de l'Etat est de veiller à la sauvegarde des intérêts des plus faibles. Par ailleurs l'Etat est chargé par Dieu de maintenir l'ordre et peut employer la contrainte lorsque cet ordre est menacé. Cette contrainte n'est pas la violence ! Elle supplie les gouvernants de ne pas se laisser acculer à des situations dont on ne peut sortir que par la violence.

Le rétablissement de l'ordre par la force, dans la situation présente, ne peut avoir de valeur que s'il permet les grandes transformations sociales nécessaires.

Elle rappelle aux syndicats qu'ils ne peuvent utiliser leur force que pour servir les hommes et non se servir d'eux, qu'ils ne doivent pas détourner à des fins politiques des revendications légitimes.

Elle voit avec douleur que, quelle que soit l'issue du présent conflit, seront aggravées l'amertume, la haine et la peur. C'est pourquoi elle redit à tous que ces grands maux ne peuvent être conjurés que par Jésus-Christ : Lui seul accorde le pardon, réconcilie les hommes et crée entre eux une fraternité durable. »

---

**AG FPF 1950 Nancy** : pas de message final de synthèse.

---



**AG FPF 1955 Montpellier :** Message de l'Assemblée du protestantisme français réuni à Montpellier du 29 au 31 octobre 1955<sup>2482</sup>.

« L'Assemblée générale du protestantisme français

Emue par les témoignages qui lui ont été apportés sur la situation en Afrique du Nord, communie dans l'épreuve avec toutes les victimes frappées dans leur chair, leurs biens, leurs affections, leurs espérances et les confie à la grâce de Dieu.

Dans la douloureuse crise mondiale où notre pays est aujourd'hui engagé, elle se sent incapable d'établir à qui incombe principalement la responsabilité de cette situation dramatique. Elle exprime son horreur devant le terrorisme, le contre-terrorisme, et toutes les atrocités, et, en ce qui la concerne, s'humilie pour les erreurs et les manquements qui compromettent l'œuvre de la France.

Elle exhorte tous les chrétiens à prendre conscience, les premiers, des fautes qui auraient pu être évitées par plus de vigilance et d'amour, et dans cette perspective alerte dès maintenant l'opinion sur les problèmes qui se posent à Madagascar et en Afrique noire.

Consciente que le recours à la force dont disposent les autorités a été rendu nécessaire pour sauvegarder des vies menacées et parer au désordre, elle condamne cependant, non seulement le principe des représailles qui aboutissent, en fait, à frapper des innocents, mais encore toute politique qui oublierait que la force est en elle-même insuffisante pour trouver le chemin du droit et de la justice.

Elle appelle donc à la recherche d'une entente qui consacre le respect de la personne humaine et des droits de toutes les communautés qui cohabitent en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

L'Assemblée ne se dissimule pas qu'il y a là une tâche longue, difficile, et qui impliquera de la part de tous un grand effort de compréhension, d'imagination et de patience. Pour son accomplissement, elle s'adresse tout particulièrement aux chrétiens : ils doivent être les pionniers du rapprochement des hommes par-delà les différences de race et de religion et les conflits d'intérêts.

Aux chrétiens de France, elle demande de prendre conscience de la complexité des problèmes et des conséquences qui résultent de l'insouciance de l'opinion, de l'inconstance et du manque d'autorité des pouvoirs publics. Elle les rend attentifs à la détresse économique et sociale de la majorité des populations nord-africaines, dont le soulagement exigera de tous les français des sacrifices matériels. Elle les invite à la prière persévérante et à toute action qui serait en leur pouvoir pour soutenir les Eglises d'Afrique du Nord dans l'accomplissement de leur vocation.

Aux chrétiens d'Afrique du Nord, elle rappelle combien sont nécessaires, au sein même de l'angoisse actuelle, un esprit de prière, de loyauté, de courage, de paix, une volonté désintéressée de poursuivre sa tâche, et en général, tout geste qui puisse aider à créer un climat de compréhension et d'amour.

Aux chrétiens engagés dans les opérations militaires, elle apporte l'assurance qu'elle souffre avec eux des problèmes humains et des cas de conscience qui leur sont posés par leur devoir d'obéissance. Elle demande à Dieu de les garder fidèles en toutes circonstances, et prie pour eux, pour leurs aumôniers et leurs pasteurs. A tous, elle recommande de se garder des jugements hâtifs, d'avoir toujours le souci de l'information la plus sûre, et les dispositions d'esprit de l'amour fraternel.

---

<sup>2482</sup> En l'absence d'Actes rendant compte de cette AG, nous nous référons au compte-rendu exhaustif paru dans „Evangile et liberté“, mercredi 9 novembre 1955, pp.94-95, ainsi qu'au message aux Chrétiens de France et d'Afrique du Nord qu'il contient.

Elle leur rappelle qu'à l'égard des musulmans, près desquels nos Eglises sont placés, soit en Afrique du Nord, soit en France, les chrétiens ont avant tout le devoir d'être des témoins de Jésus-Christ, mort pour leur salut comme pour le nôtre. Ce témoignage n'est possible que s'ils s'efforcent d'abord de les respecter, de les comprendre et de les aider.

Les chrétiens ne doivent se laisser aller, ni au fatalisme de l'abandon, ni à celui de la violence. Jésus-Christ règne. »

---

**AG FPF 1960 Montbéliard** : Message de l'Assemblée plénière du Protestantisme aux Protestants de France, *in* Actes de la Xème Assemblée générale du Protestantisme français, Montbéliard 29 octobre – 1<sup>er</sup> novembre 1960, p 136.

« La Xe Assemblée plénière du protestantisme français, réunie à Montbéliard du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1960, exprime à Dieu sa joyeuse reconnaissance pour la vision renouvelée de la commune vocation qui lui a été donnée au cours de ces journées.

Nous vivons des temps pleins de menaces où les passions du moment, les violences injustes, les idéologies politiques dressent les hommes et les peuples les uns contre les autres. C'est dans ce monde que nous avons à proclamer, plus que jamais, la grâce du Christ, notre joie et notre espérance.

Lui seul peut nous rendre libres de cette liberté qui nous permettra de discerner à la lumière de sa parole les exigences de notre temps, les jugements de Dieu sur nous et les appels précis qu'il nous adresse aujourd'hui. Lui seul peut nous donner d'être présents au monde sans nous laisser dominer par ses paniques.

Nous ne disons pas seulement « restons ensemble », nous disons, dans une volonté d'obéissance au même Seigneur : « Ne faisons plus séparément ce que nous pouvons faire ensemble ».

Nous demandons aux membres de nos églises d'étudier attentivement les vœux concrets auxquels ont abouti les trois sections sur le Témoignage, le Service et l'Unité.

Nous avons reconnu que c'est dans un approfondissement constant de notre foi, dans une prière plus fidèle pour notre unité, dans une union toujours plus étroite avec le Seigneur de l'Eglise, que nous atteindrons cette unité pour laquelle Il a prié : « Qu'ils soient UN... afin que le monde croie que tu m'as envoyé ». (Jean 17/20).

---

**AG FPF 1963 Aix-en-Provence** : Message de la 11<sup>ème</sup> Assemblée du Protestantisme, Novembre 1963 Aix-en-Provence.

« Dieu aime le monde. Il lui a donné son Fils, Il lui donne l'Eglise pour annoncer et vivre la réconciliation : « Qu'ils soient un pour que le monde croie ».

Il n'y a pas d'unité de l'Eglise sans renouveau de l'Eglise. Il n'y a pas de renouveau de l'Eglise sans présence de l'Eglise au monde. C'est parmi les hommes que l'Eglise cherche le Christ vivant, le rencontre et le sert. C'est près d'eux que nous

comprenons de quel amour Jésus-Christ aime ; c'est en les servant que nous recevrons la grâce de notre unité entre nous et avec eux.

Réunis à Aix pour l'Assemblée générale du Protestantisme français, nous avons discerné dans notre vocation de service la source de notre renouveau et de notre unité. Nous avons créé des « Départements » destinés à susciter et à coordonner le témoignage que nos diverses Eglises, Œuvres et Mouvements doivent au monde.

Que Dieu soit loué : il nous a donné de recevoir ensemble sa Parole et sa Communion, Il nous a ouvert le chemin de notre obéissance, Il nous a conduit vers une confession commune de la Foi.

Nous vous exhortons à manifester en chaque lieu la communion de l'Eglise en vous mettant ensemble au service de tous les hommes. Répondez humblement et joyeusement à l'appel de Dieu : Il vous demande et Il vous donne d'être une Eglise pour le monde. »

---

**AG FPF 1966 Colmar** : pas de message de synthèse.

---

**AG FPF 1969 Grenoble** : pas de message de synthèse.

---

**AG FPF 1972 Caen** : pas de message de synthèse.

---

**AG FPF 1975 Paris** : *in* Actes de la 15<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la Fédération Protestante de France, Paris, 8-11 novembre 1975, « Situation et vocation du Protestantisme dans la Société contemporaine », pp.147-148.

Message de l'Assemblée<sup>2483</sup>

« Frères et sœurs dans la foi, nous souhaitons partager avec vous et vérifier dans ce partage, une parole qui s'impose à notre assemblée par-dessus nos hésitations et nos incertitudes.

1) Nous avons relu ensemble le chant du serviteur dans Esaïe 52-53 et le second chapitre de la 1<sup>ère</sup> épître de Pierre. Esaïe discerne dans la souffrance imméritée du Serviteur de l'Eternel le sacrifice qui nous guérit : il y voit aussi la source de son autorité et l'annonce de son règne.

D'après les Evangiles, Jésus a reconnu dans ce poème le sens de sa vie, de son service, de sa mort et de sa résurrection. Pierre nous incite à servir à l'exemple de Jésus, et à porter le fardeau d'une injuste souffrance comme une grâce pour nous et pour les autres.

Jésus-Christ se charge des fardeaux de tous : exclus et normaux, paysans et urbains, vigoureux et malades, faibles et forts, frustrés d'espérance et incapables de consolation. Jésus-Christ porte librement les fardeaux de tous et nous recommande de faire pareil à sa suite. Jésus-Christ guérit aussi. Ces vérités peuvent devenir pour tous la transformation de leur pratique personnelle et de leur pratique collective. C'est le rendez-vous où Dieu nous attend dans la Bible comme dans la vie.

---

<sup>2483</sup> Ce message sera approuvé par 116 voix *pour* et 5 *contre*.

2) Quatre lectures de ce texte d'Ésaïe nous furent proposées. Elles nous sont apparues différentes. Mais nous avons ressenti très fort la certitude qu'il nous fallait continuer ensemble de chercher dans la Bible le sens de notre vie et la raison de nos engagements. Il nous faut réapprendre à lire et à lire dans la Bible ce que Dieu attend de nous aujourd'hui. C'est un travail. On doit le faire à plusieurs, en se corrigeant, s'enrichissant mutuellement, en utilisant les outils que les différentes démarches scientifiques nous proposent et en permettant aux plus humbles de dire leur expérience et leurs difficultés.

Que ceux d'entre vous, frères et sœurs, que la grâce à comblés jusqu'à déborder continuent joyeusement de convaincre ceux qu'ils rencontrent. (p.148) Reconnaissons qu'il nous arrive souvent de nous faire, de la vérité que nous avons reçue, une estrade pour dominer la foule des inquiets et des ignorants, une arme pour condamner nos frères ; en enfermant la vérité dans une formule définitive, nous risquons de la stériliser pour nous-mêmes et pour les autres.

Ceux qui, par amour ou par humilité, renoncent à un pouvoir jugé aliénant, à un savoir clos, à une interprétation bavarde, et se mettent à l'écoute des opprimés et des souffrants, nous ouvrent un chemin. Que le médecin apprenne du malade, l'homme fort du mourant, le riche du pauvre, le sage du fou, le docteur de l'enfant, voilà pour chacun et pour la communauté un exemple aujourd'hui bien éclairant ; il n'exige pas pour autant de renier son héritage. Ecouter les autres n'exige ni de prétendre parler pour eux ni de renoncer à parler pour son compte, mais enfin le serviteur devant qui les rois fermeront la bouche a commencé par ne pas ouvrir la sienne. Servir la parole de Dieu exige quelque sobriété dans notre parlerie.

L'Écriture ne nous apporte la vie que si l'Esprit la porte et l'applique. L'Écriture, ce n'est pas Jésus momifié. Il nous est avantageux qu'il s'en soit allé, pour que nous puissions recevoir le Consolateur, son esprit, être conduits dans toute la vérité, y avancer ensemble, et apprendre à notre tour à tirer de notre trésor des vérités anciennes et des vérités nouvelles.

Telle est la promesse dont vous pouvez vous saisir, et la grâce que nous vous souhaitons. »

---

**AG FPF 1979 La Grande Motte** : Pas de message final de synthèse.

---

**AG FPF 1983 La Rochelle**, in Actes XVIIe AG FPF, 11-13 nov.1983, thème « choisir la vie, l'humanité à la croisée des chemins », pp.118-119.

« La Fédération Protestante de France exprime sa solidarité avec toutes les Églises qui, ces derniers mois, en bien des parties du monde, devant les menaces de destruction impliquées par le surarmement actuel, notamment nucléaire, ont constaté qu'il s'agit d'une question de vie ou de mort pour l'ensemble de la planète.

« De ce fait le problème du maintien de la paix concerne tous les hommes et toutes les femmes de ce monde. Nous demandons donc un véritable débat démocratique sur ces questions qui ne peuvent être laissées au seul jugement des spécialistes et des stratèges.

« Le maintien de la paix passe d'abord par le refus de se résigner à la bipolarisation du monde entre les deux blocs antagonistes de l'Est et de l'Ouest, et de considérer l'une ou l'autre des idéologies en cause comme un mal absolu. Il passe également par la recherche de plus de solidarité et de justice envers les pays du Tiers-Monde, premières victimes de cette partition et des guerres à travers lesquelles elle se manifeste présentement.

« On ne peut accepter de s'installer dans la dissuasion nucléaire. Nous demandons donc à notre pays d'avoir le courage de s'engager vers « un gel nucléaire » comme premier pas de désescalade du surarmement, même unilatérale.

« Pour répondre à l'Évangile de Jésus-Christ, qui nous commande d'aimer nos ennemis et veut nous libérer de la peur et de la violence qui nous habitent, nous voulons être témoins et artisans de paix et la servir là où nous sommes.

« C'est pourquoi nous recommandons aux Eglises, Institutions, Œuvres et Mouvements de la Fédération Protestante de France de prendre les initiatives suivantes :

1. Entreprendre et poursuivre un travail biblique, théologique et éthique approfondi sur notre rapport à la violence.
2. Inciter les chrétiens à un effort individuel, collectif, et autant que possible œcuménique, de réflexion et d'information sur la paix :
  - pour reconnaître le lien indissociable entre la paix et la justice ;
  - pour faire preuve de vigilance à l'égard des informations unilatérales souvent manipulées ;
  - pour connaître les exemples historiques d'emploi efficace de la résistance non-violente ;
  - pour investir leurs forces dans les mouvements existants de paix et d'aide au Tiers-Monde en appelant ceux-ci à mieux travailler ensemble.
3. Susciter des gestes de partage et de réconciliation (par exemple offrande de l'équivalent d'au moins un repas par semaine pour secourir les victimes de la faim ou de la guerre).
4. Développer une pédagogie de la paix dans la catéchèse des jeunes et des adultes.
5. Insister sur la valeur pour les jeunes des camps internationaux comprenant des participants venus des pays socialistes et du Tiers-monde.
6. Favoriser toutes les rencontres interculturelles.
7. Soutenir et accueillir dans leurs structures les objecteurs de conscience.
8. Rechercher le dialogue avec les responsables politiques et militaires en y associant les aumôniers militaires.
9. Mettre en œuvre l'appel du Conseil de la Fédération « à faire du 3<sup>ème</sup> dimanche de l'Avent, le 11 décembre 1983, une journée spéciale de prière (éventuellement accompagnée d'un jeûne) et d'action pour la paix et la justice, précédée si possible d'une semaine d'information et de débats »<sup>2484</sup>.

---

<sup>2484</sup> Texte adopté le 13 novembre 1983 par 124 voix pour, 13 voix contre et 11 abstentions.

**AG FPF 1987 Strasbourg** : Message de la 18<sup>ème</sup> Assemblée générale du Protestantisme français, *in* Actes 18<sup>ème</sup> AG FPF, 29-30-31 mai 1987, Strasbourg, thème « Conviction et tolérance », p.59.

« Nous avons été portés au cours de cette Assemblée par trois convictions. Nous les connaissions déjà, mais nous avons eu de la joie à les entendre affirmer à nouveau. Nous voulons les partager avec vous.

« Malgré ses drames et ses souffrances, ce monde est destiné par Dieu à devenir son royaume. Il l'aime, nous invite à l'aimer et à discerner les signes de son amour. Cette conviction nous protège de tout découragement et nous appelle à démasquer et à dénoncer toutes les situations intolérables, la violence des hommes et l'injustice de certaines structures. Nous avons mesuré le poids des souffrances, nous avons dit la soif de sens des hommes et des femmes de ce temps. La liste serait longue des situations que l'espérance a désertées. Il appartient à chacun, à nous, à vous, d'être vigilants, de désigner, d'analyser et de combattre tout ce qui écrase et asservit : chômage, échec, exclusion du faible, de l'immigré, de certains malades... Tel est le défi devant lequel nous sommes placés : dire et manifester l'espérance de la vie dans des situations qui sont un démenti à l'espérance.

« Voici notre deuxième conviction : notre unité est en Christ, il en est le centre et l'auteur.

« Cette unité-là est indestructible, elle nous appelle à ne pas cultiver, ni dramatiser nos divergences, mais à les confronter pour avancer dans l'édification mutuelle.

« A cet égard, notre Assemblée de Strasbourg pourrait être un appel à renouveler notre vie commune au sein de la fédération et de nos Eglises. Nous avons eu de la joie à échanger nos convictions avec vigueur et liberté, à discuter, à réfléchir, à chercher. Nous voudrions vous appeler à entrer avec nous dans cette démarche, afin de nous préparer ensemble en chaque lieu au service des hommes et à l'évangélisation du monde. Nous ne pouvons (pas) nous décharger sur nos institutions de ce qui est notre responsabilité commune. Dans une société où Dieu paraît absent, il est urgent d'annoncer Jésus-Christ au-delà de nos frontières ecclésiales dans le respect des convictions d'autrui. Nous devons contribuer à élaborer et développer une pédagogie de la conviction tolérante.

« Nous proclamons joyeusement, c'est notre troisième conviction, l'autorité de l'Écriture Sainte. Ensemble, et dans nos Eglises, institutions, œuvres et mouvements, nous faisons l'expérience qu'elle nous nourrit et qu'elle nous interpelle, comme témoignage rendu à Jésus-Christ. Au-delà de nos différentes approches de la Bible, nous confessons qu'elle s'impose souverainement à nos pensées et à nos actes. Nous proclamons la fraîcheur de l'Évangile. L'Écriture, avec l'aide de l'esprit de Dieu, suscite une prédication toujours nouvelle.

« Mais le mouvement auquel elle participe déborde les Eglises et les chrétiens pour viser l'ensemble de la terre habitée. Lisons, relisons donc la Bible de toujours, dans notre histoire, enrichis de méthodes nouvelles, en compagnie de croyants et de non-croyants, dans l'attente d'une voix, d'un sens, d'une espérance.

« Dans un monde d'incertitude, il est urgent de dire nos convictions : dans un monde de fanatisme et d'intolérance, il est urgent d'appeler au respect des différences et d'être en paroles et en actes des partisans de paix et de justice. Là est notre vocation. »

**AG FPF LILLE 1991.** Message de la XIXe Assemblée générale de la Fédération Protestante de France, Lille, 1-2-3 novembre 1991, in Actes AG FPF Lille, p. 78-79.

I. La grâce est le parti pris de Dieu pour les humains. Elle trouve sa pleine expression dans l'évangile de Jésus-Christ pour nous. Il y a une espérance pour le monde.

Dans une société de l'échange marchand où l'accent est surtout mis sur l'auto-réalisation et les mérites, nous proclamons l'inattendu de la grâce. Y croire relève du scandale. L'amour de Dieu pour tous est une folie.

La parole première de Dieu, créateur de toutes choses, est grâce. Dans son amour, il décide de faire des humains ses partenaires et les nomme gérants de la création.

A l'attitude des hommes et des femmes pensant pouvoir vivre sans Dieu et être seuls maîtres de leur destin, la réponse de Dieu est encore grâce. Par l'enseignement, la vie, la mort et la résurrection de Jésus-Christ, Dieu nous donne une identité nouvelle.

Nous libérant de la contrainte de trouver le sens de nos existences en nous-mêmes, l'Esprit de Dieu nous ouvre par l'Evangile à une vie sous la grâce.

Nous sommes et nous vivons dans la certitude que toute Parole de Dieu sur ce monde et ses habitants est, et sera, toujours grâce.

II. Tous les humains sont appelés à vivre comme enfants de Dieu, dans une société qui accueille leur diversité et respecte leur identité.

Les frontières de l'incompréhension et les murs de séparation sont mis à bas. La grâce rompt tous les isolements meurtriers : nos différences deviennent des distinctions utiles et enrichissantes. La grâce affronte les frontières, dénonce tous les enfermements et annonce que nous sommes tous frères et sœurs.

Malgré l'espoir, souvent déçu, des peuples vers la paix et la justice, Dieu nous rappelle, dans son amour, qu'il a besoin de tous les humains pour construire son royaume. La grâce est vraiment sans frontières.

C'est pourquoi nous nous réjouissons aujourd'hui du dialogue engagé entre Israéliens et Palestiniens à la Conférence de Madrid.

III. La grâce de Dieu devient espérance pour le monde quand elle transforme la communauté chrétienne et la met au service des hommes. Nous sommes appelés à nous ouvrir à l'invasion de la grâce.

Chacun de nous est invité à un changement de mentalité qui le fera compagnon de tous les autres, vivant et travaillant avec eux. Nous chercherons ainsi à inventer dans un monde tourmenté et violent des structures ouvertes à l'inattendu de la grâce, pouvant dépasser prophétiquement les lois en vigueur.

Il est urgent de :

- Retrouver les règles éthiques qui permettent une vie démocratique réelle ;
- Lutter contre les peurs, le racisme et les exclusions de toutes sortes qui se multiplient aujourd'hui ;

- Dénoncer les idoles de notre temps que sont l'individualisme exacerbé et l'idéologie du tout-économique ;
- Découvrir les voies d'une véritable solidarité avec les pauvres et les exclus proches et lointains.

IV. Reconnaissant que ce qui nous unit est notre foi commune en la grâce de Dieu manifestée en Jésus-Christ, nous invitons toutes les communautés protestantes à vivre la grâce :

- En s'engageant à annoncer à tous, par le témoignage de notre communion, de notre prédication et de notre service, que la grâce leur est offerte ;
- En nous accueillant joyeusement les uns les autres ;

L'affirmation de la grâce sans frontières, est une exigence pour toutes les Eglises, au sein de la FPF aussi. Nous ne pouvons accepter les barrières qui demeurent entre nous et nous empêchent de reconnaître chez les autres des expressions pleines et légitimes de l'unique Eglise de Jésus-Christ. La grâce de Dieu fonde nos différences mais interdit les exclusives. Le dialogue que nous avons engagé pour dépasser les oppositions, en particulier à propos du baptême, doit être poursuivi. Nous nous engageons à mesurer, lors de la prochaine Assemblée, les progrès accomplis. <sup>2485</sup>»

## **ANNEXE V- Déclaration de Stuttgart (19 octobre 1945)**

Référence : *Kirchliches Jahrbuch (KJB) 1945/48 ; hrsg. von Joachim Beckmann, Gütersloh 1950, S.26. Cité par Armin Boyens, Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte, Institut für Zeitgeschichte, München-Berlin, Jahrgang 19 (1971), Heft 4.*

### **Das Stuttgarter Schuldbekenntnis vom 19.Oktober 1945**

Der Rat der Evangelischen Kirche in Deutschland begrüßt bei seiner Sitzung am 18. Und 19. Oktober 1945 in Stuttgart Vertreter des Ökumenischen Rates der Kirchen. Wir sind für diesen Besuch umso dankbarer, als wir uns mit unserem Volk nicht nur in einer Großen Gemeinschaft der Leiden wissen, sondern auch in einer Solidarität der Schuld. Mit großem Schmerz sagen wir: Durch uns ist unendliches Leid über viele Völker und Länder gebracht worden. Was wir unseren Gemeinden oft bezeugt haben, das sprechen wir jetzt im Namen der ganzen Kirche aus: Wohl haben wir lange Jahre hindurch im Namen Jesu Christi gegen den Geist gekämpft, der im nationalsozialistischen Gewaltregiment seinen furchtbaren Ausdruck gefunden hat; aber wir klagen uns an, dass wir nicht mutiger bekannt, nicht treuer gebetet, nicht fröhlicher geglaubt und nicht brennender geliebt haben.

---

<sup>2485</sup> Texte adopté par 118 voix pour ; 4 contre ; 8 abstentions.



Nun soll in unseren Kirchen ein neuer Anfang gemacht werden. Gegründet auf die Heilige Schrift, mit ganzem Ernst ausgerichtet auf den alleinigen Herrn der Kirche, gehen sie daran, sich von glaubensfremden Einflüssen zu reinigen und sich selber zu ordnen. Wir hoffen zu dem Gott der Gnade und Barmherzigkeit, dass Er unsere Kirchen als Sein Werkzeug brauchen und ihnen Vollmacht geben wird, Sein Wort zu verkündigen und Seinem Willen Gehorsam zu schaffen bei uns selbst und bei unserem ganzen Volk.

Dass wir uns bei diesem neuen Anfang mit den anderen Kirchen der ökumenischen Gemeinschaft herzlich verbunden wissen dürfen, erfüllt uns mit tiefer Freude.

Wir hoffen zu Gott, dass durch den gemeinsamen Dienst der Kirchen, dem Geist der Gewalt und der Vergeltung, der heute von neuem mächtig werden will, in aller Welt gesteuert werde und der Geist des Friedens und der Liebe zur Herrschaft komme, in dem allein die gequälte Menschheit Genesung finden kann.

So bitten wir in einer Stunde, in der die ganze Welt einen neuen Anfang braucht:  
*Veni creator spiritus!*

Stuttgart, den 19 Oktober 1945.

gez. Landesbischof D. Wurm  
Landesbischof D. Meiser  
Bischof D. Dr. Dibelius  
Superintendent Hahn  
Pastor Asmussen D. D.

Pastor Niemöller D.D.  
Landesoberkirchenrat Dr. Lilje  
Superintendent Held  
Pastor Lic. Niesel  
Dr. Dr. Heinemann.

Cf : Histoire de la FPF (1905-1989) – La deuxième guerre mondiale – fichier : La FPF et le régime de Vichy – Message de la FPF AG Nîmes 1945, p.48 (fin du chapitre).

## **ANNEXE VI : MESSAGE<sup>2486</sup> AU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT PROVISoire DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, daté du jeudi 25 octobre 1945.**

« L'Assemblée générale du protestantisme français, réunie à Nîmes du 23 au 26 octobre 1945, pour la première fois depuis la guerre, profondément reconnaissante et émue d'avoir vu toutes les Eglises, membres de la Fédération protestante de France, notamment les Eglises Luthérienne et Réformée d'Alsace et de Lorraine, retrouver leur place au sein du protestantisme français, après avoir entendu le témoignage des grâces reçues et des efforts accomplis dans nos Eglises, en particulier dans « l'Eglise de la captivité » comme aussi dans les Eglises membres du Conseil œcuménique,

Après avoir recherché dans la prière et dans l'amour les leçons à tirer de ces cruelles années d'humiliation et de détresses au cours desquelles pourtant l'unité profonde de la chrétienté n'a pas été brisée, a voulu résumer ses conclusions en quelques affirmations très simples.

---

<sup>2486</sup> Actes AG FPF Nîmes 1945, pp.143-144.

- I. *Dieu est fidèle !* Et c'est au plus profond de l'épreuve que nous avons compris et vécu la réalité miraculeuse de Sa fidélité. Ensemble nous Lui rendons grâce et nous l'adorons.
- II. *Jésus-Christ est miséricordieux !* Douloureusement conscients des erreurs, des lâchetés et des divisions qui affaiblissent son Eglise « une et sainte », ensemble nous implorons son pardon.
- III. *L'Eglise est le « Corps du Christ ».* Sa première fonction est de proclamer la vérité du Christ Seigneur et Sauveur, et d'être la messagère de toutes les réconciliations que Lui seul peut opérer. Mais l'Eglise n'est pas seulement une voix : elle est une communauté fraternelle et universelle, incarnée dans des paroisses qui, par le témoignage et le service de leurs membres, apportent aux hommes la démonstration pratique en même temps que le secret surnaturel, de ce que doit être leur vie en commun. Ensemble, nous demandons à Dieu de donner à toutes nos paroisses protestantes de France la grâce d'être, dans notre pays ces communautés-là.
- IV. *Jésus-Christ est le maître des nations.* – dans ce monde ruiné et démoralisé par la plus atroce des guerres, et où la paix est encore dangereusement menacée, dans ce monde libéré d'une des tyrannies les plus meurtrières de l'histoire, mais où nous voyons constamment encore confondre la vengeance avec le droit, l'intérêt de classe avec le bien commun, la puissance militaire ou économique avec la grandeur, nous nous sentons pressés d'exprimer l'angoisse tragique des créatures souffrantes et des peuples abusés. Nous voulons crier notre horreur de toutes les injustices, de toutes les violences, de tous les mensonges. Nous voulons rappeler qu'il n'y a de grandeur pour les nations et de paix pour les hommes, que dans le respect de la justice, cette justice que Jésus-Christ seul révèle et donne, cette justice qui ne sera pleinement accomplie que dans le royaume de Dieu, mais que nous sommes appelés à servir dès ici-bas de toute notre âme, de toute notre vie.

Dans la lumière du pardon de Dieu et dans la perspective de son Royaume,  
En communion avec l'Eglise universelle dans l'humilité de l'amour et l'espérance de la foi,  
Tremblant devant l'étendue et l'exigence de nos responsabilités,  
mais confiants dans la puissance invincible de l'Esprit,  
Nous voici, protestants français, aux ordres de notre Seigneur tout-puissant. Ensemble, ardemment, nous lui demandons comme l'Eglise des premiers jours : une pleine hardiesse dans l'annonce de Sa parole, et des miracles par le nom de Jésus » (Actes 4 :29-30).

*Ce message fut adopté à l'unanimité, l'Assemblée ayant émis le vœu qu'il soit adressé officiellement au Président du Gouvernement provisoire de la république française, le général Charles de Gaulle.*

**ANNEXE VII : STATISTIQUES.**

Rapport du 16 mars 1948. Nombre de postes pastoraux rattachés à la Fédération protestante de France. (Référence : Archives du Conseil Œcuménique des Eglises. N°42.0028/1).

**NOMBRE DE POSTES PASTORAUX  
RATTACHES à LA FEDERATION PROTESTANTE DE FRANCE**

DENOMINATIONS	Mention complémentaire	Chiffre intermédiaire	Chiffre global
EGLISE REFORMEE DE France		535	
SOCIETE CENTRALE D'EVANGELISATION		63	598
EGLISE REFORMEE D'ALSACE ET DE LORRAINE			62
EGLISES LIBRES			26
EGLISE LUTHÉREINNE	PARIS	28	
	MONTBÉLIARD	42	70
EGLISE DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG D'ALSACE ET DE LORRAINE			237
MISSION POPULAIRE EVANGELIQUE <sup>2487</sup>			16
TOTAL			1030

**ANNEXE VIII : DECLARATION SUR L'ALGERIE**

Cf : Actes AG FPF Montbéliard 1960, pp.133- 135.

« Le déchainement des passions et des actes de violence provoqués par la guerre d'Algérie a divisé notre pays et élève dans le monde des barrières d'incompréhension entre la France et les autres nations, particulièrement celles d'Afrique. Devant ce déchainement, à la suite des nombreuses déclarations de nos Eglises et de la Fédération Protestante de France, nous rappelons avec force les impératifs de justice et de réconciliation, dont le signe est la croix de Jésus-Christ.

---

<sup>2487</sup> Rajouté en manuscrit.

Ceci s'adresse à tout chrétien, et par-delà les limites de nos Eglises à tous nos concitoyens, où qu'ils se trouvent, dont nous nous savons solidaires.

Nous pensons particulièrement aux communautés chrétiennes d'Algérie, à la difficulté de leur témoignage, à l'insécurité et à l'angoisse dans lesquelles vivent leurs membres. Nous tenons à les assurer de notre pensée fraternelle et de notre constance intercession dans la communion de l'Eglise.

Nous soulignons à nouveau la détérioration morale et juridique qui mine jusqu'à la notion même de l'Etat et que la poursuite de cette guerre accélère inexorablement. Cette détérioration incite malheureusement certains de ceux qui ont reçu un pouvoir administratif, militaire ou policier, à l'utiliser pour des fins subversives.

Nous confessons que nos passions partisans ou notre passivité, notre nationalisme, nos intérêts ou notre racisme inconscient, ont contribué pour leur part à créer une situation qui semble aujourd'hui sans issue.

\*  
\* \*

« Devant cette situation, que doit faire l'Eglise pour manifester son appartenance au Seigneur Tout-Puissant qui est Justice et Réconciliation ? (p.134) Elle a dans le monde une tâche primordiale et constante de prière, de prédication et de témoignage qui l'amène aujourd'hui à :

- 1- Exhorter chacun de ses fidèles à prier sans se lasser pour la paix et pour tous ceux qui sont personnellement engagés dans ce drame : militaires, civils, européens, musulmans, et à rechercher les engagements concrets que cette prière implique,
- 2- Donner mandat au président de la Fédération Protestante de France de faire une démarche, si possible avec les autorités religieuses de notre pays, auprès du chef de l'Etat, aussi bien auprès des chefs responsables du nationalisme algérien, afin qu'une trêve soit proclamée le plus rapidement possible de part et d'autre. De toute façon des négociations, aussi larges que possible doivent être reprises où l'essentiel ne sera plus une question de prestige, et notamment la capitulation sans condition ou le préalable de l'Indépendance inconditionnelle, mais la discussion d'un statut équitable pour toutes les communautés qui vivent ensemble en Algérie, et une garantie contre toute représailles. Au cas où cette négociation n'aboutirait pas rapidement, une médiation deviendrait inévitable.

\*  
\* \*

(NDLR : idem **suite du texte** précédent après les trois étoiles qui sont dans la déclaration :)

« Atteinte par le trouble profond qui déchire de plus en plus les jeunes de notre peuple devant porter les armes, l'Eglise, solidaire et responsable de la jeunesse où qu'elle soit, ne peut pas dire que la fidélité chrétienne se trouve dans une prise de position unique. Mais elle tient à déclarer que l'insoumission qui entraîne aujourd'hui le passage à l'illégalité ne pourrait se justifier que dans le cas d'une perversion fondamentale de l'Etat.

- A ceux qui partent comme à ceux qui sont déjà aux armées en Algérie, l'Eglise rappelle que leur devoir difficile mais premier est d'être témoins du Christ Réconciliateur auprès de leurs camarades et de tout la population. En conséquence, nul d'entre eux ne saurait jamais accepter que soit avili, par la

torture morale ou physique, l'homme qu'ils combattent, celui-ci se serait-il lui-même compromis dans des actes de torture. Dans ces cas de refus légitimes, notre soutien moral, matériel et juridique leur est assuré.

- A ceux qui, avec la même volonté de témoignage, refusent (p.135) le départ pour cette guerre, nous pensons devoir dire que l'objection de conscience, avec toutes les conséquences pénales qu'elle entraîne, paraît, dans cette hypothèse, le moyen de rendre un témoignage clair. Ceux-là aussi nous les assurons du même soutien ; nous ne nous lasserons pas de demander pour l'objection de conscience un statut légal.

\*

\* \*

« A tous ceux qui vivent en Algérie et dont l'épreuve actuelle est de plus en plus cruelle, nous affirmons une fois encore notre volonté de partager leurs souffrances et leurs sacrifices, de leur apporter une aide accrue et de dépasser avec eux nos intérêts historiques, économiques et nos rancunes politiques. Tous ensemble, nous sommes appelés à découvrir le chemin d'une paix juste, et à militer pour une réconciliation de tous les hommes. »

## **ANNEXE IX : VERS UNE CHARTE FEDERATIVE : CONDITIONS SPIRITUELLES D'APPARTENANCE A LA FPF**

### **Conditions spirituelles d'appartenance à la Fédération protestante de France (Texte adopté par le Conseil de la F.P.F. le 29.09.1979)**

1° C'est avec reconnaissance que la Fédération Protestante de France a reçu récemment un certain nombre de demandes d'adhésion. Elle y voit le signe vivant d'un réel mouvement vers l'union de tous ceux qui, en France, veulent rendre un témoignage commun à la gloire du Créateur, à l'Evangile de Jésus-Christ et à la puissance du Saint Esprit. Elle se réjouit, en particulier, des nouvelles manières de penser et de vivre l'Evangile qui la poussent à s'interroger sur sa propre identité et sur les relations existant entre ses membres. Le présent texte s'inscrit dans la dynamique d'une évolution vitale pour la Fédération : le pacte fédératif doit être constamment réactualisé à partir des statuts, de la réflexion ecclésiologique commune et de la communion vivante de ses membres.

2° La vocation de la Fédération Protestante de France est de rassembler en vue d'un témoignage communs les Eglises et Unions d'Eglises, Institutions, œuvres et Mouvements qui se réclament de l'Evangile de Jésus-Christ, tel qu'il nous est transmis par l'Ecriture et tel que nous l'avons reçu, en particulier au travers de la Réforme du XVIème siècle. Elle est heureuse d'accueillir non seulement des Eglises et Unions d'Eglises issues directement de la Réforme, mais aussi celles dont la prédication et l'action se réfèrent aussi, et de façon explicite, à la seule autorité de l'Ecriture Sainte, qu'elles utilisent ou non le vocable "protestant".

3° Ce rassemblement ne signifie pas réalisation de l'unité, au sens plein de ce mot. Mais il est et doit être une annonce et une parabole de cette unité. La recherche

constante d'une manifestation de l'union est attestée comme le rappellent les statuts de la Fédération (art. 1), par la pratique de "l'intercommunion". L'acceptation de l'intercommunion est une des conditions spirituelles essentielles de l'appartenance à la Fédération.

4° Il est de fait que les Eglises et Unions d'Eglises qui pratiquent l'intercommunion n'ont pas toute la même conception du baptême et administrent ce baptême selon des modalités différentes. C'est un point sur lequel les Eglises et Unions d'Eglises, parce qu'elles reconnaissent chez leurs partenaires un vrai souci de pratiquer le baptême selon l'enseignement biblique, acceptent de se laisser interpeller les unes par les autres.

5° L'intercommunion doit avoir des conséquences concrètes : - conduire les membres de la Fédération à rechercher une plus grande mesure d'unité et à entretenir entre eux des rapports véritablement fraternels à tous les niveaux de la vie des Eglises ; - favoriser les libres discussions, et s'interdire toute activité présentant un caractère de concurrence ou de polémique ; - pousser les membres de la Fédération à manifester au niveau régional et local la mesure d'unité qui nous est déjà donnée ; - préparer, par là-même, une véritable régionalisation de la vie de la Fédération ; - permettre le partage des informations, des soucis et des espérances, ainsi que des actions communes, que celles-ci soient des entreprises d'évangélisation, de diaconie ou de combat pour la justice et les droits de l'homme. - encourager les Eglises et les I.O.M à rechercher et à solliciter le Conseil de toute la communauté que constitue la Fédération et, en cas de différend entre elles à accepter l'arbitrage du Conseil de la Fédération (art. 7 des statuts).

6° Les Eglises et les Unions d'Eglises assurent ensemble, au sein des services de la Fédération Protestante de France (Aumôneries, radio-T.V., information, etc..) les activités qu'elles n'ont pas de raison d'assurer séparément. Il est certes loisible à tel ou tel de ses membres de ne pas participer à telle ou telle activité décidée par le Conseil. Mais, en pareil cas, il est de leur devoir de ne pas paralyser ces activités et du devoir des autres de respecter leur point de vue. Ainsi pourra être préservé un esprit de solidarité, malgré la diversité de nos engagements.

7° Etant une Fédération d'Eglises et d'Unions d'Eglises en association avec les Institutions, Œuvres et Mouvements, la F.P.F., évitera d'accueillir en son sein des fractions d'Eglises et ceci pour des raisons spirituelles. Soucieuse d'un témoignage d'unité, elle veille à ne pas encourager ce qui pourrait rompre ou affaiblir l'unité d'une Eglise constituée.

8° Lorsque la Fédération accueille une Eglise nouvelle il est important que les Institutions, Œuvres et Mouvements en relation avec cette Eglise trouvent leur place dans les Départements de la Fédération afin que soit assurée la représentation des diverses formes de ministères dans l'Eglise.

9° La Fédération Protestante de France s'exprime publiquement par son Conseil lorsque les circonstances l'exigent. Les membres de la Fédération Protestante de France doivent aussi l'autoriser à diffuser des documents d'étude qui, sans engager la Fédération, sont de nature à susciter une réflexion dans les Eglises et à "les aider à clarifier leurs positions. Ils doivent enfin autoriser le Président de la Fédération à adresser des messages publics lorsque des circonstances pressantes l'exigent et que le Conseil ou, à défaut, le bureau du Conseil l'y encourage.

Source(s) : F.P.F, FEDERATION PROTESTANTE DE FRANCE.

Date de parution : 29 septembre 1979.

## ANNEXE X : CHRONOLOGIE

18 Germinal An X : Loi du 8 avril 1802 approuvant le Concordat de 1801 et les Articles organiques.

1844 : Création des YMCA (*Young Men's Christian Association*). Les premières YMCA en France apparaîtront en 1952.

1846 : Naissance de l'Alliance Evangélique Mondiale (*World Evangelical Alliance – WEA*) à Londres (U-K) regroupant 129 organisations d'Eglises protestantes et évangéliques et 104 associations.

1847 : Création de la Société Centrale Protestante d'Evangelisation<sup>2488</sup>.

1848 : Les luthériens d'Alsace, réunis à Colmar, votent en faveur d'une union entre luthériens et réformés.

1848 (10 septembre) : Synode officieux à Paris<sup>2489</sup>.

1849 : Création de l'Union des Eglises Evangéliques Libres<sup>2490</sup>.

1852 : Création de la Société pour l'histoire du Protestantisme français (SHPF).

---

<sup>2488</sup> G. Benignus, directeur de la Société centrale évangélique, rappelle (Actes AG FPF Bordeaux 1934, p 162) dans son rapport sur *l'Eglise et les Œuvres* qu' « au lendemain du réveil qui marquât les débuts du XIXème siècle, de petites sociétés d'Evangelisation se fondèrent un peu partout sur le territoire de France et nos pères eurent, en 1847, la sagesse non pas de les fusionner, mais bien de les fédérer et de fonder cette vaste Union des Œuvres d'Evangelisation qui s'est appelée Société Centrale Protestante d'Evangelisation ». Il appelle, en 1934, à un regroupement des œuvres protestantes et à un droit de regard des Eglises.

<sup>2489</sup> In J. Bastide, *histoire abrégée du protestantisme français*, p.263 : « Le 10 septembre 1848, elles (les Eglises) envoyèrent à Paris des délégués régulièrement nommés par elles, 52 pasteurs et 38 anciens. Cette assemblée qui peut être considérée comme une assemblée synodale, et dans laquelle se trouvaient des représentants des deux tendances qui commençaient à diviser les Eglises, fut unanime à réclamer, comme un droit, le rétablissement de la discipline en ce qui concerne les Synodes.

« Sur la question de doctrine et de foi, l'assemblée fut divisée, comme il fallait s'y attendre. Quatre opinions se trouvèrent en présence :

- a) Quelques membres (Frédéric Monod, Agénor de Gasparin) demandèrent que l'assemblée formule la foi dans une confession large mais nette.
- b) D'autres membres considérèrent que la question étant d'importance et ne pouvant trouver de solution dans le cadre de cette assemblée, il convenait de renvoyer à une prochaine assemblée qui se réunirait à Nîmes en 1851 ;
- c) Une troisième opinion postulait que toute confession de foi nouvelle était inutile, la Confession de foi de la Rochelle ayant conservé toute son autorité ;
- d) Enfin les partisans de l'ancien libéralisme (« le rationalisme n'étant pas encore né », dit J. Bastide) estimait toute confession de foi inutile puisque l'on devait laisser à chacun dans l'Eglise le droit de croire ou de ne pas croire.

« Après une discussion sérieuse, l'assemblée, cédant peut-être par trop à la crainte de briser l'unité du protestantisme, considéra que « la majorité des Eglises avait exprimé le vœu que ses délibérations ne touchassent pas aux questions dogmatiques », renvoya la solution à ces questions à une prochaine assemblée.

« L'unité fut brisée quand même.

« Les deux membres qui avaient demandé que la foi fut proclamée, Frédéric Monod et Agénor de Gasparin, se retirèrent de l'assemblée et annoncèrent par lettres qu'ils sortaient de l'Eglise nationale. D'autres frères se joignirent à eux dans les Eglises, et l'année suivante, ils fondèrent en dehors de l'Etat, *l'Union des Eglises évangéliques de France*, plus connues sous le nom d'*Eglises Libres* et fondées sur le principe d'une profession de foi obligatoire. »

<sup>2490</sup> Le synode réuni en 1848 est donc un échec. Le protestantisme réformé entra dans des débats sans fin. Une nouvelle Eglise voit le jour, porteuse notamment d'une volonté de rupture avec le statut officiel des cultes, c'est l'Union des Eglises évangéliques libres qui se constitue en 1849. Cf : Claude BATY, *Les Eglises Evangéliques Libres*, LLB Ligue pour la lecture de la Bible, Valence, 1999.

1852 : Napoléon III rétablit les Eglises locales.

1865 : Création de l'Armée du salut par William Booth. L'Armée du salut sera présente en France à partir de 1881.

1866 : Jules Bonnet, historien du protestantisme (né à Nîmes le 30 juin 1820 et mort à Nîmes le 23 mars 1892) lance un appel conjointement avec F. de Schickler pour la mise en place d'une fête de la Réformation sur une idée d'Athanase Coquerel fils.

1872-1873 : Synode général réformé (Officiel)<sup>2491</sup>.

1872 : les Eglises de l'inspection luthérienne de Montbéliard reprennent le vœu (de Colmar) d'une Union luthérienne et réformée.

1877 : Fondation de la faculté de Théologie de Paris du fait des conséquences de la guerre de 1870, par transfert de la faculté de Strasbourg.

1886 : inauguration de la Maison des Missions, 102 boulevard Arago, Paris.

1887 : Création en juillet 1887 de l'Association pour l'étude pratique des questions sociales.

1890 : Appel solennel d'Auguste Mettetal à l'Unité protestante.

1891 : En France, au début de l'année 1891, une trentaine de représentants d'Eglises constitués en Comité à la suite d'une rencontre organisée sous les auspices de l'Alliance évangélique s'adressent aux églises pour proposer le lien fédératif.

1892 : Appel du pasteur A. Decoppet pour l'unité des Eglises protestantes.

1896 et 1899 : Première et seconde Conférences fraternelles de Lyon réunissant orthodoxes et libéraux. Création en 1899 de la Commission évangélique d'Action morale et sociale, dont les activités seront présentées par le pasteur et professeur Georges Fulliquet, lors de l'AG de Nîmes en 1909. Cette commission rendra compte annuellement de son mandat au Conseil de la FPF, qui est son représentant officiel. Elle sera composée de 15 membres dont 8 au moins pris parmi les délégués de l'AG de Nîmes. (Cette résolution est prise à l'unanimité).

1903 (Octobre) : Synode de l'Union des Eglises évangéliques libres à Clairac. Conférence de Wilfred Monod (pasteur réformé à Rouen), sous le titre « Que faire ? ». Appel pour un rapprochement et une coopération des diverses Eglises issues de la Réforme. Vœu unanime du Synode libriste.

1904 (13 janvier) : 12 responsables de quatre unions d'Eglises (Commission synodale des Eglises libres, Eglise évangélique méthodiste, Commission permanente du synode officieux des Eglises réformées évangéliques, Délégation libérale) se réunissent pour la première fois à la chapelle Taitbout, rue de Provence.

1904 (2 mars) : Adoption du projet de statuts. Validation des statuts : Synode de l'Eglise évangélique méthodiste / Paris - juin 1904 ; AG des Eglises réformées libérales / Paris - juin 1904 ; Synode officieux des Eglises réformées évangéliques / Reims - juin 1905 ; Synode général de la Confession d'Augsbourg - 18 mai 1905 ; Union des Eglises libres / Moncoutant – juin 1905.

1905 : Création du Conseil fédéral des Eglises du Christ en Amérique – *Federal Council of Churches*.

1905 (25 octobre) : la commission déclare la Fédération protestante de France « constituée en principe ». Elle invite les cinq Eglises fédérées (L'Eglise évangélique

---

<sup>2491</sup> Le président Thiers, faisant droit aux réclamations des Eglises protestantes, convoque un Synode général qui se réunit à Paris le 6 juin 1872. Le Synode, qui avait clos sa première session le 10 juillet 1872, se réunit encore le 30 novembre 1873 pour achever ses travaux. Mais les membres orthodoxes occupèrent seuls leurs sièges. Cf : Histoire abrégée des protestants de France, Jean Bastide, Société d'Édition de Toulouse, Toulouse, 1910, 5<sup>ème</sup> édition revue et corrigée, pp. 264-265.



luthérienne a rejoint entre temps les quatre Eglises initiales) à nommer chacune deux délégués à son instance dirigeante le Conseil, comme le prévoit l'article V des statuts. Début du mandat d'Edouard Gruner à la présidence de la FPF.

1907 (10 janvier) : 10 membres du Conseil de la Fédération se réunissent : Lacheret, Fauche, De Schickler, Jalabert, Weber, Gaspari, Prunier, Clavel, Gruner et Cordey.

1907-1909 : Premières déclarations publiques de la FPF sur la liberté de culte à Madagascar et sur la paix.

1909 : du 26 au 29 octobre 1909, première AG FPF à Nîmes. Présence de deux représentants des Eglises baptistes en qualité d'invités, qui émettent des réserves.

1910 : Création du Musée du désert (Mialet).

1910 : Conférence internationale d'Edimbourg. Etape sur le chemin de l'œcuménisme.

1911 (2 juin) : création des Eclaireurs unionistes par Samuel Williamson, secrétaire général des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens (UCJG)<sup>2492</sup>.

---

<sup>2492</sup> Arnaud Baubérot apporte les précisions suivantes (Cf : Emission du Comité protestant des Amitiés françaises à l'étranger, diffusée le dimanche 2 novembre 1997, à 8h25 sur France Culture. – « La Lettre » n°20 de novembre 1997) : « En France, les UCJG, branche française des YMCA) s'intéressent au scoutisme dès 1911. Plusieurs facteurs sont favorables à l'importation de la méthode. D'abord les unionistes sont férus de camping (ce qui est encore très rare à l'époque). Ensuite les UCJG ont lancé des sections cadettes pour les jeunes de 10 à 17 ans. Mais ces sections ne fonctionnent pas bien. Le scoutisme arrive à point nommé pour leur donner une méthode et un programme adapté aux jeunes garçons.

Entre 1911 et 1914, la plupart des sections cadettes vont se transformer en troupes d'éclaireurs sous l'impulsion du secrétaire général des UCJG : Samuel Williamson. Rapidement les Eclaireurs unionistes s'affranchissent des UCJG en affirmant la spécificité éducative du scoutisme (hérité des pédagogies nouvelles) et se démarquent en même temps du scoutisme laïque en affirmant leur caractère chrétien. La première guerre mondiale intensifie ce mouvement. Leurs membres des UCJG sont mobilisés et les Unions sont la plupart du temps suspendues. Les troupes EU, en revanche maintiennent leurs activités, sous la direction de très jeunes chefs. Pour survivre, le mouvement EU se centralise sous l'autorité de Jean Beigbeder, jeune chef de 20 ans qui a été réformé à cause de ses yeux et qui prend le poste de Commissaire national par intérim. »

En outre, il est intéressant de se reporter aux informations figurant sous le titre « Histoire du mouvement – 1911-1918 – les premières années, en résumé » sur le site des EEUdF « 100 ans d'histoire – Eclaireurs et éclaireuses unionistes- :

« Après les expériences du pasteur Gallienne à la mission populaire évangélique de Grenelle (rue de l'Avre à Paris), le 2 février 1911, Adrien Alger crée la première troupe d'éclaireurs unionistes à l'Union chrétienne de Jeunes Gens (UCGJ) de Boulogne. Dès 1912, les premières sections d'éclaireuses voient le jour, notamment au foyer de l'Union Chrétienne de Jeunes Filles (UCJF), rue de Naples (Paris). Le mouvement s'organise. On découvre le *campisme*, les premiers camps de plus d'une semaine malgré l'absence de congés payés. Le mouvement se veut au service de Dieu et de la Patrie. Pendant la première guerre mondiale, les jeunes hommes sont mobilisés et les troupes masculines sont amputées de leurs chefs. Le relais est assuré par des chefs parfois très jeunes. Les louveteaux sont créés. Des groupes de filles se créent ici ou là, mais sans encore de coordination. Puis ces groupes épars vont se rencontrer et s'organiser. Pendant la guerre, de nombreux unionistes tomberont pour la France.

Les dates clés pour la période :

-2 février 1911 : Adrien Alger crée la première troupe d'éclaireurs unionistes à l'Union Chrétienne de Jeunes Gens (UCJG) de Boulogne.

-1912 : apparition des premières sections d'éclaireuses, notamment au Foyer de l'Union Chrétienne des Jeunes Filles (UCJF), rue de Naples à Paris.

-1912 : premières sessions de formation des chefs scouts aux UCJG, sous la forme de réunions.

- du 2 au 9 juillet 1913 : exposition et rallye de Birmingham. Une douzaine de pays y participent, dont la France (délégations des Eclaireurs de France et des Eclaireurs Unionistes).

Sources : A. Baubérot, *L'Invention du scoutisme chrétien, les éclaireurs unionistes de 1911 à 1921*, Ed. Les bergers et les mages, 47 rue de Clichy, 75009 Paris, 1997 ; Anne-Sophie Faullimmel, les

1913 : Paroles Pour Tous. Le 15 octobre 1913 sort de presse la première édition des « Paroles Pour Tous », pour 1914.

1914 : Le 1<sup>er</sup> août 1914, l'Allemagne déclare la guerre à la Russie et le 3 août 1914 à la France et à la Belgique.

1915 (23 avril) : Création du Comité protestant d'Entraide pour les régions dévastées.

1915 : Création du Comité Protestant des Amitiés Françaises à l'Étranger (CPAFE)

1916 : Adhésion de la Fédération baptiste du Nord de la France et de Belgique.

1917 (Février) : Début de la révolution russe.

1918 : Marc Boegner est nommé pasteur de la paroisse de Passy, charge qu'il assurera jusqu'en 1953.

1919 (Juin) : Le synode de Neuilly choisit le transfert de la Faculté de Théologie protestante de Montauban à Montpellier. La faculté s'y installe en novembre 1919<sup>2493</sup>.

1919 (28 juin) : Création de la Société Des Nations (S.D.N.)

1919 : 2<sup>ème</sup> AG FPF, à LYON, du 18 au 21 novembre 1919. L'AG accueille les délégués alsaciens non encore membres de l'AG.

1919 : Vers la création<sup>2494</sup> de LA CAUSE.

1919 : Transfert de la faculté de théologie de Montauban à Montpellier<sup>2495</sup>.

1919 : Projet de loi en faveur du vote des femmes.<sup>2496</sup>

1921 : Création du Conseil international des Missions auquel prit activement part la Société des missions de Paris.

1921 (26 octobre) : Création de l'Institut biblique de Nogent-sur-Marne (IBN)<sup>2497</sup>.

1922 (20 novembre) : le lundi 20 novembre à 17h, est réunie l'AG constitutive de l'Association intitulée « Maison du Protestantisme français ».

1923 (27 février) : Vente par la Compagnie forestière Sangha Oubangui d'un immeuble situé 47 rue de Clichy, à la Maison du Protestantisme.

---

*Origines de la Fédération française des Eclaireuses, 1912-1927, Mémoire de Maîtrise, Université de Paris IV, 1995.*

<sup>2493</sup> Cf. : article André Gounelle, histoire de la faculté de Montauban, in ETR, 2013, 2.

<sup>2494</sup> Lors de l'AG FPF de Strasbourg 1924, Georges Lauga rappelle que cinq ans plus tôt, fut voté par l'AG de Lyon en 1919, le vœu « qui aboutit à la constitution de l'Union pour l'Action Missionnaire par quoi la Société Centrale Evangélique et la Mission Populaire Evangélique répondant à l'appel que leur avait fait entendre le Protestantisme français, ont voulu coordonner leurs efforts en vue d'une évangélisation plus fructueuse en France. Et vous savez que l'Union pour l'Action missionnaire, elle-même n'a pas tardé, grâce au concours que lui apporta tout de suite la cohorte des volontaires de l'action bonne et conquérante qu'avait groupée notre ami Freddy Dürrleman, à devenir ce qui est aujourd'hui notre mouvement de La Cause. (...) »

<sup>2495</sup> Héritière de l'Académie réformée de Montpellier (fondée en 1596) et de celle de Montauban (fondée en 1598), la Faculté de Théologie protestante de Montpellier a célébré son quatrième centenaire en 1996. Établie à Montauban par décret impérial en 1808, elle fut, avec les autres Facultés de lettres, droit, sciences et médecine, à l'origine de la création de l'Université de Toulouse en 1896. Devenue Faculté "libre" en 1906 suite à la Loi du 9 décembre 1905, elle est transférée à Montpellier en 1919.

<sup>2496</sup> Des projets de loi sont déposés en 1901 et 1909. En 1919, La Chambre des députés adopte une loi autorisant le droit de vote des femmes. Loi refusée par le Sénat en 1922, qui refuse tout bonnement d'examiner le texte. Le Sénat s'opposera encore aux lois en 1927 et 1932. En 1936, sans voix contre, la Chambre des députés vote une nouvelle loi en faveur du vote des femmes. Le Sénat n'inscrira jamais le texte à son ordre du jour. En 1942, le général de Gaulle se prononce en faveur du droit de vote des femmes. En 1944, Ordonnance accordant le droit de vote et d'éligibilité aux femmes.

<sup>2497</sup> Fondée par Ruben et Jeanne Saillens, l'école assure la formation théologique des pasteurs, évangélistes, missionnaires et responsables d'œuvres évangéliques. Il est rattaché à la Fédération baptiste.

1923 : Marc Boegner élu président de la Fédération française des associations chrétiennes d'étudiants (FFACE).

1924 : Première édition de « l'Histoire des Protestants de France » de Charles Bost.

1924 : 3<sup>ème</sup> AG FPF à STRASBOURG, du 21 au 23 octobre 1924.

1925 : Première Assemblée Mondiale (Stockholm). Rencontre œcuménique « Vie et Action » (*Life and Work*). La FPF envoie une délégation à la conférence constitutive du mouvement œcuménique *Pour un christianisme pratique*.

1927 : Seconde Assemblée œcuménique (Lausanne). Rencontre œcuménique « Foi et Constitution » (*Faith and Order*).

1927 : Naissance des « Groupes bibliques de l'Amitié » en milieu universitaire<sup>2498</sup>.

1927 : Fin du mandat d'Edouard Gruner<sup>2499</sup>. Election du pasteur Emile Morel comme président de la FPF.

1929 : 4<sup>ème</sup> AG FPF, à MARSEILLE. Suite à l'AG et l'élection d'un nouveau Conseil FPF, élection de Marc Boegner comme président de la FPF, charge qu'il assumera jusqu'en janvier 1961.

1931 : Exposition coloniale (6 mai-15 nov.) : présence d'un pavillon protestant des missions<sup>2500</sup>.

1932 : Commémoration du 400<sup>ème</sup> anniversaire du Synode de Champforan qui avait voté le rattachement des Eglises vaudoises à la Réforme<sup>2501</sup>.

1932 : Constitution de l'Alliance Biblique Française (A.B.F.), à la suite des propositions faites par la Société biblique de Paris en 1927 et en 1932<sup>2502</sup>.

1933 : Au cours de l'été 1933 le pasteur Martin Niemöller crée le *Pfarrernotbund* (Alliance pastorale de détresse – Entraide pastorale) qui s'oppose à l'idée nazie d'interdire l'exercice du ministère à tout pasteur qui aurait une ascendance juive, au nom du « principe aryen »<sup>2503</sup>.

1933 : Mort la même année d'Edouard Gruner (ancien Président de la FPF) et du Comte Paul de Pourtalès (président la commission des aumôniers militaires pendant 34 ans comme le mentionne son successeur le général Brécard<sup>2504</sup>). La génération des fondateurs disparaît.

1934 : Au cours du synode clandestin qui a lieu en mai 1934 à Barmen, des membres d'Eglises luthériennes, réformées et unies adoptent une charte de la

---

<sup>2498</sup> Ils jouent un rôle précurseur de la dynamique œcuménique.

<sup>2499</sup> Il restera néanmoins membre du Conseil FPF.

<sup>2500</sup> Dans les Actes de l'AG FPF Bordeaux 1934, p 233, M.Ch. Merle D'Aubigné, au nom du Comité de la Société des Missions Evangéliques de Paris, apporte ses vifs remerciements à la Fédération protestante qui est « venue à son secours dans des heures critiques et qui a trouvé les fonds pour le Pavillon de l'exposition coloniale de Vincennes. »

<sup>2501</sup> Présence de Benjamin Bertrand et de Paul Fuzier au titre du Comité Protestant des Amitiés Françaises à l'Etranger.

<sup>2502</sup> Le Conseil de l'ABF est composé de membres des Comités respectifs de la « Société biblique de France » et de la « Société biblique de Paris », a pour objet de mener à bien certaines tâches communes et d'établir toutes les collaborations possibles. A noter que, sur le site de l'ABF, on peut lire -juillet 2015- : Ses origines remontent à 1818 avec la création de la « Société biblique de Paris ». Née au sein du protestantisme, l'ABF a élargi depuis sa mission : elle collabore avec de nombreuses Eglises ou associations religieuses ou laïques qui poursuivent le même but.

<sup>2503</sup> L'initiative soutenue par nombre de pasteurs et de laïcs se traduit par la réunion d'une série de synodes libres rassemblant fidèles et pasteurs refusant de se soumettre aux exigences idéologiques des nazis.

<sup>2504</sup> Cf : Actes de l'AG FPF de Bordeaux 1934, page 131. Ceci situerait la prise de fonction de Paul de Pourtalès en 1899, c'est à dire avant la création de la FPF.

résistance spirituelle au nazisme, connue comme étant la déclaration de Barmen<sup>2505</sup>, dont la confession est inspirée –et partiellement rédigée – par Karl Barth.

1934 : 5ème AG FPF, à Bordeaux 16-20 novembre 1934.

1934-1935 : la conquête militaire française s'achève avec les dernières rébellions de 1934-1935 aux confins de la Cochinchine, du Laos et du Cambodge<sup>2506</sup>.

1935 : 4<sup>e</sup> centenaire de l'Institution chrétienne de Calvin. Exposition des publications de Calvin et des Réformateurs du XVI<sup>e</sup> siècle à la Bibliothèque nationale, à l'initiative de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

1936 : Front populaire. Guerre civile en Espagne, ouverture de camps d'accueil en France pour les réfugiés espagnols<sup>2507</sup>.

1936 : Dépôt des statuts de l'Union des Eglises méthodistes de France, statut de droit local alsacien.

1937 : Vers la Naissance du Conseil Œcuménique des Eglises<sup>2508</sup>.

1937 : Le Groupe des Dombes créé en 1937 par l'Abbé Couturier et le pasteur de Saussure.

1938 : Création de l'Eglise réformée de France. Marc Boegner élu président du Conseil national de l'ERF, charge qu'il assumera jusqu'en 1950<sup>2509</sup>.

---

<sup>2505</sup> Celle-ci est constitutive de l'Eglise confessante (*Bekennniskirche*) présidée par un Conseil fraternel du Reich et qui proclame que l'Eglise d'Allemagne n'est pas un « organisme d'état » et n'a d'autre fondement que la Parole de Dieu. Un synode tenu en octobre 1934 à Berlin-Dahlem dote la nouvelle Eglise d'une « direction provisoire » en concurrence avec l'épiscopat du Reich. Martin Niemöller sera arrêté en mars 1937, interné à Sachsenhausen puis Dachau. Dietrich Bonhoeffer sera arrêté en 1943, interné à Buchenwald et exécuté à Floessenbourg en avril 1944.

<sup>2506</sup> La France avait pris pied en Indochine en 1858 et créé en 1887 l'Union indochinoise regroupant la Cochinchine, le Cambodge, le Tonkin, l'Annam et le Laos.

<sup>2507</sup> La guerre d'Espagne durera du 17 juillet 1936 au 1<sup>er</sup> avril 1939 avec l'écrasement des républicains et l'arrivée au pouvoir du général Franco.

<sup>2508</sup> Cf. : M. Boegner in « L'Exigence œcuménique », p.88 et passim : « Ainsi se tinrent a) la Conférence œcuménique du « Christianisme pratique » à Oxford en juillet 1937, et b) la Conférence œcuménique de « Foi et Constitution » à Edimbourg en août 1937. Marc Boegner note (L'Exigence œcuménique, p89) que « On savait que « Foi et Constitution » projetait de donner une suite à l'Assemblée de Lausanne, et que ses responsables jugeaient désirable une réunion aussi proche que possible, dans le temps et dans l'espace, de celle que nous préparions nous-mêmes. Le choix d'Edimbourg fut finalement arrêté et la date de la conférence fixée au lendemain de celle d'oxford. Il apparut dès lors que quelque chose d'important se préparait ». Marc Boegner (L'Exigence œcuménique p.89 note qu'il a participé au deux réunions préparatoires à la Conférence d'Oxford, réunion qui eurent lieu en 1935 et 1936 à Chamby, au-dessus de Montreux. Il note que Wilfred Monod assista à la première d'entre elle et qu'il lui parut un peu décalé « il me donna l'impression de ne plus se sentir en communion parfaite avec la direction du mouvement », écrit Boegner p89, qui ajoute que Wilfred Monod ne cessa pas de faire des caricatures, « de préférence des silhouettes de ses voisins ! ». Marc Boegner, p 90 de « l'Exigence œcuménique » ajoute qu'il arriva avec un retard de quelques heures à Oxford, et qu'il eut « la surprise d'apprendre de mes amis qu'un fait était déjà acquis : les deux conférences devaient préparer la Constitution d'un nouveau Conseil œcuménique des Eglises qui, tout en poursuivant l'exécution du programme particulier de chacun des deux mouvements, assurerait en liaison avec les autres organisations, l'avenir du Mouvement œcuménique. Après trois jours de délibérations, ajoute M. Boegner p.90, les membres présents votèrent une brève résolution dans ce sens, accompagnée d'un mémorandum esquissant les grandes lignes de l'organisation souhaitée ».

<sup>2509</sup> Comme l'écrit Roger Mehl : « Ainsi cumula-t-il les fonctions de président de la Fédération protestante de France et de président de la plus importante Eglise membre de la Fédération. En réalité, les statuts et la tradition de la Fédération interdisaient un tel cumul. Mais telle était l'autorité de Boegner que ni la Fédération, ni l'ERF ne pouvaient envisager un seul instant de se priver de sa présidence ».

1938 : Création du Conseil œcuménique des Eglises, dont la première AG ne se tiendra que 10 ans plus tard en 1948<sup>2510</sup>.

1939 : création de la Faculté de théologie réformée d'Aix-en-Provence (celle-ci prendra un nouveau départ en 1974 - voir histoire de la Faculté, aujourd'hui Faculté libre de Théologie Jean Calvin).

1939 : Création de la CIMADE.

1940 (24 juillet) : Création du C.P.J. (Conseil protestant de la jeunesse).

1940 : naissance de Taizé. Le pasteur Roger Schutz fait l'acquisition d'un domaine en Bourgogne.

1940 (août) – 1943 (mars) : Marc Boegner à Nîmes. Le Conseil de la FPF se réunit rue de Clichy sous la vice-présidence du pasteur A.N. Bertrand.

1941 (16-17 septembre 1941) : Thèses dites « de Pomeyrol ».

1942 : Déclaration solennelle en faveur des juifs, au nom de la FPF, par son président Marc Boegner.

1943 : Création du Centre protestant de la jeunesse (CPJ) qui devient CPED en 1947. Claire Jullien en prend la direction. Jusqu'en 1960, date à laquelle Marie-Louise Favre lui succèdera.

1943 (4 mars) : Retour de Marc Boegner à Paris<sup>2511</sup>.

1943 (Juillet) : Reconstitution de la *Fédération protestante en Algérie et en Afrique Noire*, présidée par le pasteur André Boegner<sup>2512</sup>.

1944 (21 avril) : Droit de vote des femmes en France<sup>2513</sup>.

---

<sup>2510</sup> Marc Boegner est nommé président du Comité administratif. Suite aux Conférences d'Oxford et d'Edimbourg, un comité de 28 membres fut alors constitué (7 délégués d'Oxford, 7 membres de la conférence d'Edimbourg plus les 14 suppléants qui avaient été prévus) plus des représentants officiels des Eglises acceptant l'invitation pour laquelle Hodgson à Winchester, Henriod et Schönfeld à Genève, Leiper aux Etats-Unis avaient reçu mandat d'entrer en contact. Ce comité élargi, en forme d'Assemblée générale des Eglises, fut convoqué au printemps de l'année suivante. Ce qui fut fait en mai 1938, sous le nom d'Assemblée ou Conférence d'Utrecht. Ainsi naquit le Conseil œcuménique des Eglises (WCC). 75 membres participèrent à cette Assemblée, qui se tint du 9 au 12 mai 1938. Plus de 40 représentants officiels d'Eglises de dénominations différentes, d'Europe, d'Amérique et d'Asie, avaient, en outre répondu à l'invitation.

<sup>2511</sup> M. Boegner retrouvera ses fils Jean-Marc et Philippe à Paris le jeudi 14 septembre à 21h30, ceux-ci ayant mis dix heures à venir en voiture de Lyon par Châtillon et Troyes. Il n'a pas vu Jean-Marc depuis quatre ans.

<sup>2512</sup> In « La France libre vue de Londres » – texte de la conférence de Jane Sivadon complété par Pierre Bolle (pages 605-614), rapport in Actes du colloque de Paris, les protestants français pendant la seconde guerre mondiale, Palais du Luxembourg, 19-21 nov. 1942, réunis par André Encrevé et Jacques Poujol, supplément au n° 3 du Bulletin de la S.H.P.F., juil.-août-sept.1994. Nota : André Boegner est mentionné dans l'historique de la paroisse EPUdF (Eglise protestante unie du Genevois et du Giffre, communion luthérienne et réformée) sous la forme suivante ; « 1906 ; Déclaration à la sous-préfecture de St-Julien-en-Genevois de l'Association Cultuelle comme Association culturelle sous le régime de la loi de 1901 (recueil des actes administratifs n°13 du 19 avril 1906). Elle s'appelle alors Eglise Réformée évangélique d'Annemasse. La déclaration a été faite par le nouveau pasteur André Boegner, qui restera jusqu'en 1910, et qui est le premier pasteur à occuper le presbytère nouvellement construit. Voir aussi Notice sur André Boegner (brève dans la notice sur Marc Boegner dans le Dictionnaire biographique des protestants français) de 1787 à nos jours, tome I de A à C, sous la direction de la SHPF et de Patrick Cabanel et André Encrevé, Les Editions de Paris, Marc Chaleil, janvier 2015 : « son frère aîné ( le frère aîné de Marc Boegner), André Boegner ( NDLR : ce sont les enfants de Paul Boegner et de Marguerite Fallot) né à Epinal, 22 août 1878 – décédé le 8 février 1970,) est également pasteur (Edimbourg, Annemasse, Lyon, Evian, et Strasbourg à partir de 1920, où il a créé la paroisse St-Paul).

<sup>2513</sup> Pendant l'Occupation de nombreuses femmes ont rejoint les rangs de la Résistance. Un engagement qui conduira la France libre du général de Gaulle à reconnaître l'égalité économique et politique des sexes. Le résistant communiste, Fernand Grenier, défend fermement et avec obstination

1945 (8 mai) : Signature de l'Armistice.  
 1945 (8 mai) : Répression sanglante de la révolte de Sétif par l'Armée française (Algérie)  
 1945 : Création du journal *Réforme* dont le 1<sup>er</sup> directeur est Albert Finet.  
 1945 : Marc Boegner élu président de la Société des missions évangéliques de France, charge qu'il assurera jusqu'en 1968.  
 1945 : Création de l'E.K.D. (*Evangelische Kirche in Deutschland*), communauté constituée de vingt Eglises luthériennes, réformées et unies. Son siège est à Hanovre. Son organisation actuelle date de 1948.  
 1945 (22-26 octobre) : 6<sup>ème</sup> AG FPF, à Nîmes. Sur le thème « Les Eglises protestantes pendant la guerre et l'occupation ». Deux femmes sont membres en qualité de déléguées pour la première fois à une AG FPF, Melles Madeleine Barot et Claire Jullien.  
 1946 : La Cimade en Allemagne pour la reconstruction.  
 1946 : Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est désormais inscrit dans le préambule de la Constitution.  
 1946 (19 décembre 1946) : début de la guerre d'Indochine. Celle-ci s'achèvera en 1954.  
 1947 : le Centre protestant de la jeunesse (CPJ), créé par Claire Jullien devient le Centre protestant d'Etude et de documentation (CPED).  
 1947 : Fondation de l'Alliance biblique française<sup>2514</sup>.  
 1947 : Insurrection à Madagascar.  
 1948 : L'Etat d'Israël est proclamé le 14 mai 1948 par David ben Gourion.  
 1948 : création du COE à Amsterdam qui se réunit du 22 août au 4 septembre 1948 sur le thème « Désordre de l'homme et dessein de Dieu »<sup>2515</sup>.  
 1948 (23-26 octobre) : 7<sup>e</sup> Assemblée générale du Protestantisme français réunie à Strasbourg, 23 - 26 octobre 1948. Présence du SG du COE W.A. Visser't Hooft.  
 1948 : Adhésion des Eglises réformées évangélique indépendantes à la FPF.  
 1949 : Constitution de la Fédération des Œuvres Evangéliques (F.O.E) suivie un an plus tard par celle de la Fédération des institutions chrétiennes (F.I.C).  
 1950 (21-23 octobre) : 8<sup>ème</sup> Assemblée générale du Protestantisme français réunie à Nancy.  
 1953 : Albert Schweitzer est honoré du prix Nobel de la Paix au titre de l'année 1952<sup>2516</sup>.

---

les droits politiques de la Française à l'assemblée. Le 23 mars 1944, l'Assemblée consultative siégeant à Alger adopte le principe du droit de vote des femmes par 51 voix « pour » et 16 voix « contre ». Un mois après, le 21 avril, le général de Gaulle ratifie une ordonnance qui, à l'article 17, prévoit le vote des femmes et leur éligibilité : "Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes." Les Françaises obtiennent enfin le droit de vote et celui d'être élues. Elles voteront pour la première fois en 1945 et entreront au Sénat en 1946. Le nouveau pouvoir politique, plus jeune, issu de la Résistance, reconnaît enfin aux femmes leur pleine responsabilité de citoyennes. En effet, dès la Libération, les femmes deviennent citoyennes et font leur entrée dans la sphère politique. Les mouvements « suffragistes » déclinent peu à peu, ayant perdu leur principale raison d'être. Une tradition féministe disparaît. Il aura fallu un siècle et demi de réflexion et de lutte pour obtenir l'égalité des droits politiques avec les hommes.

<sup>2514</sup> Elle regroupe la Société biblique de France, la Société biblique protestante de Paris et l'Agence française de la Société biblique Britannique et Etrangère, trois institutions qui travaillent depuis de longues années à la diffusion de la Bible en France et dans les territoires français d'outre-mer.

<sup>2515</sup> L'assemblée fondatrice regroupe 147 Eglises. Marc Boegner en est « coprésident » (à vérifier). Willem Visser't Hooft est nommé secrétaire général, il le restera jusqu'en 1966. (1900, Haarlem, Pays-Bas ; † 1985, Genève, Suisse) Eglise protestante des Pays-Bas / Eglise réformée, Genève).

1954 (15-31 Août) : Deuxième assemblée du COE à Evanston, Illinois, USA sur le thème : « Le Christ, seul espoir du monde ». 161 Eglises membres.

1954 (7 mai) : victoire du Viet Minh contre les troupes françaises retranchées dans la cuvette de Dien Bien Phu.

1954 : Pierre Mendes-France met fin à la guerre d'Indochine. Le pasteur Pierre Tissot, aumônier militaire protestant saute sur Dien Bien-Phu (siège et chute du camp : 13 mars-6 mai 1954). Accords de Genève du 21 juillet 1954.

1955 (29 octobre – 1<sup>er</sup> novembre) : 9<sup>ème</sup> Assemblée générale du Protestantisme français réunie à Montpellier.

1954-1962 : Guerre d'Algérie. Plusieurs attentats sont commis le 1<sup>er</sup> novembre 1954 ce qui est habituellement retenu comme commencement de cette guerre.

1955 : Premier soubresaut évangélique avant celui de 1986 : du 5 au 9 juin 1955, à Paris au Vélodrome d'hiver<sup>2517</sup>.

1958 : Arrivée au pouvoir de Charles de Gaulle. Constitution de la 5<sup>ème</sup> République rédigée notamment par M. Michel Debré.

1960 (29 octobre – 1<sup>er</sup> novembre) : 10<sup>ème</sup> AG FPF à Montbéliard<sup>2518</sup>.

1961 : Charles Westphal est élu président de la FPF. Son mandat durera jusqu'en 1970.

1961 (19 novembre – 5 décembre) : Troisième assemblée du COE à New-Delhi, Inde, sur le thème : « Jésus-Christ, Lumière du monde ». 197 Eglises membres.

1962 : Election de Marc Boegner au fauteuil 2 de l'Académie française. Il succède à François-Albert Buisson. Il « prendra séance » le jeudi 6 juin 1963. A sa mort en 1970, lui succèdera à ce fauteuil le duc de Castries.

1962 (18 mars 1862) : Signature des accords d'Evian mettant fin à la guerre d'Algérie.

1962 : Le 11 octobre 1962, s'ouvre le Concile de Vatican II. A l'initiative du Pape Jean XXIII. Il sera clos en 1965 par son successeur, le Pape Paul VI.

1963 : 11<sup>ème</sup> Assemblée générale du Protestantisme Français réunie à Aix-en-Provence, du 1<sup>er</sup> au 3 novembre 1963. « Une Eglise pour le monde ».

1963 : Adhésion à la FPF de la Mission populaire évangélique.

1963 : Retrait de l'union des Eglises évangéliques libres de la FPF (L'UEEL n'apparaît plus dans les statuts 1964).

1964 : A partir d'une association fondée en 1964, par un groupe de fonctionnaires travaillant dans les institutions européennes, une commission œcuménique européenne, l'EECCS (le sigle signifie : *Ecumenical European Commission Church and Society*) sera constituée en 1993.

1964 (octobre) : Création de « l'Année diaconale<sup>2519</sup> » avec le soutien de la FPF suite au vœu de la 11<sup>ème</sup> AG FPF d'Aix-en-Provence, 1-3 nov.1963.

1965 : Centenaire de l'Armée du Salut<sup>2520</sup>.

---

<sup>2516</sup> Né citoyen allemand, il est réintégré dans la nationalité française par le Traité de Versailles (1918).

<sup>2517</sup> Une foule immense a entendu la bonne nouvelle du salut prêchée par Billy Graham (Cf. : Billy Graham, Robert Sommerville, Guillot Charles, Blocher Henri, etc.) Cf. : [www.tresorsonore.com/fiche-234.html](http://www.tresorsonore.com/fiche-234.html).

<sup>2518</sup> Un nouveau Conseil est élu. Et consécutivement Marc Boegner abandonnera la présidence qu'il a exercée pendant 31 ans. Ouverture de la FPF, à travers ses nouveaux statuts, à l'adhésion d'Associations protestantes, d'Institutions, Œuvres et Mouvements tels que la Cimade, l'Entraide protestante, les éclaireurs et Eclaireuses unionistes de France, etc. (voir fichier sur les statuts, ceux de 1962 ne seront déposés qu'en 1964).

<sup>2519</sup> Aujourd'hui « Visa, volontaires internationaux au service des autres ».

1965 : Ouverture en novembre 1965 avec un effectif modeste de cinq étudiants, la Faculté libre de Théologie évangélique de Vaux-sur-Seine<sup>2521</sup>.

1965 (7 décembre) : fin du Concile de Vatican II.

1965 : Mort d'Albert Schweitzer<sup>2522</sup>.

1966 : Eugene Carson Blake<sup>2523</sup> succède à Willem Visser't Hooft en qualité de secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises. Il le restera jusqu'en 1972.

1966 (30 octobre-1<sup>er</sup> novembre) : 12<sup>ème</sup> AG FPF, à Colmar. Rapport de Paul Keller intitulé « A la recherche de formes nouvelles d'une Eglise pour les autres.

1967 : Adoption de la loi Neuwirth autorisant la contraception en France<sup>2524</sup>.

---

<sup>2520</sup> Cf : Site Armée du salut – Porte des Lilas). En 1892, soit seulement 11 ans après l'ouverture de l'Armée du Salut en France, La Maréchale ouvre le Poste de La Villette au 32, rue Bouret, non loin du Quai de Valmy (premier emplacement de l'Armée).

Dans le journal "En Avant" du 30 avril 1892, on peut lire : "L'adjudant Roussel prend la parole (...) Une série de témoignages lui succède... Qu'il était réjouissant d'entendre ces vieilles guerrières sauvées qui, depuis quatre, six, neuf ans, sont remplies de ce feu ardent, inextinguible, apanage de tout vrai salutiste !

Ensuite, c'est le tour de cadettes, ces jeunes filles qui ont tout quitté pour répondre à la voix de leur Maître. Il y en a de partout, de Vienne, de Suisse, de Paris. Oh, Alléluia ! parce que dans l'Armée se trouve réalisée la fusion des peuples..."

Le 11 août 1918 a lieu l'enrôlement comme soldat du poste de La Villette de celui qui allait devenir le Sergent-major Méry. Ce fut son ministère pendant plusieurs dizaines d'années. Ses filles, consacrées à La Villette, sont devenues toutes deux officières de l'Armée du Salut. Aujourd'hui retraitées, elles sont toujours membres de notre Poste.

Dans l'En Avant de 1965, le Sergent-major Méry raconte ses débuts : "Il m'est souvent arrivé de passer mes soirées dehors, sur le trottoir, avec la fonction d'empêcher les garnements du quartier de défoncer la porte d'entrée (...) Quand des voyous avaient réussi à s'introduire dans la salle, ils troublaient les réunions, lançant des boules puantes, tournant le robinet de gaz pour éteindre la lumière. Un chenapan voulant me jouer un mauvais tour me pointa un revolver sous le nez et me demanda s'il devait s'en servir. Heureusement que je ne perdis pas contenance ; et du tac au tac lui répondis : je n'en vois pas l'utilité. Alors il rengaina son instrument."

Après-guerre, le poste déménage et devient le Poste de Belleville. Les locaux du 32, rue Bouret deviennent un asile pour femme.

Le 8 novembre 1965, le Général Coutts inaugure ce qui est surnommé alors le Poste du centenaire (1965 marque le centenaire du début de l'oeuvre de William et Catherine Booth en Angleterre). Il s'agit du nouveau Poste de La Villette, qui reprend son emplacement historique au 32, rue Bouret dans un immeuble complètement neuf.

Dans l'En Avant du 27 novembre 1965, on peut lire : "Autour de Halles couvertes, les agents gantés de blanc règlent la circulation. Intrigués, les gens du quartier se mêlent aux salutistes massés sur les trottoirs ; les ouvriers, aux étages supérieurs, sont aux fenêtres, de même que les voisins. Le drapeau flotte en haut des quatre étages du bâtiment. Au-dessus de la porte d'entrée, le titre "Armée du Salut" et sur la façade, une grande mosaïque rouge sombre avec un motif moderne évoquant la croix (...).

<sup>2521</sup> Un colloque du cinquantenaire a été organisé les 3 et 4 juin 2016 pour fêter cet évènement. « La Faculté est aujourd'hui bien implantée dans le paysage de la théologie et de la formation des pasteurs et missionnaires évangéliques. Elle accueille dans l'année universitaire 2015-2016 85 étudiants dans sa filière résidentielle, 55 dans sa filière intensive, plusieurs dizaines dans ses universités d'été à Vaux-sur-Seine et aux Antilles, plus d'une vingtaine dans les cours décentralisés à Lyon en partenariat avec l'Institut biblique de Nogent », peut-on lire sur le site de la FLTE (avril 2016), sous le titre « 50 ans de formation au service de l'Eglise.

<sup>2522</sup> Né le 14 janvier 1875, il meurt le 4 septembre 1965 à Lambaréné. Il fonde en 1913 l'hôpital de Lambaréné (Gabon). Lauréat du prix Goethe en 1928, il reçoit le prix Nobel de la paix en 1952.

<sup>2523</sup> E.C. Blake, né en 1906 à St. Louis, Missouri, USA ; décédé en 1985 à Stamford, Connecticut, USA. Eglise presbytérienne unie des Etats-Unis.

<sup>2524</sup> En décembre 1974, nouvelle loi autorisant le remboursement de la contraception par la Sécurité sociale. L'ECAAL exprime son désaccord sur ce second point.



1968 : Quatrième Assemblée du Conseil œcuménique des Eglises (COE) à Uppsala, Suède (235 Eglises représentées). Sur le thème : « Voici, je fais toutes choses nouvelles ». Willem Visser't Hooft est élu président d'honneur du COE.

1968 : Mouvements sociaux en France et dans différents pays.

1969 (8-11 novembre) : 13<sup>ème</sup> Assemblée générale de la Fédération protestante de France, à Grenoble. Thème : « Quel développement et pour quel homme ? »

1970 : Un laïc, Jean Courvoisier, succède à Charles Westphal est tant que président de la FPF. Il y restera jusqu'en 1977.

1970 : Synode national de l'ERF à Dijon. Rapport de Gérard Delteil « Civilisation nouvelle et rassemblement de la communauté chrétienne »<sup>2525</sup>.

1971 : La Société Missionnaire Evangélique de Paris se dissout et donne naissance au DEFAP et à la CEVAA.

1971 (3 octobre) : Présentation du texte Eglise et Pouvoirs<sup>2526</sup>.

1972 : Philip Potter succède à Eugene Carson Blake en qualité de secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises (COE). Il le restera jusqu'en 1984<sup>2527</sup>.

1972 : Création de l'Institut Protestant de Théologie.

1972 : 14<sup>ème</sup> AG FPF de Caen. « Eglise et pouvoirs ».

1972 : Adhésion à la FPF de l'Eglise Apostolique. De sensibilité pentecôtiste, celle-ci quittera la FPF en octobre 2015, suite à la décision de l'Eglise protestante Unie de France d'admettre la bénédiction du mariage des couples de même sexe.

1973 : Concorde de Leuenberg<sup>2528</sup>.

---

<sup>2525</sup> Rapport faisant écho au rapport Keller de Colmar 1966.

<sup>2526</sup> Document de réflexion sur les liens entre Eglises et pouvoir politique. (Réf. : Tiré à part du bulletin n° 165 de décembre 1971 du CPED, 8 villa du parc Montsouris, Paris, 14e.) Document d'étude préparé par un groupe de travail composé de Claude Gruson, Pierre Bruneton, Georges Casalis, Albert Frey, Jacques Lochard, Georges Velten.

<sup>2527</sup> Philippe Potter est né en 1921, Roseau, Ile de la Dominique ; décédé en 2015, Lübeck, Allemagne. Eglise méthodiste.

<sup>2528</sup> Cf. : Note d'Éric de Bonnechose, septembre 2011 : « La Concorde de Leuenberg (du nom d'une localité proche de Bâle) a été rédigée en 1973, et adoptée par la majorité des Églises luthériennes et réformées européennes, ainsi que par les Églises unies qui en sont issues, et par les Églises Vaudoises et des Frères moraves (Tchèques). Aujourd'hui 105 Églises sont rassemblées dans la CEPE, Communion d'Églises Protestantes en Europe. Il s'agit d'un texte de 6 pages, comportant une cinquantaine d'articles, facilement accessible sur internet. Il aborde les points théologiques qui, dans la foi protestante, fondent l'Église : la compréhension de l'Évangile comme message de la grâce de Dieu manifestée en Jésus-Christ, la prédication et les sacrements. Sur ces points-clés pour l'unité, les Églises signataires s'accordent et « se déclarent mutuellement en communion quant à la prédication et l'administration des sacrements », ce qui « inclut la reconnaissance mutuelle des ordinations et la possibilité de l'intercélébration. » Des divergences subsistent, certaines légitimes, d'autres appelant à plus d'unité encore, mais elles ne mettent pas en cause la fondamentale communion entre les Églises, ainsi constatée. Pour en arriver à déclarer ainsi supprimées les divisions qui existaient depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle, la Concorde de Leuenberg fait la distinction entre « le témoignage fondamental des confessions de foi de la Réforme » et « leur forme historique ». Le témoignage fondamental, qui dès l'origine était commun, n'a pas changé, mais l'évolution des questions théologiques, de la recherche scripturaire, et des dynamiques œcuméniques, « ont conduit les Églises de la Réforme à des formes de pensée et de vie nouvelles et semblables ». On voit qu'il y a là une forte sensibilité aux contextes historiques et à l'évolution nécessaire des expressions de la foi et de la vie de l'Église. Quelques Églises réformées ou luthériennes minoritaires, attachées aux formulations historiques dans leur ensemble, n'ont pas signé la Concorde de Leuenberg. Malgré ce bémol, il s'agit d'un texte fécond, qui nourrira d'autres rapprochements, comme celui entre anglicans, luthériens et réformés (accords de Reuilly, 1991), et, bien sûr, le projet d'union entre notre Église Réformée et l'Église Évangélique Luthérienne de France. »

1973 : Candidature à la FPF de la Mission évangélique tzigane « vie et Lumière »<sup>2529</sup>.

1974 : Nouvelle fondation de la Faculté de Théologie réformée d'Aix-en-Provence<sup>2530</sup>.

1975 : Loi du 15 janvier 1975, vote de la Loi Veil sur l'avortement. Prise de position de la FPF et publication du document FPF intitulé « La sexualité : pour une réflexion chrétienne. »

1975 : 5<sup>ème</sup> assemblée du Conseil œcuménique des Eglises (COE) à Nairobi, (Kenya), du 23 novembre au 10 décembre 1975 sur le thème « Jésus-Christ libère et unit ». 285 Eglises membres.

1975 : 15<sup>ème</sup> AG FPF à Paris, 8-11 novembre 1975, thème : « Situation et Vocation du Protestantisme dans la société française contemporaine ».

1977 : Election de Jacques Maury à la tête de la FPF, qu'il présidera jusqu'en 1987. Il succède à Jean Courvoisier.

1979 (16 – 18 mars) : 16<sup>e</sup> Assemblée générale du Protestantisme français réunie à La Grande-Motte.

1979 : Edition du recueil « Nos cœurs te chantent »<sup>2531</sup>.

1981-1984 : Colloque luthéro-mennonite à Montbéliard<sup>2532</sup>.

1981 : Grève de la faim et marche de l'Egalité et contre le racisme. 100 000 personnes manifestent à Paris, avec le soutien des Eglises.

1982 : La Fédération des Institutions chrétiennes (F.I.C.) prend le nom de Fédération protestante des œuvres (F.P.O.)

1982 : Publication du document Baptême – Eucharistie – Ministère (BEM) (COE).

1983 : Sixième assemblée générale du COE à Vancouver, Colombie britannique, Canada, du 24 juillet au 10 août. Sur le thème « Jésus-Christ, vie du monde ». 301 Eglises membres.

1983 (11-13 novembre 1983) : 17<sup>ème</sup> Assemblée générale de la Fédération protestante de France, à La Rochelle. Thème : « Choisir la vie ; L'humanité à la croisée des chemins ».

1983 : Adhésions de l'Eglise de Dieu en France, et de L'Union des Eglises de Réveil<sup>2533</sup>.

1984 : Création de l'Entraide Protestante - fédération nationale (EPfn).

1984 : Entrée de la Cimade dans les centres de rétention administrative.

---

<sup>2529</sup> Adhésion en date de 1975.

<sup>2530</sup> Celle-ci a été créée une première fois en 1939.

<sup>2531</sup> Sous la plume d'Alain Costenoble, président de la Fédération Musique et chant de la Réforme, on peut lire dans le Christianisme au XX<sup>ème</sup> siècle, hors-série n°7, octobre 1992 : « La naissance de la Fédération Musique et chant du Protestantisme français a été conjointe à l'élaboration, dans la commission d'hymnologie de la Fédération protestante de France, du recueil *Nos cœurs te chantent*. En effet, c'est Musique et chant qui va accompagner l'action de la commission et ses productions en les faisant connaître dans son bulletin ainsi que dans 75 psaumes et 45 chorals. En 1979 sort *Nos cœurs te chantent*. Les textes des psaumes sont refondus par R. Chapal. Les rythmes et les mélodies du Psautier de Genève, ainsi que ses harmonies, sont repensés. Les chorals, beaucoup plus nombreux que dans Louange et prière sont restaurés dans leurs rythmes et harmonies d'origine [...] ».

<sup>2532</sup> Celui-ci s'achève par une levée des anathèmes figurant dans le texte de la Confession d'Augsbourg sur les anabaptistes.

<sup>2533</sup> Source FPF : « La famille pentecôtiste s'agrandit encore avec l'adhésion, en 1983, de l'Eglise de Dieu, et de l'Union des Eglises de Réveil ». Ainsi que de cinq Eglises évangéliques locales à la FPF, appartenant toutes à la famille pentecôtiste, parmi lesquelles se trouve le CEMB, Centre évangélique missionnaire de Bretagne à Carhaix, qui démissionnera de la FPF en 2011 pour adhérer au Cnef.

1985 : Emilio Castro (1985-1992) succède à Philip Potter en qualité de secrétaire général du COE<sup>2534</sup>.

1985 : Tricentenaire de la Révocation de l'Edit de Nantes (1685-1985). Rencontre des 12 et 13 octobre 1985 à Paris (Mutualité)<sup>2535</sup>.

1985 : Appel commun à la fraternité des religions, des organisations humanitaires et des grandes loges maçonniques, auquel sont associés protestants, catholiques, orthodoxes, juifs et musulmans.

1986 : Création de la CMRP (Conférence mondiale des religions pour la paix)<sup>2536</sup>.

1986 : Du 20 au 27 septembre 1986, l'évangéliste protestant américain Billy Graham -en outre pasteur baptiste-, dont la dernière venue en France remontait à 1963, effectue en France une nouvelle campagne d'évangélisation<sup>2537</sup>.

1987 : Cinquantenaire du Groupe des Dombes.

1987 : élection de Jacques Stewart à la tête de la FPF, qu'il présidera jusqu'en 1997.

1987 (28-31 mai 1987) : 18<sup>ème</sup> Assemblée générale FPF à Strasbourg, thème « Conviction et tolérance ».

1987 : Le 17 décembre, Création du Conseil des Eglises Chrétiennes en France (Cecef) dont sont membres la FPF, l'Eglise catholique Romaine, et les Eglises orthodoxes<sup>2538</sup>.

1987 : Ordination à Naples de frère Max Thurian, de Taizé, comme prêtre catholique romain<sup>2539</sup>.

1988 (26 juin) : Accords de Matignon sur la Nouvelle Calédonie.

1989 : Bicentenaire de la Révolution française<sup>2540</sup>.

1989 : Lors d'un congrès commun, la FPO, la FOE et l'EPfn prennent l'engagement de se rapprocher pour offrir un service et un témoignage communs<sup>2541</sup>.

---

<sup>2534</sup> E. Castro, né en 1927 à Montevideo, Uruguay ; décédé en 2013, Montevideo, Uruguay. Eglise évangélique méthodiste d'Uruguay.

<sup>2535</sup> Cf : Actes du colloque dans « Protestantisme et Liberté », Juin-Juillet 1986 (N°313), Bulletin du CPED.

<sup>2536</sup> Cf : J. Stewart, « la grâce de croire », DDB, Paris, 1998, page 110.

<sup>2537</sup> Le palais omnisports de Paris – Bercy est loué pour la circonstance tandis qu'une retransmission par satellite permettait de suivre en direct, sur grand écran, chaque réunion dans un certain nombre de villes de France (au total pour les huit jours une trentaine). Mission France, association organisatrice de la campagne, a autorisé des membres du groupe de sociologie des religions (CNRS-IRESCO) à mener à chaud une enquête sur cet événement. (Cf : « *La campagne d'évangélisation de Billy Graham* », par Daniel Alexander, Jean Baubérot, Françoise Champion, Jacques Gutwirth, Agnès Rochefort-Turquin, page 67 et passim).

<sup>2538</sup> Co-présidence : Mgr Decourtray, Mgr Jérémie, Pasteur Stewart.

<sup>2539</sup> Le Père Max Thurian est nommé le 30 septembre 1992 membre de la commission théologique internationale qui assiste la Congrégation pour la Doctrine de la Foi du Vatican. Max Thurian, 71 ans, fondateur avec le pasteur Roger Schutz de la communauté de Taizé a été pasteur réformé suisse avant d'être ordonné prêtre catholique romain en 1987. Durant les années 70, il avait collaboré étroitement avec la commission « Foi et Constitution » du Conseil œcuménique des Eglises et a été le rédacteur de la série de six volumes comprenant les réponses des Eglises au document sur « baptême, eucharistie, ministère ».

<sup>2540</sup> A Paris, Le grand Louvre est inauguré le 29 mars 1989 et la pyramide du Louvre ouverte au public le 1<sup>er</sup> avril.

<sup>2541</sup> En janvier 1992, la FPO fusionna avec l'EPfn. En 1994, la FOE, tout en conservant sa personnalité juridique, devint l'Union régionale Grand Est de l'EPfn. En 1998, l'EPfn prit le nom de Fédération de l'Entraide protestante (FEP). Sa charte fut amendée et complétée pour tenir compte de l'ensemble des composantes de la fédération unifiée. A partir de 2001, la FEP entama un processus de régionalisation avec la mise en place de comités régionaux et la création de fonctions de secrétaires régionaux. Elle est composée de six régions, animées par des comités régionaux. En

1989 (9 novembre) : Chute du mur de Berlin. Effondrement du régime communiste.  
1989 : Rapprochement ECAAL-ERAL en Alsace<sup>2542</sup>.  
1989 : 4 mai, assassinat de Jean-Marie Djibaou et Yéwéné Yéwéné par Djubelly Wéa.  
1989 : Publication du texte « Vers un nouveau pacte laïque », avec la Ligue pour l'Enseignement et l'Education permanente.  
1989 (25 décembre) : « Présence protestante » transmet le culte protestant depuis Berlin en Eurovision<sup>2543</sup>.  
1991 : Septième assemblée générale du COE, réunie à Canberra (Australie) du 7 au 20 février 1991. Sur le thème : « Viens Saint-Esprit, renouvelle toute la création ! ». 317 Eglises membres.  
1991 : Accords de Reuilly entre Anglicans, Réformés et Luthériens.  
1991 : Publication de « Promouvoir la Fraternité », déclaration des responsables des grandes familles religieuses en France et Commerce des armes, par la commission sociale, économique et internationale (CSEI, protestante) et Justice et Paix (catholique).  
1991 (1-3 novembre) : 19ème Assemblée générale du protestantisme français réunie à Lille.

\*\*\*\*\*

\*\*\*

\*

---

2011, la FOE adopte la dénomination de Fédération de l'Entraide Protestante Grand est (FEP Grand Est).

<sup>2542</sup> « Depuis 1989, certains services des deux Eglises (d'Alsace/Lorraine) sont devenus communs : commission régionale de la catéchèse ; conseil missionnaire ; aumôneries diverses ; service médias ; recherches bibliques ; commission pastorale... Et ces rapprochements devaient être visibles : c'est l'origine du lieu commun situé au 1 quai St-Thomas (*NDLR : jusqu'alors les réformés ERAL avaient leur siège à la rue du Bouclier*). Aller plus loin ? C'est la question que l'on peut se poser alors avec son prolongement facile : pourquoi pas une seule Eglise qui vivrait sous le régime concordataire ? Cette question a été posée deux fois par l'ERAL – ce qui est facilement compréhensible puisque c'est toujours le plus petit qui cherche à s'associer au plus grand. C'est en 1980 que la question a été posée pour la première fois au Synode ERAL puis la question a été à nouveau à l'ordre du jour en 1991 au synode de Thionville », in « *Les Réformés et les Luthériens d'Alsace-Lorraine, à propos du synode de Sainte-Marie-aux-Mines* » de novembre 1992, interview d'Antoine Pfeiffer, *le Christianisme au XXème siècle*, n° 373, semaine du 25 au 31 octobre 1992, pp 6-7.

<sup>2543</sup> Cf. : Emission du Service protestant du 4 octobre 2015 : « 60 ans de Présence protestante ».

## Annexe XI :

### INDEX : Noms propres et noms de lieux

#### I.- Noms propres

ABAUZIT	554-555
ABEL Olivier	571, 671, 738, 779
ADAM	229
ADAMS Geoffrey	366
AHNNE L.	204
AILLET-RENNES Suzanne	560
AIMARD Guy	745
ALBECKER Christian	889
ALBRECHT (née WILD) Berthe (Berthy)	561
ALEXANDRE Jean	720
ALIBERT Raphaël	295, 303, 322
ALIVISATOS	411
ALLÉGRET	650-651
ALLENS (d') Henri	245, 387, 504, 648, 784
ALLIER Raoul	26-27, 32, 39, 134, 186, 214, 217, 220-223, 227, 260, 344, 397, 546-548, 652, 712, 739, 768, 806, 848, 888, 947, 1003
Aloïs (Frère)	499-501
ALTORFFER Charles	259, 399
AMOUREUX Henri	281
ANDRÉ-MALLET Gabrielle	546
ANDRIEUX Francis	148, 517, 793, 819
ANDRU	221-222
APPEL André	75, 102-106, 229, 346, 416, 455, 477, 511-512, 622, 628, 633, 679, 750-751, 788-789, 809, 818-819, 823- 824, 829, 848, 878
APPIA Georges	591
APPIA Louis	399-400, 621, 641
ARCHIMBAUD	110
ARNAL Pierre	294, 610, 679
ARNOLD Matthieu	3, 8, 229, 779, 889, 1026
ARON Robert	281
ASKE Sigurd	809
ASMUSSEN	409, 978
ATGER Daniel	563, 602
ATHÉNAGORAS	585
ATKINSON Henri	398, 549-552

AUDÉOUD	637
AUGAGNEUR Victor	344, 652-653
AURENCHE Guy	745
AUTRAND Jean	38-39
AVRIL de SAINTE-CROIX Adrienne	216
AYMARD Jean-Paul	648
AZÉMA Jean-Pierre	250, 281, 287-288
BABUT Charles	131, 199-200, 215, 958-959
BABUT Jacques	602
BABUT Jean-Marc	802
BADINTER Robert	742
BARBIER Pierre	730
BARDE P.	78, 380
BARGETON Jeanne Jenny	381
BARNIER Jeanne	562
BAROT Madeleine	119, 264, 301, 305, 315, 393, 419, 422, 541, 560, 562, 565, 627-630, 665-666, 745, 757, 885, 992
BARRET Franck	335
BARTH Karl	374-375, 405, 522, 575, 590, 860, 989
BARTHOLMÉ	68, 140, 259, 582, 877
BASDEVANT-GAUDEMET Brigitte	36, 890
BASSET Jean-Claude	774, 890
BASTIAN Jean-Pierre	876
BASTIDE J.	985
BATY Claude	78, 417, 819, 836
BAUBÉROT Jean	22, 154, 282, 397, 529, 534-535, 593, 597, 601, 672, 764, 768, 777, 800-801, 836, 843, 861, 891
BAÜMLEIN d'ERLENBACH	443
BAUMONT J-C.	891
BEAUMONT Jacques	369, 374, 752
BEAUPÈRE	432
BEAUSSART	296
BEAUVILLAR	369
BECKER	677
BÉDARIDA François	250
BÉDARIDA René	424-425
BÉGUELIN	210, 222, 782
BEIGBEDER Onésime	58, 63-66, 167-169, 187-194, 223, 782
BELL Georges	403, 407-408
BELO Fernando	521, 812
BEN ABDALLAHUSSEDIK	369
BENDROTH Margaret	892
BÉNÉZECH	557
BENIGNUS P.	110
BENOÎT André	459, 469-470
BENOÎT Jean-Daniel	574
BERGERET	306, 651

BERGESE Daniel	891
BERNARD Auguste	348
BERSIER Eugène	605, 851, 875, 907
BERTHOUD Charlotte	581
BERTHOUD Denise	567
BERTRAND André-Numa	5, 74, 204, 249, 261-262, 276, 280, 285, 291-292, 305, 308, 318, 323, 327-333, 336, 338, 378, 386, 389, 866, 892
BERTRAND Benjamin	621, 641
BERTSCH Berthe	557, 560
BIANQUIS Jean	883
BIANQUIS Philippe	648
BIAU	96
BINET Charlotte	1027
BIRMELÉ André	538-539
BLANC Christian	605
BLANC René	722
BLANCY A.	433
BLOCHER Arthur	556
BLOCHER Henri	779
BLOCHER-SAILLENS Madeleine	556
BOECK (de)	204
BOEGNER Alfred	380, 394
BOEGNER Édith	340
BOEGNER Marc	12, 33, 35, 65, 68, 70-71, 74, 79, 97-102, 136, 141, 145-146, 177, 204, 230, 238, 243-264, 268-276, 281, 285-328, 333-353, 357-359, 363-366, 369, 372-390, 400-410, 413, 420, 427, 445-451, 461, 477, 487-495, 510-511, 521-527, 552, 562-563, 567, 573, 575, 579- 580, 585-591, 611, 614-621, 630-632, 632, 638-644, 660-663, 676, 685, 698-700, 721, 728-730, 749-750, 758-760, 771, 779, 783-786, 796, 803-804, 807-811, 817-818, 833, 838-840, 858, 861, 875, 880, 888, 886, 893, 895, 901, 904, 987-993, 1025
BOIS Charles	779
BOIS Henri	227, 860
BOIS pasteur	247
BOIS Roby	358, 774, 779
BOISSONNAS Eric	106, 113
BOISSONNAS G.	380
BOLLE Pierre	268, 286, 293, 313, 367, 372, 378, 388, 560, 574, 581
BONHOEFFER Dietrich	233, 522, 532, 586, 596, 779
BONIFACE Xavier	785
BONIFAS Aimé	280, 563
BONNAL Robert	127, 594, 626, 640, 647, 654, 657
BONNARD Abel	311
BONNARD Pierre	802
BONNET Elie	78, 89-92, 134, 239, 504, 783
BONNET Emile	397

BONNET François	114
BONNET Jules	985
BONZON	626, 651, 752, 803
BOOTH William	985
BOOTH Wycliffe	342, 565, 902
BORDREUIL Pierre	774
BOSC Jean	42, 138, 272, 283, 379, 590-591
BOSIGER Roger	690
BOST Charles-Marc	204, 777, 988
BOST Eugénie	874
BOST John	279, 795, 874
BOTTINELLI Guy	542-743, 711-712
BOUFFAY Gaétane	563
BOULADE	46
BOULANGER	42
BOULET François	282, 287, 306, 561
BOUMAN Johan	895
BOUNOUS Emma	598
BOURGUET Daniel	779
BOURGUET Pierre	76, 490-491, 533, 778
BOURY Charles	257, 346
BOUSQUET René	316, 335-336
BOUTTIER Michel	79, 799
BOVON Luc	592
BRANDT	35-36
BRÉCARD	258, 290, 294, 297, 310, 321, 796, 989
BRENT Charles	395, 401-402
BRÈS Paul	648, 773-775
BRETEGNIER Georges	525
BRIAND Aristide	26-27
BRICE Jean	345, 653
BRILIOTH	411
BRISSON Pierre	313
BROCHEUX Pierre	348
BROUSSOUS Auguste	138
BRUNEL	345, 653
BRUNET Louis	413
BRUNETON Gaston	287, 294
BRUNETON Pierre	114, 530
BRUNNARIUS	263, 279
BRUNNER	808
BRUSTON Henry	119, 121, 313, 456-457, 464, 498, 584, 820, 825
BUISSON Ferdinand	26, 546, 779, 866, 893, 993
BUNGENER Charles	100-101
BUNGENER Pierre	349, 678, 709
BURGELIN Henri	623, 663, 752



BURGELIN Pierre	584
BURKI Werner	799
BURY Élisabeth	563
BUTTE Antoinette	473, 475, 564, 779
BUTZBACH Jean	458
CABANEL Patrick	26, 55, 209, 272-274, 288, 294, 342, 388, 581, 779, 781, 894, 896
CABRIES Jean	110
CABROL (de) Hugues	796-797
CADIER Jean	264, 574
CADIER-REY Gabrielle	779
CALVIN Jean	255, 445, 487, 589, 592, 636, 844, 989-990
CAMBE Michel	690
CAPIEU Henri	458, 700
CARBONNIER Denis	218
CARBONNIER Jean	862, 889
CARBONNIER-BURCKHARD Marianne	779, 894
CARSON BLAKE Eugène	994
CASALIS Dorothée	352
CASALIS Georges	264, 304, 354-355, 375, 454, 458, 462, 530, 589, 600, 645-646, 789, 791, 812, 861
CASSEDY Scheila	617
CASTRO Emilio	601, 996
CAUDRON	785
CAVELL Édith	548-549, 904
MAC CREA CAVERT Samuel	644, 905
CAZALET Charles	807
CAZALIS Suzanne	558-562
CAZAUX R.	110
CEAUCESCU	642
CHAILLET	425
CHAMOREL	637
CHAMPETIER	759
CHAPAL Roger	699
CHAPEAU	585
CHAPONNIÈRE Isabelle	581
CHARLES Yvon	81, 483
CHÂTEAU	458
CHATONEY André	359
CHAUNU Pierre	777, 862, 889
CHAVANNES Blaise	772
CHENEVIÈRE Marc	407
CHENU Bruno	411-412
CHEYSSON Claude	669
CHIRAC Jacques	892
CHOISY	610, 637
CHOURAQUI Alain	901

CHOURAQUI André	693
CHRÉTIEN Pierre	46-49, 83, 85, 107, 123-125, 484-486, 571, 594-595, 619, 628, 655, 666-667, 690-691, 699, 706-707, 711, 715, 737-739, 744, 762, 766, 770, 773-774, 790, 813, 825-826, 841
CHRISTOL Franck	610, 622, 651-652
CLAUDEL Paul	574-575
CLAVAIROLY François	7, 154, 501, 865, 1027
CLAVEL Maurice	79, 169, 765, 986
CLAVIER Henri	404, 621, 632, 642
CLÉMENCEAU Georges	27, 226
CLÉMENT Olivier	83, 502
CLERMONT (de) Jean-Arnold	648, 669
COCKBURN J. Hutchinson	414
COFFIN William Sloan	185-187, 190, 194, 643
COLIGNY (de)	189, 283
COMBES Emile	24
CONGAR Yves	423, 895
CONORD Paul	138, 264, 276, 354, 403, 409, 491, 574-475, 616
COQUEREL Athanase	985
CORBIN Henri	283
CORDEY Henri	78, 163-182, 197, 200-204, 210, 637-638, 651, 675, 781-782, 830-833, 986
CORNET-AUQUIER	558
COSTIL Maurice	600
COSTIL jean	746
COTY René	36, 144, 360-361, 368
COURRÈGE	369
COURTHIAL Pierre	264
COURTIN Marie-Claude	585
COURTIN René	76, 141, 661
COURTOIS de VIÇOSE F.	93-96, 188, 504
COURVOISIER Jean	5, 81, 116, 138, 149, 277-278, 384, 498, 503, 529-532, 567, 580-592, 611-612, 616-617, 680, 833-834, 845- 846, 869, 994-995
COURVOISIER Jean-Louis	581
COUSOUYAN Jacques	434, 600
COUTURIER (Abbé)	443, 990
COUVE Aimé	136, 685, 966
COUVE Benjamin	198, 201
COUVE D.	380
COUVE de MURVILLE Maurice	766, 857, 874
CRESPIN Raoul	246, 752
CRESPY Georges	460, 591, 845
CRESPY Raoul	427
CROISSANT Pierre	371
CRUSE René	557, 762
CULLMANN Oscar	378, 384, 494, 779, 889

CUZENT Sylvain	646
DAEISEN (de) Guy	600
DALADIER Edouard	134, 258, 337, 759
DANIELSSON	610
DARLAN François	286, 290, 293-294, 297, 302, 306, 308-310, 313-317, 322-324, 332, 337
DAUDÉ Gill	441
DAUGLER	229
DAUTRY	661
DAVEZIES Robert	358
DEBARD L.	379
DEBRÉ Michel	36, 365, 762, 992
DECOPPET Auguste	6, 59, 165, 171-174, 909-910, 985
DEISSMANN A.	215
DEJONGHE Ernest	335-336, 345
DELANNOY Bernard	797
DELBRÜCK Charles	663
DELCOURT Raymond	332, 334, 339, 342, 610
DELEUZE Gilles	522
DELORME Christian	746
DELTEIL Christiane	640
DELTEIL Gérard	588, 618, 994
DELUZ Marc	110, 584
DENIMAL Eric	996
DERANSART Jacques	264
DERRIDA Jacques	522
D'ESPINE H.	614
DEYMIÉ Brice	799
DIEBOLD-MUTSCHLER Laure	560
DIEDERICHS Monique	599
DIETRICH (de) Suzanne	264, 285, 409, 458, 532, 562-563
DINGEL Irène	896
DJIBAOU Jean-Marie	8, 605, 997
DONADILLE Marc	797
DOUCÉ Joseph	739
DOUMERGUE Gaston	385
DOUMERGUE Paul	183, 208, 217, 283, 380, 726
DOUMONT Rainer	434, 536, 831
DREYFUS François-Georges	777
DREYFUS François-Henry	389
DROZ Bernard	538
DRYANDER E.	215
DU PASQUIER Bernard	585, 637, 798
DUBARRY	203
DUBIEF Henri	280, 348, 777, 899
DUBOIS Jean-Daniel	690

DUBOSCQ Denise	564
DUCHEMIN René	204
DUCHHARDT Heinz	896
DUFLO Suzette	568, 592
DUMAS André	442, 452-453, 521, 589, 642, 736, 779, 812
DUMAS F.	204
DUMAS J.	380
DUPEUX Jean-Marc	799
DUPONT Rolande	538, 568
DURAND Marie	606
DÜRLEMANN	204
DURRLEMAN Christophe	282
DURLEMAN Freddy	808,874
DUSSAUZE Élisabeth	563
DUTOUR Jean	365
DUVALLIER François	646
EBERHARD H.	279
EBERHARDT Paul	650
EBOR TEMPLE William	406-407
ECCARD Frédéric	259, 558-559, 618, 648, 785
EHRENSTRÖM Nils	407, 553
EIDEM Erling	407
Elisabeth	340-341
ELLUL Jacques	375, 533-535, 681, 743, 777-779, 861, 889, 903
ENCREVÉ André	181, 209, 282-283, 356, 365-367, 777, 840, 892, 897, 900, 907
ERNWEIN	96, 399
ESCAFFIT Jean-Claude	490-496
ESPAZE André	734
ESPY Edwin	407
ETCHEGARAY Roger	434
EVDOKIMOFF	110, 566, 584, 722-723
FABRE Frédéric	247
FABRE Marie-Louise	810
FAIVRE	505
FAIVRET J.	188, 223
FALLOT Tommy	27, 289, 379, 381, 394, 424, 524, 892
FAREL Guillaume	636
FATH Sébastien	777
FAUCHE Eugène	169, 175, 200, 204, 223, 380, 986
FAUGE	202
FAVRE Julie (VELTEN)	545
FAVRE Marie-Louise	990
FAYOT	698
FELDMANN Christian	502
FÉLICE (de) Théodore	136, 561
FELTIN	369, 372

FERRY Jules	23
FESQUET Henri	805
FIGUIÈRE Jean	810
FINET Albert	272, 589, 991
FISCH A.	171, 174
FISCHER Geoffrey	407
FISCHER Henri	600
FISCHER Jean	605, 888
FLANDIN Pierre-Étienne	293, 330
FLORIS	458
FONBRUNE-BERBINAU	242
FOUGEIROL	42
FOUILLOUX Étienne	892, 899
FOUREL Jean-François	645
FRAISSINET Jean	294
FRANCO	293, 298-299, 641
FRENZ Helmut	617
FREUDENBERG Adolph	407
FREY Albert	530
FREY Éliane	560
FREYCHET Michel	393, 417, 437-440, 443, 487, 801
FULLIQUET Georges	200, 637, 724-725, 986
FULPIUS Francine	567, 584
FUZIER Paul	183-184, 218, 380, 399, 548, 610, 621, 631-632, 638, 652, 815
GABUS Jean-Paul	774
GAGNIER Pierre	264
GAILLARD	78-79
GALLAND Daniel	585,702
GALLIENNE	244
GALLO Max	209
GALTIER Jacques	745
GAMBETTA Léon	23
GAMBIER H.	40, 136, 610, 698
GARRISSON-ESTÈBE Jeannine	561, 777, 862
GASPARIN (de) Agenor	27, 837
GASTAMBIDE Jean	264, 288, 304, 434, 585
GAUCHET	844
GAUDRY Michel	797
GAULLE (de) Charles	36, 75, 271-274, 299, 315, 321, 324-326, 342, 354, 364-372, 565, 575, 663, 673-674, 812, 870, 892, 980, 992
GAULLE-ANTONIOZ (de) Geneviève	561
GAXOTTE Pierre	365
GÉHÉNNO Jean	759
GELIN Richard	603
GEOLTRAIN Pierre	745

GERMANIOS	411
GIBAUT John	401-402
GIDE Charles	398, 860, 902-903
GILLOUIN Charles	289
GILLOUIN Émile	289
GILLOUIN René	287-290, 294, 295-297, 298, 306-309, 315-316, 898
GIONO Jean	750
GIROD-PARROT Marie-Louise	700, 809
GISCARD d'ESTAING Valéry	772
GISCARD Robert	478-481
GOGUEL François	7
GOLDET Cécile	564
GOLODANOV Vladimir	395
GONTHIEZ	38, 703-704
GOODRICH	643
GOSSELIN Jean	102, 105
GOSSELIN Marcel	811-815
GOTHIÉ	562
GOTHIÉ	648
GOUNELLE André	214, 514
GOUNELLE Edmond	375
GOUNELLE Elie	204, 252, 283, 307, 399-400, 404, 550-552, 749
GOUNELLE Paul	136, 748
GOUNELLE Théodore	246-248, 283, 506-508
GOUNELLE Yves	613, 997
GOUT S.	782
GRABER Anne-Cathy	898
GRAHAM Billy	419, 597, 996
GRANDJEAN Émile	348
GROEBER Fritz	898
GROSHENS Jean-Claude	898
GRÜNER Edouard	231, 232, 235
GRÜNER Emmanuel	231, 235
GRUSON Claude	521, 530, 665-666, 745, 757, 894
GUERRIER Michel	635
GUEX H.	380
GUILLOIN Charles	252, 268, 407-408, 758
GUIRAUD François	122, 591
GUITTON Jean	365
GUTTIEREZ Gustavo	645
HAERTER	473
HALIFAX	423
HALMAN Loek	899
HAMER	495, 888
HAMMEL Maurice	798
HARISMENDY Patrick	899

HASS	561
HAUMESSER François	600
HAUTVAL Adélaïde	561
HEAVEN William I.	643
HENRIOD H.-L.	252, 401, 409, 611, 749
HENRIOT Edouard	134
HERMANN L.	887, 911
HERMANN W.	215
HITLER	137, 263, 284, 403-404, 589
HO CHI MINH	349
HOEFFEL	348
HOEPFFNER	259
HOIBIAN Jean	120
HOLDHAM J.H.	411
HOLLARD H.	171, 204, 675
HOMEYER Josef	658-659
HORST	229
HOTTINGER Maurice	204
HOTTINGUER	93, 100
HOUZIAUX Magali	1027
HROMADKA Josef	376-377, 585, 618
HUCKENDUBLER	703
HUNZICKER Marianne	745
HUNZINGER	290
ISELY Gustave	335, 902
JABLONKA Ivan	545
JACOB Edmond	437, 574
JACOB Madeleine	325
JAEGLÉ	229
JALABERT	169, 175, 986
JAMES Émile	384-385
JAMES William	554
JARILLON	399
JAULMES Gédéon	171-172
JAULMES Sylvie	585
JEAN XXIII	383, 428, 430, 493, 993
JEAN-PAUL II	605, 769
JESEL Alexandre	602
JEZEQUEL Jules	549
JOANIN-LLOBET Laure	899
JOHNSON Douglas	777
JONTE Geneviève	557
JORNOD Jean-Pierre	638
JOSEPH Lucie	110, 566-567, 584, 786
JOUTARD Philippe	777, 901
JULLIEN Claire	565, 990-992

JUNCKER A.	210, 212-223, 782
JUNG Etienne	114, 295, 315, 359, 903
KALTENBACH Pierre-Patrick	534(535, 778
KAPLAN Jacob	372, 771
KELKAL Khaled	746
KELLER Adolphe	253-254, 675, 715, 722
KELLER Paul	458, 517, 520, 579, 994
KEMPF	458
KERGOMARD Pauline	545, 866
KERVELLA Anne-Emmanuelle	606, 904
KIBIRA Josiah	655
KLERK (de) Frederik	655
KOHL Helmut	606
KOPP	96
KOUCHNER Bernard	605
KRAEMER Hendrick	408
KREBS Georges	648
KUNTZ	229
KUSBER Jan	896
LABORIE Pierre	282, 287, 561
LABROUSSE Elisabeth	22, 52
LACHERET	169, 175, 986
LAEDERACH Jean-Marc	584
LAEDERICH Georges	294
LAFON Louis	283, 749
LAFONT Emile	96-97, 245, 504-505
LAMBERT Nadine	1027
LANGE Dietz	660
LANGLOIS C.	891
LANOIR Corinne	645, 979
LAPLANE Sabine	490, 498-499, 502
LAPORTE Ludovic	899
LAROCHE J.	263, 622
LATHUILLIÈRE Pierre	443
LATUNE Ch.	204, 347
LAUGA Georges	185, 224, 252, 338-340, 380, 399, 557, 683, 703, 749, 806
LAURIOL	42-43, 138, 141, 677
LAVAL Pierre	272, 286-290, 293-298, 303, 307-311, 315-319, 322, 324, 329, 332-333, 336-341, 381
LAZÉRUS André	656-657
LE BOURGEOIS Armand-François	434-436, 494-495, 499
LE CROM Jean-Pierre	899
LE GOFF Jacques	900
LE NAOUR Jean-Yves	209, 900
LE PEN Jean-Marie	745
LEBRUN Albert	385



LECLERC de HAUTECLOQUE Philippe	357
LEDOUX Marc-André	772
LEENHARDT Denise	573, 581
LEENHARDT Edmond	573
LEENHARDT Henry	574
LEENHARDT Olivier	126
LEENHARDT Roger	434
LEGAIT-VERBREGGHE Mireille	241
LÉGAL	42, 138
LELIÈVRE André	589
LELIÈVRE Matthieu	171
LEPLAY Michel	443, 490, 900
LEQUIN Albert	610
LESTRINGANT	819
LÉTHEL	39-40
LEVER Évelyne	358
LEVET Robert	423-424
LÉVRIER Louis	589
LEW Paul	600
LICHTENBERGER	564
LIENHARD Marc	150, 458, 585, 889
LOCHARD Jacques	147, 354, 462-463, 517, 530, 585
LODS	263
LONGEIRET Maurice	536, 831
LOUSE D.	900
LOVSKY Fadiey	292, 771, 821
LUZE (de) Bertrand	353, 654
MAARTEN Johan	901
MAC FARLAND Charles	190, 194, 218, 224, 643, 682
MAC INTIRE	419
MAC LEAN	611
MACOUIN Marie-Claire	567, 584
MAILLOT Alphonse	458, 533, 589, 778
MALOUSANNE M-C	564
MALÉCOT Gustave	751, 819
MALEPRADE (de)	591
MALLARMÉ André	294
MALVESIN Caroline	473
MANDELA Nelson	602
MANEN Henri	272, 305, 389
MANN Thomas	250
MARKHOFF Gérard	666, 894
MARQUET Claudette	568, 805, 812-814
MARTIN François	294, 323
MARTIN Jacques	758
MARTIN Alain-Georges	802

MARTIN Jos.	204
MARTIN-ACHARD Robert	589
MARTY	494, 757
MARY Albert	592
MASSIGLI René	313
MATHIOT Étienne	368, 371, 773
MATHIS Ernest	536, 831-832
MATTER	339
MATTER A.	174
MATTER Étienne	208, 726
MATTER P.	380
MAURER Charles ou Carl	260, 904-905
MAURY Jacques	5, 47, 83, 274, 354, 441, 482, 484, 499, 503, 567, 586-598, 601, 618, 628, 630, 633, 638, 642, 655, 664, 710, 739, 762, 774, 790, 836, 842, 870, 888, 901, 995
MAURY Léon	588, 779, 860
MAURY Pierre	284, 316, 335, 376, 379, 381, 409, 575, 588-589, 860, 904
MAURY Roseline (Juliette) née STOECKLIN	589-590
MAYOL Pierre	767
MEHL Roger	272, 284-285, 378, 384, 427, 454-458, 464, 521, 536-538, 580, 752, 777, 862
MEISS Léon	772
MÉJEAN Louis	26-27, 223, 866
MENDES-FRANCE Pierre	352, 992
MERCIER	423
MERLE d'AUBIGNÉ Charles	252-253, 399, 447-448, 816
MERLE d'AUBIGNÉ Jean-Henri	901
MERLE d'AUBIGNÉ Jeanne	560
MERMINOD Gérard	635
MESSNER Francis	900
MÉTRAL Nicole	814
METTETAL Auguste	162-165, 171-174, 985
METZEL Tania	110, 121, 567, 798
MEYER Élisabeth	588
MEYER Gustave	172
MEYER J.	227-228
MICHELI A. Dominique	614, 678
MICHELIN-MOREAU	610
MILDENBERGER	895
MINSEN Christiane	53
MOELLER	495
MOMMÉJA	558
MONASTIER-SCHROEDER	697
MONGE Claudio	502
MONIS	27
MONNEROT Guy M. et Mme	367

MONNET Jean	659, 665
MONNIER Christian	338-339, 661
MONNIER Henri	4, 133, 252, 380, 398-400, 404, 448, 721, 785, 961
MONOD Adolphe	849
MONOD Ambroise	585
MONOD André	185, 228, 620-621, 631, 639, 683, 685, 722, 816
MONOD Annette	266, 889
MONOD Jérôme	358
MONOD Sarah	546
MONOD Victor	185, 224, 683, 817
MONOD Wilfred	166-169, 175, 209, 215, 220, 252, 380, 394, 398-404, 472, 592, 782, 986
MONSARRAT Jean-Pierre	366
MONSARRAT Violaine	803
MONTGUILLOT Maurice Antoine François	247
MONTMOLLIN (de) Daniel	492, 578, 793
MOOR Peter	502
MORAWIEC Malgorzata	896
MOREL Émile	67-68, 92, 96, 136, 157, 188, 230, 238-248, 347, 380- 381, 387, 401, 445-447, 504-508, 676, 685, 708, 782- 784, 806, 866, 988
MORIN Edgar	16
MORIN Jean	204
MORIZE Huguette	110, 567
MORLEY Jean-Paul	42, 138, 677
MOROTTO Rafael	617
MOTT John	380, 394, 407, 573
MOUCHON Violette	261, 557, 560, 901
MOUNIER Emmanuel	376, 759
MUCKENSTURM Françoise	568
MUESS Claude-Rémi	813
Myriam (Sœur)	482-485, 779
NEGRE Lisette	560
NÉRÉ Jacques	777
NEUFLIZE (de)	338-339
NEWMAN John Henry	423
NICOLAS Albert	109-114, 123, 147-149, 469, 481, 509, 518-519, 577- 578, 595, 633-634, 664, 674, 706-707, 722, 791-794, 830, 842
NIEMÖLLER Martin	254-255, 404, 978, 989
NIVELLE	816, 844
NOETZLIN Jacques	661
NOIRIEL Gérard	15
NORA Pierre	14, 358
NOUGAT Noël	296
NOZIERE André	902
NYERERE Julius	655
OBERLIN Jean-Frédéric	424

OCARANZA MUNOZ Georgina	617
ODDON Yvonne	564
OECHSNER de CONINCK	651
OLEKNOVITCH Isabelle	37
ORTLIEB Charles	229
ORTOLLAND Christelle	655
O'SHEE Denis	617
PANNIER Jacques	242, 560, 631, 795
PANNIER Jane	560
PARKER	175, 782
PARLIER	204
PARMENTIER Roger	517, 521
PASCAL Jacques	591
PASQUIER Pierre Marie Antoine	247
PATON William	406-407
PAUL VI (Pape)	428-429, 494-495, 523, 993
PAUPERT Jean-Marie	502
PAXTON Robert	281
PÉAN Charles	334-338, 341, 565
PECHANSKI Denis	902
PÉDÉZER Jean	182
PELCÉ Françoise	802
PELLETIER Michel	81
PENIN Marc	902
PENSHURT (de) Harding	682
PÉRILHON Jean	746
PERNOT Hélène	563
PÉTAÏN Philippe	250, 261-267, 272, 281, 286-288, 291-298, 305-308, 311, 315, 317, 321, 324-325, 331, 388, 425, 889, 898
PEUGEOT Lucy	730
PEYRIC	205, 380
PEYRON Albin	335
PEYRON Blanche	565, 844, 898
PEYRON Irène	565
PFENDER Jules	210, 215, 220, 223, 547, 782, 959
PHILIBERT Michel	458, 602, 762
PHILIP André	292, 521, 562, 585, 614, 622, 661, 752, 883
PICARD Véronique	1027
PICHAT Georges	337-339
PINOCHET	616-617
PLATON Charles	287, 294, 305, 312, 317, 337-338, 341-342
PLENEL Edwy	891
POINCENOT Philippe	42, 141, 632, 677, 698
POLANCO Juan	617
POMPIDOU Georges	529, 531, 585
PORTAL Fernand	423

POTTER Philip	994, 996
POUJOL Jacques	899
POURTALÈS (de) Hubert	748
POURTALÈS (de) Jacques	132, 210, 224
POURTALÈS (de) Paul	380, 447, 785, 796, 816, 989
PREISS Théo	345, 574
PRESSENSÉ (de) Edmond	29, 196, 779, 895
PRESSENSÉ (de) Francis	779, 860
PRESSENSÉ (de) Victor	196
PROCHET Albert	610
PRUNIER Olivier	163, 169-176, 204, 210, 221, 223, 782, 910, 986
PUAUX F.	217
PUAUX-SIEGFRIED Julie	546
PUECH	648
PURY (de) Roland	264, 283, 424-425
PUYROCHE	958
QUÉRÉ France	545, 570-572, 737-738, 1025
RAMAHALY	110
RAMBAUD Jules	618, 628
RAMILIJAONA	346
RASIWALA Moïz	490-492, 495-496
RATÉFY	345, 653
RAVELOJAONA	344, 652
RECLUS Élisée	778
REIVAX Daniel	27, 214, 546-547
RÉMOND René	434-435
RÉMY Stéphane	755, 797
RÉVEILLAUD Eugène	26
REY Alain	646
REYMOND Bernard	182
RHODAIN	369
RIBES	759
RICHARD-MOLARD Georges	110, 121, 463, 730, 752, 804-805, 884, 888, 903
RICHARDOT Jean-Pierre	903
RICOEUR Paul	46, 767, 777, 861, 889
RIIS Ole	899
RIMBAULT	138
RIOBÉ Guy-Marie (Mgr)	757
RIVOLET	348
ROBERT (de) André	264
ROBERT Jacques	22, 51-52, 669
ROBERTY Émile	165-167, 176, 188, 239, 504, 697, 782, 817
ROCARD Michel	605, 870-871
ROCHAT Louis-Lucien	730
Roger	486-487, 493, 495-496, 500, 897
ROGNON Frédéric	174

ROMANA Maud	564
ROMANE-MUSCULUS	78, 458
RONCALLI Marco	499, 889
RONCIN Sébastien	903
ROQUE Jean-Daniel	55
ROSER Henri	284, 752, 758
ROSTROPOVITCH Mtislav	667
ROTH Charles	42, 903
ROUGEMONT (de) Denis	283, 661
ROULET Viviane	475
ROUSSEAU Michel	589
ROUSSEAU Sabine	354
ROUSSEL Stuart	782
ROUVILLE (de) A.	188, 782
ROUX Albert	96, 399
ROUX Hébert	428-433, 454-455, 576, 801
ROUX Henriette	563
ROY-MIRABAUD G.	378
ROZIER	42
RUBINSKY	669
RUSSIER	567, 584
SABATIER Auguste	241
SAILLENS Ruben	172, 174, 556, 779
SAINT-ANDRÉ (de) Louis	74, 350
SALLES	138
SAURET	34, 303
SAUSSURE (de)	990
SAVART C.	891
SCHARF	634
SCHEER Charles	398-400
SCHENK	229
SCHEURER-FREY	229
SCHLOESING Émile	263, 279, 345, 585
SCHLOSSER Jacques	905
SCHLUMBERGER Laurent	501
SCHMIDT Albert-Marie	283
SCHMIDT Ch.	223
SCHMIDT Élisabeth	358, 557, 560
SCHMUTZ	42
SCHOENDOERFER Pierre	351
SCHOMER Howard	540
SCHÖNFELD Hans	406-407, 551, 553, 634
SCHORER J.	622
SCHULZ Emile	217
SCHUTZ Roger	473, 475, 487-489, 492-500, 990
SCHWEITZER Albert	229, 992, 994

SCHWEITZER Louis	346, 603-604, 654, 696, 776, 790-791, 822, 825, 836, 992, 994
SCHYNS M.	610, 639
SECRETAN Charles	28, 546
SENCEY Alain	110, 813
SEPER Franjo	495
SERS	110, 584
SESTON William	35
SEYDEN Raymond	797
SEYDOUX Marcel	414, 677
SEYNES LARLENQUES (de) Henri	204, 379
SEYTRE Christian	604
SIBLEYRAS	203
SIEGFRIED André	294, 323, 622, 899
SIEGFRIED Julie	216, 220, 380, 546
SIEGRIST Georgette	556
SIEGWALT Martin	904
SIMON Louis	589
SIMON Jules	850, 888
SIRAT René-Samuel	771
SIVADON Jane	563
SLOANE William	186
SMITH LEIPER Henry	407
SMYTH-FLORENTIN Françoise	110, 773
SÖDERBLOM Nathan	225, 394, 396, 411, 660, 891
SOMMERVILLE Robert	458, 585
SOUBEYRAN Marguerite	562
SOULIÉ E.	782
SOULIER C.	174
SOULIER Edouard	214, 380
SOULIER G.	204
SOUSTELLE Jacques	365-366
SOUVAIRAN Pierre	492
SPINK Kathrin	502
STEINER Violette	729
STEWART Charles	598
STEWART Jacques	13, 56, 87, 126, 158, 160, 375-377, 485, 503, 598-606, 636, 667-668, 696, 790-791, 814, 836, 845, 870-871, 878, 996
STOCKWELL Eugène	647
STORA Benjamin	358
STORNE-SENGEL Catherine	904
STRANZ Jane	443
STREIFF Patrick	451
STREIGUTH Ninette	563
STRICKER	229, 749, 874
STROHL Henri	404

STRONG Josiah	643
STURM Marcel	796, 840
STURTZER D.	259
SUHARD Emmanuel	264, 296, 299, 317, 319
SUREAU	558-559
SWEETING Maurice	458, 475, 498, 592, 752
TARTIER Jean	585
TENREIRO Jean-Charles	721
TERME Jacques	149, 468-469, 517, 521, 531, 533-334
TÉTART Philippe	733
TEULON	258
THEIS Jean	68-74, 138, 335, 382, 777, 892, 900
THEIS Laurent	878, 885
THIERRY-MIEG	229
THILLION Germaine	561
THOBOIS André	114, 458, 588, 595, 618, 779, 836
THOBOIS Jean-Marc	81
THOBOIS Jules	541, 834
THURIAN Max	438, 481-482, 487-488, 492-494, 497-499, 589, 997
THURNEYSSSEN Mary	381
TING	647
TIREL Pierre	138, 277-279, 582, 588, 680, 764, 967
TISSOT Pierre	351-352, 992
TOLEN Aaron	434-435
TOULAT Pierre	745, 757
TOUREILLE Pierre-Charles	252, 413-414, 621
TRAUTMANN Frédéric	594, 601, 611, 629, 640, 647, 836
TRIAL L.	199
TROCMÉ André	335, 562, 574, 758, 894
TROCMÉ Magda	562, 758
TRUBERT Jean-Michel	813
TULIO VINAI	616-617
TURCKHEIM (de) Geoffroy	169, 177, 805
TUTU MPILO Desmond	655
TZAUT Hélène	729
UNGERER Ernest	798
VALLAT Xavier	300
VALLETTE Mina	549-556, 570
VAN DUSEN Henry	407
VANDEBUSSCHE Robert	892
VANDEVENTER CI.	110
VARENNE Alexandre	247
VÉDRINES (de) Marie	568, 604
VELAY	567, 584
VELTEN Georges	530, 542, 711
VELTEN Julie	545



VERGÈS	369
VÉRILHAC	65
VERMEIL Edmond	292
VERMEIL Jean	247
VERNES Charles	171
VERNES Jean-Marc	107-108
VERNES Louis-Philippe	850
VERNES Philippe	217
VERNET	651
VERNIER Charles	857
VERNIER Jean	346
VERSEILS Philippe	646
VIDAL Elie	97, 188, 245, 381, 401, 408, 447, 505, 567, 676, 784-786
VIELJEUX Léonce	294, 323
VIENNEY Louis	621, 632
VIÉNOT John	217, 223, 621, 632, 817
VIGNAL Catherine	801
VINCENT Henri	602
VINCENT Philippe	210, 783
VINET Alexandre	28-29, 452, 849
VIOLLET Jean-Marc	541, 834
VISSER'T HOOFT Wilhelm	300-301, 349, 353, 365, 369, 371, 374-375, 393-396, 405-416, 420-421, 563, 575, 631, 644, 660, 662, 743, 829, 888, 904-905, 992-994
VOGLER Bernard	259
VOIGT Ch.	25, 54
VOLFF Jean	905
HARNACK Karl Gustav Adolf (Von)	215, 390, 860
MOLTKE (Von)	213
WAECHTER Étienne	797
WAGNER Charles	186, 210, 684, 959
WAGNER Michel	128, 434, 471, 594, 656, 668, 672-673, 696, 720, 757
WALCH Jacques	114-122, 591
WALDECK-ROUSSEAU	27
WAPOTRO Billy	595
WEBER A.	223
WEBER Jean	188
WEBER Max	853
WEISS André	183, 186, 217-218, 222, 380, 684
WESTPHAL Alfred	573
WESTPHAL Charles	4, 79-80, 98, 114, 116, 147, 283, 325, 379, 419, 459-461, 477, 503, 510-512, 515-518, 573-585, 694, 705-706, 752, 796, 823, 869, 993-994
WESTPHAL Denise (née LEENHARDT)	573, 581
WESTPHAL Sophie (née de LORIOL)	573, 1019
WHELAM Gerald	617
WIDMER M.	188, 782

WILD Berthe	561
WILD Nicole	700
WILLAIME Jean-Paul	55, 520, 739, 764, 777, 810, 896, 902
WILLEBRANDS	495-496
WITT (de) Cornélis	186, 226, 380, 682, 684, 816
WITT-GUIZOT (de) François	245, 257, 399, 446-447, 506, 719, 765
WITT-SCHLUMBERGER (de) Marguerite	216, 546, 548
WOLFF Philippe	905
WOODROW WILSON Thomas	228
WORTES Anita	564
WURM D.	632
WYDMUSCH Solange	900
ZARAGORI Aurélien	905
ZAVRIAN	369
ZILKA	253, 611
ZIMPFER Bernard	519
ZORN Jean-François	394, 651, 745, 779
ZWILLING Marianne	801

## II. – Noms de lieux

Accra (Ghana)	395
Achicourt	186
Afrique	110
Afrique du Nord	130, 144-145, 269, 315, 357-361, 367, 372, 729, 912, 970-971
Afrique du Sud	602, 619, 622, 654-657, 556
Afrique équatoriale	345
Aix-en-Provence	4, 79, 80, 103, 106-107, 110, 114-116, 130, 146, 204, 272, 305, 428, 430, 431, 455-464, 475, 477, 493, 509-516, 520, 576-578, 623-625, 694, 705, 750-751, 823-826, 829, 833, 981, 891, 971, 990, 993, 995 324, 357, 362-372, 565
Alger	324, 357, 362-372, 565
Algérie	17, 144-145, 236, 307, 343, 352, 356-374, 381, 421, 590, 624, 729, 740, 752, 760, 775, 778, 796, 850, 895, 900-904, 909, 970, 980-982, 991-993
Allemagne de l'Est	356, 374, 596, 634
Allemagne de l'Ouest	664
Allier	300
Alsace	32, 36, 42, 44, 58, 66, 69, 121-122, 130, 134-135, 140, 159, 190, 216, 219, 225-229, 240, 257-259, 290-291, 295, 315, 321-322, 327, 386-388, 393, 447, 466, 468, 471, 524, 557, 260, 633, 663, 678, 719-722, 736, 771, 775, 808, 832, 916-920

Alsace-Moselle	31-33, 37, 57, 259, 275, 445
Amérique latine	123
Amiens	316
Amsterdam	281, 349, 396-397, 405-407, 410-411, 416, 455, 575, 621, 631, 641, 751, 818, 992
Angleterre - Grande- Bretagne	88, 213, 251, 276, 285, 310, 329, 523, 548, 555, 620, 631, 661, 682, 723, 848, 993
Annecy	494
Arc-et-Senans	601
Ardèche	704, 887, 900
Argentine	622, 626
Arles	243
Arménie	647
Arras	186, 599
Asie	347-348, 371, 405, 421, 646, 809
Augsbourg	36, 168, 172, 191, 200, 229, 259, 447, 764, 769, 785, 850, 907
Auteuil	40
Autriche	213-214, 236-236, 253
Autun	494-495, 499
Avignon	467-468, 814
Bâle	501, 554, 586, 596, 638, 651, 769, 860
Bar-le-Duc	601
Bas-Rhin	32
Belgique	175, 185-186, 213, 224-225, 423, 610, 612, 638-639, 650, 660, 682-683, 774, 816, 959, 987
Belgrade	605
Berlin	9-10, 226, 274, 309, 556, 621, 632-636, 651, 667, 814, 997
Beyrouth	95, 238, 558-559, 609, 648-649, 822, 882
Bordeaux	25, 38-41, 54, 64, 97-98, 130, 136, 204-207, 230, 243, 251-252, 274, 286, 293, 332, 381, 385, 446-350, 534, 557-558, 589, 610, 620, 639, 641, 646, 674-676, 679, 681, 685, 697-704, 714, 719-728, 749, 783-785, 807, 839, 840, 880, 966, 989
Boufarik	368, 372
Bréda	621
Brest	81
Caen	117-118
Cambodge	246, 348, 350, 356, 646, 989
Cambrai	186, 240-242
Canada	22, 622, 656, 889, 996
Canberra	440, 647, 657, 886, 997
Cannes	310, 418, 598-599
Carhaix	81, 483
Casablanca	599, 822
Castres	38, 204

Chambon-sur-Lignon	268, 335, 408, 561, 574, 614, 758, 841
Chamonix	312
Chanforan	641
Chantilly	438
Château-Thierry	186
Chili	617, 622, 645
Chine	348, 350, 356, 646-647, 776, 806
Clairac	166-167, 175, 240, 418, 986
Clermond-Ferrand	113
Colmar	51, 107-111, 131, 147, 149, 174, 228, 354, 431, 433, 456-457, 462-467, 478-480, 509, 517, 521, 576-579, 599, 623, 630, 633, 720, 733, 756, 767, 793, 796, 799, 845, 871, 881, 883, 972, 984-985, 994
Colombie	723, 996
Compiègne	186, 236
Congo	605, 650, 723
Copenhague	609, 656, 685, 822
Côte d'Ivoire	280, 723
Courbevoie	39
Danemark	187, 227, 252, 255, 402, 610, 621
Dar-es-Salaam	655
Delft	631
Dien Bien Phù	351, 992
Dieulefit	562
Dijon	721, 994
Douarnenez	593
Drôme	289, 563, 704, 887, 912
Ecosse	88, 227, 394, 611
Ecrouves	600
Edimbourg	394-397, 401-404, 573, 685, 986
Egypte	501
Epinal	294, 379
Erckartswiller	485
Espagne	236, 298, 403, 614, 616, 639-641, 661, 668, 989
Etats-Unis – USA	158, 172, 184-185, 190, 215, 218, 222, 224, 227-228, 306, 310, 312, 353-355, 394, 402, 408-409, 419, 599, 610-613, 622, 624, 642, 644, 656, 663, 683, 720, 723, 757, 852, 907, 959
Evanston	411-413, 416, 992
Evian	223, 365, 372-373, 796, 993
Ferney-Voltaire	588-589
Finlande	723

France	24, 36-37, 42, 57, 66, 75, 97, 112, 133, 140-147, 153, 162-166, 182, 190-191, 207, 213, 218, 222, 228, 242, 250, 253, 258, 261, 269, 272-273, 279, 282, 285-289, 293, 296, 301-305, 312-313, 320-321, 324-329, 342-343, 346, 350-354, 357, 363-367, 393, 397, 409, 415, 468, 519-524, 536, 552, 575, 605, 609, 612-613, 621-624, 638, 651, 660, 663, 668, 674, 677, 679, 686, 701, 725-733, 755-756, 760, 775, 806, 817, 833, 838, 843, 855, 858, 887, 890-895, 901-902, 907, 911, 917-918, 956-966, 970, 980, 987
Gagnières	483
Gard	300, 307, 313, 887, 912
Genève	207, 252, 268, 280, 300, 315, 352, 398, 405-406, 416, 521, 551, 570, 574, 576, 588-589, 614, 622, 637-638, 663, 678, 685, 726, 730, 741, 764, 814, 849, 884, 888-893, 897-898, 901-905, 992
Glay	102, 414, 564, 635, 702, 709, 752, 760, 816
Grandchamp	475, 479, 484, 493, 496, 564
Grèce	723
Grenoble	113-117, 131, 147-149, 355, 376, 467, 469, 479-480, 497, 528, 530, 533, 566, 574-580, 587, 633, 722, 734-735, 743, 753, 756, 772, 778, 793-794, 881, 883, 972, 994
Gurs	305, 560, 640
Haïphong	349-350
Haïti	646, 888
Hanoï	247, 349, 351-352
Haut-Rhin	36, 147, 399
Hollande - Pays-Bas	187, 218, 227, 261, 276, 409, 548, 613, 620
Hongrie	253, 374-375, 412, 642
Indianapolis	587, 644
Indochine	140, 247, 343, 347-352, 506-507, 646, 992
Italie	159, 227, 275, 451, 562, 610-614, 617, 621, 641, 660-661, 668, 769, 851, 959
Japon	22, 95, 274, 350, 616
Jarnac	169-170, 202, 204, 379, 445
Jérusalem (Israël)	395, 693
Kwloon	247
La Force	186
La Grande Motte	122, 147, 152, 453, 482, 569, 527, 630, 639, 664, 690, 695, 711, 973
La Haye	621, 631
La Rochelle	46, 69, 64, 85, 107, 124, 131, 153, 204, 472, 483, 484, 592, 294, 619, 649, 665, 672, 690, 707, 720, 746-747, 768, 842, 882, 940, 973, 996
La Ronze	720-721
Laos	247, 348, 350, 646, 989
Lausanne	244, 396-402, 563, 721, 781, 893, 895, 899, 988

Le Havre	204, 320
Lessouto	651-652
Leuenberg	471, 580, 995
Lezay	590
Liban	238, 343, 558-559, 616, 648-650, 774, 882
Liège	638
Liévin	186, 683
Lille	8, 38, 53, 125(127, 131, 154, 205, 316, 320, 335, 376-377, 437-443, 484-485, 602-603, 640-647, 654, 656, 668, 696, 714, 725, 755, 764, 776, 799-800, 822, 825, 837, 872, 876, 882, 892, 976
Lindenkopf	590
Londres	161, 211, 292, 312, 345, 394, 451, 562, 610, 622, 652-653, 722, 812, 822, 984
Lorraine	32-36, 43, 49, 135, 191, 216, 227, 259, 291, 295, 327, 386, 388, 393, 447, 471, 524, 543, 557, 678, 712, 736, 902, 904, -905, 907, 916-917, 920, 925, 935, 941, 947, 959, 979
Lunel	113, 414
Lyon	30-31, 63, 66, 88-93, 112, 130, 133, 167, 169, 180, 186, 197, 200-205, 209-211, 229, 243, 254, 299, 313-316, 322, 433, 367, 473, 496, 501, 543, 548, 561, 563-564, 594, 609, 620, 636-638, 643, 650, 655, 669, 684, 697-701, 711-712, 717-720, 724, 727, 730, 746-747, 783, 850, 88, 889, 894, 898-905, 916, 958, 986 491-492
Mâcon	491-492
Madagascar	132, 140, 211, 343-346, 379, 389, 650-654, 674, 723, 869, 957, 970, 986, 992
Madras (Inde)	395
Madrid	293, 641, 976
Maroc	145, 314, 370, 599, 729, 887, 912, 970
Marseille	67-70, 96-97, 130, 135-136, 230, 238-239, 243-245, 293, 316, 330, 334-335, 347, 368, 380, 387-388, 398-400, 414, 445-449, 506-507, 600, 610, 620-621, 646-648, 675-676, 679, 685, 703, 708, 745, 785-786, 806, 829, 880, 902, 965
Metz	36, 186, 228
Moncoutant	168, 176, 589, 675, 986
Montauban	27, 204, 216, 219, 288, 315, 588, 778-779, 987-988
Montbéliard	74-81, 102-103, 106, 114-116, 130, 145-146, 159, 167, 173-174, 267, 367, 371, 382-383, 399, 414, 416, 420-422, 446, 454, 460-463, 477, -478, 493, 498, 508-5013, 525, 542-543, 557, 573-580, 590, 624, 657, 679-690, 698, 705, 709, 711-712, 740, 750-751, 760, 796, 804, 809, 819, 823-824, 833, 847-850, 875, 878-880, 887, 895, 912, 933, 971, 980, 985, 992, 995
Montoire-sur-le-Loir	263

Montpellier	14, 22, 35-36, 41, 44, 46, 101-102, 130, 144, 204, 280, 287, 298, 300-301, 311, 330, 358-361, 368, 404, 410, 427, 432, 474, 511, 567, 570, 573-574, 580, 583, 589, 591, 599, 664, 681, 709, 729, 731, 740, 760, 779, 786, 803, 808, 868, 882-883, 894, 896, 970, 987-988, 992
Moscou	413, 636, 657, 750
Mulhouse	78, 228, 373, 543, 604, 712, 903
Nancy	14, 113, 130, 143, 225, 350, 420, 426, 564, 600, 661, 727, 730-732, 762, 882-883, 992
Nantes	45, 48, 86, 158, 307, 414, 439, 592-593, 597, 613, 636, 716, 801, 885, 953, 996
Neuchâtel	487, 492, 554-555, 581, 637, 901, 904
New-Dehli	394, 412-413, 416, 459, 511, 576, 993
New-York	186-187, 190, 394, 573, 587, 622, 643-644, 683, 722
Nicaragua	375, 645, 791
Nîmes	33, 41-43, 53, 59-62, 66, 71, 74, 88-93, 100, 113, 130-131, 138, 163-170, 178, 180, 197-211, 243, 251, 257, 261, 266, 268, 272, 276-277, 287-288, 291-292, 298-300, 312, 316, 325-329, 333-338, 343-345, 379-382, 386, 408, 410, 420, 450, 508-510, 563-567, 575, 581, 587, 637, 651-653, 674-677, 680, 685, 724-725, 764, 790, 796, 818, 829, 860, 869, 880, 897, 901, 915, 920, 955, 958, 967, 985-986, 990-991
Norvège	187, 227, 276, 621
Nouméa	656
Nouvelle Calédonie	422, 602, 656, 797, 814, 997
Océanie	348, 655
Orsay	152, 569-570
Orthez	417
Oxford	395-396, 403-405, 423, 616, 887-888
Paris	62, 81-83, 86, 91, 97-98, 101-102, 109-113, 118-119, 131, 147, 151, 163, 165-184, 187-191, 204-214, 222, 225-238, 241-242, 254, 261-283, 289-295, 299, 311, 316-338, 341-347, 364, 369, 372-373, 378-399, 403, 413, 434, 455, 468, 474, 482, 494, 498-499, 531-541, 546, 551, 567-575, 581, 584, 587-592, 611, 614-617, 621, 626-627, 638-643, 646, 649-657, 660, 669, 682, 685, 697, 701-710, 717, 729-733, 738, 745, 778-779, 787-788, 790, 807-809, 825-834, 845, 850, 880-911, 915-917, 921, 925, 935, 941, 947-948, 964, 972, 984-997
Philippines	395, 402
Poitiers	231, 590
Pologne	251, 253, 634, 664
Pomeyrol	77, 364, 300-302, 414, 473-476, 482, 484, 493, 562, 564, 574, 779, 898, 903, 990
Portugal	614, 640-641, 668
Prague	253, 354, 376, 621, 642, 667

Rabat	357
Rambouillet	758
Reims	39, 168, 186, 214, 986
Rennes	319, 560, 593, 897, 899
Riesi	616-617
Rivesaltes	305, 560, 640
Rochefort	86, 593, 850, 953
Rome	161, 332-335, 339, 341, 394, 413, 428-430, 455, 490, 493-498, 511, 617, 658
Rotterdam	631
Rouen	166, 319, 730, 986
Roumanie	253, 586, 619, 642, 723
Russie - URSS	210, 213, 228, 232-236, 252-253, 305, 567, 584, 588, 616-618, 634, 664, 674, 987
Saclay	753-754
Saint-Germain-en-Laye	405
Saint-Jean-du-Gard	313
Saint-Quentin	223
Santiago du Chili	645
Sarajevo	213, 605
Sarrebrück	140
Soudan	501, 623
Ste-Croix-Vallée française	557
Stockholm	95, 98, 135, 225, 252, 396-401, 406-408, 416, 516, 551, 611, 644, 660, 721, 749, 822, 964, 988
Storckensohn	735-736
Strasbourg	10-14, 22, 30-32, 36, 49, 51-53, 66-68, 86, 92, 124- 125, 130-135, 140-142, 153-154, 166, 176-177, 183- 185, 189-194, 229,-230, 244, 255, 258, 260, 280, 342, 345, 349, 368, 380, 387-388, 397, 404, 420, 437, 441, 450, 467, 473-484, 501, 505, 517, 519, 536, 543, 563, 570-574, 586, 596, 600-601, 611, 615, 620, 629, 632, 634, 639-640, 643-644, 653, 662-663, 668-669, 676, 683-684, 687, 691-697, 702, 712, 715-716, 720, 736- 738, 747, 756-757, 766-771, 774, 784, 786, 794-799, 803-804, 808, 815, 819-820, 832, 840-842, 880-884, 887-893, 898-907, 912, 947, 95-961, 964, 969, 975, 985, 992, 996
Suède	187, 227, 255, 610, 621, 994
Suisse	88, 170, 187, 210, 218, 237, 261, 287, 309, 312, 363, 407, 409, 475-476, 500, 548, 562, 564, 581, 610-614, 621, 636-638, 641, 644, 723, 774, 782, 849, 959
Syrie	238, 559, 648-649, 774, 883
Taizé	77, 443, 472, 475-501, 638, 693, 799, 889, 894, 897, 990, 997
Tchécoslovaquie	255, 284-285, 375-376, 579, 611, 642
Toulon	271, 297
Uruguay	622



Utrecht	396, 405
Valence	113, 204, 335-336, 372, 446, 467, 543, 712, 890
Valentigney	204, 730
Vancouver	596, 619, 746, 996
Vannes	81, 86, 483, 953
Vaux-en-Velin	746
Verdun	186, 219, 289, 305, 324
Versailles	55, 252, 473, 485, 559, 648, 669, 774, 850
Vichy	33, 250, 260-266, 273, 282, 286-323, 328, 332-342, 381, 386, 388, 414, 425, 589, 598, 730, 750, 766, 808, 889, 895, 899, 902
Vietnam	349-356, 741, 756, 761, 903
Wanquetin	186, 599
Washington	587, 644
Whitby (USA)	395
Willingen (Allemagne)	395
Yalta	274, 374, 618
Zaïre	127, 650
Zurich	95, 187, 397, 549, 642, 683

\*\*\*\*\*

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Photo Edouard Gruner, Annales de l'Ecole polytechnique de Paris, p.230.
- Photo Marc Boegner, archives COE/FPF, p.328.
- Photo Jean-Paul II et Thérèse Klipfel, archives INA, 1988, p.444.
- Photo Communauté de Pomeyrol, archives de la Communauté, p.473.
- Photo France Quéré, archives FPF, Service télévision, D.R., p.545.
- Carte La France protestante 1923, BNU Strasbourg. (Cf. : Annexe II)

## Remerciements

Mes remerciements vont au professeur Matthieu Arnold pour les conseils qu'il m'a prodigués. Par sa grande érudition, par son exigeante bienveillance et sa patience durant ces cinq années de recherches, mon directeur de thèse illustra, malgré mes limites, la magnanimité de Cicéron<sup>2544</sup> commentant une sentence du philosophe Quintus Ennius<sup>2545</sup>. Celui-ci postulait que « montrer honnêtement son chemin à l'homme égaré, c'est comme si nous lui laissions allumer son flambeau au nôtre, qui n'en éclairera pas moins pour avoir allumé le sien ». Cicéron écrivit pour la postérité : « *Una ex re satis praecipit, ut, quiquid sine detrimentum possit commodari, id tribuatur vel icognito. Ex quo illa communia : non prohibere a qua profluente, pati ab igne ignis capere, si qui uelit consilium fidele deliberanti dare, quae sunt iis utilia, qui accipiunt, danti non molesta* ».

\*\*\*\*\*

\*\*\*

\*

Je remercie en outre mon épouse, Martine, et mes fils, Pierre et Jean, mes belles-filles, Pauline et Sophie, pour leurs précieux conseils, leurs encouragements et leur patience.

J'exprime une gratitude toute particulière à Véronique Picard et Charlotte Binet, ainsi qu'à René Risch, pour leur aide précieuse, à Nadine Lambert et Magali Houziaux qui m'ont accueilli dans leur bureau, aux chefs de service et à l'ensemble du personnel de la FPF. J'ajoute une mention spéciale au pasteur James Cloyd et à Cheryl Dyrness Cloyd, son épouse. J'exprime enfin mon amitié au président de la FPF, le pasteur François Clavairoly, et ma reconnaissance pour l'intérêt qu'il a bien voulu porter à ce travail.

---

<sup>2544</sup> Cicéron, *De Officiis*, Livre 1, Chapitre 16,52 : « *De là ces formules de bon sens : ne pas interdire de puiser à l'eau courante, laisser prendre le feu à son feu, conseiller de bonne foi celui qui délibère, toutes manières de rendre service sans frais.* » (Traduction : Charles Appuhn ; Cicéron, *De la Vieillesse, De l'amitié, Des devoirs* ; Garnier, Paris, 1933).

<sup>2545</sup> Quintus Ennius, 239-169 avant notre ère.



**Yves PARREND**



**Histoire de la Fédération  
protestante de France (1905-1991)  
à travers les Actes des Assemblées générales.**

## Résumé

Cette thèse, en six sections, s'attache à préciser les conditions de la création de la Fédération protestante de France et à en suivre les évolutions durant le vingtième siècle de façon historique et thématique. L'étude s'adosse à un corpus textuel de référence constitué par les Actes des Assemblées générales. Elle s'arrête après l'Assemblée générale de Lille en 1991.

Le rôle de la Fédération protestante de France est majeur, à la fois comme acteur de l'unité protestante, mais aussi comme promoteur de l'œcuménisme. Constituée en association, elle n'est cependant pas une Eglise et laisse à chacun de ses membres l'autorité en matière théologique. Ses prises de position sur des thématiques éthiques font de cette structure une institution originale, marquée bien souvent par des orientations d'avant-garde. Toutefois, la Fédération protestante de France s'est trouvée confrontée à d'importants défis : contraintes de gestion, représentation des Eglises et des Œuvres en son sein, pluralité de ses composantes, mutations sociétales, crise des modèles, place des femmes, enjeux théologiques, etc. Cette thèse s'attache à développer et analyser ces différents points.

*Mots-clés* : Protestantisme - Unité chrétienne - Eglise réformée de France - Eglises évangéliques - Conseil Œcuménique des Eglises - Boegner - Femmes protestantes - Laïcité.

## Thesis resume

The goal of this thesis, in six chapters, is to describe how the Fédération protestante de France was created and to trace its development throughout the twentieth century on historical and thematic modes. This research draws upon all the Acts of the General Meetings during the period ending with the 1991 Assembly in Lille.

The Fédération protestante de France plays a major role as a promoter of both Protestant unity and ecumenism. It is an association and not a Church, which means each member retains authority concerning theological matters. Its very often avant-garde statements on ethical issues make it a unique institution. However, the Fédération protestante de France has been confronted by important challenges: managerial constraints, the method of representation of its member Churches and Organizations, the plurality of its components, changes in society, women's roles, theological issues, and so on... This thesis does a focus on these different points and analyse them.

*Key-words*: Protestantism - Christian unity - Reformed Church of France - Evangelical Churches - Word Council of Churches - Boegner - Protestant women - Secularism.